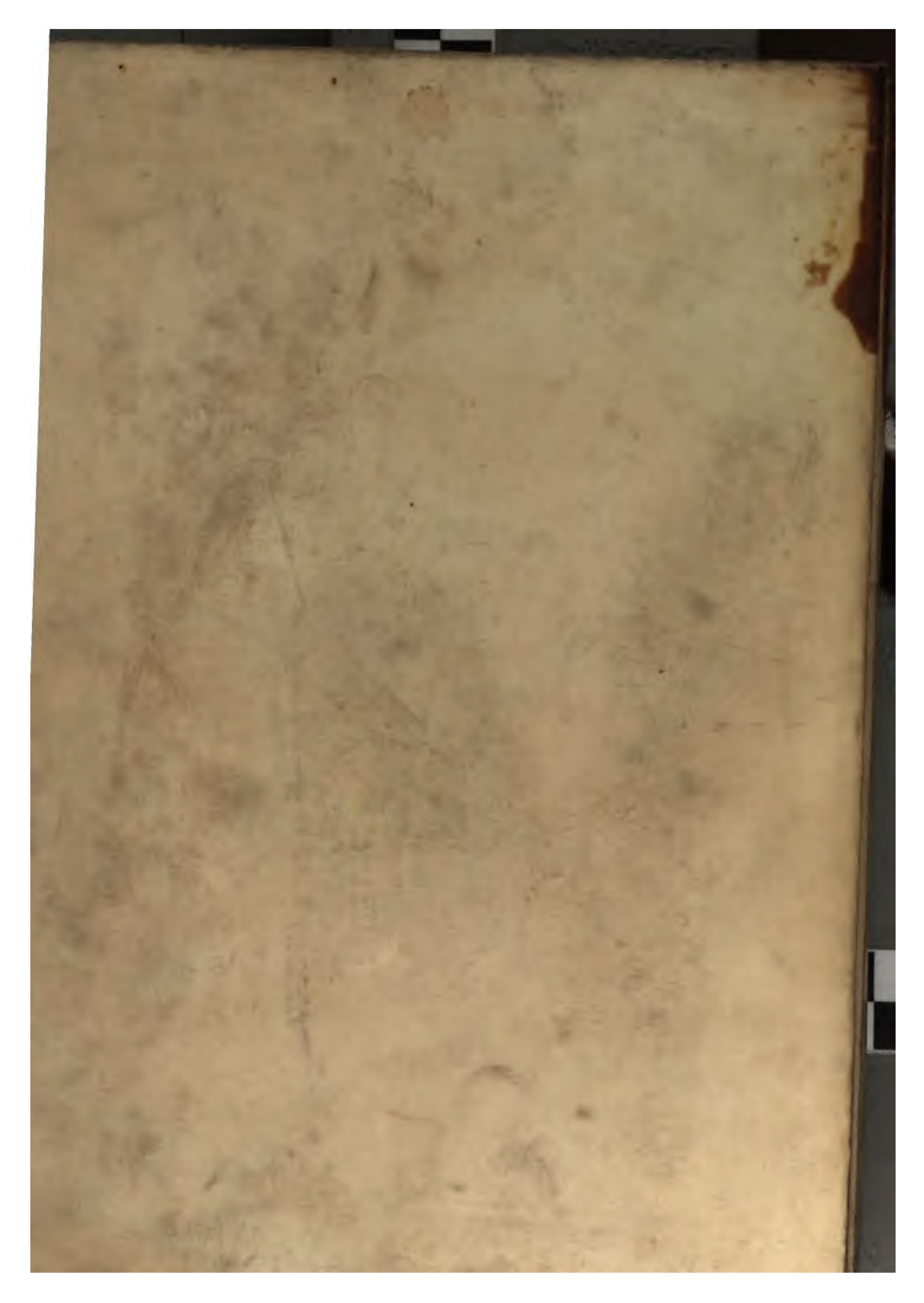
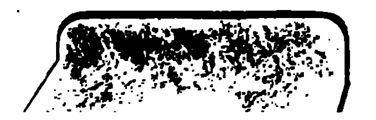
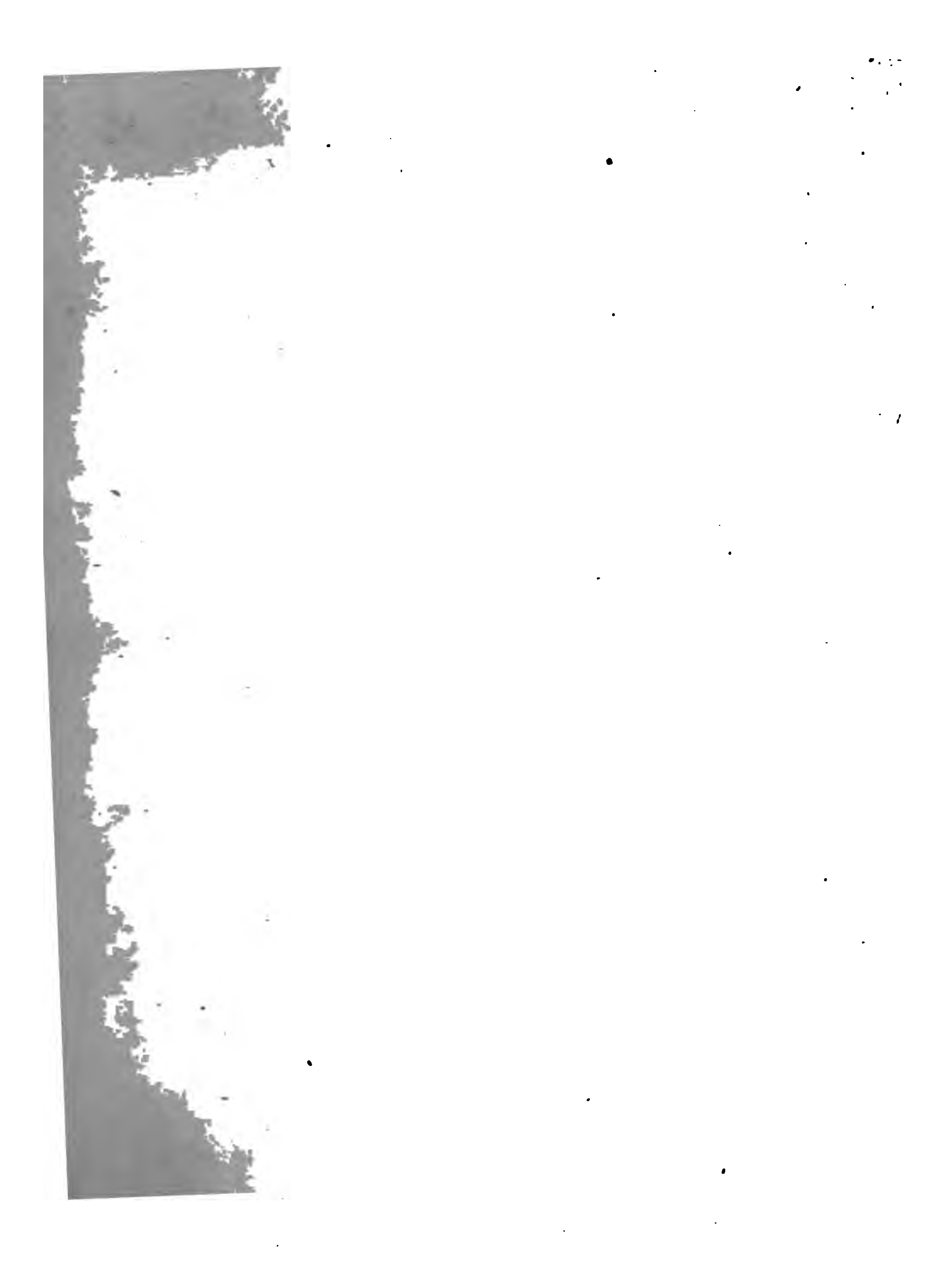
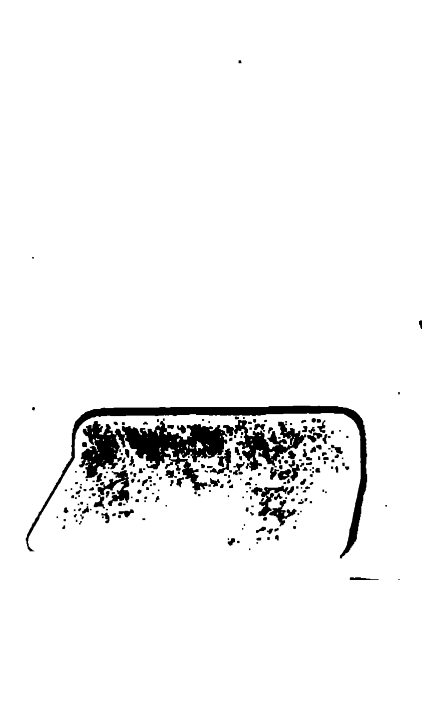
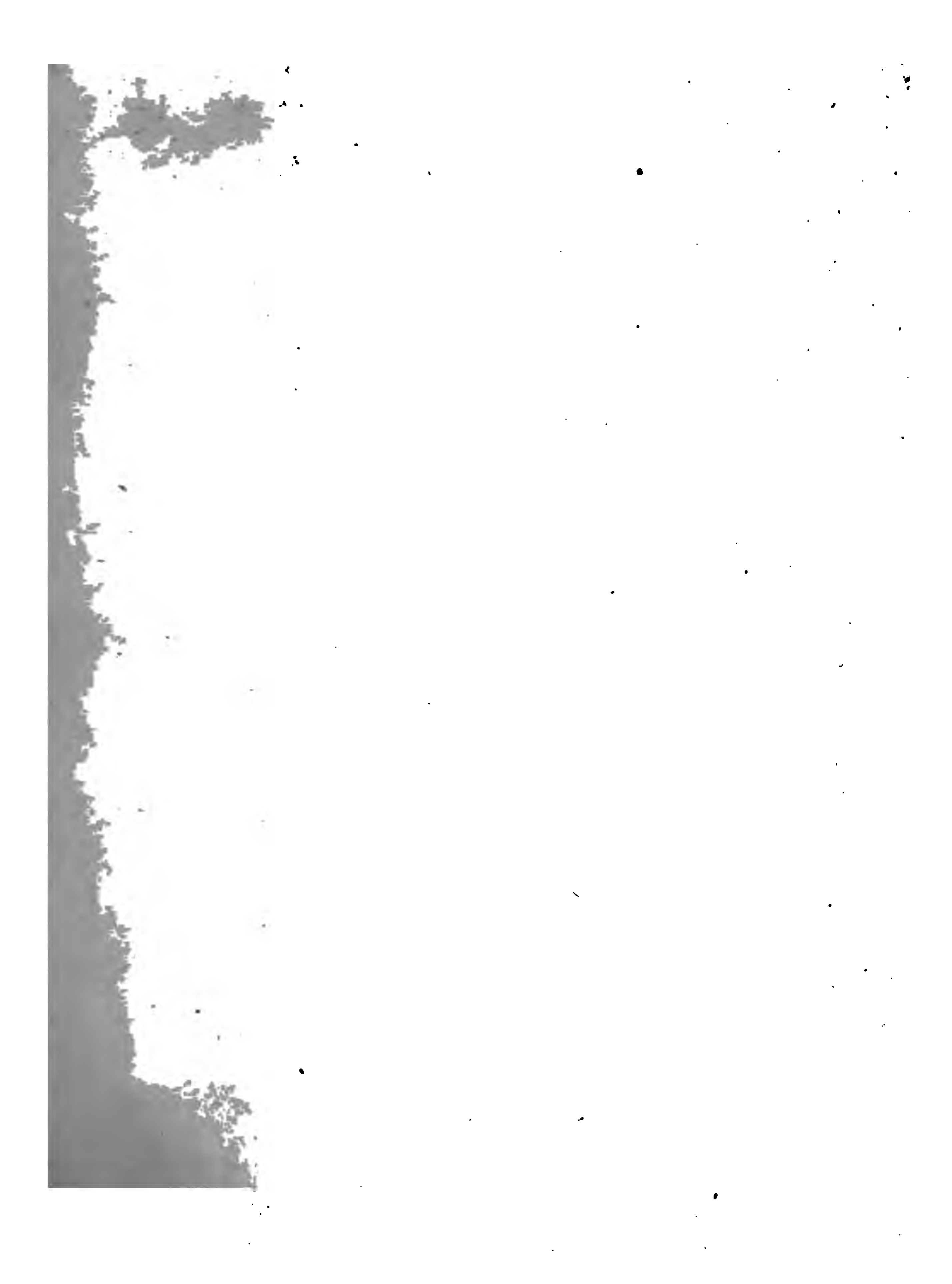
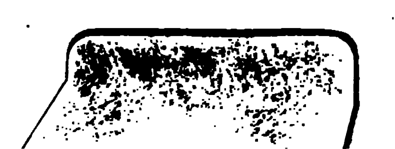




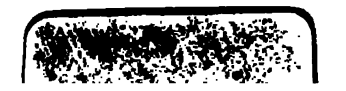










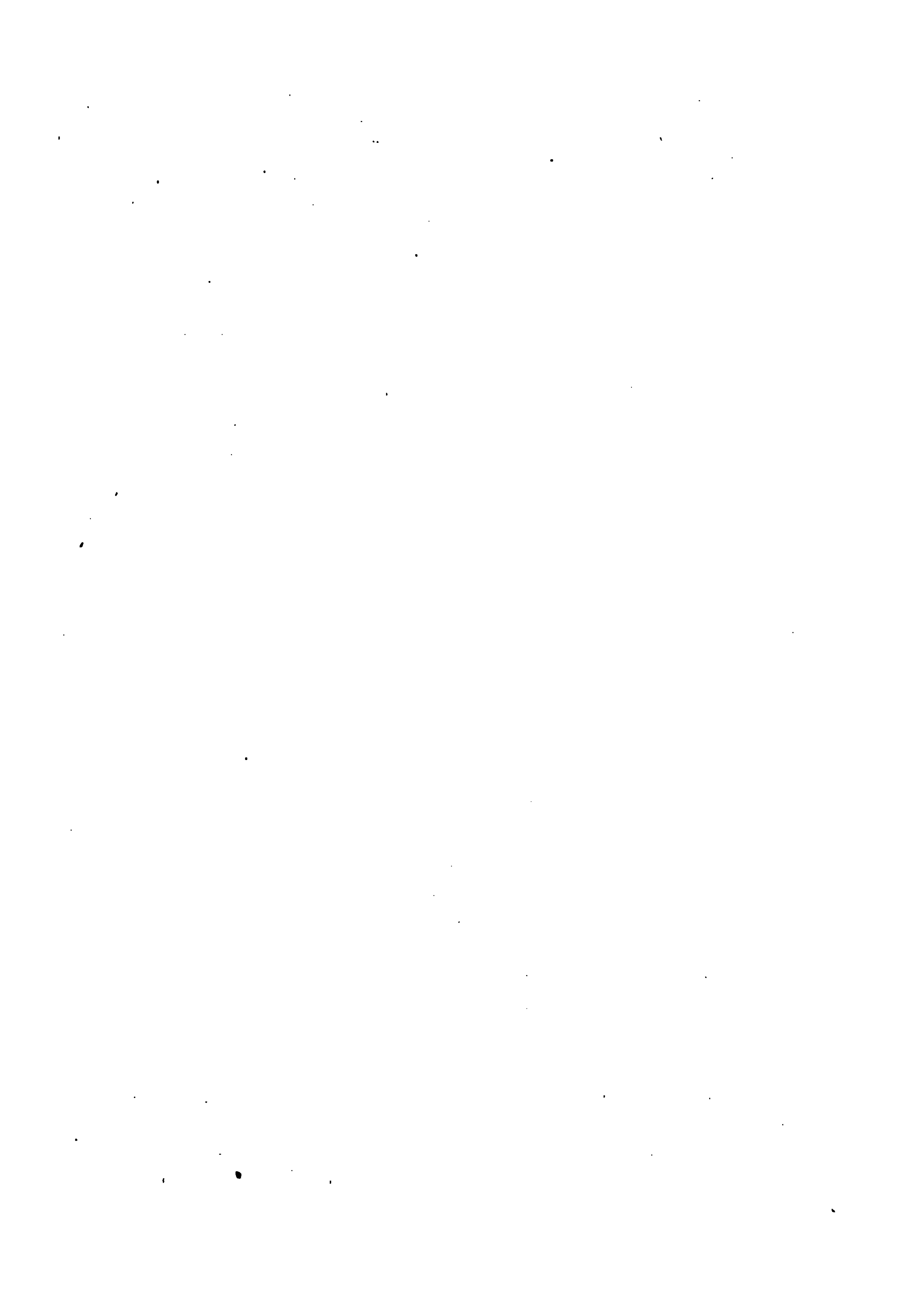


HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME SECOND.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME SECOND.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGÉ HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMÉR, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

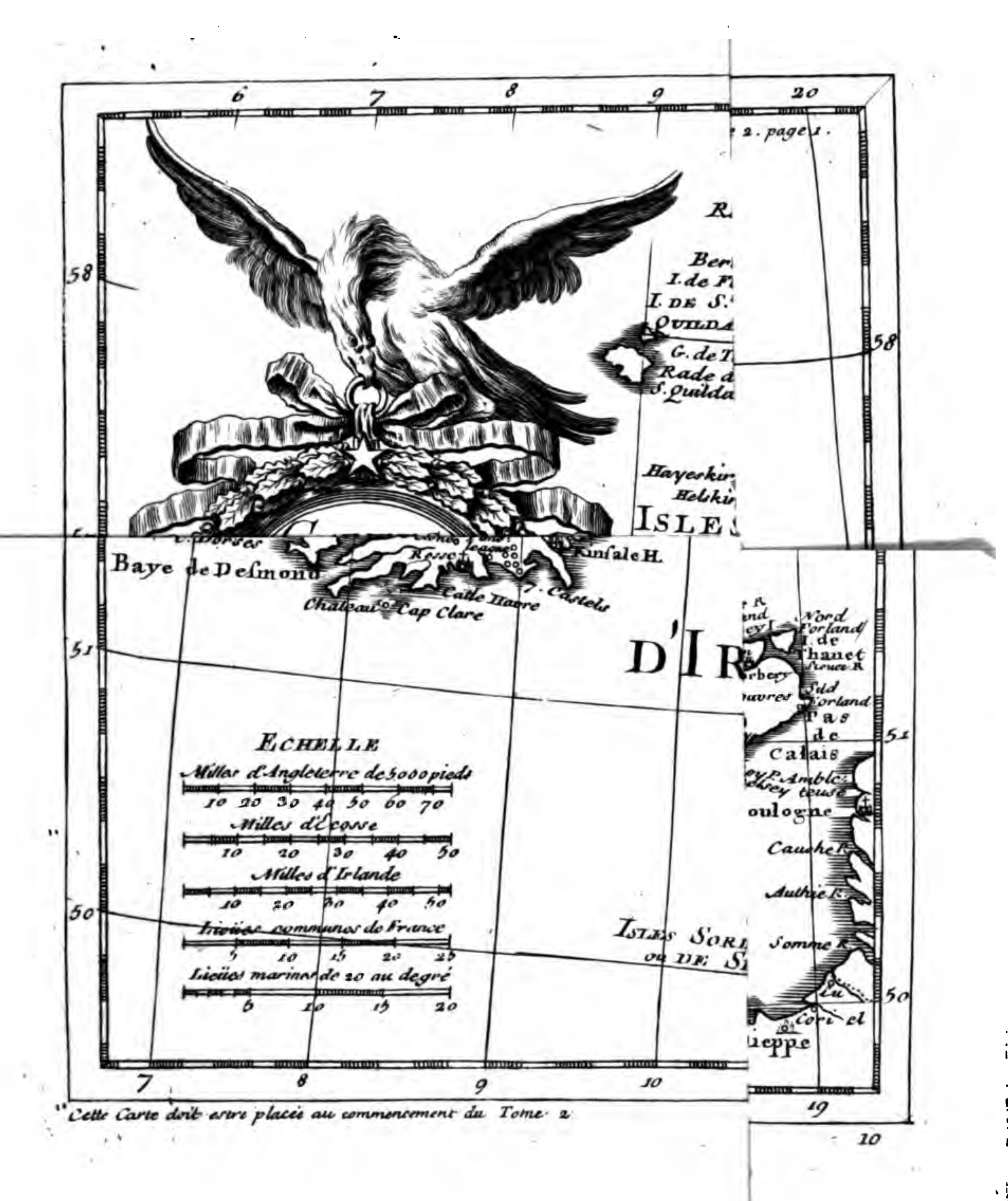
PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME SECOND.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.



Cette Carte doit estre placée au commencement du Tome 2



GÉNÉALOGIES DE GUILLAUME LE CONQUERA[...]GENET.

ANJOU

Ingerger

Foulque le Roux C. d'Anjou.

Foulque le Bon C. d'Anjou.

Geffroy Grisegonelle C. d'Anjou.

Foulque-Nerra C. d'Anjou.

Geffroy-Martel I. C. d'Anjou. m. sans enfans — Hermengarde Ep. Geffroy C. de Gatinois.

1 Geffroy le Barbu C. d'Anjou. — Foulque le Rechin C. d'Anjou.

2 Geffroy-Martel II C. d'Anjou. — Foulque V. C. d'Anjou. et Roi de Jérusalem. 1 Ermengarde de ... 2 Melisente de Jérusalem.

3 Geffroy-Plantagenet C. d'Anjou. Mathilde fille de Henri I. Roi d'Angleterre. — Baudouin III. Roi de Jérusalem. — Amauri Roi de Jérusalem.

4 Henri II. Roi d'Angleterre. — Geffroi — Guillaume

Voy. à coté la postérité de Mathilde femme de Geffroy Plantagenet.

5 Henri Couronné mais mort avant son Père en 1183.

6 Abbréviations

C. Comte

D. Duc

m. mort

7 Les noms écrits en petit Caractère sous les noms écrits en gros Caractère marquent les maris, ou les femmes.

8 10 EDOUAR[...] Roi d'Angleterr[e] en 1326

9 11 EDOUARD III. Roi d'Angleterre m. en 1377. — Jeanne ... David Roi d'Ecosse.

10

Right margin fragments (folded-over sheet): ...iche. Danemarc. — ...ndie. — Hotte ...aume C. Poitiers — Evreux — ...nl ...le de ...ndie. — ...n — R... D. de N... m — G... Lucie Richard C. de Chester. — Comte de ...lle et Roi des ... m. en 1271. — Edmond ...de Cornouaille ...n. en 1308.



Tom. II. Pag. I.er





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SIXIE'ME,

Contenant les Regnes de GUILLAUME *le Conquerant*, *de* GUILLAUME *le Roux*, *de* HENRY BEAUCLERC, *&* *d'*ETIENNE.

GUILLAUME I.

Surnommé le Bâtard ou le Conquerant.

Considerations sur l'entreprise du Duc de Normandie contre l'Angleterre.



QUAND on considere sans prévention l'entreprise que le Duc de Normandie forma contre l'Angleterre, on ne sait ce qu'on en doit le plus admirer, ou le fondement, ou la hardiesse, ou le succès. Premierement, on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'il ait appuyé son Droit sur un fondement aussi peu solide que la simple volonté d'Edouard, dont même il ne paroit pas, dans l'Histoire, qu'il ait jamais offert de donner aucune preuve, ni de produire aucun témoin. En second lieu, il n'est pas plus aisé de comprendre que ce

Tom. II. Pag. Ier.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SIXIE'ME,

Contenant les Regnes de GUILLAUME *le Conquerant*, *de* GUILLAUME *le Roux*, *de* HENRY BEAUCLERC, *& d'*ETIENNE.

GUILLAUME I.

Surnommé le Bâtard ou le Conquerant.

Considerations sur l'entreprise du Duc de Normandie contre l'Angleterre.



QUAND on considere sans prévention l'entreprise que le Duc de Normandie forma contre l'Angleterre, on ne sait ce qu'on en doit le plus admirer, ou le fondement, ou la hardiesse, ou le succès. Premierement, on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'il ait appuyé son Droit sur un fondement aussi peu solide que la simple volonté d'Edouard, dont même il ne paroit pas, dans l'Histoire, qu'il ait jamais offert de donner aucune preuve, ni de produire aucun témoin. En second lieu, il n'est pas plus aisé de comprendre que ce

Prince, qui passoit pour un des plus habiles de son tems, ait pu former le dessein de soutenir ses prétendus Droits par les armes, malgré tous les obstacles qui sembloient conspirer à l'en détourner. Jamais Projet ne parut formé plus legerement, & avec si peu d'apparence d'être suivi d'un heureux succès. Les forces de Normandie n'étoient pas comparables à celle de l'Angleterre, & *Guillaume* n'avoit dans le Païs dont il entreprenoit la conquête, ni Places, ni amis, ni intelligences, sur quoi il pût fonder l'esperance de réussir. Après même qu'il y eut débarqué une puissante Armée, il n'y trouva pas un seul Seigneur qui se déclarât pour lui. Bien loin qu'il put s'attendre à quelque secours de la part des Anglois, il n'étoit pas possible qu'il ignorât les dispositions favorables où ils se trouvoient à l'égard de *Harald*. Véritablement, il pouvoit y avoir parmi eux des gens assez équitables, pour trouver mauvais que ce nouveau Roi eût usurpé la Couronne sur le Prince *Edgar*. Mais ils n'avoient garde de lui faire un crime de ce qu'il avoit supplanté le Duc de Normandie, dont les prétentions ne leur étoient pas même connues. Ils étoient si peu disposez à rejetter le Roi qu'ils avoient élu, qu'au contraire ils venoient de lui donner des preuves sensibles de leur fidélité, par leur zèle & par leur promptitude à le soutenir contre le Roi de Norwege. D'un autre côté, les obstacles que Guillaume devoit naturellement rencontrer de la part des ses voisins, n'étoient pas moins propres à l'intimider. Leur interêt demandoit qu'au lieu de le favoriser dans cette entreprise, ils s'opposassent à son agrandissement. La France, en particulier, ne pouvoit, sans renoncer aux maximes les moins ignorées de la Politique, s'empêcher de travailler à faire échouer un dessein dont la réussite devoit infailliblement lui être très préjudiciable. Mais quand même il auroit pu s'assurer que les Princes ses voisins fermeroient volontairement les yeux à leurs propres interêts, comment pouvoit-il esperer de réussir, puisque les Etats de Normandie refusoient de l'assister dans une entreprise qui ne leur paroissoit pas moins injuste que téméraire? Enfin, dans l'exécution de ce dessein, on est surpris de voir, contre toute apparence, les plus grandes difficultez s'applanir insensiblement devant lui, & les choses mêmes qui paroissoient les plus contraires à ses desseins, contribuer à les faire réussir. Les Etats de Normandie lui refusant les secours dont il a besoin, les Particuliers s'épuisent pour lui en fournir volontairement, avec plus de profusion qu'il n'auroit pu en esperer des Etats. La Cour de France le laisse agir sans le troubler. Elle souffre même que les François s'engagent à le servir, pour lui procurer une Couronne qui pouvoit un jour le rendre égal à son Souverain, ou du moins le mettre en état de lui disputer sa superiorité. Tous les autres Princes voisins concourent, à l'envi l'un de l'autre, à favoriser un dessein dont le succès ne peut que leur être un jour funeste. Il reçoit du secours des Bretons & des Angevins, qui avoient été depuis peu ses plus mortels en-

nemis. Enfin, dans l'espace de quelques mois, il se voit une Armée très considerable, mille vaisseaux pour la transporter, & de l'argent en abondance pour l'entretenir. La victoire même que Harald venoit de remporter sur le Roi de Norwege, fut une des causes qui contribuerent le plus à faire réussir l'entreprise du Duc de Normandie, quoiqu'elle semblât devoir renverser toutes ses esperances. En cette occasion, Harald perdit ses meilleures Troupes: il mécontenta celles qui lui restoient, en ne leur faisant aucune part du butin : enfin cette même victoire lui fit concevoir pour les Normans un funeste mépris, qui fut cause de sa ruine. Sans cela, il auroit évité le combat, suivant le conseil de son Frere, & laissé consumer l'Armée Normande dans un païs ennemi, où elle n'auroit pu trouver aucune assistance. Que si dans la suite, Guillaume, contraint de combattre avec desavantage, eût été vaincu; qu'auroit-il pu alleguer, pour justifier l'injustice & la témerité de son entreprise? Mais l'évenement a éloigné des esprits toutes ces réflexions, & a déterminé les Historiens à louer une action qu'ils auroient infailliblement blâmée si elle n'eût pas été suivie d'un heureux succès. Ainsi le fondement sur lequel le Duc de Normandie appuyoit ses prétentions, le peu de sujet qu'il avoit de se flater que son entreprise pût avoir une heureuse fin, & la facilité avec laquelle il en vint à bout, sont également dignes d'admiration. Ajoutons encore à toutes ces considerations, que par une seule Bataille il se rendit maitre d'un Païs que ni les Danois, ni les Saxons, ni les Romains mêmes, n'avoient pu subjuguer, qu'après une infinité de combats, & dans l'espace de plusieurs siecles. Tout cela nous force à reconnoitre qu'il étoit conduit par la main toute puissante, qui peut seule donner la victoire, & qui éleve ou abaisse les Nations comme il lui plait. Dieu voulut, sans doute, se servir de ce Conquerant, pour donner à la Nation Angloise un lustre qu'elle n'avoit pas auparavant. Les Anglois qui jusqu'à ce tems-là étoient presque inconnus au reste du monde, commencerent depuis cette revolution à faire une figure considerable en Europe. On peut dire, que c'est-là comme le premier dégré, par où cette Nation est montée au point de grandeur & de gloire où nous la voyons aujourd'hui. C'est ce qui paroîtra manifestement dans tout le cours de cette Histoire, dont je vais tracer les principaux évenemens. Mais puisque je dois commencer par ceux qui sont arrivez sous le Regne de Guillaume, il ne sera pas hors de propos de faire un peu mieux connoitre ce Prince, qui étoit âgé de quarante-deux ans au tems de la Bataille de Hastings, & qui en avoit déja regné trente-trois en Normandie. Il est donc nécessaire, avant que d'entrer dans le détail de son Règne, de considerer par quels dégrez la Providence divine le conduisit sur le Trône d'Angleterre, dont sa naissance sembloit en toutes manieres l'avoir éloigné.

Affaires de Normandie, depuis Rol jusqu'à

La Normandie, l'une des plus grandes & des plus considerables Provinces de France, étoit possedée par les Normands, depuis le don

GUILL. I. Guillaume le Bâtard.

forcé que Charles le Simple en avoit fait à *Rol* Capitaine Danois, qui en fut le premier Duc. Ce Prince & ses premiers Successeurs, contens de cette belle acquisition, songerent moins à en étendre les bornes, qu'à en assurer la possession à leurs Descendans. Par le moyen des nombreuses Colonies de leur Nation, qu'ils établirent dans le Païs, & qui se mêlerent par des mariages réciproques avec les anciens habitans, ils firent ensorte que bien-tôt les deux Peuples n'en firent qu'un seul, sous le nom de *Normans*. C'est ainsi qu'on appelloit en France les gens nouvellement établis dans cette Province, qui prit aussi d'eux le nom de *Normandie*. Les premiers Ducs s'attacherent principalement à se concilier l'affection de leurs Sujets, en les faisant jouïr, autant qu'il étoit possible, des douceurs de la paix, & en les gouvernant avec équité. Ce fut par cette prudente conduite qu'ils étoufferent toutes les semences de rébellion qui pouvoient s'être conservées parmi les anciens habitans, & qu'ils se mirent à couvert des secrettes pratiques des Rois de France, qui ne voyoient qu'avec chagrin cette riche Province détachée de leur Monarchie. Ainsi, lorsque, dans des conjonctures plus favorables, les François voulurent tenter de la recouvrer; ils trouverent les Duc de Normandie en état de se maintenir par leurs propres forces, parce qu'ils étoient assurez de l'affection de leurs Sujets.

Depuis Rol, jusqu'à Guillaume le Bâtard, il y avoit eu en Normandie sept Ducs, entre lesquels Richard II. qui étoit le quatrieme, fut un des plus distinguez. Il avoit épousé en premieres nôces, *Judith* de Bretagne, de laquelle il avoit eu trois fils, savoir *Richard*, *Robert*, & *Guillaume*. Après la mort de Judith, il fit une double alliance avec Canut le grand, en lui donnant en mariage *Emme* sa sœur, veuve d'Ethelred II. Roi d'Angleterre, & en épousant lui-même *Estrithe* sœur de ce Prince. Quelque honorable que lui fût ce second mariage, l'amour qu'il conçut pour une Demoiselle nommée *Pavie*, lui fit repudier *Estrithe*, afin de pouvoir épouser cette Maitresse. Il eut de cette seconde femme *Guillaume* Comte d'Arques, & Mauger qui fut Archevêque de Rouen.

Après la mort de ce Prince, Richard III. son Fils recueillit sa succession, malgré les efforts de Robert son Frere cadet, qui tenta de le supplanter. Robert n'ayant pu réussir dans ses desseins, fut contraint de s'en désister: ou plutôt, ainsi que quelques-uns l'assurent, il trouva une voye plus sûre & plus prompte pour les exécuter. On prétend qu'il fit empoisonner le Duc son Frere, qui, après un Regne de deux ans, lui laissa la possession de cette Souveraineté qu'il avoit tant souhaitée. Soit que le crime de Robert ne fût pas bien averé, ou que la maniere équitable dont il gouverna ses Etats en effaçât le souvenir, il sut gagner l'affection de ses Sujets par sa justice & par sa liberalité, pendant que sa valeur le faisoit respecter de ses voisins. Ce fut par son secours que Henri I. Roi de France se mit en possession du Trône de ce Royaume, malgré les prétentions de Robert son Frere cadet, qui étoit

soutenu d'un puissant parti. Les intrigues de la Reine *Constance* leur mere commune, qui favorisoit le plus jeune de ses fils, ayant obligé Henri à implorer le secours du Duc de Normandie, il alla le trouver à Rouen, & en obtint d'abord cinq-cens lances. Ce premier secours fut bien-tôt suivi d'un plus considerable que le Duc conduisit lui même en France, où il plaça Henri sur le Trône, après avoir obligé le frere cadet à se contenter de la Bourgogne. Henri, plein de reconnoissance pour un service si signalé, lui protesta qu'il en conserveroit un éternél souvenir : & pour commencer à lui en donner un témoignage effectif, il ajouta au Duché de Normandie les Villes de Chaumont & de Pontoise, dont la France étoit alors en possession.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des Guerres que Robert eut à soutenir contre quelques Seigneurs Normans qui s'étoient revoltez, & contre le Duc de Bretagne qui refusoit de lui rendre hommage. Il suffira de dire en un mot, qu'il vint heureusement à bout de dompter les Rebelles, & de faire rentrer le Duc de Bretagne dans son devoir. J'ai parlé ci-devant du projet qu'il avoit formé de faire rendre justice aux fils d'Ethelred II. ses cousins, & de ce qui fit échouer son entreprise ; c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'y arrêter.

Il est difficile de comprendre par quelle raison ce Prince, qui aimoit ses Sujets, ne pensa jamais à se marier, quoiqu'il pût aisément prévoir que, s'il mouroit sans enfans, il laisseroit la Normandie exposée à de grands troubles. Il y avoit en ce païs-lá divers Princes ou Seigneurs de la famille Ducale, qui pouvoient prétendre à la succession, si le Duc mouroit sans enfans. Par consequent, il y avoit beaucoup d'apparence que leurs diverses prétentions produiroient des Guerres civiles, que Robert pouvoit prévenir en se mariant. Malgré ces raisons, il voulut toujours vivre dans le célibat. On pourroit croire que cette résolution étoit un effet de son insensibilité pour les femmes, si l'on n'avoit pas des preuves du contraire, dans la passion qui s'empara de son cœur, en voyant danser une jeune fille dont la bonne grace le charma. Cette jeune personne, qui avoit nom *Harlotte* (1), & qui étoit fille d'un Pelletier de Falaise, se trouvant très honorée de l'amour que le Duc avoit conçu pour elle, se rendit sans peine à ses sollicitations. On prétend que la premiere nuit qu'il la fit coucher avec lui, elle songea qu'elle voyoit ses propres entrailles traînées dans toute la Normandie, & dans toute l'Angleterre. Ce songe s'expliqua très naturellement dans la suite, s'il est vrai qu'il n'ait pas été inventé après coup.

Robert eut de cette Maitresse un fils qui, fut nommé *Guillaume*. On raconte de cet enfant, qu'un moment après sa naissance, ayant trouvé de la paille sous sa main, il en ramassa quelques brins, & les tint si

Chronique de Normandie.

(1) C'est de-là qu'on prétend que vient le mot anglois *Harlot*, qui signifie une Fille de joye. TINDAL.

ferme qu'il fallut user de quelque violence pour les lui arracher. Cela fit dire aux femmes qui étoient présentes, que ce seroit un jour un grand *acquereur*, puisqu'il amassoit de si bonne heure. Robert fit élever cet enfant avec un extrême soin, ayant dessein d'en faire son Successeur. Mais pendant qu'il donnoit ses soins à son éducation, il lui prit envie d'aller en pélerinage à Jerusalem. Cette dévotion fut regardée comme un effet du remords que lui causoit le meurtre du Duc son Frere, & du desir qu'il avoit d'expier son crime par cette espece de pénitence. Quoiqu'il en soit, avant que de se mettre en chemin, il prit toutes les mesures nécessaires pour assurer la succession à son fils bâtard. Il n'ignoroit pas combien il seroit difficile au jeune Guillaume de s'en mettre en possession, si les Normans n'étoient pas préparez par avance à le reconnoitre. Pour cet effet, il fit assembler les Etats de Normandie, & leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire un voyage à la Terre Sainte. Il ajouta que, comme il pourroit arriver qu'il n'en reviendroit point, il les conjuroit de vouloir, après sa mort, recevoir le jeune Guillaume pour leur Souverain. Les Etats firent tous les efforts possibles, pour détourner le Duc de ce voyage. Mais enfin, voyant que toutes leurs raisons n'étoient pas capables de le persuader, ils lui promirent avec serment que, si quelque sinistre accident lui arrivoit en chemin, ils se conformeroient à sa volonté. Pour lui donner une preuve convainquante de la sincerité de leur engagement, ils prêterent, par avance, serment de fidelité à Guillaume, comme à l'Héritier présomptif du Duc son Pere. Cette affaire étant terminée à la satisfaction de Robert, il nomma pour Sénéchal de Normandie, *Alain* Duc de Bretagne son parent & son vassal, & lui donna pouvoir d'y commander, en son absence, avec une autorité absolue. Ensuite il mena lui-même son Fils à Paris, & le remit entre les mains du Roi de France qui se chargea du soin de son éducation. Avant que de quitter la Cour de France, il voulut que le jeune Guillaume rendît hommage au Roi; comme s'il eût été déja en possession de la Normandie.

Robert se prépare à faire le voyage de Jerusalem.

Il fait reconnoitre Guillaume pour son Successeur.

Il le mene à Paris.

Troubles en Normandie.

L'absence de Robert causa, dans ses Etats, des troubles qui obligerent le Duc de Bretagne à user de quelque rigueur, en faisant valoir l'autorité qui lui avoit été confiée. Mais, pendant qu'il s'employoit avec ardeur à rétablir le calme parmi les Normans, il mourut empoisonné. Cet accident fut bien-tôt suivi d'un bruit qui se répandit dans le païs, que le Duc étoit mort dans son voyage. Quelque incertaine que fut cette nouvelle, elle ne laissa pas de causer des mouvemens d'autant plus dangereux, qu'il ne se trouvoit personne en Normandie, qui fût en état d'y remédier. Ceux qui avoient en main l'administration des affaires du Duché, étoient eux-mêmes engagez dans les factions qui s'étoient formées depuis le départ de Robert, & par-là ils contribuoient à augmenter la confusion.

Mort de Robert.

Pendant que ce païs se trouvoit en un si fâcheux état, on vit arri-

ver les gens de la ſuite du Duc, qui confirmerent la nouvelle de ſa mort. Ce fut alors que quelques-uns des principaux Seigneurs, deſcendus des anciens Ducs, commencerent à cabaler ouvertement, pour exclure le Bâtard de la ſucceſſion. Ils ne manquoient pas de prétextes plauſibles : mais les Etats déclarerent qu'on ne pouvoit ſans crime violer le ſerment par lequel on s'étoit déja lié. La réſolution étant priſe de reconnoitre Guillaume, on envoya des Ambaſſadeurs au Roi de France, pour lui demander ce jeune Prince. Depuis que Henri avoit appris la nouvelle de la mort du Duc de Normandie, il balançoit entre la honte de faire une mauvaiſe action, & le deſir de s'emparer de la Normandie. Il avoit eſperé que les troubles, qui s'étoient élevez dans ce Duché, pourroient lui être avantageux ; & dans cette penſée, il commençoit à prendre quelques meſures pour en profiter. Néanmoins, quand il vit que les Etats de Normandie s'étoient déclarez en faveur de Guillaume, il jugea qu'il étoit à propos de remettre l'exécution de ſes deſſeins à un tems plus convenable. Il prit donc le parti de diſſimuler, & de renvoyer le jeune Prince dans ſon païs. Dès que Guillaume fut arrivé à Rouen, les Etats lui prêterent ſerment de fidelité, & lui donnerent *Raoul de Gacé*, ſon Connetable, pour Gouverneur.

Guillaume eſt reconnu Duc de Normandie.

L'arrivée du nouveau Prince ne fut pas capable de calmer les troubles de ce Duché. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient des prétentions à la Couronne Ducale, ne pouvoient ſe réſoudre à s'en déſiſter : ils croyoient qu'on leur avoit fait une injuſtice manifeſte, en leur préferant un Bâtard. Mais comme ceux qui tenoient le timon du Gouvernement étoient des gens ſages & en grand crédit, & qu'on les croyoit ſoutenus par la France, les Prétendans n'oſerent pas ſe déclarer ouvertement. Cependant, Henri brûloit d'envie de profiter de ces diviſions. La mort de Robert lui avoit fait oublier le grand ſervice qu'il avoit reçu de ce Prince. Enfin, ne pouvant plus réſiſter à ſa cupidité, il alla tout-à-coup aſſieger le Château de *Tillieres*, ſur lequel il avoit quelques prétentions. Cette place étant forte & bien munie, auroit pu faire une longue réſiſtance, ſi les Miniſtres du Duc n'euſſent ordonné au Gouverneur de la rendre, à condition qu'elle ſeroit démantelée. Henri voulut bien la recevoir à ce prix, & il en fit effectivement abattre les murailles : mais, ſur quelque ambiguité contenue dans la Capitulation, il les fit incontinent relever. Cet heureux ſuccès lui faiſant concevoir une bonne idée de ſon entrepriſe, il ſe ſaiſit encore d'Argentan. Enſuite il marcha vers Falaiſe, dont il ſe rendit maitre avec la même facilité. Il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi Raoul de Gacé, qui avoit aſſemblé une puiſſante Armée, ne l'eût contraint de ſe retirer. Sa retraite procura au Connetable l'occaſion de reprendre Falaiſe, que les François n'avoient pas eu le tems de bien munir.

Nouveaux troubles en Normandie.

Chronique de Normandie.

Le Roi de France attaque Guillaume.

Dès que les Prétendans virent que le Roi de France, bien loin de

GUILL. I.

Revolte de Roger de Tresny.

protéger le jeune Duc, lui faisoit une rude Guerre, ils commencerent à se remuer pour faire valoir leurs prétentions. Le premier qui parut, fut *Roger de Tresny*, Guidon de Normandie, descendu d'un oncle de Rol. Ce Seigneur, qui avoit amassé de grandes richesses en Espagne, où il avoit longtems porté les armes contre les Sarrasins, étant retourné dans son païs pendant l'absence du Duc Robert, s'étoit mis à la tête d'une des factions qui troubloient l'Etat. Dès qu'il eut appris la mort de ce Prince, il forma le projet de s'emparer du Duché. Mais la peur qu'il eut que le Roi de France ne donnât du secours à Guillaume, l'empêcha de manifester alors ses desseins. Cette crainte s'étant évanouie, à la vue des démarches que Henri faisoit, il assembla quelques Troupes, s'imaginant que les forces du Duc seroient assez occupées par les armes de France. Mais bien-tôt après, il fut défait & tué par Roger de Beaumont qui commandoit l'Armée du Duc.

G. de Malmesb.

Revolte du Comte d'Arques.

Guillaume, Comte d'Arques, fils de Richard II. & de Pavie, ne se laissa point épouvanter par cet exemple. Comme il se sentoit appuyé du Roi de France, qui le faisoit agir, il ne craignit point d'envoyer un défi au Duc. Mais ce jeune Prince s'étant mis à la tête de son Armée, le poussa si vertement, qu'il le contraignit de s'enfermer dans sa Ville d'Arques, où il l'assiegea. Henri qui avoit engagé le Comte dans cette entreprise, crut qu'il y alloit de son honneur de faire lever le siege. Dans cette vue, il marcha en Normandie, où il fut battu par deux diverses fois, & enfin contraint d'abandonner le Rebelle, qui perdit sa place, & fut exilé.

De Guy de Bourgogne.

Guy de Bourgogne, fils d'une fille de Richard II. se mit ensuite sur les rangs. Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il fut sur le point de se saisir de la personne du Duc, qui se tenoit alors à Valognes sans aucune précaution, ignorant ce qui se tramoit contre lui. Mais un certain Fou, dont les Conjurez ne se défioient pas, ayant entendu le complot, marcha toute la nuit pour en avertir ce Prince, qui n'eut que le tems de s'habiller, pour se sauver à toute bride du côté de Falaise. Quelque diligence qu'il pût faire, il fut poursuivi de si près, qu'il n'auroit pu échaper, son cheval se trouvant hors d'état de le porter jusques-là, si un Gentilhomme qu'il rencontra par hazard ne lui en eût donné les moyens. Cette conspiration lui parut si dangereuse, qu'il s'adressa au Roi de France, pour en avoir du secours. Henri, soit par générosité, ou par d'autres raisons qu'on ignore, ne voulant pas laisser opprimer ce jeune Prince, lui mena lui-même quelques Troupes, qui le mirent en état de présenter la bataille à son ennemi. Guy ayant été vaincu & fait prisonnier, Guillaume, par une générosité qui ne lui fit pas moins d'honneur que sa victoire, voulut bien lui accorder son pardon.

Chron. de Normand. Mezerai.

Du Comte d'Eu.

Guillaume Guerland, Comte de Mortagne, & un autre *Guillaume* Comte d'Eu, fils d'un frere naturel de Richard II., voulurent aussi faire une tentative pour déposseder le jeune Duc. Mais ayant été prévenus par sa diligence,

gence, ils furent condamnez à un bannissement perpétuel.

GUILL. I 1066.

La vigueur & la conduite que Guillaume avoit fait paroitre pendant tous ces troubles, firent concevoir à ses Sujets de grandes esperances de lui. Ses voisins commencerent aussi à le regarder comme un Prince d'un mérite distingué, & qui pourroit avec le tems leur donner bien des affaires. Le Roi de France, en particulier, conçut contre lui une jalousie extrême. Cette passion lui fit regarder comme une grande faute, le secours qu'il lui avoit donné contre Guy de Bourgogne: & pour tâcher de la reparer, il lui suscita un nouvel ennemi. Ce fut le Comte d'Anjou, auquel pourtant il ne donna d'abord que des secours secrets. Dans la suite, il se déclara ouvertement pour lui, & fit à Guillaume une rude Guerre, qui dura plusieurs années; mais qui se tourna enfin au desavantage des deux Alliez. Guillaume ayant gagné contre eux deux Batailles consécutives, ils demanderent la Paix. Mais le Roi de France ne put l'obtenir qu'en rendant le Château de Tillieres, dont il s'étoit emparé pendant la minorité du Duc.

Ligue du Roi de France avec le Comte d'Anjou contre Guillaume.

Il se démêle heureusement de cette guerre.

Il arriva pendant cette Guerre, que Guillaume assiegeant Alençon, quelques-uns des habitans se présenterent sur la muraille, en battant des peaux pour l'insulter, parce que sa Mere étoit fille d'un Pelletier. Il se sentit tellement offensé de cette injure, qu'il jura *par la resplendeur de Dieu*, son serment ordinaire, qu'il ne la laisseroit pas impunie. Quelque tems après, s'étant enfin rendu maitre de la Ville, il accomplit son serment, en faisant crever les yeux, & couper les pieds & les mains à vingt & deux de ces insolens Bourgeois.

Il châtie l'insolence des habitans d'Alençon.

Henri mourut peu de tems après cette Guerre. Il laissa pour successeur *Philippe* I. son fils, dans un âge peu avancé, sous la tutele de *Baudouin* Comte de Flandre, qui venoit de donner Mathilde (1) sa Fille en mariage au Duc de Normandie. Les liaisons que ce Régent avoit, tant avec le Roi son pupille, qu'avec le Duc son Gendre, lui firent prendre toutes les précautions nécessaires pour entretenir entre ces deux Princes une bonne intelligence, qui dura plusieurs années.

Mort de Henri I. Roi de France. Philippe I. lui succede.

Guillaume se servit du repos que le Comte son Beau-pere lui procuroit, pour achever d'extirper toutes les racines de Rebellion qui se trouvoient encore parmi ses Sujets. Il en bannit un assez grand nombre, dont la plupart se retirerent dans la Pouille, auprès de *Robert Guiscard* Gentilhomme Normand, qui faisoit alors une très grande figure en ce païs-là. Ses parens du côté de son Pere, étant ceux qui lui causoient le plus d'inquietude, il les obligea presque tous à quitter le païs. Leurs biens ayant été confisquez à son profit, il en enrichit ses parens maternels, qui jusqu'alors n'étoient parvenus qu'à une médiocre fortune. *Robert*, son Frere uterin, eut le Comté de Mortagne,

Guillaume dépouille ses parens paternels, & enrichit ceux de sa mere.

(1) *Mathilde* étoit sa Cousine-germaine, étant Fille d'*Eleonor*, sœur du Pere de *Guillaume*. TIND.

confiſqué ſur Guillaume Guerland. *Odon*, ſon Frere, eut auſſi part à ſes liberalitez, & de plus, il fut fait Evêque de Bayeux. Deux de leurs Sœurs épouſerent les Comtes d'Aumale & d'Albemarle.

Il fait dépoſer Mauger ſon Oncle. *Mezerai.*

Mauger ſon Oncle, Archevêque de Rouen, étoit non ſeulement entré dans tous les complots qui s'étoient formez contre lui, mais il avoit même eu la hardieſſe de l'excommunier, ſous prétexte de la parenté qu'il y avoit entre lui & Mathilde ſon Epouſe. Dès que Guillaume ſe trouva dans un état de tranquillité, il prit la réſolution de ſe venger de ce Prélat. Pour cet effet, ayant fait aſſembler tous les Evêques de Normandie à Liſieux, il le fit accuſer devant eux de diverſes malverſations, dont la principale fut d'avoir vendu les Calices ſacrez pour ſubvenir à ſon luxe. Sur ces accuſations, appuyées de tout le crédit du Duc, Mauger fut ſolemnellement dépoſé, & *Maurille* élu en ſa place.

Après que Guillaume eut ainſi ſoumis ou écarté tous ceux qui pouvoient lui cauſer quelque embaras, il ſe trouva dans une ſituation qui pouvoit le faire vivre dans une grande tranquillité, puiſqu'il n'avoit plus rien à craindre, ni de ſes Voiſins, ni de ſes Sujets. Mais comme il étoit d'un naturel avare & ambitieux, cette tranquillité, qui ne lui procuroit rien que ce qu'il poſſedoit déja, n'étoit pas capable de le ſatisfaire. Ce fut vraiſemblablement dans la vue de faire de nouvelles acquiſitions, qu'il alla voir le Roi Edouard ſon parent, qui n'avoit point d'Enfans, & qui peut-être lui avoit fait eſperer ſa ſucceſſion. Quoi qu'il en ſoit, l'opinion commune eſt, que ce fut pendant le ſéjour que Guillaume fit à la Cour d'Angleterre, qu'Edouard lui promit de faire un Teſtament en ſa faveur. Mais bien que ce Teſtament n'ait jamais paru, & que Guillaume n'ait jamais produit aucune preuve de la volonté d'Edouard, ce fut pourtant, ſelon tous les Hiſtoriens, le prétexte dont il ſe ſervit pour entreprendre la conquête de l'Angleterre. Cependant, dans le Manifeſte qu'il publia en arrivant dans ce Royaume, il ne parloit point de ce Teſtament, ou de cette promeſſe, dont il ne pouvoit produire aucun témoignage. On a vu dans le Livre précedent, ce que Guillaume fit pour ſoutenir ſon prétendu Droit, juſqu'à la Bataille de Haſtings. Il eſt tems préſentement de voir comment il profita de cet heureux ſuccès pour monter ſur le Trône d'Angleterre, & les moyens qu'il employa pour s'y maintenir, malgré tous les efforts de ſes ennemis.

Il va voir le Roi Edouard.

R. de Hoveden, G. Dunelm.

1066. Conduite de Guillaume après la bataille de Haſtings. *Guill. de Poitiers.*

On peut aiſément concevoir quelle étoit la conſternation des Anglois, après la perte de la Bataille de Haſtings, & la mort de leur Roi. Ils ſe trouvoient ſans Troupes, ſans armes & ſans munitions, & principalement ſans aucun Chef qui fût en droit de ſe faire obeïr, & de pourvoir aux beſoins préſens. D'un autre côté, l'Armée victorieuſe des Normans n'étoit pas éloignée de Londres, qui étoit le ſeul lieu où l'on pût prendre les meſures néceſſaires pour prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Les enfans de Harald s'étoient ſauvez en

Irlande. *Edgar Atheling* étoit trop jeune, & d'ailleurs d'un génie trop borné, pour qu'on pût en esperer quelque secours dans cette pressante nécessité. Il est vrai que les Comtes *Morkard* & *Edwin* étoient encore en vie, & qu'ils s'étoient retirez à Londres avec une partie de l'Armée fugitive. Mais, pour pouvoir prendre des mesures assez justes dans une semblable occasion, ils auroient eu besoin de plus de tems, que vraisemblablement le Vainqueur ne devoit leur en donner. Ainsi, les affaires des Anglois se trouvoient dans une horrible confusion, tous les moyens qu'on proposoit pour se délivrer du danger, étant sujets à des difficultez insurmontables. D'un autre côté, le Duc de Normandie voulant profiter de la terreur des Anglois, avoit déja pris la route de Londres, afin d'augmenter, par son approche, le trouble & la confusion qui regnoient dans la Ville Capitale. Cependant, il changea tout-à-coup de résolution. Il considera, que la perte d'une Bataille avoit bien pu étonner les Anglois; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle les eût entierement découragez: Qu'ayant encore de grandes ressources, ils pouvoient aisément mettre de nouvelles Armées sur pied, & tenter encore plusieurs fois le sort des Armes: Qu'en ce cas-là, s'il venoit à être battu seulement une fois, il se trouveroit sans aucun lieu de retraite, & sans aucune commodité pour faire venir des secours de Normandie. Ces réflexions lui firent prendre la résolution d'assieger Douvre, avant que de s'avancer plus loin, afin de s'assurer d'une retraite en cas de besoin, & d'une Place où il pût aisément faire venir ses Convois de Normandie. Cette précaution, qu'il prit même après sa victoire, fait voir combien son entreprise avoit été hardie, ou plutôt temeraire; puisque, s'il eût été vaincu, il n'auroit pas eu un seul lieu dans tout le Royaume où il eût pu se retirer. Il marcha donc vers cette Place, qui étant très forte naturellement, l'étoit devenue encore plus, par le grand nombre d'Officiers & de Soldats Anglois qui s'y étoient retirez après la Bataille. Par cette raison, elle auroit pu soutenir un long siege: mais la consternation y étoit si grande, qu'elle se rendit en peu de jours. Dès que Guillaume en eut pris possession, il donna ses ordres pour la faire mieux fortifier, & y demeura même huit jours, afin de faire avancer l'ouvrage. Après cela, il prit la route de Londres.

GUILL. I. 1066.

Il assiege & prend Douvre.

On trouve dans quelques Histoires, que Guillaume étant en marche à la tête de son Armée, vit venir de loin une grande multitude de gens, dont chacun portoit un rameau ou une branche d'arbre à la main; & que cette troupe, qui ressembloit de loin à une forêt mouvante, lui causa d'abord quelque étonnement. Mais sa surprise cessa, quand il sut que c'étoient des Députez de la Province de Kent, accompagnez d'une grande foule de peuple, qui venoient lui porter des assurances de la soumission de la Province, & lui demander en même tems la conservation de leurs privileges. Ceux qui ont rapporté cette avanture, ont

La Province de Kent lui envoye des Députez.

GUILL. I. 1066.

ajouté, que Guillaume les reçut très favorablement, & qu'il leur accorda leur demande. Mais comme l'Historien Guillaume de Poitiers, qui étoit alors avec le Duc, ne fait aucune mention de ce fait, il y a quelque lieu de soupçonner qu'il a été inventé. (1)

Grande confusion dans Londres.

Pendant que Guillaume étoit devant Douvre, ou en marche vers la Tamise, le trouble & la confusion augmentoient sans cesse dans Londres, par la diversité d'opinions qui empêchoit qu'on n'y pût prendre aucune résolution. Quelques-uns vouloient que, sans perte de tems, on se soumît au Duc de Normandie. D'autres croyoient qu'avant que de faire cette démarche, il falloit entrer en Traité avec lui, & en tirer des assurances pour la conservation des privileges, non seulement de la Ville, mais aussi du reste du Royaume. Enfin, quelques-uns tâchoient de faire comprendre, que les affaires n'étoient pas encore désesperées; que l'Hiver, qui commençoit, pouvoit leur donner le tems de prendre quelques précautions pour se défendre: & dans cette vue, ils travailloient de tout leur pouvoir à faire mettre *Edgar Atheling* sur le Trône. *Edwin* & *Morkard* étoient à la tête de ce dernier parti. Mais, quelque grand que fût leur crédit, il ne leur fut pas possible de faire prendre cette résolution. Tout ce qu'ils purent gagner sur l'esprit des habitans, fut, qu'on fermeroit les portes au Duc, en attendant qu'on pût se fixer à quelque résolution. Cependant, Guillaume s'étant approché de Londres, alla se loger dans le Fauxbourg de Southwarck, séparé de la Ville par la Tamise. Il esperoit que son approche obligeroit les habitans de Londres à se soumettre volontairement, & dans cette pensée, il demeura quelques jours sans agir. Cette conduite fit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit attendu. *Morkard* & *Edwin* profitant du tems que le Vainqueur leur donnoit, inciterent le peuple à prendre les armes, & à faire une sortie pour surprendre les Normans qui étoient au-delà du Pont. Cette sortie, qui fut aisément repoussée, fit comprendre à Guillaume qu'il devoit prendre d'autres mesures, en pressant plus vivement cette grande Ville, dont il ne pouvoit gueres esperer de se rendre maitre, s'il donnoit aux habitans le tems de revenir de leur consternation. Cependant, il se trouvoit dans un assez grand embaras. Pour le bien comprendre, il n'y a qu'à considerer, qu'encore qu'il eût gagné une Bataille, il étoit encore bien éloigné de son but. Il n'avoit qu'une seule Place, située à une des extremitez du Royaume. Tout le reste du Païs étoit contre lui; & il y avoit diverses Provinces reculées, où les Anglois auroient pu se rassembler sans aucun empêchement.

Guillaume s'approche de Londres.

Il repousse une sortie.

Embaras du Duc.

(1) Cette Histoire des Députez de *Kent* est encore rapportée par *Guillaume Thorn* (Voyez *X. Scriptores*); tirée d'une Histoire manuscrite des Moines de *S. Augustin de Cantorbery*, écrite par *Thomas Spot*, qui vrai-semblablement l'inventa pour exalter la valeur de leur Abbé, & des Hommes de *Kent*. *Tyrrel* remarque le peu d'apparence de ce Conte, par les rameaux verds au commencement de Novembre. *Somner* a aussi refuté cette Relation dans son Traité du *Gavelkind*. TIND.

En effet, il ne pouvoit s'avancer vers le milieu du Royaume, & laisser Londres derriere lui, sans s'exposer à un danger évident, & sans perdre la communication avec Douvre, qui lui étoit absolument nécessaire. D'un autre côté, il ne lui étoit guéres possible d'entreprendre le Siege de Londres, pendant l'Hiver : outre que la situation de cette Ville l'auroit nécessairement obligé à laisser un Corps considerable du côté meridional de la Tamise ; ce qui auroit beaucoup affoibli son Armée. Enfin, un Siege de cette importance, qui vrai-semblablement auroit duré plusieurs mois, auroit donné aux Anglois le tems de se reconnoitre, & de lui opposer d'autres Armées dans d'autres endroits du Royaume. Parlà il se seroit vu obligé de conquerir l'Angleterre pied à pied, ainsi que les Romains, les Saxons & les Danois avoient fait. Mais il n'étoit nullement en état de soutenir une Guerre d'une si longue haleine. Il n'y avoit donc proprement qu'une seule voye, par laquelle il pût parvenir à son but. C'étoit de profiter de la consternation qui étoit répandue dans Londres, & d'obliger les habitans, plutôt par la terreur que par la force, à se soumettre à ses Loix. Ce fut aussi dans cette vue, qu'il alla se poster à *Wallingford* sur la Tamise, d'où il envoyoit continuellement des détachemens de son Armée pour ravager les Provinces voisines de Londres, afin d'épouvanter les habitans, & de leur ôter la commodité des vivres, & la facilité de faire des Magasins. En même tems, il fit réduire en cendres le Fauxbourg de Southwarck, afin de faire comprendre aux habitans ce qu'ils devoient attendre de lui, s'ils s'opiniâtroient à la défense de la Ville. Mais ces efforts auroient peut-être été assez inutiles, si les Ecclésiastiques, qui étoient dans Londres, n'eussent rompu toutes les mesures que Morkard & Edwin y vouloient prendre, pour s'opposer efficacement à l'exécution de ses desseins.

Guill. I. 1066.

Morkard & Edwin veulent mettre Edgar sur le trône.

Le but de ces deux Seigneurs, & de quelques autres zèlez pour la liberté de leur Patrie, étoit de placer *Edgar Atheling* sur le Trône. Ils représentoient au Peuple, que le seul moyen d'éviter le danger dont ils étoient menacez, étoit de se tirer premierement de l'état d'Anarchie où ils se trouvoient: Que, pendant qu'il n'y auroit personne qui eût droit de commander, il n'étoit pas possible de prendre de justes mesures pour résister aux Normans, qui étoient déja aux portes de la Ville: Mais que tout aussi-tôt qu'il y auroit un Roi, il envoyeroit ses ordres dans les diverses parties du Royaume, pour lever des Troupes; & qu'alors le Duc de Normandie reconnoitroit à son dommage, que le gain d'une seule Bataille ne suffisoit pas pour le rendre maitre de l'Angleterre: Mais que, si on continuoit à demeurer dans l'inaction, on ne pouvoit attendre qu'une ruïne totale, & de voir le Royaume tomber sous une domination étrangere: Qu'au reste, le Prince Edgar avoit un Droit incontestable sur la Couronne d'Angleterre, & qu'on ne pouvoit refuser de l'en mettre en possession, sans se rendre coupable d'une injustice criante. La plus grande partie du Peuple approuvoit la proposition des deux Com-

GUILL. I. 1066.

tes : mais le Clergé s'y opposoit ouvertement, ne jugeant pas à propos d'exposer ses biens & sa tranquillité à la fortune de la Guerre. Edgar n'étoit gueres en état de les proteger. D'un autre côté, le Duc de Normandie passoit pour un Prince religieux & porté à faire du bien à l'Eglise, & son entreprise avoit été approuvée par le Pape. C'en fut assez pour obliger tous les Ecclésiastiques, qui se trouvoient alors à Londres, & qui avoient les deux Archevêques à leur tête, à cabaler parmi le Peuple pour empêcher l'élection d'Edgar. Ils esperoient de trouver plus d'avantage en se soumettant au Duc de Normandie, que dans une Guerre qui, selon les apparences, seroit de longue durée si on prenoit le parti de lui résister. Quoiqu'il en soit, & quelque pût être leur motif, leurs oppositions furent si fortes, qu'Edwin & Morkard, désesperant de réussir dans leur projet, se retirerent dans les Provinces septentrionales, persuadez qu'ils étoient, que de longtems Guillaume ne se verroit en état de pénetrer jusques là. Ils ne furent pas plutôt partis, que *Stigand*, Archevêque de Cantorberi, se rendit auprès du Duc, qui étoit alors à *Berchamstede*. Il fut bien-tôt suivi d'*Aldred* Archevêque d'Yorck, de l'Evêque de Winchester, & enfin du Prince Edgar, qui s'étoit laissé conduire par leurs conseils. Guillaume les reçut avec toute sorte de douceur & de courtoisie. Il leur accorda toutes leurs demandes, parmi lesquelles il y en avoit qui regardoient toute la Nation Angloise; & quelques-uns ajoûtent même, qu'il confirma ses promesses par un Serment solemnel. On ignore quelles furent les conditions que ces Prélats obtinrent du Conquerant : mais il est à présumer, que les interêts de l'Eglise ne furent pas oubliez. Quoiqu'il en soit, ils prêterent Serment à Guillaume, comme si déja il eût été leur Souverain, & porterent le Prince Edgar à les imiter. Cet exemple ayant engagé plusieurs personnes considerables dans la même résolution, en peu de jours la Ville de Londres se trouva destituée du secours de ceux sur qui elle auroit pu le plus compter, si elle eût voulu se déterminer à une vigoureuse défense.

Le Clergé s'y oppose.

Les deux Archevêques & le Prince Edgar se soumettent à Guillaume.

Cependant, comme les habitans de Londres balançoient encore, & que c'étoit un coup de partie pour Guillaume, que de se rendre maitre de la Ville Capitale avant que le reste du Royaume eût pris aucune résolution; il s'en approcha de plus près, comme s'il eût eu intention d'en faire le Siege. Son approche acheva de déterminer les Magistrats, qui se trouvant hors d'état de défendre une Ville où tout étoit en confusion, & sans aucune esperance de secours, prirent le parti d'aller au-devant de lui, pour lui en offrir les Clefs. Il leur fit un accueil très favorable, & l'on prétend qu'il leur promit avec serment de les maintenir dans leurs privileges. Ils étoient allez trop avant, pour s'arrêter en si beau chemin. Toute la conduite du Duc leur faisant comprendre qu'il aspiroit à quelque chose de plus, ils crurent qu'il leur seroit avantageux de prévenir ses souhaits, puisqu'il ne leur étoit pas possible d'en empêcher l'exécution. Pour cet effet, après avoir consulté avec les Prélats

Il s'en approche plus près.

On lui en porte les Clefs.

Les Magistrats de

& les Seigneurs Laïques qui s'étoient déjà soumis, il résolurent d'un commun accord de mettre le Duc sur le Trône. Ensuite, ils allerent tous ensemble lui offrir la Couronne, en lui disant qu'ils étoient accoutumez à vivre sous un Gouvernement Monarchique, & qu'ils ne connoissoient personne plus digne que lui de les gouverner. Guillaume oubliant en cette occasion, ou feignant d'oublier qu'il étoit entré en armes dans le Royaume, en vertu du Droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, témoigna d'abord qu'il étoit en doute s'il accepteroit cet honneur. Il leur répondit, que l'offre qu'ils lui faisoient étoit d'une si grande importance, qu'avant que de se déterminer, il souhaitoit de prendre conseil de ses amis. Le résultat de ce Conseil fut, qu'il ne devoit pas refuser la Dignité que les Anglois lui offroient volontairement, puisque, par ce refus, il se mettoit hors d'état de recompenser ses Troupes, qui ne s'étoient engagées avec lui, que dans l'esperance de le placer sur le Trône. On le pria donc de ne pas négliger un bien que la Providence lui offroit, & pour l'acquisition duquel il s'étoit déja répandu tant de sang. Guillaume s'étant aisément laissé vaincre par ces douces sollicitations, répondit aux Seigneurs Anglois, & aux Magistrats de Londres, qu'il vouloit bien se rendre à leurs prieres. Ainsi, il accepta la Couronne, comme un don qui lui étoit fait, & reconnut tacitement un Droit d'élection dans le Peuple d'Angleterre; quoique la maniere dont il se faisoit élire, ne marquât rien moins qu'une persuasion de ce Droit. En effet, quelle autorité pouvoient avoir les Magistrats de Londres, & un petit nombre d'Evêques & de Seigneurs Laïques, de disposer de la Couronne, sans la concurrence des Etats? Malgré le défaut essentiel qui se trouvoit dans cette élection précipitée, Guillaume ne laissa pas de marquer le jour de Noël suivant, pour faire la cérémonie de son Couronnement. Cependant, comme cette solemnité devoit se faire dans Londres, dont les habitans lui étoient suspects, il y fit fortifier à la hâte un poste avantageux, où il mit une Garnison Normande.

Londres & les Evêques lui offrent la Couronne.

Il balance à l'accepter.

Il l'accepte.

Stigand, Archevêque de Cantorberi, se trouvoit alors suspendu par le Pape, comme s'étant intrus dans ce Siege à la place de Robert, qui n'avoit pas été canoniquement déposé. Mais, malgré cette suspension, il ne laissoit pas de faire les fonctions d'Archevêque, les Anglois n'étant pas encore bien convaincus, que le pouvoir du Pape eût autant d'étendue qu'il s'en attribuoit. Cependant Guillaume, qui avoit de l'obligation au Pape, & qui d'ailleurs vouloit éviter les objections qu'on pourroit faire contre son Couronnement, s'il se faisoit par un Evêque suspendu, ne voulut pas recevoir la Couronne de la main de Stigand. Ce fut Aldred, Archevêque d'York, qui en fit la cérémonie. Avant que de lui mettre la Couronne sur la tête, ce Prélat s'adressant aux Anglois, leur demanda, s'ils vouloient Guillaume Duc de Normandie pour leur Roi. Tout le Peuple ayant répondu par des acclamations, l'Evêque de Coutance prit la parole,

Il est couronné.

GUILL. I. 1066.

& fit la même question aux Normans, qui répondirent comme les Anglois. Cette derniere circonstance fait voir manifestement, que dans ce tems-là, Guillaume avoit résolu de ne faire qu'un même Peuple des Anglois & des Normans. Sans cela, il n'y auroit eu aucune nécessité de demander le consentement des Normans, pour faire Guillaume Roi d'Angleterre. La suite fit connoitre qu'il avoit véritablement cette intention. L'Archevêque d'Yorck continuant la cérémonie, plaça Guillaume sur le Trône, & lui fit prêter le Serment qu'on avoit accoutumé d'exiger des Rois Saxons. Ce serment portoit en substance, *qu'il protegeroit l'Eglise & ses Ministres : qu'il gouverneroit son Peuple équitablement : qu'il feroit de justes Loix : qu'il les feroit exactement observer : & qu'il empêcheroit toutes sortes de violences, & d'injustes Jugemens.* Un Historien ajoute, qu'on lui fit promettre qu'il useroit de clémence envers ses Sujets, & qu'il gouverneroit les Anglois & les Normans par les mêmes Loix. Si cet Auteur ne nous abuse point, on peut inferer de ce dernier Article, que ce Prince avoit déja résolu d'établir les Normans en Angleterre. Il se trouve pourtant des Historiens qui assurent, que Guillaume ne prêta point de Serment, n'ayant pas voulu s'astreindre à recevoir la loi d'un Peuple qu'il avoit conquis. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils se trompent. Guillaume avoit accepté la Couronne comme un don qu'on lui avoit fait, & par consequent il n'avoit aucune raison de se dispenser du Serment ordinaire. En second lieu, on ne peut pas dire, qu'il n'y avoit que les seuls habitans de Londres qui le reconnussent pour leur Souverain. Tout le reste du Royaume étant encore à conquerir, quelle apparence y a-t-il qu'un Prince, aussi habile que lui, eût voulu, dans une pareille conjoncture, faire comprendre aux Anglois que son intention étoit de regner despotiquement ? Enfin, quoiqu'on lui ait donné le Surnom de Conquerant, il est certain qu'il ne prétendit jamais ouvertement posseder l'Angleterre par droit de conquête, & qu'au contraire, il prit un extrême soin d'éviter que ses droits ne fussent jamais bien éclaircis.

Il prête le serment accoutumé.

G. Malmesbur.

Parmi toutes les facilitez que, contre toute apparence, Guillaume trouva dans l'exécution de son entreprise, celle dont je vais parler n'est pas la moins surprenante. Véritablement il avoit gagné une Bataille qui lui avoit donné lieu de s'approcher de Londres : & quoiqu'il fût peu en état de se rendre maitre de cette Ville, si les Bourgeois & tout le reste du Royaume eussent voulu faire leur devoir, il y avoit été reçu volontairement, & s'y étoit fait couronner. Mais comme son Couronnement s'étoit fait sans l'avis & sans le consentement du reste du Royaume, il sembloit qu'il avoit encore beaucoup à faire pour achever de subjuguer un Païs qui avoit résisté des Siecles entiers aux Romains, aux Saxons & aux Danois. Cependant, dès qu'on sut qu'il avoit été couronné à Londres, tout le reste de l'Angleterre se soumit à ce nouveau Souverain, sans que qui que ce fût fit aucune démarche pour lui disputer la

possession

possession d'une Couronne à laquelle on ne savoit pas même sous quel titre il avoit pu prétendre. Vraisemblablement, si les Anglois s'étoient déterminez à élire un Roi de leur Nation, soit *Edgar*, soit un autre, Guillaume auroit eu encore bien des difficultez à surmonter. Supposons pour un moment, que ce Roi eût assemblé une Armée en quelque endroit éloigné de Londres: l'embaras de Guillaume eût été assez grand. Il n'auroit pu s'éloigner de Londres & de Douvre, sans un péril manifeste de perdre la Ville Capitale, ni demeurer à Londres, sans donner à l'Armée ennemie le tems de se renforcer. Il suffit de toucher cette seule consideration, pour faire voir quel étoit le bonheur de Guillaume, de ne point trouver d'oppositions. Le Lecteur pourra de lui même reflechir sur une infinité d'autres difficultez que Guillaume auroit rencontrées en son chemin, si les Anglois se fussent déterminez, même après la Bataille de Hastings, à faire quelque vigoureux effort. Certainement, plus on considere cette entreprise, & toutes les suites qu'elle eut, plus on y trouve quelque chose d'extraordinaire, & presque de surnaturel.

An 1067. Guillaume dispose des trésors de Harald. *G. Pictav.*

Le premier soin du nouveau Roi, après son Couronnement, fut de se saisir des trésors que Harald avoit assemblez à Winchester. Il en distribua une partie aux principaux Officiers de son Armée, & une autre aux Eglises & aux Monasteres, afin de se donner la reputation d'un Prince pieux & dévot. Le Pape eut aussi part à cette distribution, soit qu'il eût prêté de l'argent au Roi, soit que ce Prince voulût lui donner cette marque de sa reconnoissance, pour les faveurs qu'il en avoit reçues lorsqu'il méditoit son entreprise. En même tems il fit porter à Rome l'Etendart du dernier Roi, comme une espece d'hommage au St. Siege, & un témoignage que la conquête de l'Angleterre s'étoit faite avec son approbation. Les trésors de Harald ayant été ainsi partagez, il fallut penser à remplir les coffres du nouveau Souverain. Pour cet effet, on insinua doucement aux Villes, aux Communautez, & aux plus aisez des Sujets, qu'il étoit à propos de se concilier la bienveillance de leur nouveau Maitre par quelques présens. Tout le monde y ayant gaiement consenti, ces présens produisirent au Roi des sommes très considerables.

Les Villes & les Communautez lui font des présens.

G. Pictav.

La moderation dont Guillaume usa envers les Anglois, au commencement de son Regne, leur donna lieu d'esperer qu'ils alloient jouïr d'un bonheur solide, sous le gouvernement d'un Prince qui paroissoit prendre à cœur leurs interêts. En effet, il exhorta les principaux Officiers de ses Troupes, à traiter les vaincus avec la moderation dont les Chretiens doivent user envers leurs Freres. Il les pria de s'abstenir de toutes sortes d'insultes envers les Anglois, de peur qu'en les provoquant par des injures, on ne les portât à se revolter. A l'égard des Officiers inferieurs & des Soldats, il fit publier dans l'Armée des ordres très rigoureux contre ceux qui attenteroient à la chasteté des femmes, ou

Il protege les Anglois.

GUILL. I. 1067

Il confirme les privileges du Peuple.

qui donneroient le moindre sujet de plainte aux habitans du païs. Ensuite, il publia un Edit qui confirmoit tous les Privileges du Peuple, & toutes les promesses qu'il avoit faites à cet égard. Si l'on jugeoit des Princes par leurs Manifestes, ou par les termes de leurs Edits, on seroit porté à croire, qu'ils font toujours de la justice & de l'équité l'unique regle de leur conduite. Mais il n'arrive que trop souvent, que leurs actions répondent mal à leurs paroles. Ces sortes d'Actes publics ne laissent pourtant pas de produire un effet présent, qui est ordinairement l'unique but que les Auteurs s'en proposent. Celui-ci trouva les Anglois disposez à se confier à ces magnifiques promesses. Bien loin de prendre des mesures pour tâcher de conserver leur liberté, ils se laisserent séduire par cette douceur apparente. Les premieres démarches de ce Conquerant leur persuaderent, qu'à l'imitation de Canut le Grand qui s'étoit comporté de la même maniere, il feroit tous ses efforts pour s'acquerir l'affection du Peuple, afin de pouvoir jouïr tranquillement de sa conquête.

Il se défie pourtant des Anglois.

Quelques égards que Guillaume marquât pour les Anglois, il ne pouvoit pourtant s'empêcher d'être dans la défiance sur leur sujet, étant persuadé que leur soumission partoit plutôt de l'excès de leur crainte, que de l'excès de leur bonne volonté. Peu de jours après son Couronnement, il quitta Londres pour se retirer à Bearking, n'osant demeurer dans cette grande Ville dont la fidelité lui étoit suspecte. Mais comme il n'étoit gueres plus sûr du reste de l'Angleterre, il mit de fortes Garnisons dans Hastings, dans Douvre, & dans Winchester, afin d'ôter aux Anglois l'envie de secouer le joug qu'il venoit de leur imposer. Cependant, ces précautions ne produisirent aucun mauvais effet dans leurs esprits. Ils les regarderent comme indispensables au commencement d'une si grande revolution, & ils n'en furent point allarmez. Au contraire, ceux qui jusqu'alors avoient refusé de reconnoitre le nouveau Roi, allerent en foule se soumettre à lui.

Edwin & Morkard se soumettent au nouveau

Edwin & *Morkard*, qui avoient commencé à prendre des mesures pour défendre la liberté de leur Patrie, changerent tous leurs projets. Comme ils se trouvoient convaincus de la bonne-foi de Guillaume, ainsi que le reste de leurs Compatriotes, ils allerent à Bearking lui prêter serment de fidelité. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à les entretenir dans ces bonnes dispositions. Non seulement il les assura de sa protection, mais même en leur présence, il fit de grandes liberalitez au Prince *Edgar* qui étoit l'Idole des Anglois, & qu'on appelloit communément *le Mignon* de l'Angleterre.

Fondation de l'Abbaye de la Bataille. *M. Paris.*

La victoire de Hastings étoit trop glorieuse à Guillaume, pour qu'il négligeât d'en conserver la mémoire à la Postérité. Dans cette vue, il fit jetter les fondemens d'une Eglise & d'une Abbaye, au même lieu où Harald avoit été tué, & ordonna que quand elles seroient achevées, l'Eglise fût dédiée à *S. Martin*, & que l'Abbaye portât le nom de *La*

Bataille. (1) Le desir de faire prier Dieu pour l'ame de *Harald*, & pour la sienne propre, fut le prétexte dont il se servit pour faire cette fondation, à laquelle, selon les apparences, la gloire n'avoit pas moins de part que la pieté. Les trois premiers mois de ce nouveau Regne se passerent de cette maniere, dans un contentement réciproque des Anglois & des Normans. Les premiers ne croyoient pas avoir beaucoup perdu, par la revolution qui venoit d'arriver; & les derniers vivoient dans l'esperance, que le Roi s'acquitteroit bien-tôt des promesses qu'il leur avoit faites, lorsqu'il les avoit engagez à le servir.

GUILL. I. 1067.

Les précautions que Guillaume avoit prises lui ayant procuré une soumission universelle, il crut qu'il manqueroit quelque chose à son bonheur, s'il ne se donnoit pas la satisfaction d'aller en Normandie, pour y faire montre de sa nouvelle grandeur. Ce voyage étoit non seulement peu nécessaire, mais il paroissoit même dangereux, au commencement d'une domination établie par les armes. Il crut pourtant pouvoir prévenir la revolte de ses nouveaux Sujets, pendant son absence, par deux précautions. La premiere fut de mettre de fortes Garnisons Normandes dans toutes les Places. La seconde, d'emmener avec lui ceux d'entre les Seigneurs Anglois qui lui étoient les plus suspects. Le Prince *Edgar*, *Stigand*, *Morkard*, *Edwin*, *Waltehoff* fils de *Siward*, autrefois Comte de *Northumberland*, furent de ce nombre, avec plusieurs autres des plus considerables de la Nation. Tous ces Seigneurs n'étoient pas trop contens de l'accompagner, comprenant bien qu'il ne les menoit en Normandie, que comme autant d'ôtages, & pour servir à la gloire de son Triomphe. Néanmoins ils ne pouvoient se dispenser d'obeïr, de peur de lui donner lieu de concevoir des soupçons contre eux, par une résistance hors de saison. Avant que de quitter l'Angleterre, Guillaume y établit pour Régens, *Odon* son Frere Evêque de Bayeux, & *Guillaume Fitz-Osberne*. Son arrivée en Normandie causa, parmi ses anciens Sujets, une joye extraordinaire, dont ils ne pouvoient se lasser de lui donner des témoignages. Il passa les Fêtes de Noël à Fescamp, (2) où un Ambassadeur de France (3) accompagné

Guillaume va en Normandie, & y mene divers Seigneurs Anglois. *G. Malmesb. J. Brompton.*

Il laisse deux Régens en Angleterre.

(1) On gardoit dans cette Abbaye de *La Bataille* une ancienne Liste de toutes les Familles Nobles, qui passerent en Angleterre avec le Roi *Guillaume*. Cette Liste étoit nommée le *Rolle de l'Abbaye de la Bataille. Stow* & *Hollingsbed* en ont tiré des Copies, avec quelque petite difference. TIND.

(2) Il faut que M. *de Rapin* se trompe; ce ne pouvoit pas être les Fêtes de *Noël*, que *Guillaume* passa à *Fescamp*, mais celles de *Pâques*, puisqu'il passa la Mer au mois de Mars, & retourna en Angleterre au commencement de l'Hiver suivant. TIND.

(3) Cet Ambassadeur étoit *Rodolphe le puissant*, Pere de la Femme du Roi de France. TIND.

On ne sait ce que c'est que ce *Rodolphe le Puissant*, que M. *Tindal* fait Beau-Père du Roi de France. Le Roi dont il s'agit, est *Philippe I.* lequel en 1067, n'avoit point encore de Femme, & ne se maria pour la premiere fois qu'en 1071.

Guill. I. 1067.

d'une nombreuſe ſuite de Nobleſſe, alla le féliciter de la part de ſon Maitre, ſur ſa nouvelle Dignité. En cette occaſion, Guillaume affecta de faire paroitre, aux yeux des François, toute la magnificence qu'il crut capable de rehauſſer l'éclat de ſa gloire. Il demeura tout le reſte de l'Hiver en Normandie, où il ſembloit avoir oublié ſes nouveaux Sujets, pour y joüir des acclamations des anciens.

Les Régens oppriment le Peuple. *Ord. Vital. G. Malmesb. Fl. de Worceſter.*

Pendant qu'il donnoit aux Normans des marques de ſon affection, par le ſéjour qu'il faiſoit dans leur païs, ſon abſence produiſoit en Angleterre de très funeſtes effets. *Odon* ſon Frere & *Guillaume Fitz-Oſberne*, qui gouvernoient le Royaume, abuſoient ſans aucune diſcretion de l'autorité qui leur avoit été confiée. Uniquement occupez à s'enrichir par toutes ſortes de voyes, loin de proteger les Anglois qui avoient recours à eux, ils les laiſſoient accabler de mille injuſtices, & les opprimoient eux-mêmes par de continuelles tirannies. A voir agir ces deux Régens avec ſi peu de retenue, on auroit dit qu'ils avoient ordre d'engager les Peuples dans la revolte, afin d'avoir occaſion de leur en faire porter la peine. Les plus ſages des Anglois ſe contenoient pourtant dans l'obeïſſance, en attendant le retour du Roi, ſe perſuadant qu'il ne manqueroit pas de remedier à ces déſordres. Mais il s'en trouva de plus impatiens qui crurent, au contraire, devoir profiter de ſon abſence, pour tâcher de recouvrer leur liberté.

Soulevement dans le Païs de Kent.

Les peuples de Kent furent les premiers à lever la tête. Ils avoient appellé à leur ſecours *Euſtache* Comte de Boulogne, qui tâcha de ſe rendre maitre de Douvre par ſurpriſe. Mais cette tentative ne lui ayant pas réuſſi comme il avoit eſperé, il ſe retira, laiſſant les peuples de Kent expoſez à la ſéverité des Régens, qui les châtierent rigoureuſement.

Châtié par les Régens.

Revolte d'Edrick. *R. de Hoveden.*

Malgré cet exemple, un Seigneur Anglois, nommé *Edrick*, à qui les Hiſtoriens donnent le titre de *Forêtier*, prit les armes dans la Province de Hereford, & traita impitoyablement tous les Normans qui tomberent entre ſes mains.

Le Roi retourne en Angleterre.

Ces nouvelles étant portées au Roi, il repaſſa la mer tout incontinent, laiſſant le Gouvernement de la Normandie à Mathilde ſon Epouſe, & à Robert ſon fils ainé. Son retour calma les troubles que ſon abſence avoit cauſez.

Il commence à regarder les Anglois de mauvais œil.

Mais ces deux tentatives remplirent ſon eſprit de tant de ſoupçons contre tous les Anglois en général, qu'il commença dès-lors à ne les regarder plus que comme des ennemis couverts qui cherchoient l'occaſion de ſe revolter.

Cauſes de la méſintelligence entre le Roi & les Anglois.

Ce n'étoit pas ſans fondement qu'il étoit dans cette penſée. Quand on conſidere ſon humeur, & la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient à ſon égard, il eſt aiſé de comprendre, qu'il étoit comme impoſſible qu'il

avec *Berthe*, fille de *Florent* I. Comte de *Hollande*. Il la répudia dans la ſuite en 1085. ſous prétexte de Parenté. Le 4 Mai 1092. ou, ſelon d'autres, en 1093. il fit enlever *Bertrade* Femme de *Foulques le Rechin*, Comte d'*Anjou*, & l'épouſa l'année ſuivante. *Bertrade* étoit fille de *Simon* Comte de *Montfort*.

se formât entre eux cette confiance réciproque, qui auroit été si nécessaire pour leur tranquillité commune. Guillaume étoit naturellement défiant & févere. D'un autre côté, le grand armement qu'il avoit fait, l'avoit engagé dans de grandes dettes. De plus, il avoit promis de recompenser liberalement les Officiers qui avoient bien voulu s'engager dans son service: & tout cela ne pouvoit se faire qu'aux dépens des Anglois. Ajoutons encore, qu'il étoit naturellement avare, aimant beaucoup l'argent, non pour le dépenser, mais pour le garder dans ses coffres. Enfin, sa prévention en faveur de sa propre Nation alloit jusqu'à l'excès, & l'empêchoit souvent d'écouter les plaintes que les Anglois lui faisoient contre les Normans, qui n'abusoient que trop de cette disposition de son esprit. D'un autre côté les Anglois étoient extremement prévenus contre les Normans. Cette prévention, qui avoit commencé sous le Regne d'Edouard, & qui avoit été fomentée par le Comte *Goodwin* & par *Harald* son Fils, s'étoit encore accrue depuis la revolution qui venoit d'arriver. Quelque soin que Guillaume eût pris de recommander la moderation aux Normans, il n'étoit gueres possible de les empêcher d'abuser de la superiorité que la victoire leur avoit donnée sur les Anglois, & d'insulter à leur malheur. Cela n'étoit gueres propre à entretenir une bonne intelligence entre les deux Peuples. D'ailleurs, Guillaume avoit appuyé son droit sur des fondemens si frivoles, que les Anglois ne pouvoient le regarder que comme un Prince avide & ambitieux, qui n'avoit formé le projet de son entreprise sur l'Angleterre, que par le seul motif de satisfaire ses passions. Enfin, la maniere dont les deux Régens avoient gouverné pendant son absence, donnoit quelque lieu de juger, qu'ils ne se seroient jamais portez à tant d'excès & de violences, s'ils n'avoient pas été assurez de l'approbation de leur Maitre. Cependant, la consideration du doux gouvernement de Guillaume pendant les trois premiers mois de son Regne, avoit en quelque maniere fait évanouïr ces réflexions, & dissipé toutes leurs craintes. Mais quand ils virent qu'après son retour, non seulement il négligeoit de punir ses Ministres, mais que même il approuvoit leur conduite, ils ne purent plus se contenir. Ils répandirent partout leurs plaintes & leurs murmures, & firent voir ouvertement combien ils étoient mécontens. Ce fut alors que les soupçons du Roi se fortifiant de plus en plus, lui firent prendre la résolution de se tenir sur ses gardes, & de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que le mécontentement des Anglois ne produisît quelque fâcheuse revolution. Comme son humeur le portoit à la séverité, ses précautions se tournerent toutes de ce côté-là. Il y étoit encore poussé par les Normans, à qui il étoit bien plus avantageux qu'il entreprît de dompter les Anglois par la force, que s'il eût formé le plan de les gagner par la douceur. C'est ce qu'on peut dire de plus favorable de Guillaume; quoiqu'il se trouve des Historiens qui l'accusent d'avoir formé le dessein de réduire les Anglois à une entiere

GUILL. I. 1067.

servitude, avant que d'avoir été provoqué. Quoi qu'il en soit, la confiance entre le Roi & ses nouveaux Sujets fut bien-tôt rompue; & depuis ce tems-là, Guillaume ne pensa plus, qu'à se servir de tous les moyens qu'il crut propres à le maintenir sur le Trône, sans considerer fort scrupuleusement, si ces moyens étoient conformes à la justice & à l'équité.

Mathilde femme de Guillaume est couronnée.

Naissance du Prince Henri. 1068.

Peu de tems après le retour du Roi, Mathilde son Epouse arriva en Angleterre, & fut couronnée avec beaucoup de solemnité. Dans cette même année elle mit au monde un Prince, auquel on donna le nom de *Henri*. Elle en avoit eu trois autres en Normandie, savoir *Robert*, *Richard*, & *Guillaume*, dont l'ainé avoit environ douze ans.

Guillaume avoit jusqu'alors differé à satisfaire ceux qui l'avoient volontairement servi dans son Expédition d'Angleterre. Outre les appointemens qui leur étoient dus, ils s'attendoient encore à recevoir des récompenses proportionnées à leurs services & à la puissance qu'il avoit acquise par leur moyen. Ses revenus ordinaires ne pouvant suffire à toutes ces choses, il fallut avoir recours aux Anglois, qui avoient eu le malheur d'être vaincus. Pour cet effet, il s'avisa d'un moyen qui ne pouvoit que leur être très désagreable. Ce fut de renouveller la Taxe du *Dane-gelt*, qu'Edouard avoit abolie, & qui retraçoit dans leur souvenir les maux qu'ils avoient soufferts sous une domination étrangere. Il avoit bien prévu que le Peuple en seroit très mécontent; c'est pourquoi il avoit tâché de prévenir les mauvais effets que ce chagrin pourroit produire, en caressant les principaux Seigneurs Anglois, autant que son humeur reservée le pouvoit permettre. Il craignoit sur tous les autres, le Comte Edwin, qui par sa naissance, par ses emplois, & par son mérite personel, s'étoit acquis un très grand crédit parmi ses Compatriotes. Dans la vue d'empêcher que ce Seigneur ne se servît de cette occasion pour exciter des troubles, il crut devoir l'attacher à ses interêts, par la promesse qu'il lui fit de lui donner une de ses filles en mariage. Edwin en fut très satisfait, & loin de fortifier le mécontentement des Anglois, il fit tout ce qu'il put pour les appaiser. Aldred, Archevêque d'Yorck, ne fut pas si facile à ménager. Ce Prélat avoit conçu une si haute estime pour le Roi, qu'il en parloit continuellement avec de très grands éloges. Mais quand il vit que ce Prince commençoit à lever le masque, en rétablissant une Taxe si odieuse à la Nation, il changea de sentimens à son égard. Il lui fit même représenter en son nom, le tort qu'il faisoit aux Anglois, & les inconvéniens qui en pourroient arriver. Le Roi reçut cette remontrance avec chagrin, & traita même rudement celui qui avoit osé se charger d'une telle commission. On dit qu'Aldred se sentit tellement offensé de ce procedé, qu'il ne put s'empêcher de maudire le Roi & toute sa Race. Il étoit dangereux que le mécontentement de cet Archevêque ne produisît de fâcheux effets parmi les Peuples du Nord. Du moins, il parut que le Roi n'étoit pas sans inquietude à cet égard, par la démarche qu'il fit en envoyant un

Le Roi pense à satisfaire ses Troupes.

Il rétablit le *Dane-gelt*.

Il promet une de ses Filles à Edwin.

L'Archevêque d'Yorck lui fait faire des remontrances.

Qui sont mal reçues.

de ses Officiers à ce Prélat, pour tâcher de l'appaiser. Mais la mort d'Aldred, qui arriva dans ce même tems, délivra le Roi de sa crainte, & le Dane-gelt fut levé avec toute la rigueur imaginable. Depuis ce tems-là, on n'entendit par-tout que des plaintes & des murmures, qui aigrissant l'esprit du Roi, firent qu'il ne considera plus les Anglois que comme des Sujets rebelles; ainsi que de leur côté, ils ne le regarderent que comme un Conquerant odieux.

Mort de l'Archeveque.

Le Dane-gelt se leve avec rigueur.

Avant que de passer au récit des troubles qu'il y eût en Angleterre sous ce nouveau Regne, il est bon de remarquer, que les Historiens se trouvent fort partagez au sujet des causes qui les produisirent. Les uns en rejettent la faute sur les Anglois, & font entendre que Guillaume n'usa de rigueur à leur égard, que quand il vit que la douceur étoit inutile. D'autres soutiennent, que les injustices du Roi furent l'unique cause des revoltes des Anglois. Pour décider cette question, il faudroit examiner jusqu'où pouvoient s'étendre les Droits d'un Prince qui avoit acquis la possession du Royaume d'Angleterre de la maniere qu'on l'a vu; & jusqu'où devoit aller l'obeïssance d'un Peuple qui s'étoit soumis, partie par force, partie volontairement. Mais sur cela même les opinions ne seroient peut-être pas moins diverses. Il suffit donc de remarquer, qu'entre les Historiens qui ont parlé de Guillaume le Conquerant, les uns ont relevé avec soin toutes ses bonnes qualités, & ont passé fort legerement sur ses défauts; d'autres ont pris à tâche de faire regarder toutes ses actions du mauvais côté, & d'exagerer même celles qui ne peuvent pas être aisément justifiées. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anglois furent maltraitez sous ce Regne. Les Historiens les plus attachez à Guillaume le Conquerant ou à sa famille, ne peuvent s'empêcher d'en convenir: mais ils excusent ce Prince, par la nécessité où il se trouvoit de se tenir en garde contre les Anglois toujours prêts à se revolter. Les autres au contraire attribuent les mauvais traitemens que les Anglois souffrirent, à la seule avidité de Guillaume, & prétendent que leurs revoltes n'étoient qu'un effet de leur désespoir. Parmi ces divers sentimens, je prendrai le parti de raconter naturellement les faits dont personne ne peut disconvenir, sans y faire des réflexions, afin de laisser aux Lecteurs la liberté d'en juger comme ils le trouveront à propos.

Sentimens divers, touchant la conduite de Guillaume à l'égard des Anglois.

Dans la disposition où les Anglois se trouvoient à l'égard du Roi, il étoit bien difficile qu'ils pussent demeurer tranquilles, sans chercher les moyens de secouer un joug étranger qui leur paroissoit insupportable. Les soulevemens commencerent dans les Provinces Occidentales, où les habitans d'Exceter refuserent de prêter Serment au Roi, & de recevoir une Garnison Normande. Guillaume comprenant qu'il étoit de la derniere importance de remedier à ce mal, avant qu'il gagnât les autres parties du Royaume, se mit en marche au milieu de l'Hiver, pour aller réduire Exceter à l'obeïssance. En approchant de la Ville, il

Fl. de Worcest. H. Huntingd.

Revolte de la Ville d'Exceter.

Le Roi marche en Hiver pour réduire les Revoltez.

GUILL. I. 1068.

rencontra quelques-uns des principaux Bourgeois qui venoient lui demander pardon au nom de la Communauté, & lui livrer des ôtages. Mais pendant que ces Deputez étoient avec le Roi, la populace s'étant rendue la plus forte dans la Ville, leur démarche fut desaprouvée, & les habitans prirent la résolution de se défendre. *Githe* Mere de Harald, qui se trouvoit alors dans la Ville, fortifioit les Bourgeois dans leur opiniâtreté; & vraisemblablement, c'étoit elle qui avoit fait prendre cette derniere résolution. Cependant, le Roi se trouvant trop avancé pour pouvoir reculer avec honneur, se vit dans la nécessité de faire un Siege dans les formes, malgré la rigueur de l'Hiver. Les approches étant faites, & les murailles commençant à être ébranlées par les machines des assiegeans, les Bourgeois ne virent point d'autre ressource que d'avoir recours à la clémence du Roi. Quelque résolution que ce Prince eût prise d'en faire un rigoureux exemple, il se laissa fléchir par les prieres du Clergé, qui demanda instamment leur grace. Githe eut le bonheur de se sauver en Flandre, où elle emporta une prodigieuse quantité d'argent. Pour prévenir un second soulevement dans cette Ville, Guillaume y fit construire une Citadelle, dont il laissa la direction & le gouvernement à Baudouin fils du Comte Gilbert, avec une Garnison Normande.

Il assiége Exceter.

Et pardonne aux habitans.

Il y fait bâtir une Citadelle.

Le Roi ne pouvoit plus differer de payer ses dettes, ni faire attendre plus longtems à ses Troupes les recompenses qu'il leur avoit si souvent promises. Les sommes provenues de la Taxe du Dane-gelt, qui avoient été d'abord destinées à cet usage, avoient été mises dans les coffres du Roi, d'où il ne pouvoit se résoudre à les laisser sortir. Il croyoit qu'il étoit absolument nécessaire d'avoir des secours tous prêts pour les besoins qui pourroient survenir : sur-tout depuis que les murmures des Anglois lui donnoient lieu de craindre un soulevement général. Ainsi, sans toucher à cet argent, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens, qui augmenterent beaucoup le mécontentement des Anglois. Ce fut d'envoyer des Commissaires dans les Provinces, pour faire la recherche de ceux qui avoient porté les armes pour Harald, & pour confisquer leurs biens. Les Anglois se récrierent beaucoup sur cette recherche, qui leur paroissoit pleine d'injustice. Ils disoient, que quand ils avoient pris les armes pour Harald, ce Prince étoit actuellement sur le Trône, ayant été élu dans un tems où l'on ne savoit pas même que Guillaume prétendît à la Couronne d'Angleterre : Qu'avant la Bataille de Hastings, ils n'avoient jamais prêté serment au Duc de Normandie, & que par consequent leurs biens ne pouvoient être sujets à la confiscation, pour avoir porté les armes contre lui : Que d'ailleurs, en supposant même qu'ils étoient coupables, leur faute avoit été suffisamment reparée par leur prompte soumission, que le Roi avoit acceptée, leur ayant même promis de les maintenir dans leurs Privileges. Ces raisons étoient fortes. Mais en cette occasion, Guillaume avoit moins

Il cherche les moyens de payer ses dettes.

Il confisque les biens de ceux qui avoient porté les armes pour Harald.

moins la Justice en vue, que la Politique. Son intention n'étoit pas de les punir de leur prétendue faute, mais d'avoir un prétexte pour amasser de l'argent, & pour les mettre en même tems hors d'état de lui nuire, en les dépouillant de leurs biens; précaution, qu'il jugeoit absolument nécessaire pour sa sureté, & pour se mettre l'esprit en repos. Aussi les Historiens partisans de Guillaume passent-ils legerement sur ce fait: mais, pour faire une espece de diversion, ils font valoir un acte de Justice que Guillaume fit en cette occasion, en rendant le bien confisqué à un Anglois (1), qui prouva qu'il n'avoit jamais porté les armes pour Harald. On peut assurer néanmoins, que c'est ici un des évenemens les plus remarquables de ce Regne, parce que les Terres qui furent confisquées passèrent entre les mains des Normans, ou autres Etrangers, qui devinrent par là plus considerables en Angleterre que les Anglois mêmes. C'est de ceux-là que sont venues un grand nombre de Familles distinguées, qui se trouvent aujourd'hui dans le Royaume. Quoi qu'il en soit, ces confiscations procurerent au Roi deux avantages très considérables. Premierement, il se mit par là en état d'acquitter ses dettes, & de recompenser ceux qui l'avoient servi. En second lieu, il remplit les Provinces de gens qui lui étoient devouez, & qui avoient interêt de le maintenir sur le Trône.

Le Roi paye ses dettes, & récompense ceux qui l'ont servi.

Pendant que Guillaume se précautionnoit ainsi contre les Anglois, il perdoit de plus en plus leur estime & leur affection, & les portoit naturellement à chercher les moyens de recouvrer les biens dont ils avoient été privez. Edwin Comte de Chester, l'un des plus considérables d'entre eux, se crut obligé de faire un effort pour tâcher de rétablir les affaires presque désesperées de sa Patrie. Le Roi l'avoit amusé de l'esperance de lui donner une de ses Filles en mariage: mais il n'y avoit aucune apparence, qu'il pensât à lui tenir sa parole. Au contraire, il sembloit que ce Monarque cherchoit un prétexte de le ruïner comme les autres. Morkard son Frere, Comte de Northumberland, qui se trouvoit, à peu près, dans la même situation, n'eut pas beaucoup de peine à s'engager dans ce complot. Comme ces deux Seigneurs avoient un très grand crédit dans le Royaume, ils eurent bien-tôt assemblé une Armée, que *Bletwyn* Roi de Galles, leur Neveu, renforça d'un bon nombre de ses Troupes. Il étoit à craindre pour le Roi, que ce soulevement ne devînt général dans tout le Royaume, s'il ne s'opposoit de bonne heure à ceux qui osoient paroitre les premiers. Aussi usa-t-il d'une diligence extraordinaire pour assembler ses Troupes, avant que le mal s'étendît plus loin. En s'avançant vers les Revoltez, il fit fortifier le

Edwin & Morkard se revoltent. *Ord. Vital. Ann. Saxon. S. Dunelm.*

Brady.

Le Roi marche contre les Revoltez.

(1) Cette Terre confisquée & rendue est *Sharnburn* dans le Comté de *Norfolk*, que le Conquerant avoit donnée à *Warren le Normand*; mais *Edwin* qui en étoit Seigneur, ayant prouvé qu'il n'avoit point pris le parti d'*Harald*, eut la recréance de sa Terre. *Tyrrel* revoque le fait en doute, à cause que cette Terre n'est point mentionnée dans le *Livre du Jour du Jugement*, comme appartenant à *Edwin*. Tind.

GUILL. I. 1068.

Il fait conftruire des Citadelles.

Château de *Warwick*, dont il donna le Gouvernement à Henri de Beaumont, qui en fut auffi le premier Comte. Enfuite, Guillaume fit conftruire une Citadelle à Nottingham, afin de s'affurer une retraite en cas de befoin, par le moyen de ces deux Places. Après qu'il eut pris ces précautions, il marcha vers le Nord pour combattre les Rebelles, ou pour affieger Yorck qui avoit pris leur parti.

Cependant, les deux Comtes, qui avoient efperé que toutes les Provinces du Royaume fuivroient l'exemple de celles du Nord, fe trouvoient bien éloignez de leurs esperances. L'extrême diligence du Roi, & la fuperiorité de fes forces ayant rompu toutes leurs mefures, ils fe virent peu en état de lui réfifter. Dans cette extremité, il n'y avoit pour eux qu'un de ces deux partis à prendre, ou de quitter le Royaume, ou de fe remettre à la difcrétion du Roi. Ils fuivirent ce dernier, & ils s'en trouverent bien. Quelque irrité que fût Guillaume, il voulut bien leur pardonner, dans la vue de ramener les Anglois par cet acte de clémence. Il continua pourtant fa marche vers Yorck, dont les habitans, peu en état de foutenir feuls le faix de la Guerre, allerent au-devant de lui, pour lui porter les Clefs de leur Ville. Par cette foumiffion, ils obtinrent leur grace, quant à la punition corporelle : mais ils ne purent éviter de payer une groffe amende, ni de voir bâtir dans leur Ville une Citadelle, où le Roi laiffa une Garnifon toute compofée de Normans. *Archil*, Seigneur Northumbre, qui avoit eu part à la revolte, fut auffi reçu en grace, en laiffant fon Fils en ôtage. *Egelwin*, Evêque de Durham, coupable de la même faute, obtint une femblable faveur.

Edwin & Morkard fe foumettent & obtiennent leur pardon.

On porte au Roi les Clefs d'Yorck.

Il y fait bâtir une Citadelle.

La clémence du Roi paroit équivoque.

La clémence, dont Guillaume ufa envers les Chefs des Rebelles, auroit pu produire un bon effet, fi, dans le tems qu'il en épargnoit quelques-uns, il n'en eût puni d'autres qui étoient bien moins coupables. Il fit emprifonner un grand nombre de perfonnes qui n'avoient eu aucune part au dernier foulevement, & par là, il donna lieu de juger que la clémence, dont il avoit ufé envers les Chefs, n'étoit qu'un effet de fa politique. Cette conduite répandit dans tout le Royaume une terreur, qui devint encore plus grande, quand on vit bâtir, à Lincoln, à Huntingdon, à Cambridge, des Citadelles, qui paroiffoient manifeftement deftinées à tenir les Anglois fous le joug. Morkard & les autres Seigneurs Northumbres, craignant qu'il n'eût refervé leur châtiment pour un tems plus convenable, fe hâterent de fe retirer en Ecoffe. Le Comte *Cofpatrick* fut faifi de la même crainte, & l'infpira au Prince Edgar, qui, par fon confeil, alla fe refugier dans le même Païs, avec fa Mere & fes Sœurs. *Macolm Macmoir*, qui occupoit alors le Trône d'Ecoffe, les reçut avec tous les honneurs dûs à leur rang ; & regardant plutôt à leur naiffance qu'à leur fortune, il époufa, bien-tôt après, Marguerite Sœur aînée du Prince refugié. De ce mariage nâquit *Mathilde*, ayeule de *Henri* II. Roi d'Angleterre, qui réunit en fa perfonne le fang des Rois Saxons avec celui des Normans.

Il affure fa conquête par des Citadelles dans les Villes principales.

Plufieurs Seigneurs Anglois quittent le Royaume.

Edgar & Cospatrick fe retirent en Ecoffe.

Macolm, Roi d'Ecoffe, époufe une Sœur d'Edgar.

Guillaume ne fut pas fâché de fe voir délivré de tous ces ennemis.

secrets, qui lui causoient bien moins d'inquietude étant en Ecosse, que s'ils fussent demeurez en Angleterre. Cependant, la fuite de ces Seigneurs lui ayant fait comprendre quels étoient les sentimens des Anglois à son égard, il résolut de prendre toutes les mesures possibles, pour se mettre à couvert de leur ressentiment. Dans cette vue, il prit deux précautions, qui leur furent également insupportables. La premiere fut de leur ôter toutes leurs armes. La seconde, de leur défendre d'avoir de la clarté dans leurs maisons, après huit heures du soir. Quand cette heure étoit venue, ils entendoient le son d'une cloche, qui les avertissoit d'éteindre la lumiere, & de couvrir leur feu, à peine d'une grosse amende pour chaque contravention. Le son de cette cloche, qu'on appelloit le *Couvre-feu*, fut long tems un sujet de grandes vexations auxquelles les Anglois furent très sensibles. Quand ils faisoient réflexion à la douce liberté dont ils joüissoient sous leurs anciens Rois, ils ne pouvoient qu'avec un extrême chagrin, se voir réduits à un semblable esclavage. Pour peu qu'ils manquassent d'exactitude dans l'observation de cet ordre rigoureux, ils étoient assurez d'en être punis sans retardement, comme s'ils eussent commis un très grand crime. Ainsi cette cloche étoit comme un signal, qui se renouvellant tous les jours, ne leur permettoit pas d'oublier qu'ils étoient dans la servitude. Cette oppression, jointe à une infinité d'autres qu'ils souffroient tous les jours, tant du Roi même que de la part des étrangers répandus dans le Royaume, leur rendoit la vie amere, & leur faisoit déplorer le triste état où ils se trouvoient, sans qu'ils vissent aucune ressource pour s'en délivrer. C'est ainsi que plusieurs Historiens parlent de l'état où les Anglois se trouvoient alors.

GUILL. I. 1068.

1069. Le Roi ôte les armes aux Anglois, & établit le *Couvre-feu*.

Pendant que Guillaume prenoit ces précautions pour se garder des secretes pratiques de ses Sujets, *Goodwin*, *Edmond* & *Magnus*, fils de *Harald*, firent une descente dans la Province de Sommerset. La seule opposition qu'ils y rencontrerent fut de la part d'*Eadnoth*, qui avoit été Ecuyer du Roi leur Pere, & qui voulut donner à Guillaume une preuve de sa fidelité, en s'opposant à ces Princes. Son zèle pour le nouveau Roi lui fut funeste, puisqu'il fut tué dans le combat qu'il leur livra: après quoi ils se retirerent chargez de butin.

Les fils de Harald font une descente en Angleterre. *S. Dunelm.*

Si l'on en croit les Historiens partisans des Anglois, l'Angleterre se trouvoit alors dans un état digne de pitié. Les Normans appuyez de la faveur & de la protection du Roi, commettoient tous les jours contre les Anglois, des violences, dont ceux-ci ne pouvoient esperer aucune justice. D'autres plus amis des Normans que des Anglois, assurent, que les Anglois au désespoir de ce que les précautions que le Roi prenoit, les mettoient hors d'état de secouer un joug qu'ils ne portoient qu'à regret, s'en prenoient généralement à tous les Normans. Ils ajoutent, qu'il ne se passoit presque point de jour, qu'on ne trouvât dans les bois & dans les chemins, des Normans assassinez, sans qu'il fût possible de dé-

Les Anglois & les Normans se plaignent réciproquement les uns des autres.

(1) En Anglois, *Curfew* ou *Coverfire*. TIND.

GUILL. I. 1069.

Edit contre les Anglois, & favorable aux Normans.

couvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois se favorisoient les uns les autres. Il y a de l'apparence que le Roi fut persuadé que tout le tort étoit du côté des Anglois, puisqu'il publia un rigoureux Edit, par lequel il ordonnoit, que lorsqu'un Normand auroit été tué ou volé, le *Hundred*, ou la *Centaine*, la plus prochaine du lieu où l'action auroit été commise, seroit responsable du crime, & payeroit une grosse amende. Cette Loi n'étoit pas nouvelle pour les Anglois. Dès le tems d'Alfred le Grand, elle étoit en usage dans le Royaume (1). Mais ce qui les choquoit extremement, c'étoit que ce dernier Edit n'étoit fait qu'en faveur des Normans.

Plusieurs Etrangers quittent l'Angleterre.

Quelque faveur que le Roi témoignât aux Etrangers, il s'en trouva pourtant un grand nombre qui demanderent leur congé, pour s'en retourner dans leur Patrie. Guillaume le leur accorda volontiers, après leur avoir payé largement les arrerages qui leur étoient dûs, & distribué des récompenses qui alloient au-delà de ce qu'ils avoient esperé. Tout cela se fit aux dépens des Anglois, sur lesquels on leva les sommes nécessaires pour subvenir à cette dépense.

Les sujets de plainte se multiplioient sans cesse de l'un & de l'autre côté. Le Roi se plaignoit qu'en toutes occasions, les Anglois paroissoient disposez à la revolte; & les Anglois se croyant injustement opprimez, en murmuroient hautement. Les Northumbres étoient les moins endurans. On a déja vu, en divers endroits de cette Histoire, qu'ils avoient accoutumé d'être comme maitres chez eux, & qu'ils ne pouvoient souffrir l'esclavage. Le même esprit regnoit encore parmi eux. Sur le moindre sujet, ils ne pouvoient s'empêcher de se plaindre, & souvent même ils faisoient préceder leurs plaintes de quelque soulevement. L'humeur inquiete de ces Peuples, & le voisinage de l'Ecosse, donnant quelque sujet de crainte au Roi, il résolut de leur donner pour Gouverneur *Robert Cumin*, Seigneur Normand, dont l'humeur sévere lui parut propre à dompter leur férocité. Ils apprirent cette nouvelle, dans le tems qu'ils alloient faire éclore le projet qu'ils avoient formé de rappeller les Danois en Angleterre. Quelques-uns d'entre eux qui s'étoient refugiez auprès de *Svenon*, Roi de Danemarc, avoient persuadé à ce Prince qu'il ne lui seroit pas difficile de conquerir l'Angleterre. Il lui avoient même porté des assurances de la part des habitans du Nord, qu'ils favoriseroient son entreprise. Sur cette esperance, Svenon avoit équipé une Flotte de deux-cens vaisseaux qui étoit prête à mettre à la voile, dans le tems que Cumin avec 700 hommes tous Normans, alla prendre possession de son Gouvernement. Comme son arrivée pouvoit

Robert Cumin est envoyé pour Gouneur dans le Nord. *S. Dunelm.*

Les Northumbres appellent les Danois à leur secours.

(1) Du tems que les *Danois* dominoient, lorsqu'on trouvoit le corps mort d'un homme inconnu, on présumoit que c'étoit un *Danois*, & alors la *Centaine* payoit l'amende. Ainsi *Guillaume* ne fit que renouveller cette coutume, en changeant le nom de *Danois* en celui de *Normand*. Voyez *Histor. & Politic. Disc. of Nath. Bacon.* ch. 40. pag. 62. RAPIN THOYRAS.

beaucoup nuire aux desseins qu'on avoit formez dans le Nord, les principaux interessez dans le complot prirent la résolution de se défaire d'un surveillant si incommode, & de ceux qui l'accompagnoient. Il en fut pourtant averti : mais il les croyoit si peu en état de rien entreprendre, qu'il négligea cet avis. Cependant, les Conjurez ayant secretement assemblé des Troupes, se rendirent à Durham, où Cumin se tenoit sans aucune précaution, & passerent les Normans, avec leur Chef, au fil de l'épée. Peu de tems après, on vit arriver la Flotte Danoise, commandée par *Osborne*, Frere du Roi de Danemarc. Dès que cette nouvelle se fut répandue, tous les Mécontens allerent joindre le Général Danois, qui avoit déja mis ses Troupes à terre. *Edgar Atheling*, *Cospatrick*, *Marlesween*, & tous les autres Seigneurs qui s'étoient retirez en Ecosse, lui amenerent des renforts qui rendirent leur Armée très formidable. Comme toute la Province étoit pour les Danois, & que le Roi n'avoit pas, dans ces quartiers-là, des Troupes capables de s'opposer à de si grandes forces, Osborne se mit en marche pour aller assieger Yorck. Les Normans, qui étoient en garnison dans la Citadelle, voyant approcher l'Armée Danoise, prirent la résolution de se défendre jusqu'à l'extrémité, ne doutant point que le Roi ne fît toute la diligence possible pour les secourir. Dans cette esperance, ils mirent le feu au Fauxbourg qui étoit au pied de la Citadelle, de peur que les maisons ne facilitassent les approches des assiegeans. Mais le feu faisant plus de progrès qu'ils ne se l'étoient proposé, une grande partie de la Ville fut reduite en cendres. L'Eglise Cathedrale, le Monastere de S. Pierre, & une fameuse Bibliotheque qui avoit été commencée par l'Archevêque *Ecbert*, environ l'an 800. de notre Seigneur, périrent entierement dans cet incendie. Cependant, les Danois profitant de la confusion que cet accident causoit dans la Ville, y entrerent sans opposition. Dès qu'ils s'en furent rendus maitres, ils attaquerent la Citadelle avec tant de vigueur, qu'ils la prirent au premier assaut, & passerent la Garnison au fil de l'épée. Cette Expédition étant faite, le Général Danois, sachant que le Roi se préparoit à marcher contre lui, se retira dans un poste avantageux, laissant dans Yorck le Comte *Waltehoff*, avec une Garnison Angloise.

Ils tuent Cumin avec 700 Normans.

Les Danois arrivent dans le Nord.

Plusieurs Mécontens se joignent à eux.

Ils assiègent Yorck.

La nouvelle de cette invasion ébranla un peu la fermeté de Guillaume. Il craignit que ce ne fût par un complot général, que les Danois avoient été appellez en Angleterre. Prévenu de cette pensée, il n'osoit quitter le cœur du Royaume, de peur que son éloignement ne fournît à d'autres mécontens l'occasion de se revolter. D'un autre côté, il n'étoit pas moins dangereux de négliger les affaires du Nord, qui pouvoient avoir de fâcheuses suites. Dans cet embaras, il crut qu'avant toutes choses, il devoit tâcher d'appaiser les Anglois, par quelques démarches qui lui parurent propres à produire cet effet. Il rappella quelques-uns de ceux qu'il avoit exilez, il en tira d'autres de pri-

Guillaume craint un soulevement général.

Il tâche d'appaiser les Anglois.

GUILL. I. 1069.

ſon, & affecta, par quelques exemples de ſéverité, de réprimer l'inſolence des Normans. Sa crainte s'étant un peu diminuée par le bon effet que ces précautions produiſirent, il fit paſſer en Normandie la Reine & ſes Enfans, & ſe mit en devoir d'aller s'oppoſer aux Danois. Il étoit tellement irrité contre les Northumbres, qu'on l'entendit jurer *par la reſplendeur de Dieu*, qu'il n'en laiſſeroit pas un ſeul en vie. Dès qu'il fut arrivé dans la Province d'Yorck, il commença, par des ravages épouvantables, à exécuter ſa menace. Cependant, les Danois ſe tenoient dans leur poſte, où il n'oſoit les attaquer, ſachant bien qu'en hazardant un combat, il y avoit pour lui tout à perdre, & peu de choſe à gagner. Pour ſe retirer de cet embaras, il jugea que le meilleur expédient dont il pût ſe ſervir, étoit de corrompre le Général par des préſens. Dans cette vue, il lui envoya des Agens ſecrets, pour lui offrir une bonne ſomme d'argent, & la permiſſion de piller les contrées voiſines de la mer, s'il vouloit ſe retirer après que l'Hiver ſeroit paſſé. Cette négociation ayant réuſſi, comme il l'avoit eſperé, Osborne ſe retira au commencement du Printems : de quoi il fut ſéverement puni par le Roi ſon Frere. Les Danois étant partis, Guillaume marcha vers Yorck, pour aſſieger cette Ville, qui étoit défendue par une Garniſon d'Anglois & d'Ecoſſois, & par un brave Gouverneur. C'étoit le Comte Waltehoff, qui, par ſon courage & par ſa conduite, rendit ce Siege ſi long & ſi difficile, que le Roi commençoit à déſeſperer du ſuccès, lorſque la famine obligea les aſſiegez à capituler. Quelque irrité que fût le Roi, il voulut bien accorder une honorable Capitulation à ce brave Gouverneur, dont il avoit ſi ſouvent admiré la valeur, pendant ce ſi long Siege. Il ne ſe contenta pas même de lui donner cette marque de ſon eſtime, il lui fit encore épouſer ſa propre Niéce, Fille de la Comteſſe d'Albemarle. Quelque tems après, il le fit encore Comte de Northampton & de Huntingdon, & enſuite de Northumberland. Il reçut auſſi en grace le Comte Coſpatrick : mais il punit ſéverement le reſte des Officierss & des Soldats de la Garniſon, & fit payer une groſſe amende aux habitans d'Yorck. Dès que ce Siege fut fini, & que le Roi ſe vit en état de ſe venger des Northumbres, il ravagea leur païs d'une ſi cruelle maniere, que dans l'eſpace de ſoixante milles, qu'il y a entre Yorck & Durham, il ne laiſſa pas une ſeule maiſon ſur pied. Il n'épargna pas même les Egliſes, ni les autres Edifices publics. C'eſt ce que Guillaume de Malmesbury, quoique Normand, n'a oſé déſavouer. Le prétexte dont il ſe ſervit pour ruïner ainſi ce païs, fut qu'il vouloit par là empêcher une ſeconde invaſion des Danois. Mais la maniere dont il s'y prenoit, faiſoit aſſez voir que ce n'étoit que pour aſſouvir ſa vengeance, & pour jetter la terreur dans tout le reſte du Royaume, par l'exemple d'une ſi ſévere punition. On ne ſauroit, ſelon les Hiſtoriens, ſe repréſenter aſſez vivement la miſere qui regnoit dans ces malheureuſes contrées. Les terres étant en friche & le Peuple ſans habitations, on voyoit

Il marche contre les Danois.

Il corrompt le Général Danois

Qui ſe retire.

Guillaume aſſiege Yorck. *G. Malmesb.*

Brave defenſe de Waltehoff, qui enfin capitule. Le Roi lui pardonne, & lui donne Judith ſa Niece en mariage.

Il ravage le Northumberland d'une maniere barbare. *G. Malmesb. S. Dunelm.*

mourir les gens par monceaux, après avoir tâché de prolonger leur miserable vie, en se nourrissant de toutes sortes de bêtes les plus immondes, & quelquefois même de chair humaine.

La démarche que les Anglois venoient de faire, en appellant les Danois dans le Royaume, acheva de convaincre le Roi, qu'il ne seroit jamais paisible sur son Trône, jusqu'à ce qu'il les eût entierement mis hors d'état d'exécuter les projets que quelques-uns d'entre eux avoient formez contre lui. Ce fut ce qui lui fit prendre la résolution d'abaisser d'une telle maniere tous ceux qui pouvoient avoir du crédit parmi le Peuple, qu'il ne fût plus en leur pouvoir de faire aucun effort considerable. Véritablement, plusieurs innocens devoient souffrir de l'exécution de ce dessein. Mais en ce tems-là, il est certain que Guillaume ne pensoit uniquement qu'à sa propre sureté, sans s'embarasser beaucoup, si les moyens dont il se servoit étoient conformes à la justice. Pour exécuter ce projet, il ôta tout d'un coup aux Anglois toutes les Charges qui leur donnoient quelque pouvoir sur leurs Compatriotes. Ensuite, il les dépouilla de toutes les Baronies, & généralement de tous les Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, & les distribua aux Normands, ou aux autres Etrangers qu'il avoit amenez avec lui en Angleterre. Mais comme ceux-ci n'étoient pas en aussi grand nombre que ceux qui étoient privez de leurs biens, il se vit obligé de les accabler, pour ainsi dire, de bienfaits, afin de pouvoir tirer toutes les Terres de la Couronne d'entre les mains des Anglois. On pourra se convaincre par les exemples suivans, du peu de mesure que le Roi garda dans cette distribution. *Robert*, son Frere uterin, eut pour sa part le Comté de Cornouaille, dans lequel il avoit 288. Seigneuries, outre 558 qu'il en possedoit en d'autres Provinces. Odon, Evêque de Bayeux, son autre Frere, fut fait Comte Palatin de Kent, & Grand Justicier d'Angleterre. Ce Prélat avoit 180. Fiefs dans la seule Province de Kent, & 255. en divers autres endroits. *Guillaume Fitz-Osberne* fut gratifié de tout le Comté de *Hereford*. *Hugues Loup* d'Avranche, Fils d'une Sœur de Guillaume, reçut en don du Roi son Oncle le Comté Palatin de Chester, avec tous les droits Régaliens, pour le tenir en toute Souveraineté, de la même maniere que le Roi tenoit la Couronne. *Alain Fergeant*, Duc de Bretagne, Gendre du Roi eut tous les biens qui avoient appartenu au Comte Morkard, avec les mêmes droits qui avoient été accordez au Comte de Chester. *Roger Montgommeri* eut premierement Arundel & Cichester, & puis encore le Comté de Sallop. *Walter Giffard* obtint le Comté de Buckingham, & *Guillaume Waren* le Comté de Surrey. *Eudes*, Comte de Blois, fut mis en possession de la Seigneurie de *Holdernesse*. *Raoul de Guaer*, Breton, fut fait Comte de Norfolck & de Suffolk, & Seigneur de Norwich. *Henri de Ferrieres* reçut en don le Château de Tutburi. Guillaume, Evêque de Coutance, possedoit 280. Terres ou Fiefs, qu'il laissa par sa mort à Robert de Maubray son Neveu. Il seroit trop long de

1070. Guillaume maltraite beaucoup les Anglois.

Il donne leurs biens, & les Charges aux Etrangers.

Profusion du Roi dans la distribution des biens des Anglois. *Brady*.

GUILL. I. 1070.

faire mention de tous les autres dons que Guillaume fit aux Etrangers; aux dépens des Anglois. Le peu qu'on vient d'en rapporter suffit pour faire comprendre, que le but de cette profusion étoit uniquement d'en priver les Anglois naturels. C'est donc ici une Epoque considerable, où l'on vit, pour parler le langage des Historiens, l'Angleterre livrée entre les mains des Etrangers. On peut bien juger que les Seigneurs, à qui Guillaume distribua un si grand nombre de Terres, ne donnerent pas les arriere-Fiefs à des Anglois, mais à des gens de leur Nation. Aussi, depuis ce tems-là, on n'entendit plus parler ni d'Earldormans, ni de Thanes, mais de Comtes, de Vicomtes, de Barons, de Vavassors, d'Ecuyers, & d'autres titres tirez du langage Normand, ou François, qui commencerent à s'introduire en Angletetre, à la place des noms Saxons. Ainsi, on peut dire, avec vérité, que l'Angleterre devint Normande. Peut-être même auroit-elle changé son ancien nom, pour prendre celui de Normandie, si certaines choses, dont il sera parlé dans les Regnes suivans, n'eussent fait souhaiter aux Normans établis en Angleterre, d'être regardez comme des Anglois, & même d'en prendre le nom. Quoiqu'il en soit, c'est des Etrangers qui furent alors établis dans ces Terres, que sont venues une grande partie des Familles qui sont aujourd'hui les plus distinguées dans le Royaume.

Guillaume viole les Chartres accordées au Clergé par les Rois Saxons.

Ce ne fut pas seulement la Noblesse Angloise, qui souffrit du nouveau plan que le Conquerant avoit formé. Le Clergé ne fut gueres plus épargné. Les Saxons avoient donné à divers Evêques & Abbez, des Fiefs qu'ils avoient exemptez de tout service militaire, dénonçant même dans leurs Chartres des imprécations contre ceux de leurs Successeurs qui oseroient violer ces privileges. Mais Guillaume, n'étant pas du nombre de ces Princes scrupuleux qui regardent comme inalterable tout ce qui a été ordonné par leurs Prédécesseurs, cassa toutes ces exemptions. Les Terres de l'Eglise, ainsi que toutes les autres, furent assujetties à fournir, en tems de guerre, un certain nombre de Cavaliers, sans que les clauses contenues dans les anciennes Chartres pussent les en dispenser. Ceux d'entre les Ecclésiastiques qui refuserent de se soumettre à cette Ordonnance, ne firent que fournir au Roi le prétexte qu'il cherchoit de les déposseder, pour mettre des Etrangers en leurs places. De plus, il logea dans les Monasteres, presque toutes les Troupes qu'il avoit à son service, & obligea les Moines à les entretenir. Par ce moyen, il faisoit subsister son Armée, sans qu'elle lui coutât rien, & tenoit dans les Maisons Religieuses des espions qui avoient l'œil sur la conduite des Moines.

Il enleve l'or & l'argent des Monasteres.

Tout cela ne suffisant pas pour mettre son esprit en repos, il s'avisa encore d'un moyen qui lui attira les malédictions du Peuple, & principalement des Moines. Quelques-uns de ses Emissaires l'ayant informé que plusieurs personnes avoient mis leur argent en dépôt dans les Monasteres, il en prit occasion de faire fouiller dans toutes ces Maisons,

&

& d'enlever tout ce qui s'y trouva de plus précieux, prétendant que c'étoient des biens des Rebelles. Quelques Historiens assurent qu'il n'épargna même les Châsses des Saints, ni les Vases sacrez. Il y a beaucoup d'apparence que lorsque les Ecclésiastiques, après la Bataille de Hastings, avoient fait tant d'efforts pour procurer la Couronne à ce Prince, ce n'avoit été que dans la crainte de perdre leurs biens. Mais en cette derniere occasion, ils n'eurent que trop de sujet de reconnoitre, combien ils s'étoient trompez dans leur politique.

GUILL. I. 1070.

De quelque séverité dont Guillaume eût usé envers le Clergé, il ne jugea pas qu'il en eût encore assez fait. Le trop grand crédit des Evêques & des Abbez lui causant encore quelque inquietude, il résolut de se délivrer de ceux qui lui étoient le plus suspects. Pour y proceder d'une maniere qui lui attirât moins de blâme, il fit venir de Rome deux Legats, qui assemblerent à Westminster un Concile, où tout se passa selon ses souhaits. Stigand, Archevêque de Cantorberi, y fut déposé, pour s'être intrus dans ce Siege, dont Robert son prédécesseur, n'avoit pas été canoniquement dépouillé. Ce fut apparemment un sacrifice que Guillaume fit au Pape, puisqu'il ne paroît pas qu'il eût aucune raison de se plaindre de cet Archevêque. Le même Concile déposa aussi *Agelmar*, Evêque d'Estanglie, dont le Siege étoit alors à *Elmham*. *Algerick*, Evêque de Durham, & quelques autres qui n'étoient pas agréables au Roi, furent aussi sacrifiés à son humeur soupçonneuse. Quant à d'autres, contre lesquels le Concile ne trouva aucun prétexte d'agir, le Roi de sa simple autorité, en bannit quelques-uns du Royaume, & retint les autres en prison, sans faire contre eux aucune procedure juridique, & sans en alleguer d'autres raisons que son bon plaisir. Après qu'il se fut ainsi débarrassé de tous ceux qui lui causoient quelque inquietude, il mit en leur place des Normans ou d'autres Etrangers, car tout étoit bon, excepté les Anglois. Il nomma Lanfranc, Italien, qui étoit Abbé d'un Monastere à Caen, pour Archevêque de Cantorberi; & *Thomas*, Chanoine de Bayeux, pour Archevêque d'Yorck. Trois de ses Chapelains eurent en partage les Evêchez de Winchester, d'Elmham & de Selsey, & des Abbez Normans furent mis dans les Abbayes dont les Anglois venoient d'être chassez. On doit pourtant rendre ce témoignage à Guillaume, qu'il choisit des gens d'un mérite distingué, pour remplir ces places vacantes.

Il fait déposer divers Evêques & Abbez. *Ingulph*, *R. de Hoveden.*

Lanfranc est fait Archevêque de Cantorberi. *R. de Hoveden.* Les Bénéfices sont donnez à des Etrangers.

Qu'on ne s'imagine pas que j'aye usé de quelque exageration, dans ce que je viens de dire touchant les rigueurs dont Guillaume usa envers les Anglois, ni que j'aye affecté de suivre des Auteurs qui ont voulu noircir sa reputation. Ceux qui voudront prendre la peine de s'en éclaircir par la lecture des Historiens originaux, se convaincront aisément du contraire. Ils y verront, qu'il n'y a pas une seule de ces particularitez

GUILL. I. 1070.

qui ne se trouve dans les Histoires qui ont été écrites pendant sa vie, ou peu de tems après sa mort, par les Auteurs qui ont eu le plus à cœur de justifier sa conduite. C'est donc sans fondement que quelques-uns d'entre les modernes ont assuré, que ce Prince n'usa jamais du droit de conquête, & qu'il suivit constamment l'ordre ancien établi dans le Royaume.

Revolte de l'Abbé de S. Alban.

Toute la conduite du Roi faisant comprendre aux Anglois, que son dessein étoit de les mettre si bas, qu'ils ne fussent plus en état de lever la tête; quelques-uns des principaux crurent qu'il étoit tems, ou jamais, de faire un vigoureux effort, pour prévenir leur ruine totale. *Frideric*, Abbé de S. Alban, fut un des plus ardens à inspirer cette pensée à ses Compatriotes; & ce fut par son moyen, & par le secours de son argent, que se forma un nouveau complot pour chasser le Roi & les Normans du Royaume. Le secret fut si bien gardé, que les Conjurez assemblerent tout-à-coup une Armée, sans que le Roi en eût reçu aucun avis. Cette Armée s'étant considerablement accrue en très peu de jours, l'Abbé de S. Alban fit venir Edgar Atheling d'Ecosse, & le mit à la tête des Mécontens, qui le reconnurent pour leur Roi, & le firent proclamer dans tous les lieux dont ils étoient les maîtres. Cette hardie entreprise causa une extrême inquietude à Guillaume, qui craignoit toujours que quelque revolution imprévue ne lui fit perdre le fruit de toutes ses peines. Il en fit confidence à Lanfranc nouvel Archevêque de Cantorberi, qui lui conseilla de traiter les Anglois avec moins de dureté. Il lui fit même entendre, qu'il étoit absolument nécessaire d'entrer promptement en négociation avec les Revoltez, de peur que le feu qui venoit de s'allumer, ne se répandit dans tout le Royaume. Le Roi suivit ce conseil, & après avoir fait plusieurs belles promesses, il sut engager à une Conference les Chefs des Mécontens, qui l'allerent trouver à Berkhamstead. Il écouta tranquillement toutes leurs plaintes, & promit de remedier à leurs maux. Il jura même sur les Evangiles, qu'il rétabliroit les anciennes Loix du Royaume, qui portoient le nom d'Edouard son bienfaiteur. Cette condescendance ayant satisfait les Mécontens, ils se retirerent pour aller congédier leurs Troupes, dont ils croyoient n'avoir plus besoin. Mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention de ce Prince, que de tenir un serment qu'il regardoit comme extorqué. Peu de jours après, il fit arrêter un grand nombre de ceux qui avoient pris les armes contre lui, & en fit mourir quelques-uns. Les autres furent transportez hors du Royaume, ou retenus en prison. A cette nouvelle, Edgar s'enfuit en Ecosse, d'autres se refugierent en Irlande, en Danemarc, en Norwege, & l'Abbé de S. Alban se retira dans l'Isle d'Ely, où il mourut de chagrin. Dès que le Roi fut informé de sa mort, il se saisit des biens du Monastere de S. Alban, & en enleva ce qui s'y trouva de plus précieux. Il avoit même résolu de le ruiner entierement, si

Les Revoltés proclament Edgar Roi.

Le Roi appaise les Mécontens, par des promesses.

Il rompt sa parole.

Edgar se retire en Ecosse.

Lanfranc ne se fût opposé à ce dessein, par des remontrances qui en arrêterent l'exécution (1).

1071.

Autre soulevement. *S. Dunelm.*

Les Mécontens se retirent dans l'Isle d'Ely.

La conduite que Guillaume venoit de tenir à l'égard des Mécontens, produisit des effets divers parmi les Anglois. Les uns intimidez par la séverité de ce Prince, se résolurent à tout souffrir, de peur d'augmenter leurs peines par des efforts inutiles. D'autres, moins endurans, se déterminerent à tout entreprendre, pour se délivrer d'un joug qu'ils ne pouvoient plus porter. Ceux-ci se retirerent dans l'Isle d'Ely, où il y avoit un riche Monastere dont l'Abbé étoit entré dans leur complot. Mais ce n'étoit pas la seule raison qui leur avoit fait choisir cette retraite. Ce lieu, qu'on appelle une Isle, parce qu'il est environné d'un Marais, étoit extrêmement fort, & leur paroissoit propre à les mettre à couvert des rigueurs du Roi, après qu'ils y auroient mis suffisamment de monde pour le défendre. Edwin & Morkard prirent le parti de se joindre à ces gens-là, comprenant bien qu'ils seroient les premiers sacrifiez aux soupçons du Roi, & n'osant plus se fier à ses promesses. Quelque tems après, Edwin ayant pris la résolution d'aller en Ecosse, où il croyoit pouvoir plus utilement servir le parti, fut tué en chemin, par des traitres qui l'accompagnoient. Morkard son frere trouva dans l'Isle d'Ely un grand nombre de gens de qualité assemblez, avec *Egelrik* & *Walter*, Evêques de Durham & de Hereford, tous résolus de s'opposer de tout leur pouvoir à l'autorité despotique que le Roi s'attribuoit. Leur nombre s'étant considerablement accru par des troupes de Mécontens qui se retiroient en foule au même lieu, ils mirent à leur tête *Everard* (2) Neveu de l'Evêque de Peterborowgh, qui passoit pour l'homme du Royaume le plus brave, & qui entendoit le mieux le métier de la guerre. Il avoit été banni sous le Regne d'Edouard, pour certains excès qu'il avoit commis dans son voisinage, & il s'étoit retiré en Flandre, où sa valeur lui avoit acquis beaucoup de reputation, & procuré de grands Emplois. La mort de son pere l'ayant fait retourner en Angleterre, pour recueillir sa succession, il trouva que ses biens avoient été donnez à un Gentilhomme Normand. Il en demanda la restitution, & n'ayant pu l'obtenir par la voye de la justice, il en chassa l'Etranger qui en étoit en possession. Ce fut précisément dans cette conjoncture, que s'étant rendu à Ely pour s'y mettre à couvert du ressentiment du Roi, les Mecontens le reconnurent pour leur Chef. Comme il avoit beaucoup de reputa-

Annal. Sax. Ingulph R. de Hoveden.

Ils mettent Everard à leur tête.

(1) L'Histoire de cette Revolte est rapportée uniquement par *Matthieu Paris*, dans la Vie de *Fretheric*, & cette raison la fait revoquer en doute; mais comme il n'auroit pu controuver cette Histoire, il est très probable qu'il la trouva dans les Annales du Monastere de *S. Albans*. *Tyrrel* remarque qu'*Edgar Etheling* ne pouvoit pas être interessé dans cette affaire, vû qu'il s'en étoit fui en Ecosse près de deux ans auparavant, & qu'il ne retourna en Angleterre que trois ans après, quoique *Matthieu Paris* prétende qu'il l'avoit fait l'année précédente. Tind.

(2) *Hereward*. Tind.

GUILL. I. 1071.

tion, & que ceux qui marquoient du courage & de la fermeté, étoient autant redoutez de Guillaume, que ceux qui n'osoient lui résister, en étoient méprisez, il ne causa pas peu d'inquietude à ce Prince. L'honneur qu'il venoit de recevoir l'ayant animé d'une nouvelle ardeur, & du desir de faire voir qu'il n'en étoit pas indigne, il fit tous les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense, prévoyant bien qu'il ne seroit pas longtems dans ce lieu sans y être attaqué. Pendant qu'il se pourvoyoit de munitions de guerre & de bouche, il fit fortifier avec soin les endroits de l'Isle les plus accessibles, & prit toutes les autres précautions qui pouvoient augmenter les difficultez d'un Siege. Guillaume sachant à quel homme il avoit à faire, se hâta autant qu'il lui fut possible d'aller l'attaquer, dans l'espérance de le surprendre avant qu'il fût bien préparé. Mais Everard avoit déja pourvû à lui disputer l'entrée de l'Isle, en faisant construire dans le Marais, un Château de bois qui ne pouvoit être attaqué, & qui défendoit la seule avenue par laquelle on pouvoit aller aux assiegés. Malgré ces difficultez qui paroissoient insurmontables, Guillaume s'opiniâtroit à ce Siege, ou plutôt à ce Blocus. Il esperoit de réduire les Mécontens par la famine, & de les avoir tous à la fois à sa discretion; la même cause qui l'empêchoit de s'approcher, mettant aussi un obstacle invincible à leur fuite. C'étoit dans cette vue qu'il avoit fait élever dans le Marais une Chaussée longue de deux-mille pas, par le moyen de laquelle il ôtoit aux assiegez toute esperance de secours. Cependant, quoiqu'il eût déjà consumé beaucoup de tems à ce Siege, il n'en étoit pas plus avancé, parce que les Revoltez avoient fait un amas prodigieux de vivres. Ce retardement lui causoit une extrême inquietude, tant par rapport à l'affaire même dont il s'agissoit, qu'à cause qu'il l'empêchoit d'aller s'opposer au Roi d'Ecosse, qui avoit pris ce même temps, pour faire irruption dans les Provinces du Nord. Enfin, dans le tems qu'il commençoit à désesperer de son entreprise, un heureux conseil le tira de cet embarras.

Guillaume assiege les Revoltez dans l'Isle d'Ely.

Difficulté de ce Siege. *Matth. Paris.*

Le Roi d'Ecosse envahit le Northumberland.

Le Monastere d'Ely ayant hors, de l'enceinte de l'Isle, beaucoup de Terres d'où il tiroit ses principaux revenus, on conseilla au Roi de s'en saisir, afin de réduire les Moines à l'obeïssance, par la crainte de les perdre. Il n'eut pas plutôt suivi ce conseil, & distribué ces Terres à ses Courtisans, que *Thurstan*, Abbé de ce Monastere, ne pouvant résister aux clameurs de ses Moines, chercha les moyens de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé. Il n'en trouva point de plus propre, que de se procurer la faveur du Roi par un service considerable. Dans cette vue, il fit offrir sécretement à ce Prince, de lui remettre l'Isle d'Ely entre les mains, avec tous ceux qui s'y étoient renfermez, & de lui payer mille marcs d'argent; à condition que les biens saisis seroient rendus au Monastere. Cette offre ayant été acceptée avec joye, l'Abbé exécuta sa promesse: mais les Historiens ont négligé de nous informer de quels

L'Abbé d'Ely livre l'Isle au Roi.

moyens il se servit pour y réussir. Quoiqu'il en soit, les Mécontens se virent contraints par la perfidie de cet Abbé, de se soumettre à la clémence du Roi, n'y ayant point eu de condition stipulée pour eux. Le seul Everard échapa, s'étant ouvert un chemin l'épée à la main, à travers les Troupes du Roi, qui gardoient un certain passage. De ceux qui furent trouvez dans l'Isle, les uns eurent les yeux crevez, ou les mains coupées, les autres furent enfermez en diverses prisons. Entre ceux-ci, se trouverent le Comte de *Morkard*, avec *Egelrik* Evêque de Durham, qui ayant eu l'audace d'excommunier le Roi, fut envoyé à Abingdon, où on le fit mourir de faim. Les Moines d'Ely furent aussi châtiez, bien qu'ils eussent pris toutes les précautions possibles pour faire leur Capitulation. Sur ce qu'il manqua quatre sous seulement, à la somme qu'ils payoient au Roi, selon leur engagement, ils se virent contraints d'y ajouter mille autres marcs. Encore n'en furent-ils pas quittes pour cela. Guillaume fit loger dans leur Monastere quarante Cavaliers, à l'entretien desquels ils furent obligez de pourvoir.

Punition des Rebelles. *R. de Hoveden. Math. Paris. G. Martin.*

Et des Moines d'Ely. *Chron. de Baker.*

Pendant que le Roi étoit occupé au Siege d'Ely, Macolm continuoit ses ravages dans les Provinces du Nord, avec une barbarie qui seroit effectivement indigne d'un Prince Chrétien, si elle étoit telle que les Historiens Anglois l'ont dépeinte. Ils disent que les Ecossois fendoient le ventre aux femmes enceintes, qu'ils égorgeoient les vieillards, & jettoient en l'air les petits enfans, pour les recevoir sur les pointes de leurs épées. Mais il y a beaucoup d'apparence, que ce récit est extremement exageré, aussi bien que le nombre des Esclaves Anglois qui furent emmenez en Ecosse, où l'on prétend qu'il n'y avoit pas une seule maison où il ne s'en trouvât quelqu'un. *Cospatrick*, qui étoit alors Gouverneur de Northumberland, n'ayant pas assez de Troupes pour faire tête au Roi d'Ecosse, fit une course dans le Cumberland, où il vengea sur les Ecossois, les maux que leurs Compatriotes faisoient souffrir aux Anglois. Cette Expédition ne fit qu'irriter encore plus le Roi d'Ecosse, qui en prit occasion de redoubler ses ravages dans le Northumberland. Guillaume souffroit impatiemment ces insultes : mais l'affaire d'Ely lui paroissant plus importante, il vouloit en voir la fin. Dès qu'elle fut terminée, il marcha dans la Province de Gallway, où pourtant, il ne fit que fatiguer son Armée, sans tirer aucun avantage considerable de cette invasion. Cependant Macolm qui s'étoit retiré en Ecosse, tâchoit de tirer la guerre en longueur, dans l'esperance qu'il surviendroit en Angleterre d'autres troubles dont il pourroit profiter. La même raison obligeoit Guillaume à faire des efforts pour la finir promptement. Le moyen qu'il crut le plus propre pour y réussir, fut d'aller chercher les Ecossois dans le centre de leur Païs, afin que la peur d'une Bataille, qui pourroit avoir pour eux de fâcheuses suites, les obligeât à faire la paix. Cette résolution lui procura l'avantage qu'il s'en étoit promis. Macolm, qui ne vouloit rien hazarder dans son Royaume, lui ayant fait propo-

Le Roi d'Ecosse continue ses ravages dans le Nord. *R. de Hoveden.*

Cospatrick ravage les Terres du Roi d'Ecosse.

Guillaume marche en Ecosse. *Annal. Saxon. Ingulph. R. de Hoveden. Polyd. Virgil.*

GUILL. I. 1072.

ser de regler leurs differens par un Traité, il crut qu'il ne devoit pas balancer à terminer par ce moyen une Guerre, que la conjoncture de ses affaires lui faisoit regarder comme très dangereuse. D'ailleurs, il sembloit que depuis la Bataille d'Hastings, il avoit formé le dessein de ne rien mettre au hazard. C'étoit ce qui l'avoit autrefois empêché de combattre les Danois, & vrai-semblablement cette même raison lui fit tenir cette même conduite avec les Ecossois. Quoiqu'il en soit, le Traité qu'il fit avec Macolm (1) ayant reglé les limites des deux Royaumes, ce Prince lui rendit hommage. Il y a des Auteurs Anglois (2) qui prétendent que cet Hommage regardoit tout le Royaume d'Ecosse; mais les Ecossois assurent que ce n'étoit que le seul Païs de Cumberland. C'est en effet ce qu'il y a de plus vrai-semblable, puisqu'il n'y a point d'apparence que Macolm, qui n'avoit pas reçu le moindre échec, eût voulu s'abaisser à faire hommage de tout le Royaume. Je sçai bien qu'on prétend que Guillaume avoit droit de le demander: Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question, dont la discussion viendra plus à propos dans un autre endroit.

Traité de Paix entre les deux Rois.

Plusieurs familles Angloises s'établissent en Ecosse.

Le bon accueil que Makom faisoit à tous les Anglois fugitifs, en attira un grand nombre dans ses Etats, où quelques-uns firent des établissemens qui les obligerent à y demeurer. De ces refugiez sont venues plusieurs Familles qui tiennent aujourd'hui un rang considérable en Ecosse. Il se trouve des Auteurs qui avancent que les Anglois y porterent leur Langue, avec les Titres de *Duc*, de *Comte* & de *Baron*: mais de Buchanan soutient qu'ils y étoient en usage avant ce tems-là. Ce même Historien n'a pas autant de peine à reconnoitre, que les Anglois porterent en Ecosse le luxe, la vanité, la luxure, l'yvrognerie, & d'autres vices, dont il prétend que ses Compatriotes avoient été exempts jusqu'alors. Entre les principaux de ces refugiez, se trouvoit le Comte de *Cospatrik*, qui avoit été dépouillé de son Gouvernement, sous prétexte qu'il avoit eu part à la mort de Cumin, quoique depuis ce tems-là, il eût rendu au Roi des services très importans. Sa place fut remplie par le Comte *Waltehoff*, le seul des Seigneurs Anglois pour qui Guillaume marquât encore quelque considération. Mais il ne conserva pas longtems sa faveur, dont il étoit principalement redevable à sa Femme, qui étoit Niece du Roi.

Waltehoff est fait Comte de Northumberland.

1073.

Depuis que Guillaume étoit sur le Trône d'Angleterre, la France lui

(1) *Hector Boëce* dit qu'en mémoire de cette Paix entre le Roi d'Angleterre & celui d'Ecosse, on éleva une Croix de pierre au milieu des Montagnes de *Stanemore* dans le Comté d'*Yorck*. Les Anglois l'appellent *Rere-Cross*, & les *Ecossois Rey-Cross*, c'est-à-dire, Croix Royale, à cause qu'elle a les Armes des deux Rois gravées aux deux côtés opposés: ce qui devoit servir à l'avenir de borne aux deux Royaumes. On peut voir encore les restes de cette Croix. TIND.

(2) *Holingshed* & d'autres Auteurs modernes prétendent la même chose. *Ingulphe* dit seulement que *Macolm* fit hommage, sans dire de quoi. TIND.

avoit donné tout le tems nécessaire pour s'y affermir, sans lui causer le moindre embaras. Il esperoit donc que, puisqu'elle n'avoit pas profité des troubles qui s'étoient élevez en Angleterre, elle seroit encore moins disposée à l'inquieter, depuis qu'il avoit achevé de dompter ses Sujets Anglois. Mais tout-à-coup la jalousie de Philippe s'étant reveillée, ce Prince ne put voir sans chagrin le Roi d'Angleterre dans une si grande prosperité. Il s'accusa d'avoir manqué de politique, en ne soutenant point les Anglois mécontens, par des diversions; & il résolut de reparer cette faute en attaquant la Normandie. Ce fut sans doute dans l'esperance que les Anglois mécontens profiteroient de cette diversion pour se soulever, & qu'ils occuperoient Guillaume dans son Isle. Quelle que fût sa pensée, il se jetta tout-à-coup dans la Normandie, sans avoir déclaré la guerre. Dès que Guillaume en eût reçu la nouvelle, il passa la mer avec une Armée toute composée d'Anglois, n'ayant pas osé tirer les Troupes Normandes du Royaume. D'ailleurs, il aimoit mieux exposer les Anglois que les Normans qui lui étoient absolument nécessaires pour conserver sa conquête. Avec ces Troupes, il reprit le Mans & toute la Province du Maine qui s'étoit revoltée, les Anglois se faisant un honneur de le servir fidelement en Normandie, pendant qu'en Angleterre il les traitoit avec beaucoup de dureté. Philippe n'ayant pas eu dans cette Guerre le succès qu'il en avoit esperé, s'en lassa bientôt, & la termina par une Paix qu'il conclut avec le Roi d'Angleterre.

Le Roi de France attaque la Normandie.
Ann. Saxon. G. Malmesb.

Guillaume reprend le Mans.

Peu de tems avant ce Traité, le Prince Edgar ennuyé de vivre en fugitif dans un Païs étranger, alla trouver Guillaume pour lui demander pardon, & se soumettre à sa volonté. Il en reçut un accueil très favorable, & obtint une livre d'argent par jour, pour son entretien. Depuis ce tems-là, il se tint toujours dans l'obéissance, sans donner plus aucun sujet d'inquietude au Roi. S'il avoit lieu de se plaindre, c'étoit moins de Guillaume que des Anglois, qui, après la mort d'Edouard, lui avoient préferé un Particulier. Ce n'étoit pas à Edgar que Guillaume avoit enlevé la Couronne; c'étoit à Harald, qui vrai-semblablement, s'il avoit pu la conserver, l'auroit laissé à ses propres enfans, sans se mettre en peine des Droits du Prince Saxon. D'un autre côté, on ne peut disconvenir, qu'Edgar n'eût sujet de se louer de la clémence de Guillaume, qui voulut bien le recevoir encore en grace, malgré la juste défiance où il pouvoit être à son égard.

Edgar Atheling va au Roi

Pendant que Guillaume étoit encore en Normandie, Gregoire VII, le plus fier de tous ceux qui ont occupé le Siege Pontifical, lui envoya un Nonce, pour le sommer de lui rendre hommage, prétendant que l'Angleterre étoit un Fief du St. Siege. Il demanda encore les arrerages du *Denier de St. Pierre*, qui n'avoit pas été payé depuis plusieurs années. Quelques-uns prétendent, que pour ce qui regarde le premier Article, la demande du Pape n'étoit pas sans fondement, & que ce n'étoit qu'à cette condition que Guillaume avoit obtenu l'approbation du St. Siege, pour

Gregoire VII. demande l'hommage au Roi.
R. de Hoveden, Eadmer, Brady.

[illegible] I. 1073.

la Conquête de l'Angleterre. D'autres font dériver la Souveraineté du Pape sur ce Royaume, du don gratuit du *Romescot* ou *Denier de St. Pierre*, fait à l'Eglise Romaine par *Ina* & *Offa* Rois de Wessex & de Mercie. Ils prétendent que c'étoit un véritable Tribut, par lequel ils se reconnoissoient feudataires du St. Siege. Enfin, il y en a qui abandonnant cette prétention, se contentent de fixer l'Epoque de cette Souveraineté au tems du voyage qu'Etelwolph fit à Rome. Mais bien que, peut-être, dans le tems que Guillaume méditoit son entreprise, il n'eût pas disputé au Pape ses prétentions; quand il se vit bien établi sur le Trône d'Angleterre, il se trouva d'une autre humeur. Il répondit sans détour au Nonce, qu'il ne tenoit sa Couronne que de Dieu & de son épée, & qu'il n'avoit pas intention de la rendre dépendante de qui que ce fût. Il alla même plus loin: car sur quelques menaces que le Nonce osa lui faire, il publia un Edit, qui défendoit à tous ses Sujets de reconnoitre aucun Pape que celui qu'il auroit lui même approuvé, & de recevoir aucun ordre de Rome sans sa permission. C'étoit pour faire sentir à Gregoire, qui avoit alors un Compétiteur, combien il couroit risque de se voir à son tour chagriné, s'il entreprenoit de pousser plus loin cette prétention. Quant aux arrerages du *Denier de St. Pierre*, il promit de satisfaire la Cour de Rome pour le passé, & d'être plus exact pour l'avenir. Cette fermeté ayant fait comprendre au Pontife, que Guillaume n'étoit pas un Prince à se conduire par de vains scrupules, & moins encore à se laisser épouvanter par des menaces, il se désista de ses prétentions.

Guillaume le refuse hautement.

Il défend de reconnoitre aucun Pape sans son ordre.

1074. Conspiration des Normans contre le Roi. *G. Malmesb. R. de Hoved. Ann. Sax: M. Paris, Flor. Wigorn.*

Le long séjour que le Roi fit en Normandie, donna lieu en Angleterre à une nouvelle Conspiration, d'autant plus dangereuse, que des Seigneurs Normans des plus considerables en étoient les auteurs. *Raoul de Guaer*, Breton, Comte de Suffolck, & *Roger de Bretueil* Comte de Hereford, ayant résolu d'unir leurs deux Maisons par le mariage de Raoul avec une Fille de Roger, le Roi, pour des raisons qu'on ignore, leur avoit défendu de passer outre. Ces Seigneurs, qui n'avoient pas osé accomplir ce mariage, pendant que le Roi étoit en Angleterre, prirent le tems de son absence pour exécuter leur dessein. En cette occasion, ils firent une Fête magnifique, à laquelle ils inviterent plusieurs personnes de qualité, & entr'autres le Comte Waltehoff. Comme ils connoissoient l'humeur du Roi, ils avoient en même tems formé le projet d'une Conjuration pour le priver de la Couronne, ne voyant point d'autre moyen d'éviter les effets de sa colere. Cette occasion leur paroissant favorable pour faire entrer les conviez dans leur complot, dès qu'ils s'apperçurent que le vin commençoit à les échauffer, ils firent tomber le discours sur le Roi, & s'attacherent à faire remarquer tout ce qui pouvoit le plus contribuer à aigrir les esprits contre lui. Ils feignirent de plaindre les Anglois, qui ayant été de tout tems une Nation libre, se voyoient réduits à un honteux esclavage. A l'égard des Normans, il les animerent par la considération de la dureté du gouvernement de Guillaume, qui, par les charges excessives

qu'il

qu'il mettoit sur les Terres, leur ôtoit d'une main ce qu'il leur avoit donné de l'autre. Enfin, voyant qu'on prenoit plaisir à les écouter, ils dirent tout ouvertement qu'il étoit indigne de gens d'honneur, de vivre sous la domination d'un Bâtard qui avoit usurpé les deux Etats dont il étoit en possession. Leurs discours firent un si prompt effet sur des gens à qui le vin faisoit paroitre tout facile, que, d'un commun accord, ils résolurent de prendre les armes pour s'opposer au retour du Roi. Le Comte Waltehoff, échauffé par le vin comme les autres, entra dans cette conspiration, sans faire réflexion aux suites qu'elle pouvoit avoir. Mais dès le lendemain, les fumées du vin s'étant dissipées, il considera plus mûrement, qu'il s'étoit engagé dans une entreprise, qui, au-lieu de tirer les Anglois, de l'oppression, ne pouvoit que redoubler leurs miseres. Il prévoyoit les difficultez qui devoient naturellement se trouver dans l'exécution. Mais quand même elle viendroit à réussir, il voyoit bien que l'Angleterre ne se trouveroit pas en meilleurs termes, puisqu'elle deviendroit la proye de plusieurs petits Tirans, qui acheveroient de la ruïner. De plus, il considera que si les Conjurez succomboient, à quoi il y avoit beaucoup d'apparence, toute la veangeance tomberoit [illegible], à cause qu'il étoit Anglois; au-lieu que les Etrangers pourroient trouver quelque grace auprès du Roi. Enfin, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoitre, qu'il avoit de grandes obligations au Roi, qui non seulement lui avoit déja pardonné une fois, mais l'avoit encore distingué pas des bienfaits, de tous ses Compatriotes. Ces réflexions ayant produit en son ame un sérieux repentir de sa faute, il alla trouver Lanfranc, & lui fit confidence de tout ce qui s'étoit passé. Il s'excusa sur la débauche, qui ne lui avoit pas permis de faire d'abord attention aux propositions qu'on lui avoit faites, & le pria de s'employer pour son pardon. L'Archevêque loua sa repentance, & lui conseilla d'aller en diligence informer le Roi de toutes les circonstances de cette Conjuration. Il lui fit esperer qu'il obtiendroit aisément le pardon d'une faute faite avec si peu de réflexion, dans une telle circonstance, & dont il s'étoit si promptement repenti; & il écrivit même au Roi en sa faveur. Valtehoff suivant ce conseil, partit sur le champ, & alla se jetter aux pieds du Roi, qui lui fit un accueil très favorable, & lui pardonna sa legereté, après qu'il eut été instruit de toutes les particularitez du complot.

Waltehoff s'engage dans la conspiration, Il s'en repent.

Il en informe le Roi, qui lui pardonne.

Cette nouvelle ayant causé au Roi une tres grande inquietude, il résolut de repasser promptement en Angleterre, afin d'y appaiser les troubles que son absence y avoit causez. Mais sa présence y étoit peu nécessaire. La Conjuration avoit été presque aussi-tôt étouffée que formée, par la diligence de l'Evêque de Bayeux qui gouvernoit le Royaume. Les deux Chefs avoient si mal pris leurs mesures, qu'ils ne purent pas même joindre ensemble les Troupes que chacun d'eux avoit assemblées. Ainsi Raoul de Guaer se vit contraint de se retirer dans le Château de Norwich, où il fut incontinent assiegé. Comme il désesperoit de sa grace, s'il venoit à tomber entre les mains du Roi, il ne crut pas devoir attendre la fin du

La conjuration est étouffée.

Siege; & ayant trouvé le moyen de ſortir de la Place, il ſe retira en Danemarc. Après ſon départ, la Comteſſe ſa femme défendit encore quelque tems le Château; mais enfin elle le rendit à compoſition. On lui accorda la liberté d'aller trouver le Comte ſon Epoux, qui avoit obtenu un puiſſant ſecours du Roi de Danemarc, pour ſoutenir les Revoltez. En effet, peu de tems après, une Flotte Danoiſe parut ſur les côtes d'Angleterre. Mais comme elle ne trouva pas les Anglois diſpoſez à ſe ſoulever, elle ſe retira incontinent.

Punition de quelques uns des Conjurez.

Cependant Guillaume, étant de retour en Angleterre, apprit qu'il y avoit encore quelque reſte de cette Conjuration dans les Provinces occidentales. Pour ne pas donner à ce feu le tems de ſe rallumer, il marcha en diligence vers ces quartiers-là, & y traita rigoureuſement tous ceux qu'il ſoupçonna d'y avoir trempé. Il en fit pendre quelques-uns, & couper les pieds & les mains, ou crever les yeux à d'autres. Ceux qui en échaperent à meilleur marché, furent bannis du Royaume. Le pardon qu'il avoit accordé au Comte Waltehoff n'étant compté pour rien, ce Seigneur fut arrêté, conduit à Winchester, décapité publiquement, & enterré ſur l'échafaut. Quelqu'un a dit que ſes richeſſes furent la principale cauſe de ſa mort, parce que le Roi voulut profiter de ſa dépouille. D'autres ont ajouté que *Judith*, ſa femme, ne contribua pas peu à ſa ruïne, en aigriſſant l'eſprit du Roi par de faux rapports, pour avoir la liberté de ſe marier ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, il n'y eut perſonne qui ne déplorât le ſort de ce brave Seigneur. Tout le monde jugeoit que ſa faute étoit trop legere pour devoir être ſi ſéverement punie, quand même il n'en auroit pas auparavant obtenu le pardon. Quelque tems après, ſon Corps fut tranſporté à l'Abbaye de Croyland, où on prétendit qu'il faiſoit divers miracles, & ce Seigneur paſſa dans l'eſprit du Peuple pour un véritable Martyr. L'Abbé de Croyland ayant voulu appuyer cette croyance, fut chaſſé de ſon Monaſtere par les ordres du Roi, qui mit *Ingulphe*, Moine de Fontevraud, en ſa place. C'eſt ce même Ingulphe, qui, malgré les obligations qu'il avoit à Guillaume, n'a pas laiſſé d'atteſter, dans ſon Hiſtoire de Croyland, les Miracles faits ſur le tombeau de Waltehoff.

Rög. de Hoveden. Ingulph. Polyd. Verg.

Le Comte Waltehoff eſt décapité.

Il eſt regardé comme un Martyr.

Ingulphe eſt fait Abbé de Croyland.

Les Anglois ſont fort maltraitez.

Bien que les Anglois ne fuſſent pas entrez dans la derniere Conſpiration, & qu'au contraire ils euſſent refuſé de ſe joindre aux mécontens, ils n'en furent pas moins punis. Le Roi ſuppoſa qu'ils l'avoient ſecretement excitée, & en prit occaſion d'ôter aux uns leurs biens, & à d'autres leur liberté. C'eſt à ce tems-là, que *Guillaume de Malmesburi* fixe l'Epoque de la ſervitude des Anglois. Tout Normand qu'il étoit, il fait aſſez clairement entendre, que depuis ce tems-là, Guillaume ne garda plus de ménagemens avec eux. On peut conjecturer de là, que la rigueur dont ce Prince uſa envers les Anglois fut extrême & générale, puiſque cet Hiſtorien compte pour peu de choſe ce qu'il avoit déja fait à l'égard des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers.

1075.

Les précautions que Guillaume avoit priſes, pour ôter à ce Peuple

Guill. I.

1075.

Guillaume va en Normandie.

Roger de Hoveden & Huntingd.

l'envie de se revolter, ayant mis son esprit en repos de ce côté-là, il repassa la Mer, pour aller se venger de *Raoul de Guaer*, qui s'étoit retiré en Bretagne dans sa Ville de *Dol*. La vengeance qu'il avoit prise de ce Seigneur Breton, par la saisie de tous les biens qu'il possedoit en Angleterre, n'étant pas assez complete, il voulut encore la pousser plus loin, & le dépoüiller de ceux qu'il tenoit de ses Ancêtres. Dans ce dessein, il alla faire le siege de Dol, dont pourtant il ne put se rendre maitre, la résistance des assiegez ayant donné au Roi de France le tems d'accourir à leur secours. Guillaume ayant manqué son coup, s'en retourna dans son Royaume, où, pendant le reste de cette année & la suivante, il ne se passa rien de remarquable, qu'un Concile qui s'assembla dans Londres, où le rang de chaque Evêque fut règlé.

Il assiege Dol & leve le siege.

1076.

Concile à Londres.

Ce Monarque joüissoit alors d'une tranquillité, qui vrai-semblablement devoit être de longue durée, lorsqu'une Guerre imprévue vint la troubler. *Robert*, son Fils aîné, suscité par le Roi de France, prétendoit que le Roi son Pere devoit lui ceder la Normandie, fondé sur une promesse positive qu'il disoit en avoir eue de sa part. Sur cette prétention, il entreprit de se rendre maitre absolu dans ce Duché, & maltraita même ceux qui refuserent de le reconnoitre pour leur Souverain. Guillaume, surpris de cette audace, assembla incontinent une Armée toute composée d'Anglois, par la raison qui a été ci-devant indiquée, & passa la Mer pour aller mettre obstacle aux desseins du Prince son fils. Son arrivée ne fit point désister Robert de ses projets. Ce jeune Prince résista vigoureusement au Roi son Pere, qui se vit dans la nécessité de faire une Guerre en forme, trouvant dans son propre fils un ennemi qui n'étoit pas à mépriser. Il lui arriva même un jour de tomber dans une embuscade, où il fut contraint de payer de sa personne, comme le moindre de ses Officiers. Il se distinguoit tellement par sa valeur, que Robert, qui ne le connoissoit pas, le regardant comme le plus redoutable des ennemis, alla l'attaquer, le blessa au bras, & le porta par terre d'un coup de lance. Guillaume couroit grand risque de perdre la vie en cette occasion, si, par bonheur, Robert ne l'eût reconnu à quelque marque qu'il avoit sur ses armes. Alors ce jeune Prince, ayant mis promptement pied à terre, le releva, & lui donna son propre cheval pour le tirer de ce danger. Cependant, les Troupes Angloises se trouvant maltraitées par les Normans, Guillaume se vit contraint de se retirer en désordre. Le risque où Robert s'étoit vu de tuer son Pere, fit une telle impression sur son esprit, que, pour lui mieux témoigner sa repentance, il se soumit entierement à sa discrétion. Mais cette générosité ne fut pas capable de lui faire recouvrer les bonnes graces du Roi, qui ne l'aima jamais depuis. On dit même que, dans les premiers mouvemens de sa colere, il lui avoit donné sa malédiction, & que toutes les soumissions de ce jeune Prince ne furent pas capables de le faire retracter. Il ne laissa pourtant pas de lui faire un assez bon accueil:

1077.

Robert fils aîné du Roi fait la Guerre à son Pere.

Guill. Malmesb. R. de Hoveden. Flor. Wigorn.

Il le blesse sans le connoitre.

Rog. de Hoveden.

Il se soumet à lui.

Math. Paris.

Polyd. Vergil. S. Dunelm.

GUILL. I. 1077.

Il va commander une Armée contre l'Ecosse.

mais il le fit passer avec lui en Angleterre, sous prétexte de l'envoyer commander une Armée contre l'Ecosse. En effet, l'année suivante, Robert eut la commission d'aller mettre à la raison les Ecossois, qui avoient recommencé la Guerre.

Il fonde la Ville de Newcastle.

Il ne fit rien de considerable dans cette Expédition, que de fonder la Ville *de Newcastle* sur la Thyne, au même lieu où étoit le Monastere de *Moncaster*, fameux par l'austerité de ses Moines. Cette Guerre fut terminée par un Traité, qui se fit entre les deux Nations.

Les Gallois font hommage au Roi.

Avant que de congédier son Armée, Guillaume voulut tirer quelque profit de la dépense qu'il avoit faite pour la lever. Il alla porter ses armes dans le Païs de Galles, pour châtier les Gallois qui avoient fait quelques courses dans son Royaume. Les Princes de ce Païs-là ne se trouvant pas en état de s'opposer à ses forces, prirent le parti de se soumettre volontairement, & s'engagerent à payer un Tribut annuel à la Couronne d'Angleterre.

Guillaume fait bâtir la Tour de Londres.

Ce fut à peu près en ce même tems que Guillaume fit bâtir la fameuse Tour de Londres, afin de tenir en bride les habitans de cette Ville, dont il soupçonnoit toujours la fidélité. Quelques-uns ont prétendu, que cette Forteresse doit sa fondation à Jule César. Mais il seroit assez difficile de prouver que cet Empereur ait jamais été à Londres; encore moins, qu'il ait fait travailler à cet ouvrage, dont il ne parle point dans ses Commentaires.

Conduite du Roi pendant la paix. *G. Malmeb.*

La Paix avec l'Ecosse, & la soumission des Gallois, mirent Guillaume dans un état de tranquillité, qui dura quelques années. Il employa ce tems de repos, à régler les affaires de son Royaume. Depuis son avenement à la Couronne, l'Angleterre se trouvoit dans une extrême confusion, à cause de divers changemens qui avoient été introduits, tant dans le Gouvernement, que dans les Loix, & dans la maniere d'administrer la Justice. Mais cette confusion étoit encore plus grande par rapport aux dettes des Particuliers. Les Créanciers s'imaginoient, que ceux qui avoient été mis en possession des Terres, devoient payer les dettes de ceux qui en avoient été dépouillez; & en effet, c'étoit-là que les Débiteurs les renvoyoient. Mais les nouveaux possesseurs refusoient d'entrer dans ces discussions, qui pouvoient être sujettes à beaucoup de supercheries, & soutenoient que le Roi leur avoit donné les Terres franches. D'ailleurs, la Jurisprudence des Normans étant differente de celle des Anglois, on ne savoit à quoi s'en tenir, le Roi n'ayant encore rien défini sur ce sujet. S'il avoit fait quelques Règlemens, ce n'avoit été que pour son propre avantage, & pour les cas où il pouvoit avoir interêt. Pour ce qui regardoit les Particuliers, il ne paroit pas que jusqu'alors il s'en fût mis beaucoup en peine. Il est vrai, que ceux qui ont pris à tâche de le louer en toutes occasions, remarquent la févere justice qui s'exerçoit sous son Regne, par rapport aux Crimes, comme une preuve de l'affection qu'il avoit pour ses Su-

jets. Mais cette preuve n'est pas aussi forte qu'ils se l'imaginent, puisque cette séverité n'étoit pas moins avantageuse au Roi qu'au Peuple, l'impunité des Crimes ne pouvant être tolerée, sans donner atteinte à l'autorité du Souverain. D'ailleurs, la plupart des fautes étant alors punies par des amendes pécuniaires, tout le profit en revenoit au Roi, qui avoit ôté aux Comtes, aux Barons & aux Evêques, la portion qu'ils y avoient pendant la domination des Rois Saxons.

Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que l'avidité d'amasser des trésors, ne fût la passion dominante de Guillaume. Il ne se lassoit jamais d'inventer de nouveaux moyens pour la satisfaire. On a déja vu combien il avoit appauvri les Anglois. Mais en cela, il avoit autant ou plus travaillé pour les Normans & pour les autres Etrangers, que pour soi-même. Il jugea donc, qu'il étoit raisonnable que les Etrangers qui avoient acquis des biens en Angleterre, supportassent les charges, aussi bien que les Anglois. Mais afin d'en pouvoir faire une juste distribution, il voulut savoir en quoi consistoit le bien de chaque Particulier. Pour cet effet, il fit faire un Dénombrement exact de tous les biens des Sujets (1), de quelque nature qu'ils fussent. Ce dénombrement contenoit le nombre d'arpens de terre que chaque Particulier possedoit, ce que son fonds avoit accoutumé de payer aux Rois Saxons, & à quoi il avoit été taxé dans les dernieres années, depuis la Revolution. De plus, combien chacun avoit de Chevaux, de Bêtes à corne, de Brebis &c.; combien d'argent comptant il avoit dans sa maison; combien il devoit, & combien il lui étoit dû. Tout cela fut écrit avec beaucoup d'ordre, dans un Livre qu'on nomma *Doom's-day Book*, c'est-à-dire *Livre du jour du Jugement*, apparemment pour signifier que les biens des Anglois étoient épluchez dans ce Livre, comme les actions des Hommes le seront dans cette grande Journée. Ce Regître général, que quelques-uns appellent

Il fait faire un Dénombrement des biens de tous ses Sujets.

Livre de Doom's-day.
R. de Hoved.

(1) Ce Dénombrement fut commencé l'an quatorzieme, & fini le vingtiéme, du Regne de *Guillaume*; le Roi ayant envoyé comme Commissaires quelques-uns des premiers Comtes & Evêques, qui par le rapport ou dénonciation des Jurés, ou de certaines personnes qui avoient prêté serment dans chaque Comté & Centaine, mettoient en Note les particularités dont il est parlé ci-dessus, selon la valeur du tems du Roi *Edouard* exprimée dans le *Livre du jour du Jugement*, T. R. E. c'est à dire, *Tempore Regis Eduardi*. Comme cette Description étoit principalement destinée à donner au Roi un dénombrement exact de ses Terres ou Domaines, & aussi de ce qui étoit tenu par les *Tenanciers* en chef, ou de la Couronne; on voit qu'à l'Article de chaque Comté, le nom du Roi est à la tête, & ensuite tous les Grands selon leur rang, qui sont Tenanciers en chef. Toute l'Angleterre à la reserve du *Westmoreland*, *Cumberland*, & *Northumberland*, fut décrite, avec une partie de la Principauté de *Galles*; & la Description ou Dénombrement écrite en deux Livres, nommez le *Grand* & le *Petit Livre du Jour du Jugement*, qui sont présentement à l'Echiquier. Le petit Livre contient seulement les Comtés de *Norfolk*, de *Suffolk* & d'*Essex*. Comme c'est le plus grand Regître du Royaume, il servoit alors & sert encore de témoignage évident dans tous les differends que ce Livre peut décider. TIND.

GUILL. I. 1084.

Roi, ce Prélat ayant été convaincu d'une infinité d'extorsions & de violences.

Mort de la Reine. G. de Malmesb. R. de Hoveden.

Les événemens du reste de cette année & de la suivante, n'ayant rien de remarquable, nous passerons à ceux de l'année 1084. dans laquelle on trouve la mort de la Reine Mathilde, femme de Guillaume, & les préparatifs que ce Prince fit pour s'opposer à une invasion dont il étoit menacé. Les Anglois qui s'étoient refugiez en Danemarc avoient fait entendre à *Canut*, Roi de ce Païs-là, que leurs Compatriotes ne cherchoient que l'occasion de secouer le joug des Normans. Cette conjoncture lui ayant paru favorable, il forma le projet de conquerir l'Angleterre, sur laquelle il avoit des prétentions qui lui paroissoient assez plausibles, étant appuyées de la force. Dans cette vue, il équipa une Flotte, & leva des Troupes dont le nombre marquoit assez qu'il avoit quelque grand dessein. Ces préparatifs donnerent de l'inquietude à Guillaume; les avis qu'il recevoit de Danemarc ne lui donnant aucun lieu de douter, que cet armement ne se préparât contre lui. Comme il n'osoit se confier aux Anglois, il fit passer dans l'Isle une nombreuse Armée d'Etrangers, & imposa sur ses Sujets une Taxe de six schellings sur chaque *Hyde* de terre, ce qui étoit trois fois autant que l'imposition ordinaire du *Dane-gelt*. Soit que Canut fût détourné de son dessein par les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, ou par d'autres affaires qui lui survinrent, il l'abandonna, sans avoir tenté de l'exécuter. Guillaume, de son côté, congédia son Armée: mais l'argent levé pour l'entretenir, ne fut pas restitué. Au contraire, il imposa une nouvelle Taxe, à l'occasion de l'Ordre de Chevalerie qu'il voulut donner à *Henri* son plus jeune Fils. La coutume établie en Normandie, de faire un présent au Prince, quand il faisoit Chevalier quelqu'un de ses Fils, étoit trop avantageuse au Roi, pour qu'il négligeât de l'introduire en Angleterre, où elle n'étoit pas en usage avant ce tems-là.

Le Roi de Danemarc veut envahir l'Angleterre.

Guillaume se prépare à se défendre.

Il impose une taxe pour ce sujet. R. de Hoveden.

Canut change de dessein.

Autre taxe imposée pour faire le Prince Henri Chevalier.

Etat de l'Angleterre. G. Malmesb.

Il n'étoit pas difficile à Guillaume de mettre sur ses Sujets tout autant de charges qu'il lui plaisoit, puisqu'il n'avoit qu'à parler pour être obeï. Les Normans n'avoient garde de s'opposer à ses volontez, de peur de se mettre en risque de perdre ce qu'ils possédoient par la même voye qu'ils l'avoient acquis, je veux dire par un simple acte de son bon-plaisir; & les Anglois étoient hors d'état de secouer un joug dont ils étoient accablez. Il ne se trouvoit presque plus de Seigneur de cette Nation, qui ne fut ou en prison ou exilé. S'il y en avoit encore quelques-uns qui eussent conservé leur liberté, ils étoient observez de si près, que la moindre résistance, ou le moindre soupçon qu'ils auroient donné au Roi, étoit capable de les perdre. Edgar Atheling, qui paroissoit le plus redoutable, ne subsistoit que par une pension qu'il recevoit du Roi. D'ailleurs, depuis qu'il s'étoit volontairement soumis au Conquerant, il avoit perdu le cœur & l'affection

1085. Edgar va en Orient.

tinguer ce Prince de tant d'autres, qui regardent les infractions des Loix de la Chasse, comme un crime des plus capitaux, & qui pardonnent plus aisément le meurtre d'un Homme, que celui d'un Cerf. Je veux principalement parler du prodigieux dégât que Guillaume fit faire dans la Province de Hant, d'un païs de plus de trente Milles de circuit, dans lequel il fit abattre les Maisons & les Eglises, afin d'en faire une Forêt (1), pour y entretenir des Bêtes fauves. S'il en faut croire certains Historiens, il ne donna pas même la moindre recompense à ceux qui perdirent leurs Terres ou leurs Maisons. Ce Païs, qu'on nommoit auparavant *Itene*, reçut, depuis ce changement, le nom de *Nouvelle Forêt*. Quelques-uns ont voulu dire, qu'outre le plaisir de la Chasse, Guillaume avoit une autre raison de rendre cette contrée déserte. Ils prétendent que son but étoit de donner un libre abord aux secours qui, dans le besoin, pourroient lui venir de Normandie. Mais cette raison, qui paroit tout-à-fait frivole, a été sans doute imaginée par des gens qui ayant conçu une grande idée de ce Prince, se sont persuadez que la prudence & la politique entroient dans toutes ses actions; comme si les Princes étoient moins sujets à leurs passions, que les autres hommes. D'autres ayant remarqué que deux de ses Fils, & un de ses Petit-Fils, perdirent la vie dans cette même Forêt, par des accidens extraordinaires, en ont conclu, que le Ciel avoit voulu tirer vengeance des torts que les Particuliers avoient soufferts.

Il dépeuple un grand Païs pour en faire une Forêt.
Matt. Paris.

Ord. Vital.

La grande affection que Guillaume avoit pour la Normandie, fut encore une de ses passions dominantes. Tout ce qui se pratiquoit en ce Païs-là, étoit, selon lui, un modele de perfection. Ce fut dans cette pensée, qu'il tâcha d'abolir les Loix Saxonnes, pour établir en leur place celles des Normans. Peut-être même auroit-il fait de plus grand efforts pour exécuter ce dessein, si on ne lui eût représenté, que les Loix d'Angleterre portant le nom de son Bienfaiteur, tout le monde regarderoit avec horreur son ingratitude. Il ne laissa pourtant pas de faire divers changemens dans les Loix Angloises, & dans la maniere d'administrer la Justice. Par exemple, il ne voulut pas souffrir que les Evêques, selon l'ancienne coutume, assistassent aux *Shiregemots*, ou assemblées qui composoient la Cour de la Province, & il leur assigna une Cour à part. Le prétexte de ce changement étoit, d'empêcher que les Affaires civiles ne fussent mêlées avec les Ecclésiastiques. Mais la véritable raison étoit, qu'il vouloit par là priver les Evêques de leur portion des Amendes que ces Assemblées imposoient. Il érigea aussi diverses Cours auparavant inconnues aux Anglois, & qui leur étoient très incommodes. Non seulement ils en ignoroient les procedures, mais comme elles accompagnoient toujours le Prince, ils étoient

Extrême affection de Guillaume pour la Normandie.
Baker.

1080.
Il érige de nouvelles Cours de Justice.
Polyd. Vergil.

(1) Il y eut 36 Eglises Paroissiales démolies. Il y a à présent dans cette Forêt neuf Allées, & à chacune un Garde, deux *Maitres de la Venaison*, un Archer (*Bowbearer*), & un Maitre-Gardien (*Lord Warden*). Du côté Septentrional du Château de *Walwood* est le Chêne qui pousse le jour de Noël, & qui se fane de nouveau avant la nuit. *Cambden*, Addit. à *Hampsh.* TIND.

GUILL. I. 1087.

Accident qui augmente son mal. *Ord. Vital.*

progrès. A cela se joignit encore un autre accident qui ne lui fut pas moins funeste. Pendant qu'il étoit en chemin pour s'en retourner à Rouen, ayant voulu sauter un fossé à cheval, il heurta si rudement du ventre contre l'arçon de la selle, que la violence du coup fit considerablement augmenter sa fievre. Après cet accident, n'étant plus en état de monter à cheval, il se fit porter en litiere à Rouen, où son mal s'accrut de plus en plus. Dès qu'il s'apperçut que sa fin approchoit, il commença serieusement à repasser dans son esprit toutes les actions de sa vie, & à les regarder d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant. Il ordonna de grandes aumônes pour les pauvres & pour les Eglises, particulierement pour rebâtir celles de Mantes, qui avoient été consumées par le feu. Il fit mettre en liberté ceux qu'il tenoit en prison, entre lesquels furent Morkard & *Ulnoth*. Le dernier, qui étoit frere du Roi Harald, avoit été détenu prisonnier en Normandie depuis son enfance, qu'il avoit été donné en ôtage par le Comte Goodwin à Edouard le Confesseur. Il fut beaucoup plus difficile d'obtenir du Roi la même faveur pour l'Evêque de Bayeux son Frere, parce qu'il avoit juré de ne le relâcher jamais. Néanmoins, il se laissa fléchir par les prieres des amis de ce Prélat. Son mal, qui devenoit de jour en jour plus violent, ne laissant plus aucune esperance d'en réchaper, il fit assembler les principaux Officiers autour de son lit. Malgré sa foiblesse, il leur fit un assez long Discours, dans lequel il releva beaucoup la gloire que ses actions lui avoient acquise. Cependant, il ne laissa pas de reconnoitre qu'il avoit usurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le sang qui s'étoit versé à cette occasion. Il ajouta, que n'osant disposer d'une Couronne qui ne lui appartenoit pas légitimement, il en laissoit à Dieu la disposition: mais que, si ses vœux étoient exaucez, Guillaume son second Fils la porteroit après lui. Dans le Testament qu'il fit avant que de mourir, il laissa le Duché de Normandie à Robert son Fils aîné, moins par un motif d'affection, que parce qu'il prévoyoit trop de difficultez dans l'exécution de sa volonté, s'il entreprenoit de l'en priver. Henri son troisieme Fils, eut pour sa part cinq mille marcs de revenu (1) avec tous les biens de Mathilde sa mere. Ce fut là tout son appanage. On dit que ce jeune Prince s'étant plaint de ce qu'il étoit si mal partagé, le Roi son Pere lui répondit, par un esprit prophetique, qu'il seroit un jour Roi d'Angleterre, & plus grand, plus riche & plus glorieux que ses Freres. Mais il est difficile de se persuader, que Dieu se seroit si intimement communiqué à un Prince tel que celui-ci.

Il ordonne des aumônes.

Il fait relâcher les prisonniers.

Il reconnoit l'injustice de son usurpation.

Il souhaite que son Fils Guillaume soit son Successeur. *Polyd. Vergil. G. Malmesbur.*

Quoique ce Roi mourant eût laissé sa Couronne à Dieu, il ne laissa pas de faire tout ce qui dépendoit de lui pour la procurer à son second Fils. Il écrivit sur ce sujet à *Lanfranc* une Lettre très pressante, dont il voulut

Il prend des précautions pour lui procurer la Couronne.

(1) *Vitalis* dit qu'il ne laissa que cinq mille marcs en argent comptant. TIND.

que, même avant sa mort, le jeune Guillaume, fut lui-même le porteur. Sans doute, il jugea que ce Prince trouveroit de trop fortes oppositions en Angleterre, s'il ne prenoit pas par avance les mesures nécessaires pour obtenir le consentement des Normans & des Anglois. Ses affaires temporelles étant ainsi règlées, il se fit porter à *Hermentrude*, Village près de Rouen, afin d'être plus en liberté pour penser à celles de son salut. Ce fut là que ce Prince finit sa vie le 9 de Septembre 1087., dans la soixante & unieme année de son âge, après avoir regné cinquante deux ans en Normandie, & vingt & un en Angleterre. Si l'on peut ajouter foi au rapport de quelques-uns de ses Historiens, il témoigna dans son lit de mort un sincere repentir de tous les torts qu'il avoit faits aux Anglois. Son Corps fut porté à Caen sans aucune cérémonie, & mis en dépôt dans une Eglise qu'il y avoit fait bâtir, où il avoit choisi sa sépulture. Robert son Fils ainé se trouvant alors en Allemagne, & Guillaume en Angleterre, ce fut Henri, son plus jeune Fils, qui prit soin de ses funerailles. La pompe en fut très médiocre pour un si grand Prince, parce que ses principaux Officiers l'avoient abandonné, avant qu'il expirât, les uns pour aller faire leur Cour à Robert, les autres pour aller trouver Guillaume. Une aventure extraordinaire rendit les funerailles de ce Monarque très remarquables. Comme on étoit prêt à le mettre dans le tombeau, un Gentilhomme Normand cria *Haro* sur son Corps, disant que ce terrein lui appartenoit, & que le défunt y avoit fait bâtir cette Eglise, sans le lui payer. On fut donc contraint de s'arrêter, suivant les Loix du Païs, pour examiner cette prétention, qui se trouva bien fondée. Ainsi Henri paya le prix du fonds, & le Corps fut enterré.

Il meurt. *Polyd. Vergil.*

J. Brompton.

Opposition faite à sa sépulture.

C'est ainsi que vécut & mourut Guillaume I. surnommé *le Bâtard*, & *le Conquerant*. Si c'est avec justice qu'on lui a donné ce dernier Surnom, c'est sur quoi tous les Historiens ne s'accordent pas. Ceux qui soutiennent que ce Titre lui convient parfaitement, se fondent sur ce qu'il n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, aussi bien que sur la rigueur de son Gouvernement, qui fut toujours arbitraire. D'autres prétendent que son élection fit entierement évanouïr le droit de conquête. Cette incertitude fait qu'on peut le comparer à cet égard à l'Empereur Auguste, de qui l'on a dit, qu'il n'étoit parvenu à l'Empire ni par conquête, ni par usurpation, ni par héritage, ni par élection; mais par un mêlange bizarre de tous ces droits. Quoi qu'il en soit, & de quelque maniere qu'on puisse accuser ou justifier Guillaume sur ce sujet, il conserva la possession du Trône sur lequel il s'étoit assis, par toutes les voyes que la Politique fournit aux Princes les plus habiles, mais qui s'accordent rarement avec les maximes de la Justice & de l'Equité.

Observation sur le surnom de *Conquerant* donné à Guillaume I.

Le Caractere de ce Prince a été donné par les Historiens en differentes manieres, selon les diverses faces sous lesquelles ils ont voulu l'envisager.

Caractere de Guillaume le Conquerant.

GUILL. I. 1084.

Roi, ce Prélat ayant été convaincu d'une infinité d'extorsions & de violences.

Mort de la Reine. G. de Malmesb. R. de Hoveden.

Les événemens du reste de cette année & de la suivante, n'ayant rien de remarquable, nous passerons à ceux de l'année 1084. dans laquelle on trouve la mort de la Reine Mathilde, femme de Guillaume, & les préparatifs que ce Prince fit pour s'opposer à une invasion dont il étoit menacé. Les Anglois qui s'étoient refugiez en Danemarc avoient fait entendre à *Canut*, Roi de ce Païs-là, que leurs Compatriotes ne cherchoient que l'occasion de secouer le joug des Normans. Cette conjoncture lui ayant paru favorable, il forma le projet de conquerir l'Angleterre, sur laquelle il avoit des prétentions qui lui paroissoient assez plausibles, étant appuyées de la force. Dans cette vue, il équipa une Flotte, & leva des Troupes dont le nombre marquoit assez qu'il avoit quelque grand dessein. Ces préparatifs donnerent de l'inquietude à Guillaume; les avis qu'il recevoit de Danemarc ne lui donnant aucun lieu de douter, que cet armement ne se préparât contre lui. Comme il n'osoit se confier aux Anglois, il fit passer dans l'Isle une nombreuse Armée d'Etrangers, & imposa sur ses Sujets une Taxe de six schellings sur chaque *Hyde* de terre, ce qui étoit trois fois autant que l'imposition ordinaire du *Dane-gelt*. Soit que Canut fût détourné de son dessein par les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, ou par d'autres affaires qui lui survinrent, il l'abandonna, sans avoir tenté de l'exécuter. Guillaume, de son côté, congédia son Armée: mais l'argent levé pour l'entretenir, ne fut pas restitué. Au contraire, il imposa une nouvelle Taxe, à l'occasion de l'Ordre de Chevalerie qu'il voulut donner à *Henri* son plus jeune Fils. La coutume établie en Normandie, de faire un présent au Prince, quand il faisoit Chevalier quelqu'un de ses Fils, étoit trop avantageuse au Roi, pour qu'il négligeât de l'introduire en Angleterre, ou elle n'étoit pas en usage avant ce tems-là.

Le Roi de Danemarc veut envahir l'Angleterre.

Guillaume se prépare à se défendre.

Il impose une taxe pour ce sujet. R. de Hoveden.

Canut change de dessein.

Autre taxe imposée pour faire le Prince Henri Chevalier.

Etat de l'Angleterre. G. Malmesb.

Il n'étoit pas difficile à Guillaume de mettre sur ses Sujets tout autant de charges qu'il lui plaisoit, puisqu'il n'avoit qu'à parler pour être obeï. Les Normans n'avoient garde de s'opposer à ses volontez, de peur de se mettre en risque de perdre ce qu'ils possédoient par la même voye qu'ils l'avoient acquis, je veux dire par un simple acte de son bon-plaisir; & les Anglois étoient hors d'état de secouer un joug dont ils étoient accablez. Il ne se trouvoit presque plus de Seigneur de cette Nation, qui ne fut ou en prison ou exilé. S'il y en avoit encore quelques-uns qui eussent conservé leur liberté, ils étoient observez de si près, que la moindre résistance, ou le moindre soupçon qu'ils auroient donné au Roi, étoit capable de les perdre. Edgar Atheling, qui paroissoit le plus redoutable, ne subsistoit que par une pension qu'il recevoit du Roi. D'ailleurs, depuis qu'il s'étoit volontairement soumis au Conquerant, il avoit perdu le cœur & l'affection

1085. Edgar va en Orient.

des Anglois, qui ne le regardoient plus qu'avec un extrême mépris. Un Historien assure même, que ce Prince étoit en quelque maniere stupide. Il en allegue pour preuve, que, moyennant un Cheval dont le Roi lui fit présent, il le déchargea de la pension qu'il en recevoit pour son entretien. Le mauvais état de ses affaires, & peut-être la crainte d'être enfin sacrifié aux soupçons du Roi, lui firent prendre la resolution d'aller en Orient porter les armes contre les Infideles. La permission lui en ayant été aisément accordée, il partit, accompagné de deux-cens Chevaliers ou Gentilshommes, qui ayant perdu leurs biens en Angleterre, cherchoient les occasions de rétablir leur fortune ailleurs. Après qu'il eut demeuré deux ans dans ces Païs-là, où l'on prétend qu'il se distingua par un grand nombre de belles actions, il reprit le chemin de sa Patrie, ayant méprisé les biens & les honneurs qui lui furent offerts par l'Empereur de Constantinople.

Le départ d'Edgar ayant ôté à Guillaume l'inquietude qu'il pouvoit avoir sur son sujet, tout le monde croyoit que ce Monarque ne penseroit desormais qu'à se procurer une tranquillité, dont il n'avoit presque point joui depuis sa naissance. D'ailleurs, il étoit devenu si gros & si pesant, que le repos sembloit lui être absolument nécessaire. Cependant, il étoit bien éloigné de cette pensée. Tout à coup, on lui vit faire des préparatifs extraordinaires, qui firent juger qu'il méditoit une entreprise considerable. *Philippe*, Roi de France, devina sans peine que cet armement le regardoit. En effet, peu de tems après, Guillaume partit pour la Normandie, à dessein de faire une rude Guerre à la France. Mais Philippe se hâta de prévenir le mal qui le menaçoit par des propositions qui furent suivies d'une Treve. Guillaume, à qui un embonpoint extraordinaire causoit de grandes incommoditez, ayant pris ce tems-là pour se mettre dans les remedes, une raillerie du Roi de France donna lieu à la rupture de la Treve. Ce Prince ayant demandé à quelqu'un qui venoit de Rouen, quand le Roi d'Angleterre releveroit de ses couches; Guillaume, qui en fut informé, lui fit dire, qu'aussi-tôt qu'il seroit relevé, il iroit offrir à l'Eglise de Notre-Dame de Paris, dix mille lances en guise de cierges (1). Les effets suivant de près la menace, il se mit en marche pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, & ravagea le Vexin d'une horrible maniere; après quoi il alla faire le Siege de Mantes. Il étoit tellement irrité, qu'après avoir pris cette Ville, il l'a fit reduire en cendres, sans épargner même les Eglises, dans l'une desquelles deux Hermites furent brulez. La chaleur de la saison, & le grand feu de la Ville, dont il s'approcha trop près pour faire exécuter ses ordres, lui causerent une fievre qui lui fit interrompre ses

1086.

Guillaume porte la guerre en France.

G. Malmesb.

Treve entre les deux Rois,

rompue par une raillerie de Philippe.

1087.

Guillaume prend & brûle Mantes.

Il tombe mala-

(1) Ces Lances faisoient allusion à la coutume des Accouchées de ce tems-là, qui offroient des Cierges allumés au tems de leurs relevailles. TIND.

GUILL. I. 1087.

Accident qui augmente son mal.
Ord. Vital.

progrès. A cela se joignit encore un autre accident qui ne lui fut pas moins funeste. Pendant qu'il étoit en chemin pour s'en retourner à Rouen, ayant voulu sauter un fossé à cheval, il heurta si rudement du ventre contre l'arçon de la selle, que la violence du coup fit considerablement augmenter sa fievre. Après cet accident, n'étant plus en état de monter à cheval, il se fit porter en litiere à Rouen, où son mal s'accrut de plus en plus. Dès qu'il s'apperçut que sa fin approchoit, il commença serieusement à repasser dans son esprit toutes les actions de sa vie, & à les regarder d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant. Il ordonna de grandes aumônes pour les pauvres & pour les Eglises, particulierement pour rebâtir celles de Mantes, qui avoient été consumées par le feu. Il fit mettre en liberté ceux qu'il tenoit en prison, entre lesquels furent Morkard & *Ulnoth*. Le dernier, qui étoit frere du Roi Harald, avoit été détenu prisonnier en Normandie depuis son enfance, qu'il avoit été donné en ôtage par le Comte Goodwin à Edouard le Confesseur. Il fut beaucoup plus difficile d'obtenir du Roi la même faveur pour l'Evêque de Bayeux son Frere, parce qu'il avoit juré de ne le relâcher jamais. Néanmoins, il se laissa fléchir par les prieres des amis de ce Prélat. Son mal, qui devenoit de jour en jour plus violent, ne laissant plus aucune esperance d'en réchaper, il fit assembler les principaux Officiers autour de son lit. Malgré sa foiblesse, il leur fit un assez long Discours, dans lequel il releva beaucoup la gloire que ses actions lui avoient acquise. Cependant, il ne laissa pas de reconnoitre qu'il avoit usurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le sang qui s'étoit versé à cette occasion. Il ajouta, que n'osant disposer d'une Couronne qui ne lui appartenoit pas légitimement, il en laissoit à Dieu la disposition : mais que, si ses vœux étoient exaucez, Guillaume son second Fils la porteroit après lui. Dans le Testament qu'il fit avant que de mourir, il laissa le Duché de Normandie à Robert son Fils ainé, moins par un motif d'affection, que parce qu'il prévoyoit trop de difficultez dans l'exécution de sa volonté, s'il entreprenoit de l'en priver. Henri son troisieme Fils, eut pour sa part cinq mille marcs de revenu (1) avec tous les biens de Mathilde sa mere. Ce fut là tout son appanage. On dit que ce jeune Prince s'étant plaint de ce qu'il étoit si mal partagé, le Roi son Pere lui répondit, par un esprit prophetique, qu'il seroit un jour Roi d'Angleterre, & plus grand, plus riche & plus glorieux que ses Freres. Mais il est difficile de se persuader, que Dieu se seroit si intimement communiqué à un Prince tel que celui-ci.

Il ordonne des aumônes.

Il fait relâcher les prisonniers.

Il reconnoit l'injustice de son usurpation.

Il souhaite que son Fils Guillaume soit son Successeur.
Polyd. Vergil
G. Malmesbur.

Il prend des précautions pour lui procurer la Couronne.

Quoique ce Roi mourant eût laissé sa Couronne à Dieu, il ne laissa pas de faire tout ce qui dépendoit de lui pour la procurer à son second Fils. Il écrivit sur ce sujet à *Lanfranc* une Lettre très pressante, dont il voulut

(1) *Vitalis* dit qu'il ne laissa que cinq mille marcs en argent comptant. TIND.

que, même avant sa mort, le jeune Guillaume, fut lui-même le porteur. Sans doute, il jugea que ce Prince trouveroit de trop fortes oppositions en Angleterre, s'il ne prenoit pas par avance les mesures nécessaires pour obtenir le consentement des Normans & des Anglois. Ses affaires temporelles étant ainsi règlées, il se fit porter à *Hermentrude*, Village près de Rouen, afin d'être plus en liberté pour penser à celles de son salut. Ce fut là que ce Prince finit sa vie le 9 de Septembre 1087., dans la soixante & unieme année de son âge, après avoir regné cinquante deux ans en Normandie, & vingt & un en Angleterre. Si l'on peut ajouter foi au rapport de quelques-uns de ses Historiens, il témoigna dans son lit de mort un sincere repentir de tous les torts qu'il avoit faits aux Anglois. Son Corps fut porté à Caen sans aucune cérémonie, & mis en dépôt dans une Eglise qu'il y avoit fait bâtir, où il avoit choisi sa sépulture. Robert son Fils ainé se trouvant alors en Allemagne, & Guillaume en Angleterre, ce fut Henri, son plus jeune Fils, qui prit soin de ses funerailles. La pompe en fut très médiocre pour un si grand Prince, parce que ses principaux Officiers l'avoient abandonné, avant qu'il expirât, les uns pour aller faire leur Cour à Robert, les autres pour aller trouver Guillaume. Une aventure extraordinaire rendit les funerailles de ce Monarque très remarquables. Comme on étoit prêt à le mettre dans le tombeau, un Gentilhomme Normand cria *Haro* sur son Corps, disant que ce terrein lui appartenoit, & que le défunt y avoit fait bâtir cette Eglise, sans le lui payer. On fut donc contraint de s'arrêter, suivant les Loix du Païs, pour examiner cette prétention, qui se trouva bien fondée. Ainsi Henri paya le prix du fonds, & le Corps fut enterré.

GUILL. I. 1087.

Il meurt. *Polyd. Vergil.*

J. Brompton.

Opposition faite à sa sépulture.

C'est ainsi que vécut & mourut Guillaume I. surnommé *le Bâtard*, & *le Conquerant*. Si c'est avec justice qu'on lui a donné ce dernier Surnom, c'est sur quoi tous les Historiens ne s'accordent pas. Ceux qui soutiennent que ce Titre lui convient parfaitement, se fondent sur ce qu'il n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, aussi bien que sur la rigueur de son Gouvernement, qui fut toujours arbitraire. D'autres prétendent que son élection fit entierement évanouïr le droit de conquête. Cette incertitude fait qu'on peut le comparer à cet égard à l'Empereur Auguste, de qui l'on a dit, qu'il n'étoit parvenu à l'Empire ni par conquête, ni par usurpation, ni par héritage, ni par élection; mais par un mêlange bizarre de tous ces droits. Quoi qu'il en soit, & de quelque maniere qu'on puisse accuser ou justifier Guillaume sur ce sujet, il conserva la possession du Trône sur lequel il s'étoit assis, par toutes les voyes que la Politique fournit aux Princes les plus habiles, mais qui s'accordent rarement avec les maximes de la Justice & de l'Equité.

Observation sur le surnom de *Conquerant* donné à Guillaume I.

Le Caractere de ce Prince a été donné par les Historiens en differentes manieres, selon les diverses faces sous lesquelles ils ont voulu l'envisager.

Caractere de Guillaume le Conquerant.

Guill. I. 1087. *G. Malmesb.*

Les uns n'ayant fait attention qu'à son action principale, je veux dire à la conquête d'un grand Royaume, ont extraordinairement loué sa valeur & sa prudence, & ont passé legerement sur le détail de ses autres actions. D'autres, ne considerant cette même conquête que comme une véritable usurpation, & faisant principalement attention aux moyens qu'il employa pour la conserver, n'ont pas fait difficulté de le représenter comme un véritable Tiran. Il est certain, qu'ils peuvent tous avoir raison, puisqu'il y avoit dans ce Monarque un grand mêlange de bonnes & de mauvaises qualitez. Il passoit pour le Prince le plus prudent de son tems. Toujours actif, toujours vigilant, il marquoit autant de fermeté dans l'exécution de ses desseins, que de hardiesse à les former. Il prévoyoit de loin les dangers, & il tâchoit ordinairement de les éviter. Mais quand ses soins étoient inutiles, personne ne les affrontoit avec plus d'intrépidité. D'un autre côté, la passion extrême qu'il avoit pour l'argent, & sa partialité pour ses Compatriotes, lui firent commettre beaucoup d'actions qu'il seroit difficile de justifier.

Pendant sa jeunesse, il étoit très bien fait, & beau de visage. Son regard étoit plutôt severe & majestueux, que doux & prévenant: mais il savoit quelquefois temperer sa séverité naturelle, par une douceur à laquelle il étoit fort difficile de résister. On peut aisément juger combien il étoit fort & vigoureux, de ce que ses Historiens assurent, que personne ne pouvoit bander son arc que lui-même. Ces mêmes Historiens ont beaucoup varié au sujet de sa Chasteté. Les uns ont dit, qu'en sa jeunesse il étoit extraordinairement enclin à la luxure. D'autres ont dit, que le peu de panchant qu'il témoignoit pour les Femmes, donna lieu de le faire passer pour impuissant. Quelques-uns ont avancé, que depuis son mariage, il ne donna jamais aucun sujet de jalousie à la Reine son Epouse; & il s'en trouve qui ont assuré qu'il eut pour Maitresse la fille d'un Prêtre, à laquelle Mathilde fit couper les jarrets. Quoi qu'il en soit, depuis qu'il fut sur le Trône d'Angleterre, on remarqua que la Chasse faisoit son unique divertissement. Sa Maison étoit parfaitement bien règlée: mais la dépense en étoit trop médiocre pour un si grand Prince, qui possédoit tant de trésors. Néanmoins, dans les solemnitez, il aimoit la magnificence, & prenoit plaisir à faire paroitre toute sa grandeur. Il se passoit peu d'années, qu'il ne se fit couronner de nouveau, dans le tems des grandes Fêtes qu'il passoit ordinairement à Winchester, à Glocester, ou à Londres. Pendant ce tems-là, sa Cour étoit magnifique; & c'étoit alors qu'il étoit d'un plus facile accès, & qu'il distribuoit bien plus liberalement ses faveurs. Les Grands du Royaume se trouvoient ordinairement auprès de lui, pendant ces solemnitez: mais il est difficile de se persuader que ce fut pour tenir le *Wittena-Gemot*, ou, le Parlement, comme quelques-uns le prétendent. En effet, il n'y a point d'apparence qu'après avoir dépouillé les Anglois de

leurs biens, il leur eût conservé le plus important de leurs Privileges. Il est encore moins vraisemblable qu'il ait voulu transferer ce même Droit aux Etrangers, puisqu'en leur donnant les biens des Anglois, il étoit le maître des conditions. Or il est certain que ce n'étoit pas son caractere, que de vouloir s'assujettir volontairement à dépendre de ses Sujets. Quoiqu'il en soit, si le *Wittena-Gemot* des Saxons subsista sous ce Regne, on peut du moins assurer, que son autorité fut très bornée, & qu'il étoit très different de ce qu'il avoit été.

Ses Enfans.

Il se trouve des Historiens qui louent beaucoup la clémence de ce Prince, se fondant sur ce qu'il se contenta très souvent de punir les revoltes des Anglois par la confiscation leurs biens. On ne peut disconvenir que ce qu'ils disent ne soit vrai, si l'on n'a égard qu'aux personnes de la premiere distinction. En effet, à la reserve du Comte de Waltehoff qui fut publiquement décapité, & d'*Egelwin*, Evêque de Durham, qu'il fit mourir de faim dans sa prison, on ne trouve point qu'aucun des principaux Seigneurs Anglois ait été puni de mort sous ce Regne. Mais on ne peut avec justice exalter la clémence de ce Prince, à l'égard des personnes d'un rang inferieur. Il est certain qu'il en fit mourir un grand nombre, qu'il fit crever les yeux ou couper les pieds & les mains à quantité d'autres, & qu'il en retint plusieurs en prison pendant toute leur vie, pour de très legers sujets. Tous les Historiens, unanimement, lui reprochent la mort du Comte Waltehoff comme une action très odieuse; puisqu'il fit mourir ce Seigneur pour une faute qu'il lui avoit déja pardonnée. Mais cette rigueur se trouve en quelque maniere compensée par la moderation dont il usa envers le Prince Edgar, qui lui avoit fourni assez de prétextes pour le sacrifier à sa jalousie. Peut-être, le peu de mérite de ce Prince fut-il l'unique motif de cette moderation; puisque Guillaume ne le regarda jamais comme un rival fort redoutable. Néanmoins, je ne crois pas qu'on doive refuser de lui faire honneur de sa clémence à cet égard, puisqu'on en ignore le motif. Quelque peu formidable que fût Edgar, par rapport à ses qualitez personnelles, on ne peut nier qu'il ne le fût par sa naissance. Il étoit le seul Prince du sang des Rois Saxons; & comme il avoit encore servi de prétexte à divers soulevemens, le Roi ne pouvoit pas être dans une parfaite assurance à son égard.

Guillaume eut de Mathilde de Flandre sa Femme, quatre Fils & cinq Filles. *Robert* fut Duc de Normandie. *Richard* fut tué par un Daim, dans la nouvelle Forêt; ou selon quelques-uns, il y prit en chassant, une maladie dont il mourut pendant la vie du Roi son Pere. *Guillaume* monta sur le Trône d'Angleterre, & eut *Henri* son Frere pour Successeur. *Cecile* qui étoit l'ainée des Filles, fut Abbesse d'un Monastere, à Caen. *Constance* épousa *Alain Fergeant*, Duc de Bretagne. *Adelede*

Guill. I. 1087.

fut femme d'*Etienne*, Comte de Blois, de qui elle eut un Fils de même nom, que nous verrons monter sur le trône d'Angleterre. *Marguerite*, qui avoit été promise à Harald, mourut dans l'enfance. *Alphonse*, Roi de Galice, épousa la cinquiéme, nommée *Eleonor*. On prétend que celle-ci conserva sa virginité dans le mariage, & que s'étant uniquement attachée au service de Dieu, elle passa sa vie dans l'exercice continuel de la priere.



GUILLAUME II.



GUILLAUME II.

Surnommé LE ROUX,

Second Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

GUILLAUME II. 1087.

PENDANT que le Conquerant s'occupoit en Normandie des pensées de la mort, *Guillaume* son fils prenoit en Angleterre les mesures nécessaires pour se procurer la Couronne, suivant l'intention du Roi son Pere. La diligence étoit d'autant plus nécessaire en cette occasion, qu'il étoit à craindre pour lui, que si *Robert* son Frere pouvoit arriver à tems, il ne fit déclarer le Peuple en sa faveur. Il falloit donc, par avance, s'assurer des suffrages des Normans, qui possedant tous les Fiefs & toutes les Charges du Royaume, devoient proprement décider du choix qui se devoit faire. Mais il n'étoit gueres moins important de gagner les Anglois; de peur qu'en se joignant aux partisans de Robert ils ne fissent pancher la balance de son côté. Cependant, le jeune Guillaume n'étoit aimé ni des uns ni des autres. Les Anglois le trouvoient trop ressemblant au Roi son pere; & les Normans, qui le connoissoient encore mieux, craignoient son humeur farouche. D'un autre côté, Robert avoit pour lui le Droit d'ainesse, qui parloit en sa faveur; & Guillaume ne pouvoit s'appuyer que sur le simple desir que le Roi son Pere avoit témoigné de l'avoir pour Successeur. Mais cette simple indication de sa volonté, qui n'avoit pas été suivie d'une nomination expresse, n'étoit rien moins que suffisante. Il y a même beaucoup d'apparen-

GUILLAUME II. 1087.

Intrigues pour procurer la Couronne à Guillaume.

J. Brompton.

ce, qu'elle n'auroit pas produit l'effet que le Roi mourant s'en étoit promis, si, avant que la nouvelle de sa mort arrivât en Angleterre, on n'avoit pris soin de préparer les esprits à s'y conformer. C'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir son Fils en diligence, afin de travailler avec *Lanfranc* & quelques autres Seigneurs à faire réussir ce projet. *Eudes*, Grand Trésorier, & Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, servirent utilement le jeune Guillaume en cette occasion. Le premier s'étoit assuré par avance de *Douvre*, de *Winchester*, de *Pevensey*, de *Hastings*, & de quelques autres Places sur la Côte meridionale. De plus, il lui livra les trésors du feu Roi, qui montoient à plus de soixante-mille livres sterling en argent monnoyé, outre la Vaisselle & les Joyaux, qui alloient beaucoup au-delà. Lanfranc, qui s'étoit acquis l'estime & l'affection des Anglois, aussi bien que des Normans, employa de son côté tout le crédit qu'il avoit, pour lui faire des créatures. Ses soins eurent un si heureux succès, qu'en peu de tems il attira dans son parti, les Seigneurs des deux Nations qui pouvoient lui être les plus utiles. A ces moyens, on en ajouta encore d'autres, qui contribuerent à faire pancher les esprits du côté de Guillaume. On fit répandre le bruit parmi les Anglois, que ce Prince avoit pris une ferme résolution de gouverner d'une tout autre maniere que le Roi son Pere; qu'il auroit égard à leurs justes plaintes, & qu'il aboliroit les Loix trop rigoureuses faites depuis la Revolution, particulierement celles qui regardoient la Chasse. Enfin, on leur promettoit de sa part qu'ils seroient rétablis dans une partie de leurs biens, & dans leurs anciens priviléges. D'un autre côté, on faisoit entendre aux Normans, que le meilleur moyen pour conserver leurs acquisitions, étoit de confirmer le choix que le Conquerant avoit fait; que le jeune Prince étant sur le Trône, seroit obligé, pour son propre interêt, de les maintenir, puisque ses droits & les leurs seroient appuyez sur le même fondement, c'est-à-dire, sur la volonté du feu Roi. Robert étant absent, trouvoit peu de gens qui parlassent pour lui. Dans l'incertitude où l'on étoit du parti qu'il prendroit après son retour, ceux qui auroient eu du panchant à le favoriser, n'osoient se déclarer ouvertement. Ils prévoyoient les suites fâcheuses de cette démarche, s'il ne trouvoit pas à propos de les soutenir. D'ailleurs, ce Parti se trouvoit sans Chef. Guillaume avoit eu la précaution de retenir Ulnoth & Morkard en prison, malgré les ordres du Roi son Pere, de peur qu'ils ne se missent à la tête des Anglois, qu'il ne croyoit pas disposez en sa faveur. Toutes ces circonstances bien ménagées par Lanfranc & par les autres amis du Prince Guillaume, ayant concouru à lui faire obtenir la Couronne, il la reçut le 27. de Septembre, dix-huit jours après la mort de son Pere.

Daniel.

J. Brompton.

R. de Hoveden.

Guillaume est couronné.

Eadmer.

Ord. Vital.

Caractere de ce Prince.

Ce Prince, à qui on a donné le surnom de *Roux*, parce qu'il avoit les cheveux de cette couleur, étoit âgé de trente ans, quand il monta sur le Trône. Selon les apparences, il fut redevable de sa fortune au

méconteritement que Robert, ſon Frere ainé, avoit donné au Roi ſon Pere, qui ne lui pardonna jamais ſa revolte. En effet, le Cadet n'avoit rien qui le diſtinguât avantageuſement de l'ainé. La ſeule bonne qualité qu'on remarquât en lui, étoit un grand courage, qui même n'étoit pas aſſez diſtingué de la ferocité. Du reſte, il avoit un très mauvais naturel, qui n'ayant jamais été corrigé par l'éducation, le portoit ſouvent à commettre des actions indignes d'un Prince. Elevé aux armes dès ſa premiere jeuneſſe, & dans une Cour où il voyoit ſans ceſſe des exemples de rigueur & d'autorité abſolue, il avoit pris des manieres qui alloient juſqu'à la brutalité. Il joignoit à ſes mauvaiſes qualitez beaucoup d'indifference pour la Religion, & toute ſa conduite témoignoit, qu'il ne ſe piquoit ni d'honneur ni de probité. Il n'étoit pas moins avide d'argent que le Roi ſon Pere. Mais au lieu que le Conquerant n'en amaſſoit que pour le garder dans ſes coffres, & qu'il ne s'en défaiſoit qu'avec peine; celui-ci ne l'aimoit que pour le diſſiper en dépenſes inutiles, où le caprice avoit toujours plus de part que la raiſon. Cependant, comme au commencement de ſon Regne, il avoit interêt de cacher ſes inclinations, de peur d'effaroucher ſes Sujets, il ſe contraignit pendant quelque tems. On remarqua même avec plaiſir, qu'il affectoit de ſe conduire par les conſeils de Lanfranc, qui avoit l'eſtime & l'affection de tout le monde. Ce fut principalement la déference qu'il marqua d'abord pour ce ſage Conſeiller, qui fit concevoir aux Anglois l'eſperance d'un heureux changement dans leur fortune, & qui les empêcha de prêter l'oreille aux ſollicitations de ceux qui auroient voulu les engager dans le parti de Robert.

R. de Hoveden.

Mais pendant que la confiance qu'il avoit en ce Prélat lui procuroit quelque avantage par rapport aux Anglois, elle lui attiroit d'autres affaires qui furent ſur le point de le renverſer de deſſus le Trône. *Odon* ſon Oncle, Evêque de Bayeux, qui venoit de ſortir de priſon, ne put voir la faveur de Lanfranc ſans envie. Il nourriſſoit, depuis long-tems, une haine ſecrete contre ce Prélat, qui avoit conſeillé au Roi de l'arrêter lorſqu'il étoit ſur le point de partir pour Rome. Cette paſſion, jointe au deſir de dominer encore, comme il avoit fait autrefois, lui fit former le projet d'ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre ſur la tête de Robert, qui étoit nouvellement retourné en Normandie. Il ne manquoit pas de prétexte pour autoriſer cette entrepriſe. Le Droit d'aineſſe de Robert lui en fourniſſoit un aſſez plauſible. Dès qu'il eut pris cette réſolution, il attira dans ſon complot quelques-uns des principaux Seigneurs Normans. C'étoit par-là qu'il falloit néceſſairement commencer, puiſque, ſans leur ſecours, les Anglois n'étoient pas en état de rien entreprendre. Ceux-là étant gagnez, & en ayant attiré beaucoup d'autres dans le parti, il ne fut pas bien difficile de perſuader la même choſe à quelques-uns des principaux Anglois. Comme la plupart ſe trouvoient dépouillez de leurs biens, ils eſperoient quelque ſoulagement des

1088. Conſpiration contre Guillaume.

G. Malmeſb. R. de Hoveden. S. Dunelm. Orderic. Vital.

L'Evêque de Bayeux forme le projet de mettre la Couronne ſur la tête de Robert.

GUILLAUME II. 1088.

troubles que la division entre les deux Freres alloit exciter dans le Royaume. Afin d'affermir les uns & les autres dans la résolution qu'ils venoient de prendre, Odon leur représentoit, qu'ils ne pouvoient esperer de vivre heureux sous le Gouvernement d'un Prince capricieux & brutal, qui n'avoit ni Religion ni bonne foi: Qu'ils avoient tout à craindre de lui, s'ils lui donnoient le tems de s'affermir sur le Trône; & que, s'ils differoient à prendre des mesures pour se mettre à couvert des maux qui les menaçoient, il seroit peut-être trop tard quand ils voudroient l'entreprendre. Il ajoutoit que la Justice même demandoit, qu'on donnât au Fils ainé du feu Roi une Couronne à laquelle il avoit un droit très légitime, & dont il n'avoit pas mérité d'être privé. Ces considerations étoient appuyées des assurances qu'il leur donnoit, de la droiture, & de la génerosité de Robert, il faisoit valoir son naturel doux & benin, qui leur faisoit esperer qu'ils jouïroient, sous son Regne, de cette tranquillité après laquelle ils soupiroient.

Soit que le Droit d'ainesse fît quelque impression sur ces Seigneurs, ou que le mauvais naturel de Guillaume leur fît souhaiter d'avoir un autre Maitre, ils ne firent aucune difficulté d'entrer dans les vues du Prélat. Chacun promit de s'employer de tout son pouvoir à faire réussir cette entreprise, pourvu que Robert agît aussi de son côté, & leur amenât quelque secours de Normandie. Les Seigneurs Normans qui étoient du complot, travaillerent si efficacement, qu'en peu de tems ils y attirerent presque tous ceux qui avoient du crédit parmi leurs Compatriotes. Dès que l'Evêque se fut assuré du secours de ceux de sa Nation, qu'il croyoit bien plus en état de servir Robert que les Anglois, il fit savoir à ce Prince qu'il ne manquoit que sa présence avec un Corps de Troupes Normandes, pour lui faire recouvrer la Couronne que son Frere lui avoit injustement enlevée. Cette nouvelle ne pouvant qu'être très agreable à ce Prince, il ne balança point à se déterminer sur une proposition si avantageuse. Mais, comme il n'avoit pas l'argent nécessaire pour subvenir aux frais d'une si grande entreprise, il en emprunta de Henri son Frere, & lui engagea pour cet effet le Païs de Cotentin. Ensuite, il fit savoir à son Oncle, qu'il ne manqueroit pas de se rendre au plutôt en Angleterre, & le pria de préparer toutes choses pour l'exécution de leurs desseins.

Robert emprunte de l'argent de Henri son Frere.

J. Brompton.

Les Conjurez prennent les armes.

Dès que les Seigneurs Normans furent assurez de la résolution de Robert, ils commencerent à se remuer. L'Evêque de Coutance, & Mautbrai son neveu, s'emparerent de Bath, & du Château de Barclay, & munirent Bristol, pour en faire une Place d'armes. *Roger Bigod*, dans la Province de Norfolk, *Hugues de Grantménil* dans celle de Leicester, se saisirent de quelques Places. *Roger de Mongommery*, *Guillaume*, Evêque de Durham, *Bernard de Newarck*, *Roger Lacy*, *Raoul Mortimer*, s'assurerent de la Province de Worcester. En un mot, il n'y eut point de Seigneur d'entre les Conjurez, qui ne se fortifiât dans quelque

Ville. Si Robert fut arrivé en ce tems-là, vrai-semblablement il auroit détrôné son Frere. Mais sa paresse naturelle, & les dépenses inutiles à quoi il employa son argent, lui firent perdre une occasion si favorable. Au contraire, Guillaume, qui étoit d'un caractere tout opposé, ne négligea rien pour étouffer cette Conspiration, pendant que l'indolence de son Frere lui en donnoit le loisir. Le moyen le plus efficace dont il se servit, fut de mettre les Anglois dans ses interêts; à quoi le crédit de Lanfranc, lui fut d'un très grand secours. Ce Prélat qui, sous le Regne précedent, s'étoit extremement ménagé avec les Anglois, se servit de la confiance qu'ils avoient en lui, pour les engager à secourir le Roi dans un besoin si pressant. Par ses soins, & par ses sollicitations, il ramena ceux qui étoient déja entrez dans la Conspiration, & persuada aux autres de demeurer constamment attachez au Roi. Ainsi, en très peu de tems, Guillaume se vit en état de mettre une Flotte en Mer; pendant qu'avec une Armée composée d'Anglois naturels, il marcha contre Odon son Oncle, qu'il regardoit avec raison comme le Chef des Revoltez. Ce Prélat s'étoit fortifié dans la Province de Kent, où il s'étoit rendu maitre de Rochester & de Pevensey. Dès qu'il apprit que le Roi s'approchoit, il se renferma dans la derniere de ces Places, où il esperoit de pouvoir soutenir un assez long Siege, pour donner le tems au Duc de Normandie d'accourir à son secours. Mais comme il étoit plus fougueux que vaillant, & que même, par un défaut de prévoyance, il avoit négligé de bien munir cette Place, elle ne résista que peu de jours aux attaques impétueuses du Roi. Odon ne put obtenir sa grace, qu'à condition qu'il procureroit la reddition de Rochester, où la principale Noblesse de Normandie s'étoit enfermée, sous le commandement d'Eustache, Comte de Boulogne. Pour le mettre en état d'exécuter cet engagement, on le conduisit devant la porte de Rochester, où il feignit de vouloir persuader au Gouverneur de rendre la Place. Mais Eustache, remarquant dans ses yeux & dans sa contenance qu'il ne parloit pas du fond du cœur, l'arrêta prisonnier, & lui fournit par là un prétexte plausible de manquer à sa parole.

Lanfranc rend de grands services au Roi.

Guillaume attaque Odon son Oncle
Ann. Saxon. Ord. Vital.

Il le prend dans Pevensey.
R. de Hoveden. J. Brompton

Guillaume ayant perdu l'esperance de se rendre maitre de Rochester par cette voye, se vit obligé de l'assieger. Il fut six semaines devant cette Place sans y faire de grands progrès, les assiegez se défendant toujours avec tant de vigueur, que déja il commençoit à désesperer du succès. Mais enfin, une maladie contagieuse, qui les affoiblissoit tous les jours, les contraignit de demander à capituler. Il ne fut pas facile de convenir des conditions. Enfin, après beaucoup de contestations, le Roi leur accorda la liberté de se retirer avec leurs chevaux, sans esperance d'être jamais rétablis dans leurs biens ni dans leurs Emplois. L'Evêque de Bayeux, se trouvant par là dans un très fâcheux état, alla se refugier auprès du Duc de Normandie, qui lui confia l'administration des affaires de son Duché. Le Siege de Rochester avoit fourni au Duc une

Il assiege Rochester.
H. Huntingd.

Et s'en rend maitre.
R. de Hoveden.

GUILLAUME II. 1087. Négligence de Robert fatale à ses affaires. J. Brompton. R. de Hoveden.

belle occasion de faire une diversion en quelque autre endroit du Royaume. Mais, par une négligence qu'on ne sauroit excuser, il ne sut pas profiter d'une conjoncture si favorable. Au lieu de passer lui-même en Angleterre, avec des forces proportionnées à la grandeur de son entreprise, il se contenta d'y envoyer un seul Vaisseau avec quelques Soldats, qui furent tous pris & noyez.

Guillaume marche contre l'Evêque de Durham, & le bannit du Royaume.

Dès que Guillaume fut maitre de Rochester, il fit marcher son Armée vers Durham, afin de châtier l'Evêque, qui étoit du nombre des Revoltez. Comme il n'y avoit dans cette Ville qu'une très foible Garnison, elle fut bien-tôt contrainte de se rendre, & l'Evêque fut banni de même que tous les autres qui avoient pris les armes contre le Roi. Ainsi cette Conjuration qui paroissoit si dangereuse, fut étoufée par la vigueur & par la bonne conduite de Guillaume, qui sut également employer la prudence & la force, pour faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Non seulement il avoit eu l'adresse de gagner Montgommery, mais encore quelques autres Seigneurs Normans, dont la défection porta un très grand préjudice au parti de Robert. Par des Emissaires secrets, qu'il leur avoit envoyez, il leur avoit fait comprendre, qu'ils se faisoient un extrême tort en agissant contre lui: Que, puisqu'ils ne possedoient leurs biens qu'en vertu du même Droit qui lui avoit acquis la Couronne, il étoit manifestement de leur interêt de le soutenir. D'un autre côté, la conduite qu'il tint en s'attachant d'abord à détruire son Oncle, qui étoit l'auteur de la Conspiration, ne pouvoit être plus prudente. Mais ce fut principalement à sa diligence qu'il fut redevable de l'heureux succès qu'il eut en cette occasion.

Prudente conduite du Roi.

Comme les Anglois avoient été prompts à le secourir dans son besoin, ils s'attendoient à recevoir des recompenses proportionnées à leurs services. Mais ils ne tarderent pas longtems à s'appercevoir qu'ils s'en flatoient vainement. Pendant qu'il avoit eu besoin de leur secours, il les avoit ménagez: mais dès qu'il se vit bien affermi sur le Trône, il oublia ses promesses. Il commença même à les opprimer par diverses impositions; en quoi il marquoit encore moins de retenue que le Roi défunt. Cette conduite lui attira quelques reproches respectueux de la part de Lanfranc, qui ne put s'empêcher de le faire ressouvenir de ce qu'il avoit promis. Quelque soin que ce Prélat eût employé pour ménager les termes de sa remontrance, Guillaume en fut extremement choqué, & lui demanda d'un air chagrin, & en jurant, s'il croyoit qu'il fût possible à un Roi de tenir toutes ses promesses. Depuis ce tems-là, l'Archevêque perdit toute sa faveur, & ne fut plus regardé de bon œil. Mais sa disgrace ne fut pas de longue durée. Il mourut bientôt après, regretté des deux Nations, comme un des Prélats les plus distinguez par leur mérite, entre ceux qui avoient occupé le Siege de Cantorberi depuis la conversion des Anglois.

1089. Guillaume opprime ses Sujets Anglois. R. de Hoveden, Eadmer, G. Malmesb. Lanfranc lui fait des remontrances.

Il est disgracié, & meurt.

Conduite tiran-

Pendant que Lanfranc avoit été en vie & à la Cour, la présence d'un

GUILLAUME II.
1088.
nique du Roi

homme si vénerable avoit mis quelque frein aux mauvaises inclinations du Roi. Mais dès qu'il se vit délivré de ce Prélat qui l'embarrassoit, il cessa de se contraindre. Principalement, il ne garda plus de mesures dans la passion qu'il avoit d'amasser de l'argent, pour le dissiper ensuite en dépenses inutiles & extravagantes. Avare, sans être ménager, avide & prodigue tout ensemble, amassant continuellement sans jamais remplir ses coffres, il se trouvoit toujours sans argent, & dans la nécessité d'inventer sans cesse de nouveaux moyens pour en recouvrer. Un de ces moyens, qui n'avoit jamais été pratiqué en Angleterre, fut de s'emparer des Bénéfices vacans. Il ne se contenta pas d'en retirer les premiers fruits, il les gardoit même plusieurs années sans les remplir. Enfin, après qu'il en avoit enlevé tout ce qui pouvoit se convertir en argent, il les vendoit ainsi ruinez à ceux qui lui en offroient le plus, sans se mettre en peine de leur mérite ou de leur capacité. Dès que l'Archevêché de Cantorberi se trouva vacant par la mort de Lanfranc, il se saisit du Temporel, & en garda la jouïssance pendant quatre ans. Il en usa de même à l'égard de l'Evêché de Lincoln, & de tous les autres qui devinrent vacans sous son Regne. Ceux qui ont écrit la vie de ce Prince, la plûpart Moines ou Ecclésiastiques, ont parlé de sa conduite à cet égard avec beaucoup de passion. Ils ont si souvent insisté sur cet article, qu'on ne peut presque douter que ce ne soit une des principales raisons qui les a portez à noircir sa reputation autant qu'il leur a été possible. Quoi qu'il en soit, cette maniere d'agir faisoit hautement murmurer le Clergé; mais le Roi ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. Ce fut en vain qu'on porta des plaintes au Pape, sur ce sujet. La conjoncture n'étoit pas assez favorable, pour que la Cour de Rome osât entreprendre d'obliger ce Prince à changer de conduite. L'Eglise étoit alors déchirée par un Schisme, dans lequel l'Angleterre n'avoit pas encore pris parti. D'ailleurs, *Urbain* II., à qui le Clergé d'Angleterre s'adressa, étoit alors occupé à former des projets pour le recouvrement de la Terre Sainte, dans lesquels il avoit dessein d'engager tous les Princes de la Chretienté. Il n'étoit donc pas possible au Pape, ni même de son interêt d'attaquer Guillaume dans de semblables conjonctures.

Il s'empare des bénéfices vacans.
G. Thorn.

Schisme dans l'Eglise, qui empêche le Pape de se mêler de cette affaire.

Ce Monarque avoit lieu d'être content de la possession d'une Couronne, à laquelle il n'avoit pas dû s'attendre. Cette seule considération devoit sans doute, le porter à marquer pour Robert son Frere, des égards qui pussent contribuer à lui faire supporter patiemment le tort qui lui avoit été fait. Mais ni le devoir, ni l'amour fraternel, ne furent pas capables de balancer dans son ame le desir de se rendre maitre de toute la Succession du Roi son Pere. Il ne se vit pas plutôt affermi sur le Trône d'Angleterre, qu'il forma le dessein de s'emparer de la Normandie. Peut-être, qu'à son avidité naturelle se joignit l'envie de se venger de la tentative que le Duc son Frere avoit faite pour le détrôner. Quoi qu'il en soit, après avoir fait des préparatifs extraordinaires, dont Robert ne soupçon-

1090.
Guillaume forme le dessein de s'emparer de la Normandie.
G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm. Johan. Brompton. Ord. Vital.

GUILLAUME II. 1096.

Il se rend maitre de quelques Places.

n'a jamais le dessein, il alla faire descente en Normandie. D'abord, il s'y empara de S. Valeri, d'Albemarle, & de quelques autres Places, pendant que Robert se trouvoit dépourvu de forces pour s'opposer à cette invasion.

Robert appelle le Roi de France à son secours.

La nécessité pressante où le Duc se trouvoit d'avoir recours à quelque Puissance étrangere, le força d'implorer la protection du Roi de France, qui mena lui-même une Armée à son secours. Mais il n'en tira pas un grand avantage. Guillaume, qui ne savoit pas moins employer la ruse que la force, trouva le moyen de gagner Philippe, qui se retira sans rien faire, laissant Robert exposé comme auparavant aux insultes du Roi son Frere. La retraite du Roi de France mit les affaires du Duc en plus mauvais termes qu'elles n'étoient avant sa venue, puisqu'ayant compté sur ce secours, il n'avoit point pris d'autres mesures. Guillaume lui enleva encore d'autres places, & corrompit certains Bourgeois de Rouën, qui promirent de lui livrer cette Capitale.

Philippe lui mene des Troupes & ensuite l'abandonne.

Conspiration pour livrer Rouen à Guillaume.

Cependant, Robert se trouva dans un très grand embarras. Il n'avoit plus de ressource que dans les secours qu'il pouvoit recevoir de Henri son plus jeune Frere : mais il n'avoit gueres lieu d'en attendre de ce côté. Henri étoit irrité de ce que le Duc s'étoit remis en possession du Cotentin, sans lui avoir payé ce qu'il lui devoit ; & il se préparoit à en tirer raison par la force. Néanmoins, la promesse que Robert lui fit, de le satisfaire aussi-tôt que cette Guerre seroit finie, lui arracha les armes des mains, & l'engagea même à prendre son parti. Ce secours vint tout à propos pour tirer le Duc du danger où il se trouvoit. Henri ayant été informé du complot qui se tramoit à Rouen, entra inopinément dans cette Ville, où il se saisit de *Conon*, Chef des Conjurez, & le jetta d'une Tour en bas. Par ce coup hardi, il dissipa cette Conspiration, qui auroit fait perdre à Robert sa Capitale, & selon les apparences, tout le reste de ses Etats, si elle avoit réussi.

Le Prince Henri se joint à Robert.

Il sauve Rouen.

L'union des deux Freres, & le mauvais succès du complot de Rouen, arrêterent les progrès de Guillaume, qui, bien-tôt après, se vit obligé de faire la Paix avec le Duc. Les conditions du Traité furent, que Robert cederoit au Roi le Comté d'Eu, Fescamp, Cherbourg, & toutes les autres places dont il s'étoit emparé sur la Côte de Normandie. Guillaume s'engagea de son côté à lui donner du secours pour remettre sous son obeïssance la Province du Maine qui s'étoit revoltée, à restituer aux Normans toutes les Terres qu'il avoit confisquées sur eux en Angleterre, & à donner certains Fiefs à son Frere dans le même Royaume. Enfin, il fut convenu, que si l'un des deux Freres mouroit sans enfans, l'autre lui succederoit dans tous ses Etats. Ce Traité fut solemnellement juré par douze Seigneurs de chaque parti, & les deux Freres parurent parfaitement reconciliez.

1091.

Traité de paix entre le Roi & le Duc.

Flor. Wigorn. Ord. Vital. G. Malmesb.

Mais, si ces deux Princes étoient satisfaits, leur plus jeune Frere ne l'étoit pas. Non-seulement on n'avoit fait aucune mention de lui dans le

le Traité, mais il voyoit encore que Robert n'étoit nullement disposé à lui tenir sa parole. Indigné d'un si étrange procedé, il crut qu'il lui étoit permis de chercher sa satisfaction par quelque autre voye; & tout-à-coup il s'empara par surprise du *Mont S. Michel*. Ce coup imprévu étonna Robert, qui ne voulant pas laisser une Place de cette importance entre les mains de son Frere, pria Guillaume de lui aider à la recouvrer. Quoique cette affaire ne regardât Guillaume en aucune maniere, il voulut bien accompagner Robert au Siege, ou plutôt au Blocus de cette Place, située sur un Rocher, que la Mer qui l'environne deux fois le jour, rend inaccessible.

GUILLAUME II. 1091.

Henri étant mécontent de Robert, s'empare du Mont S. Michel.

G. Malmesb.

Il y est assiegé par ses deux Freres.

Pendant que les deux Freres étoient devant le Mont S. Michel, il arriva que Guillaume se promenant seul à cheval, à quelque distance du Camp, apperçut deux Cavaliers qui étoient sortis de la Place. Comme il étoit d'un naturel impétueux, il courut à eux pour tâcher d'en prendre quelqu'un prisonnier, afin de s'instruire de ce qui se passoit dans la Ville. Ces Cavaliers, qui ne se virent attaquez que par un seul homme, s'étant mis en défense, son cheval fut tué du premier abord. Il se trouva lui même tellement engagé dessous, qu'il ne put se relever. Cet accident lui auroit couté la vie, si, dans le tems qu'un de ces Cavaliers alloit le tuer, il n'eût crié d'un ton menaçant: *Arrête, Coquin, je suis le Roi d'Angleterre*. A cette parole, ces gens-là se sentirent saisis de crainte & de respect, & lui ayant aidé à se relever, ils lui donnerent un de leurs chevaux. Il sauta legerement sur la selle, après quoi s'adressant à celui qui l'avoit démonté: *Va*, lui dit-il, *je récompenserai ta valeur, & tu seras désormais mon Chevalier*.

Avanture où Guillaume court risque de la vie.

Knyghton.

Quoique le Siege n'avançât pas beaucoup, Henri ne laissoit pas de se trouver bien embarassé, à cause de la disette d'eau qu'il y avoit dans la Place. Cependant, comme il connoissoit le bon naturel de Robert, il ne désespera pas d'en recevoir quelque soulagement, en lui faisant représenter, qu'il lui seroit plus glorieux de le soumettre par les armes, que par la soif. Robert, qui étoit naturellement génereux, lui envoya sur le champ un tonneau de vin, & lui permit de se pourvoir de toute l'eau qui lui étoit nécessaire. Cette complaisance lui ayant été reprochée par Guillaume comme une simplicité: *Quoi*, lui répondit-il, *la querelle que nous avons avec notre Frere est-elle assez importante, pour devoir nous faire souhaiter qu'il meure de soif? Nous pouvons, dans la suite, avoir besoin d'un Frere: mais où en trouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci?* Guillaume peu satisfait de cette générosité qui lui paroissoit hors de saison, abandonna le Siege, & se retira dans son Royaume. Néanmoins, Robert s'obstina, malgré les difficultez qu'il trouvoit, à demeurer devant la Place, jusqu'à ce qu'elle lui fût rendue par composition. Henri, ayant eu la liberté de se retirer là où il voudroit, fut errant, pendant quelque tems, n'ayant aucune demeure fixe, & n'étant accompagné que d'un seul Chapelain & de trois ou quatre Domestiques.

Génerosité de Robert envers Henri.

Guillaume se retire.

Robert prend la Place.

GUILLAUME II. 1091.

Edgar Atheling est disgracié. *Rog. de Hoveden.*

Il se retire en Ecosse.

Environ ce même tems, Robert chassa de Normandie Edgar Atheling, & Guillaume défendit à ce même Prince de retourner jamais en Angleterre. On ignore la cause de sa disgrace; on sait seulement qu'il se retira en Ecosse, l'unique azyle qui lui restoit dans sa mauvaise fortune.

Le Roi d'Ecosse attaque le Northumberland.

Pendant que Guillaume avoit été occupé en Normandie, Macolm Macmoir, Roi d'Ecosse, avoit profité de son absence, pour faire une irruption dans le Northumberland, d'où il avoit emporté un grand butin. Les Peuples du Nord murmuroient beaucoup, de ce que le Roi s'amusoit de l'autre côté de la Mer, dans le tems que ses frontieres étoient pillées par les Etrangers. Ces murmures lui ayant fait apparemment hâter son retour, il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit de grands préparatifs pour se venger du Roi d'Ecosse. Cependant, comme il craignoit que Robert son Frere, qui s'étoit rendu maitre du Mont S. Michel, ne profitât de son éloignement pour lui enlever ses Places de Normandie, il le pria de le venir joindre. Il prétendoit que sa valeur & son expérience lui étoient absolument nécessaires pour terminer cette Guerre à son honneur. Mais, afin de l'engager par un motif plus pressant, il lui promit qu'aussi-tôt que cette affaire seroit terminée, il exécuteroit ponctuellement leur Traité.

Guillaume & Robert marchent en Ecosse.

Robert s'étant laissé gagner par cette promesse, & par la bonne opinion que le Roi son Frere paroissoit avoir de lui, se rendit promptement en Angleterre, & l'accompagna en Ecosse.

Mauvais succès de cette guerre. *J. Brompton.*

Le succès de cette Guerre ne répondit pas aux préparatifs que Guillaume avoit faits. La plupart des Vaisseaux qu'il avoit préparez pour attaquer l'Ecosse par Mer, furent fracassez par la tempête. Son Armée ne souffrit pas moins dans les Marais & les Montagnes de ce Païs-là. Le défaut de vivres dans des Contrées presque désertes, où il s'étoit engagé, & les chemins devenus impraticables par le mauvais tems, firent dépérir ses Troupes si sensiblement, qu'il se repentit souvent d'avoir voulu aller chercher son ennemi dans ses Etats. Ces accidens l'auroient mis dans un embaras d'où il ne se seroit pas aisément tiré, si Macolm n'eût craint que cette Guerre, qui avoit attiré l'ennemi dans son Païs, n'eût enfin de fâcheuses suites. Ainsi, aimant mieux obliger Guillaume à sortir d'Ecosse par la douceur, que de hazarder de l'en chasser par la force, il lui fit faire des propositions, qui ayant été acceptées avec joye, furent bientôt suivies d'un Traité de Paix.

Traité de paix entre les Rois. *R. de Hoveden.*

Les conditions furent: que Macolm rendroit à Guillaume le même hommage qu'il avoit rendu au Roi son Pere: Qu'on lui restitueroit en Angleterre douze Seigneuries dont il étoit en possession avant la rupture; & que Guillaume lui payeroit douze marcs tous les ans, pour toutes ses autres prétentions.

Edgar rentre en grace. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Le Prince Edgar, qui avoit été employé à cette négociation, s'en étant acquitté à la satisfaction des deux Rois, Guillaume & Robert lui rendirent leurs bonnes graces, & il eut la permission de retourner en Angleterre. Le Duc de Normandie esperoit que la Guerre étant finie, le Roi son Frere penseroit sérieuse-

ment à le contenter. Mais s'étant enfin apperçu qu'il ne cherchoit qu'à l'amuser, il s'en retourna dans ses Etats, plein de dépit & de colere, & emmena le Prince Edgar avec lui.

Les Anglois font des Conquêtes dans le Païs de Galles. *Chron. de Galles.*

Pendant que Guillaume étoit en Ecosse, ***Robert Fitz-Hamon***, Gentilhomme de sa chambre, conquit le Comté de Glamorgan qui faisoit partie du Païs de Galles. Il avoit servi *Jestyn*, Seigneur de Glamorgan, contre *Rées* Roi de Galles, sous certaines conditions, que le Seigneur Gallois refusa d'exécuter après que la Guerre fut terminée. Ce manque de foi ayant fait prendre à Fitz-Hamon la résolution de se procurer par les armes la satisfaction qui lui étoit due, il assembla ses amis, attaqua son débiteur, le tua dans un combat, & se mit en possession de son Païs. Douze Chevaliers (1), qui l'avoient accompagné dans son Expédition, reçurent chacun pour recompense, une Seigneurie, dont ils laisserent la possession à leurs Descendans.

1092. Henri s'empare de Domfront.

L'année suivante, le Prince Henri s'empara par surprise de Domfront, petite Ville du Maine; où il se retira, en attendant une meilleure fortune.

Guillaume fait reparer Carlisle.

Les fréquentes irruptions que les Ecossois faisoient dans les Provinces septentrionales d'Angleterre, ayant fait comprendre à Guillaume qu'il étoit nécessaire de leur opposer une barriere capable de les arrêter, il fit rétablir la Ville de Carlisle sur la Thyne (2). Cette Ville, qui avoit été ruïnée par les Danois, & qui, depuis deux-cens ans, demeuroit ensevelie sous ses ruïnes, fut peuplée de nouveau, & gratifiée de plusieurs beaux privileges dont elle jouït encore aujourd'hui. La Translation du Siege Episcopal de *Dorchester* à *Lincoln*, & de celui de *Wells* à *Bath*, se fit aussi à peu près dans le même tems, avec le consentement du Roi, qui ne l'accorda qu'après l'avoir fait payer cherement.

1093. Il tombe dans une maladie dangereuse. *S. Dunelm.*

Ce Monarque s'étoit rendu si absolu dans son Royaume, qu'il ne trouvoit aucune opposition à ses volontez. Les impositions se renouvelloient tous les jours, sous divers prétextes. Il ne se passoit rien, dont le Roi ne prît occasion d'exiger de l'argent des Villes, des Communautez, des Particuliers, sans que les Normans fussent plus épargnez que les Anglois. Personne n'osant s'opposer à ces oppressions, les Sujets n'attendoient d'autre remede à leurs maux, que la mort de ce Prince, laquelle

(1) Il y a un Livre écrit sur ce sujet par le Chevalier *Edouard Stradling*, ou par le Chevalier *Edouard Mansel*, car on l'attribue à ces deux Auteurs, où l'on trouve les noms de ces douze Chevaliers parmi lesquels sont *Richard Granville*, *Pain Turbeville*, *Olivier de S. Jean*, *Robert de S. Quentin*, & *Guillaume Stradling*. Ces noms subsistent encore en Angleterre. Tind.

(2) *Carlisle* (le *Lugubaltum*, ou *Lugubaltia*, ou *Luguvallium* des *Bretons* & des *Romains*, & le *Luel* des *Saxons*) est située près de la jonction des Rivieres d'*Eden*, de *Peterill*; & de *Caude*; & non pas sur la *Tine*. La Colonie qui y fut envoyée par *Guillaume le Roux*, composée de Laboureurs, est selon tous les Mémoires, la premiere qui défricha les Terres des environs. Tind.

GUILLAUME II. 1093.

ils demandoient au Ciel, en secret. Une maladie dont il fut attaqué à Glocester, leur donna lieu d'esperer que leurs vœux alloient être exaucez. Il fut lui-même persuadé qu'il n'avoit pas longtems à vivre. L'approche de sa mort, qu'il croyoit certaine, & les exhortations des Evêques qui se trouvoient auprès de lui, le porterent à faire des réflexions, qui furent suivies de quelques marques de repentance. Il parut prendre une ferme résolution de corriger les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, s'il plaisoit à Dieu de lui redonner la santé. Les Evêques, profitant de ces momens, l'exhorterent à remplir les Bénéfices vacans. Ils lui représentoient combien il mettoit d'obstacles à son salut, en employant des revenus de l'Eglise à des usages contraires à leur destination. L'état où il se trouvoit, le fit aisément consentir à ce qu'on désiroit de lui. Il nomma *Robert Bloet*, l'un de ses Conseillers, à l'Evêché de Lincoln, & choisit, pour remplir le Siege Archiépiscopal de Cantorberi, *Anselme*, Abbé du Bec en Normandie, qui se trouvoit alors à sa Cour. Ce ne fut pas sans peine qu'on obtint d'Anselme qu'il acceptât cette Dignité. C'étoit un homme extraordinairement prévenu en faveur des Droits de l'Eglise ; & comme il connoissoit Guillaume pour un Prince peu scrupuleux, il craignoit de se charger de ce fardeau, qui lui paroissoit trop pesant sous un tel Regne. Néanmoins, les sollicitations des Evêques, & la repentance apparente du Roi, le déterminerent enfin à l'accepter. Avant que de se faire sacrer, il demanda au Roi, qu'il lui plût de restituer à l'Eglise de Cantorberi tout ce dont elle étoit en possession du tems de Lanfranc ; ce qui lui fut positivement promis. Cependant, dès que Guillaume se vit hors de danger, & qu'il sentit que sa santé se raffermissoit de jour en jour, il usa de délais, pour éviter de faire cette restitution. Enfin, comme l'Archevêque le pressoit continuellement sur ce sujet, il témoigna ouvertement qu'il prétendoit que ceux à qui il avoit donné des Terres de l'Eglise de Cantorberi en demeurassent en possession, eux & leur posterité. Il dit même à l'Archevêque, qu'il s'attendoit d'avoir son consentement. Mais Anselme ne voulut jamais se laisser porter à cette complaisance qu'il regardoit comme une véritable prévarication. Ce fut là l'origine du grand démêlé que le Roi & le Prélat eurent ensemble, & qui causa beaucoup d'embaras à l'un & à l'autre.

Il donne quelques marques de repentance. *Eadmer.*

Il remplit les Evêchez vacans.

Anselme est fait Archevêque de Cantorberi. *H. Huntingd. Knygt. Brompton, Brady.*

Il exige du Roi certaines conditions.

Guillaume lui manque de parole.

Cependant Guillaume, que la seule crainte de la mort avoit porté à la repentance, se voyant entierement rétabli, oublia toutes ses promesses & reprit son premier train. Les prisonniers qu'il avoit commandé de relâcher, furent, par son ordre, gardez plus étroitement ; & ceux à qui on avoit déja donné la liberté, furent remis en prison. Les extorsions continuerent ; les injustices & les violences recommencerent à prendre le même cours qu'auparavant. La Justice n'étoit administrée que par des gens qui prenoient plus de soin de s'enrichir, que de s'acquitter dignement de leurs Emplois. Il n'y avoit de gens riches que ceux qui manioient les deniers publics. Pour être en faveur auprès du Roi, il falloit

Il continue à opprimer ses Sujets.

être sans honneur & sans conscience. Toutes les recompenses étoient pour les Délateurs. Ces désordres obligerent plusieurs gens de bien à prendre la résolution de quitter le Royaume, pour s'en aller dans les Païs étrangers, chercher la tranquilité qu'ils ne pouvoient trouver dans leur Patrie. Mais cette liberté même, qu'ils regardoient comme un bien qui ne pouvoit leur être enlevé, leur fut ôtée par un Edit, qui défendoit à tous Sujets de quitter le Royaume sans la permission du Roi.

GUILLAUME II. 1093.

Il leur défend de quitter le Royaume sans sa permission.

Polyd. Virgil.

Pendant que l'Angleterre se trouvoit dans ce triste état, Macolm, Roi d'Ecosse, se rendit à Glocester, ainsi qu'il en étoit convenu avec Guillaume, pour y terminer certaines affaires qui avoient été laissées indécises dans le dernier Traité. Dès que le Roi fut informé de son arrivée, il lui fit dire qu'il prétendoit avant toutes choses, recevoir l'Hommage de lui. Macolm répondit, qu'il ne refusoit pas de le rendre, pourvu que ce fût sur les frontieres des deux Royaumes, selon la coutume. Guillaume, n'étant pas content de cette réponse: lui fit dire encore, qu'il prétendoit que ce fût dans Glocester; & que ce n'étoit pas au Vassal à marquer le Lieu où il devoit rendre son hommage. Malcom regardant cette prétention comme un prétexte dont le Roi d'Angleterre se servoit pour lui faire un affront, retourna sans le voir, outré de la hauteur avec laquelle il avoit été traité. Il ne fut pas plutôt en Ecosse, qu'il se mit en état de se venger, par une irruption qu'il fit dans le Northumberland. C'étoit pour la cinquieme fois que ce Prince ravageoit ce Païs-là, vengeant sur les Sujets innocens, les injustices qu'il prétendoit avoir reçues du Souverain. *Robert de Mowbrai* étoit alors Gouverneur des Provinces du Nord. C'étoit un homme de cœur & de conduite, qui, voyant le secours de son Maitre trop éloigné, prit sur lui de donner un prompt remede au mal dont son Gouvernement étoit affligé. Il assembla un Corps de Troupes avec tant de diligence, qu'il se vit en état d'aller fondre sur les Ecossois, dans le tems qu'ils se croyoient le plus en sureté. Cette attaque imprévue ayant mis le désordre & la confusion parmi les Ecossois, ils lâcherent le pied sans rendre presque aucun combat. Macolm & Edouard son Fils ainé, au désespoir de voir ainsi fuir leurs Troupes, & voulant faire des efforts pour reparer le désordre, furent tous deux tuez sur la place. Les Historiens Ecossois prétendent, que les Anglois furent redevables de leur victoire à une insigne trahison (1). Peut-être est-ce à cause que les Ecossois se laisserent surprendre. Quoi qu'il en soit, ce funeste combat fut la cause d'une infinité de maux, qui affligerent l'Ecosse

Le Roi d'Ecosse va trouver Guillaume à Glocester.

J. Brompton, S. Dunelm, R. de Hagulstal, Flor. Wigorn.

Differend entre les deux Rois.

Macolm retourne sans voir le Roi.

Il fait irruption dans le Northumberland.

S Dunelm. J. Brompton.

Il est défait & tué avec Edouard son Fils.

R. de Hoveden. J. Brompton

(1) *Boëce* & *Buchanan* disent que *Macolm* ayant réduit le Château d'*Alnewick* à l'extrémité, les Assiegez furent forcez de se rendre, & demanderent seulement que le Roi en personne reçût les clefs de la Place. Elles lui furent portées par un Soldat au haut d'une lance. Ce Soldat étant sur la muraille, poussa la pointe de la lance dans l'œil du Roi, comme il alloit prendre les clefs; sur quoi *Edouard* son Fils se jettant en téméraire sur l'Ennemi, reçut une blessure dont il mourut peu de tems après.

GUILLAUME II. 1093.

peu de tems après. Macolm avoit avec lui un Général nommé *Walter* ou *Gautier* (1) auquel, pour récompense de ses services, il avoit donné la Charge de *Stuart*, ou Grand Maitre de sa Maison. C'est de cet Officier qu'est descendue la Famille de *Stuart*, qui a tenu très longtems le Sceptre d'Ecosse, & pendant un Siecle, celui d'Angleterre. La Reine Marguerite Femme de Macolm, & sœur d'Edgar Atheling, ne survecut que trois jours à la mort du Roi son Epoux & du Prince son Fils. Quoique Macolm eût laissé d'autres Fils en état de lui succeder, les Ecossois couronnerent *Donald* son Frere. Ce Prince ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il chassa tous les Anglois du Royaume. De ce nombre fut Edgar Atheling, qui ayant pris avec lui les Fils de Macolm ses neveux, se retira en Angleterre.

Origine de la Maison de Stuart.

Mort de Marguerite, Femme Malcom.

Donald, Frere de Macolm est couronné Roi d'Ecosse.

Les Ecossois ne differerent à tirer vengeance de leur défaite, qu'autant de tems qu'ils furent occupez au couronnement de leur nouveau Roi. Sur la fin de l'Eté, Donald s'étant mis à la tête de ses Troupes, fit une irruption en Anglererre, où il vengea cruellement la mort de Macolm. Dès que Guillaume en eut la nouvelle, il fit marcher vers le Nord une Armée, dont il donna le commandement à *Duncan* Fils naturel du dernier Roi d'Ecosse. A l'approche de ces Troupes, Donald se retira promptement dans son Royaume: mais il fut poursuivi de si près, qu'il ne put éviter le combat. Comme ses forces étoient de beaucoup inferieures à celles des Anglois, il fut défait & contraint de se retirer dans une des Isles Hebrides (2). Ce malheur ayant jetté les Ecossois dans une extrême consternation, Duncan profita de la conjoncture, & se fit couronner à la place de Donald.

Il fait une irruption en Angleterre.

Donald est battu.

Duncan est couronné.

Dans ce même tems de nouveaux troubles qui s'éleverent dans le Païs de Galles, y attirerent les armes Angloises. Cette Guerre fut funeste aux Gallois, qui perdirent une partie de leur Païs, après que *Rées* leur Roi eut été tué dans un combat.

Guerre de Galles.

Les affaires d'Ecosse & de Galles ayant été terminées à la satisfaction de Guillaume, il ne tarda pas longtems à chercher de nouvelles occasions d'exercer son activité. Robert son Frere étant mécontent de ce que le Traité qu'ils avoient fait ensemble n'étoit pas encore exécuté, faisoit des préparatifs, qui firent craindre à Guillaume qu'il n'eût dessein de lui enlever les Places qu'il lui avoit cedées par ce même Traité. Ainsi,

1094. Guillaume fait

(1) *Cambden* dit que *Macolm* fit *Walter* Intendant de tout le Royaume d'*Ecosse*; & qu'il étoit Fils de *Flean*, par *Nesta*, Fille de *Griffith ap Llewelyn*, Prince du Nord du Païs de Galles. *Flean* étoit fils de *Banquo*, qui fut tué par *Mackbeth*. TIND.

(2) Les *Hebrides* sont un amas d'Isles, nommées par les Naturels *Inch-Gall*. Elles conservent les mœurs, coutumes, & habits des anciens Ecossois; & l'on y parle Irlandois. On croit communément qu'elles sont au nombre de quarante; mais ceux qui les ont parcourues en comptent plus de 300. Les Anglois les nomment *West-Isles* (*les Isles Occidentales*). TIND.

GUILLAUME II. 1094.

La guerre à Robert son Frere. *Annal. Sax. Fl. Wigorn.*

Il fait consacrer l'Abbaye de la Bataille.

Conference entre les deux Freres.

Guillaume fait des conquêtes.

Robert reçoit du secours de France.

Guillaume trouve le moyen de faire retirer les Troupes Françoises.

Il se sert d'un moyen extraordinaire pour recouvrer de l'argent. *S. Dunelm.*

ſans ſe mettre en peine de le ſatisfaire, il réſolut de mener une Armée en Normandie, ſoit pour conſerver ces Places, ſoit pour faire de nouvelles acquiſitions. En allant s'embarquer, il paſſa par Haſtings, où il viſita l'Abbaye de *la Bataille*, dont il fit conſacrer l'Egliſe, qui fut dédiée à S. Martin, ainſi que le Roi ſon Pere l'avoit ordonné. Dès qu'il fut arrivé en Normandie, il ſouhaita d'avoir avec le Duc ſon Frere une Conference, dans laquelle il tâcha de l'amuſer par de nouvelles promeſſes. Cette entrevue n'ayant produit aucun effet, ils convinrent d'une ſeconde, en préſence des vingt & quatre Barons qui avoient juré le Traité. Guillaume n'avoit en vue que d'intimider ces Barons, afin qu'ils donnaſſent le tort à ſon Frere. Mais voyant qu'au-lieu de donner le blâme à Robert, ils ſe déclaroient ouvertement pour lui, il rompit la conference, & commença les hoſtilitez. D'abord, il s'empara de quelques Places, dont il avoit corrompu les Gouverneurs, Mais, dans la ſuite, Robert ayant reçu du ſecours de la France, reprit *Argenton*, & fit priſonniere la Garniſon qui étoit de huit-cens hommes. Après cela, il aſſiegea le Chateau de *Holms*, qui ſe rendit à diſcretion. Ces heureux ſuccès firent comprendre à Guillaume, qu'il auroit de la peine à ſe retirer de cette Guerre ſans perte, ſi les Troupes Françoiſes continuoient à ſervir ſon Frere. L'expérience lui ayant appris, que Philippe n'étoit pas inſenſible aux préſens, il réſolut de tenter la même voye qui lui avoit une autre fois ſi bien réuſſi. Mais, après les levées d'argent exceſſives qu'il avoit faites dans ſon Royaume, il paroiſſoit difficile d'en exiger encore les ſommes dont il avoit beſoin. Néanmoins, comme il avoit l'eſprit fertile en inventions de cette nature, il s'aviſa d'un nouveau moyen, qui réuſſit ſelon ſes ſouhaits. Sous prétexte qu'il avoit un beſoin preſſant de ſecours, il envoya des ordres en Angleterre, pour y lever, avec toute la diligence poſſible, une Armée de vingt-mille hommes. Dans cette levée qui ſe fit avec beaucoup de rigueur, on affecta de prendre pour Soldats des gens aiſez, ou qui étoient le moins en état de quitter leurs familles. Quand ces nouvelles Troupes furent ſur le point de s'embarquer, le Grand Tréſorier leur dit, de la part du Roi, que chacun pouvoit s'en retourner chez ſoi, moyennant dix ſchellings. Cette nouvelle fut ſi agréable à ces Soldats enrollez par force, qu'il ne s'en trouva pas un ſeul qui ne fut pas bien-aiſe d'être quitte de cette corvée, pour une ſomme ſi modique. Par ce moyen, Guillaume amaſſa une ſomme de dix-mille livres ſterling, avec quoi il fit retirer les Troupes Françoiſes qui l'embaraſſoient.

1095. Guerre de Galles. *Chron. Cambr.*

Le départ des Troupes auxiliaires mit les affaires de Robert en très mauvais termes. Vrai-ſemblablement, cette défection lui auroit fait perdre tous ſes Etats, ſi le Roi n'avoit été contraint de s'en retourner en Angleterre, pour repouſſer les Gallois qui ravageoient les Provinces de Shrop & de Cheſter. Jamais diverſion ne pouvoit lui ſurvenir plus mal à propos, puiſqu'elle lui faiſoit perdre la conquête de la Normandie, qu'il tenoit déja pour aſſurée. Il quitta donc cette Province avec

GUILLAUME II. 1095.

un extrême dépit, après s'être reconcilié avec Henri son Frere, qui passa la Mer avec lui.

Guillaume marche contre les Gallois.

Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il marcha dans le Païs de Galles, où il fit relever le Château de Montgommeri qui avoit été ruïné. A son approche, les Gallois sélon leur coutume, se retirerent sur leurs montagnes, où il ne lui fut pas possible de les joindre. Comme ce Païs difficile ne lui étoit pas bien connu, il y ruïna tellement son Armée, en voulant s'obstiner à poursuivre ses ennemis dans leurs retraites, qu'il fut enfin obligé de se retirer, sans leur avoir fait beaucoup de dommage.

Autre expédition dans le Païs de Galles.

Malgré les difficultez qu'il avoit rencontrées dans cette Expédition, il voulut en entreprendre une semblable, la même année, après qu'il eut renforcé ses Troupes par de nouvelles levées. Mais il fut à peine rentré dans ce Païs-là, qu'il se vit encore contraint d'abandonner l'entreprise, pour aller mettre ordre à des affaires plus importantes qui le touchoient de plus près.

Revolte de Mowbrai. *G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm, J. Brompton.*

Robert de Mowbray avoit rendu au Roi un service signalé, par la victoire qu'il avoit remportée sur les Ecossois. Enflé de cet heureux succès, il prétendoit que Guillaume ne pouvoit assez récompenser un service de cette importance, qui l'avoit délivré d'un voisin très incommode. Mais ce Prince, qui n'étoit pas naturellement génereux, en témoigna si peu de reconnoissance, qu'il porta cet esprit altier à chercher les moyens de le faire repentir de ce mépris. La vengeance qu'il méditoit ne tendoit pas à moins, qu'à ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre sur la tête d'Etienne, Comte d'Albemarle, Neveu de Guillaume le Conquerant. Il avoit sçu engager dans ce Complot un grand nombre de Seigneurs, qui, non plus que lui, n'étoient pas contens de la maniere dure & méprisante dont le Roi les traitoit. Guillaume reçut la premiere nouvelle de cette Conspiration, dans le tems qu'il étoit en marche vers le Païs de Galles. Mais, cette Guerre lui paroissant peu importante au prix de celle qu'on lui préparoit, il quitta cette route, pour marcher en toute diligence vers le Nord. Son dessein étoit d'opprimer le Chef des Mécontens, avant que les autres pssuent le joindre. Les Conjurez ayant prévu qu'il marcheroit de ce côté-là, lui avoient dressé une embuscade, où il seroit infailliblement tombé, si *Guillaume de Tunbridge*, l'un d'entre eux, ne l'en eût fait informer.

Guillaume court risque de tomber entre les mains des Conjurez.

Ce coup ayant manqué aux Revoltez, Guillaume continua sa marche, pour aller assieger le Château de Bambourg, où Mowbray s'étoit renfermé. Cette Place, qui étoit forte & bien munie, se défendant plus longtems qu'il ne s'y étoit attendu, il prit la résolution de changer le siege en blocus, afin de pouvoir aller s'opposer aux autres Confédérez, qui avoient déja pris les armes. Pour cet effet, il fit bâtir tout proche de Bambourg un Fort, auquel il donna le nom de *Malvoisin*, à cause qu'il resserroit tellement la Place assiegée, qu'on ne pouvoit y faire entrer du secours. Quelque tems après, Mowbray en étant sorti sur de faux

Il assiege Bambourg.

Il fait bâtir le Fort de *Malvoisin*. *H. de Huntingd. R. de Hoved.*

Mowbrai est

faux avis (1), eut le malheur de tomber entre les mains des assiegeans. Dès que le Roi en fut informé, il ordonna qu'on menât le prisonnier au pied de la muraille de Bambourg, & que si les assiegez refusoient de se rendre, on lui crevât les yeux en leur présence. Cet ordre ayant produit l'effet qu'il en avoit attendu, la Place se rendit à composition, & Mowbray fut enfermé dans le Château de Windsor, où il demeura trente ans prisonnier. Ses compagnons de Revolte ne furent pas beaucoup mieux traitez. *Roger Lacy* fut privé de toutes ses Terres. Hugues, Comte de Chester, racheta sa vie par une somme de trois mille livres sterling. Le Comte d'Eu ayant voulu justifier son innocence, en se battant contre son accusateur, & ayant été vaincu, fut condamné à perdre les yeux & à être châtré. Guillaume d'Ardres, accusé du même crime, l'expia sur une potence, quoiqu'il protestât jusqu'au dernier soupir, qu'il en étoit innocent. Tous les autres furent punis en diverses manieres, sans qu'il y en eût un seul d'épargné.

GUILLAUME II. 1095. pris & puni. *Brady.*

Punition de ses complices.

Guillaume étant sorti de cet embaras, tomba bientôt après dans un autre, par le renouvellement de ses Differens avec l'Archevêque de Cantorberi. Il avoit peu d'égards pour les immunitez de l'Eglise, qu'Anselme soutenoit avec trop de hauteur. Ce Prélat eut même la présomption de reconnoitre Urbain II. pour légitime Pape, quoiqu'il n'ignorât pas que Guillaume panchoit plus du côté de Clément, qui disputoit à Urbain le Pontificat. On eut beau lui représenter que, par une Loi faite sous le Regne précedent, il étoit défendu de reconnoitre un Pape sans le consentement du Roi: cette raison ne fut pas capable de persuader ce Prélat, qui prétendoit que le Roi n'avoit aucun droit de se mêler des affaires de l'Eglise. Mais, sur quel fondement prétendoit-il lui-même pouvoir décider seul celle-là, pour toute l'Eglise Anglicane? Le Roi, de son côté, n'étoit pas d'humeur de ceder à son Sujet; & comme il commençoit à le traiter un peu rudement, Anselme lui demanda la permission d'aller à la Cour de Rome. Guillaume la lui refusa d'abord; mais dans la suite il y consentit, étant bien aise de se délivrer de lui. Cependant, pour ne pas laisser partir ce Prélat sans lui donner de nouvelles marques de son chagrin, il lui envoya un Officier, qui l'ayant trouvé prêt à mettre à la voile, fouilla tout son bagage, & en enleva tout l'argent qui s'y trouva. Le prétexte de cet ordre étoit, qu'il étoit défendu de transporter de l'argent hors du Royaume. Après le départ d'Anselme, le Roi fit saisir le Temporel de l'Archevêché, & en jouït tout le reste de sa vie. Ce Prélat demeura quelque tems auprès du Pape, où il fit tous les efforts possibles pour susciter des affaires au Roi. Mais enfin, comprenant qu'Urbain ne vouloit pas s'engager dans

Brouillerie entre le Roi & Anselme.

S. Dunelm, H. Huntingd, R. de Hoveden.

(1) *Vitalis* dit que des Soldats de la Garnison de *Newcastle* sur la *Tine* promirent au Roi de le faire entrer dans la Ville, s'il vouloit s'y rendre accompagné de peu de gens. Il y alla une nuit, suivi de trente Soldats: mais ayant été trahi par ses propres gens, il fut poursuivi & pris par la Garnison de *Malvoisin*. TIND.

GUILLAUME II. cette querelle, il se retira dans un Monastere de Lyon, où il se tint jusqu'à la mort de Guillaume.

1096. Croisade pour recouvrer la Terre Sainte. *S. Dunelm, Fl. Wigorn, Eadmer.*

Urbain II. étoit alors sur le point de faire éclore le grand dessein qu'il rouloit depuis quelque tems dans sa tête. Je veux parler de cette fameuse Croisade, qui fut entreprise pour arracher la Terre Sainte aux Sarrasins. Cette grande affaire est si connue, qu'il n'est nullement nécessaire d'en faire ici le détail. Il suffira de faire ressouvenir le Lecteur, que ce fut *Pierre l'Hermite* qui en fit concevoir le premier projet; que le Pape Urbain II. la prêcha lui-même dans le Concile de Clermont, & qu'une infinité de personnes de toutes les Nations de l'Europe, & de toutes conditions, y voulurent avoir part. La marque de ceux qui s'engagerent dans cette entreprise, étoit une Croix rouge cousue sur leurs épaules; ce qui leur fit donner le nom de *Croisez*, & à l'entreprise, celui de *Croisade*. Ils avoient pour Devise, *Dieu le veut*. Les principaux des Croisez étoient *Hugues* de France, *Godefroy de Bouillon*, *Raymond de Toulouse* Comte de S. Gilles, *Robert* Comte de Flandre, *Baudouin* Comte de Haynaut, *Bohemond* Prince de Tarente, *Tancrede* son Neveu, & *Robert* Duc de Normandie. Ce dernier brûloit d'envie de paroître avec distinction dans cette Guerre, dont le projet faisoit du bruit dans tout l'Univers: mais il manquoit d'argent pour subvenir à la dépense qu'il falloit faire. Le seul moyen qu'il trouva pour en recouvrer, fut d'en emprunter du Roi son Frere, en lui engageant la Normandie pour sureté de la dette. Guillaume en reçut la proposition avec joye. Mais comme son Royaume se trouvoit épuisé par les grandes levées d'argent qu'il avoit déja faites, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens. Celui qu'il jugea le plus facile, fut de prier les plus aisez de ses Sujets, particulierement la Noblesse & le Clergé, de lui fournir les sommes dont il avoit besoin. Sa priere tenant lieu de commandement, ceux qui voulurent se dispenser d'obeïr, y furent forcez, sans distinction des personnes. Cette contrainte fournit aux Seigneurs un prétexte d'en user de même avec leurs Vassaux, pour les obliger à contribuer au secours que le Roi leur demandoit. Plusieurs Ecclésiastiques n'ayant pas prêté les sommes qu'on exigeoit d'eux, se trouverent, ou feignirent de se trouver dans la nécessité de mettre en pieces l'or & l'argent de leurs Eglises, & jusqu'aux Châsses des Saints.

Robert emprunte de l'argent du Roi son Frere, & lui donne la Normandie en gage. *R. de Hoveden.*

Guillaume extorque de ses Sujets l'argent qu'il doit donner à son Frere. *G. Malmesb.*

Caractere different des deux Freres.

Arrêtons-nous ici un moment, pour considerer le different caractere de ces deux Fils de Guillaume le Conquerant. Le premier se fait un scrupule de fouler ses Sujets, pour subvenir aux frais d'une Expédition approuvée de tout le monde, aimant mieux engager son Duché, que de leur demander du secours. Le second ne fait aucune difficulté de rançonner les siens, pour acquerir un bien dont il ne leur revient aucun avantage, & seulement, pour contenter son ambition. On peut juger par-là du tort que Guillaume le Conquerant fit aux Anglois, en préferant le Cadet à l'Aîné.

GUILLAUME II.
1097.
Guerre entre Guillaume & Philippe I.

Dès que Robert fut parti, Guillaume s'étant mis en possession de la Normandie, demanda au Roi de France la partie Françoise du Vexin, qu'il disoit être des appartenances de ce Duché. Cette prétention donne lieu à une Guerre, qui n'eut rien de remarquable, & qui fut terminée l'année suivante par un Traité.

1097.
Guerre de Galles.
J. Brompton, R. de Hoveden, H. Huntingd. An. Saxon.

La facilité que Guillaume venoit de trouver dans l'acquisition de la Normandie, ne fit qu'enflammer davantage sa cupidité, & lui donner l'envie de se rendre maitre du Païs de Galles. Dans ce dessein, il fit, sous d'autres prétextes, des préparatifs extraordinaires; regardant cette conquête comme immanquable, parce qu'il esperoit de surprendre les Gallois. Il avoit résolu d'exterminer tous les mâles de cette Nation, dont le voisinage avoit été de tout tems très incommode aux Anglois. Mais ce n'étoit pas à lui que cette conquête étoit reservée. Bien que, par le secours de quelques Déserteurs, il pénetrât bien avant dans ce Païs difficile, il y perdit plus de ses Soldats, qu'il n'y fit périr d'ennemis. Ainsi, encore une fois, il se vit contraint d'abandonner cette entreprise, sans avoir rien fait de considerable.

1098.
Affaires d'Ecosse.

Peu de tems après, une nouvelle revolution arrivée en Ecosse, lui fit prendre la résolution d'envoyer une Armée en ce Païs-là sous la conduite d'Edgar Atheling. Donald, que nous avons vu ci-devant chassé d'Ecosse, ayant trouvé le moyen d'y rentrer, avoit à son tour contraint Duncan de sortir du Royaume, & s'étoit rétabli sur le Trône. La plupart des Historiens Anglois prétendent, que Guillaume, en qualité de Souverain Seigneur de l'Ecosse, se constitua Juge de ce Differend. Ils ajoutent, que rendant à Edgar, Fils ainé de Macolm Macmoir, la justice qui lui étoit due, il fit marcher des Troupes en Ecosse, pour mettre ce Prince en possession de la Couronne. Quoi qu'il en soit, sans m'arrêter ici à examiner cette prétention, je me contenterai de dire qu'Edgar Atheling, avec les Troupes Angloises, plaça le jeune Edgar son Neveu sur le Trône de ses Ancêtres. Guillaume n'avoit pas pu entreprendre lui-même cette Expédition, parce que la revolte de la Province du Maine l'avoit obligé d'aller en ce Païs-là, & d'en assieger la Ville Capitale.

Guerre des Anglois dans le Païs de Galles.
Chron. de Gal. Annal. Sax. R. de Hoveden.

Pendant l'absence du Roi, le Païs de Galles se vit encore exposé aux insultes des Anglois, ou plutôt des Normans établis en Angleterre, qu'on commençoit à confondre avec les Anglois. *Owen*, Seigneur Gallois, Beau-Pere de *Griffith* & de *Cadogan* Rois de Galles, étant mécontent de ses Gendres, avoit fait un accord secret avec les Comtes de Chester & de Shrewsburi, pour les attirer dans son Païs, sous l'espoir de leur procurer un butin considerable. Ces deux Seigneurs ayant levé des Troupes dans leurs Terres, furent introduits par le vieux Owen dans le Païs de Galles, où ils commirent des cruautez inexprimables. Les deux Rois surpris de cette attaque imprévue, contre laquelle ils n'avoient pris aucune précaution, se virent contraints de se retirer en

GUILLAUME II. 1098.

Irlande, & de laisser leur Païs à la discrétion des Anglois. Leur retraite ayant procuré à leurs ennemis la facilité de marcher plus avant, ils pénetrerent jusqu'à la petite Isle d'Anglesey, où ils mirent tout à feu & à sang. Pendant qu'ils exerçoient leurs cruautez dans cette Isle, *Magnus* Roi de Norwege, qui venoit de se rendre maitre de l'Isle de Man, s'avança jusqu'à celle-ci, où les Anglois étoient encore. Comme il voulut y faire descente, ceux-ci se mirent en devoir de l'en empêcher; & le Comte de Shrewsburi fut tué dans le combat. Sa mort fut regardée comme une juste punition des horribles excès qu'il avoit commis dans cette Isle. Cet accident ayant causé du désordre parmi les Troupes Angloises, elles furent enfin contraintes d'abandonner le rivage. Magnus étant descendu dans l'Isle, & ayant trouvé que les Anglois n'y avoient rien laissé à piller, remonta sur ses Vaisseaux; & ceux-ci se retirerent chargez de butin.

Le Roi de Norwege attaque l'Isle d'Anglesy. *Polyd. Vergil. R. de Hoveden. J. Brompton. And. du Chesne.*

Il se retire.

Ces petits avantages n'étoient pas capables de balancer les maux dont les Anglois se virent affligez pendant le cours de cette même année. Outre la disette, causée par le mauvais tems qui dura plusieurs mois, le Roi leur fit sentir d'autres calamitez, par de nouvelles impositions, d'autant plus fâcheuses, que c'étoit pour faire travailler à des ouvrages non nécessaires, ou du moins, qui auroient pu être remis à un autre tems. Non seulement il fit rebâtir le Pont de Londres, qui avoit été emporté, mais il choisit encore ce tems de disette pour faire d'autres ouvrages, qui l'engagerent dans de très grandes dépenses. Le premier fut une nouvelle Muraille, dont il environna la Tour de Londres. Le second, une grande Salle qu'il fit construire à Westminster, longue de deux-cens-septante pieds, & large de soixante & dix. Quelque spacieuse que fût cette Salle, Guillaume à son retour de Normandie, la trouva trop petite, & dit qu'à peine méritoit-elle le nom de Chambre à coucher, par rapport à l'étendue qu'il avoit eu dessein de lui donner. On prétend qu'il n'avoit entrepris ce bâtiment que pour avoir un prétexte de lever de l'argent sur son Peuple, & que, par la même raison, il avoit résolu de le faire abattre pour en faire construire un plus grand; mais qu'il en fut empêché par d'autres affaires.

Guillaume fait rebâtir le Pont de Londres. *J. Brompton.* Il fait faire une nouvelle enceinte à la Tour, & fait construire la grande Salle de Westminster. *Polyd. Verg.*

Vers le milieu de l'année suivante, Guillaume étant à la chasse dans la nouvelle Forêt, reçut un Courier qui lui portoit la nouvelle qu'*Elie*, Comte de la Fleche, avoit surpris la Ville du Mans, & qu'il assiegeoit le Château, qui seroit bientôt contraint de se rendre, s'il n'étoit promptement secouru. Cet avis l'obligeant à interrompre son plaisir, il renvoya le Courier sur l'heure même, en lui ordonnant de faire savoir aux assiegez, qu'ils seroient secourus dans huit jours. En même tems, il tourna bride du côté de la Mer, en criant, *qui m'aime, me suive*; & arriva le même jour à Darmouth, où il voulut incontinent s'embarquer. Mais le vent étoit si contraire, que le Maitre du Vaisseau, sur lequel il devoit passer, lui remontra, qu'il ne pouvoit se

1099. Guillaume va au secours du Mans assiegé par le Comte de la Fleche. *G. Malmesb.* *s.*

1100.

Dunelm. H. Huntingd. Ann. Sax. Daniel. &c.

mettre en Mer sans un manifeste danger. *Va*, lui répondit Guillaume, *tu n'as jamais oui dire qu'aucun Roi se soit noyé:* & l'ayant obligé à mettre à la voile, il arriva heureusement à Barfleur. Dès le lendemain, il donna rendez-vous sur le chemin du Mans, aux Troupes qu'il avoit en Normandie; & peu de jours après, il se mit en marche pour aller secourir la Place assiegée. Par cette extrême diligence, il surprit tellement les assiegeans, que non seulement il secourut le Château, mais il fit encore le Comte de la Fleche prisonnier. Dans la joye où il étoit d'avoir si bien réussi, il ne put s'empêcher d'insulter au malheur de son ennemi, par des railleries piquantes. Mais, loin de se laisser abattre par sa disgrace, le Comte lui répondit fierement, qu'il ne devoit pas tant se glorifier d'un avantage qu'il n'avoit remporté que par surprise. Il lui dit même, que s'il étoit en liberté, il lui feroit voir, qu'une autre fois il ne seroit pas si aisé de le vaincre. Cette hardie réponse ayant piqué d'honneur le Roi victorieux, il mit sur le champ son prisonnier en liberté, & lui dit, que bien loin de lui demander aucune reconnoissance pour ce bienfait, il l'exhortoit à chercher les moyens d'avoir sa revanche. Ensuite, repassant la Mer avec la même diligence, il alla reprendre le divertissement que cette affaire lui avoit fait interrompre.

Il fait le Comte prisonnier.

Il le met en liberté.

Cette même année, les Croisez prirent d'assaut la Ville de Jerusalem, où quarante mille Sarrasins furent passez au fil de l'épée. Quand il fut question d'élire un Roi, pour gouverner un Royaume qu'on avoit dessein de former de tout le Païs conquis sur les Infideles, la plupart des Chefs de l'Armée Chretienne donnerent leur voix à Robert Duc de Normandie. Mais ce Prince, par des raisons qu'on ignore, refusa cette Dignité (1). A son refus, on élut le fameux *Godefroy de Bouillon*, qui, par sa valeur & par sa conduite, avoit beaucoup contribué à l'heureux succès de cette entreprise.

Prise de Jerusalem par les Croisez.

Robert de Normandie refuse la Couronne de Jerusalem.

Il sembloit que la fortune prît plaisir à combler notre Guillaume de ses faveurs. Après avoir acquis la possession de la Normandie, par un bonheur auquel il n'avoit pas eu lieu de s'attendre, il vit s'offrir d'elle-même une occasion qui devoit le rendre maitre du Duché de Guienne & du Comté de Poitou. Guillaume, Comte de Poitiers, animé par l'exemple de tant de Princes qui s'étoient engagez dans l'entreprise de la Guerre Sainte, résolut d'être aussi de la partie, & de mener un puissant secours aux Croisez. Ce dessein ne pouvant s'exécuter sans une

1100.

Le Comte de Poitiers emprunte de l'argent à Guillaume, & offre de lui laisser son

(1) Du moins, cela passoit pour constant en Angleterre, ainsi qu'on le verra dans l'année 1106. RAP. TH.

On peut dire au moins que l'opinion commune en Angleterre étoit que le Duc refusa d'être Roi de *Jerusalem*, comme nous le verrons sur l'année 1106. On prétend que ce refus venoit de l'esperance qu'il avoit de monter sur le Trône d'Angleterre; & les Historiens du Païs remarquent, que depuis ce tems-là aucune entreprise ne lui réussit. TIND.

GUILLAUME II. 1100.

qui s'étoient fait baptiser, de retourner au Judaïsme. Guillaume de Malmesbury ajoute que Guillaume fit assembler en sa presence des Evêques & des Rabins, pour les entendre disputer sur la Religion; & qu'il avoit promis aux derniers de se faire circoncire, si leurs raisons lui paroissoient meilleures que celles des Chretiens. Il est vrai que cet Historien dit, qu'il est à croire que ce n'étoit qu'en vue de se moquer d'eux. On l'accuse encore d'avoir nié la Providence, & d'avoir ouvertement soutenu que les prieres adressées aux Saints étoient inutiles & impertinentes.

Observation sur les Historiens qui ont écrit la vie de Guillaume II.

Mais pour porter un jugement desinteressé sur le témoignage de ces Historiens qui ont tous été ou Moines ou Ecclésiastiques, il faut considerer, qu'il n'est pas impossible qu'ils ayent beaucoup chargé son portrait. La raison en est, qu'il a été le premier Roi d'Angleterre qui s'est emparé des Bénéfices vacans, sans se mettre en peine des clameurs du Clergé. C'est ce qu'ils n'ont pu lui pardonner. Dans les préjugez où ils étoient à cet égard, il peut être arrivé qu'ils se sont persuadez, qu'un Prince coupable d'un si grand crime, devoit être sans foi & sans Religion. Cette conjecture peut être appuyée sur ce que les Auteurs qui l'accusent d'impieté, n'en produisent point d'autre preuve, que certains bruits répandus dans le Public. Quant à l'incontinence, dont ils l'accusent aussi, ils n'en rapportent aucun exemple, non pas même le nom d'aucune de ses Maitresses; quoique difficilement les Amours des Rois puissent demeurer cachées. Il est vrai qu'ils lui donnent un Fils naturel, nommé *Berstrand*. Mais cela seul n'auroit pas été capable de les mettre de mauvaise humeur contre lui, si d'autres actions de ce Prince, qui les touchoient de plus près, n'eussent pas ému leur bile. Quoi qu'il en soit, je ne donne ceci que comme une conjecture, dont on pourra faire tel cas qu'on voudra. Cependant, comme je ne trouve dans la Vie de ce Prince que très peu d'actions dignes de louange, qu'on puisse opposer à ces accusations, je ne vois pas comment on pourroit le justifier, puisque tous les Historiens s'accordent unanimement à dire tant de mal de lui.

Baker. G. Thorn.

Ses revenus ordinaires étoient vrai-semblablement les mêmes que ceux de son Prédécesseur. Mais, comme il faisoit beaucoup plus de dépenses inutiles, il les augmentoit souvent par des impositions extraordinaires, qui furent très fréquentes sous son Regne. Il joignoit à cela les fruits des Bénéfices vacans, qui lui produisoient de très grosses sommes. Au tems de sa mort, il avoit entre ses mains l'Archevêché de Cantorberi, les Evêchez de Winchester & de Salisburi, & douze riches Abbayes, sans compter beaucoup d'autres Bénéfices de moindre importance. Quand, après avoir joüi des Bénéfices quelques années, il

H. Huntingd.

Certainement, dit le Roi, *j'ai bien gagné toute la somme; cependant, afin que tu voyes que j'en use avec toi avec bonté, je t'en rendrai la moitié: tu ne saurois en conscience me refuser l'autre, pour la peine que j'ai prise. Eadmer.* p. 47. TIND.

trouvoit

trouvoit à propos d'en disposer, il ne regardoit gueres au mérite de ceux qui les demandoient, mais seulement à la somme qu'ils offroient. On rapporte pourtant sur ce sujet, qu'un jour deux Moines enchérissant l'un sur l'autre pour acheter de lui un certain Bénéfice, il en apperçut un troisieme, auquel il demanda combien il vouloit donner. Celui-ci lui ayant répondu qu'il n'avoit point d'argent, & que quand même il en auroit, sa conscience ne lui permettroit pas d'en disposer de cette maniere ; le Roi lui dit en jurant *par la face de S. Luc*, son serment ordinaire, qu'il le méritoit mieux que les deux autres, & qu'il le lui donnoit pour rien.

GUILLAUME I. 1100.

Ranulphe Flambart, homme de basse extraction, étoit son grand Trésorier, & celui qui inventoit la plupart des moyens extraordinaires dont ce Prince se servoit, pour exiger de l'argent de ses Sujets. Il fut recompensé de ses services par l'Evêché de Durham, que le Roi lui donna.

Flambart, Premier Ministre.

Entre les œuvres pies de Guillaume le Roux, on compte un Hôpital qu'il fonda dans Yorck, & une Eglise à Londres dans le Fauxbourg de Southwarck, pour les Religieux de la Charité.

Baker.

Ce Prince étoit d'une taille médiocre, mais qui paroissoit petite, à cause qu'il étoit fort gros. Il avoit les cheveux d'un roux ardent, & les yeux de differentes couleurs, parsemez de quelques petites taches blanches. Son teint étoit ordinairement fort enflammé. Quoi qu'il ne fût rien moins qu'éloquent, il parloit beaucoup, surtout, quand il étoit en colere. Il avoit le regard rude, & la voix forte. Il prenoit même du plaisir à l'élever quelquefois, afin d'intimider ceux à qui il parloit. On dit pourtant qu'il étoit d'un commerce assez facile avec ses Courtisans, qui trouvoient aisément le moyen d'apprivoiser son humeur farouche.

G. Malmesb. Baker.

Les Historiens rapportent divers accidens extraordinaires, arrivez sous le Regne de ce Prince, comme des tremblemens de Terre, des Cometes, & une fontaine de Sang, qui coula trois jours durant. Mais, ce qui causa le plus de dommage, ce fut premierement un grand Incendie, qui en 1092. reduisit en cendres une bonne partie de Londres. D'un autre côté, la Mer s'étant extraordinairement enflée, couvrit les côtes du Païs de Kent, & fit périr une prodigieuse quantité de personnes & de betail. Cette inondation submergea les Terres qui avoient autrefois appartenues au Comte Goodwin, qui vivoit sous le Regne d'Edouard le Confesseur. Cet endroit qui porte encore le nom de *Sables de Goodwin*, est fameux par une infinité de naufrages.

Accidens extraordinaires sous ce Regne.

Guillaume de Malmesburi observe, sur le Regne de Guillaume le Roux, qu'encore qu'en ce tems-là les esprits parussent tous tournez du côté de la Guerre, le luxe, & l'amour des plaisirs ne laisserent pas de s'introduire d'une maniere très scandaleuse parmi la Noblesse, & même

Remarques d'un Historien sur les mœurs de ce Siecle.

parmi le Clergé. On ne voyoit par-tout, dit cet Hiſtorien, que vanité, luxure, & intempérance. Les hommes paroiſſoient ſi efféminez dans leurs habits & dans leur converſation, qu'on ne les auroit pas pris pour des hommes, ſans les attentats continuels qu'ils faiſoient ſur la chaſteté des femmes.





HENRI I.

Surnommé BEAUCLERC,

Troisieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

HENRI I. 1100. Disposition des Anglois & des Normans touchant la succession de Guillaume II.



LES Anglois regarderent la mort de Guillaume le Roux comme une délivrance, quoique le bien présent qu'ils en recevoient ne dût pas être de longue durée. Le joug Normand n'étoit pas rompu par la mort de ce Prince, puisqu'il restoit encore deux Fils de Guillaume le Conquerant, à l'un desquels ils alloient bientôt se voir soumis. Véritablement cette conjoncture auroit pu leur être favorable, s'ils avoient eu dessein de secouer ce joug, ou si les deux Rois précedens leur avoient laissé assez de forces pour l'entreprendre. Mais dans l'abattement où ils se trouvoient, privez de biens & de toutes sortes d'Emplois, une telle pensée pouvoit à peine leur venir dans l'esprit. Le seul parti qu'ils avoient à prendre étoit de se règler sur ce que feroient les Normans qui étoient les maitres du Royaume. Vrai-semblablement, ceux-ci devoient se trouver assez embarassez au sujet des deux Freres qui pouvoient prétendre à la Couronne. Robert, Duc de Normandie, avoit, par sa naissance, un droit qui paroissoit incontestable, & qui se trouvoit même fortifié par le dernier Traité qu'il avoit fait avec Guillaume le Roux, dans lequel ils étoient convenus, qu'après la mort de l'un d'eux, le survivant se mettroit en possession de toute la Succession de leur Pere. Outre cela, son naturel doux & génereux, qui lui avoit acquis beaucoup de par-

Avantages de Robert.

HENRI II. 1100.

Ses désavantages.

tisans en Angleterre, sembloit lui donner un grand avantage sur Henri son Frere, dont on connoissoit peu les inclinations. Mais d'un autre côté, sa paresse & sa négligence, dont il n'avoit donné que trop de preuves, formoient contre lui un préjugé desavantageux. Ses amis même faisoient difficulté de se déclarer en sa faveur, dans la crainte où ils étoient, qu'il ne fût pas en état de faire valoir ses droits. On savoit qu'il étoit parti de la Terre Sainte: mais on ignoroit en quel lieu il s'étoit arrêté. On n'étoit pas même sans inquietude sur son sujet. De plus, après les grandes dépenses qu'il avoit faites dans son voyage, on avoit lieu de présumer qu'à son retour, il se trouveroit dénué de tous les moyens nécessaires pour disputer la Couronne à son Frere. D'un autre côté, Henri avoit l'avantage d'être né dans le Royaume, & pendant que le Roi son Pere étoit sur le Trône, ce qui faisoit un grand effet sur quelques-uns. De plus, ses prétentions étoient fortifiées par sa présence, & par les promesses positives qu'il faisoit, tant aux Normans qu'aux Anglois d'abroger les Loix rigoureuses faites depuis la Conquête, de rétablir le Gouvernement sur le pied qu'il étoit du tems des Rois Saxons, d'abolir toutes les impositions injustes & arbitraires, de rétablir le Clergé dans ses privileges, de remplir les Bénéfices vacans, & de rappeller les Ecclésiastiques exilez. Mais toutes ces promesses n'auroient peut-être pas produit l'effet qu'il en attendoit, si sa diligence, & la vigueur qu'il marqua dans cette conjoncture, n'eussent donné du poids à ses raisons. Immédiatement après la mort de Guillaume, il courut à Winchester où la Couronne & le Sceptre étoient gardez, avec les trésors du Roi, & voulut s'en mettre en possession. Mais il y trouva une forte opposition, de la part de Roger de Breteuil, l'un des partisans de Robert. Ce Seigneur disoit qu'on s'étoit obligé par serment à reconnoitre le Duc de Normandie pour Roi, en cas que Guillaume mourût sans enfans. Que d'ailleurs, les Loix mêmes de la Nature donnoient à Robert un droit qui ne pouvoit lui être justement disputé. Pendant cette contestation, plusieurs autres Seigneurs s'étant rendus en ce même lieu, il y eut bientôt une grande affluence de Peuple, qui accouroit de tous côtez pour savoir ce qui se passoit. Si le choix d'un Souverain eût uniquement dépendu des Seigneurs qui se trouvoient alors à Winchester, ils auroient sans doute conservé les droits du Duc de Normandie. Mais Henri ne leur donna pas le tems de prendre les mesures nécessaires pour exécuter ce dessein. Comme il remarqua que le Peuple étoit dans ses interêts, il profita de cet avantage, & tirant son épée hors du fourreau, il jura qu'il ne permettroit point que personne ne se saisît de la Couronne. La dispute s'échauffant de plus en plus, les Seigneurs présens trouverent à propos de se retirer dans une chambre en particulier, pour consulter ensemble avec plus de tranquillité, sur ce qu'il y avoit à faire en cette occurrence. Pendant qu'ils étoient assemblez, le Peuple faisoit hautement retentir le nom de Henri, & leur donnoit lieu de craindre

Avantages de Henri.

Diligence de Henri, pour obtenir la Couronne.

Il y trouve des difficultez.

Il marque beaucoup de vigueur & de fermeté.

que, s'ils se déclaroient pour Robert, ce ne seroit pas sans beaucoup de risque. Ainsi, préferant leur propre sureté à l'équité & à la justice, ils résolurent que, pour éviter une Guerre Civile, qui paroissoit immanquable s'ils s'obstinoient à maintenir les droits du Duc de Normandie, Henri seroit mis sur le Trône. Il n'en fallut pas davantage pour persuader à ce Prince, que son droit étoit suffisamment établi. Sans attendre la confirmation des Etats, il partit sur le champ pour se rendre à Londres. Dès le lendemain de son arrivée, Maurice, Evêque de cette Ville, en consequence de cette élection irréguliere & précipitée, lui mit la Couronne sur la tête, après lui avoir fait prêter le serment accoutumé.

Il est élu à la hâte & tumultuairement,

& couronné.

Remarque sur cette élection.

Le peu d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Guillaume & le Couronnement de Henri, fournit un argument à ceux qui soutiennent que le droit d'élire les Rois, étoit alors restreint à un petit nombre des principaux Seigneurs. Du moins, ils en inferent que les Communes n'y avoient aucune part. En effet, Henri n'avoit pas la force en main, pour s'emparer de la Couronne par une pure violence. On ne peut pas dire non plus, qu'elle lui fût dévolue de plein droit, puisqu'il avoit un frere ainé. Il reste donc, qu'il ne l'obtint que par élection. Cela posé, pour pouvoir dire qu'il fut redevable de cette faveur à la Nation représentée, comme elle l'est aujourd'hui, par un Parlement, il faudroit justifier, que ce Parlement étoit alors assemblé. Mais c'est ce qui n'est pas possible. Encore moins peut-on dire, que dans l'espace de trois jours, les Etats eussent pu être convoquez & assemblez. Cette raison est spécieuse: (1) mais la vérité est, qu'elle ne peut rien prouver, parce que, depuis la Conquête, il n'y avoit encore rien de réglé par rapport à la Succession de la Couronne.

Henri travaille à reformer les abus.

Comme la prétendue élection de Henri troubloit l'ordre naturel de la Succession, il étoit à craindre qu'elle ne fît, sur les esprits du Peuple, des impressions qui auroient pu avoir de fâcheuses suites. Il étoit donc très nécessaire qu'il commençât son Regne par des actions qui donnassent lieu à ses Sujets de bien esperer de son Gouvernement. L'exécution de ses promesses étoit comme la pierre de touche, qui devoit faire connoitre la sincérité de ses intentions. Ce fut aussi par-là qu'il voulut commencer son Regne, afin de gagner l'affection de son Peuple. Il travailla d'abord à reformer la Cour, où le Roi son Frere avoit laissé introduire divers abus. La plupart des Courtisans, assurez de l'impunité, s'étoient accoutumez à tiranniser le Peuple par des injustices criantes. Sans se contenter de le fouler par des voyes injustes & vio-

(1) Cette dispute, sçavoir si les *Communes* avoient quelque part dans l'Election des Rois, semble venir de ce qu'on ne fait pas réflexion que les *Barons* avoient alors toutes les Terres entre leurs mains, & qu'il n'y avoit rien de semblable à ce que nous appellons aujourd'hui les *Communes*; ni même assez longtems après. Voyez la Note sur la page 523 du Tome I. Tind.

HENRI I. 1100.

lentes, & d'attenter secretement à la pudicité des femmes, ils s'en glorifioient ouvertement, bien loin d'en craindre la punition. Pour remedier à ces désordres, Henri publia un Edit qui ordonnoit des peines très rigoureuses contre les malfaiteurs, & particulierement contre les adulteres. Quant à ceux qui abusoient de leur pouvoir pour opprimer le Peuple, il vouloit qu'ils fussent punis de mort sans aucune remission. Quelques-uns, qui s'étoient déja distinguez par de pareils excès, furent chassez de la Cour; & Ranulphe, Evêque de Durham, Ministre odieux du dernier Roi, fut mis en prison.

Il accorde à ses Sujets une Chartre fort avantageuse.

Si cette premiere démarche du nouveau Roi donna aux Anglois une bonne opinion de son Regne, ce qu'il ajouta bien-tôt après ne leur fut pas moins agréable. Pour leur faire voir qu'il avoit véritablement intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, il abolit le *Couvre-feu*, qu'ils ne pouvoient regarder que comme une marque continuelle de leur servitude. A cette faveur, il en joignit encore une autre bien plus importante. Ce fut une Chartre qui confirmoit divers privileges dont ils avoient joui sous les Rois Saxons, & par laquelle il se départoit de toutes les injustes prérogatives que les deux derniers Rois avoient usurpées. Par cette Chartre, Henri rétablissoit les Eglises dans les immunitez, & les affranchissoit de toutes les vexations à quoi elles avoient été depuis quelque tems assujetties, particulierement pendant la vacance des Bénéfices. Il accordoit, que les enfans, ou les autres héritiers de la Noblesse, pussent prendre possession des Terres qui leur viendroient par succession, sans être obligez de rien payer au Roi, sous prétexte de rachat. Mais en même tems, il exigeoit des Seigneurs la même grace pour leurs Vassaux. Il consentoit que la petite Noblesse pût marier ses Filles, sans demander le consentement du Roi, pourvu que ce ne fût pas à des ennemis de l'Etat. Il donnoit aux Meres, ou aux plus proches Parens, la garde des Enfans mineurs. Il fixoit les poids & les mesures d'une même grandeur dans tout le Royaume, & ordonnoit que les faux Monnoyeurs seroient punis par la mutilation de leurs membres. Enfin, après avoir accordé une Amnistie générale, pour tous les crimes commis avant son Couronnement, & remis aux débiteurs de la Couronne tous les arrerages dont ils étoient redevables, il ajoutoit un article très important, qui n'étoit pas moins agreable aux Normans qu'aux Anglois : c'étoit la confirmation des Loix d'Edouard, c'est-à-dire, des Loix qui avoient été en vigueur pendant la domination des Rois Saxons, & qui étoient entierement oubliées, ou expressément abrogées depuis la Conquête. Il ne pouvoit être que très agreable aux Anglois naturels, de voir leurs anciennes Loix rétablies. Mais les Normans n'y trouvoient pas un moindre avantage. Jusqu'alors ils ne tenoient les biens qu'ils avoient acquis en Angleterre, que de la seule volonté du Conquerant; & par consequent, ils pouvoient les perdre par une semblable voye. Mais par cette Chartre, qui remettoit la Puissance Royale dans

fes anciennes bornes, ils fe voyoient maintenus dans leur poffeffion, & à couvert de la violence d'un pouvoir arbitraire. Cette Chartre ayant été approuvée & fignée de tous les Seigneurs Ecclésiaftiques & Laïques, on en fit faire plufieurs copies (1), qui furent mifes en dépôt dans les principaux Monafteres, pour y avoir recours au befoin.

HENRI I. 1100.

Ce commencement de Regne donnoit lieu aux Sujets d'en efperer une heureufe fuite, puifqu'ils voyoient déja des changemens fi avantageux. Mais il manquoit encore quelque chofe à leur contentement. C'étoit le rappel d'Anfelme Archevêque de Cantorberi, qui s'étoit acquis leur eftime & leur affection, par la vigueur avec laquelle il s'étoit oppofé aux violences du dernier Roi. Henri, ne voulant point leur refufer cette fatisfaction, écrivit à ce Prélat qui étoit encore à Lyon, pour l'inviter à retourner dans fon Diocefe. En même tems, il lui fit entendre, qu'il avoit deffein de fe gouverner par fes confeils, & de lui confier la principale adminiftration des affaires du Royaume. Anfelme, à qui cette efperance donna des ailes, s'étant incontinent rendu en Angleterre, le Peuple témoigna une joye exceffive de fon retour.

1101. Anfelme eft rappellé.

L'arrivée de ce Prélat ne fut pas moins agreable au Roi. Il avoit befoin de lui pour une affaire, dans laquelle il n'auroit pu réuffir fans fon fecours. Comme fon deffein étoit d'attacher les Anglois à fes interêts, il croyoit que rien ne pouvoit être plus capable de lui attirer leur affection, que fon mariage avec *Mathilde*, fille de Macolm Roi d'Ecoffe, & de Marguerite fœur d'Edgar Atheling. En effet, cette alliance ne pouvoit qu'être très agreable à ce Peuple, puifqu'elle devoit faire remonter fur le Trône la Famille des Rois Saxons.

Mariage du Roi avec Mathilde d'Ecoffe.

Henri avoit déja demandé cette Princeffe au Roi Edgar fon frere: mais il fe rencontroit un grand obftacle à l'accompliffement de ce projet. Mathilde avoit été élevée en Angleterre, dans le Monaftere de Wilton, où elle avoit pris le voile. Il eft vrai que, pour lever cette difficulté, on alleguoit qu'elle n'avoit point fait de vœux, & qu'elle ne s'étoit voilée, à la maniere des Religieufes, que pour mettre à couvert fon honneur, qu'on fuppofoit avoir été en danger au commencement de la Conquête. Mais cette raifon n'avoit pas paru fuffifante aux deux Rois pour les autorifer à paffer outre dans ce mariage, bien qu'il fût defiré de tous les deux avec une égale ardeur. Toute l'Angleterre favoit que Mathilde avoit pris le voile, & l'on étoit généralement perfuadé qu'elle avoit auffi fait fes vœux. Il fe trouve même des Auteurs

Difficultez qui s'y trouvent.

Matth. Paris, Polyd. Vergil.

(1) Il y avoit autant de Copies de cette *Chartre*, qu'il y avoit de Comtés: elles étoient envoyées à certaines Abbayes de chaque Comté. Cependant, à peine en trouvoit-on une fous le Regne du Roi *Jean*, dont la *Grande Chartre* étoit fondée fur cette premiere. On en voit une Copie aujourd'hui dans le *Livre rouge* de l'*Echiquier*; & *Matthieu Paris* (pag. 55) nous a donné un double de celle qui fut envoyée dans le Comté de *Hereford*, que l'on peut voir traduite par *Tyrrel*, pag. 114. B. III. vol. II. TIND.

HENRI I. 1101.

qui rapportent, qu'elle s'opposa fortement à son mariage, disant qu'elle ne pouvoit le contracter légitimement. Ils ajoutent, que lorsqu'enfin, pressée par des raisons d'Etat, elle se fut déterminée à ceder aux instances de son Frere & de son Amant, elle maudit la lignée qui viendroit d'elle, comme ne pouvant être agreable à Dieu. La décision de cette affaire, qui paroissoit pleine de difficultez, ayant été laissée au jugement de l'Archevêque de Cantorberi, il ne voulut point s'en charger seul; mais il se fit assister d'un Concile qu'il assembla dans sa maison de *Lambeth*. Cette Assemblée étant entierement disposée à favoriser le Roi, on ménagea si bien les preuves qui justifioient que Mathilde étoit en pleine liberté de se marier, que le Concile déclara le mariage projetté bon & légitime. En consequence de cette décision, il fut accompli peu de tems après, à la satisfaction générale des deux Royaumes.

Robert Duc de Normandie prétend à la Couronne. *Ord. Vital. Eadmer.*

Pendant que ces choses se passoient, le Duc de Normandie étoit arrivé dans ses Etats, & en avoit pris possession, sans que personne s'y fût opposé. Bien que la Normandie eût été engagée au Roi défunt, Henri n'avoit pas cru devoir la disputer à Robert, dans un tems où il craignoit d'être lui-même attaqué au sujet de l'Angleterre. En revenant de la Terre Sainte, le Duc de Normandie s'étoit arrêté dans la Pouille pour s'y marier; & c'étoit ce retardement qui avoit procuré à son Frere la facilité de lui enlever la Couronne. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il témoigna ouvertement le chagrin qu'il ressentoit d'avoir été supplanté, & une ferme résolution de faire ses efforts pour recouvrer un bien qui lui avoit été enlevé pendant son absence. L'Evêque de Durham, qui, ayant trouvé le moyen de s'évader de sa prison, s'étoit retiré en Normandie, ne contribua pas peu à le confirmer dans ce dessein. D'un autre côté, plusieurs d'entre les Seigneurs Normans, qui n'avoient consenti à l'élection de Henri que par une espece de violence, commençoient à penser aux moyens de mettre Robert sur le Trône. Ils avoient même déja pratiqué quelques-uns des principaux Seigneurs Anglois, pour les faire entrer dans leur complot. Comme ils le connoissoient pour un Prince doux & facile, ils se promettoient bien plus d'avantages sous son Gouvernement, que sous celui de Henri, qui paroissoit avoir plus de vigueur & de fermeté. Cependant, la nouvelle qui se répandit que Robert se préparoit à soutenir ses droits, produisit des effets divers sur les esprits du peuple. Les uns vouloient demeurer attachez au Roi, & s'en tenir au serment qu'ils lui avoient fait. Les autres, au contraire, quoique contens de ses premieres démarches, ne laissoient pas de reprendre leurs inclinations pour le Duc son Frere: tellement que Henri se trouvoit très embarassé. S'il avoit quelque peine à se confier à la fidelité des Anglois, ils n'en avoient pas moins à s'assurer sur sa bonne-foi. Ce qu'ils avoient éprouvé de la part des deux derniers Rois, ne leur donnoit que trop de sujet de craindre, que tout ce que celui-ci avoit fait jusqu'alors, ne fût à dessein de les amuser,

Incertitude des Anglois touchant le parti qu'ils doivent prendre.

& pour les empêcher de prendre le parti de ſon Frere. Dans cet état d'incertitude, Henri ſe ſervit utilement du ſecours d'Anſelme, pour raſſurer les Anglois qui ſembloient flotter entre les deux partis. Ce Prélat, qui avoit de l'obligation au Roi, ſe fit un plaiſir de lui donner, en cette occaſion, des marques de ſa reconnoiſſance. Il aſſembla les principaux Seigneurs Anglois & Normans, & leur promit ſi poſitivement que le Roi exécuteroit ponctuellement toutes ſes promeſſes, qu'ils en parurent ſatisfaits. Cependant on n'eut pas plutôt appris que le Duc de Normandie étoit ſur le point de s'embarquer pour paſſer en Angleterre, que la plupart des Grands ſe déclarerent pour lui, & une partie de la Flotte ſuivit leur exemple. Cette défection donna au Duc la facilité de faire deſcente à Portsmouth, où il fut reçu ſans oppoſition. Il n'ignoroit pas quels étoient les ſentimens des Anglois. Ceux d'entre eux qui venoient tous les jours le joindre, lui donnoient des aſſurances de la bonne volonté que leurs Compatriotes avoient pour lui. Ils lui faiſoient eſperer que le Roi ſe verroit bien-tôt abandonné de toute la Nation, qui regardoit le ſerment qu'elle avoit fait comme un ſerment involontaire. Cependant, Henri prenoit toutes les meſures qu'il croyoit capables de déconcerter les deſſeins du Duc ſon Frere, en ſe ſervant du crédit d'Anſelme, en qui ſes Sujets paroiſſoient avoir beaucoup de confiance. Dès que ſon Armée fut prête à marcher, l'Archevêque s'y rendit, & en ayant aſſemblé les principaux Officiers, il leur repréſenta ſi vivement l'impieté qu'il y auroit à violer leur ſerment, qu'il raffermit leur fidelité; de ſorte qu'ils promirent unanimement de hazarder leurs biens & leurs vies pour la défenſe du Roi. Robert, qui s'étoit attendu à tout autre choſe, comprit aiſément que ce changement alloit porter un préjudice conſiderable à ſes affaires. Il n'avoit pas compté ſur ſes propres forces, mais ſur le ſecours des Anglois. Dans l'eſperance que la plupart quitteroient le parti du Roi pour ſe joindre au ſien, il avoit déja uſé de menaces contre ceux qui s'obſtineroient à ſoutenir les interêts de l'Uſurpateur: c'eſt ainſi qu'il qualifioit ſon Frere. Mais quand il vit que le gros de la Nation ſe déclaroit pour le Roi, & que l'Armée venoit de ſe rengager avec lui par un nouveau ſerment, il comprit que l'exécution de ſon deſſein étoit devenue impoſſible. Ainſi, perdant tout d'un coup l'eſperance dont il s'étoit flaté, il ne balança point à écouter des propoſitions de Paix que le Roi lui fit faire. Un accommodement lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'il s'appercevoit que ceux-même qui, au commencement, avoient été les plus zèlez pour lui, commençoient à chanceler. Les choſes étant en cet état, & les deux Freres ſouhaitant également d'en venir à un Traité, les Seigneurs des deux partis s'aſſemblerent pour en trouver les moyens. Il étoit bien aiſé de comprendre que Robert ne prétendoit pas obtenir par un accommodement, une Couronne qu'il n'étoit pas en état de ſe procurer par les armes. Ainſi, en conſideration de ce que Henri étoit déja couronné, & qu'il étoit né

HENRI I. 1101.

Anſelme rend de grands ſervices au Roi.

Pluſieurs ſe déclarent pour Robert.

Il arrive en Angleterre.
Matth. Paris.

Anſelme raffermit les Anglois au ſervice du Roi.

Les affaires de Robert changent de face.

Accommodement entre les deux Freres.

dans le Royaume pendant que le Roi son Pere étoit sur le Trône, le résultat de cette Conference fut, qu'il conserveroit la Couronne. Il promit de son côté, de rendre à Robert les Places de Normandie où il y avoit une Garnison Angloise, & de lui payer une pension annuelle de trois-mille marcs. Le Traité portoit encore que, si l'un des deux Freres mouroit sans enfans, l'autre lui succederoit. Cet accord ayant été signé & juré par douze Seigneurs de chaque parti, toutes les Troupes furent congédiées. Robert séjourna deux mois entiers à la Cour du Roi son Frere, vivant avec lui dans une parfaite union.

1102. *Ord. Vital. Brady.*

Cet accommodement fut très avantageux au Roi, en plusieurs manieres. Non seulement il conserva la Couronne, qu'il s'étoit vu en risque de perdre; mais encore, il en devint plus craint & plus estimé, quand on vit que, par sa prudence & par sa fermeté, il avoit su se tirer d'un pas si glissant & si dangereux. Cependant, il ne pouvoit oublier le péril où il s'étoit trouvé. Comme il craignoit qu'à l'avenir ses ennemis ne fissent de nouvelles tentatives pour le détrôner, s'ils en trouvoient l'occasion, il résolut de les prévenir, en les ruïnant eux-mêmes les uns après les autres. Il ne lui fut pas difficile de leur faire éprouver, tour à tour, les effets de son ressentiment. Les occasions de se venger manquent rarement à ceux qui ont la force en main. Peu de tems après le Traité, il attaqua, sous divers prétextes, *Hugues de Grantmenil*, *Robert de Pontefract*, & quelques autres, qui comprirent aisément, que leur plus grand crime consistoit dans la bonne volonté qu'ils avoient marquée pour le Duc de Normandie. Il étoit particulierement irrité contre *Robert de Mellesme*, parce que c'étoit celui qui l'avoit le moins ménagé, & qu'il continuoit encore à faire connoitre l'envie qu'il avoit d'exciter de nouveaux troubles. Ce jeune Seigneur, qui étoit Fils du feu Comte de Montgommeri, publioit hautement, que Henri étoit un Usurpateur, & qu'il étoit honteux aux Normans, aussi bien qu'aux Anglois, d'avoir souffert qu'il enlevât la Couronne à son Frere ainé. Il ne se contentoit pas de parler avec beaucoup d'indiscretion, il prenoit même des mesures pour se rendre redoutable, par le moyen de certains Châteaux qu'il faisoit munir & fortifier dans la Province de Shrop. Le Roi, qui avoit résolu sa perte, n'étoit pas fâché qu'il donnât prise sur lui par ces démarches imprudentes. Pour achever de le jetter dans le précipice, il tenoit auprès de lui des Emissaires secrets, qui, feignant d'entrer dans ses vues, observoient toutes ses actions, & prenoient soin de lui faire dire, devant des témoins apostez, des choses qui pouvoient le rendre criminel. Quand il crut avoir assez de preuves, il le fit accuser sur quarante-cinq articles, dont le moindre étoit suffisant pour le faire condamner. Robert ayant été obligé de comparoitre en jugement, demanda un délai afin d'avoir le tems de se préparer à répondre; & cela lui ayant été accordé, il en profita pour s'évader, & pour se retirer à Shrewsburi, où il esperoit de pouvoir se défendre, avec le secours des

Henri se venge de ses ennemis.

Il attaque Robert de Mellesme.

Qui se retire à Shrewsbury.

Gallois qu'il avoit mis dans ses interêts. Quand il avoit pris cette résolution, il avoit compté sur l'assistance de plusieurs autres Seigneurs, qui paroissoient être dans les mêmes sentimens que lui. Mais soit qu'on l'eût abusé, ou qu'on ne le jugeât pas propre à être le Chef d'une pareille entreprise, il se vit abandonné de tout le monde, & par-là il connut, quoique trop tard, la vanité de ses projets. Le Roi l'ayant déclaré Traitre par une Proclamation, marcha contre lui avec des forces si superieures, qu'en peu de jours il se rendit maitre de Shrewsburi, où le Rebelle n'avoit osé l'attendre. Ensuite, il lui enleva tous ses Châteaux, & le mit dans la nécessité d'abandonner tout ce que le Comte son Pere avoit acquis en Angleterre, & de se retirer en Normandie, où il porta sa mauvaise humeur. Henri confisqua toutes ses Terres, & envelopa ses Freres dans la même punition, quoiqu'ils fussent innocens; tant il desiroit d'extirper cette Famille de ses Etats.

Il se retire en Normandie. Ses biens sont confisquez.

L'insolence de ce Seigneur ne causa pas tant de peine au Roi, que la fierté d'Anselme Archevêque de Cantorberi, avec qui il eut un démêlé qui lui attira de grands embaras. Ce Prélat s'étoit mis en tête deux projets, dans l'exécution desquels il devoit vrai-semblablement trouver de grandes difficultez. Le premier étoit d'obliger les Ecclésiastiques à garder le Célibat; & le second, d'empêcher que les Evêques & les Abbez ne reçussent du Roi l'Investiture de leurs Bénéfices. Pour réussir dans ces desseins, il assembla un Synode, où d'abord il fit excommunier tous les Prêtres mariez, quoiqu'en ce tems-là, il y en eût un très grand nombre en Angleterre. Henri, qui avoit peu d'interêt dans cette affaire, n'ayant pas voulu chagriner l'Archevêque sur cet article, le Décret passa dans le Synode, malgré les fortes oppositions du Clergé inferieur, qui tenta vainement de parer ce coup. Un Historien remarque sur ce sujet, que bien qu'on louât généralement les bonnes intentions d'Anselme, on ne laissoit pas de trouver, qu'il étoit dangereux d'obliger les Prêtres à garder une chasteté dont plusieurs d'entre eux n'étoient pas capables. Il ajoute, qu'on craignoit avec raison, que cette rigueur ne les portât à commettre des impuretez, bien plus criminelles que le mariage qu'on leur défendoit.

1100. Differens entre le Roi & Anselme, touchant les Investitures.

H. Huntingd.

Anselme, voyant que son premier projet lui avoit réussi, entreprit d'exécuter le second, & voulut procéder à l'Excommunication des Prélats qui avoient reçu l'Investiture du Roi. Il n'en fut pas de même de cet article, que du précedent. Le Roi s'y trouvoit trop interessé, pour ne pas s'opposer de tout son pouvoir à l'abolition d'une prérogative, dont ses Prédécesseurs avoient joui sans opposition. Mais quelque vigueur qu'il témoignât, il ne put empêcher que la crainte de l'Excommunication n'obligeât quelques-uns des Prélats à quitter les Bénéfices dont ils avoient reçu l'Investiture. D'un autre côté, Anselme refusoit de sacrer ceux que le Roi avoit nommez aux Evêchez, à moins qu'il ne voulût se départir du droit des Investitures. Cette nouvelle prétention, que ce Prélat soutenoit avec une hauteur extraordinaire, parce qu'il se sentoit ap-

puyé de la Cour de Rome, causa entre lui & le Roi une brouillerie; dont on ne vit la fin que plusieurs années après. Comme Henri ne vouloit point se départir de ses prérogatives, l'Archevêque prétendoit de son côté, qu'il ne pouvoit se relâcher sans trahir la cause de Dieu. Toute esperance d'accommodement étant ôtée par l'obstination de chacune des Parties, Anselme résolut d'aller porter ses plaintes à Paschal II. qui occupoit alors le Siege Pontifical. Selon les apparences, c'étoit par ses ordres qu'il s'étoit engagé dans cette entreprise. Il se fit accompagner des Prélats, qui avoient quitté leurs Bénéfices, & dès qu'il fut arrivé à Rome, il demanda instamment au Pape, qu'il lui plût de les rétablir par son autorité. *Alors*, dit un Historien, *le S. Siege, dont la clémence est ouverte à tout le monde, pourvu qu'on prenne soin de se la procurer par quelque métal éblouissant, rétablit ces Prélats, & les renvoya dans leurs Eglises.* Le Roi ayant été informé qu'Anselme avoit pris le chemin de Rome, y dépêcha aussi en diligence des Ambassadeurs pour y défendre sa cause. *Hebert* Evêque de Norwich, & *Robert* de Lichfield, furent chargez de cette commission, & partirent pour Rome, ayant avec eux Guillaume de *Warelwaast*, Ecclésiastique d'un profond sçavoir, pour leur servir de conseil. Mais quoique ces Ambassadeurs soutinssent les interêts du Roi avec beaucoup d'ardeur & de fermeté, Paschal ne voulut rien relâcher de ses prétentions. Cette affaire fut poussée si loin, que le Roi se vit sur le point d'être excommunié. D'un autre côté, l'Archevêque fut privé de la jouïssance de son Temporel, pendant qu'il fut absent du Royaume. Enfin, après bien des contestations, qui durerent près de trois ans, le Pape & le Roi, se trouvant chacun de son côté dans certaines conjonctures qui leur faisoient également souhaiter que la querelle se terminât, le premier permit aux Prélats de faire hommage au Roi, & Henri se désista du droit de donner l'Investiture. Ce fut de cette maniere que finit cette affaire, de laquelle je n'ai parlé ici qu'en passant, parce que j'ai dessein de m'y arrêter plus longtems en un autre endroit.

Anselme va se plaindre au Pape. *Matthieu Paris.*

Le même.

Cette affaire finit par un accommodement.

Quoique le démêlé que le Roi avoit avec la Cour de Rome, lui causât beaucoup d'embaras pendant tout le tems qu'il dura, il ne l'empêchoit pourtant pas de penser à ses autres affaires. Robert son Frere, qui se trouvoit alors en Angleterre, n'éprouva que trop combien ce Monarque étoit attentif à tout ce qui pouvoit lui procurer quelque avantage. Le motif de la visite du Duc de Normandie étoit, de presser le Roi sur le payement de sa pension. Mais Henri sachant combien son Frere étoit bon & génereux, lui fit tant de caresses, & fut si bien le ménager, qu'il l'engagea insensiblement à se désister de sa prétention. Cette génerosité hors de saison couta cher à ce Prince imprudent, puisqu'enfin elle fut cause de sa ruïne. Sa facilité, & son humeur liberale avoient toujours gâté ses affaires. On a déja vu, qu'au commencement du Regne de Guillaume le Roux, il dépensa mal à propos l'argent que Henri lui avoit prêté, au lieu

1104. Robert va voir le Roi son Frere. *Ann. Saxon. G. Malmesb.*

Il le quitte de sa pension.

de l'employer à ſoutenir ſon parti en Angleterre, & que cette imprudence lui couta pour cette fois-là la perte de la Couronne. Dans la ſuite, il emprunta dix-mille marcs du Roi Guillaume, pour ſon voyage de la Terre Sainte. Cette ſomme n'ayant pas ſuffi pour ſubvenir aux grandes dépenſes qu'il faiſoit, il avoit contracté tant de dettes pendant ſon voyage, & depuis ſon retour, qu'il s'étoit vu contraint d'engager preſque tout ſon Domaine. Il n'avoit gardé que la ſeule Ville de Rouen, qu'il auroit même engagée, ſi les habitans y euſſent voulu conſentir: ſes beſoins, qui ſe multiplioient tous les jours, le firent bientôt appercevoir de la faute qu'il avoit faite en ſe déſiſtant de la penſion qu'il pouvoit juſtement prétendre du Roi ſon Frere. Il ſe plaignit qu'on avoit abuſé de ſa facilté; & comme à ſes plaintes, il joignit quelques menaces imprudentes, il fournit à Henri un prétexte d'agir ouvertement contre lui. Ce Monarque n'avoit pas beſoin d'être beaucoup incité, pour rompre entierement avec ſon Frere. Depuis qu'il ſe voyoit paiſible poſſeſſeur de l'Angleterre, il commençoit à regarder la Normandie avec des yeux avides, & il bruloit d'envie de l'annexer à ſa Couronne. La mauvaiſe conduite de Robert fortifioit l'eſperance qu'il avoit conçue de lui enlever un jour ce Duché. Comme il ne cherchoit qu'une occaſion favorable pour exécuter ce deſſein, il ne laiſſa pas échaper la premiere qui ſe préſenta.

Il s'en repent, & ſe plaint du Roi.

On a vu ci-devant, que Robert de Melleſme s'étoit retiré en Normandie, après qu'il eut perdu ſes biens en Angleterre. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il tâcha de ſe venger du Roi, en faiſant une cruelle guerre à ceux des Sujets de ce Prince qui avoient des Terres dans ce Païs-là, ſous prétexte de ſe dédommager de ce que le Roi lui avoit ôté en Angleterre. L'indolence du Duc, qui négligea de s'oppoſer d'abord à ces excès, rendit ce Seigneur plus fier & plus inſolent. Il commettoit tant de violences, qu'on n'entendoit partout que des plaintes contre lui. Enfin, Robert excité par les murmures de ſes Sujets, prit la réſolution de le châtier, & leva une Armée pour arrêter le cours de ces déſordres: mais il eut le malheur d'être battu. Le Rebelle, à qui ce ſuccès enfla le cœur, pouſſant plus loin ſon audace & ſon ambition, forma le projet de ſe rendre maitre de tout le Duché. Pendant qu'il travailloit à l'exécution de ce deſſein, il ſe vit fortifié du ſecours d'un autre Seigneur mécontent. C'étoit Guillaume, Comte de Mortagne, fils de Robert, l'ainé des deux Freres uterins de Guillaume le Conquerant. Ce Seigneur n'étant pas content du Comté de Cornouaille qu'il poſſedoit en Angleterre, prétendit encore que le Roi devoit lui ceder le Comté de Kent, qui avoit appartenu à l'Evêque de Bayeux ſon Oncle. Sa demande n'ayant pas eu le ſuccès qu'il en avoit attendu, il s'emporta contre le Roi juſqu'à le menacer. Cette inſolence fut cauſe que Henri lui ôta le Comté de Cornouaille, pour le punir de ſa témerité. Réduit à ne pouvoir plus demeurer en Angleterre, il ſe retira très mécontent en Normandie. Dès qu'il y fut arrivé, il ſe joignit à Robert de Melleſme, & fortifia tellement ſon parti, que le Duc ſe vit

Robert de Melleſme trouble la Normandie.
Brady.

Il bat le Duc, & aſpire au Duché.

Le Comte de Mortagne ſe joint à lui.

Le Duc fait la

HENRI I. 1104. Paix avec eux.

obligé de faire la Paix avec eux à des conditions honteuses pour un Souverain.

1105. Les Normans demandent du secours au Roi contre les deux Comtes. *Ord. Vital. G. Malmesb.*

Cette Paix, au lieu de procurer quelque repos au Païs, ne fit qu'accroitre l'insolence des deux Comtes, qui ne voulant point recevoir les ordres du Duc, continuoient tous les jours à commettre des excès insupportables au Peuple & à la Noblesse. Enfin, quelques-uns des principaux du Païs se voyant ainsi opprimez par ces deux Tirans, sans pouvoir esperer aucune protection de la part de leur Duc, prirent la résolution de s'adresser au Roi d'Angleterre, pour être délivrez de leurs maux. Leur Requête fut très agreable à ce Monarque qui ne cherchoit qu'un prétexte de se mêler des affaires de la Normandie, afin d'avoir occasion de s'en emparer. Mais comme ce dessein étoit en lui-même très odieux, il tâcha de lui donner une couleur de justice, en faisant voir qu'il agissoit par un tout autre motif. Dans cette vue, il écrivit à son Frere une Lettre, où il lui représentoit, que sa conduite donnoit un juste sujet de plainte aux Normans, puisqu'il protegeoit des gens qui devoient être regardez comme des ennemis publics: Que la paix qu'il avoit faite avec eux, laissant le Païs exposé à leur tirannie, ses Sujets ne pouvoient plus regarder comme leur Souverain, un Prince duquel ils ne pouvoient attendre aucune protection: Qu'il le prioit donc de remedier aux maux dont les Normans se plaignoient, ou qu'il ne trouvât pas étrange, qu'à son défaut, il prît lui-même en main la Cause de ceux qui avoient recours à lui. A ces remontrances il ajoutoit des plaintes touchant certains torts qu'il prétendoit avoir lui-même soufferts, & dont il demandoit une prompte reparation. Il auroit sans doute trouvé très mauvais, que le Duc se fût ingeré de lui donner des avis. Mais telle est l'injustice de la plupart des hommes: ils pratiquent sans scrupule ce qu'ils condamnent en autrui, & s'imaginent que le public est assez aveugle pour ne pas appercevoir l'injustice de leurs actions, par ce qu'ils ont l'adresse de les couvrir du voile de la charité.

Henri cherche querelle à son Frere, pour lui enlever la Normandie.

Il leve une Armée en Angleterre. *Brady.*

Pendant que ce Monarque feignoit de n'avoir pour but que de soulager les Normans opprimez, il vexa lui-même ses propres Sujets, par une imposition exorbitante. Il prétendoit, qu'il étoit contraint d'aller faire la Guerre aux deux Tirans de Normandie; Guerre à laquelle, néanmoins, les Anglois n'avoient aucun interêt. Malgré toutes les promesses qu'il avoit faites à son Peuple, cette Taxe fut levée avec toute la rigueur imaginable, jusqu'à mettre en prison, & à tourmenter en diverses sortes, ceux qui refusoient de la payer, ou qui n'en avoient pas les moyens. Dès que ses préparatifs furent achevez, il se rendit en Normandie avec une nombreuse Armée, portant avec lui de grosses sommes d'argent, dont il se servit pour corrompre la Noblesse & les Gouverneurs des Places. Cela lui fut d'autant plus facile, que Robert n'étoit pas en état de traverser ses intrigues, ni d'affermir la fidelité de ses Sujets par la même voye. La situation des affaires de ce Duché ayant procuré au Roi des facilitez qu'il n'auroit pas trouvées en tout autre tems, il s'empara de Caen, & de quel-

Il passe en Normandie, & y fait de grands progrès.

ques autres Villes. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Anjou souffrirent même qu'il mît Garnison dans quelques-unes de leurs Places frontieres, de peur de faire tomber sur eux-mêmes le faix de la Guerre destinée contre Robert. D'un autre côté, ceux qui l'avoient appellé à leurs secours, comprenant bien que si la querelle s'accommodoit, ce ne pouvoit être qu'à leur préjudice, ne cessoient point de l'exhorter à pousser plus loin ses conquêtes, & à se rendre maitre de tout le Duché. Ils lui représentoient que c'étoit l'unique moyen de soulager les maux dont ils se sentoient accablez, puisqu'ils ne pouvoient esperer aucun secours de leur Souverain. L'Evêque de Séez, grand Ennemi des deux Comtes, qui l'avoient chassé son Diocese, souffloit le feu autant qu'il lui étoit possible, & ne perdoit aucune occasion d'exciter Henri à pousser plus loin son entreprise. Un jour, qu'il l'accompagnoit dans l'Eglise de Carentan, il lui fit remarquer qu'elle étoit pleine de meubles, que les Habitans y avoient transportez, pour les mettre à couvert de l'avidité des deux Tirans. Cela lui fournit l'occasion de lui faire un long Discours, dans lequel il lui représenta que la source de ces malheurs se trouvoient dans la négligence, ou dans la connivence du Duc. Il ajouta que le Païs ne recouvreroit jamais sa premiere tranquillité, jusqu'à ce qu'il eût un autre Maitre. Enfin, il conjura le Roi d'en prendre lui-même le Gouvernement, afin de délivrer les Normans, anciens Sujets de sa Maison, du triste état où ils se trouvoient réduits. Henri, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour colorer son injustice, écouta ce Discours avec beaucoup d'attention, & feignant d'être ému de pitié pour les Normans, il promit de faire tous ses efforts pour leur procurer le soulagement qu'ils attendoient par son moyen. Cependant, il témoigna que c'étoit avec un extrême regret, qu'il se voyoit obligé d'ôter à son Frere le Gouvernement de cet Etat, qui périssoit par son incapacité. Suivant cette résolution qu'il feignit de n'avoir prise qu'à l'extremité, & pour répondre au desir des Normans, il continua la Guerre. Robert ne se défendoit que foiblement, parce que n'ayant point soupçonné les desseins du Roi, il n'avoit pas eu le tems de se préparer. Ainsi Henri, ayant mis ses affaires sur un si bon pied, dans cette premiere Campagne, reprit la route d'Angleterre, à dessein d'y lever pendant l'Hiver les sommes & les Troupes dont il avoit besoin, pour achever l'ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé.

L'Evêque de Séez l'anime contre Robert.

Le Duc de Normandie se trouvoit alors dans un très déplorable état. Il avoit enfin compris que sa ruïne étoit résolue: mais il ne savoit où trouver les moyens de se garentir. Dans cet embaras, il prit le parti d'aller trouver le Roi son Frere, pour tâcher de le fléchir par ses soumissions. Comme il étoit lui-même bon & généreux, il ne pouvoit se persuader que le Roi fût dans des dispositions contraires. Prévenu de cette pensée, il se rendit en Angleterre, où il demanda la Paix d'une maniere qui convenoit assez bien à l'état où il se trouvoit, mais qui

1106. Robert va demander la paix à Henri. Matt. Paris, Ord. Vital.

HENRI I. 1106.

étoit peu digne d'un Fils de Guillaume le Conquerant. Henri, qui n'étoit pas d'un si bon naturel, ne se laissa pas vaincre à ses prieres. Il s'étoit mis en tête de profiter de cette conjoncture, pour s'emparer de la Normandie. Ainsi, rien n'étoit capable de le porter à un accommodement, qui auroit beaucoup retranché de ses prétentions. Par cette raison, il refusa durement d'entrer dans aucune négociation, & crut faire beaucoup en faveur de son Frere, que de lui laisser la liberté de s'en retourner. Robert, se voyant sans esperance de rien obtenir, repassa la Mer, outré de dépit & de colere, & faisant de grandes menaces, dont Henri ne fit pas grand cas. Un Historien assure pourtant (1) que celui-ci sentit quelque remords du tort qu'il faisoit à un Frere qui ne lui avoit jamais donné aucun juste sujet de plainte, & à qui il avoit déja enlevé une Couronne. Mais s'il eut de pareils sentimens, ils ne furent pas de longue durée. Tout l'effet que ces réflexions produisirent, n'aboutit qu'à lui inspirer la crainte que l'injustice qu'il faisoit au Duc son Frere n'excitât la pitié des Anglois, & ne réveillât l'affection qu'ils avoient autrefois marquée pour ce Prince. Cette pensée lui causant quelque inquietude, il jugea qu'il étoit nécessaire de prévenir ses Sujets en sa faveur, par le renouvellement de ses promesses. Dans cette vue, il assembla le Grand Conseil ou le Parlement, & tâcha par un Discours étudié, de faire voir à cette Assemblée la justice de son entreprise. Il lui représenta, que le refus du Royaume de Jerusalem avoit attiré sur Robert la vengeance du Ciel, qui, depuis ce tems-là, l'avoit manifestement abandonné, comme un Prince indigne de ses faveurs, après en avoir refusé une si considerable (2). Il exagera les oppressions sous lesquelles les Normans gémissoient, & s'efforça de faire comprendre aux Anglois, qu'ils étoient obligez de prendre en main la défense de ce Peuple malheureux. Il pria les Seigneurs de considerer combien il étoit lui-même enclin à la Paix, & avec quelle patience il avoit souffert les menaces du Duc son Frere, auxquelles il s'étoit contenté de répondre par des avertissemens fraternels & charitables. Il s'étendit beaucoup sur ses mauvaises qualitez. Il fit remarquer son excessive prodigalité, qui le mettoit continuellement en état d'être à charge à tout le monde. De plus, il l'accusa d'une arrogance outrée, & d'avoir, en toutes occasions, marqué un mépris extrême pour la Nation Angloise. Il assura que, pour lui, il persistoit toujours dans la résolution qu'il avoit prise de les gouverner par de justes Loix, de quoi la Chartre qu'il leur avoit accordée étoit une preuve incontestable. Enfin, il ajouta que, pourvu qu'il fût assuré du cœur & de l'affection

Il ne peut l'obtenir.

G. Malmesb.

Henri prend des mesures pour s'assurer du secours des Anglois.

(1) Outre *Malmesbury*, *Matthieu Paris* assure la même chose. TIND.

(2) Ceci fait voir qu'on croyoit en Angleterre, que *Robert* avoit refusé la Couronne de Jerusalem; sans quoi Henri n'auroit pu employer cette raison contre son Frere. RAP. TH.

des

des Anglois, il se croyoit assez fort pour n'avoir rien à craindre de la part de ses ennemis. Ce Discours produisit l'effet qu'il en avoit attendu. Tous les Seigneurs se sentant honorez de la confiance qu'il avoit en eux, & se flatant qu'il accompliroit ses promesses, lui promirent unanimement d'employer leurs biens & de hazarder leurs vies pour son service.

Les Anglois promettent au Roi de le servir contre son Frere.

Quelque couleur que ce Prince donnât à son ambition, il n'étoit pas bien difficile de découvrir la foiblesse des raisons qu'il alleguoit pour justifier son entreprise. En effet, ces raisons n'étoient pas même spécieuses. Le prétendu refus de la Couronne de Jerusalem n'étoit fondé que sur un bruit vague qui s'en étoit répandu en Angleterre, & qui, selon les apparences, étoit faux, puisque les Historiens ne font aucune mention de ce fait. Mais quand même la chose auroit été aussi vraye qu'elle étoit incertaine, Robert auroit pu, en refusant la Couronne, agir par modestie, aussi bien que par un principe d'orgueil ou d'irreligion. Mais quoiqu'il en soit, Henri n'étoit pas pour cela en droit de lui enlever ses Etats. Il est donc manifeste, que l'unique motif qui engagea les Seigneurs Anglois à lui promettre leur secours, fut la promesse solemnelle qu'il leur fit de faire observer sa Chartre, qui avoit été jusqu'alors fort négligée.

Observation sur le Discours du Roi.

Henri profita des engagemens où les Anglois venoient d'entrer, pour se faire accorder de nouveaux subsides, qui lui donnerent le moyen d'augmenter considerablement ses Troupes. Dès que la saison le permit, il repassa la Mer avec une nombreuse Flotte, à dessein d'achever la conquête de la Normandie. A l'ouverture de la Campagne, il alla faire le Siege de *Tinchebray*, où le Comte de Mortagne, qui s'étoit jetté dans le parti du Duc, avoit fait entrer un puissant renfort. Comme cette Place étoit forte & bien pourvue, elle fit une assez longue résistance pour donner à Robert le tems d'accourir à son secours. Depuis que ce Prince s'étoit séparé du Roi son Frere sans en avoir pu rien obtenir, il s'étoit joint au Comte de Mortagne & à Robert de Mellesme, qui lui avoient amené toutes leurs Troupes. Le Roi de France lui en avoit aussi envoyé, & plusieurs Seigneurs Normans étoient allez le joindre avec des Corps considerables, depuis qu'ils avoient connu que Henri n'agissoit pas pour eux, mais pour lui-même. Tous ces secours ayant mis le Duc en état d'aller présenter le combat au Roi, il s'avança vers lui dans cette résolution. Les deux Armées étoient à-peu-près égales en nombre. Robert avoit plus d'Infanterie, mais sa Cavalerie étoit de beaucoup inferieure à celle du Roi. Ainsi, chacun pouvoit se flatter de l'esperance d'un heureux succès. Cependant cette Bataille, qui se donna sous les murailles de Tinchebray, ne dura pas fort longtems. La Cavalerie Normande ayant d'abord été rompue, & l'Infanterie ne pouvant plus maintenir le combat sans son secours, toute cette Armée fut mise dans une entiere déroute, pendant laquelle les An-

1107.
Henri retourne en Normandie.
Ann. Sax. Ord. Vital. Flor. Wigorn.
Il y assiege Tinchebrai.
Robert marche au secours de la Place.

Bataille de Tinchebray, où Robert est fait prisonnier.

HENRI I. 1107.

glois n'eurent autre chose à faire qu'à tuer, ou à faire des prisonniers. Le Duc de Normandie, ne voyant aucune apparence de pouvoir rallier ses Troupes, & ne pouvant se résoudre à tourner le dos, aima mieux se faire prendre, que de donner aucune marque de lâcheté. Edgar Atheling, le Comte de Mortagne, quatre-cens Chevaliers, & dix-mille Soldats, eurent le même sort. Comme la Bataille de Hastings avoit rendu les Normans maitres de l'Angleterre, celle-ci, qui se donna quarante ans après, mit les Anglois en possession de la Normandie. Le Prince Edgar, qui avoit souvent servi de jouet à la Fortune, fut relâché sur le champ, & alla passer le reste de ses jours en Angleterre, où il mourut dans une vieillesse décrépite. Le Duc de Normandie & le Comte de Mortagne ne furent pas si favorablement traitez. Le dernier fut renfermé dans la Tour de Londres, & le premier, dans le Château de Cardiff au Païs de Galles, où il demeura prisonnier jusqu'à sa mort, qui n'arriva que vingt-six ans après. Quelques-uns ont dit, que ce malheureux Prince ayant voulu faire une tentative pour se sauver, Henri lui fit perdre la vue, par le moyen d'un bassin de cuivre ardent qu'on lui mit devant les yeux (1). Mais le silence de la plupart des bons Historiens sur ce sujet, rend ce fait peu vrai-semblable. Au reste, je ne prétens pas excuser par-là la dureté de ce Monarque, qui auroit bien dû se ressouvenir de la génerosité dont Robert avoit usé envers lui, pendant le Siege du Mont Saint Michel, quand même il auroit pu oublier qu'il étoit son Frere. C'est en vain qu'un Historien (2) tâche de l'excuser, en faisant remarquer, que Robert ne l'avoit jamais aimé pendant leur premiere jeunesse, & qu'il lui avoit fait divers affronts. Une semblable raison n'est gueres propre à produire l'effet que cet Auteur en attend.

Il est enfermé dans le Château de Cardiff. *Mezerai.*

G. Malmesb.

Henri se rend maitre de toute la Normandie. *Matth. Paris. Eadmer.*

La victoire de Tinchebray ayant acquis au Roi la possession de toute la Normandie, ce Monarque s'en retourna triomphant en Angleterre. Dès qu'il y fut arrivé, son premier soin fut de faire quelques Règlemens pour sa propre Cour, où, depuis longtems, il s'étoit glissé des abus qu'il étoit nécessaire de corriger. Sous le Regne précedent, lorsque le Roi alloit en voyage, les gens de sa suite commettoient de grands excès dans les maisons où ils logeoient. Ils opprimoient leurs hôtes par des extorsions criantes, & attentoient à la chasteté des femmes, sans que personne se mît en devoir de les reprimer. Les faux Monnoyeurs étoient en grand nombre, & marchoient la tête levée, parce qu'ils étoient assurez de la protection des Grands, qui les faisoient travailler dans leurs maisons, où personne n'osoit aller les chercher. Ces désordres n'ayant pu être arrêtez par l'Edit que le Roi avoit publié au commencement de son Regne, il le renouvella, & y ajouta des peines encore plus rigoureuses. La séverité étoit nécessaire pour mettre un

(1) C'est de cette maniere d'ôter la vue que vient le terme Italien *Abacinare*, aveugler. *Ménage*, *Orig. de la Langue Italienne.* RAP. TH.

(2) Outre *Malmsbury*, *Matthieu Paris* assure la même chose. TIND.

frein à la licence qui s'étoit introduite dans le Royaume, par la connivence qu'on avoit eue jusqu'alors pour les crimes de cette nature.

Il devient plus fier envers ses Sujets.

Avant le commencement de la Guerre de Normandie, Henri avoit positivement promis à ses Sujets de les gouverner équitablement, & de les maintenir dans leurs privileges. Mais la prosperité lui fit oublier ses promesses. Immédiatement après son retour, on s'apperçut qu'il étoit devenu plus fier, & moins populaire qu'il ne l'avoit été auparavant. Il traitoit les Grands avec une hauteur insupportable, jusqu'à se servir, en leur parlant, de termes très offensans. D'ailleurs, il se mettoit peu en peine d'observer sa propre Chartre, ou de corriger les abus qui tournoient à son profit. Il n'y avoit qu'Anselme, pour qui il eût encore quelques égards. La peine que ce Prélat lui avoit causée, lui faisoit regarder les occasions de se brouiller avec lui, comme des écueils très dangereux, qu'il étoit résolu d'éviter. Mais ses précautions ne produisirent point d'autre effet, que de rendre Anselme plus fier & plus impérieux qu'il ne l'avoit été avant la querelle. Ce Prélat voyant que le Roi, de peur de s'engager dans de nouveaux embaras, ne vouloit point se mêler des affaires Ecclésiastiques, profita de cette conjoncture, pour pousser à toute rigueur les Prêtres qui s'obstinoient à garder leurs femmes. Sa disgrace, & sa longue absence, leur avoient fait esperer qu'ils se verroient enfin délivrez de ses persécutions. Mais il leur fit bien-tôt connoitre, qu'il n'étoit pas homme à laisser imparfait ce qu'il avoit une fois commencé. Quelque tems après son retour, il fit assembler un Synode, qui, par ses sollicitations, décerna de grandes peines contre les Ecclésiastiques qui voudroient s'obstiner à vivre dans l'état de mariage. Il y en eut même quelques-uns qui furent privez de leurs Bénéfices. Mais bien loin que cette rigueur produisît quelque bien, elle ne fit que donner au Clergé l'occasion de commettre des crimes réels & effectifs, pour vouloir éviter le prétendu désordre où il étoit auparavant engagé.

Anselme persécute les Prêtres mariez.

Le Roi ne prenoit pas beaucoup de part à ce Règlement du Synode. Il lui étoit indifferent que les Ecclésiastiques fussent mariez, ou qu'ils vécussent dans le célibat. Aussi laissa-t-il agir l'Archevêque, sans se mêler d'une affaire qui ne le regardoit pas. Il étoit sur le point d'en avoir sur les bras une autre, qui méritoit mieux son attention. Louis le Gros Roi de France, qui venoit de succeder à Philippe son Pere, regardant Henri comme un voisin très redoutable depuis qu'il avoit acquis la Normandie, cherchoit les moyens d'abaisser sa trop grande puissance. Pour exécuter ce projet, il avoit dessein de se servir de *Guillaume* surnommé *Criton*, fils de Robert, jeune Prince de grande esperance, mais qui étoit encore mineur. Quelque précaution qu'il pût prendre pour cacher ses desseins, Henri en ayant été averti, passa subitement en Normandie, où il fit arrêter son Neveu, de peur qu'il ne servît de prétexte à quelque soulevement. Cette démarche ayant fait con-

Le Roi de France suscite des affaires à Henri.

Eadmer. Ord. Vital. H. Huntingd.

Il veut faire agir Guillaume, fils de Robert.

Henri se saisit du jeune Prince son Neveu, qui

HENRI I. 1108. trouve le moyen de s'évader.

noitre à Louis que son dessein étoit éventé, il en remit l'exécution à une occasion plus favorable. Cependant, le jeune Prince s'étant sauvé de sa prison par l'adresse de son Gouverneur, fut mené à Paris & en diverses autres Cours, où il sollicita vainement du secours pour recouvrer les Etats du Duc son Pere. Les Princes voisins craignoient trop la puissance de Henri, pour oser s'engager dans cette entreprise. Quant aux Normans, bien que plusieurs d'entre eux fussent portez à favoriser le Fils de leur Souverain, & que quelques-uns contribuassent même en secret à son entretien, ils n'osoient pourtant se déclarer ouvertement en sa faveur.

Après que Henri eut passé tout l'Hiver & une partie de l'Eté en Normandie, il se rendit en Angleterre, où, bien-tôt après, il reçut des Ambassadeurs de l'Empereur Henri V., pour lui demander Mathilde sa fille en Mariage. Il reçut cette proposition avec joye, & dès qu'on fut convenu des conditions, le Mariage fut célébré par Procureur. Mais comme la Princesse étoit encore trop jeune, ce ne fut que l'année suivante qu'elle fut envoyée à l'Empereur son Epoux, avec un train magnifique, & une somme très considerable pour dot.

1109. Mariage de Mathilde Fille de Henri avec l'Empereur Henri V.

Le Roi impose une taxe pour payer la dot de sa Fille.

La nécessité de payer le Mariage de sa Fille, fournit au Roi un prétexte d'imposer une Taxe de trois schellings sur chaque *Hyde* de terre. Cette imposition produisit une somme immense, s'il est vrai, comme quelques-uns prétendent l'avoir calculé, qu'elle étoit aussi grande que le seroit aujourd'hui une de huit-cens-vingt & quatre-mille huit-cens cinquante livres sterling. La coutume d'imposer une Taxe pour marier les Filles du Roi, fut introduite par ce Prince, & très exactement pratiquée par ses Successeurs, qui la trouvoient trop avantageuse pour la laisser perdre. On voit par là combien les nouveautez de cette nature, qui prennent force de Loi par un seul exemple, sont préjudiciables à un Peuple libre.

Mort d'Anselme.

Avant que ce mariage fût célébré, la mort avoit enlevé Anselme Archevêque de Cantorberi, Prélat savant pour ce siecle-là, mais fier & opiniâtre au dernier point. On a tout lieu de croire, que son zèle pour la Cour de Rome, sa fermeté au sujet des Investitures, & l'ardeur avec laquelle il travailla toute sa vie à établir le Célibat des Prêtres en Angleterre, lui ont procuré une place dans le Calendrier. Dès que ce Prélat fut dans le tombeau, le Roi s'empara des revenus de l'Archevêché, & en conserva la jouïssance pendant cinq ans. Les Prêtres esperoient que la mort d'Anselme les délivreroit de la persécution qu'ils avoient soufferte durant sa vie; mais la Cour de Rome n'en fut pas moins ardente à maintenir ce que l'Archevêque n'avoit fait que par ses ordres. D'ailleurs, le Roi, qui ne vouloit point se brouiller avec le Pape, tint la main à l'exécution de ce qui avoit été établi. Ainsi, les Ecclésiastiques furent obligez de garder une chasteté apparente, en se privant du mariage. Mais ils se recompensoient en secret de cette contrainte, en commettant les

Le Roi tient la main à faire observer aux Prêtres le célibat. *Eadmer.*

crimes les plus enormes. C'est du moins ce dont les Auteurs de ce Siecle-là ne font pas difficulté de les accuser.

HENRI I. 1110.

L'année 1110. fut remarquable par le rétablissement des Etudes à Cambridge, où elles avoient souffert une longue interruption. Selon le sentiment commun, Edouard l'Ancien y avoit autrefois établi une Université. Mais cette Ville eut tant de part aux Guerres des Danois, que les Lettres y tomberent dans une décadence dont elles ne se releverent qu'au tems dont nous parlons présentement.

Rétablissement des Etudes à Cambridge. *M. Echard.*

L'année suivante, Henri passa la Mer pour aller s'opposer aux progrès de Foulque Comte d'Anjou, qui avoit fait revolter la Ville de Coutance en Normandie. *Elie*, Comte du Maine, qui étoit entré dans les interêts du Prince Angevin, ayant été fait prisonnier dans un combat, fut exécuté à mort. Henri crut cet exemple de séverité nécessaire pour inspirer de la terreur aux Normans dont il craignoit la revolte, sachant bien que la France seroit toujours prête à les proteger.

1111. Henri châtie le Comte du Maine. *G. Malmesb. H. Huntingd, Fl. Wigorn.*

Avant que d'aller en Normandie, Henri avoit reçu en Angleterre un grand nombre de Flamans, que des inondations arrivées dans leur Païs, avoient obligez à chercher ailleurs de nouvelles habitations. Il les avoit d'abord établis (1) dans les endroits ruinez de la Province d'Yorck: mais, sur les plaintes qu'on lui en fit après son retour, il les transplanta dans les Provinces conquises du Païs de Galles, aux environs de *Ross*, & de *Pembrook*. La posterité de ces Etrangers s'est continuée jusqu'à ce jour dans ces quartiers-là, où l'on s'apperçoit encore, à son Langage & à quelques coutumes differentes de celles de ses Voisins, qu'elle tire son origine d'un autre Païs.

1112. Henri établit une Colonie de Flamans dans le Païs de Galles.

Henri n'eut pas le tems de faire un long sejour dans son Royaume. Un an après, il se vit encore obligé de repasser en Normandie, où le Roi de France lui avoit suscité une nouvelle Guerre, en portant le Comte d'Anjou à reprendre les armes. Cette Guerre lui causa quelque embarras: mais il en surmonta heureusement les difficultez. Louis eut même la mortification de voir détacher de son parti le Comte d'Anjou, qui, par cette défection, se procura l'avantage de marier sa Fille avec le Prince Guillaume, fils de Henri. Pendant le séjour que le Roi fit en Normandie, il eut la satisfaction de voir tomber entre ses mains Robert de Mellesme, le plus obstiné de ses ennemis, qui fut envoyé en Angleterre, & détenu en prison tout le reste de sa vie. Après que Henri se fut ainsi délivré de ces embaras, il retourna dans son Royaume, où il vécut en paix, pendant les cinq années suivantes, sans que personne trou-

1113. Il repasse en Normandie. *Ord. Vital. G. Malmesb.*

Il marie le Prince son Fils avec une Fille du Comte d'Anjou.

Il surprend Robert de Mellesme, & le met en prison.

(1) Ces *Flamans* furent premierement établis dans le *Northumberland*, & de là transportez dans le Païs de *Galles*, dit *Florent de Worcester*, An. 1111. Le *Chemin des Flamans* (*Flemings-Way*) est un de leurs ouvrages: on le voit dans le Comté de *Pembrook*, où il s'étend sur une étendue considerable de Païs. TIND.

HENRI I. 1114.

blât son repos, excepté les Gallois, qui de tems en tems lui donnoient quelque occupation.

Il remplit les Bénéfices vacans.

Pendant qu'il jouïssoit de cette tranquillité, le Pape & le Clergé obtinrent enfin de lui, qu'il fit remplir les Bénéfices vacans, particulierement l'Archevêché de Cantorberi, dont il tiroit le revenu depuis cinq ans. Dès qu'il y eut donné son consentement, on assembla un Synode, où d'une commune voix, *Raoul* Evêque de Rochester fut élu pour remplir le premier Siege, à la grande satisfaction du Peuple qui avoit beaucoup d'estime pour ce Prélat. *Thurstan*, l'un des Chaplains du Roi, fut nommé à l'Archevêché d'Yorck. En même tems, on remplit tous les autres Bénéfices, mais avec tant de partialité pour les Normans, que les Anglois en eurent un juste sujet de se plaindre.

Raoul est élu Archevêque de Cantorberi, & Thurstan d'Yorck.

Henri fait la Guerre aux Gallois.

Les Gallois se rendant de plus en plus incommodes sur les frontieres, Henri prit la résolution, non de les châtier simplement, mais de les exterminer. Pour exécuter cette barbare résolution, il entra dans leur Païs avec une nombreuse Armée, laquelle il partagea en trois Corps, à dessein de les enveloper de toutes parts. Mais comme, à son approche, ils s'étoient retirez sur leurs Montagnes, il ne lui fut pas possible de les joindre. Il s'obstina pourtant à les y tenir longtems investis. Mais enfin, voyant qu'il ne pouvoit les attirer hors de leurs retraites, il se résolut à leur accorder la paix. Dès qu'il fut de retour à Londres, il y reçut la nouvelle, que le mariage de Mathilde sa Fille avoit été consommé, & que cette Princesse avoit été couronnée à Mayence.

1115. Les Normans prêtent serment au Prince Guillaume.

Annal. Sax. G. Malmesb.

1116. Les Anglois en font autant.

Sentimens touchant les Parlemens & les droits des Communes. *Mr. Echard.*

Peu de tems après, Henri repassa en Normandie, où il fit prêter serment, par les Etats, au Prince Guillaume son Fils, qui étoit alors âgé de douze ans. L'année suivante, il prit la même précaution à l'égard de l'Angleterre, afin d'assurer la Couronne dans sa Famille. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée Génerale à Salisburi, où tous ceux qui la composoient promirent de reconnoitre le Prince Guillaume son Fils pour leur Souverain, après la mort du Roi son Pere, & lui prêterent serment. C'est de cette Assemblée que quelques-uns prétendent tirer l'origine du Droit que les Communes d'Angleterre ont de faire partie du Parlement. Ils soutiennent qu'à l'imitation de ce qui se pratiquoit en Normandie, Henri convoqua les Communes, aussi bien que la Noblesse & le Clergé, & que ce fut la premiere fois que les Députez du Peuple furent admis dans l'Assemblée des Etats (1). D'autres avan-

(1) *Malmsbury* dit que „ tous ceux qui avoient droit de Bourgeoisie en Angle„ terre, & en Normandie, de quelque rang ou dignité qu'ils fussent, & de quel„ que Seigneur qu'ils fussent Vassaux ou Tenanciers, furent obligez de faire hom„ mage & serment de fidelité à *Guillaume*, Fils du Roi *Henri* & de la Reine *Ma„ thilde.* " Mais cela ne ressemble en rien à un *Parlement*. *Polydore Virgile*, & après lui *Stow* & la Chronique de *Speed*, font commencer l'origine des *Parlemens* d'Angleterre à cette Assemblée, mais sans citer pour cela la moindre autorité. TIND.

1116.

cent, que les Assemblées Générales de la Nation étoient hors d'usage avant celle-ci. Enfin, il y en a qui assurent, que celle-ci fut la premiere à laquelle on donna le nom de Parlement. De ces trois sentimens, le premier ne peut être prouvé, le second est évidemment faux, & le troisieme très incertain.

1117. Louis le Gros chagrine Henri, qui s'en venge.

Depuis que Louis le Gros étoit sur le Trône de France, il n'avoit point cessé de susciter des affaires à Henri, tantôt en appuyant les mécontens de Normandie, tantôt en excitant les Princes voisins contre lui. Bien qu'ordinairement il prît soin de se cacher, Henri n'ignoroit pas que ce Prince étoit l'unique appui de tous ces petits ennemis qui le chagrinoient; & ce fut pour s'en venger qu'il entreprit de le combattre par les mêmes voyes. Thibaud, Comte de Blois, son Neveu, Fils d'*Adele*, sa Sœur, ayant reçu quelque chagrin du Roi de France, Henri prit soin de l'exciter à la vengeance, & l'ayant porté à prendre les armes, il lui donna un puissant secours. Louis, de son côté, investit Guillaume Criton, Fils de Robert, du Duché de Normandie, & promit de l'aider de toutes ses forces à s'en mettre en possession. Appuyé du secours de la France, & de celui de Baudouin Comte de Flandre, ce jeune Prince entreprit d'arracher la Normandie au Roi son Oncle. Ce n'étoit plus en cachette que Louis agissoit en cette occasion, mais ouvertement. Il prétendoit en qualité de Souverain Seigneur de la Normandie, avoir droit de disposer de ce Duché, d'autant plus que c'étoit en faveur du Fils unique du Duc Robert qui étoit détenu injustement en prison. Son Armée ayant été renforcée d'un nombre considerable de Troupes que le Comte de Flandre lui amena, il entra dans la Normandie à dessein d'en assurer la possession au jeune Guillaume.

Louis entreprend de mettre Guillaume, fils de Robert en possession de la Normandie.

1118.

Dès que Henri fut informé des projets de ses ennemis, il fit de grands préparatifs pour soutenir cette Guerre, dont les Anglois furent obligez de faire toute la dépense. Quand tout fut prêt, il passa la Mer, & ayant joint ses forces à celles du Duc de Bretagne, & du Comte de Blois, il s'avança vers ses ennemis pour les combattre. Mais Louis, ne jugeant pas à propos de l'attendre, prit le parti de se retirer (1), confus d'avoir si mal pris ses mesures, & de ce que la diligence du Roi d'Angleterre avoit renversé ses projets. Au lieu de soutenir ce qu'il avoit entrepris, il fit faire à Henri des propositions de paix, qui ne furent acceptées, qu'à condition qu'il restitueroit Gisors dont il s'étoit emparé. Dès que le Traité fut signé, Henri repassa promptement dans son Royaume, pour en empêcher l'entrée à un Légat que le Pape envoyoit, sans lui en avoir demandé l'approbation. La Reine Mathilde, sa femme, mourut

Henri passe en Normandie.

Louis se retire.

Traité de paix entre les deux Rois.

(1) Les Historiens François ne parlent point de cette retraite de *Louis le Gros*, ni de la Paix qui suivit immédiatement, & confondent cette premiere Guerre de l'année 1118, avec celle qui se renouvella la même année après la restitution de Gisors. Rap. Th.

HENRI I. 1117.

quelques mois après, regrettée de tous les Anglois, tant à cause de son mérite, que par ce qu'elle étoit descendu de leurs anciens Souverains.

Louis recommence la Guerre.

Indolente surprenante de Henri.

Cependant, le Roi de France n'avoit pas perdu de vue son premier projet. Henri ayant negligé de faire démolir les murailles de Gisors, suivant le dernier Traité, Louis en prit occasion d'entrer à l'improviste dans la Normandie, & d'y faire de grands ravages. Cependant, Henri demeuroit tranquille en Angleterre, & ne paroissoit pas faire beaucoup d'attention à cette insulte. Tout le monde étoit surpris de sa nonchalance. Plusieurs même l'attribuoient à un défaut de courage. Enfin, un de ses Courtisans, ayant pris la liberté de lui représenter combien elle faisoit de tort à sa reputation, il lui répondit sans s'émouvoir, qu'il avoit appris du Roi son Pere, que le meilleur moyen de vaincre les François, étoit de laisser passer leur premier feu. Cependant, pour faire voir que sa lenteur n'étoit pas un effet de sa crainte, il passa bientôt après en Normandie avec une puissante Armée, & présenta la Bataille à ses Ennemis. Louis ayant accepté le défi, les deux Armées en vinrent aux mains. Pendant le combat, un Chevalier François, nommé *Crispin*, attaqua personnellement le Roi d'Angleterre, & lui déchargea deux coups sur la tête d'une telle force, que bien que ce Prince fût armé d'un casque, il se trouva tout en sang. Cela ne l'empêcha pourtant pas de continuer ce combat singulier. Le sang qu'il sentoit couler redoublant son courage, il porta un si furieux coup à son adversaire, qu'il le renversa de dessus son cheval, & le fit prisonnier. Cette action donna une telle émulation à ses Troupes, qu'enfin, après un long combat elles obligerent les ennemis à leur ceder le champ de bataille. Le grand Etendart de France fut pris en cette occasion, & porté en triomphe à Rouen. Quelque tems après, les deux Rois se livrerent un second combat, dont le succès fut douteux, chacun des deux partis s'en étant attribué tout l'avantage. En général cette Guerre fut fort vive, & ne donna pas peu de peine à ces deux Monarques.

Il passe enfin en Normandie.

Il gagne une Bataille, où il court risque de la vie.

Pendant que des deux côtez, on continuoit les actions militaires avec une égale chaleur, Louis tâchoit de profiter du séjour que le Pape Calixte II. faisoit alors en France, pour susciter de nouvelles affaires à son ennemi. Il esperoit que ce Pontife, qui étoit de la Maison de Bourgogne, se porteroit aisément à favoriser ses desseins. Dans cette vue, sans lui découvrir pourtant ses intentions, il obtint de lui la convocation d'un Concile à Rheims, auquel les Evêques Anglois furent invitez. Henri, qui ne soupçonnoit rien de ce côté-là, ne fit aucune difficulté de leur permettre d'assister à ce Concile. Il leur ordonna seulement quand ils prirent congé de lui, de saluer le Pape de sa part, d'écouter ses préceptes Apostoliques, mais de se donner garde de n'apporter dans son Royaume aucune des nouvelles inventions de la Cour de Rome. Ce Concile étoit, pour la plus grande partie, composé d'Evêques François, dont quelques-uns, qui avoient le secret de leur Roi, firent de grandes plaintes

1119. Concile à Rheims, où l'on tâche de faire des affaires à Henri.

contre

Henri I. 1119.

contre Henri. Ils proposerent même de l'excommunier, sur ce qu'il détenoit injustement la personne & les Etats du Duc de Normandie son Frere, qui, en qualité de Croisé, étoit sous la protection de l'Eglise. Cette proposition auroit été sans doute approuvée à la pluralité des voix, si le Pape, qui vouloit ménager Henri, ne l'eût éludée, en se chargeant de lui parler lui-même, pour l'exhorter à faire raison à son Frere. Quelque tems après, Calixte se rendit à Gisors, où il eut une longue conference avec le Roi, à qui il fit entendre, que le Concile avoit jugé que Robert devoit être rétabli dans ses Etats. Henri répondit qu'il n'avoit pas enlevé la Normandie à son Frere, mais à des Brigands qui dissipoient l'héritage de ses Ancêtres, que Robert leur avoit abandonné. Il ajouta qu'il n'avoit pas fait cette entreprise de son pur mouvement, mais après en avoir été sollicité par la Noblesse, par le Clergé, & par tout le Peuple du Païs, qui l'avoient instamment prié d'empêcher l'entiere désolation des Eglises. Il prit soin d'appuyer ces raisons de magnifiques présens, qui produisirent un tel effet sur le Pontife, & sur les Cardinaux, qui l'accompagnoient, qu'à leur retour, ils publierent, qu'ils n'avoient jamais connu de Prince plus éloquent. Ainsi Calixte, abandonnant les interêts du Duc prisonnier, donna ses soins à procurer la Paix entre les deux Rois, à quoi il réussit enfin l'année suivante (1).

Le Pape s'y oppose.

Le Pape & le Roi s'abouchent à Gisors.

Paix entre les deux Rois.

11[illegible].

Le Prince Guillaume périt sur Mer.

Dès que cette Paix fut conclue, Henri, impatient de retourner en Angleterre, d'où il avoit été longtems absent, alla s'embarquer à Barfleur, menant avec lui une nombreuse suite de Noblesse. Guillaume son Fils, qui étoit alors âgé de dix-sept ans, prit dans son Vaisseau toute la Jeunesse de la Cour, afin de rendre son passage plus agréable. Comme il étoit parti le dernier, il se piqua d'atteindre le Roi son Pere, & promit une recompense aux Matelots, si son Vaisseau arrivoit le premier. Cette vaine émulation fut, vrai-semblablement, la cause du malheur qui lui arriva. Comme le Pilote, afin de devancer le Roi, voulut razer la Côte d'Angleterre de trop près, le Vaisseau toucha sur un rocher, & s'ouvrit. Dans l'épouvante que cet accident causa, le premier soin des Matelots fut de mettre la Chaloupe en Mer, pour sauver le Prince; & en effet, cette diligence l'avoit déja mis hors de danger. Mais, dans le tems qu'il commençoit à s'éloigner, les cris de Mathilde, sa Sœur naturelle, l'obligerent à retourner vers le Navire pour la recevoir. Son approche ayant donné lieu à plusieurs autres de sauter dans la Chaloupe, elle se trouva tellement surchargée, qu'elle s'enfonça, sans qu'il fût possible de sauver la vie au Prince. De tous ceux qui étoient demeurez dans le Vaisseau, il n'y en eut qu'un très petit nombre qui se sauverent à la nage. Ce fut de ceux-ci qu'on apprit

(1) Le P. *Daniel* dit que le Pape menaça *Henri* de l'excommunier, & qu'il le fit. Pag. 1148. B. Mais les Historiens Anglois parlent autrement de cette entrevue. Rap. Th.

les circonstances de ce funeste accident. Parmi ceux qui périrent dans ce naufrage, se trouverent, outre le Prince Guillaume, un de ses Freres bâtards nommé *Richard*, *Mathilde* sa Sœur Comtesse du Perche, *Lucie* Niece du Roi, le Comte de Chester, & divers Seigneurs, dont on prétend que la vie débordée n'avoit que trop mérité cette punition (1).

1121. Henri épouse Adelaïde de Louvain.

Ce malheur imprévu produisit un tel effet sur le Roi, qu'on ne le vit jamais rire depuis. Cependant, le desir extrême qu'il avoit de reparer la perte qu'il venoit de faire, lui fit prendre la résolution d'épouser *Adelaïde*, Fille de *Geoffroi* Comte de Louvain. Mais ce mariage ne lui procura pas la satisfaction qu'il en esperoit.

Guerre de Galles.

Cette même année, les Gallois firent une irruption dans la Province de Chester, sous la conduite de *Griffin* leur Roi. Ils y brûlerent quelques Châteaux, & firent d'autres ravages, qui attirerent les armes Angloises dans leur propre Païs. Henri, s'étant mis à la tête de son Armée, y fit d'abord quelque progrès. Mais un jour, ayant voulu se saisir d'un certain passage, il tomba dans une embuscade où il perdit beaucoup de monde, & reçut lui-même un coup de fleche sur sa cuirasse. Cet accident, & la crainte qu'il eut de ne pouvoir pas terminer cette Guerre aussi heureusement qu'il l'avoit esperé, l'ayant empêché de s'engager plus avant, il accorda la Paix à Griffin. Cependant, il se fit donner des ôtages, & mille bêtes à corne, pour se dédommager des frais de la Guerre.

1122. Mort de l'Archevêque de Cantorberi.

Peu de tems après, la mort enleva du monde Raoul Archevêque de Cantorberi. C'étoit un Prélat d'une vie sans reproche, mais tellement attaché aux prérogatives de son Siege, qu'il n'en pouvoit souffrir la diminution, même dans les choses de la plus petite consequence. Par exemple, aux jours des grandes Fêtes, que le Roi avoit accoutumé de porter la Couronne, il ne vouloit point permettre qu'il la mît lui-même sur la tête, prétendant qu'en toutes occasions cette fonction appartenoit à l'Archevêque de Cantorberi. Ce premier Siege demeura vacant jusqu'à l'année suivante, que *Corbet*, Abbé d'un Monastere de S. Benoit fut élu par un Synode convoqué exprès à Winchester.

1123. Corbet est élu Archevêque.

Henri s'étoit persuadé qu'en faisant la Paix avec le Roi de France,

(1) Il périt dans ce naufrage 140. personnes, la plûpart jeunes Seigneurs; outre cinquante Matelots: il ne s'en sauva qu'un Boucher. Cela fut regardé par les Historiens Anglois comme un juste jugement de Dieu, à cause que ces infortunés s'étoient souillés du détestable péché de *Sodomie*. La perte du jeune Prince ne fut pas un grand malheur pour la Nation Angloise, s'il est vrai ce que *Brompton* raconte, comme il dit, d'après *Malmsbury*, & que nous ne saurions trouver dans son Histoire; c'est que ce Prince avoit une telle aversion pour les Anglois, qu'il les menaça que *si jamais il étoit Roi, il leur feroit tirer la Charrue comme à des Bœufs*. Par ce funeste accident, les personnes, les honneurs, & les biens des Héritiers de la plupart des Grands, tomberent entre les mains de *Henri*; ce qui lui servit beaucoup à fortifier son Parti en *Angleterre*, parce qu'il maria leurs Veuves, leurs Filles & leurs Sœurs, avec ses Courtisans & Officiers. Tind.

il avoit éloigné toutes les occasions de Guerre au-delà de la Mer, & que personne n'oseroit plus lui disputer la possession de la Normandie. Cependant *Robert de Mellent*, Seigneur de *Pont-Audemer*, lui suscita des affaires qui l'obligerent à repasser encore à ce Duché. Ce Seigneur, qui étoit accrédité parmi les Normans, & qui étoit secretement appuyé du Roi de France, avoit entrepris de rétablir Guillaume Criton dans ses droits. Il avoit même tellement avancé ce projet, que le Païs étoit sur le point de se revolter, si le Roi n'y fût promptement accouru. En arrivant, ce Prince assiegea Pont-Audemer & s'en rendit maitre. Ensuite, il fit ajouter quelques Ouvrages aux Châteaux de *Caen*, de *Rouen*, d'*Arques*, & en renforça les Garnisons. Ces précautions arrêterent les Normans, qui ne se crurent plus en état d'exécuter leurs desseins. Elles n'empêcherent pourtant pas que Robert de Mellent, & le Comte de Montfort son associé, ne tinssent la campagne avec quelques Troupes. Mais ces deux Chefs ayant été attirez dans une embuscade où ils furent faits prisonniers, tout le reste demeura tranquille.

Henri prévient la revolte des Normans.

S Dunelm. H. Huntingd. Ord. Vital.

1124.

Robert de Mellent est pris.

Pendant que le Roi étoit en Normandie, le Cardinal *Jean de Creme*, Légat du Pape, se rendit en Angleterre. Le but de cette Légation étoit d'achever la reformation du grand abus prétendu du mariage des Prêtres, qui subsistoit encore, malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour le déraciner. Ce Légat fut reçu avec beaucoup de pompe, mais avec peu de satisfaction de la part du peuple qui n'étoit pas accoutumé à voir des Légats exercer leur autorité dans le Royaume. Celui-ci ayant convoqué un Synode à Londres, y fit faire divers Canons très rigoureux contre les Ecclésiastiques qui s'obstinoient à garder leurs femmes(1). Ces Canons ne furent pourtant pas capables d'arrêter cette prétendue licence, quoique le Roi tînt la main à les faire observer. Mais le dessein de ce Prince n'étoit pas tant d'empêcher les Prêtres de se marier, que d'obtenir du Pape, par ce zèle apparent, la Commission de faire exécuter les Décrets des Conciles sur ce sujet, comme il arriva l'an 1129: Quand il fut une fois revêtu de cette autorité, il permit sans scrupule aux Prêtres de garder leurs femmes, moyennant une certaine somme à quoi il taxa les Dispenses.

1125. Arrivée d'un Légat en Angleterre.

Synode contre les Prêtres mariez.

Le Roi en tire quelque avantage.

Depuis six ans que ce Monarque étoit remarié, il attendoit en vain que Dieu lui donnât des enfans de sa seconde femme. Quand il vit

1127. Henri fait reconnoitre Mathil-

(1) Le Légat invectiva avec beaucoup de rigueur contre les Prêtres mariez, & avança ensuite, que *c'étoit un horrible péché à un Prêtre, de se lever d'auprès d'une Courtisane, pour aller faire le Corps de Christ.* Cependant la nuit suivante, après avoir dit la Messe le même jour, il fut surpris dans son lit, couché avec une Femme débauchée. *Huntington*, qui étoit Prêtre & Fils de Prêtre, & qui vivoit en ce tems-là même, après une Apologie de ce qu'il en use si librement avec les Peres de l'Eglise, est le premier à nous donner cette Histoire au long, & à conclure que *la chose étoit trop notoire pour être niée, & qu'on ne devoit pas même la cacher.* Tind.

HENRI I. de sa Fille pour son Héritiere.

qu'un si long tems s'étoit écoulé, sans qu'il y eût aucune apparence d'obtenir ce qu'il souhaitoit, il en perdit l'esperance. Cependant, afin d'assurer la Couronne dans sa famille, il prit la résolution de faire reconnoitre pour son Héritiere présomptive, Mathilde sa Fille, qui, après la mort de l'Empereur son Epoux, étoit retournée en Angleterre. L'avantage qu'avoit cette Princesse d'être descendue par sa mere des anciens Rois Saxons, la rendoit chere aux Anglois, qui n'étoient pas encore bien accoutumez au joug Normand. D'un autre côté, les Normans, au défaut d'un Prince de leur Nation, avoient interêt de placer sur le Trône une Petite-Fille de Guillaume le Conquerant, à qui ils étoient redevables de tout ce qu'ils possedoient en Angleterre. Ces dispositions ayant fait concevoir au Roi l'esperance de réussir dans ce qu'il se proposoit, il convoqua une Assemblée de tous les Vassaux immédiats de la Couronne. Entre les Seigneurs qui assisterent à ce grand Conseil, se trouverent *Etienne* Comte de Boulogne, Neveu du Roi, & *David* Roi d'Ecosse, à cause des Fiefs qu'il possedoit en Angleterre. Tous les Membres de cette Assemblée ayant consenti à la proposition du Roi, David & Etienne furent les premiers qui prêterent serment à Mathilde, en cas que le Roi son Pere mourût sans laisser des enfans mâles.

Mariage de Mathilde avec Geoffroi Plantagenet. *H. Huntingd. R. de Hoveden. M. Paris.*

Cette affaire s'étant passée à la satisfaction du Roi, il fit le mariage de l'Imperatrice avec *Geoffroi Plantagenet*, Fils de Foulque Comte d'Anjou, qui avoit laissé ses Etats à son Fils, pour aller prendre possession de la Couronne de Jerusalem, après la mort de Baudoüin II. son Beau-Pere. Dans la résolution que le Roi avoit prise de faire choix du Comte Geoffroi pour lui donner sa Fille, il avoit plus consulté son propre interêt, que l'inclination de Mathilde. Cette Princesse, qui étoit Veuve d'un Empereur, croyant trop s'abaisser en épousant un Comte d'Anjou, n'avoit consenti qu'avec peine à son mariage. Mais le Roi son Pere lui avoit fait une espece de violence, pour l'y déterminer. Comme il craignoit toujours, que Guillaume Criton son Neveu ne lui enlevât la Normandie, il croyoit ne pouvoir rien faire de plus avantageux, que de mettre Geoffroi dans ses interêts, afin qu'il fût toujours prêt à secourir cette Province, si elle étoit attaquée.

Les Barons sont mécontens de ce mariage.

Si Mathilde témoigna de la répugnance à se soumettre à la volonté du Roi, les Seigneurs Anglois & Normans ne parurent pas plus contens de cette Alliance. Ils croyoient qu'on devoit les avoir consultez dans une affaire de cette importance, où il s'agissoit de leur donner un Roi. D'ailleurs, il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui s'étoient secretement flatez de monter un jour sur le Trône, par leur mariage avec l'Imperatrice. Il étoit donc facile de prévoir, que le serment par lequel le Roi avoit prétendu les lier, ne seroit pas d'une grande force après sa mort. Mais, outre que ce Prince ne croyoit pas qu'on osât le violer, la crainte où il étoit à l'égard du Roi de France & de Guil-

laume Criton, fit qu'il ne porta sa vue que sur l'avantage présent que le mariage de sa fille lui procuroit.

1128. Guillaume Criton est fait Comte de Flandre.

Ce n'étoit pas sans raison qu'il craignoit l'union de Louis avec Guillaume. Le premier, qui ne dissimuloit plus le dessein qu'il avoit de mettre ce jeune Prince en possession des Etats du Duc son Pere, l'avoit déja investi du Comté de Flandre, afin de le mettre mieux en état de faire la Guerre au Roi son Oncle. Pour prévenir les desseins de son ennemi, Henri se servit de deux moyens, qui lui réüssirent également. Le premier fut de porter la Guerre en France. Le second, d'engager les Flamans à se soulever contre leur nouveau Souverain, & à prendre le parti de Thierri d'Alsace, qui avoit des prétentions sur la Flandre. Suivant ce projet, il entra en France avec une puissante Armée, pendant que, d'un autre côté, les Villes de Flandre se déclarerent hautement contre son Neveu. Alost fut la premiere que ce jeune Prince entreprit de réduire à l'obeïssance, par un Siege qui fut assez long pour donner le tems à son Concurrent d'accourir au secours. Guillaume sachant que Thierri s'approchoit, alla au-devant de lui, & ayant obtenu une victoire complete, il retourna au Siege qu'il avoit interrompu. La défaite du Comte d'Alsace auroit mis les assiegez hors d'état de faire une plus longue résistance, si, dans une sortie qu'ils firent, Guillaume n'eût reçu une blessure, qui en peu de jours le coucha dans le tombeau. Ce jeune Prince avoit du courage, & plusieurs autres bonnes qualitez. Mais, pour éviter les malheurs que le Duc son Pere s'étoit attirez par sa prodigalité, il s'étoit jetté dans l'extremité contraire. Ce défaut, joint à quelques actions violentes qu'il avoit commises en Flandre, & à sa passion démesurée pour les femmes, le fit haïr des Flamans, qui par-là se trouverent disposez à prêter l'oreille aux sollicitations du Roi son Oncle. Le contretems arrivé par la mort imprévue de ce Prince, & l'Armée Angloise qui étoit en France, obligerent Louis à se désister de ses projets, & à faire la Paix avec Henri. Depuis ce tems-là jusqu'à la fin de sa vie, ce dernier n'eut plus rien à démêler avec la France. On ne trouve plus même dans tout le reste de son Regne, qui dura encore près de six ans, qu'un petit nombre d'évenemens qui méritent d'être remarquez, & dont je vais rapporter les principaux.

Guillaume Criton est tué au Siege d'Alost.

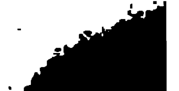
1130.

La trentieme année du Regne de Henri, qui fut aussi la trentieme du Siecle, ce Prince se rendit en Normandie, où il séjourna près d'un an. C'étoit principalement pour s'aboucher avec le Pape Innocent II., qu'il reconnut enfin, pour véritable Pontife, quoiqu'Anaclet son Compétiteur fût maitre de Rome. La principale difficulté de cette affaire consistoit en ce que la France avoit reconnu Innocent, & que, par cette raison, Henri avoit du panchant à se ranger dans le parti d'Anaclet. Mais Innocent sut si bien le cajoler, qu'il en tira cette reconnoissance, qui ne lui étoit pas peu avantageuse.

Henri reconnoit Innocent II. pour Pape.

Lorsque Henri s'en retourna dans son Royaume, il prit avec lui Ma-

Les Barons re-



HENRI I.

1130. nouvellent leur serment à Mathilde.

thilde sa Fille, qui, pour quelque mécontentement, avoit quitté le Comte Geoffroi son Mari. Dès qu'il fut en Angleterre, il y convoqua une Assemblée Générale, où le serment fait à l'Imperatrice fut renouvellé; après quoi il renvoya cette Princesse à son Epoux, qui la demandoit.

1132. Siege Episcopal établi à Carlisle. Incendie à Londres.

L'année 1132. fut remarquable par la fondation d'un nouveau Siege Episcopal à Carlisle, & par l'embrasement d'une partie de la Ville de Londres. Comme la plupart des maisons étoient de bois, cette Ville étoit souvent sujette à de pareils accidens.

1133. Naissance de Henri, Fils de Mathilde.

L'année suivante, un nouveau sujet de joye fit oublier ce malheur. *Mathilde* mit au monde un Prince, qui fut nommé *Henri* comme son Ayeul. Incontinent après la naissance de ce Prince, le Roi fit encore assembler tous les Grands, & leur fit renouveller le Serment de la Succession, dans lequel le Prince nouveau-né fut compris. Ce fut pour la troisieme fois qu'il fit prêter ce Serment, qui n'en fut pourtant pas mieux observé. Mathilde eut encore deux autres Fils, savoir *Geoffroi* & *Guillaume*, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Henri va en Normandie.

Vers la fin de l'Eté de cette même année, le Roi passa pour la derniere fois en Normandie. Il s'embarqua le jour d'une Eclipse de Soleil, & deux jours après, il y eut un grand Tremblement de Terre, accompagné de flammes qui sortoient en divers endroits des ouvertures causées par les violentes secousses que la Terre avoit souffertes. Quelques-uns ont voulu prendre ces accidens pour des présages de la mort du Roi, laquelle on ne vit pourtant arriver que deux ans après. Elle fut précedée de celle de Robert son Frere ainé, qui mourut dans le Château de Cardiff, où il étoit détenu depuis vingt & six ans. Ce fut un Prince d'un grand courage, & pendant quelque tems, d'une grande reputation. Sa facilité, sa négligence, & sa prodigalité, lui firent perdre deux fois l'occasion d'acquerir la Couronne d'Angleterre, à laquelle il avoit plus de droit que ses Freres, & qu'il meritoit peut-être mieux qu'eux. Il fut surnommé *Courte-hose*, soit parce qu'il portoit ses hauts-de-chausse fort courts, ou parce que ses jambes étoient trop courtes & mal proportionnées au reste de son corps. Quelques-uns l'ont surnommé *Courtois*, parce qu'ils n'ont pas entendu la signification de *Courte-hose*, & parce qu'en effet ce nom convient assez à son naturel généreux. Il fut enterré à Glocester dans le Chœur de l'Eglise Cathedrale, où l'on voit encore son tombeau (1).

Mort de Robert, Frere du Roi dans sa prison.

1135. Mort de Henri I.

La mort de Robert fut bientôt suivie de celle du Roi son Frere. Sur la fin du mois d'Août 1135. il fut attaqué d'une violente maladie, qui, en sept jours, le coucha dans le tombeau. On dit qu'il se la causa lui-même, en mangeant avec excès des Lamproyes, qu'il aimoit passionné-

(1) Le Corps de *Robert* est enterré au milieu du Chœur, sous un Mausolée de bois. *Huntington* dit qu'il mourut de chagrin, de ce qu'on le forçoit à porter une Cotte d'armes de rebut de son Frere. TIND.

ment. Il étoit alors au Château de Lyon près de Rouen, où il se plaisoit beaucoup. Quand il se sentit proche de sa fin, il fit appellér le Comte de Glocester son Fils naturel, & lui recommanda fortement les interêts de l'Imperatrice sa Fille, sans faire aucune mention du Comte d'Anjou son Gendre, duquel il n'étoit pas content. Ensuite, il fit son Testament, où il legua plus de soixante-mille livres sterling à ses Domestiques. Il ordonna que ses dettes fussent exactement payées, & remit à ses débiteurs tous les arrerages qu'ils lui devoient. Sa mort arriva le second de Septembre, dans la soixante & huitieme année de son âge, & dans la trente-sixiéme de son Regne. Son Corps fut coupé en plusieurs pieces pour l'embaumer, selon la maniere grossiere de ce tems-là (1), parce qu'il devoit être inhumé en Angleterre, dans l'Abbaye de Reading.

Son Caractere.

On trouvoit, dans ce Prince, un grand mêlange de bonnes & de mauvaises qualitez. Il étoit très brave, & d'une grande capacité, tant dans la Guerre, que dans le Gouvernement de ses Etats. La prudence avec laquelle il régloit ses affaires, parut principalement en ce que, pendant les fréquens voyages qu'il fit en Normandie, il n'y eut jamais aucun soulevement en Angleterre, quoique ce Royaume ne manquât pas de mécontens. Il étoit extremement sobre. Jamais on ne lui vit faire aucun excès ni dans le manger, ni dans le boire, à l'exception de celui qui lui coûta la vie. Tous les malfaiteurs trouvoient en lui un Prince inexorable, parce qu'il étoit convaincu que la séverité étoit absolument nécessaire, pour arrêter la licence qui s'étoit introduite sous le dernier Regne. Son éducation avoit été toute differente de celle de Guillaume le Roux. Au-lieu que celui-ci n'avoit aucune étude, Henri avoit été élevé dans la connoissance des Lettres, & y avoit même fait d'assez grands progrès. Ce fut ce qui lui acquit le surnom de *Beau-Clerc*, c'est-à-dire, *Savant*, parce qu'en ce tems-là, personne, excepté les Clercs ou les Ecclésiastiques, ne s'attachoit à l'étude, & les Princes encore moins que les Particuliers. Celui-ci conserva, toute sa vie, le goût des Sciences, qu'il avoit pris pendant sa jeunesse. Il avoit même fait bâtir un Palais à Oxford, où il alloit souvent se délasser dans la conversation des Savans de cette Université. La beauté de son visage, ses yeux doux & serains, sa contenance libre & assurée, un air affable, & une agréable conversation, prévenoient d'abord tout le monde en sa faveur. Tout cela auroit pu le faire regarder comme un Prince accompli, si ses belles qualitez n'eussent été obscurcies par divers défauts,

(1) *Gervais de Cantorberi* nous raconte la maniere grossiere dont on embauma le Corps du Roi: on faisoit de grandes incisions sur son Corps avec des couteaux, & on les saupoudroit bien; & on enveloppoit le tout avec une peau de Bœuf tannée, pour éviter la mauvaise senteur, qui étoit si terrible, qu'un homme qui fut engagé pour lui ouvrir la tête, en mourut sur le champ. Tind.

HENRI I. 1135.

entre lesquels la cruauté, l'avarice, & l'impudicité, étoient les plus remarquables. Le premier parut dans la maniere barbare dont il traita son Frere ainé. Le second, dans les Taxes extraordinaires & trop fréquentes dont il chargea ses Sujets. Le troisieme, dans le grand nombre de Bâtards qu'il eut de plusieurs Maitresses. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer ici l'usurpation de la Couronne, parce qu'on pourroit prétendre que le droit de Robert n'étoit pas incontestable, à cause de la diversité des sentimens qu'il y a sur cette matiere. Mais, pour ce qui regarde l'injustice qu'il fit à ce même Frere, en lui enlevant ses Etats, & en le retenant vingt & six ans en prison, je ne crois pas qu'il soit possible de l'excuser. Pour tâcher de reparer en quelque maniere les désordres qui se trouvoient dans sa conduite, il fonda les Eglises Episcopales d'Ely & de Carlisle, & les Abbayes de *Reading*, de *Hyde*, de *Chester*, avec le Prieuré de *Dunstaple* (1). C'étoit une maniere d'expier les pechez fort à la mode en ce tems-là, & qui étant très aisée aux personnes riches & puissantes, a été longtems en usage, & se pratique encore aujourd'hui. La Chartre que ce Prince voulut bien accorder à ses Sujets, dès qu'il fut assis sur le Trône, est une des particularitez les plus remarquables de ce Regne, pendant lequel l'Angleterre se trouva toujours dans une très grande abondance. On avoit pour un schelling, ou douze sous, autant de blé qu'il en falloit pour nourrir cent personnes tout un jour. Le foin & l'avoine nécessaires pour entretenir vingt chevaux, pendant le même tems, ne coûtoit que quatre sous; ce qui étoit aussi le prix d'un mouton. Il est vrai que l'argent étoit alors beaucoup plus rare qu'il ne l'est aujourd'hui.

Grande abondance pendant son Regne.

Ses Enfans.

Henri laissa une Fille légitime, savoir l'Imperatrice Mathilde, & douze Bâtards. Entre ceux-ci, Robert, Comte de Glocester, fut celui qui fit la plus belle figure, tant par son mérite personnel, que par le constant attachement qu'il eut pour l'Imperatrice sa Sœur, ainsi qu'on le verra dans le Regne suivant.

(1) Entre les autres Bâtimens de *Henri*, étoit un magnifique Palais à *Woodstock*; à quoi il joignit un grand Parc, dont la clôture étoit de pierre de taille. On assure que ce fut le premier Parc fait en Angleterre. Il y en eut ensuite un si grand nombre, qu'on y en pouvoit compter davantage que dans tout le reste de la Chrétienté. TIND.



ETIENNE



C. Eisen. pinxit — De Lafosse Sculpsit

ETIENNE,

Quatrieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

ETIENNE. 1135.

Inutilité des précautions de Henri I.



ENRI croyoit avoir pris de si justes mesures pour assurer sa Succession à l'Imperatrice sa Fille, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elles dussent jamais manquer. Le triple Serment, par lequel il avoit lié les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels, lui paroissoit une digue suffisante pour arrêter leur ambition. Du moins, il ne pouvoit s'imaginer que, quand même quelqu'un d'entre eux seroit assez peu scrupuleux pour vouloir violer des promesses si solemnelles, les autres fussent d'humeur à favoriser ses desseins. Cependant, ce lien qui paroissoit si puissant ne put empêcher que, même avant sa mort, ceux dont il se défioit le moins ne pensassent à rendre toutes ses précautions inutiles. On a pu observer, dans les trois Regnes précedens, avec quelle partialité les Richesses, les Honneurs & les Emplois avoient été distribuez aux Etrangers, particulierement à ceux qui avoient quelque relation à la Famille Royale. Les trois derniers Rois, en excluant les Anglois de leurs faveurs pour les prodiguer aux Normans, avoient esperé de pouvoir, par ce moyen, affermir la Couronne dans leur Famille. Mais il arriva, au contraire, qu'en comblant leurs Parens de biens & d'honneurs, au-lieu de procurer de l'appui à leurs Enfans, ils leur donnerent des rivaux. En fortifiant le parti des Etrangers contre les Anglois, ils fomenterent, sans y penser, l'ambition des premiers,

Fausses mesures des Rois Normans.

ETIENNE. 1135.

Etienne, Neveu de Henri, aspire à la Couronne du vivant de son Oncle.

& mirent les autres hors d'état de soutenir la Famille Royale, lorsqu'elle eut le plus besoin de protection.

Entre ceux que le dernier Roi avoit favorisez, Etienne Comte de Boulogne, son Neveu, étoit le plus considerable. *Adele* sa Mere, Fille de Guillaume le Conquerant, avoit eu, du Comte de Blois son Epoux, quatre Fils, dont *Thibaud*, qui étoit le second, recueillit la Succession de son Pere, parce que l'ainé en fut empêché par quelques défauts naturels. *Etienne*, qui étoit le troisieme, fut envoyé en Angleterre auprès du Roi son Oncle. *Henri*, qui étoit le plus jeune, fut Moine dans le Monastere de Clugny. Les belles qualitez d'Etienne lui acquirent bientôt l'estime & l'affection du Roi qui se fit un plaisir de le rendre riche & puissant. Un motif de Politique se joignit encore à celui de l'affection. Il concevoit qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour sa Famille, que de mettre ses Neveux en état de la soutenir. Dans cette vue, il fit present à Etienne des Terres qu'il avoit ôtées au Comte de Mortagne; & ayant tiré Henri du Monastere de Clugny, il lui donna l'Abbaye de Glaston, & quelque tems après, l'Evêché de Winchester. La faveur du Roi ayant rendu ces deux Freres très accréditez en Angleterre, ils s'y firent un Parti si puissant, qu'ils se crurent en état de profiter du désastre arrivé à la Maison Royale, par la mort du Prince Guillaume. Il est vrai, que quand le feu Roi voulut assurer la Couronne à Mathilde, Etienne fut le premier qui prêta serment à cette Princesse. Mais, outre qu'il ne pouvoit pas s'en dispenser, il n'étoit pas encore tems de manifester ses desseins. Peut-être même esperoit-il que le Roi, par l'affection qu'il avoit pour lui, pourroit lui faire épouser sa Fille. Quoi qu'il en soit, cette esperance, s'il est vrai, qu'il s'en fût flaté, s'étant évanouïe par le mariage de Mathilde avec le Comte d'Anjou, il se tourna d'un autre côté pour faire réussir son projet. Par le moyen de certains Emissaires secrets, il fomenta le mécontentement que ce mariage causoit parmi la Noblesse, & s'assura par avance du secours de ceux, qui pouvoient le plus contribuer à le placer sur le Trône, après la mort du Roi. Il agit pourtant avec tant de précaution, que ce Prince ne soupçonna jamais rien de ses desseins. Au contraire, peu de tems avant sa mort, il lui donna une nouvelle preuve de son affection, en lui faisant épouser Mathilde Fille unique & héritiere du Comte de Boulogne; par où il devint plus puissant & plus accrédité qu'il n'étoit auparavant.

Comme la derniere maladie, dont Henri fut attaqué parut d'abord très dangereuse, Etienne, qui l'avoit accompagné en Normandie, en avertit promptement l'Evêque de Winchester son Frere, afin qu'il prît soin de renouveller ses brigues, pour lui procurer la Couronne. Ce Prélat avoit déja mis dans ses interêts l'Archevêque de Cantorberi, & Roger Evêque de Salisburi, qui avoient tous deux beaucoup de crédit parmi le Clergé. Le dernier étoit le plus riche Particulier du Royau-

me, ayant eu occasion d'amasser de grands biens dans l'administration des affaires Ecclésiastiques & Civiles, que le feu Roi lui avoit entierement confiée. On rapporte l'origine de sa fortune à une cause qui a quelque chose de singulier. Pendant qu'il n'étoit encore que simple Curé d'une Paroisse de Normandie, il arriva que Henri, qui n'esperoit pas alors de monter un jour sur le Trône, entra dans l'Eglise, où il disoit la Messe. La diligence avec laquelle ce Prêtre s'acquitta de sa fonction fut si agreable au Prince, qu'il souhaita de l'avoir pour Chapelain. Roger ne se fit pas beaucoup solliciter, pour accepter un honneur à quoi il s'étoit si peu attendu. Quoiqu'il ne fût rien moins que savant, il se trouva d'un esprit si souple & si naturellement Courtisan, qu'en très peu de tems il acquit les bonnes graces de son Maitre, qui le combla de bienfaits. Dès que ce Prince fut sur le Trône, son premier soin fut d'avancer son Chapelain, en lui donnant l'Evêché de Salisburi. Son affection ne se bornant pas à cette faveur, il lui confia dans la suite le maniement des affaires les plus importantes de l'Eglise & de l'Etat, & le fit son Premier Ministre. Cet Emploi fournit au Prélat des occasions d'amasser des richesses immenses, qu'il employoit moins à faire des aumônes qu'à bâtir de belles maisons, & à se donner un train magnifique qui ne le cedoit gueres à celui du Roi.

Fortune extraordinaire de Roger Evêque de Salisburi.

C'étoit un grand avantage pour Etienne, que d'avoir dans ses interêts trois Prélats, dont le crédit l'assuroit des suffrages de tout le Clergé. Ce Corps étoit alors si puissant, que ceux d'entre les Seigneurs Laïques qui n'étoient pas du complot, ne se crurent pas en état de s'opposer au dessein qu'ils voyoient tout formé de mettre Etienne sur le Trône, puisque tous les Evêques se déclaroient pour lui. Personne ne se mettoit en devoir de parler pour Mathilde, tant l'exemple & l'autorité du Clergé avoit d'influence sur les esprits des Grands & du Peuple. Dans ces entrefaites, Henri étant mort en Normandie, Etienne se rendit promptement en Angleterre, afin de soutenir ses prétentions par sa présence. Appuyé comme il l'étoit, il ne lui fut pas trop difficile de l'emporter sur une Princesse absente, qui passoit pour capricieuse, & dont la fierté avoit déja formé contre elle un préjugé désavantageux. Si les Grands avoient effectivement, pour la Religion, l'attachement dont ils affectent de faire parade, les sermens réiterez qu'on avoit faits à Mathilde auroient mis un obstacle invincible à l'élection d'Etienne. Mais on n'ignoroit pas alors, non plus qu'aujourd'hui, l'Art d'éluder les sermens les plus solemnels, par des distinctions, ou par des reserves tacites, qui en rendent l'usage inutile. L'Archevêque de Cantorberi assura, que le serment par lequel on s'étoit lié à Mathilde étoit nul, parce qu'il étoit directement opposé aux coutumes des Anglois, qui n'avoient jamais été soumis à une Femme. L'Evêque de Salisburi soutint, qu'on étoit dégagé de ce même Serment, parce que Mathilde s'étoit mariée hors du Royaume, sans le consentement des Barons; & que l'intention de ceux qui avoient juré, n'avoit

Le Clergé prend le parti d'Etienne.

Moyens dont on se sert pour mettre Etienne sur le trône.

ETIENNE. 1135.

jamais été de se donner un Roi qui ne fût pas de la Famille de Guillaume le Conquerant. Enfin, pour achever de lever tous les scrupules, *Hugues Bigod*, qui avoit été grand Maitre de la Maison du feu Roi, jura sur les Evangiles, qu'avant sa mort, ce Prince avoit deshérité Mathilde, & nommé Etienne son neveu pour son Successeur. Il n'en fallut pas davantage pour colorer l'infidelité des Barons. Sur ces foibles fondemens, ils rejetterent les droits de l'Imperatrice, qu'ils avoient trois fois juré de maintenir, & firent couronner Etienne le 26. de Décembre, vingt & quatre jours après la mort de Henri. Ainsi cette Princesse se vit privée de la Couronne, par le Ministere de ceux que le Roi son Pere avoit cru les plus engagez à la lui conserver. Tant il est vrai, qu'il y a bien peu de fonds à faire sur les précautions que la prudence humaine suggere.

Il est couronné.

Etienne étoit alors âgé de trente & un an, & dans une grande estime parmi la Noblesse. Mais son âge & ses belles qualitez n'ajoutoient rien à ses droits. Ils étoient si mal fondez, que pour engager les Barons à les soutenir, il fut obligé de leur promettre plus d'avantages sous son Gouvernement, qu'ils n'en avoient eus sous les Rois Normans ses Prédécesseurs, & sans doute, plus qu'il n'avoit dessein de leur en accorder. Ce fut là l'unique motif qui les fit concourir avec tant d'ardeur à son élection. Ils s'imaginoient, que leur ayant obligation de la Couronne, il seroit toujours disposé à leur en témoigner sa reconnoissance. Mais ils ne pouvoient attendre la même chose de Mathilde, qui ayant des droits moins litigieux, n'auroit pas crû être obligée aux mêmes égards. Aussi Etienne, ne voulant rien ménager pour obtenir une Couronne qui pouvoit lui être si justement disputée, s'étoit engagé à reformer les abus qui s'étoient introduits sous les Regnes précedens; & l'Evêque de Winchester, son Frere, s'étoit rendu sa caution. Cette conjoncture étoit trop favorable, pour que les Barons du Royaume la laissassent passer sans en profiter. Lorsqu'il fut question de faire prêter serment au nouveau Roi, on exigea beaucoup plus de lui que de ses Prédécesseurs. Ce Serment portoit, qu'il rempliroit, dans un certain tems, tous les Bénéfices qui viendroient à vaquer, & qu'il en laisseroit les revenus entre les mains de quelque Ecclésiastique fidele, qui s'en chargeroit jusqu'à ce que le Bénéfice fût rempli: Qu'il ne feroit point saisir les Bois des Ecclésiastiques ni des Laïques sous des prétextes frivoles, ainsi que ses Prédécesseurs avoient fait: Qu'il se contenteroit de jouïr des Forêts qui avoient appartenu aux deux Guillaumes, & qu'il restitueroit celles que Henri avoit usurpées: Enfin, qu'il aboliroit le *Dane-gelt*, qui étoit une charge insupportable à la Nation, & qui ayant été ôtée par Edouard, avoit été rétablie par les Rois Normans. Les Evêques lui prêterent, de leur côté, un Serment qui n'étoit pas moins extraordinaire, puisqu'ils ne voulurent s'engager à lui être fideles, qu'autant qu'il maintiendroit l'Eglise dans ses immunitez. Les Seigneurs Laïques prirent la même précaution, si l'on en peut juger par le Serment du Comte de Glocester Fils naturel du feu Roi. Par

Il promet beaucoup aux Barons.

Il prête un serment extraordinaire.

Sermens des Evêques & des Barons au Roi.

ce Serment, il ne s'engageoit à obéir au Roi, qu'à condition que ce Prince le maintiendroit dans ses biens & dans ses honneurs, & qu'il observeroit les conventions faites avec les Barons. Etienne promit tout ce qu'on voulut exiger de lui, & s'engagea même à donner une Chartre authentique, pour assurer les privileges de la Nation, & les immunitez de l'Eglise.

ETIENNE 1135.

La cérémonie du Couronnement étant terminée, le nouveau Monarque se hâta d'aller à Winchester, pour se mettre en possession des trésors que le Roi défunt y avoit assemblez, & qui montoient à plus de cent mille Marcs d'argent, outre la vaisselle & les joyaux. Avec cet argent, il leva une Armée de Bretons, de Picards, de Flamans, & d'autres Etrangers dont il crut avoir besoin pour se maintenir, parce qu'il n'avoit pas encore beaucoup de confiance en ses propres Sujets. A son retour de Winchester, il alla au-devant du Corps du feu Roi, qu'on transportoit de Normandie en Angleterre, pour être enterré à Reading, où il avoit ordonné sa sépulture.

Etienne s'empare des trésors du feu Roi.

Jusqu'alors, Etienne n'avoit trouvé aucune opposition. Mais il prévoyoit bien qu'il n'en seroit pas de même dans la suite. Il y avoit bien de l'apparence que Mathilde & Geoffroi son Epoux ne manqueroient pas de faire des efforts, pour lui arracher la Couronne qu'il venoit de leur enlever. Il étoit donc nécessaire qu'il tâchât de mettre le Peuple dans ses interêts; & rien n'étoit plus capable de produire cet effet, que de faire connoitre qu'il avoit véritablement intention d'accomplir ses promesses. Dans cette vue, il convoqua une Assemblée Générale à Oxford, où il signa la Chartre qu'il avoit promise, dont voici les principaux Articles. D'abord, il reconnoissoit qu'il tenoit la Couronne de l'élection du Peuple & du Clergé d'Angleterre. Il confirmoit toutes les libertez, prérogatives & Immunitez de l'Eglise, & consentoit que les causes & les personnes des Ecclésiastiques fussent jugées par le Clergé même. Il promettoit, qu'il ne se mêleroit en aucune maniere du Temporel des Bénéfices vacans, ou biens appartenans au Clergé. Il abolissoit toutes les Loix faites au sujet de la Chasse, depuis la Conquête, & toutes celles qui regardoient les Forêts Royales. Enfin, pour gagner entierement l'affection des Anglois, il s'engageoit à faire revivre les Loix Saxonnes. Cette Chartre étoit très-avantageuse au Peuple, si elle eût été exactement observée. Mais, comme le remarque un Historien, tout de même que les Anglois, n'avoient élu Etienne que pour leurs interêts particuliers, ce Prince leur accorda toutes ces choses, plutôt pour les amuser, que pour se lier par ces chaines de parchemin. La solidité de cette remarque paroit par la conduite que le Roi tint peu de tems après. L'Archevêché de Cantorberi étant devenu vacant par la mort de Corbet, le Roi s'empara des revenus & en garda la jouïssance plus de deux ans. Encore ne s'arrêta-t-il pas là. Comme l'Archevêque étoit mort sans faire de Testament, il se saisit de tous ses biens, prétendant que c'étoit une

1136.

Il accorde à ses Sujets une Chartre très avantageuse.

G. Malmesbury.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi.

G. Malmesb.

Le Roi s'empare de ses revenus.

H. Huntingd.

Matth. Paris.

ETIENNE. 1136. G. Malmesb.

prérogative de la Couronne. Il est vrai qu'il ne fit qu'imiter l'exemple des trois derniers Rois. Mais quand même il auroit eu ce droit, il avoit promis si positivement de s'en départir, qu'on ne pouvoit regarder cette démarche, que comme une violation expresse de sa Chartre & de son Serment.

Dispositions à des troubles.

Le commencement de ce Regne fut assez paisible : mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Sujets devenus insolens, faisoient trop valoir le service qu'ils avoient rendu au Roi. Il y en avoit même, qui ayant été contraints de se soumettre aux sentimens du plus grand nombre, cherchoient l'occasion d'effacer la tache dont la Nation s'étoit souillée en violant son Serment. Le Roi, qui n'ignoroit pas ces dispositions, faisoit tout ce qui lui étoit possible pour gagner l'affection de son Peuple, dont il prévoyoit qu'il auroit bientôt besoin. Ce fut dans cette vue qu'il gratifia diverses personnes de Titres honorables, & qu'il aliena beaucoup de Terres de la Couronne, en faveur de ceux dont les services pouvoient lui être nécessaires. Cependant, ces liberalitez ne produisoient pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Ceux qui recevoient des bienfaits de ce Prince, les regardoient comme une récompense qui leur étoit due; & ceux qui se voyoient négligez, en concevoient une jalousie qui lui fut très funeste dans la suite. Mais sa plus grande faute fut de permettre aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux, puisque par là, il les mettoit en état de se revolter quand ils croiroient en avoir sujet. En peu de tems, il y eut plus de mille de ces Châteaûx fortifiez, en divers endroits du Royanme.

Le Roi tâche de les prévenir.

Il permet aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux.

1137. Revolte du Comte de Devonshire.

L'insolence de *Baudouin de Redvers*, Comte de Devonshire, fit qu'Etienne s'apperçut bientôt de la faute qu'il avoit faite à cet égard. Ce Seigneur, se sentant offensé de ce que le Roi lui avoit refusé quelque grace, déclara ouvertement qu'il ne vouloit plus lui obeïr. Suivant cette résolution, il se fortifia dans Exceter, où il agissoit en Souverain, exerçant un pouvoir tirannique sur ceux qui dépendoient de lui. Cette revolte étoit d'autant plus fâcheuse, que les Gallois prirent ce même tems pour faire des courses sur les frontieres, d'où ils emporterent un grand butin. L'affaire de Baudouïn paroissant au Roi plus importante que l'irruption des Gallois, il alla faire le Siege d'Exceter, où il fut longtems arrêté. Enfin, s'en étant rendu maitre, il poursuivit le Rebelle qui s'étoit retiré dans l'Isle de Wight, & l'ayant contraint d'en sortir, il le bannit du Royaume. Mais il fit grace à tous les autres qui avoient eu part à la revolte. Cette indulgence lui fut très préjudiciable, en ce qu'elle rendit plus hardis ceux qui étoient dans les mêmes dispositions.

Invasion des Gallois.

Le Comte est châtié.

Indulgence du Roi préjudiciable à ses affaires.

Les Anglois sont battus par les Gallois.

Le succès de la Guerre de Galles ne fut pas si heureux. Dans une Bataille qui se donna tout proche de *Cardigan*, les Troupes du Roi furent tellement maltraitées, qu'il ne s'en sauva qu'un très petit nombre. On dit même que les Soldats Anglois, saisis d'une terreur pannique, se laissoient prendre prisonniers par des femmes.

Etienne. 1137.

Pendant que les armes Angloises étoient occupées au Païs de Galles, David, Roi d'Ecosse, fit une irruption dans les Provinces septentrionales d'Angleterre, sous prétexte de venger le tort qui avoit été fait à l'Imperatrice sa Niece. D'abord, il s'empara de Carlisle & de Newcastle, & poussant plus loin ses progrès, il s'avança jusqu'à Durham. Aussi-tôt qu'Etienne put se débarrasser de la Guerre de Galles, il marcha vers le Nord, pour repousser le Roi d'Ecosse dans son Païs. Les évenemens de cette Guerre, peu importans en eux-mêmes, sont rapportez differemment par les Historiens des deux Nations, qui ne s'accordent que dans la couclusion. Ils disent unanimement, qu'elle fut terminée par un Traité de paix, qui conserva au Roi d'Ecosse la possession de Carlisle, & assigna au Prince Henri son Fils le Comté de Huntingdon, dont il fit hommage au Roi d'Angleterre. On prit cet expédient d'en investir le Fils, parce que le Pere refusoit de l'accepter lui-même à cette condition. Il se fondoit sur ce qu'il avoit juré de ne reconnoitre en Angleterre aucun autre Souverain que Mathilde, en cas que le Roi Henri mourût sans enfans mâles.

Le Roi d'Ecosse fait une irruption dans le Nord.

Paix entre les deux Rois, avantageuse au Roi d'Ecosse.

Etienne ne fut pas plutôt de retour de son Expédition du Nord, qu'il tomba dans une léthargie qui fit juger que sa mort étoit prochaine. La certitude qu'on croyoit en avoir, excita en Angleterre & en Normandie des troubles qui ne furent pas facilement appaisez. Les amis du Roi se découragerent, & le parti de Mathilde s'accrut considerablement, par le bruit qui se répandit que ce Monarque avoit rendu le dernier soupir. D'un autre côté, les Gallois, à qui cette conjoncture parut favorable, recommencerent la Guerre, pendant que le Comte d'Anjou entroit dans la Normandie pour s'emparer de cette partie de la succession du Roi son Beau-Pere. Cependant, je ne sai par quel endroit ce Prince s'étoit rendu tellement odieux aux Normans, que pour éviter de tomber sous sa domination, ils appellerent *Thibaud* Comte de Blois, Frere ainé d'Etienne. Thibaut, profitant de cette disposition, s'avança jusqu'à Lisieux, où le Comte de Glocester lui porta les clefs de Falaise. Ce Seigneur, se souvenant des derniers ordres qu'il avoit reçus du Roi son pere en faveur de Mathilde, n'avoit prêté serment à Etienne qu'à regret. Mais comme il n'étoit pas en état de soutenir seul les droits de l'Imperatrice, il avoit pris le parti de dissimuler, en attendant une occasion favorable de se déclarer pour elle. Il crut l'avoir trouvée, en introduisant le Comte de Blois en Normandie, dans la pensée que ce Prince, qui regardoit d'un œil jaloux l'élevation de son Frere, y exciteroit des troubles, dont Mathilde pourroit profiter.

Maladie du Roi.

Effet fâcheux de cette maladie.

Les Normans appellent le Comte de Blois frere d'Etienne.

Le Comte de Glocester lui livre Falaise.

Cependant, Etienne ayant recouvré sa santé, trouva ses affaires dans une extrême confusion. Les Grands, qui avoient compté sur sa mort, s'étoient déja engagez dans divers partis, dont il prévoyoit qu'il seroit difficile de les détacher. Thibaud son Frere, étant celui qui lui causoit le plus d'inquietude, il résolut de l'attaquer le premier, avant qu'il se fût

Etienne recouvre sa santé.

ETIENNE. 1137.

Il chasse son Frere de la Normandie.

fortifié du secours du Roi de France, qui étoit seul capable de le soutenir. Pour cet effet, il se rendit en Normandie, où il porta de grosses sommes d'argent, avec quoi il gagna les Principaux du Païs, qui abandonnerent le Comte de Blois. Ce changement ne devoit pas surprendre ce Comte, puisque les Normans ne l'avoient appellé que dans la croyance qu'Etienne étoit mort ou mourant, & pour éviter de se voir sous la domination du Comte d'Anjou.

Il fait Alliance avec le Roi de France.

Il cede la Normandie à Eustache son Fils.

C'étoit déja un grand avantage pour Etienne, que les Normans eussent quitté le parti du Comte de Blois. Mais, pour achever de lui ôter toutes ses ressources, il employa une partie de son argent à mettre le Roi de France dans ses interêts. Ce moyen lui ayant réussi comme il l'avoit esperé, il fit avec ce Monarque une Ligue offensive, qui le mit en état de ne rien craindre de la part de ses ennemis. Cependant, comme Louis ne pouvoit sans quelque inquietude, voir l'Angleterre & la Normandie au pouvoir d'une même personne, Etienne ceda la derniere à Eustache, Comte de Boulogne, son Fils ainé, qui en fit hommage au Roi de France. Thibaud, ne se sentant pas assez fort pour se soutenir contre ces deux Monarques, prit le parti de se retirer. Cependant, il fit dire au Roi son Frere, qu'en cedant à la force, il ne se désistoit pas des droits qu'il avoit, en qualité d'ainé, tant sur la Normandie, que sur l'Angleterre. Mais il soutint mal sa fierté. Peu de tems après, il se départit de ses prétendus droits, pour une pension annuelle de deux-mille marcs.

Il s'accorde avec son Frere,

& avec le Comte d'Anjou.

L'union des deux Monarques produisit le même effet à l'égard du Comte d'Anjou, dont les prétentions étoient bien mieux fondées, à cause de son mariage avec Mathilde. Véritablement, il fit encore quelques efforts pour se maintenir en Normandie: mais, après avoir inutilement tenté la voye des armes, il se vit contraint d'accepter comme une grace, une pension de cinq-mille marcs.

1138. Le Roi d'Ecosse attaque l'Angleterre.

Plusieurs Barons se revoltent & s'emparent de Betford.

Le Roi reprend cette Place, & marche contre le Roi d'Ecosse.

Ces obstacles étant levez à l'égard de la Normandie, Etienne esperoit de jouïr de quelque tranquillité en Angleterre, lorsqu'on lui porta la nouvelle, que le Roi d'Ecosse avoit fait irruption dans le Northumberland. On lui faisoit même craindre qu'il n'eût été appellé par les Barons Anglois, pour soutenir les droits de l'Imperatrice; & cette crainte n'étoit que trop bien fondée. Pendant que David ravageoit les frontieres du Nord, quelques-uns des Seigneurs d'Angleterre s'étoient emparez de Betford, &, selon les apparences, ils n'avoient pas dessein d'en demeurer là. A cette nouvelle, Etienne repassa promptement en Angleterre; & quoique ce fût au milieu de l'Hiver, il alla faire le Siege de Betford, & ne le quitta point, jusqu'à ce qu'il se fût rendu maitre de la Place. Après cette Expédition, il marcha vers l'Ecosse, où le Roi David s'étoit retiré.

Soulevement

Pendant qu'il étoit occupé à venger, sur les Ecossois, les maux qu'ils avoient fait souffrir aux Anglois, il fut rappellé dans son Royaume, par le soulevement presque général des Barons. Cette nouvelle le surprit,

prit. Cependant, il ſemble qu'il ne devoit pas trouver fort étrange, que les Barons violaſſent leur ſerment, puiſqu'il n'avoit pas été lui-même plus ſcrupuleux à l'égard de celui qu'il avoit fait à Mathilde. Les Mécontens ſe plaignoient, qu'il avoit violé ſes promeſſes dans pluſieurs chefs, tant à l'égard du Peuple, que de l'Egliſe. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte dont ils couvroient leurs reſſentimens particuliers. Le véritable ſujet de leur chagrin étoit, qu'ils n'avoient pas reçu du Roi toutes les recompenſes qu'ils en avoient attendues. Depuis que ce Prince étoit ſur le Trône, ils l'avoient continuellement fatigué de leurs demandes, quoiqu'il eût tâché, tantôt par des raiſons, tantôt par des promeſſes, & ſouvent même par des dons effectifs, de ſatisfaire les plus importuns. Mais tout cela n'avoit pas été capable d'affermir leur fidelité, qui n'étoit fondée que ſur l'eſperance qu'ils avoient tous d'obtenir les mêmes biens, les mêmes honneurs, les mêmes emplois; ce qui étoit impoſſible.

ETIENNE. 1138. général en Angleterre

Chron. de Gervaiſe, S. Dunelm. G. Malmesb.

Le Comte de Glocefter, Chef des Revoltez.

Les Revoltez avoient pour chef *Robert*, Comte de Glocefter, qui avoit habilement profité de ces diſpoſitions, pour faire à l'Imperatrice ſa ſœur un Parti capable de la mettre ſur le Trône. On prétend qu'il fut engagé dans cette entreprise, par les remontrances de certains Religieux qui lui repréſenterent combien il hazardoit ſon ſalut en obeïſſant à un Uſurpateur, contre la foi du ſerment qu'il avoit fait à Mathilde. Cela fait voir que les Moines entrerent bien avant dans ce complot, & qu'apparemment le Comte de Glocefter ne fut pas le ſeul à qui ils firent de ſemblables remontrances. Quelques Hiſtoriens ajoutent, que ce Comte agiſſoit, en cette occaſion, par un motif de vengeance, parce que le Roi avoit tenté de le faire empoiſonner. Mais, s'il eſt vrai qu'Etienne ait eu ce deſſein, il n'y a point d'apparence que ce fut avant que le Comte eût paru en armes contre lui. Quoi qu'il en ſoit, dès que Robert ſe fut ſuffiſamment appuyé, il alla trouver l'Imperatrice, pour l'informer de ce qu'il avoit fait pour elle. Enſuite, il écrivit à Etienne même une Lettre outrageante, dans laquelle il lui reprochoit la violation du ſerment qu'il avoit fait à Mathilde, & l'accuſoit de l'avoir entraîné dans le même crime, par ſes ſéductions. A cette Lettre il ajouta un Manifeſte, où il traitoit Etienne d'Uſurpateur, & lui déclaroit la Guerre. Le Roi ne lui fit point d'autre réponſe, que de confiſquer tous les biens qu'il avoit en Angleterre.

Il écrit au Roi une Lettre offenſante, & publie un Manifeſte contre lui.

Il s'empare de Briſtol.

Cependant, le Parti de Mathilde ſe fortifiant tous les jours par la jonction des plus puiſſans d'entre les Barons, le Comte de Glocefter ſe rendit en Angleterre, où il s'empara de Briſtol. En même tems, quelques autres Seigneurs du même Parti ſe ſaiſirent de divers Châteaux, que les Rois précédens avoient fait fortifier pour appuyer la Couronne; mais qui en cette occaſion ne ſervirent qu'à l'ébranler. Etienne ſe voyant ainſi contraint de faire la Guerre à ſes propres Sujets, reprit pluſieurs de ces Châteaux, & les fit razer. Quoiqu'il eût un grand ſujet de craindre dans cette défection ſi générale, il ne laiſſa pas de ſe maintenir avec ſon

ETIENNE. 1138.

Armée d'Etrangers, montrant en toutes occasions une vigueur extraordinaire, & une ferme résolution de ne quitter le Sceptre qu'avec la vie. Il ne pouvoit assez s'étonner, que ceux-là même qui avoient marqué le le plus d'ardeur à le lui mettre en main, fussent les premiers à vouloir le lui arracher (1). Comme on est toujours enclin à se flater, il ne trouvoit rien dans sa conduite, qui dût servir de fondement à cette revolte, & il l'attribuoit uniquement à l'inconstance & au caprice des Barons.

Plaintes des Mécontens contre le Roi.

Cependant, leurs plaintes n'étoient pas entierement dépourvues de raisons. Outre que le Roi n'avoit pas exactement observé sa Chartre, les faveurs extraordinaires qu'il répandoit sur les Etrangers, & particulierement sur *Guillaume d'Ypre* son Favori, donnoient à ses Sujets un prétexte assez plausible de se plaindre. La rigueur même dont il usa, dès que la Rebellion eut éclaté, en faisant arrêter quelques-uns des Barons, & en confisquant leurs biens sur de simples soupçons, ajouta une nouvelle matiere à ce feu qui n'étoit déja que trop allumé. Enfin, la dissension s'accrut tellement par les reproches mutuels, & par les actes d'hostilité qui se faisoient tous les jours, que les Mécontens firent savoir à Mathilde, qu'ils étoient prêts à la reconnoitre pour leur Souveraine, conformément à la promesse qu'ils avoient faite au Roi son pere.

Ils invitent Mathilde à passer en Angleterre.

Le Roi d'Ecosse rompt la Paix. *R. de Hoveden. H. Huntingd. Matth. Paris.*

Le Roi d'Ecosse fomentoit tous ces troubles en faveur de l'Imperatrice sa Niece, bien qu'il fût aussi Oncle de la Reine, Femme d'Etienne (2). Quand ce Prince vit les affaires où il les souhaitoit, il entra encore une fois dans le Northumberland, & ravagea cruellement ce Païs, qui portoit ordinairement la peine des querelles que l'Angleterre & l'Ecosse avoient ensemble. Etienne ne pouvant alors quitter le cœur du Royaume, pour aller donner du secours à ses Sujets du Nord, *Thurstan*, Archevêque d'Yorck, se chargea du soin de repousser cette invasion. Il assembla les Barons & les Gentilshommes des Provinces septentrionales, & leur représenta, qu'en cette pressante occasion, ils ne pouvoient attendre du secours que d'eux-mêmes, puisque le Roi n'étoit pas en état de leur en donner. Ses remontrances ayant produit l'effet qu'il en attendoit, ils promirent tous unanimement de faire tous les efforts possibles pour repousser les ennemis. Peu de tems après, chacun ayant amené des Troupes au rendez-vous qu'ils avoient pris pour les assembler, ils se mirent tous sous la conduite de *Gautier de Speck* & de *Guillaume d'Albemarle*, & s'avancerent jusqu'à *Alvertun*. La résolution étant prise d'attendre les ennemis en cet endroit, ils y planterent un mât, au haut duquel ils mirent des Hosties consacrées & quelques Bannieres des Saints,

(1) Aux premieres nouvelles de la défection des Barons, on rapporte qu'il dit: *Puisqu'ils m'ont choisi pour leur Roi, pourquoi m'abandonnent-ils? Par la naissance de Dieu*, (son serment ordinaire), *il ne sera jamais dit que j'aye abdiqué la Couronne*. Malmesb. p. 102. TIND.

(2) *Marie d'Ecosse*, Sœur de la Mere de l'Imperatrice, avoit épousé *Eustache*, Comte de Boulogne, de qui elle avoit eu *Mathilde* Femme d'*Etienne*. RAP. TH.

afin de s'y rallier en cas de besoin. C'est de là que cette Guerre prit le nom de *Guerre de l'Etendart*. Elle a été décrite, avec toutes ses circonstances, par *Ailred*, Abbé de Rivaux. Mais comme le détail m'en paroit peu nécessaire, je me contenterai d'en rapporter le succès. Les Ecossois, beaucoup superieurs en nombre, ayant attaqué les Anglois dans le poste où ils s'étoient retranchez, furent repoussez avec perte de douze mille hommes. Quoique le Roi d'Ecosse & Henri son Fils donnassent, en cette occasion, des preuves d'une valeur surprenante, ils ne purent empêcher que leur Armée ne fût mise dans une entiere déroute. On prétend que la Harangue qu'un Evêque fit aux Anglois, dans laquelle il promit le Paradis à tous ceux qui seroient tuez dans la bataille, contribua beaucoup à l'heureux succès de cette journée.

ETIENNE. 1138. Guerre de l'Etendart. Les Ecossois sont battus.

Pendant que les affaires d'Etienne prosperoient ainsi dans le Nord, ce Prince portoit lui-même la terreur de ses armes dans le milieu du Royaume. Les Mécontens n'osant tenir la campagne, lui laissoient le loisir de réduire leurs Places l'une après l'autre, sans s'y opposer. Ces Conquêtes, jointes à la victoire que ses armes venoient de remporter contre le Roi d'Ecosse, étonnerent le Comte de Glocester. Il avoit esperé une toute autre issue de cette Guerre. Mais quand il vit que son Parti s'affoiblissoit de plus en plus, il ne trouva point d'autre ressource que d'aller solliciter l'Imperatrice à passer en Angleterre, afin d'y soutenir son Parti par sa présence.

Etienne réduit les Barons à l'obeïssance.

La retraite du Comte de Glocester, & la fuite de quelques autres Seigneurs du même Parti, ayant procuré au Roi quelque tranquillité, il prit la résolution de poursuivre la Guerre d'Ecosse, qui avoit été si heureusement commencée. Dans ce dessein, il s'avança vers le Nord, & prit en passant le Château de *Leeds*; après quoi il continua sa marche vers l'Ecosse, où David s'étoit retiré après sa défaite. Son intention étoit d'engager ce Prince à une bataille. Mais comme David ne vouloit rien hazarder dans son propre Païs, il évitoit avec soin les occasions de combattre. Cependant, la crainte où il étoit de s'y voir enfin forcé, le fit resoudre à demander la Paix. En tout autre tems, Etienne la lui auroit fait acheter cherement; mais dans la conjoncture où il se trouvoit alors, il ne crut pas devoir se rendre trop difficile. En effet, les avantages qu'il pouvoit esperer de cette Guerre, n'étoient pas à comparer au préjudice que son absence pouvoit causer à ses affaires. Il conclut donc avec David un Traité, par lequel le Prince Henri, Fils de ce Roi, fut mis en possession de la Province particuliere de Northumberland & du Comté de Huntingdon. Pour obtenir ces avantages, David s'engagea par serment à ne se mêler plus des differens qu'Etienne avoit avec l'Imperatrice.

Il marche en Ecosse.

Paix entre les deux Rois.

Cette Guerre étant ainsi terminée, le Roi reprit le chemin de ses Etats, accompagné du Prince d'Ecosse, qui, par ses manieres nobles & génereuses, avoit tellement gagné son affection, qu'il ne l'aimoit pas moins

Grande affection d'Etienne pour le Prince d'Ecosse.

ETIENNE. 1138. Jalousie des Barons Anglois.

que s'il eût été son Fils. Les caresses qu'Etienne faisoit à ce jeune Prince, exciterent la jalousie du Comte de Chester & de quelques autres Seigneurs, qui prenant prétexte de ce que le Roi l'avoit fait asseoir à sa table au-dessus d'eux, se retirerent de la Cour. Mais quand même la naissance de Henri n'auroit pas exigé du Roi ce qu'il faisoit en sa faveur, son mérite demandoit qu'il eût pour lui une consideration toute particuliere, puisque, selon le rapport de tous les Historiens, c'étoit un Prince accompli. Etienne continua donc, malgré la jalousie des Anglois, à lui donner des marques de son estime, particulierement dans une occasion où elles ne pouvoient être équivoques. Ce jeune Prince, qui avoit accompagné le Roi au Siege de *Ludlow*, s'étant approché trop près de la muraille, alloit être enlevé de dessus son Cheval, par le moyen d'un crochet attaché au bout d'une corde, si Etienne, au péril de sa vie, ne fût accouru pour le dégager. Action qui fit autant d'honneur au Roi, qu'au Prince auquel il témoignoit tant d'affection

Etienne donne au Prince d'Ecosse une preuve singuliere de son affection.

Thibaud élu Archevêque de Cantorberi.

Cette même année, *Alberic*, Légat du Pape en Angleterre, assembla un Concile, où *Thibaud*, Abbé du Bec, fut élu Archevêque de Cantorberi, au grand contentement des Anglois, qui n'avoient vu qu'avec peine ce premier Siege vacant pendant deux années.

La paix qu'Etienne venoit de faire avec le Roi d'Ecosse, & les avantages qu'il avoit remportez sur ses ennemis domestiques, lui procuroient une tranquillité qui sembloit devoir être de longue durée. Il y a même apparence qu'elle n'auroit pas été troublée, si la faute qu'il fit de se brouiller avec le Clergé, ne l'eût précipité du haut degré de grandeur & de gloire où il se trouvoit, dans l'état le plus déplorable où un Souverain se puisse voir réduit. Les Evêques avoient beaucoup contribué à le placer sur le Trône. Depuis ce tems-là, leur pouvoir s'étoit tellement accru, qu'il n'étoit pas moins dangereux pour le Roi de les avoir pour ennemis, qu'il lui avoit été avantageux de les avoir dans ses interêts au tems de son élection. Cependant, la jalousie qu'il conçut de leur puissance, ne lui permit pas de considerer avec sa prudence ordinaire, à quoi il s'exposoit en prenant la résolution de les abaisser. Roger, Evêque de Salisburi, avoit deux Châteaux aussi forts que magnifiques, l'un à *Devises*, & l'autre à *Shereburn*; & il en faisoit commencer un troisieme à *Malmesburi*. *Alexandre*, son Neveu, Evêque de Lincoln, en avoit fait bâtir un à Newarck, & ne faisoit pas difficulté de dire ouvertement, que c'étoit autant pour sa sureté, que pour la dignité de son Eglise. *Nigil*, Evêque d'Ely, autre Neveu de Roger, imitant le faste des deux premiers, affectoit, dans son train & dans sa maison, une magnificence qui donnoit de l'envie à quelques-uns, & de l'indignation à tout le monde. Quand ces trois Prélats alloient à la Cour, ils se faisoient accompagner d'une troupe de gens armez, comme si leur dessein eût moins été de rendre leurs respects au Roi, que de le braver. Un si grand orgueil leur ayant attiré beaucoup d'ennemis, il s'en trouva quelques-uns qui en prirent

1139. Etienne se brouille avec le Clergé. *Ord. Vital. G. Malmesb.*

Faste & orgueil des Evêques.

occasion de jetter des soupçons dans l'esprit du Roi, & de lui insinuer qu'il ne pouvoit être en sureté, tant que les Evêques seroient si puissans. Ses soupçons se fortifierent encore, par le bruit qui se répandit, que Mathilde se préparoit à passer en Angleterre, où elle avoit un puissant Parti. Quoique l'Evêque de Salisburi eût été l'un des principaux instrumens de l'élection d'Etienne, ce Prince se persuada qu'il avoit été gagné par Mathilde; & dans cette pensée, il forma le dessein d'abaisser l'orgueil de ce Prélat & de ses Neveux. Il ne fut pas longtems sans en trouver l'occasion. Dans une Assemblée Générale qui avoit été convoquée à Oxford, les Domestiques de l'Evêque de Salisburi ayant pris querelle avec ceux d'Alain de Bretagne, Comte de Richemont, il arriva qu'un Chevalier de ce dernier parti fut tué, & qu'il y eut beaucoup de gens blessez de part & d'autre. Ceux de l'Evêque eurent l'avantage, parce qu'ils furent fortifiez du secours de ceux des Evêques d'Ely & de Lincoln, & de ceux du Chancelier, qui passoit pour Neveu de Roger, mais qui étoit véritablement son Fils. Le Roi voulant profiter de cette occasion pour donner quelque mortification à cette Famille, les fit citer tous quatre devant sa Cour, pour venir rendre raison des excès commis par leurs Domestiques. Cette Citation étoit juste & conforme aux Loix: mais la satisfaction que le Roi demandoit étoit excessive. Il ne se contentoit pas de l'amende ordonnée par les Loix pour de semblables cas: il prétendoit encore que ces Evêques lui livrassent tous leurs Châteaux, afin qu'il pût s'assurer de leur fidelité. Ces prétentions paroissant trop hautes aux Prélats, ils demanderent un délai pour consulter leur affaire. Pendant que le Roi attendoit leur réponse, l'Evêque d'Ely s'absenta, & se retira dans le Château de *Devises*, qui appartenoit à Roger son Oncle. Cette évasion ayant rompu l'accommodement, le Roi partit incontinent pour aller faire le Siege de ce Château, où Mathilde, Femme ou Concubine de l'Evêque de Salisburi, s'étoit aussi renfermée. Cette Place étant assez forte, le Roi, qui prévoyoit la difficulté de ce Siege, s'avisa d'un expédient pour en venir à bout sans perte de tems. Il fit mener l'Evêque de Salisburi & le Chancelier au pied de la muraille, & fit dire à Mathilde, que le dernier alloit être pendu sur le champ, si elle refusoit de rendre la Place, & que l'Evêque ne mangeroit ni ne boiroit jusqu'à ce qu'elle fût livrée. Ces menaces ayant produit l'effet qu'il s'en étoit promis, Mathilde lui rendit le Château, où il trouva quarante-mille marcs en argent comptant. L'Evêque de Lincoln se procura sa liberté, en livrant au Roi son Château de *Sleaford*. Peu de tems après, Etienne se rendit encore maitre de ceux de *Salisburi*, de *Malmesburi*, & de *Shereburn*. Avec l'argent qu'il trouva dans ces Places, où ces Prélats gardoient leurs Trésors, il eut le moyen de mettre le Roi de France dans ses interêts, & de faire Alliance avec lui. Cette Alliance fut cimentée par le Mariage d'*Eustache*, Fils d'Etienne, avec *Constance*, Sœur de Louis le Jeune, qui avoit succedé à Louis le Gros son Pere.

Soupçons du Roi contre eux.

Querelle à Oxford, d'où le Roi prend occasion d'humilier les Evêques.

Le Roi les fait citer.

Il se saisit de leurs Châteaux.

Mariage d'Eustache Fils d'Etienne.

ETIENNE I. 1139.

Mécontentement du Clergé.

La rigueur, dont le Roi avoit usé envers les Evêques, déplut beaucoup à tout le Clergé, qui en fit de grandes plaintes. L'Archevêque de Rouen, qui se trouvoit alors en Angleterre, fut le seul qui ne s'en trouva point offensé. Il étoit persuadé que, sans porter atteinte aux Immunitez de l'Eglise, le Roi pouvoit ôter aux Evêques des Châteaux fortifiez, qui n'avoient rien de commun avec les Libertez de l'Eglise. Mais il n'en fut pas de même de l'Evêque de Winchester, qui venoit d'être revêtu de la Dignité de Légat en Angleterre. Ce Prélat couvoit, dans son ame, un secret chagrin de ce que le Roi son Frere le tenoit éloigné des affaires. Il avoit esperé toute autre chose, quand il avoit travaillé avec tant d'ardeur à le placer sur le Trône. Mais voyant qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il dût à l'avenir avoir plus de part aux affaires du Gouvernement, il saisit avec empressement cette occasion de le chagriner, sous prétexte de soutenir les Droits de l'Eglise. Dans cette vue, il fit assembler à Winchester un Synode, où il cita le Roi à venir rendre compte de ses actions. A l'ouverture de cette Assemblée, il fit un Discours très envenimé, dans lequel il exagera tout ce qu'Etienne avoit fait contre les trois Evêques. Il exhorta les Prélats à soutenir avec vigueur les droits de la Dignité Episcopale & les Immunitez de l'Eglise. Ensuite il protesta, qu'il feroit exécuter les Décrets du Concile, lui en dût-il couter l'amitié du Roi, la perte de ses biens, & sa vie même. Etienne avoit envoyé au Concile quelques Seigneurs, assistez d'*Alberic de Were*, fameux Jurisconsulte. Dès que le Légat eut achevé de parler, ces Seigneurs demanderent pour quelle cause on avoit cité le Roi au Concile. Le Légat répondit que c'étoit pour rendre raison de ce qu'il avoit mis des Evêques en prison, & les avoit dépouillez de leurs biens : crime, ajouta-t-il, inconnu jusqu'à ce tems au monde Chretien. Alberic, prenant alors la parole, dit que les Prélats avoient été punis, non pas en qualité d'Evêques, mais comme Sujets & Serviteurs du Roi. Cette distinction n'étant pas du goût de l'Evêque de Salisburi, il répondit sans détour, que les Evêques ne pouvoient, en aucune maniere, être regardez comme Serviteurs du Roi. La plupart des autres Membres du Synode ne s'éloignant pas beaucoup de ce sentiment, l'Archevêque de Rouen, qui ne croyoit pas que la Dignité Episcopale rendît un Sujet indépendant de son Souverain, tâcha de les ramener. Il leur demanda s'ils pourroient bien prouver par les Canons, qu'en qualité d'Evêques ils dussent avoir des Châteaux fortifiez. *Mais*, ajouta-t-il, *quand même vous feriez voir que vous pouvez en posseder sans contrevenir aux Canons de l'Eglise, de quel droit pouvez-vous refuser de les remettre entre les mains du Roi, dans un tems où le Royaume est menacé d'une invasion ? N'est-ce pas au Roi à prendre soin que l'Etat soit en sureté ? Et des Sujets peuvent-ils lui refuser l'entrée dans leurs Places, sans se rendre coupables de rebellion ?* Ces raisons n'ayant pas été capables de faire revenir les Evêques de leur prétention, le Légat proposa d'excommunier le Roi,

L'Evêque de Winchester prend en main la cause du Clergé.

Il cite le Roi à un Synode.

L'Archevêque de Rouen soutient la cause du Roi

Le Légat propose d'excommunier le Roi : mais

& d'envoyer à Rome des Députez de leur Corps, pour porter leurs plaintes au Pape. Ce fut alors que les Envoyez du Roi crurent qu'il étoit tems de parler d'un ton plus haut. Ils dirent, que si le Synode entreprenoit d'excommunier le Roi, les Prélats ne tarderoient pas longtems à s'en repentir; & que si quelqu'un d'entre eux se chargeoit d'aller à Rome pour un tel sujet, son retour seroit extremement difficile. Ces menaces firent qu'aucun des Evêques ne voulut s'exposer au ressentiment du Roi, pour suivre la passion du Légat. Ainsi le Synode s'étant contenté d'ordonner une Députation au Roi, pour lui demander une reparation convenable, termina ses Séances qui n'avoient duré que trois jours. En conséquence de cette résolution, le Légat & l'Archevêque de Cantorberi allerent trouver le Roi, & le supplierent avec de grandes instances d'empêcher une rupture entre le Gouvermement Ecclésiastique & le Civil. C'étoit proprement lui demander qu'il donnât une entiere satisfaction au Clergé, sans quoi il n'étoit pas possible d'éviter cette rupture: car c'étoit-là le véritable sens de leurs paroles. Au reste, on ne peut comprendre, sur quel autre fondement le Clergé d'Angleterre prétendoit alors être indépendant de la Puissance Royale, que sur celui-ci: c'est qu'il étoit devenu si puissant, qu'il croyoit que le Roi ne pouvoit se passer de lui. Autrefois, pendant la domination des Rois Saxons, les Evêques faisoient gloire d'être mis au rang des *Thanes*, c'est-à-dire, des Serviteurs du Roi. Depuis la Conquête des Normans, Guillaume I. avoit emprisonné des Evêques sur de simples soupçons. Il en avoit banni quelques-uns, & ôté à d'autres leurs Evêchez, sans que personne osât branler; & le Peuple avoit regardé leur disgrace sans y prendre part. Mais sous le Regne d'Etienne, c'étoit un crime inouï que d'ôter à des Evêques des Places fortifiées, & une témérité que de les qualifier Serviteurs du Roi. Depuis quelque tems, le Clergé avoit établi pour maxime, que le principal de la Religion consistoit à maintenir l'Eglise dans toutes les Immunitez qu'elle s'étoit elle-même attribuées.

Le Concile n'ose faire cette démarche.

Députation au Roi.

Quoiqu'il en soit, le Peuple prit feu en cette occasion comme si on lui eût ôtée à lui-même ses Privileges. Tout le Royaume se trouva en un instant plein de Mécontens, qui ne demandoient qu'un Chef pour les commander. Enfin, la cabale du Clergé fut si forte, que la plupart des Seigneurs Laïques se jetterent dans son parti, pour soutenir ses interêts. Cette conjoncture paroissant favorable à l'Imperatrice, elle résolut d'en profiter & de passer en Angleterre, quoiqu'elle n'eut que cent-quarante hommes pour l'accompagner. C'étoit une troupe bien peu considerable pour l'entreprise qu'elle méditoit: mais elle comptoit sur un puissant secours de la part des Mécontens. Son premier logement fut au Château d'*Arundel*, qui avoit été donné à la Reine Douairiere pour y faire sa résidence, & qui faisoit partie de son Douaire. Le Comte de Glocester, qui avoit accompagné sa Sœur, croyant qu'elle étoit en sureté dans un lieu où elle avoit été reçue avec tous les honneurs dûs à son rang, la

Le Peuple entre dans la passion du Clergé.
G. Malmesb. Ord. Vital.

Mathilde se rend en Angleterre.

Etienne l'assiege dans le Château d'Arundel.

quitta pour aller à Bristol. Cependant, Etienne, qui assiegeoit *Marlborowgh*, ayant appris l'arrivée de Mathilde, leva brusquement ce Siege, & se mit en marche vers Arundel. L'approche du Roi fit repentir la Reine Douairiere d'avoir donné retraite à Mathilde, craignant que cette occasion ne lui fît perdre son Château, avec tous les autres avantages dont elle jouïssoit en Angleterre. D'un autre côté, l'honneur & la bonne foi ne lui permettoient pas de livrer cette Princesse entre les mains de son ennemi. Pour se tirer de cet embaras, elle fit dire au Roi que s'il s'obstinoit à vouloir qu'elle lui livrât l'Impératrice, elle n'étoit pas moins résolue de son côté à la proteger jusqu'à ce qu'il lui vînt du secours d'ailleurs. Mais en même tems elle le pria de considerer, qu'elle n'avoit pas reçu cette Princesse comme ennemie du Roi, mais comme sa Belle-Fille, Veuve d'un grand Empereur, à laquelle elle ne pouvoit se dispenser de rendre les honneurs qui lui étoient dûs. Que son intention n'étoit pas de la favoriser dans les desseins qu'elle pouvoit avoir contre lui, mais seulement d'empêcher qu'il ne lui arrivât rien de sinistre, pendant qu'elle seroit dans sa maison. Enfin elle lui proposa d'accorder à Mathilde la liberté de se retirer en quelque autre endroit, où il lui seroit aussi facile de l'assieger que dans le Château d'Arundel; que par cette génerosité, il obligeroit une Reine, Veuve d'un grand Monarque, son Oncle & son Bienfaiteur, sans rien perdre de ses avantages. Soit qu'Etienne ne se sentît pas en état de prendre cette Place avant qu'il y arvât du secours, ou qu'il se crût obligé d'avoir des égards pour la Reine, il donna sa parole qu'il feroit conduire Mathilde à Bristol, en toute sureté; & il l'exécuta ponctuellement. Mais il n'eut que trop de sujet de se repentir dans la suite d'avoir été si génereux. Mathilde ayant été conduite à Bristol, y demeura quelque tems; après quoi elle se rendit à Glocester. Pendant le séjour qu'elle fit dans ces deux Villes, elle sut si adroitement ménager en sa faveur le mécontentement du Clergé & de la Noblesse, qu'elle mit ces deux puissans Corps dans ses interêts, & par leur moyen, presque tout le reste du Peuple. Il ne demeura dans le Parti du Roi qu'un petit nombre de Barons, & son Armée Etrangere, qui, bien que mal payée, ne laissoit pas de le servir fidelement.

Il la laisse échapper, & la fait conduire à Bristol.

Mathilde engage la Noblesse & le Clergé dans son parti.

1140. Guerre Civile.

Je n'entreprendrai point de donner ici le détail de cette Guerre Civile, qui, comme la plupart des autres de même nature, fournit plus d'exemples de perfidie & de cruauté que de glorieuses actions. Je me contenterai d'en rapporter les principaux évenemens. Pendant qu'elle dura, tout le Royaume se trouva divisé, chaque Ville, chaque Province, & chaque Particulier, prenant le parti ou du Roi ou de l'Imperatrice, selon qu'on étoit conduit par la passion, ou par l'interêt. Les Seigneurs voisins, & les plus proches parens, se faisoient récipr oquement une cruelle Guerre, brûlant les maisons, & pillant les Vassaux les uns des autres; tellement qu'on vit bientôt regner dans le Royaume une épouvantable confusion. Dans cette funeste Anarchie, les Barons

rons

rons, agiſſant en Souverains, opprimoient le Peuple par des vexations continuelles, & pouſſoient leur audace juſqu'à faire battre de la Monnoye à leur coin. D'un autre côté, le Roi & Mathilde, loin de reprimer leurs amis, connivoient à leurs violences, de peur que le châtiment ne les obligeât à changer de parti. A tout cela, les Soldats étrangers, dont l'Armée d'Etienne étoit toute compoſée, ajoutoient encore de nouveaux déſordres. Comme ce Prince n'étoit pas en état de leur payer leur ſolde avec exactitude, il étoit contraint de ſouffrir qu'ils ſe dédommageaſſent ſur le pauvre Peuple, qui, bien qu'innocent, étoit le plus expoſé aux maux qu'une telle Guerre entraîne avec elle.

L'Evêque de Winchester ſe range dans le parti du Roi.

Cependant, l'Evêque de Winchester s'étant enfin apperçû de la faute qu'il avoit faite, en excitant une tempête, dont il prévoyoit que le Roi ſon Frere ſeroit infailliblement accablé, changea tout-à-coup de parti. Il comprit qu'étant Frere d'Etienne, il ne pouvoit qu'être lui-même abattu du même coup qui renverſeroit ce Monarque, & que par conſéquent il avoit interêt de la défendre, bien loin qu'il dût travailler à le ruïner. Dans cette réſolution, voulant tâcher de regagner la confiance du Roi par quelque ſervice important, il attira dans Winchester un bon nombre de Seigneurs du Parti de Mathilde, & les y retint en priſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent livré leurs châteaux au Roi.

Fermeté d'Etienne.

Parmi toutes les difficultez dont Etienne ſe voyoit environné, il témoignoit une fermeté qui ne contribuoit pas peu à retenir dans ſon Parti bien des gens qui l'auroient ſans doute abandonné, s'ils euſſent remarqué en lui quelque foibleſſe. C'eſt ce qui ne manque jamais d'arriver, lorſqu'en ſemblables occaſions les Princes ſemblent ſe défier de leur fortune ou de leur capacité. Loin de ſe laiſſer abattre par les rudes coups que la fortune lui portoit, Etienne faiſoit tous les jours de nouveaux efforts, pour remédier, par ſa valeur & par ſa prudence, aux maux qu'il ſouffroit de la revolte de ſes Sujets. Il eſpera même de les finir tout d'un coup, en aſſiegeant Wallingford, où Mathilde & le Comte de Glocester s'étoient renfermez. Mais ayant trouvé dans ce Siege plus de difficultez qu'il n'avoit penſé, il ſe vit obligé de le changer en blocus. Il ne ſe fut pas plutôt retiré, que le Comte de Glocester ſortit de la Place, & alla s'emparer de Worcester, pendant que les Barons du même Parti ravagoient les Provinces de Chester & de Nottingham.

Il aſſiege Mathilde dans Wallingford, & change le Siege en blocus.

Mathilde ſe retire à Lincoln.

Elle y eſt aſſiegée.

Cependant, Mathilde ſe trouvant trop reſſerrée dans Wallingford, trouva le moyen d'en ſortir, & de ſe retirer à Lincoln. Dès que le Roi en fut averti, il forma le deſſein de l'aller ſurprendre, ſachant bien que cette Ville, où il avoit beaucoup de partiſans, ne pouvoit être défenduë par le peu de monde que Mathilde y avoit fait entrer. Il auroit pris ſa Rivale dans cette Place, qui ne réſiſta que peu de jours, ſi elle n'eut trouvé le moyen d'en ſortir, pendant qu'on dreſſoit les Articles de la Capitulation. Ce coup étant manqué, Etienne ſe retira, ſans laiſſer Garniſon dans la Ville, de peur d'affoiblir ſon Armée. Il

Mais elle s'évade adroitement.
G. Malmesb. H. Huntingd. Matth. Paris.

ETIENNE. 1140.

étoit à peine parti, qu'il apprit que le Comte de Chester, Gendre du Comte de Glocester, s'y étoit rendu avec sa Femme & son Frere, pour y passer les Fêtes de Noël. L'envie qu'il avoit d'enlever ces trois personnes, lui fit rebrousser chemin avec tant de diligence, que le Comte n'eut que le tems de se retirer dans le Château, où il se vit incontinent investi. Il trouva pourtant le moyen d'en sortir, & d'aller trouver le Comte de Glocester, à dessein de lui demander du secours pour les assiegez qui ne pouvoient resister que peu de jours. Le Comte de Glocester se voyant engagé par son propre interêt à délivrer sa Fille, assembla toutes ses Troupes, & marcha vers Lincoln avec tant de promptitude, qu'il fut sur le point de surprendre le Roi qui le croyoit encore bien éloigné. Comme il avoit passé la *Trente* à gué, contre l'opinion du Roi qui croyoit la chose impraticable, il se trouva tout à coup si proche de l'Armée Royale, que des deux côtez il étoit impossible d'éviter d'en venir aux mains. Les deux Armées s'étant mises en bataille, commencerent un Combat qui fut soutenu très longtems de part & d'autre avec une égale ardeur. Enfin, la Cavalerie du Roi, composée de Flamans & de Bretons, ayant commencé à lâcher le pied, elle fut poussée si vivement, qu'elle ne put plus se rallier. Le Comte de Glocester, profita de cet avantage, non pour poursuivre les fuyards qui n'étoient plus en état de lui nuire, mais pour fondre sur l'Infanterie du Roi, qui se trouvant dénuée du secours de la Cavalerie, chercha aussi son salut dans la fuite.

Etienne assiege le Château de Lincoln.

Le Comte de Glocester va au secours.

Bataille de Lincoln.

Déroute de l'Armée Royale.

Cependant Etienne, qui n'avoit pu se résoudre à tourner le dos, étoit demeuré presque seul, & à pied, au milieu du Champ de bataille, pressé d'une multitude d'ennemis, mais résistant à tous leurs efforts, avec une valeur étonnante. Si sa Cavalerie s'étoit ralliée pendant ce tems-là, il auroit pu se tirer de ce péril, avec une gloire immortelle. Mais se trouvant dénué de tout secours, il fut enfin obligé de ceder au grand nombre d'ennemis qui le préssoient de tous côtez. Ce ne fut pourtant qu'à l'extremité: car sa hache d'armes s'étant rompue par les grands coups qu'il donnoit, il eut recours à son épée, avec laquelle il se défendit encore longtems, écumant de rage, de se voir ainsi abandonné des siens. Enfin, après avoir fait plus qu'on ne pouvoit naturellement attendre d'un homme seul, en l'état où il se trouvoit, son épée ayant volé en piéces, & ne lui restant plus à la main que le tronçon, il reçut un coup de pierre, qui le fit tomber sur ses genoux. Alors, un Chevalier, nommé *Guillaume de Kains*, s'étant approché de lui, & l'ayant pris par le haut du casque, lui présenta la pointe de son épée, & le menaça de le tuer, s'il ne se rendoit prisonnier. Quelle que fût l'extremité où ce Prince se trouvoit réduit, il refusa de se rendre à tout autre qu'au Comte de Glocester, qui par bonheur se trouva peu éloigné. Dès que le Comte l'eut entre ses mains, il le fit conduire à l'Imperatrice, qui le fit renfermer dans le Château de Bristol, où il fut ignominieusement mis aux fers.

Etienne est fait prisonnier.

Il est mis aux fers.

Pendant que ce malheureux Prince se trouvoit dans un si déplorable état, Mathilde profitoit des avantages que ses armes venoient de lui procurer. Toute l'Angleterre abandonna le parti du Roi prisonnier, à la reserve de Londres & de la Province de Kent, où la Reine son Epouse, Eustache son Fils, & Guillaume d'Ypre son Favori, lui conserverent encore quelques partisans. Ceux d'entre les Barons qui lui demeurerent fideles, se retirerent à Londres, où ils eurent assez de crédit pour se faire recevoir dans la Communauté des Bourgeois, & pour les porter à faire avec eux une Confédération en faveur du Roi. La Normandie suivit bien-tôt l'exemple de l'Angleterre. Dès que le Comte d'Anjou eut reçu la nouvelle de la prison d'Etienne, il se rendit dans ce Duché pour y faire reconnoitre l'Imperatrice sa Femme ; à quoi il ne trouva pas beaucoup de difficulté. Dans le même tems, le Roi d'Ecosse rompant le dernier Traité, fit une nouvelle irruption dans les Provinces du Nord, sous prétexte de favoriser l'Imperatrice ; mais en effet, pour ses interêts particuliers.

ETIENNE. 1141. Mathilde fait de grands progrès.

Le Comte d'Anjou se saisit de la Normandie. *G. Malmesb.*

Il sembloit que la Victoire de Lincoln devoit tout d'un coup mettre Mathilde sur le Trône. Mais il y avoit encore un obstacle à surmonter, sans quoi elle ne pouvoit pas se promettre de recueillir les fruits d'un succès si avantageux. C'étoit de gagner l'Evêque de Winchester. Ce Prélat qui, par la Dignité de Légat dont il étoit revêtu, se trouvoit à la tête du Clergé, auroit pu lui ôter les suffrages de ce puissant Corps, dont les résolutions avoient beaucoup d'influence sur celles des Grands & du Peuple. Elle jugea donc qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire de travailler à le détacher des interêts d'Etienne ; & dans cette vûe, elle alla le trouver à Winchester. Il fit d'abord quelque difficulté d'écouter les propositions de cette Princesse. Mais sur l'offre qu'elle lui fit, de lui laisser la disposition de tous les Bénéfices, il abandonna le Roi son Frere, & promit de faire ses efforts pour procurer à Mathilde les suffrages du Clergé. Il lui prêta même serment par avance : mais ce fut avec cette restriction, que ce ne seroit que pour autant de tems, qu'elle seroit fidelle dans ses promesses. Dès le lendemain, il la reçut avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Cathedrale, où il excommunia solemnellement tous les partisans du Roi, & donna l'absolution à tous ceux qui abandonneroient le parti de ce Prince, pour suivre celui de l'Imperatrice. Peu de tems après, l'Archevêque de Cantorberi prêta aussi serment à Mathilde : mais avant que de s'engager, il avoit eu la délicatesse d'obtenir le consentement du Roi, à qui il étoit allé lui-même le demander dans sa prison.

L'Evêque de Winchester prend le parti de Mathilde.

L'Archevêque de Cantorberi prête serment à Mathilde. *G. Malmesb.*

Il ne manquoit plus à Mathilde que le sceau de l'autorité publique, pour être véritablement Reine d'Angleterre. Mais bien qu'elle fût assurée du consentement des Seigneurs Temporels, elle craignoit de trouver de l'opposition dans le Clergé, qui vrai-semblablement devoit être plus scrupuleux à l'égard du serment qu'il avoit prêté au Roi. Le Légat s'é-

ETIENNE. 1141.

Le Légat assemble un Concile à Winchester.

tant chargé de faire réussir cette affaire, assembla dans Winchester un Concile, où se trouverent tous les Evêques & Abbez du Royaume, avec les Archidiacres qui représentoient le Clergé inferieur. Le jour avant l'ouverture du Synode, ce Prélat prit soin de conferer en particulier avec tous les Membres; premierement avec les Evêques, ensuite avec les Abbez, & puis avec les Archidiacres. On ne sait point ce qui se passa dans ces Conferences particulieres, mais on vit bien, le jour suivant, l'usage que le Légat en vouloit tirer. Dès que le Concile fut assemblé, ce Prélat y fit un long Discours, dans lequel il tâcha de faire voir, que la mauvaise administration d'Etienne, sa mauvaise foi, sa tirannie, avoient été l'unique cause des troubles qui agitoient le Royaume. Il avoua, que véritablement il avoit engagé sa foi pour lui, lorsque la néceſſité des affaires avoit comme forcé les Anglois à mettre la Couronne sur la tête de ce Prince: mais il ajouta, qu'il avoit été trompé le premier, & que c'étoit avec une extrême douleur, qu'il se voyoit contraint de revoquer son engagement. Il insista beaucoup sur le premier serment qu'il avoit fait à Mathilde, ajoutant, qu'il étoit plus juste d'avoir égard aux ordres du Pere Eternel, qui vouloit qu'on rendît justice à cette Princesse, qu'aux interêts du Frere charnel. Il dit ensuite, qu'il avoit fait tout son possible pour faire revenir Etienne de ses égaremens, jusqu'à le citer devant un Synode; mais que ses avis fraternels & charitables avoient été inutiles. Que cette obstination pouvoit faire comprendre aux Anglois, à quels maux ils auroient été exposez sous le Gouvernement d'un tel Prince, s'il n'avoit plu à la Providence divine de se déclarer contre lui. Enfin, que puisque les jugemens de Dieu étoient tombez sur le Roi qu'ils avoient élu, il falloit reparer la faute qu'on avoit faite, & rendre la Couronne à la Princesse, à laquelle elle appartenoit légitimement. *Je vous ai donc assemblez*, continua-t-il, *en vertu du Pouvoir Apostolique dont je suis revêtu, pour concerter avec vous les moyens de faire cesser les troubles du Royaume. Cette affaire fut débattue hier, en présence des principaux Membres du Clergé, auquel on ne peut disputer le principal droit dans l'élection des Rois. C'est pourquoi, après une mûre délibération, nous avons jugé à propos de reconnoitre Mathilde, Fille de notre incomparable Roi Henri, pour Reine & Souveraine d'Angleterre.*

Discours du Légat au Concile.

Election extraordinaire de Mathilde faite par le Clergé.

G. Malmesb.

La plupart des assistans qui n'étoient pas de l'intrigue, furent extraordinairement surpris de ce discours, & plus encore de voir une élection faite par le Clergé en particulier, d'une maniere si peu usitée. Néanmoins, tout le monde gardant un profond silence, parce que les uns étoient gagnez, & que les autres n'osoient s'y opposer ouvertement, de peur de se trouver seuls, ce silence fut pris pour une approbation. Le Légat dit ensuite, qu'il avoit fait sommer les Magistrats de Londres de se trouver au Concile, & qu'ils avoient promis d'y envoyer des Députez. En effet, ces Députez arriverent le lendemain. Mais au lieu d'approuver ce que le Concile avoit fait, ils dirent, qu'ils avoient ordre de

Les Députez de Londres demandent en vain la

leur Ville & des Barons qui s'y étoient retirez, de demander qu'on mît le Roi en liberté. Le Légat répondit, qu'il ne convenoit pas aux habitans de Londres de s'unir avec les Barons qui avoient lâchement abandonné leur Roi dans le combat,& qui ne cherchoient qu'à jetter le Royaume dans de nouveaux troubles. Une réponse si vague n'étant pas capable de satisfaire ces Députez, ils en demanderent une plus précise: mais ce fut inutilement. Le Légat ne jugea pas à propos de remettre en déliberation une chose qu'il prétendoit être déja décidée. Avant la fin du Synode, un Chapelain de la Reine, Femme d'Etienne, présenta au Concile, une Lettre, qu'il mit entre les mains du Légat. Mais parce que ce Prélat, après l'avoir lue tout bas, refusa de la communiquer à l'Assemblée, le Chapelain la reprit brusquement, & la lut à haute voix. Cette Lettre, par laquelle la Reine demandoit la liberté du Roi, n'ayant produit aucun effet, le Concile finit ses séances par l'excommunication de tous ceux qui adheroient encore à Etienne.

liberté du Roi.

La Reine ne peut rien obtenir de Mathilde.

Les adherans d'Etienne sont excommuniez.

Cette affaire s'étant ainsi terminée, il ne restoit plus à l'Imperatrice que d'avoir le consentement de la Ville de Londres, pour pouvoir se faire couronner. Il fallut pour cet effet entrer avec cette Capitale, dans une négociation qui dura quelque tems. Cependant, Mathilde s'avança jusqu'à Reading, où le Gouverneur d'Oxford alla lui présenter les clefs de sa Place, & la supplier d'honorer cette Ville de sa présence. Elle accorda volontiers cette demande, & après qu'elle eut reçu le serment des habitans d'Oxford & des environs, elle se rendit à St. Alban, où elle attendit les résolutions de la Ville de Londres. Cette Capitale se trouvoit alors pleine de troubles & de confusion. Les uns vouloient demeurer fideles au Roi, quoique prisonnier: les autres soutenoient qu'il falloit ceder au tems, & reconnoitre Mathilde. Ce dernier parti ayant enfin prévalu, cette Princesse se rendit à Londres, où elle fut reçue avec beaucoup de pompe, au milieu d'un grand nombre de Seigneurs qui l'accompagnoient.

La Ville de Londres se déclare pour Mathilde.
G. Malmesb. Chron. Gervas.

La Ville de Londres s'étant ainsi déclarée pour Mathilde, il ne se trouva plus d'opposition, & l'on commença dès-lors à travailler aux préparatifs du Couronnement. Cependant, Mathilde étoit reconnue pour Souveraine sans aucune contradiction.

Pendant cet intervalle, la Reine, Femme d'Etienne, alla trouver l'Imperatrice, pour tâcher de la fléchir à quelque condescendance pour son Epoux. Comme elle avoit perdu l'esperance de le revoir jamais sur le Trône, elle bornoit ses desirs à lui procurer sa liberté. Elle promettoit, de la part de ce malheureux Prince, que content de vivre en simple Particulier, il renonceroit à la Couronne; & que, pour ôter toute sorte de soupçon, il sortiroit du Royaume, & iroit passer ses jours dans un Monastere. Il offroit même de s'engager par serment à n'y rentrer jamais, & à donner des ôtages pour sureté de sa parole. Mais on vivoit alors dans un tems, où il n'y avoit aucun fonds à faire sur de sembla-

Mathilde traite durement la Reine.

Offres de la Reine rejettées.



ETIENNE I. 1141.

bles engagemens, tant il y avoit d'exemples récens du peu de scrupule qu'on faisoit de les violer. Aussi Mathilde rejetta-t-elle toutes ces propositions d'une maniere insultante, ordonnant à la malheureuse Reine de ne se présenter plus devant elle.

Mathilde se brouille avec l'Evêque de Winchester.

L'Evêque de Winchester devint aussi suppliant à son tour: mais il n'eut pas plus sujet de se louer de la générosité de l'Imperatrice. Il prétendoit que le service qu'il venoit de lui rendre, méritoit bien qu'elle eût quelques égards pour lui. Sur ce fondement, il lui demanda pour Eustache son Neveu quelque faveur, qui lui fut refusée avec beaucoup de fierté. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce Prélat à chercher les moyens de se venger. Il avoit espéré que la nouvelle Reine se gouverneroit par ses conseils: mais il voyoit clairement qu'elle ne le regardoit que comme ennemi. Son humeur inquiete & vindicative ne lui permettant pas de demeurer dans cette situation, il commença dès ce moment à cabaler contre Mathilde, brûlant d'envie de faire connoître à cette ingrate Princesse, qu'il n'étoit pas moins en état de lui nuire, qu'il l'avoit été de la servir. Mais peut-être auroit-il eu de la peine à venir à bout de ce qu'il projettoit, si l'Imperatrice elle-même ne lui en eût fourni les moyens, par son extrême fierté, qui lui faisoit regarder ses Sujets comme ses Esclaves. Funeste politique, qui lui fit un grand nombre d'ennemis, dans le tems qu'elle auroit dû, au contraire, tâcher de gagner les Anglois par des manieres douces & populaires. Elle s'attira principalement la haine des habitans de Londres, en leur refusant la seule chose qu'ils lui demanderent, & que le Roi son pere leur avoit positivement promise, savoir, d'adoucir les Loix trop séveres des Rois Normans, & de faire revivre celles d'Edouard. Cette Princesse mal conseillée se croyoit tellement au-dessus de toute contradiction, qu'elle négligea d'imiter la conduite de ses Prédécesseurs, en contentant ses Sujets par des promesses, du moins jusqu'à ce que son autorité fût mieux affermie. Une maniere d'agir si hautaine produisit, en très peu de tems, un grand changement dans les esprits des Anglois. Ils commencerent à sentir quel risque ils couroient d'être malheureux sous son Gouvernement, s'ils ne prenoient soin, de bonne heure, de prévenir les maux qui les menaçoient. L'Evêque de Winchester fomentoit, autant qu'il lui étoit possible, ces mécontentemens, & par des Emissaires secrets qu'il avoit dans Londres, il animoit les Bourgeois à se venger du mépris que Mathilde avoit témoigné pour eux. Ses intrigues furent poussées si loin, qu'il les engagea dans un complot qui tendoit à s'assurer de la personne de l'Imperatrice. Quelque précaution qu'on pût prendre pour tenir ce dessein secret, il vint assez à tems à la connoissance de cette Princesse, qui sortit de la Ville en toute diligence, & avec une extrême frayeur, laissant son Palais & ses meubles exposez à la fureur de la populace. Quoique ce coup eût manqué, le Légat jugea qu'il n'avoit pas peu avancé l'exécution de son projet, puisqu'il avoit engagé la Ville de Londres à se dé-

Ce Prélat quitte son parti & cabale contre elle.

Elle mécontente les habitans de Londres.

Menées du Légat contre Mathilde.

Complot à Londres pour se saisir de Mathilde, qui se retire.

clarer contre Mathilde. Dès qu'il se vit assuré de ce secours, il s'abouchа secretement avec la Reine sa Belle-Sœur, pour prendre des mesures avec elle. Ensuite, il fit avertir Eustache son Neveu, de se tenir prêt à marcher avec les Milices de Kent, en lui promettant que bien-tôt il le mettroit à la tête d'une Armée plus considerable. Après qu'il eut pris ces mesures, & remis secretement dans le parti du Roi quelques Seigneurs qui n'étoient pas contens de l'Imperatrice, il fit munir de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche le Château de Winchester, & quelques autres qui étoient à sa disposition.

Tout cela n'ayant pu se faire avec tant de secret, que Mathilde n'en fût informée, elle se mit à la tête de ses Troupes, accompagnée du Comte de Glocester & du Roi d'Ecosse son Oncle, qui s'étoit rendu en Angleterre pour assister au Couronnement. Dès qu'elle fut proche de la Ville, elle envoya dire à l'Evêque, qu'elle avoit quelque chose à lui communiquer, & qu'elle le prioit de lui venir parler. Le Prélat se doutant bien qu'elle étoit instruite de ses démarches, comprit sans peine que c'étoit un piege qu'elle lui tendoit. Ainsi, au lieu de l'aller trouver, il lui fit une réponse ambiguë. En même tems il sortit de la Ville par une porte opposée, pour aller assembler ses amis, qui n'attendoient que ses ordres pour se mettre en mouvement. Comme ils étoient déja préparez, ils furent bientôt sous les armes. Les Troupes de Kent s'étant jointes aux Milices de Londres, la Reine Femme d'Etienne, Eustache son Fils, & Guillaume d'Ypre, se mirent à leur tête, & marcherent à Winchester, avec une extrême diligence. Il s'en fallut peu qu'ils ne surprissent l'Imperatrice, qui eut à peine le tems de se retirer dans le Château. Les habitans de cette Ville ayant témoigné un peu trop d'ardeur pour les interêts de cette Princesse, l'Evêque, pour les en punir, y fit mettre le feu, quoique ce fût la Capitale de son Diocese. Dans cet incendie, vingt Eglises furent réduites en cendre, avec un Monastere de Religieuses, qui portoit le nom de *S. Grimbald.*

Mathilde tâche en vain de se saisir du Légat, qui evite le piege.

Il assemble une Armée.

Il fait brûler Winchester.

Le soin que l'Evêque lui-même avoit pris de bien munir le Château, en rendit le Siege très long & très difficile. Les assiegeans s'y obstinerent deux mois durant, & dans l'esperance de finir tout d'un coup la guerre, par la prise des Chefs du parti contraire. Cette même raison obligea les assiegez à penser à leur sureté. Quand ils comprirent qu'il ne leur seroit pas possible de se défendre plus longtems, ils résolurent de se faire un passage par les armes, & de risquer tout, pour mettre en sureté la personne de l'Imperatrice. Dans ce dessein, ils sortirent en bon ordre, Mathilde & le Roi d'Ecosse marchant à la tête, & le Comte de Glocester se tenant à l'arriere-garde. Ils ne furent pas plutôt sortis, que les Troupes du Roi se mirent à leurs trousses, tâchant par de fréquentes attaques de retarder leur marche, pendant que le reste de l'Armée s'avançoit pour les envelopper. Dans tous ces petits combats, le Comte de Glocester s'opposoit vigoureusement à ses ennemis, & donnoit des marques si-

Mathilde est assiegée dans le Château.

Elle en sort avec ses Troupes.

Elle est poursuivie.

ETIENNE. 1141.

Le Comte de Glocester est fait prisonnier.

gnalées de sa conduite & de sa valeur. Mais ses efforts, qui véritablement furent très avantageux à Mathilde, en ce qu'ils lui donnerent le tems de se retirer, lui devinrent funestes à lui-même. Comme le péril, où il voyoit cette Princesse, lui faisoit négliger sa propre sureté, il voulut passer le dernier un défilé, où ses Troupes se trouvoient extraordinairement pressées par les ennemis; & il eut le malheur d'être fait prisonnier. Guillaume d'Ypre, qui fut chargé de le garder, le fit incontinent conduire à Rochester, dans la Province de Kent, où le Roi avoit plus de partisans qu'en aucun autre endroit du Royaume.

Cependant Mathilde, faisant toute la diligence possible, se sauva en très petite compagnie dans le Château de *Lutgall*, & de là, dans celui de Devises. Ce fut là seulement, qu'elle prit un peu de repos, dans la pensée qu'elle auroit assez de tems pour arriver à Glocester. Cependant, quand elle voulut en partir, elle apprit que ses ennemis avoient occupé les passages. Si l'on en croit un Historien assez enclin à rapporter tout ce où il trouve du merveilleux, elle trompa leur vigilance, en se faisant porter à Glocester dans un cercueil, où personne ne se seroit jamais avisé de l'aller chercher. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'elle trouva le moyen de se retirer de ce danger.

Mathilde se sauve par un moyen extraordinaire. *J. Brompton*,

Pendant que cette Princesse étoit occupée à chercher des expédiens pour résister à ses ennemis, l'Evêque de Winchester, & les autres amis du Roi, faisoient tous les efforts possibles pour détacher le Comte de Glocester du parti de sa Sœur. Mais toutes leurs sollicitations, & la consideration de l'état où il se trouvoit, ne furent pas capables de l'ébranler. Il persista constamment dans la fidelité qu'il lui avoit jurée, ne voulant pas même user d'une dissimulation qui auroit pu lui procurer sa liberté. Enfin, après qu'il eut souffert une prison de six mois, Mathilde, qui l'aimoit tendrement, comme elle en avoit bien sujet, & qui d'ailleurs ne pouvoit que difficilement se passer de lui, consentit qu'il fût échangé avec le Roi. On fit, en cette occasion de vains efforts, pour porter Etienne & l'Imperatrice à faire une Paix qui terminât leurs differens. Comme ce qu'ils prétendoient tous deux étoit d'une nature à ne pouvoir souffrir de partage, il fut impossible de réussir. Il fallut donc se borner à l'échange dont on étoit convenu, chacun demeurant dans la liberté de continuer la Guerre.

Le Roi est échangé contre le Comte de Glocester.

Depuis que l'Evêque de Winchester avoit pris la résolution d'abandonner le parti de l'Imperatrice, il avoit écrit au Pape, pour le prier d'autoriser les démarches qu'il faisoit en faveur du Roi son Frere. Comme le Pontife n'étoit informé de ce qui se passoit en Angleterre que par les Lettres de son Légat, il ne manqua pas de lui répondre conformément à ses desirs. Sa réponse arriva peu de tems après qu'Etienne fut sorti de prison. Dans cette Lettre, il blâmoit le Prélat de ce que jusqu'alors il avoit négligé de travailler à remettre le Roi sur le Trône, & lui ordonnoit de tenter toutes choses pour son rétablissement. Il ajoutoit

Ordre du Pape au Légat en faveur du Roi. *G. Malmesb.*

à

toit à ces ordres une permiſſion expreſſe de ſe ſervir tant des armes ſpirituelles, que des temporelles, pour parvenir à ce but. Appuyé de cette autorité, le Légat aſſembla, dans l'Egliſe de Weſtminſter, un Concile, où la Lettre du Pape fut lue. Le Roi, qui s'y trouva préſent, s'y plaignit amèrement de quelques-uns de ſes Sujets, qui non contens de lui avoir fait la guerre, l'avoient longtems détenu dans une indigne priſon. Enſuite l'Evêque de Winchester employa toute ſon éloquence pour juſtifier ſa conduite, & la fréquente violation de ſes ſermens. Mais il lui auroit été fort difficile d'y réuſſir, ſi les conjonctures du tems ne l'euſſent pas favoriſé. Pour concluſion, il excommunia tous ceux qui adhéroient au parti de l'Imperatrice, comme étant autant d'ennemis du repos public. Le Peuple n'étoit pas trop content de ſe voir ainſi ſoumis à des Excommunications ſi oppoſées, ſuivant le caprice du Légat. Mais perſonne n'oſoit ouvrir la bouche pour ſe plaindre, ſachant bien que ce ſeroit inutilement. Il y eut ſeulement un Laïque, qui, par ordre de l'Imperatrice, reprocha en face au Légat, que c'étoit ſur ſa propre invitation que cette Princeſſe étoit venue en Angleterre. Il eut même la hardieſſe de lui dire, que c'étoit à ſes conſeils, que ſon Frere devoit attribuer le dur traitement qu'il avoit eſſuyé dans ſa priſon. Le Légat ne répondit rien à ces reproches : mais il n'en perſiſta pas moins dans la réſolution de rendre ſa vengeance complete, en achevant de ruïner les affaires de Mathilde.

ETIENNE, 1141.

Concile à Weſtminſter,

Où le Légat excommunie les partiſans de Mathilde.

Depuis qu'Etienne avoit recouvré ſa liberté, le parti de Mathilde déclinoit ſi ſenſiblement, que le Comte de Glocester craignit qu'il ne ſuccombât entierement, s'il n'étoit appuyé de quelque ſecours étranger. Cette crainte lui fit prendre la réſolution de paſſer en Normandie, pour ſolliciter le Comte d'Anjou à ſoutenir les interêts de l'Imperatrice ſa Femme, qui étoient auſſi ceux de ſon Fils. Mais le Comte étoit trop embaraſſé dans des troubles domeſtiques, pour pouvoir envoyer de grands ſecours en Angleterre. La Nobleſſe d'Anjou étoit mécontente de lui, & les Normans n'étoient pas encore aſſez affermis dans ſon obéïſſance, pour qu'il oſât s'éloigner d'eux, ou dégarnir leur Païs de Troupes. Il ſe contenta donc d'envoyer un petit ſecours à Mathilde, & il voulut que Henri ſon Fils ainé accompagnât le Comte de Glocester, afin de tenter ſi ſa préſence pourroit produire quelque bon effet parmi les Anglois.

1142.

Le Comte de Glocester va demander du ſecours au Comte d'Anjou.

Pendant l'abſence du Comte de Glocester, Mathilde s'étoit retirée dans Oxford, où elle croyoit pouvoir attendre en ſureté le ſecours qu'on lui faiſoit eſperer de Normandie. Cette conjonċture ayant paru favorable au Roi, il réſolut d'aller aſſieger cette Ville, dans l'eſperance de faire tomber ſa Rivale entre ſes mains, avant le retour du Comte. Ce Siege fut pouſſé avec toute la vigueur & toute la diligence poſſible, & ſoutenu de même par l'Imperatrice, qui n'avoit d'autre reſſource qu'une vigoureuſe défenſe, pour éviter le déſaſtre dont elle étoit menacée. L'ap-

Mathilde eſt aſſiegée dans Oxford.

H. Huntingd. G. Malmesb. Matth. Paris.



ETIENNE. 1142.

proche de l'Hiver lui donnoit quelque esperance que le Roi seroit contraint de se retirer. Mais ce Prince s'étant obstiné à continuer ses attaques malgré la rigueur de la saison, elle se vit enfin réduite à la fâcheuse nécessité de demander à capituler. Comme elle craignoit, sur toutes choses, le même sort qu'elle avoit fait éprouver à son ennemi, elle ne crut pas devoir attendre la fin d'une Capitulation qui ne pouvoit que lui être funeste. Pendant qu'elle amusoit le Roi par des demandes qu'il n'avoit garde d'accorder, elle profita de l'obscurité de la nuit pour sortir de la Ville, s'étant habillée de blanc, afin de tromper les yeux des Sentinelles, à cause que la terre étoit alors couverte de neige. Elle passa la Tamise sur la glace, & fit plus de deux lieues à pied, ayant toujours la neige au visage. Malgré ces difficultez, elle se rendit à Abingdon, où elle prit des chevaux; & la même nuit elle entra dans Wallingford. La surprise du Roi fut extrême, quand il apprit qu'il avoit manqué son coup. Il comptoit pour peu de chose la prise d'Oxford, puisqu'elle ne lui procuroit pas celle de Mathilde. Cependant, le Prince Henri & le Comte de Glocester, qui étoient nouvellement arrivez en Angleterre, ayant appris que l'Imperatrice étoit heureusement échappée, allerent la joindre à Wallingford, où la vue de son Fils lui fit oublier, pour un tems, toutes ses traverses. C'est par cet évenement que finit l'Histoire de Guillaume de Malmesburi, l'un des plus exacts & des plus judicieux Historiens de ce tems-là, & celui que, par cette raison, j'ai suivi préferablement aux autres.

Elle se sauve avec de grandes difficultez.

1143. Synode de Londres, qui accorde un Subside au Roi.

Au commencement de l'année 1143. le Légat assembla dans Londres un Synode, où le Roi se trouva présent. Il y fit un long discours, qui tendoit à convaincre les Prélats de la nécessité qu'il y avoit de faire de plus grands efforts qu'on n'avoit fait jusqu'alors, afin de terminer promptement une guerre si dommageable au Royaume. Il déclara qu'il étoit prêt à continuer d'exposer sa vie pour le service de l'Etat. Mais il ajouta, qu'il ne pouvoit se flater de l'esperance d'un succès avantageux, sans les secours de ses Sujets. Sur ce fondement, il demanda que ceux qui étoient en état de porter les armes, l'accompagnassent dans ses expéditions militaires, & que les autres lui fournissent de l'argent. Ceci s'adressoit particulierement au Clergé, qui étant toujours dirigé par l'Evêque de Winchester, promit d'accorder un Subside. Il y ajouta pourtant cette condition, que l'Eglise seroit mieux protegée qu'elle ne l'avoit été par le passé. Le Roi ayant assuré que c'étoit son intention, & qu'il tiendroit toujours la main à l'observation des Canons, le Concile en fit deux, qui avoient rapport au tems. Par le premier, il déclara que celui qui tueroit un Ecclésiastique, ne pourroit être absous que par le Pape. Le second ordonnoit, que ceux qui insulteroient les Laboureurs, actuellement occupez à leur travail, seroient punis aussi rigoureusement que s'ils avoient commis cet excès dans une Eglise, ou dans un Cimetiere.

1143. Continuation de la Guerre.

Le reste des évenemens de cette année ne consiste que dans un détail ennuyeux de la Guerre Civile qui désoloit le Royaume. On n'y trouve que des prises & surprises de Places, quelques petits combats peu importans, & beaucoup d'actions barbares commises par les deux partis. Pour ne pas ennuyer le Lecteur par le récit de ces faits peu interessans, je me contenterai de dire en deux mots, que pendant le reste de cette année & les trois suivantes, le parti d'Etienne prévalut d'une maniere sensible. A cela contribua beaucoup la mort du Comte de Glocester, & de *Milon*, Comte de Hereford (1), qui étoient les plus habiles, comme les plus fideles des partisans de Mathilde. Après la perte de ces Seigneurs, Mathilde ne voyant aucun moyen de se soutenir plus longtems, quitta l'Angleterre, pour se retirer en Normandie, où elle avoit déja renvoyé le Prince son Fils. Le Comte d'Anjou son Pere, l'avoit instamment redemandé, voyant bien que c'étoit inutilement qu'il s'exposoit à de continuels dangers, pour attacher la Couronne à un Prince, sur la tête duquel elle paroissoit trop bien affermie.

1144. 1145. 1146. Mort du Comte de Glocester.

Mathilde se retire en Normandie.

Dès que l'Imperatrice se fut retirée, Etienne se voyant paisible possesseur de la Couronne, pensa aux moyens de la faire passer, après sa mort, à Eustache son Fils ainé. Pour cet effet, il lui fit prêter serment par une partie des Barons, dans la pensée que cette précaution seroit capable de le conduire au but qu'il se proposoit. Mais sa propre expérience devoit lui avoir appris, que ce moyen n'étoit rien moins que suffisant.

1147. Etienne demeure maître du Royaume.
H. Huntingd. Chron. Gervas. R. de Hoveden,

Sur la fin de l'année 1147. il alla passer les Fêtes de Noël à Lincoln. Il affecta de porter la Couronne dans cette Ville, malgré certaine Prophétie, qui menaçoit de grands malheurs les Rois qui oseroient entreprendre d'y paroitre couronnez.

Il porte la Couronne dans Lincoln, malgré certaine Prophétie.

Pendant que ce Prince jouissoit du repos que la retraite de Mathilde lui avoit procuré, le zèle des Chretiens s'étant réveillé, on entreprit une nouvelle Croisade contre les Sarrasins. Louis le Jeune, Roi de France, se distingua dans cette expédition, par un grand secours qu'il conduisit lui-même à la Terre Sainte. Il étoit accompagné d'Alienor de Guienne sa Femme, Héritiere de la Maison de Poitiers, qui lui avoit apporté en dot la Guienne avec ses dépendances, & tout le Poitou. Pendant ce voyage, qui dura près de deux ans, Louis se brouilla tellement avec la Reine sa Femme, sur des soupçons bien ou mal fondez (2), qu'il prit la résolution de la répudier, dès qu'il seroit de retour en France.

1148. Nouvelle Croisade contre les Sarrasins.
Louis le Jeune mene une Armée dans la Palestine.

Il se brouille avec la Reine Alienor sa Femme.

Depuis que Mathilde avoit comme abandonné ses prétentions sur

(1) *Milon* fut créé Comte de *Hereford* par une Patente de Mathilde, qui est la premiere de cette nature qui soit connuë. Elle se trouve dans le *Recueil des Actes Publics*. Tom. I. Pag. 8. RAP. TH.

(2) *Louis* soupçonna *Eleonor* d'adultere avec un jeune *Sarrazin*; mais le prétexte dont il se servit pour le divorce, fut qu'il étoit son Cousin au quatriéme degré. TIND.

ETIENNE I. 1149.

1149. Le Prince Henri forme le dessein de faire valoir ses Droits sur l'Angleterre. *H. Huntingd. R. de Hoveden.*

l'Angleterre, Etienne ne pensoit qu'à recueillir le fruit de tous ses travaux, & à reparer les dommages qu'une longue Guerre avoit causez à son Royaume. Mais un nouveau Concurrent, qui se préparoit à lui disputer la Couronne, lui fit bientôt comprendre qu'il étoit encore bien éloigné de cette tranquillité dont il se flatoit. Henri, Fils ainé de Mathilde & du Comte d'Anjou, jeune Prince âgé de seize ans, & d'un esprit vif & entreprenant, ne crut pas devoir se rebuter par les difficultez que l'Imperatrice sa Mere avoit rencontrées en Angleterre. Il ne doutoit point que ceux qui avoient soutenu les droits de la légitime Héritiere, ne fussent toujours dans la même disposition, & qu'un nouveau Chef plus jeune & plus vigoureux, ne leur inspirât un nouveau courage. Dans cette esperance, il résolut d'aller trouver le Roi d'Ecosse son Grand-Oncle, afin de prendre avec lui des mesures pour faire réussir cette entreprise. David, ayant été informé du dessein de ce Prince, s'avança jusques dans le Northumberland, pour le recevoir. Après qu'il eut conferé avec lui sur leurs affaires, il le fit Chevalier, selon la coutume de ce tems-là, où l'on croyoit cette cérémonie nécessaire à ceux qui se destinoient à la profession des armes. Cependant Etienne, qui avoit été averti de cette entrevue, craignant qu'ils n'eussent quelque dessein sur Yorck, marcha promptement vers cette Ville dont il renforça la Garnison. A son approche, les deux Princes se séparérent, & David reprit le chemin de l'Ecosse, pendant que Henri s'en retournoit en Normandie. Celui-ci étoit à peine arrivé à Rouen, qu'il y vit mourir Geoffroi son Pere, qui lui laissa la jouïssance de l'Anjou, en attendant que la mort de l'Imperatrice sa Mere le mît en possession de la Normandie; après quoi il devoit ceder l'Anjou à son Frere Cadet.

Il s'abouche avec le Roi d'Ecosse.

Etienne en prend l'allarme.

Henri retourne en Normandie.

1150. Mort de Geoffroi, Comte d'Anjou.

1151. Louis le Jeune repudie Alienor.

Louis le Jeune n'avoit attendu à répudier Alienor sa Femme, que jusqu'à ce qu'il l'eût ramenée en France. Dès qu'il fut de retour il exécuta sa résolution, & rendit génereusement à cette Princesse la Guienne, le Poitou, la Saintonge, & généralement tous les Etats qu'elle lui avoit apportez en dot, retenant auprès de lui deux Filles qui étoient nées de ce mariage. Aussi-tôt que ce Divorce eut éclaté, Henri, qui du consentement de sa Mere avoit pris le titre de Duc de Normandie, pensa aux moyens de s'assurer la possession de cette riche Héritiere. L'intrigue fut conduite avec tant de secret, que la premiere nouvelle que Louis en eut, fut que le Duc étoit allé trouver la Reine à Bourdeaux, où leurs nôces s'étoient célebrées avec une magnificence extraordinaire. Ce fut un grand sujet de mortification pour ce Monarque, qui ne put voir, sans chagrin, un autre se revêtir de ses dépouilles, quoiqu'il les eût lui-même abandonnées volontairement. D'ailleurs, il comprenoit combien Henri pouvoit se rendre redoutable à la France, si, aux Etats qu'il possedoit déja, il ajoutoit un jour le Royaume d'Angleterre, sur lequel il avoit de si justes prétentions. D'un autre côté, ce même ma-

Henri prend le Titre de Duc de Normandie.

Il épouse Alienor.

Jalousie du Roi de France & d'Etienne contre Henri.

riage ne donnoit pas moins à penser à Etienne, qui ne pouvoit voir dans son Concurrent cette augmentation de puissance, sans en appréhender les suites. La jalousie de ces deux Monarques s'étant réveillée en cette occasion, ils ne tarderent pas longtems à s'unir ensemble par une Ligue, dont le but étoit d'abaisser un Prince qui s'étoit rendu très redoutable à tous les deux. Louis lui suscita des affaires dans l'Anjou, par le moyen de Geoffroi son Frere, qui se fondant sur le Testament de leur Pere, croyoit être en droit de se mettre en possession de ce Comté. Dans le même tems, il investit une seconde fois Eustache, Fils d'Etienne, de la Normandie; afin que Henri, attaqué de deux endroits, laissât au Roi d'Angleterre, le tems de s'affermir sur le Trône. D'un autre côté, Etienne prenoit dans son Isle toutes les mesures qu'il croyoit capables de ruïner le parti du Duc, afin de lui faire perdre l'esperance de parvenir à la Couronne. Le moyen qui lui parut le plus propre pour réussir dans son dessein, fut de faire couronner par avance, Eustache son Fils ainé. Mais il y trouva des obstacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. L'Archevêque de Cantorberi refusa nettement ce que le Roi demandoit de lui, & la raison qu'il en alleguoit, étoit encore plus offensante que le refus même. Il disoit que le Pape lui avoit expressément défendu de couronner le Fils d'un Prince, qui, en usurpant la Couronne, avoit violé ses Sermens. S'il étoit vrai que le Pontife eut fait une pareille défense à l'Archevêque, ses sentimens étoient bien opposez à ceux d'Innocent II. son Prédécesseur. Mais il y a beaucoup d'apparence que ce Prélat, ainsi que les Evêques, ne se servoit de ce prétexte que pour couvrir les engagemens qu'ils avoient déja pris avec le Duc de Normandie. Quoi qu'il en soit, le Roi, offensé du refus & de l'obstination des Evêques, les fit tous enfermer dans une maison, étant résolu de les y tenir jusqu'à ce qu'ils promissent d'exécuter ses ordres. C'étoit un moyen bien extrordinaire pour obtenir ce qu'il demandoit; aussi ne lui réussit-il pas. La maison, où les Prélats étoient détenus, n'ayant pas été gardée avec assez de soin, l'Archevêque trouva le moyen de s'évader, & de se refugier en Normandie. Par cette fuite Etienne vit évanouir ses projets.

Ils se liguent ensemble contre lui.

Etienne veut faire couronner Eustache son Fils, & ne peut y réussir.

Ce Monarque étoit choqué au dernier point de la présomption du Clergé, qui s'attribuoit le pouvoir de faire & de destituer les Rois selon son caprice, ou selon les interêts de quelques-uns qui gouvernoient tout le Corps. Comme il ne pouvoit douter que le Duc de Normandie n'eût mis les Evêques dans son parti, & qu'il n'osoit les attaquer directement, il crut pouvoir les ranger à leur devoir, en se saisissant de quelques Châteaux que les amis du Duc tenoient encore, afin de priver le Clergé de cette protection. En même tems, il fit passer en Normandie Eustache son Fils, qui se joignit au Roi de France pour attaquer ce Duché. Le but d'Etienne étoit d'empêcher Henri de venir en Angleterre au secours de ses Partisans. Mais cette Guerre ne dura pas aussi long-

1152. Il forme le dessein d'abaisser le Clergé. *Rad. de Diceto. Chron. Gervasii. H. Huntingd.*

Il suscite des affaires au Duc de Normandie, qui s'en tire heureusement.

ETIENNE. 1151.

tems qu'il l'avoit esperé. Henri, par sa valeur & par une diligence extraordinaire, chassa de l'Anjou Geoffroi son Frere, qui s'étoit déja emparé de quelques Places. Ensuite, il repassa en Normandie, où il trouva le moyen de faire la paix avec le Roi de France, en lui donnant quelque satisfaction. Après cela, il ne fut pas difficile de chasser Eustache, qui n'étoit pas encore bien ancré dans le Duché. Celui-ci ne voyant plus aucune ressource pour lui dans ce Païs-là, repassa la Mer pour aller joindre le Roi son Pere, qui étoit alors occupé au Siege de Wallingford. C'étoit une des plus fortes Places du Royaume. Aussi fit-elle consumer tant de tems au Roi, que le Duc eut le tems d'accourir à son secours, après avoir reglé ses affaires en Normandie.

Etienne assiege Wallingford.

Ce jeune Prince, comprenant de quel importance il étoit pour lui de secourir ses amis en Angleterre, y mena des forces si considerables, qu'il redonna de la vigueur à son parti, qui, depuis la retraite de Mathilde, paroissoit entierement abbatu. D'abord, une partie des Barons se joignit à lui, & lui livra trente Châteaux fortifiez, dont il renforça les Garnisons. Ensuite, il se hâta d'aller secourir Wallingford, qu'on pressoit vivement, quoiqu'en l'absence du Roi, qui étoit allé à Londres y faire de nouveaux préparatifs. Henri s'étant approché de la Place, & ayant connu les difficultez qu'il y auroit à forcer les assiegeans dans leurs Lignes, borna ses desseins à se saisir des passages par où ils pouvoient recevoir des vivres. Cette précaution leur auroit été bientôt funeste, si Etienne n'eût fait une extrême diligence pour les secourir. Il s'approcha du Duc de Normandie, & sans vouloir l'attaquer, il lui fit éprouver les mêmes incommoditez que les assiegeans souffroient depuis quelques jours.

Henri passe en Angleterre pour y soutenir ses Partisans.

Plusieurs Seigneurs se joignent à lui.

Il marche au secours de Wallingford.

Il étoit comme impossible que ces Armées se pussent séparer sans combattre. Aussi les deux Chefs s'y disposoient-ils avec une égale ardeur, lorsque, par un conseil plus prudent, le Comte d'Arundel, qui étoit dans l'Armée du Roi, les empêcha d'en venir aux mains. Il représenta au Roi les malheurs ausquels le Royaume alloit être exposé, par une bataille qui ne pouvoit qu'être très sanglante, & presque aussi funeste à ceux qui vaincroient qu'à ceux qui seroient vaincus. Il ajouta, qu'il seroit bien plus convenable à des Chretiens, de tenter si l'on ne pourroit point trouver la satisfaction des deux partis dans un Traité, qui rendroit le calme à ce malheureux Royaume. Enfin, il lui dit nettement, qu'il n'étoit pas juste que tout un Peuple fût exposé aux plus grandes calamitez, pour les interêts de deux Princes qui avoient moins en vue le bonheur des Anglois, que de contenter leur propre ambition. Soit qu'Etienne se sentit touché de ces remontrances, ou qu'il craignît de se voir abandonné, s'il s'obstinoit à vouloir combattre, il consentit qu'on proposât un accommodement au Duc. Ce ne fut pas sans peine que ce jeune Prince, qui s'étoit préparé au combat, se laissa persuader d'écouter les propositions du Roi. Mais voyant que les Seigneurs Anglois l'en pres-

Les deux Armées sont sur le point de donner bataille.

Le Comte d'Arundel porte le Roi à la Paix.

Henri n'y consent qu'avec peine.

1152.

Conference entre Etienne & Henri.

Ils conviennent d'une Treve.

1153.

Eustache Fils du Roi craint la paix. & se retire.

Il meurt.

Beaucoup de Grands s'attachent à Henri.

Cause de la défection desGrands du parti du Roi.

Acta Publica, Tom. I. pag. 11.

Mort de David Roi d'Ecosse.

Macolm son Petit Fils lui succede.

soient avec beaucoup d'ardeur, il crut devoir ceder à leur importunité, & consentit à une entrevue qu'Etienne lui demandoit. Dans la courte conference que ces deux Princes eurent ensemble sur les bords opposez de la Tamise, qui est assez étroite en cet endroit, ils convinrent d'une Treve, afin d'avoir le tems de négocier la Paix.

Le Comte Eustache ne put voir cette Treve sans chagrin. Il comprenoit que, selon les apparences, elle seroit suivie d'une Paix, qui ne pouvoit manquer de lui être préjudiciable. En effet, il n'étoit nullement à croire que le Duc de Normandie n'étant pas vaincu, voulût se désister de ses prétentions sur la Couronne. Pour se dispenser de signer cette Paix, ou peut-être pour tâcher d'y mettre quelque obstacle, Eustache quitta l'Armée subitement, & se retira dans la Province de Suffolck. Peu de tems après, étant allé dîner à l'Abbaye de Saint Edmond, en se mettant à table, il tomba en frénesie, & mourut le troisieme jour, étant âgé de dix-huit ans. Il fut enterré dans l'Abbaye de Feversham, avec la Reine sa mere, qui étoit morte peu de tems auparavant. *Constance*, sa Veuve, Fille de Louis le Gros, épousa dans la suite Raymond Comte de Toulouse.

Etienne fut très affligé de ces deux pertes consécutives, qui sembloient lui présager d'autres malheurs. En effet, la Noblesse l'abandonnoit tout ouvertement, pour suivre le Duc de Normandie. Comme il y avoit peu de Barons qui ne se sentissent coupables d'infidelité envers le Roi, la crainte où ils étoient qu'il ne pensât à s'en venger, leur faisoit juger qu'il étoit nécessaire pour leur sureté, de se mettre sous la protection du Duc. Ils se confirmoient encore dans ces soupçons, par ce qui venoit d'arriver au Comte de Chester. Ce Seigneur étant allé trouver le Roi pour lui offrir ses services, avoit été arrêté & enfermé dans une étroite prison, d'où il n'avoit pu se tirer qu'en livrant au Roi le Château de Lincoln. Ce n'étoit pourtant pas sans raison que le Roi vouloit prendre ses suretez avec ce Comte, qui étoit entré dans des engagemens secrets avec le Duc de Normandie. C'est ce qu'on voit dans une Chartre du Recueil des Actes Publics, par laquelle Henri lui assuroit la possession de certaines Terres. Il y a donc apparence qu'Etienne avoit eu quelques avis de cette intelligence. Mais, soit qu'il eût négligé de faire connoitre les raisons qu'il avoit de soupçonner le Comte, où qu'il ne fût pas en état de l'en convaincre, cette action fut regardée par les autres Seigneurs comme un présage de ce qu'ils devoient eux-mêmes attendre. En effet, il y en avoit plusieurs qui ayant pris les mêmes engagemens avec le Duc, crurent qu'il étoit plus sûr de se déclarer ouvertement pour lui, que de s'exposer à la vengeance du Roi, en demeurant à la Cour.

David Roi d'Ecosse, mourut cette même année, ne laissant que des petits Fils de Henri son Fils, qui étoit mort avant lui. *Macolm* & *Guillaume*, qui étoient les deux ainez, occuperent successivement le Trône d'Ecosse; & *David*, leur Frere, fut Comte de Huntingdon.

ETIENNE. 1153.

La Treve qu'Etienne & Henri avoient conclue sur les bords de la Tamise, avoit été renouvellée plusieurs fois, à cause des grandes difficultez qui se rencontroient dans la négociation de la paix. Le principal obstacle venoit de ce qu'Etienne vouloit conserver la Couronne dans sa Famille, & en assurer la possession à Guillaume son Fils; à quoi Henri ne vouloit point consentir. Il vouloit bien permettre qu'Etienne en conservât la jouissance pendant sa vie: mais après sa mort il prétendoit lui succeder. Il croyoit même se relâcher beaucoup, en s'engageant à ne pas troubler dans sa possession, un Concurrent qui n'avoit pas encore cinquante ans. Enfin, Etienne faisant réflexion sur l'état de ses affaires, & voyant les grands obstacles qui se rencontroient dans l'exécution du dessein qu'il avoit formé, résolut de se procurer du repos en abandonnant cette pensée. Il comprenoit que les belles qualitez du Duc, & les droits qu'il avoit à la Couronne, droits qui étoient appuyez d'une très grande puissance, étoient des difficultez qu'il n'étoit pas facile de surmonter. Les inclinations des Grands & du Peuple lui donnoient encore sujet de craindre, qu'on n'attendît pas sa mort pour mettre le Sceptre entre les mains du jeune Prince. Toutes ces considerations le porterent enfin à consentir à la Paix, sur le pied que Henri la proposoit. Dès qu'elle fut signée, Etienne fit la cérémonie d'adopter le jeune Duc, qui lui rendit ses respects comme à son Pere. D'un autre côté, Guillaume, Fils du Roi, prêta serment à Henri, qui lui promit à son tour, de le maintenir dans la possession des biens de sa Famille, & de tous ceux qu'il avoit reçus en don du Roi son Pere, depuis qu'il étoit en possession de la Couronne (1).

Etienne se détermine à faire la Paix avec Henri.

Conditions de la paix. Etienne adopte Henri.

Ce Traité fut conclu & signé à Winchester, dans une Assemblée convoquée exprès, à laquelle assisterent tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels du Royaume. Ensuite, les deux Princes allerent ensemble se faire voir dans quelques-unes des principales Villes, où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joye. Le peuple ne pouvoit assez exprimer la satisfaction qu'il ressentoit, de voir enfin la paix & la tranquillité rétablies dans le Royaume, après des troubles qui avoient duré si longtems. Un Historien prétend qu'au milieu de ces réjouissances, Henri découvrit une conspiration que Guillaume, Fils du Roi, avoit tramé contre lui. Il ajoute que ce complot ne manqua que par un accident arrivé à Guillaume, qui se rompit une cuisse en tombant de cheval. C'est à cela qu'il attribue le prompt départ du Duc de Normandie, qui, sans témoigner pourtant aucune défiance, prit congé du Roi pour s'en retourner dans ses Etats, en attendant que la mort de ce Monarque le mît en possession du Trône d'Angleterre. Un autre Historien n'a pas

Le Peuple se réjouit extrémement de cette Paix.

Conspiration pretendue contre Henri,

Qui se retire en Normandie.

(1) Cet Accord est récité & confirmé par la Chartre d'*Etienne*, ou Déclaration sous son Sceau, adressée à tout le fidele Peuple d'Angleterre. *Chronique de Brompton*, p. 1037, 1038. TIND.

fait

ETIENNE. 1154.

fait difficulté d'avancer ; que Henri étoit Fils d'Etienne, avec qui l'Imperatrice avoit vécu dans une trop grande familiarité, avant son second mariage. Mais on ne peut, en aucune maniere, s'assurer sur le récit de cet Auteur, qui, comme il l'avoue lui-même, n'est fondé que sur certains bruits qui s'étoient répandus dans le monde.

Mort d'Etienne.

Bien que, depuis l'accord qu'Etienne venoit de faire avec Henri, il ne pût plus esperer de laisser la Couronne dans sa Famille, il étoit tellement touché des maux que le Royaume avoit soufferts, qu'il résolut d'employer tous ses soins à les réparer. Il sembloit même prendre d'assez bonnes mesures pour y réussir. Mais la mort, qui le surprit, ne lui permit pas d'exécuter un si généreux dessein. Ce Prince mourut dans la cinquantieme année de son âge, le 25. d'Octobre de l'an 1154. onze mois après avoir fait la paix avec Henri. Son corps fut inhumé avec ceux de la Reine sa Femme & du Prince Eustache son Fils, dans l'Abbaye de Feversham, qu'il avoit lui-même fondée.

Caractere de ce Prince.

Si l'on se contente de considerer en gros le Caractere de ce Prince, on peut dire qu'il étoit digne de regner dans un meilleur tems, & qu'en général, ses bonnes qualitez surpassoient de beaucoup ses défauts. Il seroit pourtant très difficile de justifier toutes les démarches qu'il fit pour monter sur le Trône, & en particulier, la violation de son serment. Ainsi, quoique le consentement des Barons, qui lui adjugerent la Couronne, puisse paroitre de quelque poids, comme ce ne fut que l'effet d'une injuste cabale, plusieurs sont du sentiment qu'il n'en doit pas moins passer pour Usurpateur. Son manque de foi en certaines occasions, est encore un reproche qu'on peut faire à sa mémoire. Peut-être les circonstances du tems & des affaires l'entrainerent-elles au-delà de son panchant naturel. Quant au reste, on ne peut lui refuser les louanges qui sont dues à sa valeur, à sa clémence, à sa génerosité. La premiere de ces vertus parut sur-tout dans la bataille de Lincoln, où il fut fait prisonnier. On ne peut disconvenir des deux autres, quand on considere qu'on ne trouve dans tout son Regne aucun exemple de séverité, bien que plusieurs des Barons, que le sort de la guerre fit tomber entre ses mains, ne lui eussent donné que trop de sujet d'user de rigueur envers eux. Il est vrai qu'il se trouve des Historiens, qui ont pris à tâche de noircir sa reputation. Mais il faut observer, que la plupart de ceux-là ont écrit sous le Regne de Henri II. ou de ses enfans. Quant à Guillaume de Malmesburi, qui étoit contemporain d'Etienne, on sait qu'il étoit créature du Comte de Glocester, à qui il dédia la derniere partie de son Histoire. Cela seul doit obliger à lire avec précaution, ce que cet Historien a écrit au désavantage de ce Monarque. Au reste, il n'est pas facile de décider si la Couronne appartenoit légitimement à Mathilde, ou si l'élection donnoit à Etienne le droit de s'en mettre en possession. Ce qu'on peut dire de plus certain, c'est que, depuis la Conquête, les Loix Saxonnes

ÉTIENNE 1154.

n'étoient plus observées, & qu'il ne paroit pas que les Normans eussent encore rien établi de fixe, par rapport à la succession du Trône.

Introduction du Droit Canon en Angleterre.

Les troubles de ce Regne fournirent au Clergé une occasion favorable pour s'élever au dessus de l'Autorité Royale. La Cour de Rome profita aussi de ces conjonctures, pour introduire en Angleterre de nouvelles Loix, ausquelles les Anglois se seroient sans doute opposez en tout autre tems. Le Droit Canon, compilé par *Gratien* en 1151. sous l'autorité d'Eugene III. s'introduisit dans ce Royaume, à l'occasion des démêlez que l'Archevêque de Cantorberi eut avec l'Evêque de Winchester, touchant la Légation. Ces procès donnerent occasion à des Canonistes Italiens de s'établir en Angleterre, & d'introduire peu-à-peu l'étude de ce nouveau Droit dans l'Université d'Oxford, où *Vacarius* en fut le premier Professeur.

Enfans du Roi Etienne.

Etienne laissa un seul Fils légitime, nommé *Guillaume*, qui fut Comte de Boulogne par le droit de la Reine sa Mere. Il eut aussi une Fille nommée *Marie*, qui, après avoir pris le voile de Religieuse, ne laissa pas d'épouser Philippe d'Alsace, & qui reprit son premier état après la mort de son Epoux.

Un Fils naturel d'Etienne, nommé Guillaume, comme le légitime, a donné occasion à quelques-uns, qui ont été trompez par la conformité des noms, de dire que ce Prince ne laissa qu'un Fils bâtard.



ETAT DE L'EGLISE,

Sous les Regnes de GUILLAUME I., GUILLAUME II., HENRI I. & ETIENNE.



A Revolution arrivée en Angleterre par la Conquête des Normans, apporta un grand changement dans l'Eglise, comme dans l'Etat. Sur-tout, le Pape & le Clergé en reçurent un préjudice considerable. On ne voyoit plus en Angleterre les Princes Saxons si devots, si prompts à embrasser toutes les occasions qui se présentoient d'augmenter les libertez & les revenus de l'Eglise, & si soumis à ses Ministres. Les Rois Normans étoient d'un tout autre caractere. Uniquement occupez à se rendre absolus dans leur Royaume, ils ne pouvoient souffrir la difference qu'on tâchoit d'introduire entre l'obeïssance du Clergé, & celle du reste du Peuple. Ils prétendoient avoir autant d'autorité sur l'un que sur l'autre. Quelque projet que la Cour de Rome eût formé de rendre le Clergé indépendant des Princes, elle ne jugea pas que les Regnes des deux Guillaumes lui fournissent des occasions favorables pour en presser l'execution. Des deux Peuples qui occupoient alors l'Angleterre, l'un, par son propre interêt, étoit entierement attaché à ses Souverains; l'autre, dans l'abbatement où il se trouvoit, n'étoit pas un instrument propre à soutenir les interêts de la Cour de Rome. Les affaires d'Angleterre se trouvant dans cette situation, les efforts que les Papes auroient pû faire pour y augmenter leur autorité, auroient été inutiles. Ce fut vrai-semblablement la raison qui obligea Gregoire VII. avec toute sa fierté, à plier sous la fermeté de Guillaume le Conquerant. Ce Monarque, non content de refuser avec hauteur l'hommage que Gregoire lui demandoit, se moquoit ouvertement des Decrets qui se faisoient à Rome. Il gouvernoit le Clergé de son Royaume, ainsi que ses autres Sujets, avec une autorité despotique. S'il voulut bien permettre que des Légats du Pape présidassent à un Concile, ce ne fut que pour se délivrer plus aisément de certains Evêques qui l'incommodoient. Mais quand il vit que ce même Synode faisoit difficulté d'avoir pour lui toute la complaisance qu'il en attendoit, il usa de son pouvoir

Different caractere des Rois Saxons & des Rois Normans, par rapport à l'Eglise.

ETAT DE L'EGLISE.

absolu. De sa seule autorité, il bannit ou emprisonna les Prélats de son Royaume, qui ne lui étoient pas agréables, [illegible] de les faire passer par un Jugement canonique. D'un autre côté, pendant que le Pape lançoit ses foudres contre l'Empereur & le forçoit à lui rendre un honteux hommage, Guillaume jouissoit tranquillement dans ses Etats du droit des Investitures, qui faisoit le sujet de la querelle entre l'Empereur & la Cour de Rome. Il assujettissoit les Terres de l'Eglise aux mêmes services que celles des Laïques. Il enlevoit l'or & l'argent mis en dépôt dans les Monasteres, & s'emparoit des Vases sacrez. Rien ne se faisoit dans l'Eglise que par sa direction; & les Constitutions Synodales n'avoient de force, qu'autant qu'il lui plaisoit de les approuver. Il faisoit encore plus, puisqu'il se rendoit, en quelque maniere, maitre des Papes, en défendant à son Peuple de recevoir leurs ordres, ou de reconnoitre leur autorité, sans sa permission.

51 Guillaume le Roux n'eut pas de plus grands égards pour les libertez de l'Eglise. Toutes les menaces du Pontife Romain ne furent pas capables d'empêcher ce Prince de garder entre ses mains les Bénéfices vacans, & d'en disposer ensuite, en faveur du plus offrant. Je ne prétens nullement excuser la conduite des deux Monarques, à tous ces égards. Mon dessein est seulement de faire voir, par ces exemples, que la Cour de Rome ne doit les progrès qu'elle a faits dans l'établissement de son autorité, qu'à sa prudente politique. Elle a sû ceder aux Princes qui ont eu de la fermeté, dans le tems même qu'elle a marqué le plus de vigueur à l'égard de ceux qui se sont trouvez dans des conjonctures qui ne leur permettoient pas de s'opposer à ses desseins. On voit une preuve manifeste de cette politique, dans la differente conduite qu'elle tint à l'égard des quatre premiers Rois de Race Normande. Après avoir cedé aux deux Guillaumes, elle lutta longtems contre Henri I. Mais quand elle vit que la victoire étoit trop difficile à obtenir, elle se contenta d'un avantage qu'elle auroit rejetté avec hauteur, s'il lui avoit été offert au commencement de la querelle. Elle fit avec ce Monarque une Paix fourrée, en lui cedant l'hommage des Evêques & des Abbez, dans le tems qu'elle refusoit avec obstination les mêmes conditions à l'Empereur, qui se trouvoit dans des conjonctures moins favorables. A l'égard d'Etienne, elle sut profiter des troubles qui agitoient son Regne, en les fomentant par le moyen de l'Evêque de Winchester. Comme elle étoit attentive à se servir de tous les avantages qui se présentoient, elle prit occasion de ces mêmes troubles, pour nommer un Légat, autre que l'Archevêque de Cantorberi; ce qu'elle n'auroit osé entreprendre en tout autre tems. Cette Usurpation, qui parut d'abord peu importante, n'eut ensuite que trop d'influence sur les affaires d'Angleterre. Ce fut par le ministere de ces Légats qu'elle mit enfin le pied sur la gorge, & aux Rois & au Clergé. Je dis au Clergé, puisqu'il est certain, qu'elle n'avoit pas moins en vue l'abaissement des Evêques & des Archevêques, que celui des Souverains.

Prudente conduite de la Cour de Rome pour établir son autorité.

Ses vues d'assujettir le Clergé aussi bien que les Princes.

ETAT DE L'EGLISE.

Le Pape refuse d'envoyer le Pallium à Lanfranc.

On vit une preuve remarquable de ce dessein, dans la hauteur avec laquelle cette Cour traita *Lanfranc*, nommé à l'Archevêché de Cantorberi, après la déposition de Stigand. Lanfranc étoit un Prélat distingué par son mérite, également estimé du Roi, des Anglois, & des Normans, & par conséquent, ayant un très grand crédit en Angleterre. Cependant, il ne put jamais obtenir qu'on le dispensât d'aller lui-même à Rome, recevoir le *Pallium* de la main du Pape. Hildebrand, qui étoit alors Archidiacre de Rome, & qui fut ensuite élevé au Pontificat sous le nom de Gregoire VII. lui écrivit sur ce sujet une Lettre, par laquelle il tâchoit d'adoucir ce refus. Il lui faisoit entendre que, s'il se fût trouvé quelque exemple qu'une pareille faveur eût été accordée à quelqu'un de ses Prédécesseurs, on ne la lui auroit pas refusée. Mais, ou il n'avoit pas bien examiné l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre; ou bien il supposoit que Lanfranc ignoroit, qu'on avoit envoyé le *Pallium* à *Augustin*, à *Juste*, à *Honorius*, Archevêques du même Siege. Ce n'étoit donc pas par le scrupule d'introduire une nouvelle coutume, qu'on refusoit cette faveur à Lanfranc, mais par la crainte, que peu-à-peu les Archevêques de Cantorberi n'oubliassent qu'ils étoient dépendans du Pape. On verra souvent dans la suite de cette Histoire, combien les Pontifes Romains abusérent de l'excès d'autorité qu'ils avoient acquis sur le Clergé d'Angleterre. Il n'est pas encore tems de nous arrêter sur cet article. Mais, pour commencer à donner une connoissance générale de ce qui s'est passé de plus important en Angleterre, par rapport à la Religion, dans l'intervalle que nous parcourons, il est nécessaire de rapporter l'origine des differens que les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck eurent ensemble. Cette querelle dura si longtems, que ce n'est pas un des moindres Articles de l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre.

Raisons de ce refus.

Origine des differens entre les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck.

Pendant que Lanfranc se préparoit pour son voyage de Rome, le Siege d'Yorck fut rempli par Thomas Chanoine de Bayeux, l'un des Chapelains de Guillaume le Conquerant. Peu de tems après, le nouveau Prélat se rendit à Cantorberi, pour s'y faire sacrer, selon la coutume. Mais Lanfranc l'ayant requis qu'il s'obligeât par écrit à une obeïssance canonique envers ce Siege, il le refusa, & se retira sans être sacré. Ce differend ayant fait beaucoup d'éclat, le Roi souhaita d'en être instruit à fond, soupçonnant Lanfranc de vouloir pousser trop loin les prérogatives de son Siege. Mais après que plusieurs Seigneurs Anglois eurent témoigné que Lanfranc étoit fondé sur la coutume, Guillaume, sans se charger de décider la question, trouva un expédient pour satisfaire les deux Archevêques. Ce fut que Thomas iroit à Cantorberi, promettre l'obeïssance canonique à Lanfranc, comme plus ancien: & renvoya au Pape la connoissance de ce qui regardoit les deux Sieges. Cet expédient ayant été agréé, les deux Prélats se mirent ensemble en chemin pour aller à Rome recevoir le *Pallium*, & pour faire vuider, tant ce differend, qu'un autre qu'ils avoient touchant la suffragance des Evêchez de

ETAT DE L'EGLISE.

Lincoln, de Lichfield & de Worcester. Alexandre II. qui occupoit alors le Siege Pontifical, reçut Lanfranc avec beaucoup d'honneur & de distinction. Dès qu'il le vit paroitre, il se leva de son Siege, pour l'embrasser; en protestant néanmoins, que c'étoit pour honorer son mérite, & non pas à cause de sa Dignité. Thomas fut reçu d'une maniere bien differente. Le Pape cassa son élection, sous prétexte qu'étant fils d'un Prêtre, il ne pouvoit posseder aucune Charge dans l'Eglise. Cependant, peu de jours après, il le rétablit, par l'intercession de Lanfranc. Quant aux differens que les deux Archevêques avoient ensemble, comme il n'étoit pas assez bien instruit sur ce sujet, il en renvoya la connoissance à une Assemblée de Prélats Anglois.

Cette affaire n'ayant pu être terminée à Rome, les deux Archevêques s'en retournerent en Angleterre. Comme ils souhaitoient également de voir la fin de leur procès, dès qu'ils furent arrivez, ils allerent ensemble trouver le Roi à Windsor, où la circonstance des fêtes de Pâque avoit attiré la plupart des Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels du Royaume. La Cause fut plaidée devant le Roi avec beaucoup de chaleur des deux côtez. Lanfranc soutint son droit par les raisons suivantes. 1. Que l'Archevêché de Cantorberi devoit être regardé comme si son Siege étoit à Londres, Ville Capitale du Royaume, parce que Gregoire I. avoit destiné cet honneur à cette derniere Ville. 2. Que l'Eglise de Cantorberi étoit la plus ancienne du Royaume, & la mere de toutes les autres. 3. Il s'appuyoit sur les Constitutions de divers Papes, qui avoient accordé à son Siege la prérogative qu'il prétendoit. 4. Il soutenoit que les Archevêques de Cantorberi, ses Prédécesseurs, avoient exercé leur Juridiction dans la Province d'Yorck. Il alleguoit sur ce sujet l'exemple de *Theodore*, qui avoit même déposé des Evêques dans le Royaume de Northumberland. 5. Enfin, il ajoutoit, que les Archevêques d'Yorck avoient rendu à ses Prédécesseurs, cette obeïssance canonique que Thomas lui refusoit. Pour le prouver, il citoit l'exemple d'*Eadulphe*, qui n'avoit pas fait difficulté de promettre cette soumission à *Adelard*.

Raisons pour Cantorberi.

L'Archevêque d'Yorck répondit, qu'il étoit vrai que Gregoire I. avoit eu dessein d'établir le Siege Archiépiscopal à Londres: mais qu'il avoit été bien éloigné de vouloir donner à ce Siege aucune superiorité sur celui d'Yorck. Pour prouver ce qu'il avançoit, il se servit du témoignage de *Bede*, qui dit en termes formels, que Gregoire avoit ordonné, qu'après la mort d'Augustin, les deux Archevêques seroient indépendans l'un de l'autre. Thomas inferoit de là, que quand même le Siege Archiépiscopal seroit à Londres, Lanfranc n'en pourroit tirer aucun avantage. 2. Il dit qu'il n'étoit pas vrai, que l'Eglise de Cantorberi fût mere de celle d'Yorck, puisque tout le monde savoit, que celle-ci avoit été fondée par des Moines Ecossois, qui n'avoient aucune relation avec l'Eglise de Cantorberi. 3. Quant à la Juridiction que Theodore avoit exercée dans le Northumberland, il soutint que ce Prélat avoit profité des troubles qui agitoient

Raisons pour Yorck.

alors l'Eglise de ce Royaume, pour y étendre son autorité, & qu'on ne pouvoit pas fonder un droit sur une usurpation manifeste. Lanfranc auroit eu de la peine à répondre à ce que Thomas disoit de la Constitution de Gregoire I. touchant l'indépendance des deux Archevêques, s'il n'avoit pas eu pour lui celles de divers autres Papes, qui le favorisoient. De plus, il appuyoit son droit sur la coutume, touchant laquelle les Anglois rendoient témoignage. Ce fut aussi ce qui lui donna gain de cause. On jugea que les Papes, Successeurs de Gregoire I. avoient pu annuller sa Constitution. Sur ce fondement, le Roi & les Seigneurs crurent qu'il étoit juste que les Archevêques d'Yorck fissent profession d'obeïssance canonique envers le Siege de Cantorberi. L'autre differend au sujet des trois Evêchez, fut aussi décidé en faveur de Lanfranc, & l'Archevêque d'Yorck se soumit à ces Jugemens. Mais, afin d'éviter que cette dispute ne fût quelque jour renouvellée, on dressa, au nom des deux Archevêques, un Ecrit en forme de convention, qui règloit leurs differens. On y faisoit dire à Thomas, qu'il reconnoissoit que c'étoit à tort qu'il avoit disputé à Lanfranc sa superiorité & sa Juridiction sur toute l'Eglise Anglicane. Il y déclaroit, qu'en qualité d'Archevêque d'Yorck, il devoit une obeïssance canonique, non seulement à la personne de Lanfranc, comme plus ancien que lui, mais à tous les Archevêques de Cantorberi, quels qu'ils fussent. Il cedoit aussi au même Siege, la Suffragance des trois Evêchez en question. Lanfranc cedoit de son côté, aux Archevêques d'Yorck, la Juridiction sur tous les Evêchez situez au Nord de l'Humber, jusqu'à l'extremité septentrionale de l'Ecosse. Il fut encore ajouté dans la même convention, que si l'Archevêque de Cantorberi convoquoit un Synode National, l'Archevêque d'Yorck seroit tenu de s'y trouver avec tous ses Suffragans, en quelque lieu du Royaume que le Synode s'assemblât. Les deux Prélats convinrent encore, que quand il y auroit un Archevêque de Cantorberi nommé ou élu, celui d'Yorck seroit obligé de l'aller sacrer dans l'Eglise de Cantorberi, étant assisté des Evêques suffragans de ce Siege. De plus, que celui qui seroit élu Archevêque d'Yorck, seroit tenu d'aller se faire sacrer dans la Province de Cantorberi. Enfin, Lanfranc n'oublia rien de ce qui pouvoit établir la superiorité de son Siege sur celui d'Yorck. A l'égard du serment que Lanfranc demandoit encore à Thomas, il fut dit, dans cette même Convention, que le Roi ayant souhaité que celui-ci en fût dispensé, Lanfranc avoit bien voulu y consentir. Que néanmoins, il se reservoit expressément le droit d'exiger ce serment de ceux qui, à l'avenir, occuperoient le Siege d'Yorck.

ETAT DE L'EGLISE.

Jugement du Roi & des Seigneurs.

Convention entre les deux Archevêques.

C'est de cette maniere que la querelle, entre les deux Sieges Métropolitains, fut terminée, ou du moins, qu'elle parut l'être; car dans la suite, elle fut souvent renouvellée. En effet, ce n'étoit pas un Règlement fait par un Synode, mais une Convention entre les deux Archevêques, autorisée par le Roi. Aussi fut-ce le prétexte dont les Archevêques

d'Yorck se servirent, pour remettre cette question sur le tapis. Ils prétendoient que, comme il n'y avoit point eu de Jugement Synodal, leurs droits demeuroient en leur entier. Du tems d'Anselme, un autre *Thomas*, nommé à l'Archevêché d'Yorck, voulut se dispenser de prêter le même serment: mais enfin il y fut contraint.

Malgré ces deux préjugez, *Thurstan* ayant été élu Archevêque d'Yorck, sous le Regne de Henri I. refusa de faire les soumissions accoutumées à l'Archevêque de Cantorberi. Mais le Roi lui déclara, qu'il n'avoit qu'à choisir, ou de se désister de sa prétention, ou de renoncer à sa Dignité. Quelque fâcheuse que fût cette alternative, Thurstan prit ce dernier parti. Cependant, il fit en sorte que le Chapitre d'Yorck envoya des Députez à Pascal II. pour lui représenter le tort qu'on faisoit à leur Siege. Ces Députez remontrerent au Pontife, que le Roi avoit excedé son pouvoir, en obligeant Thurstan à renoncer à son élection, pour n'avoir pas voulu soumettre le Siege d'Yorck à une obeïssance à laquelle aucun Jugement canonique ne l'obligeoit. Cette raison ayant fait impression sur l'esprit du Pape, il écrivit au Roi, pour l'exhorter à rétablir Thurstan; ajoutant, que si les deux Archevêques avoient quelque differend ensemble, il leur rendroit lui-même justice. Pascal étant mort, & Gelase II. lui ayant succedé, l'Archevêque de Cantorberi envoya des Agens à Rome, afin de s'informer des sentimens du nouveau Pontife, sur cette dispute. Ces Agens rapporterent, qu'ils avoient compris par les discours du Pontife, qu'il avoit dessein d'envoyer un Légat en Angleterre, pour vuider ce differend. Mais il fut prévenu par la mort, qui le surprit en allant en France.

Calixte II. Successeur de Gelase, s'étant rendu à Rheims pour y tenir un Concile qu'il y avoit convoqué, Thurstan obtint du Roi la permission d'y aller; mais à condition qu'il ne se feroit sacrer, ni par le Pape, ni par aucun autre Evêque. Cependant, comme le Roi ne s'assuroit pas trop sur la promesse de ce Prélat, il prit la précaution d'écrire au Pontife sur ce sujet. Il protestoit dans sa Lettre, que si Thurstan étoit sacré par tout autre que par l'Archevêque de Cantorberi, il ne remettroit jamais le pied dans le Royaume. Malgré cette protestation, Calixte ne laissa pas de sacrer lui-même ce Prélat, en présence du Concile. L'Archidiacre de Cantorberi voulut y faire des opppositions: mais le Pape lui répondit qu'en sacrant lui-même Thurstan, il ne portoit aucun préjudice aux droits de Cantorberi. Henri n'ayant pu empêcher que Thurstan fût sacré, le bannit du Royaume avec toute sa famille. Mais cet exil ne dura pas longtems. Le Pape, voulant soutenir ce qu'il avoit fait, menaça le Roi de l'excommunier, & de mettre son Royaume sous l'interdit. La fermeté du Pontife fit plier Henri, qui souffrit enfin que Thurstan fût installé, sans faire au Siege de Cantorberi les soumissions accoutumées. Il est vrai que, pour ménager l'honneur du Roi, ce Prélat promit, qu'il s'abstiendroit de faire aucune fonction Archiépiscopale hors

du

du Diocese particulier d'Yorck. Ainsi le Siege d'Yorck recouvra, en quelque maniere, une partie du terrein qu'il avoit perdu. Depuis ce tems-là, ce different se renouvella plusieurs fois : mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail sur ce sujet. Ce qui vient d'être dit peut suffire, pour faire connoitre l'état de la dispute entre les deux Métropolitains, & les fondemens sur lesquels chacun appuyoit ses prétentions.

Avant que de quitter ce qui regarde la Juridiction de ces deux Sieges, il ne sera pas hors de propos de parler de quelques autres affaires qui ont du rapport à cette matiere. On a vu, dans le livre précedent, que *Gucan*, Prêtre Gallois, nommé à l'Evêché de *Landaff*, dans le Païs de Galles, se fit sacrer par *Dunstan*, Archevêque de Cantorberi, quoique l'Evêque de S. David fût en possession d'exercer les fonctions Archiépiscopales dans ce même Païs. Ce fut une nouvelle acquisition pour le Siege de Cantorberi, qui jusqu'alors n'avoit eu aucune Juridiction sur les Evêques Gallois. Les Successeurs de Gucan ayant tous suivis son exemple, les Archevêques de Cantorberi prétendirent avoir le même droit à l'égard de tous les Evêques de Galles. Mais ils y trouverent de fortes oppositions. Enfin, sous le Regne de Henri I. *Bernard*, Chapelain de la Reine, ayant été nommé à l'Evêché de S. David, se fit sacrer par Raoul Archevêque de Cantorberi. Cette démarche fortifia beaucoup les prétentions de l'Archevêque, qui soutint, que sa Juridiction étant reconnue par le Chef des Evêques Gallois, les autres ne pouvoient se dispenser de s'y soumettre. Néanmoins, comme Bernard se repentit dans la suite de ce qu'il avoit fait, ce fut un sujet de longues contestations; dont on ne vit la fin, que quand le Païs de Galles fut uni à l'Angleterre sous le Regne d'Edouard I.

Les Archevêques de Cantorberi étendent peu à peu leur Juridiction sur le Païs de Galles.

Pendant que le même Raoul occupoit le Siege de Cantorberi, il reçut une Lettre d'Alexandre I. Roi d'Ecosse, qui lui donnoit avis de la mort de *Turgot*, Evêque de S. André, & lui demandoit son conseil pour remplir dignement ce Siege. En même tems, il le prioit de se souvenir, que de tout tems les Archevêques de Cantorberi avoient eu le droit de sacrer les Evêques de S. André, & que Lanfranc avoit le premier cedé ce Suffragant à l'Archevêque d'Yorck. Sur ce fondement, il lui faisoit connoitre, que son intention étoit de remettre les choses sur l'ancien pied; & lui demandoit pour cela son conseil & son assistance. Raoul ayant compris par cette Lettre qu'Alexandre cherchoit une occasion de chagriner l'Archevêque d'Yorck, ne voulut point se mêler de cette affaire. En effet, c'étoit sans fondement qu'Alexandre supposoit que les Evêques d'Ecosse dépendoient de Cantorberi. Au contraire, il étoit très certain que, depuis un très longtems, les Papes avoient mis les Eglises d'Ecosse sous la Juridiction des Archevêques d'Yorck. C'étoit sur ces anciennes Constitutions qu'étoit fondée la Convention entre Lanfranc & Thomas. Il y eut pourtant, dans la suite, des Evêques Ecossois qui

Differens touchant la Juridiction des Archevêques d'Yorck en Ecosse.

refuserent de reconnoitre l'Archevêque d'Yorck pour leur Primat, & qui, par ce refus, donnerent lieu à de violentes contestations. Enfin, une Bulle de Paschal II. qui les soumettoit à l'Archevêque d'Yorck, mit fin à ce differend.

Quoique le procès entre les deux Archevêques, touchant leur Juridiction, ne paroisse pas d'une fort grande importance, il a pourtant été nécessaire d'en faire connoître la source, à cause des fréquentes allusions à ces differens qu'on trouve dans l'Histoire d'Angleterre. Il est tems présentement de passer à des matieres plus générales, auxquelles toute l'Eglise prenoit interêt, & dont le Célibat des Prêtres étoit la principale. On fit tant d'efforts pour l'établir en Angleterre, & l'on y trouva tant d'obstacles, que ce seroit négliger un article considerable de l'Histoire Ecclésiastique, que de n'entrer pas dans un petit détail sur ce sujet.

Abregé de ce qui s'est passé touchant le Célibat du Clergé.

On a vu ci-devant, combien Dunstan & les Partisans de la Cour de Rome travaillerent à interdire le mariage aux Prêtres, & comment les Guerres des Danois les obligerent à suspendre l'exécution de ce dessein. Depuis ce tems-là jusqu'à la Conquête des Normans, les Prêtres Anglois continuerent à vivre dans l'état du mariage, malgré les tentatives que les Papes firent à diverses fois pour arrêter le cours de cette prétendue licence. On a d'abord de la peine à comprendre par quel motif la Cour de Rome s'aheurtoit si fort à cette entreprise, parce qu'on ne découvre pas, d'une premiere vue, l'interêt qu'elle avoit à la faire réussir. Mais on cessera de s'étonner qu'elle y travaillât avec tant d'ardeur, quand on considerera que c'étoit un degré pour la conduire à l'exécution du projet qu'elle avoit formé, de rendre le Clergé indépendant des Princes, & d'en faire un Corps à part, qui se gouvernât par ses propres Loix. En effet, pendant que les Prêtres avoient des enfans, il étoit difficile d'empêcher qu'ils ne dépendissent des Princes, dont la faveur a tant d'influence sur la fortune des Particuliers. Mais étant sans familles, & par consequent n'ayant pas beaucoup à attendre de leurs Souverains, ils étoient plus libres de s'attacher au Pape, qui vouloit être regardé comme le Souverain du Clergé. Quoi qu'il en soit, depuis que la Cour de Rome eut entrepris cet ouvrage, elle ne négligea rien pour en venir à bout. Gregoire VII. qui parvint au Pontificat pendant le Regne de Guillaume le Conquerant, prit cette affaire plus à cœur que ceux qui l'avoient précedé. Il fit assembler à Rome un Concile, où le mariage fut défendu aux Ecclésiastiques sous de grosses peines. Les Italiens, les François, les Espagnols, & les Allemans, se soumirent enfin, après avoir longtems resisté. Mais les Anglois ne croyant pas qu'un Concile, composé pour la plus grande partie d'Evêques Italiens, pût faire des Loix qui liassent tout le Monde Chrétien, furent beaucoup plus difficiles. Cependant, Lanfranc, soit pour faire sa Cour à Gregoire, ou parce qu'il étoit persuadé de la justice de cette Loi, entreprit de faire recevoir en Angleterre les Décrets du Concile de Rome. Dans cette vue, il fit assembler à Win-

Raison de la Cour de Rome pour interdire le mariage au Clergé.

chester un Concile National, où la chose fut mise en déliberation. Il y trouva une si forte opposition, qu'il fut sur le point de se désister de son entreprise. Néanmoins, voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Synode une défense à tous les Prêtres en général, de se marier, il se réduisit, je ne sai sous quel prétexte, à faire ordonner à tous ceux qui demeuroient dans les Villes, de se séparer de leurs femmes. Mais on n'eut pas la même rigueur pour ceux qui avoient leurs Bénéfices à la campagne. Cependant, pour éviter qu'à l'avenir les Bénéfices ne fussent remplis par des Prêtres mariez, le même Synode, par la suggestion de Lanfranc, ordonna qu'on ne donneroit plus les Ordres de l'Eglise, qu'à ceux qui prêteroient serment de garder le célibat. Cette rigueur ayant empêché beaucoup de gens de mérite de s'engager dans les Ordres, l'Eglise Anglicane se trouva, quelque tems après, si mal pourvue de bons Ministres, qu'on fut obligé de se relâcher un peu sur ce point. Cela paroit manifestement par une Lettre que Paschal II. écrivit à Anselme, Successeur de Lanfranc. Ce Pontife disoit, qu'étant informé que la plupart des Membres du Clergé d'Angleterre étoient Fils de Prêtres, il craignoit que l'Eglise ne souffrît un trop grand préjudice, si les Canons étoient exécutez à toute rigueur. Par cette raison, il donnoit pouvoir à l'Archevêque d'en dispenser, lorsque l'interêt de la Religion, & l'humeur indocile des Anglois, le demanderoient. Mais, au-lieu de se servir de cette permission, Anselme, qui étoit d'un naturel inflexible, fit assembler à Londres un Synode, où le mariage des Prêtres fut condamné. Cela ne fut pas capable de remedier à ce prétendu désordre. Mais, sans doute, Anselme auroit poussé les choses plus loin, si les affaires qu'il eut avec Henri I. & sa mort qui arriva l'an 1109. ne l'eussent empêché d'exécuter entierement son projet.

ETAT DE L'EGLISE.

Pour achever cet ouvrage, que Lanfranc & Anselme avoient déja bien avancé, Honorius II. envoya en Angleterre le Cardinal de Creme, en qualité de Légat. Ce Cardinal fit assembler à Westminster un Concile, où il déclama fortement contre les Prêtres mariez. Il dit, entre autres choses, que c'étoit un crime horrible, que de se lever d'un lit d'impureté, pour aller manier le sacré Corps de J. Christ. Cependant, après toutes ces déclamations, dès la nuit suivante, il fut lui-même trouvé dans son lit, couché avec une femme publique. *Chose trop connue*, dit un Historien, *pour pouvoir être cachée, ou pour devoir être passée sous silence.* C'est en vain que, plusieurs Siecles après, le Cardinal Baronius a tenté de détruire la vérité de ce fait, par des preuves négatives, qui ne concluent rien contre le témoignage positif de ceux qui l'ont rapporté. Mais l'incontinence particuliere du Légat n'empêcha pas que le Décret contre le mariage des Prêtres ne passât dans le Synode. D'un autre côté, le Décret ne fut pas capable d'arrêter entierement ce mal prétendu.

Cinq ans après, Corbet, Archevêque de Cantorberi, fit assembler

un autre Concile, où l'on crut trouver un moyen admirable pour faire observer les Canons faits sur ce sujet. Ce fut d'en commettre l'exécution au Roi, qui se chargea volontiers de ce soin. Mais ce fut uniquement en vue d'accroitre ses revenus, en vendant aux Prêtres la permission de garder leurs femmes. Ainsi l'on vit encore longtems en Angleterre plusieurs Membres du Clergé inferieur mariez, quoi que ceux des autres Etats se fussent soumis à la volonté des Papes.

Le Célibat n'étoit pas le seul endroit par où la Cour de Rome chagrinoit le Clergé d'Angleterre. Pour le réduire à une entiere servitude, elle employa un autre moyen, dont on ne s'apperçut pas d'abord, mais dont on ne vit que trop les terribles conséquences dans la suite. Ce fut l'envoi fréquent des Légats. Pendant la domination des Rois Saxons & Danois, on ne trouve que rarement dans l'Histoire, que les Papes ayent envoyé des Légats en Angleterre. Bien que, dès ce tems-là, ils eussent formé le projet de se rendre absolus dans l'Eglise, ils ne s'étoient pas encore avisez de ce moyen, dont ils se servirent si heureusement dans la suite. Peut-être, n'osoient-ils pas le mettre trop souvent en pratique, de peur d'effaroucher les Métropolitains, qu'il étoit nécessaire de réduire auparavant par d'autres voyes. En ce même tems, les Archevêques de Cantorberi, en qualité de Primats de l'Eglise Anglicane, étoient regardez comme Légats naturels des Papes, qui les chargeoient ordinairement de l'exécution de leurs ordres. Mais comme ils avoient la plupart du tems deux choses opposées à ménager, sçavoir l'interêt de l'Eglise Anglicane, & celui du Pape, & que ces deux interêts ne se trouvoient que trop fréquemment en opposition, il arrivoit souvent qu'ils préferoient le premier. Cela fut cause que les Papes rechercherent avec empressement les occasions d'envoyer d'autres Légats, qui n'eussent en vue que les interêts de leur maitre. Ainsi, lorsque, sous le Regne d'*Offa* Roi de Mercie, il fut question d'ériger l'Evêché de Lichfield en Archevêché, le Pape ne laissa pas échapper cette occasion. Comme il n'étoit pas naturel de donner cette commission à l'Archevêque de Cantorberi, à qui on avoit dessein d'enlever une partie de sa Juridiction, la Cour de Rome fit aisément consentir le Roi de Mercie à recevoir des Légats Italiens, pour faciliter la réussite de ce dessein. Ce premier exemple n'eut pourtant aucune suite, jusqu'au tems d'Edouard le Confesseur, c'est-à-dire, pendant plus de deux cens-cinquante ans. Sous le Regne de ce Prince, *Stigand*, Archevêque de Cantorberi, se trouvant sous les censures Ecclésiastiques, le Pape en prit occasion d'envoyer en Angleterre deux Légats, pour y exécuter une commission dont Stigand ne pouvoit pas être chargé. Guillaume le Conquerant, voulant se délivrer de ce même Stigand & de quelques autres Evêques qui l'embarrassoient, demanda lui-même des Légats, pour présider à un Concile où il avoit dessein de faire déposer ces Prélats. C'est ainsi que les Princes, pour contenter leurs passions, ont de tout tems contribué à l'augmentation de

Des Légats du Pape.

la Puissance Papale, sans se mettre en peine des conséquences. On trouve encore que, sous ce même Regne, Gregoire VII. envoya en Angleterre un Légat nommé *Hubert*. Mais comme cette Légation n'étoit que pour des affaires politiques, les Anglois n'en furent point allarmez, étant bien éloignez de penser qu'un semblable envoi pût leur porter du préjudice. Mais la Cour de Rome avoit d'autres prétentions. Dans la suite, ce petit nombre d'exemples lui parut suffisant pour y fonder le droit d'envoyer des Légats en Angleterre, quand elle le jugeroit à propos. Elle fut pourtant obligée de laisser dormir ce droit pendant les Regnes des deux Guillaumes, l'humeur & le caractere de ces Princes ne lui donnant pas lieu d'esperer un heureux succès dans ces entreprises.

Henri I. fut à peine sur le Trône, que le Pape fit partir *Guy* Archevêque de Vienne, pour aller résider à Londres avec la qualité de Légat de toute la Grande Bretagne. Le Clergé d'Angleterre regarda cet envoi comme une atteinte à ses Privileges, & les exemples précedens ne furent pas capables de porter le Roi & son Conseil à permettre que ce Légat exerçât aucune fonction dans le Royaume. Le Jesuite *Alford*, qui a écrit l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre, ayant bien senti combien il est difficile d'accorder ce refus avec l'autorité du Pape, a cru se tirer de cet embarras par une subtilité. Il a dit que la commission de ce Légat fut rejettée, parce qu'on avoit négligé d'y inserer cette clause; *Nonobstant les prérogatives de l'Archevêque de Cantorberi*. Mais, comme il ne cite aucune autorité pour appuyer ce qu'il avance, on n'est pas obligé de l'en croire sur sa parole. Le Cardinal Baronius s'en est tiré plus adroitement, en passant sous silence cette Légation.

Henri I. eut encore d'autres affaires avec la Cour de Rome sur ce même sujet. Paschal II. ayant envoyé en France un Légat nommé *Conon*, ce Prélat y assembla divers Conciles, ausquels il prétendit que les Evêques de Normandie étoient tenus d'assister. Sur le refus qu'ils firent d'obeïr à ses sommations, il les excommunia. Henri, choqué de la témerité du Légat, envoya au Pape l'Evêque d'Exceter, pour lui en faire des plaintes. Apparemment il en reçut quelque satisfaction, puisque l'Historien qui rapporte cette particularité ne parle pas du succès de l'Ambassade.

En l'année 1116. le même Roi étant en Normandie, l'Abbé *Anselme*, neveu de l'Archevêque du même nom, lui présenta une Commission qu'il avoit du Pape, pour aller exercer en Angleterre la fonction de Légat. Mais il n'en put point obtenir la permission. Les Evêques Anglois que le Roi consulta sur ce sujet, répondirent unanimement, que cette Légation étoit contraire aux Privileges de l'Eglise Anglicane. Ils chargerent l'Archevêque de Cantorberi, comme le plus interessé, de porter leur réponse au Roi; & même, si ce Prince le jugeoit à propos, d'aller faire des remontrances au Pape. Ce Prélat se mit en effet en chemin pour aller à Rome. Mais il ne continua pas son voyage, parce qu'il ap-

prit que le Pontife, pressé par les armes de l'Empereur, s'étoit retiré à Benevent. Il se contenta donc de lui écrire au sujet de la Légation d'Anselme, & de lui représenter dans sa Lettre, ce qu'il avoit résolu de lui dire de bouche. La conjoncture où Paschal II. se trouvoit alors, ne lui permit pas d'insister sur ses prétendus droits, comme il l'auroit fait, sans doute, dans un autre tems. Il ne vouloit pas mécontenter les Anglois: mais d'un autre côté, il ne pouvoit se résoudre à se départir du droit de leur envoyer des Légats, quand il le jugeroit nécessaire. Il prit donc le parti de répondre d'une maniere ambiguë, qui, sans l'engager à rien, pût leur donner une satisfaction apparente. Cette réponse, qui ne disoit rien de positif, ne satisfit pas les Evêques. Mais le Roi profitant de la conjoncture où Paschal se trouvoit, l'expliqua en faveur de l'Eglise Anglicane, & empêcha le Légat d'exécuter sa Commission. Cependant, comme il voyoit bien que la réponse du Pape étoit trop générale, pour pouvoir en inferer qu'il se désistoit de ses prétentions, il en demanda une plus précise. Dans l'entrevue qu'il eut, quelque tems après, avec Calixte II. à Gisors, il pressa beaucoup le Pontife sur ce sujet: mais ce fut inutilement. Toute la satisfaction qu'il put obtenir fut, que le Pape promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, *excepté dans une pressante nécessité.*

Quelques années après, Honorius II. envoya le Cardinal *Jean de Creme* en Angleterre, avec le titre de Légat. Ce ne fut pourtant qu'avec beaucoup de peine qu'on consentit à le recevoir, après qu'on l'eut fait attendre très longtems en Normandie. Ce Légat fit assembler à Londres un Concile, dont il a été parlé ailleurs, au sujet du mariage des Prêtres. Dans les sommations qui furent adressées aux Evêques, il étoit dit expressément, que ce Concile étoit convoqué par les ordres & avec la concurrence de l'Archevêque de Cantorberi. C'est ce qui paroit par une sommation qu'on voit encore, adressée à l'Evêque de Landaff. Bien que ce Légat pût assez comprendre que sa venue n'étoit pas trop agreable aux Anglois, il affecta, dans l'exercice de sa Légation, une hauteur qui augmenta beaucoup leur mécontentement. Il voulut officier dans l'Eglise de Cantorberi à la place de l'Archevêque, quoiqu'il n'eût pas même le caractere d'Evêque. Dans le Concile de Londres, il fit élever son Siege, comme une espece de Trône, au-dessus des deux Archevêques, & de toute la Noblesse du Royaume qui assistoit au Synode. Une maniere d'agir si hautaine, donna un grand sujet de plainte aux Anglois, qui n'étoient pas encore accoutumez à voir les Légats du Pape occuper une place si éminente. Ils témoignerent hautement qu'ils se repentoient de la condescendance qu'ils avoient eue pour celui-ci, sachant bien que les préjugez sont d'une dangereuse conséquence dans les choses où la Cour de Rome a quelque interêt. Mais cela n'empêcha pas que, sous le Regne d'Etienne, *Alberic*, Evêque d'Ostie, ne fût encore reçu en Angleterre en qualité de Légat. Etienne étoit trop mal affermi sur le Trône, pour oser mécontenter la Cour de Rome.

Pendant ce même Regne, le Pape confera la Dignité de Légat à l'Evêque de Winchester, Frere du Roi, au préjudice de Thibaud Archevêque de Cantorberi. Cette distinction causa, entre ces deux Prélats, une querelle dont la Cour de Rome tira de grands avantages. En effet, ce fut à cette occasion, que les deux Parties porterent à Rome divers Appels, qui étoient auparavant très peu en usage parmi les Anglois. Enfin après de longues contestations, la Légation fut ôtée à l'Evêque de Winchester par le Pape Celestin II. & donnée à l'Archevêque de Cantorberi, non comme lui étant dûe, mais comme un don gratuit du S. Siege. C'est ainsi que les Papes savoient profiter de tout; pour étendre leur autorité. On aura lieu de se convaincre dans la suite de cette Histoire, que ce n'est pas sans raison que je me suis un peu étendu sur l'Article des Légats. Ce fut principalement par ce moyen que, sous quelques-uns des Rois suivans, l'Angleterre se vit assujettie à une infinité de vexations, de la part des Papes.

ETAT DE L'EGLISE.

La Cour de Rome auroit, sans doute poussé plus loin ses usurpations, si les Schismes, qui furent assez fréquens dans ce Siecle, ne lui eussent fait perdre beaucoup de terrein. Pour acquerir, ou pour conserver l'obédience des Princes Chretiens, les Papes se virent souvent contrains de laisser passer bien des choses, qu'ils auroient relevées s'ils se fussent trouvez dans d'autres conjonctures. Mais quand ils ne pouvoient se dispenser d'accorder quelque chose à leur préjudice, ils manquoient rarement d'y ajouter quelques termes ambigus, qui leur donnoient lieu d'expliquer ces concessions à leur avantage, quand le tems leur devenoit plus favorable. J'en ai rapporté un exemple dans la conduite de Calixte II. lorsqu'il promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, *sans une pressante nécessité:* car dans la suite, ce fut aux Papes à déclarer les cas où il étoit nécessaire d'en envoyer. Si tous les Princes eussent été semblables aux deux Guillaumes, ils se seroient rendus maitres de l'explication. Mais comme il s'en trouva de foibles ou de scrupuleux, & que les plus fermes se trouvoient souvent embarrassez dans des affaires qui ne leur permettoient pas de se brouiller avec Rome, les Papes ne manquoient pas à profiter de ces conjonctures. Nous allons voir de quelle maniere les quatre premiers Rois Normans se conduisirent à l'égard des Papes, pendant les Schismes qui arriverent sous leurs Regnes.

Des Schismes.

L'Angleterre avoit reconnu Gregoire VII. qui parvint au Pontificat pendant que Guillaume le Conquerant étoit sur le Trône. Cependant, l'élection de l'Antipape Clement III. ne fut pas plutôt faite, que Guillaume prit la résolution de demeurer neutre, jusqu'à ce que l'affaire fût décidée. Ce fut à l'occasion de ce Schisme, qu'il fit défense à ses sujets de reconnoitre aucun Pape sans sa permission. Cette neutralité de l'Angleterre se prouve invinciblement par la réponse que fit Lanfranc au Cardinal *Hugues le Blanc*, qui le sollicitoit à prendre le parti de Clement III. La voici telle qu'elle est rapportée par Baronius.

ETAT DE L'EGLISE.

J'ai reçu votre Lettre ; mais je ne saurois approuver une partie de ce qu'elle contient. Vos invectives contre Gregoire, que vous affectez de ne nommer qu'Hildebrand, & les noms extraordinaires que vous donnez à ses Légats, sont des choses que je ne puis entendre. D'un autre côté, les louanges excessives que vous donnez à Clement, & le caractere extraordinaire que vous lui attribuez, vont sans doute trop loin. Il est écrit que nous ne devons pas prononcer sur le bonheur des hommes avant leur mort, comme aussi nous ne devons pas médire de nos prochains. Le mérite des hommes est une chose qui passe notre portée : c'est pourquoi il ne nous est pas permis d'assurer quelque chose sur leur état à venir. Je suis pourtant persuadé que l'Empereur ne s'est pas engagé dans une si grande entreprise, sans en avoir eu de bonnes raisons, & qu'il n'a pu avoir de si heureux succès, sans une bénédiction particuliere du Tout-puissant. Pour ce qui regarde le voyage que vous projettez de faire en Angleterre, je ne saurois vous le conseiller, à moins que vous n'obteniez premierement le consentement du Roi. Car jusqu'à présent, nous n'avons pas entierement rejetté Gregoire, comme nous ne nous sommes pas déclarez pour son Compétiteur. Mais quand la cause de tous les deux aura été mûrement examinée, nous serons en état de nous déterminer sur ce sujet.

Gregoire VII. eut pour Successeur Victor III. qui mourut en 1087. environ un an avant Guillaume le Conquerant. Urbain II. fut mis en sa place, & bien-tôt après, Guillaume le Roux monta sur le Trône d'Angleterre, pendant que le Schisme subsistoit encore entre Urbain & Clement. On peut dire que, pendant quelques années, les Anglois furent sans Pape, puisqu'ils ne reconnoissoient ni l'un ni l'autre des deux Compétiteurs. Quand Anselme voulut, de son autorité privée, reconnoitre Urbain II. Guillaume s'y opposa, jusqu'à ce que, par une ruse dont je parlerai ailleurs, Urbain engagea ce Prince à se ranger sous son obédience. Cette démarche étant faite, l'Angleterre demeura sous la Juridiction de ce même Pape, & successivement, de Paschal II. de Gelase II. & d'Honorius II. ses Successeurs. Après la mort de ce dernier, il se forma un nouveau Schisme, par la double élection qui se fit d'Innocent II. & d'Anaclet. Ces deux Papes ayant chacun leurs partisans, partagerent toute l'Europe. Innocent eut besoin de tout le crédit & de toute l'éloquence de *S Bernard*, pour se faire reconnoitre en France, où il y avoit un puissant parti contre lui. Ce Royaume, aussi bien que l'Angleterre, fut longtems sans se déterminer pour l'un ou pour l'autre des Compétiteurs, tant il y avoit de difficulté à juger lequel des deux avoit le plus de droit. Chacun d'eux alleguoit des raisons, moins propres pour appuyer ses propres droits, que pour détruire ceux de son adversaire. On peut aisément juger que, pendant qu'on étoit dans l'incertitude à l'égard de ces Papes, on n'avoit recours à aucun des deux. Cela fait un vuide assez embarrassant pour ceux qui soutiennent que l'Eglise ne peut point se passer de Pape.

Si

ETAT DE L'EGLISE. Des Croisades.

Si les Schismes firent perdre aux Papes quelque terrein, cette perte fut avantageusement reparée par le moyen des Croisades, qui leur fournirent des occasions d'étendre leur autorité. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici quel droit les Princes de l'Europe avoient sur la Palestine, que les Sarrasins avoient conquise sur les Empereurs de Constantinople. Il suffira de dire, que le projet d'arracher aux Infideles ce païs arrosé du sang de J. Christ, parut si beau & si religieux, que tous les Princes Chretiens se firent un honneur d'y contribuer de leurs biens & de leurs Troupes, & quelques-uns même de leurs personnes. Les Peuples à l'envi de leurs Souverains, s'engagerent aveuglément dans cette entreprise, sur le rapport que fit *Pierre l'Hermite* (1), des calamitez auxquelles les Chrétiens de la Palestine étoient exposez sous la domination des Sarrasins. Ce fut Urbain II. qui le premier forma le projet d'unir ensemble tous les Chretiens de l'Europe, pour travailler à la délivrance de leurs Freres d'Orient, & qui en 1095, prêcha la premiere Croisade au Concile de Clermont. Ses exhortations firent un effet si surprenant, qu'en peu de tems, on vit marcher vers ce Païs-là une Armée prodigieuse, qui eut le succès que tout le monde sait. On chassa les Sarrasins de la Palestine, & l'on y fonda un Royaume Chretien, qui ne dura qu'environ quatre-vingt-dix ans. Ce Païs ayant été reconquis par les Infideles, les Papes ne cesserent point d'exhorter les Chretiens d'Europe à regagner ce que la Religion avoit perdu dans ces quartiers-là. Ce fut là le sujet de plusieurs nouvelles Croisades, dans lesquelles les Papes trouvoient de grands avantages. Premierement, comme ils se déclaroient eux-mêmes Chefs de ces Expéditions, ils prenoient sous leur protection tous ceux qui vouloient y avoir part. Par là ils avoient occasion de se mêler de toutes sortes d'affaires, y en ayant peu de considerables, où quelqu'un des Croisez ne se trouvât interessé. Secondement, ces Expéditions ne pouvant se faire sans de très grandes dépenses, les Papes en prirent occasion d'imposer sur le Clergé, sous le nom de *Décimes*, des Taxes dont ils avoient la disposition. En troisiéme lieu, quand une fois ils furent en possession de publier ces Croisades, selon qu'ils les jugeoient nécessaires, ils tirerent de ce principe une conséquence dont ils firent un grand usage. Ils prétendirent, qu'il n'étoit pas moins nécessaire pour la gloire de Dieu, d'exterminer les Hérétiques, que les Infideles. Or, comme ils s'étoient attribué le pouvoir de déclarer ce qui étoit Hérésie, dès que quelque Prince vouloit s'opposer à leurs usurpations, ils ne manquoient pas de le déclarer Hérétique, de l'excommunier, & de

(1) *Pierre l'Hermite* étoit un Prêtre François, qui avoit été en pélerinage dans la Terre-Sainte. Il avoit été extrêmement touché des miseres que les Chrétiens y enduroient. Il prétendit que Notre Seigneur lui avoit apparu dans un Songe, & lui avoit commandé d'aller engager les Chrétiens de l'Occident à entreprendre de les délivrer, leur promettant un heureux succès. Tind.

Le celebre Poëte François *Tristan l'Hermite* se prétendoit de la même Famille que *Pierre l'Hermite*.

publier une Croisade contre lui. C'est de quoi la suite de cette Histoire nous fournira quelques exemples remarquables. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les Papes ayent excité & fomenté cette fureur des Croisades, puisqu'ils en tiroient des avantages si considerables. Graces à Dieu, l'aveuglement des Chretiens à cet égard a cessé depuis longtems.

Conciles assemblez pendant les quatre Regnes.

A mesure que l'autorité du Pape prenoit de l'accroissement, celle des des Evêques, des Archevêques & des Conciles Provinciaux ou Nationaux diminuoit d'une maniere sensible. La raison en est, que le moindre Appel au Pape étoit capable de rendre leurs Ordonnances invalides & de nul effet. Aussi ne trouve-t-on, dans l'intervalle que je parcours présentement, que très peu de Conciles qui vaillent la peine d'être remarquez.

Concile de Winchester. *Spond.*

Le premier se tint à Winchester en 1070. *Hermenfred*, Evêque de Cisteron, *Jean* & *Pierre*, Prêtres Cardinaux, y présiderent en qualité de Légats du Pape. Comme ce Concile ne fit rien de considerable, que de déposer Stigand & quelques autres Evêques, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Je prendrai seulement occasion de ce Concile, de faire remarquer qu'en ce tems-là, la Dignité de Cardinal étoit au-dessous de celle d'Evêque, & que, dans les Actes de cette Assemblée, l'Evêque de Cisteron est toujours nommé avant les Cardinaux ses Collegues.

Concile de Londres.

Rang des Evêques.

En 1075. Lanfranc fit assembler à Londres un Synode, où il fut ordonné qu'à l'avenir on tiendroit plus frequemment des Conciles Provinciaux & Diocesains, dont l'usage avoit été interrompu depuis la Conquête. On y regla encore le rang des Evêques, conformément au IV. Concile de Tolede, & à quelques autres, & l'on conserva la préséance à ceux qui en étoient en possession. Il fut ordonné, que dans les Conciles, l'Archevêque d'Yorck seroit assis à la droite de l'Archevêque de Cantorberi, l'Evêque de Londres à la gauche de celui-ci, & l'Evêque de Winchester à la droite de l'Archevêque d'Yorck. On y dressa aussi quelques Canons, dont voici les plus remarquables.

Le V. défendoit à toutes personnes, à l'exception des Evêques & des Abbez, de parler dans les Conciles, sans la permission du Président.

Le VI. qui défendoit le Mariage entre les Parens jusqu'au septieme degré, se fondoit sur une Constitution de Gregoire I. Mais nous avons vu que, selon le témoignage de Bede, ce Pontife, dans ses Réponses aux Questions d'Augustin, limitoit cette défense au second degré.

Le VII. étoit contre la Simonie. Depuis quelque tems ce Canon étoit ordinaire dans tous les Conciles. Apparemment, ce désordre étoit devenu fort commun; ou peut-être étoit-ce pour préparer les esprits à la défense de prendre l'Investiture des Bénéfices des mains des Laïques, à quoi la Simonie servit de prétexte.

Le VIII. étoit contre ceux qui usoient de sortileges, ou de divinations, & d'autres superstitions de cette nature.

Le IX. défendoit aux Juges Ecclésiastiques de donner leur voix, pour condamner quelqu'un à mort, ou à la perte des membres.

ETAT DE L'EGLISE.

L'année suivante 1076., le même Archevêque assembla le Synode dont il a été déja parlé, au sujet du Mariage des Prêtres.

En 1094., il se tint un autre Synode à Rokingham, à l'occasion des démêlez entre Guillaume le Roux & Anselme.

Concile de Rokingham.

Huit ans après, en l'année 1102., sous le Regne de Henri I., Anselme convoqua un Synode National, auquel toute la Noblesse fut invitée, pour être témoin des déliberations qu'on y prendroit. On y fit quelques Canons, dont voici les principaux.

Concile National.

Le I. contre la Simonie.

Le IV. défendoit aux Archidiacres, Prêtres, Diacres & Chanoines, de se marier, & ordonnoit à ceux qui avoient des femmes, de s'en séparer. C'est ici la premiere défense générale qui fut faite aux Prêtres Anglois, de garder leurs femmes; ce qui fut désapprouvé par bien des gens.

Le VI. ordonnoit que les Fils des Prêtres ne succedassent point aux Bénéfices de leurs Peres.

Le IX. enjoignoit aux Prêtres, de porter la Couronne bien distincte.

Le XIII. défendoit aux Abbez de faire des Chevaliers, quoique jusqu'alors ils eussent joui de ce Privilege.

Le XIV. déclaroit nulles toutes les promesses de Mariage faites sans témoins, si l'une des Parties n'en convenoit pas.

Le XV. défendoit aux Moines, & aux Religieuses, de présenter des enfans au baptême.

Le XVII. renouvelloit la défense des Mariages entre parens, jusqu'au septieme degré.

Le XVIII. défendoit d'enterrer les morts hors de leur Paroisse.

Le XIX. fulminoit des Anathêmes contre ceux qui vendroient les hommes comme des bêtes. Malgré ce Canon, les Seigneurs ne laisserent pas de se maintenir dans la possession du droit de *Villainage*, c'est-à-dire, de vendre les uns aux autres leurs *Villains* ou Païsans, qui étoient regardez comme une espece d'Esclaves.

Le XX. étoit contre la Sodomie. Il est à remarquer que ce ne fut qu'après qu'on eut obligé les Prêtres à garder le Célibat qu'on s'avisa de faire des Canons contre ce crime, qui étoit auparavant presque inconnu en Angleterre.

J'ai parlé ailleurs du Concile qui se tint en 1125., au sujet du Mariage des Prêtres auquel le Cardinal *Jean de Creme* présida.

En 1127., Guillaume Corbet, Archevêque de Cantorberi, convoqua dans l'Eglise de Westminster, un Synode auquel il présida comme Légat du Pape. On y fit quelques Canons, dont voici les plus importans.

Concile à Westminster.

ETAT DE L'EGLISE.

Le III. défendoit de prendre de l'argent pour la reception des Moines & des Religieuses dans les Monasteres.

Le VI. défendoit, sous peine d'Excommunication, de tenir plusieurs Archidiaconez.

Le VIII. défendoit aux Ecclésiastiques de prendre des Terres à ferme.

Le VII. ordonnoit l'exact payement des Dixmes qui étoient appellées *les Domaines du Très Haut.*

En 1138. Alberic, Légat du Pape, assembla un Synode composé de dix-sept Evêques & de trente Abbez. Mais celui-ci, qui ne fut convoqué que pour faire choix d'un Archevêque de Cantorberi, & plusieurs autres assemblez sous le Regne d'Etienne pour des affaires politiques, n'ont rien d'assez important pour mériter qu'on en parle en détail.

Erections & Translations d'Evêchez.

Comme depuis la Conquête, on voit dans l'Histoire disparoitre certains noms d'Evêchez, & qu'on en voit d'autres inconnus du tems des Saxons, il est bon de dire un mot de ces changemens, afin d'éviter l'obscurité qui en pourroit naitre.

En 1075., le Siege de l'Evêché de *Shereburn* fut transferé à *Salisburi:* celui de *Selsey* à *Chichester*, & celui de *Lichfield* à *Chester.*

En 1092., sous le Regne de Guillaume le Roux, le Siege de *Dorchester* fut changé à *Lincoln*, & celui de *Wells* à *Bath.* Les Papes n'étoient pas trop contens de ces translations, qui se faisoient sans demander leur consentement. Paschal II. s'en plaignit fortement à Henri I.: mais comme c'étoit alors un tems de Schisme, il n'osa pas pousser l'affaire plus loin.

En 1108., sous le Regne de Henri I., le Monastere d'*Ely* fut changé en Evêché avec l'approbation du Pape, & le consentement de l'Evêque de Lincoln, qui ceda une partie de son Diocese pour en former ce nouvel Evêché.

Ce fut aussi sous le même Regne que la Ville de Carlisle, nommée par les Romains *Luguballia*, qui avoit été ruïnée par les Danois, & rebâtie par Guillaume le Roux, fut érigée en Evêché, dont *Adelwalt* fut le premier Evêque. Ce Diocese fut démembré de celui de Durham.

Projet d'ériger Winchester en Archevêché.

On voit dans l'*Anglia Sacra*, & dans l'Histoire de l'Eglise de Winchester composé par *Rudburn*, qu'en 1144. le Pape Luce envoya le *Pallium* à l'Evêque de Winchester Frere du Roi Etienne. Il avoit dessein de faire de Winchester un Archevêché, auquel il vouloit donner pour Suffragans les sept Evêques de l'ancien Royaume de Wessex. Mais cette démarche étant généralement désapprouvée, & l'Evêque craignant de trouver de trop fortes oppositions, remit à une autre fois l'exécution de son projet, qui s'évanouït par la mort du Pape Luce.

Fondations d'Ab-

L'Abbaye de *la Bataille* fut fondée par Guillaume le Conquerant,

ainsi qu'on l'a vu dans la Vie de ce Prince. En 1101., Henri I. fonda le Monastere de *Clarkenwell*, & le Prieuré de *S. Jean de Jerusalem*. L'Abbaye de *Reading* étoit aussi de la fondation de ce même Roi.

ETAT DE L'EGLISE. Abbayes.

Nouveaux Ordres de Moines.

Ce fut vers la fin du onzieme Siecle, ou au commencement du douzieme, que furent instituez les Ordres des *Chartreux* (1), de *Cîteaux* (2), & de *Prémontré* (3), qui s'établirent ensuite en Angleterre. On peut ajouter à ceux-ci, les *Chanoines Réguliers* (4), reformez par Yves de Chartres en 1098.

Récit abregé de la Dispute touchant la Transsubstantiation du tems de Berenger.

Parmi les évenemens considerables arrivez dans l'Eglise, pendant les quatre Regnes que nous parcourons, on ne doit pas oublier la fameuse dispute qui fut excitée touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Bien qu'elle n'ait pas fait autant de bruit en Angleterre qu'en France, comme c'est une matiere à laquelle toute l'Eglise prenoit & prend encore beaucoup d'interêt, il ne sera pas hors de propos de marquer brievement ce qui se passa de plus important sur ce sujet.

Vers la fin du huitieme Siecle *Paschase Radbert*, Moine de Corbie, avoit composé un Traité, dans lequel il avançoit que le Pain de l'Eucharistie étoit le véritable Corps de Jesus-Christ né de la Vierge, & que le Vin étoit le véritable Sang que Notre Sauveur avoit répandu sur la Croix. Cette opinion parut nouvelle à plusieurs Savans, qui la combattirent de tout leur pouvoir. *Jean Scot*, surnommé *Erigena*, c'est-à-dire Originaire d'Irlande, *Raban* Archevêque de Mayence; & *Ratramne* Moine, furent les principaux qui s'opposerent à l'établissement de cette Doctrine, D'un autre côté, il s'en trouva aussi quelques-uns qui la défendirent. Sans entrer dans les raisons des uns & des autres, je me contenterai de faire deux remarques sur cette dispute. La premiere est que, si de tout tems les Chretiens eussent été dans les sentimens de Paschase,

(1) Les *Chartreux* sont ainsi nommez du Lieu de la *Chartreuse* près de *Grenoble*, où leur premier établissement en 1086 fut fait par *Bruno* de *Cologne*, Chanoine de *Rheims*. On dit qu'ils s'établirent en Angleterre en 1180. Ils suivirent la Regle de *S. Benoit*. Tind.

(2) Les Moines de *Cîteaux* tirent leur nom de *Cistercium* ou *Cîteaux*, dans le Diocese de *Châlons*, où ils s'assemblerent premierement sous la direction de *Harding* qui étoit *Anglois*, en 1097. *S. Bernard* fut peu après reçu dans leur Societé, d'où ils furent nommez *Bernardins*. Ceux-ci rafinerent encore sur la Regle de *S. Benoit*. Ils passerent en Angleterre en 1128., & s'établirent premierement à l'Abbaye de *Waverly*, dans le Comté de *Surrey*. Tind.

(3) L'Ordre de *Prémontré* fut fondé par *S. Norbert*, d'une Famille noble de *Cologne*, en 1120., dans un endroit qui lui fut marqué par la Sainte Vierge, d'où il fut nommé *Præmonstratum*, c'est-à-dire *montré par avance*. Ils furent amenez en Angleterre en 1146, & établis à *Newhouse*, dans le Comté de *Lincoln*. Ils suivoient la Regle de *S. Augustin*. Tind.

(4) Les *Chanoines* furent distinguez en *Reguliers* & *Séculiers*. Les premiers s'étant reformez sur les derniers, leur donnerent ce nom par maniere de reproche. Ils prétendoient avoir reçu leurs Regles de *S. Augustin*. Tind.

ETAT DE L'EGLISE.

il est difficile de comprendre que tant d'habiles gens eussent regardé cette Doctrine comme nouvelle. En second lieu, on ne peut disconvenir que l'opinion de Paschase ne gagnât tellement l'avantage sur la contraire, depuis le huitieme Siecle, que quand la dispute fut renouvellée, deux-cens ans après, la Doctrine opposée à celle de Paschase passa généralement pour nouvelle.

Histoire de l'Eglise de M. Basnage.

Cette Controverse s'étant enfin terminée, soit parce qu'on s'en lassa, soit parce que d'autres évenemens qui occuperent les esprits la firent cesser, elle demeura comme assoupie pendant près de deux-cens ans. En 1035., *Berenger*, Archidiacre d'Angers, qui passoit pour fort savant, voyant que l'opinion de Paschase prévaloit, fit des efforts pour s'opposer à ses progrès. Il publia une Doctrine toute contraire, dans laquelle on lui donna le tems de s'affermir pendant douze ou quinze ans, sans lui rien opposer. Le premier qui l'attaqua, fut *Adelman* Théologal de Liege, & ensuite *Bedwin* Evêque de la même Eglise, qui tâcherent de le porter à changer de sentiment.

Pendant ce tems-là, Berenger avoit un commerce de Lettres avec Lanfranc, qui étoit alors Abbé du Monastere de S. Etienne à Caen. Leur commerce rouloit sur la matiere de l'Eucharistie. Lanfranc soutenoit le sentiment de Paschase; & Berenger, au contraire, la doctrine qu'il avoit lui-même nouvellement publiée. Une des Lettres de Berenger (1) étant tombée entre les mains de Leon IX. qui occupoit alors le Siege Pontifical, il jugea qu'il étoit à propos de convoquer un Concile sur ce sujet. Berenger y fut condamné, parce qu'il s'éloignoit du sentiment commun, & qu'il employoit, dans ses Lettres, les mêmes raisons dont Jean Scot s'étoit autrefois servi contre Paschase. Lanfranc, qui se trouva présent à ce Concile, fut obligé de s'y justifier, à cause du commerce qu'il avoit eu avec ce prétendu Hérétique. Cependant, comme on avoit condamné Berenger sans l'entendre, le Pape convoqua un autre Concile à Verceil, où il fut cité. Il n'y comparut pas; mais il y envoya deux Ecclésiastiques, qui, selon le témoignage de Lanfranc, abandonnerent la cause de leur Maitre. Berenger fut donc condamné une seconde fois, & l'on envelopa dans la même condamnation, le Livre de Jean Scot, d'où il avoit puisé ses argumens. Loin de se soumettre à la décision de ces deux Conciles, Berenger écrivit pour la défense de Scot, & se servit de termes un peu rudes, contre Paschase, contre le Pape & contre l'Eglise Romaine. Ses preuves parurent si fortes que plusieurs personnes se déclarerent ouvertement pour lui, & même il y en eut qui écrivirent en sa faveur. Il est vrai que tous ces Ecrits ont été supprimez: mais le fait n'en est pas moins certain. Un ancien Auteur remarque que toute la France étoit alors en trouble à cause

Sigebert.

(1) La Lettre étoit adressée à *Lanfranc*, en *Normandie*: mais comme il étoit allé à Rome, elle fut envoyée par quelqu'un de ses Ennemis au Pape. TIND.

de Berenger, plusieurs Savans disputant pour ou contre lui, de vive voix ou par écrit.

Il falloit bien que la Doctrine de Berenger se fût répandue en divers lieux, puisque Victor II., Successeur de Leon IX., trouva qu'il étoit nécessaire d'assembler un autre Concile à Tours, pour y décider cette Controverse. Berenger n'ayant pu se dispenser de se trouver à ce Synode qui se tenoit dans son voisinage, on prétend qu'il n'osa y soutenir son sentiment, & qu'il acquiesça aux décisions des deux précedens. Mais c'est ce qu'on ne sait que par le rapport de ses ennemis. Quoi qu'il en soit, s'il se retracta, il s'en repentit dans la suite, & il continua, comme auparavant, à maintenir son opinion. Cela donna lieu à Etienne X. de le citer à un Concile, qui fut assemblé à Rome en 1059. Berenger y comparut, & si nous en croyons les Historiens que nous avons, dont la plupart marquent beaucoup d'aigreur contre lui, il n'osa défendre sa cause. Il signa même un Ecrit dans lequel on lui faisoit dire *que le Corps de Jesus-Christ étoit manié sensuellement par les mains des Prêtres, & brisé par les dents des Communians.* Ensuite, on l'obligea, par des menaces, à brûler lui-même le Livre de Scot, où l'on prétendoit qu'il avoit puisé ses erreurs. Il faut remarquer, qu'encore que quelques-uns ayent avancé qu'il n'osa défendre sa cause, il s'en trouve d'autres qui ont assuré qu'il disputa longtems contre *Lanfranc* & contre *Alberic* Moine du Mont Cassin, qu'on lui avoit opposez. Au reste, ce ne furent pas tant les raisons de ses adversaires qui l'obligerent à signer cet Ecrit, que les menaces par lesquelles on l'intimida. *Vous ne l'avez pas fait*, lui disoit Lanfranc dans une de ses Lettres, *pour l'amour de la Vérité, mais par la crainte de la mort dont vous étiez menacé.* Aussi vit-on dans la suite, que son cœur n'avoit point de part à ce que sa main avoit fait, puisque, malgré ses fréquentes retractations, il persista dans ses premiers sentimens jusqu'à sa mort.

En 1073. il y eut encore un autre Concile à Rouen sur le même sujet, & un autre à Poitiers, en 1075. Berenger fut présent à ce dernier, & y courut même quelque risque; ce qui lui donna encore plus d'éloignement pour le parti opposé. Enfin, Gregoire VII. étant parvenu au Pontificat, & voulant absolument terminer cette affaire, qui étoit si souvent renouvellée, convoqua un Concile à Rome en 1079. Avant l'ouverture du Synode, il ordonna un jeûne de trente jours, pour demander à Dieu, qu'il lui plût d'accorder à cette Assemblée la grace de découvrir la Vérité. C'est une chose assez étonnante; qu'après tant de décisions, conformes, comme on le prétend, à la doctrine de tout tems reçue, on fût encore en suspens touchant ce qu'il falloit croire sur cette matiere. Berenger comparut devant ce Concile, & y signa une abjuration plus forte & plus nette que les précedentes. Il y reconnoissoit, *que le pain & le vin du Sacrement sont substantiellement changez par l'operation miraculeuse des paroles de Notre Seigneur, dans le Corps propre, vi-*

ETAT DE L'EGLISE.

sible & vivant de Jesus-Christ; non figurativement & sacramentalement; mais véritablement, proprement & substantiellement. Cette abjuration ne fit pas plus d'effet sur son esprit, que les précedentes. Cela paroit, de ce qu'il fut encore cité à un Concile assemblé à Bourdeaux, où il comparut & fut condamné. Il passa le reste de sa vie dans sa retraite, où il mourut tranquillement l'an 1088.

Reflexions sur cette matiere.

Le détail qu'on vient de voir, donne lieu à diverses réflexions. Premierement, si la doctrine de Berenger étoit manifestement contraire à la croyance de l'Eglise Universelle, depuis le tems des Apôtres, on ne peut s'empêcher d'être surpris, qu'il ait fallu assembler tant de Conciles sur ce sujet. En second lieu, cette multiplication de Conciles fait voir que l'opinion de Berenger s'étoit extremement répandue, puisqu'on prenoit tant de soin d'en arrêter les progrès. 3. Il n'y a pas moins de sujet de s'étonner, que ni Berenger, ni aucun des Evêques, ou autres Ecclésiastiques de son parti, n'ayent pas été déposez. Si Berenger se fût sincerement retracté, on n'auroit point de peine à trouver les raisons de la moderation des Papes & des Conciles à son égard. Mais, outre que ces fréquentes retractations pouvoient faire présumer que la derniere n'étoit pas plus sincere que les précédentes, on a des preuves très fortes qu'il persista dans ses sentimens jusqu'à la mort. En effet, malgré ces abjurations, Lanfranc le regardoit toujours comme un homme engagé dans le Schisme. Un Auteur anonyme, qui écrivoit huit ans après la derniere retractation de Berenger, ne laisse pas de le traiter d'Hérétique (1): marque évidente qu'il persistoit toujours dans ses prétendues erreurs. Il est vrai que Guillaume de Malmesburi assure que Berenger mourut Catholique, c'est-à-dire, dans les sentimens de l'Eglise Romaine: mais il a été trompé, ou par la derniere abjuration qu'il a cru sincere, ou par l'Epitaphe honorable qu'Hildebrand (2), Evêque du Mans, fit pour Berenger, après sa mort. Sans doute cet Historien, qui a inseré cette Epitaphe dans son Histoire, n'a pu se persuader qu'un Evêque ait donné tant de louanges à un homme actuellement Hérétique.

Enfin on peut encore observer sur ce sujet, qu'encore que l'Histoire de Berenger ne nous soit connue que par les Ecrits de ses adversaires, plusieurs d'entre eux n'ont pu s'empêcher de parler du prodigieux succès que sa doctrine eut en Allemagne, en Italie, & particulierement en France. Pour ce qui regarde l'Angleterre, on ne doit pas être surpris que cette dispute y ait fait moins de bruit qu'ailleurs. La revolution qui venoit d'arriver dans cette Isle, y occupoit les esprits de tout autre chose. Ajoutons enfin, pour une derniere remarque, que les fréquentes retractations de Berenger firent un tort extrême à la doctrine qu'il soute-

(1) *Baronius* appelle *Berenger* un *Hérétique corrompu.* TIND.

(2) *Hildebrand* rend à *Berenger* un glorieux témoignage, pour son *Savoir* & pour ses *Mœurs*. TIND.

noit. Dans un siecle tel que celui-là, peu de personnes étant capables de juger par elles-mêmes d'une question si difficile, les préjugez avoient plus de part que la connoissance, au jugement qu'on en portoit. Or il est certain que les apparences étoient contre Berenger, à cause du soin qu'on prenoit de publier, qu'il ne s'étoit retracté qu'après avoir été convaincu. On n'avoit garde de parler des menaces qui avoient extorqué ses abjurations, quoi qu'il n'y eût rien de plus certain, ainsi que nous l'avons vû ci-dessus par le témoignage même de Lanfranc.

ETAT DE L'EGLISE.

Pour achever ce que j'ai à dire touchant l'état de l'Eglise, pendant ces quatre premiers Regnes des Normans, il ne me reste plus qu'à faire connoitre les Evêques ou autres Ecclésiastiques les plus distinguez.

Ecclésiastiques fameux.

Aldred, Archevêque d'Yorck, qui couronna Guillaume le Conquerant, étoit un bon & pieux Prélat. Il avoit été auparavant Evêque de Glocester, dont il avoit fait bâtir l'Eglise Cathédrale. Ensuite il acheta plusieurs Terres au voisinage d'Yorck, dont il enrichit son Archevêché. Le Monastere de *Beverley* lui fut aussi redevable de plusieurs bienfaits.

Aldred.

Quoique, selon les prétentions de la Cour de Rome, *Stigand* se fût intrus dans l'Archevêché de Contorberi, & que par cette raison il eût été suspendu par le Pape, il ne laissa pas, malgré sa suspension, de faire les fonctions Archiépiscopales, pendant les Regnes d'Edouard & de Harald. Si Guillaume le Conquerant refusa d'être couronné de sa main, ce ne fut que pour ne se pas brouiller avec la Cour de Rome; car d'ailleurs il traita d'abord ce Prélat avec beaucoup de distinction. Lorsque Stigand accompagna ce Prince en Normandie, le Clergé de ce Païs-là, sans avoir égard aux censures de Rome, lui fit tous les honneurs dûs à son rang & à sa dignité. Dans la suite, Guillaume prit d'autres sentimens à son égard, & le fit déposer au Concile de Winchester. Dès que ce Prélat eut perdu sa Dignité, le Roi ne gardant plus de mesures avec lui, le fit mettre en prison, dans la vue de l'obliger à découvrir où il avoit caché ses trésors, qui étoient très considerables. Mais rien n'ayant été capable de lui arracher ce secret, il mourut dans la prison. Après sa mort, on trouva pendue à son cou, une petite clef avec un papier qui marquoit l'endroit où étoit son argent, dont le Roi se saisit.

Stigand.

Marianus Scotus, né en Ecosse l'an 1028. étant parvenu à l'âge de trente ans, se retira dans un Monastere de Cologne. Ensuite il fut transferé dans l'Abbaye de *Fulde*, où il écrivit une Chronique qui commence à la Création du monde, & finit l'année 1082. de l'Ere Chrétienne. Il mourut quatre ans après, en l'an 1086. Les Ecossois étoient alors très bien venus en Allemagne, où il y avoit quinze Monasteres fondez par

Marianus Scotus.

ETAT DE L'EGLISE.

un Prince de leur Nation, qui avoit servi Charlemagne. Les Abbez de ces Monasteres devoient tous être Ecossois.

Wulstan.

Wulstan, Evêque de Worcester, s'acquit beaucoup de reputation par sa pieté, de laquelle quelques-uns ont parlé avec exagération. On prétend qu'il fit divers miracles, tant pendant sa vie, qu'après sa mort. Il parut pourtant que Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, n'étoit pas trop convaincu du mérite de ce Prélat, puisqu'il voulut le faire déposer dans un Concile, à cause de son ignorance & de son incapacité. Cela donne lieu de soupçonner, que la vertu de Wulstan consistoit dans une grande simplicité, qu'on a voulu faire passer pour une sainteté extraordinaire. Guillaume de Malmesbury, qui a écrit sa vie, rapporte une particularité qui fait comprendre, que ce Prélat avoit une grande opinion de son propre mérite. Comme les Moines, qui assistoient à sa mort, témoignoient beaucoup d'affliction, à cause de la perte qu'ils alloient faire, il les consola, en leur disant qu'ils auroient en lui un Patron plus puissant après sa mort, que pendant sa vie.

Lanfranc.

Lanfranc, de qui j'ai eu souvent occasion de parler, nâquit à Pavie. Après qu'il eut achevé ses études, il se fit Moine dans l'Abbaye du *Bec* en Normandie, où il enseigna la Logique avec beaucoup de reputation. Les reproches qu'il faisoit souvent aux Moines ses Confreres, sur leur ignorance, furent cause de sa fortune. Ces Moines ayant porté quelques plaintes contre lui à Guillaume le Bâtard qui n'étoit alors que Duc de Normandie, il fut obligé d'aller à la Cour, pour se justifier. Dans les conversations que ce Prince eut avec lui, il fut si charmé de son mérite, qu'au-lieu de le châtier, comme ses Délateurs s'y étoient attendus, il le fit Abbé du Monastere de S. Etienne à Caen, d'où il le tira ensuite, pour le faire Archevêque de Cantorberi. Le crédit de Lanfranc, qui avoit été fort grand sous Guillaume le Conquerant, déchut sous celui de Guillaume le Roux, à qui pourtant il avoit procuré la Couronne. Sa mort, qui arriva bien-tôt après en 1089. lui épargna peut-être bien des chagrins. Il avoit fait rebâtir l'Eglise de Cantorberi, qui avoit été brûlée par les Danois du tems de l'Archevêque *Elphegus*, & avoit fixé à cent cinquante le nombre des Moines de St. Augustin, qui auparavant étoit illimité. Il leur avoit aussi donné un *Prieur*, au-lieu qu'avant lui, ils étoient gouvernez par un Chorévêque, & au commencement par un Abbé. Un grand procès, qu'il gagna contre Odon Evêque de Bayeux & Comte de Kent, le mit en possession de vingt & cinq Terres, dont cet Evêque s'étoit emparé. Il passoit pour un grand homme d'Etat, aussi bien que pour un Prélat très savant & très éclairé. Un Commentaire qu'il écrivit sur les Epitres de St. Paul, & une Histoire Ecclésiastique qui ne se trouve plus, étoient des Ouvrages estimez de tous les Savans.

Mais le plus remarquable de ses Ouvrages fut un Traité qu'il composa contre Berenger, pour soutenir la présence réelle du Corps & du Sang de J. Christ dans le Sacrement. Malgré cette preuve de la conformité de ses sentimens avec ceux de l'Eglise Romaine, Gregoire VII. voulut l'obliger d'aller à Rome, pour y rendre raison de sa croyance. Il lui fit savoir même après plusieurs sommations, qu'il seroit suspendu, s'il ne se rendoit pas à Rome dans quatre mois. Mais Lanfranc se dispensa d'obeïr, quoiqu'il eût assez de tems pour faire ce voyage, puisqu'il ne mourut que huit ans après.

ETAT DE L'EGLISE.

Anselme.

Anselme, qui avoit été Abbé du Bec avant que d'être Archevêque de Cantorberi, fut de tous les Prélats de l'Eglise Anglicane, celui qui fit le plus de bruit, par les démêlez qu'il eut avec Guillaume le Roux & Henri I. Le premier de ces differens étant de peu de conséquence, je ne perdrai point de tems à en faire le détail, en ayant dit ailleurs ce qu'il y a de plus important. Je remarquerai seulement à l'occasion d'Anselme, une particularité qui fait voir l'adresse dont Urbain II. usa pour se faire reconnoitre par l'Angleterre.

L'Antipape Clement étant encore en vie quand Urbain II. fut élu, l'Angleterre refusa de reconnoitre l'un & l'autre des deux Papes. Dans ces entrefaites, Anselme s'étant brouillé avec Guillaume le Roux, se déclara hautement pour Urbain, contre la volonté du Roi. Comme leur querelle s'échauffoit de plus en plus, le Roi chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il fit entendre à Urbain, que s'il vouloit lui envoyer le *Pallium* destiné pour Anselme, afin que cet Archevêque fût obligé de le recevoir de sa main, il feroit en sorte que l'Angleterre se rangeroit sous son obédience. Urbain, ayant accepté cette offre, envoya en Angleterre l'Evêque d'Albe, pour faire ce que le Roi souhaitoit. Cependant, ce Nonce, sans faire connoitre au Roi qu'il étoit chargé du *Pallium*, se contenta de lui dire, que le Pontife étoit disposé à faire ce qu'il avoit promis, pourvu que l'Angleterre le reconnût pour seul Pape. Sur cette assurance, Guillaume exécuta son engagement. Mais, quand il eut fait cette démarche, & qu'il voulut avoir le *Pallium* d'Anselme à sa disposition, le Nonce lui répondit que la chose étoit impratiquable, parce qu'Anselme refusoit de recevoir le *Pallium* des mains d'un Laïque. C'est de cette maniere que ce Prince fut pris pour dupe, & qu'il se vit contraint de souffrir que l'Archevêque prît lui-même le *Pallium* de dessus l'Autel où le Nonce l'avoit posé. Il ne pardonna pas à ce Prélat, qui, comme on l'a déja vu, fut obligé d'aller à Rome, & ensuite de se retirer à Lyon, où il demeura jusqu'à la mort de ce Monarque.

Histoire du démêlé entre Henri I. & Anselme

Pendant le séjour qu'Anselme fit à Rome, il se trouva présent à un Concile où l'on décida, que tous les Ecclésiastiques qui, à l'avenir, re-

ETAT DE L'EGLISE. touchant les Investitures.

cevroient l'Investiture de leurs Bénéfices des mains des Laïques, seroient excommuniez. Ce fut pour obeïr aux Décrets de ce Concile, qu'après son retour en Angleterre où Henri I. l'avoit rappellé, il refusa de rendre hommage à ce Prince, & de sacrer les Evêques qui avoient reçu l'Investiture du Roi. Ce refus fut la source d'une querelle bien plus importante que celle qu'il avoit eue avec Guillaume le Roux, puisqu'en celle-ci il s'agissoit d'une prérogative dont les Rois d'Angleterre étoient depuis longtems en possession. Cependant, Henri voulant agir avec circonspection, dans un tems où la Cour de Rome s'étoit rendue très formidable par les avantages qu'elle avoit remportez sur l'Empereur, consentit qu'Anselme envoyât des Agens à Rome. Il y dépêcha lui-même des Ambassadeurs pour y défendre sa cause, & pour presser le Pape de le laisser jouïr tranquillement de ses droits. Paschal II. répondit, qu'il ne pouvoit accorder au Roi une chose qui avoit été très expressément défendue par plusieurs Conciles. Malgré ce refus, Henri demeura ferme à vouloir conserver ce droit, qu'il avoit reçu de ses Prédécesseurs. Dans cette résolution, il commanda au Prélat de lui faire hommage, & de sacrer certains Evêques, qui avoient reçu l'investiture selon la forme ordinaire. Anselme répondit qu'il ne pouvoit obeïr au Roi sans desobeïr au Pape & aux décrets du Concile de Rome, où il avoit lui-même donné sa voix. *Que m'importe*, repliqua le Roi? *Le Concile de Rome a-t-il pu me priver d'une prérogative que je tiens de mes Prédécesseurs? Non, je ne consentirai jamais que qui que ce soit, qui me refusera les suretez que les Sujets doivent à leur Prince, possede des Fiefs dans mes Etats.* Ensuite, il fit dire à l'Archevêque, de faire ce qui lui étoit commandé, ou de sortir du Royaume. Anselme répondit, qu'il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre; mais qu'il iroit dans son Diocese attendre ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer. Cette réponse choqua le Roi & les Seigneurs de son Conseil. Après avoir déliberé sur ce sujet, l'avis du Conseil fut, qu'on ne devoit pas tant ménager Anselme, ni le Pape même, mais chasser l'un du Royaume, & se dégager de toute dépendance à l'égard de l'autre. Le Roi ne voulant point se charger seul de l'exécution d'un Conseil de cette nature, convoqua sur ce sujet la grande Assemblée ou le Parlement. Il y représenta l'entreprise que le Pape faisoit sur les prérogatives de la Couronne, & l'arrogance de l'Archevêque, qui agissoit avec lui, non comme un Sujet, mais comme un égal, ou plutôt comme un Superieur. Sur ces plaintes, l'Assemblée résolut qu'on donneroit encore du tems à Anselme, pour se déterminer; & qu'en attendant, le Roi envoyeroit des Ambassadeurs au Pape, pour tâcher de le faire désister à l'amiable de ses prétentions. L'Archevêque d'Yorck, & deux autres Evêques furent chargez de cette Ambassade, & deux Agens d'Anselme les accompagnerent. Les premiers avoient ordre de donner à Paschal le choix de

ces deux partis, ou de se relâcher à l'égard des Investitures, ou de voir bannir Anselme, & de perdre lui-même l'obédience de l'Angleterre avec tous les profits qu'il en retiroit. Dans l'audience qu'ils eurent du Pontife, ils lui représenterent le danger où il s'exposoit, s'il refusoit de donner satisfaction au Roi. A cela Paschal répondit, qu'il perdroit non-seulement l'Angleterre, mais sa dignité même, plutôt que de rien relâcher sur ce sujet. Les Agens d'Anselme eurent aussi leur audience à part. Ensuite le Pape chargea les uns & les autres de deux Lettres, l'une pour le Roi, où il l'exhortoit à se départir du droit des Investitures; l'autre pour Anselme, dans laquelle il enjoignoit à ce Prélat de continuer toujours à soutenir le parti de la justice. La premiere de ces Lettres étant très desagreable au Roi, il ne voulut pas la communiquer aux Seigneurs. Mais Anselme fit lire publiquement celle qui lui étoit adressée.

ETAT DE L'EGLISE.

Cependant, il y avoit une grande diversité dans ce que les Ambassadeurs du Roi, & les Agens d'Anselme, rapportoient de bouche. Les premiers assuroient que, dans une audience secrete, le Pontife leur avoit dit, qu'il vouloit bien se relâcher à l'égard des Investitures, pourvu que le Roi le contentât sur quelques autres articles : mais qu'il n'osoit le témoigner publiquement, de peur que les autres Souverains n'en abusassent. Les Envoyez d'Anselme soutenoient au contraire, que le Pape n'avoit rien dit d'approchant, & ils en alleguoient pour preuve la Lettre qu'il avoit écrite à l'Archevêque. Ce que ceux-ci rapportoient étoit d'autant plus vrai-semblable, que le Roi refusoit de faire voir la Lettre qu'il avoit reçue du Pape. Néanmoins, on ne pouvoit revoquer en doute le témoignage de l'Archevêque d'Yorck, & des deux autres Evêques, sans les accuser en même tems de mensonge, & d'une honteuse prévarication. Anselme lui-même s'y trouvoit bien embarassé, puisqu'il en appelloit au témoignage du Pape même. Dans cette incertitude, il prit le parti de gagner du tems, afin de pouvoir mieux s'instruire des intentions du Pontife. Pour cet effet, il offrit de communiquer avec les Evêques qui avoient reçu l'Investiture du Roi, ce qu'il avoit refusé jusqu'alors, à condition qu'il ne les sacreroit qu'après en avoir reçu l'ordre du Pape. Ce temperament ayant donné quelque satisfaction au Roi & à son Conseil, on donna du tems au Prélat pour envoyer de nouveaux Agens à Rome.

Pendant que ces Envoyez étoient à la Cour du Pape, le Roi, qui souffroit avec impatience toutes ces longueurs, fit commander à l'Archevêque de sacrer les trois Evêques élus. Anselme répondit, qu'il étoit prêt à en sacrer un des trois, qui refusoit de recevoir l'Investiture du Roi : mais qu'à l'égard des deux autres, il ne le pouvoit faire sans le consentement du Pape. A son refus, le Roi donna ordre à l'Archevêque d'Yorck de faire cette fonction. Mais les Evêques qui devoient être sacrez, ne

purent se résoudre à faire cette démarche. Les ménagemens qu'ils gardoient avec le Pape, offenserent tellement le Roi, qu'il fit saisir tous leurs biens.

Dès que les Agens d'Anselme furent retournez de Rome, le Roi se rendit à Cantorberi, & dit à l'Archevêque, qu'il eût à lui donner satisfaction, s'il ne vouloit provoquer plus loin sa colere. Anselme lui répondit, qu'il avoit reçu une Lettre du Pape, qu'il n'avoit pas encore ouverte; qu'il l'ouvriroit en sa présence, & qu'il se conformeroit à ce que le Pontife lui ordonneroit. Henri, outré de la préference que ce Prélat donnoit toujours aux ordres du Pape, repliqua, qu'il n'étoit nullement question de savoir ce que le Pape ordonnoit, parce qu'il n'étoit pas d'humeur de soumettre ses droits à son jugement. Cependant, il ne put rien gagner sur ce Prelat, qui demeura toujours obstiné. Enfin, Henri voulant tenter toutes sortes de voyes, avant que de faire un plus grand éclat, conseilla lui-même à l'Archevêque de faire un voyage à Rome, pour tâcher de porter Paschal II. à se relâcher. Anselme eut de la peine à s'y résoudre. Mais enfin, il se laissa persuader par les raisons des Evêques & des Barons, qui lui représenterent, que ce voyage ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

Dès qu'il fut de l'autre côté de la Mer, il ouvrit la Lettre du Pape, dans laquelle il trouva un déni absolu de tout ce que les Ambassadeurs du Roi avoient rapporté. Il continua pourtant son voyage à Rome, où il fut bientôt suivi de *Guillaume de Vareiwaast*, Ambassadeur du Roi, qui avoit été autrefois envoyé à la même Cour par Guillaume le Roux. Cet Ambassadeur ayant été admis à l'audience du Pape, lui représenta que l'Angleterre alloit être perdue pour lui, s'il vouloit s'obstiner à priver le Roi de ses justes droits. Il ajouta, que son Maitre étoit résolu de perdre plutôt sa Couronne, que d'en voir retrancher le Droit des Investitures. *Et moi*, répondit Paschal, *je perdrai plutôt la vie, que de souffrir qu'il continue à usurper les droits de l'Eglise.* Cette réponse si positive ayant entierement rompu la négociation, l'Ambassadeur reprit le chemin d'Angleterre; & Anselme, qui n'osoit plus retourner à son Eglise, alla faire son séjour à Lyon.

Cette tentative n'ayant pas réussi, Henri envoya un autre Ambassadeur à Rome. Mais comme il n'offroit rien de nouveau, il ne fit qu'irriter Paschal, qui excommunia le Comte de *Mellent* & quelques autres Seigneurs du Conseil du Roi. Il menaça même Henri d'agir avec lui à toute rigueur: mais il n'en vint point à l'exécution. Cependant Anselme, qui voyoit que le Pape gardoit des ménagemens avec le Roi, craignit que son exil ne fût de longue durée, & que tôt ou tard, le Pape & le Roi n'en vinssent à un accommodement dont il pourroit bien être la victime. Dans cette pensée, il résolut d'engager le premier si avant, qu'il

ne lui fût plus possible de reculer. Pour cet effet, il alla trouver *Adele*, Comtesse de Blois, Sœur de Henri, & lui déclara, qu'il ne pouvoit plus longtems se dispenser d'excommunier le Roi, s'il ne se résolvoit promptement à se désister de ses prétentions. Cette menace ayant fait beaucoup de peine à la Princesse, elle se mit en devoir de travailler à un accommodement. Pour y réussir, elle pria le Roi son Frere, qui étoit alors en Normandie, de se rendre au Château de l'Aigle, où elle avoit dessein de mener Anselme, afin qu'ils pussent conferer ensemble touchant leurs differens. Dans cette entrevue, l'affaire commença, par les soins de la Comtesse de Blois, à prendre un meilleur train. Le Roi, qui craignoit les menaces du Prélat, le traita très civilement. Anselme y fit paroitre, de son côté, plus de respect pour le Roi, qu'il n'en avoit eu jusqu'alors. Ils ne furent pas longtems ensemble, sans s'appercevoir l'un & l'autre que chacun souhaitoit également de se tirer de cette affaire avec honneur. Dans cette disposition, ils chercherent paisiblement les moyens d'accommoder leur differend d'une maniere dont ils pussent se contenter. Dès qu'ils furent convenus d'un expédient, Henri renvoya Guillaume de Warelwaast au Pape, pour le lui faire approuver. Paschal se trouvoit alors dans une situation, qui lui faisoit souhaiter de ne pas se brouiller avec l'Angleterre. Il étoit vivement pressé par les Allemans, qui, peu de tems après, l'obligerent à chercher un azile en France. L'accommodement fut donc conclu à ces conditions, que le Roi renonceroit au droit de donner l'Investiture des Bénéfices, & que le Pape permettroit aux Evêques & aux Abbez de faire hommage au Roi des Fiefs Ecclésiastiques qu'ils possédoient. Ainsi le Pape & le Roi se tirerent également de cet embaras, par une voye aussi juste que naturelle, & qui auroit dû être suivie au commencement de la querelle, s'ils eussent tous deux agi de bonne foi. C'est ce qui paroitra manifestement, si l'on examine sans prévention quel étoit l'état de la dispute, à quoi il ne sera peut-être pas inutile d'employer quelques lignes, puisque cette affaire a fait autrefois tant de bruit, & qu'Anselme y a eu tant de part.

Accommodement entre le Roi & Anselme.

Je poserai d'abord, comme un fait qui me paroit incontestable, que depuis l'Empire de Charlemagne, les Princes Souverains étoient en possession de donner l'Investiture des grands Bénéfices, par l'Anneau, & le Bâton Pastoral (1). Gregoire VII. fut le premier qui entreprit de leur enlever ce droit, vers la fin de l'onzieme Siecle. Les Papes ses Succes-

Etat de la question.

(1) *Sigebert de Gemblours* (ad Ann. 773) rapporte que le Pape *Adrien I*, dans un Concile de 153 Evêques & Abbés, accorda à *Charlemagne* le Privilege *d'élire le Pape*, & le droit des Investitures. *Baronius* & *Pierre de Marca* nient l'autorité de ce Concile, & soutiennent que c'est une invention de *Sigebert*, pour soutenir le parti de l'Empereur contre *Paschal II*. Tind.

ETAT DE L'EGLISE.

ſeurs continuerent avec la même ardeur à pourſuivre l'exécution de ce projet. Il faut convenir, que les Princes eux-mêmes ne fourniſſoient aux Papes que de trop frequentes occaſions de ſe recrier contre les abus de cette prérogative. Sous prétexte que les Evêques & les Abbez ne pouvoient entrer en poſſeſſion de leurs Bénéfices, avant que d'en avoir reçu l'Inveſtiture, les Princes vendoient publiquement les Evêchez & les Abbayes au plus offrant. Je dis qu'ils les vendoient, car quoique les élections paruſſent canoniques, les Souverains ne laiſſoient pas de s'en rendre maitres, puiſqu'ils étoient en droit de refuſer l'Inveſtiture à ceux qui ne leur étoient pas agréables. Cela ſeul étoit ſuffiſant pour leur faire obtenir l'élection de ceux qu'ils recommandoient, n'y ayant point d'Ecléſiaſtique qui deſirât d'être Evêque ou Abbé, ſans poſſeder les biens attachez au Bénéfice. Il falloit donc, pour être élu, avoir le conſentement du Prince; après quoi l'Evêque ou l'Abbé, avant même que d'être ſacré, recevoit l'Inveſtiture de la maniere qu'il a été dit. Outre que la Simonie avoit trop ſouvent lieu dans les élections faites de cette ſorte, il y avoit une autre raiſon qui ſembloit autoriſer les Papes à faire des efforts pour abolir les Inveſtitures. C'eſt que les Princes, en inveſtiſſant les Eccléſiaſtiques d'une maniere differente de celle qui ſe pratiquoit envers les Laïques, & avant même qu'ils fuſſent ſacrez, ſembloient vouloir s'attribuer le droit de leur conferer le Caractere. C'eſt ce que les Papes faiſoient valoir, comme une pure uſurpation des droits de l'Egliſe. En effet, on ne pouvoit s'empêcher d'y voir quelque choſe d'approchant, à cauſe des deux Caracteres qui ſe confondoient dans le Prélat élu, ſavoir celui de Miniſtre de l'Egliſe, & celui de Seigneur Temporel des Terres annexées au Bénéfice. Si les Papes & les Princes euſſent agi de bonne-foi, ils auroient ſoigneuſement diſtingué ces deux Caracteres: mais au contraire, chacun croyoit trouver ſon interêt à les laiſſer confondus. Par là les Princes ſe rendoient maitres des élections, & de là même les Papes prenoient occaſion de diſputer aux Souverains le droit dont ils étoient en poſſeſſion. Ce fut donc proprement de cette confuſion que nâquirent toutes les diſputes qu'il y eut ſur ce ſujet, entre les Princes & les Papes. Les premiers diſoient qu'ils ne pouvoient permettre que perſonne ſe mît en poſſeſſion des Terres qui relevoient de leur Couronne, ſans en avoir reçu l'Inveſtiture de leurs mains. Les Papes de leur côté ſoutenoient qu'il n'étoit pas raiſonnable que les Princes ſe mêlaſſent des élections, ni de conferer un Caractere qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de donner. Les uns & les autres s'éloignoient également du véritable état de la queſtion. En effet, il étoit très poſſible qu'un homme fût Evêque ou Abbé, ſans poſſeder des Terres de la Couronne, auquel cas les Princes n'euſſent eu rien à prétendre. D'un autre côté, les Princes n'auroient ſouffert aucun dommage, ſi l'on eut

conferé

conferé le caractere spirituel sans leur consentement, sauf à eux à prendre leurs précautions, avant que de mettre les Prélats en possession du Temporel. Mais il n'étoit pas possible de les réduire les uns & les autres à ce point, dans la disposition où ils étoient de ne rien ceder. Ainsi l'on voit manifestement, que le temperamment que Paschal II & Henri I. suivirent, étoit tout à fait raisonnable, & ne portoit aucun préjudice ni aux droits de l'Eglise, ni aux droits du Roi. Mais apparemment cette affaire n'auroit pas eu une si heureuse fin, si la conjoncture où le Pape se trouvoit ne l'eût obligé à se relâcher. C'est ce qu'on peut inferer de l'obstination qu'il marqua sur le même sujet, à l'égard de l'Empereur, auquel il ne voulut jamais accorder ce qu'il venoit de ceder au Roi d'Angleterre.

Vie d'Anselme.

Je me suis un peu étendu sur cette partie de la vie d'Anselme, parce que ce récit peut faire connoitre le caractere de ce Prélat, qui a été honoré du glorieux titre de Saint, ainsi que tous ceux qui ont soutenu avec ardeur les interêts de la Cour de Rome. Il étoit né l'an 1033. à Aoste, petite Ville d'Italie, qui se trouve aujourd'hui dans les Etats du Duc de Savoye. A l'âge de vingt & sept ans, il se fit Moine dans le Monastere du *Bec*, dont Lanfranc étoit alors Prieur. Quand celui-ci fut fait Abbé de St. Etienne de Caen, Anselme devint Prieur du Bec, & ensuite Abbé du même Monastere, d'où il fut tiré pour être Archevêque de Cantorberi. Il a composé divers Traitez Théologiques, dont le Pere *Gerberon* a donné la plus ample Edition en 1676. Ses Ecrits, selon le témoignage de Mr. *du Pin*, sont remplis de Questions Métaphysiques, poussées avec un grand apparat de Logique. Le même Auteur remarque, que les Lettres d'Anselme sont d'un stile moins travaillé que ses autres Ouvrages. Ce fut lui qui le premier composa de longues Prieres, en forme de Méditations. Il passoit pour un Prélat fort savant, & d'une vie irreprochable. La Posterité l'a beaucoup loué sur la fermeté qu'il marqua dans les differens qu'il eut avec Guillaume le Roux, & Henri I. Mais cette fermeté à soutenir les interêts du Pape, de laquelle on s'est fait honneur pendant plusieurs Siecles, ne trouveroit pas aujourd'hui le même nombre d'approbateurs. Anselme mourut en 1109. & fut canonisé sous le Regne de Henri VII. à la sollicitation du Cardinal Morton.

Ses ouvrages.

Gilbert Evêque de Londres.

Gilbert, Evêque de Londres, fut fameux sous le Regne de Henri I. principalement par son savoir, qui lui fit donner le titre d'*Universaliste*. Ces sortes de titres étoient alors fort à la mode, pour honorer ceux qui se distinguoient dans les Sciences. Celui-ci composa un Commentaire sur les *Pseaumes* de *David*, & une Exposition de *Lamentations* du Prophete *Jeremie*, qu'on a encore en Manuscrit.

Osmond, Evê.

Osmond, Evêque de Salisburi, Normand de Nation, étoit Comte de

ETAT DE L'EGLISE.

que de Salisburi.

Dorset, & Conseiller privé de Guillaume le Conquerant, quand il fut fait Evêque. Comme, en ce tems-là, chaque Diocese avoit sa Liturgie particuliere, Osmond entreprit de corriger celle qui étoit en usage dans le sien. Il la rendit effectivement plus pure qu'elle n'étoit auparavant, en la déchargeant de plusieurs termes barbares ou grossiers, & la disposa d'une maniere plus commode. Cette Liturgie ainsi corrigée *à l'usage de Sarum* ou de Salisburi, fut bientôt reçue dans d'autres Dioceses, & enfin, devint commune à toutes les Eglises du Royaume. On prétend qu'après la mort d'Osmond, qui arriva en 1099. on interpola dans cette Liturgie diverses choses qui ne sont pas présentement approuvées.

Liturgie à l'usage de Sarum.

Malachie.

Malachie, Archevêque d'Armagh en Irlande, est fameux par ses prédictions touchant les Papes qui devoient occuper le Siege de Rome, depuis son tems. On a encore ses Prophéties (1), qui sont des especes d'Enigmes, auxquelles on tâche de donner quelque sorte d'interprétation. Il mourut en 1150. dans le Monastere de Clairvaux. Sa Vie a été écrite par *Saint Bernard*.

Ingulphe.

Ingulphe fut connu de Guillaume le Conquerant, pendant que ce Prince, qui n'étoit encore que Duc de Normandie, étoit en Angleterre pour rendre visite au Roi Edouard. Il le suivit en qualité de son Secretaire; & quelque tems après, ayant quitté cet Emploi, il s'en alla en pélerinage à Jerusalem. A son retour, il se fit Moine dans l'Abbaye de Fontevraud, d'où Guillaume le tira pour le faire Abbé de *Croyland* en Angleterre. Il mourut en 1109. après avoir écrit l'Histoire de son Monastere (2), qui a été inserée dans le Recueil des anciens Historiens Anglois.

Joffrid Institu-

Joffrid (3), Abbé du même Monastere, & Successeur immédiat d'In-

(1) Les Propheties de *Malachie* furent publiées par *Arnold Wion*. TIND.

(2) L'Histoire d'*Ingulphe* a été publiée par le Docteur *Gale*. *Ingulphe* nâquit à Londres, en 1030. Son Pere étoit de la Cour du Roi *Edouard le Confesseur*. Il fut le premier Historien d'Angleterre, après la Conquête. Il a entremêlé, selon les occasions, dans son Histoire de *Croyland*, l'Histoire des Rois d'Angleterre depuis l'an 664. jusqu'en 1091. L'Evêque de *Nicholson* remarque que ses liaisons avec le Parti de *Guillaume le Conquerant* le rendent visiblement partial dans la mauvaise idée qu'il donne d'*Harold*. TIND.

(3) Ce *Joffrid*, environ l'an 1114, introduisit une coutume qui fut ensuite pratiquée par tous les Moines; qui est, chaque année le Vendredi Saint, de se dépouiller jusqu'à la ceinture, & de se fouetter rudement: cela se faisoit pour faire pénitence de ses péchez, & pour imprimer plus profondément le souvenir des souffrances de notre Seigneur.

Les principaux Ecrivains durant les quatre premiers Regnes des Rois *Normands*, dont Mr. *de Rapin* n'a point parlé parmi les Personnes illustres, sont ceux-ci.

Guillaume de Poitiers, ou *Pictaviensis*, qui, quoiqu'Etranger & Chapelain de *Guillaume le Conquerant*, nous a donné un récit si exact de la *Révolution des Normands*, qu'il a trouvé beaucoup de créance parmi la plupart de nos Historiens.

gulphe, fut le premier, comme quelques-uns le prétendent, qui institua des Ecoles à Cambridge, où il établit quatre de ses Religieux pour Professeurs. Si ce sentiment étoit bien prouvé, il y auroit beaucoup à rabattre de l'ancienneté qu'on attribue communément à cette fameuse Université.

ETAT DE L'EGLISE. teur des Ecoles de Cambrigde, selon quelques-uns.

Godfrid, Prieur du Monastere de Winchester, fut un des meilleurs Ecrivains de son Siecle, si l'on en croit Guillaume de Malmesburi, qui

Godfrid Prieur de Winchester.

Florent, Moine de *Worcester*, écrivit une *Chronique* qui finit avec sa vie en 1119, & qui fut continuée cinquante ans de plus par un autre Moine du même Monastere. Il abregea ou copia *Marianus*, y ajoutant plusieurs Recueils qu'il tiroit de la *Chronique Saxonne* & d'autres Ecrivains avec beaucoup de soin & de jugement. On le blâme de s'être attaché trop scrupuleusement à ses Autorités, jusqu'à adopter leurs méprises.

Eadmer, Moine de *Cantorbery*, nous a donné dans son *Historia Novorum*, &c. publiée par Mr. *Selden*, l'Histoire des deux *Guillaumes*, & de *Henri I*, depuis l'année 1066 jusqu'à 1122. C'est un Ouvrage, remarque l'Evêque *Nicholson*, d'un grand poids, & d'une autorité incontestable. Quoi qu'il fût ami intime d'*Anselme*, il nous a donné un récit fidele de la grande Dispute au sujet des *Investitures*. *Selden* dit que son style égale celui de *Malmsbury*, mais qu'il le surpasse pour la matiere & pour la composition.

Ordericus Vitalis étoit Moine de *S. Evroul* en *Normandie*, où il vêcut 56 ans. Il écrivit une *Histoire Ecclésiastique* en treize Livres, où il a mêlé un grand nombre de choses qui regardent l'Histoire d'Angleterre. On dit de lui, qu'il ne garde point de mesure à louer ses Amis, & à blâmer ses Ennemis ; & qu'il est trop diffus sur des affaires de peu d'importance, tandis qu'il ne fait qu'effleurer les plus considerables.

Guillaume, Moine & Bibliothecaire de *Malmsbury*, dans son Histoire *De Gestis Regum Anglorum*, en V. Livres, avec une Appendice qui en contient deux, qu'il nomme *Historia Novella*, a fait un Recueil judicieux de ce qu'il a trouvé par écrit depuis l'arrivée des *Saxons*, jusqu'à la huitieme année du Regne d'*Etienne*, qui est en 1142. Quelques-uns de nos meilleurs Critiques sur l'Histoire d'Angleterre, lui ont donné de très grands éloges : ils l'ont qualifié d'*élégant*, de *savant* & de *fidele* : *Usserius* l'appelle le premier de nos Historiens.

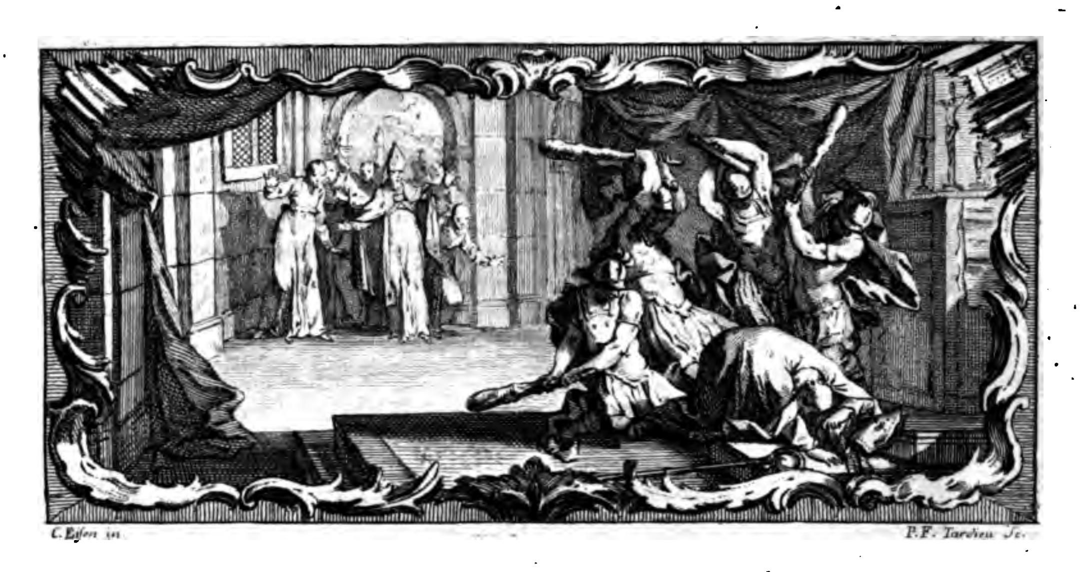
Le Monument le plus illustre qui nous reste est l'ancienne *Chronique Saxonne*, ou les *Annales*. Elles commencent à la naissance de Notre Seigneur, & finissent à la mort d'*Etienne*, en 1154. La difference dans le style, & d'autres marques non équivoques, font connoitre manifestement qu'elles furent composées en differens tems. Jusqu'à l'année 731 elles suivent sur-tout *Bede*, à l'égard des Affaires Ecclésiastiques ; mais leur relation des Guerres entre les *Anglo-Saxons* & les *Bretons* n'est empruntée d'aucun Ecrivain que l'on sache : ainsi on leur doit la relation de ce qui se passa en ce tems-là. L'Histoire d'*Alfred* par *Asserius* & la *Chronique*, s'accordent en tant de choses, que l'une semble n'être qu'une Traduction de l'autre. En un mot, ces *Annales* ont été le fondement de toutes nos Histoires jusqu'à la Conquête des *Normands*. Elles furent publiées à *Oxford* en 1692, par le Docteur *Gibson*, à présent Evêque de Londres, qui, au moyen de tous les Manuscrits, a rendu le Texte aussi entier & aussi complet qu'il soit possible ; à quoi il a joint une Version exacte & polie, exempte du verbiage affecté, & des malheureuses bévues qu'on ne trouve que trop dans les Ouvrages de cette nature. Tind.

ETAT DE L'EGLISE. Correction du Bréviaire.

assure, qu'il y avoit beaucoup d'élégance & de politesse dans ses Ouvrages. Il composa, entre autres choses, un Panégyrique des Primats d'Angleterre. Mais ce qu'il fit de plus considerable, fut la correction du Bréviaire, dans lequel il changea, en termes purs & choisis, tous les mots barbares qui s'y trouvoient auparavant. *Alford* conjecture, que ce Prieur fut le véritable Auteur de la correction de la Liturgie de Sarum, qui passoit sous le nom d'Osmond.

Fin du Septiéme Livre.





C. Eisen inv. P. F. Tardieu Sc.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE SEPTIE'ME,

Contenant les Regnes de HENRI II. *& de* RICHARD I.

HENRI II.

Surnommé PLANTAGENET,

Cinquieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

1154.
Personne ne dispute la Couronne au Duc de Normandie.



Es Anglois étoient trop las de la Guerre Civile, qui avoit si longtems affligé le Royaume, pour se mettre volontairement en risque de la voir recommencer. Quoique la mort d'Etienne pût aisément fournir une occasion à de nouveaux troubles, ils attendirent tranquillement le Duc de Normandie, qui ne put se rendre en Angleterre que six semaines après qu'il en eut reçu la nouvelle. Pendant cet intervalle, personne ne se mit en devoir de lui contester ses droits. Outre que le Prince Guillaume,

HENRI II. 1154.

Fils du dernier Roi, étoit d'un mérite médiocre, les démarches que la plupart des Barons avoient faites en dernier lieu contre le Roi son Pere, ne leur permettoient pas de s'attacher à la fortune de ce jeune Prince, de peur de le mettre en état de s'en venger. Dailleurs, non seulement Henri étoit puissant au-delà de la Mer, mais il avoit encore un grand Parti dans le Royaume, & les plus fortes Places étoient entre les mains de ses Créatures. Ainsi, quand même Guillaume auroit voulu tenter de se placer sur le Trône, il n'auroit pas trouvé les secours nécessaires pour réussir dans cette entreprise.

1155. Il est couronné.

Henri fut donc couronné (1), le lendemain de son arrivée, en vertu de l'accord qu'il avoit fait avec Etienne, dont tous les Seigneurs du Royaume s'étoient rendus garans. Ce fut avec un contentement extrême, que les Anglois virent monter sur le Trône un Prince descendu par sa Mere de leurs anciens Rois, & qui donnoit à la Couronne un lustre qu'elle n'avoit pas eu auparavant. En effet, il y ajoutoit, comme autant de nouveaux fleurons, la *Guienne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, & la *Normandie*, dont il étoit actuellement en possession. Cependant l'Angleterre, qui faisoit la plus considerable partie de ses Etats, avoit souffert de si violentes secousses sous le Regne précedent, que, pour reprendre son ancienne splendeur, elle avoit besoin d'un peu de repos. Rien n'étoit plus propre à lui en procurer, que d'ôter aux esprits factieux les moyens d'exciter de nouveaux troubles. Ce fut aussi le principal soin de Henri, dès les premiers jours de son Regne.

Il fait démolir les Châteaux fortifiez.

Il commença par la démolition de ce grand nombre de Châteaux qui avoient été fortifiez sous le Regne d'Etienne, & qui n'étoient propres qu'à servir d'azyle aux Voleurs, & à ceux qui pouvoient avoir envie de troubler l'Etat. L'Evêque de Winchester en possedoit seul six des plus considerables, qu'il perdit pour être sorti du Royaume sans permission. Cette premiere démarche du Roi, qui fit comprendre aux Barons la résolution qu'il avoit prise de les tenir dans la soumission, fut suivie d'une autre qui n'étoit pas moins avantageuse au Royaume.

Il renvoye les Soldats Brabançons

C'est qu'il congédia l'Armée d'Etrangers qu'Etienne y avoit attirée. Ces Soldats, connus dans l'Histoire d'Angleterre sous le nom de *Brabançons*, & dans celle de France, sous celui de *Routiers* ou *Cotteraux*, étoient des gens ramassez de divers endroits de l'Europe, & particulierement de l'Allemagne & des Païs-bas. Comme ils faisoient profession de ne dépendre d'aucun Prince particulier, ils servoient indifferemment quiconque vouloit les employer, pourvu qu'ils y trouvassent leur compte. Ils regardoient même comme un avantage, de n'être pas exactement payez de leur solde, parce qu'ils en prenoient occasion de piller les amis, aussi bien que les

(1) *Henri II* fut couronné par *Theobald* (*Thibault*), Archevêque de *Cantorberi*, le 20 de Décembre, à *Westminster*. Ce Prince étoit alors dans sa vingt-troisieme année. TIND.

ennemis, de ceux qui les employoient. Ainsi, pour l'ordinaire, le secours de ces Troupes devenoit très onereux aux Princes mêmes pour qui elles combattoient, comme les Anglois l'avoient souvent expérimenté. Henri, voulant décharger son Peuple de ce fardeau qui l'accabloit depuis longtems, congédia tous ces Etrangers, sans vouloir permettre qu'il en restât un seul dans le païs. Guillaume d'Ypre, qui étoit leur Général, n'attendit pas qu'on lui ordonnât de se retirer, le mauvais accueil qu'on lui faisoit à la Cour lui ayant déja fait comprendre qu'on seroit bien aise qu'il prît de lui-même ce parti.

Il revoque tous dons faits par Etienne.

Si le nouveau Roi en fût demeuré là, on auroit eu sujet de croire qu'il n'avoit en vue que le bien & la tranquillité du Royaume. Mais il fit voir qu'il agissoit par des motifs plus interessez, quand, peu de tems après il revoqua tous les dons que son Prédécesseur avoit faits, & reprit toutes les Terres de la Couronne qui avoient été alienées. Ceux qui les possedoient en furent très mortifiez, & en murmurerent hautement, disant qu'il étoit injuste de leur enlever ce qui leur avoit été donné pour récompense de leurs services. Particulierement, ceux qui avoient pris le parti du Roi & de l'Imperatrice sa Mere, étoient indignez de se voir ainsi confondus avec les Créatures d'Etienne. Ceux-ci, d'un autre côté, soutenoient qu'en servant le Roi qui étoit actuellement sur le Trône, ils avoient fait le devoir de fideles Sujets, & qu'en les privant de leurs biens, on établissoit une maxime qui pourroit être un jour préjudiciable au Roi regnant. Il s'en trouva même plusieurs qui refuserent d'obeïr: mais, à l'approche du Roi, qui marchoit à la tête d'une armée pour les y contraindre, ils ne se trouverent pas en état de résister. Le seul *Hugues Mortimer* se fit assieger dans un de ses Châteaux, & cette résistance lui coûta la perte de tous les autres qu'il possedoit. Guillaume de Blois, Fils du Roi Etienne, ne fut pas plus épargné que les autres. Henri lui ôta tout ce qu'il avoit reçu en don du Roi son Pere, & de toutes les Terres dont il étoit en possession, il ne conserva que celles qui avoient appartenu à sa famille, avant qu'Etienne fût parvenu à la Couronne. Il avoit pourtant un Titre incontestable dans le Traité que le Roi son Pere avoit fait avec Henri. Mais que peuvent les Traitez contre la mauvaise foi, quand elle se trouve appuyée de la force? Ainsi, la Noblesse qui s'étoit enrichie par les liberalitez du dernier Roi, ou de l'Imperatrice Mathilde, se trouva tout à coup appauvrie par la politique de celui-ci, qui avoit eu assez d'occasions de remarquer, combien les richesses l'avoient rendue insolente. Henri témoigna aussi qu'il agissoit par un motif de vengeance, en dépouillant les Barons de nouvelle création des Titres honorables qu'ils avoient reçus d'Etienne, sous prétexte qu'ils n'en avoient été gratifiez que pour avoir favorisé un Usurpateur.

Guillaume fils d'Etienne est dépouillé comme les autres.

Il ôte les Titres aux Barons de nouvelle création.

Il forme son Conseil.

Après que ce Prince eut pris toutes les précautions qu'il crut propres à rétablir la tranquillité dans son Royaume, il composa un Conseil des

HENRI II. 1155.

personnes les plus éminentes, tant du Clergé que de la Noblesse. *Thibaud* Archevêque de Cantorberi, *Thomas Becket*, Archidiacre de la même Eglise, qui venoit d'être fait Grand Chancelier, Robert Comte de Leicester, Grand Justicier du Royaume, étoient ceux qui y tenoient le premier rang. A la tête du Conseil du Cabinet étoit Mathilde sa Mere, qu'une longue expérience, & ses propres disgraces avoient rendue sage à ses dépens. Ces deux Conseils étant établis, Henri convoqua une Assemblée générale, ou Parlement, à Wallingford, où il fit prêter serment par les Barons à *Guillaume* & à *Henri* ses Fils, dont le premier ne survécut que peu de jours à cette cérémonie. Avant que l'Assemblée se séparât, le Roi consentit que les Loix d'Edouard fussent remises en vigueur, & de son propre mouvement, il confirma la Chartre de Henri I. son Ayeul. Ces premieres démarches du nouveau Roi donnerent de grandes esperances aux gens de bien, dans le tems qu'elles inspiroient de la terreur aux méchans, qui se virent dans la nécessité, ou de sortir du Royaume, ou de règler leur conduite sur de tout autres principes qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Ils virent bien qu'ils avoient à faire à un Prince, qui étoit tout résolu à ne pas souffrir la licence qui s'étoit introduite sous le dernier Regne.

Les Barons prêtent serment aux deux fils du Roi.

Le Roi confirme la Chartre de Henri I.

Adrien IV. Pape.

Le Pape Anastase étant mort cette même année, Adrien IV (1). Anglois, fut son Successeur.

1156. Henri va en Normandie. *R. de Hoveden. Rad. de Diceto.*

Dès que Henri eut achevé de règler ses affaires en Angleterre, il repassa la Mer pour aller rendre hommage au Roi de France, des Provinces qu'il possedoit dans ce Royaume. Ces possessions rendoient Henri le plus puissant des Vassaux de la Couronne de France, & presque autant que le Souverain même, dont les Domaines étoient peu considerables en comparaison de ce qu'ils ont été dans la suite. Comme les Etats que Henri & ses Successeurs possedoient en France, ont donné lieu à une infinité de guerres entre les François & les Anglois, il ne sera pas inutile d'expliquer ici en peu de mots, en quoi consistoient alors les forces des Rois de France. On pourra par là se former une juste idée de leur puissance, & connoitre en même tems l'extrême difference qui se trouve, à cet égard, entre les premiers Successeurs de Hugues Capet, & ceux qui, dans ces derniers Siecles, ont tenu le Sceptre de ce Royaume.

Observation sur les forces des Rois France.

Lorsque Hugues Capet eut usurpé la Couronne sur la Maison de Charlemagne, il crut ne pouvoir employer de meilleur moyen pour s'af-

(1) *Adrien IV.* se nommoit *Nicolas Break-Spear*, On le disoit le Fils d'un Esclave appartenant à l'Abbaye de *S. Albans*, où ayant été refusé pour Moine, il passa la Mer, & fit de si grands progrès dans les Sciences, que le Pape le fit Evêque d'*Alva*, son Légat en Allemagne, & ensuite Cardinal. Ce fut un Pape d'un esprit actif & ferme. Il mit la Ville de Rome à l'Interdit, pour avoir insulté un de ses Cardinaux; & excommunia *Guillaume* Roi de *Sicile*. Il n'occupa le Siege Papal que quatre ans. TIND.

fermir

fermir sur le Trône, que de faire trouver de grands avantages aux Seigneurs François, dans la révolution qui venoit d'arriver. Pour les engager à favoriser son usurpation, il leur donna en titre de Fiefs, les Provinces dont ils n'étoient que Gouverneurs. Il confirma ces dons par des Chartres authentiques, dans lesquelles il stipula le retour de ces Terres à la Couronne, en cas que les possesseurs mourussent sans Héritiers. De plus, il se reserva le droit de les confisquer, pour le cas de Félonie, ou pour d'autres spécifiez dans les Chartres. Par cette immense liberalité, il remplit la France d'un grand nombre de puissans Seigneurs, ou plutôt de Princes, qui possedant leurs Terres par un droit héréditaire, devinrent autant de Souverains. Il ne resta donc à la Couronne, que les Gouvernemens que Hugues Capet avoit lui-même possedez avant que de monter sur le Trône. Mais ces Domaines auxquels il ajouta encore quelques Gouvernemens qui se trouverent vacans, étoient fort considerables, parce que la Famille de ce Prince étoit devenue très puissante, pendant le déclin de la Maison de Charlemagne. Je sai bien que tout le monde ne convient pas, que Hugues Capet fût le premier qui changea les Gouvernemens en Fiefs; que quelques-uns rapportent ce changement à un tems plus éloigné; & que d'autres prétendent qu'il ne fut fait que sous quelques-uns des premiers Rois de cette Race. Mais, outre que le sentiment que j'ai suivi est le plus probable, la difference de quelques années, de plus ou de moins, n'est pas considerable,, par rapport à l'état général de la France, dont je veux parler.

Entre les Fiefs qui furent distribuez aux Seigneurs François, il s'en trouva quelques-uns de distinguez par leur étendue, qui furent appellez *Pairies*. Il y en avoit de ce dernier ordre, six Ecclésiastiques (1) & six Laïques. Mais comme les premiers ont peu de rapport à l'Histoire d'Angleterre, il n'est pas nécessaire d'en parler. Des six Pairies Laïques, trois avoient le titre de Duché, savoir, *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*. Les trois autres, savoir, *Flandre*, *Toulouse* & *Champagne*, étoient des Comtez. Chacun de ces six Pairs avoit des Vassaux qui tenoient leurs Terres de lui, comme il tenoit lui-même sa Pairie de la Couronne. Par exemple, le Duc de Normandie avoit pour Vassal le Duc de Bretagne, par la concession de Charles le Simple, qui avoit attaché ce droit au don qu'il avoit fait à Rol. On peut voir par là, combien la Couronne de ce France étoit dénuée, & combien ses revenus étoient petits, au prix de ce qu'ils ont été dans la suite. Jusqu'au tems de Louis VII. surnommé le Jeune, qui regnoit en France lorsque notre Henri monta sur le Trône d'Angleterre, les Rois de France n'avoient encore réuni aucun de ces grands Fiefs à leur Domaine. Il est donc aisé de comprendre, que le nouveau Roi d'Angleterre, qui possedoit les deux Pairies les plus conside-

(1) Les Pairies Ecclésiastiques étoient l'Archevêché de *Rheims*, & les Evêchez de *Laon*, de *Langres*, de *Beauvais*, de *Noyon*, & de *Châlons* (en Champagne). TIND.

HENRI II. 1156.

rables, outre beaucoup d'autres Provinces, possedoit autant ou plus de Terres dans le Royaume, que le Roi de France même. Cependant, malgré le peu d'étendue des Domaines particuliers de la Couronne, le Roi de France ne laissoit pas d'être très puissant, par les secours qu'il tiroit de ses Vassaux : secours, qui étoient quelquefois d'obligation, & quelquefois volontaires. Lorsque le Royaume se trouvoit engagé dans une Guerre, par l'avis & le consentement des Etats Généraux, chaque Vassal étoit obligé de contribuer un certain nombre de Troupes. C'étoit alors que le Souverain se trouvoit à la tête d'une Armée formidable. Mais quand le Roi entreprenoit une Guerre de son chef, ou pour son interêt particulier, il étoit libre aux Vassaux, de lui donner ou de lui refuser leurs Troupes. Ils se croyoient même en droit de prendre les armes contre lui, quand ils en étoient opprimez, ou même sur un simple déni de Justice. La disposition du Gouvernement de France étant telle, on ne doit pas être surpris, si, dans l'Histoire de ce Royaume, on voit les Rois marcher tantôt avec des forces peu considerables, tantôt à la tête de grandes Armées. Leur principale puissance venoit du secours qu'ils recevoient de leurs Vassaux. Mais ce Gouvernement changea de face, quand ils eurent réuni à leur Couronne quelques-uns de ces grands Domaines qu'ils avoient donnez en Fief. Alors, peu à peu, ils trouverent le moyen d'abolir la distinction entre Guerre nécessaire, & Guerre non nécessaire. Sans se mettre en peine de faire approuver leurs desseins par les Etats, ils obligerent tous les Vassaux à leur fournir du secours en tout tems, confondant sans cesse les interêts particuliers du Roi avec les interêts du Royaume. Ils se servirent même de quelques-uns de ces Vassaux, pour opprimer les autres. Cela, joint aux occasions qui se présenterent naturellement de réunir plusieurs Terres à la Couronne par le défaut d'Héritiers de ceux qui les possedoient, accrut tellement leurs forces, qu'ils se virent enfin en état de tenir les Grands dans la soumission. Mais ce ne fut que peu à peu, & après un long espace de tems, qu'ils parvinrent à ce degré de puissance.

Mezerai.

Henri fait la Guerre à Geoffroi son Frere.

Le dessein de rendre hommage au Roi de France, n'étoit pas le seul motif qui engageoit Henri à passer la Mer. Son principal but étoit de recouvrer l'Anjou, que Geoffroi son Frere lui avoit enlevé sur des prétentions, dont voici le fondement. Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, Pere de ces deux Princes, avoit ordonné par son Testament, que *Henri*, son Fils aîné, hériteroit des biens de Mathilde leur Mere, qui comprenoient la Normandie & les droits qu'elle avoit sur le Royaume d'Angleterre. Il avoit donné à *Geoffroi* son second Fils, l'Anjou, la Touraine & le Maine; & n'avoit laissé à un troisieme, nommé *Guillaume*, que le seul Comté de Mortagne. Mais comme il n'auroit pas été juste que l'Imperatrice sa Femme eût été privée de son bien pendant sa vie, ni qu'en attendant sa mort, Henri demeurât sans héritage, il avoit ajouté une autre clause dans son Testament. C'étoit que, jusqu'à la mort de l'Impe-

Sujet de la Guerre.

ratrice, Henri auroit la jouissance des trois Comtez assignez à Geoffroi, reservant à celui-ci les Villes de *Loudun*, *Chinon & Mirebeau*, en attendant que son Frere ainé lui cedât les biens paternels, dès qu'il seroit en possession de la Normandie. Pour assurer l'exécution de ce Testament, le Comte avoit exigé de ses Barons un serment solemnel, qu'ils ne permettroient point que son Corps fût enterré, jusqu'à ce que son Fils ainé eût juré qu'il accompliroit sa derniere volonté. Ce n'avoit été qu'avec beaucoup de peine, qu'on avoit fait consentir Henri à prêter ce serment. Il croyoit que le Comte son Pere lui avoit fait un tort insigne en le privant de ces trois Comtez, qui, selon la Coutume, devoient revenir à l'ainé de la Famille. Néanmoins, plutôt que de laisser le Corps de son Pere sans sépulture, il avoit juré qu'il exécuteroit sa volonté. Quelque tems après, Mathilde sa Mere lui ayant cedé la Normandie, Geoffroi se crut en droit de se mettre en possession de l'Anjou : mais ainsi qu'on l'a vu ci-devant, Henri l'avoit chassé de cette Province. Celui-ci ne fut pas plutôt sur le Trône d'Angleterre, que Geoffroi renouvella ses prétentions, & pendant que le Roi son Frere étoit occupé dans son Isle, il s'empara une seconde fois de l'Anjou. Il étoit favorisé des Angevins, qui aimoient mieux avoir un Comte particulier, que de dépendre de la Couronne d'Angleterre. D'ailleurs, il avoit reçu du secours du Roi de France, toujours attentif à diminuer la puissance de Henri, qu'il regardoit comme un voisin très redoutable. Lorsque le Comte d'Anjou fit son Testament, il y avoit peu d'apparence que son Fils ainé montât jamais sur le Trône d'Angleterre, puisque les affaires d'Etienne se trouvoient en très bon état. C'étoit par cette raison qu'il ne regardoit ce Royaume que comme un bien, auquel véritablement son Fils avoit droit de prétendre, mais dont il étoit très éloigné. Il n'étoit donc pas juste, qu'en attendant la mort de l'Imperatrice, Henri fût privé des biens paternels, & c'étoit sur cela que sa derniere disposition étoit fondée. A ne considerer que les motifs de ce Testament, il étoit manifeste qu'aussi-tôt que Henri fut en possession de la Normandie & de l'Angleterre, il devoit ceder l'Anjou à Geoffroi, d'autant plus qu'il s'y étoit engagé par serment. Mais il prétendoit que le Testament étoit nul, & qu'il n'avoit pas été libre au Comte son Pere de priver son Fils ainé des biens qu'il avoit reçus de ses Ancêtres. Il n'y avoit donc que le serment qui lui causât quelque peine. Mais il trouva le moyen de se délivrer de ce scrupule, par une dispense du Pape, laquelle il obtint assez aisément. Dès qu'il se vit appuyé de cette autorité, il ne balança plus à se déterminer à la guerre contre son Frere. Ce fut dans ce dessein principalement qu'il partit d'Angleterre. Après qu'il eut rendu son hommage au Roi de France, il marcha vers le Poitou, & s'empara de Mirebeau, de Chinon & de Loudun, dont son Frere étoit en possession. Ensuite il entra dans l'Anjou, & malgré la résistance de Geoffroi, il se rendit maitre de toutes les Places, & le chassa du Païs.

Henri chasse Geoffroi de l'Anjou.

HENRI II. 1156.

Affaires de Bretagne.

Ce Prince ainsi dépouillé se seroit trouvé dans un triste état, si la fortune ne lui eût procuré le Comté de Nantes, dont les habitans se donnerent volontairement à lui. Comme cet évenement eut des suites très remarquables, il est nécessaire de l'expliquer avec netteté. *Conan le Gros*, Duc de Bretagne, avoit eu un Fils qui avoit nom *Hoël*, & une Fille appellée *Berthe*, qui ayant épousé *Eudon* Comte de Pontievre, son parent, en avoit eu un Fils nommé *Conan*, comme son ayeul maternel. Quelques soupçons, bien ou mal fondez, ayant porté Conan le Gros à desavouer son Fils, & à le deshériter, *Eudon*, Mari de Berthe, s'empara de la Bretagne après la mort de son Beau-pere, malgré les efforts de Hoël qui n'avoit que la seule Ville de Nantes pour lui. La mort de Berthe, qui arriva quatre ans après, fit naitre de nouvelles prétentions. *Conan* son Fils, surnommé *le Petit*, se fondant sur ce que la Bretagne étoit l'héritage de sa Mere, auquel Eudon son Pere n'avoit aucun droit, prit le titre de Duc de Bretagne. Eudon de son côté, voulant se maintenir dans la possession du Duché, il y eut entre le Pere & le Fils une Guerre qui dura plusieurs années, & qui se termina par la défaite entiere d'Eudon, qui fut obligé d'aller chercher un azyle en France.

Geoffroi devient Comte de Nantes.

Conan le Petit ne fut pas plutôt en possession de la Bretagne, qu'il entreprit de réduire à son obeïssance la Ville de Nantes, qui, depuis la mort de Conan le Gros, faisoit comme un Etat à part, sous la domination de Hoël. Lorsque les Nantois avoient pris le parti de ce dernier Prince, ils l'avoient fait par un motif de justice, étant persuadez que le Duc son Pere lui avoit fait un très grand tort, en le deshéritant. Ensuite, ils se trouverent tellement trompez dans la bonne opinion qu'ils avoient conçue de lui, qu'ils le chasserent, ne le croyant pas capable de les défendre contre Conan qui se préparoit à les attaquer. Depuis ce tems là, l'Histoire ne fait plus aucune mention de Hoël. Cependant, les Nantois ne pouvant se résoudre à se soumettre à Conan, appellerent Geoffroi Frere du Roi d'Angleterre, & le reconnurent pour leur Souverain. Ainsi Geoffroi devint Comte de Nantes, immédiatement après qu'il eut été chassé de l'Anjou : mais il ne jouït pas longtems de cette acquisition.

Henri recouvre le Northumberland.

Matt. Paris, R. de Hoved.

Après que Henri eut achevé de réduire l'Anjou à son obeïssance, il repassa la Mer pour se rendre dans son Royaume. Dès qu'il y fut arrivé, il fit un Traité très avantageux avec Macolm Roi d'Ecosse, qui lui rendit Carlisle, Newcastle, & le Château de Bambourg, se contentant de garder le Comté de Huntingdon, que le Prince Henri son Pere avoit possedé. Cette restitution étoit sans doute pleine de justice, puisque David, Ayeul de Macolm, s'étoit fait adjuger ces Places par des Traitez, dans le tems qu'Etienne pensoit moins au bien du Royaume, qu'à ses interêts particuliers. Mais apparemment la grande puissance de Henri contribua, plus que toute autre chose, à la moderation du Roi d'Ecosse.

1157. Guerre de Galles.

On ne peut voir sans surprise que, dans un tems où Henri se rendoit si redoutable, les Gallois osassent l'attaquer de gayeté de cœur, & faire des courses sur ses frontieres. Les ravages qu'ils y firent, exciterent une telle colere dans le cœur de ce Prince, qu'il résolut d'en faire un rigoureux châtiment. Pour cet effet, il assembla une puissante Armée, & marcha dans le Païs de Galles, où il mit tout à feu & à sang. A son approche, les Gallois s'étoient retirez sur leurs Montagnes, où il lui fut impossible de les joindre, quelques efforts qu'il fît pour y réussir. Il arriva même un jour, que son Avantgarde s'étant engagée dans un long défilé, fut entierement défaite. La frayeur que cet accident porta parmi les Troupes Angloises, fut encore augmentée par l'imprudence de *Henri d'Essex*, Guidon héréditaire d'Angleterre. Sur le bruit qui se répandit que le Roi avoit été tué, ce Seigneur ayant jetté son Etendart, se mit à fuïr à toute bride, en criant que le Roi étoit mort. Cette action, dont il fut puni dans la suite, jetta les Anglois dans une si grande consternation, que si le Roi ne se fût pas montré à eux pour leur redonner du courage, il couroit risque de perdre ce jour-là toute son Armée. Malgré les avantages que les Gallois venoient de remporter, ils se trouverent trop heureux que le Roi, fatigué de cette Guerre incommode, voulût bien leur accorder la Paix. Par le Traité qu'il fit avec eux, il se reserva la liberté de faire dans leurs Bois, de grands chemins qui pouvoient lui donner entrée dans leur Païs, quand il lui en prendroit envie. Il se fit aussi rendre certains Châteaux, dont ils s'étoient emparez pendant les troubles du dernier Regne.

1158. Naissance de Richard Fils du Roi.

Au commencement de l'année suivante, Henri vit augmenter sa Famille par la naissance d'un second Fils, auquel il donna le nom de *Richard*. Peu de tems après, il se fit couronner dans le Fauxbourg de Lincoln, n'ayant osé le faire dans la Ville même. En cela il témoigna plus de scrupule, ou peut-être plus d'égards pour les préjugez du Peuple, qu'Etienne son Prédécesseur.

1159. Naissance de Geoffroi autre fils de Henri.

Un an après, il nâquit encore au Roi un troisieme Fils, qui fut nommé Geoffroi. Dans cette même année, il se fit couronner une troisieme fois à Worcester, avec la Reine sa Femme. Il semble que ces Couronnemens superflus, qui en ce tems-là se faisoient assez fréquemment, n'étoient si souvent renouvellez, que pour amuser le Peuple par ces spectacles, & pour lui faire entendre, que le Roi avoit véritablement intention d'observer le serment qu'il faisoit en ces occasions. Dans cette derniere solemnité, le Roi & la Reine étant allez à l'offrande, déposerent leurs Couronnes sur l'Autel, & firent vœu de ne les porter plus. Depuis ce tems-là, on vit perdre peu à peu la coutume que les Rois avoient de porter la Couronne pendant les solemnitez des grandes fêtes. Du moins n'en trouve-t-on que rarement des exemples dans les Regnes suivans. Environ ce même tems, Henri fit frapper une nouvelle Monnoye,

Le Roi & la Reine font vœu de ne porter plus la Couronne.

Nouvelle Mon-



HENRI II. 1159.

celle qui avoit alors cours dans le Royaume ayant été considérablement alterée pendant le Regne d'Etienne (1).

Mort de Geoffroi Frere de Henri.

Affaires de Bretagne.

Ces occupations pacifiques ne convenant pas beaucoup à l'humeur de ce Monarque, la mort de Geoffroi son Frere, qui arriva bientôt après, lui en fournit de moins tranquilles. Aussi-tôt que ce Prince fut dans le tombeau, le Duc de Bretagne se saisit de la Ville de Nantes & de tout le Comté de ce nom. Mais Henri prétendit que, comme héritier de son Frere, il devoit lui succeder dans ce petit Etat. Pour faire valoir ses prétentions, il passa en Normandie avec des forces si considerables, qu'il paroissoit bien qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. En attendant que la saison lui permît de commencer cette Expédition, il alla rendre visite au Roi de France, en vue de l'engager à prendre son parti, ou du moins à demeurer neutre. Il voyoit bien que, si Louis ne se mêloit de cette affaire, le Duc de Bretagne ne pouvoit pas lui causer beaucoup d'embarras. Au milieu des bons traitemens qu'il reçut de Louis, il sut si bien le cajoler, qu'avant que de se separer, ils arrêterent le mariage du Fils aîné de Henri, qui n'étoit âgé que de cinq ans, avec Marguerite Fille du Roi de France, âgée seulement de cinq ou six mois. Après qu'il se fut ainsi assuré du côté de la France, il alla se mettre à la tête de son Armée, résolu d'emporter la Ville par la force, si Conan refusoit de la rendre volontairement. La partie n'étant pas égale entre ces deux Princes, Conan se vit contraint de ceder à la puissance du Roi d'Angleterre. Mais la conquête de Nantes ne fut pas le seul avantage que Henri tira de cette Expédition. Avant que de quitter la Bretagne, il fit avec Conan un Traité, par lequel le Duc promit de donner en mariage *Constance* sa Fille à Geoffroi Fils de Henri, qui étoit encore au berceau. Par ce mariage qui fut célébré cinq ans après, malgré la jeunesse de Geoffroi, ce Prince devint Duc de Bretagne après la mort de son Beau-Pere.

Mariage conclu entre Henri fils aîné du Roi, & Marguerite de France.
Rad. de Diceto.

Autre de Geoffroi Fils de Henri avec Constance de Bretagne.
Argentré, c. 2. L. 15.

Les grands Etats que Henri possédoit, & le Comté de Nantes qu'il venoit d'acquerir, avec esperance d'y ajouter un jour la Bretagne entiere, n'étoient pas capables de le contenter. Son ambition croissant toujours, à mesure qu'il faisoit de nouvelles acquisitions, il entreprit encore de faire revivre les droits que la Reine son épouse avoit sur le Comté de Toulouse, qui comprenoit un Païs d'une très grande étendue. L'alliance

Dessein de Henri contre le Comte de Toulouse.

(1) La Monnoye avoit été si fort alterée sous le Regne d'*Etienne*, qu'à peine une piece entre dix pouvoit passer. La Monnoye dont on se servoit alors étoit des pieces minces d'argent, environ du poids, de la largeur & de la valeur intrinseque d'une piece de trois sols du Regne d'*Elisabeth*; ce qui étoit le *Penny* d'alors, d'où les Anglois retiennent encore le nom de *Penny-Weight*, c'est à dire, un vingtieme d'une once. Sous les Regnes suivans, on frappa des pieces de quatre fois la masse & le poids de celles-ci, qui à cause de leur grandeur furent nommées *Groats*, & pesoient autant que les *Shillings* d'à présent. Les *Penny* d'argent après la Conquête furent à peu près les mêmes que ceux des *Saxons*; le visage du Roi s'y voit en plein, avec un Sceptre à la main: les *Penny* d'*Etienne* sont les premiers où le visage du Roi est de profil. TIND.

qu'il venoit de faire avec Louis le Jeune, lui faisoit esperer que ce Monarque ne le troubleroit pas plus en Languedoc qu'en Bretagne, & qu'il lui laisseroit la liberté d'étendre ses frontieres de ce côté-là. Mais il se trompa dans ses conjectures. Expliquons premierement les droits que la Reine Alienor avoit sur Toulouse, après quoi nous verrons quel fut le succès de cette Expédition.

Droits de la Reine Alienor sur Toulouse.

Catel Hist. des Comtes de Toulouses.

Polyd. Vergil.

Guillaume IV. Comte de Toulouse, contemporain de Guillaume le Conquerant, n'avoit qu'une Fille nommée *Philippe*, qui avoit épousé Guillaume VIII. Comte de Poitiers, Ayeul d'Alienor. Par ce mariage, le Comté de Toulouse devoit tomber un jour dans la Maison de Poitiers, qui étoit aussi en possession de la Guienne. Mais Guillaume, Pere de Philippe, crut pouvoir le conserver dans sa propre Maison, en le vendant à Raymond de St. Gilles son Frere Cadet. Cette vente, vraye ou simulée, auroit été un foible moyen pour priver la Comtesse de Poitiers de la Succession du Comte son Pere, si certains accidens n'eussent pas favorisé Raymond, qui demeura en possession du Comté de Toulouse, après la mort de son Frere. Le dessein qu'avoit eu le Comte de Poitiers Mari de Philippe, d'engager ses Domaines à Guillaume le Roux, pour se mettre en état de faire le voyage de la Terre Sainte, ayant été rompu par la mort de Guillaume, il se tourna d'un autre côté; & enfin, il trouva de l'argent en engageant ses revenus pour plusieurs années. La dépense qu'il fit en cette occasion, & le malheur qu'il eut de perdre tout son équipage, le mirent dans un si fâcheux état, qu'il fut obligé de s'en retourner dans son Païs, où pourtant il ne pouvoit esperer aucune ressource, à cause de l'engagement de ses revenus. Raymond de St. Gilles profitant de cette conjoncture, lui offrit une somme considerable, s'il vouloit se départir des droits qu'il pouvoit avoir sur Toulouse. Dans les circonstances, où le Comte de Poitiers se trouvoit alors, il n'eut pas beaucoup de peine à goûter cette proposition, & il fit un accord avec Raymond sur ce pied-là. Par ce Traité, Raymond conserva la possession de ce Comté, dont sa posterité jouït après lui, sans que le Comte de Poitiers ni Guillaume IX. son Fils y missent aucune opposition. Après la mort de ce dernier, Louis le Jeune, qui avoit épousé Alienor sa Fille, & son unique héritiere, entreprit de faire revivre les droits de la Maison de Poitiers sur le Comté de Toulouse. Il disoit, que la vente faite par le Comte Guillaume à Raymond, n'avoit été qu'une vente simulée. En second lieu, que Raymond avoit abusé de la facilité du Comte de Poitiers, en achetant ses droits beaucoup au dessous de leur valeur. Enfin, qu'il n'avoit pas même payé toute la somme dont ils étoient convenus. Il inferoit de là, que leur Transaction étoit nulle, & que par conséquent, Alienor devoit entrer dans tous les droits de Philippe son Ayeule, en rendant au Comte de Toulouse ce que le Comte de Poitiers avoit reçu. Raymond V. qui étoit alors Comte de Toulouse, se trouvoit très embarrassé au sujet de ces prétentions. Il avoit beau alle-



HENRI II. 1159.

guer la prescription, qui sert quelquefois à vuider les affaires des Particuliers : ce moyen étoit trop foible contre un Prince qui se trouvoit en état de le combattre par la force des armes. Cependant, après une assez longue négociation, cette affaire fut terminée par le mariage du Comte Raymond avec *Constance* Sœur de Louis, & Veuve d'Eustache Comte de Boulogne, Fils du Roi Etienne. En faveur de ce mariage, Louis se désista de ses prétentions, & tant qu'il vêcut avec Alienor, le Comte de Toulouse ne fut pas inquieté.

Les secondes nôces d'Alienor jetterent Raymond dans de nouveaux embarras. Henri, qui étoit entré dans les mêmes droits que le Roi de France avoit abandonnez, prétendit au Comté de Toulouse par les mêmes raisons que Louis avoit déja fait valoir. Raymond opposa de nouveau la vente faite à son Ayeul, la cession de la Maison de Poitiers, outre une longue possession qui alloit au-delà du tems que les Loix adjugent pour établir une prescription. Sur ces fondemens, il résolut de se maintenir dans la possession du Comté. Voilà quelle étoit la matiere de ce procès, qui devoit être décidé par les armes. Pour réussir plus aisément dans l'exécution de son projet, Henri fit alliance avec Raymond Comte d'Arragon & de Barcelone, & engagea le Roi d'Ecosse à lui donner un puissant secours. Dès que son Armée fut prête, il marcha dans le Languedoc, prit Cahors en passant, & alla mettre le Siege devant Toulouse.

1160. 1161. 1162.

Henri assiege Toulouse. *Camd. Polyd. Vergil.*

Louis le Jeune, qui ne pouvoit voir sans jalousie l'agrandissement de Henri, avoit fait tant de diligence, qu'il s'étoit jetté dans Toulouse peu de jours auparavant. La grande étendue de cette Ville, & le secours qui venoit d'y entrer, en rendirent le siege si difficile, que Henri ne se crut pas en état de venir à bout de son entreprise. Ainsi, sans s'y obstiner plus longtems, il leva le Siege, & s'en retourna dans ses Etats. Mezerai dit qu'il auroit pu aisément se rendre maitre de cette Ville, si le scrupule de tenir son Souverain assiegé ne l'en eût empêché. Mais il est difficile de se persuader que ce fût le véritable motif de sa retraite, puisqu'en d'autres occasions, il ne parut pas avoir pour le Roi de France des égards si respectueux. Quoiqu'il en soit, il reprit le chemin de Normandie, laissant la garde de Cahors à Thomas Becket son Chancelier. En s'en retournant, il entra dans le Beauvoisis, où il fit de grands ravages, pour se venger de ce que Louis avoit rompu ses mesures. Dans ce même tems, Simon de Montfort lui livra quelques Châteaux qu'il avoit aux environs de Paris, par le moyen desquels la communication avec Orleans étoit entierement coupée. L'avantage qu'il pouvoit tirer de cette acquisition, obligea Louis à faire proposer une Treve, qui fut effectivement conclue pour un an. Pendant cette Treve les deux Monarques convinrent d'un Traité de paix, qui confirma celui qu'ils avoient fait à Paris, sans qu'il y fût parlé de Toulouse. Ainsi, Henri conserva pendant sa vie ses prétentions sur cette Pairie, & les laissa par sa mort à son Successeur, qui trouva bon de s'en départir.

Il leve le siege, & s'en retourne en Normandie. *Mezerai.*

Treve entre Louis & Henri. Elle est suivie de Paix.

Guillaume de Blois, Fils du Roi Etienne, mourut au retour de l'Expédition de Toulouse, où il avoit accompagné le Roi.

HENRI II. 1163.

Mort de Guillaume de Blois, Fils d'Etienne. *Rad. de Diceto. R. de Hoveden.*

Le Pape Adrien IV. étant mort en 1159. l'élection d'un nouveau Pontife causa un Schisme qui divisa longtems la Chretienté. La plus grande partie des Cardinaux élut *Roland* Cardinal, natif de Sienne, qui prit le nom d'*Alexandre* III. Quelques autres firent choix du Cardinal *Octavien*, qui se fit appeller *Victor* V. Presque tous les Princes Chretiens se rangerent sous l'obédience d'Alexandre. Mais les Allemans prirent le parti de Victor, qui, se trouvant soutenu par l'Empereur Barberousse, chassa son Concurrent de Rome, & le mit dans la nécessité d'aller chercher un azyle en France.

Mort d'Adrien IV.

Schisme.

La paix qui s'étoit conclue en dernier lieu entre les Rois de France & d'Angleterre, n'étoit, comme il a été dit, qu'une confirmation du Traité de Paris, dans lequel on étoit convenu du mariage du Fils ainé de Henri avec Marguerite, Fille de Louis. La Princesse devoit avoir en Dot la Ville de Gisors, & une partie du Vexin, qui pour cet effet furent remis entre les mains des Chevaliers du Temple (1), en attendant que le mariage fût célebré. En conséquence de ce Traité, le Chancelier Becket fut envoyé à Paris avec un magnifique train, pour y recevoir la jeune Princesse, qui devoit être élevée en Angleterre jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. Peu de tems après son arrivée à Londres, Henri fit célebrer le mariage; quoique l'Epouse ne fût âgée que de sept ans, & l'Epoux de trois. Ensuite, les Templiers jugeant qu'il avoit suffisamment accompli sa promesse, le mirent en possession de Gisors. Cette précipitation donna lieu au renouvellement de la guerre entre les deux Rois. Louis se plaignoit, que le Roi d'Angleterre avoit corrompu le Grand Maitre du Temple. Henri soutenoit de son côté, qu'ayant exécuté les conditions du Traité, il n'avoit fait aucun tort au Roi de France, en se mettant en possession de Gisors. Cette guerre, qui ne dura que peu de tems, fut terminée par la médiation d'Alexandre III. qui venoit d'arriver en France. Ses Légats, qui avoient pris les devans, ayant disposé les deux Rois à un accommodement, ces deux Monarques allerent ensemble recevoir le Pontife à *Torcy* sur Loire. En approchant de lui, ils mirent tous deux pied à terre, & ayant pris chacun une rêne de la bri-

Le Mariage du jeune Henri est célebré.

Guerre entre Louis & Henri.

Traité de Paix.

Honneurs faits au Pape par les deux Rois.

(1) L'ordre des *Chevaliers du Temple*, institué par *Gelase* en 1119, prenoit son nom de ce qu'ils avoient demeuré dans une portion du Temple de *Jerusalem* qui leur avoit été assignée par le Roi *Baudouin*. Ils n'étoient que neuf au commencement, & leur fonction étoit d'escorter, armés, les Chrétiens Etrangers, & les Pélerins qui voyageoient dans la Terre Sainte. Leur nombre s'accrut si fort avec le tems, qu'ils avoient de grandes possessions dans tous les Païs de la Chrétienté; & s'étant rendus trop puissans, ils furent supprimez par *Clement V.* en 1309, & par le Concile de *Vienne* en 1312. Le *Maitre du Temple*, en Angleterre, fut cité au Parlement. C'est de ces Chevaliers que le Ministre de l'Eglise du Temple tire son nom. TIND.

HENRI II. 1163.

de de son cheval, ils le conduisirent au logis qui lui étoit préparé.

Incertitude des dates, par rapport aux évenemens précedens.

Tous ces évenemens dont je viens de parler, je veux dire la conquête de Nantes, le Siege de Toulouse, le mariage du jeune Henri, & la guerre avec la France, se passerent depuis l'an 1159. jusqu'en 1163. Je crois devoir suspendre mon jugement touchant les dates particulieres de chacun, à cause de la diversité qui se trouve parmi les Historiens sur ce sujet. C'est peut-être par cette raison, qu'un illustre Moderne a renfermé tous ces articles dans un récit de huit ou dix lignes.

M. Echard.

1164. Etat florissant de Henri II.

Après que Henri eut terminé les affaires qui l'avoient retenu en France pendant quatre ans, il retourna dans son Royaume en 1163. L'état où il se trouvoit, lui donnoit lieu d'esperer que rien ne seroit capable de troubler sa félicité. Il venoit de faire avec la France une paix, qui vraisemblablement devoit être de longue durée. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur païs. Le Roi d'Ecosse avoit donné une preuve sensible du desir qu'il avoit de vivre en paix, en restituant des Places qui auroient pu faire naitre une occasion de guerre. D'un autre côté, l'Angleterre se trouvoit dans une parfaite tranquillité, les Normans & les Anglois étant également contens de leur Souverain. Dans une si douce situation, Henri croyoit se pouvoir féliciter de son bonheur, lorsque tout à coup l'orgueil & l'obstination d'un de ses Sujets le jetterent dans des embarras, dont il ne put se tirer qu'après avoir essuyé une infinité de chagrins, & la perte de son honneur. C'est de *Thomas Becket* que je veux parler.

Troublé par Thomas Becket.

Fortune de Becket.

Cet homme, qui étoit Fils d'un Bourgeois de Londres & d'une Mere Syrienne (1), avoit passé sa jeunesse à exercer la profession d'Avocat. Il se distingua si avantageusement dans cet emploi, qu'il fut tiré du Barreau, pour être fait Archidiacre de l'Eglise de Cantorberi. Dès le commencement de ce Regne, il eut à ménager à la Cour certaines affaires, qui lui fournirent l'occasion de se faire connoitre au Roi, & de se concilier son estime & sa bienveillance. Ce Monarque ayant conçu une haute opinion de son mérite, lui donna bien-tôt après une preuve sensible de son estime, en lui conferant la Dignité de Grand Chancelier. Dans l'exercice de cette éminente Charge, Becket se comporta envers tout le monde avec tant de fierté, qu'il devint très incommode à ses égaux, & insupportable à ses inferieurs. Sur toutes choses, il aimoit le faste & à faire parade de ses richesses. On prétend que, dans la Guerre de Toulouse, où il accompagna le Roi, il entretenoit à ses dépens sept-cens Cavaliers & douze-cens Fantassins. Mais s'il étoit fier envers tous les autres, il n'étoit pas de même à l'égard du Roi. En toutes occasions il marquoit un dévouement si entier à ses volontez, que ce Monarque le regardoit comme un Sujet toujours prêt à sacrifier toutes choses à son service. Pen-

Il est fait Grand Chancelier,

(1) Le nom de la Mere de cet Archevêque de *Cantorberi* étoit *Mahauld* ou *Matilde* : on la disoit Fille d'un *Sarrasin* qui avoit fait prisonnier *Gilbert* Sherif de Londres, Pere de *Becket*. TIND.

dant qu'il étoit ainsi prévenu en sa faveur, il apprit, étant en Normandie, la mort de Thibaud Archevêque de Cantorberi. Cette occasion lui paroissant favorable pour exécuter certains desseins qu'il avoit prémédi-tez, il résolut de procurer cette dignité à Becket : comme à un homme qui pouvoit lui être d'un grand secours. Quelque peu de penchant que les Moines de St. Augustin eussent pour Becket, parce qu'ils le croyoient trop dépendant de la Cour, la recommandation du Roi fut si pressante en sa faveur, qu'il fut élu & sacré, peu de tems avant le retour de ce Prince. Dès qu'il se vit établi dans ce poste, il renvoya le Grand Sceau à son Bienfaiteur, qui ne s'attendoit à rien moins. Ensuite, changeant tout-à-coup de maniere de vivre, il s'habilla d'une étoffe grossiere, & ne garda qu'un petit nombre de Domestiques, tous vêtus très simplement. Par cette conduite, & par beaucoup d'autres marques de la même nature, il fit connoitre qu'il vouloit entierement reformer sa vie, ou qu'il avoit en tête quelque grand dessein. On fut quelque tems sans pouvoir pénetrer ses intentions, jusqu'à ce qu'enfin, on s'apperçut qu'en toutes occasions, il affectoit d'être indépendant de la Cour.

HENRI II. 1163.

Et Archevêque de Cantorberi.

Il renvoye le grand Sceau au Roi.

Il fait connoitre qu'il a quelque grand dessein.

Il change de conduite à l'égard du Roi.

J'ai déja remarqué en divers endroits, combien la puissance du Clergé s'étoit accrue au préjudice de l'Autorité Royale : Henri, qui en avoit vu des effets très sensibles sous le Regne d'Etienne, avoit résolu, dès son avenement à la Couronne, de faire des efforts pour réduire ce pouvoir exorbitant à de justes bornes. C'étoit dans cette vue qu'il avoit commencé par la Noblesse, afin que l'union de ces deux corps fût moins en état de mettre des obstacles à l'exécution de ses projets. Les affaires qui l'occuperent en France pendant quelques années, l'empêcherent de mettre d'abord la main à cet ouvrage. Mais dès qu'il se vit délivré de ces embarras, il résolut de ne perdre point de tems, & de le commencer immédiatement après son retour. C'étoit dans cette vue qu'il avoit si fortement recommandé Becket pour le faire élire Archevêque de Cantorberi, parce qu'il attendoit plus de complaisance de lui que de tout autre. Il s'agissoit de reformer divers abus qui étoient très préjudiciables à l'Etat, mais avantageux au Clergé, & par conséquent d'une cure bien difficile, à moins que les Evêques n'y travaillassent eux-mêmes. Il falloit donc user d'une grande dexterité, & agir de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, dans une affaire si délicate. Pour cet effet, il étoit nécessaire de mettre dans ce poste, un homme sur lequel il pût compter ; & personne ne lui avoit paru plus propre que Becket, qui étoit comblé de ses bienfaits. La premiere démarche que fit ce Prélat en renvoyant le Grand Sceau, fit juger au Roi, qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures. Peut-être le chagrin qu'il en conçut fut cause qu'il ne prit pas assez de soin de ménager la fierté de ce Prélat, auquel il ne put s'empêcher, en arrivant en Angleterre, de témoigner quelque froideur. Vrai-semblablement, Becket avoit eu quelque connoissance des desseins du Roi, pen-

Raisons pour procurer à Becket l'Archevêché de Cantorberi.

HENRI II. 1163.

Becket se propose de traverser les desseins du Roi.

dant qu'il exerçoit la Charge de Grand Chancelier, & dans les dispositions où il se trouvoit alors, il les avoit approuvez. Mais depuis qu'il étoit Archevêque, il avoit pris des résolutions toutes contraires. Malgré les obligations qu'il avoit à ce Prince, il s'étoit proposé de le traverser dans l'exécution de ses projets. Il se flattoit par avance de l'acquisition d'une gloire immortelle, s'il soutenoit avec vigueur les interêts du Clergé, qu'on affectoit ordinairement de confondre avec ceux de Dieu.

Abus que le Roi se propose de réformer.

Un des plus grands abus qu'il y eût à reformer, étoit le relâchement de la Justice envers les Prêtres convaincus de quelque crime. Le Clergé ayant peu à peu acquis une puissance absolue sur ses propres membres, lorsqu'un Clerc étoit accusé, l'affaire étoit portée à la Cour Ecclésiastique, qui en jugeoit souverainement. Mais ces Jugemens étoient formez avec tant d'indulgence pour ceux qu'elle ne pouvoit s'empêcher de condamner, que les crimes les plus atroces n'étoient punis que par la dégradation, & les autres, par une suspension de peu de durée, ou par une legere prison. Les Laïques ne pouvoient, sans une peine extrême, se voir sujets à toute la rigueur des Loix Civiles, pour des fautes qui n'exposoient les Ecclésiastiques qu'à des châtimens très legers; & ils s'en plaignoient hautement. D'un autre côté, les Clercs assûrez de l'impunité, commettoient tous les jours, contre les Laïques, des excès que ceux-ci n'osoient repousser, de peur de s'exposer à la punition. Cet abus, qui n'avoit été déja poussé que trop loin, alloit chaque jour en empirant. Il fut prouvé, en présence du Roi, que depuis son avenement à la Couronne, les Ecclésiastiques avoient commis dans le Royaume plus de cent meurtres, dont aucun n'avoit été puni, non pas même par la dégradation qui étoit la peine ordonnée en pareils cas par les Canons. Ce qu'il y avoit de plus étonnant, étoit que les Evêques se faisoient un mérite de leur indulgence. Ils croyoient ne pouvoir donner des preuves plus certaines de leur zèle pour la Religion, & pour le service de Dieu, qu'en soutenant de tout leur pouvoir ces prétendus privileges du Clergé, & par conséquent, tous les abus qui en naissoient.

Premiere occasion de la querelle entre le Roi & Becket.

Les choses étant en cet état, il arriva, peu de jours après le retour du Roi, qu'un Prêtre du Diocese de Salisburi commit un meurtre. La Cause ayant été portée à la Cour de l'Archevêque de Cantorberi, il fut ordonné que, pour reparation de ce crime, le meurtrier seroit privé de son Bénéfice, & renfermé dans un Monastere. Le Roi ayant été informé de cette sentence, se plaignit à l'Archevêque, avec beaucoup de chaleur, qu'un pareil crime, pour lequel les Loix Civiles ordonnoient la peine de mort, eût été si legerement puni. Becket reçut cette plainte, comme si elle eût été très mal fondée, & soutint hautement les immunitez de l'Eglise, & les privileges du Clergé. Il prétendoit que, pour quelque cause que ce fût, un Ecclésiastique ne devoit pas être mis à mort. Henri repliqua, qu'étant établi de Dieu pour faire rendre la justice à tous ses Sujets, il n'entendoit point que ces prétendues prérogatives exemptas-

Le Roi veut que le Clergé soit jugé par les Juges Royaux, & Bec-

sent les malfaiteurs, de quelque ordre qu'ils fussent, des peines qu'ils méritoient. Qu'il n'y avoit aucune apparence que Dieu voulût autoriser le crime dans ses propres Ministres; & qu'au contraire, ils devoient être plus séverement punis que les Laïques. Ensuite, il déclara que, puisque la Cour Ecclésiastique usoit de tant d'indulgence envers les Clercs, son intention étoit que les grands crimes, comme le meurtre, le larcin, & autres de cette nature, fussent jugez par ses propres Cours. Becket repartit, qu'il ne souffriroit jamais que les Membres du Clergé fussent jugez ailleurs que dans les Cours Ecclésiastiques, qui prendroient soin de les punir selon les Canons. Que s'ils étoient condamnez à être degradez, & qu'ensuite ils commissent d'autres fautes, les Juges Royaux pourroient les punir comme ils l'entendroient: mais qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent punis deux fois pour le même crime. Cette dispute s'étant beaucoup échauffée, le Roi & le Prélat se séparerent très mécontens l'un de l'autre. Becket eut même si peu d'égards pour le Roi, que, sans considerer la passion où il l'avoit mis, il prit ce même tems pour lui reprocher, qu'il l'avoit injustement privé de la garde du Château de Rochester, & que par là il avoit fait une breche insigne aux Privileges de son Eglise. A ces causes de plainte qu'il donna au Roi en cette occasion, il en ajouta bien-tôt deux autres. Il somma le Comte de Clare de lui rendre hommage pour le Château de Tunbridge, qu'il prétendoit être un Fief de l'Archevêché, sans avoir daigné informer le Roi de ses prétentions. Le Comte répondit, qu'il tenoit ce Château du Roi, sous la redevance d'un service militaire, ce qui n'avoit aucune relation à l'Archevêché. Si l'on en peut juger par le caractere de Becket, il falloit que ses droits sur le Château fussent bien litigieux, puisqu'il laissa tomber cette affaire, sans la pousser plus loin. Cette entreprise ne lui ayant pas réussi, il prit une occasion d'étendre son autorité, en donnant la Cure d'*Ainesford* à un Prêtre nommé *Laurent*, sans avoir égard aux droits du Patron. Mais celui-ci, qui étoit un des Barons du Royaume, n'ayant pas voulu laisser perdre son droit, empêcha Laurent de se mettre en possession du Bénéfice. L'Archevêque, regardant cette résistance comme un crime énorme, excommunia le Patron, qui en porta ses plaintes au Roi. Dans la situation où Henri se trouvoit, il se sentit extremement offensé du peu d'égards que l'Archevêque avoit pour lui. En effet, depuis Guillaume le Conquerant, c'étoit un droit attaché à la Couronne, qu'aucun de ses Vassaux immédiats ne pouvoit être excommunié sans le consentement du Souverain. Mais c'étoit là précisément un droit que Becket avoit dessein de lui disputer. Peut-être même n'avoit-il fait cette démarche que pour avoir lieu d'émouvoir cette question.

[Margin: ...ket s'y oppose hautement.]

[Margin: *R. de Hoveden.* Autre sujet de mécontentement que Becket donne au Roi.]

Henri étoit très mortifié de se voir si éloigné de l'exécution de son projet. Il n'étoit pas moins irrité contre Becket, qui sembloit avoir pris à tâche de le contrequarrer en toutes occasions, & de lui disputer même ses Prérogatives Royales. Dans cette disposition, il résolut de prendre

[Margin: Henri prend des mesures pour réduire le pouvoir du Clergé à de justes bornes.]

HENRI II. 1163.

de nouvelles mesures pour exécuter son dessein. Il comprenoit, que ce seroit inutilement qu'il chercheroit de la complaisance dans le Clergé, pendant que l'Archevêque de Cantorberi s'y opposeroit si formellement. Cependant, pour ne rien précipiter, il voulut premierement tenter les voyes de la douceur. Il fit représenter au Prélat les bienfaits qu'il avoit reçus de son Prince, & les maux que son obstination alloit vrai-semblablement causer à l'Eglise & au Royaume. Mais ces remontrances n'ayant produit aucun effet, il se vit enfin réduit à chercher les moyens de faire, malgré l'Archevêque, ce qu'il avoit résolu d'exécuter avec son secours. Bien loin que la résistance de ce Prélat lui fît changer de pensée, elle excita dans son cœur un desir plus ardent de réduire le pouvoir du Clergé à de justes bornes. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée des principaux Seigneurs du Royaume, tant Ecclésiastiques que Séculiers, afin de concerter avec eux les moyens de reformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Etat. Quand ils furent assemblez, il se plaignit à eux du procedé de l'Archevêque de Cantorberi. Il tâcha de leur faire comprendre que, si l'on ne prenoit soin d'arrêter la fougue de cet esprit hautain & entreprenant, il usurperoit enfin toutes les Prérogatives de la Couronne, sous de vains prétextes de Religion. Il ajouta que les démarches que ce Prélat avoit déja faites, donnoient assez à connoitre ses desseins, & qu'on ne pouvoit trop se hâter de les prévenir. La plupart des Seigneurs Laïques, parmi lesquels il y en avoit peu qui ne fussent choquez de la fierté de Becket, ne furent pas fâchez de trouver cette occasion de l'humilier. D'ailleurs, ils ne demandoient pas mieux que de pouvoir se mettre à couvert des entreprises du Clergé, qui ne perdoit point d'occasions de s'élever par-dessus le reste du Peuple. Le Roi les voyant dans cette disposition, proposa de faire un Règlement, qu'il assura être absolument nécessaire pour maintenir le bon ordre & la tranquillité dans le Royaume. Ce Règlement contenoit cinq Articles, que le Roi appelloit les Coutumes de Henri I. son Ayeul, parce qu'ils avoient été observez sous le Regne de ce Prince. Le premier portoit: Que personne ne pourroit porter des Appels à Rome, sans le consentement du Souverain. Le second: Qu'aucun Archevêque ou Evêque ne pourroit aller à Rome, quand même il y seroit cité par le Pape, s'il n'en avoit premierement obtenu la permission de la Cour. Le troisieme: Que sans le consentement du Roi, aucun Vassal immédiat de la Couronne, ni aucun Officier du Roi, ne pourroit être excommunié ni suspendu. Le quatrieme: Que tous les Ecclésiastiques accusez d'un crime capital, seroient jugez par les Cours Royales. Le cinquieme: Que les affaires Ecclésiastiques, auxquelles tout le Peuple prenoit interêt, comme celles qui regardoient la reparation des Eglises, les Dîmes, & autres choses de cette nature, seroient immédiatement portées aux Cours Laïques. Tous ces Articles furent aisément approuvez par les Seigneurs Temporels. Mais les Evêques & les Abbez refuserent de les signer, à moins qu'on n'y ajoutât cette

Il convoque une Assemblée de Seigneurs.

Et s'y plaint de la résistance de Becket.

Il propose cinq Articles pour être réduits en Loi.

Les Evêques tâchent de faire inserer une clause pour les rendre

clause, qui les détruisoit entierement, *sauf les droits du Clergé & de l'Eglise*. Le Roi, choqué de ce refus, quitta brusquement l'Assemblée, pour se retirer à Woodstock, après avoir pourtant fait entendre aux Chefs du Clergé, qu'il alloit prendre des mesures efficaces pour donner des bornes à leur orgueil. Ce menaces inspirerent tant de terreur aux Prélats, qu'avant que de se séparer, ils résolurent de députer au Roi pour lui demander pardon, & lui témoigner qu'ils étoient prêts à faire ce qu'il souhaitoit. Becket s'opposa longtems à cette résolution. Mais enfin, pressé par ses Confreres, il se rendit à leurs sollicitations, & consentit que les Articles proposez fussent admis sans reserve. Tous ceux qu'il avoit engagez dans son parti, s'étant rangez au même avis, la députation fut faite, & le Roi en parut très satisfait, d'autant plus, que tout s'étoit fait d'un consentement unanime. Néanmoins, craignant que Becket ne revoquât son approbation, sous prétexte que cette Assemblée n'étoit pas assez autorisée pour établir des Loix de cette nature, il résolut de les faire confirmer par une Assemblée Générale, ou Parlement. Dans cette vue, il le fit assembler à *Clarendon* (1), & y proposa les mêmes Articles qui avoient été approuvez par la précedente Assemblée. Tous les Laïques ayant donné leurs suffrages pour les confirmer, les Prélats n'oserent s'y opposer ouvertement. Mais quand il fut question de les signer, Becket, & ceux de son parti en firent difficulté; & ce ne fut pas sans beaucoup de peine, qu'il s'y laissa porter par les instances des autres Evêques.

inutiles. Le Roi les menace.

Ils se soumettent.

Et Becket aussi.

Rad. de Diceto. Fitz Stephen. G. Newbrigde.

Parlement à Clarendon, qui confirme les Articles.

Becket ne les signe qu'avec peine.

Quelque involontaire que fût l'approbation que l'Archevêque venoit de donner à ces Articles, elle causa beaucoup de joye au Roi. Il ne doutoit nullement que le Pape ne donnât son consentement à des Loix, que les Evêques eux-mêmes avoient jugées nécessaires. Dans cette pensée, il résolut de les faire confirmer par une Bulle, afin d'ôter aux Prélats tout prétexte de se dédire. Mais dès que le Pape eut vu ces Articles, non seulement il refusa de les confirmer par son autorité, mais même il les condamna, comme très préjudiciables à l'Eglise & détruisant ses immunitez. Peu de tems après, Becket dit hautement, qu'il se repentoit d'avoir signé les Articles de Clarendon, & qu'il se sentoit coupable en cela d'une faute énorme, dont il ne pouvoit esperer le pardon que de la misericorde du Pape. En effet, il se suspendit lui-même, comme indigne de faire les fonctions d'Archevêque, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de le rétablir. Son pardon ne s'étant pas fait longtems attendre, il

Le Pape condamne les cinq Articles.

Becket se repent de les avoir signez.

Il se suspend lui-même.

Le Pape le ré-

(1) Les Loix faites dans cette Assemblée sont appellées les *Constitutions de Clarendon*, & valent bien la peine d'être lues; à cause qu'elles contiennent les principales Prérogatives & Privileges également reclamez par le Roi & par le Clergé. Elles sont divisées en seize Articles, dont dix furent décidez par le Pape. Le Lecteur peut les trouver dans la Chronique de *Gervase*, & dans *Matthieu Paris*, d'où elles ont été traduites en Anglois par *Tyrrel*, Vol. II. p. 5. & dans l'Histoire Ecclésiastique de *Collier*, p. 351. Tind.

HENRI II. 1163. tablit.

reprit ses fonctions, après avoir reçu des assurances de la part du Pape, qu'il seroit hautement soutenu. Cependant, Alexandre, qui étoit encore en France, voulant faire croire à Henri qu'il avoit dessein de le ménager, lui envoya l'Archevêque de Rouen, pour lui faire des propositions d'accommodement. Mais comme il n'offroit rien de positif, & que le Roi ne vouloit entendre parler d'aucun accord, à moins que le Pape ne confirmât les Articles de Clarendon, il ne fut pas possible de rien conclure.

Il propose au Roi des conditions qui sont rejettées.

Quand le Roi vit que l'Archevêque, fier de la protection du Pape, devenoit de jour en jour plus obstiné, ils chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il lui suscita des affaires qui véritablement lui causerent beaucoup de chagrin, mais qui ne furent pas capables de le faire désister de ses prétentions. Entre divers procès qu'on intenta contre lui, il y en eut deux considerables. Le premier regardoit une certaine Terre dont il étoit en possession, & dont un Gentilhomme prétendoit avoir été injustement dépossedé. L'Archevêque ayant voulu défendre sa cause, la perdit, & fut condamné à une amende de cinq-cens livres. Ce Jugement lui fit comprendre, que la résolution étoit prise de le chagriner en toutes manieres, & qu'il perdroit tous les procès qui seroient intentez contre lui. Dans cette pensée, il résolut de ne se plus défendre, aimant mieux se laisser condamner par défaut, que par un Jugement contradictoire. Il semble que jusqu'alors le Roi n'avoit pas eu intention de lui faire sentir tout le poids de son ressentiment: mais bien-tôt après, il parut que son dessein étoit de le pousser à bout. Pour cet effet, il le fit accuser de deux crimes capitaux. Le premier étoit, d'avoir converti à son usage les revenus de l'Archevêché d'Yorck, dont il avoit eu la garde pendant qu'il étoit Chancelier. Dans le second, on lui imputoit d'avoir diverti trente mille livres sterling de l'argent du Roi. Au lieu de se défendre sur le fond de ces accusations, il répondit que quand il fut fait Archevêque, le Prince Henri, Fils du Roi, & le Grand Justicier, l'avoient déchargé de toute reddition de Comptes. Il ajouta, que quand même il n'auroit pas été déchargé, il n'étoit pas obligé de répondre devant des Laïque, depuis qu'il étoit revêtu de la premiere Dignite Ecclésiastique du Royaume. La premiere partie de sa réponse donnoit certainement beaucoup de prise sur lui, puisque le Prince qui l'avoit déchargé, n'étoit âgé que de sept ou huit ans, quoiqu'il eût le titre de *Gardien du Royaume* en l'absence du Roi son Pere. D'ailleurs, il sembloit qu'un homme de son Caractere devoit être toujours prêt à rendre compte de l'administration d'un Bénéfice, & de l'argent du Roi, quand même ceux qui gouvernoient l'en auroient dispensé par un excès de complaisance. Quant au second chef de sa réponse, il s'étoit lui-même retranché le moyen de défense qu'il alleguoit, en signant les Articles de Clarendon. Mais il répondit à cette objection que le Pape ayant condamné ces Articles, cette condamnation avoit plus de force que toutes les Loix du Royaume.

Le Roi suscite des procès à Becket.

Il perd le premier.

Il prend la résolution de ne plus se défendre.

Le Roi le fait accuser de deux crimes.

Il refuse de répondre sur le fond des accusations.

Quelque

Quelque propre que fût cette réponse à lui acquerir la faveur du Pape, elle ne pouvoit lui être d'aucun usage dans une Cour Royale, qui étoit obligée de juger conformément à ces mêmes Articles passez en Loi. Il fut donc regardé non seulement comme un opiniâtre, mais encore comme un Sujet rebelle, qui s'élevoit contre l'autorité des Loix. On fit tous les efforts possibles pour l'engager à reconnoitre la juridiction de la Cour où son affaire étoit portée: mais il ne fut pas possible d'obtenir cela de lui. Il refusa même d'aller trouver le Roi, qui l'avoit mandé pour tâcher, en lui parlant lui-même, de le porter à quelque condescendance.

Il refuse d'aller parler au Roi.

Ce refus fournit au Roi un nouveau prétexte pour intenter contre lui deux nouvelles accusations. La premiere fut, d'avoir voulu se soustraire à la Justice, sur des prétentions frivoles. La seconde, d'avoir désobeï au Roi. Sur ces accusations, auxquelles il refusa de répondre, tous ses biens mobiliaires furent confisquez. Quelque rude que fût cette Sentence, le Roi n'en fut pas content. Comme il s'apperçut que de la maniere dont on avoit formé l'accusation, la Cour ne pouvoit pas s'en prendre à la personne de Becket, il le fit accuser de parjure & de Leze-Majesté, pour avoir violé le Serment qu'il avoit fait à son Souverain, & refusé de rendre l'obéïssance qui lui étoit due. Ce Prélat connut alors, d'une maniere à n'en pouvoir plus douter, que le Roi avoit résolu de le perdre. Mais cette connoissance, au lieu de le porter à se soumettre, ne fit que l'affermir davantage dans son obstination. Peut-être, son esprit naturellement fier & opiniâtre, ne pouvoit-il se résoudre à plier; ou plutôt, il avoit résolu de faire parler de lui par une constance qui, selon son jugement, le devoit mettre au rang des Confesseurs les plus renommez dans l'Eglise. Quand on vit qu'il étoit impossible de le vaincre, la Cour le déclara Parjure, & les Evêques en particulier lui firent dire, qu'ils ne le regardoient plus comme leur Primat, & qu'ils ne vouloient plus avoir communication avec lui. Tout cela ne l'émouvant point, il regarda la Sentence donnée contre lui comme nulle, & continua ses fonctions, sans se mettre en peine de la colere du Roi.

Il est accusé de deux nouveaux crimes.

Ses biens sont confisquez.

Il est encore accusé de parjure & de trahison.

La Cour des Pairs le déclare Parjure.

Il semble que la Cour des Pairs avoit évité de prononcer sur l'accusation de Leze-Majesté, qui auroit emporté une peine capitale, afin de lui laisser une porte ouverte par où il pût se retirer en se soumettant au Roi. Mais voyant qu'il ne changeoit point de conduite, elle s'assembla encore pour chercher les moyens de vaincre son obstination. Dès qu'il fut informé que les Seigneurs étoient assemblez en présence du Roi, il se rendit à l'Eglise, où il fit chanter ce verset du Pseaume II., *Les Grands de la Terre ont tenu conseil contre l'Eternel & contre son Oint.* Ensuite prenant sa Crosse en main, il entra dans la Salle où le Roi & les Seigneurs étoient, sans y avoir été mandé, & sans en avoir fait deman-

Il fait une démarche séditieuse,



HENRI II. 1163.

der la permission, quoique, depuis le Jugement rendu contre lui, il n'eût plus le droit de s'y trouver. L'Archevêque d'York le voyant entrer en cet état, lui fit une sévere réprimande. Il lui représenta, que c'étoit braver le Roi, que de se présenter devant lui de cette maniere; & qu'il devoit considerer que les armes du Souverain étoient plus tranchantes que les siennes. A cela Becket répondit, qu'il étoit vrai que les armes du Roi pouvoient tuer le corps, mais que les siennes tuoient l'ame, & l'envoyoient dans l'Enfer. Cette réponse, qui sembloit menacer le Roi de l'Excommunication, irrita tellement ce Monarque, qu'il ordonna aux Seigneurs de donner sur le champ un Jugement sur le nouveau crime dont Becket venoit de se rendre coupable. La Cour, après une assez longue déliberation, déclara qu'il méritoit d'être mis en prison, & puni ensuite selon les Loix, pour avoir insulté le Roi, & pour être venu dans cette Assemblée d'une maniere capable d'exciter une sédition parmi le Peuple. Cette résolution étant prise, on lui envoya les Comtes de Chester & de Cornouaille., pour le sommer de venir entendre sa Sentence. Mais il refusa d'y aller, disant que les Pairs n'étoient pas ses Juges, & qu'il en appelloit au Pape. Ces deux Seigneurs lui ayant représenté qu'en refusant de se soumettre aux Loix du Royaume, il se rendoit coupable de trahison; il répliqua que si son Caractere n'y mettoit obstacle, il se justifieroit en champ clos contre ceux qui l'accusoient d'un pareil crime, & les feroit repentir de leur témérité. Cependant, ne jugeant pas à propos d'attendre la résolution du Roi & des Seigneurs sur sa désobéïssance, il partit secrettement la même nuit pour se retirer en Flandre, déguisé sous le nom de *Dearman*.

& une réponse arrogante à l'Archevêque d'Yorck.

Il est condamné à la prison.

Il refuse d'aller ouïr prononcer sa Sentence,

Et répond arrogamment.

Il se sauve en Flandres en habit déguisé.

1164. Le Roi de France lui offre un azyle. *Rad. de Diceto. Chron. Gervas.*

Le Roi de France apprit avec joye que les démêlez entre Henri & l'Archevêque de Cantorberi prenoient un train à ne pouvoir pas être aisément accommodez. Il esperoit que le dernier étant appuyé, causeroit à son Souverain des embarras dont la France pourroit profiter; & dans cette vue, il lui fit offrir sa protection, & un azyle dans ses Etats. Dès que Henri fut informé de la démarche que Louis venoit de faire, il lui envoya des Ambassadeurs pour lui représenter qu'il étoit contre la bienséance qui doit s'observer entre les Souverains, de donner retraite à un homme condamné pour crime de trahison. Louis répondit qu'il ne pouvoit se dispenser de donner un azyle dans son Royaume à tous les malheureux: que Becket étoit de ce nombre, & qu'il ne pouvoit que le considerer comme tel, jusqu'à ce que le Pape l'eût condamné. C'est ainsi qu'un interêt de politique & de jalousie portoit ce Monarque à faire valoir l'autorité du Pape, dans une chose si préjudiciable à tous les Souverains. Sa passion l'empêchoit de faire réflexion, qu'il ne pouvoit sur cette matiere, porter à Henri des coups, qui ne rejaillissent sur lui-même. Mais l'extrême désir qu'il avoit d'embarasser ce Prince dans des affaires fâcheuses, le fit passer par dessus ces considerations. Il ne se contenta pas de don-

ner retraite au Prélat fugitif, mais même il pria le Pape de soutenir sa cause, & se rendit solliciteur contre Henri, de qui, en bonne Politique, il auroit dû appuyer les interêts.

Il excite le Pape contre Henri.

Il n'étoit pas nécessaire de faire de grands efforts pour émouvoir le Pontife : il comprenoit assez de lui-même, que c'étoit une occasion favorable pour élever son autorité. D'ailleurs, il craignoit que, s'il abandonnoit l'Archevêque de Cantorberi, il ne se trouvât plus parmi les Ecclésiastiques personne qui voulût soutenir les droits de l'Eglise. Ainsi, la ruïne de ce Prélat ne pouvoit qu'être d'une très dangereuse conséquence, par rapport aux interêts du Clergé. Dès qu'il eut appris que Becket avoit été condamné, & obligé de s'enfuir comme un criminel, il s'emporta extraordinairement contre Henri, & contre les Pairs d'Angleterre, & menaça de les faire repentir de leur témérité. Cependant, Henri, dans l'espérance de pouvoir prévenir le Pontife en sa faveur, lui avoit envoyé des Ambassadeurs pour l'informer du détail de cette affaire, & pour le prier d'envoyer en Angleterre des Légats, qui eussent pouvoir de la terminer. L'Archevêque d'Yorck, qui étoit à la tête de cette Ambassade, parla contre Becket avec beaucoup de véhémence. Il l'accusa d'avoir manqué de respect au Roi, & de l'avoir même menacé de l'Excommunication. Il soutint que ce Prélat avoit commis un crime de rebellion, en voulant se soustraire au jugement de la Cour des Pairs, sous le ridicule prétexte qu'il étoit leur Pere, & qu'il étoit contre la bienséance qu'un Pere fût jugé par ses enfans. Becket, qui étoit présent à cette audience, parla aussi pour soi-même, & tâcha de justifier sa conduite. Il dit premierement, qu'on ne pouvoit l'obliger à répondre devant une Cour Laïque, sans violer directement les Canons de l'Eglise. En second lieu, que, quand même il auroit trouvé à propos de se soumettre au Jugement de cette Cour, il en auroit été empêché par la connoissance certaine qu'il avoit de la résolution qui avoit été prise de le condamner. Enfin, il dit qu'il ne comprenoit pas comment il pouvoit avoir failli, en portant son appel au Pape ; puisqu'on ne pouvoit disconvenir que ce ne fût son véritable Juge, duquel il attendoit un Jugement impartial. Après cela, s'adressant au Pape & aux Cardinaux, il les pria de considerer les dangereuses conséquences que cette affaire pourroit avoir, s'ils permettoient qu'il fût opprimé : Qu'ils ne devoient pas regarder cette affaire comme un differend particulier d'un Sujet avec son Souverain, mais comme la Cause de toute l'Eglise, puisqu'il étoit certain que l'intention du Roi étoit de dépouiller le Clergé de ses Privileges. Les Ambassadeurs ayant compris par ce discours, que son dessein étoit d'engager toute l'Eglise dans sa querelle, en prirent occasion d'insister encore plus fortement sur la demande que le Roi faisoit que cette affaire fût jugée en Angleterre par les Legats du S. Siege. Par là ils faisoient connoître que le Roi leur Maitre n'avoit aucun dessein contre l'Eglise, puisqu'il ne refusoit pas de se soumettre à son Jugement. Cette demande étoit si raisonnable, que le Pape ne trou-

Le Pape menace Henri.

Henri lui envoye des Ambassadeurs,

Qui accusent Becket devant le Pontife.

Becket défend sa cause.

Il tâche d'interesser toute l'Eglise dans sa querelle.

Les Ambassadeurs demandent que l'affaire soit jugée en Angleterre par des Legats.

Le Pape élude

HENRI II. 1164. cette demande & se reserve la connoissance de cette affaire.

va point d'autre moyen de l'éluder, qu'en disant qu'il se reservoit à lui-même la connoissance de cette affaire. Il ajouta, pour justifier cette résolution, qu'à l'exemple du Tout-Puissant, il ne vouloit point ceder sa gloire à un autre. Ce qui le portoit à refuser l'envoi des Légats, étoit la crainte qu'ils ne se laissassent corrompre. Cependant, il renvoya la décision de ce procès à un tems plus convenable. En effet, il se trouvoit alors dans une conjoncture, qui ne lui permettoit pas de donner tout le tems nécessaire à l'examen d'une cause sujette à tant de discussions. Il avoit trop d'impatience de se rendre à Rome, où il étoit rappellé depuis la mort de Victor son Compétiteur. Néanmoins, le Schisme subsistoit toujours par le choix que les Cardinaux du parti contraire avoient fait d'un autre Pape, qui avoit pris le nom de Paschal III.

Il est invité par les Romains à se rendre à Rome.

1165. Procedures vigoureuses du Roi contre le Pape & contre Becket.

Henri se sentant extrêmement offensé du procedé d'Alexandre, lui donna des marques de son ressentiment, en défendant sous des peines très rigoureuses, toutes sortes d'Appels à la Cour de Rome. Cette défense fut immédiatement suivie d'un ordre très exprès, d'emprisonner tous les parens de ceux qui avoient accompagné Becket dans sa fuite, ou qui étoient allez le joindre depuis son départ. Ensuite, il fit sequestrer, entre les mains de l'Evêque de Londres, les biens de tous les Ecclésiastiques qui tenoient ouvertement le parti de l'Archevêque, afin de les mettre hors d'état de l'assister. De plus, il ordonna aux Magistrats de punir sur le champ comme coupables de trahison, tous ceux qui se trouveroient saisis d'Ordres ou Mandats, soit du Pape, soit de Becket, contenant Excommunication de quelque particulier, ou Interdiction du Royaume. Il fit encore saisir tous les revenus de l'Archevêché de Cantorberi, & tous les biens particuliers de l'Archevêque. Enfin, non content d'avoir défendu de prier Dieu pour lui dans l'Eglise, il bannit du Royaume tous ses Parens jusqu'aux plus éloignez.

1166. Becket excommunie quelques Seigneurs du Conseil. Fitz. Stephan. Rad. de Diceto.

Ces rigueurs ne firent qu'irriter encore plus le Prélat, qui de son côté excommunia tous ceux qui s'obstinoient à défendre les Articles de Clarendon, & en particulier quelques Seigneurs du Conseil, qui pourtant se moquerent de ses censures. Enfin, voyant que le Roi étoit résolu à ne se point relâcher, il osa bien le menacer lui-même, par une Lettre, qu'il ne sera pas inutile d'inserer ici toute entiere, comme une Piece propre à faire connoitre le caractere de ce Prélat.

THOMAS, ARCHEVEQUE DE CANTORBERI, AU ROI D'ANGLETERRE.

Sa Lettre au Roi.

J'ai desiré de vous voir avec une extrême passion; & quoique je ne désavoue pas qu'en cela je n'aye eu en vue mon propre avantage, c'est pourtant le votre qui m'a le plus sensiblement touché. J'ai esperé qu'en me revoyant, vous vous souviendriez de tous les services que je vous ai rendus, avec tout le dévouement possible, & selon les mouvemens de ma conscience.

C'est de quoi je prens à témoin celui qui doit juger tous les hommes, quand ils se tiendront devant son Tribunal pour y recevoir la récompense de leurs actions. Je me suis flaté que vous seriez touché de quelque pitié pour moi, qui suis réduit à mandier mon pain dans un Païs étranger, quoique, par la grace de Dieu, j'aye abondamment ce qui m'est necessaire pour ma subsistance. Je reçois pourtant une grande consolation de ce que dit l'Apôtre, que ceux qui voudront vivre selon la pieté en Christ, souffriront de grandes persécutions, *& encore de ce que dit le Prophete,* Je n'ai point vu le juste abandonné, ni ses Enfans mandiant leur pain. *Quant à ce qui vous regarde, je n'ai pu m'empêcher d'y être sensible, par trois raisons. La premiere, est que vous êtes mon Seigneur: la seconde, est que vous êtes mon Roi; la troisieme, que vous êtes mon Fils spirituel. Comme à mon Seigneur, je vous dois & je vous offre mes conseils, tels pourtant que vous les doit un Evêque,* sauf l'honneur de Dieu & du Souverain de l'Eglise. *Comme à mon Roi, je vous dois toute reverence, & en même tems, je suis tenu de vous adresser mes avertissemens. Comme à mon Fils, je vous dois le châtiment & l'exhortation. Les Rois sont oints en trois endroits de leur corps; à la tête, à la poitrine & au bras, ce qui signifie la Gloire, la Sainteté, & la Force. On voit, dans divers exemples tirez de l'Ecriture-Sainte, que les Rois qui ont méprisé les Commandemens de Dieu, ont été privez de la gloire, de la science & de la force, ainsi qu'il a paru dans* Pharaon, Saül, Salomon, Nabuchodonosor, *& dans plusieurs autres. Au contraire, ceux qui se sont humiliez devant Dieu, ont reçu une plus grande mesure de graces, & dans une plus grande perfection. C'est ce qu'ont éprouvé* David, Ezechias, *& quelques autres. Que mon Seigneur reçoive donc les conseils de son Vassal: que mon Roi écoute les avertissemens de son Evêque, & que mon Fils reçoive les châtimens de son Pere, de peur qu'il ne se laisse entraîner dans le Schisme, ou dans la Communion des Schismatiques. Toute la Terre connoit avec quel honneur & quelle dévotion vous avez reçu le Pape, combien vous avez honoré & protegé l'Eglise Romaine; & combien à leur tour l'Eglise & le Pape vous ont honoré, aimé & favorisé. Souvenez-vous donc de la promesse que vous avez faite, & que vous avez vous-même posé sur l'Autel à votre Couronnement, de conserver les Immunitez de l'Eglise de Dieu. Rétablissez l'Eglise de Cantorberi, à laquelle vous devez votre élevation, au même état où elle a été du tems de vos Prédécesseurs & des miens: autrement, soyez assuré que vous éprouverez les effets de la vengeance divine.*

Henri prend des mesures pour se mettre à couvert des attaques du Pape.

Cette Lettre n'étoit gueres capable d'appaiser le Roi irrité. Aussi est-il bien difficile de se persuader que l'Auteur la crût propre à produire cet effet, ni qu'il l'eût écrite à cette intention. Cependant, Henri sachant que le Roi de France fomentoit la division entre lui & la Cour de Rome, par les secours qu'il offroit au Pape, voulut faire connoître à celui-ci, combien peu il devoit compter sur cette assistance, si les choses en venoient au point d'une entiere rupture. Dans cette vue il leva une Armée

très nombreuse, tant pour prévenir la revolte que le Pape pourroit exciter parmi ses Sujets, que pour être en état de résister au Roi de France, en cas qu'il en fût attaqué. Cette précaution empêcha, sans doute, Alexandre d'agir avec autant de vigueur qu'il se l'étoit proposé, & lui fit comprendre qu'il seroit dangereux de rien précipiter. En effet, un Prince bien armé est toujours en état de se faire craindre de ceux qui ne manient que des armes spirituelles. Cependant, l'Evêque de Londres, & tous les autres Suffragans de Cantorberi, écrivirent à l'Archevêque au sujet de sa Lettre au Roi, & lui représenterent l'orgueil qu'il avoit fait paroitre en écrivant à son Souverain, sans user de la salutation ordinaire, comme s'il eût écrit à un inferieur. De plus, ils lui représenterent la bassesse d'où le Roi l'avoit tiré pour le combler de ses bienfaits, son ingratitude envers un Prince auquel il étoit si redevable, & l'insolence de son procedé, d'oser menacer un Monarque si élevé au-dessus de lui. Enfin, ils lui notifierent qu'ils appelloient au Pape de tout ce qu'il pourroit faire dans la suite contre eux ou contre le Royaume, & fixerent la Fête de l'Ascension, pour produire les causes de leur Appel.

Lettre des Suffragans de Cantorberi à Becket.

Ils appellent au Pape de ses procedures.

L'Armée que le Roi entretenoit en Angleterre, donna de l'appréhension au Pontife. Il craignoit que ce Monarque ne vînt enfin à s'unir avec l'Empereur, & qu'en ce cas, le Roi de France ne fût pas en état de le proteger, ou qu'il ne le voulût pas. C'est par cette consideration qu'il crut devoir faire des efforts pour éloigner Henri de cette pensée, par l'esperance de voir bien-tôt ce differend terminé à son avantage. Ainsi, lorsque Henri s'y attendoit le moins, Alexandre nomma des Légats pour aller juger cette affaire en Angleterre, & il les fit partir incontinent. Il fit beaucoup valoir au Roi cette condescendance. Mais les Légats étoient à peine en chemin, qu'il ajouta au pouvoir qu'il leur avoit donné, des restrictions qui les empêchoient de juger définitivement. Les Légats étant arrivez à Londres, & s'étant mis en devoir de commencer à travailler, il survint encore une nouvelle difficulté. Becket refusa de mettre sa cause entre leurs mains, à moins que le Roi ne restituât auparavant tout ce qu'il avoit ôté à lui ou à ses amis. Il prétendoit encore qu'il revoquât généralement tous les ordres qu'il avoit donnez depuis le commencement de la querelle; c'est-à-dire, en un mot, qu'il se condamnât lui-même par avance. Cela fait voir manifestement, que les Légats n'étoient pas envoyez comme Juges, puisque le refus que l'Archevêque fit de se soumettre à leur Jugement, sans ces conditions, fût capable de les arrêter. Ainsi, le Roi n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuser. Cependant, les propres amis de Becket, craignant que le Roi ne se portât à quelque extremité, conseillerent à ce Prélat de donner quelque satisfaction à son Souverain. Il répondit, qu'il étoit prêt à se soumettre à tout ce que le Roi voudroit exiger de lui, pourvu que ce fût *sauf son honneur & les possessions des Eglises, sauf son droit & celui d'autrui.* Tant de reserves devoient bien faire con-

Le Pape amuse le Roi en envoyant des Légats en Angleterre avec un pouvoir limité.

Becket refuse de reconnoitre les Légats pour les Juges.

On tente en vain d'accommoder ce differend.

Becket demeure inflexible.

noitre, qu'il n'avoit pas envie de se relâcher. Néanmoins, ces mêmes amis qui avoient assez bonne opinion de lui pour croire qu'il voudroit bien sacrifier ses interêts particuliers au repos de l'Eglise, lui firent encore une autre proposition. Ils lui demanderent s'il vouloit bien renoncer à sa Dignité, en cas que le Roi voulût, à cette condition, se désister des Articles de Clarendon. Mais ils ne le trouverent pas disposé à donner cette preuve de son desinteressement. Il répondit nettement, que la chose n'étoit pas égale des deux côtez : qu'il ne pouvoit renoncer à sa dignité, sans trahir la cause de Dieu & de l'Eglise ; au-lieu que le Roi étoit obligé, en conscience, de casser ses nouvelles Loix. Cette réponse, & le peu de pouvoir que le Pape avoit donné à ses Légats, firent entierement évanouïr l'esperance dont le Roi s'étoit flatté, & lui firent prendre la résolution de chagriner l'Archevêque autant qu'il lui seroit possible. Dans cette vue il fit dire à l'Abbé de Pontigni, qui depuis deux ans entretenoit Becket dans son Monastere, que s'il ne le faisoit retirer au plutôt, il chasseroit de ses Etats tous les Religieux de son Ordre (1), & confisqueroit tous leurs revenus. Cette menace ayant obligé Becket à quitter sa retraite, il ne fut pas longtems sans en trouver une autre. Le Roi de France, le reçut à *Sens*, où il faisoit sa résidence, & lui fournit abondamment tout ce qui lui étoit nécessaire. Les fréquentes conversations que ce Monarque eut avec lui, ne contribuerent pas peu à augmenter la haine & la jalousie qu'il avoit déja conçues contre Henri.

Le Roi oblige l'Abbé de Pontigni de chasser Becket de sa maison. *Rad. de Diceto.*

Le Roi de France le reçoit à Sens.

Sur la fin de cette année, la Reine Alienor mit au monde un quatrième Fils, qui fut nommé *Jean*. La naissance de ce Prince fut bien-tôt suivie de la mort de l'Imperatrice Mathilde Mere du Roi, dans la soixante & sixieme année de son âge (2). Elle fit dans son Testament, des Legs très considerables aux pauvres & aux Eglises, & donna une grande somme pour faire continuer le bâtiment du Pont de Rouen, qu'elle avoit fait commencer.

Naissance de Jean quatrieme Fils du Roi.

1167.

Mort de l'Imperatrice Mathilde Mere du Roi. *Rad. de Diceto. Matth. Paris.*

Jusqu'à ce tems-là, le Pape & l'Archevêque de Cantorberi n'avoient pas beaucoup sujet de se glorifier du succès de la querelle qu'ils avoient avec Henri. Becket privé de ses revenus, languissoit dans un fâcheux exil, & le Pape ne tiroit rien de l'Angleterre. Celui-ci comprit aisément que si les choses demeuroient en cet état, son autorité couroit risque d'être avilie, non seulement en Angleterre, mais encore dans tous les autres Etats. D'ailleurs, il étoit d'une humeur extremement fiere. C'étoit ce même Alexandre, qui quelques années après, traita si indignement l'Empereur Frederic Barberousse (3) à Venise. Il ne falloit donc pas esperer qu'un Pape de ce caractere laissât remporter la victoire au

(1) Ces Moines étoient de l'Ordre de Citeaux. Tind.

(2) *Mathilde* fut enterrée à *Rouen* dans l'Abbaye de *Ste Marie des Prez*. Tind.

(3) *Frederic Barberousse* fut le dix-neuvieme Empereur d'Allemagne, à compter depuis *Charlemagne*. Il fut excommunié sur un differend qu'il eut avec le Pape *Alexandre*, & obligé de se soumettre au Pontife, qui lui mit insolemment le pied sur la gorge. Tind.

HENRI II. 1167.

Roi, sans la lui avoir longtems disputée. Aussi, dès qu'il se vit un peu tranquille, commença-t-il à penser sérieusement aux moyens de terminer cette affaire à son avantage. Pour commencer à chagriner le Roi, il fit à Becket des honneurs extraordinaires, & lui confirma tous les Privileges dont ses Prédécesseurs avoient joui, affectant, par ces honneurs hors de saison, & dans une telle conjoncture, d'insulter le Roi. En effet, il n'y avoit aucune nécessité de faire cette démarche, pendant que l'Archevêque étoit en exil & dans la disgrace de son Souverain. Henri, voulant lui rendre la pareille, fit répandre le bruit, qu'il alloit se soustraire à l'obédience d'Alexandre, & se ranger sous celle de Paschal III. Il affecta même d'écrire à quelques-uns des Princes d'Allemagne, pour leur faire entendre qu'il n'étoit pas éloigné de prendre cette résolution. Véritablement, si la chose eût dépendu de lui, il y a bien de l'apparence qu'il n'auroit pas balancé à faire cette démarche. Mais il ne lui auroit pas été facile de faire ainsi changer son Peuple, & particulierement le Clergé. Il n'y avoit qu'un petit nombre d'Evêques qui lui fussent dévouez. Tous les autres Ecclésiastiques du Royaume favorisoient la cause du Pape & de Becket, quoique la crainte les empêchât de le témoigner ouvertement. Alexandre, connoissant ces dispositions, en étoit d'autant plus fier, & marquoit moins d'égards pour le Roi qu'il n'auroit fait sans doute, s'il eût eu quelque chose à craindre de ce côté-là. Pour faire sentir au Roi que ses menaces ne l'étonnoient point, il adressa un Bref à l'Evêque de Londres, dans lequel il paroissoit ne vouloir plus garder de mesures avec ce Prince. Il enjoignoit au Prélat de lui faire de fortes remontrances, & de lui ordonner de sa part, qu'il eût à rétablir l'Archevêque de Cantorberi dans son Siege, & à casser les Articles de Clarendon. L'Evêque s'acquitta de sa commission, quoique d'une maniere moins impérieuse que le Pape ne l'avoit ordonné. Mais, après avoir obéï, il lui écrivit, pour lui représenter que le Roi n'avoit rien innové, & qu'il n'avoit fait que suivre les traces de ses Prédécesseurs : Qu'on ne pouvoit, sans injustice, blâmer la conduite de ce Monarque, puisqu'il offroit de se soumettre au Jugement de l'Eglise, pourvu que l'affaire fût jugée dans le Royaume.

Le Pape fait de grands honneurs à Becket.

Henri menace de se soustraire à l'obédience d'Alexandre,

Qui méprise ses menaces.

Et lui fait faire des admonitions par l'Evêque de Londres.

Lettre de l'Evêque de Londres au Pape.

1168.

Quelque avantage que le Roi eût eu jusqu'alors, il souhaitoit pourtant de se délivrer de cet embaras, qui mettoit des obstacles à l'exécution du dessein qu'il avoit formé d'aller conquerir l'Irlande. D'ailleurs, il prévoyoit que cette querelle ne pouvoit que tourner enfin à son désavantage, & porter un notable préjudice à ses Sujets. Dans cette disposition, il pria le Roi de France de lui marquer un lieu où ils pussent se trouver tous deux avec l'Archevêque, afin d'entendre ce que ce Prélat avoit à dire pour sa justification. Louis ayant consenti à cette demande, Becket comparut devant les deux Monarques, & plaida sa cause avec beaucoup de hardiesse. Ensuite, quelqu'un lui ayant demandé, s'il ne reconnoissoit pas qu'il devoit être soumis à son Souverain, il répon-

Conference entre Henri & Becket.

dit

dit, qu'il étoit prêt à obeïr en toutes choses, pourvu que ce fût sauf l'honneur de Dieu. Quelque raisonnable que parût cette reserve, Henri la regarda comme une défaite. Il dit au Roi de France que ce que Becket sembloit promettre étoit moins que rien, puisque par cette clause, il se reservoit de pouvoir dire, que tout ce qui ne lui plairoit pas étoit contre l'honneur de Dieu. Mais, ajoûta-t-il, je vais faire une proposition qui ne peut être soupçonnée de contenir un double sens : *Il y a eu en Angleterre des Rois moins puissans que moi, & des Archevêques qui ont été de saints hommes : qu'il agisse envers moi, comme les plus saints Archevêques de Cantorberi ont agi envers les moindres de mes Prédécesseurs, & je serai satisfait.* Ce n'étoit pas là ce que Becket demandoit. Il savoit bien qu'il auroit trop de peine à justifier ses prétentions, par des exemples tirez de l'Histoire d'Angleterre. Aussi rejetta-t-il cette proposition, sous prétexte que, l'affaire étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit s'engager à rien sans son consentement. Quelque partialité que le Roi de France eût toujours fait paroitre en faveur de Becket, il ne put, en cette occasion s'empêcher de reconnoitre que la seule obstination de ce Prélat mettoit des obstacles à la paix. Ce témoignage fit beaucoup de bien à Henri, en ce qu'il détruisit en partie le bruit qu'on avoit pris soin de répandre dans le monde, qu'il avoit formé le dessein d'abolir dans son Royaume les immunitez du Clergé. Mais Becket s'en mit peu en peine, sachant bien que le Pape étoit trop interessé dans son affaire, & engagé trop avant pour pouvoir désormais reculer.

HENRI II. 1168. *Rad. de Diceto.*

Il parut bien qu'il ne se trompoit pas, puisque peu après, Alexandre fit notifier au Roi, qu'il n'avoit pu se dispenser d'accorder à l'Archevêque le pouvoir de venger, par l'épée de l'Excommunication, les injures faites à l'Eglise & à sa propre personne. Dès que Becket eut reçu cette permission, il lança ses foudres contre tant d'Ecclésiastiques, qu'à peine en resta-t-il assez de ceux qui ne furent pas excommuniez, pour faire le service dans la Chapelle du Roi. Quoique la plupart fussent portez d'inclination pour la cause qu'il soutenoit, il n'en étoit pas content, les accusant d'une honteuse prévarication, parce qu'ils ne se déclaroient pas ouvertement. Henri, irrité de cette démarche, en appella au futur Concile, & fit dire au Pape, que s'il n'envoyoit promptement des Légats avec pouvoir de terminer cette affaire, il prendroit des mesures qui ne lui seroient pas agréables. Cette menace mit Alexandre dans un extrême embarras, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre l'union du Roi avec l'Empereur. D'un autre côté, il étoit tellement engagé à soutenir les droits prétendus de l'Eglise, qu'il ne pouvoit reculer, sans porter un préjudice très considerable à son Siege. Pour se délivrer de cette inquietude, il mit en usage les moyens dont la Cour de Rome se sert toujours avec avantage en semblables occasions. Il feignit de vouloir faire juger ce Procès en Angleterre, & pour leurrer Henri de cette esperance, il fit partir des Légats, qui trouverent ce Monarque en Nor-

1169.

Becket excommunie presque tous les Prêtres Anglois.

Matth. Paris. Rad. de Diceto. Chron. Gervas.

Henri menace le Pape qui se trouve embarrassé.

Act. Publ. T. I. pag. 25.

Il fait partir des

HENRI II. 1169.

Légats. *Rad. de Diceto.* Il leur donne de nouvelles Instructions, qui arrêterent le jugement.

mandie. Mais dans le tems qu'ils se préparoient à l'aller trouver, ils reçurent de nouvelles instructions, par lesquelles il leur étoit expressément défendu de donner un Jugement définitif sans la participation de l'Archevêque de Sens. C'en fut assez pour faire évanouïr toutes les esperances qu'on avoit conçues d'une prompte paix, personne n'en étant plus éloigné que ce nouveau Commissaire.

Quelque tems après, le Pape voulant toujours entretenir Henri dans la pensée que l'affaire pourroit s'accommoder à l'amiable, pria les deux Rois de France & d'Angleterre de chercher les moyens de la terminer. Sur cette proposition, Henri s'étant rendu à Paris, Becket eut ordre de comparoitre encore une fois devant ces deux Princes. Cette Conference, dont l'unique but étoit d'amuser Henri, ne réussit pas mieux que les précedentes. L'Archevêque, ne voulant se relâcher sur aucun article, prétendoit toujours, qu'avant que d'entrer en Traité, le Roi devoit faire une entiere restitution; à quoi Henri ne voulut point s'engager, sans être plutôt assuré des conditions de l'accommodement. C'étoit ce que Becket auroit pu attendre par voye de compensation, s'il se fût lui-même relâché sur quelque article. Mais prétendre que le Roi commençât à se condamner lui-même par cette restitution, sans vouloir faire aucune avance de son côté, c'étoit effectivement déclarer qu'il ne vouloit point d'accommodement. La seule chose qu'il offrit, comme une marque de son inclination pour la paix, fut qu'il s'en rapporteroit au Jugement des Théologiens de France. Mais cette offre ayant été rejettée, la négociation se rompit. Ce fut pourtant avec quelque avantage pour le Roi, qui avoit mis dans un nouveau jour, les dispositions où il étoit à l'égard de la paix.

Autre Conference de Becket avec le Roi, inutile.

Il n'y a jamais aucun accommodement à faire avec le Clergé, à moins qu'on ne lui cede tout. Il prétend que sa cause est la cause de Dieu, & que par conséquent il n'en peut rien relâcher sans crime. Ce fut sur ce fondement, que l'Archevêque de Sens pressa le Pape de mettre l'Angleterre en interdit (1), & d'excommunier Henri comme un Hérétique obstiné. Henri ayant été averti de ce que ce Prélat sollicitoit à Rome, renouvella ses défenses en Angleterre, de recevoir aucuns ordres du Pape ou de Becket. De plus il ordonna, que s'il venoit dans le Royaume une Sentence d'Interdit, tous ceux qui s'y soumettroient fussent pendus sur le champ, comme traitres au Roi & à la Patrie. Enfin, il enjoignit à tous les Ecclésiastiques absens, de retourner à leurs Eglises, à peine de perdre tous leurs revenus, & suspendit le payement du Denier de S. Pierre, jusqu'à nouvel ordre. Cette vigueur ayant fait craindre au Pontife qu'il n'arrivât quelque fâcheuse revolution, s'il poussoit les choses à l'extremi-

Procedures vigoureuses du Roi contre le Pape.

Le Pape gagne du tems.

(1) En vertu de cet *Interdit*, tout service devoit cesser, & on ne devoit exercer aucune fonction Sacerdotale à la réserve du Batême des Enfans, & de l'Absolution des Pénitens au lit de la mort. TIND.

té, il laissa l'affaire indécise, en attendant l'occasion de la pouvoir pousser avec plus d'avantage pour lui.

1170.
Henri retourne en Angleterre.
Chron. Gervas.
R. de Hoveden.
Polyd. Vergil.

Pendant ce calme, Henri, qui avoit passé près de quatre années en France, retourna dans son Royaume, afin de mettre ordre à quelques affaires, auxquelles son absence ne lui avoit pas permis de s'appliquer. L'administration de la Justice étoit tombée dans un tel relâchement, qu'à son retour, il se vit obligé d'envoyer des Commissaires dans les Provinces, avec un plein pouvoir d'examiner les malversations des Magistrats (1), & de punir les coupables.

Cette affaire & quelques autres qui regardoient le bien public, étant règlées à la satisfaction du Peuple, Henri convoqua une Assemblée Générale, à laquelle assisterent les Evêques, les Abbez, les Comtes, les Barons, les Shérifs, & les Aldermans des principales Villes du Royaume. En présence de cette nombreuse Assemblée, il fit couronner Henri son Fils ainé par l'Archevêque d'Yorck, asisté des Evêques de Londres & de Durham. Dès le lendemain, le jeune Roi reçut les Sermens de Fidelité de tous les Barons Ecclésiastiques & Séculiers, & des Magistrats des Villes & des Provinces, qui avoient été invitez exprès à la cérémonie du Couronnement. Dans le festin qui se fit à cette occasion, le Roi voulut porter lui-même le premier plat sur la table. Ensuite s'adressant à son Fils, il lui dit, qu'il pouvoit se vanter, qu'il n'y avoit point de Monarque qui fût servi plus honorablement que lui. Au-lieu de répondre à ce compliment, le jeune Roi, qui étoit extremement fier, se tournant vers l'Archevêque d'Yorck qui étoit près de lui, lui dit tout bas, que ce n'étoit pas une chose trop surprenante, de voir le Fils d'un Comte servir le Fils d'un Roi.

Il fait couronner Henri son Fils ainé par l'Archevêque d'Yorck.

Fierté du jeune Roi.

Ce Couronnement, qui fut fait avec une approbation universelle, fit un double plaisir au Roi. Non seulement, par cette précaution, il assuroit la Couronne dans sa Famille; mais de plus, il donnoit une sensible mortification à Becket. En effet, ce Prélat apprit avec un extrême chagrin, qu'on s'étoit passé de lui dans une cérémonie de cette importance, dont il prétendoit que la fonction étoit attachée à la Dignité de l'Archevêque de Cantorberi.

Becket est mortifié.

Le Roi de France se sentit extremement offensé de ce que sa Fille n'avoit pas été couronnée avec le Prince son Epoux. Ce mécontentement, joint à d'autres sujets de brouillerie qui ne sont que trop fréquens entre des Princes voisins, lui fit reprendre les armes. Mais cette Guerre fut d'une si petite conséquence, & dura si peu de tems, qu'il n'est nullement nécessaire d'en faire ici le détail. Il suffira de dire en deux mots,

Louis se plaint de Henri.
Chron. Gervas.
Polyd. Vegil.

Guerre entre les deux Rois terminée par un Traité.

(1) Ces Magistrats dont on rechercha la conduite, étoient les *Sherifs* & autres Officiers. Le Lecteur peut voir les *Articles d'Information* au long dans *Tyrrel*, Vol. II. pag. 463. Ils donnent beaucoup de jour à la portion *Ministerielle* de la Loi, ou Administration de la Justice pendant ce tems-là. Tind.

HENRI II. 1170.

qu'elle fut presque aussi-tôt terminée que commencée, par un Traité de Paix qui se fit entre les deux Monarques.

Henri tombe dans une dangereuse maladie, & il fait son Testament.

Peu de tems après, Henri fut attaqué d'une fievre violente, à Dompfront dans la Province du Maine. Son mal parut d'abord si dangereux, que se croyant tout proche de sa fin, il se hâta de faire son Testament. Dans cette disposition de sa derniere volonté, il donnoit l'Angleterre, la Normandie, le Maine, l'Anjou à *Henri* son Fils ainé; & la Guienne, avec le Poitou, à *Richard* son second Fils. Quant à *Geoffroi*, il le crut assez bien partagé avec la Bretagne, dont il devoit prendre possession après la mort du Duc Conan son Beau-Pere. Pour ce qui regardoit *Jean* son quatrieme Fils, il se contentoit de charger son Frere ainé, de lui donner un Appanage.

Il se détermine à s'accommoder avec Becket.

La maladie du Roi produisit encore un effet considerable. L'approche de la mort ayant donné à ce Prince des scrupules qu'il n'avoit pas eus lorsqu'il s'en croyoit encore éloigné, il résolut de s'accommoder, à quelque prix que ce fût, avec l'Archevêque de Cantorberi, si Dieu lui redonnoit la santé. Il considera que ce Prélat avoit été suffisamment puni par un exil de six années, pendant lesquelles, il avoit été privé de ses revenus. Dailleurs, il étoit bien aise, si Dieu lui prolongeoit la vie, de jouïr lui-même d'une tranquillité que le Pape menaçoit toujours de troubler, en lançant les foudres de l'Eglise contre lui. Suivant cette résolution, aussi-tôt que sa santé put le lui permettre, il eut une Conference avec le Roi de France à Montmirail, où Becket se rendit aussi. Dans la disposition où Henri se trouvoit, il accorda presque tout ce que le Prélat demandoit. Mais après qu'ils furent convenus de tous les articles, dans le tems que Becket s'avançoit pour donner au Roi le baiser de Paix, il s'avisa de dire, qu'il venoit le baiser à l'honneur de Dieu. Le Roi, qui n'étoit pas trop bien persuadé de la sincerité du Prélat, s'imagina qu'il y avoit quelque mistere caché sous cette expression. Dans cette pensée, il refusa de recevoir le baiser avec cette addition de paroles, qui lui sembloient inutiles. De son côté, l'Archevêque ne voulant point les supprimer, toutes les peines prises pour faire cet accommodement devinrent vaines, par la délicatesse outrée des deux parties. Cependant Henri, voulant à quelque prix que ce fût sortir de cet embarras, fit en sorte qu'on convint d'une nouvelle entrevue à Amboise, où le Roi de France se trouva, accompagné de plusieurs Princes & Seigneurs. Ce fut là qu'enfin toutes les difficultez furent surmontées. Henri se reconcilia de bonne foi avec Becket, & promit avec serment, de le rétablir au même état où il étoit avant son exil, comme aussi de rendre à ses Parens & Amis tout ce qui avoit été saisi depuis son départ. C'est ainsi que cette querelle paroissoit heureusement terminée par la génerosité du Roi, qui protesta qu'il oublioit de bon cœur tout le passé.

Il confere avec le Roi de France & avec Becket, à Montmirail.

L'accommodement est rompu par un accident.

Autre Conference, où tout est raccommodé.

Procedé vindicatif de Becket. *Rad. de Diceto.*

Mais l'Archevêque ne s'appaisoit pas si aisément. Dans le tems qu'il engageoit Henri à pardonner à tous ceux qui l'avoient offensé, il ne put

se resoudre à pardonner lui-même à ceux dont il croyoit avoir raison de se plaindre. Il étoit principalement irrité contre l'Archevêque d'Yorck & contre les Evêques de Londres, de Durham, & d'Exceter, qui avoient le plus ouvertement agi contre lui. Avant que de quitter la France pour retourner en Angleterre, il obtint du Pape la permission de suspendre le premier, & d'excommunier les autres, & il l'exécuta aussi-tôt qu'il fut sorti du Vaisseau. Il n'eut même aucun égard pour les prieres du jeune Roi, qui ayant été informé de sa résolution, lui avoit envoyé des gens pour l'en détourner. Quoique, par ce refus, il eût donné à ce Prince un juste sujet de se plaindre de lui, il voulut l'aller saluer à Woodstock, où il faisoit sa résidence. Quelques-uns ont dit que le desir de rendre ses respects au jeune Roi n'étoit pas le principal motif de cette visite, & que le véritable étoit de faire une entrée triomphante dans Londres, par où il devoit passer. Quoiqu'il en soit, il alla coucher dans le Fauxbourg de Soutwarck, à dessein de se rendre le lendemain à Woodstock : mais il reçut une Lettre du jeune Roi, qui lui ordonnoit de se rendre incessamment à Cantorberi. Quoique cet ordre fût bien mortifiant, il crut ne pas pouvoir se dispenser d'obeïr. Il prit donc le chemin de la Capitale de son Diocese, où il fit son entrée aux acclamations du menu Peuple, pendant que les personnes les plus sensées gémissoient de voir le triomphe de ce Prélat, qui, loin d'avoir été humilié par son exil, en étoit devenu plus orgueilleux. C'est ce qu'on eut bien-tôt lieu de reconnoitre plus particulierement, quand on le vit monter en chaire, le jour de Noel, pour excommunier solemnellement *Nigel de Sackville & Robert Brock*, tous deux distinguez par leur naissance & par leurs emplois. Il accusoit le premier de retenir injustement une Terre appartenant à l'Archevêché ; & le second, d'avoir coupé la queue d'un cheval qui portoit des provisions au Palais Archiépiscopal. Cette maniere d'agir fit aisément comprendre qu'il n'avoit pas été humilié par sa disgrace, & qu'il étoit tout prêt à recommencer la querelle, dès qu'il en trouveroit l'occasion. En effet, s'il eût eu intention de garder des ménagemens avec le Roi, il n'auroit pas, pour de si legers sujets, excommunié deux Vassaux immédiats de la Couronne, puisque c'étoit un des Articles qui avoient causé ses differens avec ce Prince.

Il excommunie l'Archevêque d'Yorck, & d'autres Evêques.

Il veut aller voir le jeune Roi, qui refuse sa visite.

Il entre en triomphe dans Cantorberi.

Il excommunie deux Seigneurs pour des sujets très legers.
Fitz-Stephen. Chron. Gervas.

Cependant, le Prélat suspendu, & ceux qui avoient été excommuniez, étoient partis pour en aller porter leurs plaintes au Roi qui étoit encore en Normandie. En l'abordant, ils se jetterent à ses pieds, & se plaignirent que la paix qu'il avoit faite avec Becket étoit un redoublement de troubles & de peines, à ceux qui s'étoient sacrifiez pour son service. L'Archevêque d'Yorck ajouta que, tant que Becket seroit en vie, il ne falloit pas esperer que l'Angleterre jouît d'aucune tranquillité. Henri, irrité par les plaintes de ces Prélats, & fatigué de se voir sans cesse exposé à l'insolence d'un Sujet qu'il avoit élevé de la poussiere, ne put s'empêcher de proferer ces paroles : *Je suis bien malheureux, que*

Les Evêques excommuniez vont se plaindre au Roi.

Paroles indis-

HENRI II. 1170. crètes du Roi. 1171. Quatre Domestiques du Roi complotent de tuer Becket.

parmi un si grand nombre de gens que j'entretiens, il ne s'en trouve pas un qui ose entreprendre de me venger des affronts que je reçois incessamment d'un miserable Prêtre! Ces Paroles ne furent pas lâchées en vain. Quatre Domestiques du Roi (1), ayant fait réflexion au reproche que ce Prince venoit de faire à toute sa Maison, comploterent ensemble de le délivrer de cet ennemi. Cette résolution prise, ils se rendirent à Cantorberi, où ils règlerent entre eux la maniere de l'exécuter. Un jour que l'Archevêque étoit allé à l'Eglise peu accompagné, ils y entrerent aussi tout armez, & s'approcherent de l'Autel où il étoit. Là, ils commencerent par lui faire des reproches outrageans sur son orgueil & sur son ingratitude, auxquels il répondit avec une fermeté qui leur donna occasion d'exécuter leur dessein. Comme ils n'étoient pas là dans l'intention de lui faire des reproches seulement, ils lui casserent la tête à coups de massue, tellement que l'Autel fut tout couvert de son sang & de sa cervelle. après avoir commis cette action, ils se retirerent tranquillement (2), sans que personne se mît en devoir de les arrêter. La fermeté que Becket fit paroitre en cette occasion, le zèle qu'il témoigna dans son dernier moment, en recommandant à Dieu les interêts de l'Eglise, le tems le lieu, la maniere de sa mort, aggraverent le crime de ses assassins, & lui donnerent plus de partisans quand il ne fut plus, qu'il n'en avoit eu pendant sa vie.

Ils le massacrent au pied de l'Autel.

Réflexions sur le caractere de Becket.

Telle fut la fin de ce fameux Archevêque, que les uns ont mis au rang des plus illustres Martirs, & à qui d'autres ont cru pouvoir, sans injustice, refuser le titre d'honnête-homme & de bon Chrétien. Environ cinquante ans après sa mort, il s'éleva une dispute dans l'Université de Paris, sur ce qu'on doutoit si Becket étoit en Paradis, ou s'il étoit en Enfer, tant sa sainteté étoit équivoque. Les uns prétendoient que, par son extrême orgueil, il avoit mérité de souffrir les peines éternelles. D'autres au contraire soutenoient, que les fréquens Miracles qui se faisoient sur son tombeau étoient des preuves indubitables de son salut. Il

(1) *Fits Stephens* qualifie ces Domestiques du Roi de *Barons*, & de Serviteurs de la Chambre du lit. Leurs noms étoient *Reginald Fits Urse*, *Guillaume Tracy*, *Richard Britton*, & *Hugues Mervill*. TIND.

(2) Ces Officiers n'osant retourner vers le Roi, s'en allerent, & demeurerent un an au Château de *Knersboroubg*, dans le Comté d'*Yorck*, appartenant à *Hugues Mervill*. Après quoi *Hoveden* rapporte qu'ils allerent à *Rome*, pour avoir l'absolution. Il leur fut ordonné d'aller à *Jerusalem*, & de faire pénitence sur la Montagne noire, pendant toute leur vie. Il y a une Relation ample de la mort de cet Archevêque, par *Gervais de Cantorberi* & *Edouard Ryne*, qui en furent témoins oculaires. Ce dernier eut presque le bras emporté, parce qu'il reçut le premier coup qu'on porta à la tête de *Becket* : ce coup vint, dit-il de ce que l'Archevêque appella *Fitz-Urse* Maquereau. La Relation manuscrite de la Vie & des Souffrances de cet Archevêque écrite par un Auteur contemporain, est conservée dans la Bibliotheque du College de *Gresham*. *Becket* fut assassiné le 30 de Décembre 1171, en comptant le commencement de l'année au jour de Noël. TIND.

est vrai, que cette derniere raison auroit été sans réplique, si ces Miracles avoient été aussi bien prouvez que répandus avec soin dans le Public. Quoiqu'il en soit, il est constant que Becket a souffert le Martire, mais il reste à décider, si c'est véritablement pour la cause de Dieu & de la Religion, ou uniquement pour celle du Pape & du Clergé. C'est sur quoi les Lecteurs pourront faire les réflexions qu'ils jugeront convenables. Contentons-nous donc de rapporter les suites de la mort de ce Prélat, qui ne sont pas moins remarquables que les particularitez de sa vie. Il avoit trop mérité de la Cour de Rome, pour n'être pas placé dans le Catalogue des Saints. On y en trouvoit plusieurs autres qui, selon le jugement de cette même Cour, étoient moins dignes de cet honneur qu'un homme qui avoit répandu tout son sang pour les interêts de l'Eglise. Il fut donc canonisé, deux ou trois ans après sa mort. Quelque envie qu'eût le Pape de donner des marques de sa gratitude envers ce fidele serviteur, il falloit auparavant qu'il parût aux yeux du Public, que Dieu approuvoit la cause pour laquelle il étoit mort; sans quoi on auroit pu trouver à redire à sa Canonisation. Rien n'étoit plus capable de former cette persuasion dans les esprits des Peuples, que les Miracles. Aussi s'en fit-il d'abord un si grand nombre sur le Tombeau du nouveau Martir, qu'en tout autre siecle que celui-là, la quantité & la qualité de ces Miracles, bien loin de persuader le Public, auroient été capables de produire un effet contraire. Jamais Jesus-Christ ni ses Apôtres n'en ont fait de tels, ni en si grand nombre, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, que ce nouveau Saint en fit pour autoriser les privileges & les immunitez du Clergé. On ne se contentoit pas d'assurer, qu'il avoit rendu la vie à des hommes morts, mais on prétendoit encore qu'il avoit ressuscité des bêtes. On débitoit comme une chose certaine, qu'étant exposé dans l'Eglise avant qu'on l'enterrât, il s'étoit levé de son cercueil, pour aller rallumer les Cierges qui s'étoient éteints. On ajoutoit encore, qu'après que la cérémonie de ses funerailles fut achevée, il leva la main pour donner la bénédiction au Peuple. A tous ces Miracles, on en ajoutoit beaucoup d'autres qui n'étoient pas plus dignes de la Majesté de Dieu. Cependant, ils étoient publiez avec tant de confiance, qu'il ne se trouvoit personne qui eût assez de hardiesse pour témoigner qu'il les revoquoit en doute. Les Légats que le Pape envoya quelque tems après pour en prendre les informations, trouverent le Peuple de Cantorberi si persuadé de la vérité de tous ces faits, que sur cette notoriété publique, le Pape ne crut pas risquer beaucoup en canonisant Becket, sous le nom de *Saint Thomas de Cantorberi*. Le Tombeau de ce nouveau Saint fut d'abord peu considerable par rapport aux ornemens. Mais cinquante ans après sa mort, son corps fut mis dans une Châsse enrichie d'une prodigieuse quantité de pierreries. Pour honorer encore mieux sa mémoire, le Pape ordonna que, tous les cinquante ans, ou

On lui attribue un grand nombre de Miracles après sa mort.

Il est canonisé.

HENRI II. 1171.

célebreroit un Jubilé dans l'Eglise où il reposoit. Depuis ce tems-là, les Miracles devinrent si fréquens sur ce Tombeau, & leur reputation s'étendit si loin, qu'ils attiroient, de tout le monde Chretien, des Dévots qui se rendoient à Cantorberi pour avoir recours à l'intercession de ce nouveau Saint. En l'année 1420. on compta que plus de cinquante-mille Etrangers, de tout âge & de tout sexe, avoient été en pélerinage cette même année à ce fameux Tombeau.

Divers évenemens arrivez pendant la querelle.

Pour ne pas interrompre le récit de la fameuse querelle dont je viens de rapporter les particularitez, il a été nécessaire de remettre jusqu'ici à parler de certains êvenemens arrivez dans cet intervalle, dont je mettrai les principaux tout d'une suite.

Mariage de Mathilde Fille du Roi avec le Duc de Saxe.

L'an 1165. pendant le fort de cette querelle, l'Archevêque de Cologne se rendit en Angleterre, pour conduire Mathilde, Fille du Roi, au Duc de Saxe avec qui elle étoit accordée. Comme tous les Princes Allemans tenoient alors le parti de l'Antipape Paschal, ils étoient regardez comme Schismatiques dans tous les Païs où Alexandre étoit reconnu. Ce fut pour cette raison, qu'après le départ de cet Archevêque, on consacra de nouveau toutes les Eglises, où lui & les Prêtres qui l'accompagnoient avoient dit la messe. Le Roi n'osa s'opposer à cette résolution, de peur de se brouiller encore plus avec Alexandre, qu'il vouloit au contraire ménager.

Quelques Hérétiques venus en Angleterre, sont condamnez au Concile d'Oxford & très severement traitez.
J. Brompton. Polyd. Vergil.

En 1166. certains Hérétiques d'Allemagne arriverent en Angleterre, au nombre de trente, ayant à leur tête un nommé *Gerard*. On ne sait pas trop bien en quoi consistoient leurs Hérésies; il y a même apparence qu'on leur attribuoit, par des conséquences forcées, des sentimens qu'ils n'avoient pas. Quoiqu'il en soit, ils furent citez à un Concile qui fut assemblé sur ce sujet à Oxford, où ils furent condamnez, & livrez au bras séculier. Le Roi, qui ne vouloit pas donner prise au Pape contre lui, traita ces gens-là très rigoureusement. Après les avoir fait marquer à la joue avec un fer chaud, il défendit à tous ses Sujets de leur donner aucune assistance. Cette défense ayant été exactement observée, tous ces malheureux périrent de faim & de misere, sans qu'on leur entendît jamais prononcer aucune plainte de cette extrême inhumanité. Ce n'est pas la seule fois qu'on a remarqué, qu'il n'y a point de pire tems pour ceux que la Cour de Rome regarde comme Hérétiques, que lorsque les Princes sont brouillez avec elle.

Mort de Macolm Roi d'Ecosse.

Macolm, Roi d'Ecosse, mourut à peu près dans ce même tems, laissant Guillaume son Frere pour son Successeur.

Mariage d'Alienor avec le Roi de Castille.

Le mariage d'Alienor, Fille de Henri, avec Alphonse Roi de Castille, se fit en 1169. peu de tems après le retour de Becket en Angleterre.

Mort de Conan Duc de Bretagne. Geoffroi Fils de

Conan le Petit, Duc de Bretagne, étant mort en 1171. le Prince Geoffroi, qui avoit épousé sa Fille, lui succeda. Mais comme il n'étoit âgé

âgé que de douze ans, le Roi son Pere se chargea de sa tutelle, & alla lui-même en Bretagne pour lui faire prêter serment de fidélité par les Barons.

HENRI II. 1171. Henri devient Duc de Bretagne.

Ce sont les évenemens les plus remarquables, arrivez pendant la brouillerie du Roi avec l'Archevêque de Cantorberi. On verra tout à l'heure les suites qu'eut la mort de ce Prélat.

Henri se voyant délivré du perturbateur de son repos, esperoit de jouïr de quelque tranquillité. Mais il trouva que Becket mort ne lui causa pas moins de chagrins, que lorsqu'il étoit en vie. Ses ennemis, dont le Roi de France & l'Archevêque de Sens étoient ceux qui agissoient le plus ouvertement contre lui, ne laisserent pas échapper cette occasion de lui susciter de nouvelles affaires. Ils l'accuserent hautement d'être l'auteur de la mort de Becket, & tâcherent, par toutes sortes de moyens d'inciter le Pape à venger la mort de ce fidele serviteur. Quoiqu'il ne fût pas facile de prouver que Henri eût fait commettre cet assassinat, Alexandre voulut pourtant l'en croire coupable, afin d'avoir occasion d'humilier un Prince qui avoit toujours fait paroitre beaucoup de fierté envers lui. Il comprenoit que cette conjoncture étoit favorable pour se procurer des avantages, que ce Monarque n'avoit pu se résoudre à céder en tout autre tems. Dans cette vue, il le menaça de l'excommunier, & de mettre l'Angleterre sous l'Interdit, s'il ne donnoit des marques sinceres de sa repentance. Si ce Prince eût été ou plus foible, ou moins habile, il ne se seroit jamais tiré d'un pas si glissant & si dangereux. Mais la fermeté qu'il fit paroitre en cette occasion, les présens qu'il fit distribuer aux principaux de la Cour du Pape; & ses protestations réiterées, qu'il étoit prêt à se soumettre au Jugement qui seroit prononcé en Angleterre, lui firent éviter ce terrible coup.

Henri est accusé du meurtre de Becket. *Rad. de Diceto. J. Brompton. R. de Hoveden.*

Le Pape Alexandre se propose de le pousser vivement.

Henri agit avec beaucoup d'adresse & de fermeté.

Pendant que cette affaire se négocioit à Rome, Henri reprit le projet de la Conquête d'Irlande, conçu quelques années auparavant, mais que sa querelle avec Becket l'avoit obligé de suspendre. Quelques prisonniers Anglois que les Irlandois avoient faits, & ensuite vendus pour Esclaves à des Nations étrangeres, lui avoient fourni le prétexte de former cette entreprise. Mais le véritable motif étoit le desir d'agrandir ses Etats par la Conquête de cette Isle, si voisine de l'Angleterre. Deux conjonctures favorables l'avoient engagé à penser à cette conquête. La premiere étoit qu'il se trouvoit en paix avec tous ses voisins. La seconde, qu'Adrien IV. Anglois de Nation, occupant alors le Siege Pontifical, il esperoit d'obtenir aisément son approbation. Quoique les excès commis par les Irlandois contre ses Sujets pussent entrer dans les motifs de la guerre qu'il méditoit, ce n'étoit pas ce qu'il avoit allegué au Pontife pour lui faire approuver son dessein. La gloire de Dieu & le salut des ames, prétextes plausibles, mais qui déterminent rarement les Princes à des projets de cette nature, étoient les raisons qu'il avoit fait valoir pour faire entrer Adrien dans ses vues. A ces motifs, il en avoit ajouté

Il forme le projet de conquerir l'Irlande. *Chron. Cambrense.*

Ce projet avoit été approuvé par Adrien IV.

HENRI II. 1171.

un autre qui n'étoit pas moins puissant. C'étoit l'accroissement de la Juridiction & des revenus du St. Siege. Il prétendoit, que les Irlandois étant Schismatiques & mauvais Chretiens, il étoit nécessaire de les remettre dans le bon chemin, & de les obliger à reconnoitre l'autorité du Pape, qui jusqu'alors n'avoit pas eu beaucoup de crédit parmi eux: Que le véritable moyen pour parvenir à ce but, étoit de les réduire sous la domination de la Couronne d'Angleterre, qui avoit été de tout tems si dévouée au St. Siege. C'est ce qu'on va voir dans le Bref qu'Adrien lui adressa sur ce sujet, où l'on pourra remarquer encore, quelle puissance les Papes s'attribuoient, & combien ils étoient attentifs à tout ce qui pouvoit contribuer à l'agrandissement de leur puissance.

Bref d'Adrien IV. sur ce sujet.

ADRIEN.

Serviteur des Serviteur de Dieu,

A Notre Fils en JESUS-CHRIST, HENRI *Roi des Anglois.*

Salut & Bénédiction Apostolique

LE desir que votre Magnificence témoigne d'accroitre la gloire de son nom sur la terre, & d'acquerir dans le Ciel le prix d'une éternelle félicité, mérite sans doute de grandes louanges. Comme un Prince vraiment Catholique, vous pensez à étendre les bornes de l'Eglise, à porter la connoissance de la Vérité parmi des Peuples grossiers & ignorans, & à extirper les Vices du Champ du Seigneur; sur quoi vous nous demandez notre conseil & notre faveur. Nous avons une entiere confiance, que, par la bénédiction du Tout-Puissant, vous aurez dans votre entreprise un succès digne du grand motif qui vous fait agir. Car les choses qu'on entreprend par un principe de Foi & de Religion, ne manquent jamais de réussir. Il n'y a point de doute, comme aussi vous le reconnoissez, que l'Irlande, de même que toutes les autres Isles qui ont le bonheur de jouïr de la lumiere du Soleil de Justice, & qui ont reçu les préceptes de la Religion Chretienne, ne doive être soumise à la Juridiction de St. Pierre & de l'Eglise Romaine. Nous jugeons donc, après avoir mûrement examiné l'entreprise que vous nous avez proposée, qu'il est à propos d'établir dans cette Isle des Colonies de Fideles qui soient agreables à Dieu.

Vous nous avez fait savoir, très cher Fils en Jesus-Christ, que vous avez formé le dessein d'entrer en Irlande, pour soumettre cette Isle à de justes Loix, & pour y extirper les Vices qui y ont depuis longtems pullulé.

Vous nous promettez de nous payer un Tribut annuel pour chaque maison, & de conserver en leur entier les droits de l'Eglise. Sur cette promesse, écoutant favorablement votre Requête, nous consentons & approuvons que vous entriez dans cette Isle, pour étendre les bornes de l'Eglise, pour y arrêter le cours des Vices, pour y reformer les mœurs des habitans, & pour y favoriser l'accroissement des Vertus & de la Religion Chretienne. Nous vous exhortons à faire tout ce que vous jugerez convenable pour l'honneur de Dieu, & pour le salut de ce Peuple, auquel nous recommandons aussi de vous recevoir honorablement, & de vous reconnoitre pour leur Souverain. Sauf pourtant le droit permanent & inalterable des Eglises, & le Denier qui doit être payé à St. Pierre & à la très sainte Eglise Romaine. Si donc vous trouvez à propos d'exécuter ce projet, travaillez sur toutes choses à l'avancement des bonnes mœurs parmi les habitans de cette Isle. Faites en sorte, tant par vous-même, que par ceux que vous jugerez dignes d'être employez à cet ouvrage, que l'Eglise de Dieu soit de plus en plus enrichie, que la Religion croisse dans ce Païs-là, & que les choses qui concernent l'honneur de Dieu & le salut des ames soient tellement ordonnées, que vous puissiez en mériter le prix d'une éternelle recompense dans le Ciel, & un nom toujours glorieux sur la Terre.

Remarques sur ce Bref.

Ce sont là les fondemens des prétentions de Henri sur l'Irlande. En lisant ce Bref, on a de la peine à connoitre lequel des deux agissoit avec plus de dissimulation, ou le Roi ou le Pape. Henri alleguoit de faux prétextes pour couvrir son ambition; & Adrien feignoit de le croire, pour avoir lieu de disposer d'un Païs qui ne lui appartenoit pas, & de le donner à un Prince qui n'y avoit aucun droit. On ne laisse pourtant pas de voir, à travers tous ces déguisemens, les motifs qui faisoient agir le Pape. C'est que l'Irlande n'avoit pas encore reconnu la superiorité du Siege Romain sur toute l'Eglise Chretienne. C'étoient là les vices qu'il falloit arracher du champ du Seigneur. C'étoit la soumission à l'Evêque de Rome, qu'il falloit faire germer & croitre avec soin, afin que l'Eglise Romaine en pût tirer une abondante moisson. Quelle autre chose pourroit-on entendre par *planter la Religion dans cette Isle*, où elle étoit reçue depuis si longtems? Quoiqu'il en soit, Henri appuyé de l'approbation du Pape, & autorisé par ses exhortations, n'attendoit qu'une occasion favorable pour exécuter son projet, à quoi l'affaire de Becket mit des obstacles pendant quelques années. Il ne fut pas plutôt délivré de cet embarras, qu'il reprit le même dessein, résolu de l'exécuter aussi-tôt qu'il auroit fait la paix avec la France, avec laquelle il étoit alors en guerre. Cependant, quoique cette guerre ne fût pas encore finie, il se présenta une occasion dont il ne manqua pas de profiter. Mais avant que de rapporter le succès de cette Expédition, il est nécessaire de faire connoitre le Païs qui en étoit le sujet, puisque nous allons bien-tôt le voir uni à la Monarchie Angloise.

Situation, gran-

L'Irlande est située à l'Occident de la Grande Bretagne, de laquelle

HENRI II. 1171.

deur, & avantages de l'Irlande

elle n'est séparée que par un bras de Mer, nommé le *Canal de S. George*, qui en quelques endroits n'a pas plus de trois lieues de large. La longueur de cette Isle s'étend, du Midi au Septentrion, l'espace d'environ trois-cens milles, & sa largeur de l'Orient à l'Occident est de deux-cens milles. Il est certain qu'en toute l'Europe, il n'y a point de climat plus temperé que celui d'Irlande. Le grand froid & les grandes chaleurs y sont également rares, parceque les vapeurs qui s'élevent de la Mer, dont elle est environnée, temperent pour l'ordinaire ces deux extrêmes. Le terroir en est très fertile, sur-tout dans les parties méridionales. Ceux qui ont dit qu'il n'y croissoit point de froment, ont eu sans doute en vue le Païs du Nord, où le peuple se nourrit généralement de pain d'avoine. Mais par-tout ailleurs, le froment y est aussi bon & aussi abondant qu'il est nécessaire pour la subsistance des habitans. C'est pourtant en pâturages que ce Païs abonde le plus, & c'est la grande quantité de bétail qu'on y éleve, qui fait sa plus grande richesse. La Mer qui l'environne produit une telle quantité de poisson, que cela seul suffiroit pour l'entretien des habitans, quand même ils manqueroient de toute autre nourriture. Mais l'avantage le plus considerable que cette Isle possede, c'est sa situation, qui est également commode pour le Commerce de toute l'Europe, & des autres Parties du Monde. A cela se joint un nombre considerable de bons Ports, qui peuvent faciliter le débit de ses denrées. Ces avantages ont tellement excité la jalousie des Anglois, que depuis qu'ils sont maitres de cette Isle, ils n'ont eu rien plus à cœur, que d'empêcher que ses habitans ne poussassent trop loin leur Commerce, de peur que celui d'Angleterre n'en reçût trop de préjudice. Il n'est pas étrange qu'une Isle si fertile, si bien située & si voisine de l'Angleterre, ait donné dans la vue à Henri II. qui ne mettoit aucunes bornes à ses desirs ambitieux.

Ses premiers habitans.

Si l'on vouloit s'en rapporter à certains Historiens Irlandois, il faudroit remonter plus haut que le Déluge universel, pour trouver les premiers habitans de cette Isle. Mais voici ce qu'en disent quelques-uns de leurs Auteurs, moins prévenus au sujet de leur origine. Ils prétendent, que dès le troisieme Age du Monde, l'Irlande fut habitée par des *Scythes*; & que dès le quatrieme (1), ces Colonies furent considerablement augmentées par des peuplades d'Espagnols. Ces deux Peuples remplirent, dans la suite, non seulement toute l'Irlande, mais encore les Isles *Hebrides*, d'où une partie d'entre eux alla peupler le Nord de la Grande Bretagne, ainsi qu'il a été déja remarqué dans l'Introduction.

Divers noms de cette Isle.

On a donné à cette Isle divers noms, tous formez du mot *Erin* que les habitans même lui donnent. Tels sont ceux de *Jerne*, *Yuernie*, *Jouer-*

(1) Ils n'ont pas expliqué ce qu'ils entendent par le 3. & le 4 Age du monde. RAP. TH.

nie, *Overnie*, *Bernie*, *Hybernie* (1), qui marquent tous la même origine. Les Bretons la nommoient en leur Langue, *Tverdon*; les Romains, *Hibernia*; & les Saxons lui donnerent le nom d'*Iren-landt*, c'est-à-dire, *Païs d'Iren* ou *d'Erin*. On ne sait pas bien l'étymologie du mot *Erin*; mais la conjecture de *Cambden*, qui le dérive d'un mot Irlandois qui signifie *Occident*, me paroit fort vrai-semblable; parce qu'en effet, l'Irlande est l'Isle la plus occidentale de l'Europe, Isidore & Bede l'ont appellée *Ecosse*, par rapport au Peuple qui l'habitoit, qui pour la plus grande partie étoit venu de la Scythie, comme il a été déja dit, & qui, par cette raison, étoit nommé *Scot* ou Ecossois. Les mêmes Auteurs l'ont aussi appellée *la Grande Ecosse*, pour la distinguer du Nord de la Grande Bretagne, que le même Peuple habitoit. D'autres lui ont donné le nom de *Petite Bretagne*, pour la distinguer de la Grande, prétendant que toutes les Isles de ces quartiers-là devoient être nommées *Isles Britanniques*. On sait encore moins l'origine du Langage Irlandois, qui n'a rien de commun avec les autres, & qui même a conservé ses caracteres particuliers, differens de ceux des Nations voisines.

Sa Langue differente des autres Langues voisines.

Le Pape Celestin I. fut le premier qui entreprit de convertir les Irlandois au Christianisme, en leur envoyant *Palladius* pour leur prêcher l'Evangile, mais une mort prématurée leur ayant enlevé ce premier Evêque, *Patrice*, Disciple de S. Germain, fut envoyé dans cette Isle, où il convertit la plus grande partie des habitans. Leurs Descendans l'ont toujours regardé comme leur Apôtre, & conservent encore aujourd'hui une très grande véneration pour lui. Peu de tems après la Conversion de ce Peuple, l'Irlande se trouva remplie de Moines, dont la plupart se rendirent fameux par leur sainteté, & donnerent lieu d'appeller cette Isle, *le Païs des Saints*. Ce fut de là que sortirent un grand nombre de gens savans & zèlez, qui contribuerent beaucoup à la Conversion des *Ecossois Albins*, ou de l'Isle d'Albion, des Pictes & des Anglois. Tels furent *Columban*, *Aidan*, *Finan*, *Colman*, *Kilian*, & plusieurs autres dont j'ai déja parlé en d'autres endroits.

Conversion des Irlandois à la Religion Chretienne.

Ninnius.

Grande réputation des premiers Moines Irlandois.

La Science (2) & la Pieté qui fleurissoient en Irlande, y furent étouffées par les invasions des Etrangers, auxquelles ce Païs fut souvent exposé. Un Roi de Northumberland y envoya une nombreuse Armée, qui y fit de grands ravages (3). Ensuite, les Norwegiens l'affligerent pendant plus de trente ans, sous la conduite d'un Chef nommé *Turgesius*, qui y périt enfin dans une embuscade. Cette désolation fut suivie de près, d'une

L'Irlande a souffert beaucoup d'invasions.

(1) *Bochart* dérive le mot d'*Hibernia*, d'*Ibernac*, mot Phenicien qui signifie l'Habitation la plus reculée. Tind.

(2) *Cambden* remarque que les *Saxons* pendant ce tems-là alloient en foule en *Irlande*, comme au *grand séjour des Sciences* : c'est la raison pourquoi on voit si souvent dans les Ecrivains Anglois, *Un tel envoya son Fils en Irlande pour le faire élever*. Voyez *Bed.* l. 3. c. 7. & 27. Tind.

(3) Il se nommoit *Egfrid*. Voyez l'Histoire de *Northumberland*, Vol. I. Tind.

invasion de certains Peuples d'Allemagne auxquels les Historiens donnent le nom d'*Esmanni*, c'est-à-dire, hommes de l'Est, ou Orientaux. Peu de tems après, Edgar Roi d'Angleterre soumit l'Irlande à ses Loix, si l'on peut s'en rapporter à une Chartre qui porte son nom, dans laquelle il se glorifie de cette Conquête. Mais quelques grandes que fussent les désolations que cette Isle souffrit de la part des Etrangers, les dissensions domestiques lui causerent encore plus de dommage. Les Irlandois étoient à peine délivrez des invasions des Etrangers, & particulierement des Danois, qui ne leur firent pas moins sentir leur fureur qu'aux Anglois, qu'ils se firent entre eux une guerre qui ne finit que par le partage de leur Païs en plusieurs Souverainetez. Ces Royaumes, qui étoient d'abord en grand nombre, & par conséquent très petits, furent enfin réduits à sept, savoir *Conawght*, *Corck*, *Linster*, *Offery*, *Meath*, *Limerick*, & *Ulster* (1). Le Roi de Conawght, qui étoit le principal de ces Souverains, tenoit les autres dans une espece de dépendance, à peu près avec la même autorité que les Monarques Anglo-Saxons avoient eue autrefois pendant l'Heptarchie d'Angleterre. C'est par cette raison que les Annales d'Irlande donnent à *Roderick*, Roi de Conawght, qui regnoit du tems de Henri II. le titre de *Monarque*, quoique dans le même tems, il y eût d'autres Rois dans l'Isle, outre celui-là. Tel étoit l'état de l'Irlande, lorsque les Anglois en entreprirent la Conquête. Un differend entre deux de ces Rois, dont le plus foible appella les Anglois à son secours, fut cause que les Irlandois perdirent leur liberté. Ce n'étoit pas la premiere fois, qu'une semblable cause avoit produit un semblable effet. Une imprudence de la même nature avoit fourni aux Maures l'occasion de soumettre les Espagnols, & aux Anglo-Saxons celle de conquerir la Bretagne. Cela fait voir combien il est dangereux d'attirer dans un Païs des Etrangers qu'on n'est pas sûr de pouvoir chasser ensuite avec la même facilité.

Divisions domestiques.

L'Irlande partagée en sept Royaumes.

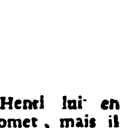
1171. Le Roi de Linster demande du secours à Henri.

Parmi les Souverains qui regnoient alors en Irlande, *Dermoth*, Roi de Linster, étoit un des plus considerables, par l'étendue de ses Etats. Depuis que ce Prince étoit monté sur le Trône, il avoit traité ses Sujets avec si peu de ménagement, qu'il leur étoit devenu très odieux. Mais il se mettoit peu en peine de la haine de son Peuple, parce qu'il étoit en paix avec ses voisins, qui ne prenoient aucune part à ce qui se passoit dans ce Royaume. Cependant, dans la suite, il leur en fournit lui-même l'occasion, en enlevant la Femme d'*O-Rorick* Roi de *Meath*. Celui-ci,

(1) Ces sept Royaumes ont été réduits à quatre grandes Provinces, dans lesquelles l'Isle se trouve aujourd'hui partagée, sçavoir *Ulster*, *Linster*, *Munster*, & *Conawght*. RAP. TH.

A ces quatre grandes Provinces d'*Irlande* on avoit autrefois ajouté *Meath*, qu'on regarde aujourd'hui comme une partie de *Leinster*. Ces quatre Provinces sont divisées en trente-une *Comtez* ou Shires, quatre *Archevêchez*, & dix-neuf Evêchez. TIND.

voulant tirer vengeance de cette injure, assembla une Armée, & avec le secours de Roderick Roi de Conawght, il attaqua Dermoth, qui se vit abandonné de ses Sujets, & contraint de quitter l'Irlande, de peur de tomber entre les mains de ses ennemis. Comme il n'avoit aucune ressource dans son Isle, où les autres Rois refusoient de s'engager dans sa querelle, il alla implorer la protection du Roi d'Angleterre, qui étoit alors en France. Après l'avoir informé de son état, il lui promit de se rendre son Vassal, si par son secours il pouvoit se rétablir sur le Trône. Rien ne pouvoit être plus agreable que cette Requête, à un Prince qui méditoit depuis plusieurs années la Conquête de l'Irlande, & qui ne cherchoit que l'occasion de se mêler des affaires de cette Isle. Cependant, comme la guerre qu'il avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de donner si-tôt du secours au Roi dépouillé, il se contenta de lui promettre, qu'aussi-tôt que cette guerre seroit finie il l'assisteroit de tout son pouvoir. Il crut pourtant, qu'il étoit de son interêt d'engager ce Prince à commencer une guerre dont il esperoit de tirer lui-même de grands avantages. Dans cette vue, il lui conseilla d'aller en Angleterre, & de tâcher d'obtenir du secours de quelques Seigneurs Anglois, en attendant de plus grandes forces. Dermoth suivit ce conseil, & s'assurant sur les promesses de ce Monarque, il se rendit en Angleterre, où *Robert Fitz-Stephen* & Richard *Strong-bow* Comte de Pembroock, s'engagerent avec lui, à certaines conditions. Le premier se laissa gagner par l'esperance de faire une fortune considerable en Irlande. Le second, qui possedoit de grands biens en Angleterre & dans le païs de Galles, fut engagé par la promesse que Dermoth lui fit, de lui donner sa Fille unique en mariage, & de lui assurer sa succession.



Henri lui en promet, mais il ne peut encore lui en donner.

Deux Seigneurs Anglois s'engagent avec le Roi de Linster.

Ces deux Seigneurs ayant assemblé des Troupes parmi leurs amis & leurs Vassaux, Fitz-Stephen, qui se trouva le premier prêt, accompagna Dermoth en Irlande, avec quatre-cens hommes. Cette Troupe ayant débarqué près de Waterford, le Roi de Linster la conduisit devant la Ville de Wexford, qui n'en est pas éloignée. Cette Place ayant été d'abord emportée, fut mise entre les mains de Fitz-Stephen, qui y établit une Colonie Angloise (1). Après cet exploit, les Avanturiers ayant renforcé leur petite Armée jusqu'au nombre de trois-mille hommes, par la jonction des gens du Païs, marcherent contre le Roi d'Ossery. Ce Prince, qui ne s'attendoit pas à être attaqué, n'ayant rien de prêt pour se défendre, fut contraint d'accepter les conditions que les vainqueurs voulurent lui imposer.

Ils arrivent en Irlande, & s'emparent de Wexford.

Ils subjuguent le Roi d'Ossery.

Cependant, le Monarque Roderick avoit assemblé les Etats de l'Isle,

Le Roi de Co-

(1) Ce fut la premiere Colonie d'Anglois qui fut établie en *Irlande*, où ils ont continué depuis ce tems-là, conservant encore l'air de leurs Ancêtres, & beaucoup du vieil Anglois avec quelque mélange d'Irlandois. *Cambden* a donné une Liste de ceux qui passerent en Irlande avec *Dermoth*. Tind.

HENRI II. 1171.

nawght tente en vain de renvoyer les Anglois.

& y avoit fait résoudre la guerre contre Dermoth & contre les Anglois. En effet, il n'étoit pas difficile de comprendre que leurs desseins ne se bornoient pas à secourir le Roi de Linster. Mais comme les Avanturiers s'étoient déja rendus très redoutables, il voulut, avant que de rien hazarder, tenter la voye de la négociation pour les faire sortir de l'Isle. Il s'adressa d'abord à Fitz-Stephen, & lui offrit une somme considerable, pour l'obliger à se retirer. Ses offres ayant été rejettées, il se tourna du côté de Dermoth, & tâcha de l'engager à renvoyer les Anglois, par la promesse qu'il lui fit de le rétablir dans son Royaume. Celui-ci accepta cette offre sans balancer. Mais quand il fut question d'exécuter leurs conventions, ces deux Princes Irlandois, se défiant l'un de l'autre, ne purent jamais s'accorder ni sur le tems, ni sur la maniere de l'exécution. Pendant qu'ils étoient occupez à chercher des expédiens pour se donner des assurances réciproques, le Comte de Pembroock arriva d'Angleterre, menant avec lui douze-cens hommes. Sa premiere Expédition fut la prise de *Waterford*, dont il fit passer les habitans au fil de l'épée. Cette conquête ayant rompu la négociation commencée, le Comte de Pembroock épousa la Fille de Dermoth; & peu de tems après, il se mit en possession du Royaume de Linster, qui lui échut par la mort de son Beau-Pere. Les Irlandois donnerent à ce Prince le surnom de *Ningal*, c'est-à-dire, *Ami des Etrangers.*

Le Comte de Pembroock arrive en Irlande, & se rend maitre de Waterford.

Mort du Roi de Linster.

Le Comte de Pembroock lui succede.

Après la mort de Dermoth, les Avanturiers Anglois se préparerent à pousser plus loin leurs conquêtes. Comme ils virent que la terreur de leurs armes étoit répandue dans toute l'Irlande, ils profiterent de l'occasion, & marchant plus avant, ils s'emparerent de *Dublin* & de quelques autres Places. Roderick & les autres Rois de l'Isle se trouvoient tellement déconcertez, qu'ils ne faisoient que de foibles efforts pour s'opposer aux progrès des Etrangers. Il est presque incroyable que les Irlandois, qui étoient en grand nombre, se laissassent ainsi gourmander par une poignée d'Anglois. On en attribue la cause à la terreur que leur inspiroient les Arbalêtes Angloises, dont l'usage leur avoit été jusqu'alors inconnu.

Les Anglois s'emparent de Dublin.

Cause des rapides progrès des Anglois.

La nouvelle que Henri reçut d'un succès si extraordinaire, excita sa jalousie contre les Avanturiers. Il avoit espéré qu'ils auroient besoin de son secours, & que par là, ils lui fourniroient un prétexte de passer lui-même en Irlande, pour en faire la Conquête. Mais voyant que, par le peu de résistance des Irlandois, son secours devenoit inutile, il craignit que ces Conquerans ne se rendissent maitres de tout ce Païs, qu'il s'étoit destiné à lui-même. Dans cette pensée, il crut qu'il falloit les mettre dans la nécessité d'avoir recours à lui. Pour cet effet, il défendit à tous ses Sujets de porter des vivres ou des munitions en Irlande, & enjoignit à tous ceux qui étoient passez dans cette Isle, d'en sortir incessamment. Ces ordres, dont le prétexte étoit, que les Avanturiers s'étoient engagez à cette entreprise sans sa permission, firent l'effet qu'il en avoit

Henri devient jaloux des Conquêtes des Anglois;

Et il les rappelle.

avoit attendu. Dès que le Comte de Pembroock & Fitz Stephen en furent informez, ils lui envoyerent des Députez, pour l'assurer de leur obeïssance, & pour lui dire qu'il seroit toujours le maitre des acquisitions qu'ils avoient faites, ou qu'ils pourroient faire à l'avenir. Ces soumissions appaisérent aisément ce Monarque, qui ne pensa plus à les rappeller. Quelque tems après, il fit un Traité avec eux, par lequel il devoit être mis en possession des Places maritimes, tout le reste des Conquêtes déja faites leur demeurant, à condition d'en faire hommage au Roi & à ses Successeurs. Tout étant ainsi règlé, Henri passa lui-même en Irlande avec une Armée formidable, & alla débarquer à Waterford. Les Irlandois, qui jusqu'alors n'avoient pu se défendre contre de simples Particuliers, & qui par conséquent se sentoient hors d'état de résister à de si grandes forces, prirent le parti de se soumettre volontairement. Pendant le séjour que Henri fit à Waterford, il vit arriver à sa Cour tous les Rois de l'Isle, qui, à l'envie l'un de l'autre, se hâterent de lui prêter serment de fidelité.

Ils traitent avec lui.

1172. Henri va en Irlande. Chron. Cambr.

Toute l'Isle se soumet à lui.

C'est de cette maniere que sans verser une seule goutte de sang, Henri se rendit maitre de l'Irlande, en moins de tems qu'il n'en auroit fallu employer à la parcourir. Après qu'il eut mis de nouvelles Garnisons dans *Wexford* dans *Waterford*, & dans quelques autres Places maritimes, selon le Traité qu'il avoit fait avec les Avanturiers, il se rendit à Dublin, où il fit quelques Règlemens pour le Gouvernement de sa nouvelle Conquête. Peu de tems après, il reprit la route d'Angleterre, ayant laissé à Dublin *Hugues Lacy*, pour gouverner l'Isle en son nom, avec le titre de Grand Justicier.

Il se rend à Dublin, d'où il retourne en Angleterre.

Si la facilité avec laquelle les Anglois ont conquis l'Irlande a dequoi surprendre ceux qui connoissent la grandeur & l'importance de cette Isle, ils n'auront pas moins de sujet de s'étonner quand ils verront, dans la suite de cette Histoire, combien il a coûté pour la conserver. Il y a des gens qui, considerant la quantité de sang qui s'est répandu, & l'argent qui a été dépensé, pour maintenir les Anglois dans cette Conquête, n'ont pas fait difficulté de dire, qu'il leur auroit été plus avantageux qu'elle eût été submergée. Il est certain que, si jusqu'à présent ils se sont obstinez à la garder, c'est moins pour le profit qu'ils en retirent, que pour empêcher qu'elle ne tombe entre les mains d'une Puissance étrangere. En effet, elle ne pourroit passer sous une autre domination, sans que le Commerce d'Angleterre en souffrît un grand préjudice.

Henri n'eut pas le tems de faire un plus long séjour en Irlande. Il étoit pressé de se rendre en Normandie, où il devoit rencontrer les Légats que le Pape y envoyoit pour travailler aux informations de l'assassinat de Becket. Quatre mois entiers se passerent dans ces procédures. Bien que les Légats eussent ordre d'absoudre le Roi, ils recevoient de tous côtez des témoignages, pour tâcher de prouver qu'il étoit coupable,

Il va trouver les Légats du Pape en Normandie. J. Brompton. R. de Hoveden.

HENRI II. 1172.

afin de faire valoir la faveur qu'il alloit recevoir du Pontife. Enfin, après bien des difficultez & des longueurs affectées, il fut admis à se purger par serment, qu'il n'avoit, ni commandé cet assassinat, ni consenti à l'exécution. Il protesta publiquement, qu'il avoit un extrême regret d'y avoir donné lieu, par les paroles qu'il avoit imprudemment lâchées, & qu'il se soumettoit à la pénitence qui lui seroit imposée par les Légats. Sur ce serment, & sur cette promesse, il fut absous de ce prétendu crime, à des conditions qui marquoient moins son innocence, que la grace qu'il recevoit du Pontife. Voici à quoi il s'engagea, pour obtenir son absolution. I. Qu'il ne s'opposeroit jamais à la volonté du Pape, pendant qu'il en seroit traité comme un Prince Catholique. II. Qu'il n'empêcheroit point les Appels au S. Siege. III. Qu'il méneroit une Armée à la Terre Sainte, pour y combattre les Infideles, & qu'il y demeureroit au moins trois années consécutives. Néanmoins, il lui étoit libre d'y entretenir seulement trois-cens hommes, en cas qu'il aimât mieux aller en personne faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne. IV. Qu'il rappelleroit tous ceux qui avoient été bannis à l'occasion du défunt Archevêque de Cantorberi, & leur restitueroit leurs biens & leurs revenus. V. Enfin, qu'il aboliroit toutes les Loix & Coutumes introduites depuis peu, au préjudice de l'Eglise de Cantorberi, & de toute autre d'Angleterre. A ces conditions, qui furent rendues publiques, on en ajouta une autre secrette, par laquelle ce Monarque s'engageoit à s'en aller pieds-nuds au Tombeau de Becket, & à y recevoir la discipline par les mains des Moines de S. Augustin. C'est ainsi que se termina cette affaire, qui malgré la fermeté que Henri marqua au commencement, tourna enfin au profit du Pape, & porta sa puissance & son autorité plus loin qu'elles n'avoient été jusqu'alors. En effet, cet exemple étoit tout à fait propre à inspirer de la terreur à tous les Souverains, en leur faisant toucher au doigt, combien il étoit dangereux de s'opposer aux volontez de la Cour de Rome. Quel sujet n'avoient-ils pas de craindre cette puissance formidable, qui venoit de traiter avec tant d'indignité un des plus puissans Princes de l'Europe.

Il fait serment qu'il n'a pas consenti au meurtre de Becket, & il est absous.

Conditions de son absolution.

1173. Roger Archevêque de Cantorberi.

Au commencement de l'année 1173. *Roger*, Abbé du Bec en Normandie, fut élu Archevêque de Cantorberi, après que ce Siege eut été vacant un peu plus d'un an.

Henri se persuadoit, qu'après avoir surmonté tant de difficultez, il pourroit desormais passer une vie tranquille, au milieu des grandeurs dont il étoit environné. Mais il s'apperçut bientôt, que les chagrins qu'il avoit essuyez dans l'affaire de Becket, n'étoient pas les seuls capables de troubler sa félicité. Pendant qu'il avoit été absent de son Royaume, il s'étoit formé contre lui une Conspiration d'autant plus dangereuse, que la Reine sa Femme & ses propres enfans en étoient les auteurs. D'ailleurs, elle étoit appuyée par quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume, & par plusieurs Princes étrangers. La Reine Alienor y étoit

Grande Conjuration contre Henri.

R. de Hoveden. Ran. Hydgden. Matth. Paris.

Auteurs & cau-

poussée par son extrême jalousie, à laquelle ce Monarque ne donnoit que trop de sujet. Parmi le grand nombre de Maitresses qu'il entretenoit, la belle *Rosemonde Cliffort*, étant celle qui avoit le plus de pouvoir sur lui, se trouvoit par là le principal objet de la jalousie de la Reine, qui n'avoit pu s'empêcher de la menacer. Henri avoit cru la mettre à couvert de tout attentat, en la tenant renfermée dans un labyrinthe, qu'il avoit fait construire à Woodstock. Mais cette précaution s'étoit trouvée inutile. Pendant qu'il étoit en Normandie, la Reine profitant de son absence, avoit trouvé le moyen d'ôter la vie à cette Rivale (1) qui lui avoit causé tant de chagrins. Après cette action, désespérant de pouvoir regagner l'affection de son Epoux, elle a[illegible] poussé plus loin sa vengeance, en inspirant à ses Enfans un esprit de revolte contre lui. Henri son Fils ainé, jeune Prince d'un naturel extraordinairement fier, se lassoit de porter le titre de Roi, sans en avoir l'autorité. Richard, qui étoit naturellement inquiet & turbulent, s'ennuyoit de se voir sous la discipline du Roi, qui véritablement l'avoit fait Comte de Poitou, mais qui ne

ses de la Conjuration.

La Reine fait mourir Rosemonde Maitresse du Roi.

Sujet de mécontentement des Fils du Roi.

(1) *Tyrrel* remarque, que les Historiens Anglois ne disent rien sur la maniere dont la Reine se rendit maitresse de *Rosemonde*; de sorte que l'Histoire qu'on fait, que la Reine lui fit boire du poison, n'a pas de meilleur fondement que la vieille Ballade qui fut faite sur ce sujet. Il est certain qu'elle ne vêcut pas longtems, quoiqu'il ne soit pas parlé du tems de sa mort. Elle fut enterrée dans le lieu où l'on tenoit le Chapitre du Couvent des Filles de *Godston* près d'*Oxford*, où son Epitaphe, que *Brompton* nous a donnée, se voyoit encore de son tems. On ne voit plus aujourd'hui de trace du Labyrinthe où elle étoit renfermée. Tind.

Rosemonde ou *Rosamonde* étoit fille de *Gautier* Lord *Clifford*. On ignore de quelle maniere la Reine *Alienor* s'en défit. *Rosemonde* avoit été d'abord enterrée dans le Cloître des Religieuses de *Godston*, ou, selon d'autres, *Godstowe*. Mais en 1191. environ deux ans après la mort d'Henri II. *Hugues*, Evêque de *Lincoln*, faisant la visite de cette Abbaye, fit détruire le Monument qu'on avoit érigé pour *Rosemonde*, & déterrer son Corps, qui fut transporté, comme l'on croit, dans le Chapitre de la même Abbaye. L'Epitaphe conservée, par *Brompton*, est peut-être celle-ci:

Hic jacet in tumbâ ROSA MUNDI, *non* ROSAMUNDA,
Non redolet, sed olet, quæ redolere solet.

Henri II. avoit fait élever des Croix dans tous les endroits où l'on avoit posé le Corps de *Rosemonde*, lorsqu'on le portoit en terre; & sur ces Croix il avoit fait mettre ces deux Vers:

Qui meat hac, oret, signum salutis adoret;
Utque sibi detur, veniam ROSAMUNDA *precetur.*

Ces deux Vers sont barbares & non pas impies, comme quelques personnes l'ont cru, faute d'avoir fait attention que le nom propre *Rosamunda* y est employé comme indéclinable, & qu'il est au Datif. Le Roi invite ceux qui verront ces Croix, à les adorer; &, pour obtenir que Dieu leur pardonne leurs péchez, à lui demander qu'il pardonne à *Rosemonde* ceux qu'elle avoit commis. Le second Vers n'est pas susceptible d'un autre sens.

le laissoit pas joüir de ce bienfait. Geoffroi avoit encore plus sujet de se plaindre que ses Freres. Il se voyoit privé du Gouvernement de la Bretagne, sous le prétexte spécieux d'une tutele dont il croyoit n'avoir plus besoin. Il ne fut pas difficile à ces jeunes Princes, de mettre dans leur complot une partie des Seigneurs Anglois, qui esperoient d'avoir plus de crédit & d'autorité sous le Gouvernement du jeune Henri, que sous celui du Pere. Le Roi de France, toujours jaloux de la prosperité de Henri, s'engagea très aisément dans le projet de le détrôner. Il ne se contenta pas de prêter son secours aux Princes, mais il fit même entrer dans la Ligue, les Comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois, ses Vassaux, dont le dernier étoit son Beau-Frere. Guillaume, Roi d'Ecosse, se laissa aussi persuader de prendre part à une entreprise qui pouvoit lui procurer les occasions de recouvrer les Provinces que Macolm son Frere avoit rendues à l'Angleterre. Cette Ligue éclata tout d'un coup, lorsque Henri s'y attendoit le moins. La Normandie, la Guienne, la Bretagne, furent attaquées tout à la fois par les armes des Conféderez. Le Roi d'Ecosse envahit le Cumberland, & l'Angleterre se trouva divisée en deux Partis, dont l'un étoit pour le jeune Roi, & l'autre pour le Pere. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Guerre, il faut voir premierement quelles mesures les ennemis de Henri avoient prises pour le surprendre.

Après la Conquête de l'Irlande, Henri ayant dessein de se rendre en Normandie, passa par l'Angleterre, pour y prendre le Roi son Fils, qu'il vouloit mener avec lui, ignorant entierement les Complots qui s'étoient formez en son absence. Dès qu'il fut à Rouen, il y reçut une Lettre du Roi de France, qui lui témoignoit un extrême desir de voir sa Fille & son Gendre, & le prioit de permettre qu'ils allassent passer quelques jours à Paris. Le jeune Prince en ayant obtenu la permission, se rendit incontinent auprès du Roi son Beau-Pere, & prit avec lui des mesures pour faire agir en même tems ceux qui s'étoient engagez dans la Ligue. Cependant, comme il differoit son retour sous divers prétextes, Henri en prit quelque inquietude. Peut-être avoit-il reçu des avis confus de ce qui se tramoit, ou peut-être craignoit-il qu'une trop longue communication avec Louis, ne produisît quelque mauvais effet dans l'esprit de ce jeune Prince. Quoiqu'il en soit, il le rappella, & le jeune Roi n'osa désobeïr, de peur de lui donner quelque soupçon de la Conspiration, qu'il lui étoit important de tenir secrette. Dès qu'il fut arrivé, le Roi partit avec lui pour se rendre à *Montferrand*, petite Ville d'Auvergne, où il devoit avoir une conference avec *Humbert*, comte de Maurienne, *Alphonse*, Comte d'Arragon & de Barcelonne; *Girard*, Comte de Vienne, & *Raymond*, Comte de Toulouse. J'ignore quelles affaires il avoit avec ces Princes, excepté avec le Comte de Maurienne. Il devoit traiter avec celui-ci du mariage de *Jean* son quatrieme Fils, avec la Fille unique de ce Comte. Cette affaire fut entamée à Montferrand; mais

Henri le Fils va visiter le Roi de France,

Et prend avec lui des mesures contre son Pere.

Le Roi le rappelle & le mene en Auvergne.

Polyd. Vergil. J. Brompton. R. de Diceto.

Entrevue de Henri & de quelques Princes à Montferrand.

Projet d'un mariage du Prince Jean avec la Fille du Comte de

comme elle ne put y être terminée, Humbert accompagna le Roi jusqu'à Limoges, où il le pressa de déclarer ce qu'il vouloit faire pour le Prince son Fils, en faveur de ce mariage. Henri offrit de donner à Jean les Villes de *Loudun*, *Chinon*, & *Mirebeau*, à quoi le jeune Roi, qui étoit présent, s'opposa de tout son pouvoir. Il disoit, qu'il étoit bien étrange que le Roi voulût assigner un Appanage à son plus jeune Fils, dans le tems qu'il refusoit d'en donner un, pendant sa vie, à son Fils ainé, qui portoit le titre de Roi sans avoir de quoi soutenir sa Dignité. Cette opposition causa entre le Pere & le Fils une assez grande froideur, qui fut encore augmentée par la demande que le jeune Prince fit à son Pere, qu'il lui cedât la Normandie, en attendant qu'il pût jouïr de la Couronne d'Angleterre. Cette demande n'avoit pour but que de trouver un prétexte de se plaindre, afin de faire éclorre le projet dont il étoit convenu avec le Roi de France.

HENRI II. 1173. Maurienne. *Act. Publ. T. I. pag. 33.*

Brouillerie entre le Roi & son Fils ainé.

Henri commença dès-lors à soupçonner ce que son Fils avoit dans l'ame. Comme il ne doutoit pas qu'il ne se fût laissé débaucher par le Roi de France, il le faisoit observer avec tant de soin, qu'il étoit aisé de comprendre qu'il craignoit de le laisser échaper. D'un autre côté, le jeune Prince apprehendant quelque fâcheux revers si le Roi venoit à découvrir ses desseins, prit la résolution de prévenir ce danger. Quelque précaution que le Pere prît, il ne put empêcher que son Fils ne se dérobât de la Cour, & n'allât à grandes journées trouver le Roi de France. Cette démarche acheva de confirmer le vieux Roi dans ses soupçons; mais il ignoroit encore quel pouvoit être le dessein de son Fils. Dès que la Reine, qui étoit demeurée à Londres, fut informée que le Roi son Fils étoit arrivé à Paris, elle y envoya aussi Richard & Geoffroi, avant que Henri eût le tems de donner aucun ordre sur leur sujet. Ainsi le vieux Monarque se vit tout-à-coup abandonné de toute sa Famille, sans savoir encore à quoi toutes ces démarches devoient aboutir. Sa colere, qui ne put alors s'étendre sur ses Enfans, tomba sur la Reine son épouse, qu'il fit enfermer très étroitement. Mais en cela il ne trouvoit aucun autre avantage, que le plaisir de se venger. Bien-tôt après, les Princes Confédérez l'ayant attaqué par divers endroits, il eut besoin de toute sa fermeté pour soutenir tant de chagrins, & de toute sa prudence pour faire tête à tant d'ennemis. Richard se rendit en Guienne, dont il fit revolter la plus grande partie. Geoffroi, ayant fait soulever les Bretons, se mit à leur tête, à dessein d'arracher au Roi son Pere le Gouvernement de la Bretagne. La Normandie fut attaquée par le Roi de France, assisté des Comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois. Le Roi d'Ecosse fit irruption dans les Provinces du Nord d'Angleterre. Le Comte de Leicester débarqua, dans le Port de Southampton, une Armée qu'il avoit levée en France, dans l'esperance de faire revolter tous les Anglois contre le Roi. Ainsi, Henri voyoit dans toutes les par-

Le Roi soupçonne son Fils,

Qui s'évade & va trouver le Roi de France. *Rad. de Diceto.*

Alienor envoye Richard & Geoffroi à Paris.

Le Roi la fait mettre en prison. *Polyd. Vergil.* Il est attaqué de plusieurs endroits.

HENRI II. 1173.

ties de ses Etats, des Armées ennemies, contre lesquelles il n'étoit pas préparé.

Henri le Fils agit en Souverain. *Le M. de Walsingham. Matth. Paris. R. de Hoven.*

Pendant ce tems-là, le jeune Henri, qui étoit toujours à Paris, agissoit comme s'il eût été seul Roi d'Angleterre. Il y recevoit les hommages des Vassaux: il faisoit des liberalitez des Terres qui dépendoient de la Couronne; il assignoit des pensions sur les revenus publics, & avoit un Sceau à part, comme si le Roi son Pere n'eût plus eu aucun droit de se mêler du Gouvernement de son Royaume. Il ne voulut pas même garder un seul Domestique qui ne lui prêtât serment de fidelité, indépendamment de celle qui étoit due au vieux Roi. Ce jeune Prince croyoit avoir si bien pris ses mesures, qu'il regardoit la ruïne du Roi son Pere comme infaillible. Le Roi de France, voulant l'entretenir dans cette pensée, affectoit continuellement de faire des railleries piquantes du vieux Henri, & souffroit à peine qu'en sa présence on lui donnât le titre de Roi. Il sembloit en effet que la ruïne de ce Monarque n'étoit pas fort éloignée, puisqu'il avoit tant d'ennemis sur les bras. Mais s'il avoit marqué quelque foiblesse lorsqu'il avoit eu à faire au Pape, il n'en fut pas de même en cette occasion. Jamais ses vertus ne parurent avec tant d'éclat, que dans le tems qu'il se voyoit comme contraint de ceder à sa mauvaise fortune, & pour ainsi dire, réduit à l'extremité. Animé d'un nouveau courage, à la vue du danger qui le menaçoit, il mit ordre à ses affaires avec tant de fermeté, de sagesse & de prévoyance, que, malgré les obstacles qui se présentoient sans cesse & de toutes parts, il remporta enfin un glorieux avantage sur tous ses ennemis. Le Roi de France se vit contraint de lui abandonner Verneuil, qui lui avoit couté un long Siege. Une Armée de *Brabançons*, que Henri envoya dans la Bretagne, gagna contre les Bretons revoltez une Bataille, après laquelle ils se remirent dans l'obeïssance. Le Comte de Leicester fut battu en Angleterre, & fait prisonnier, par Humphroy Bohun, Général de l'Armée Angloise, qui se servit utilement d'une Treve qu'il avoit faite avec le Roi d'Ecosse, pour aller combattre ce Comte. Dès que la Treve fut expirée, Guillaume recommença ses ravages en Northumberland. Mais pendant qu'il s'occupoit au pillage, il eut le malheur ou l'imprudence de se laisser surprendre par le Général Anglois, qui mit son Armée en déroute, & le fit lui-même prisonnier. Les Ecossois prétendent que ce fut pendant la Treve; mais les Anglois assurent qu'elle étoit déja expirée. Quoiqu'il en soit, ce Prince étant tombé entre les mains des Anglois, fut d'abord conduit au Château de Richemond, d'où on le transfera en Normandie.

Le Pere se défend vigoureusement & avec succès.

Le Comte de Leicester est battu & fait prisonnier.

Le Roi d'Ecosse est fait prisonnier.

Henri fait de grands progrès en France.

Pendant que les armes de Henri prosperoient si bien en Angleterre, il étoit occupé en France à soumettre les Villes & les Provinces qui s'étoient revoltées contre lui. Quoi qu'il ne pût pas être par-tout, il donna un si bon ordre à ses affaires, qu'en peu de mois, ou par lui-même, ou par ses Lieutenans, il se rendit maître des principales Places de Guien-

ne, de Saintonge, de Poitou & de Bretagne. Ces heureux succès, qui déconcerterent les mesures de ses ennemis, dissiperent entierement la crainte dont il avoit été justement saisi au commencement de la Guerre.

Cependant, le Roi son Fils, qui le voyoit assez embarrassé en France, prit ce tems-là, pour lever une Armée composée de Troupes Françoises & Flamandes. Dès qu'elle fut en état d'agir, il se mit à la tête, & marcha vers Graveline où il avoit dessein de l'embarquer. Son projet étoit de passer en Angleterre, & de se joindre au Roi d'Ecosse & au Comte de Leicester, qui n'avoient pas été encore défaits. S'il eût pû passer la Mer dans cette conjoncture, il se seroit sans doute rendu maitre de l'Angleterre. Mais le vent demeura si longtems contraire, qu'il ne put exécuter ce projet. Pendant qu'il attendoit inutilement un vent favorable, le Roi son Pere eut le tems de rétablir ses affaires en France; après quoi, il alla s'embarquer à Barfleur, d'où il passa heureusement en Angleterre. De Soutampton, où il avoit débarqué, il prit le chemin de Cantorberi, pour aller faire, sur le tombeau de Becket, les pénitences à quoi il s'étoit engagé pour obtenir son absolution. Aussitôt qu'il apperçut la Ville, il descendit de cheval, quoiqu'il en fût encore éloigné d'une lieue, & ayant quitté ses bottes, il marcha pieds nuds, avec une peine extrême, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au sacré Tombeau. Ce fut là, qu'après s'être un peu reposé, il se soumit à la honteuse pénitence qu'on lui avoit imposé. Il y reçut quelques coups de verge, par les mains du Prieur & des Moines de St. Augustin, & passa la nuit en prieres dans l'Eglise, couché sur le pavé. Dès le lendemain, après qu'il eut assisté à la Procession qui se fit autour du Tombeau, il partit pour se rendre à Londres. On n'a pas manqué de remarquer, pour faire valoir le crédit que ce nouveau Saint avoit à la Cour celeste, que Henri fut redevable de la victoire que ses armes obtinrent sur le Roi d'Ecosse, à l'intercession du bienheureux *St. Thomas*. (1) On a dit encore que le Roi en étoit lui-même tellement persuadé, qu'il lui en rendit graces publiquement, reconnoissant par là qu'il ne doutoit nullement de sa Sainteté.

Le vent contraire empêche le jeune Henri de mener une Armée en Angleterre.

Henri le Pere repasse la Mer, & se rend en Angleterre.

Il fait pénitence sur le tombeau de Becket.

Il reçoit des coups de verge.

Depuis que le Comte de Leicester & le Roi d'Ecosse avoient été battus, les partisans du jeune Roi, n'osant plus tenir la Campagne, s'étoient retirez dans les Villes fortes, & dans les Châteaux qu'ils occupoient. L'impatience où le Roi étoit d'achever de les réduire, ne lui permit pas de faire un long séjour à Londres. Peu de jours après son arrivée, il se mit à la tête de son Armée, pour aller assieger les Places qui étoient encore entre les mains des partisans de son Fils. Mais la

Il acheve de réduire les Rebelles en Angleterre.

(1) Il arriva que le même jour que le Roi partit de *Cantorberi*, qui étoit le 13 de Juillet, le Roi d'Ecosse fut fait prisonnier; ce que les Moines attribuerent aux œuvres méritoires de *Becket*. TIND.

HENRI II. 1173.

plupart se rendirent à son approche, & les autres ne resisterent que peu de jours. Cependant, le Roi de France n'esperant plus rien du côté de l'Angleterre, depuis le malheur arrivé aux Alliez, rappella ses Troupes de Graveline, & alla faire le Siege de Rouen. Il esperoit de se rendre maitre de cette Capitale, avant que Henri eût le tems de venir au secours. Mais la grande résistance qu'il trouva dans les habitans, déconcerta ses projets. A la premiere nouvelle de ce Siege, Henri se mit en Mer avec un beau Corps de Troupes, & fit tant de diligence, qu'il se trouva en Normandie avant que Louis eût fait beaucoup de progrès dans le Siege. Son arrivée imprévue, causa une telle terreur à son ennemi, qu'il leva le Siege, & se retira dans un extrême désordre, laissant tout son bagage devant la Place. Quelques-uns ont même dit, qu'il ne put se retirer qu'à la faveur d'un Traité, dont il ne tint aucun compte dans la suite.

Louis assiege Rouen.

Henri lui fait lever le Siege.

Les affaires de Henri étoient alors dans le plus haut point de prosperité où il les eût jamais vues. Maitre absolu en Angleterre, il voyoit l'Ecosse abbatue par la prison de son Roi. L'Irlande se tenoit dans l'obéïssance. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur Païs. La Normandie, la Guienne, & les autres Provinces au-delà de la Mer, étoient presque entierement réduites, n'y ayant plus que quelques Châteaux dans le Poitou, dont le Prince Richard étoit encore en possession. Il n'est donc pas surprenant, que Louis âgé de plus de soixante ans, desesperât de venir à bout de ce qu'il avoit projetté au commencement de la Guerre. Il voyoit que la Ligue qu'il avoit cru capable de renverser Henri de dessus le Trône, l'y avoit au contraire mieux affermi. D'un autre côté, il craignoit que s'il venoit à mourir pendant la Guerre, Philippe son Fils, qui n'étoit âgé que de dix ans, ne se trouvât trop embarrassé à la soutenir. Ces considerations lui inspirerent le desir de faire la Paix. Henri se trouvoit dans les mêmes dispositions. Il souhaitoit avec ardeur d'ôter à ses Fils la protection de la France, qui étoit la seule ressource sur laquelle ils pouvoient compter. Richard son second Fils, Prince d'une humeur fougueuse & inquiete, étoit le seul qui s'opposoit à cette Paix tant desirée. Mais ni ses Freres; ni le Roi de France, ne jugerent pas à propos de continuer la Guerre pour l'amour de lui. Ils consentirent donc à une Treve, pendant laquelle ils s'engagerent à ne lui donner aucun secours. Henri son Pere profita de cette conjoncture, pour aller réduire à l'obéïssance ce Fils obstiné, qui enfin, se voyant sans aucun appui, prit le parti d'aller se jetter à ses pieds, pour lui demander pardon. Il en fut mieux reçu qu'il ne l'avoit esperé. Il l'accompagna au rendez-vous que les deux Monarques avoient pris, pour y traiter eux-mêmes des conditions de la Paix. Dans la disposition où ils trouvoient tous deux, il ne leur fut pas difficile de convenir des Articles. Henri accorda une Amnistie général à tous ceux qui s'étoient revoltez contre lui, sans en excepter un seul. Le Roi, son Fils ainé, promit

Il se trouve dans un état florissant. 1174.

Richard s'oppose en vain à la Paix.

Treve entre les deux Rois.

Suivie d'une Paix.

mit de se tenir à l'avenir dans la soumission, & de faire jouïr le Prince Jean son Frere, de l'Appanage qui lui étoit destiné. Geoffroi & Richard furent satisfaits de ce que le Roi leur Pere leur accorda, ou firent semblant de l'être. Enfin, le Roi de France promit de rendre à Henri certains Châteaux dont il s'étoit emparé au commencement de la Guerre. Pour confirmer la reconciliation entre les deux Rois, on arrêta qu'il se feroit un mariage entre Richard & Alix, Fille de Louis. Cette Princesse qui étoit fort jeune, fut mise entre les mains de Henri le Pere, afin qu'il la fît élever en Angleterre, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée. Mais il abusa de cette confiance, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Mariage conclu entre Richard & Alix de France.

Ce même Traité portoit encore, que tous les prisonniers de part & d'autres seroient relâchez. Mais, pour en exclure le Roi d'Ecosse, Henri y avoit fait inserer une restriction qui portoit, que cet Article ne regardoit pas ceux qui étoient déja convenus de leur rançon. Guillaume étoit de ce nombre, & peut-être le seul entre tous les prisonniers. Par l'impatience où il avoit été de se voir libre, il s'étoit soumis à des conditions très onereuses. C'étoit de restituer tout ce qu'il avoit enlevé à l'Angleterre, & de faire hommage de son Royaume à cette Couronne. Sur le serment qu'il avoit fait d'exécuter fidelement ses engagemens, il avoit été relâché. Dès que Henri eut terminé toutes ses affaires en France, il se rendit à Yorck, accompagné du Roi son Fils, & d'une nombreuse suite de Noblesse. Ce fut là qu'en présence d'un grand nombre de Seigneurs de l'une & de l'autre Nation, Guillaume rendit hommage aux deux Rois d'Angleterre, pour le Royaume d'Ecosse en général, & pour la Province de Gallway en particulier. Cet hommage fut confirmé par un serment solemnel que firent les Barons d'Ecosse, qu'en cas que leur Roi vînt à se retracter, ils se retireroient de son obéïssance, & consentiroient que le Royaume d'Ecosse fût mis en Interdit. Mais comme encore Henri ne se fioit pas trop à ces engagemens, Guillaume lui livra les Châteaux de Roxborough, de Barvick, de Sterlyn, & d'Edimbourgh, pour gages de sa parole. Cette affaire étant terminée, le jeune Henri repassa en France, où il demeura trois ans, s'occupant à se perfectionner dans tous les exercices du Corps & de l'Esprit, convenables à un Prince.

Le Roi d'Ecosse est relâché à de dures conditions. *Act. Publ. T. I. p. 37. Rad. de Diceto. Polyd. Vergil.*

Il fait hommage aux deux Henris pour le Royaume d'Ecosse.

Il leur livre quelques Places.

Henri le Fils va en France.

L'Angleterre se trouvant alors dans un calme dont elle avoit été longtems privée, Henri profita de ce tems de Paix, pour faire de nouvelles Loix, & pour en renouveller d'autres qui n'avoient pas été bien observées. Ordinairement, les Loix qui sont à l'avantage des Souverains s'observent avec une exactitude scrupuleuse, parce qu'ils y tiennent euxmêmes la main; mais il ne leur arrive que trop souvent de négliger celles qui sont avantageuses au Peuple. C'est par là, qu ils augmentent sans cesse leur Autorité. Mais c'est aussi ce qui cause souvent des revoltes qui deviennent quelquefois plus préjudiciables aux Rois, que les Loix

1175. Henri confirme les Loix de St. Edouard. *Matth. Paris.*

HENRI II. 1175.

qu'ils ont négligées ou éludées. Henri venoit d'éprouver d'une maniere sensible combien il est dangereux d'avoir affaire à un Peuple mécontent. D'ailleurs, ses trois Fils, qui avoient su profiter de cette disposition, étoient encore pleins de vie, & selon les apparences, la Paix qu'il venoit de faire avec eux, ne les avoit pas beaucoup changez. Il crut donc que, pour leur ôter les moyens de s'engager dans une nouvelle revolte, il étoit de son interêt de s'attirer l'affection de son Peuple, en rétablissant les Loix d'Edouard le Confesseur. Comme ces Loix étoient très avantageuses aux Sujets en comparaison de celles des Rois Normans, dont l'unique but étoit d'accroitre les revenus du Prince, & d'étendre son autorité, les Grands & le Peuple soupiroient depuis longtems après ce rétablissement. Ils avoient même fait, sous les Regnes précedens, quelques efforts pour les remettre en vigueur, quoiqu'avec peu de succès. Rien ne pouvoit donc être plus agréable aux Anglois, que de les voir rétablir. Mais cette condescendance du Roi ne consista qu'en une simple apparence, & en des Ordres publics qui ne furent jamais exécutez.

1176. Reglemens pour la Justice des Circuits des Juges. *R. de Hoveden.*

Ce fut aussi en ce même tems, que Henri partagea l'Angleterre en six Parties ou Départemens, qui furent assignez à autant de Juges (1), pour y aller en certains tems, tenir les Assises, c'est-à-dire, rendre la Justice au Peuple. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui. En certaines Saisons de l'année, qu'on appelle *Termes* (2), le Chancelier envoye les Juges dans les diverses Provinces pour y rendre la Justice, chacun dans son *Circuit*. C'est ainsi qu'on nomme les Provinces qui lui ont été assignées.

Le Roi fait raser quelques Châteaux.

Henri se servit aussi de cet intervalle de Paix, pour achever de faire démolir tous les Châteaux fortifiez qui restoient encore entre les mains des Particuliers, & qui diminuoient sensiblement la puissance du Souverain.

Mariage de Jeanne sa Fille avec le Roi de Sicile.

Pendant que ce Monarque s'occupoit à ces affaires publiques, la Princesse *Jeanne* sa Fille lui fut demandée en mariage par *Guillaume le Bon*, Roi de Sicile. Cet établissement lui ayant paru avantageux pour sa Fille, il envoya des Ambassadeurs en Sicile, pour en régler les conditions; après quoi il fit partir la jeune Reine avec un superbe train.

Il veut faire ériger l'Irlande en Royaume pour le

Le Prince Jean, son quatrieme Fils, qui étoit, de tous ses enfans, celui pour lequel il se sentoit le plus de tendresse, étant parvenu à l'âge

(1) *Hoveden* dit, *Trois Juges* à chaque *Circuit*. Ses mots sont ceux-ci: *Justiciarii itinerantes constituti per* Henricum secundum, *qui divisit Regnum suum in sex partes*, *per quarum singulas* tres Justiciarios *itinerantes constituit*, &c. p. 313. TIND.

(2) Mr. *de Rapin* s'est trompé ici; car ce n'est point dans le tems du *Terme*; mais immédiatement après le *Terme* de *S. Hilaire*, & celui de la *Trinité*, que les douze Juges vont au Circuit deux à deux; d'où les *Assises*, qui ne sont tenues que deux fois l'an, sont appellées *Assises de Carême*, & *Assises de l'Eté*. TIND.

HENRI II. 1176. Prince Jean. J. Brompton. R. de Hoveder.

de onze ans, il prit la résolution de faire ériger l'Irlande en Royaume, à dessein d'en gratifier ce Fils bien aimé. Comme il étoit nécessaire d'avoir pour cela l'agrément du Pape, il envoya des Ambassadeurs à Rome pour y négocier cette affaire. Mais quelque impatience qu'il eût d'en voir la fin, elle ne put être terminée que quelques années après, lorsqu'il ne fut plus en état de pouvoir profiter de la faveur du Pontife.

1177. Le Roi de France va en pelerinage au tombeau de Becket. Mezerai. 1178. 1179.

Dans ce même tems, le Roi de France se sentant déja cassé, formoit le projet de faire couronner Philippe son Fils, selon la coutume de ses Prédécesseurs. Mais une violente maladie, dont le jeune Prince fut attaqué, mit des obstacles à ce dessein, & fit même craindre beaucoup pour sa vie. Louis fut tellement touché du danger où le Prince son Fils se trouvoit, qu'il voulut aller en pélerinage au Tombeau de Becket, pour demander à Dieu sa guerison par l'intercession de ce Saint. Henri l'alla recevoir à Douvre, & le conduisit à Cantorberi, où ils firent tous deux leurs dévotions. En quittant cette Ville, Louis laissa des présens considerables à l'Eglise où le Saint étoit inhumé (1).

Divers Règlemens.

Assises de Northampton.

J'ai passé legerement sur les évenemens de ces dernieres années, parce qu'ils m'ont paru peu considerables par rapport aux Etrangers. Cependant les Anglois pourroient trouver, dans ce même intervalle, des choses dignes de leur attention. Par exemple, les *Assises de Northampton* sont un Article considerable. C'étoit un renouvellement des Articles de Clarendon, à l'exception de ceux qui regardoient le Clergé, d'où la querelle entre le Roi & Becket avoit pris son origine. On trouve aussi que, pendant ce même tems, Henri fit pour la Justice, & pour la Police, divers Règlemens qui peuvent être de quelque utilité pour les Anglois, mais auxquels les Etrangers prendroient sans doute peu d'interêt. Ainsi je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans ce détail. Mais il ne faut pas oublier de rapporter un évenement de ce même tems-là, qui releve beaucoup la gloire de ce Monarque.

Les Rois de Castille & de Navarre prennent Henri pour Arbitre de leurs Differens.

Alphonse Roi de Castille, & *Garcias* Roi de Navarre, ayant plusieurs grands démêlez ensemble, envoyerent des Ambassadeurs à Henri pour le prier d'être leur Arbitre, promettant d'acquiescer à son Jugement. Une pareille confiance faisant beaucoup d'honneur à ce Prince, il crut y devoir répondre en prenant toutes les précautions possibles pour satisfaire les deux Parties, ou du moins pour éviter le blâme d'avoir prononcé un injuste Jugement. Pour cet effet, il fit assembler à Londres tous les Seigneurs, avec les Juges du Royaume, afin de profiter de leurs lumieres. Cette affaire ayant été mûrement examinée, il prononça sa Senten-

Act. Publ. T. I. p. 33.

(1) Le Roi de France donna au Tombeau de *Becket* une Coupe d'or massif pur. Il donna encore annuellement aux Moines 7100 *Gallons* de Vin, & les exempta de toute Imposition & Droit de Douane sur tout ce qu'ils acheteroient dans son Royaume. Il confirma tous ces Dons par une Chartre sous son Sceau. *Hoved.* TIND.

HENRI II. 1180.

ce, à laquelle les deux Rois trouverent bon de se rapporter (1).

On trouve dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, une Convention entre Louis & Henri, par laquelle ces deux Monarques s'engagerent à faire ensemble le voyage de la Terre Sainte. Mais comme cette Piece est sans date, on ne peut en marquer le tems précis. Il y a pourtant apparence, qu'elle fut faite pendant que Louis étoit à Cantorberi. La mort de ce Prince, qui arriva en 1180. l'empêcha d'exécuter cette résolution. *Philippe* son Fils, qui fut depuis surnommé *Auguste*, monta sur le Trône de France après lui.

Mort de Louis le Jeune. Philippe Auguste lui succede.

1181. Luce III. Pape.

Le Pape Alexandre III. sortit aussi de ce monde, l'an 1181. *Luce* III. lui succeda.

1182. Etat de la Cour d'Angleterre.

Quelque apparence de tranquillité qu'il y eût alors à la Cour d'Angleterre, l'ambition, l'amour, la jalousie, en un mot, toutes les passions qui agitent le plus fortement les cœurs des hommes, exerçoient leur empire sur toute la Famille Royale. Le jeune Henri étoit très mécontent de n'avoir que le titre de Roi, sans en exercer les fonctions. Le Roi son Pere, qui avoit été toute sa vie porté à l'amour, n'avoit pas perdu ce panchant, quoiqu'il fût dans sa cinquantieme année. Il étoit devenu amoureux d'Alix de France, destinée à Richard son Fils, & la plupart des Historiens font entendre, que cette jeune Princesse avoit eu trop de complaisance pour lui. Richard demandoit qu'on lui donnât la liberté de consommer son mariage; mais c'étoit plutôt pour avoir un prétexte de se plaindre, que par impatience d'épouser une Princesse que tout le monde soupçonnoit d'entretenir une intrigue criminelle avec son futur Beau-Pere. Geoffroi étant parvenu à sa vingt & quatrieme année, se lassoit d'être sous la tutelle du Roi son Pere, qui, sous un prétexte spécieux de protection, lui retenoit la Bretagne. Jean étoit encore plus mécontent, de ce que ses Freres étant si bien pourvus, son Appanage n'étoit pas encore règlé. Cependant, comme le Roi lui témoignoit beaucoup d'affection, il y avoit apparence, qu'avant sa mort il pourvoiroit à l'établissement d'un Fils si chéri. La Reine Alienor étoit toujours prisonniere, sans que l'intercession de ses Enfans pût lui faire obtenir sa liberté.

Henri seme la dissension entre ses Enfans.

Henri n'ignoroit pas les sentimens de ses trois Fils ainez. Quoiqu'il cachât sa crainte avec beaucoup de soin, il ne laissoit pas d'appréhender qu'une Conspiration, semblable à la précedente, ne lui ravît la Couronne sur ses vieux jours. Pour se mettre à couvert de leurs pratiques, il crut que le meilleur moyen étoit de semer la division entre eux, de peur que leur union ne lui devînt un jour funeste. Dans cette vue, il mit en tête à son Fils ainé, que ses Freres étoient obligez de lui faire hommage des Etats qu'ils possedoient, ou du moins, dont ils portoient les titres. Le jeune Roi reçut cette proposition avec joye, & résolut d'exi-

(1) Le détail de ce Procès, & la Sentence, se trouvent dans le Recueil des Actes Publics : *Tome I, Pag.* 42 & 50.

ger cet hommage de ses Freres. Mais les deux Cadets n'étoient nullement disposez à lui rendre ce devoir. Richard soutenoit, que le Duché de Guienne, qui devoit faire son Appanage, n'étoit pas un Fief de la Couronne d'Angleterre, en quoi il étoit très bien fondé. Geoffroi n'avoit pas tout-à-fait la même raison de s'en dispenser, puisqu'il n'ignoroit pas que le Duché de Bretagne relevoit de la Normandie. Mais il falloit que le Roi cedât la Normandie à son Fils ainé, sans quoi celui-ci n'avoit aucun droit de demander cet hommage. Cependant, le Pere n'avoit rien moins dans l'intention, que de se dépouiller de ce Duché avant sa mort, moins encore en faveur d'un Fils dont l'ambition lui étoit trop connue. Par cette raison, Geoffroi éludoit la demande que son Frere lui faisoit. Il feignoit pourtant de demeurer respectueusement attaché au Roi son Pere, quoiqu'en secret il s'entendît avec Richard qui se trouvoit dans le même cas. Le jeune Henri, que le Roi son Pere avoit adroitement engagé dans cette querelle, ne tarda pas longtems à s'appercevoir du motif qui l'avoit fait agir. Il usa pourtant d'une profonde dissimulation. Pendant qu'il feignoit d'être irrité contre ses Freres, il prenoit avec eux de secrettes mesures pour tâcher de ravir au Roi l'Autorité souveraine, dont il souhaitoit depuis longtems d'être lui-même revêtu. Mais Dieu ne lui permit pas de pousser plus loin l'exécution de cet injuste projet. Une maladie, qui l'enleva du monde dans la vingt & huitieme année de son âge, délivra le Roi son Pere du danger dont il étoit menacé. Déja ce jeune Prince s'étoit rendu en Guienne, à dessein de faire revolter les Gascons, lorsqu'il fut attaqué d'une fievre lente, qui le contraignit de s'arrêter dans le Château de Martel, en Querci. Dès qu'il s'apperçut que son mal devenoit de jour en jour plus dangereux, & que vrai-semblablement il n'en reviendroit jamais, il témoigna un extrême regret de tout ce qu'il avoit fait ou projetté contre le Roi son Pere. Il souhaita même de le voir, pour lui donner des marques de sa repentance. Avant que de mourir, il eut la satisfaction de recevoir un anneau que le Roi lui envoyoit, en signe du pardon qu'il vouloit bien lui accorder. Si les Historiens n'ont pas exageré la repentance de ce jeune Prince, il paroit qu'elle étoit des plus sinceres. Il répandit beaucoup de larmes en recevant la bague que le Roi lui envoyoit, & comme il se trouvoit alors sur le point d'expirer, il se fit mettre sur la cendre, revêtu d'un sac, & la corde au cou, & en cet état, il voulut rendre le dernier soupir. La tendresse du Pere se reveilla, quand il apprit la mort de son Fils. Quoiqu'il n'eût pas sujet d'être content de lui, il fit paroitre un extrême regret de sa perte. Mais, selon les apparences, il en fut bien-tôt consolé.

Le Moine de Walsingham.

1183.
Mort du Roi Henri le Fils.

Il est certain que ce jeune Prince avoit de très bonnes qualitez. Peut-être auroit-il donné plus de satisfaction au Roi son Pere, s'il en eût reçu moins de marques de tendresse pendant son enfance. Cette affection extraordinaire que le Roi témoignoit pour lui, contribua sans doute à lui gâter l'esprit; comme d'un autre côté, la contrainte où il fut tenu

HENRI II.

depuis son Couronnement, lui fit regarder son propre Pere comme un ennemi. C'est ce qui l'engagea dans divers complots pour le détrôner, jusqu'à ce qu'enfin, la mort lui fit voir les objets sous une autre forme. Marguerite de France sa Femme, de laquelle il avoit eu un Fils qui étoit mort dans l'enfance, fut renvoyée au Roi Philippe son Frere, qui la remaria, quelque tems après à *Bela* Roi de Hongrie.

1184.

La mort du jeune Henri suspendit pour un tems les troubles qui étoient sur le point d'agiter la Famille Royale. Richard, quoique d'un naturel impétueux, demeura quelque tems en repos, pour voir quelle conduite le Roi tiendroit à son égard, depuis qu'il étoit devenu son Héritier présomptif.

Le Patriarche de Jerusalem vient demander du secours au Roi.

Pendant cette tranquillité, on vit arriver à la Cour Heraclius, Patriarche de Jerusalem, qui venoit demander au Roi du secours pour les Chretiens de la Terre Sainte. Il lui présenta les clefs du St. Sepulcre & de la Tour de David, pour marque du desir qu'ils avoient de se ranger sous son obeïssance, comme étant Petit-Fils de Foulques d'Anjou l'un de leurs Rois. Avant que de répondre au Patriarche, Henri convoqua une Assemblée de Seigneurs à Clarkenwell, proche de Londres, où ce Prélat raconta, les larmes aux yeux, les maux dont les Chretiens de la Palestine étoient accablez. Ensuite, il tâcha de persuader au Roi, qu'il avoit un droit incontestable à la Couronne de Jerusalem. Mais cette supposition étoit trop grossiere, puisqu'il étoit notoire que Foulques, Ayeul de Henri, n'avoit porté cette Couronne que par le droit de sa seconde Femme, & que Geoffroi, Pere de Henri, étoit né de la premiere. A cette Harangue, le Patriarche ajouta la lecture d'une Lettre que le Pape adressoit à tous les Princes Chretiens, pour les exhorter à secourir leurs Freres de la Palestine. Henri ayant demandé les sentimens des Seigneurs sur les propositions du Patriarche, on lui répondit, qu'on ne jugeoit pas qu'il dût exposer sa personne dans une expédition de cette nature; mais qu'il suffiroit de donner un secours en argent. Le Roi suivit cet avis, & ayant mis une somme considerable entre les mains d'Heraclius, il se contenta de permettre à ses Sujets de prendre la Croix, sans vouloir s'engager lui-même à cette entreprise. En conséquence de cette permission, l'Archevêque de Cantorberi, plusieurs Comtes, Barons, Chevaliers, & une infinité de personnes d'un rang inferieur, se préparerent pour ce voyage. Mais le Patriarche, voulant faire sa Cour au Roi, lui dit, en prenant congé, qu'il auroit préferé sa personne à tous les Anglois qui s'étoient engagez dans la Croisade (1).

Le Roi lui fournit de l'argent.

Beaucoup de gens prennent la Croix.

(1) *Brompton* rapporte que le *Patriarche* parla fort durement au Roi, lorsqu'il alla avec ce Prince du côté de la Mer pour se rembarquer; & sur ce que le Roi s'excusoit de ce qu'il n'alloit pas en personne dans la Terre-Sainte, parce qu'en son absence, ses Fils se revolteroient contre lui, le Patriarche lui repliqua en colere: *Il ne faut pas s'en étonner, ils sont venus du Diable, & ils veulent s'en retourner au Diable.* Il dit cela faisant allusion à une vieille Histoire d'une certaine

Le Pape ne fut pas content, de ce que Henri avoit refusé de prendre la Croix. Il lui en marqua même son ressentiment, en lui refusant à son tour, certaines faveurs dont il auroit pu le gratifier s'il eût été plus satisfait. Cependant, afin de ne pas le rebuter entierement, il lui permit de faire couronner Roi d'Irlande le Prince Jean son plus jeune Fils, auquel il envoya, pour cét effet, une Couronne de plumes de Paon, tissues avec de l'or. En lui accordant cette faveur, il se reserva expressément le Denier de St. Pierre sur chaque maison d'Irlande, & plusieurs autres avantages, se procurant ainsi, en échange d'une permission qui ne lui coutoit rien, une augmentation considerable de ses revenus. Dès que le Roi eut reçu la réponse du Pape, il fit le Prince son Fils Chevalier, & l'envoya pour Gouverneur en Irlande, n'osant pas l'y faire couronner, de peur de fournir à Richard un prétexte de demander la même faveur en Angleterre. Jean fut très bien reçu dans cette Isle, où il étoit regardé comme devant un jour en être le Souverain. Mais dans la suite, s'étant laissé gouverner par les conseils des jeunes gens qui l'avoient accompagné; il aliena tellement les cœurs des Insulaires, que le Roi son Pere se vit enfin obligé de le rappeller.

Le Pape envoye une Couronne au Prince Jean.

Henri envoye Jean gouverner l'Irlande.

Il l'en rappelle.

Le Pape Luce III. étant mort cette année, *Urbain* III. qui lui succeda, fit l'Archevêque de Cantorberi son Légat en Angleterre. C'étoit alors Baudouin, Moine de Cîteaux, qui occupoit ce Siege, ayant succedé à Richard, mort en 1184.

Urbain III. Pape.

Baudouin Archevêque de Cantorberi.

Les affaires d'Irlande causoient peu d'inquietude au Roi, en comparaison de celle que lui donnoit l'humeur violente de son Fils Richard. Ce jeune Prince, qui s'étoit tenu en repos depuis la mort de son Frere ainé, s'étoit enfin lassé d'un état si peu conforme à son naturel. Il avoit fait un voyage en Guienne, où il avoit prétendu commander avec une autorité absolue, indépendamment des ordres du Roi son Pere. Cette prétention se trouvoit appuyée par les Gascons mêmes, qui aimoient bien mieux avoir un Souverain particulier, que de dépendre de la Cour d'Angleterre. Après que Richard eut travaillé quelque tems à mettre cette Province dans ses interêts, il alla dans le Poitou, où il assembla des Troupes, pour faire la Guerre aux Bretons, dont il étoit mécontent. Geoffroi son Frere qui se trouvoit alors en Bretagne, surpris de cette attaque imprévue, assembla promptement une petite Armée, & alla lui présenter le combat. Mais comme ses forces étoient inférieures en nombre, il fut aisément battu. Richard auroit poussé plus loin son entreprise, si la crainte qu'il eut du Roi son Pere, qui se préparoit à l'aller châtier, ne l'eût obligé à se retirer dans le Poitou, où il prétendoit se défendre. Cependant, Henri connoissant parfaitement l'humeur de son Fils, qui

Richard excite des troubles en Guienne.

1186. Il fait la Guerre aux Bretons. *R. de Hoved.*

Henri se prépare à le châtier.

Comtesse d'*Anjou*, Bisayeule du Roi, qu'on croyoit une grande Sorciere, & qu'on dit qui s'envola involontairement par une fenêtre, tandis qu'elle étoit à la Messe, & ne fut plus vue depuis. *Brompt*. p. 1145. Tind.

HENRI II. 1186.

ne pouvoit être domptée que par la force, avoit préparé des forces capables de lui ôter toute esperance de pouvoir résister. Mais avant que d'en venir aux extremitez, il lui fit dire, qu'il lui ordonnoit absolument de ne se mêler plus de ce qui regardoit la Guienne, dont il ne pouvoit se mettre en possession qu'après la mort de la Reine sa Mere, & qu'à cette condition, il lui laisseroit la jouissance du Poitou. Que s'il refusoit d'obeïr; non seulement il sauroit bien l'y contraindre, mais il lui ôteroit encore toute esperance d'avoir jamais aucune part à sa succession. Richard, épouvanté par ces menaces & par les grands préparatifs du Roi, prit le parti de se soumettre à sa volonté. Mais comme cette soumission étoit forcée, il en conserva dans son ame un chagrin, dont bientôt après on vit éclater les effets. L'exemple de Guillaume le Conquerant, qui avoit préferé le second de ses Fils à l'ainé, sembloit en quelque maniere, autoriser le Roi à faire cette menace à Richard. Aussi, ce jeune Prince ne put-il s'empêcher d'en être étonné, dans la crainte où il étoit que l'un de ses Freres ne le supplantât. C'étoit par cette consideration, qu'il gardoit encore des ménagemens avec le Roi son Pere, & qu'il tâchoit de moderer l'impétuosité naturelle de son temperament. Mais il fut délivré d'une partie de cette inquietude, par la mort de Geoffroi son Frere, arrivée à Paris, où il étoit allé pour assister à un Tournoi (1). Ce Prince, qui avoit déja une Fille nommée *Alienor*, laissa Constance de Bretagne sa Femme enceinte d'un Fils, dont elle accoucha peu de tems après, & auquel on donna le nom d'*Arthur*.

Richard se soumet.

Mort de Geoffroi Duc de Bretagne.

Affaires de Bretagne. *Argentré.*

Henri souhaitoit avec beaucoup de passion d'avoir la tutelle de ces Enfans, afin de pouvoir garder la Bretagne sous ce prétexte. Ce fut dans cette vue qu'il fit un voyage en ce Païs-là, esperant de faire approuver ses prétentions aux Etats. Mais Constance, sa Belle-Fille, s'y opposa fortement. Elle disoit, qu'étant Mere de ces Enfans, c'étoit à elle à prendre soin de leur éducation. De plus, elle soutenoit, qu'ils n'avoient rien à prétendre qu'après sa mort, puisque leur Pere n'avoit été Duc de Bretagne qu'en qualité de son Epoux. Mais Henri, comme Grand-Pere, prétendoit qu'on ne pouvoit lui disputer la tutelle de ses Petits-Enfans. Les Etats de Bretagne, qui craignoient plus la puissance du Roi qu'ils n'approuvoient ses raisons, se trouvoient dans un assez grand embarras. La justice & leur propre interêt demandoient, que Constance, qui étoit l'Héritiere du Duché, en eût le Gouvernement. Mais d'un autre côté, il étoit dangereux de renvoyer Henri sans lui donner quelque satisfaction. Enfin, ils trouverent un expédient dont le Roi voulut bien se contenter, parce qu'il comprit bien qu'il lui seroit difficile d'obtenir davantage. Ils

(1) Les Historiens d'Angleterre disent que ce Duc étant tombé de cheval, en fut foulé aux pieds; dont il mourut avant qu'on eût le tems de le secourir. Mais les Ecrivains de France, qui doivent en être mieux informez, disent qu'il mourut de la fievre. Il fut enterré dans l'Eglise de Notre Dame. TIND.

laisserent

laisserent les Pupiles sous la garde de la Duchesse leur Mere, & ordonnerent que tous les Ordres & Actes publics s'expédieroient en son nom, & en celui de son Fils conjointement. Mais ils y ajouterent cette condition, qu'il ne se feroit rien d'important, sans l'avis & l'approbation du Roi d'Angleterre. Avant que de quitter la Bretagne, Henri fit en sorte que les Etats prêterent serment de Fidelité au jeune Arthur, comme à leur Souverain. Il craignoit que, si Constance se remarioit, & qu'elle eût des Enfans d'un second lit, elle ne les préferât à ceux du premier.

Henri ne se seroit peut-être pas contenté de ce qu'il avoit obtenu des Bretons, s'il n'eût craint que Philippe, nouveau Roi de France, ne se fût mêlé de cette affaire. C'étoit un Prince qui, tout jeune qu'il étoit, méditoit de grands projets. Il ne pouvoit s'empêcher de marquer le chagrin qu'il avoit de voir tant de belles Provinces de son Royaume entre les mains des Anglois. Depuis qu'il étoit monté sur le Trône, il avoit formé le dessein de les leur arracher, & de se servir, pour y réussir, de toutes les occasions qui se pourroient présenter. Suivant cette résolution, il crut que la dissension entre Henri & Richard son Fils, lui offroit une conjoncture qu'il ne devoit pas laisser échaper. Il se persuadoit, que ces Princes étant désunis & desarmez, & ne soupçonnant point qu'ils dussent être attaquez, il ne lui seroit pas impossible de leur arracher quelque partie de ce qu'ils possedoient en France. Dans cette pensée, il fit des préparatifs extraordinaires, sous des prétextes propres à en cacher le véritable motif. Dès qu'il se vit en état de pouvoir agir, il fit sommer Richard de venir lui rendre hommage pour le Poitou, & demanda au Roi Henri, qu'il lui restituât le Vexin & tout ce qu'il avoit reçu pour la Dot de Marguerite, Veuve de son Fils ainé. Mais pour cette fois il trouva qu'il avoit mal pris ses mesures. Henri & Richard s'étant réunis pour leur commun interêt, ils lui donnerent tant d'affaires, l'un en Normandie, l'autre du côté de Guienne, qu'il se vit obligé de demander une Treve, qui lui fut accordée pour deux ans.

Philippe forme des projets contre Henri.

Il commence la Guerre.

Treve entre les deux Rois.
Rad. de Diceto.

1187.
Philippe débauche Richard.

Cette expérience lui ayant fait connoitre combien il lui seroit difficile d'exécuter ses desseins, s'il ne fomentoit la dissension qui avoit commencé à éclater entre Henri & Richard, il ne tarda pas longtems à y travailler. Pour réussir avec plus de facilité, il fit en sorte que, pendant la Treve, Richard alla lui rendre visite à Paris, où il lui fit un accueil qui paroissoit très cordial, jusqu'à le faire coucher avec lui dans un même lit. Ces caresses firent un prompt effet sur l'esprit du Prince Anglois, qui n'en soupçonnoit point le motif. En peu de tems, il conçut pour Philippe une si forte affection, qu'il lui fit confidence de tous les sujets qu'il croyoit avoir d'être mécontent du Roi son Pere. Philippe, profitant de cette ouverture, feignoit de le plaindre, & d'entrer bien avant dans ses interêts. Il s'étonnoit avec lui, que le Roi son Pere le traitât avec tant de du-

HENRI II. 1187.

reté, & qu'après avoir fait couronner son Frere ainé dans un âge moins avancé, il lui refusât la même grace. Il ajoutoit adroitement, qu'il y avoit lieu de craindre, qu'il n'eût formé le dessein de mettre sur le Trône Jean son plus jeune Fils, pour lequel il témoignoit beaucoup de tendresse. De ces considerations il étoit naturel de conclure, qu'il étoit nécessaire de prendre des précautions pour s'opposer à cette injustice. Richard recevoit ces marques d'affection avec une avidité & une confiance, qui faisoient concevoir à Philippe de grandes esperances de réussir dans ses desseins.

Cependant, le long séjour que Richard faisoit à Paris, causoit une extrême inquietude au Roi son Pere, qui ne cessoit point de le rappeller. Il connut bien-tôt que ses soupçons n'étoient pas sans fondement. Dans le tems que la Treve alloit expirer, Richard, sans quitter la Cour de France, se plaignit hautement, de ce que le Roi son Pere ne lui avoit pas permis de consommer son mariage avec la Princesse qui lui étoit destinée. Mais comme Henri auroit pu se servir du prétexte de ce mariage pour le faire retourner auprès de lui, il se prépara à une autre raison pour se dispenser d'obéir. Il feignit d'avoir des avis secrets, que le Roi avoit pris la résolution de le faire arrêter, & de le tenir en prison, afin de pouvoir plus aisément mettre son Cadet sur le Trône. Les démarches de Richard mirent Henri dans un très grand embarras. Il comprenoit que cette affaire pourroit avoir de fâcheuses suites, s'il ne trouvoit les moyens de tirer son Fils d'entre les mains de Philippe. Mais il n'étoit pas facile d'en venir à bout, si Richard lui-même n'y consentoit. Comme il s'agissoit donc principalement de gagner son Fils, il lui dépêcha secrettement un homme affidé, qui lui fit comprendre qu'il avoit imprudemment donné dans les pieges de Roi de France: Que le but de ce Monarque n'étoit que de le désunir d'avec le Roi son Pere, afin de pouvoir profiter de leur mauvaise intelligence. Richard s'étant rendu à ces remontrances, quitta brusquement la Cour de France, & se rendit auprès du Roi.

Plaintes de Richard contre le Roi son Pere.

Il retourne auprès de lui.

La Treve étant expiré, les deux Monarques reprirent les armes. Mais dans le tems qu'ils recommençoient les hostilitez, ils reçurent une triste nouvelle, qui suspendit pour un tems leur animosité. C'étoit que la Ville de Jerusalem avoit été prise par le Sultan *Saladin*, & que *Gui de Lusignan*, qui avoit en dernier lieu tenu le Sceptre de ce Royaume, étoit entre les mains des Infideles. Comme l'union des Chretiens avoit autrefois procuré la Conquête du Royaume de Jerusalem, leur désunion fut la cause de sa ruïne, après qu'il eut subsisté près d'un Siecle. Cette nouvelle, qui consterna beaucoup les Princes de l'Europe, fut particulierement funeste au Pape Urbain III. qui en mourut de chagrin. Il fut bien-tôt suivi de Gregoire VIII. son Successeur, qui n'ayant siegé que trois mois, fit place par sa mort à Clement III.

Prise de Jerusalem par les Sarrasins.

R. de Hoveden. Rad. de Diceto.

Clement III. Pape.

Les deux Rois de France & d'Angleterre, furent très sensibles à la per-

Philippe & Hen-

1187.

re que les Chretiens venoient de faire en Orient. Leur zèle s'étant réveillé à cette occasion, ils resolurent d'un commun accord, d'abandonner leur querelle particuliere pour celle de Dieu, (car c'est ainsi qu'on parloit alors) & de se voir à Gisors, afin de chercher ensemble les moyens de remedier à ce mal. Dans leur entrevue, leur premier soin fut de renouveller la Treve. Ensuite, ces deux Monarques, aussi bien que le Comte de Flandre qui assistoit à leur Conference, prirent la Croix, se distinguant tous trois par de differentes couleurs. Philippe prit une Croix rouge, Henri voulut en avoir une blanche, & le Comte de Flandre choisit la couleur verte. Ceux de leurs Sujets qui se croiserent, les imiterent dans cette distinction de couleurs.

ri font une Treve & prennent la Croix.
Mezerai.

Mais l'ardeur que les deux Rois avoient fait paroitre, ne fut pas de longue durée. Elle fit bien-tôt place à une animosité d'autant plus surprenante, que le sujet en étoit peu important. Le Prince Richard, qui devoit être de l'Expédition de la Terre Sainte, ayant besoin d'argent pour ce voyage, s'étoit rendu en Poitou pour en recouvrer. Pendant qu'il étoit occupé de ce soin, un Officier de Raymond Comte de Toulouse, qui passoit par ce Païs-là, lui ayant donné quelque sujet de mécontentement, il le fit mettre en prison. Raymond en ayant été informé, fit arrêter, par represailles, deux Gentilshommes Poitevins qui passoient par Toulouse, en revenant de S. Jaques de Compostelle. Ces manieres violentes ayant produit une querelle très animée entre ces deux Princes, Richard en prit occasion de renouveller les prétentions de la Maison de Poitiers sur le Comté de Toulouse. Cela lui fournit un prétexte d'entrer en armes dans le Païs du Comte Raymond, où il s'empara de *Moissac*, & de quelques autres Places. Raymond se voyant ainsi engagé dans une Guerre, dont il ne doutoit point que le Roi d'Angleterre ne fût l'Auteur, demanda du secours au Roi de France. Quoique Philippe fût mieux instruit que le Comte de Toulouse, & qu'il sût bien qu'il étoit très possible que Richard eût entrepris cette Guerre sans la participation du Roi son Pere, il feignit de croire qu'elle se faisoit par les ordres de Henri. Ainsi, sous prétexte de secourir le Comte de Toulouse son Vassal, il fit une diversion dans le Berri, où il s'empara d'Issoudun. C'est là le sujet de cette nouvelle rupture entre les deux Rois, dans le tems qu'ils sembloient ne respirer que la destruction des Infideles.

1188.
Querelle entre Richard & le Comte de Toulouse.
Rad. de Diceto.

La guerre se renouvelle entre Philippe & Henri.

Le commencement de cette Guerre n'ayant pas des évenemens fort remarquables, il n'est pas nécessaire d'en faire le détail. Il suffira d'en rapporter les suites, qui furent très funestes au Roi d'Angleterre. Pendant qu'elle se poussoit vivement des deux côtez, tout-à-coup, & lorsque Henri s'y attendoit le moins, Richard son Fils l'abandonna pour se jetter entre les bras de Philippe. Vrai-semblablement ce fut un effet des intrigues du Roi de France, que les Historiens n'ont pas pris soin

Richard se jette entre les bras du Roi de France.



HENRI II. 1188.

Plaintes de Richard.

de développer. Quoiqu'il en soit, Richard prétendoit avoir deux sujets de plainte contre le Roi son Pere. Le premier étoit, qu'il lui retenoit la Princesse Alix, & qu'il avoit offert à Philippe, qui le pressoit de faire accomplir ce mariage, de la faire épouser au Prince Jean, à des conditions plus avantageuses. Soit que cela fût vrai, ou que Philippe lui en eût fait une fausse confidence, pour le brouiller avec Henri, il crut, ou feignit de croire, que le projet étoit formé de le priver de son droit d'aînesse, pour mettre son Frere Cadet sur le Trône. L'autre sujet de plainte étoit, que Philippe ayant offert de consentir à une Treve, Henri l'avoit refusée, disant qu'il étoit plus à propos de faire une paix qui réglât les prétentions de chacun, avant que de s'engager dans le voyage de la Terre Sainte. C'est ce qui ne plaisoit pas à Richard. Sa raison étoit, que par la paix, il auroit été obligé de restituer les Conquêtes qu'il avoit faites sur le Comte de Toulouse; au-lieu que, par la Treve, il en auroit conservé la possession.

Autant que la défection de Richard causa de chagrin au Roi son Pere, autant donna-t-elle de joye à Philippe, qui, depuis ce tems-là, eut un grand avantage sur son ennemi. En se retirant, Richard avoit débauché au Roi une partie de ses Provinces de France, & par là, il l'avoit presque mis hors d'état de soutenir cette Guerre. Par cette raison, Henri pressoit de tout son pouvoir la négociation & la conclusion de la paix. Mais Philippe proposoit des conditions si dures, qu'elles ne pouvoient être acceptées. Il demandoit que le mariage de Richard avec Alix fût consommé, & que ce Prince fût couronné avant la mort de son Pere, afin que personne ne pût lui disputer à l'avenir le droit qu'il avoit à la Couronne. Henri ne pouvoit goûter aucune de ces deux conditions. Sa passion pour Alix ne lui permettoit pas de mettre cette Princesse entre les bras d'un autre, & peut-être y avoit-il des raisons très fortes pour l'empêcher de la donner à son Fils. D'un autre côté, il s'étoit trop mal trouvé d'avoir fait couronner Henri son Fils ainé, pour vouloir se mettre dans le même risque à l'égard de celui-ci, qui ne paroissoit pas moins dangereux que son Frere. Cette premiere tentative n'ayant pas réussi, Henri en fit encore un autre pour obtenir la paix: mais il trouva que Philippe, devenu plus intraitable, ajoutoit une nouvelle condition. Il prétendit que Henri menât le Prince Jean à la Terre Sainte, de peur qu'en l'absence de Richard il ne s'emparât de la Couronne, en cas que leur Pere mourût dans cette expédition. Henri, choqué de ce que Philippe vouloit entrer si avant dans les affaires de sa Famille, rompit la négociation. Cette rupture confirma Richard dans la pensée qu'il avoit résolu de le priver de la Couronne, pour la donner à son Cadet.

1189. Henri tâche en vain de faire la Paix. *R. de Hoveden.*

Philippe reçoit Richard à l'hommage des Provin.

Toute esperance de paix s'étant évanouïe, Philippe reçut Richard à l'hommage de toutes les Provinces que la Couronne d'Angleterre posse-

doit en France, prétendant, que Henri s'étoit rendu coupable de Felonie, en faisant la guerre à son Souverain.

Cette démarche étant faite, on recommença bien-tôt avec plus de fureur que jamais à répandre le sang Chrétien, & l'ardeur qu'on avoit fait paroitre contre les Infideles se ralentit insensiblement. Henri avoit un grand desavantage dans cette guerre. La plupart de ses Sujets de France l'avoient abandonné, pour se jetter dans le parti de son Fils. Cette défection étoit si générale, qu'étant allé à Saumur pour y passer les Fêtes de Noël, il eut la mortification de ne s'y voir accompagné que de trois ou quatre Gentilshommes. Son chagrin fut encore augmenté par le mauvais succès de la Campagne suivante. Ses Troupes par-tout battues se trouverent enfin réduites à un si petit nombre, qu'il se vit hors d'état de pouvoir continuer la guerre. Ses affaires étant dans une si fâcheuse situation, il pria le Pape d'employer son autorité, pour lui faire obtenir la paix. Mais cette voye ne lui réussit pas. Véritablement, le Pontife envoya en France des Légats qui menacerent Philippe de l'Excommunication, s'il ne laissoit au Roi d'Angleterre la liberté d'accomplir son vœu. Mais ces menaces ne produisirent pas l'effet qu'ils en avoient attendu. Ce Monarque répondit fierement, que le Pape n'avoit aucun droit de se mêler de ce qu'il faisoit dans son Royaume; sur-tout quand il s'agissoit de châtier un de ses Vassaux qui avoit osé prendre les armes contre lui. Il ajouta d'un air insultant, qu'il ne doutoit point que l'odeur des sterlings ne fît parler les Légats de cette maniere. Henri, craignant les suites d'une guerre si malheureuse, & ne voyant plus de ressource du côté du Pape, se vit enfin dans la nécessité d'accepter les conditions qu'il plut à Philippe de lui imposer, dont voici les pricipales.

...ces de France.

Henri est abandonné de ses Sujets de France.

Il est battu par tout.

Il fait agir le Pape pour avoir la Paix.

Réponse de Philippe aux Légats.

Henri est contraint d'accepter une Paix désavantageuse.

Que les sujets de Henri, tant Anglois que François, prêteroient serment de fidelité à Richard; & que ceux qui avoient suivi le parti du Fils, ne retourneroient à l'obeïssance du Pere, qu'un mois au plutôt, avant le départ pour la Terre Sainte.

Articles de la Paix. Rad. de Diceto. Brady.

Que les deux Rois avec le Prince Richard, se rendroient à *Vezelay* dans le Nivernois, pour commencer le voyage.

Que tous les Sujets du Roi d'Angleterre auroient un libre passage par la France, en payant les droits accoutumez.

Que Henri seroit obligé de payer au Roi de France vingt-mille marcs, pour le dédommager des frais de la guerre.

Que tous les Barons Sujets du Roi d'Angleterre jureroient, qu'en cas qu'il violât ce Traité, ils prendroient le parti du Roi de France contre lui.

Que les Villes de Tours & du Mans demeureroient entre les mains de Philippe, jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût exécuté tous les Articles de ce Traité (1).

(1) Le premier Article étoit, qu'*Alix* seroit remise à une personne, de cinq

HENRI II. 1189.

Ce fut avec un extrême chagrin, qu'un Prince aussi fier que l'étoit Henri, se vit contraint de subir des conditions si déraisonnables. Le souvenir des avantages qu'il avoit toujours remportez sur la France avant cette fatale guerre, loin de le consoler, ne servoit qu'à rendre ce calice plus amer. A cette mortification se joignit encore un nouveau chagrin, auquel il ne put résister. Il découvrit, que pendant toute la guerre précedente, le Prince Jean, son Fils bien-aimé, avoit entretenu une étroite correspondance avec Philippe, & qu'il étoit entré dans les complots de son Frere, pour détrôner un Pere qui lui avoit toujours témoigné tant d'affection. La douleur qu'il en ressentit le transporta tellement, qu'il en vint jusqu'à maudire le jour de sa naissance. Il fit même contre ses deux Fils des imprécations, que les Evêques qui étoient présens ne purent jamais lui persuader de revoquer. Peu de tems après, il tomba malade à Chinon, & sentant que sa fin approchoit, il se fit porter dans l'Eglise devant le grand Autel, où, après s'être confessé, & avoir donné quelques marques de repentir, il expira. Il n'eut pas plutôt les yeux fermez, qu'il fut abandonné de tous ses Domestiques, dont quelques-uns même eurent l'insolence de le dépouiller, & de le laisser tout nud dans l'Eglise. Son corps fut porté à Fontevraud, où il avoit ordonné sa sepulture. Un accident extraordinaire rendit ce transport remarquable. Richard son Fils étant allé au-devant du Convoi, pour accompagner son Pere au tombeau, si-tôt que ce Prince parut, le Corps jetta une grande abondance de sang par le nez & par la bouche. Ce spectacle toucha tellement le cœur de Richard, quoique naturellement assez dur, qu'on le vit fondre en larmes, & s'accuser hautement d'être la cause de la mort de son Pere.

Henri découvre que Jean son Fils étoit d'intelligence avec Richard. *J. Brompton.*

Il fait des imprécations contre ses enfans.

Il meurt à Chinon.

Son corps jette du sang à l'arrivée de Richard.

Caractere de Henri.

Telle fut la fin de Henri II. l'un des plus grands Princes de son tems, tant par la grandeur de son génie, que par l'étendue de ses Etats. Le mêlange de vices & de vertus, qui se rencontroit dans ce Monarque, fait qu'il est difficile de lui donner un Caractere général, qui lui convienne parfaitement. Il étoit vaillant, prudent, génereux, grand Politique, studieux, savant, & d'un génie très élevé. D'un autre côté, il étoit fier,

que le Comte *Richard* choisiroit ; & qu'elle l'épouseroit, lorsqu'il seroit de retour de *Jerusalem. Hoved. p.* 372. TIND.

(1) Il fut enterré dans le Chœur du Monastere des Religieuses qu'il avoit fondé lui-même à dessein d'y être enseveli. On y a érigé un superbe Mausolée depuis ce tems-là, pour lui & pour la Reine *Eleonor* sa femme, comme pour son Fils le Roi *Richard*, & la Reine son Epouse : cet ouvrage a été fait aux dépens de Madame l'Abbesse *Jeanne Baptiste de Bourbon*, Fille naturelle de *Henri IV.* Les Statues des deux Rois & des deux Reines, qui étoient en differens endroits de l'Eglise, ont été mises ensemble sur le même Monument. Voyez l'Histoire Généalogique des Rois d'Angleterre, par *Stanford*, pag. 64, 65. TIND.

jusqu'à l'excès, d'une ambition démesurée (1), & d'une luxure sans bornes. Jamais rassasié de biens ni d'amour, il travailla toute sa vie à faire des acquisitions de ces deux côtez. Il n'y eut pas jusqu'à la Princesse destinée à son propre Fils, dont il n'attaquât la pudicité : défauts, qui balancent assez toutes ses belles qualitez. Au commencement de son Regne, qui fut des plus heureux pendant quelques années, il n'y avoit point en Europe de Roi plus craint & plus respecté. Au milieu d'une fortune éclatante, qui sembloit lui prometttre de grandes prosperitez, il étoit regardé comme le plus heureux Prince du monde, avant que l'affaire de Becket commençât à troubler sa félicité. Mais cette fâcheuse querelle, qui lui fit essuyer tant de chagrins, ayant été suivie des dissensions qui s'éleverent dans sa famille, il vit changer en infortunes, le bonheur qui l'avoit jusqu'alors accompagné. Cependant, si ce Prince fut malheureux, ses malheurs ne tomberent que sur sa personne, & non pas sur son Royaume, qui n'avoit jamais été si florissant qu'il le fut sous son Regne. Par son avenement à la Couronne, l'Angleterre devint un des plus puissans Etats de l'Europe, & commença dès-lors à marcher de pair avec la France, à laquelle elle étoit auparavant très inferieure. Outre les grandes & les riches Provinces qui furent ajoutées, de son tems, à la Monarchie Angloise, la Conquête de l'Irlande est un avantage qui releve beaucoup le Regne de ce Monarque, & qui doit rendre sa mémoire précieuse aux Anglois. Sa mort arriva le 6 de Juillet de l'année 1189. dans la cinquante-sixieme année de son âge, après un Regne de trente-quatre ans, huit mois & douze jours.

Ses enfans légitimes.

De cinq Fils qu'il eut d'Alienor de Guienne sa Femme, il n'y eut que Richard & Jean qui lui survêcurent : mais Geoffroi, qui étoit le troisieme, avoit laissé un Fils & une Fille dont j'aurai occasion de parler dans un autre Regne. *Mathilde*, sa Fille aînée, qui avoit épousé le Duc de Saxe (2), mourut peu de tems après lui. *Eleanor* fut Femme d'Alphonse Roi de Castille, & *Jeanne*, de Guillaume II. surnommé *le Bon*, Roi de Sicile.

Ses Bâtards.

Outre ces Enfans légitimes, Henri eut deux Bâtards de Rosemonde Clifford, savoir *Guillaume*, surnommé *Longue Epée*, qui fut Comte de Salisburi, & *Geoffroi* qui fut Archevêque d'Yorck. D'une Fille du Che-

(1) *Henri* disoit pendant sa prosperité, *que le monde entier suffisoit à peine à un Grand-Homme*. TIND.

(2) *Henri* Duc de Saxe, Gendre du Roi *Henri*, ayant été accusé de Trahison, contre l'Empereur *Frederic*, fut condamné à être banni pendant trois ans & dépouillé de ses Etats. Quelques années après, l'Empereur lui en rendit une partie qui contient aujourd'hui les Duchez d'*Hanover*, *Zell*, & *Wolfenbuttel*. C'est de ce Duc *Henri*, par *Mathilde* sa Femme, que descend *George* à présent Roi d'Angleterre. TIND.

HENRI II. 1189.

valier *Blum*, Henri eut encore un autre Bâtard nommé *Morgan*, qui ayant été élu Evêque de Durham, ne put obtenir la confirmation du Pape, parce qu'il refusa de prendre le nom de son Grand-Pere maternel.

On prétend que le corps du Grand Arthur fut trouvé sous ce Regne. *J. Brompton.*

Quelques Historiens rapportent que, sous le Regne de Henri II. on trouva, dans le Cimetiere de l'Abbaye de Glaston, un Tombeau qui contenoit trois corps posez l'un sur l'autre, chacun dans un Cercueil à part. On prétendit que le premier étoit celui de *Geneviere*, seconde Femme du grand Arthur; le second, celui de *Modred* son Neveu; & le troisieme, celui d'*Arthur* lui-même, qui étoit distingué par une croix de plomb sur laquelle étoient écrits ces mots: *Ici est enterré l'illustre Roi Arthur, dans l'Isle d'Avalon.* Ce qu'on ajoute, que ses jambes étoient d'un tiers plus longues que celles des plus grands hommes, & qu'il y avoit une distance d'une paume entre les deux sourcils, rend ce récit un peu suspect. Quoiqu'il en soit, cette découverte, vraye ou prétendue, acheva de détromper les plus simples d'entre les Gallois, dont quelques-uns attendoient encore le retour de leur Heros.



RICHARD I.



A. Humblot del. *A. Maisonneuve Sculp.*

RICHARD I,

Surnommé COEUR DE LION,

Sixieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.



Dès que Henri fut dans le tombeau, on s'apperçut aiſément, que les plaintes de Richard n'avoient été que de purs prétextes pour colorer ſa rebellion. Il avoit inſtamment demandé la permiſſion de conſommer ſon mariage avec Alix de France, & s'étoit plaint comme d'une grande injuſtice, des obſtacles que le Roi ſon Pere mettoit à ſon contentement. Cependant, quand il fut en ſon pouvoir de ſe procurer ce prétendu bonheur, il en perdit entierement la penſée. D'un autre côté, ſes ſoupçons & ſes craintes, au ſujet du Prince Jean ſon Frere, s'évanouïrent tout-à-coup. Au-lieu de retourner promptement en Angleterre, comme il l'auroit fait ſans doute s'il eût craint les cabales du Prince ſon Frere, il demeura plus d'un mois en France après la mort de Henri, ſans avoir la moindre inquietude ſur ce ſujet. Son premier ſoin fut d'aller rendre hommage à Philippe, & de le remercier en même tems de la protection qu'il lui avoit accordée. Cette viſite lui procura la reſtitution des Places que ce Monarque avoit conquiſes pendant la derniere guerre. Enſuite, il alla recevoir la Couronne Ducale de Normandie à Rouen, où il ſéjourna quelque tems, témoignant par là, qu'il ne craignoit pas que ſon abſence pût lui porter aucun préjudice en Angleterre. En effet, on y étoit ſi éloigné de lui diſputer

RICHARD I. 1189.

Richard perd la penſée d'épouſer Alix de France.

Et ne fait paroître aucune inquietude au ſujet de Jean ſon Frere.

Il va rendre hommage à Philippe,

Et ſe fait couronner Duc de Normandie.

RICHARD I. 1189.

Il met la Reine sa Mere en liberté.

ses droits sur la Couronne, qu'on y exécutoit ses ordres, comme s'il l'avoit déja reçue. Le premier qu'il y envoya, fut pour faire mettre en liberté Alienor sa Mere, qui languissoit en prison depuis seize ans. En même tems, il lui confia l'administration du Gouvernement pendant son absence, & lui donna pouvoir de relâcher tous les prisonniers qu'elle jugeroit à propos. Cette Reine, que ses propres souffrances rendoient sensible à celles d'autrui, se servit avec plaisir, pour le soulagement des malheureux, de la permission que le Roi son Fils lui accordoit. On remarqua même que, pendant tout le reste de sa vie, elle ne perdit aucune occasion d'exercer sa charité envers ceux qui se trouvoient privez du doux bien de la liberté, dont elle n'avoit que trop reconnu le prix pendant sa longue prison.

Il maltraite ceux qui l'avoient servi contre son Pere.

La sensibilité d'Alienor pour les prisonniers n'avoit rien qui ne fût bien naturel. Mais la maniere dont Richard traita ceux qui, pour l'amour de lui, s'étoient exposez au ressentiment du Roi son Pere, eut quelque chose de plus surprenant. Au-lieu de recompenser ces gens-là, comme ils s'y étoient attendus, il leur défendit de paroitre jamais en sa présence. En même tems, il affecta de combler de caresses, ceux qui avoient résisté à ses sollicitations. Ainsi, on vit en cette occasion une preuve de ce qui a été souvent remarqué, que ceux qui se servent de mauvais moyens pour arriver à leurs fins, détestent dans leur ame les instrumens qu'ils employent, & approuvent la conduite de ceux qu'ils ne peuvent détourner de leur devoir.

Il est couronné à Londres. *Rad. de Diceto. Gbron. Gervasi. R. de Hoveden.*

Après que Richard eut terminé toutes ses affaires en France, il se rendit à Londres où il fut solemnellement couronné par Baudouin Archevêque de Cantorberi, qui reçut de lui le serment accoutumé (1). De-

(1) Il ne sera pas hors de propos d'exposer ici au long les Cérémonies du Couronnement, d'après *Hoveden* & *Diceto*, qui en furent témoins oculaires; parce que nous en apprendrons l'ancienne forme de cette Solemnité. Les Archevêques de *Cantorberi*, de *Rouën*, de *Treves* (celui-ci passa la mer avec le Roi) & de *Dublin*, avec d'autres Evêques & Abbez, couverts de riches Chapes, ayant la Croix, l'Eau-bénite, & des Encensoirs qu'on portoit devant eux, reçurent le Duc à la porte de sa Chambre, & le conduisirent en procession avec beaucoup de pompe à l'Eglise de *Westminster*. Au milieu des Evêques & du Clergé étoient quatre Barons portant chacun un Chandelier d'or avec un Cierge; & après eux venoient *Geoffroi de Lucy*, portant le Bonnet Royal; & *Jean le Marechal* ensuite avec deux Eperons d'or massif; ensuite *Guillaume* Comte de *Pembrook*, avec le Sceptre Royal: après lui *Guillaume Fitz-Patrick* Comte de *Salisburi*, avec une Baguette d'or, au haut de laquelle étoit une Colombe: ensuite trois autres Comtes, *David*, Frere du Roi d'Ecosse, comme Comte de *Huntington*, le Prince *Jean* Comte de *Lancastre* & de *Derby*, avec *Robert* Comte de *Leycester*, portant chacun une Epée élevée, dont le fourreau étoit enrichi d'ornemens d'or. Après eux venoient six Comtes & Barons, portant une Table de marqueterie, où étoient les *Habits Royaux*, & les autres marques de la *Royauté*. Après cela venoit *Guillaume Mandevill* Comte d'*Albemarle* portant une grande Couronne d'or, enrichie de pierres précieuses. Ensuite le Duc *Richard* lui-même, entre l'Evêque de *Durham* & celui de

RICHARD I. 1189.

puis Guillaume le Conquerant, il n'y avoit point eu de Roi qui n'eût prêté le même serment : mais aucun ne s'étoit fait un devoir de l'observer. C'est ce que le Prélat prit la liberté de représenter à Richard. En même tems, il le conjura, au nom de Dieu, de penser sérieusement aux engagemens où il entroit, en acceptant la Dignité Royale. Richard répondit, qu'avec l'aide de Dieu, il observeroit ponctuellement ce qu'il venoit de promettre.

Quelques Juifs sont tuez.

La Cérémonie du Couronnement fut un peu troublée par le massacre de quelques Juifs (1), qui s'étant trop empressez d'entrer dans l'Eglise

Bath, sous un Dais de parade porté par quatre Barons. Après eux venoit une longue suite de Comtes, de Barons, de Chevaliers, &c. Le Duc alla dans cet ordre à l'Eglise, où étant devant le grand Autel, il mit la main sur les quatre *Evangiles*, & sur les *Reliques des Saints*. Il promit par serment de faire tous ses efforts, 1. *Afin que l'Eglise de Dieu & le Peuple Chrétien pussent joüir de la paix.* 2. *Qu'il défendroit toute rapine & violence.* 3. *Qu'il donneroit ordre que l'on rendît bonne Justice, en équité & miséricorde.* Après quoi il ôta tous ses habits de la ceinture en haut, à la reserve de la chemise qui étoit ouverte sur les épaules ; & l'Archevêque l'oignit à la *tête*, à la *poitrine*, & aux *bras* ; lui couvrit la tête d'un linge, y mit le bonnet dessus, porté par *Geoffroi de Lucy* ; & lorsque le Roi eut mis sa *Dalmatique*, ou son habit de dessus, l'Archevêque lui mit entre les mains l'Epée du Royaume : ce qui étant fait, deux Comtes lui mirent ses souliers, & on le mena couvert du Manteau Royal à l'Autel, d'où la Couronne fut prise & donnée à l'Archevêque, qui la mit sur la tête du Roi, lui donnant tout d'un tems le Sceptre à la main droite, & la *Baguette Royale* à la gauche. Le Roi étant ainsi couronné, fut ramené à son Trône avec la même solemnité que nous avons décrite. On commença la Messe, & quand on fut à l'Offertoire, le Roi donna en offrande un *Marc* d'or pur, selon l'usage de ses Prédécesseurs. Après la Messe il fut conduit, couvert des mêmes habits, à une Chambre joignante, accompagné de la même suite qu'en allant à l'Eglise. De là, après s'être reposé quelques momens, il retourna au Chœur avec sa suite, & ayant quitté sa Couronne pesante avec ses Habits Royaux, il alla dîner. Au repas du Couronnement, qui se faisoit dans la Salle de *Westminster*, les Bourgeois de *Londres* étoient les Sommeliers du Roi, & ceux de *Winchester* servoient la Viande. Alors les Archevêques & Evêques se mettoient à table avec le Roi, tandis que les Comtes & Barons servoient au Palais Royal, chacun selon sa Charge & sa Dignité. *Hoveden* 373, *Diceto* 647. TIND.

(1) L'exemple des habitans de *Londres* fut suivi par ceux de *Norwich*, de *S. Edmondsbury*, de *Lincoln*, & de *Linn*, où la populace s'eleva contre les *Juifs*. Mais les plus grandes violences qu'on exerça contre eux se passerent à *Yorck*, où 500 Juifs, outre les femmes & les Enfans, ayant obtenu du Gouverneur la permission de se refugier dans le Château, pour se mettre à couvert de la fureur de la populace, le *Grand-Sherif* vint les sommer de se rendre ; & à leur refus, le Peuple en corps attaqua le Château. A la fin les *Juifs* offrirent une grande somme d'argent, pour avoir la vie sauve ; mais le Peuple refusa de leur donner aucun quartier : sur quoi l'ancien *Rabbin* leur proposa de se tuer eux-mêmes pour ne pas tomber entre les mains des *Chrétiens incirconcis*. Cette proposition fut acceptée unanimement, & voici comment ils l'exécuterent. Chaque Pere de famille coupa la gorge à sa Femme & à ses Enfans premierement, ensuite à ses Domestiques, & termina cette



RICHARD I. 1189.

pour voir cette solemnité, donnerent occasion au Peuple de leur courir sus, & d'en tuer quelques-uns, avant qu'on pût arrêter sa fureur. Mais les Auteurs de ce désordre ne demeurerent pas impunis. Le Roi ayant ordonné qu'on fît une exacte perquisition, on en fit mourir quelques-uns des plus coupables.

On ne doit pas trouver étrange, qu'un si leger sujet fût capable d'exciter le Peuple contre les Juifs. Depuis que la nouvelle de la prise de Jerusalem étoit venue en Europe, on n'y respiroit que la vengeance contre les ennemis de J. Christ. Quoique les Juifs n'eussent eu aucune part à la révolution qui venoit d'arriver en Orient, il suffisoit qu'ils ne fussent pas Chrétiens, pour être regardez comme des objets dignes de haine. Dans une semblable conjoncture, ils se seroient vus, sans doute, exposez à de grandes persécutions, si les préparatifs qui se faisoient pour la Croisade n'eussent enfin tourné toute la fureur du Peuple contre les Sarrasins. Le zèle s'étoit tellement reveillé, sur-tout en France & en Angleterre, que le nombre de ceux qui prenoient la Croix étoit prodigieux. Chacun se faisoit un mérite, ou de s'enroller pour aller en personne combattre les Infideles, ou de fournir de l'argent pour cette Guerre. Richard s'étoit lié par un semblable vœu, avant la mort du Roi son Pere. Il avoit renouvellé son engagement, dans la derniere entrevue qu'il avoit eue avec Philippe, où ces deux Monarques étoient convenus d'unir leurs forces pour aller au secours des Chrétiens de la Palestine. Richard étoit à peine sur le Trône, que, de peur qu'il n'oubliât son engagement, Philippe le fit sommer de l'exécuter. Il n'étoit pas nécessaire d'user de beaucoup de sollicitations, pour le déterminer à cette entreprise. Bien loin de vouloir s'en dispenser, il ne pensoit uniquement qu'aux préparatifs de son voyage, & abandonnoit toutes les autres affaires pour celle-là. Si c'étoit par un pur principe de zèle & de dévotion, ou par un desir ardent d'acquerir de la gloire, c'est ce que je n'oserois décider. Cependant, s'il est permis d'en juger par le caractere de Richard, on doit présumer que la Religion y avoit moins de part que la gloire.

Ardeur des Chrétiens pour la Croisade.

Philippe fait sommer Richard d'accomplir son vœu.

R. de Hoveden. Act. Publ. T. I. pag. 63.

Comme ce Prince avoit de grandes vues, & que son dessein étoit de mener une nombreuse Armée dans la Palestine, il étoit nécessaire qu'il fît un grand amas d'argent pour l'entretenir. C'étoit aussi à cela qu'il s'appliquoit uniquement, pendant le tems qui lui restoit encore avant que de se mettre en chemin. Le feu Roi avoit laissé plus de cent-mille marcs d'argent dans ses coffres, & Richard n'avoit gueres moins tiré du Grand Tresorier, & des autres qui avoient eu l'administration des Finances sous le dernier Regne. Mais ces sommes ne lui paroissant pas suf-

Moyens dont Richard se servit pour avoir de l'argent.

boucherie en se donnant la mort lui-même. *Guillaume de Newbourg*, p. 4. c. 9.

fiſantes pour les beſoins de ſon voyage, il n'y eut point de moyen qu'il n'employât pour les augmenter. Il aliena preſque tous les Domaines de la Couronne, en faveur de ceux qui voulurent les acheter. Les Evêques & les Abbez profiterent plus que les autres de cette occaſion, parce qu'ils étoient mieux pourvus d'argent comptant. L'Evêque de Durham acheta le Comté de Northumberland, pour lui-même & pour ſes Succeſſeurs: ſur quoi le Roi diſoit en plaiſantant, qu'il avoit fait un jeune Comte d'un vieux Evêque. Mais cette nouvelle Dignité n'étant pas capable de contenter l'ambition du Prélat, il donna encore dix-mille marcs, pour être nommé Régent du Royaume, en l'abſence du Roi. Comme il paroiſſoit manifeſtement que Richard ne vouloit négliger aucun moyen qui pût lui procurer de l'argent comptant, pour ſubvenir aux frais de ſon voyage, le Roi d'Ecoſſe crut devoir profiter de cette occaſion. Pour cet effet, il lui fit offrir dix-mille marcs, s'il vouloit lui rendre Barwick & Roxborough, & ſe déſiſter de ſa Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe. Cette offre ayant été acceptée ſans difficulté, Richard rendit ces deux Places, & par une Chartre autentique, il quitta le Roi d'Ecoſſe & ſes Succeſſeurs de l'hommage auquel Henri II. les avoit obligez

De ſi grandes alienations faiſoient de la peine à beaucoup de gens. Il y en eut même qui prirent la liberté d'en repréſenter au Roi les fâcheuſes conſéquences. Mais il leur ferma la bouche, en leur répondant qu'il vendroit la Ville de Londres même, s'il ſe trouvoit un Marchand qui fût en état de l'acheter. Les ſommes qu'il amaſſa par ces voyes extraordinaires, ne répondant point encore à la grandeur de ſes projets, il s'aviſa d'un nouveau moyen pour les augmenter. Comme, parmi les Croiſez, il s'en trouvoit un grand nombre qui s'étoient engagez à la hâte, & ſans une mûre déliberation, il obtint du Pape la permiſſion de vendre des diſpenſes à ceux qui ſe repentoient d'avoir fait le vœu. Par-là, il fit entrer de groſſes ſommes dans ſes coffres. Après avoir employé ces moyens généraux, il en vint juſqu'à exiger de l'argent des plus aiſez de ſes Sujets. Il en emprunta de ceux qui menoient une vie irreprochable. Mais pour ceux qui donnoient quelque priſe ſur eux, il les menaça d'une rigoureuſe recherche, & les mit dans la néceſſité de s'en garantir par des préſens. Ce fut par ce moyen qu'il obligea un riche Avocat, nommé *Glanville* (1) de lui donner quinze-mille livres ſterling pour ſe tirer de

(1) C'eſt ce même *Ranulphe de Glanville*, que *Henri II.* avoit fait *Préſident de Juſtice* de toute l'Angleterre : *Cujus ſapientia*, (dit *Hoveden*) *conditæ ſunt Leges ſubſcriptæ quas Anglicanas vocamus*. Enſuite cet Auteur nous donne les Loix d'*Edouard le Confeſſeur* & de *Guillaume I.* comme ſi elles n'avoient jamais été rédigées en une forme réguliere auparavant. Le Livre qui porte ſon nom, a conſervé le même Titre dans les diverſes Editions qu'on en a données, ſçavoir *Tractatus de Legibus & Conſuetudinibus Regni Angliæ, tempore Regis Henrici II. compoſitus, &c.* dans lequel on trouve les *Formules* des *Sentences* & *Jugemens* qui étoient alors, & qui ſont encore pour la plupart en uſage dans les differentes occaſions qui y ſont

la prison où il l'avoit fait enfermer. Quoiqu'il eût résolu de laisser le Grand Sceau pendant son absence à *Longchamp* son Favori, qui venoit d'être fait Grand Chancelier, il ne laissa pas d'exiger de lui une grosse somme, pour le continuer dans cette Charge. Pendant qu'il amassoit de l'argent de tous côtez, le Clergé travailloit avec ardeur à lui procurer des Soldats. Les Chaires ne retentissoient que du mérite qu'il y avoit à s'enroller dans cette milice sacrée. Les Confesseurs n'ordonnoient plus de pénitences, qui ne tendissent à l'avancement du grand dessein de reconquerir la Terre Sainte. Par ces moyens, l'Armée se trouva bien-tôt très nombreuse, & d'autant mieux pourvue de toutes choses, qu'il n'y avoit ni Officier, ni simple Soldat, qui n'eût fait ses provisions particulieres.

Richard a de l'inquietude par rapport à son Frere. *Chron. Gervas. R. de Hoveden. M. Paris.*

Au milieu de la satisfaction que Richard recevoit de voir les préparatifs de son voyage s'avancer avec tant de promptitude, il y avoit une chose qui l'inquietoit. Comme, vraisemblablement son absence devoit durer assez longtems, il craignoit que le Prince son Frere ne s'en prévalût pour s'emparer de la Couronne. Il auroit bien souhaité de pouvoir le mener avec lui. Mais comme Jean ne témoignoit aucune inclination pour ce voyage, il ne vouloit pas le contraindre de faire un vœu qui n'auroit pas été volontaire. Pour se délivrer de cet embarras, il prit le parti de combler de bienfaits ce jeune Prince, dont l'ambition ne lui étoit pas encore bien connue. Il se persuadoit, que les graces qu'il lui accorderoit l'engageroient à une juste reconnoissance. Selon ce projet, il l'investit de six Comtez, savoir *Cornouaille*, *Dorset*, *Sommerset*, *Nottingham*, *Darby*, *Lencastre*, & lui fit épouser *Havoise*, Héritiere de la Maison de Glocester.

Il lui donne de grands Domaines.

Il lui fait épouser l'Héritiere de Glocester.

L'Archevêque de Cantorberi s'opposoit à ce mariage, à cause de la parenté qui se trouvoit entre les deux Parties (1). Mais il y avoit une espece de nécessité à le faire. Le dernier Comte de Glocester, Pere de Havoise, par des raisons qu'on ignore, avoit fait le Prince Jean son Héritier. Cette disposition auroit produit infailliblement un grand Procès, dans lequel il étoit à craindre que le Prince ne succombât, & qu'il n'en prît occasion de remuer. La mort de sa Femme, qui étoit Fille du Comte de *Morton*, tira le Roi de cet embarras. Par là, il se présenta une voye très naturelle d'accorder les deux Parties, en les mariant ensemble. Ainsi, les oppositions de l'Archevêque, bien que fondées sur les Canons, cederent pour cette fois aux raisons d'Etat, & Jean devint encore Comte de Glocester par son mariage avec Havoise. Cependant, quoique Richard eût, pour ainsi dire, partagé son Royaume avec son Frere, il ne voulut pourtant lui donner aucune part au Gouvernement, pendant

traitées. On dit que ce Jurisconsulte fut l'inventeur du fameux Acte d'*Assise* ou de *Novel Disseisin*. Il mourut fort âgé dans son voyage de la Terre-Sainte. TIND.

(1) Ils avoient tous deux *Henri* pour Bisayeul. RAP. TH.

son absence, de peur de le rendre trop puissant. Cette crainte l'avoit même porté à lui faire jurer, qu'il iroit demeurer en Normandie : mais avant son départ, il le dispensa de ce serment. Ce fut à Longchamp son Favori, qu'il laissa la Régence du Royaume, conjointement avec l'Evêque de Durham. Longchamp étoit un Normand de basse extraction, qui par la faveur du Roi, étoit devenu Evêque d'Ely, Grand Chancelier, & Légat du Pape en Angleterre. Toutes ces Dignitez, jointes à la Régence que le Roi lui laissa en partant, le rendirent le plus puissant Sujet qu'il y eût jamais eu en Angleterre. Ainsi, ce n'est pas sans fondement, qu'un Historien lui donne les titres de *Prince* & de *Pontife* des Anglois, puisqu'il réunissoit en sa personne, tout le pouvoir spirituel & temporel du Royaume.

RICHARD I. 1189.

Longchamp Chancelier, & l'Evêque de Durham sont établis Régens.

Matt. Paris.

Après que Richard eut pris tous les soins qu'il crut nécessaires pour le Gouvernement de son Etat, il voulut en assurer la tranquillité, en renouvellant ses Alliances avec les Rois d'Ecosse & de Galles. Dans cette vue, il pria ces deux Princes de se rendre en Angleterre, afin d'y règler toutes les affaires qu'il pouvoit avoir avec eux, & de leur ôter par là tout prétexte de troubler le repos de ses Sujets. Le premier, qui avoit lieu d'être satisfait, fit avec lui une alliance très étroite, &, selon que quelques-uns l'assurent, lui donna le Prince *David* son Frere, pour l'accompagner dans son voyage, avec cinq-mille hommes de sa Nation. *Griffin*, Roi de Galles, avoit envoyé en Angleterre *Rees* son Fils ainé : mais une difficulté qui survint sur le cérémonial, fit que ce Prince s'en retourna sans voir le Roi. Néanmoins, les affaires de Richard avec les Gallois n'étant pas d'une grande importance, ce contretems ne fut pas capable de lui faire differer son voyage.

Richard fait alliance avec le Roi d'Ecosse.

Tout étant prêt pour le départ, Richard se rendit en France avec toutes ses Troupes, & prit la route de Marseille, où sa Flotte avoit ordre de l'attendre. La jonction des deux Armées de France & d'Angleterre se fit à Vezelai, comme les deux Rois en étoient convenus. Dès qu'ils y furent arrivez, ils renouvellerent leur Alliance, & promirent de se proteger & de se défendre mutuellement en toutes occasions. Ils convinrent encore, que tous les démêlez qui arriveroient en leur absence, entre leurs Sujets, demeureroient sursis jusqu'à leur retour. Les Evêques, qui les avoient accompagnez jusques-là, s'engagerent à excommunier tous ceux qui entreprendroient de troubler la paix des deux Royaumes. Dès que les deux Monarques eurent concerté tout ce qu'ils crurent nécessaire pour faire réussir leurs desseins, ils marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se séparerent. Philippe prit la route de Genes, & Richard celle de Marseille, où il devoit rencontrer sa Flotte. Mais il l'y attendit longtems inutilement. Une violente tempête en avoit tellement dispersé les Vaisseaux, qu'ils n'avoient encore pu se rejoindre. Il étoit même arrivé, que quelques-uns de ces Vaisseaux ayant été obligez de relâcher en Portugal, le Roi de ce Païs-là s'étoit servi de ce secours que la Provi-

1190.

Il va en France & se joint à Philippe, à Vezelai.

Matth. Paris. Chron. Gervas. R. de Hoveden.

Ils renouvellent leur alliance.

Ils partent ensemble, & se séparent à Lyon.

Richard ne trouve point sa Flotte à Marseille.



RICHARD I. 1190.

dence lui envoyoit, pour délivrer la Ville de **Santaren**, que le Miramolin d'Afrique tenoit assiegée. Ces retardemens ayant empêché la Flotte Angloise de se rendre à Marseille au tems que Richard l'avoit esperé, il ne put se résoudre à l'attendre plus longtems. Dans l'impatience où il étoit de se rendre à Messine, où étoit le rendez-vous général des Croisez, il fit équiper quelques Vaisseaux à Marseille, & y ayant embarqué une partie de ses Troupes, il fit voile vers la Sicile. Quelque accident l'ayant obligé de jetter l'ancre à l'embouchure du Tibre, le Pape lui envoya l'Evêque d'Ostie, pour le prier d'aller se rafraichir quelques jours à Rome : mais il refusa cette invitation. Peu de jours après, il eut la satisfaction de voir arriver sa Flotte avec le reste de son Armée, & il continua sa route vers Messine, où il arriva le 20. de Septembre. La vue d'un si grand armement ne causa pas moins d'admiration aux Siciliens, que de jalousie au Roi de France, qui voyoit avec chagrin ses forces inferieures à celles de son Vassal. Comme le séjour que ces deux Monarques firent en Sicile produisit des évenemens remarquables, il est nécessaire, pour une plus grande clarté, d'en faire connoitre l'origine.

Il part de Marseille avec une partie de son Armée.

Sa Flotte le joint en route.

Il arrive à Messine.

Affaires de Sicile.

Fasello. Buonfiglio.

Tancrede, qui regnoit alors en Sicile, étoit Fils naturel du Roi *Roger*, qui avoit laissé deux Enfans, savoir *Guillaume* surnommé *le Mauvais*, & *Constance*, qui fut Religieuse à Palerme. A Guillaume le Mauvais, succeda *Guillaume le Bon* son Fils, qui ayant épousé Jeanne d'Angleterre Sœur de Richard, mourut sans laisser d'Héritiers. Après la mort de ce Prince, le Pape Clement III. qui occupoit alors le Siege Pontifical, prétendit que la Sicile, comme Fief de l'Eglise, étoit dévolue au S. Siege. Cependant, le Bâtard Tancrede trouva le moyen de se faire élire, sous prétexte que la Sicile avoit actuellement besoin d'un Roi, pour se défendre contre les Sarrasins, qui en occupoient une partie. Clement étant mort dans ces entrefaites, Celestin III. son Successeur soutint les mêmes prétentions, & traitant Tancrede d'Usurpateur, il résolut de faire tous ses efforts pour lui arracher la Couronne. Mais comme il ne se sentoit pas assez fort pour exécuter seul ce dessein, il se servit du ministere de l'Empereur Henri VI. de la Maison de Souabe, & lui donna le Royaume de Sicile, s'il pouvoit le conquerir. Pour ajouter encore un nouveau droit à celui de la donation, il fit enlever la Princesse Constance, Fille de Roger, du Monastere de Palerme, & après l'avoir dispensée de ses vœux, il la fit épouser à Henri, quoiquelle fût âgée de cinquante ans. Quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'il dût venir des enfans de ce mariage, Constance ne laissa pas de se trouver enceinte dans sa cinquante-deuxieme année. Mais, pour éviter qu'on ne la soupçonnât de supposer un Enfant, elle accoucha publiquement, sous une Tente, d'un Fils qui fut nommé *Frideric*. La Reine Douairiere de Sicile étant, selon les apparences, entrée un peu trop avant dans les intrigues du Pape, Tancrede l'avoit enfermée dans une prison où elle étoit détenue depuis ce tems-là. Mais à l'approche de Richard, elle fut mise en liberté,

&

& renvoyée au Roi son Frere, qui ne se contenta pas d'une si legere satisfaction. Il demanda pour la Reine sa Sœur, le Douaire qui lui avoit été assigné par le Roi Guillaume II. son Epoux, & menaça d'employer la force, si Tancrede refusoit de le satisfaire. Cette prétention, & les menaces dont elle étoit accompagnée, firent que le Roi de Sicile ne regarda Richard que comme un véritable ennemi. Richard, voyant de son côté que Tancrede ne se hâtoit pas de lui donner la satisfaction qu'il demandoit, & craignant peut-être quelque trahison de sa part, crut qu'il devoit penser à sa sûreté. Pour cet effet, il se saisit d'un Château & d'un Monastere, qui n'étoient pas éloignez de Messine, & y mit à couvert ses munitions, les faisant garder par une nombreuse Garnison. Tancrede, qui étoit d'un naturel défiant, ne douta point que le Roi d'Angleterre ne fût venu à la sollicitation du Pape, & qu'il ne cherchât l'occasion de lui ravir la Couronne. Pour tâcher de prévenir l'exécution de ce prétendu dessein, il fit en sorte que les Messinois prirent occasion de quelque désordre arrivé dans leur Ville, pour en chasser tous les Anglois, ce qui ne se put faire sans qu'il en coutât la vie à quelques-uns. Richard offensé de cet affront, prit d'abord la résolution d'attaquer Messine. Mais Tancrede qui étoit à Palerme, lui ayant fait protester qu'il n'avoit aucune part à cette violence & qu'il en puniroit les auteurs, il prit patience, en attendant l'effet de ces promesses. Cependant, les Messinois refusant toujours d'ouvrir leurs portes aux Anglois, & Tancrede differant trop longtems la satisfaction promise, Richard comprit enfin, qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser. Il en conçut un si grand dépit, que sans demander davantage une reparation qu'il pouvoit lui-même se procurer, il prit la résolution d'entrer par force dans Messine. Suivant ce projet, il attaqua cette Ville avec tant d'impétuosité, qu'il s'en rendit maitre au premier assaut. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'il fit déployer ses Drapeaux dans tous les quartiers, même dans ceux qui avoient été assignez aux François. En arrivant à Messine, les deux Rois Croisez étoient convenus, que pour empêcher les querelles qui pourroient arriver entre leurs Soldats, la Ville seroit partagée en deux parties, & que chacune des deux Nations en auroit la moitié, pour y faire ses provisions, ou pour les autres besoins. Il étoit donc manifeste, qu'en faisant arborer ses Drapeaux dans les quartiers assignez au Roi de France, Richard rompoit l'accord qu'il avoit fait avec lui. Aussi Philippe s'en plaignit-il si aigrement, que les deux Monarques en seroient venus à une entiere rupture, si les Seigneurs des deux Nations ne se fussent entremis pour les accommoder. Richard fit enfin ôter ses Drapeaux, & protesta que, sans aucune intention de faire affront à Philippe, il avoit eu seulement pour but d'obliger le Roi de Sicile à lui donner satisfaction sur l'injure faite aux Anglois. Pour faire voir qu'il agissoit de bonne foi, il mit Messine entre les mains des Templiers, jusqu'à ce que les differens qu'il avoit avec Tancrede fussent terminez. Cet accommodement étant

Richard s'empare d'un Château près de Messine.
R. de Hoveden.

Les Anglois sont chassez de Messine.

Richard en demande satisfaction.

Tancrede l'amuse.

Il se rend maitre de Messine.

Il fait un affront à Philippe.

Philippe s'en plaint,

Et Richard le satisfait.

RICHARD I. 1190.

fait, Tancrede, qui jusqu'alors s'étoit tenu à Palerme, alla trouver Richard à Messine, & prit le parti de le satisfaire de bonne grace sur ses prétentions. Il fit avec lui un Traité, par lequel il s'engageoit à payer à la Reine Douairiere de Sicile, Sœur de Richard, vingt-mille onces d'or pour son Douaire, & autant à Richard, pour certains legs que Guillaume le Bon avoit faits dans son Testament à Henri II. son Beau-Pere. Par le même Traité, on arrêta le mariage d'Arthur Duc de Bretagne, Neveu de Richard, avec une Fille de Tancrede. De plus, celui-ci promit encore d'équiper dix Galeres & six grands Vaisseaux, pour le service des Croisez. A ces conditions, Richard se départit de tout ce qu'il pouvoit prétendre d'ailleurs, & soumit ses Etats aux censures du Pape, en cas qu'il violât son Serment. Ces deux Princes étant, en apparence, parfaitement reconciliez, Richard fit présent à Tancrede de l'Epée du Grand Arthur, à laquelle les Bretons avoient donné le nom de *Caliburn*.

Traité entre Richard & Tancrede. *Act. Publ. T. I. p. 66. Rad. de Hoveden*

1191.

Tancrede brouille Richard avec Philippe.

Quoiqu'exterieurement Tancrede parût satisfait, il ne pouvoit digerer le chagrin que lui causoit un Traité que la seule force l'avoit contraint de signer. Il auroit bien souhaité d'engager le Roi de France dans sa querelle, & de faire une Ligue avec lui contre Richard. Mais cette proposition n'ayant pas été bien reçue, il se tourna d'un autre côté. Comme il ne pouvoit se venger séparément, ni de Richard qui l'avoit offensé, ni de Philippe qui lui avoit refusé son secours, il entreprit de se venger de tous les deux à la fois, en semant la dissension entre eux. Pour parvenir à ce but, il avertit secretement le Roi d'Angleterre, que Philippe couvoit de mauvais desseins contre lui. Il lui montra même certaines Lettres qu'il disoit être du Duc de Bourgogne, par lesquelles il paroissoit, que ce qu'il disoit n'étoit pas sans fondement. Richard le crut, & s'en plaignit à Philippe, qui l'accusa de son côté, de chercher des prétextes pour rompre leur union. Cette brouillerie alla si loin, que les deux Monarques en vinrent enfin à une rupture ouverte. Philippe fit dire à Richard, qu'à moins qu'il ne consommât son mariage avec Alix, ainsi qu'il s'y étoit engagé, il ne pouvoit le regarder que comme son plus mortel ennemi. Richard répondit avec la même hauteur, qu'il ne pouvoit épouser une Princesse qui avoit eu un Enfant du Roi son Pere, & qu'il offroit de le prouver par des témoins qui se trouvoient alors en Sicile. Philippe n'ayant pas jugé à propos de suivre cette affaire, persuadé qu'il étoit que l'honneur de la Princesse sa Sœur ne pouvoit qu'en recevoir un grand préjudice, prit le parti de se désister de sa demande. Après diverses négociations, il consentit que Richard eût la liberté de se marier ailleurs, liberté que ce Prince avoit déja prise de lui-même, en arrêtant son mariage avec *Berenguelle* de Navarre. La moderation de Philippe sembla produire une entiere reconciliation entre les deux Rois. Mais le rapport de Tancrede avoit fait une si profonde impression dans le cœur de l'Anglois, & ce que celui-ci avoit offert de prouver touchant

Querelle entre les deux Rois Croisez.

Philippe veut obliger Richard à épouser Alix.

Richard refuse & en donne des raisons pertinentes.

Accord entre les deux Rois. *Act. Publ. T. I. p. 69.*

Alix, avoit tellement aigri Philippe, que depuis ce tems-là, ils ne furent jamais amis. Ils ne laisserent pourtant pas de se disposer à continuer leur voyage.

Un Historien Anglois assure, que pendant qu'on se préparoit à partir, Richard, touché d'une sincere repentance de ses péchez, en fit une Confession générale, qui lui fut si salutaire, qu'on s'apperçut d'un amendement considerable dans sa conduite. Il seroit à souhaiter que cet Auteur eût marqué plus en détail, quels furent les fruits de cette repentance. On est surpris de n'en trouver point d'autres, que l'envie qu'il eut de conferer avec un certain Abbé de Citeaux, qu'il fit venir auprès de lui. Cet Abbé, nommé *Joachim*, passoit dans toute l'Italie pour un Prophete, & ce fut apparemment ce qui fit naitre à Richard l'envie de le connoitre. On prétend, que prêchant un jour devant ce Prince, il dit que l'Antechrist étoit déja né, qu'il étoit dans Rome, qu'il devoit être placé sur le Trône Pontifical, & qu'il s'éleveroit par-dessus tous les Dieux, c'est-à-dire, au-dessus de tous les Princes de la Terre. Peu de tems après, on vit l'Empereur & l'Imperatrice aller recevoir à genoux la Couronne Imperiale de la main du Pape, qui, après la leur avoir mise sur la tête, la renversa du pied, pour marquer sa superiorité. Cette action fournit une ample matiere de réflexions à ceux qui étoient prévenus en faveur de Joachim. Ils soutenoient que sa prédiction avoit été accomplie, par la démarche que le Pape venoit de faire.

Les deux Monarques croisez ayant passé l'Hiver à Messine, se disposerent à continuer leur voyage, dès que la saison devint favorable. Philippe mit le premier à la voile, Richard n'ayant pu partir avec lui, parce qu'il attendoit Alienor sa Mere, qui lui amenoit la Princesse de Navarre son Accordée. Ces deux Princesses arriverent effectivement peu de jours après le départ de Philippe. Mais Alienor s'en retourna incontinent, laissant Berenguelle entre les mains de la Reine Douairiere de Sicile sa Fille, qui devoit accompagner le Roi son Frere à la Terre Sainte. Immédiatement après le départ d'Alienor, Richard mit à la voile, avec une Flotte de cent-cinquante grands Navires, cinquante-deux Galeres, dix gros Vaisseaux chargez de provisions, & un très grand nombre de petits Bâtimens nécessaires pour le service de la Flotte. On ne trouve point quel étoit le nombre des Troupes de débarquement; mais de celui des Vaisseaux employez à cette Expédition, on peut aisément conjecturer que l'Armée Angloise devoit être très considerable. Pendant que cette Flotte voguoit entre l'Isle de Chypre & celle de Rhodes, elle fut surprise d'une violente tempête qui en dispersa les Vaisseaux, & en fit échouer une partie sur les Côtes de Chypre. Cette Isle étoit alors sous la domination d'*Isaac*, de la Famille des *Comnenes*, qui, après en avoir été Gouverneur pour l'Empereur de Constantinople, y avoit enfin usurpé le Pouvoir souverain, & avoit même pris le titre d'Empereur. C'étoit un homme avare & brutal, qui, par des cruautez & des extorsions conti-

Isaac, Roi de Chypre, étoit avare & cruel.

RICHARD I. 1191.

nuelles, s'étoit attiré la haine de ses Sujets. Mais ils n'osoient la faire paroitre ouvertement. Ils attendoient, pour se délivrer de sa tirannie, une occasion favorable, que sa propre avidité, & l'arrivée de la Flotte Angloise, leur fournirent plutôt qu'ils ne l'avoient esperé. Ce Prince inhumain, au-lieu de donner quelque secours aux Anglois qui avoient échoué tout proche du Port de *Limisso*, fit mettre en prison ceux qui avoient échapé du naufrage, & pilla tous leurs effets. Il ne voulut pas même permettre que le Vaisseau qui portoit les deux Princesses, entrât dans le Port, & il eut la dureté de les laisser exposées à la violence de l'Orage. La Flotte qui avoit été dispersée, s'étant enfin rejointe sur les Côtes de cette Isle, Richard apprit avec une extrême indignation, la barbarie dont Isaac avoit usé envers les Anglois. Cependant, pour ne pas retarder son voyage, il se contenta de lui faire demander les prisonniers, & tout ce qui avoit été pillé. La réponse insultante qu'il en reçut lui ayant fait prendre d'autres résolutions, il se mit en devoir de faire une descente dans l'Isle. L'attaque fut si rude, qu'Isaac se vit obligé d'abandonner le rivage, après avoir vu faire un grand carnage de ses Troupes. Les Anglois profitant de cet avantage, allerent du même pas attaquer la Ville de Limisso, qui fut emportée du premier assaut, & Isaac, avec sa Fille unique, y furent faits prisonniers. Peu de jours après, cet Empereur prétendu trouva le moyen de se sauver de sa prison. Mais comme personne ne voulut le recevoir, il prit le parti de s'aller rendre volontairement au Roi d'Angleterre, auquel il demanda, pour toute grace, de n'être pas mis aux fers. Richard, insultant à sa disgrace, lui accorda sa demande au pied de la lettre, en ordonnant qu'il fût lié avec des chaines d'argent.

Il maltraite les Anglois.

Richard se rend maitre de l'Isle de Chypre.

La prise de Limisso ayant fait naitre dans l'esprit de Richard la pensée de faire la Conquête de toute l'Isle de Chypre, il ne trouva pas beaucoup de difficultez dans cette entreprise. Les Chypriots étoient si contens de se voir délivrez de leur Tiran, que, sans faire aucune résistance, ils se soumirent à un Prince qu'ils regardoient comme leur Liberateur, & qui leur confirma tous les Privileges dont ils avoient joui sous les Empereurs de Constantinople. Pendant le séjour qu'il fit dans cette Isle, il y vit arriver *Gui de Lusignan* Roi de Jerusalem, qui avoit obtenu sa liberté, en livrant la Ville d'*Ascalon* au Sultan. *Geoffroi* son Frere, *Raymond d'Antioche*, *Boëmond* son Fils, & quelques autres Princes & Seigneurs de Palestine, accompagnoient ce Roi dépouillé, qui venoit implorer la protection du Roi d'Angleterre. Ce fut dans ce même lieu que Richard consomma son mariage avec Berenguelle, & non pas à Messine, comme quelques-uns l'ont avancé. Avant que de quitter l'Isle de Chypre, il envoya Isaac son prisonnier à Tripoli de Syrie, pour y être gardé; mais il voulut que sa Fille fût du voyage de la Palestine. Les égards qu'il avoit pour cette belle Chypriote, donnerent quelque lieu de soupçonner que la compassion n'étoit pas le seul motif qui l'engageoit à

Gui de Lusignan vient à sa rencontre.

Richard consomme son mariage avec Berenguelle.

la garder auprès de lui. Ces soupçons se fortifierent, quand on le vit peu-à-peu s'éloigner de sa nouvelle Epouse. Mais ces particularitez sont moins de l'Histoire, que des Romans.

Troubles en Angleterre. *R. de Hoveden. M. Paris. G. Newbrigde.*

Pendant que les affaires de Richard prosperoient si bien dans les Païs éloignez, l'Angleterre commençoit à souffrir de son absence. Il n'eut pas plutôt passé la Mer, que les deux Regens ne pouvant compatir ensemble, en vinrent enfin, après plusieurs démêlez, à une rupture ouverte.

Conduite altiere de Longchamp.

Longchamp avoit un grand avantage sur son Collegue, tant par les Charges dont il étoit revêtu, que par son habileté, qui lui donnoit une superiorité dont il savoit bien profiter. En faisant valoir le préjudice que leur désunion portoit aux affaires de l'Etat, il trouva le moyen de l'exclure peu-à-peu de l'administration, & de se rendre maitre absolu du Gouvernement. Un pareil acte d'autorité auroit pu être coloré de la nécessité du service du Roi, si celui qui l'exerçoit eût été d'un autre caractere. Mais Longchamp étoit connu pour un homme fier & hautain, & d'une ambition démesurée, qui lui faisoit regarder ses Emplois, quelque grands qu'ils fussent, comme au-dessous de son mérite. Il affectoit de paroitre en public, avec un train plus nombreux & plus leste que celui du Roi. Cette magnificence outrée a fait dire à un Historien, que quand ce Prélat couchoit seulement une nuit dans un Monastere, il y consumoit le revenu de trois ans (1). Il traitoit tout le monde avec une hauteur insupportable, usant de son pouvoir avec une fierté qu'on auroit eu de la peine à supporter dans un Souverain. D'ailleurs, il étoit Normand, & très partial pour les Etrangers, qualitez qui toutes seules étoient suffisantes pour lui attirer la haine des Anglois. L'Evêque dépossedé avoit écrit au Roi, qui ayant reçu ses plaintes à Marseille, lui avoit fait expédier une Patente par laquelle il lui confioit le Gouvernement des Provinces situées au Nord de l'Humber. Cette Patente étant arrivée, le Prélat fut assez mal-avisé pour la présenter à Longchamp, qui ayant feint de la vouloir examiner, la retint sans la vouloir rendre, & par là il la rendit inutile. A cet acte d'autorité il ajouta encore une entreprise qui n'étoit pas moins hardie. Il fit arrêter l'Evêque, & le retint en prison, jusqu'à ce qu'il eût livré certains Châteaux qui lui donnoient trop de pouvoir dans les Provinces du Nord.

R. de Hoveden.

Il fait arrêter l'Evêque de Durham son Collegue,

Richard avoit nommé six Seigneurs, pour servir de Conseillers aux Régens (2). Mais Longchamp, qui n'étoit pas d'humeur de prendre conseil de qui que ce fût, ne faisoit aucune part des affaires à ces six Seigneurs. Au contraire, il affectoit de les traiter avec un extrême mépris.

& méprise les Conseillers nommez par le Roi.

(1) *Lonchamp* avoit ordinairement 1500 personnes à sa suite. Il n'étoit originairement que le Fils d'un Fermier. TIND.

(2) Les noms de ces six Seigneurs étoient *Hugues Bardolf*, *Guillaume* Comte-Maréchal, *Geoffroy Fitz-Peters*, *Guillaume Brewer*, *Robert de Whiresfield*, & *Robert Fitz-Reinfild*. Brompt. p. 1162. TIND.

RICHARD I. 1191.

Ils se plaignent au Prince Jean, qui leur promet sa protection.

Une maniere d'agir si absolue obligea enfin l'Evêque de Durham, & les six Conseillers, à en porter leurs plaintes au Prince Jean, qui avoit toujours conservé le titre de Comte de Morton qu'il portoit pendant son premier mariage. Ce jeune Prince leur promit volontiers sa protection, étant bien aise que leur mécontentement lui fournît une occasion & un prétexte de s'introduire dans le Gouvernement, dont il se croyoit injustement éloigné. Dès-lors, profitant de la disposition où la plupart des Grands étoient à l'égard du Régent, il sut si bien cabaler parmi eux, que chacun promit de le seconder, & la perte de Longchamp fut résolue. Il ne manquoit plus qu'un prétexte, qui se présenta bien-tôt après.

Occasion de la chute de Longchamp. *R. de Hoveden.*

Quelque tems avant que Richard partît pour la Terre Sainte, Geoffroi, son Frere Bâtard, avoit été élu Archevêque d'Yorck. Cette élection avoit été très desagreable au Roi, soit qu'on eût négligé de lui demander son consentement, ou qu'il eût destiné cette Dignité à quelque autre. Dans la colere où il étoit contre Geoffroi, il avoit été sur le point de le faire arrêter. Cependant, sur ce que celui-ci protesta, qu'il ne prétendoit point se prévaloir de son élection, il voulut bien lui pardonner, à condition qu'il n'en demanderoit jamais la confirmation au Pape. De plus, il lui ordonna, sur peine de son indignation, de se tenir en Normandie, jusqu'à ce que l'Expédition de la Terre Sainte fût terminée. Après que le Roi fut parti, Geoffroi, contre sa promesse, demanda & obtint une Bulle qui confirmoit son élection, & sans daigner en informer le Régent, il fit dessein de se rendre en Angleterre, pour y prendre possession de sa Dignité. Longchamp, ayant reçu des avis de ce qui se passoit, avoit envoyé des ordres à Douvre, pour l'arrêter. Ainsi en arrivant dans cette Ville, le Prélat n'eut que le tems de se jetter dans une Eglise, où il se croyoit à couvert de toute insulte (1). Mais cette précaution n'ayant pas été capable d'empêcher que les ordres du Régent ne fussent exécutez, on arracha Geoffroi de l'Autel, pour le mettre en prison dans le Château de Douvre. Ce fut de cette violence que le Prince Jean prit occasion d'agir ouvertement contre Longchamp. Comme il se sentoit appuyé de tous les Seigneurs, il lui fit dire qu'il eût à relâcher l'Archevêque. Longchamp n'étant pas d'humeur de recevoir des ordres si absolus, d'un Prince qui n'avoit aucun droit de lui commander, refusa d'obeïr. C'étoit précisément ce que Jean demandoit. Peu de jours après, le Régent fut cité à comparoitre devant une Assemblée de Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers, qui avoit été convoquée à Londres, dans l'Eglise de S. Paul. La partie étoit si bien liée, que Longchamp se vit tout-à-coup abandonné de tout le monde, & contraint de se présenter devant cette Assemblée qui avoit résolu sa perte. Il y fut

Il est cité, accusé & condamné.

(1) *Geoffroi* changea d'habits, & monta sur un cheval vigoureux, il alla chercher azyle dans l'Eglise du Monastere de *S. Martin*. Il fut arraché de l'Autel, avec ses habits Pontificaux, traîné dans la boue, & livré à *Matthieu le Clerc*, Connêtable du Château de *Douvres*. TIND.

accusé d'avoir excedé son pouvoir en divers articles, principalement d'avoir usurpé lui seul l'autorité qui devoit être partagée entre lui, l'Evêque de Durham, & ceux que le Roi leur avoit donné pour Conseillers. L'Archevêque de Rouen (1) & le Comte de Pembroock se plaignirent aussi, qu'ayant reçu une Patente du Roi, datée de Messine, qui les adjoignoit à Longchamp dans le Gouvernement du Royaume, ce Prélat n'avoit pas voulu consentir qu'ils entrassent dans l'exercice de leurs Charges. Il y a pourtant des Historiens qui assurent, que ces deux Seigneurs n'avoient pas osé montrer leur Patente au Régent, de peur d'en recevoir le même traitement que l'Evêque de Durham. Quoi qu'il en soit, sur ces accusations, Longchamp fut destitué de sa Charge de Régent, dont l'exercice fut commis à l'Archevêque de Rouen, en attendant qu'on fût informé de la volonté du Roi (2). On lui ôta aussi la garde de la Tour de Londres & du Château de Windsor, dont le même Archevêque prit possession. Cette rigueur ne suffisant pas pour contenter la passion de ses ennemis, on le contraignit, par des menaces, de déposer sa croix de Légat, dans l'Eglise de Cantorberi; après quoi on le fit mettre en prison. Quelques jours après, il trouva le moyen de s'évader: mais il fut encore arrêté sur le bord de la Mer, déguisé en Femme (3), avec un paquet de linge sous le bras. En cet équipage, on le conduisit au Château de Douvre, parmi les huées de la populace. Cependant, le Prince Jean craignant de s'exposer au ressentiment du Pape, s'il retenoit son Légat en prison, ordonna qu'on le mît en liberté, & lui permit de se retirer en Normandie. Dès que Longchamp se vit en sureté, il écrivit au Pape & au Roi, pour les informer des mauvais traitemens

Il est dépouillé de toutes ses Charges.

Il est mis en prison.

Il s'évade.

Il est repris,

Et relâché.

(1) L'Auteur avoit mis l'*Archevêque de Cantorberi*; sur quoi *M. Tindal* avoit fait cette remarque. " *Cantorberi* est mis ici par erreur pour *Rouen*, : car ce n'étoit pas l'Archevêque de *Cantorberi*, mais celui de *Rouen*, qui étoit un des ,, Commissaires avec le Comte de *Pembroocke*. *Baudouin* Archevêque de *Cantorberi* ,, partit avec le Roi, & mourut durant le Siege de *S Jean d'Acre*, ou de *Ptolemaïde*. "

(2) *Diceto* dit que le Roi avoit ordonné dans ses Lettres-patentes, qu'en cas que *Longchamp* ne gouvernât pas fidelement les affaires du Royaume, selon l'avis des *Personnes de son Conseil*, ceux-ci pourroient agir sans sa participation. Surtout, le Roi ordonna qu'il ne se fît rien sans l'Archevêque de *Rouen*, lequel, disoit-il, il avoit envoyé en Angleterre pour la plus grande sureté du Royaume. Si cela est vrai, cela justifie le procedé de cette Assemblée. *Diceto* p. 659. Tind.

(3) Tandis que *Longchamp* étoit assis sur un rocher, attendant un bateau, & qu'il avoit une aulne à la main & un paquet de toile, comme s'il eût été une Revendeuse, un Matelot s'approcha de lui pour le baiser. Comme il vouloit prendre d'autres libertez malhonnêtes, il découvrit que c'étoit un Homme, & continua pourtant son chemin sans lui rien dire. Peu de tems après, des Femmes vinrent pour lui marchander sa toile; mais comme il étoit *François*, & n'entendoit gueres l'*Anglois*, il ne sut point leur répondre. Voyant qu'il ne parloit point, elles lui arracherent la coëffe dont il se couvroit le visage, & virent d'abord sa barbe noire. Sur les cris que leur causa cette surprise, le Peuple accourut, & le traita de la maniere que l'Auteur le rapporte. *Hoveden*. pag. 500. Tind.

RICHARD I. 1191.

qu'il avoit reçus. Richard ne put recevoir ces Lettres que bien tard. Mais le Pape, qui fut plus promptement informé de l'affront fait à son Légat, se sentit extremement offensé de ce qu'on avoit ainsi avili ce Caractere. Sans attendre ce que le Prince Jean pouvoit alleguer pour justifier sa conduite, il envoya aux Evêques des ordres exprès de l'excommunier. Jean, intimidé par les menaces du Pape, vouloit rétablir Longchamp, si les Evêques eux-mêmes, qui craignoient de se voir encore soumis à l'impérieux Prélat, ne s'y fussent opposez. Ainsi les ordres du Pape demeurerent sans effet, & Longchamp n'osa plus retourner en Angleterre.

Le Pape ordonne aux Evêques d'excommunier Jean.

Ils se dispensent d'obéir.

Jean s'introduit dans le Gouvernement.

La déposition du Régent ayant procuré au Prince l'occasion d'entrer dans l'administration du Gouvernement, plus avant que le Roi son Frere ne l'avoit souhaité, il s'en servit pour se frayer le chemin au Trône. S'il n'eut pas d'abord la pensée de profiter de l'absence du Roi pour lui enlever la Couronne pendant sa vie, du moins est-il certain que son but étoit de se l'assurer s'il arrivoit que le Roi mourût dans son voyage. Il savoit bien qu'il y avoit un autre Prince, qui avoit plus de droit que lui d'y prétendre. C'étoit Arthur Duc de Bretagne, son Neveu, Fils de Geoffroi son Frere ainé. C'est ce qui lui fit prendre par avance des mesures, qui pussent le délivrer de la concurrence de ce Compétiteur. Son unique soin étoit de se rendre populaire, afin de gagner l'affection des Anglois, & particulierement de la Ville de Londres, à laquelle il fit confirmer tous ses Privileges, dans une Assemblée Générale. Ce service lui acquit tellement le cœur des habitans, qu'en prêtant serment d'être fideles au Roi, ils y ajouterent volontairement un engagement solemnel de reconnoitre Jean pour leur Souverain, en cas que le Roi mourût sans enfans. C'étoit de cette maniere que ce Prince gagnoit peu-à-peu du terrein, & que, par des pratiques secrettes, il travailloit à se faire un Parti capable de le soutenir contre son Neveu, & dont même il voulut se servir dans la suite, pour exécuter des desseins bien moins innocens contre le Roi son Frere. Pendant ce tems-là, Richard, par des actes de valeur qui lui attiroient l'admiration de tout l'univers, rendoit son nom immortel, & faisoit craindre aux Sarrasins que la ruine de leur Empire ne fût prochaine. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la Palestine, il est nécessaire de marquer, en peu de mots, quel étoit l'état où ce Païs se trouvoit alors, & ce qui s'y étoit passé depuis que les Chretiens s'y étoient établis.

Il forme des projets pour s'assurer la Couronne.

Affaires du Royaume de Jérusalem.

De toutes les Conquêtes que les Chretiens avoient faites en Orient, on avoit formé un Royaume, dont Godefroi de Bouillon fut le premier Roi(1). Ce Royaume étoit composé de la Palestine, & d'une partie de la Syrie, qui avoient été enlevées aux Sarrasins. Godefroi ne regna qu'environ un an. *Baudouin* son Frere, qui lui succeda, garda cette Couronne

(1) Godefroi fut couronné avec une couronne d'épines, en l'année 1099. TIND.

dix-huit

RICHARD I. 1191.

qu'il avoit reçus. Richard ne put recevoir ces Lettres que bien tard. Mais le Pape, qui fut plus promptement informé de l'affront fait à son Légat, se sentit extremement offensé de ce qu'on avoit ainsi avili ce Caractere. Sans attendre ce que le Prince Jean pouvoit alleguer pour justifier sa conduite, il envoya aux Evêques des ordres exprès de l'excommunier. Jean, intimidé par les menaces du Pape, vouloit rétablir Longchamp, si les Evêques eux-mêmes, qui craignoient de se voir encore soumis à l'impérieux Prélat, ne s'y fussent opposez. Ainsi les ordres du Pape demeurerent sans effet, & Longchamp n'osa plus retourner en Angleterre.

Le Pape ordonne aux Evêques d'excommunier Jean.

Ils se dispensent d'obéir.

La déposition du Régent ayant procuré au Prince l'occasion d'entrer dans l'administration du Gouvernement, plus avant que le Roi son Frere ne l'avoit souhaité, il s'en servit pour se frayer le chemin au Trône. S'il n'eut pas d'abord la pensée de profiter de l'absence du Roi pour lui enlever la Couronne pendant sa vie, du moins est-il certain que son but étoit de se l'assurer s'il arrivoit que le Roi mourût dans son voyage. Il savoit bien qu'il y avoit un autre Prince, qui avoit plus de droit que lui d'y prétendre. C'étoit Arthur Duc de Bretagne, son Neveu, Fils de Geoffroi son Frere ainé. C'est ce qui lui fit prendre par avance des mesures, qui pussent le délivrer de la concurrence de ce Compétiteur. Son unique soin étoit de se rendre populaire, afin de gagner l'affection des Anglois, & particulierement de la Ville de Londres, à laquelle il fit confirmer tous ses Privileges, dans une Assemblée Générale. Ce service lui acquit tellement le cœur des habitans, qu'en prêtant serment d'être fideles au Roi, ils y ajouterent volontairement un engagement solemnel de reconnoitre Jean pour leur Souverain, en cas que le Roi mourût sans enfans. C'étoit de cette maniere que ce Prince gagnoit peu-à-peu du terrein, & que, par des pratiques secrettes, il travailloit à se faire un Parti capable de le soutenir contre son Neveu, & dont même il voulut se servir dans la suite, pour exécuter des desseins bien moins innocens contre le Roi son Frere. Pendant ce tems-là, Richard, par des actes de valeur qui lui attiroient l'admiration de tout l'univers, rendoit son nom immortel, & faisoit craindre aux Sarrasins que la ruine de leur Empire ne fût prochaine. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la Palestine, il est nécessaire de marquer, en peu de mots, quel étoit l'état où ce Païs se trouvoit alors, & ce qui s'y étoit passé depuis que les Chretiens s'y étoient établis.

Jean s'introduit dans le Gouvernement.

Il forme des projets pour s'assurer la Couronne.

Affaires du Royaume de Jérusalem.

De toutes les Conquêtes que les Chretiens avoient faites en Orient, on avoit formé un Royaume, dont Godefroi de Bouillon fut le premier Roi(1). Ce Royaume étoit composé de la Palestine, & d'une partie de la Syrie, qui avoient été enlevées aux Sarrasins. Godefroi ne regna qu'environ un an. *Baudouin* son Frere, qui lui succeda, garda cette Couronne

(1) Godefroi fut couronné avec une couronne d'épines, en l'année 1099. TIND.

dix-huit

dix-huit ans, & le laissa par sa mort à *Baudouin II.* son Cousin, qui la posseda treize ans. Celui-ci ne laissa qu'une Fille, mariée à *Foulque* Comte d'Anjou, qui, après la mort du Roi son Beau-Pere, devint Roi de Jerusalem, & regna onze ans. Il avoit eu d'une premiere Femme, Geoffroi qui fut Comte d'Anjou, & Pere de Henri II. Roi d'Angleterre. De son second mariage, Foulque laissa deux Fils, dont l'ainé, nommé *Baudouin*, fut vingt & quatre ans sur le Trône de Jérusalem, & eut pour Successeur *Amauri* son Frere qui regna douze ans. *Baudouin IV.* son Fils, qui lui succeda, se voyant sans enfans & sans esperance d'en avoir, institua pour son Heritier *Baudouin* son Neveu, Fils de Sibylle sa Sœur ainée, & de Guillaume de Montferrat. Il mourut après un Regne de douze ans, laissant la tutelle du jeune *Baudouin V.* & la Régence du Royaume, à Raymond Comte de Tripoli. Cependant Sibylle, Mere du Roi, épousa *Gui de Lusignan*, qui, en qualité de Mari de cette Princesse, prétendit à la tutelle du Roi & au Gouvernement de l'Etat. Le Comte de Tripoli voulut en vain s'opposer à ses prétentions, en faisant valoir la derniere volonté du feu Roi. Gui étant appuyé de Sibylle sa Femme, s'empara de la Régence, & bien-tôt après il devint Roi lui-même par la mort de Baudouin, non sans soupçon de l'avoir avancée par le poison, afin de pouvoir monter sur le Trône. Cette revolution en produisit bientôt un plus funeste. Le Comte de Tripoli se préparant à faire des efforts pour détrôner Gui, qu'il regardoit comme un Usurpateur & comme le meurtrier du dernier Roi, le malheur des Chretiens de ce Païs-là voulut que Gui s'avisa d'appeller Saladin, Sultan d'Egypte, à son secours. Ce Prince infidele reçut avec joye cette invitation, qui lui offroit une occasion favorable pour rentrer dans un Païs dont ses prédécesseurs avoient été chassez, quatre-vingt-dix ans auparavant. Sous prétexte de secourir le Roi de Jerusalem, il entra dans la Palestine avec une Armée formidable, & s'empara d'abord d'*Acre* ou *Ptolemaide*, d'*Asoth*, de *Beryte*, & de quelques autres Places. Au commencement, il feignit de n'agir que pour le Roi. Mais enfin, il crut pouvoir lever le masque avec sureté, & faire connoitre ouvertement, que son dessein étoit de chasser les Chretiens de la Palestine. Ce fut en vain que Gui, qui s'apperçut trop tard de sa faute, voulut se renfermer dans sa Capitale. Comme elle se trouva mal munie, il ne put y soutenir le Siege qu'un mois, ni éviter d'y être lui-même fait prisonnier. Ensuite, il se vit obligé de livrer Ascalon au Sultan, pour obtenir sa liberté. Ainsi Saladin trouva le moyen de détruire à la fois les deux Concurrens, dont la querelle lui avoit procuré l'occasion de porter ses armes dans la Palestine.

Cause de la perte de Jerusalem.

Saladin s'empare de la Palestine,

Et de Jerusalem.

Gui de Lusignan tombe entre ses mains, & lui livre d'autres Places.

C'étoit pour rétablir ce Royaume ruïné, que les Rois de France & d'Angleterre avoient entrepris cette Expédition, avec des Armées très nombreuses, composées de Troupes de toutes les Nations de l'Europe, & particulierement de Francoises & d'Angloises. Avant que Philippe

Les Chretiens

fût arrivé dans la Palestine, *Gui de Lusignan*, *Conrad* Marquis de Montferrat, *Jaques d'Avesnes*, & quelques autres Princes & Seigneurs, avec des Troupes Allemandes, Flamandes & Italiennes, avoient commencé à faire le Siege d'Acre, qui avoit déja duré un an. Dès que Philippe, qui étoit le premier parti de Messine, eut fait debarquer ses Troupes, il prit ses quartiers autour de la Ville, & continua le Siege quoiqu'avec peu de succès. Richard, arrivant ensuite avec des Troupes fraîches, le poussa vigoureusement de son côté; & enfin, après diverses tentatives inutiles que fit Saladin pour faire lever ce Siege, la Place se rendit par Capitulation (1).

affiegent Acre. Philippe arrive au Siege. Et puis Richard. La Place se rend.

Parmi les évenemens de ce fameux Siege, on ne doit pas oublier d'en rapporter un, qui, bien que peu considerable en lui-même, eut pourtant des suites très remarquables, & en même tems très funestes au Roi d'Angleterre. Dans un des assauts que les Chretiens donnerent à cette place, Leopold, Duc d'Autriche s'étant rendu maitre d'une Tour, y fit incontinent arborer son Etendart. Richard, regardant cette action comme une injure faite à deux Rois qui commandoient l'Armée en Chef, donna ordre à quelques-uns de ses gens d'aller arracher l'Etendart, & de le fouler aux pieds. Leopold ressentit vivement cet affront. Mais comme il n'étoit pas alors en état de s'en venger, il cacha son dépit, jusqu'à ce qu'il pût trouver l'occasion de le faire paroitre. Malheureusement pour Richard, cette occasion se présenta lorsqu'il y pensoit le moins, & l'on verra dans la suite que le Duc d'Autriche ne fut que trop bien vengé.

Richard fait un affront au Duc d'Autriche.

La prise d'Acre sembloit inviter les deux Rois croisez à former de nouveaux projets. Mais dans le tems que l'Armée Chretienne s'attendoit à marcher vers Jerusalem, la dissension qui se mit entre les deux Chefs fit évanouïr cette esperance. Depuis qu'ils étoient ensemble, Richard s'étoit acquis une certaine superiorité, qui étoit très mortifiante pour le Roi de France. Le nombre & le bon état de ses Troupes, sa valeur personnelle dont il avoit donné diverses preuves au Siege d'Acre, la prise même de cette Place dont on lui attribuoit tout l'honneur, lui attiroient une estime & une consideration particuliere de toute l'Armée. Philippe ne pouvoit voir sans chagrin, une distinction si avanta-

Dissension entre les deux Rois. Jalousie de Phi-

(1) On rapporte que le Siege d'*Acre* dura plus de deux ans, & l'Auteur des *Voyages de Richard à Jerusalem* assure que 300000 Pelerins périrent à ce Siege. Il y avoit parmi eux bon nombre de Princes & de Grands-Seigneurs; savoir, *Conrad* Duc de *Servie*, & plusieurs Comtes étrangers; *Baudouin* Archevêque de *Cantorberi*; *Rodolphe de Glanville* Président de Justice en Angleterre; & quelques autres dont la postérité subsiste encore, comme sont *Ingelram de Fiennes*, ancêtre de Mylord *Say & Seal*; Mylord *Dacres*; *Theophile Clinton* Comte de *Lincoln*, dont les armes portent encore les marques de la Guerre-Sainte, des Etoiles, des Croissans & des Croix; tels étoient encore *S. Jean*, *Minshul*, *Tilney*, &c. TIND.

geuse au Roi d'Angleterre. Sa jalousie se montroit en toutes occasions. Mais comme il n'osoit se plaindre ouvertement que son Rival fût plus consideré que lui, il cherchoit d'autres prétextes pour colorer son ressentiment. Le premier dont il se servit, fut de demander à Richard la moitié de l'Isle de Chypre, prétendant qu'ils étoient convenus de partager toutes leurs Conquêtes. Richard répondit que leurs conventions ne regardoient que ce qui se gagneroit sur les Infideles. Il ajouta, qu'il paroissoit bien que Philippe ne l'avoit pas entendu autrement, puisqu'il s'étoit emparé de l'équipage du Comte de Flandres, qui étoit mort au Siege d'Acre, sans avoir jamais pensé à lui en faire part. Un autre sujet de brouillerie se joignit encore à celui-là. La Couronne de Jerusalem étoit disputée entre Gui de Lusignan, & Conrad Marquis de Montferrat. Richard appuyoit les prétentions du premier, & Philippe s'étoit hautement déclaré pour le Marquis. Voici en deux mots l'origine de ce different, & les raisons de l'un & de l'autre des Compétiteurs.

Different entre Gui de Lusignan & Conrad de Montferrat, pour le titre de Roi de Jerusalem.

Amauri, Roi de Jerusalem, avoit eu de sa premiere Femme, qui étoit de la Maison de Courtenai, Baudouin IV. qui lui succeda, & une Fille nommé *Sibylle*. De sa seconde Femme, Niece de Manuel Empereur de Constantinople, il n'avoit eu qu'une Fille nommée *Isabelle*. Sibylle fut mariée en premieres nôces à Guillaume de Montferrat; de qui elle eut Baudouin V. qui recueillit la succession de Baudouin IV. son Oncle. Le second Mari de Sibylle fut Gui de Lusignan, de qui elle eut quelques enfans, qui moururent avant leur Mere. Isabelle, Sœur de Sibylle, mais d'un second lit, eut aussi deux Maris. Le premier fut *Humphroi de Toron*, qui refusa la Couronne que les Barons de Jerusalem lui offrirent après la mort de Baudouin V. Le second Mari d'Isabelle étoit Conrad de Monferrat, qui prétendoit au titre de Roi de Jérusalem, par le droit de sa Femme dont la Sœur ainée venoit de mourir sans posterité. Il s'agissoit donc de savoir si Gui de Lusignan devoit conserver le titre de Roi de Jerusalem, après la mort de Sibylle sa Femme, où s'il devoit le ceder au Marquis de Montferrat, dont la Femme se trouvoit alors seule Héritiere de ce Royaume. Véritablement ce n'étoit que du Titre seul dont il s'agissoit, puisque Saladin étoit maitre de la Ville Capitale; & de presque tout le Païs. Mais ce titre ne laissoit pas d'être important, dans une conjoncture où l'on s'attendoit que les armes des Croisez rétabliroient ce Royaume. Philippe avoit pris le parti du Marquis de Montferrat, & c'étoit peut-être par cette seule raison, que Richard soutenoit Gui de Lusignan, tant étoit grande la jalousie qu'il y avoit entre ces deux Monarques. Il ne se passoit presque point de jour, qu'il ne survînt quelque nouveau sujet de les animer l'un contre l'autre. Philippe étoit jaloux de la gloire de Richard, qui se plaignoit à son tour que par des motifs de dépit & d'envie, Philippe mettoit des obstacles aux progrès des armes des Chretiens. Pendant ces brouilleries,

Raisons de l'un & de l'autre.

Les deux Rois

RICHARD I. 1191.

Sont atteints d'un même mal très dangereux.

ils furent tous deux attaquez d'une même maladie, qui fut sur le point de les emporter. Mais ils en furent quittes pour la perte de leurs cheveux.

1192. Philippe s'en retourne en France.

Après leur guérison, Richard parut plus ardent que jamais à continuer les conquêtes sur les Infideles. Mais Philippe prit la résolution de s'en retourner en France, la langueur que sa maladie lui avoit causée ne lui permettant presque plus d'agir. Il en avoit encore une autre raison qui n'étoit pas moins puissante. C'étoit l'extrême impatience où il étoit d'aller se mettre en possession de l'Artois, qui lui étoit échu par la mort du Comte de Flandre. Il fit part de cette résolution à Richard, qui en parut fort surpris, craignant que Philippe n'eût fait dessein de retourner en Europe, pour lui enlever ses Etats de France. Un des articles de leur convention portoit, qu'ils ne pourroient, ni l'un ni l'autre, abandonner leur entreprise sans un consentement mutuel. Richard insistoit là-dessus, & refusoit de consentir au départ de Philippe, avant qu'ils fussent maitres de Jerusalem. Cependant, comme il n'étoit pas possible d'user de contrainte, il cessa de s'opposer à son dessein. Mais avant que d'obtenir ce consentement, Philippe se vit comme obligé de s'engager par un serment solemnel, en présence des Prélats & des principaux Officiers des deux Armées, à n'attaquer aucune Place de Richard, ni en France ni en Angleterre, que quarante jours après le retour de ce Prince dans ses Etats. En partant de la Palestine, il laissa dix-mille hommes de ses Troupes au Duc de Bourgogne, & lui ordonna publiquement d'obeïr au Roi d'Angleterre, comme à lui-même. Mais, selon les apparences, il lui donna des ordres contraires en particulier. C'est ce que Mezerai semble reconnoître assez clairement, quand il dit que Richard se seroit rendu maitre de Jerusalem, si la jalousie du Duc de Bourgogne n'y eût mis des obstacles.

Richard s'y oppose. Il y consent enfin. Serment de Philippe. *Mezerai.*

Richard & Saladin font égorger leurs prisonniers.

Peu de tems après le départ du Roi de France, Richard & Saladin donnerent un spectacle horrible à leurs Armées, en faisant, chacun de son côté, égorger les prisonniers qu'ils avoient en leur pouvoir. Il est assez difficile de décider lequel de ces deux Princes fut le premier auteur de cette barbarie. Quelques Historiens en accusent Saladin, & d'autres en donnent le blâme au Roi d'Angleterre. Ces derniers me paroissent mieux fondez. Le Monarque Sarrasin refusoit d'exécuter la Capitulation d'Acre (1), au-lieu qu'on ne donne d'autre raison qui ait pu porter ce Prin-

(1) On avoit mis dans les Articles de la Capitulation, que l'on mettroit en liberté 3000 Captifs Chrétiens; que les Turcs prisonniers racheteroient leur vie en payant une certaine somme d'argent, & qu'ils demeureroient en prison, jusqu'à l'entier payement. Il étoit ajouté, qu'en cas que ces Articles ne fussent point exécutez dans l'espace de quarante jours, la vie de ces Prisonniers seroit à la discrétion du Roi. *Saladin* prétendant que ces conditions avoient été faites sans son approbation, ne voulut point les exécuter; sur quoi il est apparent que *Richard* fut

ce Infidele à cette cruauté, que sa férocité naturelle, quoi qu'il paroisse d'ailleurs que c'étoit un Prince très génereux. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc de Bourgogne, imitant l'exemple de Richard, fit aussi couper la tête à tous les prisonniers qu'il avoit entre ses mains. Je ne prétens pas décider quel peut être le droit de la Guerre, à l'égard des prisonniers dont le Souverain refuse d'exécuter une Capitulation, ni jusqu'où le droit de représailles peut s'étendre. Mais il me semble qu'on ne peut gueres se tromper en disant, que quiconque use de ses droits, en semblables occasions, court risque de commettre une très grande injustice. Quoiqu'il en soit, les exemples d'une pareille barbarie sont très rares dans les Historiens.

Le Siege d'Ascalon est résolu.

Depuis le départ des François, Richard avoit tenu un grand Conseil de Guerre, dans lequel le Siege d'Ascalon avoit été résolu. Pour exécuter ce projet, il prit sa marche le long des côtes de la Mer, pendant que sa Flotte, chargée de toutes sortes de munitions, voguoit à la vue des Troupes, & leur fournissoit tout ce qui leur étoit nécessaire. Saladin, ayant été informé des desseins des Croisez, s'étoit avantageusement posté sur leur passage, avec une Armée de trois-cens-mille hommes. Quelque disproportion qu'il y eût entre ces forces & celles des Croisez, Richard résolut de l'attaquer dans ce poste. Il comprenoit que, s'il pouvoit battre cette Armée, non seulement la prise d'Ascalon seroit le fruit de sa victoire, mais que même le Siege de Jerusalem deviendroit bien moins difficile; que si au contraire, il évitoit le combat, cette nombreuse Armée d'Infideles mettroit de continuels obstacles à l'exécution de ses desseins. Suivant cette résolution, il s'approcha des ennemis, & ayant rangé son Armée en bataille, il marcha contre eux avec une contenance assurée. *Jaques d'Avesnes* commandoit l'Aile droite, le Duc de Bourgogne avoit la conduite de la gauche, & le Roi se mit à la tête du Corps de bataille. Saladin avoit caché une partie de son Armée, du côté de sa droite, derriere des collines qui en déroboient la vue aux Chretiens. Comme il attendoit beaucoup de cette précaution, il ne crut pas devoir perdre l'avantage que ce terrein lui procuroit. Ainsi, sans faire aucun mouvement, il attendit de pied-ferme qu'on vînt l'attaquer.

Richard remporte une victoire sur Saladin.

Description de la bataille.

Le combat ayant commencé par la droite des Chrétiens, les Sarrasins reçurent Jaques d'Avesnes avec une fermeté qui, étant soutenue par la superiorité de leur nombre, mit ce corps-là dans un désordre qui ne put de longtems être reparé. Jaques d'Avesnes fut tué pendant qu'il faisoit des efforts pour redonner du courage à ses Troupes étonnées, & pour les remener à la charge. Dans le même tems, le Duc de Bourgogne attaquoit avec impétuosité l'Aile droite des Sarrasins. Ceux-ci, selon les ordres de leur Général, s'étant d'abord battus en retraite, avoient don-

le premier à faire décapiter les Prisonniers Turcs. *Hoveden* en fait monter le nombre à 5000; mais *Vinsauf* n'en compte que 2700. Tind.

né lieu au Duc de s'avancer, avec plus de résolution que de prudence, bien loin au-delà du Corps de bataille. Saladin, s'appercevant que ses affaires alloient assez bien à sa gauche, & que le Duc de Bourgogne avec son Aile gauche s'étoit détaché du reste de l'Armée, fit avancer le Corps qu'il avoit tenu caché. Ces Troupes, qui descendirent des Collines en très grand nombre, enveloperent de tous côtez le Corps commandé par le Duc de Bourgogne, & en firent un grand carnage.

Ce fut alors à Richard à sauver l'honneur des Chretiens, & à reparer leur perte. Il avoit combattu de son côté avec plus de bonheur, & quoiqu'il eût trouvé beaucoup de résistance dans le Corps qui lui étoit opposé, il l'avoit contraint de se retirer en désordre. Il étoit encore occupé à la poursuite des ennemis, lorsqu'il fut averti du mauvais état de son Aile droite, & du danger où la gauche se trouvoit. A cette nouvelle, il cessa de poursuivre les fuyards, & allant au secours du Duc de Bourgogne, il fondit sur les Troupes victorieuses de Saladin, pour leur arracher une victoire dont elles se croyoient assurées. Ce fut dans cette célèbre occasion, qu'on vit faire à ce Prince des actions de valeur si surprenantes, que ses plus grands envieux ne purent s'empêcher de l'admirer. Quelques-uns ont dit, qu'il combattit personnellement contre Saladin, & que l'ayant abbatu de dessus son cheval, il l'auroit fait prisonnier, si les Sarrasins n'eussent fait des efforts extraordinaires pour l'arracher de ses mains. Quoi qu'il en soit de ce combat personnel entre ces deux Monarques, il est toujours certain, que la valeur de Richard fit tellement changer la face du combat, que Saladin se vit obligé de fortifier son Aile droite, en y faisant passer une partie des Troupes victorieuses de la gauche. Ce mouvement, qui ne put se faire sans quelque désordre, donna aux Chretiens de la droite le tems de se reconnoitre. Comme ils ne se sentirent plus pressez avec la même ardeur qu'auparavant, ils se rallierent en peu de tems, & fondant avec impétuosité sur les Troupes Sarrasines qui leur étoient opposées, ils les obligerent enfin à prendre la fuite.

Cependant, Richard soutenoit le combat à la gauche, avec une fermeté qui paroissoit avoir quelque chose de surnaturel, malgré la superiorité de ses ennemis qui avoient rassemblé toutes leurs forces contre lui. Il étoit pourtant à craindre qu'il ne fût accablé par le nombre, si son Aile droite, qui ne trouvoit plus d'opposition, ne fût allée à son secours. Alors les Sarrasins, se voyant pris en flanc par ces nouvelles Troupes, commencerent à rompre leurs rangs, avec tant de confusion, qu'il ne fut pas possible à Saladin de les rallier. Les Chretiens profitant de ce désordre, le presserent si vivement, qu'ils mirent enfin cette prodigieuse Armée dans une entiere déroute. Ainsi Richard, par sa valeur & par sa conduite, remporta une victoire complette sur les ennemis du Nom Chretien, dont quarante-mille demeurerent morts sur le Champ de

bataille. Jaques d'Avesnes fut le seul Officier de marque que les Chretiens perdirent en cette occasion.

Richard fait reparer les Villes maritimes que Saladin avoit abandonnées.

Après cette importante victoire, Richard continua sa marche vers les Villes maritimes d'*Ascalon*, de *Jaffa* & de *Cesarée*, que Saladin avoit trouvé à propos d'abandonner, après en avoir démoli les fortifications.

Il étoit très important pour les Chretiens, de reparer ces Villes, afin d'y pouvoir faire des Magasins pour l'Armée, quand elle seroit plus avancée dans le Païs ennemi. Ce fut vrai-semblablement l'unique raison qui obligea le Prince victorieux à séjourner quelque tems à Jaffa. Quelques-uns pourtant lui ont reproché de n'avoir pas su profiter de sa victoire, en marchant à Jerusalem. Mais je ne sai si l'on peut le blâmer sur leur parole. Il y a si peu de gens capables de porter un solide jugement sur ces matieres, particulierement quand les circonstances en sont peu connues, que je ne crois pas qu'il y ait de la prudence à prononcer là-dessus.

Il se tire heureusement d'un grand danger.

Pendant le séjour que Richard fit à Jaffa, il lui arriva une aventure qui faillit à lui être bien funeste, & dont il ne se tira que par une espece de miracle. Un jour, qu'après s'être beaucoup fatigué à la chasse, il s'étoit endormi sous un arbre, n'ayant avec lui que six personnes, il fut éveillé en sursaut par l'approche de quelques Cavaliers Sarrasins, qui parurent près du lieu où il dormoit. Leur petit nombre ne lui inspirant aucune crainte, il monta incontinent à cheval pour les poursuivre, & ceux-ci, feignant d'avoit peur, l'attirerent dans une embuscade, où il se vit tout à coup envelopé par un Escadron ennemi. Il se défendit longtems avec une valeur surprenante, sans que le nombre des ennemis le fit penser à la retraite. Enfin, quatre de ses gens ayant été abattus, il étoit sur le point d'être tué ou fait prisonnier, lorsqu'un Gentilhomme de sa suite, nommé *Guillaume Despreaux*, le voyant dans un si grand danger, se mit à crier en langage Sarrasin: *C'est moi qui suis le Roi d'Angleterre*. A ces mots, ceux qui pressoient Richard le quitterent, pour avoir part à la prise de Despreaux qu'ils croyoient être le Roi. Cette ruse donna le tems à Richard de se sauver à toute bride, pendant que les Sarrasins, contens du succès de leur entreprise, menoient leur prisonnier à Saladin. Despreaux eut encore la prudence de ne se découvrir que quand il fut en présence du Sultan, auquel il raconta naïvement ce qu'il avoit fait pour sauver son Maitre. Saladin loua sa fidelité, & lui fit beaucoup d'honneur. Mais comme il comprit bien que Richard ne voudroit pas laisser longtems captif un homme qui lui avoit rendu un si grand service, il mit sa rançon à un si haut prix, qu'il obtint dix Emirs, ou Princes Sarrasins, en échange de ce fidele serviteur.

Dès que les Places maritimes furent suffisamment reparées, Richard marcha vers Jerusalem, dont il avoit résolu de faire le siege. Pendant sa marche, il eut le bonheur de rencontrer la Caravane de Babylone,

Il enleve la

RICHARD I. 1192. Grande Caravane de Babylone.

qui portoit à Jerusalem une prodigieuse quantité de riches marchandises, & des provisions de toutes sortes. Ce Convoi, qui étoit escorté par dix-mille hommes de Cavalerie, se voyant près de l'Armée Chrétienne, voulut d'abord se retirer. Mais Richard, ayant pris avec lui cinq-mille Chevaux d'élite, fondit avec impétuosité sur l'Escorte, & l'ayant mise en déroute, il se rendit maitre de la Caravane. Il prit en cette occasion trois-mille Chameaux chargez, & quatre-mille Chevaux ou Mulets, avec un butin inestimable qu'il fit distribuer tout entier à son Armée. Après cet heureux succès, ayant continué sa marche vers Jerusalem, il arriva sur une Colline d'où il eut le plaisir de contempler cette fameuse Ville, dont la prise étoit le principal but de son Expédition. Cependant, comme le Païs des environs manquoit de fourrage, il se vit dans la fâcheuse nécessité de remettre ce siege jusqu'au Printems. Ce délai fournit à ses ennemis & à ses envieux, un prétexte de l'abandonner. Le Duc d'Autriche fut le premier qui se retira. Le Duc de Bourgogne le suivit bien-tôt après, ne pouvant se résoudre à contribuer plus longtems à la gloire d'un Prince qu'il regardoit comme le Rival du Roi de France. Sa mort, qui arriva dans Acre lorsqu'il étoit sur le point de s'embarquer, n'empêcha pas que les Troupes Françoises ne missent à la voile pour s'en retourner en Europe. La retraite des Allemans & des François; le refus que faisoit le Marquis de Montferrat de servir, avec les Troupes Italiennes, à faire une conquête à laquelle il prétendoit, mais qui étoit destinée à un autre; les nouvelles que Richard reçut de ce qui se passoit en Angleterre; la peur qu'il eut que Philippe ne profitât de son absence, pour lui faire la guerre; la diminution de ses propres troupes, tant par les maladies, que par les Combats; tout cela ne fut que trop capable de le faire penser à la retraite. Ces mêmes raisons doivent aussi servir à justifier la Treve qu'il fit avec Saladin, sans s'arrêter aux vaines déclamations de ceux qui ont osé le blâmer d'avoir quitté la partie, dans le tems qu'il étoit à la vue de Jerusalem (1). Il est très aisé de comprendre, qu'avec le peu de Troupes qui lui restoient, il ne lui auroit pas été possible de venir à bout d'une entreprise aussi difficile que l'étoit alors le siege de cette Capitale. Pendant tout l'Hiver, on avoit eu le tems d'y faire entrer toutes sortes de munitions, & sa Garnison n'étoit gueres moins forte que l'Armée des Chretiens. Saladin ayant été informé du dessein que Richard avoit de se retirer, crut qu'il étoit de son interêt de hâter le départ de ce redoutable ennemi, en lui offrant une Treve de trois ans. Tous les Chefs de l'Armée Chretienne reçurent cette proposition avec joye. Chacun étoit bien aise, après tant de fatigues, d'aller jouïr de quelque repos dans sa Patrie. Richard accepta donc la Treve

Il distribue le butin à l'Armée.

Il arrive à la vue de Jerusalem, & en remet le Siege au Printems.

Les Ducs de Bourgogne & d'Autriche se retirent.

Les Italiens refusent de servir plus longtems.

Justification de Richard.

Richard fait avec Saladin une Treve de trois ans.

(1) Les Historiens François ont déclamé avec beaucoup d'emportement contre le Roi *Richard*, comme si c'étoit par sa faute que la Ville de *Jerusalem* ne fut point prise. TIND.

qui

qui lui étoit proposée, à ces conditions : Que la Ville d'Ascalon seroit démantelée, sans que, pendant la Treve, elle pût être fortifiée par aucun des deux partis : Que *Joppe* ou *Jaffa*, *Acre* ou *Ptolemaïde*, demeureroient aux Chretiens, avec toutes les autres Villes qu'ils possedoient dans la Palestine : Qu'ils pourroient aller en pélerinage à Jerusalem, sans être sujets à aucun péage, & avoir un libre commerce avec tous les Païs de la domination du Sultan. Ce Traité étant conclu, Richard fit dire à Saladin, qu'aussi-tôt que la Treve seroit expirée, il devoit s'attendre à le revoir faire de nouveaux efforts pour lui arracher la Terre Sainte. Le Sultan, avec une politesse qui ne tenoit point du Barbare, répondit, que si sa destinée vouloit qu'il perdît cette partie de ses Etats, il aimoit mieux qu'ils fussent conquis par le Roi d'Angleterre, que par aucun autre Prince du Monde. Ce fut là le succès de cette fameuse croisade, qui avoit épuisé la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Elle n'apporta que de très médiocres avantages aux Chretiens d'Orient, pendant qu'elle ruïna ceux de l'Europe, par les sommes prodigieuses qui y furent employées. Mais ce n'est pas encore tout ; elle fut la source des guerres qui désolerent ensuite la France & l'Angleterre, ainsi que nous le verrons bien-tôt.

Le Marquis de Montferrat est élu Général des Chrétiens en Orient.

Richard, craignant qu'en son absence Saladin ne rompît la Treve, assembla les Chefs de l'Armée, afin d'élire un Général capable de commander les troupes qu'on avoit dessein de laisser dans la Palestine. Le choix tomba sur le Marquis de Montferrat, au grand étonnement de Richard, qui s'étoit ouvertement déclaré contre lui. Il ne laissa pourtant pas d'y donner son consentement, & de sacrifier sa passion au bien commun des Chretiens. Peu de tems après, le Marquis fut assassiné par deux Scélerats envoyez de la part du *Vieil de la Montagne*. C'est ainsi que s'appelloit le Prince d'un Peuple qui habitoit aux environs d'Antioche, nommé *Chassins* (1), ou de quelque nom approchant. Ce La Montagne tenoit toujours à ses gages une troupe de gens dévouez à ses volontez, qu'il envoyoit dans toutes les parties du Monde pour faire de pareils coups. C'est de là que les Francs prirent occasion de lui donner le nom de Prince des Assassins, ou peut-être le mot d'*Assassin* tire-t-il son origine du nom de ce Peuple. Comme on ne connut pas d'abord l'auteur de ce meurtre, quelques-uns en soupçonnerent Richard, parce qu'il étoit

Il est assassiné.

(1) Ces (*Chassins* ou) *Assassins* étoient une Secte particuliere de *Mahometans*, qui habitoient six Villes près d'*Antaradus* dans la Syrie. Ils étoient environ au nombre de 40000, toujours disposez à poignarder le premier Prince que le *Vieux de la Montagne* leur auroit nommé pour cela, ou à s'exposer à toute autre entreprise, quelque dangereuse qu'elle fût. *Conrad* Marquis de *Montferrat* fut poignardé dans les rues de *Tyr* par deux de ces déterminez, qu'il avoit à son service ; ils lui avoient fait accroire qu'ils vouloient se faire Chrétiens. TIND.

Le *Vieux de la Montagne* est appellé par *Joinville* dans son *Histoire de S. Louis*, Prince des *Beduins*.

RICHARD I. 1192.

ennemi du Marquis. Mais celui-ci étoit lui-même si éloigné de cette pensée, qu'en mourant, il donna ordre à sa Femme, de remettre entre les mains de ce Monarque la Ville de Tyr, dont il étoit en possession. Après la mort du Marquis de Montferrat, Richard fit en sorte qu'on élut, en sa place, Henri Comte de Champagne, qui étoit son Neveu, aussi bien que du Roi de France. Ensuite, il lui fit épouser Isabelle Veuve du défunt, qui lui porta en Dot le Royaume titulaire de Jerusalem. Pour ce qui regarde Gui de Lusignan, le Roi le recompensa de la perte de ce vain Titre, par le don réel du Royaume de Chypre, quoi qu'il l'eût déja vendu aux Templiers Sur les plaintes réiterées des Chypriots, qui ne pouvoient supporter la tirannie de ces nouveaux Souverains, Richard se crut en droit de revoquer la vente qu'il avoit faite. Si ce fut avec justice, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire d'examiner présentement. Il suffit de remarquer, que Gui fut mis en possession de ce Royaume, qui demeura près de deux Siecles dans sa Maison.

Henri Comte de Champagne est élu en sa place. *Giblet. Historia de Re Lusignani, L. 1.*

Les affaires d'Orient étant ainsi règlées, Richard, impatient de revoir l'Angleterre, alla s'embarquer à Ptolemaïde, d'où il prit la route de Corfou, Isle située à l'entrée du Golfe Adriatique. Apparemment, son dessein étoit d'aller prendre terre quelque part, au fond de ce Golfe, pour continuer son voyage par terre, en traversant l'Allemagne. Quelques-uns pourtant ont dit, que ce fut malgré lui que les vents le porterent de ce côté-là. Quelque fût son dessein, il se vit exposé à une violente tempête, qui le poussa sur les Côtes de l'Istrie, & de là, entre Aquilée & Venise, où la Galiote qu'il montoit se brisa contre un rocher. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il échapa de ce danger, pour tomber incontinent dans un autre. Soit qu'il ne sût pas bien la Carte du Païs où il se trouvoit, ou par quelque autre raison qu'on ignore, il s'engagea dans les Etats du Duc d'Autriche, & prit la route de Vienne. Si ce ne fut pas par ignorance, il est difficile de pénétrer quel pouvoit être son dessein. Outre que ce n'étoit nullement son chemin pour se rendre en Angleterre, il y avoit de l'imprudence à s'exposer dans les Etats d'un Prince qu'il avoit si mortellement offensé au Siege d'Acre. Quoi qu'il en soit, il continua son voyage, déguisé en Pélerin, sachant bien qu'il avoit tout à craindre du ressentiment du Duc, s'il venoit à être connu. La dépense qu'il faisoit, & l'imprudence de quelques-uns de sa suite, furent cause qu'il se répandit bien-tôt un bruit que le Roi d'Angleterre étoit dans ces quartiers-là. Le Duc d'Autriche en ayant été informé, fit si bien épier le prétendu Pélerin, qu'il le fit arrêter dans un Village tout proche de Vienne (1). Cette nouvelle étant parvenue à l'Empereur Henri

Richard s'embarque pour l'Europe. *Matth. Paris. R. de Hoveden.*

Il fait naufrage proche d'Aquilée.

Il s'engage dans les Etats du Duc d'Autriche.

Il est reconnu, arrêté, & livré à l'Empereur.

(1) *Richard* ayant voyagé pendant quelque tems avec les gens de sa suite équipez en Pelerins, portant leurs cheveux & leurs barbes d'une grande longueur, ce Prince les congédia tous; & prenant un cheval avec un homme, il alla au Village, où ayant envoyé son Valet pour acheter des provisions, cet homme fut reconnu par un homme de la maison du Duc d'*Autriche*, & ayant été arrê-

VI. il fit demander le prisonnier au Duc d'Autriche, qui le lui remit entre les mains, après en avoir tiré des assurances qu'il auroit bonne part à la rançon. Ainsi Richard, dont le nom remplissoit toute la terre, & que ses grandes actions avoient mis au-dessus de tous les Princes de son Siecle, perdit sa liberté, & se vit au pouvoir du plus avare & du moins généreux de tous les Princes.

Effets que la prison du Roi produisit en Angleterre.

R. de Hoveden. Chron. Gervas. M. Paris.

La nouvelle de la prison de Richard vola bien-tôt dans toute l'Europe, & particulierement en Angleterre, où elle causa une grande consternation. La Reine Alienor, sa Mere, prit d'abord toutes les précautions possibles, pour empêcher que cet accident ne produisît quelque fâcheuse revolution. Elle représenta aux Principaux d'entre les Seigneurs, qu'ils ne pouvoient donner au Roi des preuves sensibles de leur fidelité, qu'en s'opposant de tout leur pouvoir aux entreprises du Prince Jean, dont les mauvais desseins ne leur étoient pas inconnus: Que c'étoit par là principalement qu'il falloit commencer, pour maintenir la tranquillité dans le Royaume; & que dans la suite, on tâcheroit de pourvoir aux autres affaires. Les exhortations de la Reine, le malheureux état où le Roi se trouvoit, & la reputation qu'il s'étoit acquise en Orient, concoururent ensemble à maintenir les Seigneurs Anglois dans la fidelité qu'ils devoient à leur Souverain. Comme ils ne doutoient point que Jean ne voulût profiter de cette conjoncture pour troubler l'Etat, ils firent ensemble une Association pour l'exclure du Gouvernement, dans le tems même que ce Prince prenoit des mesures pour s'en emparer. L'occasion lui paroissant favorable, il avoit formé le projet de prendre en main l'administration des affaires publiques, afin de pouvoir plus aisément enlever la Couronne au Roi son Frere. Mais il fut prévenu par la diligence de la Reine sa Mere, & des Barons. Il eut donc la mortification de voir d'autres Régens, pour gouverner le Royaume pendant la prison du Roi. Il ne laissa pourtant pas de faire des efforts pour rompre cette Association, qui lui étoit si préjudiciable. Il disoit, que son unique but étoit de s'assurer contre les prétentions du Duc de Bretagne son Neveu, en cas que Richard mourût dans sa prison. Mais toutes ses démarches faisoient assez comprendre, que c'étoit plutôt pour mettre des obstacles au retour du Roi, quand même il seroit assez heureux pour se tirer de la prison où il étoit détenu. En effet, il ne négligeoit rien pour se rendre maitre des Places fortes, ou pour mettre les Gouverneurs dans ses interêts. Il n'est pas surprenant que, dans une semblable conjoncture, il en gagnât quelques-uns. Mais en général, il trouva tant d'opposition à ses desseins, qu'il comprit enfin l'impossibilité qu'il y avoit de réussir, s'il ne se fortifioit du secours du Roi de France. Dès qu'il se fut fixé à cette résolution, il partit pour aller s'aboucher avec Philippe. En passant par la Normandie, il séjourna quelques jours à Rouen, où il tenta par toutes for-

Jean tâche de profiter du malheur du Roi pour monter sur le Trône.

Il y trouve de grandes difficultez.

Il tâche de gagner les Normans.

té, il fut obligé de dire où étoit le Roi, qui fut pris tandis qu'il dormoit. Tind.

RICHARD I. 1193.

tes de voyes de corrompre la fidelité des Normans. Cette tentative n'ayant pas réussi, il se rendit à Paris, où il fit son Traité avec Philippe, qui ne demandoit pas mieux que d'embrouiller les affaires de Richard.

Il se ligue avec Philippe.

R. de Hoveden.

Si l'on en croit certains Historiens, Jean s'engagea envers Philippe à épouser la Princesse Alix que Richard avoit épousée, & à rendre hommage à la Couronne de France, pour le Royaume d'Angleterre. Je ne sai si ces Auteurs ont eu d'assez bonnes autoritez pour avancer ces deux articles. Il est certain que le Traité même, qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, ne contient rien d'approchant. Il n'est pas même vraisemblable, que Jean, qui étoit déja marié, eût voulu s'engager à épouser une autre femme. Il y a donc plus d'apparence, que Philippe, ainsi que le Traité le porte, se contenta de recevoir Jean à l'hommage de toutes les Provinces que la Couronne d'Angleterre possedoit en France, & dont, en qualité de souverain Seigneur, il prétendoit pouvoir disposer.

Act. Publ. T. I. p. 85.

Il tâche en vain de mettre le Roi d'Ecosse dans ses interêts.

Dès que Jean eut terminé ses affaires en France, il repassa la Mer, à dessein de faire tous les efforts possibles pour mettre le Roi d'Ecosse dans son parti. Mais Guillaume, se souvenant de la génerosité dont Richard avoit usé envers lui, ne voulut jamais prêter l'oreille à ces sollicitations, quelques moyens que Jean employât pour lui persuader que le Roi prisonnier ne recouvreroit jamais sa liberté. Toutes les tentatives de ce Prince, tant envers les Normans, qu'à l'égard du Roi d'Ecosse, ayant été inutiles, il s'avisa d'un autre moyen. Il fit courir le bruit, que Richard étoit mort dans sa prison; & sur ce fondement, il voulut se faire couronner. Mais comme on n'avoit point d'ailleurs des nouvelles de la mort du Roi, il ne trouva pas les Anglois disposez à faire cette démarche précipitée en sa faveur, sans une plus ample certitude. Cependant, ce refus lui fournit un prétexte de s'emparer de quelques Places, comme voulant avoir de force, ce qu'il ne pouvoit obtenir par la douceur. Mais son Parti étoit tellement foible, qu'il ne lui fut pas possible de faire beaucoup de progrès.

Il fait courir le bruit que le Roi est mort, & demande la Couronne qui lui est refusée.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Philippe n'étoit pas oisif en France. Dans la pensée où il étoit que les Anglois, occupez chez eux par les prétentions de Jean, ne seroient pas en état d'envoyer du secours au-delà de la Mer, il résolut de s'emparer des Provinces que Richard possedoit en France. Suivant ce projet, oubliant le serment qu'il avoit fait avant que de quitter la Palestine, il se rendit maitre de Gisors, d'Evreux, & de tout le Vexin; après quoi, il alla faire le Siege de Rouen. Il avoit esperé de surprendre cette Capitale, dont la prise auroit entrainé tout le reste de la Normandie: mais il eut la mortification de manquer son coup. Le Comte de Leicester, qui s'étoit jetté dans la Ville, quelques jours auparavant, fit une si belle défense, qu'après un assaut, où les François furent repoussez avec une grosse perte, Philippe se vit contraint de lever le Siege.

Philippe attaque la Normandie.

Il assiege Rouen.

Il leve le Siege.

RICHARD I. 1193.

Alienor s'efforce en vain de faire agir le Pape pour Richard.

Act. Publ. T. I. p. 72. 74. 76.

Cependant, la Reine Alienor ne se contentant pas d'avoir opposé une puissante digue à l'ambition de son Fils Cadet, travailloit de tout son pouvoir à la liberté du Roi. Comme l'Empereur n'avoit aucun prétexte plausible pour le retenir en prison, elle crut qu'une puissante intercession, telle que celle du Pape, seroit capable de produire un bon effet. Dans cette pensée, elle avoit souvent écrit au Pontife pour le prier de prendre en main la cause du Roi son Fils. Toutes ses sollicitations n'ayant pu obtenir ce qu'elle demandoit, elle lui écrivit enfin une Lettre pleine de reproches, qui marquoient combien elle étoit outrée de sa froideur. Elle s'y plaignoit, qu'il n'avoit pas voulu faire la moindre démarche en faveur du Roi prisonnier : Qu'il avoit refusé d'envoyer un Nonce à l'Empereur, quoi qu'il envoyât fréquemment des Légats dans tous les Etats Chretiens pour des sujets bien moins importans : Que cette conduite étoit d'autant plus étrange, qu'il ne feroit même aucun tort à sa Dignité, quand il iroit en personne solliciter la liberté d'un si grand Roi, qui venoit d'exposer sa vie pour le service de l'Eglise. Enfin, elle lui représentoit que tant de bienfaits, dont le S. Siege étoit redevable aux Rois d'Angleterre, méritoient bien quelque reconnoissance ; & que les services rendus aux Papes, pendant les Schismes, ne pouvoient être oubliez sans ingratitude. Mais toutes ces instances furent inutiles. Le Pape ne jugea pas à propos de s'interesser pour un Prince malheureux, de peur de déplaire au Roi de France, qui le sollicitoit d'un autre côté, pour l'engager à ne se mêler point de cette affaire.

Lettre forte de cette Reine au Pape.

Richard est conduit à la Diete de l'Empire assemblée à Haguenau.

Pendant que la Reine travailloit en vain à fléchir le Pontife, l'Empereur, qui vouloit couvrir son injustice de quelque prétexte, fit conduire Richard à Haguenau, où la Diete de l'Empire étoit assemblée. Des Députez que la Reine & le Conseil avoient envoyez au Roi, pour l'informer de ce qui se passoit en Angleterre, rencontrerent en chemin ce malheureux Prince, conduit avec ignominie, comme un criminel. Cette vue affligeante leur fit répandre beaucoup de larmes, qui exciterent aussi celles du Roi. Après que, par plusieurs tendres expressions, ils lui eurent fait connoitre combien ils étoient sensibles à ses malheurs, & donné des assurances de la fidelité de ses Sujets en général, ils l'informerent des entreprises du Prince son Frere, & de son étroite union avec le Roi de France. Ce récit lui fit comprendre, qu'en l'état où ses affaires se trouvoient, il n'étoit pas à propos de disputer avec l'Empereur, sur les conditions de sa liberté. Cette résolution étant prise, il fut conduit à l'Assemblée des Princes Allemans, où l'Empereur produisit contre lui six chefs d'accusation, dont il n'y avoit qu'un seul auquel il dût lui-même prendre interêt, & pas un qui regardât la Nation Allemande en particulier. Le premier étoit, que Richard s'étoit ligué avec Tancrede, pour maintenir cet Usurpateur dans la possession du Royaume de Sicile. Dans le second, il disoit que, par ses démêlez avec le Roi de France, il avoit mis des obstacles à la Conquête de Jerusalem. Par le troisieme, il l'accusoit d'a-

L'Empereur l'accuse sur six Articles.

RICHARD I.
1193.

voir injustement envahi le Royaume de Chypre, & employé les armes des Croisez à dépouiller un Prince Chretien. Le quatrieme regardoit l'affront qu'il avoit fait au Duc d'Autriche, pendant le Siege de Ptolemaïde. Dans le cinquieme, il lui imputoit la mort du Marquis de Montferrat. Enfin, dans le sixieme, il lui reprochoit, comme un grand crime, la Treve qu'il avoit conclue avec Saladin, & l'accusoit d'avoir entretenu, avec ce Prince Infidele, des intelligences préjudiciables au bien commun de la Chretienté.

Il se justifie.

Bien que l'Empereur ni les Princes d'Allemagne n'eussent aucun droit de se constituer Juges d'un Roi d'Angleterre, Richard ne jugea pas qu'il fût à propos d'insister sur leur incompétence. Il craignoit trop de donner lieu à des délais, qui ne pouvoient que lui porter un grand préjudice. Selon les apparences, c'étoit là l'unique but que l'Empereur se proposoit. Il se contenta donc de dire, en peu de mots, qu'encore qu'il ne se crût pas obligé de rendre compte à personne de ses actions, il ne laisseroit pas de justifier son innocence devant cette illustre Assemblée: non qu'il regardât ceux qui la composoient comme ses Juges; mais parce qu'il étoit important pour son honneur, que tout le monde le crût innocent. Ensuite, il se défendit sur les six articles que l'Empereur avoit produits contre lui. Il dit sur le premier, que le Traité qu'il avoit fait avec Tancrede ne regardoit en aucune maniere l'Empereur: Qu'il n'avoit pas fait Tancrede Roi de Sicile, mais qu'il l'avoit trouvé tel; & qu'il avoit traité avec lui, comme avec un Roi actuellement en possession de la Couronne de ce Royaume. Sur le second il dit, que la jalousie du Roi de France avoit été l'unique cause du peu de progrès qu'on avoit fait dans la Terre Sainte, & que ce Prince en devoit porter to[illegible] blâme, puisqu'il s'étoit retiré le premier. Il répondit sur le troisie[illegible] qui regardoit la Conquête de l'Isle de Chypre, qu'il n'avoit pas enlevé ce Royaume à un Prince légitime, mais à un Usurpateur, à un Tiran, qui, par sa barbarie avoit justement provoqué sa vengeance: Qu'au reste, il avoit bien fait voir qu'il n'avoit pas agi par un motif d'ambition ou d'avarice, puisqu'il s'étoit volontairement dépouillé de cette Isle en faveur de Gui de Lusignan, pour le recompenser de la perte du Royaume de Jerusalem. A l'égard du quatrieme article, il se contenta de répondre, que le Duc d'Autriche s'étoit suffisamment vengé d'un affront dont il auroit pu demander satisfaction par une voye plus honorable. Pour ce qui regardoit le meurtre du Marquis de Montferrat, il dit avec émotion, que toutes ses actions passées témoignoient assez qu'il n'étoit pas capable de se servir d'un si infâme moyen pour se venger de ses ennemis. Il ajouta, que le Marquis lui-même l'avoit justifié avant que d'expirer, en recommandant à la Princesse sa Femme de lui mettre entre les mains la Ville de Tyr, ce qu'il n'auroit pas fait, sans doute, s'il l'eût soupçonné d'être l'auteur de sa mort (1). Les intelligences qu'on l'accusoit d'avoir eu avec

(1). On trouve dans le *Recueil des Actes Publics* une Lettre du *Vieux de la Mon-*

Saladin, l'arrêterent plus longtems. Il représenta, quoiqu'avec beaucoup de modestie, la part qu'il avoit eue dans la Victoire remportée sur ce Prince Infidele. Il accusa le Duc de Bourgogne de l'avoir abandonné par un pur motif de jalousie, lorsqu'il étoit sur le point d'assieger Jerusalem. Enfin, il ajouta, qu'il étoit aisé de comprendre qu'en faisant une Treve avec les Sarrasins, il n'avoit pas eu un sordide interêt en vue, puisque de tout le butin, qu'il avoit fait dans la prise de la Caravane de Babylone, il ne s'étoit reservé que le seul anneau qu'il portoit au doigt.

Les Princes Allemans sollicitent l'Empereur en faveur de Richard.

Cette défense, qui causa beaucoup de confusion à l'Empereur, inspira de la compassion aux Princes Allemans pour Richard. Ils étoient tellement persuadez du tort extrême qu'on faisoit à cet illustre Prince, que d'un commun accord, il prierent l'Empereur d'agir avec lui d'une maniere plus génereuse. Mais leurs prieres ne furent pas capables de porter ce Prince avare & interessé, à relâcher son prisonnier, avant que d'en avoir exigé une rançon exorbitante. Il portoit ses prétentions à un point d'autant plus excessif, que le Roi de France lui avoit envoyé l'Evêque de Beauvais, pour lui offrir de grandes sommes, s'il vouloit retenir Richard dans une perpétuelle captivité. Il fallut donc que, pour obtenir sa liberté, le Roi prisonnier s'engageât à payer une somme de cent-cinquante mille marcs d'argent, dont le tiers devoit être la portion du Duc d'Autriche. L'Empereur exigea encore de Richard, qu'il s'obligeât à faire porter cette somme en Allemagne, à ses propres risques. A ces dures conditions il ajouta, que Richard feroit mettre en liberté l'Empereur de Chypre & sa Fille, & qu'il donneroit Alienor de Bretagne sa Niece pour Femme au Fils ainé du Duc d'Autriche. Quelques-uns ajoutent que l'Empereur, ne s'étant pas contenté de ces avantages, obligea Richard à lui faire une démission pure & simple de son Royaume d'Angleterre, dont pourtant il lui donna ensuite l'investiture, moyennant une redevance de cinq-mille livres sterling par an. Veritablement, on ne peut pas dire que ce fait soit entierement éloigné de la vraisemblance, vu le fâcheux état où Richard se trouvoit alors. Néanmoins, il est difficile de se persuader, que ce Prince, tout prisonnier qu'il étoit, eût pu se résoudre à cette bassesse. D'ailleurs, on ne trouve pas que l'Empereur ait jamais formé aucune prétention sur l'Angleterre, en vertu de cette prétendue cession. Aussi les mêmes Historiens qui rapportent ce fait prétendu ajoutent-ils, qu'avant sa mort, Henri se départit de ce droit. Pour rendre cette particularité plus vrai-semblable, on fait valoir le don du Royaume d'Arles que Henri fit à Richard, & l'on pré-

Philippe & Jean lui font de grandes offres pour l'engager à le retenir.

Il exige de dures conditions de Richard.

R. de Hoveden.

L'Empereur lui donne le titre de Roi d'Arles.

tagne au *Duc d'Autriche*, par laquelle il se reconnoit lui-même l'auteur de cet assassinat Mais cette Lettre doit être suspecte par plusieurs raisons, & entre autres, parcequ'elle portoit pour date, l'année du Pontificat du Pape. (*Act. Publ. T. I. p. 71.*) Rap. Th.

RICHARD I. 1193.

tend, que c'étoit pour le recompenser de la Souveraineté de l'Angleterre, qu'il venoit de perdre. Mais c'est cela même qui fait présumer, qu'on a confondu l'hommage que Richard rendit effectivement à l'Empereur pour le Royaume d'Arles, dont ce Monarque lui avoit fait présent, avec l'hommage pour l'Angleterre. En effet, il paroit par le Recueil des Actes Publics, que Henri confera le Titre de Roi d'Arles à Richard, & sans doute, celui-ci lui fit hommage pour ce Royaume imaginaire, dont les Empereurs ne jouïssoient plus depuis très longtems.

Act. Publ. T. I. p. 81. 83.

Dès que Richard eut signé le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, il écrivit à la Reine sa Mere, pour l'en informer. En même tems, il la pria d'employer tous les moyens possibles, afin que l'argent de sa rançon, fut bien-tôt prêt. Cette somme n'étoit pas peu considerable, par rapport à l'état où l'Angleterre se trouvoit. Richard lui-même, en partant pour la Terre Sainte, avoit presque épuisé son Royaume de tout l'argent monnoyé qui s'y étoit trouvé. D'ailleurs, les Croisez en avoient aussi emportez de grosses sommes. Par cette raison, il n'étoit pas facile de subvenir à cette nouvelle dépense. Néanmoins, le zèle des Gouverneurs leur fit trouver les moyens de trouver cent-mille marcs, soit par des impositions (1), soit en empruntant des Ordres de Citeaux & de Sempringham (2), une année du revenu de leurs Laines. On joignit à cela quelque argenterie que les Eglises fournirent, & que la Reine promit de faire remplacer après le retour du Roi.

On leve de l'argent en Angleterre, pour payer la rançon du Roi.

1194. Philippe & Jean font des efforts pour faire retenir Richard en prison.

G. Newbrigde. R. de Hoveden.

Pendant qu'on étoit occupé en Angleterre à chercher de l'argent pour payer la rançon du Roi, Philippe & Jean mettoient tout en œuvre pour faire rompre l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur. Dès que le premier en eut la nouvelle, il écrivit à Jean, qu'il n'avoit qu'à prendre garde à lui, puisque le Diable étoit sur le point d'être délié. Cet avis jetta ce Prince dans une extrême consternation. Il voyoit évanouïr toutes ses esperances, & il se trouvoit près de tomber entre les mains d'un Frere très justement irrité, sans savoir par quel moyen prévenir ce terrible coup. Dans cet embarras, il ne trouva point d'autre ressource, que de s'unir encore plus étroitement avec Philippe, & de tâcher, par son moyen, de rompre les mesures que Richard avoit prises pour sa délivrance. Comme ces

(1) *Hoveden* (p. 413.) dit que le Fief de chaque *Chevalier* étoit taxé à vingt *Chellings*. TIND.

(2) Cet Ordre fut établi premierement à *Sempringham* dans le Comté de *Lincoln* (c'est à présent le Château des *Clintons*, Comtes de *Lincoln*) par un nommé *Gilbert*, qui étoit en ce tems-là Seigneur du Lieu, d'où ils furent nommez *Gilbertins*. C'étoit un Ordre mêlé d'Hommes & de Femmes ensemble, qui s'accrut si fort, que le Fondateur lui-même vécut assez pour voir 700 Religieux & 1100 Religieuses. Leur retenue n'étoit pas la plus recommandable du monde, puisqu'on assure que les trois quarts des Religieuses se trouverent grosses dans un même tems. TIND.

deux

deux Princes avoient un même interêt, ils convinrent d'agir ensemble, pour engager l'Empereur par des offres avantageuses, à retenir Richard en prison. L'Evêque de Beauvais fut encore chargé d'aller faire à Henri ces propositions : Que moyennant qu'il s'engageât à garder Richard jusqu'à la St. Michel, Philippe lui feroit compter cinquante-mille marcs, & Jean trente-mille : Qu'au-delà de ce terme, ils ajouteroient mille livres sterling par mois, pour tout le tems que Richard demeureroit en prison : Que s'il vouloit le remettre entre leurs mains, on lui payeroit la rançon entiere de cent-cinquante mille marcs. Enfin, s'il refusoit ce parti, l'Ambassadeur avoit ordre de lui offrir la même somme, pourvû qu'il gardât encore un an son prisonnier. Ces offres firent un si grand effet sur l'avare Empereur, qu'il differa la délivrance du Roi jusqu'à la Diete prochaine, qui devoit s'assembler à Spire dans quelques mois, bien qu'Alienor se fût rendue à Worms avec cent-mille marcs, & des ôtages pour le reste de la rançon. On peut aisément s'imaginer quelle fut la consternation de Richard, quand il apprit cette fâcheuse nouvelle. Il n'ignoroit pas les efforts que son Frere faisoit pour lui ravir la Couronne; & il étoit persuadé que Philippe employeroit toutes ses forces pour le soutenir dans ses injustes desseins. D'un autre côté, la dureté de l'Empereur lui étoit trop connue, pour pouvoir esperer de fléchir un cœur qui n'étoit susceptible d'aucun sentiment de génerosité. Dans cette triste situation, se croyant entierement perdu, le tems qu'il passa jusqu'à la Diete fut le plus triste & le plus fâcheux de sa vie. Ce n'étoit pas sans raison qu'il étoit allarmé, puisqu'effectivement l'Empereur s'étoit déterminé à contenter le Roi de France, & à sacrifier son honneur à un sordide interêt. La Diete s'étant assemblée à Spire au mois de Septembre, l'Empereur y parla d'une maniere à faire comprendre, qu'il ne tenoit aucun compte de l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre. Les Princes Allemans, surpris de ce procedé, ne purent s'empêcher de lui faire connoitre ce qu'ils en pensoient. Ils lui représenterent avec beaucoup de force, que s'étant eux-mêmes rendus cautions du Traité, ils ne pouvoient le laisser violer, sans que leur honneur y demeurât interessé. Ils lui firent même entendre, qu'il ne le romproit pas impunément. Soit que Henri eût peur de leurs menaces, ou que la honte fit quelque effet sur son esprit, il se laissa persuader de mettre son captif en liberté, après en avoir reçu cent-mille marcs, & des Otages pour les cinquante-mille qui restoient à payer. Richard ne se vit pas plutôt en liberté, qu'il quitta promptement l'Allemagne pour se rendre dans les Païs-Bas, sans s'arrêter en chemin, que le moins qu'il lui fut possible. Cette diligence étoit nécessaire, puisque Henri, qui se repentoit de l'avoir relâché, fit courir après lui pour l'arrêter, mais ce fut inutilement. Dès qu'il fut arrivé à Anvers, il s'y embarqua pour l'Angleterre, & arriva heureusement à Sandwich, le 20. de Mars 1194. après avoir été absent de son Royaume quatre ans, dont il en avoit passé quinze mois en prison.

RICHARD I. 1194.

Ils font des offres à l'Empereur.

Henri differe d'exécuter le Traité.

Il tache d'éluder.

Les Princes Allemans le pressent de tenir sa parole.

Richard est mis en liberté.

Il arrive en Angleterre.

RICHARD I. 1194.

Procedez de l'Empereur & du Duc d'Autriche touchant le reste de la rançon.

Avant que de finir ce qui regarde la prison de Richard, pour ne pas revenir dans la suite au payement du reste de la rançon, j'ajouterai ici tout d'une suite ce qui se passa sur ce sujet, tant par rapport à l'Empereur, qu'à l'égard du Duc d'Autriche. Celui-ci, après avoir souvent pressé Richard de le satisfaire, lui envoya *Baudouin de Bethune* l'un des Otages, pour lui faire savoir, qu'il s'en prendroit à ceux qu'il avoit en son pouvoir, si le Traité de Haguenau n'étoit pas promptement exécuté. Richard, qui connoissoit par expérience la dureté de ce Prince, lui envoya incontinent le même Baudouin, avec la Princesse Alienor, afin qu'il fit accomplir le mariage arrêté, en attendant qu'on lui pût faire compter le reste de la rançon. Il y a apparence, que l'Empereur avoit pris pour lui les cent-mille marcs, & laissé la dette au Duc d'Autriche. Quoi qu'il en soit, Alienor & Baudouin trouverent, en arrivant à Vienne, que le Duc étoit mort d'une chute de Cheval. Avant que de rendre le dernier soupir, il avoit fait son Testament, dans lequel il avoit ordonné qu'on relâchât les Otages du Roi d'Angleterre, reconnoissant que c'étoit injustement qu'il l'avoit arrêté, & qu'il ne pouvoit en conscience en exiger une rançon. Malgré ces ordres exprès, le Prince son Fils, qui lui succeda avoit résolu de retenir les Otages, si les Evêques de ses Etats ne s'y fussent pas opposez. Ils lui déclarerent, qu'ils ne souffriroient pas que le Corps du Duc son Pere reçût la sepulture avant que sa derniere volonté fût exécutée. Pour achever de le déterminer, le Pape lui adressa un Bref, dans lequel il lui déclaroit, qu'il avoit ordonné à l'Archevêque de Saltzbourg de l'excommunier, s'il differoit plus longtems à exécuter les ordres du Duc son Pere. Ces menaces ayant produit leur effet, les Otages furent relâchez; & comme le nouveau Duc ne se sentoit pas beaucoup d'inclination pour la Princesse de Bretagne, il la renvoya aussi en Angleterre. Pour ce qui regarde l'Empereur, les differens qu'il eut avec le Pape, & la guerre qu'il méditoit contre la France, lui faisant comprendre qu'il pourroit avoir besoin du Roi d'Angleterre, il souhaita de se reconcilier avec lui. Pour cet effet, il lui envoya un Evêque, qui étoit chargé de lui demander pardon de sa part, & de lui assûrer que son intention étoit de lui restituer ce qu'il avoit exigé de lui. Mais ce Prince mourut peu de tems après à Messine, avant que d'avoir accompli sa promesse.

Richard réduit les partisans de son Frere.

Matth. Paris. R. de Hoveden. G. Neuwbrigde.

Richard fut reçu de ses Sujets, avec des marques de joye & d'affection, qui le consolerent de toutes les disgraces qu'il avoit essuyées pendant sa captivité. Son premier soin fut de s'acquitter du vœu qu'il avoit fait, d'offrir à Dieu le riche Etendart de Chypre, dans l'Eglise de St. Edmond. Ensuite, il alla réduire quelques Châteaux que les Partisans de Jean tenoient encore, & dont celui de Nottingham fut le seul qui soutint un Siege de quelques jours. Cependant, il avoit fait citer le Prince son Frere, qui s'étoit retiré en France, à comparoître dans quarante jours, pour répondre aux accusations qui seroient intentées contre lui,

Jean est cité & condamné.

Ce terme étant expiré sans que Jean eût comparu, le Roi fit donner contre lui une Sentence, qui confisquoit tous ses biens, & le déclaroit déchu du Droit de succeder à la Couronne.

Richard se fait couronner une seconde fois.

Cette affaire étant terminée, Richard se fit couronner de nouveau, de peur que sa captivité n'eût fait naitre quelques scrupules dans les esprits de ses Sujets. Guillaume, Roi d'Ecosse, voulut assister à cette Cérémonie, & porter l'Epée de l'Etat, le jour du Couronnement (1). Cette déference, & le constant attachement qu'il avoit eu pour Richard pendant sa captivité, lui acquirent entierement l'affection de ce Prince, qui n'oublia rien pour lui en donner des preuves. Il est vrai qu'il ne jugea pas à propos de lui ceder le Northumberland, dont il demandoit avec beaucoup d'instance d'être mis en possession, fondé sur certains droits fort douteux, dont même son Prédécesseur s'étoit departi. Mais pour adoucir en quelque maniere, ce refus, il lui accorda une Chartre contenant certains honneurs & privileges dont les Rois d'Ecosse devoient joüir, quand ils se trouveroient en Angleterre. (2).

Etroite union entre lui & le Roi d'Ecosse.

Privileges accordez aux Rois d'Ecosse.

Act. Publ. T. I. pag. 87.

1195.

Richard se prépare à la guerre contre la France.

Richard avoit trop à cœur de se venger du Roi de France, pour se refuser plus longtems cette satisfaction. Le pardon des offenses est une vertu trop rare parmi les hommes, pour qu'elle pût se trouver dans ce Prince qui n'étoit pas des plus scrupuleux en matiere de Religion. Pour exécuter ce dessein, il avoit besoin d'une puissante Armée, laquelle il ne pouvoit lever ni entretenir, sans une dépense extraordinaire. Son Royaume, déja épuisé, n'étoit gueres en état de fournir les secours qui lui étoient nécessaires. Il fallut pourtant recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût, & se servir pour cela de divers moyens qui n'étoient pas fort honorables. Premierement, il revoqua toutes les aliénations des biens de la Couronne, qu'il avoit faites avant son départ pour la Terre Sainte. Le prétexte de cette revocation fut, que les acquereurs s'étoient suffisamment dédommagez des sommes qu'ils avoient déboursées, par la jouissance, quoiqu'ils ne les eussent possedez qu'un petit nombre d'années. Il se servit encore, pour remplir ses coffres vuides, d'un autre moyen qui n'étoit pas plus légitime. Le grand Sceau qu'il avoit emporté avec lui, s'étant perdu pendant son voyage, il en fit faire un nouveau, & obligea tous ceux qui avoient des Patentes ou des Commissions scellées du premier, de les faire renouveller, & sceller de celui-ci. Son unique but étoit d'exiger de l'argent des Particuliers, pour le renouvellement de leurs Chartres. Ces deux moyens ne lui ayant pas paru suffisans, il en

Il se sert de divers moyens pour avoir de l'argent.

(1) En qualité de Comte de *Huntington*. *Hoved*. p. 420. TIND.

(2) Selon cette Chartre, les Rois d'Ecosse devoient être conduits par les *Sherifs* de chaque Comté, depuis *Berwick* jusqu'à la Cour. On leur donnoit cent *Chellings* par jour pendant leur voyage, & trente pendant leur séjour, avec douze pains blancs, douze *Gâteaux* (*Simnels*.) de la Table du Roi, quatre *Gallons* du meilleur Vin, & huit du Vin ordinaire, &c. Voyez *Act. Publ.* Vol. I. pag. 78. TIND.

RICHARD I. 1195.

inventa encore deux autres. Le premier fut de défendre les Tournois, & d'accorder ensuite à la Noblesse la permission d'en faire, ou d'y assister, moyennant un certain droit que chacun étoit obligé de payer, à proportion du rang qu'il tenoit (1). Le second fut, de redonner ses bonnes graces à Geoffroi son Frere naturel, & de le laisser jouir de l'Archevêché d'Yorck. L'Evêque de Coventri, zèlé partisan du Prince Jean, & qui avoit été condamné comme lui, reçut aussi la même faveur. Mais il en couta deux-mille marcs au premier, & le second acheta son pardon par un présent de cinq-mille.

Il est prévenu par Philippe qui assiege Verneuil. *Le Moine de Walsingham. Matth. Paris. R. de Hoveden.*

Toutes les forces que Richard destinoit contre la France étant prêtes, on lui apporta la nouvelle, pendant qu'il étoit à table, que Philippe avoit mis le Siege devant Verneuil. Le dépit qu'il conçut d'avoir été prévenu, le transporta tellement, qu'il jura de ne tourner jamais son visage, jusqu'à ce qu'il eût joint ses ennemis. Pour observer ce serment, il fit percer la muraille de la chambre où il mangeoit, & sortant par cette ouverture, il alla s'embarquer sur le champ, avec ses troupes qui l'attendoient sur le bord de la Mer, & arriva heureusement en Normandie. A son approche, Philippe leva le Siege de Verneuil, dont il étoit sur le point de se rendre maitre. Quelques-uns ont dit qu'il y fut contraint par son Armée, qui se trouvant saisie d'une terreur panique, se mit d'elle-même en fuite, laissant les Tentes & le Bagage dans le Camp.

Richard lui fait lever le Siege.

Il pardonne à son Frere.

Quelque tems après, Richard étant à Rouen, la Reine sa Mere lui présenta le Prince Jean, qui s'étant jetté à ses pieds, lui demanda pardon de sa faute. Le Roi le reçut favorablement, comme il l'avoit promis à la Reine; mais il lui fit pourtant connoitre, qu'il n'étoit pas trop bien persuadé de la sincerité de sa repentance. *Je vous pardonne*, lui dit-il en le relevant, *& je souhaite de pouvoir aussi aisément perdre le souvenir des injures que j'ai reçues de votre part, que vous oublierez la grace que je vous fais.*

Continuation de la Guerre. *R. de Hoveden.* 1195-1199.

Je n'entreprendrai pas de rapporter le détail de la Guerre qui se continuoit toujours entre les deux Monarques ennemis. Les particularitez en sont trop peu interessantes, pour mériter qu'on s'y arrête longtems. Je me contenterai de remarquer, qu'elle dura cinq ans, & qu'elle fut souvent interrompue par des Traitez de Treve, toujours mal observez des deux côtez, sans qu'il soit possible de savoir auquel des deux on en doit imputer la faute. Les Historiens des deux Nations ont tellement pris à tâche de justifier celui des deux Rois pour lequel ils se sont interessez, qu'il est facile de comprendre, que les uns & les autres ont trop suivi leur penchant ou leur préjugez. Quoiqu'il en soit, ces deux Princes trou-

(1) Ce qu'on donnoit pour avoir la permission de faire des Tournois, étoit, pour un Comte vingt *Marcs*, pour un Baron dix, pour un Chevalier quatre, & deux seulement s'il n'avoit point de Terre. TIND.

verent dans cette guerre de fréquentes occasions de signaler leur conduite & leur valeur. Mais comme la diversité des succès, qui étoient favorables tantôt à l'un tantôt à l'autre, donnoit lieu à la continuation de la guerre, on peut dire qu'ils y perdirent tous deux, plus qu'ils n'y gagnerent. Philippe y fit, entre autres, une perte irréparable de tous les anciens Regîtres de la Couronne, qui lui furent enlevez avec tout son bagage, dans une action qui se passa tout proche de Blois. C'étoit alors la coutume, que les Archives du Royaume suivoient le Roi partout où il alloit. Mezerai déplore la perte que la France fit en cette occasion, & le notable préjudice qu'en reçut l'Histoire de ce Royaume, par rapport aux évenemens anterieurs à cette action.

Philippe perd les anciens Regîtres de la Couronne.

Les avantages que les deux Rois remportoient l'un sur l'autre n'étant pas fort considerables, ils convinrent enfin d'une Treve, afin de chercher, dans cet intervalle, les moyens de faire la Paix. Quelqu'un a dit, que Philippe fit proposer à Richard, de faire décider leur querelle par cinq hommes de chaque parti, & que Richard y consentit, à condition que les deux Rois se mettroient chacun à la tête de ses cinq hommes (1). Si cela est vrai, de quoi pourtant il y a lieu de douter, il n'y a gueres d'apparence que cette proposition fût sérieuse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on fit divers efforts pour porter les deux Monarques à la Paix, à quoi on crut qu'une entrevue pourroit contribuer. Mais, après quelques Conférences, ils se séparerent sans rien conclure.

Treve entre les deux Rois.

Entrevue infructueuse.

1199.

Dans une de ces Conferences, la Princesse Alix fut rendue au Roi son Frere, qui la donna en mariage au Comte de Ponthieu. En partant pour la Terre Sainte, Richard avoit confié la garde de cette Princesse au Senéchal de Normandie, qui n'avoit jamais voulu la relâcher sans un ordre exprès de son Maitre, quoique Philippe l'eût souvent demandée.

La Princesse Alix est rendue à Philippe.

Dans ce même tems, Jeanne, Sœur de Richard (2) & Veuve du Roi de Sicile, épousa le Comte de Toulouse. Elle obtint une cession entiere du Roi son Frere, de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Toulouse, comme Héritier de la Maison de Poitiers.

Mariage de la Reine de Sicile avec le Comte de Toulouse.

Il arriva, pendant cette guerre, que Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, proche parent du Roi de France, s'étant trouvé dans un combat, fut fait prisonnier par les Anglois. Sa qualité, son caractere, & principalement, quelques termes offensans dont il s'étoit servi en parlant de Richard, firent mettre sa rançon à un si haut prix, qu'il s'adressa

L'Evêque de Beauvais est fait prisonnier.

(1) Cette proposition de *Philippe* à *Richard* est rapporté par *Diceto* p. 676. TIND.

(2) *Jeanne* Sœur de *Richard*, & la Reine *Berengere* (*Berenguella*), ayant quitté la Terre-Sainte un peu avant le Roi, arriverent enfin en Italie, où s'étant arrêtées pendant six mois par la crainte qu'elles avoient de l'Empereur, elles se rendirent à *Genes*, & s'embarquerent pour *Marseille*, d'où elles allerent à *Poitiers*. Il ne paroît pas que *Berengere* Femme de *Richard* soit jamais venue en *Angleterre*. TIND.

RICHARD I. 1195. 1199.

Le Pape sollicite pour lui.

Réponse de Richard au Pape.

au Pape pour implorer sa protection. Le Pontife s'interessa fortement pour ce Prélat, qu'il appelloit son très cher Fils, dans la Lettre qu'il écrivit au Roi sur ce sujet. Pour toute réponse, Richard lui envoya la Cotte d'armes toute sanglante de l'Evêque prisonnier, & lui fit demander s'il reconnoissoit la tunique de son Fils. Cette preuve convainquante de l'humeur guerriere de ce Prélat, fit que le Pape se désista de sa sollicitation. Il dit que, puisqu'il avoit quitté la Milice de Jesus-Christ, pour suivre celle du Monde, il étoit juste qu'il essuyât les suites d'un si mauvais choix. Après cette réponse, l'Evêque n'esperant plus rien du côté de Rome, composa pour sa rançon, qui fut fixée à deux-mille marcs d'argent (1).

R. de Hoveden. Matth. Paris. Chron. Gervas.

Dans le récit que les Historiens font de cette guerre, les François ne parlent que des avantages remportez par Philippe, & passent legerement sur ses pertes. Les Anglois au contraire, ne comptant pour rien diverses actions où les premiers prétendent que Richard fut battu, relevent avec soin les heureux succès qu'il eut. Entre autres avantages, ils font valoir une victoire qu'il remporta sur son ennemi, entre Courcelles & Gisors, de laquelle les François ne parlent qu'en passant, comme d'un évenement de peu d'importance. Ceux-ci disent, que Philippe, s'étant avancé à la tête de cinq-cens chevaux pour reconnoitre les ennemis, fut sur le point d'être envelopé, & contraint de se retirer dans Gisors avec quelque précipitation. Ils ajoutent, que le Pont de cette Ville tomba, pendant qu'il étoit dessus, & qu'il courut risque de perdre la vie par cet accident. Il est pourtant certain, que Richard écrivit en Angleterre, au sujet de cette action, une Lettre qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, dans laquelle il se vantoit d'avoir remporté ce jour-là une glorieuse victoire. Il n'est gueres vrai-semblable que ce Prince eût ainsi parlé de cette action, s'il n'eût fait que mettre en fuite cinq-cens Chevaux. Il se trouve même des Historiens Anglois qui prétendent qu'à l'occasion de cette victoire, Richard ajouta aux Armes d'Angleterre, la Devise *Dieu & mon Droit*. Mais j'ai de la peine à croire que cette

Victoire de Richard.

Act. Publ. T. I. p. 96.

(1) Le Roi en usa ainsi avec l'Evêque, à cause que ce dernier avoit animé l'Empereur contre lui parce qu'il tardoit à payer sa rançon ; & l'Empereur le fit charger d'autant de fers qu'un Ane en auroit pu porter : c'est ce que le Roi dit à ceux qui intercedoient pour l'Evêque. TIND.

Philippe de Dreux, Evêque de *Beauvais*, Oncle à la mode de Bretagne, du Roi *Philippe Auguste*, étoit le troisieme Fils de *Robert de France*, Comte de *Dreux*, & de sa troisieme Femme *Agnès* Fille de *Gui de Baudement*, Seigneur de *Braine-sur-Vesle*. *Robert* étoit le quatrieme Fils de *Louis le Gros*, Grand-Pere de *Philippe Auguste*. *Philippe de Dreux* resta cinq ans prisonnier en Angleterre. Il se trouva depuis à la Bataille de *Bovines* ; & pour tourner en ridicule les remontrances du Pape, qui lui avoit écrit que les Ecclésiastiques ne devoient point se servir de l'Epée, il y combattit avec une Massue. Il mourut à Beauvais le 2 Novembre 1217.

Devise soit si ancienne, ni qu'elle doive son origine à cet évenement.

Treve de cinq ans.

Les forces des deux Rois étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pût esperer de faire de grands progrès dans cette guerre. Après qu'ils se furent assez fatiguez réciproquement, voyant que tous leurs avantages n'aboutissoient qu'à la prise de quelques Bicoques, qui le plus souvent étoient reprises tout aussi-tôt, ils embrasserent avec joye une occasion qui se présenta de finir la guerre avec honneur. Ce fut en déferant aux exhortations du Pape, qui envoya un Légat en France, pour tâcher de les porter à la paix. Le but du Pontife étoit, de les engager à reprendre la Croix pour recouvrer Jerusalem. Mais ils étoient tous deux trop rebutez de leur premiere Expédition, pour penser à une seconde. L'arrivée du Légat ne laissa pourtant pas de produire un bon effet, en ce qu'elle procura, entre ces deux Monarques une Treve de cinq ans, qui mit quelque interruption aux maux dont leurs Sujets étoient affligez. Cette Treve se conclut dans une Conference qu'ils eurent ensemble, où ils convinrent, que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit.

Philippe tâche de brouiller Richard avec son Frere.

Dans cette même Conference, Philippe, feignant d'entrer dans les interêts de Richard, lui fit voir certains papiers par lesquels il paroissoit que le Prince Jean son Frere avoit de mauvais desseins contre lui. Richard l'ayant cru trop legerement, dépouilla encore une fois son Frere des biens qu'il lui avoit rendus. Mais Jean se justifia hautement, en envoyant à la Cour de France deux Chevaliers, qui offrirent de soutenir par les armes, qu'on avoit calomnié le Prince. Philippe n'ayant pas jugé à propos de faire accepter le défi, Richard connut que son Frere étoit innocent, & le remit en possession de ses Terres.

Jean se justifie.

Sédition à Londres.

Pendant que Richard étoit occupé en France, la Ville de Londres se trouva tout-à-coup dans un grand danger, à l'occasion d'un soulevement excité par un Bourgeois appellé communément *Le Barbu*, à cause de la longueur de sa barbe. Cet homme, hardi & séditieux, affectant continuellement de prendre en main la défense des pauvres & du menu peuple, s'étoit acquis un grand crédit parmi la populace, qui le regardoit avec une extrême veneration. Il se servit de cet avantage, pour émouvoir une sédition dans la Ville, à l'occasion d'une Taxe qui, selon lui, étoit uniquement à la charge des pauvres. Hubert, Archevêque de Cantorberi, qui exerçoit alors la Charge de Grand Justicier, ne put appaiser cette émeute, qu'en faisant mettre les principaux Bourgeois sous les armes. Le Barbu se voyant serré de près, se retira dans l'Eglise de l'Arc, où il fut saisi, & ensuite pendu avec neuf de ses Complices (1).

(1) Le corps de ce Chef de Séditieux ayant été dérobé & enterré, ses partisans

RICHARD I. 1199.

La Treve que Richard venoit de faire avec la France, le mettoit en état d'aller joüir en Angleterre de quelque repos, après toutes les fatigues qu'il avoit essuyées depuis le commencement de son Regne. Il étoit encore nécessaire, qu'il allât travailler en Angleterre à reformer divers abus qui s'étoient introduits pendant son absence. C'étoit aussi ce qu'il avoit résolu de faire. Mais un évenement imprévu mit des obstacles à l'exécution de ce dessein. Un Gentilhomme Limousin, ayant trouvé dans sa Terre un Trésor qui y avoit été caché depuis plusieurs siecles, le Roi prétendit que ce Trésor, dans un Païs dont il étoit Souverain (1), devoit lui appartenir. Le Gentilhomme ne refusoit pas de lui en livrer une partie. Mais voyant qu'il vouloit l'avoir tout entier, il implora la protection de *Vidomar* Vicomte de Limoges, qui lui donna un azyle dans son Château de *Chaluz*. Richard, qui n'avoit pas accoutumé de trouver de la résistance dans ses inferieurs, marcha incontinent vers le Limousin, pour assieger le Château où le Gentilhomme s'étoit refugié. En arrivant près de la Place, il voulut en faire le tour pour la reconnoitre. Comme il en approchoit trop près, un Arbalêtrier nommé *Bertrand*, qui étoit sur la muraille, lui décocha une fleche qui lui perça l'épaule, tout joignant le cou. La blessure n'étoit pas d'elle-même mortelle: mais le Chirurgien qui la pansa la rendit telle, par son peu d'habileté. On dit que le Roi lui-même, par son intemperance, ne contribua pas peu à l'envenimer. Quoi qu'il en en soit, la gangrene s'y étant mise, ce Prince en mourut le onzieme jour, après avoir beaucoup souffert. Le Château fut emporté pendant qu'il vivoit encore. Celui qui l'avoit blessé lui ayant été amené, il lui demanda qu'elle raison il avoit eue pour attenter à sa vie. Bertrand répondit, avec une audace étonnante, que c'étoit pour venger son Pere & son Frere, que le Roi avoit tuez de sa propre main. Il ajouta, qu'il rendoit grace à Dieu de ce qu'il avoit si bien réussi, & qu'il souffriroit avec joye les plus grands tourmens, puisqu'il avoit été assez heureux pour délivrer le monde d'un tel Tiran. Quoiqu'une semblable réponse dût vrai-semblablement animer le Roi contre lui, ce Prince mou-

Occasion de la mort de Richard.

Richard assiege le Château de Chaluz.

Il est blessé.

Il meurt de sa blessure.

prétendirent qu'il se faisoit de grands Miracles à son Tombeau: mais comme on y posta des Gardes, & que ceux qui y venoient faire leurs prieres étoient battus d'importance pour leur peine, la fourberie fut découverte, & le Peuple abandonna bien-tôt sa dévotion pour ce prétendu Saint. *Rodolphe de Diceto.*

C'étoit dans ce tems-là même que vivoit le fameux *Robin Hood*, avec son camarade *Petit-Jean*, qu'on dit qui infestoient par leurs voleries tout le Comté d'*Yorck*. Il y a des gens qui prétendent qu'il étoit d'une grande famille, & que ses débauches l'avoient réduit à ce genre de vie. Il ne fit jamais de mal à Homme ni à Femme, faisoit quartier aux pauvres, & ne voloit que les gens riches. Après qu'on eut publié une Proclamation contre lui, il tomba malade dans le Monastere des Religieuses de *Birkley*; & comme il souhaita qu'on lui tirât du sang, il fut trahi, & on lui en tira tant qu'il mourut. TIND.

(1) Le *Limousin* dépendoit du Duché de *Guienne*. RAP. TH.

rant

rant ne laiſſa pas de lui pardonner, & d'ordonner qu'on le mît en liberté, avec un préſent de cent Schellings. Mais immédiatement après la mort du Roi, *Marchade*, Général des Routiers, fit écorcher tout vif ce miſerable.

Il fait Jean ſon Frere, ſon Héritier.

Avant que de mourir, Richard fit ſon Teſtament, par lequel il laiſſoit ſon Royaume avec tous ſes autres Etats, & les trois quarts de ſon argent, à Jean ſon Frere, reſervant la quatrieme partie pour les Pauvres & pour ſes Domeſtiques. Il avoit fait autrefois à Meſſine une autre diſpoſition, par laquelle il avoit nommé Arthur Duc de Bretagne ſon Neveu, pour ſon Héritier. C'eſt ce qui ſe voit dans une Lettre qu'il écrivit de Meſſine au Pape, & qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics. Mais, apparemment la peur d'exciter des troubles dans ſes Etats, lui fit changer de réſolution. En effet, il ne pouvoit y avoir d'autre raiſon pour le porter à favoriſer le Prince ſon Frere, qu'il n'avoit pas ſujet d'aimer, au préjudice de ſon Neveu, dont les droits n'étoient pas moins bien fondez en juſtice que ceux de Jean. Dans ſon dernier Teſtament, il ordonna que ſon Corps fût enterré à Fontevraud, aux pieds de celui du Roi ſon Pere, comme pour lui témoigner ſon repentir des déplaiſirs qu'il lui avoit cauſez pendant ſa vie. Il voulut que ſon cœur fût porté à Rouen, pour donner aux Normans un témoignage de ſon affection. Mais il ordonna que ſes entrailles fuſſent envoyées en Poitou, voulant par là marquer le peu d'eſtime qu'il avoit pour les Poitevins, dont il n'étoit pas ſatisfait. Il ne laiſſa qu'un Fils naturel nommé Philippe, auquel il legua la Seigneurie de Cognac, dans le Duché de Guienne.

Act. Publ. T. I. pag. 68.

Caractere de Richard I.

Telle fut la vie & la mort de ce vaillant Prince, à qui la grandeur de ſon courage fit donner le ſurnom de *Cœur de Lion*. Après avoir loué ſa valeur, qui approchoit un peu de la férocité, on cherche vainement en lui quelque autre vertu qui puiſſe ſervir de matiere à ſon éloge. Ceux qui le louent de ſa liberalité & de ſa magnificence, ne conſiderent pas, qu'il ne fut liberal & magnifique qu'aux dépens de ſes Sujets, de qui il extorqua diverſes grandes ſommes par des moyens peu équitables. Mais d'un autre côté, on trouve dans ce Prince beaucoup de vices, & même des plus énormes. Sa rebellion contre ſon propre Pere, eſt un reproche qu'on peut juſtement faire à ſa mémoire. Il eſt même apparent, que Dieu voulut l'en punir par les agitations continuelles dans leſquelles il paſſa les dix années de ſon Regne, & particulierement, par une captivité de quinze mois. On trouve encore dans ce même Prince, une avidité pour l'argent, qui ne pouvoit être aſſouvie, & qui fut cauſe de ſa mort: un orgueil, qui lui faiſoit regarder ſes égaux avec mépris, & ſes inferieurs comme ſes Eſclaves. Enfin, s'il faut ajouter foi à ce que certains Hiſtoriens ont dit de lui, une luxure effrenée le portoit non ſeulement à négliger la Reine ſa Femme, pour s'abandonner à une infame débauche, mais encore à des péchez contre nature. On aſſure qu'un pauvre Hermite oſa bien lui reprocher ce crime déteſtable, en préſence de tou-

RICHARD I. 1199.

te sa Cour, & le conjurer au nom de Dieu, de faire quelque attention à la destruction de Sodome. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui ont écrit sa vie, conviennent, que l'orgueil, l'avarice, & l'impudicité étoient ses trois vices dominans. On raconte sur ce sujet, qu'étant un jour exhorté par *Foulque* Curé de Neuilly, homme fameux par son zèle, à se défaire de ces méchantes habitudes qu'on appelloit communément ses trois Filles, il répondit en plaisantant, que c'étoit aussi son intention; & que pour cet effet, il avoit résolu de donner la premiere aux Templiers, la seconde aux Moines, & la troisieme aux Prélats.

Richard étoit d'une taille riche & bien formée. Ses yeux étoient bleus, mais pleins de feu, & ses cheveux d'un blond ardent, approchant un peu du rouge. On peut dire que l'Angleterre, où il ne fut jamais plus de huit mois pendant tout le cours de son Regne, qui dura près de dix ans, fut très malheureuse sous son Gouvernement. Il chargea ses Sujets de fréquentes impositions, & de Taxes extraordinaires. Cependant, des sommes prodigieuses qui furent levées sur eux, il ne leur en revint aucun avantage, qu'un peu de gloire pour leur Roi, de laquelle pourtant ils étoient satisfaits, parce qu'elle rejaillissoit sur la Nation.

Grandes impositions sous ce Regne.

On a fait remarquer comme une chose digne d'une particuliere attention, que ce Prince, qui avoit rétabli l'usage de l'Arbalête, fut tué d'un coup de cette même arme, comme si le Ciel avoit voulu le punir d'avoir renouvellé cette diabolique invention. Mais je ne sai si cette remarque est appuyée sur un bon fondement. Nous avons vu que les Anglois s'étoient servi de l'Arbalête dans la conquête de l'Irlande, sous le Regne de Henri II. & il n'est gueres vrai-semblable qu'ils en eussent discontinué l'usage, dans le petit nombre d'années qui s'étoient écoulées depuis.

Remarque sur l'usage des Arbalêtes.

Richard fut le premier Roi d'Angleterre qui prit trois Lions passans dans ses Armes, en quoi il fut imité par ses Successeurs.

Armoiries d'Angleterre.

Pendant ce Regne, la Ville de Londres commença, par rapport à la Police, à recevoir une nouvelle forme, & à être partagée en diverses Compagnies ou Societez, ou, comme on les appelle aujourd'hui, *Corporations*.

Etablissement des Corporations à Londres.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE HUITIE'ME,

Contenant les Regnes de JEAN, *&* de HENRI III.

JEAN,

Surnommé SANS-TERRE,

Septieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquète.

1199.

Considération sur les droits de Jean à la Succession.



BIEN que Richard eût fait le Prince son Frere, Héritier de tous ses Etats, cette disposition ne rendoit pas les droits de Jean incontestables. Quelque absolu qu'un Prince ait été pendant sa vie, dès qu'il a les yeux fermez, sa derniere volonté n'est considerée qu'autant qu'elle est conforme aux Loix, à moins qu'elle ne soit appuyée de la force. Dans l'affaire de la riche succession que Richard venoit de laisser par sa mort, il se présentoit deux que-

RICHARD I. 1199.

ftions, qui n'étoient pas faciles à décider. La premiere étoit, si, felon les Loix, Arthur Duc de Bretagne, comme repréfentant Geoffroi fon Pere, Frere ainé de Jean, avoit autant ou plus de droit que Jean fon Oncle, qui le précedoit d'un degré. Dans la feconde queftion, il s'agiffoit de favoir, si en cas que les Loix favorifaffent le Neveu, Richard avoit pu difpofer de fes Etats, par un Teftament contraire aux Loix & à la Coutume.

Deux chofes rendoient la décifion de ces queftions très difficile. Premierement, la diverfité qui pouvoit fe trouver entre les Loix des divers Etats, dont cette fucceffion étoit compofée. En fecond lieu, dans le Royaume d'Angleterre, qui en faifoit la plus grande & la plus confiderable partie, il n'y avoit point de Loi fixe, qui règlât la fucceffion du Trône, ni qui donnât ou ôtât aux Rois le pouvoir d'en difpofer à leur volonté. Que si, au défaut des Loix, on avoit voulu chercher dans l'Hiftoire de ce Royaume des exemples qui puffent établir un préjugé, cette voye n'étoit pas moins embarraffante. Depuis la Conquête jufqu'au tems dont nous parlons, il n'y avoit point eu d'occafion pour établir, ou pour exclure le droit de repréfentation par rapport à la Couronne. Il eft bien vrai, qu'en parcourant les tems de la Domination des Saxons, on auroit pu trouver divers exemples. Mais, comme il y en avoit de directement oppofez, il n'étoit pas facile d'appuyer là-deffus une décifion. D'ailleurs, il y avoit plus de cent ans que les Loix & les Coutumes des Saxons étoient fans force, les Normans ayant introduit un Droit tout nouveau dans le Royaume. Tout ce qu'on pouvoit alleguer de plus fort en faveur de Jean, c'étoit, que n'y ayant aucune Loi établie fur ce fujet, fon Droit n'étoit pas moins valable que celui d'Arthur; & que de plus, il avoit pour lui le Teftament de Richard. Mais d'un autre côté, dans la plupart des Provinces que les Anglois poffedoient en France, le droit de repréfentation en ligne directe étoit généralement reçu. Cette affaire auroit donc été fujette à de grandes difcuffions, si elle avoit dû être décidée dans une Cour de Juftice, ou dans une Affemblée d'Etats, par un Jugement impartial. Mais Jean, ne jugeant pas qu'il fût à propos de commettre fes Droits à la décifion d'aucun Tribunal, fuivit une route qui lui parut moins incertaine. Il croyoit fon Droit inconteftable, ou peut-être fon ambition ne lui permettoit pas d'être plus fcrupuleux envers fon Neveu, qu'il ne l'avoit été à l'égard du Roi fon Frere. Quoi qu'il en foit, il jugea que la diligence étoit un moyen plus efficace pour lui procurer le bien qu'il fouhaitoit, qu'une décifion, qui pourroit ne lui être pas avantageufe. Il avoit avec lui, au-delà de la Mer, deux hommes qui lui parurent propres à le fervir dans fes deffeins, à caufe du grand crédit qu'ils avoient en Angleterre. Le premier étoit *Humbert* Archevêque de Cantorberi; l'autre *Guillaume Marshal*, qui fut enfuite Comte de Pembrook. Ces deux Seigneurs s'étant entierement dévouez à fon fervice, foit parce qu'ils le croyoient bien fondé dans fes prétentions, ou par d'autres raifons qui leur étoient particu-

Jean prend des mefures pour s'affurer la Couronne.

lieres, lui promirent d'employer tout leur crédit en sa faveur. Pour ne pas perdre un tems qui lui étoit si précieux, il les fit promptement passer en Angleterre, leur ordonnant d'agir de concert avec la Reine sa Mere, & avec le grand Justicier. Celui-ci étoit déja depuis longtems dans ses interêts. Quant à la Reine Alienor, bien qu'il semblât qu'elle dût être en suspens entre son Fils & son Petit-Fils, il y avoit une raison secrette qui la faisoit pancher du côté du premier. C'étoit la crainte que, si Arthur montoit sur le Trône, Constance sa Mere ne vînt s'emparer de l'administration du Gouvernement pendant la minorité de son Fils, qui n'avoit alors que treize ans. Sa fierté auroit trop souffert, si elle eût été soumise à sa Belle-Fille.

JEAN. 1199.

Ses amis le servent avec beaucoup de zèle & d'adresse.

Les quatre personnes sur lesquelles Jean avoit compté, le servirent avec zèle & avec succès. Le Grand Justicier avoit beaucoup d'autorité pendant l'Interregne. L'Archevêque étoit à la tête du Clergé. Alienor étoit extremement aimée & respectée dans le Royaume; & Guillaume Marshal étoit un Seigneur des plus distinguez par son mérite, quoiqu'il ne le fût pas encore par des Dignitez. Après qu'ils eurent concerté ensemble les moyens les plus propres pour servir utilement le Prince, ils travaillerent à mettre les Magistrats des Villes dans ses interêts. Leur vue étoit de gagner le Peuple par leur moyen, afin de trouver ensuite moins d'opposition de la part de la Noblesse. Leurs soins ayant eu tout le succès qu'ils s'en étoient promis, ils se crurent assez forts pour entreprendre de faire sommer la petite Noblesse de prêter serment à Jean. Il se trouva peu de Gentilshommes qui le refusassent, tant parce qu'ils croyoient se conformer au sentiment général du Peuple, que parce qu'ils ne connoissoient pas le jeune Duc de Bretagne, qui n'avoit jamais été en Angleterre. Ces deux premiers pas étant faits, les Evêques & les Seigneurs Laïques furent sommez de prêter le même serment. Mais ceux-ci ne furent pas si faciles à se laisser persuader. Outre que plusieurs d'entre eux doutoient si les prétentions de Jean étoient bien fondées, ils se croyoient en droit d'être eux-mêmes les Juges de cette affaire, bien loin d'être obligez de se soumettre à la décision de quelques Particuliers. Cependant, comme tout le reste du Peuple s'étoit déja déclaré pour Jean, ils ne se crurent pas en état de refuser absolument le serment qu'on leur demandoit. Ainsi, sous prétexte de vouloir s'instruire des Loix du Royaume, ils demanderent un délai. Pendant ce tems-là, jugeant qu'une Guerre Civile étoit comme inévitable, ils commencerent à munir leurs Châteaux, & à faire des préparatifs pour soutenir le parti le plus juste, ou du moins, celui qui leur paroitroit le plus convenable à leurs interêts. Ces mesures effrayerent les amis du Prince. Comme ils savoient bien qu'il n'étoit pas aimé, ils craignirent que les Barons n'eussent résolu de le traverser. Ce fut pour prévenir ce dessein, qu'ils convoquerent à Northampton, une Assemblée Générale, où ils firent tous leurs efforts pour gagner ceux qui leur étoient le plus contraires. Entre autres choses, ils promirent, de

JEAN. 1199.

la part de Jean, qu'il rétabliroit entierement tous les Privileges de la Noblesse & du Peuple. Cette promesse, jointe à celles qu'ils firent en particulier aux plus opiniâtres, produisit l'effet qu'ils en avoient attendu. Tous les Seigneurs unanimement s'engagerent à prêter serment à Jean, & par ce moyen, toute l'Angleterre se trouva bien disposée en sa faveur, avant qu'il fût arrivé dans le Royaume. Une Ambassade que le Roi d'Ecosse envoya dans ce même tems, pour demander le Northumberland, fit quelque peine à ceux qui tenoient le timon des affaires. Ils craignirent que ce Prince n'eût dessein de profiter d'une conjoncture si favorable, pour s'emparer de cette Province; comme en effet, il lui auroit été assez facile, l'Angleterre ne se trouvant pas alors en état de soutenir une Guerre. Cependant, ils furent contenter ses Ambassadeurs par de bonnes paroles, en leur promettant, qu'aussitôt que Jean seroit arrivé, il donneroit satisfaction à leur Maitre.

Demande du Roi d'Ecosse.
R. de Hoveden.

Pendant que les Partisans de Jean travailloient pour lui en Angleterre, il ne s'endormoit pas lui-même en France, où deux affaires importantes le retenoient. La premiere étoit une négociation qu'il avoit commencée avec *Robert de Turnham*, qui gardoit les trésors de Richard dans le Château de Chinon, de laquelle il voulut voir la fin, avant que de passer la Mer. Il fut enfin assez heureux pour gagner cet Officier, qui lui mit entre les mains l'argent qu'il avoit en garde, & lui livra les deux importantes Villes de Saumur & de Chinon, dont il avoit les Gouvernemens. La seconde affaire que Jean avoit au-delà de la Mer, étoit de se faire reconnoitre dans les Provinces que les Anglois possedoient en France. Quoiqu'en Angleterre toutes choses allassent pour lui à souhait, il n'en étoit pas de même en France, où le jeune Arthur son Neveu lui causoit beaucoup d'inquietude. Outre le Droit naturel que ce Prince avoit sur ces Provinces, il étoit à craindre que le Roi de France ne l'assistât de toutes ses forces, pour l'en mettre en possession. En effet, rien ne pouvoit être plus avantageux à ce Monarque, que de les voir séparer de la Monarchie Angloise. D'ailleurs, tout paroissoit disposé à favoriser Arthur. Le Gouverneur d'Angers lui avoit déja livré cette Place, & tous les Seigneurs du Poitou, de Touraine, du Maine, & d'Anjou avoient pris la résolution de le reconnoitre pour leur Souverain. Ainsi, Jean se voyoit déja comme exclus d'une grande partie de la Succession de son Frere. Cet exemple pouvant être d'une dangereuse conséquence par rapport à la Normandie, & avoir même quelque influence sur l'Angleterre, Jean se trouvoit dans un très grand embarras. Cependant, comme il étoit maitre des Trésors de Richard, il sut s'en servir à propos, pour gagner les principaux Seigneurs de Normandie. Avec ce même secours, il leva une Armée, & alla faire le Siege du Mans qui avoit pris le parti du Duc de Bretagne. Cette Place n'ayant pas fait une longue résistance, il crut qu'il étoit nécessaire d'inspirer de la terreur aux Normans par un exemple de sévérité,

Jean s'empare des trésors du feu Roi.

Jean se rend maitre du Mans, & en fait raser les murailles.
Knyghton.
R. de Hoveden.

qui leur fit craindre de se déclarer contre lui. Ce fut dans cette vue qu'il fit raser les murailles du Mans, & qu'il en emmena les principaux Bourgeois prisonniers. Cette rigueur produisit l'effet qu'il s'en étoit promis. Quelque inclination que les Normans eussent pour Arthur, ils crurent devoir se soumettre à son Oncle, afin d'éviter les maux dont ils se voyoient menacez. Dès qu'ils eurent pris cette résolution, Jean se rendit à Rouen, où il fut couronné Duc de Normandie, par l'Archevêque de cette Ville, qui n'avoit pas peu contribué à disposer les esprits en sa faveur.

JEAN. 1199.

Il passe en Angleterre, où il est couronné.

Il n'étoit nullement à propos que ce Prince pensât à réduire les autres Provinces de France, avant que d'avoir pris possession de la Couronne d'Angleterre. Outre qu'un trop long retardement auroit pu lui être préjudiciable, il ne lui auroit pas été possible de venir à bout d'un si grand ouvrage, sans le secours des Anglois. Il se disposa donc à passer la Mer, & s'étant rendu à Londres le 25. de Mai, dès le lendemain il se fit couronner dans l'Eglise de Westminster. Avant que de commencer la cérémonie, Hubert, Archevêque de Cantorberi, parla de cette sorte aux Seigneurs & à l'Assemblée du Peuple.

MESSIEURS,

Discours de l'Archevêque de Cantorberi. *Matth. Paris.*

Personne ne peut prétendre à la Couronne de ce Royaume, si premierement, après une humble invocation du S. Esprit, il n'est élu d'un consentement unanime, pour l'excellence de ses Vertus, & ensuite oint & sacré solemnellement. Nous imitons en cela ce qui fut pratiqué à l'égard de Saül & de David que Dieu voulut établir sur son Peuple, bien que ni l'un ni l'autre, ne fussent ni Fils de Roi, ni descendu d'un Sang Royal. Le premier, fut choisi parce qu'il étoit vaillant; le second, parce qu'il étoit humble & pieux: Dieu voulant que ceux qui devoient être revêtus de la Puissance Souveraine, fussent extraordinairement distinguez par leurs vertus. Si donc il se trouve quelqu'un de la Famille du dernier Roi, qui surpasse les autres en excellence, nous ne devons point faire difficulté de nous soumettre à sa domination. Je dis ceci en faveur du noble Duc Jean, qui se trouve ici présent, & qui est Frere de notre illustre Roi Richard, décedé sans Postérité. Ce Prince étant doué de toutes sortes de Vertus, & particulierement d'une grande Vaillance, & d'une extrême Sagesse, c'est en considération, tant de sa Naissance, que de son Mérite, que nous l'élisons pour notre Souverain, après avoir humblement invoqué l'assistance du S. Esprit.

Jean est couronné.

L'Evêque de Durham s'y oppose inutilement.

Ce petit Discours étant fini, l'Archevêque mit la Couronne sur la tête de Jean, après qu'il eut reçu de lui le Serment accoutumé. L'Evêque de Durham s'étant avisé de protester contre ce Couronnement, parce qu'il se faisoit en l'absence de l'Archevêque d'Yorck, on n'eut aucun égard à sa prétention, qui n'étoit fondée ni sur les Loix, ni sur la Coutume.

JEAN. 1199.

Remarques sur la Harangue de l'Archevêque.

La Harangue de l'Archevêque de Cantorberi mérite bien qu'on y fasse quelques observations. Plusieurs prétendent prouver par là, que ce n'étoit que par élection que les Rois d'Angleterre pouvoient alors monter sur le Trône. Ils se fondent sur ce que ce Prélat le déclara dans une occasion si solemnelle, sans que personne s'y opposât. Ils font encore valoir le silence du Prince élu, qui auroit dû être choqué d'une pareille audace, s'il n'eût pas été convaincu que le Peuple étoit revêtu de ce droit. Mais je ne vois pas qu'on en puisse tirer cette conséquence. Hubert s'attribue le droit de déclarer, que Jean ne parvient à la Couronne que par élection, sans qu'il paroisse que les Etats ayent pris auparavant quelque déliberation sur ce sujet. Il ne paroît pas même qu'il ait pris les avis de l'Assemblée, après avoir prononcé ce Discours; & il proceda incontinent au Couronnement du Roi, sur les acclamations du Peuple assemblé pour voir cette cérémonie. D'ailleurs, si l'élection de Jean se fit en cette occasion, d'où vient que toute l'Angleterre lui avoit déja prêté le Serment de Fidelité? A-t-on accoutumé de prêter Serment avant que l'Election soit faite, & voit-on pratiquer une semblable chose dans les Royaumes electifs? De plus, si le Droit d'Election étoit alors établi en Angleterre, pourquoi l'Archevêque va-t-il chercher les exemples de Saül & de David? N'auroit-il pas été plus à propos d'alleguer ceux des Rois d'Angleterre précedens? Mais il n'en dit pas un mot. Il se contente de s'appuyer sur les exemples des deux Rois d'Israël, plus propres à établir un nouveau Droit, qu'à en prouver l'ancienneté. Il y a même des Auteurs qui ont dit, que toute l'Assemblée fut extremement surprise du discours de ce Prélat. Ils ajoutent, qu'après la cérémonie, quelqu'un lui ayant demandé la raison d'un procedé si extraordinaire, il répondit, qu'il prévoyoit que Jean mettroit le Royaume dans une extrême confusion; qu'en cette considération, il avoit jugé à propos de lui faire comprendre qu'il montoit sur le Trône par Election, & non pas par un Droit héréditaire, afin qu'il eût toujours cette pensée, que ceux qui lui donnoient la Couronne avoient aussi le droit de la lui ôter. Si cette particularité étoit certaine, le Droit d'Election seroit combattu par l'action même de l'Archevêque. En effet, il n'est nullement nécessaire qu'il y ait des raisons particulieres pour user de ce Droit, lorsqu'il se trouve constamment établi. Mais il n'y a point d'apparence que Hubert ait eu le don de prévoir ce qui n'arriva que plusieurs années après.

Pour bien comprendre le motif de ce Discours, il n'y a qu'à considerer les circonstances de cette prétendue Election. Hubert, ainsi qu'il a été dit, étoit entierement dans les interêts de Jean. Il s'agissoit de procurer à ce Prince une Couronne à laquelle le Duc de Bretagne avoit des prétentions qui ne paroissoient pas trop mal fondées. Mais, par des promesses, ou par des menaces, on avoit porté les Anglois à prêter Serment au premier. Il n'étoit donc pas à propos

pos de dire que Jean montoit sur le Trône par un droit héréditaire, puisque la question entre lui & Arthur n'avoit été ni examinée ni décidée. Par consequent, il auroit agi contre les interêts de Jean, en la réveillant. Mais il étoit très avantageux à ce Prince de le faire monter sur le Trône par une espece d'Election, ce qui servoit à deux usages. Premierement, à lui donner un Titre pour son Couronnement. En second lieu, à mettre dans son parti le Peuple d'Angleterre, qui par-là devoit être plus porté à soutenir son choix, qu'à maintenir ce Prince dans son prétendu droit héréditaire, qui étoit sujet à trop de difficultez.

Trois évenemens principaux du Regne de Jean.

Jean étoit âgé de trente-deux ans, quand il parvint à cette Couronne qu'il avoit tant souhaitée, mais qui, par un juste jugement de Dieu, ne servit qu'à le rendre plus malheureux. Pendant tout le cours de son Regne, il ne fit qu'éprouver des disgraces, & même des plus terribles, ayant eu à faire à trois ennemis irreconciliables, savoir Philippe-Auguste, Roi de France, le Pape Innocent III., & les Grands de son propre Royaume. Le premier lui enleva presque toutes les Provinces que ses Ancêtres avoient possedées en France. Le second lui arracha la Couronne d'Angleterre, & s'il la lui rendit dans la suite, ce ne fut que sous la condition d'un honteux Hommage. Enfin, la Noblesse d'Angleterre le contraignit de se départir de toutes les Prérogatives dont ses Prédécesseurs avoient joui depuis Guillaume le Conquerant. Ce sont là les trois principaux évenemens de ce Regne, dont je vais donner un détail aussi succint que la matiere le pourra permettre.

Jean recompense ceux qui l'avoient servi.

Dès que Jean eut été couronné, son premier soin fut de recompenser ceux qui l'avoient utilement servi pour le faire monter sur le Trône. Guillaume Marshal fut créé Comte de Pembrook. Geoffroi, Grand Justicier, reçut le titre de Comte d'Essex. L'Archevêque Hubert regarda comme une récompense la Charge de Grand Chacelier que le Roi lui donna, quoique plusieurs jugeassent, qu'en l'acceptant, il faisoit tort à sa dignité Ecclésiastique. En effet, on avoit bien vu des Chanceliers devenir Archevêques de Cantorberi, comme Thomas Becket; mais c'étoit la premiere fois qu'un Archevêque de Cantorberi avoit été revêtu de la Charge de Grand Chancelier.

Il élude la demande du Roi d'Ecosse.
R. de Hoveden.

Le nouveau Roi étant assuré des Anglois, ne séjourna dans son Royaume qu'autant de tems qu'il fut nécessaire pour amuser le Roi d'Ecosse. Ce Prince pressoit fortement la restitution du Northumberland & du Cumberland, & menaçoit de porter la Guerre dans ces Provinces, si on ne lui donnoit une prompte satisfaction. Jean n'avoit pas dessein de le contenter: mais il ne croyoit pas qu'il fût à propos de le rebuter dans une telle conjoncture. Pour se tirer de cet embarras, il prit le parti de le disposer doucement à se payer d'une promesse générale, en attendant que les affaires pressantes qu'il avoit en France, lui permissent d'entrer en négociation avec lui. C'étoit en effet, le seul parti qu'il

JEAN. 1199.

avoit à prendre, puisqu'il ne pouvoit abandonner ses affaires en France, sans courir risque de tout perdre.

La Duchesse de Bretagne se met avec son Fils sous la protection de Philippe.

Constance Mere d'Arthur avoit compris par les démarches de Jean, qu'il avoit dessein de se mettre en possession de toutes les Provinces que Henri II. & que Richard avoient possédées en France. Mais comme elle ne se voyoit pas en état de s'y opposer, elle avoit pris la résolution de mettre le Duc son Fils sous la protection du Roi de France. Dans cette vue, elle avoit prié ce Monarque de se rendre à Tours, où elle lui avoit remis le jeune Duc entre les mains. En même tems, elle lui avoit livré les principales Places de Bretagne, de Touraine, de Poitou, d'Anjou & du Maine, pour les garder au nom d'Arthur.

Philippe rompt la Treve. *J. Brompton.*

Philippe ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de recouvrer les Provinces que les Anglois possedoient en France. Il avoit même entrepris plusieurs Guerres pour parvenir à ce but, quoiqu'avec peu de succès. Il ne faut donc pas s'étonner, s'il ne laissa pas échaper une occasion si favorable. Sous prétexte d'agir pour Arthur, il avoit déja rompu la Treve de cinq ans qu'il avoit faite avec Richard. Il s'étoit même emparé d'Evreux & de la Province du Maine, pendant que les Bretons avoient surpris Angers, d'où *Marchade* Général du Roi Jean, les avoit chassez peu de tems auparavant. Ces nouvelles étant venues en Angleterre, firent partir Jean avec précipitation, pour aller donner ordre aux affaires qu'il avoit au-delà de la Mer. Dès qu'il fut à Rouen, il y assembla son Armée composée d'Anglois & de Normans, & qui fut bien-tôt renforcée par des Troupes que des Seigneurs de son parti lui amenerent des autres Provinces. Ce grand armement étonna Philippe. Comme il ne vouloit rien hazarder, il feignit de vouloir terminer les differens qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre par la voie de la négociation, & pour cet effet, il demanda une Treve de cinquante jours. Au-lieu de profiter de ses avantages, Jean se laissa duper par son ennemi, & lui accorda cette Treve. Il s'imaginoit que la terreur de ses armes obligeoit le Roi de France à se désister de ses projets. Avant que la Treve fût expirée, les deux Monarques eurent une Conference ensemble, entre *Butivant* & *Gaillon*, pour tâcher d'y terminer leurs differens. Philippe y parla fort haut, & d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit bien éloigné d'avoir peur. Il demanda le Vexin Normand pour lui-même; & le Poitou, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, pour Arthur. Il avoit même déja reçu de ce Prince l'hommage pour ces Provinces. Une demande si opposée aux desseins de Jean, ayant rompu la Conference, & fait évanouïr les esperances de la paix, les hostilitez commencerent des deux côtez.

Jean passe en Normandie.

Treve de cinquante jours. *R. de Hoveden. M. Paris.*

Mort de Jeanne sœur du Roi. *Catel, Hist. des Comtes de Toulouse.*

Jeanne, Comtesse de Toulouse & Reine Douairiere de Sicile, Sœur du Roi Jean, mourut, au commencement de cette guerre, à Rouen, où elle étoit allée rendre visite au Roi son Frere. Elle fut enterrée à Fontevraud avec beaucoup de magnificence, auprès des Rois Henri & Richard, son Pere & son Frere.

Philippe mécontente Arthur.

Pendant que Jean s'amusoit à faire les obseques de sa Sœur, Philippe étoit en Bretagne, où il se rendoit maitre de certaines Places qui s'étoient revoltées contre le Duc, pour prendre le parti de Jean. Parmi ces Places, se trouvoit le Château de *Balun*, que Philippe fit raser, sitôt qu'il l'eut en son pouvoir. Cette démarche ayant choqué Guillaume Des-Roches Gouverneur du jeune Duc, il s'en plaignit comme d'une infraction du Traité qu'il avoit fait avec Philippe, au nom de son Pupille. En effet, ils étoient convenus que toutes les Places qui seroient prises sur les ennemis, seroient remises entre les mains du Duc, quand il seroit devenu Majeur. Mais, au-lieu de colorer cette action de quelque raison tirée des circonstances de la Guerre, Philippe répondit fierement, qu'on ne devoit pas s'attendre que la consideration des interêts du Duc de Bretagne l'empêchât de penser aux siens propres. En même tems, sans donner autre satisfaction au Gouverneur, il marcha plus avant, pour assieger Lavardin. Mais l'approche du Roi Jean, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuse Armée, lui fit prendre le parti de se retirer dans le Maine. Par la même raison, il se vit encore contraint de quitter cette Province, pour aller se mettre à couvert derriere les Places de ses Etats.

Jean fait lever le Siege de Lavardin.
R. de Hoveden.

Cependant, ce qu'il avoit fait en Bretagne, & sa réponse sur ce sujet, avoient ouvert les yeux à Guillaume Des-Roches. Ce sage Gouverneur, comprenant que Philippe n'avoit point d'autre vue que de se servir de son jeune Maitre comme d'un instrument pour avancer ses propres affaires, crut, qu'il devoit tâcher de prévenir ses desseins. Suivant cette résolution, il enleva Constance & Arthur de la Cour de Philippe, & les mena au Roi Jean, après les avoir reconciliez avec lui. Ce coup auroit pu être fatal au Roi de France, si sa bonne fortune, ou peut-être son habileté, ne lui eût fait recouvrer ce qu'il venoit de perdre, & qu'il regardoit comme très nécessaire pour servir de masque à son ambition. Il se trouva dans la Cour du Roi Jean, des gens qui, gagnez par Philippe, ou poussez par l'affection qu'ils avoient pour le jeune Duc, firent comprendre à Constance, que sa propre vie & celle du Duc son Fils n'étoient pas en sureté auprès d'un Prince qui avoit tant d'interêt de les perdre. Ces avis souvent réiterez jetterent tant d'épouvante dans l'esprit de cette Princesse & du jeune Duc, qu'ils se déroberent secretement de la Cour du Roi Jean, & allerent se remettre entre les bras de leur premier protecteur.

Constance & Arthur se réconcilient avec Jean.

Ils se remettent entre les mains de Philippe.

Comme le retour d'Arthur donnoit à Philippe un prétexte plausible de continuer la guerre, il fit perdre à Jean l'esperance dont il s'étoit flaté pendant qu'il avoit eu le jeune Prince en son pouvoir. Selon les apparences, cette guerre devoit être de longue durée. Jean s'étoit fortifié de l'Alliance de l'Empereur Othon de Saxe son Neveu, qui lui avoit promis de faire une puissante diversion en sa faveur. Il avoit aussi mis le Comte de Flandre dans ses interêts; & par un bonheur à quoi il

Favorable disposition des affaires de Jean.

JEAN. 1199. La Guienne se déclare en sa faveur.

ne s'étoit pas attendu, toute la Guienne venoit de se déclarer pour lui. Tous ces avantages pouvoient le mettre en état de faire la guerre, sans craindre son ennemi. La Province de Guienne étoit si considerable, que Jean ne balança point à interrompre ses autres desseins, pour en aller prendre possession.

1200. Philippe demande la Paix.

Ses affaires se trouvant dans une si favorable situation, il avoit lieu de se flater de l'esperance d'un heureux succès, dans la continuation de la guerre. Cependant, il aima mieux prêter l'oreille à des propositions de paix, que Philippe lui fit insinuer par le Cardinal de Capoue. Les grande forces que Jean avoit assemblées, son Alliance avec l'Empereur & avec le Comte de Flandre, & les secours qu'il pouvoit esperer des Gascons, avoient fait comprendre à Philippe, qu'en une semblable conjoncture, il ne lui seroit pas possible de faire de grands progrès. Ainsi, voyant que la guerre ne lui promettoit rien d'avantageux, il se tourna d'un autre côté, pour se procurer par la paix ce qu'il ne pouvoit attendre des armes. Comme il ne consideroit les interêts du jeune Duc de Bretagne, que par rapport aux siens propres, il ne fit aucune difficulté d'abandonner ce Prince, afin d'obtenir de meilleures conditions pour soi-même. Après une courte Treve qui donna lieu d'entrer en négociation, la paix fut conclue, par l'entremise du Cardinal de Capoue, Légat du Pape, à ces conditions.

Traité de Paix entre les deux Rois. *Act. Publ. T. I. p. 117.*

Que Philippe ne donneroit aucun secours au Duc de Bretagne, & qu'il souffriroit que Jean se mît en possession du Poitou, du Maine, de la Touraine, & de l'Anjou, sans y faire aucune opposition.

Qu'il rendroit à Jean, le Comté d'Evreux, le Berri, l'Auvergne, & généralement tout ce qu'il avoit enlevé aux Anglois depuis la mort de Richard.

Qu'immédiatement après la restitution du Berri & de l'Auvergne, Jean cederoit ces deux Provinces, pour un certain tems, au Prince Louis Fils de Philippe, & lui payeroit vingt-mille marcs d'argent, pour servir de Dot à Blanche de Castille sa Niece (1), que ce Prince devoit épouser.

Qu'en cas que Jean mourût sans Enfans, ces deux Provinces demeureroient à Louis en proprieté.

Que Jean ne donneroit aucun secours, ni directement, ni indirectement, à l'Empereur Othon son Neveu, qui étoit en guerre avec la France.

Ce Traité fut fatal au Duc de Bretagne. Ce jeune Prince se trouvant trop foible pour résister au Roi son Oncle, sans le secours de la France, perdit bien-tôt toutes les Provinces qui s'étoient déclarées pour lui. Il se vit même obligé de faire hommage de la Bretagne au Roi Jean, comme ses Prédécesseurs l'avoient toujours fait aux Ducs de Normandie.

(1) Elle étoit fille d'*Alphonse VIII.* & d'*Alienor* fille de *Henri II.* RAP. TH.

JEAN. 1200.

Cependant, quoique le Roi de France l'eût ainsi abandonné, il aima mieux demeurer auprès de lui, que de se fier à un Oncle contre lequel il avoit conçu des soupçons qui ne pouvoient s'effacer de son esprit.

Le Prince Louis épouse Blanche de Castille.

Dès que la paix fut signée, la Reine Alienor se mit en chemin pour aller querir en Espagne Blanche de Castille sa Petite-Fille, qui devoit épouser le Prince Louis. Comme le Royaume de France se trouvoit alors sous un Interdit, elle mena la jeune Princesse à Rouen, où le mariage fut solemnisé. Rien ne manquant plus à l'entiere exécution du Traité, que la cession du Berri & de l'Auvergne, qui devoit être faite au Prince de France, Jean exécuta de bonne foi son engagement. Ainsi les deux Cours se séparerent, en apparence, dans une parfaite union.

Ambassade de l'Empereur au Roi Jean.

Cependant, l'Empereur choqué de cette paix, qui s'étoit faite sans le consulter, envoya des Ambassadeurs au Roi son Oncle, pour lui en faire des reproches. En même tems, il lui demanda certains joyaux que Richard lui avoit léguez dans son Testament. Mais comme Jean n'avoit plus besoin de son secours, il trouva des raisons ou des prétextes pour se dispenser de le satisfaire.

Jean se met en possession des Provinces qui avoient pris le parti d'Arthur.

Si Jean exécuta de bonne foi le Traité de paix, Philippe ne fut pas moins exact à tenir tout ce qu'il avoit promis. Il regarda, sans paroitre y prendre aucun interêt, les progrès du Roi d'Angleterre, qui profitant de la foiblesse d'Arthur, le dépossеda de toutes les Provinces qui s'étoient données à lui. La seule Bretagne, sur laquelle Jean ne pouvoit former aucune prétention, demeura dans l'obeïssance du Duc.

Il devient amoureux d'Isabeau d'Angouleme.

Mais pendant que Jean faisoit toutes ces conquêtes, il fut lui-même vaincu par les charmes d'*Isabeau d'Angoulême*, l'une des plus belles personnes de son tems. Elle avoit été accordée, par paroles de présent, avec Hugues Comte de la Marche: mais, parce qu'elle étoit alors trop jeune, le Mariage n'avoit pas été consommé. Depuis ce tems-là, il étoit survenu divers obstacles qui en avoient fait differer l'accomplissement, quoique les engagemens de l'un & de l'autre subsistassent toujours. La forte passion que Jean conçut pour cette Dame, lui fit chercher avec toute l'ardeur imaginable les moyens de la posseder. Mais son projet ne pouvoit s'exécuter qu'avec de très grandes difficultez. Il ne s'agissoit pas de moins, que de rompre à la fois deux Mariages, savoir, le sien propre avec Havoise de Glocester, de laquelle, depuis plusieurs années qu'il l'avoit épousée, il n'avoit reçu aucun sujet de mécontentement; & celui d'Isabeau avec le Comte de la Marche. Cependant, sa nouvelle passion lui ayant remis en mémoire, qu'Havoise étoit sa parente dans un degré défendu par les Canons, & que l'Archevêque de Cantorberi avoit fait des protestations contre ce Mariage, il pria le Pape de le casser. Soit que le Pontife voulût favoriser le Roi, ou qu'il fût bien-aise de trouver cette occasion de faire valoir l'autorité de l'Eglise, il nomma l'Archevêque de Bourdeaux, & deux autres Evêques, pour Juges de ce Procès. Après un assez leger examen, ces Commissaires déclarerent nul le Mariage de Jean

R. de Hoveden. M. Paris.

Il fait casser son mariage avec Havoise de Glocester.

JEAN. 1200.

avec Havoise. Ensuite, ce Prince demanda Isabeau au Comte d'Angoulême son Pere, qui la lui accorda, sans se faire le moindre scrupule de rompre sa foi, pour procurer une Couronne à sa Fille.

Il épouse Isabeau d'Angoulême. *Rad. de Diceto.*

C'est de cette maniere que la plupart des Historiens parlent du second mariage de Jean. Ils assurent, que son amour pour Isabeau d'Angoulême fut la véritable cause de la rupture du premier. Il s'en trouve pourtant un, qui entreprend de justifier ce Prince, en faisant entendre que son divorce avec Havoise précéda sa passion pour Isabeau. Mais je ne sai si le témoignage de ce seul Auteur peut emporter la balance sur celui de tous les autres.

Constance de Bretagne épouse Gui de Thouars. *Argentré, Hist. de Bret.* Elle meurt.

Peu de tems après le mariage du Roi, Constance de Bretagne, qui s'étoit mariée avec Ranulphe Comte de Chester, ayant perdu ce second Mari, ou, selon quelques-uns, l'ayant quitté volontairement, épousa en troisieme nôces, *Gui de Thouars*. Elle mourut en 1201. n'ayant vêcu qu'environ un an avec ce nouvel Epoux. De ce troisieme mariage, elle laissa une Fille nommée *Alix*, qui fut Duchesse de Bretagne, après la mort d'Arthur son Frere.

Les Anglois conçoivent une mauvaise opinion de Jean.

Jean se trouvoit heureux d'avoir acquis pour une somme modique, & par la cession du Berri & de l'Auvergne, les Provinces de France que ses Ancêtres avoient autrefois possedées. Mais les Anglois trouvoient ce Traité si honteux, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en murmurer. Ils regardoient leur Roi, comme un Prince lâche & fainéant, qui avoit eu la bassesse d'acheter la paix, dans un tems où tout sembloit lui promettre une bonne issue de la guerre. Mais il se mettoit peu en peine de ces murmures. Il croyoit avoir assez fait, en ôtant au Duc son Neveu la protection de la France, & en le réduisant à la seule Bretagne, dont même il ne désesperoit pas de le dépouiller quelque jour.

Jean repasse en Angleterre. *Matt. Paris.*

Il demande un Subside qui ne lui est accordé qu'avec peine. *R. de Hoveden. M. Paris.*

Dès qu'il eut achevé de règler ses affaires en France, & assuré ses nouvelles acquisitions, il retourna dans son Royaume, où, bien-tôt après, il convoqua une Assemblée, ou Parlement. Il y demanda qu'on lui accordât un Subside de trois schellings sur chaque Hyde de Terre, pour en payer la Dot de Blanche de Castille sa Niece, ainsi qu'il s'y étoit engagé par son Traité avec Philippe. Cette demande trouva d'abord de grandes oppositions. On ne pouvoit comprendre par quelle sorte de droit, les Anglois devoient payer la Dot d'une Princesse Espagnole, pour lui faire épouser un Prince François. Néanmoins, comme c'étoit le premier subside que le Roi eût demandé, on ne jugea pas à propos de le refuser. Ce fut pourtant avec tant de repugnance qu'on consentit à lui donner cette satisfaction, qu'il lui fut aisé de comprendre combien il auroit de peine à l'avenir, à tirer de l'argent de son Peuple, à moins que de se rendre absolu. C'est à quoi on prétend qu'il commença dès-lors à travailler.

L'Archevêque d'Yorck s'oppose à la levée du Subside.

Cependant, Geoffroi, son Frere naturel, qui étoit Archevêque d'Yorck, ne comptant pour rien le consentement que les Etats avoient donné à cette Taxe, défendit aux Collecteurs d'en faire la levée dans son Dioce-

se. Rien n'étoit plus mal fondé, que les prétentions de ce Prélat. Il n'avoit aucun droit de s'opposer à ce qui avoit été résolu par le Corps de la Nation. Mais c'étoit un homme inquiet & ambitieux, qui cherchant à se faire valoir, auroit été bien aise de trouver des gens qui eussent voulu le seconder. Jean ne s'étoit pas attendu à trouver de l'opposition de la part de ce Prélat, après le grand service qu'il lui avoit rendu pendant l'absence de Richard, en le tirant de prison, & en prenant hautement son parti contre Longchamp. Cependant, malgré le sujet qu'il avoit d'être mécontent de lui, il voulut pourtant le ménager. Dans cette vue, il se contenta de lui ordonner de l'accompagner en France, s'imaginant que, par son éloignement, cette affaire tomberoit d'elle-même. Mais l'Archevêque refusa d'obeïr à cet ordre, & par là il fournit au Roi un prétexte de faire saisir ses revenus. Ce châtiment ne fut pas capable d'humilier cet esprit audacieux. Il excommunia le Sherif de la Province d'Yorck, avec tous les Officiers commis à la levée de la Taxe, & mit en interdit tout son Diocese, parce que le Peuple n'avoit pas voulu s'engager à le soutenir. Il avoit esperé que tout le Royaume seroit prompt à se déclarer pour lui. Mais, quand il vit que personne ne branloit, & qu'on le laissoit agir seul, il chercha les moyens de se reconcilier avec le Roi. La conjoncture du tems lui fut favorable. Jean, étant sur le point de se faire couronner avec sa nouvelle Epouse, ne crut pas, en une semblable occasion, devoit refuser à un Frere le pardon qu'il lui demandoit.

Jean lui pardonne & se fait couronner.

Immédiatement après le Couronnement du Roi, Hugues, Evêque de Lincoln, mourut à Londres, en odeur de sainteté.

Mort de Hugues Evêque de Lincoln.

Depuis la mort de Richard, le Roi d'Ecosse pressoit avec beaucoup d'importunité la restitution des deux Provinces sur lesquelles il avoit des prétentions. On l'avoit déja souvent amusé par des promesses générales, qui n'avoient été suivies d'aucun effet. Enfin, voyant qu'on ne se hâtoit pas de le satisfaire, il menaçoit hautement de se faire lui-même raison par les armes. Ainsi Jean ne put se défendre plus longtems de travailler à cette affaire, qui commençoit à lui causer de l'inquietude. Mais, au lieu de la faire négocier par des Ambassadeurs, il crut qu'il en tireroit un meilleur parti, en s'abouchant lui-même avec Guillaume. Pour cet effet, il le pria de se rendre à Lincoln, où il alla lui-même le rencontrer. Avant que d'entrer en négociation sur la demande de Guillaume, Jean voulut que premierement, ce Prince lui rendît hommage. Guillaume y ayant consenti, la cérémonie en fut faite, sur une Colline hors de la Ville (1), en présence de l'Archevêque de Cantorberi, qui reçut le serment du Roi Vassal. On ignore, pour quelles Terres Guillaume rendit cet hommage. Comme les Auteurs Ecossois ne le marquent pas positivement, les Anglois en inferent que c'étoit pour tout le Royaume d'Ecosse. Mais la con-

Entrevûe des Rois d'Angleterre & d'Ecosse à Lincoln.

Act. Publ. T. I. p. 251. R. de Hoveden. M. Paris.

Le Roi d'Ecosse rend hommage à Jean.

J. Knyghton. R. de Hoveden. J. Brompton.

Remarque sur cet hommage.

(1) La Colline où se fit cette cérémonie, a depuis été appellée *Bore-hill*. Tind.

JEAN. 1200.

séquence n'est pas tout-à-fait juste. D'ailleurs, il y a peu d'apparence, que ce Prince eût voulu volontairement se remettre dans la servitude dont le Roi Richard l'avoit tiré, avant son départ pour la Terre Sainte. En effet, il ne paroit pas qu'il y eût eu aucun changement à cet égard, depuis que Richard, par une Chartre authentique, avoit renoncé à son droit de Souveraineté sur l'Ecosse. Quoi qu'il en soit, l'hommage étant rendu, le Roi d'Ecosse voulut mettre ses affaires sur le tapis. Mais Jean eut l'adresse de les faire remettre à une autre fois, sous prétexte qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des Etats. Il engagea même Guillaume à faire serment, qu'il ne marieroit point ses Filles sans son approbation.

Jean élude la demande du Roi d'Ecosse.

Pendant que ces deux Monarques étoient à Lincoln, le Corps de Hugues, dernier Evêque de cette Ville, y ayant été transporté de Londres, ils allerent tous deux à sa rencontre, & le porterent quelque tems sur leurs épaules.

Les deux Rois font honneur au Corps de l'Evêque de Lincoln. *Rad. de Diceto.*

Ce fut encore en ce même lieu que l'Ordre de Cîteaux, qui avoit refusé de payer la derniere Taxe, envoya au Roi douze Abbez, qui s'étant jettez à ses genoux, implorerent humblement sa misericorde. Le Roi frappé de ce spectacle, se jetta lui-même à leurs pieds pour demander leur bénédiction, & il leur promit de fonder une Abbaye de leur Ordre. Quelque tems après, il exécuta cette promesse, en fondant le Monastere *Bowley*, que quelques-uns nomment *Beaulieu*, auquel il donna un droit d'Azyle & des revenus considerables.

Le Roi reçoit en grace l'Ordre de Cîteaux. *R. de Hoveden.*

Il fonde le Monastere de Bowley.

Les honneurs que Jean avoit rendus au Corps de l'Evêque de Lincoln, & la complaisance qu'il avoit eue pour les Moines de Cîteaux, ne furent pas capables de lui acquerir l'affection du Clergé. Il s'étoit imaginé, que les Ecclésiastiques, prévenus en sa faveur par les marques qu'il venoit de donner de son attachement à la Religion, éviteroient avec soin les occasions de lui causer du chagrin. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que ses démarches n'avoient pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis. Le Siege de Lincoln étant vacant, le Roi, selon la coutume de ses Prédécesseurs, recommanda un Sujet aux Chanoines de cette Eglise. Mais, bien que jusqu'alors on eût toujours eu des égards pour la recommandation du Prince, celle-ci fut rejettée avec un mépris insultant, sans qu'on daignât adoucir ce refus, par la moindre civilité. Innocent III. qui occupoit alors le Siege Pontifical, ayant résolu d'ôter aux Princes la part qu'ils prenoient ordinairement dans les élections des Evêques & des Abbez, avoit pris des mesures par avance, pour faire rejetter la recommandation du Roi. Ce fut sans doute par cette raison, que se sentant assurez de la protection du Pontife, les Chanoines marquerent si peu d'égard pour leur Souverain.

Les Chanoines de Lincoln refusent d'élire un Evêque recommandé par le Roi. *Idem.*

Quelque tems après, Jean reçut encore une nouvelle mortification. Hubert, Archevêque de Cantorberi, qui avoit témoigné un si grand attachement pour lui, le perdit lorsqu'il fut question de soutenir les droits

Hubert assemble un Synode, malgré les défenses du Roi.

du

du Clergé, & les prérogatives de son Siege. Jusqu'alors, il ne s'étoit point tenu de Synode en Angleterre sans la permission du Roi. C'étoit une déference qu'on avoit pour le Prince, sans qu'on crût pour cela faire aucun tort à l'Eglise ou au Clergé. Mais il semble qu'Innocent III. qui étoit monté sur le Trône Pontifical à l'âge de trente-cinq ans, avoit formé le projet d'ôter aux Princes tout ce qui avoit quelque apparence de juridiction sur l'Eglise. Hubert, instruit de ce dessein, & dirigé par le Pape, commença le premier à se dispenser de ces égards pour le Roi. Non seulement il convoqua un Synode, sans lui en avoir demandé la permission, mais il le fit même assembler malgré la défense expresse que le Roi lui en fit faire par le Grand Justicier. Selon les apparences, le peu de ressentiment que Jean témoigna de cette hardiesse, lui fut très préjudiciable dans la suite. On s'apperçut aisément, qu'effrayé par l'exemple du Roi son Pere, il avoit résolu d'éviter les occasions de s'engager dans aucune affaire avec le Clergé. Ses ennemis n'abuserent que trop de cette connoissance, dans des occasions plus importantes. Hubert ne se contentant pas d'avoir ainsi méprisé les ordres de son Souverain, entreprit encore de s'égaler à lui en quelque maniere, & même de le surpasser en magnificence. Dans le tems que le Roi célébroit les Fêtes de Noël à Guilford avec beaucoup de solemnité, l'Archevêque affecta de faire la même chose à Cantorberi, avec tant de somptuosité, que le Roi se sentit piqué, regardant cela comme une espece de bravade. Pour punir en quelque maniere la vanité de ce Prélat, il affecta de se faire couronner encore une fois à Cantorberi, dans la seule vue de l'engager par là dans une très grande dépense. Mais cette petite vengeance ne servit qu'à faire connoitre combien ce Prince craignoit d'attaquer directement ceux qui avoient du crédit.

JEAN. 1200. *M. Paris.*

1201. Hubert fait une espece de bravade au Roi. *M. Paris.*

Troisieme Couronnement du Roi. *Idem. R. de Hoveden.*

Si le Traité que ce Prince avoit conclu avec la France, avoit donné à ses Sujets une mauvaise opinion de lui; la maniere dont il se conduisit depuis son retour en Angleterre, n'aida pas à les détromper. La plupart des Seigneurs n'étoient pas trop bien convaincus de la solidité du droit qui l'avoit fait monter sur le Trône. S'ils lui avoient prêté serment, ce n'étoit que sous la condition qu'il rétabliroit les Privileges de la Noblesse & du Peuple. Mais c'étoit inutilement qu'ils avoient attendu l'exécution de cette promesse, depuis qu'il se trouvoit débarassé de la guerre où il avoit été d'abord engagé. Au contraire, ils voyoient tous les jours ce Prince usurper un pouvoir arbitraire, qui leur faisoit craindre qu'il n'eût formé quelque projet contre leur liberté. Le Subside qu'il avoit obtenu avec quelque espece de violence, les avoit déja fort mécontentez. Depuis ce tems-là, on l'avoit vu faire un voyage dans le Nord, où, sous prétexte de quelque dégât qui s'étoit fait dans ses Forêts, il avoit, par un acte d'autorité contraire aux Privileges du Peuple, éxigé de grandes sommes des Provinces septentrionales. A tout cela, il ajoutoit encore de nouveaux sujets de plainte, en débauchant les Femmes & les Filles, sans aucun égard à la qualité ou au mérite de ceux qu'il deshonoroit par ces

Les Anglois sont mécontens. *Knygthon.*

Causes du mécontentement de la Noblesse.

JEAN. 1201.

actions. Toutes ces choses ensemble formerent contre lui, dans les esprits des Grands, un préjugé qui les porta peu à peu à prendre des mesures pour éviter de plus grands maux, dont ils se croyoient menacez. Ils commencerent à tenir entre eux des Conferences secretes, où ils se promirent mutuellement de s'assister les uns les autres, en cas que quelqu'un d'eux se trouvât opprimé. Dans ces mêmes Conferences, ils prirent la résolution de profiter de la premiere occasion qui se présenteroit, pour faire connoitre au Roi, qu'ils n'étoient pas dans le dessein de se soumettre à un pouvoir absolu. Cette occasion s'offrit plutôt qu'ils ne l'avoient esperé. Les Poitevins s'étant revoltez, & le Roi ayant formé le dessein de les aller châtier, il somma tous ceux qui tenoient des Terres de la Couronne, de se rendre à Portsmouth pour l'accompagner en France. Cette conjoncture paroissant favorable aux Barons, ils s'assemblerent à Leicester sous quelque prétexte. Quelques jours après, ils firent savoir au Roi, qu'avant que de partir pour l'accompagner, ils prétendoient être rétablis dans leurs Privileges, ainsi qu'il l'avoit promis avant son Couronnement. Jean étoit d'un naturel impétueux, plus capable de recevoir des conseils qui s'accommodoient à ses passions, que de déferer à des avis moderez. Plusieurs de ses Ministres lui conseilloient de donner quelque satisfaction aux Barons, ou du moins de les payer de bonnes paroles, jusqu'à ce que leur feu se fût un peu rallenti. Mais il ne fut pas assez habile, ou assez heureux, pour suivre un conseil si salutaire. Il étoit si choqué de l'insolence des Barons, que sans considerer qu'il alloit s'attirer leur haine par sa violence, il les fit sommer de lui livrer leurs Châteaux pour assurance de leur fidelité. En même tems, il marcha lui-même, à la tête de quelques Troupes, contre le Château de *Beauvoir*, dont il se rendit maitre en peu de jours. Ce premier succès ayant épouvanté les Barons confédérez, qui n'avoient encore pris aucunes mesures pour se défendre, ils se virent dans la nécessité de se soumettre; & après lui avoir donné leurs enfans en ôtage, ils se rendirent à Portsmouth. Soit que Jean eût fait semblant de vouloir aller châtier les Poitevins, pour avoir un prétexte de tirer de l'argent de la Noblesse, ou qu'il craignît de quitter le Royaume dans une semblable conjoncture, il dispensa les Barons de cette corvée, moyennant deux marcs d'argent, qu'il exigea pour chaque Fief. Cependant, il envoya le Comte de Pembrook en Normandie, avec quelques Troupes, & il le suivit lui-même, quand il crut pouvoir le faire avec sureté.

Les Grands prennent des mesures pour s'opposer au Roi.

Ils refusent de l'accompagner en France. *M. Paris. R. de Hoveden.*

Il attaque les Barons,

Qui se soumettent.

Il les dispense du voyage pour de l'argent. *R. de Hoveden.*

Dès qu'il fut arrivé à Rouen, Philippe souhaita d'avoir avec lui une Conference, dans laquelle il lui donna tant de marques d'estime & d'amitié, qu'un Prince, plus habile que Jean, s'y seroit laissé tromper. Dans cette entrevue, ils renouvellerent leur Traité, & se donnerent réciproquement pour Cautions, quelques-uns des principaux Seigneurs de leurs Cours, qui s'engagerent à servir contre l'agresseur, en cas qu'il survînt quelque guerre entre ces deux Princes. Mais ces sortes d'engage-

Entrevue de Philippe & de Jean. *M. Paris.*

Ils confirment le Traité précedent.

mens, quoiqu'assez communs en ce tems-là, étoient pour l'ordinaire très mal observez. Aussi, les Princes ont-ils cessé depuis longtems de se donner de pareilles assurances, dont ils ont eu tant d'occasions de reconnoitre l'inutilité. Avant que de se séparer, les deux Monarques convinrent de mettre à part la quarantieme partie de leurs revenus, pour l'employer aux Frais de la guerre sainte, & ils inviterent les plus riches de leurs Sujets à suivre leur exemple. Philippe ne s'étant pas contenté de faire beaucoup de caresses à Jean, le pria d'aller passer quelques jours à Paris, où il lui ceda son propre Palais. Enfin, il n'oublia rien de ce qu'il crut propre à lui persuader qu'il avoit une véritable affection pour lui.

JEAN. 1201.

Philippe reçoit Jean à Paris avec beaucoup de caresses.

Il sembloit en effet, que l'amitié que ces deux Monarques venoient de se jurer mutuellement, devoit être ferme & durable, puisque leur engagement étoit entierement volontaire. Cependant, il parut bien-tôt, que les caresses dont Philippe avoit comblé son ami prétendu, n'étoient qu'un piege pour le surprendre. Dans le tems même qu'il lui donnoit toutes ces marques d'affection, il formoit le projet de lui enlever tout ce qu'il possedoit en France. Hugues, Comte de la Marche, fut l'instrument dont il se servit, pour commencer d'amener les affaires au point où il les souhaitoit. Ce Comte ne pouvoit, sans un extrême chagrin, voir le Roi Jean en possession d'une Femme qui lui avoit été destinée. A cela se joignoit encore, un vif ressentiment de l'affront qu'il avoit reçu. Tout cela donnoit lieu de présumer, qu'il embrasseroit avec ardeur les occasions de se venger. Philippe, ayant formé son plan sur les dispositions où le Comte de la Marche se trouvoit, n'épargna aucun soin pour l'exciter à la vengeance, & lui fit esperer un puissant secours. Dès que le Comte se vit assuré de la protection du Roi de France, il commença par des cabales secretes, à débaucher les Poitevins. Il y réussit si bien, qu'en peu de tems, ce Peuple, qui n'aimoit pas le Roi Jean, se trouva tout disposé à se revolter contre lui. Après cela, Hugues s'adressant au jeune Duc de Bretagne, lui fit entendre que le tems étoit venu, où il pouvoit sans peine, arracher au Roi son Oncle les Provinces dont il s'étoit emparé. Arthur, étant informé par le Comte, que le Roi de France s'étoit engagé à le soutenir, crut qu'il ne devoit pas laisser échaper une occasion si favorable. Les Bretons ses Sujets entrerent aisément dans ce complot, à cause de la bonne opinion qu'ils avoient conçue de leur Prince. Ils s'imaginoient que son nom étoit d'un bon augure, & sans autre fondement, ils se persuadoient qu'il alloit acquerir une reputation aussi grande que celle du fameux Arthur, dont il portoit le nom. Ainsi, l'amour, la jalousie, & le dépit du Comte de la Marche, l'ambition d'Arthur, & l'avidité de Philippe, concouroient ensemble à la ruine du Roi Jean. Cependant, ce Prince passoit son tems en jeux & en fêtes, avec sa nouvelle Epouse, sans avoir le moindre soupçon du danger qui le menaçoit. Il fut enfin reveillé de cet assoupissement, par la maniere hau-

Intrigues de Philippe contre Jean.

Il fait soulever le Comte de la Marche.

Arthur se joint à Philippe & au Comte de la Marche.

1202.

JEAN. 1202. Entrevue des deux Rois.

taine dont Philippe le traita, dans une entrevue qu'ils eurent ensemble, proche de Gaillon. Ce Monarque, qui avoit ses affaires prêtes, y parla fort haut. Il demanda pour Arthur, toutes les Provinces que Jean possedoit en France, avec une satisfaction raisonnable pour le Comte de la Marche: & en cas de refus, il le somma de comparoitre devant la Cour des Pairs, pour en recevoir Jugement. Jean ne put entendre des discours si differens de ceux de la derniere entrevue, sans une extrême surprise. Comme il ne croyoit pas ses affaires en assez mauvais état, pour devoir acheter la Paix à de si dures conditions, il refusa tout ce que Philippe lui demandoit, & se moqua de sa sommation. Son refus fournit au Roi de France le prétexte qu'il cherchoit d'attaquer la Normandie, où il s'empara de plusieurs Places, avant que Jean pût s'opposer à ses progrès.

Philippe cite Jean à la Cour des Pairs.

Jean s'en moque.

Philippe attaque la Normandie.

Arthur est accordé avec une Fille de Philippe.

Vers le milieu de l'Automne, Philippe, content de sa premiere Campagne, reprit le chemin de Paris, où il fit célebrer les fiançailles de *Marie* sa Fille ainée avec Arthur. Son but étoit d'autoriser par là l'entreprise qu'il méditoit, sous prétexte de soutenir les interêts de son Gendre. Peu de jours après, Arthur partit, accompagné de deux-cens Lances, pour aller prendre le commandement de l'Armée des Poitevins revoltez. En approchant du Poitou, il apprit que la Reine Alienor son Ayeule étoit dans Mirebeau, avec peu de monde. Cet avis lui ayant fait prendre la résolution d'aller surprendre cette Place, il y marcha sur le champ; & d'abord il se rendit maitre de la Ville, sans beaucoup de difficulté. Mais il n'en fut pas de même du Château, où la Reine s'étoit retirée. La résistance qu'il y trouva, lui ayant fait connoitre qu'il auroit de la peine à venir à bout de cette entreprise avec le peu de Troupes qu'il avoit, il demanda du secours au Comte de la Marche, qui accourut à cette Expédition comme à une victoire certaine.

Il va en Poitou,

Et assiege Mirebeau.

Jean va au secours.

Cependant le Roi Jean, qui avoit été informé du danger où la Reine sa Mere se trouvoit, marchoit jour & nuit pour la délivrer. Sa marche fut si prompte, qu'il se trouva tout proche des ennemis, avant qu'ils eussent beaucoup avancé le Siege. Ils auroient pourtant pu se retirer; mais la passion dont les deux Chefs étoient animez contre Jean, leur fit prendre la résolution d'aller au-devant de lui, pour lui présenter la Bataille. Le succès du combat ne répondit point à leurs esperances. Dès le premier choc, Jean mit les Troupes Poitevines en déroute, & les poussa jusques dans Mirebeau, où il en fit un grand carnage. Cette victoire fut rendue encore plus complette, par la prise du Duc de Bretagne, de la Princesse Eleonor sa Sœur, du Comte de la Marche, & de deux-cens Chevaliers, qui tomberent entre les mains du Vainqueur. Jean croyoit avoir sujet de s'applaudir d'un succès si favorable. Mais l'abus qu'il en fit dans la suite, le lui rendit si funeste, qu'il lui auroit

Il gagne une bataille & fait prisonniers Arthur & Eleonor.

été bien plus avantageux d'avoir été vaincu. Arthur fut d'abord envoyé à Falaise, & la Princesse Eleonor (1) sa Sœur dans le Château de Bristol en Angleterre, où elle demeura renfermée pendant quarante ans. Quelques-uns des Historiens François ont donné une autre idée de cette action, en disant simplement qu'Arthur fut surpris dans Mirebeau; d'où on peut inferer, qu'il n'alla point au-devant du Roi son Oncle pour le combattre. Mais la Lettre que Jean écrivit en Angleterre après cette victoire, & qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, fait comprendre qu'il y eut quelque chose de plus qu'une surprise, & confirme la Relation des Auteurs Anglois. La nouvelle de la prise d'Arthur & du Comte de la Marche étonna tellement Philippe, qu'il leva le Siege d'Arques, qu'il avoit commencé depuis quelques jours, & s'en retourna dans sa Capitale.

JEAN. 1202. Arthur est envoyé à Falaise, & Eleonor à Bristol. *M. Paris. Mezerai.* *Act. Publ. T. I.*

Jean avoit une extrême impatience de voir le Duc son Neveu, pour tâcher de le porter à renoncer à la protection de la France. Il esperoit par là d'ôter à Philippe le prétexte continuel dont il se servoit pour lui faire la Guerre. Dans cette vue, il reprit incontinent la route de Normandie, ne doutant point qu'en l'état où Arthur se trouvoit, il n'embrassât avec joye l'occasion de se reconcilier avec lui. Dès qu'il fut arrivé à Falaise, il se le fit amener, & il employa toutes sortes de caresses, pour le détacher des interêts de la France. Il lui représenta que Philippe, sous prétexte de le proteger, n'avoit en vue que son propre avantage; & que par la conduite que ce Monarque avoit déja tenue à son égard, il étoit aisé de connoitre ce qu'il devoit attendre d'un tel Protecteur. Il tâcha de lui faire comprendre, qu'il étoit également engagé, par devoir & par son propre interêt, de se tenir attaché à un Oncle qui trouvoit son propre avantage à le soutenir, & qui ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de vivre en bonne intelligence avec lui, & de lui donner des marques de son affection. Enfin, il le pria de considerer, qu'en l'état où il se voyoit, son bonheur & son infortune dépendoient absolument de celui qui lui demandoit son amitié. Ce jeune Prince qui n'étoit pas encore bien instruit des maximes de la Politique, dont la premiere est la dissimulation, ne put se résoudre à déguiser ses sentimens. Au-lieu d'accepter les offres du Roi, il osa lui reprocher l'usurpation de la Couronne d'Angleterre, aussi bien que des Provinces de France. Sans considerer qu'il étoit entre ses mains, il s'emporta jusqu'à lui dire que tant qu'il auroit un moment de vie, il ne cesseroit point de chercher les occasions de se venger. Après une déclaration si précise, Jean n'ayant plus aucune esperance de vaincre son obstination, le fit conduire à Rouen, & enfermer dans la Tour neuve, sous la garde

Jean se rend à Falaise.

Il tâche en vain de gagner Arthur.

Fiere réponse du jeune Duc.

Il est transferé à Rouen.

(1) Cette Princesse *Eleonor* étoit appellée la Beauté de la Bretagne. *Matthieu Paris* dit que la plus grande partie de la Noblesse du *Poitou* & de l'*Anjou* fut faite prisonniere à cette Bataille, p. 174. TIND.

JEAN. 1202.

de Robert de Vipont. On prétend que, suivant l'avis de quelques uns de ses Conseillers, le dessein du Roi étoit de lui faire crever les yeux, & de le mettre hors d'état d'avoir des enfans, afin de se délivrer de l'inquiétude où il étoit sur son sujet; mais qu'il fut trompé par ceux qui avoient été chargez de l'exécution. Quoiqu'il en soit, peu de jours après que ce jeune Prince eut été conduit à Rouen, il disparut tout-à-coup, sans qu'on ait jamais pu savoir avec certitude ce qu'il devint. Les amis du Roi faisoient courir le bruit, qu'Arthur ayant voulu tenter de se sauver de sa prison, s'étoit noyé dans la Seine. Mais peu de gens ajoutoient foi à ce récit. Au contraire on étoit généralement persuadé que ce Prince avoit été tué par les ordres du Roi son Oncle (1). Il se trouve même des Historiens (2), qui ont fait un détail circonstancié de la maniere de sa mort. Ils ont dit que Jean s'étant mis dans un bateau, pendant une nuit fort obscure, se rendit au pied de la Tour, où son Neveu étoit gardé, & que se l'étant fait amener, il le poignarda de sa propre main; qu'ensuite il fit porter son Corps à quelques lieues au-dessous de Rouen, où on le jetta dans la Seine. De quelque maniere que la mort de ce Prince soit arrivée, il est certain que Jean ne s'en lava jamais bien. On avoit d'autant plus de sujet de l'en croire coupable, qu'il n'en fit aucune perquisition; ce qu'il auroit pourtant dû faire avec beaucoup de soin, s'il n'y avoit pas eu part.

Jean est accusé de sa mort.

Le Pape taxe l'Eglise d'Angleterre.

Cette même année, le Pape exigea la quarantieme partie des revenus Ecclésiastiques d'Angleterre, pour servir aux frais de la guerre sainte.

Jean se fait couronner pour la quatrieme fois. *M. Paris.*

Immédiatement après la mort d'Arthur, Jean retourna en Angleterre, pour s'y faire couronner une quatrieme fois, après quoi il repassa tout aussi-tôt en Normandie. Il trouva que le bruit du meurtre du Duc de Bretagne y étoit généralement répandu, avec des circonstances qui faisoient un extrême tort à son honneur & à sa réputation; & néanmoins, il ne fit aucune diligence pour découvrir de quelle maniere ce Prince étoit mort. Par là il acheva de convaincre tout le monde, qu'il étoit lui-même l'Auteur de cette barbare action. Les Bretons, principalement se plaignoient de la fin tragique de leur Souverain. Ils soutenoient, que si Jean ne l'avoit pas lui-même tué, il étoit du moins manifeste, que ce meurtre n'avoit pu se commettre sans son consentement, ou même sans ses ordres. Le Roi de France, qui vouloit profiter de cette conjoncture, les animoit encore, autant qu'il lui étoit possible, par le moyen des Emis-

Plaintes des Bretons sur la mort de leur Duc.

Ils sont animez par le Roi de France.

(1) *Utinam, non ut fama refert invida!* dit Matthieu Paris. RAP. TH.
Non multo post Arthurus subito evanuit, modo fere omnibus ignoto; utinam non ut fama refert invida! Matt. Paris, p. 174. C'est-à-dire *peu de tems après* Arthur *disparut d'une maniere presque inconnue à tout le monde; Dieu veuille que ce ne soit pas comme la Chronique scandaleuse l'a rapportée!*

(2) Un de ces Historiens est *Will. Brito, de gestis Regis Philippi*, p. 166, 167. IND.

faires qu'il avoit parmi eux. Il leur faisoit suggerer, que, s'ils s'adressoient à lui, comme au Seigneur Souverain de Jean, il leur rendroit bonne Justice. Il n'en fallut pas davantage pour exciter ce Peuple, qui souhaitoit ardemment de venger la mort de son Duc. Gui de Thouars, Mari de la Duchesse défunte, & Tuteur d'Alix sa Fille, assembla les Seigneurs Bretons à Vannes, sur ce sujet. Dans cette Assemblée, il fut unanimement résolu de s'adresser au Roi de France, pour lui demander Justice. Suivant cette résolution, l'Evêque de Rennes, & un autre Seigneur, furent chargez d'aller porter leurs plaintes à ce Monarque, qui leur répondit d'une maniere très favorable. Il parut plus irrité contre Jean, que les Bretons mêmes, & dit hautement, que ni l'Honneur, ni la Justice, ni la Religion, ne lui permettoient pas de laisser ce parricide impuni. Pour faire voir que ses menaces n'étoient pas vaines, il demanda lui-même Justice à la Cour des Pairs, où il exposa l'horreur du meurtre commis en la personne du Duc de Bretagne, dans un Lieu dépendant de la Couronne de France, & dont le Roi d'Angleterre son Vassal étoit accusé. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir tout ce qu'il souhaitoit. La Cour ordonna que Jean comparoitroit devant elle, pour répondre aux accusations intentées contre lui. La citation ayant été portée à Jean, il fit incontinent partir des Ambassadeurs, qui représenterent à Philippe, que leur Maitre ne pouvoit aller en France sans un Saufconduit: à quoi le Roi répondit, qu'il pouvoit venir en toute sureté. Mais comme les Ambassadeurs demandoient un Saufconduit pour le retour, il leur répondit nettement, que cela dépendoit du Jugement qui seroit donné. Alors les Ambassadeurs lui représenterent que leur Maitre n'étoit pas seulement Duc de Normandie, mais encore Roi d'Angleterre, & que, quand même il jugeroit à propos de s'exposer à un danger si manifeste, les Barons de son Royaume, n'y pourroient jamais consentir. *Qu'est-ce que cela m'importe?* repliqua Philippe: *Le Duc de Normandie n'est-il pas mon Vassal? S'il a jugé à propos d'acquerir un plus grand Titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma Souveraineté.* Les Ambassadeurs, voyant bien que Philippe avoit pris la résolution de pousser cette affaire, se retirerent sans repliquer, & s'en retournerent promptement pour instruire leur Maitre des dispositions de la Cour de France.

JEAN. 1202.

Ils demandent justice à Philippe. *Argentré. Hist. de Bret.*

Jean est cité à la Cour des Pairs.

Il envoye en France des Ambassadeurs qui sont mal reçus.

Aussi-tôt que le terme de la Citation fut expiré, Philippe fit condamner Jean par défaut, & ordonner que toutes les Terres qu'il possedoit en France seroient réunies à la Couronne. Il est à remarquer que, dans cet Arrêt (1), il ne fut point parlé de la satisfaction due aux Bretons pour la

Jean est condamné, & ses Terres de France sont confisquées.

(1) *Paule Emile*, dans sa Vie de *Philippe*, a rapporté l'Arrêt en ces termes: *Que* Jean *Duc* de Normandie *ayant oublié le serment qu'il avoit prêté à* Philippe *son Seigneur, avoit tué le Fils ainé de son Frere, Homme-lige de la Couronne de France, dans la Seigneurie dudit Royaume. Sur quoi il est condamné, comme Traitre & Ennemi de la Couronne de France, à perdre par confiscation tous ses Etats, qu'il tenoit*

JEAN. 1202.

mort de leur Souverain, quoiqu'ils fussent Parties dans cette affaire, & que Philippe n'eût paru s'y interesser qu'à leur consideration. Cela fait voir que ce Monarque avoit moins en vue de leur rendre justice, que de se servir de cette occasion pour dépouiller le Roi d'Angleterre. Les Anglois murmurerent beaucoup de ce Jugement, d'autant plus que leur Roi étant actuellement en guerre contre la France, on l'avoit mis dans une absolue nécessité d'être défaillant, tant en le citant avant que la Paix fût faite, qu'en lui refusant un Saufconduit pour son retour. Mais, sans s'inquieter de leurs plaintes, Philippe se mettoit en devoir d'exécuter l'Arrêt des Pairs.

1203. Philippe attaque la Normandie.

Pendant que ce Prince faisoit ses préparatifs, Jean ne prenoit aucunes mesures pour se défendre. Il regardoit mal à propos, le Jugement donné contre lui, comme une bravade de Philippe, plutôt que comme une résolution fixe de le pousser à bout. Cependant, dès que la saison le put permettre, le Roi de France se mit en Campagne, à la tête d'une puissante Armée; & comme il ne trouva que très peu d'opposition, il réduisit presque toute la Normandie sous son obeïssance. Ces progrès ne furent pas capables de réveiller le Roi Jean, qui paroissant insensible à toutes ses pertes, ne pensoit qu'à se divertir (1), comme si ses affaires eussent été dans le plus haut degré de prosperité. Quand on lui rapportoit que Philippe s'étoit rendu maitre de quelque Place, il se contentoit de répondre avec confiance, qu'il sauroit bien la reprendre. Cependant, sans sortir de Rouen, & sans faire le moindre préparatif, il laissoit à son ennemi le tems de s'affermir dans ses Conquêtes, & d'en faire tous les jours de nouvelles. Enfin, son insensibilité alloit si loin, qu'on disoit tout publiquement, qu'il étoit ensorcelé. On peut aisément juger des difficultez que Philippe auroit trouvées dans son entreprise, s'il eût eu à faire à un ennemi moins négligent, par la résistance que fit une seule Place nommée *Château-Gaillard* (2), qui lui couta un siege de cinq mois.

Il y fait de grandes Conquêtes.

Insensibilité étonnante du Roi Jean. *M. Paris.*

Mezerai.

Les Seigneurs Anglois quittent le Roi, & s'en retournent en Angleterre.

Les Seigneurs Anglois, qui avoient accompagné leur Roi en Normandie, le sollicitoient fortement à prendre quelque vigoureuse résolution. Mais voyant que leurs remontrances étoient inutiles, ils se retirerent en Angleterre, ne pouvant se résoudre à être plus longtems témoins de sa lâcheté. Cependant, Philippe profitant de cette indolence, gagnoit toujours du terrein. Non content des acquisitions que ses armes lui procuroient, il tâchoit par ses Emissaires d'exciter dans la Nor-

Philippe continue ses progrès sans oppositions. *M. Paris.*

à la charge d'hommage, & que la reprise de possession s'en feroit par les armes. TIND.

(1) *Matthieu Paris* dit qu'il demeuroit tranquillement à *Caen*, faisant des festins magnifiques avec la Reine sa nouvelle Epouse, & demeurant au lit avec elle tous les jours jusqu'à midi. p. 175. TIND.

(2) *Château-Gaillard* étoit défendu par *Hugues* ou *Roger de Lacy*. Le Roi *Richard* avoit bâti cette Place sur le Roc d'*Andely*, aux bords de la Seine. TIND.

mandie

mandie une revolte générale, qui lui donnât le moyen de se mettre tout d'un coup en possession de toute cette Province. Il faisoit entendre aux Normans, que puisqu'ils ne pouvoient esperer aucun secours du Roi d'Angleterre, il leur seroit plus avantageux de rentrer volontairement dans le Corps de la Monarchie Françoise, dont ils avoient été détachez, que de s'y voir contraints par les armes: Que par une soumission volontaire, ils s'assureroient la conservation de leurs Privileges; au-lieu qu'une résistance, qui ne pouvoit qu'être infructueuse, les en priveroit infailliblement. Quelque profonde que fût la léthargie dans laquelle le Roi Jean paroissoit enseveli, sa présence retenoit encore quelques-unes des principales Villes de Normandie dans le devoir. Mais dès qu'elles le virent sur le point de partir pour retourner en Angleterre, elles se crurent en droit de pourvoir à leur sureté. Il s'étoit à peine embarqué, qu'elles conclurent avec Philippe un Traité, par lequel elles s'engagerent à se ranger sous son obeïssance, si elles n'étoient pas secourues dans un an. Mais, quand elles apprirent qu'il ne se faisoit en Angleterre aucun préparatif, la plupart n'attendirent pas ce terme. Ainsi, de toute la Normandie, il ne demeura au pouvoir du Roi d'Angleterre que la seule Ville de Rouen.

Il fait un Traité avec les Normans.

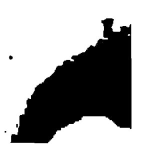
Ce malheureux Prince étoit bien éloigné de la pensée de donner aux Normans les secours qu'ils attendoient de lui. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, au-lieu de tâcher, par toutes sortes de moyens, de gagner l'affection de son Peuple, qui lui étoit si nécessaire en cette occasion, il accusa ses Barons de l'avoir abandonné, & d'avoir été cause de la perte de la Normandie. Sous ce prétexte, le plus injuste qui fut jamais, il exigea des Barons la septieme partie de leurs biens mobiliaires; & quoiqu'il n'eût pas le même sujet de plainte contre le Clergé, il l'assujettit à la même taxe. Hubert, Archevêque de Cantorberi, servoit lui-même d'instrument à opprimer le Clergé, pendant que le Grand Justicier exigeoit avec rigueur l'argent des Laïques. Toute l'Angleterre regardoit avec un étonnement extrême l'indolence du Roi. On ne pouvoit comprendre que ce Prince, qui jusqu'alors n'avoit pas manqué de courage, & qui avoit paru très attaché à son interêt, pût voir perdre la Normandie sans s'en émouvoir. Une conduite si extraordinaire faisoit croire à la plupart des Anglois, qu'il avoit en tête quelque grand dessein, qu'on verroit éclorre en son tems. Cette pensée ne contribua pas peu à lui faire obtenir du Parlement (1), un Subside de deux marcs & demi sur chaque Fief, qu'on lui accorda dans l'esperance que cet argent seroit utilement employé au recouvrement de ce qu'il venoit de perdre. Mais au-lieu de se servir de ce secours selon l'intention du Parlement, il l'employa en dépenses inutiles, s'étant contenté d'envoyer des Ambassadeurs en France, pour tâcher de se procurer la paix. Philippe, enflé de ses bons suc-

Jean maltraite ses Sujets Anglois.

1204. Il obtient un Subside pour faire la Guerre.

Il tâche en vain de faire la paix avec Philippe.

(1) Ce Parlement est nommé *Colloquium*, par *Matthieu Paris*. Tind.



JEAN. 1204.

cès, bien loin de rien rabatre de ſes prétentions, y ajouta encore la demande de la Princeſſe Eleonor, Sœur du feu Duc de Bretagne, pour ſon ſecond Fils, avec toutes les Provinces que les Anglois poſſedoient en France, pour Dot. Une ſemblable demande ne pouvoit qu'être rejettée. Non ſeulement Jean n'auroit pu ſe réſoudre à donner une telle Dot à ſa Niece: mais il auroit été trop dangereux pour lui, de mettre entre les mains de Philippe, une Princeſſe qui, depuis la mort du Duc ſon Frere, avoit les mêmes droits que lui ſur la Couronne d'Angleterre. Ainſi la négociation fut rompue, ſans que les Anglois retiraſſent le moindre avantage du Subſide qu'ils avoient accordé au Roi.

Le Roi de France envoye un Champion en Angleterre.

Peu de tems après le départ des Ambaſſadeurs Anglois, Philippe fit paſſer en Angleterre un homme en qualité de ſon *Champion*, qui fit un défi à tous ceux qui voudroient ſoutenir que le Roi ſon Maitre avoit eu tort dans ce qu'il avoit fait contre Jean. La Cour d'Angleterre ne jugea pas à propos de commettre à la déciſion d'un Combat particulier, le droit qu'elle avoit de ſe plaindre du procedé du Roi de France. Néanmoins, on fit entendre à ce brave Champion, que s'il avoit tant d'envie de ſe battre, on lui trouveroit un homme avec lequel il pourroit meſurer ſes forces. Il y avoit alors, dans les priſons de la Tour, un Seigneur Irlandois nommé *Jean Curvy*, Comte d'Ulſter, homme d'une taille de Géant, & d'une intrépidité reconnue, qui fut jugé propre à rabattre les bravades du Gentilhomme François. Ce priſonnier ayant été amené à la Cour, le Roi lui demanda s'il vouloit ſe battre pour défendre ſa querelle. *Non pas pour la tienne*, repliqua fierement le Comte, *mais pour celle du Royaume, je combattrai juſqu'à la derniere goutte de mon ſang.* Mais pendant qu'il reparoit ſes forces, qui s'étoient beaucoup diminuées par une longue priſon, le Champion François, ayant ouï parler de la force prodigieuſe de ſon Antagoniſte, ſe retira ſecretement en Eſpagne, n'oſant plus paroitre, ni en France, ni en Angleterre. On raconte de ce même Comte d'Ulſter, que dans la ſuite, ſe trouvant en France dans l'Armée Angloiſe, Philippe, dans une Conference qu'il eut avec Jean, ſouhaita de lui voir faire quelque épreuve de ſa force. L'Irlandois, étant venu en la préſence des deux Rois, fit planter en terre un gros pieu, ſur lequel il mit un Caſque. Enſuite, ayant regardé tout autour de lui d'un œil menaçant, il partagea le Caſque en deux d'un coup d'épée. Le coup fut ſi violent, que l'épée demeura fortement attachée au pieu, ſans que perſonne que lui-même pût l'en arracher. Philippe lui ayant demandé pourquoi il avoit regardé autour de lui, d'un œil ſi farouche; il répondit que, s'il avoit manqué ſon coup, il auroit fait ſauter la tête à tous les aſſiſtans, pour ne laiſſer vivre aucun témoin de ſa honte.

On lui oppoſe un Seigneur Irlandois.

Force prodigieuſe de ce Comte.

Philippe ſe rend maitre de Rouen. *Mezerai.*

Ce que Philippe ne put faire par un ſeul Champion, il l'exécuta par le moyen de pluſieurs. Sur la fin de l'Automne, il alla faire le Siege de Rouen, dont les habitans, ne voyant aucune apparence d'être ſecourus, ſe rendirent par une Capitulation qui leur aſſuroit leurs Privileges. Mais,

comme l'obſerve judicieuſement un fameux Hiſtorien, cette précaution étoit auſſi foible contre la puiſſance abſolue, que l'eſt le parchemin contre le fer. Dès que Philippe fut maitre de Rouen, il en fit raſer les murailles. Ainſi toute la Normandie fut réduite ſous la domination de la France, & réunie à cette Monarchie, dont elle avoit demeuré détachée durant trois-cens ans, ou environ (1).

Les autres Provinces Angloiſes ſe ſoumettent à lui.

Après avoir conquis la Normandie, Philippe attaqua les autres Provinces Angloiſes, qui ſe virent enfin contraintes de ſubir le joug du Vainqueur, après avoir inutilement attendu du ſecours de la part du Roi d'Angleterre. De tout ce que les Ancêtres de Jean avoient poſſedé en France, il ne lui reſta que le ſeul Duché de Guienne, que Philippe ne jugea pas à propos d'attaquer.

Mort de la Reine Alienor.

La Reine Alienor, Veuve de Henri II. & Mere de Jean, mourut cette même année, dans un âge fort avancé. Elle eut le chagrin avant ſa mort, de voir la décadence de la Monarchie, à laquelle elle avoit donné un ſi grand luſtre par les Provinces qu'elle y avoit ajoutées.

1205. Jean veut porter la guerre en Poitou. *M. Paris*

Tant de pertes ſi conſiderables que Jean venoit de faire, jointes aux murmures des Anglois, le réveillerent enfin de la profonde léthargie où il étoit comme enſeveli. Lorſqu'on s'y attendoit le moins, il parut réſolu de faire un puiſſant effort pour recouvrer ſa reputation, & les Provinces que Philippe lui avoit enlevées. Les Poitevins, mécontens de ſe voir ſous la domination du Roi de France, ayant réſolu de ſe revolter, demanderent du ſecours à Jean. Comme il ſe perſuadoit que toutes les autres Provinces étoient dans la même diſpoſition, il croyoit ne pouvoir jamais trouver une occaſion plus favorable. Dans cette vue, il ſomma tous les Vaſſaux de la Couronne de ſe rendre avec leurs Troupes à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à ſa Flotte. Mais, dans le tems qu'il alloit s'embarquer, l'Archevêque de Cantorberi & le Comte de Pembrook ſe jetterent à ſes pieds, & le ſupplierent de ſe déſiſter de cette entrepriſe, de laquelle il ne pouvoit attendre aucun bon ſuccès. Ils lui repréſenterent, que ni en Poitou, ni dans aucune autre Province du voiſinage, il n'avoit pas une ſeule Place pour lui ſervir de retraite, en cas de néceſſité: que Philippe feroit la guerre avec trop d'avantage, puiſqu'il étoit maitre de toutes les Villes: Que c'étoit s'expoſer à un danger manifeſte, que de ſe confier à la bonne foi des Poitevins, qui l'avoient ſouvent trompé, & qui peut-être ne feignoient de l'appeller à leur ſecours, que pour le livrer à ſon ennemi. Enfin, ils lui dirent, que dans une entrepriſe de cette nature, il hazardoit trop viſiblement ſa propre vie, ſon honneur, & celui de la Nation Angloiſe, pour que ſes bons Sujets puſſent la regarder avec indifference, & ſans faire des efforts pour l'en détourner. Ces remontrances ne produiſant pas un grand effet ſur ſon eſ-

Il en eſt détourné.

(1) La Normandie avoit été gouvernée par douze Ducs de la race Normande dont le Roi *Jean* fut le dernier, pendant l'eſpace de 320 ans, Tind.

JEAN. 1205.

prit, ils parlerent d'un ton plus haut, & y ajouterent des menaces, qui l'obligerent enfin à se conformer à leur sentiment. Ainsi, changeant tout à coup de résolution, il se contenta d'envoyer quelque secours aux Poitevins, sous la conduite du Comte de Salisburi, son Frere naturel. Ensuite, il congédia son armée & sa Flotte, qui maudirent hautement les Auteurs de ce conseil (1). Il ne fut pas plutôt de retour à Londres, qu'il se repentit d'avoir suivi les avis du Comte & de l'Archevêque. Mais, au-lieu de s'en prendre à ces deux Seigneurs, il fit tomber sa vengeance sur la Noblesse, de laquelle il exigea de grosses sommes, sous prétexte qu'elle avoit refusé de l'accompagner. Il supposoit sans fondement, que le Comte de Pembrook & l'Archevêque de Cantorberi avoient parlé pour tout le Corps. Ce fut pour la seconde fois que, par un acte d'autorité arbitraire, il tira de l'argent de ses Sujets, sans le consentement des Etats. Mais il ne le fit pas impunément. La suite fera voir, qu'encore que la vengeance en fût differée, elle n'en devint que plus terrible, lorsque les Barons trouverent l'occasion de lui en faire sentir les effets.

Il exige de l'argent de la Noblesse.

Seconde partie du Regne de Jean.

On a vu jusqu'ici la premiere partie des malheurs de Jean, causez tant par sa propre faute, que par l'ambition du Roi de France. Mais ces disgraces, quelque grandes qu'elles fussent, pouvoient à peine entrer en comparaison avec celles qui l'attendoient; d'autant plus, qu'il parut assez peu sensible aux premieres, au-lieu que les autres lui causerent d'extrêmes chagrins. Ce ne fut pas l'ambition d'un Roi ennemi, qui le fit tomber dans le gouffre de malheurs où il se vit précipité pendant cette seconde partie de son Regne; mais l'orgueil de celui qui se disoit le Pere commun des Chrétiens. Je veux parler du Pape Innocent III. qui, pour une cause très legere, traita ce Prince avec tant de dureté, que si un Pape vouloit aujourd'hui se conduire de la même sorte, il n'y a point de doute, qu'il ne fît revolter tous les Chretiens contre lui. Entrons dans le détail de cette affaire, qui fait la principale matiere du Regne de Jean. Mais, sans nous étendre en réflexions, que tout Lecteur pourra faire aisément sans notre secours, contentons-nous de rapporter les faits de la même maniere que les Historiens les plus dévouez à la Cour de Rome les ont avancez.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi.

Knyghton. M. Paris.

Jean commençoit à peine à se consoler de la perte de ses Provinces de France, que la mort de l'Archevêque de Cantorberi le jetta dans de nouveaux troubles. L'élection des Archevêques de cette Métropole étoit depuis quelque tems un sujet continuel de disputes, entre les Evêques Suffragans & les Moines de S. Augustin. Les premiers prétendoient avoir le droit d'intervenir dans l'élection, comme il s'étoit pratiqué plusieurs fois. Les Moines du Monastere de S. Augustin soutenoient, au contraire, que ce droit n'appartenoit qu'à eux seuls, selon l'ancienne coutume;

(1) La Noblesse & les Chevaliers avoient essuyé de grandes exactions pour cette Expédition, qu'ils voyoient échouer. TIND.

&, autant qu'il leur étoit possible, ils se maintenoient dans cette possession. Immédiatement après la mort d'Hubert, quelques-uns d'entre eux, s'étant liguez ensemble; soit qu'ils craignissent que leurs Confreres laissassent perdre ce droit, ou par quelque autre raison, résolurent de faire eux seuls l'élection d'un Archevêque. Pour cet effet, s'étant rendus à minuit dans l'Eglise, ils firent choix de *Reginald*, leur Sous-Prieur, dans l'esperance d'avoir ensuite assez de crédit pour en obtenir la confirmation du Pape. Cette élection irréguliere se fit avec tout le secret possible. Le Sous-Prieur s'étoit engagé à la tenir cachée, jusqu'à ce qu'il en informât lui-même le Pontife: de sorte que les autres Moines n'en avoient pas le moindre soupçon. Ceux qui l'avoient élu, voulant pousser leur entreprise jusqu'au bout, trouverent le moyen de le faire envoyer à Rome, sous quelque prétexte, & de le faire accompagner de quelques Moines de leur cabale. Mais il n'eut pas la force de garder le secret. Aussi-tôt qu'il fut au-delà de la Mer, il se qualifia par tout Archevêque de Cantorberi, & les Moines qui l'accompagnoient ne furent pas plus discrets que lui.

Jean. 1205.

Quelques-uns des Moines de S. Augustin élisent en secret leur Sous-Prieur.

Le nouveau Prélat découvre trop tôt son secret.

Cette nouvelle étant venue aux oreilles du Roi, il crut que tout le Monastere avoit eu part à cette supercherie, & il se préparoit à faire repentir les Moines de l'audace qu'ils avoient eue, d'élire un Archevêque sans sa permission. Mais ils se justifierent, & l'appaiserent par leurs soumissions. Les clameurs des Moines qui n'avoient pas été de l'intrigue, ayant fait comprendre à ceux qui avoient fait l'élection, qu'après la découverte de leur secret il leur seroit trop difficile de venir à bout de leur entreprise, ils prirent le parti de s'en désister. Alors tout le Monastere s'étant réuni pour proceder à une nouvelle élection, le Roi recommanda l'Evêque de Norwich, qui fut élu d'une commune voix, placé sur le Siege Archiepiscopal, & mis en possession du Temporel. Peu de tems après, on envoya au Pape quatorze Moines du même Monastere, pour l'informer de ce qui s'étoit passé, & pour lui demander la confirmation du nouvel Archevêque. Dans le même tems, les Evêques Suffragans de Cantorberi députerent aussi à Rome, pour s'y plaindre de ce que les Moines usurpoient le pouvoir d'élire seuls l'Archevêque, & pour instruire le Pontife des raisons qu'ils avoient de s'y opposer.

Jean menace les Moines.

On fait une nouvelle élection de l'Evêque de Norwich, à la recommandation du Roi.

1206.

Quelques Moines sont députez à Rome, pour demander au Pape la confirmation du Prélat élu.

Pendant que ces Députez étoient en chemin, le Roi, dont le courage s'étoit un peu reveillé, mena une Armée considerable dans le Poitou, & réduisit sous son obeïssance la plus grande partie de cette Province. Mais il eut encore la foiblesse de se laisser duper par Philippe, qui ne se trouvant point préparé, demanda & obtint une Treve de deux ans (1).

Jean recouvre une partie du Poitou & fait avec Philippe une Treve de deux ans.

(1) Les Historiens François disent que *Jean* demanda & obtint la Treve. On trouve très fréquemment de semblables oppositions entre les Historiens des deux Nations. Rap. Th.

JEAN. 1206.

L'affaire des élections est portée devant le Pape. *M. Paris. Act. Publ. T. I. p. 1.*

Cependant, le Sous-Prieur de S. Augustin, qui étoit arrivé à Rome, insistoit fortement auprès du Pape, pour faire confirmer son élection. Mais Innocent, ayant compris qu'il y avoit quelque irrégularité dans cette affaire, voulut prendre du tems pour y penser. Dans cet intervalle, les autres Députez étant arrivez, l'informerent de tout le détail, & le prierent de confirmer la seconde élection. D'un autre côté, le Agens des Evêques lui porterent aussi leurs plaintes contre les Moines, & l'instruisirent des raisons sur lesquelles ils appuyoient leurs prétentions. Pour décider ces differens, le Pape ordonna aux Députez de se trouver un jour préfix à Viterbe, où il avoit dessein d'aller passer quelque tems. Ce fut là, qu'en présence du Pontife, ces affaires furent discutées avec beaucoup de chaleur, sans qu'à l'égard de la premiere, les raisons des uns & des autres produisissent beaucoup d'effet. Innocent, qui avoit déja pris sa résolution, cassa les deux élections, & ordonna aux Moines députez d'en faire une nouvelle. En même tems, il leur commanda de faire choix du Cardinal Etienne Langton, Anglois de Nation, qui se trouvoit alors auprès de lui. Les Moines, surpris d'un pareil commandement, qui étoit jusqu'alors sans exemple, voulurent d'abord se dispenser d'obeïr. Ils alleguoient pour justifier leur résistance, qu'ils n'avoient aucun pouvoir de leur Monastere, & que d'ailleurs, il étoit nécessaire d'avoir le consentement du Roi. Mais le Pontife ne se paya point de ces raisons. Il leur répondit, qu'en qualité de Députez, ils représentoient tout le Monastere, & que le consentement des Princes n'étoit nullement nécessaire pour les élections qui se faisoient en sa présence. Ainsi, sans leur donner le tems de repliquer, il leur commanda, sous peine d'Excommunication, d'élire le Cardinal Langton pour leur Archevêque. Alors les Moines, intimidez par la présence & par les menaces du Pape, prirent, quoiqu'à regret, le parti de lui obeïr (1). Il ne s'en trouva qu'un seul, qui eut la fermeté de résister (2). Cette élection extraordinaire fut incontinent confirmée par le Pape, qui voulut lui-même sacrer l'Archevêque élu.

Le Pape casse les deux élections. *Matth. Paris. Knyghton.*

Il fait élire le Cardinal Langton par les Moines Députez. *M. Paris.*

Les Evêques Suffragans perdent leur procès.

Selon le Principe qu'Innocent venoit d'établir, en autorisant quatorze Moines députez de leur Monastere pour faire l'élection d'un Archevêque, les Evêques Suffragans de Cantorberi ne pouvoient que perdre le procès qu'ils avoient avec les Moines. Aussi le Pontife prononça-t-il en faveur de ces derniers, & défendit aux Evêques de se mêler à l'avenir de l'élection de leurs Métropolitains.

1207. Jean se fait accorder un Subside

Pendant que ces choses se passoient en Italie, Jean achevoit de perdre le cœur de ses Sujets, en exigeant d'eux, par des voyes violentes,

Rigord (Vol. III. p. 206.) dit que les deux Armées étant prêtes à engager le Combat, on conclut une Trève pour deux ans. TIND.

(1) *Licet inviti, & cum murmuratione, assensum præbuerunt.* M. Paris. RAP. TH.

(2) Le nom de ce Moine hardi étoit *Elie de Branlefield.* TIND.

la treizieme partie de leurs biens mobiliairs. Le Clergé eut beau s'y opposer, pour ce qui le regardoit: malgré ces oppositions, l'Acte passa dans le Parlement (1), & la Taxe fut levée, tant sur les Ecclésiastiques que sur les Laïques, quoique les premiers n'y eussent point consenti, & que les derniers eussent été comme forcez à l'accorder. Cette violence causa beaucoup de plaintes & de murmures parmi le Clergé, qui jusqu'alors avoit été en possession de n'être taxé que de son consentement. Cependant, comme il ne se trouvoit pas en état de résister, il tâcha de se venger en décriant la conduite du Roi, & en donnant au Peuple, de sinistres impressions contre ce Prince. Même l'Archevêque d'Yorck, Frere naturel du Roi, Prélat d'une humeur peu endurante, excommunia tous ceux qui étoient employez à la levée de cette Taxe, & se retira hors du Royaume. Quoique les plaintes du Clergé ne fussent pas mal fondées, les partisans du Roi ne laissoient pas de les trouver étranges. Ils disoient, qu'il étoit étonnant que les Ecclésiastiques refusassent de secourir le Roi dans ses besoins, eux qui depuis peu avoient souffert, sans murmurer, qu'un Légat exigeât de tous les Bénéficiers, de grosses sommes pour les prétendus besoins du S. Siege. Si l'argent que le Roi avoit retiré de cette Taxe eût été employé pour le service de l'Etat, les Anglois auroient eu quelque sujet de s'en consoler. Mais ils eurent le chagrin de le voir prodiguer en profusions inutiles, pour la reception de l'Empereur, qui étoit venu rendre visite au Roi son Oncle. Son but étoit, de le porter à rompre la Treve qu'il avoit faite avec la France. Mais, quelques instances qu'il pût faire, il lui fut impossible d'engager Jean à cette rupture. Cependant, pour adoucir en quelque maniere ce refus, le Roi lui fit présent de cinq-mille marcs, qui servirent à payer les frais de son voyage.

Par des voyes violentes.
M. Paris.
Le Clergé refuse en vain d'y consentir.

L'Archevêque d'Yorck excommunie les Collecteurs du Subside.

Innocent se doutoit bien que Jean ne seroit pas content de l'élection de Langton, extorquée par une violence manifeste, & par un attentat sans exemple. Véritablement, au commencement de la conversion des Anglois, les Pontifes Romains choisissoient des Sujets capables de bien gouverner cette Eglise naissante, & c'étoient pour l'ordinaire des Italiens, parce qu'il n'y avoit en Angleterre que peu d'Ecclésiastiques qui fussent propres à remplir ce poste. Mais depuis l'Archevêque *Theodore*, qui fut le dernier envoyé de Rome, les Papes ne s'étoient jamais ingerez de choisir à leur gré des Archevêques de Cantorberi, sans le consentement des Rois. Ils se contentoient de confirmer l'élection de ceux qui leur étoient présentez, & de les obliger d'aller demander le *Pallium* à Rome. Même depuis la Conquête, il n'étoit jamais arrivé qu'ils eussent annullé l'élection d'un Archevêque. Afin donc d'adoucir l'esprit du Roi, & de le porter à passer plus doucement sur cet attentat, Innocent lui écrivit la Lettre suivante. Elle est assez singuliere, pour mériter d'être inserée ici toute entiere.

Le Pape tâche d'appaiser le Roi, au sujet de l'élection de Langton.

(1) *In communi Concilio*, disent les Annales de *Waverly*. Ann. 1207. Tind.

JEAN. 1207. *Act. Publ. T. I. p. 139.*

INNOCENT PAPE,

A JEAN ROI D'ANGLETERRE.

Lettre du Pape au Roi.

Entre les richesses que les Mortels regardent comme les plus estimables, & qu'ils desirent avec le plus d'ardeur, nous croyons que l'Or épuré & les Pierres précieuses obtiennent le premier rang. Bien que nous soyons persuadez que votre Excellence Royale posséde abondamment ces sortes de biens, nous avons jugé à propos de vous envoyer, comme une marque de notre bienveillance, quatre anneaux montez de leurs pierres. Nous desirons que vous y consideriez les mysteres que leur forme, leur matiere, leur nombre & leur couleur renferment, plutôt que la valeur du présent même. La rondeur marque l'éternité, qui n'ayant ni commencement ni fin, doit vous disposer à tendre sans cesse des choses terriennes aux célestes, & des temporelles aux éternelles. Le nombre de quatre, qui est quarré, signifie la fermeté de l'esprit, qui ne doit ni s'abaisser dans l'adversité, ni s'élever dans la prosperité, mais demeurer toujours dans une même assiette. C'est une perfection à laquelle le vôtre ne pourra manquer de parvenir, quand il se trouvera orné de ces quatre Vertus principales, la Justice, la Magnanimité, la Prudence & la Temperance. La premiere vous servira dans les Jugemens, la seconde dans l'Adversité, la troisieme dans les choses douteuses, la quatrieme dans la Prosperité. Par l'Or est désignée la Sagesse. Car, tout de même que l'Or est le plus précieux de tous les métaux, la Sagesse est de tous les dons le plus excellent, ainsi que le Prophete le témoigne par ces paroles : L'esprit de Sagesse reposera sur lui. *En effet, il n'y a rien qui soit plus nécessaire à un Souverain. Aussi* Salomon, *ce Roi pacifique, ne demandoit à Dieu que la Sagesse, pour pouvoir bien gouverner son Peuple. Au reste, la couleur verte de l'Emeraude marque la Foi; la serenité du Saphir, l'Esperance; la couleur rouge du Grenat désigne la Charité; & celle de la Topaze, les bonnes œuvres, touchant lesquelles le Seigneur disoit :* Que votre lumiere reluise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres. *Vous avez donc dans l'Emeraude ce que vous devez croire, dans le Saphir ce que vous devez esperer, dans le Grenat ce que vous devez aimer, & dans la Topaze ce que vous devez faire, afin que vous avanciez toujours de vertu en vertu, jusqu'à ce que vous voyez le Dieu des Dieux en Sion.*

Le Pape exhorte le Roi à recevoir Langton pour Archevêque.

Il est difficile de juger à quoi tendoit cette Lettre mysterieuse; si c'étoit un jeu de l'esprit du Pape, ou s'il avoit dessein de faire entendre au Roi, qu'il auroit besoin de toutes les Vertus représentées par ces Anneaux, pour résister aux attaques qu'il lui préparoit. Quoi qu'il en soit, de peur que Jean ne comprît pas bien son intention, bien-tôt après, il lui

lui adressa un Bref bien plus intelligible, dans lequel il l'exhortoit à reconnoitre le Cardinal Langton pour Archevêque de Cantorberi. Il lui représentoit, que ce Prélat étoit Anglois, Cardinal de l'Eglise Romaine, & savant en toute sorte de Sciences. De plus, il l'assuroit, que sa vie exemplaire, & ses Vertus Chretiennes, seroient très avantageuses à l'Angleterre pour le spirituel, comme sa prudence, & ses vertus politiques, pour les affaires temporelles. Cependant, comme il ne prétendoit pas faire dépendre l'élection de Langton du bon-plaisir du Roi, ni la soumettre à son examen, par un autre Bref, il enjoignit aux Moines de S. Augustin, & aux Evêques Suffragans de Cantorberi, de recevoir ce Cardinal pour leur Métropolitain.

JEAN. 1207.

Il enjoint aux Suffragans de le reconnoitre.

Dès que Jean fut informé de ce qui s'étoit passé à Rome, il entra dans une colere inconcevable. Il accusa les Moines de S. Augustin de l'avoir trompé, tant dans la troisieme élection, que dans la premiere, & résolut de se venger d'eux. Pour cet effet, il leur envoya deux Chevaliers (1), qui étant entrez dans le Monastere l'épée à la main, leur ordonnerent, de la part du Roi, de vuider la Maison sur le champ. De plus, ils leur dirent qu'ils eussent à sortir du Royaume dans trois jours, s'ils ne vouloient voir leur Monastere réduit en cendres. Une si terrible menace intimida tellement ces Religieux, que sans repliquer, ils se retirerent en Flandre, dans l'Abbaye de S. Bertin, & dans quelques autres du voisinage. Cependant, cette vengeance n'étoit pas capable de lui procurer toute la satisfaction qu'il souhaitoit, il crut qu'en témoignant de la vigueur, il pourroit obtenir du Pape la revocation de ce qui avoit été fait. Dans cette pensée, il écrivit à Innnocent une Lettre extremement forte, où il lui reprochoit l'attentat qu'il avoit commis, en cassant l'élection canonique de l'Evêque de Norvick, sans en avoir le moindre prétexte. De plus, il se plaignoit; qu'il eût fait élire par force, & contre toute sorte de droit, un homme élevé en France, qui lui étoit entiérement inconnu, & qui avoit toujours entretenu une étroite correspondance avec ses ennemis. Il ajoutoit, que cet attentat étoit directement contraire aux prérogatives de sa Couronne, dont il étoit résolu de ne se départir jamais, non plus que de l'élection de l'Evêque de Norwich. Ensuite, il lui déclaroit sans détour, que si la satisfaction qu'il demandoit lui étoit refusée, il romproit toute communication avec Rome: Que ce n'étoit pas une chose de peu de conséquence, puisqu'il étoit certain que le S. Siege tiroit plus d'argent de l'Angleterre, que d'aucun autre Etat Chretien; & que par cette raison, il étoit obligé d'avoir plus d'égards pour le Roi d'Angleterre, que pour aucun autre Prince. Il finissoit, en disant qu'il y avoit dans son Royaume assez de Prélats capables d'en gouverner l'Eglise, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours

Le Roi chasse les Moines de S. Augustin de leur Monastere. *M. Paris. Knygbton.*

Il écrit vigoureusement au Pape. *M. Paris.*

(1) Les deux Chevaliers envoyez par le Roi, étoient *Foulques de Cantalape* & *Henri de Cornehullen.* Tind.

JEAN. 1207.

aux Papes, s'ils prétendoient abuser si manifestement de leur autorité.

Réponse du Pape.

Act. Publ. T. I. p. 145.

Innocent n'avoit pas entrepris cette affaire, pour s'en désister sur une simple plainte du Roi. Il répondit à cette Lettre d'une maniere douce & moderée en apparence, mais au fond, plus propre à irriter ce Prince, qu'à l'appaiser. Il se plaignoit d'abord, de ce que Jean avoit répondu à ses humbles & obligeantes Lettres, d'une maniere si rude, qu'il sembloit plutôt avoir eu dessein de le choquer, que de lui demander des éclaircissemens sur sa conduite. Ensuite, il exaltoit le mérite du Cardinal Langton. Il disoit que c'étoit un Prélat très savant & très éclairé, & qui ayant fait ses études dans l'Université de Paris, avoit mérité d'y être élevé au degré de Docteur en Théologie. Il ajoutoit, que Jean se plaignoit à tort, puisque le consentement des Princes n'étoit nullement nécessaire pour les élections qui se faisoient en présence du Pontife: Que néanmoins, par une pure condescendance, il n'avoit pas laissé de lui envoyer deux Moines pour l'en informer, mais que le vent contraire les avoit retenus à Boulogne. Enfin, après avoir tâché de faire voir que l'élection de Langton étoit conforme aux Canons, il lui représentoit, que Henri II. son Pere, & Richard son Frere, s'étoient départis du droit de nommer aux grands Bénéfices; qu'ainsi, sans se mêler des élections, il devoit recevoir sans examen les Prélats que l'Eglise jugeoit capables de gouverner les affaires spirituelles de son Royaume. Il finissoit par ce trait menaçant, que la soumission lui seroit plus avantageuse, que s'il s'obstinoit à résister à Dieu & à son Eglise, dans une cause, pour laquelle le Bien-heureux Thomas Becket avoit répandu son sang. Ces dernieres paroles étoient terribles pour un Prince dont le Pere avoit tant souffert pour un sujet à peu près semblable. Mais bien loin d'en être épouvanté, Jean prit au contraire la résolution de faire tous les efforts possibles, & de risquer même toutes choses, pour se délivrer de la dure domination de la Cour de Rome.

1208. Le Pape ordonne à trois Evêques de mettre l'Angleterre en Interdit.

La Lettre du Pape fut bien-tôt suivie d'un ordre aux Evêques de Londres, d'Ely & de Worcester, d'aller trouver le Roi pour le porter à se soumettre aux ordres de l'Eglise, & s'ils le trouvoient obstiné, de mettre le Royaume en Interdit. Les Evêques qui étoient chargez des ordres du Pape, n'ayant pu se dispenser d'obeïr, firent savoir au Roi ce que leur Commission portoit, & le supplierent d'éviter par sa soumission, un scandale dont ses Sujets ne souffriroient pas moins que lui. Mais il demeura toujours inflexible. Il protesta même avec serment (1), que si le Royaume étoit mis en Interdit, il envoyeroit tous les Ecclésiastiques chercher leur subsistance à Rome, & feroit arracher les yeux, & couper le nez & les oreilles, à tous les Prêtres Romains qui se trouveroient dans ses Etats. Ensuite, il commanda aux trois Prélats de sortir de sa présence. Sa colere, qui n'étoit déja que trop grande, fut encore aug-

Le Roi menace les Ecclésiastiques.

Insolence du Frere de Langton.

(1) Le Serment ordinaire du Roi *Jean*, étoit *par les Dents de Dieu*. TIND.

mentée par l'insolence de Simon Langton Frere du Cardinal, qui le pressa, d'une maniere insultante, de reconnoitre son Frere pour Archevêque. Le Roi, fatigué de ses importunitez, lui dit qu'il trouvoit fort étrange, qu'un Anglois le pressât de renoncer aux Prérogatives de la Couronne. A cela Langton répondit insolemment, qu'on ne pouvoit rien faire pour lui, s'il ne se mettoit à la discretion de son Frere.

Naissance de Henri & de Richard fils du Roi.

L'année précedente, Jean avoit eu, d'Isabelle d'Angoulême, un Fils auquel il avoit donné le nom de *Henri*. Dans celle-ci, la Reine mit au monde un second Prince, qui fut nommé *Richard*.

L'interdit est publié.

Cependant, les trois Prelats, qui avoient déja fait des remontrances au Roi, voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir de lui, publierent enfin la Sentence d'Interdit sur tout le Royaume, & se retirerent au-delà de la Mer. On vit alors cesser le Service divin dans toutes les Eglises, & l'on n'administra plus les Sacremens, qu'aux enfans nouveaux-nez & aux personnes mourantes. Il n'y eut plus ni prieres publiques, ni aucune Cérémonie religieuse. Les Cimetieres étoient fermez, & l'on enterroit les morts dans les fossez comme des charognes, sans qu'aucun Prêtre osât ou voulût assister aux enterremens. On pourroit justement demander, par quelle raison les Peuples étoient punis pour la faute de leur Souverain; & certainement il seroit difficile d'en alleguer une bonne qui fût fondée sur la Justice, ou sur l'Equité. Mais la Politique de Rome vouloit, que les Sujets fussent exposez à ces souffrances, afin que regardant leur Roi comme l'unique cause de leurs maux, ils en fussent d'autant plus portez à le contraindre de plier sous le joug du Pape. Il étoit donc nécessaire de semer la discorde entre le Prince & les Sujets, afin d'ôter au premier tout moyen de résister. En effet, il est manifeste, que les Rois n'ont pas plus de pouvoir que de simples Particuliers, quand ils se trouvent abandonnez de leurs Peuples. Aussi les Papes qui se sont portez à de semblables entreprises, ont ordinairement eu la précaution de prendre un tems de désunion entre les Peuples & leurs Souverains. Si quelquefois ils ont voulu l'entreprendre dans des conjonctures moins favorables, il ont la plupart du tems éprouvé, qu'on a eu peu d'égards pour leur prétendue autorité. C'est de quoi nous verrons un exemple remarquable dans la suite de ce même Regne.

Sévérité du Roi envers le Clergé.

La rigueur du Pape ne fut pas capable de faire plier le Roi. Au contraire, Jean voyant que la Cour de Rome ne gardoit plus de ménagemens avec lui, résolut d'agir avec la même fierté, & de faire sentir au Pontife, qu'il étoit en état de lui faire tête. Dans cette résolution, il confisqua les biens de tous les Ecclésiastiques qui obeïssoient à l'Interdit, & donna ordre aux Sherifs d'en faire la recherche, & de les chasser tous du Royaume. Mais ces Magistrats, voyant qu'ils ne pouvoient exécuter les ordres du Roi sans en venir à de grandes violences, n'oserent pas pousser la rigueur si loin. Ainsi, malgré l'intention du Roi, on ne vit sortir du Royaume que ceux qui ayant épousé avec trop d'ardeur la que-

JEAN. 1208.

relle du Pape, aimerent mieux se bannir eux-mêmes, que de demeurer exposez à la colere du Prince. Cependant, ceux qui demeurerent n'en furent pas plus heureux. On leur faisoit tous les jours des injustices, contre lesquelles ils ne trouvoient aucune protection dans les Magistrats, qui les renvoyoient toujours au Pape.

Comme en ce tems-là il n'y avoit presque point de Prêtre qui n'eût une Concubine, le Roi, sous prétexte de vouloir faire observer les Canons des Conciles, fit mettre toutes ces femmes en prison, d'où elles ne sortirent qu'après avoir payé de grosses amendes. Parmi le grand nombre d'Ecclésiastiques qu'il y avoit dans le Royaume, il s'en trouvoit quelques-uns qui, malgré l'Interdit, vouloient bien administrer les Sacremens. Mais comme ils étoient sans cesse exposez aux insultes du peuple dévot, le Roi les prit sous sa protection, & donna ordre aux Magistrats de faire pendre sur le champ ceux qui leur feroient quelque outrage. Le Pape n'en fut pas plutôt informé, qu'il excommunia tous ceux qui mépriseroient l'Interdit, ou qui exécuteroient les ordres contraires du Roi. Tel étoit alors le triste état du Peuple d'Angleterre. Ceux qui obeïssoient à leur Souverain, tomboient dans l'Excommunication du Pape : & le Roi prenoit à tâche de persécuter ceux qui se soumettoient aux ordres de Rome.

1209. Henri de Saxe obtient du Roi un secours d'argent, pour l'Empereur.

Pendant que le Royaume étoit dans cette fâcheuse situation, Henri, Frere de l'Empereur Othon, se rendit auprès du Roi Jean, au commencement de l'année 1206. Le but de son voyage étoit de demander, pour l'Empereur son Frere, un secours d'argent, que le Roi lui accorda liberalement, quoiqu'il en eût lui-même un extrême besoin.

Jean leve une grande Armée sous prétexte de faire la Guerre à l'Ecosse. *Knygbton. M. Paris.*

Les miseres des Anglois ne touchoient ni le Roi, ni le Pontife. Ils demeuroient tous deux inflexibles, chacun de son côté ayant résolu de risquer toutes choses, plutôt que de ceder à son adversaire. Cependant, Jean n'étoit pas sans inquietude. Véritablement il ne craignoit point les foudres du Pape, par rapport au spirituel. Mais il ne pouvoit voir sans une peine extrême, que généralement son Peuple panchoit du côté de la Cour de Rome. Cette connoissance lui faisoit craindre que, tôt ou tard, on ne formât quelque complot contre lui, il crut devoir prévenir les desseins de ses ennemis, en assemblant une Armée. Pour en trouver le prétexte, il se plaignit que le Roi d'Ecosse, contre la Foi du Traité qu'ils avoient fait ensemble à Lincoln, avoit marié une de ses Filles, sans lui avoir demandé son approbation. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, que ce Prince, qui s'étoit laissé enlever tant de Provinces en France sans s'y opposer, n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement cette Guerre, pour un si leger sujet. Aussi se contenta-t-il des premieres offres que le Roi d'Ecosse fit, de lui donner deux-mille marcs, & deux de ses Filles en ôtage. En s'en retournant des frontieres du Nord, où il avoit mené son Armée, il fit couper, sur son chemin, toutes les hayes de ses Forêts, & combler tous les fossez, afin que les Bêtes fauves puf-

Il accorde la Paix au Roi d'Ecosse. *Act. Publ. T. I. p. 155.*

Il châtie les Provinces du Nord.

JEAN. 1209.

sent aller librement paitre dans la campagne. Apparemment, les Peuples de ces quartiers-là s'étant trop ouvertement déclarez pour le Pape, il vouloit les en punir (1). Peut-être avoit-il aussi dessein de faire connoitre au reste de ses Sujets, qu'en pareil cas, il ne manqueroit pas de moyens pour les châtier. Quand il fut arrivé à Northampton, il y trouva le Prince de Galles, qui craignant qu'il n'eût dessein de porter la Guerre dans son Païs, s'étoit hâté de le prévenir par sa soumission. Ce Prince l'accompagna jusqu'à Woodstock, où il lui rendit hommage (2).

Le Prince de Galles vient lui rendre hommage.

La continuation de l'Interdit faisoit assez comprendre au Roi, que le Pape n'avoit pas dessein de se désister de ses prétentions, & que ce moyen ne réussissant pas, il en employeroit quelque autre plus violent. Dans cette pensée, il jugea qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures par avance, pour se mettre à couvert de ses foudres. Rien ne lui parut plus propre pour déconcerter les desseins de la Cour de Rome, que de faire renouveller l'hommage par ses Vassaux. Il esperoit de les retenir par ce lien, & de les empêcher de se jetter trop hardiment dans les interêts de la Cour de Rome.

Jean se fait renouveller l'hommage par tous ses Vassaux.

Cependant, le Pontife voyant que l'Interdit, qui avoit déja duré plus d'un an, ne produisoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, prit enfin la résolution de prononcer contre Jean une Sentence d'Excommunication, dont il commit la publication à certains Evêques (3). Mais comme ces Prélats avoient encore de grands égards pour le Roi, ils ne jugerent pas à propos d'exécuter leurs ordres avec autant de promptitude que le Pape le desiroit. Néanmoins, la nouvelle de l'Excommunication du Roi se trouva tellement répandue dans le Royaume, que personne ne l'ignoroit, quoique la Sentence n'eût pas encore été publiée. L'Archidiacre de Norwich, qui étoit un des Directeurs de l'Echiquier, en ayant été informé, quitta brusquement son Emploi, disant que sa conscience ne lui permettoit pas de servir un Prince excommunié. Cette démarche lui cou-

Le Pape prononce la Sentence d'Excommunication contre le Roi. *Matth. Paris.*

Mais les Evêques en different la Publication.

Sévérité du Roi envers l'Archidiacre de Norwich.

(1) Cette même année le Roi publia une Déclaration, par laquelle il défendoit qu'on prît aucune sorte de Gibier à plume dans toute l'Angleterre. Ce fut le premier Edit de cette nature qu'un Roi d'Angleterre eût encore fait, comme *Tyrrel* le remarque, B. VII. p. 739.

(2) Il arriva en ce même tems un malheureux accident, qui porta un grand préjudice à *Oxford*, & qui peut montrer l'état florissant de cette Université pendant ce tems-là. Un Ecclésiastique ayant tué une Femme par hazard, s'enfuit. Le Maire de la Ville s'étant transporté à son Logis, y trouva trois autres Ecclésiastiques, qui demeuroient dans la même maison, qu'ils avoient loué conjointement. Ceux-ci ayant été pris, furent peu de tems après pendus par ordre du Roi, qui voulut témoigner par-là son mépris pour les *Franchises* des Ecclésiastiques. Sur quoi près de 3000 Etudians quitterent cette Université; les uns allerent à *Cambrigde*, & les autres à *Reading. Matth. Paris.*

(3) Ces Evêques chargez de la Sentence d'Excommunication étoient ceux de *Londres*, d'*Ely* & de *Worcester*, qui devoient la publier tous les Dimanches & les Fêtes dans toutes les Eglises d'Angleterre. TIND.



JEAN. 1208.

relle du Pape, aimerent mieux se bannir eux-mêmes, que de demeurer exposez à la colere du Prince. Cependant, ceux qui demeurerent n'en furent pas plus heureux. On leur faisoit tous les jours des injustices, contre lesquelles ils ne trouvoient aucune protection dans les Magistrats, qui les renvoyoient toujours au Pape.

Comme en ce tems-là il n'y avoit presque point de Prêtre qui n'eût une Concubine, le Roi, sous prétexte de vouloir faire observer les Canons des Conciles, fit mettre toutes ces femmes en prison, d'où elles ne sortirent qu'après avoir payé de grosses amendes. Parmi le grand nombre d'Ecclésiastiques qu'il y avoit dans le Royaume, il s'en trouvoit quelques-uns qui, malgré l'Interdit, vouloient bien administrer les Sacremens. Mais comme ils étoient sans cesse exposez aux insultes du peuple dévot, le Roi les prit sous sa protection, & donna ordre aux Magistrats de faire pendre sur le champ ceux qui leur feroient quelque outrage. Le Pape n'en fut pas plutôt informé, qu'il excommunia tous ceux qui mépriseroient l'Interdit, ou qui exécuteroient les ordres contraires du Roi. Tel étoit alors le triste état du Peuple d'Angleterre. Ceux qui obeïssoient à leur Souverain, tomboient dans l'Excommunication du Pape: & le Roi prenoit à tâche de persécuter ceux qui se soumettoient aux ordres de Rome.

1209. Henri de Saxe obtient du Roi un secours d'argent, pour l'Empereur.

Pendant que le Royaume étoit dans cette fâcheuse situation, Henri, Frere de l'Empereur Othon, se rendit auprès du Roi Jean, au commencement de l'année 1206. Le but de son voyage étoit de demander, pour l'Empereur son Frere, un secours d'argent, que le Roi lui accorda liberalement, quoiqu'il en eût lui-même un extrême besoin.

Jean leve une grande Armée sous prétexte de faire la Guerre à l'Ecosse. *Knyghton. M. Paris.*

Les miseres des Anglois ne touchoient ni le Roi, ni le Pontife. Ils demeuroient tous deux inflexibles, chacun de son côté ayant résolu de risquer toutes choses, plutôt que de ceder à son adversaire. Cependant, Jean n'étoit pas sans inquietude. Véritablement il ne craignoit point les foudres du Pape, par rapport au spirituel. Mais il ne pouvoit voir sans une peine extrême, que généralement son Peuple panchoit du côté de la Cour de Rome. Cette connoissance lui faisoit craindre que, tôt ou tard, on ne formât quelque complot contre lui, il crut devoir prévenir les desseins de ses ennemis, en assemblant une Armée. Pour en trouver le prétexte, il se plaignit que le Roi d'Ecosse, contre la Foi du Traité qu'ils avoient fait ensemble à Lincoln, avoit marié une de ses Filles, sans lui avoir demandé son approbation. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, que ce Prince, qui s'étoit laissé enlever tant de Provinces en France sans s'y opposer, n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement cette Guerre, pour un si leger sujet. Aussi se contenta-t-il des premieres offres que le Roi d'Ecosse fit, de lui donner deux-mille marcs, & deux de ses Filles en ôtage. En s'en retournant des frontieres du Nord, où il avoit mené son Armée, il fit couper, sur son chemin, toutes les hayes de ses Forêts, & combler tous les fossez, afin que les Bêtes fauves puf-

Il accorde la Paix au Roi d'Ecosse. *Act. Publ. T. I. p. 155.*

Il châtie les Provinces du Nord.

sent aller librement paitre dans la campagne. Apparemment, les Peuples de ces quartiers-là s'étant trop ouvertement déclarez pour le Pape, il vouloit les en punir (1). Peut-être avoit-il aussi dessein de faire connoitre au reste de ses Sujets, qu'en pareil cas, il ne manqueroit pas de moyens pour les châtier. Quand il fut arrivé à Northampton, il y trouva le Prince de Galles, qui craignant qu'il n'eût dessein de porter la Guerre dans son Païs, s'étoit hâté de le prévenir par sa soumission. Ce Prince l'accompagna jusqu'à Woodstock, où il lui rendit hommage (2).

JEAN. 1209.

Le Prince de Galles vient lui rendre hommage.

La continuation de l'Interdit faisoit assez comprendre au Roi, que le Pape n'avoit pas dessein de se désister de ses prétentions, & que ce moyen ne réussissant pas, il en employeroit quelque autre plus violent. Dans cette pensée, il jugea qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures par avance, pour se mettre à couvert de ses foudres. Rien ne lui parut plus propre pour déconcerter les desseins de la Cour de Rome, que de faire renouveller l'hommage par ses Vassaux. Il esperoit de les retenir par ce lien, & de les empêcher de se jetter trop hardiment dans les interêts de la Cour de Rome.

Jean se fait renouveller l'hommage par tous ses Vassaux.

Cependant, le Pontife voyant que l'Interdit, qui avoit déja duré plus d'un an, ne produisoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, prit enfin la résolution de prononcer contre Jean une Sentence d'Excommunication, dont il commit la publication à certains Evêques (3). Mais comme ces Prélats avoient encore de grands égards pour le Roi, ils ne jugerent pas à propos d'exécuter leurs ordres avec autant de promptitude que le Pape le desiroit. Néanmoins, la nouvelle de l'Excommunication du Roi se trouva tellement répandue dans le Royaume, que personne ne l'ignoroit, quoique la Sentence n'eût pas encore été publiée. L'Archidiacre de Norwich, qui étoit un des Directeurs de l'Echiquier, en ayant été informé, quitta brusquement son Emploi, disant que sa conscience ne lui permettoit pas de servir un Prince excommunié. Cette démarche lui cou-

Le Pape prononce la Sentence d'Excommunication contre le Roi. *Matth. Paris.*

Mais les Evêques en different la Publication.

Sévérité du Roi envers l'Archidiacre de Norwich.

(1) Cette même année le Roi publia une Déclaration, par laquelle il défendoit qu'on prît aucune sorte de Gibier à plume dans toute l'Angleterre. Ce fut le premier Edit de cette nature qu'un Roi d'Angleterre eût encore fait, comme *Tyrrel* le remarque, B. VII. p. 739.

(2) Il arriva en ce même tems un malheureux accident, qui porta un grand préjudice à *Oxford*, & qui peut montrer l'état florissant de cette Université pendant ce tems-là. Un Ecclésiastique ayant tué une Femme par hazard, s'enfuit. Le Maire de la Ville s'étant transporté à son Logis, y trouva trois autres Ecclésiastiques, qui demeuroient dans la même maison, qu'ils avoient loué conjointement. Ceux-ci ayant été pris, furent peu de tems après pendus par ordre du Roi, qui voulut témoigner par-là son mépris pour les *Franchises* des Ecclésiastiques. Sur quoi près de 3000 Etudians quitterent cette Université; les uns allerent à *Cambrigde*, & les autres à *Reading*. *Matth. Paris.*

(3) Ces Evêques chargez de la Sentence d'Excommunication étoient ceux de *Londres*, d'*Ely* & de *Worcester*, qui devoient la publier tous les Dimanches & les Fêtes dans toutes les Eglises d'Angleterre. TIND.

JEAN. 1209.

ta cher. Le Roi, choqué du peu d'égards qu'il avoit eu pour sa personne, le fit enfermer dans une étroite prison, où l'on prétend que sa mort fut avancée par des voyes extraordinaires (1).

Il est trompé par l'Evêque de Lincoln. *Idem.*

Cet exemple de la sévérité du Roi ne fut pas capable d'empêcher *Hugues*, nouvellement élu Evêque de Lincoln, d'offenser le Roi par l'endroit le plus sensible. Ce Prélat ayant obtenu la permission d'aller se faire sacrer par l'Archevêque de Rouen, au-lieu d'aller en Normandie, prit le chemin de Rome, où il se fit sacrer par le Cardinal Langton. Si le Roi l'avoit eu en son pouvoir, il ne l'auroit pas sans doute plus épargné que l'Archidiacre de Norwich. Mais ne pouvant faire autre chose, il se contenta de faire saisir ses revenus (2). Le Prélat s'en mit peu en peine, prévoyant bien que, tôt ou tard, le Roi seroit obligé de plier sous la puissance du Pape; au-lieu qu'en désobeïssant au Pontife, il couroit grand risque de perdre son Evêché.

1210. Jean mene une Armée en Irlande.

L'Excommunication ne produisit aucun effet sensible dans l'esprit du Roi, qui demeura toujours inflexible. D'ailleurs, comme la Sentence n'étoit pas encore publiée, & qu'on pouvoit feindre de l'ignorer, la plus grande partie de la Noblesse demeuroit encore attachée à ce Prince, tout excommunié qu'il étoit. Il n'etoit pas même sans quelque esperance que cette Sentence n'étoit qu'une peine comminatoire, qu'il pourroit faire revoquer en marquant un peu de fermeté. Cependant, comme il y auroit eu trop d'imprudence à se reposer là-dessus, il leva une grande Armée, sachant bien que rien n'étoit plus capable de rompre les mesures du Pape, que de se tenir toujours bien armé. Quelques troubles qui s'étoient élevez en Irlande, servirent d'occasion & de prétexte à cet armement, dont les Juifs payerent les frais (3), non pas volontairement, mais par la saisie de tous leurs biens. Jean s'étant embarqué lui-même avec son Armée, arriva heureusement à Dublin, où plus de trente petits Princes se rendirent, pour lui prêter serment de Fidelité. Après qu'il eut reçu leurs hommages, il marcha contre le Roi de *Conawght*, auteur des troubles qui l'avoient attiré en Irlande. Ce Prince ayant été fait prisonnier dans un Combat, la guerre se trouva par là heureusement ter-

Il réduit le Roi de Conawght à l'obéïssance.

(1) On mit à cet Archidiacre une Chape de plomb, dont le poids, joint au défaut de vivres, le fit mourir en peu de jours. TIND.

(2) *Hugues* avoit été aussi Chancelier; mais le Roi donna les Sceaux à *Gautier de Gray*, & le fit son Chancelier. *Matth. Paris.* TIND.

(3) *Matthieu Paris* rapporte que les Juifs de l'un & de l'autre sexe, furent arrêtez dans toute l'Angleterre, & traitez avec une extrême rigueur, jusqu'à ce qu'ils se rachetassent, selon le bon plaisir du Roi. Un Juif de *Bristol*, entr'autres, quelques tourmens qu'on lui fît souffrir, ne vouloit point donner d'argent. Le Roi ordonna que ses Bourreaux lui arrachassent chaque jour une dent mâcheliere, jusqu'à ce qu'il eût payé dix mille marcs. Ils lui en arracherent sept, dans le même nombre de jours; mais le huitieme jour, le Juif ceda aux tourmens, & après la perte de sept de ses dents, il donna dix mille marcs pour sauver les autres. TIND.

minée, & toute l'Isle réduite à l'obeïssance du Roi, comme auparavant. Avant que de s'en retourner, Jean fit un Règlement, par lequel les Loix d'Angleterre devoient à l'avenir être observées en Irlande, & laissa dans cette Isle l'Evêque de Norwich (1) pour la gouverner. On s'attendoit en Angleterre, qu'à son retour il congédieroit son Armée. Mais, pour avoir un prétexte de la tenir toujours sur pied, il chercha querelle au Prince de Galles. Cependant, comme il avoit besoin d'argent pour entretenir ces Troupes, il imposa, de sa seule autorité, une Taxe de cent-mille marcs sterling sur les biens des Ecclésiastiques. Ensuite, il marcha contre les Gallois, & les contraignit de lui livrer vingt & huit Otages.

JEAN. 1210. Il établit les Loix d'Angleterre en Irlande. Il repasse en Angleterre, & impose une grande taxe sur le Clergé.

Les mesures que Jean prenoit pour se rendre redoutable, ne causoient pas peu de peine au Pape, qui ne pouvoit voir sans inquietude l'inflexibilité de ce Prince. Il comprenoit, qu'il étoit également dangereux pour son Siege d'abandonner cette querelle, & de la pousser plus avant, dans l'incertitude du succès. En effet, elle pouvoit être d'une grande conséquence, même à l'égard des autres Etats. Avant que de prendre aucune résolution sur ce sujet, Innocent envoya deux Nonces en Angleterre, sous prétexte de vouloir moyenner quelque accommodement entre le Roi & les Ecclésiastiques de son Royaume. Rien n'étoit pourtant plus éloigné de son intention, que de travailler à cette reconciliation, qui ne pouvoit que lui porter un grand préjudice. Son unique but étoit de découvrir ce que Jean avoit dans l'ame, afin de pouvoir là-dessus prendre de justes mesures pour sa conduite. Ces deux Nonces s'étant rendus auprès du Roi, le tournerent de tant de côtez, qu'enfin il se relâcha jusqu'à promettre qu'il donneroit aux Ecclésiastiques exilez la permission de retourner à leurs Eglises. Il consentit encore que le Cardinal Langton fût mis en possession de l'Archevêché de Cantorberi, & promit de faire jouïr l'Eglise d'Angleterre de toutes les libertez, franchises, exemptions, dont elle avoit joüi sous le Regne d'Edouard le Confesseur. Il sembloit qu'une avance si considerable devoit satisfaire les Nonces. En effet, le Roi cedoit le principal Article, en offrant de reconnoitre le Cardinal Langton pour Archevêque. D'ailleurs, ils devoient présupposer, que s'agissant d'un accommodement, il étoit juste que le Pape & le Clergé cedassent aussi quelque chose de leur côté. Mais cette maxime n'a pas lieu dans les affaires où l'Eglise est interessée. Ce qu'elle appelle accommodement, est une parfaite soumission à ses ordres, & un acquiescement entier à ses prétentions. Nous en avons vu un exemple remarquable dans l'affaire de Thomas Becket. En voici un autre qui confirme cette vérité, outre ceux que nous avons encore à

1211. Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre.

Jean fait de grandes avances pour un accommodement. *Matth. Paris.*

(1) Cet Evêque étoit *Jean de Grey*, qui fit frapper la monnoye en *Irlande* du même poids, & du même titre qu'en *Angleterre*, afin que le même argent fût commun aux deux Royaumes. TIND.

JEAN. 1211.

voir dans la ſuite de cette Hiſtoire. Si Jean eût témoigné plus de fermeté, ou du moins, s'il eût attendu que les Nonces lui euſſent fait d'eux-mêmes ces propoſitions, & qu'il n'eût paru les accepter qu'avec repugnance, peut-être ne lui auroit-il pas été impoſſible de s'accommoder à ces conditions. Mais il avoit à faire à des gens plus ruſez que lui, & qui n'avoient pour but que de le ſonder, pour connoitre ſes ſentimens, afin d'en tirer avantage contre lui-même. Quand ils virent qu'il s'avançoit juſqu'à ce point, ils demanderent encore qu'il reſtituât aux Eccléſiaſtiques tout ce qu'ils avoient perdu, & qu'il reparât entierement tout ce qu'ils avoient ſouffert à l'occaſion de cette querelle. Mais parce qu'il ne voulut pas s'engager à faire cette reſtitution, qui en effet lui étoit impoſſible, la négociation fut rompue, & les Nonces s'en retournerent, après avoir publié l'Excommunication du Roi, que les Evêques avoient juſqu'alors differée.

Les Nonces n'en ſont pas contens.

Ils publient la Sentence d'excommunication.

Nouveaux projets du Pape.

Les avances que Jean avoit faites firent comprendre au Pape, que ce Prince ſouhaitoit véritablement de ſortir de cette affaire à quelque prix que ce fût. Il connut manifeſtement, que ce n'étoit que par pure impuiſſance, qu'il avoit rejetté le dernier article qui lui avoit été propoſé. Comme ce Pontife étoit très habile, & qu'il avoit de grandes vues, il forma le projet de tirer de cette même impuiſſance, des avantages auxquels il n'avoit pas penſé auparavant. Mais, comme la découverte de ſes deſſeins auroit pu porter de grands obſtacles à leur exécution, il les tint ſoigneuſement cachez, juſqu'à ce qu'il eût réduit le Roi déſobeïſſant à ſe jetter entre les bras de ſa clémence. Quoiqu'il n'eût rien moins en vue que le dédommagement du Clergé d'Angleterre, il continua toujours à inſiſter ſur cet article, afin d'avoir occaſion de pouſſer les choſes au point où il les deſiroit. Il ſavoit que Jean n'étoit pas aimé du Peuple, & moins encore de la Nobleſſe, qui avoit de grands ſujets de ſe plaindre de lui, n'y ayant que le ſeul ſerment de fidelité qu'elle lui avoit prêté, qui la retînt encore dans l'obeïſſance. Il crut donc, que pour achever d'aliener le cœur des Anglois, il étoit néceſſaire de rompre ce lien qui les tenoit encore attachez à leur Souverain. Dans cette vue, prenant occaſion de l'impuiſſance de ce Prince, à laquelle il lui plut de donner le nom de revolte & d'obſtination, il publia une Bulle qui délioit les Sujets de Jean du Serment de Fidelité, & leur enjoignoit, ſous peine d'Excommunication, de lui refuſer toute obeïſſance. Ce terrible coup produiſit un ſi grand effet, que la plupart des Barons, ravis de trouver l'occaſion de ſe venger du Roi, commencerent à former des complots pour en élever un autre ſur le Trône. Il y a même des Hiſtoriens qui aſſurent, qu'ils s'adreſſerent au Roi de France, par une Requête ſignée de la plus grande partie d'entre eux, dans laquelle ils l'invitoient à paſſer en Angleterre, lui promettant de le reconnoitre pour leur Souverain.

Il délie les Anglois du Serment de fidelité.

Cependant Jean, qui n'avoit aucune connoiſſance de leurs deſſeins,

vivoit

vivoit dans une sécurité qui causoit de l'étonnement à tout le monde. Loin de prévoir le danger qui le menaçoit, il passoit son tems en Fêtes & en divertissemens continuels, comme s'il n'eût eu aucune affaire sur les bras, & que la Bulle du Pape n'eût été pour lui d'aucune conséquence. Dans ce même tems, les Gallois, qui ne pouvoient demeurer longtems en repos, ayant fait quelques courses sur les Terres des Anglois, Jean entra dans une si terrible colere, qu'il fit pendre les vingt & huit ôtages qu'il avoit en son pouvoir. Ensuite, comme si c'eût été là son unique affaire, il résolut de porter la guerre dans leur Païs, & de les exterminer.

JEAN. 1211.

Jean veut porter la guerre dans le Païs de Galles. *Matth. Paris. Knyghton.*

Pendant qu'il se préparoit à cette Expédition, le Roi d'Ecosse lui fit savoir, qu'on brassoit en Angleterre une dangereuse Conspiration contre lui. Mais Jean étoit persuadé que personne n'oseroit branler, pendant qu'il seroit à la tête de son Armée. Ainsi, sans faire la moindre attention à cet avis, il continua sa marche jusqu'à Chester, à dessein de commencer la guerre contre les Gallois. A son arrivée dans cette Ville, il reçut de nouveaux avis touchant la Conspiration, & cette nouvelle lui fut confirmée de tant d'endroits differens, qu'il ne put plus en douter. Ce fut alors que la crainte succedant à la sécurité, il ne regarda plus les Officiers de son armée, que comme des ennemis couverts dont il devoit se défier. Dans cette pensée, il licencia ses Troupes, & se retira à Londres, où il se croyoit plus en sureté. Quelque tems après, sa terreur s'étant un peu diminuée, par les avis certains qu'il eut que les Barons n'avoient encore rien de prêt pour commencer à exécuter leurs projets, il leur demanda des ôtages pour s'assurer de leur obeïssance. Il y en eut peu qui osassent lui en refuser, de peur de se voir sacrifiez à ses soupçons, avant qu'ils se trouvassent en état de défense. En effet, leurs mesures étoient encore très incertaines. S'il est vrai qu'ils se fussent adressez au Roi de France, ce Monarque ne leur avoit encore rien promis de positif. Apparemment, il vouloit attendre que les affaires fussent encore plus brouillées, avant que de se déclarer ouvertement.

Il reçoit des avis sur les complots des Grands. *M. Paris.*

Il se défie de son Armée, & la licencie.

C'est en cet endroit que l'Historien Matthieu Paris prend occasion d'exagerer la conduite tirannique de Jean, en termes extrêmement forts. Il dit que ce Prince ne gardoit aucun ménagement avec les Anglois; qu'il débauchoit les Femmes & les Filles des plus grands Seigneurs; qu'il en bannissoit quelques-uns du Royaume, sur de simples soupçons: & que ceux qui étoient le moins maltraitez, se voyoient réduits à une extrême pauvreté par la confiscation de leurs biens, & par d'autres voyes tiranniques. Mais on doit faire ici la même observation, qui a déja été faite en un autre endroit. C'est qu'il faut lire avec beaucoup de précaution les Histoires qui ont été écrites par des Moines, quand elles parlent de quelque affaire où la Cour de Rome a eu interêt. Il est vrai que celui-ci lance de tems en tems des traits assez piquans contre la personne d'Innocent III. Mais cela n'empêche pas qu'on ne s'apperçoive,

Observation sur les Historiens du Regne de Jean.

JEAN. 1212.

que son but a été de justifier l'extrême rigueur dont ce Pontife usa envers le Roi Jean. C'est ce qu'il n'a pu faire plus adroitement, qu'en noircissant la reputation de ce Prince, afin de détourner la compassion des Lecteurs.

Prédiction remarquable d'un Hermite. *M. Paris.*

Pendant que Jean attendoit avec inquietude à quoi aboutiroient les complots de ses ennemis, il reçut une mortification qui lui causa beaucoup de peine, quoiqu'il feignît de n'en être point ému. Un certain Hermite, nommé *Pierre de Pontefract* (1), qui par des prédictions précedentes, avoit acquis quelque reputation dans le Royaume, publia qu'avant la Fête prochaine de l'Ascension, Jean seroit privé de la Couronne, & qu'elle seroit transferée à un autre. Le Roi en ayant été informé, envoya querir l'Hermite, qui soutint en sa présence ce qu'il avoit avancé; sur quoi, il fut envoyé en prison.

Le Pape dépose Jean.

Cependant, le Pape, qui n'avoit pas envie de demeurer en si beau chemin, prenoit à Rome les mesures nécessaires pour faire réussir son projet. Comme il vouloit qu'il parût aux yeux du Public, que le zèle de la Justice & de la Religion étoit l'unique motif qui le faisoit agir, il se gardoit bien de faire connoitre qu'il eût aucun interêt personnel dans la querelle qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. Ce fut pour mieux couvrir ses desseins, qu'il se fit présenter, par le Cardinal Langton & par les autres Evêques éxilez, une Requête par laquelle ils le supplioient d'appliquer quelque remede aux maux que l'Eglise d'Angleterre souffroit depuis si longtems. Cette Requête lui ayant fourni un prétexte d'assembler le College des Cardinaux, il leur fit un Discours, où il prit à tâche d'exagerer les torts que le Roi Jean avoit faits, & faisoit encore tous les jours à l'Eglise. Il finit en disant, que l'obstination de ce Prince n'ayant pu être vaincue par les Censures Ecclésiastiques, il les avoit assemblez pour consulter avec eux touchant les moyens de réduire ce Fils opiniâtre à l'obeïssance. Le resultat de ce Conseil fut, que Jean, étant convaincu de revolte contre le S. Siege, méritoit d'être déposé, & que le Pontife devoit donner un autre Roi à l'Angleterre. Suivant cet avis, Innocent fulmina une Sentence de Déposition contre le Roi Jean. Ensuite, il chargea Philippe Roi de France, de l'exécution, lui promettant, en recompense, la remission de tous ses péchez, & la Couronne d'Angleterre en héritage perpetuel, quand il auroit détrôné ce Tiran. Peu de jours après, il publia une Bulle, qui exhortoit tous les Princes Chretiens à contribuer de tout leur pouvoir à faire réussir cette Expédition, qui n'a-

Il en commet l'éxécution au Roi de France.

(1) *Matthieu Paris* raconte que *Jean* étoit fort curieux d'apprendre de l'Hermite, si ce seroit par la mort, ou autrement qu'il devoit perdre la Couronne: mais tout ce qu'il en put tirer, fut qu'il pouvoit s'assurer que le jour même prédit, il ne seroit plus Roi; & que si lui Hermite étoit convaincu de mensonge, le Roi pouvoit en user avec lui selon son bon plaisir. Sur quoi le Roi ordonna qu'on le tint en prison, jusqu'à ce qu'on vît l'évenement de la Prédiction. TIND.

avoit pour but que de venger les Injures faites à l'Église Catholique. Dans cette même Bulle, il prenoit sous sa protection tous ceux qui fourniroient de l'argent, ou quelque autre secours, pour subjuguer l'ennemi de l'Eglise, & leur accordoit les mêmes Indulgences qu'à ceux qui visitoient le St. Sepulcre (1).

JEAN. 1212.

Sur la fin de cette année, la mort enleva du monde Geoffroi, Archevêque d'Yorck, Fils naturel de Henri II. C'étoit un Prélat d'un petit génie, mais altier, brouillon, & très passionné, qui auroit fait beaucoup de mal, si sa capacité avoit égalé le desir qu'il avoit d'en faire (2).

Mort de Geoffroi Archevêque d'Yorck.

La Commission que Philippe venoit de recevoir du Pape, le mettoit au comble de ses souhaits. Non content d'avoir enlevé au Roi Jean une grande partie de ses Etats, il dévoroit déja dans son imagination le Royaume d'Angleterre. Par les préparatifs qu'il faisoit, on remarquoit assez l'extrême desir qu'il avoit de réussir dans son entreprise. Les Vaisseaux, dont sa Flotte devoit être composée, se rendoient de tous côtez à l'embouchure de la Seine; pendant que les Princes ses Vassaux, & les Grands de son Royaume, lui amenoient des Troupes à Rouen, où il avoit marqué le rendez-vous de son Armée. De si grands préparatifs ne purent être longtems cachez au Roi Jean, qui fit de son côté tous les efforts possibles pour se mettre en état de s'opposer à l'invasion dont il étoit menacé. Il fit sommer tous les Vassaux de la Couronne de se rendre à Douvre avec leurs troupes, sous peine de perdre leurs Fiefs, & d'être exemplairement punis dans leurs personnes. En même tems, il donna ordre à tous les Vaisseaux appartenant à ses Sujets, de se rendre au même lieu, avec menace de bannir les Maitres qui se dispenseroient d'obeïr, sous quelque prétexte que ce pût être. Ses ordres furent si pressans, & ses menaces firent un si prompt effet, qu'en peu de tems, il assembla beaucoup plus de Vaisseaux & de Troupes qu'il n'en pouvoit entretenir. Ainsi, par cette considération, il se vit obligé de renvoyer une partie de sa Flotte, & de ne garder que soixante-mille hommes des plus aguerris, qui n'auroient été que trop suffisans pour le mettre à cou-

1213. Philippe accepte la Commission du Pape. *Mezerai.* Il fait de grands préparatifs.

Jean assemble une grande Armée.

(1) Le Pape écrivit aussi aux Grands, aux Chevaliers & aux Gens de guerre de diverses Nations, pour les porter à faire la guerre au Roi *Jean*, & à se croiser, comme si c'eût été pour la conquête de la Terre-Sainte. TIND.

(2) Cette même année, une grande partie de *Londres* fut consumée par le feu: il commença dans le Fauxbourg de *Southwark*, & après avoir consumé l'Eglise de *Ste Marie Overs*, il passa au Pont qui est couvert de maisons; & tandis qu'une grande multitude de Peuple accourut, les uns pour voir, les autres pour aller au secours, le feu gagna l'autre bout du Pont; de sorte que cette multitude se trouvant ainsi investie par les flammes, plusieurs furent forcez de sauter dans la Riviere, tandis que d'autres se jettant en foule dans des bateaux qui venoient à leur secours, coulerent à fond. Ainsi le feu, & l'eau firent périr par ce triste accident près de 3000 personnes. Cela arriva le 10 Juillet. *Matth. Paris*, p. 233. TIND.

JEAN. 1213.

vert de toute insulte, s'ils l'eussent servi de bon cœur. Mais ce Prince avoit plutôt trouvé le secret de se faire craindre, que celui de se faire aimer (1).

Pandolphe, Légat du Pape, va trouver Jean. *M. Paris.*

Pendant que les deux Monarques se préparoient avec une égale ardeur, l'un pour attaquer, & l'autre pour se défendre, que la Mer étoit couverte de Vaisseaux, & les Côtes de l'un & de l'autre Royaume garnies de Troupes qui n'attendoient que le moment d'entrer en action; le Pape donnoit ses dernieres instructions à Pandolphe. C'étoit un des deux Nonces dont j'ai déja parlé, qui en cette occasion, fut revêtu du Caractere de Légat, pour aller en Angleterre. Sa Commission publique lui ordonnoit de faire un dernier effort, pour porter le Roi Jean à se soumettre à l'Eglise. Mais le but secret de son envoi étoit, d'aller mettre la derniere main au projet que le Pape avoit formé. Il passa par la France où il vit le grand armement de Philippe, & loua son zèle & sa diligence; après quoi il alla trouver le Roi d'Angleterre à Douvre. Dès qu'il fut auprès de ce Monarque, il lui représenta que les forces de son ennemi étoient si nombreuses, qu'elles étoient capables de conquerir l'Angleterre, quand même tous les Anglois se trouveroient unis pour leur commune défense; mais qu'il s'en falloit bien que Jean ne pût compter sur l'affection de ses Sujets. Pour l'en convaincre d'une maniere à ne souffrir aucun doute, il lui découvrit, que Philippe avoit reçu de secrettes assurances de la part des principaux Seigneurs Anglois, que bien loin de s'opposer à ses armes, ils l'assisteroient de tout leur pouvoir. Cet avis s'accordant avec ceux que Jean avoit déja reçus, il en parut ébranlé, & ne put s'empêcher de faire connoitre au Légat la crainte qui s'étoit emparée de son ame. C'étoit là précisément la situation où Pandolphe avoit fait dessein de le mettre. Dès qu'il le vit ainsi disposé, il en prit occasion de lui faire comprendre, qu'il n'avoit qu'un seul moyen de se garantir du danger qui le menaçoit. C'étoit de se mettre sous la protection du Pape, qui, comme un Pere clément & misericordieux, vouloit bien encore lui tendre les bras. Mais il ajouta, que, pour se rendre digne de cette faveur, il falloit devenir un Fils obeïssant de l'Eglise: Que pour cet effet, il devoit promettre d'exécuter de bonne foi tout ce qui

Il l'intimide.

Il lui offre la protection du Pape. *Act. Publ. T. I. pag. 166. Reconciliationis Leges.* *Act. Publ. T. I. pag. 167. Instructiones Legato traduta.*

(1) Les Edits & Déclarations qui furent publiez à l'occasion du Roi *Jean*, & qu'on peut voir au long dans *Matthieu Paris*, font voir clairement qu'il n'y avoit alors rien de semblable à des Armées sur pied en *Angleterre* ou en *France*; & que les seules forces pour la défense du Royaume étoient la *Milice* d'Angleterre, qui consistoit dans les Comtes & Barons, avec leurs Vassaux & Tenanciers, qui étoient obligez en vertu de leurs Fiefs de se mettre en campagne en cas d'invasion de dehors, ou d'un soulevement dans le Païs. Les Lettres circulaires adressées à tous les *Sherifs* du Royaume leur ordonnoient de convoquer tous les *Comtes*, *Barons*, *Chevaliers*, *Bourgeois & Ecuyers*. Les Lettres pour les Navires, étoient adressées aux *Baillis* des *Ports de Mer*, &c. Voyez *Matth. Paris.* p. 233. TIND.

lui feroit ordonné par le Pape, qui, femblable à celui dont il tenoit la place fur la Terre, ne demandoit pas la mort du Pécheur, mais fa converfion.

Jean. 1213.

Irréfolution du Roi.

Jamais Prince ne s'étoit vu dans une conjoncture pareille à celle où Jean fe trouvoit alors. Engagé entre deux précipices également dangereux, il falloit néceffairement fe jetter dans l'un ou dans l'autre, fans avoir le tems de confiderer dans lequel des deux il pouvoit y avoir le plus de reffource. Pandolphe le preffoit inceffamment de profiter de l'offre que la bonté du Pape lui faifoit encore. D'un autre côté, Philippe, prêt à s'embarquer, ne lui donnoit pas le tems de confulter fur la réfolution qu'il avoit à prendre. Mais ce qui lui caufoit le plus d'embarras, c'étoit le peu de confiance qu'il avoit en fon Armée, & la crainte où il étoit d'une trahifon dont il envifageoit toutes les fuites. De quelque côté qu'il fe tournât, il fe voyoit fur le point, ou de tomber entre les mains de fon plus cruel ennemi, ou de fe voir à la difcretion d'un Pape qu'il avoit fi longtems bravé, & qui étoit l'unique auteur de fes difgraces. De ces deux extremitez, celle-ci lui parut la moins infupportable, parce qu'il ne prévoyoit pas tout ce que le Pontife lui préparoit. Le Légat fe garda bien de l'inftruire d'abord de toutes les conditions que le Pape vouloit exiger de lui, pour lui rendre fa faveur & fa protection. Il fe contenta pour l'heure, de l'obliger à jurer folemnellement, qu'il obeïroit au Pape dans tout ce qui regardoit l'affaire pour laquelle il avoit été excommunié; qu'il feroit une entiere reftitution au Clergé, & aux perfonnes Laïques, de tous les dommages foufferts à l'occafion de l'Interdit; qu'il payeroit comptant huit-mille livres fterling, comme partie de cette reftitution; & qu'il recevroit en grace les Evêques, & tous les autres Profcrits (1), particulierement le Cardinal Langton, & le Prieur avec les Moines de S. Auguftin, qu'il confirmeroit toutes ces promeffes par fes Lettres Patentes, & donneroit pour cautions les Evêques & les Barons qui lui feroient nommez par le Pape, ou par fon Légat; qu'il déclareroit folemnellement, que fi lui-même, ou quelque autre par fon ordre, venoit à violer cet accord, il perdroit pour jamais le droit de tenir en fa main les Eglifes vacantes, & que les Evêques & les Barons feroient autorifez à fervir l'Eglife contre lui. De plus, il promit d'envoyer des Lettres de fureté à l'Archevêque de Cantorberi, & aux Evêques exilez, afin qu'ils puffent retourner à leurs Eglifes. Enfin, il jura qu'il ne pourfuivroit aucune perfonne, foit Laïque, foit Eccléfiaftique, pour aucune chofe qui fût en quelque maniere dépendante de cette affaire (2).

Il fe foumet aux conditions propofées par le Légat.

Act. Publ. T. I. p. 170. Forma Pacis, &c.

Conditions.

(1) Les Evêques de *Londres*, d'*Ely*, de *Hereford*, de *Bath*, & de *Lincoln* y font mentionnez par leurs noms; de même que *Robert Fitz Walter*, & *Euftache de Vefcie* qui avoit quitté l'Angleterre, & s'étoit retiré auprès du Roi de France. Tind.

(2) On peut voir tous les Articles jurez par le Roi tout au long dans *Matthieu Paris*. Ils étoient dreffez en forme de Chartre en date du 13 de Mai, qui étoit

JEAN. 1213.

Dans la situation où Jean se voyoit réduit, il auroit trouvé ces conditions supportables, si l'on n'y eût rien ajouté. Mais le serment qu'on avoit exigé de lui, d'obeïr au Pape en toutes choses, renfermoit une condition tacite, de l'étendue de laquelle Pandolphe ne jugea pas à propos de l'instruire, avant qu'il fût entierement engagé. Quand il fut question d'expliquer cet article, le Légat lui dit nettement, que les crimes qu'il avoit commis contre Dieu & contre l'Eglise étoient d'une telle nature, qu'ils ne pouvoient être expiez que par la resignation de sa Couronne entre les mains du Pontife. Il ajouta, que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il avoit pouvoir de l'admettre à la pénitence. Une pareille proposition ne pouvoit que causer une extrême surprise à ce malheureux Prince; mais il étoit engagé trop avant, pour pouvoir désormais reculer. La démarche qu'il venoit de faire, avoit achevé d'éloigner ceux de ses Sujets, qui conservoient encore quelque reste d'affection pour lui. D'un autre côté, il comprenoit bien, que ne pouvant se confier à ses Troupes, il n'avoit aucun autre moyen pour résister aux puissantes attaques que Philippe lui préparoit. Il se trouva donc dans une nécessité indispensable de se soumettre à cette dure condition, qu'il auroit infailliblement rejettée, s'il avoit pu connoitre toute l'étendue de son serment. Pour cet effet, dès le lendemain, il se rendit dans l'Eglise de Douvre, accompagné du Légat & d'un très grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de son Armée, pour exécuter ses engagemens. Ce fut là qu'en présence de tout le Peuple, ayant ôté la Couronne de dessus sa tête, il la mit, avec toutes les autres marques de la Royauté, aux pieds du Légat, qui représentoit le Pontife. Ensuite, il signa une Chartre, par laquelle il resignoit le Royaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande entre les mains du Pape. Il déclaroit dans cette Chartre, que ce n'étoit ni par force, ni par crainte qu'il faisoit cette resignation; mais volontairement, & par l'avis & avec le consentement de tous les Barons du Royaume, comme n'ayant aucun autre moyen d'expier les fautes qu'il avoit commises contre Dieu & contre son Eglise. Dès ce moment, il se reconnoissoit Vassal du S. Siege, & en cette qualité, il s'obligeoit à lui payer une redevance de mille marcs, savoir sept-cens pour le Royaume d'Angleterre, & trois-cens pour l'Irlande. Enfin, il consentoit que, si lui-même, ou quelqu'un de ses Successeurs, venoit à refuser au S. Siege la soumission qu'il lui devoit, il perdît tous les droits qu'il avoit à la Couronne (1). Après cela, il rendit hommage au Pape

Autre condition, que le Roi resigneroit sa Couronne au Pape. *Knyghton.*

Il résigne sa Couronne au Pape, & lui rend hommage. *Act. Publ. T. I. p. 176.*

le Lundi avant l'Ascension. Dans cet Ecrit sont rapportez les noms de quatre Grands Barons, savoir, *Guillaume* Comte de *Salisbury*, *Reginald* Comte de *Boulogne*, *Guillaume* Comte de *Waren*, & *Guillaume* Comte de *Ferrars*, qui jurerent tous pour le Roi. TIND.

(1) Qu'il perdroit sa Couronne par confiscation; *Cadet à Jure Regni. Matthieu Paris* a rapporté la Chartre tout du long. Le Roi la confirma lui-même, en pré-

JEAN. 1213.

en la personne du Légat, qui, pour faire montre de la grandeur de son Maitre, foula aux pieds quelque argent que ce Prince lui présenta, comme une marque de sa dépendance. Ceux qui assistoient à cette honteuse cérémonie, ne pouvoient regarder tant de bassesses sans indignation: mais personne n'osoit ouvrir la bouche pour s'y opposer. Il n'y eut que le seul Archevêque de Dublin qui osa faire des protestations; mais elles ne furent pas écoutées (1). Le Légat, ayant obtenu tout ce qu'il avoit souhaité, garda la Couronne & le Sceptre cinq jours entiers; après quoi il les rendit à Jean, en lui faisant entendre, que c'étoit par une faveur spéciale du S. Siege. Un évenement si extraordinaire fit dans les esprits l'effet qu'il devoit naturellement produire. Si jusqu'alors on avoit eu peu d'estime pour le Roi, la demarche qu'il venoit de faire acheva de le rendre entierement méprisable. Depuis ce tems-là il ne fut plus regardé que comme un Prince indigne de porter cette Couronne qu'il venoit de ceder si lâchement à un autre. D'un autre côté, l'orgueil extrême d'Innocent donnoit lieu à des réflexions qui n'étoient pas trop avantageuses à ce Pontife. Bien qu'il semblât que Jean dût être le plus sensiblement touché de ce qui venoit d'arriver, ce fut pourtant celui qui en parut le plutôt consolé. Il sembla même triompher de ce qu'il avoit conservé sa Couronne, malgré la prédiction de l'Hermite de Pontefract. Quoique ce qu'il avoit prédit n'eût été que trop exactement accompli, Jean eut la dureté de le faire mourir sur un gibet, comme un faux Prophete.

Jean fait pendre l'Hermite de Pontefract.

Knygbton. M. Paris.

Cependant Pandolphe, qui n'avoit plus rien à faire en Angleterre, étoit parti de Douvre sans avoir levé l'Interdit, ni donné l'Absolution au Roi. Il étoit allé trouver Philippe, qui comptoit sur la conquête de l'Angleterre, comme sur une chose immanquable. En arrivant auprès de ce Monarque, il lui défendit, de la part du Pape, de continuer l'Expédition projettée. Il lui annonça, que le Roi d'Angleterre étant devenu un Fils obeïssant de l'Eglise, & que la cause de l'armement ayant cessé, il n'étoit plus nécessaire d'exécuter la Sentence du Pape. La surprise de Philippe fut extrême, quand il entendit ce discours. Mais comme il n'avoit pas agi dans cette affaire par un motif de Religion, il refusa hautement d'obeïr aux ordres que le Légat lui portoit. Il lui répondit, que c'étoit pour obtenir la remission de ses péchez, qu'il s'étoit préparé à passer en Angleterre, par les exhortations expresses du Pape, & que des ordres contraires, ni toutes les menaces qu'on pourroit y ajouter, ne l'empêcheroient pas d'exécuter ce dessein. Dans cette résolution, il assembla un Conseil composé des principaux Seigneurs du Royaume, & des Princes ses Vassaux qui se trouvoient alors auprès de lui. Comme il

Pandolphe ordonne à Philippe de désarmer.

Philippe refuse d'obéir.

Il tâche de tirer de ses Vassaux un engagement de le servir

sence de *Henri* Archevêque de *Dublin*, *Jean* Evêque de *Norwich*, & plusieurs Comtes & Grands du Royaume. TIND.

(1) *M. Paris* dit seulement que l'Archevêque de *Dublin* fut choqué de la hauteur avec laquelle le Légat refusa l'argent. TIND.

JEAN. 1213. contre le Pape.

étoit extremement irrité contre Innocent, la maniere dont il parla de lui dans cette Assemblée, ne fut pas des plus respectueuses; d'autant plus qu'il étoit important, pour ses desseins, de peindre le procedé du Pontife des plus vives & des plus fortes couleurs. Son but étoit d'engager tous ces Seigneurs à lui promettre par serment, qu'ils ne l'abandonneroient pas, quand même le Pape viendroit à proceder contre lui par des Censures Ecclésiastiques. Ce fut aussi à quoi son discours aboutit.

Le Comte de Flandre s'y oppose.

Les Princes & les Seigneurs qui assistoient à ce Conseil, paroissoient disposez à prendre cet engagement. Le seul Comte de Flandre s'y opposa, même d'une maniere injurieuse à Philippe. Il représenta, que l'Expédition projettée contre le Roi d'Angleterre n'étoit ni juste ni honorable en elle-même, & que de plus elle étoit devenue impratiquable, depuis que le Pape refusoit d'y donner son approbation. Il ajouta, qu'il seroit bien plus conforme aux règles de l'honneur & de l'équité, de rendre à ce Prince ce qu'on lui avoit enlevé en France, que de faire de nouveaux projets pour profiter de son infortune. Philippe, piqué de ce discours accompagné de tant de fierté, & mêlé de reproches sur sa conduite, crut qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire d'humilier le Comte de Flandre. Son but étoit d'intimider ses autres Vassaux par cet exemple, & en même tems, de priver le Roi d'Angleterre des secours qu'il pouvoit tirer d'un si bon ami. Peut-être fut-il bien aise que ce Comte lui fournît une occasion de se tirer de l'embarras où il se trouvoit. Il ne pouvoit, sans honte, se soumettre aux ordres du Pape; ni faire la guerre au Roi Jean, sans exposer sa personne à une excommunication, & son Royaume à un Interdit. Quoi qu'il en soit, il donna ordre à sa Flotte de faire voile vers les Côtes de Flandre, & se mit lui-même en marche avec son Armée, pour attaquer le Comte par terre. Les progrès qu'il fit d'abord en ce Païs-là, furent très considerables. Vrai-semblablement, le Comte de Flandre auroit été accablé, si Jean n'eût envoyé son Armée navale à son secours. Le Comte de Salisburi qui la commandoit, ayant surpris celle de Philippe, la détruisit entierement. On prétend qu'en cette occasion, les Anglois prirent trois-cens Vaisseaux de la Flotte Françoise, qu'il y en eut cent de coulez à fond, & que les François mirent eux-mêmes le feu aux autres, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des ennemis. Ce rude échec fit évanouïr tous les grands projets de Philippe, qui se vit obligé d'abandonner son entreprise, & de s'en retourner à Paris très mortifié.

Philippe tourne ses armes contre lui.

Rigord. Hist. de Philippe Auguste.

Sa Flotte est détruite par les Anglois.

Il abandonne ses desseins.

Jean veut porter la Guerre en France.

Cette Victoire reveilla tout à coup le courage du Roi Jean. Comme il se voyoit désormais assuré du secours du Pape, il résolut de porter la guerre en France, pour tâcher de recouvrer ce qu'il y avoit perdu. Il fut d'autant plus porté à cette entreprise, que l'Empereur & le Comte de Flandre lui avoient promis de faire une puissante diversion en sa faveur. Dans ce dessein, il fit marcher son Armée à Portsmouth, où il avoit donné ordre à sa Flotte de se trouver. Mais dans le tems qu'il croyoit

Les Barons refu-

s'embarquer

s'embarquer, les Barons lui firent savoir qu'ils ne pouvoient l'accompagner avant qu'il eût reçu l'Absolution. Cette déclaration le fit hâter d'envoyer un Saufconduit au Cardinal Langton & aux autres Evêques proscrits, afin qu'ils vinssent le délier des liens de l'Excommunication. (1). En même tems, il leur fit savoir qu'il étoit prêt à exécuter tous ses engagemens, & particulierement ceux qui les concernoient. Ces Prélats étant arrivez en Angleterre, allerent à Winchester trouver le Roi, qui, se jettant à leurs pieds, les pria d'avoir pitié de lui & du Royaume. Le Cardinal l'ayant relevé, le conduisit à l'Eglise, où, en présence de tout le Peuple, il lui fit prêter serment: qu'il protegeroit la Ste. Eglise de tout son pouvoir: Qu'il rétabliroit les bonnes Loix de ses Prédécesseurs, particulierement celles d'Edouard: Qu'il feroit administrer la Justice à ses Sujets, selon l'ancienne coutume, par ses Cours, & non pas par des Jugemens arbitraires: Qu'il rendroit aux Communautez & aux Particuliers leurs Libertez & leurs Privileges: Enfin, qu'avant la fête de Pâque, il repareroit tous les dommages qu'il avoit causez. Cela fait, le Roi fit un nouvel Acte de soumission envers le Pape, selon la teneur de la Chartre qu'il avoit donnée au Légat; après quoi, le Cardinal lui donna l'Absolution. Ce Prince parut si content de se voir enfin délivré de tant d'embarras, que, pour marquer au Cardinal qu'il ne lui restoit aucune rancune dans le cœur contre lui, il le fit ce jour-là même manger à sa table.

JEAN 1213. [Les Barons refusent de marcher] avant qu'il soit absous.

Langton arrive.

Il fait prêter serment au Roi.

Il l'absout. *M. Paris. Knyghton.*

Cette affaire étant ainsi terminée, Jean se rendit à Portsmouth, où il trouva de nouveaux obstacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. Quand il fut question de s'embarquer, les Barons, qui s'étoient rendus au même Lieu sur ses sommations, lui déclarerent qu'ils ne pouvoient point partir. Ils disoient que, pendant le long séjour qu'ils avoient fait à Portsmouth, ils avoient consommé l'argent qu'ils avoient destiné pour la Campagne, & qu'ainsi ils n'étoient plus en état de l'accompagner. Quoique ce contretems lui causât un chagrin extrême, il crut le devoir dissimuler, & s'imaginant qu'il pourroit les piquer d'honneur, il voulut s'embarquer seul avec ses Domestiques, & faire voile vers l'Isle de Jersey. Mais, après qu'il eut attendu quelques jours dans l'Isle, voyant que personne ne le suivoit, il reprit la route d'Angleterre, résolu de punir la désobeïssance des Barons (2). Dès qu'il fut arrivé, il assembla quelques

Jean reprend son premier dessein.

Les Barons refusent de le suivre.

Il prend la résolution de les châtier.

(1) *M. Paris* dit que l'Absolution du Roi avoit été differée jusqu'alors, sous prétexte que l'Archevêque de *Cantorberi* devoit venir en faire la cérémonie pour le Pape.

(2) *Rodolphe de Coggeshal* prétend que le voyage du Roi échoua par la faute des Barons du Nord, qui ayant été convoquez, dirent positivement qu'ils n'étoient point obligez de le suivre en vertu de leurs Fiefs. Cela montre clairement que les Barons du Royaume n'étoient point obligez de suivre le Roi lorsqu'il faisoit la guerre de son chef, mais seulement en cas d'invasion de dehors, ou de rebellion au dedans.

JEAN. 1213.

Troupes, & marcha vers le centre du Royaume. Son dessein étoit de se mettre à portée d'empêcher qu'ils ne prissent les armes, ou d'opprimer ceux qui oseroient paroitre les premiers. Le Cardinal Archevêque, ayant compris son intention, alla le trouver à Northampton, & lui représenta, qu'aucun des Barons n'ayant été juridiquement condamné, il ne pouvoit leur faire la guerre sans violer son serment. Le Roi, choqué de cette remontrance, lui répondit tout en colere, qu'il n'avoit que faire de ses conseils; & sans vouloir l'écouter davantage, il continua sa marche jusqu'à Nottingham. Langton ne se rebutant point pour cela, le suivit encore le lendemain, & lui déclara qu'il excommunieroit tous ceux qui prendroient les armes avant la levée de l'Interdit. Cette menace ayant fait craindre au Roi que ses Troupes ne l'abandonnassent, il se vit obligé de se désister de son entreprise. Cependant, il marqua un jour préfix aux Barons, pour venir rendre compte de leur désobeïssance.

Langton s'y oppose & le menace.

Le Roi se désiste.

La démarche que Langton venoit de faire, auroit suffi pour faire comprendre au Roi, que ce Prélat ne s'étoit pas reconcilié avec lui de bonne-foi. Mais il en eut bien-tôt une preuve plus convaincante.

Dans une Assemblée de Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers qui se fit à Londres, touchant la restitution que le Roi avoit promise, ce Prélat prit occasion de parler contre le Roi d'une maniere très passionnée. Il dit, qu'avant que de lui donner l'Absolution, il lui avoit fait prêter serment qu'il rétabliroit l'Eglise, la Noblesse, & le Peuple, dans leurs Privileges: mais qu'on ne s'appercevoit point qu'il eût encore fait aucune démarche qui tendît à l'exécution de ses promesses: Qu'au contraire, il avoit voulu faire la guerre à ses Barons, sans qu'ils eussent été juridiquement condamnez; & que cette conduite faisoit assez connoitre ses mauvais desseins. Sur ce fondement, il ajouta, qu'il étoit absolument nécessaire pour le bien public, de le presser d'accomplir ses engagemens. Mais comme il pouvoit y avoir des difficultez dans le détail des choses qu'il falloit demander au Roi, il dit qu'on pourroit se servir d'une Chartre d'un des Rois précedens, de laquelle il avoit heureusement recouvré une Copie, malgré les soins qu'on avoit pris pour en faire perdre la mémoire. La Chartre dont le Cardinal parloit, étoit celle que Henri I. avoit accordée à ses Sujets, au commencement de son Regne. On en avoit mis, dans les principaux Monasteres, des Copies authentiques, qui s'étoient perdues, ou par la négligence de ceux qui les gardoient, ou peut-être par les soins de Henri I. lui-même, ou de ses Successeurs. Celle-ci, qui étoit peut-être la seule qui se fût conservée, étant tombée entre les mains du Cardinal, il en fit faire la lecture devant l'Assemblée. Les Barons, qui n'avoient qu'une connoissance confuse de cette Chartre, furent très contens de ce qu'elle s'étoit trouvée, & encore plus de ce qu'elle contenoit. Ainsi, sans balancer, ils jugerent à propos de la faire servir de fondement à leurs demandes. Cette résolution étant prise, ils formerent ensemble une Confédération, & s'enga-

Langton fait voir aux Barons la Chartre de Henri I.

M. Paris.

Ligue des Barons contre le Roi.

gerent par ferment, à faire tous leurs efforts pour obtenir le rétabliffement de leurs Privileges, & à fe foutenir mutuellement. Le Cardinal promit de fon côté, de faire tout ce qui dépendroit de lui pour faire réuffir leurs deffeins. C'eft ici la premiere Conféderation qui s'eft faite en Angleterre, pour foutenir les interêts de la Nation contre le Roi.

Jean implore la protection du Pape.

Quoique les Barons euffent réfolu de tenir leur Ligue fecrette jufqu'à ce qu'il fe préfentât une occafion favorable de faire éclater leurs deffeins, le Roi en fut bien-tôt informé. Il en prévit toutes les conféquences : mais comme il ne fe trouvoit pas en état de la rompre, il crut que le feul moyen de fe mettre en fureté, étoit de fe mettre fous la puiffante protection du Pape. Suivant cette réfolution, il envoya au Pontife un homme affidé, pour l'informer de ce qui fe paffoit, & pour le prier de lui accorder fon fecours dans un befoin fi preffant. Sa Requête fut accompagnée d'un préfent très confiderable, afin d'obtenir plus aifément ce qu'il fouhaitoit (1). Innocent apprit avec joye, la diffenfion qui étoit fur le point d'éclater entre le Roi & les Barons. Si quelque chofe étoit capable de lui faire perdre la Souveraineté qu'il venoit d'acquerir fur le Royaume d'Angleterre, c'étoit fans doute l'union étroite & fincere du Roi avec la Nobleffe. La Refignation qu'il avoit extorquée de Jean, étoit par elle-même fi contraire à toute forte de droit, & fi remplie de nullitez, qu'elle n'auroit pu fubfifter, fi le Souverain & les Sujets euffent pu fe réfoudre à une union fi néceffaire. Ainfi, rien n'étant plus agreable au Pontife, que de voir le Roi & les Grands hors d'état de fe foutenir reciproquement, il réfolut de faire fervir leur défunion à établir plus fortement fon autorité dans ce Royaume. Pour cet effet, fans faire paroitre qu'il eût été informé de la Conféderation des Barons, il fit partir pour l'Angleterre, le Cardinal *Nicolas* Evêque de Tivoli, en qualité de fon Légat, avec une Commiffion publique de lever l'Interdit, & d'accorder le Roi avec le Clergé, touchant la reftitution promife. Jean ayant d'abord offert cent-mille marcs, le Légat paroiffoit content de cette offre. Mais les Prélats la rejetterent hautement, aimant mieux que le Royaume gémît encore fous le poids infupportable de l'Interdit, que de fe relâcher fur le moindre article de leurs prétentions. Le Légat ne fut pas fâché de voir leur obftination, qui lui donna lieu de déclarer au Roi, les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Il lui repréfenta, qu'il ne pouvoit jamais efperer de vivre tranquillement dans fon Royaume, jufqu'à ce qu'il fe fût mis entierement fous la protection de la Puiffance Apoftolique : Que pour cet effet, il étoit néceffaire qu'il fît une feconde Refignation de la Couronne, la premiere étant fujette à trop d'excep-

M. Paris.

1214. Le Pape envoye un Légat en Angleterre.

Le Légat propofe au Roi de réfigner encore une

(1) *Noverat enim (Rex) quod Papa fuper omnes mortales ambitiofus erat & fuperbus, pecuniæque fititor infatiabilis, & ad omnia fcelera præmiîs datis vel promiffis, cereum & proclivum, &c.* M. Paris an. 113. Rap. Th.

JEAN. 1213.

Troupes, & marcha vers le centre du Royaume. Son dessein étoit de se mettre à portée d'empêcher qu'ils ne prissent les armes, ou d'opprimer ceux qui oseroient paroitre les premiers. Le Cardinal Archevêque, ayant compris son intention, alla le trouver à Northampton, & lui représenta, qu'aucun des Barons n'ayant été juridiquement condamné, il ne pouvoit leur faire la guerre sans violer son serment. Le Roi, choqué de cette remontrance, lui répondit tout en colere, qu'il n'avoit que faire de ses conseils; & sans vouloir l'écouter davantage, il continua sa marche jusqu'à Nottingham. Langton ne se rebutant point pour cela, le suivit encore le lendemain, & lui déclara qu'il excommunieroit tous ceux qui prendroient les armes avant la levée de l'Interdit. Cette menace ayant fait craindre au Roi que ses Troupes ne l'abandonnassent, il se vit obligé de se désister de son entreprise. Cependant, il marqua un jour préfix aux Barons, pour venir rendre compte de leur désobeïssance.

Langton s'y oppose & le menace.

Le Roi se désiste.

La démarche que Langton venoit de faire, auroit suffi pour faire comprendre au Roi, que ce Prélat ne s'étoit pas reconcilié avec lui de bonne-foi. Mais il en eut bien-tôt une preuve plus convaincante.

Dans une Assemblée de Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers qui se fit à Londres, touchant la restitution que le Roi avoit promise, ce Prélat prit occasion de parler contre le Roi d'une maniere très passionnée. Il dit, qu'avant que de lui donner l'Absolution, il lui avoit fait prêter serment qu'il rétabliroit l'Eglise, la Noblesse, & le Peuple, dans leurs Privileges: mais qu'on ne s'appercevoit point qu'il eût encore fait aucune démarche qui tendît à l'exécution de ses promesses: Qu'au contraire, il avoit voulu faire la guerre à ses Barons, sans qu'ils eussent été juridiquement condamnez; & que cette conduite faisoit assez connoitre ses mauvais desseins. Sur ce fondement, il ajouta, qu'il étoit absolument nécessaire pour le bien public, de le presser d'accomplir ses engagemens. Mais comme il pouvoit y avoir des difficultez dans le détail des choses qu'il falloit demander au Roi, il dit qu'on pourroit se servir d'une Chartre d'un des Rois précedens, de laquelle il avoit heureusement recouvré une Copie, malgré les soins qu'on avoit pris pour en faire perdre la mémoire. La Chartre dont le Cardinal parloit, étoit celle que Henri I. avoit accordée à ses Sujets, au commencement de son Regne. On en avoit mis, dans les principaux Monasteres, des Copies authentiques, qui s'étoient perdues, ou par la négligence de ceux qui les gardoient, ou peut-être par les soins de Henri I. lui-même, ou de ses Successeurs. Celle-ci, qui étoit peut-être la seule qui se fût conservée, étant tombée entre les mains du Cardinal, il en fit faire la lecture devant l'Assemblée. Les Barons, qui n'avoient qu'une connoissance confuse de cette Chartre, furent très contens de ce qu'elle s'étoit trouvée, & encore plus de ce qu'elle contenoit. Ainsi, sans balancer, ils jugerent à propos de la faire servir de fondement à leurs demandes. Cette résolution étant prise, ils formerent ensemble une Confédération, & s'enga-

Langton fait voir aux Barons la Chartre de Henri I.

M. Paris.

Ligue des Barons contre le Roi.

gerent par serment, à faire tous leurs efforts pour obtenir le rétablissement de leurs Privileges, & à se soutenir mutuellement. Le Cardinal promit de son côté, de faire tout ce qui dépendroit de lui pour faire réussir leurs desseins. C'est ici la premiere Conféderation qui s'est faite en Angleterre, pour soutenir les interêts de la Nation contre le Roi.

Quoique les Barons eussent résolu de tenir leur Ligue secrette jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable de faire éclater leurs desseins, le Roi en fut bien-tôt informé. Il en prévit toutes les conséquences : mais comme il ne se trouvoit pas en état de la rompre, il crut que le seul moyen de se mettre en sureté, étoit de se mettre sous la puissante protection du Pape. Suivant cette résolution, il envoya au Pontife un homme affidé, pour l'informer de ce qui se passoit, & pour le prier de lui accorder son secours dans un besoin si pressant. Sa Requête fut accompagnée d'un présent très considerable, afin d'obtenir plus aisément ce qu'il souhaitoit (1). Innocent apprit avec joye, la dissension qui étoit sur le point d'éclater entre le Roi & les Barons. Si quelque chose étoit capable de lui faire perdre la Souveraineté qu'il venoit d'acquerir sur le Royaume d'Angleterre, c'étoit sans doute l'union étroite & sincere du Roi avec la Noblesse. La Resignation qu'il avoit extorquée de Jean, étoit par elle-même si contraire à toute sorte de droit, & si remplie de nullitez, qu'elle n'auroit pu subsister, si le Souverain & les Sujets eussent pu se résoudre à une union si nécessaire. Ainsi, rien n'étant plus agreable au Pontife, que de voir le Roi & les Grands hors d'état de se soutenir reciproquement, il résolut de faire servir leur désunion à établir plus fortement son autorité dans ce Royaume. Pour cet effet, sans faire paroitre qu'il eût été informé de la Conféderation des Barons, il fit partir pour l'Angleterre, le Cardinal *Nicolas* Evêque de Tivoli, en qualité de son Légat, avec une Commission publique de lever l'Interdit, & d'accorder le Roi avec le Clergé, touchant la restitution promise. Jean ayant d'abord offert cent-mille marcs, le Légat paroissoit content de cette offre. Mais les Prélats la rejetterent hautement, aimant mieux que le Royaume gémît encore sous le poids insupportable de l'Interdit, que de se relâcher sur le moindre article de leurs prétentions. Le Légat ne fut pas fâché de voir leur obstination, qui lui donna lieu de déclarer au Roi, les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Il lui représenta, qu'il ne pouvoit jamais esperer de vivre tranquillement dans son Royaume, jusqu'à ce qu'il se fût mis entierement sous la protection de la Puissance Apostolique : Que pour cet effet, il étoit nécessaire qu'il fît une seconde Resignation de la Couronne, la premiere étant sujette à trop d'excep-

Jean implore la protection du Pape.

M. Paris.

1214. Le Pape envoye un Légat en Angleterre.

Le Légat propose au Roi de résigner encore une

(1) *Noverat enim (Rex) quod Papa super omnes mortales ambitiosus erat & superbus, pecuniaeque sititor insatiabilis, & ad omnia scelera praemiis datis vel promissis, cereum & proclivum, &c.* M. Paris an. 113. RAP. TH.

JEAN. 1214.

tions : Qu'ensuite, le Pontife se trouvant indispensablement obligé de le soutenir, sauroit bien le tirer de tout embarras.

fois sa Couronne au Pape.

Le Roi y consent.

Jean se trouvoit dans une fâcheuse situation. Environné de difficultez, & ayant presque autant d'ennemis que de Seigneurs dans son Royaume, il ne pouvoit trouver d'autre ressource que la protection du Pape. Ainsi, bien que cette protection ne pût s'obtenir que par une seconde Resignation de sa Couronne, il se laissa porter encore une fois à cette servile complaisance. Cette résolution étant prise, il convoqua une Assemblée générale à Westminster, où, en présence de tous les Seigneurs de son Royaume, il resigna solemnellement; & pour la seconde fois, sa Couronne au Pape avec toutes les formalitez qu'il plut au Légat de lui marquer. Il signa encore une seconde Chartre, dans laquelle on prit soin de reformer ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans la premiere. Pour la rendre plus authentique, on la fit sceller avec de l'Or, la premiere ne l'ayant été qu'avec de la Cire. Ensuite, le Roi la mit entre les mains du Légat, pour la porter à son Maitre. Il ne fut pas difficile aux Barons confédérez de connoitre que leur secret étoit découvert, & que la nouvelle démarche que le Roi venoit de faire, étoit le prix de la protection qu'il avoit obtenue du Pape. Comme rien n'étoit plus contraire au dessein qu'ils avoient formé de faire rétablir leurs Privileges, que la servitude à laquelle le Roi venoit d'assujettir son Royaume, le Cardinal Langton protesta solemnellement contre l'engagement que le Roi venoit de prendre, & mit sa Protestation sur l'Autel.

Langton proteste contre la Resignation.

Innocent ayant été informé de la Protestation de Langton, se sentit extremement offensé, qu'un Cardinal eût agi si directement contre les interêts du S. Siege. Il n'osa pourtant le pousser sur ce sujet, de peur d'émouvoir tout le Royaume, & de porter les Anglois à s'unir avec Langton pour le maintien de leur liberté. En effet, il n'étoit nullement à propos de faire sentir si-tôt à la Nation, le poids de sa nouvelle servitude. Au contraire, il étoit de l'interêt de la Cour de Rome, de laisser dormir ses droits pendant quelque tems, afin que les Anglois ne s'appercevant d'aucun changement, fussent moins disposez à prendre des mesures pour secouer le joug qu'on venoit de leur imposer. Cependant, le Pontife ne laissa pas de prendre occasion de mortifier l'Archevêque, en donnant au Cardinal Nicolas son Légat, le pouvoir de disposer de tous les Bénéfices qui se trouvoient vacans en Angleterre. Ce Légat abusa de son pouvoir, sans retenue. Non content de conferer les Bénéfices à des Italiens, à ses parens, & à ses amis, il en donna même quelques-uns à des gens qui étoient encore à naitre. Langton, piqué de ce que cette Commission avoit été donnée à un autre, prit occasion de la conduite irréguliere du Légat, pour appeller au Pape de ses procedures, & envoya Simon son Frere à Rome, pour poursuivre son Appel. Cet Envoyé trouva Innocent peu disposé à écouter des plaintes

Le Pape donne pouvoir au Legat de remplir les Bénéfices.
M. Paris.

Le Légat abuse de son pouvoir.

Langton appelle au Pape.

contre un Légat qui venoit de lui rendre de si grands services. D'ailleurs Pandolphe, qui avoit porté à Rome, la Chartre au sceau d'Or, avoit rendu de très mauvais offices à l'Archevêque & à tous les Seigneurs Anglois. Il avoit représenté ceux-ci, comme des esprits brouillons, & le Roi comme le plus pieux de tous les Princes. Cette relation fut cause qu'Innocent, sans vouloir écouter les remontrances de Langton, se hâta d'ordonner à son Légat de lever l'Interdit, qui avoit déja duré plus de six ans. Quant à la satisfaction que le Clergé demandoit, il ordonna que le Roi payeroit seulement quarante-mille-marcs pour toute reparation.

JEAN. 1214.

L'Interdit est levé, & une restitution très modique accordée aux Prélats.

C'est ainsi que fut terminée cette grande affaire, qui rendit le Roi d'Angleterre Vassal & Tributaire du Pape. Un évenement de cette nature peut fournir une ample matiere à des réflexions qu'il faut laisser faire aux Lecteurs. Contentons-nous de remarquer, que si dans la premiere négociation, le Pape se fût contenté d'exiger de Jean une restitution si modique, il n'y a point de doute que l'accommodement ne se fût conclu en ce tems-là. En effet, ce fut le seul obstacle qui en empêcha la conclusion, puisque les Nonces étoient contens de toutes les autres avances que le Roi faisoit. Mais ce Prince n'avoit pas encore résigné sa Couronne au Pape; au lieu que, depuis cette résignation, les cent-mille marcs qu'il avoit offerts furent réduits à quarante mille. Le Clergé, qui s'étoit attendu à recevoir des sommes immenses pour cette restitution, se trouva bien éloigné de son compte. Néanmoins, n'osant résister aux ordres exprès du Pontife, il se vit obligé de se contenter d'une somme médiocre, par rapport à ce qu'il avoit esperé. Les Evêques trouverent pourtant le moyen de s'indemniser, en ne faisant aucune part de ces quarante-mille marcs au Clergé inferieur, ni aux Monasteres. Ceux-ci voulurent s'en plaindre au Légat; mais ils n'en purent tirer d'autre réponse, sinon que, n'ayant aucun ordre du Pape sur ce sujet, il n'étoit pas en son pouvoir d'y remedier.

Jean se voyant délivré, quoiqu'à sa honte éternelle, d'une affaire qui lui avoit causé de si grands chagrins, résolut de poursuivre le dessein que la désobeissance des Barons lui avoit fait abandonner. Il esperoit de trouver plus de soumission dans ses Sujets, depuis que le Pape s'étoit hautement déclaré son Protecteur, que pendant qu'il étoit dans les liens de l'Excommunication. Après qu'il eut fait tous les préparatifs nécessaires pour cette importante entreprise, il se rendit à la Rochelle avec une nombreuse Armée. Ensuite étant entré dans le Poitou, il soumit cette Province avec la même facilité qu'elle lui avoit été enlevée. Cet heureux succès lui ayant fait concevoir de plus grandes esperances, il s'avança dans l'Anjou, & fit relever les murailles d'Angers qu'il avoit autrefois fait abattre. Cette attaque imprévue surprit Philippe, qui se trouvant alors occupé dans les Païs Bas, à une importante Guerre contre l'Empereur & le Comte de Flandre, ne put assez-tôt s'opposer à ce nouvel ennemi. Cependant, le Prince Louis son Fils, ayant assemblé une Ar-

Jean porte la Guerre en France.

Act. Publ. T. I. p. 189.

Il se rend maître du Poitou, & s'avance jusqu'en Anjou.

Le Prince Louis

JEAN. 1214. arrête ses progrès.

mée avec toute la diligence possible s'avança vers l'Anjou, pendant que les Anglois étoient occupez au Siege d'un Château nommé *la Roche au Moine*. L'approche de l'Armée Françoise ayant fait perdre à Jean l'esperance de pouvoir continuer ce Siege, il prit la résolution de le lever, pour aller présenter la Bataille à Louis. Mais les Poitevins ayant refusé de le suivre, non seulement il se vit contraint d'abandonner ce dessein, mais même de se retirer avec précipitation. Les Historiens François disent qu'il fut vivement poussé dans sa retraite, & qu'il reçut même un grand échec. Les Anglois au contraire soutiennent que Louis content de lui avoir fait lever ce Siege, se retira sans le poursuivre. Malgré cet accident, Jean avoit encore assez de Troupes pour pouvoir esperer un heureux succès de cette Guerre, si elle eût continué. Mais la nouvelle de la Bataille de *Bovines*, que Philippe venoit de gagner dans les Païs-Bas, le fit penser à la retraite (1). Cette victoire, l'une des plus considerables que la France ait jamais remportees, ayant fait craindre à Jean que tout le fardeau de la Guerre ne tombât sur lui, il demanda une Treve de cinq ans, par l'entremise d'un Légat du Pape. Quoiqu'un fameux Historien * assure que ce ne fût qu'aux pressantes instances du Pape que Philippe accorda cette Treve, on peut pourtant présumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y consentir. En effet, il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux, que de voir repasser la Mer aux Anglois, puisqu'il n'avoit que peu de chose à gagner sur eux, & qu'au contraire il avoit beaucoup à perdre.

Philippe gagne la Bataille de Bovines contre l'Empereur. *Act. Publ. T. I. p. 192.*

Jean demande & obtient une Treve de cinq ans. *Mezerai.*

Troisieme partie du Regne de Jean.

Nous voici à la troisieme Période du Regne de Jean, qui ne fut ni moins agitée, ni moins malheureuse pour ce Prince, que les deux précedentes. On l'a vu, dans les deux premieres, lutter contre deux Puissances étrangeres qui triompherent de lui. Dans celle-ci, on va le voir aux prises avec ses propres Sujets, réduit, pour se maintenir sur le Trône, à désoler son propre Royaume, avec une Armée ramassée de diverses Nations; & enfin, à voir un Prince étranger recevoir le Serment de Fidelité des Anglois. Entrons dans le détail de ces troubles.

Ligue des Barons, pour faire rétablir leurs Privileges.

Il sembloit qu'après avoir essuyé tant de traverses, Jean dût, quoiqu'aux dépens de son honneur, passer le reste de sa vie avec quelque tranquillité. Mais il étoit destiné à tout autre chose. Sa conduite précedente, mêlée de fierté, de caprice, de tirannie, d'imprudence, de lâcheté, avoit causé parmi ses Sujets un mécontentement général, qui ne pou-

(1) Cette fameuse Bataille se donna le 27 de Juillet, entre *Tournai* & *Lille*. Quoique les Alliez, savoir l'Empereur *Othon*, *Ferdinand* Comte de *Flandre*, avec les Ducs de *Louvain* & de *Brabant*, n'eussent pas moins de 120000 hommes, & quoique le Roi de France n'en eût pas à beaucoup près tant, qu'il eût été abattu de son Cheval & foulé aux pieds, il ne laissa pas de vaincre ses Ennemis. *Othon* fut mis en fuite, & mourut quelque tems après de regret; cinq Comtes furent faits prisonniers, un desquels étoit *Guillaume Longue Epée*, Frere Bâtard du Roi *Jean*. Aucun Prince n'osa ensuite tenir tête à *Philippe*. TIND.

voit manquer de produire de mauvais effets. A mesure qu'il perdoit l'estime du Peuple, les Barons devenoient moins souples à son égard. L'esperance qu'ils avoient de réussir dans leurs desseins, n'étoit proprement fondée que sur le peu d'affection que le Peuple avoit pour son Souverain. Dès que le Roi fut de retour de son Expédition de France, les Barons, qui n'avoient pas perdu de vue leur premier projet, résolurent de lui demander en Corps le rétablissement de leurs Privileges. Un Pélerinage à S. Edmondbury ayant fourni aux principaux d'entre eux un prétexte de s'assembler, ils prirent la résolution de demander au Roi la confirmation de la Chartre de Henri I. Cette Chartre, ainsi qu'il a été déja dit, contenoit en substance les libertez dont le Peuple d'Angleterre jouïssoit pendant la Domination des Rois Saxons. Avant que de se séparer, ils convinrent qu'immédiatement après les Fêtes de Noël, ils iroient en Corps trouver le Roi, pour lui présenter leur Requête. Cependant, chacun alla chez soi se pourvoir d'hommes, d'armes, de chevaux, afin de se mettre en état de forcer le Roi, s'il étoit nécessaire, à leur accorder ce qu'ils desiroient. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette querelle, il ne sera pas hors de propos d'en examiner le sujet. Voici quel étoit le fondement des prétentions des Barons, & sur quoi le Roi s'appuyoit pour leur refuser ce qu'ils demandoient avec tant d'instance.

Examen des droits du Roi & des Barons.

On ne peut disconvenir que, sous les Regnes des premiers Rois Normans, & particulierement sous celui de Guillaume le Conquerant, les Anglois n'ayent été opprimez. L'injustice à leur égard avoit été portée si loin, qu'il ne se trouvoit plus personne de cette Nation, qui possedât aucun Fief considerable. Les Normans, & d'autres Etrangers, avoient été revêtus de leurs dépouilles. Dans ce tems-là, les Anglois, qui avoient tant de sujet de se plaindre, alleguoient en vain leurs Privileges; ils n'étoient point écoutez. Au contraire, les Normans ne trouvoient nullement injuste que le Roi usât d'un pouvoir despotique, parce que c'étoit à leur avantage. Les Loix d'Edouard le Confesseur étoient tellement méprisées, que c'étoit presque un crime de Leze-Majesté, que de les nommer. Mais quand une fois ces mêmes Normans se virent suffisamment établis dans leurs nouvelles acquisitions, ils commencerent à sentir combien il étoit dangereux de vivre sous un pouvoir arbitraire, qui pouvoit leur ôter ce que le Roi conquerant avoit donné à leurs Peres. Ainsi peu à peu, ils revêtirent le génie Anglois, tout porté à la liberté, & ils souhaiterent que les Loix Saxonnes fussent remises en vigueur. On n'entendit plus parler d'aucune distinction entre les deux Nations. Chacun voulut être Anglois, plutôt que Normand. Selon les apparences, ce fut là la principale cause qui empêcha que la Langue Normande ne prévalût sur l'Angloise, quelques mesures que Guillaume I. eût prises pour faire réussir ce projet. Toutes les fois qu'il s'en présenta quelque occasion favorable, les Normans parlerent comme de véritables Anglois, & demanderent avec ardeur le rétablissement des Lois d'Edouard. Ils profi-

terent principalement des circonstances où se trouverent Guillaume le Roux, Henri I. & Etienne, en montant sur le Trône. Comme ces Princes n'avoient proprement aucun droit à la Couronne, ils se virent obligez de garder beaucoup de ménagemens avec leurs Sujets, & de leur promettre le rétablissement des anciennes Loix. Véritablement, ce que les Barons demandoient auroit été très juste dans la bouche des Anglois; mais ces mêmes prétentions pouvoient être très justement contestées aux Normans. Aussi a-t-on vu dans l'Histoire de ces trois Princes, qu'encore qu'ils eussent solemnellement promis de faire revivre ces Loix, ils n'eurent jamais un desir sincere de dégager leur parole. Néanmoins, ces engagemens solemnels, & souvent réiterez, ne laisserent pas de donner aux Seigneurs de race Normande, un droit qu'ils n'avoient pas auparavant. Les conjonctures où les trois premiers Rois Normans se trouverent, en montant sur le Trône, furent donc la véritable cause de ces fausses démarches, qui devinrent dans la suite si préjudiciables à leurs Successeurs. Ils savoient bien que leurs Sujets Normans n'avoient aucun droit de demander le rétablissement des Loix Saxonnes, Loix qu'il avoit fallu manifestement violer, pour les établir dans les biens qu'ils possedoient en Angleterre. Mais la nécessité obligeoit ces Princes à promettre ce qu'ils n'avoient pas dessein de tenir. La Chartre de Henri I. ne fut jamais exécutée, ni par lui-même, ni par ceux qui lui succederent. Quelque précaution qu'on eût prise d'en envoyer des Copies dans les principaux Monasteres, à peine, cent ans après, s'en put-il trouver une seule, qui fut celle que le Cardinal Langton fit voir aux Seigneurs. Si l'on considere donc le droit des Barons dans sa source, on ne peut s'empêcher de conclure, qu'il n'étoit appuyé sur aucun bon fondement, parce que les principaux Fiefs étoient entre les mains des Descendans de ceux à qui Guillaume le Conquerant les avoit distribuez. Mais d'un autre côté, il faut convenir, que tant de promesses solemnelles que tous les Rois, depuis Guillaume le Conquerant, avoient faites de rétablir les Loix Saxonnes, appellées autrement les Loix de St. Edouard, donnoient aux Normans Anglois un droit assez plausible d'en demander l'exécution.

De ce qui vient d'être dit sur cette matiere on peut aisément inferer, que si les Barons se croyoient en droit de demander le rétablissement des Privileges de la Nation Angloise, Jean ne se croyoit pas moins autorisé à le refuser. Cette dispute étant demeurée indécise pendant plusieurs Regnes, chacun de son côté avoit conservé ses prétentions. Quand il s'étoit trouvé un Roi foible, ou dans des circonstances fâcheuses qui ne lui permettoient pas de contester sur ce sujet, les Barons avoient tâché de faire revivre les droits des Anglois; & le Prince ne pouvant faire mieux, les avoit contentez par des promesses, qu'il n'avoit pourtant pas dessein d'accomplir. Mais sous les Rois habiles & qui se trouvoient dans la prosperité, cette querelle demeuroit assoupie, les Barons attendant toujours quelque

JEAN. 1214.

quelque occasion favorable pour parvenir à leur but. Ils crurent l'avoir trouvée sur la fin de ce Regne, & ils résolurent de ne la pas laisser échaper. Jean se trouvoit précisément dans la conjoncture où ils le souhaitoient. Haï & méprisé de son Peuple, auquel il avoit donné d'assez grands sujets de mécontentement, il ne pouvoit esperer de regagner son affection. D'un autre côté, il étoit sans ressource du côté de Philippe, qui étoit son plus mortel ennemi. Moins encore pouvoit-il esperer du secours de l'Empereur son Neveu, ni du Comte de Flandre, que la Bataille de Bovines avoit également accablez. Enfin, il n'y avoit point d'apparence, que le Roi d'Ecosse voulût prendre en main la défense d'un Prince dont il étoit très mécontent. Quant au secours que Jean pouvoit attendre du Pape, comme il ne devoit consister qu'en des armes spirituelles, les Barons ne s'en mettoient pas beaucoup en peine, sachant bien que ces armes ne tirent leur force que de la crainte qu'on en a, & des circonstances des tems & des lieux. Mais comme ils avoient lieu d'esperer que le Peuple s'uniroit avec eux pour leur commun avantage, ils ne craignoient pas que les foudres de Rome leur fissent beaucoup de mal. Il falloit donc nécessairement, que Jean succombât en cette occasion, puisqu'ayant perdu les Provinces de France, il n'avoit aucune ressource contre les Anglois.

1215. Les Barons demandent le rétablissement des Loix d'Edouard. *M. Paris.*

Pleins de cette esperance, & se tenant comme assurez du succès de leur entreprise, les Barons allerent à Londres se présenter au Roi, & lui demanderent en termes clairs & précis, le rétablissement des Loix de St. Edouard, & les autres Droits & Privileges contenus dans la Chartre de Henri I. Ils ajouterent, qu'ils ne lui demandoient que ce qu'il avoit promis lui-même par un Serment solemnel, avant que de recevoir son Absolution; & que, par cette raison, leur très humble Requête ne pouvoit pas être regardée comme une nouveauté, moins encore comme provenant d'un esprit de rebellion. Cette Requête, quoique conçue en termes très respectueux, allarma le Roi. Comme il comprit qu'ils avoient pris leur résolution, en cas qu'elle fût rejettée, il crut que le meilleur parti qu'il avoit à prendre étoit de gagner du tems. Il les pria donc d'attendre sa réponse jusqu'à Pâque, leur promettant qu'en ce tems-là, il leur déclareroit ses intentions. Quoiqu'il ne fût pas difficile de comprendre que le Roi ne cherchoit qu'à les amuser, ils craignirent de se mettre dans le tort s'ils refusoient ce délai, & se retirerent (1).

Le Roi obtient un délai.

Il se fait renouveller le serment & l'Hommage. *Act. Publ. T. I. p. 197.*

Cependant, le Roi profitant du tems qu'on lui avoit accordé, se fit renouveller le Serment de Fidelité par tous ses Sujets, & l'Hommage par tous les Vassaux immédiats. Ensuite, il prit la Croix, comme s'il eût eu dessein d'aller à la Terre Sainte, afin de se mettre à couvert sous la pro-

(1) *Matthieu Paris* dit que l'Archevêque de *Cantorberi*, l'Evêque d'*Ely* & *Guillaume* Comte-Maréchal, servirent d'Otages de la parole que le Roi donna qu'il satisferoit les Barons au jour prescrit. TIND.



JEAN. 1215.

tection de l'Eglise (1). D'un autre côté, le Pape ayant été informé de la demande des Barons, leur adressa un Bref pour les exhorter à demeurer fideles à leur Souverain. Mais cela ne les empêcha pas de poursuivre leur entreprise.

Les Barons pressent le Roi de répondre.

Dès que le délai fut expiré, ils s'assemblérent à Stamford, au nombre de plus de mille Chevaliers, tous bien montez, bien armez, & en état de se faire craindre. Le Roi, qui s'étoit rendu à Oxford pour les attendre, ayant été informé de leur nombre & de leur contenance, ne jugea pas à propos d'exposer sa personne, en conferant avec eux. Avant qu'ils se fussent approchez plus près (2), il leur envoya le Comte de Pembrook, pour leur demander quelles étoient ces Loix & ces Libertez dont ils parloient dans leur Requête. Ils répondirent par un long Mémoire, qui contenoit les Loix & les Coutumes observées du tems des Rois Saxons, & firent dire au Roi, que, s'il refusoit de les accorder, ils étoient résolus de l'y contraindre par la saisie de ses Places. Jean n'eut pas plutôt parcouru cet Ecrit, qu'il entra dans une terrible colere. Il s'écria que les Barons ne demandoient pas moins que de le priver du Gouvernement de son Royaume, & jura, qu'il n'accorderoit jamais à ses Sujets, des libertez qui le rendroient lui-même esclave.

Le Roi refuse de leur accorder leur demande.

Ils font un Général,

La réponse du Roi ayant fait connoitre aux Barons qu'ils s'attendroient en vain d'obtenir ce qu'ils demandoient, autrement, que par la force, ils élurent pour leur Général, le Lord *Fitz-Walter*, & lui donnerent le titre de *Maréchal de l'Armée de Dieu & de l'Eglise*. En même tems, ils marcherent à Northampton, dont ils tinrent le Château assiégé pendant quinze jours. Cette Place faisant plus de résistance qu'ils ne l'avoient esperé, ils en leverent le Siege, & marcherent à Betford, dont ils se rendirent maitres (3). Peu de jours après, ils eurent avis qu'une Négociation secrette, qu'ils avoient noué avec quelques-uns des principaux Bourgeois de Londres, avoit réussi selon leurs souhaits, & qu'une des portes de la Ville devoit leur être livrée. L'esperance de se fortifier du secours d'une Ville si riche & si puissante, dont le nom seul pouvoit donner de la reputation à leur Parti, leur fit faire tant de diligence, qu'en deux marches, ils arriverent à la porte nommée *Aldgate*. Cette porte leur

Et commencent les hostilitez.

Ils se rendent

(1) Environ le même tems, le Roi accorda une Chartre pour la franchise des Elections aux Evêchez & Abbayes; que l'on éliroit sans aucune Lettre de *Nomination* ou Recommandation de la part du Roi: ce qui étoit contraire à l'usage de ses *Ancêtres*. De sorte que le droit de nommer aux *Abbayes*, *Doyennez* & *Chapitres*, qui sont personnes propres à être élues pour l'Episcopat, ne fut point ensuite pleinement rendu à la Couronne, jusqu'à l'an 25 du Regne de *Henri VIII*. TIND.

(2) Les Barons étoient alors à *Brackley*, dans le Comté de *Northampton M. Paris*. TIND.

(3) Le Château de *Betford* fut remis aux Barons par le Propriétaire, qui étoit *Guillaume de Beauchamp*. TIND.

ayant été ouverte, ils entrerent dans la Ville, à la pointe du jour, avant que le Roi, qui se tenoit dans la Tour, eût eu la moindre nouvelle de leur approche. Un si grand avantage les ayant mis en état de tout entreprendre, ils prirent la résolution d'assieger le Roi dans la Tour. Pendant qu'ils étoient occupez à ce Siege, qui ne put pourtant se commencer qu'après avoir fait de grands préparatifs, ils écrivirent des Lettres circulaires à tous les Seigneurs du Parti du Roi, & à tous ceux qui étoient demeurez neutres. Sans se servir d'aucun détour, ils les avertissoient que leurs biens seroient pillez, & leurs maisons démolies, s'ils ne venoient se joindre à eux pour soutenir la cause commune de tout le Royaume. Ces menaces produisirent un si grand effet, que ceux qui avoient voulu garder la Neutralité, se rangerent dans le Parti des Barons. Quelques-uns même de ceux sur qui le Roi comptoit le plus, le quitterent, de peur de s'attirer les maux dont ils étoient menacez. Cette défection ayant rendu le Roi plus traitable; il envoya le Comte de Pembrook aux Barons, pour les informer qu'il étoit dans la disposition de leur accorder ce qu'ils demandoient. C'étoit proprement se livrer à leur discretion. Mais dans la situation où il se trouvoit, il n'avoit point d'autre parti à prendre. Après une courte négociation, il fut convenu que le Roi & les Barons s'assembleroient à un jour préfix, sur une Bruyere appellée *Kunesmede* (1), pour y prendre des résolutions convenables au bien du Royaume.

JEAN. 1215. maitres de Londres, Et assiegent le Roi dans la Tour. Ils menacent les Seigneurs du parti du Roi, & les Neutres. Jean se voit contraint de ceder.

Les Barons se rendirent en très grand nombre au lieu assigné, pendant que le Roi n'y parut accompagné que de cinq ou six Seigneurs. De ce nombre étoit le Cardinal Archevêque, qui affectoit de faire l'Office de Médiateur, quoiqu'il fût le principal auteur des troubles. On n'employa pas beaucoup de tems à convenir de ce que le Roi devoit faire

Il signe la Grande Chartre & la Chartre des Forêts.

(1) Cette Bruyere où étoit le rendez-vous, est entre *Stanes* & *Windsor*. Les deux Partis s'y trouverent ensemble le 15 de Juin, & dresserent leurs Tentes à part dans la Bruyere. On voyoit du côté du Roi, les Archevêques de *Cantorberi* & de *Dublin*; avec les Evêques de *Londres*, de *Winchester*, de *Lincoln*, de *Bath*, de *Worcester*, de *Coventry*, & de *Rochester*; *Pandolphe* Légat du Pape, & *Almeric* Maitre des Chevaliers du *Temple* ou *Templiers* en *Angleterre*: les Laïques étoient *Guillaume Marshall* Comte de *Pembroock*, les Comtes de *Salisburi*, de *Waren* & d'*Arundel*; avec les Barons *Alain de Gallaway*, *Guillaume Fitz-Gerald*, *Pierre* & *Matthieu Fitz-Herbert*, *Thomas* & *Alain Basset*, *Hugues de Nevil*, *Hubert de Burgh* Sénéchal du Poitou, *Robert de Roppeley*, *Jean de Marshal*, & *Philippe de Albiney*. Il seroit bien difficile de faire le dénombrement de ceux qui étoient du côté des *Barons*, comme on peut le voir dans *Matthieu Paris*, sous l'année 1215. Les principaux étoient, *Robert Fitz-Walter*, le Général *Richard* Comte de *Clare*, *Geoffroi* Comte d'*Essex* & de *Glocester*, *Roger Bigod* Comte de *Norfolk* & de *Suffolk*, *Saber* Comte de *Winchester*, *Robert* Comte d'*Oxford*, *Hugues* Comte de *Hereford*, *Guillaume Marshal* le jeune, *Eustache de Vescie*, *Guillaume de Mowbray*. *Jean Fitz-Robert*, *Roger de Monte Begom*, *Guillaume de Lanvalley*, *Richard de Percy*, *Robert de Ross*, *Pierre de Bruis*; *Nicolas de Stutevil*, *Roger de Cressy*, &c. TIND.

Au lieu de *Kunesmede* M. *Tindal* met *Runemede*. NOTE de son TRADUCTEUR.



JEAN. 1215.

pour la satisfaction des Barons. Comme ils ne vouloient rien relâcher ; le Roi n'étoit pas en état de rien refuser. D'ailleurs, il considéroit qu'en exigeant trop de lui, on lui fournissoit un prétexte plausible de se dédire, quand il en trouveroit une occasion favorable. Ainsi, sans disputer sur les Articles qu'on lui proposoit, il prit le parti de feindre qu'il accordoit volontairement, ce qu'en effet on lui arrachoit avec violence. Il signa donc deux Chartres, dans lesquelles les Barons avoient fait inserer tout ce qu'il leur avoit plu. La premiere fut nommée *la Chartre des communes Libertez* (1), ou *la grande Chartre*; la seconde, *la Chartre des Forêts*. Par la lecture de ces deux Chartres, qui seront inserées à la fin de ce Regne, on pourra s'instruire des oppressions auxquelles les Anglois avoient été sujets depuis la Conquête, & de ce qu'ils gagnerent en cette occasion. Ce sont ces deux Chartres qui, depuis ce tems-là, ont servi de fondement aux Libertez de cette Nation, malgré les efforts que Jean lui-même, & quelques-uns de ses Successeurs, ont fait pour les faire revoquer.

Précautions des Barons pour faire observer les deux Chartres. *Act. Publ. T. I. p. 201.*

Ces Chartres furent signées du Roi & de tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels du Royaume, scellées du Grand Sceau, & confirmées par un Serment solemnel du Roi. Mais pour en assurer encore mieux l'exécution, on nomma, du consentement du Roi, vingt & cinq Barons, à quatre desquels, quels qu'ils fussent, toutes personnes pouvoient s'adresser, pour se plaindre de l'infraction de ces Chartres. On convint encore, que les Barons qui seroient les premiers informez de quelque Grief, en porteroient leurs plaintes au Roi, & que s'il n'étoit pas reparé dans quarante jours, ils en informeroient le Corps des Seigneurs : Qu'en ce cas, les Barons auroient un légitime pouvoir de prendre les armes, & de se saisir des Domaines du Roi, pour l'obliger à reparer le tort dont on auroit sujet de se plaindre. On exceptoit pourtant, toutes violences contre le Roi même, la Reine son Epouse & ses Enfans. Mais afin de lever le scrupule que le Peuple pourroit se faire de prendre les armes contre son Souverain, le Roi consentit, que chacun fît serment qu'il assisteroit les Barons dans tous les cas qui dépendroient des deux Chartres. Enfin, à toutes ces concessions, il ajouta des Lettres Patentes, adressées à tous les Sherifs, par lesquelles il leur donnoit pouvoir de faire jurer à tous ses Sujets, qu'ils observeroient ponctuellement ces deux Chartres, & s'il étoit nécessaire, qu'ils prêteroient leur secours pour forcer le Roi à les observer (2).

Matth. Paris.

C'est bien ici qu'on peut dire avec raison ce qu'un Historien a dit sur un semblable sujet, que le Roi ne prétendoit pas se lier soi-même par

(1) *Charta communium libertatum*, ou *Magna Charta*. *Matth. Paris*. TIND.

(2) Par un autre accord imprimé dans l'*Appendice* du Docteur *Brady*, la Ville de *Londres* devoit demeurer entre les mains des Barons mentionnez dans la Note ci-dessus, jusqu'au 15 d'Août de la même année ; & l'Archevêque devoit être le maitre de la *Tour* pendant le même terme. TIND.

ces chaines de parchemin. Toutes les précautions que les Barons avoient prises pour attacher fortement leur Souverain, ne servirent qu'à lui faire rechercher avec plus d'ardeur, les moyens de se délivrer de ce joug, qui lui paroissoit insupportable. Ceux qui l'approchoient de plus près étant presque tous étrangers, contribuoient encore à l'irriter, en lui exagerant la hauteur & l'insolence des Barons. Comme ils comprenoient bien que ces Chartres, qui donnoient des bornes à la Puissance Royale, ne pouvoient que leur être prejudiciables, ils ne cessoient point de lui représenter le tort qu'il s'étoit fait en les signant. Enfin, tous les discours ne tendoient qu'à lui faire prendre des mesures pour se tirer de la sujettion où ces Concessions le mettoient. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réussir dans leur dessein : mais la plus grande difficulté consistoit dans l'exécution. Ce malheureux Prince, continuellement tourmenté par ses propres pensées, & par les reproches envenimez de ses Courtisans, se laissa tellement posseder par ses chagrins, qu'il tomba dans une mélancolie affreuse, qui donnoit assez à connoitre son désespoir. Il cherchoit en soi-même les moyens de se venger : mais il ne savoit où prendre les Troupes & l'argent, dont il avoit besoin pour en venir à bout. En effet, il ne voyoit point d'autre ressource que de s'adresser aux Barons mêmes, contre lesquels il avoit dessein de s'en servir. Mais il n'étoit pas facile de les surprendre, dans la défiance continuelle où ils étoient à son égard. Enfin, après qu'il se fut tourné de divers côtez, son désespoir lui suggera un moyen pour lever des Troupes, sans avoir de quoi les payer. Ce fut d'envoyer quelques-uns de ses Confidens (1) en France, en Allemagne, dans les Païs-Bas, avec ordre de promettre à tous ceux qui voudroient le venir servir, les biens qui seroient confisquez sur les Barons Rebelles, car c'est ainsi qu'il les qualifioit. Il donna même à ces Envoyez, le pouvoir de faire par avance des dons des Terres des Seigneurs Anglois, & d'en passer des Actes en bonne forme. C'étoit par de semblables engagemens, que Guillaume le Conquerant avoit autrefois assemblé une nombreuse Armée, qui l'avoit rendu maitre de l'Angleterre. Ceux qui s'étoient engagez avec ce Prince, avoient parfaitement réussi. Ainsi la consideration des beaux établissemens qu'ils avoient faits dans ce Royaume, porta une infinité de gens à tenter la même voye, dans l'esperance que Jean leur procureroit les mêmes avantages. Dans tous les tems, il ne se trouve que trop de gens ambitieux, ou dont la fortune est désesperée, qui embrassent avec ardeur ces sortes d'occasions pour s'enrichir, sans se mettre en peine de la justice ou de l'injustice du parti qu'ils prennent.

Jean est au désespoir d'avoir signé ces deux Chartres.

Il cherche les moyens de se relever.

Il fait lever des Troupes d'Avanturiers dans les Païs étrangers.

Pendant que les Envoyez de Jean travailloient à lui assembler des Troupes, ce Monarque pensoit à se précautionner du côté de Rome. Il

Il demande du secours au Pape.

(1) Les Agens du Roi étoient *Walter* Evêque de *Worcester*, son Chancelier ; *Jean* Evêque de *Norwich*, *Richard de Marisco* ou *Paris* ; qui allerent vers le Pape ; *Guillaume Gernon* & *Hugues de Boves*. TIND.

JEAN. 1215. Act. Publ. T. I. p. 200. 202

savoit, par une fatale expérience, combien la puissance formidable du Pape pouvoit avancer ou reculer l'exécution de ses desseins. Pour cet effet, il informa le Pontife par une Lettre (1), de la violence qui lui avoit été faite, quoique, comme il l'assuroit, il eût protesté qu'étant Vassal du S. Siege, il ne pouvoit rien faire sans son consentement. Avec cette Lettre, il envoya la Copie des Chartres qu'on lui avoit fait signer, & fit remarquer au Pape, que tous les articles qu'elles contenoient étoient autant d'usurpations sur la Puissance Royale, & par conséquent sur le Seigneur suzerain. C'étoit flater le Pontife par l'endroit le plus sensible. Sur ce fondement il le pria de le délier de son serment, afin qu'il pût, sans scrupule, faire des efforts pour se délivrer d'un joug si pesant. Après qu'il eut pris ces mesures, avec tout le secret possible, craignant que s'il se faisoit trop voir en public, on ne vînt à connoître ou à deviner ses desseins, il choisit l'Isle de Wight, pour y faire sa résidence. Dans cette retraite, il se tint longtems comme caché, n'ayant communication qu'avec des Pêcheurs & des Matelots, ni aucun divertissement que de se promener sur le bord de la Mer avec quelques-uns de ses Domestiques. Dès qu'on sut que le Roi s'étoit retiré dans cette Isle, les esprits s'occuperent inutilement à deviner la cause de sa retraite. Tantôt on disoit qu'il étoit devenu Pêcheur ou Marchand; tantôt, qu'il avoit dessein de faire le métier de Corsaire. Mais, bien qu'il n'ignorât pas tous ces discours, il s'en mettoit peu en peine. Pendant trois mois, il attendit patiemment le retour de ses Envoyez & l'arrivée des Troupes étrangeres qu'on lui faisoit esperer.

Il se retire dans l'Isle de Wight.

Il n'eut pas beaucoup de peine à réussir à l'égard de la Cour de Rome, qui avoit interêt de le soutenir. Innocent s'emporta d'une étrange maniere contre les Barons, qui, sans le consulter, avoient osé faire signer de pareilles Chartres à leur Roi, & faire violence à un Prince croisé, qui étoit sous la protection de l'Eglise. Dans ce transport, il jura que quoi qu'il lui en dût coûter, leur témerité ne demeureroit pas impunie. En même tems, il leur adressa un Bref, pour leur commander de se départir de ce qu'ils avoient extorqué de leur Souverain, s'ils ne vouloient attirer sur eux l'indignation du S. Siege. Mais les Barons se moquerent de ses ordres, & sans craindre les foudres dont ils étoient menacez, ils s'emparerent de Rochester, dont le Cardinal Langton les mit en possession (2). Ils y trouverent une prodigieuse quantité de munitions, que le Roi y avoit assemblées pour s'en servir dans le besoin. C'étoit apparemment ce qui les avoit excitez à se saisir de cette Place.

Innocent menace les Barons.

Ils méprisent ses menaces, & s'emparent de Rochester. M. Paris.

Cependant, le Pape ayant cassé les deux Chartres, & relevé le Roi de

(1) La Lettre du Roi au Pape, finissoit par ces paroles: *Pro certo habentes, quod post Deum, personam vestram, & authoritatem Sedis Apostolicæ habemus unicum & singulare præsidium, & sub vestri confidentiâ patrocinii respiramus.* RAP. TH.

(2) *Qui, quâ conscientiâ nescio, illud Regis tradidit inimicis.* M. Paris. RAP. TH.

son serment, les affaires de ce Prince commencerent à changer de face, par la nouvelle qu'il reçut, que ses Agens avoient engagé un grand nombre d'Avanturiers à son service. A cette nouvelle, Jean quitta en diligence l'Isle de Wight, & alla les attendre à Douvre. En peu de tems, il eut la satisfaction d'en voir arriver un grand nombre, de Brabant, de Flandre, de Normandie, de Poitou, de Gascogne, tous gens qui n'avoient rien à perdre, & résolus d'exposer leur vie pour gagner du bien. Le nombre de ceux qui s'étoient engagez à cette entreprise étoit si considerable, qu'on a de la peine à en croire les Historiens qui le rapportent. Mais, par un accident imprévu, l'un des Chefs nommé *Hugues de Bowes* qui en menoit une Troupe qu'on fait monter à quarante-mille hommes, périt en Mer avec tout son monde. Si cette Troupe étoit arrivée à bon port, il n'y a point de doute que Jean n'eût été en état de traiter les Normans établis en Angleterre, de la même maniere que Guillaume le Conquerant avoit autrefois traité les Anglois. Cependant, quelque grande que fût cette perte, il lui restoit encore assez de Troupes pour mettre le pied sur la gorge aux Barons, qui ne s'étoient pas attendus à cette revolution. Sa premiere expédition fut le Siege de Rochester, qui après une longue résistance, se rendit enfin, malgré les efforts que firent les Barons pour y faire entrer du secours. Il étoit tellement irrité, qu'il auroit fait pendre toute la Garnison, si ses Généraux ne lui eussent représenté, qu'il exposeroit ses propres Troupes à de cruelles représailles (1). Après la prise de Rochester, il partagea son Armée en deux Corps. Il en donna l'un au Comte de Salisbury son Frere naturel, pour aller ravager les Provinces méridionales, pendant qu'avec l'autre, il alla faire sentir les effets de sa vengeance à celles du Nord. Jamais l'Angleterre ne s'étoit trouvée dans une si grande désolation. Elle avoit dans son sein deux Armées d'Etrangers, qui n'ayant en vue que le pillage, ravageoient impitoyablement toutes ses Provinces. On peut bien juger qu'ils n'épargnoient pas les Terres des Barons, qui, ne se sentant pas assez forts pour tenir la campagne, s'étoient renfermez dans Londres.

les deux Chartres, & défie le Roi de son serment.
Act. Publ. T. I. p. 107. Knyghton.

Jean reçoit beaucoup de Troupes.

Il reprend Rochester,

& ravage le Royaume.

Pendant ce tems-là, le Pape fulmina une Excommunication contre les Barons, & donna ordre à Pandolphe, & à l'Evêque de Rochester, de commander de sa part au Cardinal Langton d'en faire publier la Bulle. Mais ce Prélat, prétendant que le Pape avoit été surpris, refusa d'obeïr jusqu'à ce qu'il l'eût lui-même informé du détail de cette affaire. Sa véritable raison étoit, qu'il ne pouvoit se resoudre à faire cette démarche, contre des gens qu'il avoit lui-même excitez à prendre les armes. A son refus, les deux Commissaires publierent eux-mêmes l'Excommunication,

Le Pape excommunie les Barons.
Act. Publ. T. I. p. 208.

Langton refuse de publier la Bulle.

(1) *Guillaume d'Albiney*, que les Barons avoient envoyé pour être Gouverneur sous l'Archevêque, *Guillaume de Lancastre*, de même que *Guillaume d'Emesford* & quelques autres, furent envoyez prisonniers sous sure garde à *Corf-Castle*. Les soldats ordinaires, à la reserve des *Arbalêtriers*, furent tous pendus. *M. Paris*, ann. 1215. Tind.

JEAN. 1215. Il est suspendu & la Bulle est publiée. Les Barons se moquent de cette Excommunication générale. Le Pape se venge de Langton. *M. Paris.*

& suspendirent l'Archevêque, selon les ordres qu'ils en avoient. Les Barons faisant peu de cas de cette Censure, sous prétexte qu'aucun d'eux en particulier n'étoit nommé dans la Bulle, continuerent à chercher les moyens de se mettre à couvert des persécutions du Roi. Pour ce qui regarde le Cardinal Archevêque, il fut mandé à Rome, où il se vit sur le point d'être déposé. Mais le Pontife s'étant laissé fléchir par les prieres des autres Cardinaux, il se contenta de confirmer sa suspension. Quelque tems après, il trouva une autre occcasion de le mortifier, en cassant l'élection de Simon son Frere, qui avoit été élu Archevêque d'Yorck, & en mettant en sa place, *Walter Gray* son ennemi. Ce ne fut pourtant qu'après avoir exigé de ce dernier une somme de dix-mille livres sterling (1), pour les besoins du S. Siege. Enfin, après plusieurs mortifications que Langton reçut à Rome, il fut relevé de sa suspension, à condition qu'il ne retourneroit en Angleterre qu'après que tous les troubles y seroient entierement appaisez.

Les Barons sont encore excommuniez. *Act. Publ. T. I. p. 210.*

Ils méprisent les censures du Pape.

Dès qu'Innocent avoit été informé du prétexte dont les Barons se servoient pour ne pas déferer à l'Excommunication lancée contre eux, il avoit publié une autre Bulle, dans laquelle ils étoient excommuniez nom par nom. Leurs Terres étoient mises en Interdit, aussi bien que la Ville de Londres qui avoit pris leur parti. Comme ils s'étoient attendus à cette seconde Bulle, ils avoient pris la résolution de n'y point obeïr, & d'empêcher qu'elle ne fût publiée dans Londres. Ils disoient, pour justifier leur conduite, que la Bulle étoit subreptice, & par conséquent de nulle valeur : que d'ailleurs, il n'appartenoit point au Pape de se mêler des affaires politiques, puisque S. Pierre n'avoit reçu de Jesus-Christ qu'une puissance spirituelle : que par cette raison, il n'étoit pas juste que les Chretiens se laissassent gouverner par l'ambition & par l'avarice des Papes. On auroit de la peine à croire que ceux qui parloient ainsi, fussent les mêmes qui avoient refusé de servir le Roi, parce qu'il étoit excommunié, si mille exemples semblables ne faisoient connoitre combien les hommes sont promts à changer de maximes, selon qu'il convient à leur interêt. Cependant, le Pontife avoit la mortification de voir son autorité méprisée, sans pouvoir y apporter de remede, parce que le Peuple n'étoit pas pour lui, & qu'en pareil cas, ses foudres frappent toujours sans effet. Pendant que les Barons & les Citoyens de Londres prenoient ces vigoureuses résolutions contre le Pape, Jean continuoit à ravager le Royaume, & particulierement les Terres des Barons Conféderez. Il n'est pas difficile de comprendre, que la maniere dont les Trou-

Jean continue à ravager le Royaume.

(1) Ce qu'exigea le Pape de *Gautier de Gray*, peut servir à conjecturer les sommes exhorbitantes que la Cour de Rome en ce tems-là extorquoit de l'Angleterre, & les grandes richesses que le Clergé y possedoit, puisque cet Archevêque étoit obligé de payer au Pape, étoit autant qu'à présent 50000 livres *sterling*. On dit que ce Prélat fut promu au Siege Métropolitain d'*Yorck*, parce qu'il n'avoit eu commerce avec aucune Femme. TIND.

pes

pes Etrangeres exécutoient ses ordres, n'étoit pas des plus moderées, & qu'il se commit en cette occasion, une infinité de violences, qui redoublerent l'animosité des Barons contre le Roi (1).

Cependant, les Barons Confédérez se trouvoient dans un état déplorable. Au-lieu de recouvrer leurs Privileges, ils voyoient leurs Terres saccagées, & distribuées à des Etrangers; pendant que le Roi goutoit à longs traits le plaisir de la vengeance. Ce fâcheux état leur fit enfin prendre un parti désesperé, qui les engageoit à risquer leur propre ruine avec celle de tout le Royaume, pour avoir la satisfaction de se venger du Roi, quoiqu'aux dépens du pauvre Peuple. Ils firent savoir au Roi de France, que s'il vouloit leur envoyer le Prince Louis son Fils, ils promettoient de lui mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête, pourvu qu'il vînt avec des forces capables de les délivrer de la tirannie du Roi Jean (2). Philippe ne se fit pas beaucoup solliciter, pour accepter l'offre que les Barons Anglois lui faisoient. Il s'étoit déja une fois mis en tête de conquerir l'Angleterre; & si la ruine de sa Flotte, bien plus que les menaces du Pape, l'avoit fait désister de cette entreprise, il n'avoit pourtant pas perdu l'envie de l'exécuter, si une bonne occasion s'en présentoit. Celle que la rupture entre Jean & les Barons lui offroit, lui paroissant favorable, il ne balança pas un seul moment à la saisir. Il souhaita seulement que les Barons lui livrassent vingt & cinq ôtages, pour sureté de leur parole; à quoi ils consentirent volontiers. Dès que les ôtages furent arrivez à Paris, le Prince Louis, qui étoit alors en Languedoc, occupé à faire la Guerre aux Albigeois, se rendit auprès du Roi son Pere, pour se préparer à cette importante Expédition. D'abord, il envoya quelques Troupes aux Barons (3), & leur fit esperer qu'il ne tarderoit pas à les aller joindre lui même avec de plus grands secours.

Les Barons appellent le Prince Louis, fils du Roi de France, & lui offrent la Couronne d'Angleterre.
Mezerai.
M. Paris.
Philippe s'engage à les secourir.

Les préparatifs qui se faisoient en France, étant venus à la connoissance du Pape, il y envoya un Légat nommé *Gallon*, pour tâcher de les arrêter. Ce Légat ayant eu audience du Roi, lui défendit, aussi bien qu'au Prince son Fils, de la part du Pontife, de porter ses armes dans l'Angleterre, qui faisoit partie du Patrimoine de S. Pierre. Il menaça

Grands préparatifs en France.
M. Paris.
Le Pape fait défendre à Philippe & à Louis de porter leurs armes en

(1) *Roger de Wendover*, qui vivoit en ce tems-là, de même que *Rodolphe de Coggeshal* nous a donné une Relation particuliere des barbaries commises par ceux qui étoient à la solde du Roi *Jean*, lesquels il appelle *Gardes de Satan* & *Ministres du Diable*. TIND.

(2) Ceux qui furent chargez de la proposition des Barons au Roi de France, étoient *Saher* Comte de *Winchester*, & *Robert Fitz-Walter*, qui étoient munis de Lettres scellées du Sceau des Barons. TIND.

(3) Les Troupes envoyées en Angleterre, étoient sous le commandement du Châtelain de *S. Omer*, *Hugues Chacum*, d'*Eustache de Neville*, de *Gilles de Melun*, & autres, qui remonterent la *Tamise* jusqu'à *Londres* le 27 de Fevrier. Des Barons Anglois faisant un Tournoi avec ces Seigneurs François, un de ces derniers blessa mortellement *Geoffroi de Mandeville* Comte d'*Essex*, ce qui affligea beaucoup tout le Parti. *Matth. Paris*. TIND.

JEAN. 1215. Angleterre. Réponse de Philippe. *Mezerai.*

même de l'Excommunication tous ceux qui, directement ou indirectement, donneroient quelque assistance aux Barons Anglois. Philippe, sans s'étonner de ces menaces, répondit, que c'étoit sur un faux fondement qu'on prétendoit que l'Angleterre étoit du Patrimoine de S. Pierre : Qu'il étoit manifeste, que le Roi Jean n'avoit pas eu le pouvoir d'assujettir son Royaume, par un simple acte de sa volonté, sans le consentement de ses Sujets : Qu'un Acte de cette nature étoit au-dessus du pouvoir des Rois ; & que les maximes que le Pape vouloit introduire étoient trop préjudiciables à tous les Etats, pour être reçues (1). Celui qui parloit ainsi étoit pourtant le même Philippe, qui, trois ans auparavant, sur un simple acte de la volonté du Pape, avoit cru pouvoir sans scrupule s'emparer de l'Angleterre. Ceci fait bien voir que l'excès d'autorité que le Pape s'attribuoit, n'étoit pas admis par un principe de Religion, mais par un motif d'interêt ou de crainte. C'est ainsi que la Cour de Rome recevoit en certains tems des mortifications qu'elle vouloit bien dissimuler, pendant qu'en d'autres occasions elle faisoit valoir son autorité, avec une hauteur extraordinaire.

Louis arrive en Angleterre.

Les défenses du Pape n'ayant pas été capables de faire interrompre l'armement qui se faisoit en France, Louis se trouva bien-tôt en état de faire voile en Angleterre, avec une Flotte de sept-cens Vaisseaux. Cependant, Jean, qui s'étoit rendu à Douvre à la premiere nouvelle du dessein des François, ne se croyant pas en état de s'opposer à leur descente, s'étoit retiré à Winchester. Ainsi Louis ne trouvant aucune opposition, mit tranquillement ses Troupes à terre au Port de Sandwich. Ensuite il marcha contre Rochester, qui ne fit qu'une legere résistance. Ce premier succès lui procura toute la Province de Kent, excepté le Château de Douvre, où Jean avoit laissé une bonne Garnison, avec un brave & fidele Gouverneur (2).

Il prend Rochester.

L'Abbé de S. Augustin le déclare excommunié.

Cependant le Pape avoit donné ordre à Gallon son Légat, de passer en Angleterre, & d'y publier solemnellement la Bulle d'Excommunication contre les Barons. En même tems, il avoit chargé l'Abbé de S. Augustin, de déclarer le Prince Louis excommunié, si-tôt qu'il auroit mis le pied dans le Royaume. Louis tâcha de prévenir ce coup, en représentant à l'Abbé, dans une Lettre (3), le droit qu'il avoit à la Couronne d'Angleterre. Entre autres raisons, il lui disoit, que Jean n'étant monté sur le Trône que par le consentement des Barons, la même autorité pouvoit le déposer, &

(1) *Matthieu Paris* rapporte que tous les Grands de France se déclarerent unanimement, qu'ils soutiendroient ce point jusqu'à la mort, ; savoir *Qu'aucun Roi ni Prince, de sa seule autorité, n'avoit le pouvoir d'abdiquer ni de transferer son Royaume, & de jetter ainsi sa Noblesse dans l'esclavage.* Ceci se passa à *Lyon*, environ quinze jours avant Pâques. TIND.

(2) Ce Gouverneur étoit *Hubert de Burgh.* TIND.

(3) Elle se trouve dans l'Histoire de l'Abbaye de S. *Augustin* écrite par *Thorn.* TIND.

mettre un autre Roi en sa place (1). L'Abbé ne s'étant point laissé gagner par ces raisons, dénonça le Prince Louis & ses adherans, excommuniez, selon les ordres exprès qu'il avoit reçus du Pontife. Mais cela ne fut pas capable de faire désister ce Prince de son entreprise. Dès qu'il fut maitre de Rochester, il se rendit à Londres, où les Barons & les Bourgeois lui prêterent serment de fidelité, après qu'il eut juré solemnellement qu'il rendroit à chacun ses héritages, & qu'il rétabliroit la Nation dans ses Privileges. On ne trouve point dans les Historiens Anglois, que ce Prince fût couronné. Il est pourtant certain qu'il agissoit en Roi (2), & qu'il disposoit de tout ce qui regardoit le Gouvernement, comme s'il eût été légitimement revêtu de l'autorité Royale. Il donna la Charge de Grand Chancelier à Simon Langton, qui étant irrité contre le Pape, avoit su persuader aux Barons & aux Bourgeois de Londres, qu'on devoit mépriser les foudres de Rome. Ainsi, malgré l'Interdit, on célébra le service divin dans cette Capitale, comme à l'ordinaire. Louis de son côté, n'eut pas beaucoup de peine à suivre ce conseil, qui s'accordoit si bien avec ses résolutions. Quand il s'étoit determiné à cette entreprise, il avoit bien prévu qu'il trouveroit des obstacles de la part du Pape, & il s'étoit résolu à ne faire aucun cas de ses Censures. Il ne faisoit en cela que suivre l'exemple du Roi son Pere & des Evêques de France, qui avoient appellé au Pape mieux informé, de la Sentence d'Interdit lancée contre tout le Royaume (3). On ne faisoit pas encore un grand usage des Appels au futur Concile, ni de la distinction si commode, du S. Siege, d'avec la personne du Pape.

JEAN. 1216.

Louis reçoit le serment des Barons & de la Ville de Londres.

Il fait Simon Langton Chancelier.

Les Barons méprisent les foudres du Pape.

Le nombre des Partisans de Louis croissant de jour en jour, à mesure que ce Prince continuoit ses progrès, il se rendit bien-tôt maitre de la plupart des Provinces méridionales. Après cela, il prit sa marche vers celles de Suffolck & de Norfolck, qui se rangerent aussi sous son obeïssance. Pendant tous ces progrès, il ne trouva aucune opposition que de la part de *Guillaume Collingham*, qui ayant ramassé environ mille Archers, côtoyoit toujours l'Armée du Prince, & n'épargnoit pas les Fran-

Louis fait de grands progrès.

(1) Cette raison de *Louis* fait allusion au discours de l'Archevêque *Hubert*, le jour du Couronnement de *Jean*. Tind.

(2) *Louis* convoqua le 14 de Juin le Roi d'Ecosse, & tous les Grands d'Angleterre, pour lui faire hommage, ou pour quitter le Païs sur le champ. Sur sa déclaration, ces Seigneurs l'allerent joindre, savoir *Guillaume* Comte de *Warren*, *Guillaume* Comte d'*Arundel*, *Guillaume* Comte de *Salisbury* Frere bâtard du Roi, *Guillaume Marshal* le jeune, & plusieurs autres. *Matthieu Paris*. Tind.

(3) Le Pape *Boniface VIII* ayant eu un differend avec *Philippe le Bel*, l'excommunia, & délia ses Sujets du serment de fidélité; ce qui mit ce Prince dans une si grande colere, qu'il fit condamner le Pape dans un Concile National, pour *Simonie*, *Meurtre*, *Athéïsme*, *Adultere*, *&c.* La Bulle de ce Pontife, où il assuroit qu'il étoit Seigneur suprême dans le Temporel, fut brulée par Arrêt du Parlement de Paris & des Etats du Royaume, qui se déclarerent contre les Usurpations des Papes. Tind.

JEAN. 1216.

çois qui s'écartoient pour piller. Peu de tems après, les partisans que Louis avoit dans les Provinces du Nord, se rendirent maitres d'Yorck, & l'inviterent à marcher de ce côté-là, pour achever de réduire le Païs situé au-delà de l'Humber. Mais pendant qu'il se préparoit à cette Expédition, il reçut une Lettre du Roi son Pere, qui lui reprochoit la faute qu'il avoit faite de laisser derriere lui les Châteaux de Douvre & de Windsor, qui lui étoient d'une plus grande importance que les Provinces septentrionales. Cet avis obligea le Prince à retourner sur ses pas, pour faire le siege de Douvre, pendant que les Barons Anglois, avec leurs propres Troupes, allerent assieger Windsor. Ce fut dans ce même tems, qu'Alexandre I. Roi d'Ecosse, obeïssant aux sommations de Louis, se rendit auprès de lui, pour lui faire hommage en personne, des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, Louis & les Barons Anglois lui promirent avec serment, qu'ils ne feroient jamais la paix sans sa participation. Mais cette promesse fut ensuite mal exécutée. Peu de tems après, Jean eut le chagrin de se voir abandonné des Troupes Flamandes & Poitevines, que Louis avoit trouvé le moyen de lui débaucher.

Il assiege Douvre, & les Barons assiegent Windsor.

Le Roi d'Ecosse fait hommage à Louis.

Louis fait défendre son droit à Rome.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les Ambassadeurs que Louis avoit envoyez à Rome, tâchoient par toutes sortes de moyens de justifier les prétentions de leur Maitre sur la Couronne d'Angleterre. Ils appuyoient principalement son Droit, sur son mariage avec Blanche de Castille, prétendant que Jean ayant été légitimement déposé par les Barons, la Couronne étoit dévolue à Blanche sa Niece. Comme le détail qu'un Historien a donné de la Conference que les Ambassadeurs eurent avec Innocent, peut aider à éclaircir cette matiere, il ne sera pas hors de propos d'en rapporter quelque particularité (1). Le Pontife objectoit aux Ambassadeurs, que quand même Jean auroit été légitimement déposé, ses Enfans ne devoient pas être enveloppez dans son malheur. De plus, qu'en supposant que ces Enfans, tout jeunes qu'ils étoient, avoient participé aux fautes de leur Pere, Alienor de Bretagne (2), qui étoit encore en vie, précedoit tous les autres prétendans. Enfin, que l'Empereur Othon, Fils de la Fille ainée de Henri II., devoit manifestement préceder Blanche de Castille qui étoit Fille de la Cadette. Les Ambassadeurs répondirent, que le Pere d'Alienor & la Mere d'Othon, n'étant plus au monde, la représentation ne pouvoit avoir lieu; mais que la Mere de Blanche étant encore en vie, c'étoit avec raison que sa Fille pouvoit la représenter. Mais, répliqua le Pape,

M. Paris.

Objections du Pape & réponses des Ambassadeurs de Louis.

(1) *Matthieu Paris*, Ann. 1216. a exposé au long les raisons alléguées au Pape en faveur de *Louis*, avec les repliques du Pape; ce qui contient non-seulement l'espece de cette contestation, mais aussi plusieurs points fort curieux de la Jurisprudence Féodale de ce tems-là. TIND.

(2) *Eleonor de Bretagne*, Sœur d'*Artus* étoit alors en prison au Château de *Bristol*. TIND.

par quelle raison Blanche doit-elle être preferée au Roi de Castille son Frere, & à la Reine de Leon sa Sœur ainée? L'objection étoit embarrassante. Mais comme en cette occasion il ne s'agissoit pas tant de dire de bonnes raisons, que d'en alleguer quelqu'une bonne ou mauvaise, afin de donner une espece de satisfaction au Pape, les Ambassadeurs ne demeurerent pas court. Ils dirent que quand il y avoit plusieurs Héritiers à une succession, & que les plus prochains ne se présentoient pas pour la recueillir, les plus éloignez pouvoient s'en mettre en possession, sauf le droit d'autrui: Que c'étoit sur ce fondement que leur Maitre étoit entré en Angleterre; mais que si dans la suite il se trouvoit un Héritier plus prochain que lui, ce Prince seroit toujours disposé à lui donner une satisfaction raisonnable. Innocent fut obligé de se contenter de cette réponse, qui n'étoit pas tant alleguée pour prouver la justice du droit de Louis, que pour témoigner cette déference au Pontife, en discutant ce droit devant lui. Quelle que pût être sa décision, Louis étoit résolu à poursuivre son prétendu droit, qu'il appuyoit bien moins sur l'équité, que sur la force.

Jean va ravager les Provinces orientales. *M. Paris.*

Les Troupes Françoises & celles des Barons se trouvant occupées au Siege de Douvre & de Windsor, Jean, qui jusqu'alors s'étoit senti trop foible pour oser paroitre en campagne, se trouva en état de sortir de Winchester, pour aller dans les Provinces de Norfolck & de Suffolck, où il fit de grands ravages. Mais ayant appris que les Barons avoient levé le Siege de Windsor, à dessein de l'aller combattre, il se retira proche de Stamford, dans un poste avantageux, où il auroit été trop difficile de l'attaquer. Il n'avoit garde de s'exposer à donner Bataille, dans la crainte où il étoit que les Officiers de son Armée, dont la plupart étoient sujets du Roi de France, ne fissent leur Paix, avec le Prince Louis, par quelque insigne trahison. Cette Politique étoit encore appuyée sur les avantages qu'il attendoit de la longueur de la Guerre. Il croyoit avoir lieu d'esperer, que les Anglois ne tarderoient pas longtems à se dégouter des François, qui déja commencoient à prendre avec eux des airs de Maitres, & qui se mettoient peu en peine de se conformer à leur génie, & à leurs manieres. Ce n'étoit pas sans fondement qu'il se flatoit de cette esperance. Les Barons ne pouvoient voir sans un extrême chagrin, toutes les récompenses distribuées aux Etrangers, & leurs propres héritages donnez aux Favoris du Prince qu'ils avoient appellez, comme si les Anglois n'eussent eu aucun droit aux conquêtes qui se faisoient. Mais tout cela n'auroit peut-être pas été suffisant pour les engager à prendre d'autres mesures, si ce qu'ils apprirent de la bouche du Vicomte de Melun, l'un des principaux Confidens de Louis, ne les eût comme forcez à penser à leur sureté. S'il en faut croire certains Historiens, ce Seigneur se trouvant à Londres atteint d'une maladie mortelle, fit appeller ceux d'entre les Barons Anglois qui y avoient été laissez pour la garde de la Ville. Quand ils furent auprès de lui, il leur

Mécontentement des Anglois contre les François.

Secret découvert par le Vicomte de Melun. *M. Paris. Knyghton.*

JEAN, 1216.

dit, qu'il ne pouvoit s'empêcher de leur découvrir un secret dont sa conscience se trouvoit chargée, & qui, s'il étoit plus longtems ignoré des Anglois les entraineroit infailliblement dans une entiere ruine. Ensuite il leur declara, que le Prince avoit résolu de se défaire, ou par bannissement, ou par d'autres voyes, de tous les Seigneurs qui avoient pris les armes contre le Roi Jean, les regardant comme des traitres à leur Souverain & à leur Patrie. Il ajouta que cette résolution avoit été prise dans un Conseil composé de seize Seigneurs François, du nombre desquels il étoit lui-même, & que le Prince l'avoit confirmée par son serment. Enfin, il leur déclara sur la foi d'un homme mourant, que ce qu'il venoit de dire étoit vrai, & qu'on devoit d'autant moins en douter, qu'il étoit sur le point d'aller rendre compte à Dieu. Les Historiens François traitent cette découverte de pure fable. Veritablement, il faut avouer qu'il est difficile de comprendre la raison qui auroit pu porter le Prince Louis à faire ce serment par avance, devant seize témoins, quand même il auroit voulu par-là leur insinuer que ce seroit un moyen pour payer suffisamment leurs services. En effet, il y auroit eu trop d'imprudence à reveler si-tôt un si noir dessein. Cependant, soit que la chose fût vraie, ou qu'elle eût été inventée pour semer la discorde entre les François & les Anglois, ce prétendu secret étant divulgué, fit une très forte impression sur les esprits des Barons. Les effets qu'il produisit furent d'autant plus grands, qu'ils s'accordoient assez bien avec les soupçons que les Barons avoient déja conçus contre les François. Depuis ce tems-là, plusieurs commencerent à se repentir d'avoir appellé les Etrangers, & à penser serieusement à se remettre sous l'obéissance de leur Souverain. Il y en eut même jusqu'à quarante qui lui donnerent en secret des assurances de leurs bonnes intentions. Mais les autres n'osoient se confier à un Prince qu'ils avoient si mortellement offensé, & dont ils connoissoient l'humeur cruelle & vindicative.

Consideration sur ce secret prétendu.

Plusieurs des Barons se repentent d'avoir appellé Louis.

Cependant, ce malheureux Prince étoit dans un perpetuel mouvement, ne sachant à qui se fier, & ses propres amis lui étant devenus suspects. C'étoit par cette raison, qu'il évitoit avec soin les occasions de combattre, & qu'il faisoit incessamment diverses marches & contre-marches pour rompre les mesures de ses ennemis. La Province de Norfolck étoit celle où il se croyoit le plus en sureté. C'étoit là qu'il avoit choisi la petite Ville de *Lyn*, pour y garder ses Trésors, sa Couronne, son Sceptre, & ce qu'il avoit de plus précieux. Cette Ville lui avoit témoigné tant d'affection & de fidélité, que pour lui donner des marques de sa reconnoissance, il lui accorda de grandes immunitez. Entre autres choses, il y établit un Maire, auquel il fit présent de sa propre Epée, qui est encore précieusement conservée dans cette Ville. Cependant, comme il se trouvoit pressé par les Barons, craignant que ses Trésors ne fussent pas assez en sureté dans Lyn, il résolut de les emporter avec lui dans un certain lieu de la Province de Lincoln, où il avoit dessein de se re-

Jean porte sa Couronne & ses tresors à Lyn.

Il accorde des Privileges à cette Ville.

Il se retire dans la Province de Lincoln.

tirer. Il s'en fallut bien peu qu'il ne perît avec toute son Armée, dans le grand Marais, qui sépare les deux Provinces de Lincoln & de Norfolk (1). Avant qu'il eût achevé de passer, la Mer étant montée dans la Riviere de *Welland*, qui couvre ce Marais en haute marée, le mit dans un extrême danger. Mais s'il sauva sa personne, il ne put sauver son bagage qui fut tout englouti par les eaux. Il arriva cette même nuit à l'Abbaye de *Suines-head*: où il coucha. Le chagrin qu'il conçut de la perte qu'il venoit de faire, perte irréparable dans les circonstances où il se trouvoit le fit tomber dans une fievre violente, qu'il fit encore redoubler en mangeant inconsidérement quelques pêches. Le lendemain ne se trouvant pas en état de monter à Cheval, il se fit porter en litiere au Château de *Sleaford*, d'où le jour suivant, il se rendit à Newarck. Ce fut là que sentant son mal s'augmenter, il fit son Testament, dans lequel il institua pour son héritier, Henri son Fils ainé qui n'étoit âgé que de dix ans. Les soins de son salut, l'occuperent entierement pendant tout le reste de sa maladie, qui termina ses jours le 28 d'Octobre 1216., dans la cinquante & unieme année de son âge, après un Regne toujours infortuné de dix-sept ans, sept mois & dix jours. Son Corps fut porté à Winchester, comme il l'avoit ordonné, & inhumé avec peu de pompe dans l'Eglise Cathédrale, où l'on voit encore son Tombeau. Quelques-uns ont dit qu'il fut empoisonné par un Moine du Monastere de *Suines-head*: mais c'est à quoi il y a peu d'apparence, puisque les Historiens contemporains n'en font aucune mention (2).

JEAN. 1216.

Il perd tout son bagage,

& en devient malade de chagrin.

Il fait son Testament & laisse sa Succession à Henri son Fils, & meurt à Newarck.

Si pour caractériser ce Prince, on vouloit suivre *Matthieu Paris* son

Caractere du

(1) L'endroit où *Jean* faillit à se noyer, est nommé les *Washes*, Marais qui est entre le Lieu nommé *Cross-Keys* dans le Comté de *Norfolk*, & *Forsdike* en *Holland*, portion du Comté de *Lincoln*. Tind.

(2) *Caxton* est le premier qui ait fait mention, en *Anglois*, de cet empoisonnement, d'où *Speed* & *Baker* l'ont emprunté. Le premier dit que le Roi entendant parler du bon marché du Blé, répondit *qu'il ne tarderoit pas longtems à le rendre si cher, qu'un pain d'un sol vaudroit un Chelling*. Un Moine qui étoit présent à ce discours, en conçut une telle indignation, qu'il alla mettre la bave d'un Crapaud dans une Coupe de Vin, & but à la santé du Roi, ce qui l'obligea de lui faire d'abord raison: mais se trouvant mal après avoir bu, il demanda où étoit le Moine; & comme on lui dit qu'il étoit mort; *Dieu me soit en aide!* dit le Roi, *je m'en suis bien douté*. Cette Histoire a certainement très peu d'apparence. Est-il vrai semblable qu'un homme s'empoisonne pour se venger d'un autre? *Gautier Hemingford* raconte la chose autrement. Il dit que l'Abbé persuada au Moine d'empoisonner le Roi, parce qu'il vouloit coucher avec la Sœur de l'Abbé; ce que le Moine exécuta avec un plat de poires qu'il empoisonna toutes, à la réserve de trois. Il les présenta au Roi, qui lui ordonna d'en goûter lui-même, ce qu'il fit, ne mangeant que les trois qu'il avoit marquées; & il échapa ainsi, tandis que le Roi s'empoisonna avec les autres. *Higden* & *Knyghton* ont copié cette Histoire d'après *Hemingford*: elle n'est mentionnée par aucun Historien qui ait vêcu même soixante ans après ce tems-là. Tind.

principal Historien, on ne pourroit qu'en donner une idée comme d'un des plus méchans hommes qui fut jamais. Mais, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, les Historiens des Princes qui ont eu des affaires avec la Cour de Rome, doivent être lus avec beaucoup de précaution. Il vaut donc mieux, sans faire attention aux sentimens particuliers & aux expressions des Historiens, s'attacher uniquement à examiner les actions de ce Monarque, pour bien connoitre son humeur & ses inclinations. Il est certain qu'on ne peut que s'en faire une idée très desavantageuse, quand on considere son inique procedé à l'égard de Richard son Frere, la mort du Prince Arthur son Neveu, dont il ne se lava jamais bien, la prison perpétuelle d'Alienor de Bretagne sa Niece, son Divorce avec Havoise de Glocester, son extrême indolence, lorsque Philippe Auguste lui enlevoit ses Etats de France, la bassesse qu'il témoigna en résignant sa Couronne au Pape, son manque de foi envers les Barons, & enfin l'Armée étrangere qu'il attira dans son Royaume pour se venger de ses Sujets. Cependant, si l'on vouloit entreprendre de le justifier sur la plupart de ces articles, il ne seroit peut-être pas aussi difficile qu'il le semble au premier abord. Mais, sans entrer dans une discussion qui me meneroit trop loin, je me contenterai de répeter au sujet de ce Prince, ce que j'ai dit ailleurs de Guillaume le Roux. C'est que ne trouvant dans le Roi Jean, presque aucune qualité qui le rendît estimable, ce n'est pas la peine de s'arrêter à justifier quelques unes de ses actions; quoiqu'il paroisse manifestement, que ceux qui ont écrit sa Vie ont beaucoup chargé son Portrait. Ce Prince avoit de grands défauts, mais qui auroient été moins sensibles, ou moins relevez par les Historiens, s'il eût été contemporain d'un Roi de France moins habile & moins ambitieux, d'un Pape moins fier & moins scrupuleux, & d'une Noblesse moins turbulente. Pour ce qui regarde les Taxes qu'il leva sans le consentement des Etats, on peut dire que ce n'étoit pas une chose fort extraordinaire depuis Guillaume le Conquerant. C'est ce qu'on a pu remarquer dans quelques-uns des Regnes précedens; & c'est pourtant ce que plusieurs Historiens modernes relevent avec chaleur, comme si en ce tems là, l'Angleterre eût joui des mêmes Privileges qu'elle possede aujourd'hui. Cependant, il est facile de comprendre que les choses étoient alors sur un autre pied, quand on considere, qu'il fallut remonter jusqu'au tems des Rois Saxons, pour trouver les fondemens de ces Privileges.

La fortune ne fut jamais d'accord avec le naturel du Roi Jean. Il aimoit l'aise & le repos, & sa destinée fut d'être continuellement en action. Son humeur n'étoit propre, ni pour la prosperité ni pour l'adversité. La premiere le rendoit trop fier, & la seconde l'abattoit d'une maniere surprenante. Ainsi, une médiocre fortune auroit été sans doute plus convenable à son génie.

On accuse ce Prince d'avoir surpassé Henri II. son Pere, en luxure, défaut qu'on ne s'avise gueres de reprocher aux Souverains avec exage-

ration,

ration, à moins qu'on n'ait un dessein formé de les décrier, pour d'autres raisons. On ne peut nier, qu'on n'ait tâché de peindre celui-ci avec les plus noires couleurs, afin de faire passer plus doucement le procedé du Pape envers lui. Cela paroit manifestement par la calomnie dont on a voulu le noircir, en avançant, qu'il envoya des Ambassadeurs au Miramolin d'Afrique, pour lui offrir son Royaume, avec promesse d'embrasser la Religion de Mahomet; à quoi il n'y a aucune apparence. Cependant, quelque peu vrai-semblable que soit cette accusation, il se trouve des Historiens modernes qui n'ont pas fait difficulté de la donner pour vraye, sur ce qu'ils ont cru que *Matthieu Paris*, qui écrivoit sous le Regne de Henri III. Fils de Jean, n'auroit pas osé l'avancer, si elle n'eût pas été fondée (1). Mais cette raison paroit peu solide, puisque cet Historien a bien osé parler en termes peu respectueux de Henri III. même, sans craindre son ressentiment, dont il étoit peut-être à couvert quand il écrivoit. Ajoutons encore, qu'en ce tems-là, les Livres ne passoient pas d'abord entre les mains du Public, & qu'ils demeuroient quelquefois longtems cachez dans les Monasteres, sans être lus.

JEAN. 1216.

M. Paris.

Jean fut toujours malheureux, &, si l'on en croit les Historiens, toujours haï de ses Sujets. On ne sait pourtant comment accorder cette constante haine des Anglois, avec la facilité qu'il trouvoit à lever des Armées quand il en avoit besoin, & même pendant qu'il demeura dans les liens de l'Excommunication. Il faut donc distinguer deux Périodes dans le Regne de ce Prince. La premiere comprend le tems qui s'écoula depuis son avenement à la Couronne, jusqu'à ce qu'il l'eût resignée au Pape. Pendant ce tems-là, s'il ne fut pas beaucoup estimé, du moins il ne paroit pas qu'on eût pour lui cette haine, que sa mauvaise conduite lui attira dans la suite. La seconde Période commence au tems de cette Resignation, & dure jusqu'à la fin de sa vie. Pendant celle-ci, on ne peut disconvenir, que ses Sujets n'eussent une très forte aversion pour lui. Si pourtant on considere son Gouvernement, indépendamment de ses qualitez personnelles, on peut dire, qu'il ne fut pas des plus mauvais. Ce fut lui principalement qui règla la forme du Gouvernement Civil de la Ville de Londres, & de la plupart des autres Villes du Royaume, tel qu'on le voit aujourd'hui. Selon le sentiment de Cambden & de quelques autres, Jean fut le premier qui fit battre de la Monnoye sterling. Les cérémonies qui s'observoient à l'installation d'un Comte, ont ce

(1) Non-seulement *Matthieu Paris* donne le nom des Ambassadeurs, savoir *Thomas Hardington*, & *Rodolphe Fitz-Nicolas*, Chevaliers, avec *Robert* de *Londres*, Prêtre; mais il décrit aussi au long la maniere dont ils eurent Audience, leur conversation avec le *Roi Maure*, & combien celui-ci méprisoit le Roi leur Maitre, à cause de la bassesse de son esprit, les congédiant avec des marques de mépris. Il est rapporté aussi du Roi *Jean*, que quelque tems après qu'il eut fait sa paix avec le Pape *Innocent*, il dit *que rien ne lui avoit réussi, depuis qu'il avoit fait sa paix avec Dieu & avec le Pape;* & qu'ayant été à la Chasse, il dit en considerant un Daim qu'on éventra : *Regardez combien cet animal est gras! Je jurerois pourtant qu'il n'a jamais entendu Messe.* TIND.

JEAN. 1216.

même Prince pour auteur. Enfin, il établit les Loix d'Angleterre en Irlande, & donna aux *Cinq Ports* les Privileges dont ils jouïssent encore aujourd'hui.

Ses femmes & ses Enfans.

Les deux premieres Femmes de Jean ne lui donnerent point d'Enfans. D'Isabeau d'Angoulême sa troisieme Femme, il laissa deux Fils & trois Filles. *Henri* lui succeda. *Richard* fut Comte de Cornouaille, & ensuite élu Roi des Romains. Des trois Filles, *Jeanne* fut Femme d'Alexandre II. Roi d'Ecosse, *Eleonor* épousa Guillaume Marshal Comte de Pembrook, & en secondes nôces, Simon de Montfort Comte de Leicester. L'Empereur Frederic II. eut pour Femme la troisiéme, nommée *Isabelle*.

Evenemens remarquables pendant son Regne.

Les évenemens les plus remarquables arrivez dans les Païs étrangers pendant ce Regne, sont la prise de Constantinople par les armes des François & des Venitiens en 1204, & la Croisade contre les Albigeois (1), qui enfanta l'Inquisition (2).

(1) Environ l'an 1160, un certain *Waldo*, Marchand de *Lyon*, s'étant appliqué à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & n'y trouvant aucun fondement pour plusieurs Doctrines de l'Eglise Romaine, sur tout pour la *Transsubstantiation*, combattit ouvertement ces opinions. Ses Sectateurs, nommez *Vaudois* du nom de leur Maître, ayant été chassez de *Lyon*, se répandirent dans le *Dauphiné* & dans la *Provence*. Sur quoi l'on prétend que *Philippe-Auguste*, à dessein d'empêcher leur accroissement, fit raser 300 Châteaux de Gentilshommes, & détruire plusieurs Villes murées. Mais ces rigueurs, au lieu de diminuer leur nombre, les firent répandre dans une grande partie de l'Europe, où ils se multiplierent en si peu de tems, qu'en moins de cent ans après *Waldo*, dans le petit Evêché de *Passau* seulement, on trouva 80000 de ses Sectateurs. Il paroit par la Confession de Foi qu'ils dresserent, & qu'ils dédierent au Roi de France, qu'ils convenoient en plusieurs Points avec les Protestans d'aujourd'hui. En 1200, ces gens-là prirent les armes pour leur défense dans l'*Albigeois* Païs du *Languedoc*, d'où on les appella *Albigeois*. Sur quoi *Philippe-Auguste* leur faisant la guerre, les obligea de chercher une retraite en *Boheme* & en *Savoye*. Plusieurs aussi s'enfuirent en Angleterre. On assure que la Croisade qu'on fit contre eux étoit composé de 500000 hommes, qui portoient la Croix sur la poitrine, pour se distinguer de ceux qui alloient dans la Terre-Sainte, qui la portoient sur l'épaule. TIND.

(2) Le Pape *Gregoire IX.* fut le premier qui érigea le Tribunal barbare de l'Inquisition. Il l'établit d'abord à *Toulouse*, d'où on la bannit bientôt à cause de ses cruautez. L'*Espagne* & l'*Italie* l'ont acceptée. Mais *Philippe II.* Roi d'*Espagne* ayant tâché de l'établir dans les Païs-Bas, perdit les sept Provinces-Unies. Ce Tribunal est entre les mains des *Dominicains*, & juge de l'*Hérésie*, du *Judaïsme*, &c. Les Accusés sont emprisonnez dans des cachots, où ils ne voyent pas le jour, jusqu'à ce qu'ils s'accusent eux & leurs Complices; car on ne les confronte jamais avec leurs Accusateurs, & ils ne les connoissent seulement pas. La Congrégation de l'Inquisition fut établie par *Paul III*, & confirmée par *Sixte V.* Elle est composée de douze Cardinaux, de beaucoup de Prélats & de Théologiens. Les Cardinaux sont Inquisiteurs Généraux, & députent leurs Substituts dans les Provinces. TIND.



CHARTRE
DES
COMMUNES LIBERTÉS[1],
OU
LA GRANDE CHARTRE,
Accordée par le Roi JEAN à ses Sujets l'an 1215.

JEAN,

Par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre, &c.

A tous les Archevèques, Evèques, Comtes, Barons, &c.

LA GRANDE CHARTRE.



U'IL vous soit notoire, que Nous, en présence de Dieu, pour le salut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Descendans, à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de l'Eglise, & pour la reformation de notre Royaume, en présence des vénerables Peres Etienne *Archevêque de Cantorberi, Primat d'Angleterre & Cardinal de la Ste. Eglise Romaine*, Henri *Archevêque de Dublin*, Guillaume *Evêque de Londres, & autres nos Vassaux & Hommes-liges, avons*

(1) Comme cette *Chartre* se trouve dans *Matthieu Paris*, p. 255. qu'elle est divisée en Chapitres ; & que je la comparerai avec l'Original Latin & la Traduction du Docteur *Brady*, j'ajouterai ce que Mr. *de Rapin* a omis. C'est pourquoi j'insere ici dans le Préambule les Titres du Roi, & les noms des Comtes & des Barons, comme on les trouve dans *Matthieu Paris*; ce que l'Auteur laisse à l'écart " *Jean*

accordé, & par cette présente Chartre, accordons, pour Nous & pour nos Héritiers & Successeurs à jamais:

I. *Que l'Eglise d'Angleterre sera libre, & joüira de tous ses Droits & Libertez, sans qu'on y puisse toucher en façon quelconque. [Nous (1) voulons que les Privileges de l'Eglise soient par elle possedez, de telle maniere qu'il paroisse que la Liberté des Elections, estimée très nécessaire dans l'Eglise Anglicane, & que nous avons accordée & confirmée par notre Chartre, avant nos differens avec les Barons, a été accordée par un acte libre de notre volonté; & nous entendons que ladite Chartre soit observée par nous, & par nos Successeurs à jamais.]*

II. *Nous avons aussi accordé à tous nos Sujets libres du Royaume d'Angleterre, pour Nous & pour nos Héritiers & Successeurs, toutes les Libertez spécifiées ci-dessous, pour être possedées par eux & par leurs Héritiers, comme les tenant de Nous & de nos Successeurs.*

III. *Si quelqu'un de nos Comtes (2) Barons, ou autres qui tiennent des Terres de Nous, sous la redevance d'un service militaire, vient à mourir, laissant un Héritier en âge de Majorité, cet Héritier ne payera, pour entrer en possession du Fief, que selon l'ancienne Taxe; savoir, l'Héritier d'un Comte, pour tout son Fief, 100. marcs; l'Héritier d'un Baron, pour un Fief entier, 100. Shellings; & tous les autres à proportion, selon l'ancienne Taxe des Fiefs (3).*

IV. *Si l'Héritier se trouve en age de Minorité, le Seigneur de qui son Fief releve, ne pourra prendre la Garde-noble de sa personne, avant que d'en avoir reçu l'Hommage qui lui est dû. Ensuite, cet Héritier, étant par-*

„ par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, „ & Comte d'Anjou...... par l'avis de, &c.... *Pierre* Evêque de *Winchester*, *Jocelin* Evêque de *Bath* & *Glastonbury*, *Hugues* Evêque de *Lincoln*, *Gautier* Evêque „ de *Worcester*, *Guillaume* Evêque de *Coventry*, *Benoît* Evêque de *Rochester*, & Maitre „ *Pandolphe* Sous-Diacre, & ancien Domestique du Pape, Frere d'*Aimeric* Maitre du „ Temple en Angleterre; & des nobles Personnes *Guillaume Marshal*, Comte de „ *Pembrooke*, *Guillaume* Comte de *Salisbury*, *Guillaume*, Comte de *Warren*, *Guillaume* Comte *d'Arundel*, *Alain de Galoway* Connêtable d'*Ecosse*, *Warin Fitz-Gerald*, *Pierre Fitz-Herbert*, & *Hugues de Burgh* Sénéchal de *Poitou*, *Hugues de Nevil*, „ *Matthieu Fitz-Herbert*, *Thomas Basset*, *Alain Basset*, *Philippe de Albiney*, *Robert* „ *de Ropele*, *Jean Marshal*, *Jean Fitz-Hugh*.... TIND.

(1) Ce qui est mis ici entre deux Crochets, aussi bien que dans quelques-uns des Articles suivans, ne se trouve pas dans quelques Copies, ou s'y trouve avec quelque diversité. RAP. TH.

(2) Il n'y avoit en ce tems-là aucun *Duc*, *Marquis* ou *Vicomte*, en Angleterre. Le premier Duc qu'on y vit fut *Edouard* surnommé *le Prince Noir*, qui fut créé Duc de *Cornouaille* l'an onzieme d'*Edouard III*. *Robert de Vere*, Comte d'*Oxford*, fut créé Marquis de *Dublin* l'an huitieme de *Richard II*. Le premier Vicomte dont on ait mémoire, qui s'assit au Parlement sous ce Titre, fut *Jean* Vicomte de *Beaumont*, créé l'an dix-huitieme de *Henri VI*. TIND.

(3) L'ancien *Relief* (du mot Latin *relevare*, adoucir par un rabais, ou prendre en reprise) étoit la quatrieme partie du Revenu annuel. TIND.

venu à l'âge de vingt & un an, sera mis en possession de son Héritage, sans rien payer au Seigneur. Que s'il est fait Chevalier pendant sa Minorité, son Fief demeurera pourtant sous la garde du Seigneur, jusqu'au tems ci-dessus marqué.

V. *Celui qui aura en garde les Terres d'un Mineur, ne pourra prendre sur ces mêmes Terres, que des profits & des services raisonnables, sans détruire ni détériorer les biens des Tenanciers, ni rien de ce qui appartient à l'Héritage. Que s'il arrive que Nous commettions ces Terres à la garde d'un Sherif, ou de quelque autre personne que ce soit, pour nous en rendre compte, & qu'il y fasse quelque dommage, nous promettons de l'obliger à le reparer, & de donner la garde de l'Héritage à quelque Tenancier discret du même Fief, qui en sera responsable envers Nous, de la même maniere.*

VI. *Les Gardiens des Fiefs maintiendront en bon état, tant les Maisons, Parcs, Garennes, Etangs, Moulins, & autres choses en dépendant, que les Revenus, & les rendront à l'Héritier, lorsqu'il sera en âge, avec sa Terre bien fournie de Charrues & autres choses nécessaires, ou du moins, autant qu'ils en auront reçu. La même chose sera observée dans la garde qui nous appartient, des Archevêchez, Evêchez, Prieurez, Eglises, &c. excepté que ce droit de garde ne pourra pas être vendu.*

VII. *Les Héritiers seront mariez selon leur état [& condition, (1), & les Parens en seront informez avant que le mariage soit contracté].*

VIII. *Aussi-tôt qu'une Femme sera Veuve, on lui rendra ce qu'elle aura eu en Dot, ou son héritage, sans qu'elle soit obligée de rien payer pour cette restitution, non plus que pour le Douaire qui lui sera dû sur les biens qu'elle & son mari auront possedez, jusqu'à la mort du Mari. Elle pourra demeurer dans la principale maison de son défunt Mari, quarante jours après sa mort; & pendant ce tems-là, on lui assignera son Douaire, en cas qu'il n'ait pas été règlé auparavant. Mais si la principale Maison étoit un Château fortifié, on pourra lui assigner quelque autre demeure où elle soit commodément, jusqu'à ce que son Douaire soit règlé. Elle y sera entretenue de tout ce qui sera raisonnablement nécessaire pour sa subsistance, sur les revenus des biens communs d'elle & de son défunt Mari. Le Douaire sera règlé à la troisieme partie des Terres possedées par son Mari, pendant qu'il étoit en vie; à moins que, par son Contract de mariage, il n'ait été règlé à une moindre portion (2).*

IX. *On ne pourra contraindre aucune Veuve, par la saisie de ses meubles (3), à prendre un autre Mari, pendant qu'elle voudra demeurer dans*

(1) Le mot *Disparagement*, dans la Traduction Angloise de la Chartre, revient à ceci, qu'ils seront mariés selon leur rang. Tind.

(2) Il y a dans le Latin, *Maritagium*, ce qui, (selon l'Auteur des Notes) signifie qu'elle se mariera quand & à qui elle voudra. Tind.

(3) Le mot Anglois est *Destein'd*, que l'Auteur des Notes traduit par *contrainte*, par la *saisie de ses biens*. Tind.

LA GRANDE CHARTRE.

l'état de viduïté. Mais elle sera obligée de donner caution qu'elle ne se remariera point sans notre consentement, si elle releve de Nous, ou sans celui du Seigneur de qui elle releve immédiatement.

X. *Ni Nous, ni nos Baillifs, ne ferons jamais saisir les Terres ou les Rentes de qui que ce soit, pour dettes, tant que le Débiteur aura des meubles pour payer sa dette, & qu'il paroitra prêt à satisfaire son Créancier. Ceux qui auront cautionné ne seront point exécutez, tant que le Débiteur même sera en état de payer.*

XI. *Que si le Débiteur ne paye point, soit par impuissance, soit par défaut de volonté, on exigera la dette des Cautions, lesquelles auront une hypotheque sur les biens & rentes du Débiteur, jusqu'à la concurrence de ce qui aura été payé pour lui; excepté qu'il fasse voir une décharge des Cautions.*

XII. [*Si quelqu'un a emprunté de l'argent des Juifs, & qu'il meure avant que la dette soit payée, l'Héritier, s'il est Mineur, ne payera point d'interêt pour cette dette, tant qu'il demeurera en âge de Minorité, de qui que ce soit qu'il releve. Que si la dette vient à tomber entre nos mains, Nous nous contenterons de garder le gage livré par le Contract, pour sureté de la même dette*].

XIII. *Si quelqu'un meurt étant Débiteur des Juifs, sa Veuve aura son Douaire, sans être obligée de payer aucune partie de cette dette. Et si le défunt a laissé des Enfans Mineurs, ils auront la subsistance proportionnée au bien réel de leur Pere, & du surplus, la dette sera payée. Sauf toutefois le service dû au Seigneur. Les autres dettes dues à d'autres qu'à des Juifs, seront payées de la même maniere.*

XIV. *Nous promettons de ne faire aucune levée ou imposition, soit pour le droit de* Scutage (1), *ou autre, sans le consentement de notre commun Conseil du Royaume, à moins que ce ne soit pour le rachat de notre personne, ou pour faire notre Fils ainé Chevalier, ou pour marier une fois seulement notre Fille ainée : dans tous lesquels cas, nous leverons seulement une aide raisonnable & moderée.*

XV. [*Il en sera de même à l'égard des Subsides que nous leverons sur la Ville de Londres, laquelle jouïra de ses anciennes Libertez & Coutumes, tant sur l'eau que sur la terre*].

XVI. *Nous accordons encore à toutes les autres Citez, Villes, Bourgs, & Villages, aux Barons des Cinq-Ports (2), & à tous autres Ports, qu'ils*

(1) *Le Scutage* étoit un service militaire à quoi les possesseurs des Fiefs étoient obligez envers le Roi. Il se prend aussi pour ce que les Feudataires payoient au Roi, pour être dispensez de ce service; & encore, pour la Taxe qui étoit imposée sur chaque Vassal, pour quelque service public. Depuis *Guillaume I.* les Rois avoient souvent imposé de pareilles Taxes, sans le consentement des Etats. RAP. TH.

(2) Les cinq Ports étoient situez dans la Province de *Kent*. Ils avoient de grands Privileges, que le Roi *Jean* avoit lui-même augmentez. Les Gouverneurs en étoient

puissent joüir de leurs Privileges & anciennes Coutumes, & envoyer des Députez au Conseil Commun (1) *pour y règler ce que chacun doit fournir, les trois cas de l'Article XIV. exceptez.*

XVII. [*Quand il sera question de règler ce que chacun devra payer pour le droit de* Scutage, *Nous promettons de faire sommer, par des ordres particuliers, les Archevêques, les Evêques, les Abbez, les Comtes, & les Grands Barons du Royaume, chacun en son particulier*].

XVIII. [*Nous promettons encore de faire sommer en général, par nos Sherifs ou Baillifs, tous ceux qui tiennent des Terres de Nous en Chef* (2), *quarante jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, de se trouver au lieu assigné, & dans les Sommations, Nous déclarerons les causes pour lesquelles l'Assemblée sera convoquée*].

XIX. [*Les sommations étant faites de cette maniere, on procedera sans délai à la décision des affaires, selon les avis de ceux qui se trouveront présens, quand même tous ceux qui auront été sommez n'y seroient pas*].

XX. *Nous promettons de n'accorder à aucun Seigneur que ce soit, la permission de lever aucune somme sur ses Vassaux & Tenanciers, si ce n'est pour le délivrer de prison, pour faire son Fils ainé Chevalier, ou pour marier sa Fille ainée, dans lesquels cas, il pourra seulement lever une Taxe moderée.*

XXI. *On ne saisira les meubles d'aucune personne, pour l'obliger, à raison de son Fief, à plus de service qu'il n'en doit naturellement.*

XXII. *La Cour des* Communs Plaidoyers *ne suivra plus notre personne, mais elle demeurera fixe en un certain lieu. Les Procès touchant* l'Expulsion de possession (3), la Mort d'un Ancêtre (4), ou la Présentation aux Bénéfices, *seront jugez dans la Province dont les Parties dépendent, de cette maniere : Nous, ou notre Grand Justicier, envoyerons une fois tous les ans, dans chaque Comté, des Juges qui, avec les Chevaliers des mêmes Comtez, tiendront leurs Assises dans la Province même* (5).

XXIII. *Les Procès qui ne pourront être terminez dans une Session, ne pourront être jugez dans un autre lieu du* Circuit *des mêmes Juges; & les affaires qui, pour leurs difficultez ne pourront pas être décidées par ces mêmes juges, seront portées à la Cour du* Banc du Roi.

nommez Barons, comme ils le sont aujourd'hui. RAP. TH.

(1) C'est-à-dire, selon l'explication du Docteur *Brady*, *ils envoyeront leurs Representans ou Commissaires*, au Conseil commun du Royaume. TIND.

(2) Il semble qu'on peut inferer de cet Article, qu'il n'y avoit que ceux qui tenoient en Chef des Terres de la Couronne, qui eussent droit d'assister aux Assemblées Générales ou Parlemens. Autrement il étoit naturel de faire ici mention des Députez des Communes, si elles eussent alors joüi de ce droit. RAP. TH.

(3) Pour demander que le Possesseur d'un bien en soit démis. RAP. TH.

(4) Pour la poursuite faite par le Fils ou un autre descendant d'un homme tué. RAP. TH

(5) Selon les apparences, depuis la Conquête, les Rois avoient aboli, ou considérablement alteré cette maniere de juger les Procès, afin de se rendre maitres des Jugemens. RAP. TH.

LA GRANDE CHARTRE.

XXIV. *Toutes les affaires qui regardent la* Derniere Présentation aux Eglises, *seront portées à la Cour du Banc du Roi, & y seront terminées.*

XXV. *Un* Tenancier libre (1) *ne pourra pas être mis à l'amende pour de petites fautes, mais seulement pour les grandes, & l'amende sera proportionnée au crime; sauf sa subsistance* (2), *dont il ne pourra être privé. Il en sera usé de même à l'égard des Marchands, ausquels on sera tenu de laisser ce qui leur sera nécessaire pour entretenir leur Commerce.*

XXVI. *Semblablement, un Païsan, ou autre personne nous appartenant, ne pourra être mis à l'amende, qu'aux mêmes conditions. C'est-à-dire, qu'on ne pourra point toucher aux instrumens servant au labourage. Aucune des susdites amendes, ne sera imposée que sur le Serment de douze hommes du voisinage, recennus pour gens de bonne reputation.*

XXVII. *Les Comtes & les Barons ne seront mis à l'amende que par leurs Pairs* (3), *& selon la qualité de l'offense.*

XXVIII. *Aucun Ecclésiastique ne sera mis à une amende proportionnée au revenu de son Bénéfice, mais seulement aux Biens Laïques qu'il possede, & selon la qualité de sa faute.*

XXIX. *On ne contraindra aucune Ville, ni aucune personne, par la saisie des meubles, à faire construire des Ponts sur les Rivieres, à moins qu'elles n'y soient obligées par un ancien droit.*

XXX. *On ne fera aucune Digue aux Rivieres, qu'à celles qui en ont eu du tems de Henri I.*

XXXI. *Aucun Sherif, Connêtable* (4), *Coroner* (5) *ou autre Officier, ne pourra tenir les Plaids de la Couronne.*

(1) On appelloit *Tenanciers libres*, tous ceux qui tenoient des Terres, ou du Roi, ou de quelques autres Seigneurs sous certaines redevances, pour les distinguer des Villains ou Païsans qui étoient regardez comme une espece d'Esclaves. Quoique les Païsans soient présentement sur un autre pied, le terme de *Free Holder*, ou Tenancier libre, s'est conservé jusqu'à présent. RAP. TH.

(2) Il y a dans le Latin *Contenementum*; ce qui se doit entendre des moyens ou outils qu'un homme a pour gagner sa vie, comme sont les armes à un Soldat, la Charrue & les Charrettes à un Laboureur, &c. TIND.

(3) En Angleterre, il n'y a que deux Ordres de Sujets, savoir, les *Pairs du Royaume* & les *Communes*. Les premiers ont pour leurs *Pairs* tous les autres Pairs du Royaume; & pour ceux qui sont de l'ordre des Communes, ils sont tous censez *Pairs* les uns des autres. RAP. TH.

(4) Le mot de *Connêtable* doit s'entendre ici pour celui d'un Château. C'étoient anciennement des Personnes de poids & d'autorité; & à l'égard des *Plaids* de la Couronne, ils avoient la même autorité dans l'étendue de leur Ressort, que le *Sherif* avoit dans son Bailliage, avant cette Chartre; & ils avoient un Sceau dont ils scelloient leurs Actes, avec leurs figures à cheval. Regulierement, chaque Château contient un Manoir Seigneurial; de sorte que tout *Connêtable* d'un Château, l'est d'un Manoir Seigneurial. TIND.

(5) *Coroner* est un Magistrat qui fait la visite des Corps de ceux qui ont été tuez, & qui décide qu'un tel est mort de mort violente ou le contraire. RAP. TH.

XXXII.

GRANDE CHARTRE.

XXXII. *Les* Comtez, Centaines, Wapentacks, Dixaines (1) *demeureront fixez selon l'ancienne forme, les Terres de notre Domaine particulier exceptées.*

XXXIII. *Si quelqu'un tenant de Nous un Fief Laïque, meurt, & que le Sherif ou Baillif produise des preuves pour faire voir que le Défunt étoit notre débiteur, il sera permis de saisir & d'enregîtrer ses meubles trouvez dans le même Fief, jusqu'à la concurrence de la somme dûe, & cela par l'inspection de quelques voisins reputez gens d'honneur, afin que rien ne soit détourné jusqu'à ce que la dette soit payée. Le surplus sera laissé entre les mains des Exécuteurs du Testament du Défunt. Que s'il se trouve que le Défunt ne nous devoit rien, le tout sera laissé à l'Héritier, sauf les droits de la Veuve & des Enfans.*

XXXIV. *Si quelque Tenancier meurt sans faire Testament, ses effets mobiliaires seront distribuez par les plus proches parens & amis, avec l'approbation de l'Eglise, sauf ce qui étoit dû par le Défunt.*

XXXV. *Aucun de nos Baillifs, ou Connêtables, ne prendra le grain, ou autres effets mobiliaires d'une personne qui ne sera pas de sa jurisdiction, à moins qu'il ne le paye comptant, ou qu'il n'ait auparavant convenu avec le vendeur du tems du payement. Mais si le vendeur est de la Ville même, il sera payé dans quarante jours.*

XXXVI. *On ne pourra saisir les meubles d'aucun Chevalier, sous prétexte de la garde des Châteaux, s'il offre de lui-même le service, ou de donner un homme en sa place, en cas qu'il ait une excuse valable pour s'en dispenser lui-même.*

XXXVII. *S'il arrive qu'un Chevalier soit commandé pour aller servir à l'Armée, il sera dispensé de la garde des Châteaux, tout autant de tems qu'il fera son service à l'Armée, pour raison de son Fief.*

XXXVIII. *Aucun Sherif ou Baillif ne prendra par force, ni Chariots ni Chevaux, pour porter notre bagage, qu'en payant le prix ordonné par les anciens Règlemens, savoir, dix sols par jour pour un Chariot à deux Chevaux, & quatorze sols pour un à trois Chevaux.*

XXXIX. *Nous promettons de ne faire point prendre les Chariots des Ecclésiastiques, ni des Chevaliers ni des Dames de qualité, non plus que du bois pour l'usage de nos Châteaux, que du consentememt des Proprietaires.*

XL. *Nous ne tiendrons les Terres de ceux qui seront convaincus de Felonie, qu'un an & un jour; après quoi nous les mettrons entre les mains du Seigneur.*

XLI. *Tous les Filets à prendre des Saumons ou autres Poissons, dans les Rivieres de Midway, ou dans la Tamise, & dans toutes les Rivieres d'Angleterre, excepté sur les Côtes, seront ôtez.*

(1) Ces mots ont été expliquez dans la *Dissertation sur les Coutumes des Anglo-Saxons* (T. I.) Rap. Th.

GRANDE CHARTRE.

XLII. *On n'accordera plus aucun* Writ *ou Ordre appellé* Præcipe (1) *par lequel un Tenancier doive perdre son procès.*

XLIII. *Il y aura une même Mesure dans tout le Royaume, pour le vin & pour la biere, aussi bien que pour le grain; & cette Mesure sera conforme à celle dont on se sert à Londres. Tous les Draps* (2) *auront une même largeur, savoir, deux verges entre les deux lisieres. Les Poids seront aussi les mêmes dans tout le Royaume.*

XLIV. *On ne prendra rien, à l'avenir, pour les* Writs *ou Ordres d'informer, de celui qui desirera qu'information soit faite touchant la perte de la vie ou des membres de quelque personne. Mais ils seront accordez* gratis, *& ne seront jamais refusez.*

XLV. *Si quelqu'un tient de nous une Ferme, soit* Soccage *ou* Burgage (3), *& quelques Terres d'un autre, sous la redevance d'un service militaire, Nous ne prétendrons point, sous prétexte de cette Ferme, avoir la garde de l'Héritier Mineur, ou de la Terre qui appartient au Fief d'un autre. Nous ne prétendrons pas même à la garde de la Ferme, à moins qu'elle ne soit sujette à un service militaire.*

XLVI. *Nous ne prétendrons point avoir la garde d'un Enfant Mineur, ou de la Terre qu'il tient d'un autre sous l'obligation d'un service militaire, sous prétexte qu'il nous devra quelque petite redevance, comme de nous fournir des épées ou des fleches, ou quelque autre chose de cette nature.*

XLVII. *Aucun Baillif, ou autre de nos Officiers, n'obligera personne à se purger, par serment* (4) *sur sa simple accusation, ou témoignage, à moins que ce témoignage ne soit confirmé par des gens dignes de foi.*

XLVIII. *On n'arrêtera, ni n'emprisonnera, ni ne dépossedera de ses biens, coutumes & libertez, & on ne fera mourir aucune personne, de quelque maniere que ce soit, que par le Jugement de ses Pairs* (5), *selon les Loix du Païs* (6).

XLIX. *Nous ne vendrons, ne refuserons, ou ne differerons la Justice à personne.*

L. *Les Marchands, s'ils ne sont publiquement prohibez, pourront librement aller & venir dans le Royaume, en sortir, y demeurer, le traverser par terre ou par eau, acheter, vendre, selon les anciennes coutumes, sans*

(1) Le *Writ* ou Ordre appellé *Præcipe*, parce qu'il commence par ces mots, *Præcipe quod reddat*, a divers usages dans le Droit Anglois. Il signifie en général un Ordre du Roi, ou de quelque Cour de Justice, de mettre en possession celui qui se plaint d'avoir été injustement dépouillé. Apparemment, il s'étoit introduit divers abus sur cet Article. RAP. TH.

(2) Il y a dans l'Anglois, *Russet* & *Haberjećt*, qui sont des especes de Drap grossier. TIND.

(3) Ces mots ont été expliquez dans la Dissertation (citée dans la *Note* de la page précednte). RAP. TH.

(4) L'Anglois dit, *Put any man to his law.* C'est comme qui diroit, prendre son serment, &c. TIND.

(5) Voyez la Note sur l'*Article XXVII.* RAP. TH.

(6) C'est à dire, selon le Docteur *Brady*, par un *Procès juridique.* TIND.

qu'on puisse imposer sur eux aucune maltôte, excepté en tems de Guerre, ou quand ils seront d'une Nation en Guerre avec Nous.

GRANDE CHARTRE.

LI. *S'il se trouve de tels Marchands dans le Royaume, au commencement d'une guerre, il seront mis en sureté, sans aucun dommage de leurs personnes ni de leurs effets, jusqu'à ce que Nous, ou notre Grand Justicier, soyons informez de la maniere dont nos Marchands sont traitez chez les ennemis; & si les nôtres sont bien traitez, ceux-ci le seront aussi parmi nous.*

LII. *Il sera permis, à l'avenir, à toutes personnes, de sortir du Royaume, & d'y retourner en toute sureté, sauf le droit de fidelité qui nous est dû. Excepté toutefois, en tems de guerre, & pour peu de tems, quand il sera nécessaire pour le bien commun du Royaume. Excepté encore les Prisonniers, & les Proscrits, selon les Loix du Païs, & les Peuples qui seront en guerre avec nous, aussi bien que les Marchands d'une Nation ennemie, comme en l'Article précedent.*

LIII. *Si quelqu'un releve d'une Terre qui vienne à nous échoir, soit par confiscation, ou autrement, comme de* Wallingford, *de* Boulogne, *de* Nottingham, *de* Lencastre; *qui sont en notre possession, & qui sont des Baronies, & qu'il vienne a mourir, son Héritier ne donnera rien, & ne sera tenu de faire aucun autre service, que celui auquel il seroit obligé si la Baronie étoit dans la possession de l'ancien Baron, & non dans la nôtre. Nous tiendrons ladite Baronie de la même maniere que les anciens Barons la tenoient avant nous. Nous ne prétendrons point, pour raison de ladite Baronie tombée entre nos mains, avoir la Garde-noble d'aucun des Vassaux, à moins que celui qui possede un Fief relevant de cette Baronie, ne relevât aussi de Nous pour un autre Fief, sous l'obligation d'un service militaire.*

LIV. *Ceux qui ont leurs habitations hors de nos Forêts, ne seront point obligez de comparoître devant nos Juges des Forêts sur des sommations générales, mais seulement ceux qui sont interessez dans le Procès, ou qui sont cautions de ceux qui ont été arrêtez pour malversation concernant nos Forêts.*

LV. *Tous les Bois qui ont été réduits en Forêts par le Roi Richard notre Frere, seront rétablis en leur premier état, les Bois de nos propres Domaines exceptez.*

LVI. *Personne ne pourra vendre ou donner aucune partie de sa Terre, au préjudice de son Seigneur: c'est-à-dire, à moins qu'il ne lui en reste assez pour pouvoir faire le service dû au Seigneur.*

LVII. *Tous Patrons d'Abbayes qui ont des Chartres de quelqu'un des Rois d'Angleterre, contenant droit de Patronat, ou qui possédent ce droit de tems immémorial, auront la garde de ces Abbayes, pendant la vacance, comme ils doivent l'avoir, selon ce qui a été déclaré.*

LVIII. *Personne ne sera mis en prison sur l'Appel d'une Femme, pour la mort d'aucun autre homme que du propre Mari de la Femme.*

LIX. *On ne tiendra le* Shire-Gemot (1) *ou la Cour du Comté, qu'une fois le*

(1) Ce terme a été expliqué dans la *Dissertation* (déja citée). RAP. TH.



mois, à moins que ce ne soit dans les lieux où la coutume est de mettre un plus grand intervalle entre les Sessions, où l'on continuera de même, selon l'ancienne coutume.

LX. *Aucun Sherif ou Baillif ne tiendra son* Tour (1) *ou sa Cour que deux fois l'an; savoir, la premiere, après les fêtes de Pâque; la seconde, après la S. Michel, & dans les lieux accoutumez. Alors, l'inspection ou examen des cautions ou sûretez, dont les hommes libres de notre Royaume se servent mutuellement, se fera, au terme de S. Michel, sans aucune oppression; de telle maniere, que chacun ait les mêmes libertez dont il jouissoit sous le Regne de Henri I. & celles qu'il peut avoir obtenues depuis.*

LXI. *Que ladite Inspection se fasse de telle sorte, qu'elle ne porte aucun préjudice à la paix; & que la Dixaine soit remplie comme elle le doit être.*

LXII. *Que le Sherif n'opprime & ne vexe personne, mais qu'il se contente des droits que les Sherifs avoient accoutumé de prendre sous le Regne de Henri I.*

LXIII. *Qu'à l'avenir, il ne soit prrmis à qui que ce soit, de donner sa Terre à une Maison Religieuse, pour la tenir en suite en Fief, de cette Maison.*

LXIV. *Il ne sera point permis aux Maisons Religieuses, de recevoir des Terres de cette maniere, pour les rendre ensuite aux Proprietaires, à condition de relever des Monasteres. Si à l'avenir, quelqu'un entreprend de donner sa Terre à un Monastere, & qu'il en soit convaincu, le don sera nul, & la Terre donnée sera confisquée au profit du Seigneur* (2).

LXV. *Le droit de* Scutage *sera perçu à l'avenir, selon la coutume pratiquée sous Henri I. Que les Sherifs n'entreprennent point de vexer qui que ce soit, mais qu'ils se contentent de leurs droits.*

LXVI. *Toutes les Libertez & Privileges que nous accordons par cette présente Chartre, à l'égard de ce qui nous est dû par nos Vassaux, seront observez de même par les Clercs & par les Laïques à l'égard de leurs Tenanciers.*

LXVII. *Sauf le droit des Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Templiers, Hospitaliers, Comtes, Barons Chevaliers, & de tous les autres, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, dont ils jouïssoient avant cette Chartre.*

Témoins &c.

(1) *Sherifs-Turn.* C'est une Cour tenue par les *Sherifs* de chaque Comté, pour y enregîtrer les Dixaines, Centaines, &c. Sur quoi voi. la *Dissertation* (déja citée) & le Regne d'*Alfred*. RAP. TH.

(2) Cet Article ayant été mal observé dans la suite, il fut fait sous le Regne d'Edouard I., un Statut appellé de *Main-morte*, qui renouvella ces défenses. RAP. TH.

(LXIII. & LXIV.) Les motifs de ces deux Articles étoient à cause que tenant leurs Terres de l'Eglise, les services dûs en vertu des *Fiefs* qui étoient proprement établis pour la défense de l'Eglise, étoient devenus de vrayes concussions; & à cause que les Seigneurs Suzerains perdoient les *Aubaines*, *Droits de garde*, *Recours*, & Droits semblables. On se servoit de plusieurs moyens pour se dérober à la force de la Loi: mais on empêcha à la fin ces désordres d'aller plus loin, par le Statut de *Main-morte*, l'an 7. d'*Edouard I.* TIND.

CHARTRE DES FORÊTS(1),

Accordée par le Roi JEAN à ses Sujets l'an 1215.

JEAN, par la Grace de Dieu Roi d'Angleterre, &c.

Qu'il soit notoire à tous, qu'à l'honneur de Dieu, pour le salut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Successeurs, pour l'exaltation de l'Eglise, & pour la reformation de notre Royaume, Nous avons, de notre libre & franche volonté, accordé, pour Nous & pour nos Successeurs, les Libertez ci-dessous spécifiées, pour être observées à jamais dans tout notre Royaume d'Angleterre.

CHARTRE DES FORETS.

I. *Premierement, tout ce que Henri I. notre Bisayeul a mis en Forêts, sera examiné par des gens de bien & capables, & s'il se trouve qu'il ait réduit en Forêts d'autres Bois que ceux qui lui appartenoient en propre, ils seront remis en leur premier état. Que si ce sont ses propres Bois, ils demeureront en forêts, sauf le droit du pâturage à ceux qui avoient accoutumé d'en jouïr.*

II. Comme les Articles LIV. & LV. de la GRANDE CHARTRE, qui sont ici réduits en un seul Article.

III. *Les Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Comtes, Barons, Che-*

(1) Les Forêts appartenoient originairement à la Couronne, & les Rois en avoient cedé diverses parties à des Particuliers, qui les avoient défrichées & réduites en pâturages, ou en terres labourables. Cependant, tout ce qui avoit été défriché, portoit toujours le même nom de Forêt. Ces forêts appartenant toujours au Roi, soit comme Proprietaire, ou comme Souverain, étoient un sujet continuel de vexations, tant contre ceux qui en tenoient une partie du Roi, que contre les voisins, sous prétexte des Droits Royaux. RAP. TH.

Cette Chartre se trouve de la même maniere, qu'ici, dans *Matthieu Paris*. p. 250. TIND.

CHARTRE DES FORETS.

valiers & Tenanciers libres, qui ont des Bois dans quelqu'une de nos forêts, les possederont de la même maniere qu'ils les possedoient du tems de Henri I. Ils seront pour toujours déchargez de l'imputation d'avoir usurpé les Terres du Roi, les grands chemins &c. & d'avoir converti les Bois en Terres labourables, sans permission, depuis ce tems-là jusqu'à notre Couronnement. Mais ceux qui le feront à l'avenir, sans permission, en seront responsables (1).

IV. *Les Inspecteurs (2) examineront les forêts, de la même maniere qu'on le pratiquoit au tems de Henri I. & non autrement.*

V. *L'inspection touchant les Chiens qui sont dans les forêts, & qui n'ont point les ongles coupez, ne sera faite à l'avenir, qu'une fois tous les trois ans, sur l'examen & le témoignage de gens dignes de foi, & non autrement. Celui dont le Chien sera trouvé en ce tems-là, sans avoir les ongles rognez, sera condamné à une amende de trois Shellings. On ne prendra point à l'avenir un Bœuf, pour la reparation de cette offense. Pour que le Chien soit dans le cas requis par les Statuts, il suffira que les trois ongles du pied de devant soient rognez, ou qu'on lui ait coupé la pelote qu'il a sous le pied. On n'observera cette Ordonnance touchant les Chiens, que dans les lieux où elle étoit établie sous le Regne de Henri I.*

VI. *Qu'aucun Garde des forêts ne présume à l'avenir de tenir des Cabarets à bierre, ni de faire aucune collecte de gerbes, soit d'avoine soit de froment, ni aucune sorte d'imposition. Que par l'avis, & sur le Serment de douze Inspecteurs des forêts (3) lorsqu'ils feront leur* Inquisition *on établisse le nombre de Gardes qui sera jugé suffisant pour garder chaque forêt.*

VII. *Les Tenanciers d'une forêt ne tiendront leur Cour ou Assemblée, que trois fois l'an, savoir la premiere, quinze jours après la St. Michel, quand les Officiers nommez* Agistes *vont marquer les lieux que les Troupeaux doivent occuper pour y paitre. La seconde, environ la Fête de St. Martin, quand les mêmes Agistes vont recevoir le payement pour la pâture des Troupeaux (4). Dans ces deux Assemblées, les seuls Forêtiers,* Verdiers *&* Agistes *(5), seront obligez de s'y trouver, & aucune personne n'y sera contrainte. La troisieme Assemblée se tiendra quinze jours avant la fête de St. Jean Baptiste, pour examiner le nombre des jeunes Daims. A cette derniere n'assisteront que les* Forêtiers *& les* Verdiers, *& aucun autre ne sera obligé de s'y trouver.*

VIII. *Les Forêtiers & les Verdiers s'assembleront tous les quarante jours, pour examiner les malversations commises, tant concernant la pâture, que*

(1) Tous les articles de cette Chartre font voir combien les Sujets étoient opprimez, sous prétexte de la conservation des Forêts Royales. RAP. TH.

(2 & 3) Il y a dans l'Anglois *Bedel*, c'est à dire, *Bailly de la Forêt*. TIND.

(4) Il y a dans l'Anglois, *Pannage*, c'est à dire l'argent qu'on donne pour nourrir les cochons dans les Forêts du Roi, avec la *glandée*. TIND.

(5) En Anglois *Verderors* & *Agisters*. RAP. TH.

les Bêtes fauves, & ceux qui les auront commises, seront obligez de comparoitre devant ces Officiers. Mais ces Assemblées ne se tiendront que dans les lieux accoutumez.

IX. *Chaque homme libre pourra prendre du bêtail étranger dans son propre Bois, & en recevoir le payement.*

X. *Nous accordons, que chaque homme libre puisse mener ses Pourceaux à travers nos forêts, pour les conduire, ou dans son propre Bois, ou ailleurs. Et s'ils ne font que passer une nuit dans quelqu'une de nos forêts, il ne sera pas obligé de rien payer pour cela.*

XI. *Nul ne sera condamné à perdre la vie ou les membres, pour avoir pris de notre gibier. Toutefois, il sera grievement puni, s'il est pris & convaincu, en cas qu'il n'ait pas de quoi payer l'amende. Sinon, il demeurera en prison un an & un jour. Que si après ce tems-là, il peut trouver des cautions, il sera relâché: mais s'il n'en trouve point, il sera banni du Royaume.*

XII. *Chaque Archevêque, Evêque, Comte, Baron, sommé de se rendre à notre Cour, pourra, en passant dans nos forêts, prendre un Daim ou deux, en présence d'un Forêtier. Mais si le Forêtier est absent, le Seignenr fera sonner du cor, afin qu'il ne semble pas qu'il dérobe le Daim. Il pourra faire la même chose en s'en retournant.*

XIII. *Chaque homme libre pourra faire construire un Moulin dans son Bois, quoique cê Bois soit dans une de nos forêts, & faire une Garenne, un Vivier, ou un fossé dans ses terres labourables, pourvu que ce ne soit pas au préjudice de son voisin.*

XIV. *Chaqne homme libre pourra tenir dans ses Bois, des Hérons, des Faucons, ou autres tels Oiseaux; & le Miel qui se trouvera dans son Bois, lui appartiendra.*

XV. *A l'avenir, les Forêtiers ne prendront aucun droit de ceux qui passent (1) dans nos forêts, excepté de ceux qui vont y acheter du bois ou du charbon, pour le revendre ailleurs, auquel cas ils exigeront seulement deux sous par Chariot pour six mois, & un sou & demi par Cheval, pour le même tems. Mais ceux qui gagnent leur vie en portant ces sortes de marchandises sur leur dos, ne payeront rien. Aucune autre personne ne sera sujette à payer aucun droit pour le passage dans les grands chemins qui se trouvent dans nos forêts*

XVI. *Tous ceux qui ont été bannis, ou mis hors de la protection des Loix, pour des offenses commises dans nos Forêts, depuis le tems de Henri I. jusqu'à notre premier Couronnement, seront rétablis, pourvu qu'ils donnent caution qu'ils ne se rendront plus coupables d'aucune malversation (2) à l'égard de nos Forêts.*

XVII. *Aucun Connêtable, ou Gouverneur de nos Châteaux, ne pourra*

(1) Il y a dans l'Anglois, *Cheminage*, qui signifie la même chose. Tind.

(2) Il y a dans l'Anglois le mot de *Forfeit*, c'est à dire, ne commettre aucune offense. Dr. *Brady*. Tind.

CHARTRE DES FORETS.

tenir de Cour touchant l'herbe, ou le gibier de nos Forêts. Mais le Forêtier en Chef, qui tient de nous la Forêt en Fief, pourra faire arrêter la personne, & saisir les effets de l'offenseur, pour le faire comparoitre. Il produira les informations devant les Officiers Forêtiers de la Province, lesquelles informations seront ensuite présentées au Grand Forêtier, quand il ira tenir sa Cour dans la Province, & ce sera par lui que le procès sera terminé (1).

XVIII. *Toutes les Libertez que nous accordons à nos Vassaux & Tenanciers, seront de même accordées, tant par les Ecclésiastiques que les Laïques, à leur Tenanciers & Vassaux* (2).

(1) Les mots Anglois sont exactement traduits par M. *de Rapin*, selon le sens qu'y donne le Dr. *Brady*. TIND.

(2) Il n'y a point d'Original de cette Chartre, ni de Copie plus ancienne que l'an premier de *Henri III*. TIND.



HENRI



HENRI III.

Surnommé DE WINCHESTER,

Huitieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

HENRI III. 1216. Principaux Evenemens de ce Regne.



NOus allons entrer dans un long Regne, embarrassé de divers évenemens, dont la plupart n'ont pas beaucoup de liaison ensemble. Si j'entreprenois de donner un détail circonstancié de tout ce que la longue administration de Henri III. a produit d'un peu remarquable, je m'engagerois dans une longueur plus capable de fatiguer les Lecteurs, que de leur donner une connoissance un peu claire des affaires de ce tems là. Je me bornerai donc à certains articles principaux, qui sont comme la substance des évenemens arrivez pendant ce Regne. Premierement, je tâcherai de donner une idée de l'état de l'Angleterre, du génie particulier du Prince qui la gouvernoit, du caractere & desseins pernicieux de ses Ministres. Secondement, on y verra l'avarice insatiable de la Cour de Rome, & la tyrannie qu'elle exerçoit envers les Anglois. En troisieme lieu, la Ligue que les Barons firent ensemble, pour s'opposer au pouvoir arbitraire & tyrannique qu'on vouloit introduire dans le Royaume. Enfin, l'abus que les Barons firent eux-mêmes de l'autorité qu'ils avoient usurpée sous ce prétexte, & les malheureux succès qui rendirent toutes leurs

HENRI III. 1216.

démarches infructueuses. Ce sont là les principaux articles que nous allons parcourir, avec autant de brieveté que la longue durée de ce Regne le pourra permettre, & auxquels se rapportera presque tout ce qui sera dit dans la suite.

Etat du Royaume, à la mort du Roi Jean.

Le Roi Jean avoit laissé sa Couronne à son Fils ainé. Mais ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de dix ans, étoit peu capable de remedier aux désordres d'un Etat aussi agité que l'étoit celui-ci. Un petit nombre de Seigneurs qui s'étoient attachez au service du Roi son Pere, & une Armée étrangere à laquelle Jean lui-même n'avoit osé se confier, paroissoient peu propres à devenir les instrumens du rétablissement de la Famille Royale. On avoit d'autant moins de sujet d'esperer une révolution si favorable, que presque tous les Grands du Royaume, appuyez des forces du Roi de France, paroissoient étroitement unis contre la Maison du feu Roi. D'ailleurs, les grands progrès que Louis avoit déja faits, sembloient, en quelque maniere, lui assurer la réduction entiere du Royaume. Malgré ces difficultez qui paroissoient insurmontables, le jeune Henri trouva dans le sage & vaillant Comte de Pembrook, un Sujet fidele & capable tout ensemble de former & d'exécuter les plus grands projets. Sans perdre courage dans une si grande extrémité, ce généreux Seigneur entreprit de relever les esperances des bons Anglois, & de chasser les Etrangers du Royaume.

Le Comte de Pembrook entreprend de soutenir Henri.

Dès que Jean eut rendu le dernier soupir, le Comte de Pembrook assembla les Seigneurs qui avoient suivi la fortune de ce Prince, & leur ayant présenté le jeune Henri, il leur fit un Discours qu'il commença par ces paroles, *Voici votre Roi*. Ensuite il leur représenta qu'encore que la conduite du feu Roi eût donné aux Barons confóderez un prétexte assez plausible de se plaindre, il n'étoit pas juste de priver de la Couronne une Famille qui la possedoit depuis si longtems, moins encore pour la donner à un Etranger. Que les fautes du Roi Jean ayant été personnelles, on ne devoit point en faire la punition sur le Prince son Fils, que son âge mettoit à couvert de tout reproche à cet égard. Il leur dit encore que le remede dont les Barons conféderez se servoient, étoit pire que le mal, puisqu'il tendoit à réduire le Royaume sous une honteuse servitude. Enfin, que dans la triste situation où leur Patrie se trouvoit, rien n'étoit capable de la délivrer du joug qu'on lui vouloit imposer, que leur étroite union, sous un Prince qui étoit incontestablement le légitime Héritier de la Couronne. Toute l'Assemblée applaudit à ce Discours, & s'écria d'une commune voix, qu'elle vouloit avoir Henri pour Roi (1). Ainsi, bien que le Comte de Chester fit d'abord quelque opposition, dont pourtant il se départit dans la suite, on marqua un jour pour proceder au Couronnement. Cette cérémonie se

Henri III. est

(1) *Fiat Rex*, *fiat Rex*; c'étoit le cri de l'Assemblée, selon *Hemingford*. liv. 3. TIND.

fit avec peu de pompe, par les Evêques de Bath & de Winchester, en présence d'un petit nombre de Seigneurs (1), & du Légat Gallon, qui soutenoit de tout son pouvoir les intérêts du jeune Henri. La Couronne du dernier Roi s'étant perdue dans la Riviere de Woland, ainsi qu'il a été déja dit, on fut obligé de se servir d'un simple cercle d'or, parce qu'on n'avoit ni le tems ni les moyens d'en faire une plus magnifique. Avant que de la mettre sur la tête du nouveau Roi, on lui fit prêter le Serment accoutumé. Ensuite, le Légat qui n'oublioit pas les intérêts de son Maître, voulut que ce jeune Prince rendît hommage au S. Siege. Il n'étoit pas alors à propos de s'opposer à cet Hommage, de peur de se priver de l'assistance du Pape, & de multiplier les difficultez que Henri devoit vrai-semblablement trouver au commencement de son Regne.

couronné.

Henri rend hommage au Pape.

Ces Cérémonies étant terminées, la petite Assemblée des Seigneurs, qui représentoit alors toute la Nation, déféra au Comte de Pembrook la Tutele du jeune Roi, & le déclara Protecteur, c'est-à-dire, Régent du Royaume. On ne pouvoit confier ce haut emploi à un homme plus habile, plus zèlé pour le bien public, ou plus attaché à la Famille Royale. Depuis le commencement du Regne de Jean, à qui il avoit en partie procuré la Couronne par ses soins & par son adresse, il étoit toujours demeuré attaché au service de ce Prince, sans jamais l'abandonner dans ses plus grandes disgraces. Cette constante fidelité lui ayant acquis la faveur & la confiance de son Maitre, il avoit toujours eu part à tous ses secrets. C'étoit aussi en partie, ce qui le rendoit plus propre que tout autre à tenir le timon du Gouvernement, dans un tems si orageux. Il connoissoit parfaitement la cause des troubles, & les interêts aussi bien que les intrigues de ceux qui les avoient excitez. Il n'ignoroit pas que la plupart des Barons étoient très mécontens du Prince qu'ils avoient appellé, & c'étoit sur cela principalement qu'il fondoit ses esperances. Les soumissions secrettes que quarante d'entre eux, avoient faites au feu Roi, lui donnoient lieu de juger que la dissension commençoit à se mettre parmi eux, & que l'exemple de ceux-ci seroit bientôt suivi de beaucoup d'autres. En effet, la plupart n'étoient plus retenus dans le parti du Prince Louis, que par la crainte de ne trouver plus d'accès au pardon. Ainsi, le Régent croyoit avoir raison d'esperer, qu'en témoignant que le nouveau Roi étoit disposé à pardonner, cette Ligue se dissiperoit d'elle-même. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence

Le Comte de Pembrook est nommé Régent.

(1) La cérémonie du Couronnement se fit à *Glocester*, le jour de *S. Simeon* & *S. Jude*, en présence du Légat du Pape, de *Pierre* Evêque de *Winchester*, de *Jocelin* Evêque de *Bath*, de *Sylvestre* Evêque de *Worcester*, de *Ranulphe* Comte de *Chester*, *Guillaume Marshall* Comte de *Pembrook*, *Guillaume* Comte de *Ferrars*, *Jean Marshall*, & *Philippe d'Albiney*, avec les Abbez & Prieurs. L'Archevêque de *Canterbery*, selon *Gautier de Coventry*, étoit alors à Rome, pour solliciter sa réinstallation. Tind.

HENRI III 1216.

Il notifie aux Barons le Couronnement de Henri.

qu'après la mort de Jean, tant de Seigneurs pussent se résoudre à demeurer sous l'obéïssance d'un Prince étranger, qui même leur donnoit tous les jours de nouveaux sujets de se plaindre. Dans cette esperance, le Comte de Pembrook écrivit (1) à tous les Barons & à toutes les Communautez du Royaume, pour leur notifier l'avenement de Henri à la Couronne, & il se servit de cette occasion, pour faire de grandes promesses à tous ceux qui se rangeroient à leur devoir. Ces assurances, & la réputation de la probité du Régent, ayant ébranlé un bon nombre de Barons du parti contraire, ils commencerent à penser sérieusement aux moyens de faire leur Paix avec leur légitime Souverain. L'Excommunication du Prince Louis, que le Légat renouvelloit tous les Dimanches, leur fournissoit encore un motif de changement, qui n'avoit pas moins de force. Il n'étoit pas possible que parmi tous ces Seigneurs, il ne se trouvât des consciences tendres, qui ne suivoient qu'avec peine les Drapeaux d'un Prince excommunié. Encore moins pouvoient-ils sans inquiétude, se voir eux-mêmes dans les liens de l'Excommunication, quelques efforts que l'on fît pour les délivrer de leurs scrupules. Ainsi les affaires de Louis commençoient à tomber en décadence, dans le tems même qu'elles sembloient être au plus haut point de prosperité. La levée du Siege de Douvre fut encore une nouvelle cause, qui contribua beaucoup à les déranger. Ce Prince avoit souvent tenté de corrompre *Hubert de Bourg* Gouverneur de cette Place. Mais il avoit toujours trouvé dans ce brave homme une fidélité à l'épreuve de toutes sortes de tentations. La force avoit eu encore moins de pouvoir, puisqu'il avoit toujours été repoussé avec perte, dans tous les assauts qu'il avoit livrez à la Ville. La mort du Roi Jean étant arrivée pendant ce Siege, Louis espera que le Gouverneur deviendroit plus traitable. Dans cette pensée, il le fit sommer de nouveau de lui rendre cette Place. En même tems, il lui fit représenter que, puisque par la mort de Jean, il étoit dégagé de son Serment, il ne devoit pas faire difficulté de reconnoitre un Prince que ses Compatriotes avoient reçu pour leur Souverain, & qui se feroit un plaisir de lui donner des marques de son estime. Hubert répondit que le feu Roi ayant laissé un Successeur, auquel il devoit la même fidélité, il soutiendroit ses intérêts jusqu'à la derniere goute de son sang. Il ajouta qu'il ne pouvoit se persuader que l'estime d'un Prince magnanime se pût acquerir par une insigne lâcheté. Les promesses étant inutiles, Louis menaca Hubert de faire mourir son Frere, qui étoit en son pouvoir. Cette menace ne fut pas capable d'ébranler ce fidele Gouverneur, qui continua toujours à défendre avec la même fermeté, l'impor-

Plusieurs se détachent du parti de Louis.

Louis tâche en vain de corrompre le Gouverneur de Douvre.

(1) On a encore une Lettre adressée à *Hugues de Lacy*, Baron de distinction, contenant un Sauf-conduit pour venir traiter avec le Roi, avec promesse de la restitution de ses Biens & Privileges. Le nom seul du Comte de *Pembrook* est dans la signature. La Lettre est dattée du 18 de Novembre de l'an premier de ce Regne. Voyez l'Appendix de *Brady*, p. 143. TIND.

tante Place qui lui avoit été confiée. Louis voyant qu'il se morfondoit devant Douvre, en leva le Siege, & se rendit devant le Château de *Hartford*, qui ne fit qu'une médiocre résistance. La prise de cette Place donna un nouveau sujet de plainte aux Seigneurs Anglois. *Robert Fitz Walter*, à qui la garde de ce Château appartenoit par un droit héréditaire, en ayant demandé le Gouvernement, eut la mortification d'essuyer un refus, & d'y voir établir un Gouverneur François, avec des Troupes de la même Nation. Cette injustice fit beaucoup murmurer les Seigneurs Anglois. C'étoit avec un chagrin extrême qu'ils voyoient tous leurs propres héritages distribuez à des Etrangers, sans qu'on eût aucun égard à leurs plaintes. Leur mécontentement fut encore augmenté par les paroles indiscretes de certains François, qui taxoient de Traitres, les Barons Anglois, & disoient ouvertement, qu'il n'étoit pas sûr de leur confier la garde des Places. Ces discours joints à ceux qu'on attribuoit au Vicomte de Melun, produisoient parmi les Anglois, & particulierement parmi la Noblesse, un mécontentement général, dont Louis ne s'appercevoit pas encore, & dont pourtant il ne tarda pas à ressentir les effets. Cependant, continuant toujours ses progrès, il s'empara de quelques autres Places, avant que de s'en retourner à Londres, où il ne se rendit que sur la fin de l'année.

Louis mécontente les Anglois.

Pendant que ce Prince profitoit de ses avantages, le Régent, de son côté, ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à maintenir les justes droits de son Pupile. La premiere précaution qu'il prit, & qu'il jugea la plus nécessaire dans ces conjonctures, ce fut d'informer le Pape de la mort du Roi Jean & du Couronnement de Henri. En même tems, il le pria d'accorder sa protection à ce jeune Prince, qui se trouvoit environné d'ennemis étrangers & domestiques. Innocent n'eut garde de manquer à ce qu'il devoit à ses propres interêts. Il s'agissoit en cette occasion, de conserver l'Angleterre, qu'il regardoit comme le Patrimoine de St. Pierre, & qu'il appelloit même de ce nom. Dans cette vue, il envoya un nouveau pouvoir à son Légat, pour aggraver l'Excommunication du Prince de France, & des Barons confédérez. Louis, à qui le Légat communiqua ces nouveaux ordres, n'y répondit que par une protestation solemnelle contre tout ce qu'on pourroit faire à son préjudice. Cependant, afin d'empêcher l'effet que cette nouvelle censure pourroit produire, il marqua un jour pour se faire renouveller l'Hommage par tous les Seigneurs Anglois. Sa protestation n'empêcha pas le Légat d'exécuter les ordres du Pape. Il assembla un Synode à Bristol, où il excommunia de nouveau Louis, avec toutes les solemnitez accoutumées. Par là, il fournit à quelques-uns des Barons, un prétexte de se dispenser de rendre l'Hommage que Louis demandoit.

Le Pape se déclare pour Henri.

Act. Publ. T. I. p. 215.

Les Fêtes de Noël approchant, les deux Partis convinrent d'une courte Treve. Louis se servit de ce tems là, pour tenir une Assemblée générale à Oxford, pendant que le Régent en tenoit une sem-

Treve entre les deux partis.

HENRI III. 1216.

blable, mais bien moins nombreuse, du parti du Roi, à Cambrigde. Celle-ci ayant fait demander une prolongation de la Treve, Louis refusa d'abord de l'accorder. Mais la nouvelle qu'il reçut bien tôt après, que le Pape avoit dessein de confirmer, en plein Consistoire, l'Excommunication fulminée par son Légat (1), fut cause qu'il consentit à prolonger la Treve, jusqu'à un mois après les Fêtes de Pâque. Son dessein étoit d'aller faire un tour à Paris, pour consulter le Roi son Pere.

Louis fait un voyage en France.

1217. Avantages de la Treve pour Henri.

Cette Treve fut très avantageuse au Comte de Pembrook. Il sut s'en servir utilement, pour fortifier son Armée par de nouvelles levées, & pour gagner par des pratiques secrettes quelques-uns des Seigneurs Conféderez. Au contraire, elle fut très préjudiciable à Louis dont l'absence donna lieu aux Barons de prendre des mesures pour se délivrer du joug, en rentrant sous l'obeïssance de leur légitime Souverain. Plusieurs prirent ce tems-la, pour traiter avec le Roi (2). De ce nombre fut *Guillaume Marshal*, Fils ainé du Comte de Pembrook, qui, jusqu'alors avoit été un des plus zèlez partisans de la France. Les Cinq Ports se déclarerent aussi pour Henri, & mirent une Flotte en mer pour s'opposer au retour du Prince de France. Mais, bien que cette Flotte lui livrât un combat où il perdit quelques Vaisseaux, elle ne put l'empêcher de prendre terre à Sandwich. Il se sentit tellement offensé de l'audace qu'on avoit eue de l'attaquer, qu'il fit réduire en cendres la Ville où il avoit débarqué, par ce qu'elle étoit un des Cinq Ports.

Les Cinq Ports prennent le parti du Roi.

Louis revient, & fait brûler Sandwich.

Dès que la Treve fut expirée, le Régent envoya le Comte de Chester assieger *Monsorel*, Ville de la Province de Leicester, où il y avoit une Garnison Françoise. La perte de cette Place auroit pu causer à Louis un préjudice très considerable. Ce n'étoit pas tant par son importance, qu'à cause qu'en une telle conjoncture, il étoit d'une grande conséquence pour lui, d'éviter que le Parti du Roi ne parût en état de se relever. Pour cette raison, ce Prince crut qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, faire lever ce Siege. Pour rendre le succès de cette entreprise infaillible, il mit le Comte du Perche (3) à la tête de vingt-mille hommes, avec ordre de marcher aux ennemis. A l'approche de cette Armée, le Comte de Chester, qui étoit beaucoup plus foible, leva le Siege, & se retira au-

Le Comte de Chester assiege Monsorel.

Le Comte du Perche Général François fait lever le Siege.

(1) *Gautier de Coventry* dit que le Pape ordonna à son Nonce en France de tenir un Concile à *Melun*, & de mettre le Royaume sous l'interdit, à moins que *Philippe* ne rappellât son Fils d'Angleterre: sur quoi le Roi lui donna ordre de revenir, & de se trouver en personne à ce Concile. TIND.

(2) Ce fut dans le même tems que se rendirent auprès de *Henri III*, *Guillaume Longue Epée*, (*Longsword*) Comte de *Salisburi*, avec les Comtes d'*Arundel*, & de *Warren*. TIND.

(3) *Le Comte du Perche*, Maréchal de France, étoit un Jeune-homme d'un grand courage, que *Louis* venoit d'amener avec lui. *Saher* Comte de *Winton* étoit Seigneur de ce Château. TIND.

près du Régent. Mais le Général François ne se contenta pas de cet avantage. Comme il se persuadoit que le Comte de Pembrook n'étoit pas en état de s'opposer à de si grandes forces, il forma le dessein d'aller assieger le Château de Lincoln, qui tenoit pour le Roi (1), quoique la Ville se fût déclarée pour les Barons. Dans cette marche, les Troupes Françoises firent de si grands ravages, que les Historiens en parlent comme d'une Armée de Démons, plutôt que d'hommes. Mais peut-être y a-t-il de l'exageration dans ce qu'ils en rapportent.

Il assiege le Château de Lincoln.

Le Château de Lincoln étoit d'une si grande importance, que le Régent ne put se résoudre à le laisser perdre, sans faire tous ses efforts pour le sauver. Pendant que les François battoient cette Place avec toute la vigueur possible, & que les assiegez se défendoient de même, il assembla toutes ses forces, dans la résolution de tout hazarder pour la secourir. Il fit une si grande diligence, qu'il s'avança jusqu'à Newarck, qui n'est qu'à douze mille de Lincoln, avant que les assiegeans se fussent déterminez, ou à l'attendre, ou à marcher contre lui pour le combattre. Ils avoient toujours esperé de se rendre maitres du Château, avant qu'il pût avoir assemblé son Armée. Surpris de l'approche imprévue des ennemis, le Général François assembla le Conseil de Guerre, pour consulter ce qu'il y avoit à faire en cette occasion. Quelques-uns furent d'avis qu'il falloit aller au-devant de l'Armée ennemie, parce que si l'on avoit le bonheur de la battre, le Château se rendroit incontinent. Ils ajoutoient, qu'en sortant de la Ville, on pourroit faire usage de la Cavalerie, en quoi consistoit la plus grande force de l'Armée; au-lieu qu'elle seroit entierement inutile, si l'on resolvoit d'attendre les ennemis dans l'enceinte des murailles. Ce Conseil étoit le plus sûr; mais d'autres furent d'un sentiment contraire. Ils disoient, que le Château assiegé étant aux abois, il étoit plus à propos de s'enfermer dans la Ville, & de continuer le Siege: Qu'on pouvoit aisément défendre les murailles jusqu'à ce que le Château fût rendu, & qu'après cela, le Comte de Pembrook ne songeroit qu'à se retirer; ou qu'en tout cas, on seroit toujours à tems de le combattre. Cet avis ayant prévalu, on disposa toutes choses pour la défense de la Ville, pendant qu'on continueroit le Siege commencé. Cependant, l'Armée Angloise s'étant approchée sans opposition, le Régent fit entrer dans le Château, par une poterne qui étoit du côté de la campagne, un Corps de Troupes choisies, commandé par Foulques de Brent. Il est étonnant, que les assiegeans n'eussent pas pensé à cet inconvénient. Foulques ne fut pas plutôt entré, que, suivant les mesures qu'il avoit prises avec le Régent, il fit une sortie sur les assiegeans, pendant que les Troupes du Roi attaquoient une des portes de la Ville.

Le Régent marche au secours.

(1) *Gibert de Gand* avoit tenu le Siege longtems devant le Château de *Lincoln* inutilement; les Assauts qu'il y avoit donnez avoient été repoussez vigoureusement. Il fut fait Comte de *Lincoln* par *Louis*. Tind.

HENRI III. 1217.

Defaite de l'Armée Françoise à Lincoln.

Le Comte du Perche, se voyant ainsi attaqué par deux differens endroits, fit tous les efforts possibles pour se bien défendre. Mais la confusion se mit bien-tôt parmi ses Troupes qui n'avoient pas assez d'espace pour combattre, & qui d'ailleurs ne pouvoient recevoir aucun secours de la Cavalerie. D'un autre côté, l'Armée Royale, animée par la présence du Régent, & par les indulgences que le Légat avoit liberalement accordées à tous ceux qui seroient tuez dans le combat, continuoit avec une espece de fureur l'attaque de la porte à laquelle elle s'étoit attachée. Cette action fut si vigoureuse, que, malgré la résistance opiniâtre des François, les Troupes du Roi entrerent enfin dans la Ville, pendant que Foulques de Brent pressoit les ennemis d'un autre côté. Le Comte du Perche, voyant que tout étoit perdu, ne voulut point survivre à la honte de sa défaite. Il se fit tuer, en reprochant aux Anglois de son Parti, qu'il avoit été trahi par leurs conseils. Après la mort du Général, ce ne fut plus qu'un massacre épouvantable des Troupes Françoises, qui périrent presque toutes en cette occasion. La Ville de Lincoln, qui, dès le commencement des troubles, avoit pris le parti des Barons, fut abandonné à un pillage général, où les Soldats firent un butin inestimable, qui leur donna lieu de l'appeller *la foire de Lincoln* (1).

Louis remet le Siege devant Douvre.

Pendant que le Comte du Perche avoit été occupé dans ces quartiers-là, le Prince Louis avoit essayé de se rendre maitre de Douvre par un nouveau Siege. Mais n'y ayant pas trouvé moins de résistance que la premiere fois, il n'y fit pas plus de progrès. La nouvelle qu'il reçut de la perte qu'il venoit de faire à Lincoln, le fit résoudre à se retirer à Londres, pour y prendre de nouveaux conseils. Dès qu'il y fut arrivé, son premier soin fut d'envoyer demander au Roi son Pere un secours prompt, & proportionné à ses besoins, sans quoi, il lui faisoit entendre, qu'il ne voyoit aucune apparence de pouvoir rétablir ses affaires. Philippe voulant garder des mesures avec le Pape, feignit de ne vouloir plus se mêler des affaires de son Fils. Il répondit publiquement, qu'il n'avoit qu'à se tirer d'affaire comme il l'entendroit. Cependant, il fit en sorte que Blanche sa Belle-Fille, en son propre nom, eut bien-tôt assemblé un Corps de Troupes, & des Vaisseaux pour les transporter en Angleterre. Si ce secours fût arrivé à bon port, il auroit pu reparer la perte que Louis venoit de faire à Lincoln. Mais ce Prince ne fut pas plus heureux sur mer, que sur terre. Ceux qui commandoient la Flotte des Cinq Ports, ayant été informez que ces Troupes devoient s'embarquer à Calais, les allerent attendre sur leur passage, & leur livrerent un combat dans lequel ils prirent ou coulerent à fond la plupart des Vaisseaux François (2).

Il le leve & se retire à Londres.

Il demande du secours au Roi son Pere.

Ce secours est battu sur mer.

(1) On peut juger des richesses de la Cathedrale de *Lincoln* qui fut pillée, par ce que dit *Geoffroi de Draping*, le *Précenteur*, qui se plaignit que pour sa part il avoit perdu onze-mille Marcs. TIND.

(2) Comme les Anglois n'avoient que quarante grands Navires, & que les *Fran-*

Ces

Ces deux pertes consécutives mirent Louis dans un très grand embarras, qui fut encore augmenté par l'approche de l'Armée Angloise. Il avoit à peine reçu la nouvelle de la défaite du secours qui lui venoit de France, qu'il se vit assiegé dans Londres, ou du moins bloqué fort étroitement. Tant de malheurs arrivez coup sur coup, le mécontentement des Anglois, qui paroissoit plus ouvertement depuis ses disgraces, les foudres du Pape qui commencerent à lui inspirer de la terreur dès que ses affaires se trouverent en décadence, lui firent comprendre, qu'il étoit tems de penser à la retraite. Il se détermina donc à demander la Paix au Régent. Mais, malgré le fâcheux état où il se trouvoit, il lui fit entendre qu'il ne consentiroit jamais qu'à une paix honorable, qui mît à couvert de toute poursuite ceux qui l'avoient appellé en Angleterre. Pour le dire en passant, le soin génereux que ce Prince prit des interêts des Barons Anglois, ne s'accorde gueres avec la résolution que le Vicomte de Melun lui avoit attribuée. Le Comte de Pembrook ne balança pas à lui accorder sa demande. Il considera, que le Roi de France n'étoit pas si épuisé de Troupes & d'argent, qu'il ne pût faire encore de grands efforts pour dégager le Prince son Fils. D'un autre côté, il craignoit de mettre les Barons au désespoir, s'il refusoit de les recevoir en grace, & qu'une trop grande rigueur ne rejettât le Royaume dans de nouveaux troubles. Enfin, il voyoit qu'en usant de ses avantages avec moderation, il pourroit rétablir le calme dans le Païs, & mettre son jeune Roi dans la possession tranquille de sa Couronne, ce qui étoit le but de tous ses desirs. Ces considerations firent qu'on n'eut point de peine à convenir d'un traité de paix, dont voici les principaux articles.

Louis est bloqué dans Londres.

Il fait proposer la Paix.

Le Comte de Pembrook y consent.

Que tous les partisans de Louis, qui l'avoient assisté depuis le commencement de la Guerre, seroient retablis dans tous les droits dont ils jouïssoient avant les troubles.

Conditions de paix. *Act. Publ. T. I. p. 221.*

Que la Ville de Londres conserveroit ses anciens privileges.

Que tous les prisonniers faits depuis la premiere arrivée de Louis en Angleterre, seroient délivrez. Mais que par rapport à ceux qu'on avoit faits de part & d'autre, avant ce tems-là, on nommeroit des Commissaires, pour examiner si ceux de son Parti étoient engagez avec lui au tems de leur prise.

çois en avoient quatre-vingts, la Flotte du Roi n'osa les attaquer de front; mais allant à la bouline contre le vent, il les enfoncerent, & en firent un grand carnage avec leurs Archers, ce qui contribua le plus à la victoire des Anglois, étoit qu'ils avoient une grande quantité de Chaux-vive en poudre, qu'ils jettoient en l'air, le vent la poussoit contre les yeux des François, & les aveugloit. Ceux qui commandoient la Flotte Angloise étoient *Philippe d'Albiney* & *Jean Marshal*. L'Amiral de France se nommoit *Eustache*, qui, de Moine qu'il étoit, s'étoit fait Pirate, & fut fait enfin Amiral de la Flotte Françoise. *Matthieu Paris* dit que *Richard*, Fils bâtard du Roi *Jean*, lui coupa la tête. TIND.

Que les rançons déja payées ne seroient point rendues, & que celles dont le terme étoit échu, seroient payées exactement. Qu'on ne pourroit rien demander aux prisonniers dont les rançons n'étoient pas règlées.

Que tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils fussent, prisonniers ou autres, qui s'étoient soulevez contre le Roi Jean, prêteroient serment à Henri.

Que les ôtages donnez au Prince Louis, pour le payement des rançons dont le terme étoit expiré, seroient relâchez, immédiatement après que l'argent auroit été compté.

Que toutes les Places, Villes, & Châteaux, que Louis occupoit en Angleterre, seroient rendus au Roi.

Que le Roi d'Ecosse pourroit être compris dans ce Traité, en rendant tout ce dont il s'étoit emparé pendant cette guerre, & que le Roi d'Angleterre en useroit de même à son égard.

La même chose étoit stipulée en faveur du Prince de Galles.

Que Louis feroit rendre toutes les Isles dont on s'étoit emparé en son nom.

Qu'il se départiroit de tous les hommages reçus des Sujets du Roi d'Angleterre.

Que tout ce qui lui étoit dû, & dont le terme étoit échu, lui seroit payé de bonne-foi.

Que dans le premier Article, où il est parlé des partisans de Louis, n'étoient point compris les Ecclésiastiques, sinon par rapport aux Fiefs Laïques qu'ils possedoient.

M. Paris

Un Historien ajoute deux autres articles, qui ne se trouvent point dans le Traité. Le premier, que Louis feroit tout son possible pour obliger le Roi son Pere à restituer tout ce qu'il avoit enlevé au Roi Jean, au-delà de la Mer. Le second, s'il ne pouvoit l'obtenir, il s'engageoit à faire lui même cette restitution, quand il seroit sur le Trône. Quoique ces deux conditions ne fussent pas inserées dans le Traité même, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elles furent stipulées dans des Articles secrets, puisque les Historiens François ne font pas difficulté de les avouer. D'ailleurs, nous verrons dans la suite, que quand Louis fut parvenu à la Couronne, la Cour d'Angleterre le somma d'accomplir cet engagement, & que S. Louis son Fils eut de grands scrupules sur ce sujet.

Mezerai.

Ce Traité ayant été signé, & ensuite confirmé par l'autorité du Légat, le Roi & le Prince Louis en jurerent l'observation avec les formalitez ordinaires, après quoi Louis reçut l'absolution du Légat (1). Tout

Louis s'en re-

(1) La Chronique de *Mailross* dit que le Prince *Louis* alla pieds nuds & sans ceinture, depuis sa Tente, jusqu'à celle du Légat, où lui & tous ceux qui l'avoient suivi reçurent l'Absolution. Ce Traité fut conclu dans une Isle de la *Tamise*, près de *Staines*. TIND.

étant ainsi terminé, ce Prince mit à la voile pour s'en retourner en France, après avoir emprunté cinq mille marcs de la Ville de Londres, pour payer ses dettes.

HENRI III. 1217. tourne en France.

Henri attendit que le Prince fut embarqué, pour faire son entrée dans Londres, où il fut reçu avec beaucoup de pompe, & des témoignages d'un contentement universel. Ce n'étoit pas sans raison que le Peuple marquoit une si grande joye, puisque, malgré les avantages que le jeune Roi venoit de remporter, il jura solemnellement, qu'il maintiendroit la Nation dans ses Privileges. Ainsi, par la sage conduite du Régent, les Barons vaincus obtinrent des avantages plus solides, que ceux qu'ils auroient pu attendre d'une victoire qui les auroit soumis, & peut-être sans retour, à une Domination étrangere.

Henri fait son entrée dans Londres.

Il jure qu'il maintiendra le Peuple dans ses libertez.

Il n'y eut que les Ecclésiastiques du Parti de Louis, qui n'eurent pas sujet de se réjouïr de la paix, puisqu'elle les exposa aux poursuites du Pape, qu'ils avoient offensé par l'endroit le plus sensible. Il avoit souffert avec beaucoup d'impatience, que Louis & les Barons eussent méprisé ses censures : mais la désobeïssance du Clergé l'avoit encore plus irrité. Dès que le Légat se vit en liberté d'agir contre les Ecclésiastiques, selon le dernier Article qu'il avoit fait inserer au Traité, il fit dans tout le Royaume des perquisitions très exactes de ceux qui avoient méprisé l'Interdit. Ceux qui se trouverent coupables d'un si grand crime, furent suspendus, ou privez de leurs Bénéfices, ou contraints de reparer leur faute par de grosses sommes d'argent (1). Exemple remarquable, qui fait voir la prodigieuse différence qui se trouve entre la Domination Ecclésiastique & la Civile.

Le Légat poursuit les Ecclésiastiques qui avoient adheré à Louis.

Le Roi d'Ecosse, qui avoit été excommunié pour avoir rendu l'hommage au Prince Etranger, se servit de la liberté qu'il avoit de se faire comprendre dans le Traité. Il se rendit à Northampton, où il reçut l'absolution du Légat, après qu'il eut rendu hommage à Henri, pour les Fiefs qu'il possedoit en Angleterre. Ensuite, il lui rendit Carlisle, dont il s'étoit emparé pendant les troubles.

Le Roi d'Ecosse fait hommage à Henri.

Le Pape Innocent III. étant mort cette même année, Honorius III. fut élevé sur le Trône Pontifical.

Honorius III. Pape.

Il sembloit qu'après le départ des François, l'Angleterre devoit enfin jouïr du repos dont elle avoit été si longtems privée. Mais il n'étoit pas bien possible, qu'un calme parfait succedât immédiatement à une si violente tempête. Le Traité qu'on avoit fait avec Louis, devint une nouvelle source de troubles, qui causerent beaucoup d'embarras au Régent. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient fidelement servi le Roi Jean, & à qui

1218. Brouilleries en Angleterre.

(1) *Hugues* Evêque de *Lincoln* paya au profit du Pape 1000 Marcs, & 100 au Légat. Cet exemple ayant été suivi par plusieurs d'entre les Evêques & autres Personnes Religieuses, on leva de grandes sommes pour le Pape, qui étoit toujours sûr de gagner, qui que ce fût qui perdît, TIND.

HENRI III. 1217.

Que les rançons déja payées ne seroient point rendues, & que celles dont le terme étoit échu, seroient payées exactement. Qu'on ne pourroit rien demander aux prisonniers dont les rançons n'étoient pas règlées.

Que tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils fussent, prisonniers ou autres, qui s'étoient soulevez contre le Roi Jean, prêteroient serment à Henri.

Que les ôtages donnez au Prince Louis, pour le payement des rançons dont le terme étoit expiré, seroient relâchez, immédiatement après que l'argent auroit été compté.

Que toutes les Places, Villes, & Châteaux, que Louis occupoit en Angleterre, seroient rendus au Roi.

Que le Roi d'Ecosse pourroit être compris dans ce Traité, en rendant tout ce dont il s'étoit emparé pendant cette guerre, & que le Roi d'Angleterre en useroit de même à son égard.

La même chose étoit stipulée en faveur du Prince de Galles.

Que Louis feroit rendre toutes les Isles dont on s'étoit emparé en son nom.

Qu'il se départiroit de tous les hommages reçus des Sujets du Roi d'Angleterre.

Que tout ce qui lui étoit dû, & dont le terme étoit échu, lui seroit payé de bonne-foi.

Que dans le premier Article, où il est parlé des partisans de Louis, n'étoient point compris les Ecclésiastiques, sinon par rapport aux Fiefs Laïques qu'ils possédoient.

M. Paris.

Un Historien ajoute deux autres articles, qui ne se trouvent point dans le Traité. Le premier, que Louis feroit tout son possible pour obliger le Roi son Pere à restituer tout ce qu'il avoit enlevé au Roi Jean, au-delà de la Mer. Le second, s'il ne pouvoit l'obtenir, il s'engageoit à faire lui même cette restitution, quand il seroit sur le Trône. Quoique ces deux conditions ne fussent pas inserées dans le Traité même, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elles furent stipulées dans des Articles secrets, puisque les Historiens François ne font pas difficulté de les avouer. D'ailleurs, nous verrons dans la suite, que quand Louis fut parvenu à la Couronne, la Cour d'Angleterre le somma d'accomplir cet engagement, & que S. Louis son Fils eut de grands scrupules sur ce sujet.

Mezerai.

Louis s'en re-

Ce Traité ayant été signé, & ensuite confirmé par l'autorité du Légat, le Roi & le Prince Louis en jurerent l'observation avec les formalitez ordinaires, après quoi Louis reçut l'absolution du Légat (1). Tout

(1) La Chronique de *Mailross* dit que le Prince *Louis* alla pieds nuds & sans ceinture, depuis sa Tente, jusqu'à celle du Légat, où lui & tous ceux qui l'avoient suivi reçurent l'Absolution. Ce Traité fut conclu dans une Isle de la *Tamise*, près de *Staines*. TIND.

étant ainsi terminé, ce Prince mit à la voile pour s'en retourner en France, après avoir emprunté cinq mille marcs de la Ville de Londres, pour payer ses dettes.

tourne en France.

Henri attendit que le Prince fut embarqué, pour faire son entrée dans Londres, où il fut reçu avec beaucoup de pompe, & des témoignages d'un contentement universel. Ce n'étoit pas sans raison que le Peuple marquoit une si grande joye, puisque, malgré les avantages que le jeune Roi venoit de remporter, il jura solemnellement, qu'il maintiendroit la Nation dans ses Privileges. Ainsi, par la sage conduite du Régent, les Barons vaincus obtinrent des avantages plus solides, que ceux qu'ils auroient pu attendre d'une victoire qui les auroit soumis, & peut-être sans retour, à une Domination étrangere.

Henri fait son entrée dans Londres.

Il jure qu'il maintiendra le Peuple dans ses libertez.

Il n'y eut que les Ecclésiastiques du Parti de Louis, qui n'eurent pas sujet de se réjouïr de la paix, puisqu'elle les exposa aux poursuites du Pape, qu'ils avoient offensé par l'endroit le plus sensible. Il avoit souffert avec beaucoup d'impatience, que Louis & les Barons eussent méprisé ses censures : mais la désobeïssance du Clergé l'avoit encore plus irrité. Dès que le Légat se vit en liberté d'agir contre les Ecclésiastiques, selon le dernier Article qu'il avoit fait inserer au Traité, il fit dans tout le Royaume des perquisitions très exactes de ceux qui avoient méprisé l'Interdit. Ceux qui se trouverent coupables d'un si grand crime, furent suspendus, ou privez de leurs Bénéfices, ou contraints de reparer leur faute par de grosses sommes d'argent (1). Exemple remarquable, qui fait voir la prodigieuse différence qui se trouve entre la Domination Ecclésiastique & la Civile.

Le Légat poursuit les Ecclésiastiques qui avoient adheré à Louis.

Le Roi d'Ecosse, qui avoit été excommunié pour avoir rendu l'hommage au Prince Etranger, se servit de la liberté qu'il avoit de se faire comprendre dans le Traité. Il se rendit à Northampton, où il reçut l'absolution du Légat, après qu'il eut rendu hommage à Henri, pour les Fiefs qu'il possedoit en Angleterre. Ensuite, il lui rendit Carlisle, dont il s'étoit emparé pendant les troubles.

Le Roi d'Ecosse fait hommage à Henri.

Le Pape Innocent III. étant mort cette même année, Honorius III. fut élevé sur le Trône Pontifical.

Honorius III. Pape.

Il sembloit qu'après le départ des François, l'Angleterre devoit enfin jouïr du repos dont elle avoit été si longtems privée. Mais il n'étoit pas bien possible, qu'un calme parfait succedât immédiatement à une si violente tempête. Le Traité qu'on avoit fait avec Louis, devint une nouvelle source de troubles, qui causerent beaucoup d'embarras au Régent. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient fidelement servi le Roi Jean, & à qui

1218. Brouilleries en Angleterre.

(1) *Hugues* Evêque de *Lincoln* paya au profit du Pape 1000 Marcs, & 100 au Légat. Cet exemple ayant été suivi par plusieurs d'entre les Evêques & autres Personnes Religieuses, on leva de grandes sommes pour le Pape, qui étoit toujours sûr de gagner, qui que ce fût qui perdît, TIND.

HENRI III. 1217.

ce Prince avoit donné des Terres confisquées sur les Rebelles, ne pouvoient se résoudre à les rendre aux Proprietaires, selon que l'on en étoit convenu dans le Traité. D'un autre côté, les Ecclésiastiques se plaignirent hautement d'avoir été abandonnez aux persécutions du Légat, sans qu'on eût daigné prendre le moindre soin de leurs interêts. Cependant, le Régent vouloit exécuter le Traité, à quelque prix que ce fût, étant persuadé que c'étoit l'unique moyen de couper la racine de tous les troubles. Suivant cette résolution, il se mit en marche avec un bon Corps de Troupes, pour réduire les plus opiniâtres. Il n'y eut pourtant que le seul *Robert Gawgy*, qui soutint un siege de huit jours dans le Château de Nottingham (1) appartenant à l'Evêque de Lincoln. Mais enfin se voyant sans esperance d'être secouru, il rendit la Place au Prélat, moyennant un dédommagement de cent livres sterling. Les autres qui se trouvoient dans le même cas, intimidez par cet exemple, firent de semblables compositions. L'exécution du Traité étoit si nécessaire pour rétablir le calme dans le Royaume, que le Régent ne crut pas devoir préferer les interêts de quelques Particuliers, quoiqu'ils eussent bien servi le Roi, au bien général qui devoit resulter de l'exacte observation de sa parole. Cependant, pour achever de bien affermir le jeune Roi sur le Trône, il restoit encore à satisfaire le Pape, qui n'étoit pas d'humeur de pardonner aux Ecclésiastiques qui avoient eu l'audace de mépriser l'Interdit. Dans ce commencement de Regne, où la fidelité des Sujets étoit encore chancelante, & sous une Minorité, il n'étoit nullement à propos pour le Régent d'irriter la Cour de Rome, en soutenant les interêts du Clergé. Au contraire, il n'y avoit que trop d'apparence que le jeune Roi auroit besoin de la protection du Pape. Par cette raison, il ne fit pas difficulté de publier, à la sollicitation du Légat, une Proclamation qui enjoignoit à tous les Ecclésiastiques excommuniez, qui n'avoient pas encore reçu l'absolution, de sortir du Royaume, à peine d'être emprisonnez. Cette rigueur les fit hâter de satisfaire le Légat, qui ne demandoit que leur argent.

Le Régent appuye le Légat contre le Clergé.

Il fait observer les Chartres du Roi Jean.

Tous les troubles étant ainsi heureusement appaisez, les Anglois attendoient avec impatience l'effet des promesses du Roi, par rapport à leurs Privileges, dont on leur avoit fait esperer le rétablissement effectif. Quelque zèle que le Régent eût pour le service du Roi, il ne jugea pas qu'il dût aller jusqu'à lui faire fausser sa parole. Dans cette pensée, il envoya des ordres exprès à tous les Magistrats du Royaume (2), de faire exactement observer les deux Chartres du Roi Jean, & de punir sans misericorde ceux qui voudroient y faire quelque opposition. Que les Anglois

(1) *Matthieu Paris* dit que c'est celui de *Newark*. TIND.

(2) Ces *Lettres* ou *Ordres* adressés aux *Sherifs* du Royaume, ne se trouvent point dans les Histoires d'Angleterre ; ils sont conservés à la *Tour*, dans le *Rolle des Articles* de cette année. Voyez l'*Appendix* du Docteur *Brady*, N°. 144. TIND.

auroient été heureux, si ceux qui succederent à ce grand homme, dans le même poste, & dans la faveur du Roi, eussent suivi les mêmes maximes, & en eussent imbu de bonne heure l'esprit de ce jeune Monarque! Mais, en suivant une route toute contraire, ils furent cause de tous les troubles dont ce Regne fut agité.

Le Prince de Galles fait sa paix avec le Roi. *Act. Publ. T. I. p. 225.*

Pendant que les François avoient été en Angleterre, Leolyn, Prince de Galles, qui s'étoit ligué avec eux, s'étoit emparé de diverses Places, dont il auroit été difficile de le déposseder, sans rassembler les Troupes qui avoient été congédiées. C'étoit pourtant ce que le Régent vouloit éviter, pour n'être pas obligé de chagriner les Sujets par des levées d'hommes & d'argent, dans un tems où il étoit nécessaire de gagner leur affection, en les faisant jouïr des fruits de la paix. Par cette consideration, il accorda au Prince de Galles une paix honorable & avantageuse, & lui procura l'absolution du Légat, esperant par là d'engager ce Prince inquiet à se tenir en repos (1).

Le Légat Gallon se retire & Pandolphe lui succede.

Cette affaire étant finie, le Légat Gallon (2) reprit le chemin de Rome, où il étoit rappellé. Pandolphe, de qui j'ai eu souvent occasion de parler dans la vie du Roi Jean, lui succeda dans cet Emploi.

1219. Le Régent donne de nouveaux ordres pour l'exécution des Chartres.

Les ordres touchant les deux Chartres n'ayant pas été régulierement exécutez, le Régent envoya des Commissaires dans toutes les Provinces du Royaume, pour les faire mieux observer. Il étoit persuadé qu'il ne pouvoit sans injustice, & sans faire un tort extrême à l'honneur & aux interêts du Roi son Pupille, se dispenser de faire exécuter ce que le Prince & le Roi son Pere avoient promis par serment. S'il eût vêcu plus longtems, il auroit infailliblement mis cette affaire dans un train à ne pouvoir pas être facilement alterée. Mais ce grand homme, également propre pour la Guerre & pour le Conseil, mourut peu de tems après (3), regretté de tout le Royaume, qu'il avoit délivré de la servitude par sa valeur. *Guillaume Desroches* (4), Evêque de Winchester, lui succeda dans sa Dignité de Régent; & *Hubert de Bourg*, qui avoit défendu Douvre, fut fait Grand Justicier d'Angleterre (5).

Il meurt.

L'Evêque de Winchester lui succede.

Hubert de Bourg est fait Grand Justicier.

1220. Henri est couronné de nouveau.

Le Couronnement du Roi avoit été fait à Winchester (6), en présence d'un si petit nombre de Seigneurs, & avec si peu de solemnité, qu'il fut jugé à propos de le réiterer avec plus de pompe, dans le lieu accoutu-

(1) Le Prince de *Galles* avoit en garde les Châteaux de *Caermarthen* & de *Caerdigan*, avec leurs Terres & Appartenances; cela lui avoit été remis durant la Minorité du Roi, à qui il devoit le rendre ensuite. Tind.

(2) Quoique l'Angleterre fût alors reduite à une très grande pauvreté, le Légat trouva le moyen d'en emporter 12000 Marcs. Tind.

(3) Le Régent mourut vers le milieu de Mai, & son Corps fut enterré dans l'Eglise des *Templiers* (à présent l'Eglise du *Temple*), où l'on voit encore sa Statue en cotte de maille, au milieu du *Rond*. Tind.

(4) *Pierre des Roches*, ou *de Rupibus*, selon *Matthieu Paris*. Tind.

(5) C'étoit comme le Lieutenant du Roi. Rap. Th.

(6) A *Glocester*, selon *Matthieu Paris*; Tind.

HENRI III. 1220.

mé. Ce fut le Cardinal Langton, Archevêque de Cantorberi, qui étant retourné en Angleterre après la fin des troubles, en fit la cérémonie (1), après avoir fait prêter au Roi le serment ordinaire.

1221.

Immédiatement après son Couronnement, Henri, accompagné du nouveau Régent, alla visiter diverses Provinces du Royaume. Son dessein étoit de faire quelque changement par rapport aux Gouvernemens des Places, que le Roi son Pere avoit confiez à des gens dont le nouveau Régent ne se croyoit pas assuré. Il n'y trouva aucune opposition, que de la part de *Guillaume d'Albemarle*, Gouverneur de Rokingham, qui s'étant érigé en petit Souverain, ou plutôt en Tiran, affectoit de mépriser les ordres qui lui venoient de la Cour. La Garnison fit quelque mine de vouloir se défendre; mais quand elle vit que tout le Païs voisin offroit ses services au Roi, pour se délivrer de ce joug, elle n'attendit pas qu'on en vînt à la force, aimant mieux obtenir quelque douceur par une Capitulation.

Guillaume d'Albemarle se révolte.

On commença, cette même année, à rebâtir l'Eglise de Westminster (2), aux fondemens de laquelle le Roi posa lui-même la premiere pierre.

L'Eglise de Westminster rebâtie.

Guillaume d'Albemarle avoit sur le cœur la perte de son Château, dont il croyoit qu'on l'avoit injustement dépouillé. Pour se venger de cette prétendue injure, il entreprit de se fortifier dans le Château de *Biham* (3), par le moyen duquel il tenoit toute la Contrée voisine en servitude. Il obligeoit même les Marchands à prendre de lui des Passeports, pour avoir la liberté de passer dans le voisinage de cette Place, sans quoi ils couroient risque d'être détroussez. Les plaintes de ces violences ayant été portées au Parlement qui étoit alors assemblé, on l'envoya sommer de comparoitre pour rendre compte de ses actions. Il feignit de vouloir obeïr, & se mit effectivement en chemin, à dessein, comme il sembloit, de se rendre à Londres. Cependant, il prit sa route par la Province de Northampton, & s'y empara par surprise du Château de *Fotheringay*, où il mit une forte Garnison, après quoi il retourna se renfermer dans Biham. Sur cette nouvelle, le Parlement résolut qu'on leveroit incessamment une Armée, pour faire le siege de cette derniere Place, & que l'insolence de ce Seigneur seroit punie selon toute la rigueur des Loix. Dès que Guillaume sut que l'Armée du Roi étoit en marche, il se retira dans les quartiers du Nord, ayant laissé dans son Château un Gouverneur qui ne le rendit qu'après une longue résistance. On croyoit que le Rebelle seroit poursuivi, ou que du moins il seroit

Guillaume d'Albemarle se saisit d'un Château.

(1) *Gautier de Coventry* dit que le Roi fut couronné avec la Couronne de *S. Edouard*, le 27 de Mai. TIND.

(2) Elle portoit alors le nom de *Ste Marie*. Voyez la Note du Tome premier, pag. 458. TIND.

(3) Ce Château est dans le Comté de *Lincoln*. TIND.

obligé de quitter le Royaume: mais il trouva le moyen de faire sa paix, par l'intercession de l'Archevêque d'Yorck. Ce Prélat ayant représenté en sa faveur, qu'il étoit de l'équité de compenser cette faute avec les grands services qu'il avoit rendus au feu Roi, le Régent se laissa fléchir par cette considération. Exemple fatal, qui dans la suite porta d'autres Seigneurs à commettre la même faute, sans en craindre le châtiment.

HENRI III. 1221.

Il obtient son pardon.

L'année précedente, la Cour avoit fait un voyage à Yorck, où la Princesse Jeanne, Sœur du Roi, avoit été promise en mariage au Roi d'Ecosse. Mais comme elle étoit entre les mains du Comte de la Marche, au Fils ainé duquel elle avoit été fiancée, on n'eut pas peu de peine à l'en tirer. Cependant, après quelques négociations, elle fut enfin renvoyée au Roi son Frere, & son mariage avec le Roi d'Ecosse s'accomplit, cette même année. Peu de tems après, Hubert de Bourg, Grand Justicier, épousa la Sœur ainée de ce même Prince: honneur qui, en lui procurant l'Alliance de deux Monarques, pouvoit quelque jour faire monter quelqu'un de sa posterité sur le Trône d'Ecosse.

Jeanne, sœur du Roi, épouse le Roi d'Ecosse.
Act. Publ. T. I. pag. 193. & 240.

Le tems de la Légation de Pandolphe étant expiré, ce Prélat se démit de son Emploi, & alla gouverner l'Evêché de Norwich, que le Pape lui avoit procuré pour recompense de ses services.

Pandolphe est fait Evêque de Norwich.

Quelque soin que le feu Comte de de Pembrook eût pris, & que ceux qui gouvernoient l'Etat prissent encore de maintenir la paix dans le Royaume, il y avoit des esprits qui ne cherchoient qu'à la troubler. Ils en trouverent une occasion, dans une querelle qui s'émut entre les habitans de Londres & ceux de Westminster. Les premiers ayant fait publier une Lutte dont ils devoient être les Tenans, il s'y rendit de Westminster, un grand nombre de Bourgeois, qui ayant voulu disputer le prix, eurent la mortification de voir leurs voisins remporter l'honneur de la victoire. Cet honneur, quoiqu'assez mince en lui-même, ne laissa pas d'exciter la jalousie des Bourgeois de Westminster, qui s'étoient vus exposez aux railleries insultantes des vainqueurs. L'Intendant de l'Abbé de Westminster, s'étant persuadé mal à propos que l'honneur de son Maitre & le sien propre étoient interessez dans cette querelle, entreprit de venger ses Concitoyens, & de leur faire avoir leur revanche sur leurs voisins. Pour cet effet, il fit publier une semblable Lutte à Westminster, où les Bourgeois de Londres se trouverent en très grand nombre. Mais, comme ils y étoient allez sans armes, ils furent attaquez & maltraitez par ceux de Westminster, qui en blesserent quelques-uns, & mirent le reste en fuite. Cette supercherie causa une terrible émotion dans Londres. La Canaille s'étant attroupée en très grand nombre, prit la résolution d'aller tirer vengeance de cette injure, sans que l'autorité du Maire fût capable de l'arrêter. Un Bourgeois de Londres, nommé *Constantin*, homme séditieux, & qui avoit été un des plus zèlez partisans des François, pendant les troubles, s'étant mis à la tête de cette populace, tâchoit d'augmenter encore sa fureur. Il lui représentoit, que ce

1221.
Querelle entre les Bourgeois de Londres & ceux de Westminster.

Constantin excite les habitans de Londres à la vengeance.

HENRI III. 1222.

seroit en vain qu'on s'attendroit à la protection des Magistrats, trop peu jaloux de l'honneur de la Ville, & que, saus differer, il falloit aller faire sentir à leurs ennemis, qu'on n'attaquoit pas impunément les Bourgeois de Londres. Ce discours ayant été applaudi, il se mit à crier de toute sa force, *Monjoye S. Denys!* qui étoit le cri de guerre des François; & s'étant mis en marche vers Westminster, à la tête de tout ce peuple, il y fit abattre la maison de l'Intendant; après quoi, il s'en retourna triomphant à Londres. Le tumulte étant appaisé, Hubert, Grand Justicier, se rendit à la Tour, où il fit citer plusieurs habitans de Londres. Constantin s'y trouva comme les autres, & soutint en face au Justicier, que les Bourgeois de Londres n'avoient rien fait qui fût punissable par les Loix; & qu'en tout cas, ils étoient résolus de soutenir ce qu'ils avoient fait. Hubert, voyant cette insolence, congédia tous les autres, & ayant retenu Constantin, il le fit pendre dès le lendemain, quoiqu'il offrît mille marcs d'argent pour sauver sa vie (1). La séverité du Justicier n'en demeura pas là. Quelques jours après, il fit enlever de leurs maisons, quelques-uns de ceux qui avoient eu le plus de part à cette émeute, & ayant fait couper les mains aux uns, aux autres le nez & les oreilles, il les renvoya ainsi mutilez dans la Ville. Ensuite, il changea tous les Magistrats de Londres, & obligea trente des plus considerables Bourgeois, à servir de caution pour leurs Concitoyens (2), à quoi la Ville consentit par un Acte scellé de son Sceau. Cette rigueur auroit pu être justifiée, si Hubert n'eût pas agi d'une maniere arbitraire, & directement contre la teneur de la Grande Chartre, qui ordonnoit, conformément à l'ancienne coutume, que chacun fût jugé par ses Pairs (3). Par là, il s'attira la haine de tout le Royaume, & particulierement de la Ville de Londres, qui ne manqua pas de lui en faire sentir les effets quand elle en trouva l'occasion.

Hubert le fait pendre.

Il punit quelques-uns des autres séditieux.

1223. Le Parlement demande au Roi qu'il fasse observer les Chartres.

Cet Acte de puissance arbitraire que le Grand Justicier venoit d'exercer si hautement, obligea le Parlement, qui s'assembla quelque tems après à Oxford, à demander au Roi qu'il lui plût de faire exécuter par tout le Royaume, la Chartre des Libertez, dont il avoit juré l'observation. Cette demande étoit peu du goût de ceux qui manioient alors les affaires de l'Etat. Depuis la mort du Comte de Pembrook, la Cour avoit changé de maximes, en changeant de Ministres, de telle maniere que ce qui avoit paru plein de justice à ce premier Régent, sembloit très injuste aux nouveaux Gouverneurs. Lorsque le Parlement présenta cette

(1) *Matthieu Paris* dit que *Constantin* offrit quinze-mille Marcs; car il paroit qu'il étoit fort riche. TIND.

(2) Ces Cautions des Habitans de *Londres* s'obligerent à donner des suretez au Roi, ou au Président de Justice, toutes les fois qu'ils en seroient requis; & à substituer de nouvelles Cautions à la place des morts. Ceci n'est rapporté par aucun Historien; mais on en trouve l'*Obligation* dans les Mémoires de la *Tour*. Voyez l'*Appendix* du Docteur *Brady*, No. 147. TIND.

(3) Voy. ci-dessus pag. 370. l'Article XLVIII. de la Grande Chartre.

Adresse

Adresse au Roi, un des Membres du Conseil prit la parole & dit (1), qu'il n'étoit pas raisonnable de demander l'exécution d'une Chartre qui avoit été extorquée par force. Cette réponse imprudente choqua l'Archevêque de Cantorberi, qui repliqua aigrement à ce Conseiller, que, s'il aimoit véritablement le Roi dont il paroissoit prendre à cœur les interêts, il ne chercheroit pas à rejetter le Royaume dans les troubles dont il étoit heureusement délivré. Henri, qui n'étoit alors âgé que de seize ans, appuya ce que le Prélat venoit de dire, & déclara aux Députez qui avoient présenté l'Adresse, que son intention étoit de faire observer les Chartres du Roi son Pere, avec la derniere exactitude. En effet, quelques jours après, il envoya ses ordres dans tout le Royaume, pour en procurer l'exécution. S'il eût toujours persisté dans ces mêmes dispositions, il se seroit épargné bien des chagrins & des disgraces, à quoi il se vit exposé dans la suite. Cependant, le Parlement, satisfait des diligences du Roi, lui accorda un subside de trois marcs sur chaque Comte (2), un marc sur chaque Baron, un schelling sur chaque Chevalier, & un sou sur chaque maison du Royaume.

Henri l'accorde.

Philippe Auguste Roi de France étant mort depuis peu, & Louis VIII. son Fils lui ayant succedé, le Conseil de Henri jugea qu'il étoit à propos d'envoyer des Ambassadeurs au nouveau Roi, pour le sommer d'exécuter ses engagemens à l'égard des Provinces que Philippe avoit enlevées au Roi Jean. Louis répondit, qu'il ne se croyoit pas obligé à l'observation d'un Traité que le Roi d'Angleterre avoit violé le premier, en exigeant de grosses rançons des prisonniers, & en négligeant de rétablir les anciennes Loix, comme on en étoit convenu: Que pour lui, il possedoit la Normandie & les autres Provinces enlevées aux Anglois, par le droit de la Guerre, & en qualité de Seigneur Souverain; & que si on vouloit lui disputer son droit, il vouloit bien se soumettre au Jugement des Pairs. Quelques-uns ajoutent (3), qu'il allegua aussi la mort de Constantin, en haine, comme il le prétendoit, de son affection pour la France, comme une des raisons pour lesquelles il se croyoit libre de tous ses engagemens; après quoi, il congédia les Ambassadeurs sans autre réponse.

Mort de Philippe-Auguste Roi de France. Louis VIII. lui succede. Henri lui demande l'exécution des Articles secrets du Traité de Londres. Louis s'en défend.

Pendant que ces choses se passoient, la faveur & le crédit du Grand Justicier s'étoient accrus à un tel point, qu'il s'attribuoit ouvertement un pouvoir auquel ses Prédécesseurs dans cet Emploi n'avoient jamais prétendu. Il n'étoit pourtant pas content, parce qu'il avoit au-dessus de lui un homme dont il étoit obligé de recevoir les ordres. C'étoit l'Evêque de Winchester, qui ayant été nommé Régent par l'autorité du Parle-

Crédit du Grand Justicier.

(1) Ce Membre du Conseil se nommoit *Guillaume Brewer*, selon *M. Paris*. Tind.

(2) *Gautier de Coventry*, qui est le seul Auteur qui fasse mention de ce Subside, dit que c'étoit une Capitulation pour le secours de la Terre-Sainte. Tind.

(3) *Matthieu Paris*. Tind.

HENRI III. 1223.

ment, ne pouvoit pas être aisément dépossedé. Comme sa Régence devoit encore continuer quelques années, Hubert, crut avoir trouvé un moyen infaillible d'en accourcir la durée, en obtenant du Pape une Bulle par laquelle le Roi étoit déclaré Majeur. Cette même Bulle autorisoit Henri à prendre en main les rênes du Gouvernement de ses Etats, sans être obligé de se servir du ministere d'un Régent. Elle enjoignoit encore à tous ceux qui tenoient des Places sous leur garde, de les remettre entre les mains du Roi, pour en disposer ainsi qu'il le jugeroit à propos. Quelque exprès que fût cet ordre, les Barons refuserent de s'y soumettre, parce qu'il étoit directement contraire aux Loix du Royaume, qui fixoient la Majorité des Rois à l'âge de vingt & un an.

Il fait déclarer le Roi Majeur par le Pape.

Mais les Barons s'y opposent.

Cette ruse n'ayant pas eu le succès que Hubert s'en étoit promis, il en inventa une autre pour parvenir à son but. Comme il étoit inutile d'avoir fait déclarer le Roi Majeur par le Pape, puisque les Seigneurs n'avoient pas voulu y consentir, & qu'il étoit impossible d'extorquer leur consentement, tant qu'ils seroient maitres des Places fortes, il imagina ce moyen pour les arracher de leurs mains. Il se fit demander par le Roi les Places qu'il avoit en garde; à quoi il acquiesça, pourvu que les autres en fissent de même. En effet, il remit au Roi la Tour de Londres & le Château de Douvre, qui étoient les deux plus importantes Places du Royaume. Quelques-uns des Barons suivirent son exemple, ne croyant pas qu'il y eût aucune fraude dans cette démarche. Mais quand une fois le Roi fut en possession de leurs Châteaux, il rendit à Hubert ceux dont il s'étoit volontairement dépouillé, se moquant ainsi ouvertement de leur crédulité. Une maniere d'agir si indigne d'un Prince, commença dès-lors à donner aux Barons une mauvaise opinion du Roi. Elle les irrita principalement contre le favori, qu'ils regardoient comme le premier auteur de cette supercherie. La plupart de ceux qui avoient des Charges à la Cour, ne pouvant supporter les manieres hautaines de ce Ministre, remirent leurs Commissions au Roi, & se retirerent chez eux, dans la résolution d'embrasser la premiere occasion qui se présenteroit pour se venger. Cependant, comme tous les Seigneurs n'avoient pas donné dans ce panneau, Hubert entreprit de les contraindre à l'obeïssance, en les faisant menacer de l'Excommunication. Quelques-uns en furent effrayez, d'autres résolurent de se maintenir malgré le Roi & son Ministre.

Artifice de Hubert pour obliger les Barons à remettre leurs Places au Roi.

1224.

Ces brouilleries intestines furent un peu interrompues par les affaires du dehors. Louis VIII. Roi de France, non content d'avoir refusé d'accomplir ce qu'il avoit promis avec serment, confisqua toutes les Terres que les Anglois tenoient en France, & marcha incontinent en Saintonge, où il s'empara de diverses Places; après quoi, il alla mettre le Siege devant la Rochelle, dont Savary de Mauleon étoit Gouverneur. On prétend que ce Seigneur, qui avoit eu quelques avis des desseins du Roi de France, ayant demandé un secours d'argent à la Cour d'Angleterre,

Le Roi de France attaque la Saintonge, & se rend maître de la Rochelle.

on lui avoit envoyé, au-lieu d'argent, un coffre plein de ferrailles. Une négligence si condamnable pour la conservation d'une Place qui méritoit toute l'application des Ministres, piqua tellement ce Gouverneur, qu'il se rendit en peu de jours, & se jetta dans le parti de la France (1). Le prétexte dont Louis s'étoit servi pour rompre la paix, étoit, que Henri, comme Duc de Guienne, n'avoit pas assisté à son Sacre. Mais la véritable raison étoit, qu'il vouloit profiter de la Minorité de ce Prince, pour achever de chasser les Anglois de son Royaume. Cette guerre commencée sur un si leger sujet, dont même Louis n'avoit fait aucune plainte, fit comprendre au Conseil d'Angleterre, qu'il étoit d'une nécessité indispensable d'envoyer une Armée en France. Ainsi, un Parlement fut convoqué pour en trouver les moyens.

Revolte de Foulques de Brent.

Pendant que le Roi & le Parlement étoient occupez à cette affaire, des excès commis par *Foulques de Brent* interrompirent leurs déliberations. Ce Seigneur, encouragé par l'impunité de Guillaume d'Albemarle, tirannisoit ses Vassaux & ses voisins, & avoit commis des violences pour lesquelles il avoit été condamné à une amende de cent livres sterling, par trois Juges envoyez exprès sur les lieux (2). Son naturel fier & hautain lui faisant regarder ce Jugement comme un sanglant outrage, il résolut de s'en venger. Dans ce dessein, il envoya Guillaume son Frere à Dunstaple, où ces Juges tenoient leurs Assises, avec ordre de les enlever & de les lui amener. Il y en eut deux qui échaperent; mais le troisieme, nommé *Henri de Baybrook*, fut pris & conduit au Château de Bedfort, où on lui fit souffrir mille indignitez. Ces nouvelles ayant été portées au Parlement, il y fut résolu d'une commune voix, qu'on châtieroit exemplairement ce perturbateur de la paix, & qu'on suspendroit toute autre affaire, jusqu'à ce que celle-là fût terminée. Suivant cette résolution, le Frere de Foulques, qui commandoit dans Betford, ayant été sommé de rendre la Place au Roi, & ayant refusé d'obeïr, fut attaqué si vivement, qu'il fut enfin contraint de se rendre à discretion. Quelques efforts que ses amis pussent faire pour appaiser le Roi, ils ne purent empêcher qu'il ne le fit pendre, avec vingt & quatre Chevaliers qui s'étoient trouvez dans la Place; après quoi, il fit razer ce Château jusqu'aux fondemens. Cependant Foulques, qui s'étoit retiré dans le Païs de Galles, sur l'esperance que certains Seigneurs lui avoient donnée de le soutenir, voyant qu'on lui manquoit de parole, eut recours à la clémence du Roi, par l'intercession de l'Evêque de Coventry. Ce Prélat, se servant des mêmes raisons que

(1) On trouve dans le *Recueil des Actes Publics*, une Lettre qui fait comprendre qu'il y eut de la trahison dans la perte de la Rochelle, ou de la part du Gouverneur, ou de la part des Habitans, *Tome I. pag.* 269. Rap. Th.

(2) *Matthieu Paris* rapporte que *Foulques de Brent* étoit chargé de trente *Jugemens des Jurez*, donnez contre lui aux Jugement de *Réintegrande*, (*Novel Desseizin*) dans chacun desquels il avoit été condamné à l'amende de cent livres sterling, *M. Paris*, ann. 1224. Tind.

HENRI III. 1224.

l'Archevêque d'Yorck avoit employées en faveur de Guillaume d'Albemarle, obtint la grace du Rebelle, quant à la vie & aux membres. Mais il ne put éviter, qu'il ne fût mis sous la garde de l'Evêque de Londres, jusqu'à l'année suivante, que le Parlement confisqua ses biens, & le bannit du Royaume. Henri obtint, pour les frais de cette Expédition, un subside de deux schellings sur chaque Hyde de terre labourable.

1225. Autre subside accordé sous la condition de l'observation des Chartres.

Mais il avoit besoin de plus grandes sommes, pour soutenir la guerre contre la France. Ce fut pour obtenir ce secours, qu'il assembla un autre Parlement, auquel il demanda la quinzieme partie des biens mobiliaires du Peuple. Le Parlement répondit, qu'il accorderoit volontiers ce subside, pourvu que les Chartres du Roi Jean, dont l'exécution étoit toujours négligée, fussent exactement observées à l'avenir. La conjoncture où le Roi se trouvoit, ne lui permettant pas de refuser cette demande, il l'accorda de bonne grace, & envoya même dans toutes les Provinces, des Commissaires, pour tenir la main à l'exécution (1). Mais les effets que ces ordres produisirent, ne furent pas de longue durée. Cependant, on étoit encore tellement persuadé qu'il agissoit de bonne-foi, que jamais imposition ne fut levée avec plus d'exactitude que celle-ci. Afin d'y trouver moins d'obstacles, les Evêques excommunierent tous ceux qui y commettroient quelque fraude.

Act. Publ. T. I. pag. 277.

Le Prince Richard est fait Comte de Cornouaille, & envoyé en Guienne.

Le Roi se servit de cet argent, pour mettre sur pied une Armée qu'il envoya en Guienne, sous le commandement du Prince Richard son Frere, qui venoit d'être fait Comte de Cornouaille. Richard, ayant le Comte de Salisbury pour Lieutenant, fit d'abord quelques progrès en Guienne, où il prit *St. Macaire*. Ensuite, il assiegea le Château de *La Reole*, Place forte, qui par sa résistance, donna au Comte de la Marche, Général de l'Armée Françoise, le tems d'accourir à son secours. Les Historiens Anglois prétendent que Richard remporta un avantage considerable sur ce Comte. Les François, au contraire, disent que ne se sentant pas assez fort pour donner bataille, il se retira de l'autre côté de la Dordogne, & peu de tems après, en Angleterre. Il est pourtant certain que Richard ne quitta la Guienne qu'en 1227. comme on le peut voir dans le Recueil des Actes Publics.

Act. Publ. T. I. p. 291.

1226. Le Roi est déclaré Majeur.

L'année 1226. commença par un Parlement, où le Roi, qui relevoit d'une dangereuse maladie, fut déclaré Majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les Loix. Mais ce n'étoit pas la seule affaire pour laquelle le Parlement avoit été convoqué. Un Légat, arrivé nouvellement de Rome, avoit demandé cette convocation, pour y faire, de la part du Pape une proposition extraordinaire, à laquelle tout le Royaume, & principalement le Clergé, se trouvoit interessé. Cette proposi-

Demande extraordinaire du Pape au Parlement.

(1) Le Roi signa & envoya deux Chartres à chaque Comté, une concernant les libertez communes, & l'autre les Libertez des Forêts *M. Paris*, ann. 1225. TIND.

tion portoit en substance, que, comme depuis longtems on reprochoit au S. Siege, qu'il ne faisoit rien que pour de l'argent, il étoit de l'honneur & de l'interêt de tous les Chretiens de faire cesser ce scandale, en faisant cesser la cause qui le produisoit: Qu'il étoit connu à tout le monde, que l'extrême pauvreté de l'Eglise Romaine la mettoit dans une absolue nécessité de tirer quelque reconnoissance des graces qu'elle accordoit à ses Enfans: Qu'elle ne demandoit pas mieux que de se voir en état de pouvoir user en cela de beaucoup de moderation; & que le meilleur moyen pour y réussir étoit, que les Fideles lui accordassent des secours proportionnez à ses besoins. Ensuite le Légat proposa, que, pour subvenir aux pressantes nécessitez du S. Siege, on accordât au Pape, deux Prébendes dans chaque Eglise Cathédrale, & deux Places de Moines dans chaque Monastere; & que cette concession fût autorisée par un Acte de Parlement. Il appuya sa proposition des raisons les plus spécieuses qu'il put imaginer, sans promettre néanmoins, que le Pape s'abstiendroit de demander aucune reconnoissance des faveurs qu'il accorderoit à l'avenir, mais faisant seulement esperer qu'il useroit de plus de moderation à cet égard. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre quel étoit le dessein du Pape. Aussi toute l'éloquence du Légat ne fut pas capable de persuader le Parlement. Il eut même la mortification de voir qu'on ne daignoit pas lui répondre. Quand il voulut se plaindre de la maniere désobligeante dont on traitoit le Pontife, on lui répondit, que l'absence du Roi & de quelques-uns des principaux Prélats, ne permettoit pas qu'on pût déliberer sur une proposition de cette nature. Cette difficulté n'étant pas capable de rebuter, il demanda que le Parlement continuât ses Séances, jusqu'à ce que le Roi & les Prélats absens fussent arrivez. Mais on n'eut aucun égard à ses instances, & le Parlement se sépara, sans avoir rien résolu sur ce sujet. Ainsi le Légat se vit obligé de prendre patience, jusqu'à une nouvelle Session. Pendant cet intervalle, il fit un voyage dans les Provinces du Nord, où, sous prétexte du droit de *Procurations* (1), il vexa tellement les Eglises, qu'on fut contraint d'en porter des plaintes au Pape, qui le rappella, de peur d'irriter les Anglois dans une semblable conjoncture. Cependant le Pontife, qui n'avoit pas encore perdu l'esperance d'obtenir ce qu'il avoit demandé, enjoignit à l'Archevêque de Cantorberi de procurer une autre Assemblée du Parlement, & d'y demander une réponse positive sur la proposition que le Légat avoit faite de sa part. Le Roi ayant pris conseil des Prélats, fit savoir au Pape, que d'autant que cette affaire ne regardoit pas seulement l'Angleterre, mais encore toute la Chretienté, il se conformeroit aux résolutions qui seroient prises sur ce sujet, dans tous les autres Etats Chretiens. C'étoit proprement un

Le Parlement ne répond rien à la demande du Légat.

Le Pape insiste.

(1) C'étoit un Droit dû aux Légats, que d'être nourris & entretenus, pendant qu'ils faisoient la visite des Eglises & des Monasteres, & qui avoit été converti en argent comptant. RAP. TH.

honnête refus : car on favoit bien, qu'un Légat avoit fait la même proposition en France, & n'avoit pu rien obtenir.

Louis VIII. chef de la Croisade contre les Albigeois.

Cependant, Henri continuoit ses préparatifs pour porter la guerre en France. Mais il se vit obligé de les surseoir, sur ce que Louis s'étant engagé à commander une Croisade contre les Albigeois, avoit obtenu du Pape, une défense très expresse à tous les Princes Chretiens de le troubler dans cette Expédition. Henri ayant consulté son Parlement sur cette défense, on lui conseilla de differer cette guerre, jusqu'au retour du Roi de France qui assiegeoit alors Avignon, dont on lui avoit refusé l'entrée.

Il meurt.

Ce Prince mourut peu de tems après avoir emporté cette Place, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par le Comte de Champagne, qui avoit pris une folle passion pour la Reine. Louis IX. son Fils lui succeda sous la Tutele de Blanche de Castille sa Mere, qui, bien qu'étrangere, eut assez de crédit pour se faire donner la Régence du Royaume.

Louis IX. son Fils lui succede sous la tutele de la Reine sa Mere.

Pendant que les Armes Angloises étoient arrêtées par les ordres superieurs de la Cour de Rome, Henri commençoit sa Majorité par une injustice à laquelle il ne pouvoit pas donner la moindre couleur. Comme il n'osoit demander de l'argent au Parlement, qui lui avoit accordé depuis peu un Subside très considerable, il s'avisa, pour en recouvrer, d'un moyen dont Richard son Oncle s'étoit autrefois servi, après son retour de la Terre Sainte. Ce fut d'obliger tous ceux qui avoient des Chartres, à les faire renouveller, moyennant les sommes à quoi elles furent taxées. Les Monasteres furent principalement grevez par cette nouvelle Ordonnance, dont le but n'étoit que de remplir les coffres du Roi. Tous les moyens injustes que les Princes inventent pour extorquer de l'argent de leurs Sujets, sont autant de sources d'oppression qui ne tarissent jamais, les Successeurs manquant rarement à suivre ces mauvais exemples.

Henri fait renouveller toutes les Chartres pour en tirer de l'argent.

1227. Hubert est soupçonné d'avoir fait empoisonner le Comte de Salisbury.

Au commencement de l'année suivante, la mort du Comte de Salisburi, Fils naturel de Henri II. étant arrivée subitement, dans un festin où le Grand Justicier l'avoit invité, donna lieu à de violens soupçons contre ce Ministre. On n'en fit pourtant aucune recherche, personne n'osant attaquer directement un Favori qui avoit un empire absolu sur l'esprit du Roi. A mesure que Henri avançoit en âge, on remarquoit en lui des qualitez peu convenables à un grand Prince ; une extrême avarice, une inconstance étonnante, beaucoup de caprice & d'inégalité dans sa conduite, une facilité extraordinaire à se laisser gouverner par ceux qui l'approchoient, & par dessus tout cela des principes d'oppression & de tirannie, qui faisoient beaucoup craindre pour l'avenir. Quoiqu'il eût été declaré Majeur dès l'année précédente, il avoit gardé l'Evêque de Winchester auprès de lui, pour se servir de ses conseils : mais Hubert de Bourg ne permit pas qu'il le retînt plus longtems. Il lui représenta, que bien qu'il eût été déclaré Majeur, on le croiroit toujours sous la Tutele d'un Régent, pendant que ce Prélat seroit à la Cour ; & qu'il étoit

Caractere de Henri.

de sa gloire & de son interêt, de faire voir à ses Sujets qu'il étoit capable de gouverner par lui-même. Ce conseil ayant trouvé un facile accès dans l'esprit de ce Prince qui n'en pénetroit pas le motif, l'Evêque de Winchester reçut ordre de retourner à son Diocese.

L'Evêque de Winchester est renvoyé à son Diocese.

Les Anglois auroient regardé avec indifference, & peut-être avec joye, la disgrace de ce Prélat, si elle n'eût été immédiatement suivie d'un évenement qui leur fit connoitre qu'il leur auroit été plus avantageux, que la faveur du Roi eût toujours été partagée. Dès que Hubert se vit sans Rival dans le Ministere, il tâcha de se mettre au-dessus des Loix, en persuadant à son Maitre, qu'il avoit pour but de lui procurer une autorité absolue. Il ne lui fut pas mal-aisé d'engager dans ce projet, un Prince qui s'y sentoit assez porté de lui-même. Outre le renouvellement des Chartres dont je viens de parler, il avoit exigé cinq-mille marcs de la Ville de Londres, sous prétexte qu'elle avoit prêté une pareille somme au Prince Louis, quand il quitta l'Angleterre. La Ville de Northampton avoit été contrainte de lui donner douze-cens livres sterling, sous un autre prétexte qui n'étoit pas moins frivole. Les Monasteres n'avoient pas été plus ménagez. Malgré leur Appel au St. Siege, il en avoit exigé de grosses sommes, en attendant que le Pape en eût décidé. Tout cela faisoit assez voir qu'il étoit peu disposé à ménager ses Sujets, & commençoit à lui faire perdre leur estime. Mais ce qu'il ajouta, par les conseils violens du Grand Justicier, acheva d'aliener entierement leurs cœurs. Tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il revoqua les deux Chartres du Roi son Pere, quoiqu'il se fût obligé par serment à les faire inviolablement observer, prétendant qu'il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit promis pendant sa Minorité. Hubert de son côté, se mettant peu en peine des murmures du Peuple, qui lui attribuoit ces conseils pernicieux, se fit investir cette même année du Comté de Kent, pour récompense du grand service qu'il venoit de rendre à son Maitre, en le délivrant du joug de ces Chartres.

Hubert conseille au Roi de se rendre absolu.

Henri commence à opprimer son Peuple.

Il révoque les deux Chartres du Roi Jean.

Hubert est fait Comte de Kent.

La conduite du Roi & de son Ministre produisit un tel mécontentement parmi les Barons, qu'il étoit aisé de s'appercevoir du peu d'affection qu'ils avoient pour leur Souverain. Le Prince Richard, qui arriva de Guienne, peu de tems après la revocation des Chartres, profita de la disposition où les Seigneurs se trouvoient, pour braver le Roi son Frere, dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. Voici quel en étoit le sujet. Le Roi Jean ayant donné une certaine Terre dans le Comté de Cornouaille, à un Gentilhomme Allemand, nommé *Valeran*; dès que Richard fut investi de ce Comté, il fit sommer Valeran de produire son Titre, & en attendant, il fit saisir la Terre. Soit que celui-ci eût perdu sa Chartre, ou qu'il la jugeât défectueuse, il refusa d'obeïr à la sommation. Au contraire, comme si on lui eût fait une très grande injustice, il en porta ses plaintes au Roi, qui, sans examiner cette affaire, ordonna aux Officiers du Prince, de donner la main levée de cette Terre.

Brouillerie entre le Roi & le Prince Richard.



Ils trouverent pourtant le moyen de s'en dispenser, jusqu'à l'arrivée de leur maitre. Dès que Richard fut de retour, il représenta au Roi, qu'il n'avoit fait aucun tort à ce Gentilhomme, en voulant l'obliger à produire son Titre primordial : Que son dessein n'étoit pas de le priver de sa Terre par une pure violence, mais de faire juger cette affaire selon les Loix ; & que pour cet effet, il offroit de s'en rapporter au Jugement des Pairs du Royaume. Henri, choqué de cette proposition, s'emporta contre son Frere, & lui commanda de restituer la Terre en question, dans un certain tems, ou de sortir de ses Etats. Richard répondit fierement qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, à moins qu'il n'y fût condamné par les Pairs, & sans attendre une replique, il se retira dans sa maison. Le Grand Justicier, qui ne cessoit point d'inspirer au Roi des maximes violentes, lui conseilla de faire arrêter le Prince. Mais, pendant que Henri balançoit à faire cette démarche, Richard s'étant retiré de la Cour, étoit allé trouver le Comte de Pembrook, pour le consulter sur cette affaire. Pembrook approuva tout ce que le Prince avoit fait, & trouvant cette occasion favorable pour mettre un frein à la puissance arbitraire que le Roi vouloit usurper, il crut qu'on devoit en profiter. Dans cette vue, il fit entendre à Richard, qu'il étoit prêt à l'assister de sa personne & de ses biens, & qu'il ne doutoit nullement que la plupart des autres Seigneurs ne fussent dans les mêmes dispositions. En effet, peu de tems après, par les soins de ce Seigneur, les Comtes de Glocester, de Chester, de Warren, de Warwik, & de Hereford, & un grand nombre d'autres Barons se liguerent avec Richard, & prirent les armes pour obliger le Roi à rétablir les Chartres qui venoient d'être annullées. Cette Ligue fit peur à Hubert. Comme il comprit qu'elle pourroit avoir de fâcheuses suites, il prit le parti de procurer un accommodement entre les deux Freres. Pour satisfaire le Prince Richard, qui étoit le Chef des Confèderez, il fit ensorte que le Roi lui relâcha certains droits qu'il prétendoit sur les biens de la Reine leur Mere, & qu'il augmenta son Appanage, des Terres que le Comte de Boulogne avoit possédées en Angleterre. Richard, content de cette liberalité, ne parla plus du rétablissement des Chartres, & la Ligue fut dissipée. C'est ainsi que les Grands se servent du prétexte du bien public, pour avancer leurs propres interêts, ou pour contenter leurs passions. Mais quand on a trouvé le moyen de les satisfaire sur ce qui les regarde en particulier, ils font voir que le bien public étoit ce qu'ils avoient le moins en vue.

Fiere réponse de Richard au Roi.

Il se ligue avec d'autres Seigneurs.

Ils prennent les armes pour retablir les deux Chartres.

Henri contente son Frere, & la Ligue se rompt.

Le Pape Honorius III. mourut cette année, & Gregoire IX. lui succeda.

Gregoire IX. Pape.

Etienne Langton, Cardinal & Archevêque de Cantorberi, ne survécut Honorius que de quelques mois. Il n'eut pas plutôt les yeux fermez, que les Moines de S. Augustin voulant se conserver le privilege d'élire leur Archevêque, se hâterent de faire choix d'un de leurs Compagnons, nommé *Gautier de Hemesham*. Le Roi fut choqué de ce que cette élection s'étoit

1228. Mort du Cardinal Langton.

Election d'un Archevêque à laquelle le Roi s'oppose.

s'étoit faite sans lui en demander la permission, & prenant pour prétexte que le Pere de ce Moine avoit été pendu pour larcin, il refusa d'approuver ce choix. D'un autre côté, les Evêques suffragans de Cantorberi, fâchez de ce que l'élection s'étoit faite sans eux, objecterent au nouvel élu, qu'il avoit enlevé une Religieuse de laquelle il avoit eu plusieurs enfans, & refuserent de le reconnoitre. Ces oppositions firent que les deux Partis envoyerent des Agens à Rome, pour y faire décider leur dispute. Pendant ce tems-là, le Siege demeura vacant.

Guerre de Galles.

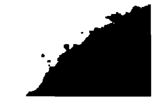
Cette même année, les Gallois ayant fait quelques courses sur les frontieres d'Angleterre, le Roi marcha dans leur Païs pour les châtier. Mais après avoir inutilement fatigué ses Troupes, il s'en retourna sans avoir fait aucun progrès.

Excommunication de l'Empereur Frideric II.

Dans ce même tems, on vit paroitre une Bulle fulminante du nouveau Pape, qui excommunioit l'Empereur Frideric II. pour avoir négligé de porter ses armes dans la Terre Sainte, à quoi il s'étoit obligé par un Vœu solemnel. Quelque fier que fût ce Monarque, il se vit obligé de plier sous la Puissance Pontificale, & d'accomplir son Vœu l'année suivante.

Troubles en France dont Henri ne sait pas profiter.

Pendant que ces choses se passoient, la Régence de Blanche, Mere de S. Louis, causoit en France des troubles dont Henri auroit pu tirer de grands avantages, s'il eût su en profiter. Mais ce Prince n'étoit pas d'un caractere propre à former de grands projets. S'il en formoit quelquefois, c'étoit toujours dans des circonstances désavantageuses, pendant qu'il laissoit échaper les plus favorables. Il ne s'étoit jamais présenté d'occasion plus propre que celle-ci, pour recouvrer les Provinces que les Anglois avoient perdues en France, si elle eût été bien ménagée. Les Normans étant entrez dans les interêts des Barons liguez contre la Régente de France, avoient fait savoir à Henri, que s'il vouloit se rendre dans leur Païs, il y seroit reçu à bras ouverts, & qu'ils le mettroient en possession de cette riche Province. D'un autre côté, les Poitevins le pressoient de venir s'emparer des Places de leur Païs occupées par les François, & lui offroient leur assistance. Dans le même tems, les Gascons lui députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour l'informer, qu'il ne tiendroit qu'à lui de profiter des mouvemens qu'il y avoit en France, pour chasser les François des Places qu'ils occupoient dans la Guienne. Des invitations si pressantes, dans une conjoncture si favorable, auroient dû déterminer Henri à faire quelque puissant effort pour recouvrer ce que le Roi son Pere avoit perdu par sa négligence. Mais, par un aveuglement qu'on attribua aux conseils du Grand Justicier, ce Prince répondit, qu'il falloit attendre une occasion plus propre; comme s'il eût été assuré qu'il dût s'en présenter tous les jours. Nous verrons dans la suite qu'il s'engagea témerairement à cette entreprise, dans un tems où il n'y avoit pas la moindre apparence d'y réussir. C'est ainsi que ce Prince se laissoit aveuglément conduire par ses Ministres, qui abusoient de sa facilité & de son peu de



HENRI III. 1228.

génie, pour faire leurs Propres affaires, sans aucun égard aux interêts de leur Maitre.

Le Pape nomme un autre Archevêque de Cantorberi.

Cependant, la dispute touchant l'élection de l'Archevêque de Cantorberi se poussoit à Rome avec une ardeur extraordinaire, sans qu'il eût encore plu au Pape de donner un Jugement. Mais enfin, les Envoyez du Roi s'étant avisez d'offrir au Pontife la dixieme partie des biens mobiliaires d'Angleterre & d'Irlande, & cette offre lui ayant donné des lumieres qu'il n'avoit pas auparavant, il cassa l'élection faite par les Moines. En même tems, sous prétexte de prévenir les differens qui pourroient survenir dans une nouvelle élection, il confera lui-même la Dignité Archiépiscopale à *Richard le Grand*, Chancelier de l'Eglise de Lincoln : plus entreprenant en cela qu'Innocent III. qui avoit au moins voulu garder les apparences, en faisant élire Langton par les Moines qui lui avoient été envoyez. Quoique l'entreprise de Gregoire IX. fût d'une conséquence encore plus dangereuse que celle d'Innocent III. le Roi & les Evêques suffragans reconnurent le nouvel Archevêque, contens d'avoir fait casser l'élection des Moines, sans se mettre en peine du préjudice que l'Eglise Anglicane en recevoit. Peu de tems après, Gregoire, qui ne vouloit pas être longtems privé de l'effet des promesses qu'on lui avoit faites, envoya un de ses Chapelains en Angleterre pour y recueillir la Dixme promise, qui devoit servir à faire la guerre à l'Empereur. Le Roi ayant assemblé le Parlement sur ce sujet, le Chapelain y présenta une Lettre du Pontife, qui pressoit fortement l'exécution de ce qu'on lui avoit fait esperer. Tout le monde jettoit les yeux sur le Roi, dans la pensée qu'il s'opposeroit à cette exaction, & qu'il desavoueroit ses Envoyez. Mais quand on vit qu'il gardoit le silence, on comprit aisément que la promesse avoit été faite par son ordre, ou que du moins, il n'avoit pas assez de fermeté pour s'opposer directement aux volontez du Pontife. Les Seigneurs se crurent donc obligez de marquer plus de fermeté que le Roi. Cette affaire leur parut d'une si grande conséquence, qu'ils résolurent unanimement, de ne pas souffrir que leurs Vassaux fussent ainsi exposez aux exactions de la Cour de Rome. Cependant, pour donner quelque satisfaction au Pape, il proposerent de lui faire un présent, sans entrer dans la discussion des biens de chaque Particulier. Apparemment, cette voye auroit été suivie, si *Etienne Segrave*, l'un d'entre eux, ne se se fût soumis volontairement à la Taxe que le Pape demandoit, & n'en eût entrainé d'autres par son exemple. Enfin, le nombre de ceux qui laissoient gagner s'étant insensiblement accru, les plus difficiles se virent contraints de ceder, pour ne pas s'exposer à l'indignation du Roi & du Pape. Le Clergé osa encore moins résister, de peur de s'exposer à l'Excommunication dont il étoit menacé. Le Nonce, étant de cette maniere parvenu à son but, produisit un Plein-pouvoir de son Maitre, qui l'autorisoit à faire la levée de cette Taxe, sur tous les effets mobiliaires, de quelque nature qu'ils pussent être. Dans l'exécution de ses ordres il poussa

Il fait demander la dixme promise.

Il y trouve de l'opposition;

mais il en vient à bout.

Le Nonce leve cette Dixme avec rigueur.

la rigueur si loin, qu'il fit payer en argent la Dixme de toutes sortes de fruits, même de ceux qui n'étoient pas encore recueillis. Mais ce ne fut pas encore tout. Afin de faire cette levée avec plus de promptitude, il obligea les Prélats à en faire les avances pour le Clergé inferieur, sauf à eux à s'en faire rembourser de la maniere qu'ils le jugeroient à propos. Il fallut donc que les Evêques & les Abbez trouvassent de l'argent comptant. Mais comme plusieurs d'entre eux ne se trouvoient pas en état de payer assez promptement, le Nonce avoit pourvu à cet inconvénient, en menant avec lui des Usuriers Italiens, qui leur en prêterent à un très gros interêt. C'est ainsi que le Pape abusoit de la foiblesse du Roi, qui auroit pu aisément éviter cette exaction, s'il eût voulu s'y opposer vigoureusement. En effet, le Comte de Chester, son Sujet, eut bien le pouvoir d'empêcher que cette levée ne se fît sur ses Terres, en soutenant toujours, malgré les clameurs du Nonce, que le Pape n'avoit aucun droit sur les Fiefs Laïques. Mais, outre que Henri étoit intimidé par l'exemple du Roi son Pere, qu'il se remettoit sans cesse devant les yeux, il avoit une autre raison qui l'obligeoit à cette complaisance pour le Pape. Dans le but qu'il s'étoit proposé de se rendre absolu, & de tirer de l'argent de ses Sujets par toutes sortes de voyes, il sentoit bien qu'il auroit besoin de la protection du Pontife; & rien n'étoit plus capable de la lui procurer, que de lui laisser prendre quelque part dans ces exactions. En effet, on verra dans la suite de ce même Regne, que le Pape & le Roi se soutinrent toujours réciproquement, dans toutes les occasions où il fut question d'exiger de l'argent des Anglois.

Le Roi & le Pape se soutiennent réciproquement.

Le Peuple commençoit à peine à oublier l'oppression qu'il venoit de souffrir de la part du Pape, qu'il se vit encore obligé de fournir au Roi les moyens de faire la guerre au Roi de France. Quand les troubles de ce Royaume furent appaisez, & que par conséquent, l'occasion d'en profiter étoit perdue, Henri forma le dessein de recouvrer par les armes, les Provinces que le Roi son Pere avoit laissé perdre; sans considerer que les affaires de France étoient alors sur un autre pied, les Seigneurs qui s'étoient opposez à la Régente étant tous soumis, & n'étant plus en état de le favoriser. Pour exécuter ce dessein, il voulut faire un armement considerable, & dans cette vue, il somma tous les Vassaux de la Couronne de se trouver, après la Fête de S. Michel, à Portsmouth, où il assembla une des plus belles Armées qu'on eût jamais levées en Angleterre. Cependant, cet armement si extraordinaire devint inutile, parce que, quand il fut question de faire embarquer les Troupes, il ne se trouva pas assez de Vaisseaux pour les transporter. Ce contretems lui causa un tel chagrin, qu'il appella plusieurs fois traitre Hubert de Bourg, qui s'étoit chargé de faire les préparatifs. Il l'accusa d'avoir reçu de l'argent de la Cour de France, pour faire échouer cette Expédition; & dans la colere où il étoit, il tira son épée pour le tuer. Il l'auroit apparemment fait, si le Comte de Chester ne s'étoit mis au-devant, moins pour

Le Roi forme le dessein de porter la Guerre en France.

L'armée s'assemble à Portsmouth. Les Vaisseaux manquent.

Le Roi en accuse Hubert, & veut le tuer.

HENRI III. 1228.

sauver le Justicier, que pour empêcher le Roi de tremper ses mains dans le sang d'un de ses Sujets. Au reste, il est incertain si Hubert avoit agi par malice, ou par négligence. Mais, quoi qu'il en soit, on fut obligé de differer l'embarquement pendant tout l'Hiver. A cela contribua beaucoup l'arrivée de *Pierre de Dreux*, Duc de Bretagne (1), qui voyant qu'on avoit perdu tant de tems pour attendre les Vaisseaux de transport, & que la saison étant déja trop avancée, l'Armée Angloise seroit obligée de prendre des quartiers d'Hiver dans son Païs où elle devoit débarquer, conseilla au Roi de remettre l'entreprise au Printems suivant. Pendant cet intervalle, Hubert trouva le moyen de rentrer en grace, & de se conserver l'administration des affaires comme auparavant.

L'Expédition est differée.

Affaires de la Palestine.

Cette même année, L'Empereur Frideric alla porter ses armes dans la Palestine, & contraignit le Soudan d'Egypte de lui livrer Jerusalem (2). Il auroit pu pousser plus loin ses conquêtes, si l'Excommunication que le Pape avoit fulminée contre lui l'année précedente, n'avoit fait plus d'effet sur les Templiers & les Hospitaliers de ce Païs-là, que la valeur de ce Prince. Leur passion contre lui étoit montée à un tel excès, qu'ils avoient comploté de le livrer au Soudan, à qui même ils avoient donné connoissance de leur dessein. Mais ce Prince, quoiqu'Infidele, regardant cette action avec horreur, fut assez génereux pour en informer Frideric. Il tira de cette générosité, plus d'avantage que s'il avoit eu ce Monarque entre ses mains. Par ce moyen, il sema, parmi les Chretiens de la Palestine, une dissension qui porta un préjudice extrême à leurs affai-

(1) Il falloit dire Comte de *Bretagne*. Le premier Duc fut *Jean II.* petit-Fils de celui dont il s'agit ici. *Pierre de Dreux*, second Fils de *Robert II.* Comte de *Dreux* & petit-Fils de *Robert de France*, quatrieme Fils de *Louis le Gros*, devint Comte de *Bretagne* en 1213. par son Mariage avec *Alix*, Fille de *Gui de Thouars* & de *Constance*, fille & héritiere de *Conan le Petit*, Comte de *Bretagne*. Peu de tems après son Mariage, *Pierre de Dreux* défendit la Ville de Nantes contre *Jean* Pere d'*Henri III.* En 1219. il se croisa contre les Albigeois. En 1221. il soumit les Nobles de Bretagne, qui s'étoient soulevez contre lui depuis la mort de sa Femme. En 1227. il prit les armes contre la France, mais *Blanche de Castille*, Régente pendant la minorité de *Louis IX.* son Fils, le poursuivit si vivement qu'elle le força de rendre *hommage ligie* au Roi. Ce qui fut cause que les Bretons le surnommerent *Mauclerc*, c'est-à-dire *Malhabile*. En 1239 il prit la croix avec *Thibaud* Comte de *Champagne*, & Roi de *Navarre*. En 1248. il suivit *Louis IX.* en Egypte. Il y fut fait prisonnier de guerre en 1250, & la même année, il mourut sur mer le 22 de Juin en revenant en Europe. Ce Prince étoit, dit l'Abbé *Le Gendre* dans son *Histoire Généalogique de la Maison Royale de France.* " l'homme le plus turbulent de son tems, artificieux, s'il en fut jamais, toujours prêt à donner sa parole & à la violer; du reste, vaillant, sobre, infatigable, grand persécuteur des Ecclésiastiques & des Nobles, pour établir sur leur ruine une autorité absolue. Le Pape & les Evêques eurent beau l'excommunier; à force d'entendre gronder ces foudres, il s'accoutuma à ne les plus craindre "

(2) Cet Empereur envoya au Roi *Henri* une ample relation de ses Exploits, dans une Lettre sous son Sceau, dont la copie a été inserée par *M. Paris* dans son Histoire, sous l'année 1229. TIND.

ses. L'Empereur voyant qu'il ne pouvoit attendre aucun secours des Chretiens de ce Païs-là ; que d'un autre côté, le Pape même détournoit à d'autres usages, les Croisades destinées contre les Sarrasins, fit avec le Soudan une Treve de dix ans, & s'en retourna en Europe.

HENRI III. 1228.

Quoique Henri attendît avec impatience l'arrivée du Printems, pour faire passer son Armée en France, le séjour qu'il fit en Angleterre, pendant cet Hiver, ne lui fut pas inutile. Dans cet intervalle, il obtint du Clergé un présent considérable. Il en exigea encore un de la Ville de Londres ; &, pour ne laisser en arriere aucun moyen d'amasser de l'argent, il força les Juifs, qui étoient alors en très grand nombre dans le Royaume, à lui payer une Taxe de la troisieme partie de leurs biens. Dès que le Printems fut venu, il alla s'embarquer à Portsmouth avec son Armée, & se rendit à S. Malo, où le Duc de Bretagne alla le recevoir ; après quoi, il lui mit entre les mains ses plus fortes Places. Cependant les François, qui avoient eu tout l'Hiver pour se préparer, s'étoient postez tout proche d'Angers, à dessein de lui fermer le passage du Poitou. Henri leur donna tout le loisir nécessaire pour se fortifier dans ce poste, pendant qu'il attendoit à Nantes l'arrivée de quelques Troupes qui devoient venir d'Irlande. Bien que, par la prudente conduite de la Régente de France, tous les mécontens de ce Royaume eussent été soumis, & qu'ils eussent promis de demeurer en repos, ils ne virent pas plutôt le Roi d'Angleterre en Bretagne, & toutes les forces de Louis occupées de ce côté-là, qu'ils recommencerent à remuer. Ces mouvemens obligerent le Roi & la Régente à quitter l'Anjou, pour aller s'opposer aux desseins des Mécontens, qui leur parurent d'une plus grande conséquence que les progrès que les Anglois pourroient faire. C'étoit alors pour Henri, le tems d'agir vigoureusement, & de profiter de cette conjoncture ; d'autant plus que les Normans le pressoient d'aller dans leur Païs, où ils vouloient bien le recevoir, & le favoriser autant qu'il leur seroit possible. Mais, quoiqu'il marquât quelque envie de tourner de ce côté-là, on prétend qu'il en fut dissuadé par son Favori, qui lui fit entendre que cette entreprise étoit sujette à trop de difficultez. Au-lieu donc de marcher dans la Normandie, il prit la route du Poitou, où il se rendit maitre de Mirebeau. Ensuite, comme s'il eût voulu faire comprendre aux François Mécontens, qu'ils ne devoient rien attendre de lui, il se rendit en Guienne, pour y recevoir des Gascons le serment de fidelité. Enfin, après avoir perdu là beaucoup de tems, il s'en retourna en Bretagne, où il ne s'occupa qu'à des choses qui marquoient son peu d'inclination pour la guerre. Cette conduite donna lieu de soupçonner que ses Ministres étoient d'intelligence avec l'ennemi, à qui on donnoit tout le loisir dont il avoit besoin pour pacifier les troubles de son Royaume. Effectivement, la Régente profita d'un tems qu'on lui accordoit si mal à propos, pour faire un accommodement avec les Barons liguez. Ils s'y résolurent sans

1229. Henri amasse de l'argent par des voyes injustes.

Il va descendre en Bretagne.

Il ne fait pas se servir de ses avantages.

Il va en Guienne,

& retourne en Bretagne, sans rien entreprendre contre la France.

HENRI III. 1229.

peine, quand ils virent que Henri ne faisoit aucune démarche pour les soutenir.

A l'approche de l'Armée Françoise, il s'en retourne en Angleterre.

Dès que la Régente n'eut plus rien à craindre de ce côté-là, elle fit marcher l'Armée vers la Bretagne, où Henri achevoit de prodiguer son argent en fêtes & en divertissemens, comme si en partant d'Angleterre, il n'avoit eu dessein que de faire un voyage de plaisir. A la premiere nouvelle qu'il reçut de l'approche des ennemis, se trouvant sans Finances & craignant d'avoir toutes les forces de la France sur les bras, il s'en retourna honteusement en Angleterre. Ce ne fut même qu'avec beaucoup de peine qu'on le fit consentir à laisser une partie de ses Troupes en Bretagne, sous le commandement des Comtes de Chester & de Pembrook, pour soutenir le Duc qu'il avoit mal à propos engagé dans cette guerre. Ces Seigneurs, moins timides que leur Roi, ne laisserent pas, avec ce peu de Troupes, d'empêcher les François d'entrer dans ce Duché. Ils firent même des courses en Anjou, & en Normandie, d'où ils emporterent un grand butin. C'est à cela que se termina cette Expédition. Au-lieu de procurer quelque avantage à Henri, elle ne servit qu'à lui attirer le mépris de ses Sujets, qui ne voulurent plus entendre parler d'aucune entreprise contre la France, voyant qu'il avoit si mal profité d'une conjoncture si favorable. Il en rejetta toute la faute sur l'infidelité du Comte de la Marche & des Poitevins, qui ne lui avoient pas tenu ce qu'ils lui avoient promis. Mais il étoit lui-même la cause de leur changement, puisque, selon les apparences, ils ne l'auroient pas abandonné, s'ils l'eussent vu agir d'une maniere qui leur eût pu faire esperer une puissante protection.

Act. Publ. T. I. p. 325.

1230. Revolte en Irlande.

Pendant que Henri étoit occupé en Bretagne, il y eut quelques troubles en Irlande. Le Roi de Conawght, voulant profiter de la foiblesse des Anglois qui avoient envoyé leurs meilleures Troupes au Roi, envahit leurs Terres avec une grande Armée, ou plutôt avec une multitude ramassée de peuple peu propre au combat. Mais il trouva dans *Geoffroi du Marais*, Grand Justicier d'Irlande, un ennemi plus redoutable qu'il ne se l'étoit imaginé, & qui lui ayant tué vingt-mille hommes, le fit lui-même prisonnier.

1230. Subside accordé au Roi.

Quoique le Roi eût consommé en dépenses inutiles, les sommes qu'on lui avoit accordées pour la guerre de France, il ne laissa pas de se servir du prétexte de cette honteuse Expédition, pour demander un nouveau Subside. Le Parlement eut beaucoup de peine à se résoudre à cette complaisance. Mais enfin, s'étant laissé fléchir par la considération de l'extrême indigence de ce Prince, il lui accorda trois marcs sur chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Mécontentement de l'Archevêque de Cantorberi.

Peu de tems après, Richard, Archevêque de Cantorberi, se plaignit au Roi, qu'après la mort du Comte de Glocester, Hubert de Bourg s'étoit saisi du Château de *Tunbridge*, quoique ce fût un Fief de l'Archevê-

thé. Henri lui répondit, que la Garde-noble du jeune Comte de Glocester lui appartenant, il avoit pu en disposer en faveur de son Justicier, pendant la Minorité de l'Héritier. Il ajouta, qu'il trouvoit fort étrange qu'on voulût lui disputer ce droit. Cette réponse n'ayant pas satisfait l'Archevêque, il excommunia, sans distinction, tous les détenteurs des biens de l'Eglise, & partit incontinent, pour aller porter ses plaintes au Pape.

Qui va se plaindre au Pape.

Ce fut à peu près en ce tems-là, que le Prince Richard, Frere du Roi épousa la Comtesse Douairiere de Glocester, Sœur du Comte de Pembrook. Ces nôces furent bien-tôt suivies de la mort de ce dernier Comte. Il laissa son bien par son Testament à Richard son Frere qui étoit encore en Bretagne, où il rendoit de grands services à l'Etat. Une Treve de trois mois, qui se conclut bien-tôt après, lui ayant donné le loisir de retourner en Angleterre, il demanda la succession de son Frere, dont le Roi s'étoit emparé. Henri, qui cherchoit un prétexte d'en profiter, lui répondit qu'il étoit informé que la Veuve du dernier Comte étoit enceinte, & que par cette raison il ne pouvoit disposer de la succession, avant qu'elle eût acouché. Mais, comme il étoit convaincu de la fausseté de ce prétexte, il en chercha un plus plausible. Il accusa Richard d'avoir entretenu des correspondances criminelles avec la France pendant son séjour en Bretagne, & sans vouloir l'admettre à aucune justification, il lui ordonna de sortir du Royaume dans quinze jours. Il étoit dur à un Seigneur Anglois, de se voir traité de cette maniere. Mais il l'étoit encore plus à un Fils de ce Comte de Pembrook qui avoit mis la Couronne sur la tête du Roi, & qui l'y avoit soutenue malgré les efforts de ses ennemis. Richard sortit effectivement d'Angleterre; mais ce fut pour aller en Irlande, où il se mit en possession des Terres qui appartenoient à sa famille. Ensuite il leva des Troupes, & se recompensa sur les Domaines du Roi, de ce que ce Prince lui retenoit injustement en Angleterre. Soit que Henri craignît les suites de cette revolte, ou qu'on lui eût fait entendre que l'injustice qu'il faisoit à ce Seigneur étoit trop manifeste pour pouvoir être soutenue, il le rappella de son exil. Ensuite il lui rendit ses biens, & l'investit de la Charge de Comte Marêchal, que son Frere avoit possedée.

Mariage du Prince Richard.

Mort du Comte de Pembrook qui laisse sa Succession à Richard Marêchal son Frere.

Le Roi veut l'en priver.

Richard se venge du Roi en Irlande.

Le Roi le rappelle, & lui rend ses biens & ses Charges.

Le caractere de ce Prince étoit de marquer beaucoup de fierté à l'égard de ceux qu'il ne croyoit pas en état de lui résister, & de ceder tout à coup quand il trouvoit de l'opposition. Leolyn, Prince de Galles, ayant fait depuis peu quelques courses dans les frontieres d'Angleterre, Henri le laissa faire sans s'y opposer. Mais dès qu'il crut que ce Prince ne s'attendoit plus à être attaqué, il resolut d'aller en personne le châtier. Cependant, à la premiere résistance qu'il rencontra, son ardeur guerriere se rallentit, & il s'en retourna sans rien faire.

Henri porte la Guerre dans le Païs de Galles, & y fait peu de progrès.

Quoique Henri fût déja parvenu à sa vingt & cinquieme année, il n'avoit pu encore réussir à se marier, parce que tous les projets qu'il

Divers projets pour son mariage



HENRI III. 1231. échoué. *Act. Publ. T. I. p. 271 283. Pag. 275. Pag. 293.*

avoit faits à cet égard, avoient échoué. Sa premiere pensée avoit été d'épouser *Tolante* (1), Fille du Duc de Bretagne, avec laquelle il s'étoit même engagé par serment. Mais, soit que le Pape eût refusé la Dispense, ou par quelque autre raison, ce dessein ne fut pas exécuté. On lui avoit encore fait des propositions touchant une Fille du Duc d'Autriche, & ce projet avoit eu le même succès que le précedent. Quelque tems après, il écrivit à l'Archevêque de Cologne, pour lui faire part du dessein où il étoit de s'unir étroitement avec l'Empire, par son mariage avec une Fille du Roi de Boheme. Mais on ne trouve point que cette proposition fût poussée plus avant. Il eut encore la mortification d'échouer, cette année, dans le dessein qu'il avoit d'épouser la seconde Fille du Roi d'Ecosse, Sœur de la Femme du Grand Justicier. Ce fut la jalousie des Seigneurs Anglois, qui mit des obstacles à ce mariage. Comme ils ne pouvoient voir sans chagrin, que leur Roi prît pour Femme une Sœur Cadette de la Femme d'un de ses Sujets, il lui firent de si fortes remontrances pour l'en détourner, qu'il ne jugea pas à propos de conclure cette affaire, à laquelle il trouvoit de si fortes oppositions. J'ajouterai encore, pour n'être pas obligé d'y revenir une autre fois, que, quatre ans après, il voulut épouser une Fille du Comte de Ponthieu, & que ce projet manqua comme les précedens. Quoique le Contract fût déja passé, & qu'il eût même fait partir des Ambassadeurs pour en demander la Dispense au Pape, il changea d'avis pendant qu'ils étoient en chemin, & leur ordonna de ne parler point de cette affaire.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi. Election approuvée par le Roi, & cassée par le Pape.

L'Archevêque de Cantorberi avoit agi si efficacement à Rome, qu'il avoit obtenu du Pape un ordre pour se mettre en possession du Château de Tunbridge, pendant la minorité du Comte de Glocester. Mais il ne put point profiter de cette faveur, la mort l'ayant surpris pendant qu'il étoit en chemin pour retourner en Angleterre. Dès que les Moines de S. Augustin en eurent la nouvelle, ils se hâterent d'élire l'Evêque de Chichester Grand Chancelier du Royaume (2). Le Roi ayant approuvé ce choix, mit ce Prélat en possession du Temporel de l'Archevêché. Mais l'Archevêque élu ne put jamais obtenir sa confirmation du Pape, à qui on fit entendre (3), que ce Prélat étoit trop dépendant de la Cour. Cette seule raison fut suffisante pour obliger le Pontife à casser cette élection, & à donner ordre aux Moines d'élire un Sujet plus attaché aux interêts du S. Siege.

1232. Le Roi deman-

Au commencement de l'année 1232. Henri convoqua un Parlement, auquel il demanda un Subside qui le mît en état de payer les dettes qu'il

(1) *Toland* étoit fille de *Pierre de Dreux* surnommé *Mauclerc*, Comte de *Bretagne*. Elle fut depuis promise à *Richard* Comte de *Cornouaille*, Frere d'*Henri*: mais elle ne l'épousa pas non plus, & fut mariée en 1238. à *Hugues* dit *le Brun* Sire de *Luzignan X.* du nom, Comte de la *Marche* & d'*Angoulême*.

(2) Cet Evêque se nommoit *Hugues Nevil*. TIND.

(3) Par le moyen de *Simon Langton*. TIND.

avois

avoit contractées pour son Expédition de France. Le Comte de Chester lui répondit, au nom de tous les Seigneurs, qu'ils l'avoient assisté non seulement de leur argent, mais même de leurs personnes, & qu'ils n'étoient pas obligez à davantage. Le Clergé, qui n'étoit pas mieux disposé pour le Roi, ayant demandé du tems pour délibérer sur cette proposition, le Parlement fut prorogé jusqu'à Pâque.

de un subside qui lui est refusé.

Outre que le Roi avoit fait un mauvais usage des secours de son Parlement, il donnoit au Clergé, à la Noblesse & au Peuple, un autre sujet de mécontentement, qui ne leur tenoit pas moins au cœur. Ils voyoient que ce Prince favorisoit ouvertement les usurpations de la Cour de Rome, & que par une connivence affectée, il souffroit qu'elle empiétât tous les jours sur les droits de l'Eglise & du Royaume. Les Papes, ne se contentant pas d'exiger de tems en tems, sous divers prétextes, de grosses sommes du Clergé, tendoient manifestement à se rendre maitres des Collations de tous les Bénéfices vacans, & par là, les droits des Patrons alloient être bien-tôt anéantis. D'ailleurs, l'affectation de conférer presque tous les Bénéfices à des Italiens, ou à d'autres Etrangers, ne pouvoit que chagriner beaucoup les Anglois. Ce mécontentement alla si loin qu'il se fit une Confédération dans laquelle entrerent plus de quatre-vingts Gentilshommes, pour dépouiller les Ecclésiastiques Italiens de tout ce qu'ils possedoient en Angleterre. Ces Confédérez, ayant mis à leur tête un Chevalier nommé *Twingham*, parcoururent diverses maisons de ces Etrangers, & ayant enlevé ce qui s'y trouva de plus précieux, ils le distribuerent aux Pauvres. Cela se fit avec tant de tranquillité, qu'il ne se trouva personne qui fit la moindre démarche pour s'y opposer, ni pour en punir les auteurs. Mais le Pape, qui en fut bien-tôt informé, écrivit au Roi sur ce sujet d'une maniere si forte, qu'à en juger par ses expressions, on auroit dit que l'Eglise venoit de recevoir une playe mortelle. D'ailleurs, sans considerer que les Loix & les Coutumes du Païs demandoient qu'on fit préalablement des informations & des procedures absolument nécessaires, il ordonnoit au Roi, de punir sur le champ ces perturbateurs de la paix de l'Eglise, à peine d'Excommunication contre sa personne, & d'Interdit sur tout le Royaume, si le châtiment des coupables étoit tant soit peu differé. Ces menaces ayant obligé le Roi d'ordonner qu'on fit des perquisitions très exactes sur cette affaire, il trouva qu'il y avoit plus de gens interessez qu'il ne se l'étoit imaginé, & que même des Evêques étoient entrez dans ce complot, ou l'avoient favorisé par leur silence. Cependant, afin de satisfaire le Pape, le Chef des Confédérez fut arrêté & envoyé à Rome, par ordre du Pape. Quelques-uns d'entre les Sherifs, & autres Magistrats, furent aussi mis en prison, pour avoir négligé de reprimer cette violence. Apparemment, le nombre & la qualité des interessez empêcha que cette affaire ne fût poussée plus loin.

Confédération contre les Ecclésiastiques étrangers.

Act. Publ. T. I.

HENRI III. 1232.

Autre élection d'un Archevêque de Cantorberi cassée par le Pape.

Pendant ce tems-là, les Moines de St. Augustin ayant élu un autre Archevêque, selon qu'il leur avoit été ordonné, & leur choix n'ayantpas été plus agreable au Pape que le précedent, ils eurent ordre d'en faire un troisieme.

Disgrace de Hubert de Bourg, & élevation de l'Evêque de Winchester.

Quelque calme qui parût exterieurement pendant quelques années dans la Cour du Roi, les esprits n'y étoient pas moins agitez. Il s'y préparoit contre le Grand Justicier, une tempête qui lui fut d'autant plus funeste, qu'il ne s'y étoit point préparé. Depuis qu'on s'étoit apperçu que le Roi étoit capable de former des soupçons contre son Favori, les ennemis de Hubert n'avoient point cessé de lui rendre de mauvais offices. Ils avoient même si bien conduit leurs projets, qu'ils avoient persuadé au Roi de rappeller à la Cour l'Evêque de Winchester, pour se servir de ses conseils. Ce Prélat ne fut pas plutôt auprès du Roi, qu'il travailla sans relâche à la ruïne du Favori, n'ignorant pas que sa propre sureté dépendoit de la perte de son Rival. Comme il recherchoit avec ardeur les occasions de parvenir à son but, il s'en présenta bien-tôt une qu'il ne laissa pas échaper. Le Prince de Galles ayant fait impunément quelques courses sur les Terres des Anglois, l'Evêque de Winchester représenta au Roi, combien il lui étoit honteux, qu'un Peuple aussi méprisable que les Gallois, pillât l'Angleterre, sans que personne se mît en devoir de s'y opposer. Le Roi lui répondit, que non seulement il manquoit d'argent pour entreprendre cette guerre, mais que même ses Trésoriers lui avoient fait entendre, que ses revenus ordinaires ne pouvoient pas suffire pour la dépense de sa Maison. Cet aveu fournit au Prélat le prétexte qu'il cherchoit, de blâmer la conduite du Premier Ministre. Il représenta au Roi, que la disette dont il se plaignoit ne provenoit que de la mauvaise administration de ses Finances: qu'on ne faisoit point rendre compte à ceux qui manioient ses deniers: qu'on disposoit continuellement de la Garde-noble des Enfans mineurs, en faveur de quelques Particuliers, sans qu'il en revint aucun profit au Trésor: qu'on ne tiroit pas plus d'avantage des revenus des Bénéfices vacans, ni des Terres qui, par mort ou par confiscation revenoient à la Couronne. Il ajouta, que ces sources avoient accoutumé de remplir les coffres des Rois ses Prédécesseurs, qui par là, se trouvoient plus en état de se passer des secours du Parlement, & par conséquent, de se voir dans une plus grande indépendance. Henri, profitant de cet avis, fit rendre compte à tous les Sherifs, & autres qui avoient manié ses Finances, & donna la Charge de Trésorier de sa Chambre à *Pierre de Rivaux*, Neveu de l'Evêque de Winchester. Ce n'étoit là qu'un essai que ce Prélat faisoit de son crédit, pour pouvoir avec plus de facilité travailler à l'exécution de son principal projet. Ces changemens furent suivis de quelques autres, qui tendoient à éloigner de la Cour les Créatures du Grand Justicier, dont le crédit diminuoit sensiblement, à mesure qu'on voyoit augmenter celui de son Concurrent. Enfin, l'Evêque sut si bien ménager l'esprit du Roi,

Hubert est dé-

qu'il fit donner à *Ségrave*, son principal Confident, la Charge de Grand Justicier dont Hubert fut dépouillé, quoiqu'il eût une Patente qui lui assuroit cette Dignité pendant sa vie.

pouillé de sa charge de Grand Justicier, qui est donnée à Segrave.

Il arrive rarement que la chute d'un Favori soit médiocre. La haine du Prince se proportionne à son affection passée ; & l'on ne voit gueres que la premiere de ces deux passions soit moins violente que l'autre. Les Princes agissent ordinairement en ces occasions, par un principe d'orgueil, que souvent ils ne démêlent pas bien eux-mêmes. A mesure qu'ils cessent d'aimer, ils cherchent les moyens de justifier leur inconstance, & font souvent des crimes au Favori, de cela même dont ils faisoient auparavant le sujet de leur affection. On vit une preuve remarquable de cette vérité, dans la ruïne de Hubert de Bourg. Jamais Favori n'avoit eu plus d'ascendant sur l'esprit de son Maitre. Ses conseils, qui flatoient toutes les passions du Roi, étoient regardez, pendant sa faveur, comme autant d'Oracles. Mais dès que ce Prince se fut laissé prévenir contre lui, il ne considera plus ses conseils précedens, que comme autant de trahisons. Il est vrai qu'il seroit difficile d'excuser toutes les actions de ce Favori. Mais il y a beaucoup d'apparence, que, dans les accusations qu'on produisit contre lui, on avoit mêlé bien des calomnies. Quoi qu'il en soit, peu de jours après qu'il eut été destitué de son Emploi, le Roi le fit venir en sa présence, & lui demanda compte de tout l'argent qui avoit passé par ses mains. Un pareil compte étant trop difficile à rendre, Hubert fit des efforts pour s'en dispenser. Il produisit une Patente du Roi Jean, par laquelle ce Prince déclaroit, qu'étant très assuré de sa fidelité, il le déchargeoit de toute reddition de Comptes. L'Evêque de Winchester lui répondit, que cet Acte pouvoit avoir lieu, pour ce qui s'étoit passé sous le dernier Regne ; mais qu'il ne pouvoit le dispenser de rendre compte de l'administration qu'il avoit eue pendant celui-ci. Il ajouta, que ce n'étoit pas la seule chose dont il étoit chargé : qu'on l'accusoit encore de plusieurs crimes, & particulierement, d'avoir donné au Roi des conseils pernicieux qui avoient porté un très grand préjudice à ses affaires, & à celles de l'Etat. Hubert comprenant par ces accusations, qu'on avoit résolu de le perdre, demanda du tems pour produire ses défenses ; ce qu'on ne put s'empêcher de lui accorder. En effet, l'Evêque de Winchester, qui avoit besoin des Barons pour le faire condamner, n'osoit les désobliger, en excluant Hubert d'un Privilege qui lui étoit commun avec tous les Seigneurs du Royaume. Peut-être en auroient-ils fait leur propre affaire, si la Cour se fût obstinée à le refuser.

Le Roi veut obliger Hubert à rendre compte.

Hubert tâche de s'en dispenser.

Soit que Hubert se sentît coupable, ou qu'il désesperât de pouvoir se justifier devant des Juges dont plusieurs étoient ses ennemis déclarez, au-lieu de comparoitre au jour assigné, il se retira dans le Prieuré de *Merton*, d'où il esperoit qu'on n'oseroit l'arracher. Quelque tems après, le Parlement s'étant assemblé à Lambeth, accorda au Roi un Subside de la quatorzieme partie des biens mobiliaires du Peuple. Dès que cette af-

Violences du

HENRI III. 1232. Roi contre Hubert.

faire fut terminée, les Seigneurs ayant été requis de travailler au procès de Hubert de Bourg, il fut sommé de se rendre au Parlement; mais il refusa d'obeïr. Sur ce refus, le Roi, qui étoit violent dans ses passions, ordonna au Maire de Londres de l'aller enlever de cet azyle, & de l'amener mort ou vif. Ce fut avec beaucoup de joye, que les Bourgeois de Londres embrasserent l'occasion de se venger de ce Ministre, contre lequel ils avoient conçu une haine mortelle, depuis la rigueur qu'il avoit exercée contre eux dans l'affaire de Constantin. Ils s'assemblerent incontinent, au nombre de vingt-mille, dans la résolution d'exécuter les ordres du Roi sans misericorde. Cependant, quelques-uns des principaux Citoyens, qui craignoient les suites d'un ordre si précipité, allerent en représenter les conséquences à l'Evêque de Winchester, qui leur répondit, que quoi qu'il en pût arriver, il falloit obeïr au Roi. Mais les remontrances que le Comte de Chester fit au Roi-même, produisirent un meilleur effet. Il lui représenta, qu'une Assemblée aussi tumultueuse que celle-là, pourroit avoir des suites très dangereuses, & causer dans la Ville une sédition, qu'on ne pourroit peut-être pas facilement appaiser. Il lui fit encore comprendre qu'une action si violente lui attireroit le blâme de tout le monde, & particulierement des Etrangers, qui n'étant pas prévenus, comme les Anglois, contre l'accusé, ne pourroient que trouver étrange qu'on le traitât de cette maniere, puisqu'on ne manquoit pas d'autres moyens pour le punir, s'il étoit coupable. Enfin, il lui fit craindre le ressentiment du Pape, qui ne souffriroit pas qu'on violât impunément la sainteté de cet Azyle. Henri, s'étant laissé persuader par ces raisons, envoya un contre-ordre au Maire de Londres, qui eut bien de la peine à faire retirer la populace.

Hubert est tiré par force d'une Eglise.

De tous les amis que Hubert avoit eus pendant sa fortune, il ne lui en étoit resté qu'un seul qui osât parler pour lui. C'étoit l'Archevêque de Dublin, qui, par ses sollicitations, obtint enfin du Roi, qu'il donnât encore du tems à l'accusé, pour préparer ses défenses. Pendant cet intervalle, Hubert étant sorti de son azyle, pour aller voir sa Femme à St. Edmond-buri, le Roi, qui en fut averti, le fit suivre par des Soldats, qui le trouverent dans une petite Chapelle où il s'étoit refugié (1), tenant une Croix d'une main, & un Ciboire de l'autre. Tout cela lui ayant été arraché avec violence, on lui lia les pieds sous le ventre d'un cheval, & de cette maniere ignominieuse, on le conduisit à la Tour de Londres. Toutes les Eglises, de même que tout ce qui en dépendoit, étant en ce tems-là comme autant d'aziles qu'on ne pouvoit violer impunément, l'attentat que le Roi venoit de commettre allarma tout le Clergé. L'Evêque de Londres n'en fut pas plutôt informé, qu'il alla trouver ce Prince, & lui déclara qu'il alloit excommunier tous ceux qui, directement,

(1) La Chapelle où *Hubert* fut trouvé, étoit à *Brentwood*, dans le Comté d'*Essex*. TIND.

ou indirectement, avoient eu part à cette violence. Cette menace ayant épouvanté le Roi, il ordonna que Hubert fût remené dans la Chapelle d'où il avoit été arraché. Mais en même tems, il enjoignit aux Sherifs de Hereford & d'Essex, de faire si bonne garde de l'Eglise, que le Prisonnier ne pût s'évader, & d'empêcher qu'on lui apportât des vivres, sur peine d'être eux-mêmes pendus. L'Archevêque de Dublin, voyant bien que son ami ne pouvoit pas demeurer longtems dans cette situation, se rendit encore son Intercesseur, & alla demander au Roi, les larmes aux yeux ce qu'il avoit dessein de faire de ce Prisonnier. Henri répondit, qu'il prétendoit le faire condamner comme un Traitre, à moins qu'il ne voulût se déclarer lui-même coupable, & se soumettre à un bannissement perpétuel. Cette condition ayant paru trop rude à Hubert, il se remit volontairement entre les mains des Sherifs, qui le menerent à la Tour, enchainé, au milieu des huées du Peuple, qui se faisoit un plaisir d'insulter à sa disgrace.

Il y est renvoyé: mais le Roi défend de lui porter des vivres.

L'Archevêque de Dublin intercede en vain pour lui.

Il est conduit à la Tour.

Mais, pendant qu'il attendoit avec inquietude le Jugement rigoureux dont il étoit menacé, ses affaires commencerent à changer de face, par l'inconstance naturelle du Roi, dont l'esprit ne pouvoit pas demeurer longtems dans une même assiete. Deux causes contribuerent encore à ce changement. La premiere fut la mort du Comte de Chester grand ennemi de Hubert (1), quoi qu'il eût desavoué les voyes irrégulieres dont le Roi avoit voulu se servir pour le perdre. La seconde, une grande somme que le prisonnier avoit mis en dépôt chez les Templiers, & qu'il ceda volontairement au Roi qui la demandoit. Ainsi Hubert vit, peu à peu, diminuer la colere de ce Prince, dans le tems qu'il s'attendoit à éprouver les plus terribles effets de sa haine. Ce changement allarma l'Evêque de Winchester, qui, craignant un retour d'affection dans le cœur du Roi, pour son ancien Ministre, fit un nouvel effort pour achever de perdre ce redoutable ennemi. Il prit occasion de cet argent qu'il avoit mis en dépôt chez les Templiers, pour l'accuser de vol & de rapine, disant qu'il étoit impossible qu'il eût acquis tant de richesses par des voyes légitimes. Cette accusation fut appuyée par tous les ennemis de Hubert, qui voyant que le Roi commençoit à se laisser fléchir en sa faveur, allerent tous ensemble demander sa mort. Mais le Roi leur répondit avec fermeté, qu'il ne souffriroit jamais qu'on fit mourir ignominieusement un homme dont lui même, & le Roi son Pere, avoient reçu de si grands services. Il cessa donc de le poursuivre, & le laissant en possession des biens de son Patrimoine, & de ceux qu'il avoit acquis de son propre argent, il se contenta de le dépouiller de tout le reste. Dès qu'on vit le Roi dans cette disposi-

Le Roi s'appaise.

L'Evêque de Winchester fait des efforts pour rallumer sa colere.

(1) Le Comte de *Chester* mourut à *Wallingford-Castle*, sans Enfans. *Jean* son Neveu lui succeda au Comté: ce Neveu étoit Fils de *David*, Frere du Roi d'*Ecosse*. Tind.

HENRI III. 1232.

Hubert est envoyé en prison au Château de Devises.

tion, quelques-uns des Seigneurs (1), qui jusqu'alors n'avoient osé parler pour Hubert, solliciterent le Roi en sa faveur, & obtinrent qu'il seroit envoyé au Château de *Devises*, jusqu'à ce qu'il plût au Roi d'en ordonner autrement. C'est à quoi se termina cette affaire qui avoit fait tant de bruit, au grand regret de l'Evêque de Winchester, qui avoit esperé que Hubert ne s'en pourroit jamais tirer qu'en portant sa tête sur un échafaud.

Quatrieme Election d'un Archevêque de Cantorberi.

La nouvelle élection d'un Archevêque de Cantorberi s'étant faite en faveur de *Richard Blund* (2), Professeur en Théologie à Oxford, ce Prélat se mit incontinent en chemin, avec l'approbation du Roi, pour s'aller faire confirmer à Rome.

1233. L'Evêque de Winchester forme le projet de gouverner arbitrairement.

Il sembloit que la disgrace de Hubert de Bourg auroit dû obliger le nouveau Ministre à se tenir dans les bornes de la moderation, & à mieux ménager les Anglois. Mais, contre l'attente de tout le monde, elle produisit un effet contraire. Au-lieu de suivre une méthode differente de celle de son Prédécesseur, l'Evêque de Winchester ne pensa qu'à gouverner avec un pouvoir absolu, & en même tems, à se mettre à couvert des complots de ceux qui voudroient s'opposer à ses desseins. Il fit entendre au Roi, que parmi les Barons il y en avoit peu qui fussent véritablement affectionnez à son service, & que leur unique but étoit de se mettre dans l'indépendance. Il ajouta, qu'il étoit absolument nécessaire de penser aux moyens de reprimer leur audace. Mais qu'il seroit presque impossible d'y réussir, pendant qu'ils seroient, pour ainsi dire, maîtres du Royaume, par les Charges honorables & lucratives, & par les Gouvernemens qu'ils y possedoient: en un mot, pendant qu'on laisseroit entre leurs mains ce qui pouvoit le plus augmenter leur insolence: Qu'il falloit donc ruiner peu à peu leur pouvoir, en les privant des Charges, des Emplois, & des Gouvernemens, dont on pourroit gratifier des Etrangers qu'on feroit venir dans le Royaume, afin que le Roi pût s'assurer de ce secours en cas de besoin: Que les Places fortes, & les Charges qui peuvent donner le plus de crédit & d'autorité parmi le Peuple, se trouvant entre les mains de gens dévouez au Roi par reconnoissance & par leur propre interêt, ce seroit envain que les Barons Anglois voudroient entreprendre de maintenir leurs prétendus Privileges. Un conseil si conforme aux inclinations du Roi, ne pouvant que lui être très agreable,

(1) *Richard* Comte de *Cornouaille*, Frere du Roi; *Guillaume* Comte de *Warren*, *Richard* Comte-Maréchal, & *Guillaume* Comte de *Ferrars*, se rendirent cautions du bon comportement de *Hubert*. TIND.

(2) *M. Paris* le nomme *Jean*. Environ ce tems-là, on leva la quarantieme partie de tous les Biens qui avoit été accordée en dernier lieu par le Parlement. La forme de la Commission aux *Sherifs*, & la maniere dont on devoit lever cette Taxe, se voyent dans *M. Paris*, sous l'année 1232, où je renvoye le Lecteur curieux. TIND.

Il ne balança point à le suivre. Bien-tôt après, on vit arriver plus de deux mille Chevaliers Gascons ou Poitevins, que l'Evêque de Winchester leur Compatriote, & Pierre de Rivaux son Fils, qui passoit pour son Neveu, avoient appellez. Non seulement ces Etrangers furent pourvus d'Emplois & de Gouvernemens très considerables; mais même le Roi leur confia la Garde-noble des Enfans mineurs. Par ce moyen, ils se procurerent les uns aux autres des mariages avantageux, au préjudice de toute la Noblesse Angloise. Cette démarche déplut beaucoup aux Barons, qui en comprenoient bien les conséquences. D'ailleurs, ils ne pouvoient, sans chagrin, se voir privez des Charges auxquelles ils avoient droit de prétendre, pendant que le Roi prodiguoit ses faveurs à des Etrangers. Mais l'Evêque de Winchester ne permettoit pas que leurs murmures passassent jusqu'aux oreilles du Prince: ou s'il ne pouvoit l'éviter, il avoit l'adresse d'empêcher qu'ils ne fissent aucune impression sur son esprit.

Il attire un grand nombre de Poitevins en Angleterre.

Richard, Comte de Pembroox, fut le premier qui osa se plaindre ouvertement de cette conduite. Il remontra hardiment au Roi, qu'en donnant toute sa confiance à des Etrangers, il alienoit tellement les affections de ses Sujets, qu'il étoit impossible que leur mécontentement n'eût enfin de fâcheuses suites. Il lui dit même nettement, que s'il continuoit ainsi à préferer les Etrangers aux Anglois, les Barons seroient obligez de chercher les moyens de délivrer le Royaume de ces sangsues. Le Premier Ministre, qui étoit présent à ce discours, ne donna pas au Roi le tems de répondre. Il dit au Comte, que c'étoit une insolence digne de châtiment, que de prétendre ôter au Souverain la liberté d'employer les gens qu'il croyoit les plus propres à défendre sa Couronne. Il ajouta, que si les Etrangers qui étoient dans le Royaume ne suffisoient pas pour réduire les Sujets rebelles à leur devoir, on en feroit venir un plus grand nombre. Cette réponse hautaine & imprudente causa un mécontentement général parmi les Barons. Dès ce tems-là, ils commencerent à se retirer de la Cour, & à former le projet d'une Confédération, pour arrêter le cours de cette autorité despotique que le Roi prétendoit s'attribuer, par les conseils violens de son Ministre.

Le Comte de Pembroox fait une remontrance au Roi.

Réponse de l'Evêque de Winchester, qui aigrit beaucoup les Barons.

Quelque tems après, le Roy ayant convoqué un Parlement, les Seigneurs, suivant la résolution qu'ils avoient prise entre eux, refuserent de s'y trouver. Ils furent sommez une seconde fois, & ils persisterent toujours dans leur résolution. Enfin, ayant appris qu'une nouvelle Troupe d'Etrangers étoit arrivée dans le Royaume, pour fortifier le parti de la Cour, ils s'assemblerent en Corps, afin de consulter ensemble sur ce qu'ils avoient à faire. Le resultat de ce Conseil fut, qu'ils députerent au Roi pour lui faire savoir, que s'il n'éloignoit de sa personne & de ses Conseils l'Evêque de Winchester & les Poitevins, ils étoient résolus de mettre sur le Trône un Prince qui sût mieux observer les Loix du Royaume. Une déclaration si formelle ayant fourni au Ministre un prétexte

Ils refusent de se trouver au Parlement.

Ils menacent d'élire un autre Roi.

HENRI III. 1233.

Henri entreprend de les réduire par la force.

plausible pour irriter le Roi contre les Barons, il ne négligea rien de ce qui pouvoit le porter à se servir des moyens les plus violens pour les réduire à l'obeïssance. Henri s'abandonnant aveuglément à la conduite de ce Prélat, commença l'exécution de ce conseil, en obligeant quelques-uns des Seigneurs à lui donner leurs enfans en ôtage. Ensuite, il se prépara, sans beaucoup de ménagement, à poursuivre par les armes, ceux qui refuseroient de se soumettre. Quand il se crut en état de se faire craindre, il convoqua le Parlement, dans le dessein d'y faire condamner les plus opiniâtres. Les Seigneurs ayant été sommez d'y assister, s'y rendirent en effet, mais si bien accompagnez, qu'ils n'avoienr point à craindre de violence. Le Comte de Pembrook étoit en chemin pour s'y rendre comme les autres, étant persuadé qu'il ne seroit pas au pouvoir du Roi, d'y faire prendre aucune résolution à son préjudice. Mais, sur les avis qu'il reçut que la Cour avoit dessein d'employer contre lui des moyens plus prompts & moins incertains, il retourna sur ses pas, & se retira dans le Païs de Galles. Les précautions que les Barons avoient prises ayant rompu les mesures du Roi, il prorogea le Parlement, de peur que ce qu'il avoit projetté ne retombât sur lui-même. Le dessein qu'il avoit eu de faire agir le Parlement contre les Barons, lui ayant manqué, il résolut d'agir à force ouverte. Pour cet effet, il somma tous les Vassaux de la Couronne de lui amener des Troupes à Glocester, à quoi le Comte de Pembrook & quelques autres ne jugerent pas à propos d'obeïr. Ce refus lui fournissant une raison plausible de les attaquer, il fit saccager leurs Terres, détruire leurs Parcs, enlever les meubles de leurs maisons, & distribua leurs dépouilles aux Poitevins. Si les Barons eussent été bien unis entre eux, le Roi n'auroit jamais osé se porter à cette violence. Mais la dissension s'étant mise dans leur Corps, quelques-uns se détacherent de l'union, & laisserent les autres exposez au ressentiment du Roi. Le Comte de Pembrook se trouvant trop foible pour résister, après avoir été abandonné de la plupart de ses Associez, eut recours à Leolyn Prince de Galles, qui lui accorda sa protection & son assistance.

Le Comte de Pembrook se retire dans le Païs de Galles.

Le Roi traite rudement les Barons.

Pembrook se ligue avec le Prince de Galles.

Le Roi assiege en vain un de ses Châteaux.

Cependant, Henri, ayant reçu un nouveau renfort de Troupes Poitevines, s'avança jusqu'à Hereford, à dessein de se saisir des Châteaux que le Comte de Pembrook avoit dans cette Province. Mais ce grand feu fut bien-tôt rallenti, par la résistance qu'il trouva dans le premier de ces Châteaux qu'il voulut attaquer. Comme il se morfondoit devant cette Place, il s'avisa d'une ruse qui lui réussit. Il feignit de vouloir remettre la décision du differend qu'il avoit avec les Barons, au Parlement qui devoit s'assembler au mois d'Octobre. Il engagea même sa parole Royale, qu'il auroit égard à leurs plaintes; & comme sa conduite passée avoit rendu sa parole douteuse, quelques-uns d'entre les Evêques voulurent bien être cautions qu'il exécuteroit ce qu'il promettoit. Ensuite, il demanda que le Château qu'il assiegeoit lui fût livré, promettant de le rendre au Comte de Pembrook, quinze jours après. Ces expédiens ayant

Il propose un accommodement au Comte.

été

été agréez, la Place lui fut rendue : mais quand les quinze jours furent expirez, il se moqua de la crédulité du Comte, & refusa d'accomplir son engagement. Voila les leçons que l'Evêque de Winchester donnoit à ce Prince : je veux dire, de ne compter pour rien la violation de sa parole, & de se conduire d'une maniere qui obligeoit ses Sujets à lui demander des cautions pour la sureté de ses promesses.

Henri III. 1233.

Il le rompt peu de tems après.

Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Octobre, comme on en étoit convenu, le Roi y fut instamment prié par tous les Seigneurs, de redonner sa confiance à ses Sujets. On lui remontra, que l'administration des affaires publiques appartenoit plus naturellement aux Pairs du Royaume qu'à des Etrangers, & qu'il ne pouvoit préférer ceux-ci, sans faire injustice aux autres. Sur toutes choses, on le supplia de ne pas introduire la pernicieuse coutume de traiter en Traitres & Rebelles, des gens qui n'étoient pas juridiquement condamnez. L'Evêque de Winchester, qui, en semblables occasions, ne manquoit jamais de prendre la parole pour son Maitre, répondit d'une maniere qui fit voir manifestement de quelles maximes il remplissoit l'esprit de ce jeune Prince. Il dit d'abord, que les Pairs d'Angleterre s'en faisoient beaucoup accroire, en voulant se mettre sur le pied des Pairs de France, & qu'il y avoit une extrême différence entre les uns & les autres. Il ajouta, que c'étoit un attentat insigne contre les prérogatives Royales, que de prétendre priver le Roi du droit de se servir de tels Juges qu'il trouvoit à propos, pour punir ceux de ses Sujets qui desobeïssoient à ses ordres. A ces paroles, qui contenoient des maximes si contraires à la Liberté, tous les Evêques se leverent unanimement, & menacerent le Prélat de l'excommunier. Mais il se moqua de leurs menaces, soutenant qu'il n'étoit point sujet à leur juridiction, parce qu'il avoit été sacré par le Pape. Cependant, de peur que cette raison ne fût trouvée peu solide, il appella par avance au Pontife, de tout ce que les Evêques pourroient faire contre lui. Les Appels à la Cour de Rome étoient alors tellement respectez, que les Evêques n'osant l'excommunier nommément, se contenterent de lancer leurs foudres en général, contre tous ceux qui alienoient l'esprit du Roi de l'affection qu'il devoit à ses Sujets.

Le Parlement lui fait des remontrances.

Réponse imprudente de l'Evêque de Winchester.

Les Evêques menacent de l'excommunier.

Il en appelle au Pape.

Cependant, le Comte de Pembrook voyant que toutes ses instances pour obtenir la restitution de son Château, étoient inutiles, l'assiegea, & s'en rendit maitre en peu de jours. A cette nouvelle, le Roi s'emporta extraordinairement contre ce Seigneur, & commanda aux Evêques de lancer une Excommunication contre lui. Mais il eut la mortification d'essuyer un refus. Ils lui répondirent, qu'ils ne voyoient point de cause légitime pour excommunier ce Comte, qui n'avoit fait autre chose que se mettre en possession d'un bien qui lui appartenoit, & que le Roi avoit promis de lui rendre. Henri, n'ayant pu porter les Prélats à cette complaisance, résolut de reprendre les armes, pour tirer satisfaction de l'affront qu'il venoit de recevoir. Dans ce dessein, il donna ordre à tous les

Le Comte de Pembrook assiege & reprend son Château.

Les Evêques refusent de l'excommunier.

HENRI III. 1233.

Le Roi marche contre lui.

Seigneurs de se rendre à Glocester avec leurs Troupes, immédiatement après la Toussaints. Dès que ses forces furent assemblées, il se mit à leur tête, & marcha dans le Païs de Galles. Mais il n'y fut pas plutôt entré, qu'il se trouva dans une disette extrême de vivres & de fourage, le Comte de Pembrook ayant eu la précaution de faire le dégât dans tous les lieux où l'Armée Royale devoit passer. Ce contre-tems l'ayant obligé à changer de route, il entra dans la Province de Monmouth, où il s'arrêta quelque tems, pour donner ordre à la subsistance de son Armée. Cependant le Comte de Pembrook ayant eu avis que le Roi, & la plupart des Officiers Généraux, s'étoient logez dans le Château de *Grosmond*, pendant que l'Armée campoit dehors, attaqua de nuit ces Troupes qui ne pensoient à rien moins, & les mit dans une entiere déroute (1). Cet accident déconcerta tellement le Roi, qui avoit perdu en cette occasion cinq ou six-cens chevaux, & presque tout son bagage, qu'encore que son Armée fût superieure à celle du Comte, il se retira dans Glocester. Pembrook, voyant que le Roi s'éloignoit, prit la résolution d'assieger le Château de Monmouth, où commandoit *Baudouin de Guisnès*, Officier Flamand de grande reputation. Ce Gouverneur s'étant bien douté que le Comte ne manqueroit pas de s'approcher de la Place avec peu de monde, pour la reconnoitre, lui avoit dressé une embuscade si à propos, que l'ayant tout d'un coup envelopé, il le fit prisonnier. Cet accident auroit, sans doute, entrainé la ruïne du Compte & de tout son Parti, si, par un bonheur inesperé, pendant qu'on l'emmenoit dans le Château, Baudouin n'eût été mortellement blessé d'un coup de fleche. Sa blessure ayant obligé ses gens à s'arrêter, pour lui donner du secours, l'Armée du Comte eut non seulement le tems de délivrer son Général, mais encore, elle tua ou fit prisonniers tous ceux qui étoient sortis de la Place.

Son Armée est surprise & mise en déroute.

Il se retire à Glocester.

Le Comte de Pembrook est fait prisonnier & délivré sur le champ.

Hubert s'évade de sa prison, & se retire dans une Eglise.

Pendant que ces choses se passoient dans le Païs de Galles, Hubert de Bourg pensoit aux moyens de se délivrer d'un nouveau danger qui le menaçoit. Il avoit eu des avis que l'Evêque de Winchester avoit dessein de se défaire de lui, & que, pour en venir à bout plus aisément, il sollicitoit fortement le Roi de lui donner la garde du Château de Devises. Le danger où Hubert se trouvoit, l'ayant obligé à faire des efforts pour l'éviter, il fut assez heureux pour gagner quelques-uns de ses Gardes, qui lui donnerent le moyen d'échaper, & d'aller se refugier dans une Eglise de la Campagne. Dès que son évasion fut connue, le Gouverneur le fit poursuivre par des Soldats, qui l'ayant trouvé au pied de l'Autel, l'en tirerent avec beaucoup de violence, & le remenerent dans la Place. S'il eût été repris en tout autre lieu que dans une Eglise, peu de gens se seroient interessez dans sa disgrace. Mais la violation des Azyles paroissoit

Il en est tiré par force.

(1) Le Comte de *Pembrook* ne voulut pas permettre qu'aucun des Soldats du Roi fût pris ou blessé; ce qui fit qu'il n'y en eut que deux qui furent tuez par leur propre faute. *M. Paris.* Tind.

au Clergé d'une si dangereuse conséquence, que l'Evêque de Salisburi en fit sa propre Cause, parce que cet attentat s'étoit commis dans une Eglise de son Diocese. D'abord il se rendit à Devises, & tâcha d'obtenir du Gouverneur, que le Prisonnier fût reconduit au lieu d'où il avoit été enlevé. Ses sollicitations ayant été inutiles, il excommunia toute la Garnison, & partit sur le champ, pour en aller porter ses plaintes au Roi. Il fut assisté de l'Evêque de Londres, & de quelques autres Prélats, qui parlerent si vigoureusement à ce Prince, qu'ils en obtinrent un ordre pour renvoyer le prisonnier dans son Azyle. Mais cette faveur paroissoit peu avantageuse à Hubert, puisqu'en même tems tems, le Roi ordonna au Sherif de la Province, d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres. Cependant, dès le lendemain, il fut délivré par une Troupe de gens armez, qui lui donnerent le moyen de se retirer dans le Païs de Galles, où il alla joindre le Comte de Pembrook.

Il y est renvoyé.

Il est délivré par des gens armez.

L'élection de *Richard Blund* pour Archevêque de Cantorberi, n'ayant pas été approuvée à Rome, le Pape l'annulla comme les précedentes. Mais de peur que les Moines ne se méprissent encore, il leur donna pouvoir d'élire *Edmond* Chanoine de Salisburi. C'est ainsi que peu à peu, les Papes se rendoient maitres des élections des Archevêques de Cantorberi, en les annullant jusqu'à ce qu'on eût élu ceux qu'ils avoient dessein de favoriser.

Le Pape annulle la quatrieme élection de l'Archevêque de Cantorberi, & fait élire Edmond.

Depuis la retraite du Roi, le Comte de Pembrook continuoit ses progrès, & remportoit tous les jours quelque avantage. Au commencement de l'année 1234. il battit un petit Corps d'Armée commandé par *Jean de Monmouth*, qui avoit cru le surprendre, & qui se trouva lui-même surpris. Après cette victoire, il alla ravager les Terres des Conseillers du Roi, situées dans les marches frontieres du Païs de Galles, & brûla la Ville de Shrewsburi, sans que le Roi, qui étoit toujours à Glocester, osât s'approcher pour le combattre. Loin de s'opposer aux progrès de ce Seigneur, il craignit de n'être pas en sureté dans Glocester; & dans cette pensée, il alla se renfermer dans Winchester, laissant les Provinces voisines de la Saverne, à la discretion de son ennemi. Plusieurs Evêques, & autres, lui conseilloient de faire la paix avec le Comte. Mais ce foible Prince se laissant toujours gouverner par l'Evêque de Winchester, refusa d'entendre parler d'aucun accommodement, à moins que le Comte de Pembrook ne vînt se jetter à ses pieds, & se déclarer lui-même coupable de Haute Trahison (1). Il étoit difficile d'obtenir du Comte, qu'il se soumît volontairement à de si dures conditions. Il ne l'étoit pas moins de l'y contraindre, puisque le Roi n'avoit pas la moindre esperance d'obtenir du secours de son Parlement, pour continuer cette guerre qui déplaisoit à tout le monde. Mais l'Evêque de Winchester avoit une ressource,

1234. Progrès du Comte de Pembrook.

(1) Le Roi vouloit que le Comte de *Pembrook* vint, la corde au col. *M. Paris*, p. 332. Tind.

HENRI III 1233.

Complot de l'Evêque de Winchester contre le Comte de Pembrook.

dont il ne jugea pas à propos d'informer le Roi. Comme le Conseil n'étoit composé que de ses Créatures, il ne lui fut pas difficile d'en gagner les Membres, & de les engager à une démarche qui lui servit à exécuter ses projets. Dans cette vue, il fit adresser à ceux qui commandoient pour le Roi en Irlande, un ordre signé de douze Membres du Conseil privé, de saccager les Terres du Comte de Pembrook, & de le prendre lui-même, mort ou vif, s'il alloit dans ce Païs-là (1). A cet ordre, étoit jointe une promesse de la part du Roi, de leur donner la confiscation des biens que le Comte avoit dans cette Isle, s'ils exécutoient fidelement ce qui leur étoit ordonné. Les Gouverneurs d'Irlande, avides d'un si bon morceau, promirent de faire tous leurs efforts pour satisfaire le Roi. Mais ils souhaiterent d'avoir auparavant une Patente en bonne forme, pour sureté de ce qui leur étoit promis. L'Evêque étant allé trop avant pour pouvoir reculer, fit dresser une Patente, & trouva le moyen de la faire signer au Roi, parmi d'autres papiers de peu de conséquence. Ensuite il la fit sceller par le Chancelier (2), qui, selon les apparences, étoit de l'intrigue. Dès que les Gouverneurs d'Irlande eurent cet Acte en leur pouvoir, ils se mirent en devoir d'exécuter leur engagement. Pour cet effet, ils leverent des Troupes sous quelque prétexte, & s'étant jettez dans les Terres du Comte de Pembrook, ils y commirent de grands excès, afin d'attirer ce Seigneur dans l'Isle. Cette ruse eut tout le succès que l'Evêque de Winchester s'en étoit promis. Pembrook, irrité des torts qu'on lui faisoit en Irlande, y accourut incontinent, à dessein de se venger de ceux qui l'attaquoient ainsi de gayeté de cœur. Mais, au-lieu, de tirer vengeance de cette injure, il fut indignement trahi par des gens, qui feignant d'être de ses amis, l'engagerent dans un Combat où il perdit la vie, d'un coup de poignard qui lui fut donné par derriere.

Le Comte est tué en Irlande.

Disgrace de l'Evêque de Winchester.

Pendant que l'Evêque de Winchester se servoit ainsi de l'autorité du Roi, à l'insu même de ce Prince, pour se défaire de ses ennemis, le nouvel Archevêque de Cantorberi travailloit secretement à le perdre lui-même. Ce Prélat, poussé par son zèle pour le bien de l'Etat, & pour le Roi même, ne cessoit point de lui représenter, qu'il étoit de son interêt d'éloigner de sa personne ce Ministre odieux à tous ses Sujets. Il faisoit entendre, qu'infailliblement tous ces Etrangers qui alienoient de lui l'affection de son Peuple, seroient un jour cause de sa ruïne. Ses instances furent si pressantes, qu'enfin Henri ouvrit les yeux, & parut entierement disposé à changer de conduite. Le premier effet de ce changement fut la

(1) L'ordre d'arrêter le Comte de *Pembrook* étoit adressé à *Maurice Fitz-Gerald*, Grand-Justicier du Roi en *Irlande*; à *Gautier* & *Hugues de Lacy*, *Richard de Burgh*, & *Geoffroi Marsh*, & autres Vassaux & Hommes-liges du Comte. *Matth. Paris.* p. 333. TIND.

(2) *M. Paris* dit que le Sceau fut volé à *Rodolphe de Chichester*, alors Chancelier. TIND.

disgrace du Ministre, qui reçut un ordre exprès de retourner à son Diocese. Ensuite, *Pierre de Rivaux* Grand Trésorier, *Segrave* Grand Justicier, *Robert de Passelew*, & tous les autres Favoris étrangers, auxquels l'Evêque de Winchester avoit fait donner les principales Charges de la Cour & de l'Etat, en furent honteusement dépouillez. En même tems, ils eurent ordre de se préparer à rendre compte de leur conduite, & de tout l'argent qui avoit passé par leurs mains. Les affaires de la Cour étant ainsi reglées, le Roi envoya l'Archevêque de Cantorberi, avec les Evêques de Chester & de Rochester, au Païs de Galles, pour y faire la paix avec Leolyn; ce qu'ils exécuterent à l'avantage de l'Etat.

Les autres Etrangers sont dépouillez.

Paix avec les Gallois.

L'heureux changement du Roi rendit à l'Angleterre la tranquillité dont elle avoit été privée depuis quelque tems. Vraisemblablement, ce Royaume auroit pu reprendre sa premiere splendeur, si le Prince qui le gouvernoit fût toujours demeuré dans les mêmes dispositions. Cependant, les nouveaux Ministres profitoient de ce nouvel intervalle, pour faire comprendre au Roi le tort qu'il s'étoit fait à lui-même, en donnant toute sa confiance à des Etrangers qui n'avoient aucune affection pour lui ni pour son Royaume. L'Archevêque de Cantorberi, qui avoit été informé de tout le détail du complot brassé contre le Comte de Pembrook, lui fit voir l'original de la Lettre & de la Patente que l'Evêque de Winchester avoit envoyées en Irlande. Henri surpris d'une si grande audace, protesta qu'il n'y avoit aucune part. Il parut même affligé de la mort de Pembrook, & très irrité contre ses Ministres qui avoient si excessivement abusé de sa confiance.

On informe le Roi de la supercherie de l'Evêque de Vinchester par rapport au feu Comte de Pembrook.

Le jour marqué pour entendre les défenses des anciens Ministres étant arrivé, les accusez, qui se sentoient sans doute hors d'état de se justifier, prirent le parti de se retirer dans des Eglises, sous prétexte qu'ils avoient sujet de craindre quelque violence de la part de leurs Ennemis. Le but des nouveaux Ministres étant de convaincre le Roi de l'infidelité des anciens, ils firent ensorte que ce Prince leur ôta le prétexte dont ils se servoient pour refuser de comparoitre en leur accordant un Saufconduit. Pierre de Rivaux, qui comparut le premier, parla d'une maniere si arrogante, & si peu conforme à l'état où il se trouvoit, que le Roi, ne pouvant endurer son insolence, le fit mener à la Tour. Il n'y demeura pourtant que trois jours, l'Archevêque ayant obtenu qu'il seroit renvoyé dans son azyle. Segrave demanda un plus long délai, pour se préparer à répondre, & il l'obtint par la même intercession. Pour ce qui regarde l'Evêque de Winchester, il demeura dans son Eglise, n'osant se fier au Saufconduit, & l'on ne jugea pas à propos d'user de violence pour l'en arracher.

Les anciens Ministres sont poursuivis en justice. Ils se retirent dans des azyles.

On leur accorde un Saufconduit.

Le Roi accorde un délai.

Pendant qu'on s'occupoit en Angleterres à ces affaires domestiques, la Treve avec la France étant expirée, Louis attaqua vigoureusement le

Le Roi de France attaque le Duc de Bretagne.

HENRI III. 1235. Henri néglige de secourir le Duc qui est contraint de faire un Hommage lige à Louis.

Duc de Bretagne. Selon les règles d'une bonne Politique, il auroit fallu secourir puissamment cet Allié. Mais Henri se contenta de lui envoyer soixante Chevaliers, & deux-mille hommes d'Infanterie. Un secours si peu proportionné à ses besoins, n'étant pas capable de le proteger, il se vit dans la necessité de demander une Treve de trois mois. Mais il ne put l'obtenir, qu'à condition que, si dans ce tems-là le Roi d'Angleterre ne venoit pas en personne le secourir, il se soumettroit à tout ce qu'on voudroit exiger de lui. Pendant cet intervalle, il fit tous les efforts possibles pour engager Henri à passer en Bretagne; mais n'ayant pu y réussir, il fit à Louis un Hommage lige de ses Etats; ce qui lui fit donner par ses Sujets le surnom de *Mauclerc* (1), c'est-à-dire *Malhabile-Homme*. C'est ainsi que par sa négligence, Henri se priva d'un secours qui pouvoit lui être très utile, dans la Guerre qu'il avoit à soutenir contre la France.

1236. Les anciens Ministres obtiennent leur grace.

Au commencement de l'année suivante, Segrave & Passelew, anciens Ministres du Roi, trouverent le moyen de faire leur Paix avec lui par un présent de mille marcs chacun, moyennant quoi ils furent déchargez de toute poursuite.

Isabelle sœur du Roi épouse l'Empereur Frederic II.

Bientôt après, on solemnisa le mariage d'Isabelle Sœur du Roi, avec l'Empereur Frederic II. Quoique ce ne fût pas la coutume de donner un Subside au Roi pour le mariage d'une Cadette, le Parlement étoit si satisfait de ses dernieres démarches, qu'il lui accorda deux marcs sur chaque Hyde de Terre labourable.

L'Evêque de Winchester est appellé à Rome par le Pape.

L'Evêque de Winchester, qui depuis sa disgrace s'étoit toujours tenu dans son Diocese, en sortit par ordre du Pape, qui l'appella auprès de sa personne, sous prétexte qu'il avoit besoin de ses conseils dans les differens qui s'étoient émus entre lui & les Romains. On ne douta point que ce fût un expédient dont le Pontife se servit pour le delivrer des poursuites du Roi, & selon les apparences, le Prélat paya cherement cette faveur. Il avoit à faire à un Pape qui ne négligeoit aucune occasion d'amasser de l'argent. On en peut juger par la démarche qu'il fit cette même année. La Treve de dix ans, que Frederic avoit faite avec les Sarrasins, devant bientôt expirer, il fit publier une nouvelle Croisade, comme s'il eût eu dessein de faire de puissans efforts pour rétablir les affaires de la Palestine. A cette nouvelle, le zèle des Chrétiens s'étant réveillé, il y en eut un très grand nombre qui prirent la Croix. Mais, pendant qu'ils se préparoient à partir, il parut une nouvelle Bulle, qui les dispensoit de ce voyage, moyennant une certaine somme à quoi ils furent taxez.

Le Pape publie une Croisade, & dispense les Croisés pour de l'argent.

(1) Ce Duc est nommé *Mauclerc*, c'est-à-dire, *peu instruit*, *peu savant*, par les Historiens de *Bretagne*, parce que, quoiqu'il eût étudié à l'Université de *Paris*, il ne paroissoit pas qu'il eût fait des progrès dans l'Etude de la Politique. TIND.

On a dit dans une Note plus haut pourquoi les Bretons donnerent au Comte *Pierre de Dreux* le surnom de *Mauclerc*.

HENRI III.
1236.

Mariage du Roi avec Eleonor de Provence.

L'Angleterre se trouvant alors dans une profonde tranquillité, Henri prit ce tems pour épouser *Eleonor*, seconde Fille de Raymond Comte des Provence. Ces nôces furent célébrées avec beaucoup de pompe, & des réjouissances qui sembloient augurer au Roi plus de bonheur que ce mariage n'en produisit dans la suite. Cette solemnité, & celle du Couronnement de la nouvelle Reine (1), étant terminées, le Roi convoqua un Parlement à *Merton* (2), où furent faits divers Statuts qui ont été longtems en vigueur, mais dont la plupart ne subsistent plus.

Statuts de Merton.

La Guerre que le Roi de France avoit renouvellée, finit par l'Expédition que ce Prince avoit faite en Bretagne, sans qu'il y intervînt aucun Traité de paix entre les deux Couronnes. Henri, qui n'avoit pas les inclinations martiales, n'avoit fait aucun effort pour la continuer; & la Régente de France étoit bien aise de n'attirer pas les Anglois en France, pendant la Minorité du Roi son Fils.

Fin de la Guerre de Bretagne, sans Paix ni Treve, entre la France & l'Angleterre.

Mais, quoique l'Angleterre ne fût pas troublée par des Guerres étrangeres, elle n'en étoit pas moins agitée au dedans par les mécontentemens que produisoit parmi la Noblesse l'elevation d'un nouveau Favori. C'étoit *Guillaume de Provence*, Frere de la Reine, qui avoit été élu Evêque de Valence, mais qui n'avoit pas encore reçu la confirmation du Pape. Ce Prélat, qui n'étoit arrivé que depuis peu en Angleterre, avoit tellement gagné le cœur du Roi, que ce Prince ne faisant rien que par ses conseils, lui abandonnoit entierement l'administration des affaires de l'Etat. Une si grande faveur causoit beaucoup de chagrin aux Seigneurs Anglois, qui se voyoient retombez dans le même état d'où ils avoient cru se délivrer par l'expulsion des Poitevins. Dans le Parlement qui fut assemblé à Londres au mois d'Avril de cette année, ils en firent au Roi des plaintes si audacieuses, qu'il se crut obligé de se retirer dans la Tour, où il voulut transferer l'Assemblée. Mais quand il vit qu'aucun des Seigneurs ne se rendoit auprès de lui, il retourna de lui-même dans la Ville, & tâcha de les satisfaire sur quelques-uns de leurs Griefs, afin de les engager à se désister de celui qu'ils regardoient comme le principal. Il cassa divers Sherifs qui avoient abusé de leur autorité, & en mit d'autres en leur place. Le Prince son Frere s'étant

Etat de la Cour d'Angleterre.

Le Parlement se plaint au Roi, qui leur donne quelque satisfaction.

(1) *Matthieu Paris* nous a donné une description exacte de ce Couronnement, & de ce que fit chaque personne selon la fonction dont elle étoit revêtue. On y voit ceci de remarquable que le Comte de *Chester*, en qualité de Grand Connétable, portoit l'Epée de S. *Edouard* nommé *Curteine*, devant le Roi, pour marque *qu'il étoit Comte du Palais, & qu'en cette qualité il avoit droit de réprimer le Roi, s'il agissoit contre les Loix. M. Paris* sous l'année 1235. TIND.

(2) *M. Paris* dit que le même jour après le Couronnement, le Roi alla de *Londres* à *Merton*, Monastere dans le Comté de *Surrey*, où il trouva les Grands de son Royaume. Il y établit les *Provisions de Merton*, qui font le Corps de Loi le plus ancien, après la *Grande Chartre*. Ce Corps est divisé en onze *Articles* ou *Chapitres*. TIND.

HENRI III. 1236.

plaint qu'un nommé *Richard Sward* lui avoit manqué de respect ; obtint que cet insolent fût banni du Royaume. Enfin, par quelques changemens que le Roi fit dans sa Cour, pour gratifier les Barons ; il crut les avoir mis dans des dispositions favorables. Mais, ayant voulu profiter de cette occasion, pour ôter à l'Evêque de Chichester la Charge de Grand Chancelier, dont ce Prélat s'acquittoit dignement, il eut la mortification de voir qu'il refusa de s'en démettre. Il dit, pour justifier son refus, que cette Charge lui avoit été confiée par le Parlement, & qu'il ne pouvoit la quitter que par la même autorité.

Le Grand Chancelier refuse de rendre le grand Sceau au Roi.

Quoique le Parlement eût accordé au Roi un Subside considerable pour le mariage de l'Imperatrice sa Sœur, il parut que cet argent n'avoit pas été employé à cet usage. En effet, on vit arriver à la Cour des Ambassadeurs de Frederic, qui venoient demander la Dot promise à leur Maitre. Si les réflexions qu'on fit sur ce sujet ne furent pas avantageuses au Roi, celles qu'on eut occasion de faire bientôt après sur son inconstance, ne furent pas moins préjudiciables à sa réputation. Tout à coup, lorsqu'on croyoit avoir le moins de sujet de s'y attendre, on le vit rappeller à la Cour, & auprès de sa personne, *Segrave* & *Rivaux*, qu'il avoit peu auparavant poursuivis en Justice pour punir leurs malversations. Non content de les avoir rappellez, il leur redonna encore toute sa confiance, comme s'il eût eu sujet d'être content de leurs premiers services. Ces pernicieux Ministres étoient à peine rentrez dans leurs premiers Emplois, qu'on s'apperçut des mauvais effets que leurs conseils produisoient sur l'esprit de ce Monarque. Dans un Parlement qui se tint à Winchester au mois de Janvier de cette même année, Henri, appuyé d'une Bulle de Rome, voulut annuller tous les dons qu'il avoit faits avant sa Majorité, sous prétexte que le Pape ne les avoit pas confirmez. Ce prétexte frivole fit voir avec combien d'industrie il cherchoit à se rendre de plus en plus esclave de la Cour de Rome, au lieu de faire des efforts pour se délivrer de son joug. Une démarche si directement opposée aux Droits & aux Prérogatives de la Couronne, ne pouvant être regardée qu'avec indignation, le Parlement refusa de consentir à la révocation de ces dons, principalement à cause de la Bulle sur laquelle le Roi s'appuyoit.

L'Empereur demande la dot de l'Imperatrice sa Femme.

Le Roi rappelle ses anciens Ministres.

Il veut annuller tous les dons faits avant sa Majorité.

Comme la conduite de Henri lui attiroit le mépris de ses Sujets, ce mépris produisoit des effets très fâcheux pour lui parmi les Princes étrangers. Ils ne le regardoient que comme un voisin peu redoutable, puisqu'il ne pouvoit s'assurer du secours de son Peuple dans le besoin. D'un autre côté, la connoissance qu'il avoit lui-même de la disposition de ses Sujets à son égard, l'obligeoit à prendre toutes les précautions possibles, pour éviter d'entrer en guerre avec ses voisins. Il aimoit mieux leur ceder volontairemen[illegible] de s'engager dans [illegible]aires dont il sentoit bien qu'il ne pou[illegible]r avec honneu[illegible] par cette

raison

Il craint de s'engager dans la guerre.

raison qu'il avoit abandonné le Duc de Bretagne ; & ce fut encore ce qui lui fit souffrir cette année les bravades du Roi d'Ecosse, qui lui fit demander le Northumberland, avec une hauteur capable de lui attirer une réponse mortifiante, s'il avoit eu à faire à tout autre Prince. Mais, quelque injuste que parut cette prétention, Henri ne fit pas difficulté d'acheter la Paix, par une pension de quatre-vingt marcs qu'il assigna au Roi d'Ecosse. Il fit même un voyage exprès à Yorck, pour y négocier ce honteux Traité, prenant pour prétexte la crainte où il étoit que les Ecossois ne se liguassent avec les Gallois. Il feignit encore d'avoir peur que Gilbert Marshal Comte de Pembrook, qui avoit succedé à Richard son Frere, & qui avoit épousé une Sœur du Roi d'Ecosse, ne profitât de cette occasion, pour exciter des troubles dans le Royaume.

Il fait un Traité honteux avec le Roi d'Ecosse.

1237.

Cependant, comme le Roi s'appercevoit tous les jours que les Grands s'éloignoient de lui, & que, dans la disposition où ils étoient, il lui seroit difficile d'en tirer de l'argent pour remplir ses coffres, il s'avisa d'un expédient qu'il crut ne pouvoir manquer de réussir. Il convoqua un Parlement, où tous les Seigneurs du Royaume furent sommez de se trouver, pour y déliberer sur des affaires très importantes à l'Etat. Dès que ce Corps fut assemblé, un certain Prêtre, qui avoit la reputation d'être fort éloquent, dit aux Seigneurs, qu'il avoit ordre de leur faire entendre le sujet pour lequel ils avoient été convoquez. Après une petite pause, il ajouta, que le Roi ayant fait de sérieuses réflexions sur les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, ressentoit un extrême chagrin d'y avoir contribué par sa négligence, & par sa mauvaise conduite : Qu'il reconnoissoit avec douleur, qu'il s'étoit servi de Ministres imprudens & interessez, qui n'ayant jamais eu en vue le bien du Royaume où ils étoient étrangers, l'avoient engagé par leurs pernicieux conseils à faire diverses choses contraires aux Loix & aux Coutumes du Païs : Que pour reparer, autant qu'il dépendoit de lui, les maux que sa propre imprudence & l'infidelité de ses Ministres avoient causez, il étoit résolu de ne se servir plus des conseils des Etrangers, mais de remettre l'administration des affaires publiques entre les mains de ses Sujets naturels : Qu'il étoit persuadé qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à empêcher l'oppression du Peuple, à faire fleurir la Justice & les Loix, & à remettre & maintenir la Couronne dans sa splendeur. Après avoir posé ces fondemens, l'Orateur ajouta, que le Roi prioit son Parlement de considerer que la dissipation de ses Finances, & les dettes dont il étoit accablé, n'étoient pas les moindres desordres dont on pût accuser ses Ministres : Qu'il esperoit qu'on voudroit bien commencer par remedier à celui-là, sur l'assurance qu'il leur donnoit, qu'il consentiroit à tous les expédiens qui lui seroient proposez pour corriger les autres abus : Que dans cette esperance, il leur demandoit un secours proportionné à ses besoins ; mais que, pour leur faire voir qu'il agissoit de bonne-foi, il consentoit par avan-

Il convoque un Parlement & feint de désapprouver sa conduite passée, afin d'en obtenir un Subside.

HENRI III. 1237.

ce, qu'on nommât des Commissaires pour faire l'emploi du Subside qui lui seroit accordé. Si Henri eût été moins connu, ce discours auroit pu faire un prompt effet sur les Membres du Parlement. Mais, comme ils ne savoient que trop jusqu'à quel degré il pouvoit porter la dissimulation, toutes ces soumissions ne furent pas capables de les émouvoir. Ils répondirent, qu'ils avoient souvent accordé des subsides au Roi, sans avoir jamais reçu aucune marque réciproque de son affection : Que depuis son avenement à la Couronne, l'étendue de ses Etats étoit considerablement diminuée, quoiqu'il eût souvent exigé de ses Sujets de très grandes sommes, qui n'avoient été employées qu'à enrichir des Etrangers.

Réponse des Barons.

A cette réponse vigoureuse, le Roi fit repliquer, que le mariage de sa Sœur, & le sien propre, l'avoient entierement épuisé; mais que s'ils vouloient lui accorder la treizieme (1) partie des biens mobiliaires, il leur promettoit sur son honneur, qu'il ne feroit jamais de tort à aucun Baron du Royaume. Les Seigneurs ne se laisserent point gagner par cette offre qui leur paroissoit peu considerable, parce qu'ils ne pouvoient s'assurer sur la parole du Roi. Ils répondirent donc, qu'ils avoient déja donné au Roi un Subside pour le mariage de l'Imperatrice, mais qu'il avoit été diverti à d'autres usages; & que, puisqu'il s'étoit marié sans prendre leur avis, il n'avoit qu'à pourvoir comme il l'entendroit aux frais de son mariage. Cette réponse lui ayant fait connoitre qu'il avoit besoin d'une plus forte machine pour leur arracher le secours qu'il leur demandoit, il les prit par un endroit plus sensible. Ce fut de leur promettre le rétablissement des Chartres du Roi son Pere; & pour les convaincre qu'il avoit véritablement dessein de les faire observer, il fit publier dans les Eglises l'exécration prononcée autrefois par le Cardinal Langton, contre les violateurs de ces Chartres. Enfin, pour achever de les gagner, il mit dans son Conseil trois d'entre eux qu'il savoit être très agreables à la Noblesse (2). Tant d'avances de la part d'un Souverain, & principalement le rétablissement des Chartres, firent enfin l'effet qu'il avoit souhaité. Le Parlement s'étant laissé surprendre par ces feintes démonstrations, lui accorda le Subside qu'il demandoit. Il y ajouta pourtant deux conditions, qui ne lui furent pas trop agreables. La premiere fut, que desormais, il rejetteroit les conseils des Etrangers, pour prendre ceux de ses Sujets. La seconde, qu'on nommeroit quatre Chevaliers dans chaque Province, pour faire la levée de cette Taxe, dont le provenu seroit mis en dépôt dans un Monastere, afin d'être rendu aux Particuliers, si le Roi venoit à vio-

Le Roi s'engage à faire observer les deux Chartres.

Le Parlement accorde le Subside, sous certaines conditions,

(1) *M. Paris* dit la *trentieme*. TIND.

(2) Les Seigneurs que le Roi mit dans son Conseil, étoient le Comte de *Warenne*, *Guillaume Ferrar*, & *Jean Geoffroy*, qui jurerent qu'ils ne se laisseroient jamais corrompre par des présens pour s'écarter de la vérité, & qu'ils donneroient toujours au Roi des conseils salutaires. *M. Paris*. TIND.

ler sa parole. Malgré cette précaution, le Subside ne fut pas plutôt levé, que le Roi s'en saisit & l'employa en dépenses inutiles, même en présens à ses Favoris Etrangers, qui demeurerent dans son Conseil comme auparavant.

que le Roi n'observe pas.

Richard son Frere lui fait des remontrances.

La conduite de Henri causa de si grands murmures, que le Prince Richard son Frere se crut obligé de lui représenter en termes un peu forts, à quoi elle l'exposeroit infailliblement. Mais ses remontrances furent inutiles, Henri ayant plus de goût pour les Etrangers, qui flattoient mieux ses passions. Entre ceux qui avoient le plus d'ascendant sur l'esprit de ce Prince, l'Histoire fait particulierement mention de *Simon de Monfort*, Fils du fameux Comte de Montfort, Général de la Croisade contre les Albigeois. Ce jeune homme qui, pour quelque mécontentement, avoit quitté la Cour de France pour s'établir en Angleterre, s'étoit si bien accommodé à l'humeur du Roi, qu'il y en avoit peu qui le devançassent dans la faveur de ce Prince. J'aurai souvent occasion de parler de lui, dans la suite de ce Regne, sous le nom de *Comte de Leicester*.

Commencement de la faveur de Simon de Monfort.

Le Prince de Galles rend Hommage au Roi, & se met sous sa protection.

Quoique Henri ne pensât gueres à étendre sa domination sur les Païs voisins, une heureuse conjoncture lui fit obtenir, avant la fin de cette année, un avantage que les plus illustres de ses Prédécesseurs avoient inutilement recherché. Leolyn, Prince de Galles, étant devenu vieux & infirme, & se voyant persécuté par Griffin son Fils, ne trouva pas de meilleur moyen pour se garantir de cette oppression, qu'en se mettant sous la protection du Roi d'Angleterre, à qui il fit hommage de ses Etats. Cette démarche étoit d'autant plus extraordinaire, que lui-même, aussi bien que tous ses Ancêtres, avoit toujours fait tous les efforts possibles pour s'empêcher de reconnoitre cette Supériorité. Si la force des armes les y avoit quelquefois contraints, ils avoient toujours été prompts à desavouer leur soumission, lorsqu'ils s'étoient trouvez dans des conjonctures plus favorables.

Arrivée d'un nouveau Légat.

Pendant que les Anglois murmuroient ouvertement de ce qu'ils étoient exposez à l'avidité du Roi & de ses Ministres étrangers, il leur survint un nouveau sujet de mécontentement, par l'arrivée d'un Légat, nommé *Othon*, qui venoit achever de les sucer. Le Clergé craignoit avec raison ces Légations extraordinaires, qui n'avoient pour but que de le piller. L'Archevêque de Cantorberi fit de grands reproches au Roi, de ce qu'il avoit souffert que ce Légat entrât dans le Royaume, sans qu'il en parût aucune nécessité, avant que d'en avoir donné avis au Clergé & au Parlement. Mais ces plaintes furent inutiles. Non seulement il auroit été trop malaisé de persuader au Roi de renvoyer le Légat; mais il parut même que c'étoit lui qui l'avoit demandé. Son dessein étoit de se mettre à couvert, sous sa protection, des entreprises qu'il craignoit de la part de ses Sujets. Le Pape n'avoit eu garde de perdre cette occasion d'envoyer un Légat en Angleterre, dans l'esperance qu'à la faveur de l'autorité du Roi, il pourroit impunément piller les Eglises. Ainsi les Anglois se voyoient

HENRI III. 1238. Légat à Oxford.

ques affaires, les mêmes égards qu'on avoit pour lui à la Cour. Quoique l'Université en Corps lui eût rendu tous les honneurs dûs à son Caractere, l'insolence de quelques-uns de ses Domestiques fut cause que certains Ecoliers perdirent le respect qu'ils lui devoient. Quelques-uns de ces jeunes gens s'étant présentez pour entrer dans son appartement, en furent repoussez par le Portier, avec des insultes qui commencerent à les mettre en très mauvaise humeur. Pendant qu'ils étoient encore dans la maison, il y en eut quelques-uns, qui étant entrez dans la Cuisine, y trouverent un pauvre Etudiant Irlandois demandant l'aumône au Cuisinier, qui, pour toute réponse, lui jetta de l'eau bouillante au visage. Cette action barbare émut tellement un Gallois qui en fut le témoin, qu'ayant trouvé sous sa main un arc & des fleches, il tira sur le Cuisinier, & le renversa mort sur le carreau. Le Légat ayant été informé de ce tumulte, se retira tout tremblant dans la Tour de l'Eglise, où il se tint renfermé jusqu'à la nuit, craignant que l'insolence des Etudians ne s'étendit jusqu'à sa personne. Dès qu'il crut pouvoir se retirer en sureté, il alla porter au Roi des plaintes de cet attentat, y envelopant toute l'Université, qu'il avoit même interdite par avance. Le Roi parut extrêmement irrité de l'insulte faite au Légat; & pour lui donner satisfaction, il envoya promptement le Comte de Warren à Oxford, avec ordre de s'assurer des plus coupables. Cette affaire, qui fit d'abord beaucoup de bruit, fut enfin assoupie par l'intercession des Evêques, qui porterent l'Université à faire au Légat toutes les soumissions qu'il souhaita (1).

Froideur entre le Roi & le Pape.

Si cet accident fût arrivé un peu plus tard, l'Angleterre n'en auroit pas été quitte à si bon marché. Peu de tems après, Henri ayant envoyé à l'Empereur un Corps de Troupes, sous la conduite de *Henri de Tuberville*, le Pape, contre qui elles furent employées, en fut tellement irrité, que, pendant un assez longtems, les Ecclésiastiques Anglois ne trouvoient aucun accès à la Cour de Rome. Cette brouillerie fit esperer à l'Empereur, qu'il pourroit attirer le Roi son Beau-Frere dans son parti.

L'Empereur tâche d'en profiter.

Ainsi, voulant profiter de cette conjoncture, il lui envoya des Ambassadeurs, qui firent de grands efforts pour lui persuader de s'unir avec l'Empereur contre le Pape : mais il ne leur fut pas possible d'y réussir. Le Roi & le Pontife avoient trop besoin l'un de l'autre, pour pouvoir demeurer plus longtems désunis. Quoique celui-ci se regardât comme Seigneur suzerain de l'Angleterre, il n'ignoroit pas combien les Barons Anglois étoient opposez à ses prétentions, auxquelles l'autorité du Roi étoit seule capable de donner quelque vigueur. D'ailleurs, ce n'étoit que par l'appui & la condescendance de ce Prince, qu'il pouvoit impuné-

(1) Le Légat obligea les Ecoliers de s'assembler dans l'Eglise de *S. Paul* (à plus d'un mille de son logis), & d'aller à pied à la maison de l'Evêque de *Carlisle* pour y ôter leurs bonnets, robbes & souliers; d'aller ainsi à la maison du Légat, & de lui demander humblement pardon & son Absolution. TIND.

ment piller le Clergé de ce Royaume. D'un autre côté, Henri ne voyoit aucune autre puissance que celle du Pape, qui pût le soutenir contre les Barons. De plus, dans le dessein qu'il avoit formé de faire tomber les principaux Bénéfices du Royaume entre les mains de ses Créatures, il comprenoit bien qu'il ne pouvoit se passer de l'autorité du Pontife. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que ces deux Puissances se réunissent ensemble puisqu'elles avoient tant d'interêt à se soutenir réciproquement.

Mort de l'Evêque de Winchester.

Henri tâche de faire élire un Frère de la Reine.

Les Moines en élisent un autre.

La mort de l'Evêque de Winchester, qui arriva dans ces entrefaites, donna occasion au Roi de faire les premieres démarches pour se racommoder avec le Pape. Ce Prince souhaitant, avec beaucoup de passion, de procurer ce riche Evêché à l'Evêque de Valence, son Beau-Frere, il le recommanda fortement aux Moines qui devoient faire l'élection. Mais, malgré ses sollicitations, ils firent choix de l'Evêque de Chichester Grand Chancelier d'Angleterre. Quoique le Roi se vît déchu de son esperance du côté des Moines, il ne désespera pas de réussir par une autre voye. Il savoit que le Pape ne demandoit pas mieux, que de lui voir faire quelque avance pour se racommoder avec lui. L'interet de la Cour de Rome le demandoit, & rarement arrive-t-il qu'elle néglige ce qui lui peut être avantageux. Dans cette pensée, Henri y envoya des Ambassadeurs, qui, après avoir fait quelques soumissions de la part de leur Maitre, obtinrent que l'élection de l'Evêque de Chichester fût annullée par l'Autorité Apostolique.

L'Evêque de Winchester cause principale des troubles de ce Regne.

L'Evêque de Winchester, de qui je viens de marquer la mort, étoit regardé, avec raison, comme un des principaux auteurs des troubles dont ce Regne fut agité. C'étoit lui qui avoit conseillé au Roi de casser les deux Chartres du Roi son Pere, & d'attirer des Etrangers dans le Royaume, pour leur confier les Emplois publics. Ces deux Articles furent un sujet continuel de mécontentement parmi la Noblesse, & produisirent enfin de très funestes effets. La mort de ce pernicieux Conseiller avoit été précedée de celle de Jeanne Reine d'Ecosse, Sœur de Henri.

Mort de Jeanne Reine d'Ecosse.

Conspiration contre le Roi.

La maniere dont le Royaume étoit gouverné, déplaisoit à tout le monde. Ainsi ce ne fut pas une chose surprenante, qu'il se trouvât des gens qui, par de mauvais moyens, tâcherent de se défaire du Roi. Dans le cours de cette année, il y eut un scélerat, qui, contrefaisant l'insensé, trouva le moyen de se glisser la nuit dans sa chambre, à dessein de le tuer. Mais ayant manqué son coup, parce que le Roi coucha cette nuit-là dans la chambre de la Reine, il fut pris & puni comme il le méritoit. Avant que de mourir, il déclara que *Guillaume du Marais* étoit l'auteur de cette Conspiration, dans laquelle plusieurs autres se trouvoient engagez. Cependant, soit par négligence, ou par quelque autre motif, on n'en fit aucune recherche.

1239. Exemples de

Je commencerai le récit des évenemens de l'année 1239. en faisant remarquer quelques effets du caprice & de l'inconstance de Henri. La

L'inconstance du Roi.

connoissance du caractere & du génie de ce Prince est absolument nécessaire, pour bien entendre les causes de ce qui s'est passé sous ce Regne. Comme il n'aimoit, ou ne haïssoit, que selon qu'il plaisoit à ceux qui avoient acquis du pouvoir sur son esprit, il n'est pas étonnant qu'il changeât souvent d'inclinations & de maximes. Il combloit quelquefois de faveurs & de caresses, des gens qui se trouvoient disgraciez peu de jours après; & souvent il lui arrivoit de reprendre à son service, des gens qu'il en avoit honteusement chassez. J'ai déja dit, qu'après avoir persécuté le Comte de Pembrook, il avoit conservé à *Gilbert* son Frere la Charge de Grand Maréchal (1). Celui-ci, qui se croyoit assez bien dans son esprit, se trouva tout surpris, un jour qu'il voulut entrer dans l'appartement du Roi, que, contre la coutume, on lui en refusa l'entrée. Il en fit porter ses plaintes au Roi-même, par un de ses amis, qui le supplia de lui dire la raison qui l'avoit porté à faire cet affront à un Seigneur si considerable. Henri répondit, que c'étoit parce que Richard, Frere du Comte, avoit été un Traitre, & qu'il avoit persisté dans sa trahison jusqu'à sa mort; que par cette raison, il se repentoit d'avoir donné à celui-ci la Charge de Grand Maréchal, laquelle il sauroit bien pourtant lui ôter. Cette réponse obligea le Comte à se retirer de la Cour, pour aller dans les Provinces du Nord, se mettre à couvert des complots de ses ennemis qui avoient prévenu le Roi contre lui.

Gilbert Comte de Pembrook est disgracié sans cause.

Le Roi veut poursuivre Simon de Monfort, créé Comte de Leicester, sur son mariage.

Voici une autre preuve de l'inconstance de ce Prince. Bien loin d'avoir témoigné du ressentiment contre Simon de Monfort de l'affront qu'il avoit fait à la Famille Royale, il lui avoit continué sa faveur comme auparavant, & enfin, il le fit Comte de Leicester. Cependant, peu de jours après lui avoir donné cette nouvelle marque de son estime, il l'accusa publiquement d'avoir débauché sa Sœur, & d'avoir donné de l'argent au Pape, pour faire confirmer son mariage. Ce reproche ne pouvoit être plus hors de saison, puisque le tems de le rechercher pour cette action étoit passé, & que d'ailleurs, il avoit fait célebrer le mariage en sa présence & dans sa propre Chapelle. Le Comte, craignant les effets de son ressentiment, partit ce même jour avec la Princesse son Epouse, pour se retirer en France, où il se tint jusqu'à ce que la colere du Roi fût appaisée.

Le Comte se retire en France.

Henri fait publier l'Excommunication lancée contre l'Empereur.

Je ne rapporterai plus qu'un exemple particulier de la conduite capricieuse de ce Monarque, de laquelle d'ailleurs on voit assez de preuves dans presque toutes les actions de sa vie. Il n'avoit pas craint, l'année précedente, de se brouiller avec le Pape, en envoyant un secours de Troupes à l'Empereur. Cependant, peu de mois après, Frideric ayant

(1) *Gilbert* Frere du Comte de *Pembrook* obtint la révérance de la Charge & de l'Héritage de son Frere, par l'intercession de l'Archevêque, comme il paroit par la Lettre du Roi adressée à *Lewellyn*, qui est encore en nature. Il ne me souvient pas que Mr. *de Rapin* en fasse mention en aucun endroit. TIND.

été

été solemnellement excommunié, Henri fit publier la Bulle d'Excommunication dans toutes les Eglises de son Royaume. Cette démarche fut trouvée d'autant plus étrange, qu'étant Beau-Frere de cet Empereur, il avoit un prétexte plausible de s'en dispenser, ou du moins de le faire si tard, qu'il pût paroitre que c'étoit à contre-cœur.

Henri III. 1239.

Cette même année, la Reine mit au monde un Prince qui fut nommé Edouard, & qui dans la suite, ayant succedé au Roi son Pere, fut un des plus illustres Monarques qui ayent porté le Sceptre d'Angleterre.

Naissance d'Edouard Fils du Roi.

Les exactions que le Légat Othon continuoit toujours sur les Eglises, avoient enfin obligé les Evêques à en porter leurs plaintes au Pape, qui l'avoit deux diverses fois voulu rappeller : mais le Roi s'y étoit toujours opposé. Enfin, les Prélats, fatiguez des demandes continuelles de ce Cardinal, qui inventoit toujours quelque nouveau prétexte pour piller le Clergé, résolurent de s'assembler pour chercher quelque remede à ce mal. Ils avoient à peine commencé à traiter de leurs affaires, que le Légat se rendit à leur assemblée, & leur demanda uu Subside pour subvenir aux pressans besoins du S. Siege. Cette nouvelle demande ayant achevé de les irriter, ils lui répondirent nettement, qu'ils étoient résolus à ne plus souffrir sa tirannie; & pour lui ôter l'occasion de faire de nouvelles instances, ils se séparerent incontinent. Un refus si offensant, qui auroit dû lui faire comprendre combien le Clergé étoit rebuté, ne produisit d'autre effet, que de le faire tourner vers les Maisons Religieuses, qui se virent contraintes de fournir ce que les Evêques avoient refusé.

Exactions du Légat.

Il demande un secours d'argent pour le Pape aux Evêques qui le lui refusent.

Ce Légat, ainsi que tous les autres qui avoient été avant lui en Angleterre, étoit insatiable. Après avoir impunément exigé de grosses sommes de ce Royaume, il voulut en aller faire autant en Ecosse, quoiqu'on lui en eût déja refusé l'entrée. Mais il n'étoit pas homme à se rebuter pour un premier refus. Dans ce dessein, il partit accompagné de quelques Seigneurs Anglois, sans s'être mis en peine d'obtenir auparavant le consentement du Roi d'Ecosse. En arrivant sur la frontiere, il y trouva ce Prince, qui s'y étoit rendu, non pour lui faire honneur, mais pour l'empêcher de passer outre. Cette opposition, à laquelle il auroit pourtant dû s'attendre, le choqua tellement, qu'il s'emporta jusqu'à menacer Alexandre, qui lui répondit d'un ton encore plus haut, & lui fit sentir qu'il ne craignoit point ses menaces. Ils étoient sur le point d'en venir à une entiere rupture, si les Seigneurs Anglois ne se fussent entremis pour accommoder ce different. Ils obtinrent enfin du Roi d'Ecosse, non sans beaucoup de difficulté, qu'il permettroit au Légat d'entrer dans le Royaume, pour cette fois seulement. Mais ce Prince ne voulut lui accorder cette permission, qu'à condition qu'il reconnoitroit, par un Ecrit signé de sa main & scellé de son cachet, que c'étoit par une condescendance particuliere pour sa personne, & que cet exemple ne seroit point

Le Légat fait une nouvelle tentative pour aller en Ecosse.

Le Roi d'Ecosse lui en défend l'entrée.

Il trouve pourtant le moyen d'y aller.

HENRI III. 1239.

tiré à conséquence. Cet obstacle étant levé, le Légat se rendit à Edimbourg, où il exigea quelque argent du Clergé d'Ecosse; ce qui étoit l'unique but de son voyage.

Henri renouvelle ses poursuites contre Hubert de Bourg.

Si le Clergé d'Angleterre avoit à souffrir de l'avidité de ce Cardinal, les autres Sujets du Roi n'étoient pas en meilleurs termes. Henri, qui ne pouvoit qu'avec de grandes difficultez obtenir des Subsides du Parlement, ne laissoit passer aucune occasion d'exiger de l'argent des Particuliers, par toutes sortes de voyes. Hubert de Bourg, qu'il avoit laissé en repos pendant quelques années, fut poursuivi de nouveau, sur la fin de celle-ci, pour les mêmes crimes dont il avoit été auparavant accusé, & qu'on croyoit oubliez. Cette Cause fut solemnellement plaidée devant une Assemblée de Seigneurs, où l'on prétend qu'il justifia son innocence, par des preuves incontestables. Cependant, comme il avoit tout à craindre d'un Jugement que le Roi lui-même sollicitoit contre lui, il crut qu'il lui seroit plus avantageux de s'accommoder avec lui, que d'attendre la décision des Juges. Il lui ceda donc quatre de ses plus belles Terres (1) moyennant quoi, Henri se désista de sa poursuite.

Qui enfin s'accommode avec lui.

1240. Grandes exactions du Roi & du Pape.

Je me trouve indispensablement obligé de revenir souvent à la même matiere, je veux dire aux exactions du Roi & de la Cour de Rome, parce que ce sont les plus considerables de ce Regne, du moins jusqu'au tems dont je parle présentement. Mais, quoique ces choses paroissent peu importantes, elles servent pourtant à faire connoitre l'état où se trouvoit alors le Royaume d'Angleterre, incessamment pillé, tantôt par le Roi, tantôt par le Pape. Ces excès alloient si loin, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris que les Anglois ayent eu tant de patience, sous un Roi aussi foible que celui-ci, & destitué de tout secours, excepté de celui de Rome. Mais c'étoit aussi celui qui leur paroissoit le plus formidable, les malheurs du Regne précedent leur faisant craindre de jetter le Royaume dans une semblable confusion. Il sembloit pourtant que les Evêques eussent résolu de prendre quelques mesures pour se mettre à couvert de ces oppressions, dans une Assemblée qu'ils tinrent à Londres sur ce sujet. Ils se plaignirent hautement, que le Roi gardoit pour son usage tous les Bénéfices vacans, & qu'il mettoit des obstacles à toutes les élections, jusqu'à ce qu'il eût fait tomber le choix sur ceux qu'il vouloit. Ils allerent même jusqu'à excommunier ceux qui lui donnoient ces pernicieux conseils. Mais Henri se mettoit peu en peine de leurs murmures, pourvu qu'il fût assuré de la protection du Pape. Aussi avoit-il pour lui une complaisance, qui alloit au-delà de toute imagination. Lorsque l'Empereur lui envoya des Ambassadeurs pour se plaindre de ce qu'il avoit fait publier l'Excommunication lancée contre lui, il eut la bassesse de répondre,

Plaintes des Evêques contre le Roi.

(1) Les quatres plus forts Châteaux de *Hubert*, qui étoient *Blanch-Castle*, *Grosmond*, dans la Principauté de *Galles*, *Screnefrith* & *Hatfield*. M. Paris. TIND.

qu'étant Vassal du Pape, il ne pouvoit se dispenser de lui obeïr. Cependant, le Légat continuoit ses extorsions. Après avoir tiré des sommes immenses des Eglises & des Monasteres, sous le titre de *Procurations* & sous une infinité d'autres prétextes, il fit voir, par une nouvelle sorte de vexation, combien peu la Cour de Rome ménageoit alors les Anglois. Il fit publier dans tout le Royaume, que non seulement il avoit pouvoir de dispenser de leur vœu ceux qui s'étoient croisez pour la Terre Sainte; mais encore, de les forcer à se redimer pour de l'argent, sous peine d'Excommunication.

Le Légat oblige les Croisez à lui donner de l'argent, pour se redimer de leur vœu

Mais c'étoit peu de chose, au prix de ce que ce même Légat demanda peu de tems après au Clergé. Sous prétexte d'assurer la paix de l'Eglise, contre les prétendues persécutions de l'Empereur, le Pape voulut exiger de tous les Ecclésiastiques Anglois, la cinquième partie de leurs biens; & le Roi, bien loin de s'opposer à cette exaction, l'appuya de tout son pouvoir. D'abord les Evêques témoignerent quelque vigueur, & refuserent, non seulement de donner ce que le Légat demandoit, mais même de contribuer quoi que ce fût aux prétendus besoins du S. Siege. Mais l'Archevêque de Cantorberi, qui vouloit vivre en repos, & qui craignoit l'humeur impérieuse du Pape, ayant consenti de donner, au lieu de la cinquieme partie des biens, la cinquieme des revenus, les autres se conformerent à cette condescendance. Cependant, le Légat refusa longtems d'accepter une offre si peu proportionnée à sa demande, comme s'il eût été question de donner au Clergé le propre bien de son Maitre. Ce fut là le dernier argent que l'Archevêque de Cantorberi fournit au Pontife. Ce Prélat, qui menoit une vie fort Chretienne, voyant qu'il n'étoit pas possible de remedier aux abus qui s'introduisoient tous les jours, tant dans l'Eglise que dans le Gouvernement de l'Etat, se retira en France, dans le Monastere de Pontigny, où il mourut cette même année. Il fut canonisé dans le Concile de Lyon, quelques années après sa mort.

Demande excessive du Pape au Clergé.

L'Archevêque de Cantorberi se retire en France, & y meurt.

Il est ensuite canonisé.

Dès que l'Archevêque se fut retiré, la Cour de Rome ne garda plus de mesures avec le Clergé d'Angleterre. Cette Taxe étoit à peine levée, qu'on vit arriver un Nonce nommé *Pierre Rossi* (1), qui portoit un ordre à tous les Evêques, & à tous ceux qui avoient droit de *Patronat*, de nommer aux Bénéfices vacans, trois-cens Italiens dont le Pape envoyoit les noms, avec défenses très expresses de conferer aucun Bénéfice, avant que ces Etrangers fussent pourvus. Mais ce n'étoit pas là le seul motif de l'envoi de ce Nonce. Le principal sujet de sa Commission étoit de tirer de l'argent des Monasteres, sous prétexte que le Pape avoit besoin d'une subvention extraordinaire pour défendre l'Eglise contre ses persécuteurs. Jusqu'alors le Pape avoit agi avec autorité: mais en cette occasion, il jugea que l'adresse lui seroit plus profitable. Pour réussir dans ce dessein,

Le Pape nomme 300 Italiens pour remplir les premiers Bénéfices vacans d'Angleterre.

Le Nonce Rossi employe un moyen extraordi-

(1) *Petrus de Rubeis.* Rap. Th.

naire pour tirer l'argent des Abbez.

le Nonce parcouroit toutes les Maisons Religieuses, & tâchoit, par des promesses & par des menaces, d'engager chaque Abbé en particulier à secourir le Pontife dans ses pressantes nécessitez. Il leur faisoit entendre, qu'un tel Abbé avoit promis une telle somme, & qu'il leur seroit honteux, & peut-être funeste de ne pas suivre un si bon exemple. Après en avoir engagé quelques-uns à donner des promesses par écrit, il s'en servoit pour porter les autres à la même condescendance, leur enjoignant à tous, sous peine d'Excommunication, de garder exactement le secret. Mais les Abbez de *Saint Edmond-Buri* & de la *Bataille* trouverent cette maniere d'agir si étrange & si tirannique, qu'ils en porterent des plaintes au Roi, en présence du Légat. Bien loin d'écouter ces justes plaintes, Henri les rebuta rudement, & offrit même au Légat de lui prêter un de ses Châteaux pour y mettre en prison ces deux Abbez. Cette trame étant découverte, le Nonce n'osa plus poursuivre ce qu'il avoit commencé. Mais le Légat assembla encore le Clergé, afin d'en tirer un nouveau Subside, toujours sous prétexte de la guerre contre l'Empereur. A cette nouvelle demande le Clergé répondit, que, puisque l'Empereur n'avoit pas été excommunié par l'Eglise, mais par le Pape seulement, il ne vouloit point entrer dans cette querelle. Que d'ailleurs, il étoit trop pauvre pour pouvoir suffire à toutes les exactions du Pontife; & que, quand même il le pourroit, il ne vouloit plus souffrir que l'Eglise d'Angleterre fût tributaire de celle de Rome, comme elle l'avoit été depuis quelque tems. Dans le long séjour que le Légat avoit fait en Angleterre, il s'étoit assez bien instruit du génie des Anglois, pour savoir qu'il ne falloit pas trop les aigrir, dans la disposition où ils se trouvoient à l'égard du Pape. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution des ordres de son Maitre, il s'avisa d'un autre moyen. Ce fut de desunir le Clergé; en quoi le Roi le servit efficacement, en promettant aux uns des pensions & des Bénéfices, & en intimidant les autres par des menaces. Cette voye lui réussit si bien, qu'enfin chacun fit en particulier ce qu'ils avoient refusé de faire tous ensemble, les moins endurans ayant été obligez de suivre le plus grand nombre.

Le Roi appuye le Nonce.

Le Légat demande une Subvention au Clergé, qui la refuse hautement.

Le Légat trouve le moyen de desunir le Clergé.

Pendant que le Clergé se trouvoit ainsi exposé à l'avarice de la Cour de Rome, le Roi envoyoit des Juges extraordinaires dans les Provinces, sous prétexte d'y reformer les abus, & d'y travailler au soulagement du Peuple. Mais on s'apperçut bien-tôt, que cette Commission n'étoit qu'un moyen dont il se servoit pour opprimer divers particuliers, par des amendes & par des confiscations, qui firent entrer des sommes très considerables dans ses coffres. Cette vexation causa de grands murmures parmi les Anglois, qui se voyoient en un même tems soumis à la tirannie des deux Puissances, l'Ecclésiastique & la Séculiere.

Le Roi envoye des Juges dans les Provinces pour lui procurer de l'argent.

L'inconstance naturelle du Roi ne lui permettant pas d'aimer ou de haïr longtems les mêmes personnes, il rappella cette année, le Comte de Leicester, qui partit peu de tems après pour la Terre Sainte, où il ne

Le Roi rappelle les Comtes de Leicester & de Pembroke.

fit pas un long séjour. Gilbert Comte de Pembrook fut aussi reçu en grace, par l'intercession du Prince Richard, qui sollicita puissamment en sa faveur. Ce Prince, qui avoit pris la Croix dès l'année précedente, partit pour aller à Jerusalem, étant accompagné du Comte de Salisburi & de plusieurs autres Seigneurs.

HENRI III. 1240.

Le Prince Richard part pour la Terre sainte.

Sur la fin de cette même année, le Comte de Flandre s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi, pour une pension de cinq-cens marcs, qu'il recevoit de lui tous les ans. Il y a des gens qui ont voulu douter que ce fût alors la coutume de donner des pensions en maniere de Fief, sous la redevance d'un service militaire, & sous la condition de l'hommage. Mais cela paroit manifestement, par diverses Conventions faites entre les Rois d'Angleterre, & divers Princes Etrangers, dont on peut voir la teneur dans le Recueil des Actes Publics (1).

Le Comte de Flandre fait hommage au Roi, pour une pension.

Au commencement de l'année 1241. l'Angleterre se vit enfin délivrée du Légat Othon, par un ordre exprès qui le rappella. Jusqu'alors il avoit trouvé le moyen de se faire continuer sa Commission, par l'intercession du Roi. Mais pour cette fois, il ne jugea pas à propos de faire agir ce Prince en sa faveur. Il savoit que le Pape étoit attaqué d'une maladie, dont, selon les apparences, il ne releveroit jamais. Par cette raison, il souhaitoit de ne se trouver pas en Augleterre, quand on y apprendroit sa mort. Il étoit trop à craindre pour lui que pendant la vacance du S. Siege, on ne lui fît rendre l'argent qu'il avoit assemblé. On prétend, que ce qu'il emportoit étoit plus considerable, que ce qu'il laissoit aux Eglises & aux Monasteres. Gregoire IX. mourut en effet peu de tems après, comme le Légat l'avoit prévu; & l'Empereur en donna incontinent avis au Roi, afin qu'il fît arrêter l'argent qui avoit été levé dans son Royaume, pour le Pape défunt: mais le Légat avoit tout emporté avec lui. Il fut pourtant assez malheureux, en entrant en Italie, de tomber entre les mains des gens de l'Empereur, qui lui enleverent toutes ses richesses. Ce fut là le fruit de tant de vexations & d'injustices, que ce Cardinal avoit commises en Angleterre. Ainsi, cet argent, extorqué sous prétexte du besoin qu'on en avoit contre l'Empereur tourna au profit de l'Empereur même.

1241. Le Légat s'en retourne à Rome.

Tout son butin lui est enlevé en Italie.

La mort de Gregoire IX. produisit un Schisme, qui dura jusqu'à l'année suivante. Pendant ce tems-là, *Rossi* & *Pupin*, que le Légat avoit laissez en Angleterre en qualité de Nonces, y continuoient leurs

Schisme après la mort de Gregoire IX.

Les Nonces con-

(1) Voyez *Act. Publ. T. I. pag.* 1. 4. 22. 27. 168., &c. Rap. Th.

Le premier Volume (des *Actes Publics*) commence par un Accord daté du 17, 1101. entre *Henri I.* & *Robert* Comte de *Flandre*; par où le Roi s'oblige à payer au Comte 400 Marcs par an pour payement; moyennant quoi le Comte envoyeroit au Roi cinq-cens Chevaux, lorsqu'il en auroit besoin. *Rymer* remarque que cet Acte est plus ancien qu'aucun de ceux que les François peuvent produire pour faire voir que les Comtes de *Flandre* étoient Vassaux de leurs Rois. Tind.

HENRI III. 1241.

tinuent leurs éxactions en Angleterre & en Irlande.

exactions sans moderation & sans pudeur. Le dernier étant allé faire un tour en Irlande, avec le consentement du Roi, exigea du Clergé de cette Isle, quinze-cens mars, somme très considerable en ce tems-là, pour ce Païs, où l'argent étoit extremement rare. Ainsi, la mort de Gregoire IX. n'apporta pas beaucoup de soulagement aux Anglois, quoiqu'ils crussent avoir lieu de s'en réjouïr, comme d'une grande délivrance, puisqu'aucun des Papes précedens. n'avoit porté les exactions aussi loin que celui-ci. L'exemple suivant sera connoitre de quoi il étoit capable. Quelque tems avant sa mort, il avoit fait proposer à l'Abbé de Peterborowgh, que s'il vouloit lui donner sous un nom supposé un Bénéfice de deux-cent livres sterling de revenu (1), dépendant de son Monastere, il le lui donneroit à ferme pour cent livres, & qu'ainsi chacun d'eux profiteroit de la moitié du Bénéfice. Mais l'Abbé fut assez honnête homme pour refuser un pareil marché. Il en avertit même le Roi, qui en ayant compris les conséquences, empêcha par son autorité que l'Abbé ne fût contraint d'obéïr. Si le Pape avoit réussi dans ce projet, on auroit bientôt vu tous les Bénéfices d'Angleterre entre les mains du Pape, des Evêques & des Abbez. Du moins, il est à présumer que Gregoire ne se feroit pas contenté de celui-là, & que ce n'étoit là qu'un essai pour commencer l'exécution d'un projet plus général.

Proposition simoniaque de Gregoire au Clergé d'Angleterre.

Le Roi exige une grosse somme des Juifs.

Ce n'étoit pas le Clergé seul qui souffroit en Angleterre. Le reste du Peuple, n'étoit pas moins sujet aux vexations du Roi, que le Clergé à celles du Pape. Les Juifs en particulier, recevoient de tems en tems de rudes atteintes : car c'étoit dans leurs bourses que le Roi prenoit ordinairement l'argent dont il avoit besoin pour ses dépenses extraordinaires. Thomas Comte de Savoye, Oncle de la Reine s'étant rendu cette année en Angleterre, le Roi le reçut avec tant de sumptuosité, que ne sachant où trouver ailleurs de quoi fournir à cette dépense, il contraignit les Juifs de lui faire un présent de vingt mille marcs, à peine d'être chassez du Royaume.

Le Comte de Savoye arrive en Angleterre.

Ce Prince avoit tant de panchant à faire du bien aux Parens de la Reine, qu'il ne pouvoit se lasser de leur donner des marques de son affection. L'Archevêque de Cantorberi étant mort l'année précedente, ainsi qu'il a été dit, Henri employa tant de sollicitations, & d'autres moyens moins légitimes, qu'il fit tomber cet Archevêché entre les mains de *Boniface* Frere de la Reine. Ainsi l'on vit à la tête de l'Eglise Anglicane un jeune homme étranger, ignorant les Loix, les Coutumes & la Langue du Païs, & par conséquent, incapable de s'acquitter des soins que demande cette Dignité.

Henri fait élire un Frere de la Reine pour Archevêque de Cantorberi.

Mort du Comte

Gilbert, Comte de Pembrook, étant mort cette même année (2),

(1) *Matthieu Paris* dit, *cent Marcs.* TIND.

(2) *Gilbert* fut tué par la fougue de son Cheval, dont les rênes se couperent dans un Tournoi à *Hertford*. Il fut abattu, & son pied tenant l'étrier, le Che-

Gautier son Frere demanda au Roi l'investiture de la Charge de Grand Maréchal, qui étoit héréditaire dans leur Famille. Henri le rebuta d'abord avec beaucoup de dureté, prenant pour prétexte que ses deux Freres avoient été des Traitres & des rebelles, & que lui-même s'étoit trouvé à un Tournoi, malgré ses défenses. Néanmoins, ce Seigneur ayant trouvé le moyen de mettre la Reine dans ses interêts, il obtint enfin ce qu'il demandoit.

de Pembrock, à qui son Frere succede.

Affaires de Galles.

Les affaires de Galles occuperent le Roi une bonne partie de cette année. Leolyn, Prince de ce Païs-là, ayant fini sa vie dans un âge fort avancé, avoit laissé deux Fils nommez *David* & *Griffin*, qui devoient partager sa succession. Mais David s'étoit emparé de tout, & retenoit même son Frere en prison. Quoique depuis l'hommage auquel Leolyn s'étoit volontairement soumis, Henri fut en droit de regarder le Païs de Galles comme un Fief de sa Couronne, il ne se seroit peut-être pas mêlé de cette affaire, si la Femme de Griffin ne l'y eût engagé. Cette Princesse s'étant rendue auprès de lui pour implorer sa protection, lui promit, de là part de son Epoux, un présent de six cens marcs, & un Tribut annuel de trois-cens marcs, s'il délivroit ce Prince de sa prison, & le mettoit en possession de ses droits. Henri ayant accepté ces offres, fit sommer David de relâcher le prisonnier, & de le satisfaire sur ses prétentions, le menaçant en cas de refus, de lui faire une rude Guerre jusqu'à ce qu'il eût obéi. David ne se trouvant pas en état de résister, dans un tems où beaucoup de ses Sujets étoient portez d'inclination pour le Prince son Frere, prit une route qui lui parut moins incertaine que les armes. Il rencherit sur les offres de sa Belle-Sœur, & en fit de plus avantageuses, qui furent acceptées. Comme Henri n'avoit regardé que son propre interêt en accordant sa protection à Griffin, il ne balança pas un moment à prendre le parti contraire, dès qu'il y trouva son avantage. Ainsi, de protecteur de Griffin, il devint son ennemi; & de peur que ce Prince ne s'évadât de sa prison, il se chargea de le faire garder dans la Tour de Londres. C'est ainsi que ce Prince peu scrupuleux vendoit tour à tour sa protection aux deux Partis opposez, sans se mettre en peine de quel côté la justice se trouvoit, & sans avoir égard à ses premiers engagemens.

Mort de l'Imperatrice sœur du Roi, & d'Alienor de Bretagne.

Dans cette même année, l'Imperatrice Isabelle, Sœur du Roi, mourut en travail d'enfant. Cette mort fut suivie bientôt après, de celle d'Alienor de Bretagne, prisonniere depuis quarante ans dans le Château de Bristol. Cette Princesse, quoique réduite à une si triste condition, n'avoit jamais voulu, pendant cette longue prison, se relâcher sur la moindre partie de ses droits, pour obtenir des douceurs qu'elle ne pouvoit attendre que de cette condescendance.

Cause d'une

Peu de jours après, Henri se trouva engagé dans une affaire fâcheu-

val le blessa à mort à coups de pied. *M. Paris*, Anno 1241. Tind.

HENRI III. 1241. nouvelle Guerre, entre l'Angleterre & la France.

se, dont il se tira fort mal, à son ordinaire, & qui acheva de lui faire perdre le peu d'estime que ses Sujets avoient encore pour lui. Avant que le Prince Richard partît pour la Terre Sainte, il l'avoit solemnellement investi du Comté de Poitou, quoique la France en possedât une bonne partie, depuis les conquêtes de Philippe Auguste. Cette Province se trouvant ainsi partagée entre les deux Couronnes, Louis se crut aussi en droit d'en donner l'Investiture au Comte Alphonse, son Frere. C'est ce qui produisit une guerre entre ces deux Monarques.

1242. Le Comte de la Marche engage Henri à porter la Guerre en Poitou.

Henri se trouvant extremement offensé de la démarche que Louis venoit de faire, en donnant au Prince Alphonse l'Investiture du Poitou, prit la résolution de s'en venger, avec d'autant plus d'ardeur, que la Reine sa Mere s'y trouvoit interessée. Cette Princesse qui, depuis la mort du Roi Jean, avoit épousé le Comte de la Marche son premier Amant, avoit conservé toute la fierté qu'elle avoit prise pendant qu'elle avoit porté la Couronne d'Angleterre. Comme les Etats du Comte son Epoux dépendoient de la partie du Poitou possedée par la France, il en avoit toujours fait hommage à Louis. Mais quand Alphonse fut devenu Comte du Poitou, elle ne put se résoudre à voir son Mari plier le genou devant un Frere du Roi de France. Cette fierté étoit sans doute mal entendue, puisqu'il y avoit une difference extrême entre la qualité du Souverain & celle du Vassal. Cependant, elle sollicita si fortement son Epoux, qu'enfin elle vint à bout de l'engager à refuser l'hommage au Prince Alphonse, quoiqu'il l'eût déja positivement promis. Ce refus fut même accompagné de certains discours offensans qui exciterent la colere du Roi de France, & lui firent prendre la résolution de châtier l'insolence du Comte. Cependant celui-ci, voulant soutenir ce qu'il avoit entrepris, implora la protection du Roi d'Angleterre. Il lui fit entendre, qu'il lui seroit très aisé de chasser les François de tout le Poitou, & que, pourvu qu'il voulût se charger de la dépense de la guerre, cette Province lui fourniroit assez de Troupes pour en composer une grande Armée. Henri s'étant laissé flatter de ces esperances, convoqua un Parlement, auquel il demanda un secours proportionné à l'Expédition qu'il projettoit. Mais les Sujets étoient si las de fournir de l'argent à un Prince qui en faisoit un si mauvais usage, qu'il n'en put rien obtenir. Au contraire, on lui fit des reproches offensans sur la dissipation de ses revenus ordinaires, & des sommes qu'il exigeoit tous les jours de ses Sujets, par des voyes illégitimes. On lui dit encore, que la Treve qu'il avoit faite avec la France, n'étant pas encore expirée, le Parlement ne vouloit point se rendre coupable de la violation de son serment. Enfin, on lui fit des plaintes sur l'inexécution de sa promesse au sujet des deux Chartres qu'il avoit si souvent juré de faire observer.

Le Parlement refuse de l'argent au Roi, & lui fait de grands reproches.

Henri recouvre de l'argent par d'autres moyens.

Ces reproches étoient d'autant plus fâcheux, que le Roi n'avoit rien à y répondre. Il ne laissa pourtant pas de persister dans son dessein, & n'ayant pu persuader au Parlement de lui accorder un secours, il arracha

ce

ce qu'il put des Particuliers, par voye de don, ou d'emprunt, ou par d'autres moyens, à quoi il employa tout l'Hiver. Ensuite, il somma tous ceux qui devoient un service militaire à la Couronne, de se trouver à Portsmouth à un certain jour. Mais, au-lieu d'y mener des Troupes, il leur ordonna d'y porter chacun une certaine somme d'argent, se confiant sur la parole du Comte de la Marche, qui lui avoit fait esperer qu'il trouveroit assez de Soldats en Poitou. Dès que le beau tems fut arrivé, il alla s'embarquer à Portsmouth, étant accompagné de la Reine sa Mere & du Prince Richard son Frere, nouvellement arrivé de la Terre Sainte. En quittant son Royaume, il en laissa la Régence à l'Archevêque d'Yorck. Le débarquement se fit en Saintonge, où quelques Gentilshommes Poitevins allerent joindre le Roi. Le Comte de la Marche s'y rendit aussi, mais si mal accompagné, qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir ce qu'il avoit promis. Quand il fut question de lever une Armée dans ces quartiers-là, les Officiers & les Soldats venoient se rendre si lentement sous les Drapeaux Anglois, que dès-lors il fut aisé de prévoir que cette entreprise n'auroit pas une heureuse fin. Cependant, le Roi de France, qui s'avançoit avec une nombreuse Armée, alla mettre le siege devant Fontenay, qui étoit une des plus fortes Places du Poitou. Ce fut pendant ce siege que Henri lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander tout ce que Philippe Auguste avoit enlevé aux Anglois, & que Louis VIII. s'étoit engagé à restituer, & en cas de refus, pour lui déclarer la guerre. Louis, qui fut canonisé après sa mort, ayant une conscience tendre, ne pouvoit qu'avec peine vaincre ses scrupules au sujet du serment que le Roi son Pere avoit fait de restituer ces Provinces. Dans cette disposition, il reçut honorablement les Ambassadeurs Anglois, & leur répondit avec beaucoup de moderation, qu'il s'étonnoit que le Roi leur Maitre pensât à rompre une Treve qu'il avoit si solemnellement jurée. Il ajouta que, pour faire voir qu'il souhaitoit sincerement d'entretenir une bonne union avec lui, il offroit de renouveller la Treve pour trois autres années. Enfin, il offrit de lui rendre une partie du Poitou & de la Normandie, pourvu qu'il cessât de proteger des Vassaux rebelles, qui, sans aucun fondement, vouloient se soustraire à l'obeïssance qu'ils lui devoient. Ces propositions étoient aussi avantageuses que Henri pouvoit les souhaiter. Il auroit pu même, en les acceptant, ménager pour le Comte de la Marche un accommodement honorable, que Louis, dans les dispositions où il étoit, n'auroit pas sans doute refusé. Mais s'étant laissé conduire par les violens conseils de la Reine sa Mere, & du Comte de la Marche, il refusa hautement ces offres. Quelques jours après, il envoya témerairement défier Louis, par deux Chevaliers du Temple, quoiqu'il fût peu en état de soutenir sa fierté. Malgré cette bravade, Louis, qui avoit de la peine à surmonter ses scrupules, cherchoit à s'accommoder. Mais enfin, on trouva le moyen de calmer son inquietude, en lui faisant entendre que le serment que le Roi son Pere avoit fait, ne

Il part & laisse la Régence à l'Archevêque d'Yorck.

Il ne trouve pas en Poitou ce que le Comte de la Marche lui avoit promis.

Louis assiege Fontenay.

Henri lui déclare la Guerre.

Louis offre des conditions avantageuses qui sont rejettées.

Henri fait défier Louis.

MXXXIII. 1242.

l'avoit lié qu'autant que le Roi d'Angleterre exécuteroit de sa part ce qu'il avoit promis : Que ce Prince s'étoit engagé par serment à n'exiger aucune rançon des Prisonniers, & à ne pas maltraiter les Anglois qui avoient été attachez à la France ; qu'il avoit violé ces deux Articles, & que cette violation du Traité de Londres avoit rendu nuls les engagemens de l'autre partie. Apparemment Louis, tout pieux qu'il étoit, cherchoit moins à décharger entierement sa conscience, qu'à l'appaiser sous quelque prétexte, puisqu'il se laissa persuader par des raisons si frivoles. Quoi qu'il en soit, il continua le Siege qu'il avoit commencé, & prit la Ville d'assaut. Un Fils bâtard du Comte de la Marche y ayant été fait prisonnier avec quatre-cens Chevaliers, quelques-uns conseilloient à ce Prince de les faire tous mourir. Mais il répondit, que le Fils n'ayant pu se dispenser d'obeïr à son Pere, & les autres à leur Souverain, il n'étoit pas juste que les innocens fussent punis pour les coupables. Ce premier succès fut suivi de plusieurs autres, qui mirent Louis en possession de diverses Places de la partie du Poitou qui appartenoit aux Anglois, sans que Henri pût arrêter ses progrès, tant il avoit mal pris ses mesures. Comme celuici ne cherchoit qu'à éviter le combat, il alla camper tout proche de Taillebourg, sur le bord de la Charente, mettant cette Riviere entre lui & ses ennemis. Dès que Louis en fut averti, il alla se poster de l'autre côté, sur la même Riviere, & par le moyen de ses Machines & de ses Arbalêtriers, il obligea les Anglois à se retirer deux-mille pas plus loin. Leur retraite lui procura la facilité de se rendre maitre du Pont de Taillebourg, qui étoit le seul passage par où il pouvoit aller à eux. Cependant, comme le jour se trouva trop avancé pour pouvoir faire passer toute son Armée, il se contenta de faire garder le Pont, dans la résolution d'attaquer les ennemis à la pointe du jour. Henri, qui n'étoit pas assez fort pour donner bataille, profita de l'obscurité de la nuit pour se retirer, pendant que le Prince Richard son Frere tâchoit d'amuser les François par les propositions d'une Treve, qu'il ne put pourtant obtenir que pour le reste de la nuit. Dès qu'elle fut expirée, Louis poursuivit les Anglois, & fit même souffrir quelque échec à leur Arriere-garde. C'est du moins l'idée que les Historiens Anglois donnent de cette action, que les François font bien plus considerable. Mais, dans ces sortes d'occasions, il est très difficile de découvrir exactement la vérité, parce qu'on trouve fort peu d'Historiens impartiaux. Cependant, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire se passa tout d'une tout autre maniere que les Anglois ne la rapportent, puisque les François font un récit circonstancié de cette bataille, où ils disent que les deux Rois se trouverent en personne, que Louis y courut beaucoup de risque, & que quatre-mille Anglois y furent faits prisonniers. D'ailleurs, il est certain que le Roi d'Angleterre s'enfuit jusqu'à Xaintes, où Louis le poursuivit, & que le Comte de la Marche ayant fait une sortie, fut cause que les deux Rois en vinrent à une seconde Bataille, qui ne fut pas moins funeste aux Anglois que la précedente. Après

Louis se rend maitre de Fontenay.

Il gagne un passage sur la Charente.

cela Henri se voyant sur le point d'être assiegé dans Xaintes, s'enfuit à Blaye, où ne se trouvant pas encore en sureté, il alla se renfermer dans Bourdeaux.

Le Comte de la Marche fait sa Paix avec Louis.

Les succès extraordinaires que le Roi de France eut dans cette guerre, étonnerent le Comte de la Marche. Il comprit que le Roi d'Angleterre n'étant pas en état de le proteger, comme il avoit bien paru, une plus longue obstination ne feroit que rendre sa condition plus déplorable. Ainsi voulant, quoiqu'un peu tard, pourvoir à sa sureté, il envoya son Fils ainé au Roi de France, pour tâcher d'obtenir quelques conditions tolerables. Le favorable accueil que Louis fit à ce Seigneur, engagea le Pere à l'aller trouver dans son Camp, avec sa Femme & ses Enfans, & se remettre entierement à sa discretion. Louis, qui étoit extremement genereux, voulut bien lui pardonner, quoiqu'il eût des preuves suffisantes que la Comtesse Reine avoit suborné des gens pour l'empoisonner. Il se contenta de garder trois de leurs Châteaux, pour sureté de leur foi. Vrai-semblablement, il auroit poussé plus loin ses conquêtes sur le Roi d'Angleterre, qui n'étoit gueres en état de lui résister, si la Peste qui se mit dans son armée, & une maladie dont il fut lui-même attaqué, ne l'eussent empêché de porter ses armes jusqu'à Bourdeaux. Ces raisons, & peut-être quelques restes de ses premiers scrupules, le firent consentir à une Treve de cinq ans, après avoir assez bien châtié son ennemi, par la Conquête du Poitou, qui lui demeura tout entier.

Treve de cinq ans entre les deux Rois.

1243. Henri passe l'Hiver à Bourdeaux. & y fait venir de l'argent d'Angleterre.

Quoique Henri n'eût plus rien à faire en France, il voulut passer l'Hiver à Bourdeaux, où il acheva de dissiper ses Finances en Fêtes & en divertissemens, comme s'il fût sorti victorieux de la Campagne passée. Cependant, ses Troupes manquoient de tout, les Gascons n'étoient pas d'humeur d'entretenir une Armée Angloise en tems de paix, & sans aucune nécessité. Ainsi, le Roi se vit obligé de demander des habits & des provisions pour ses Soldats, à l'Archevêque d'Yorck qu'il avoit laissé Régent en Angleterre. En même tems, il lui ordonna de confisquer les biens de quelques Seigneurs Anglois, qui s'étoient retirez sans congé. Le premier de ces ordres fut exécuté. Mais le Régent eut la prudence de ne toucher point au second, de peur d'exciter des troubles dans le Royaume pendant l'absence du Roi. Ce premier secours étoit à peine arrivé, que le Roi revint à la charge. Il donna ordre au Régent de demander aux Religieux de Cîteaux, une année du revenu de leurs Laines. Mais les Abbez s'en excuserent d'une maniere à faire comprendre qu'on ne pourroit les y forcer, sans en venir à des violences dont l'Archevêque ne vouloit pas se charger. Enfin ce Prélat, pressé d'envoyer continuellement de l'argent à Bourdeaux, obtint du Parlement un Subside de vingt shellings sur chaque Fief, qui auroit été suffisant pour tirer le Roi de l'embarras où il se trouvoit, s'il eût été bien ménagé.

Le Parlement accorde un secours d'argent.

Emprunts pour le Roi, qui font

Cependant, Henri demeuroit toujours à Bourdeaux avec son Armée, sans y avoir d'autres affaires que d'y consumer inutilement l'argent qu'on

HENRI III. 1243.

beaucoup murmurer.

lui avoit envoyé d'Angleterre. Quand ses coffres se trouverent vuides, il demanda de nouveaux secours au Régent, qui n'étoit pas peu embarrassé à satisfaire à toutes ces demandes. Le seul moyen qu'il put encore trouver, fut d'emprunter de l'argent au nom du Roi, de tous les Particuliers qui avoient la reputation d'être riches. Cette voye extraordinaire causa beaucoup de murmures parmi le Peuple, comme elle a toujours causé, toutes les fois que les Rois ont voulu l'employer pour subvenir à leurs besoins. Le Régent voulut bien pourtant s'exposer à ces plaintes, dans la pensée que par ce moyen il pourroit tirer le Roi de Bourdeaux. Mais en même tems, il lui fit savoir, qu'il n'y avoit plus aucune ressource, & qu'il étoit tems qu'il pensât à son retour. Cette déclaration obligea effectivement Henri à se préparer au départ. Dès qu'il en eut pris la résolution, il fit ordonner à tous les Seigneurs qui se trouvoient en Angleterre, de se rendre à Portsmouth pour le recevoir. Ils obeïrent; mais il les y fit si longtems attendre, qu'ils en furent très mécontens, à cause de la dépense qu'ils y firent pendant leur séjour. Avant que de quitter Bourdeaux, Henri ratifia la Treve de cinq ans qu'il avoit conclue avec la France; Treve honteuse, par laquelle, outre les Places que Louis avoit conquises, Henri s'engageoit à lui payer cinq-mille livres sterling tous les ans. Ce fut là le fruit de cette Expédition mal concertée, & encore plus mal exécutée (1). Cependant, malgré la honte qu'il devoit avoir du malheureux succès de cette entreprise, il voulut être reçu dans Londres avec une pompe extraordinaire, comme s'il eût été possible de tromper le Peuple par ces marques exterieures, & de lui faire accroire que le Roi revenoit victorieux. Tout l'argent qu'on lui avoit envoyé étant dépensé, il ne fut pas plutôt à Londres, qu'il chercha querelle aux *Juifs*, qui, pour l'appaiser, se virent contraints de lui donner une somme très considerable. Un Historien rapporte, qu'un Juif d'Yorck nommé *Aaron*, lui avoit assuré que le Roi avoit tiré de lui seul quatre-mille marcs d'or, & quarante-mille d'argent. Mais il est à présumer que ç'avoit été à diverses fois.

Henri ratifie la Treve, & retourne en Angleterre.

Il tire une grosse somme des Juifs.

Mariage du Prince Richard.

Henri ne demeura pas longtems en Angleterre, sans trouver l'occasion de dépenser ce qu'il avoit exigé des Juifs. L'arrivée de la Comtesse de Provence sa Belle-Mere, qui venoit célebrer les Nôces de *Sanche* sa Fille avec le Prince Richard, lui en fournit une qui auroit absorbé de plus grands trésors que les siens. On peut juger de la dépense que ce mariage lui causa, par le seul Festin des Nôces, ou l'on prétend qu'il fut servi trente-mille plats.

(1) Tandis que le Roi étoit engagé dans cette Guerre, la Reine son Epouse accoucha à *Bourdeaux* d'une Fille nommée *Beatrix*. Les principaux Seigneurs qui accompagnerent le Roi à cette Expédition, étoient *Simon de Montfort*, Comte *de Leicester*, le Comte de *Salisbury*, *Roger Bigod*, Comte de *Norfolk*, *Jean de Burgh*, avec plusieurs autres qui se signalerent dans la Bataille dont il est parlé plus haut. La plupart d'entre eux laisserent le Roi à *Bourdeaux*, pour laquelle défection il ordonna que leurs Biens fussent confisquez, comme on le voit plus haut. Tind.

Le Siege Pontifical, qui avoit été vacant pendant dix-huit mois, fut rempli cette année par le Cardinal *Sinibald* natif de Genes, qui prit le nom d'*Innocent IV.* Ce nouveau Pape ne fut pas plutôt couronné, qu'il renouvella l'Excommunication lancée contre l'Empereur.

HENRI III. 1243. Innocent IV. Pape.

Depuis que Henri avoit pris lui-même l'administration du Gouvernement, il ne s'étoit point passé d'année qu'il n'eût demandé de l'argent au Parlement. Il avoit presque autant de fois essuyé d'abord un refus: mais dans la suite, le Parlement s'étoit laissé gagner par les assurances que le Roi lui avoit données, qu'il feroit exactement observer les Chartres du Roi son Pere. Il voulut dans cette année faire le même manege: mais il trouva les deux Corps de la Noblesse & du Clergé si étroitement unis, qu'il perdit toute esperance de réussir. Il comprit même, qu'il étoit dangereux de les tenir trop longtems assemblez, sachant qu'ils prenoient des mesures pour lui ôter l'administration du Gouvernement, dont ils avoient dessein de charger quatre d'entre eux, qui devoient tout faire en son nom. Un projet de cette nature ne pouvant que l'allarmer, il leur promit en général de corriger les abus; & après avoir inutilement tenté de les désunir, il protogea le Parlement (1).

1244. Le Parlement refuse au Roi un secours d'argent. Le Parlement forme des projets contre le Roi. Il est prorogé.

Dans cet intervalle, le Clergé eut à soutenir un rude choc de la part du nouveau Pape, qui avoit envoyé en Angleterre un Nonce nommé *Martin*, pour exiger de l'argent des Ecclésiastiques, avec pouvoir de punir ceux qu'il trouveroit refractaires à ses ordres. Ce Nonce exerçoit sa Commission avec tant de rigueur, que pour les moindres bagatelles, il suspendoit les Prêtres, les Abbez, les Evêques mêmes; par où il se rendit extremement odieux, tant au Clergé qu'au reste du Peuple. Mais ce fut bien pis, quand il produisit un ordre du Pape de demander au Clergé un Subside extraordinaire, pour payer les dettes que Gregoire IX. avoit contractées pour la guerre qu'il avoit faite à l'Empereur. Il disoit que cette guerre ayant été entreprise pour la défense de la Foi Catholique, & du Patrimoine de St. Pierre, tous les Ecclésiastiques, & particuliere-

Le Pape vexe le Clergé. Demande du Pape au Clergé.

(1) *Matthieu Paris* dit que ce *Grand Conseil* ou *Parlement* avoit imaginé une nouvelle méthode de Gouvernement, & vouloit que quatre des plus puissans & des plus prudens Seigueurs du Royaume fussent choisis par un consentement unanime. Ces Seigneurs devoient expédier toutes les Affaires qui concernoient le Roi, & le Royaume, & rendre la Justice sans aucun égard pour personne. Ils devoient accompagner le Roi, & deux d'entre eux au moins devoient être avec lui, afin de pouvoir entendre & redresser les Griefs des Personnes opprimées. C'étoient eux qui devoient avoir le maniment des Finances du Roi, & regler l'emploi de tous les Subsides, comme ils trouveroient le plus convenable pour l'avantage de la Nation. En un mot, ils devoient être les *Conservateurs des Libertez publiques*; & comme ils étoient choisis par un *consentement unanime*, ils ne pouvoient être destituez que par la même autorité. Lorsqu'un d'eux mourroit, les trois survivans en devoient choisir un autre. Le *Grand Conseil* ne devoit point s'assembler sans le consentement de ces quatre *Conservateurs*. *Matthieu Paris*, anno 1244. TIND.



HENRI III. 1244.

ment les Anglois, étoient obligez d'y contribuer. Avant que le Clergé eût pris aucune résolution sur cette demande, le Roi rassembla le Parlement, & y renouvella la sienne. Mais, comme il savoit bien qu'il n'obtiendroit rien, s'il ne satisfaisoit les Barons touchant leurs Griefs, il leur promit avec serment, qu'il feroit exactement observer les deux Chartres. Il consentit même que les Evêques l'excommuniassent, s'il lui arrivoit de violer son serment. Sur ces assurances, le Parlement lui accorda vingt shellings sur chaque Fief. Mais, comme on ne pouvoit alleguer aucune nécessité pressante pour lui accorder ce secours extraordinaire, il fut dit, que cet argent seroit employé au mariage de sa Fille ainée, quoiqu'on n'ignorât pas qu'il étoit destiné à d'autres usages.

Le Roi promet l'observation des Chartres & obtient un Subside.

Quand le Nonce vit que le Parlement s'étoit relâché à l'égard du Roi, il pressa les Evêques & les Abbez, d'avoir pour leur Pere spirituel la même condescendance que le Parlement avoit eue pour le Pere temporel. Mais ils se moquerent d'une raison si frivole, & alleguerent de fortes raisons pour justifier leur refus. La fermeté des Prélats obligea enfin le Nonce à se désister de sa demande. Mais il continua toujours, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu du Pape, à remplir les Bénéfices qui venoient à vaquer, dont il disposoit d'une maniere scandaleuse (1).

Le Nonce sollicite en vain le Clergé.

Pendant que ces choses se passoient, il arriva un accident qui rompit l'étroite union qu'il y avoit eu jusqu'alors entre le Roi & le Prince de Galles, depuis l'accord qu'ils avoient fait ensemble. Griffin, qui étoit gardé dans la Tour de Londres, ayant voulu se sauver par la fenêtre de sa prison, tomba dans le fossé, & se rompit le cou. Pendant qu'il avoit vêcu, David son Frere n'avoit osé rien faire qui pût déplaire au Roi, de peur qu'il ne le soutînt dans ses prétentions. Mais dès qu'il sut que Griffin étoit mort, il fit une irruption dans les frontieres d'Angleterre, sous prétexte de se venger de certaines infractions du dernier Traité. Les Peuples voisins du Païs de Galles, voyant que le Roi ne faisoit aucune démarche pour repousser cette insulte, prirent d'eux-mêmes les armes, pour défendre leur Païs. Mais, comme ils étoient trop foibles, & mal conduits, ils furent toujours battus.

Affaires de Galles.

Dans ce même tems, Alexandre II. Roi d'Ecosse, qui venoit d'épouser une Femme Françoise (2), fit savoir à Henri, qu'il ne prétendoit plus lui faire hommage des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Quelque peu de penchant que Henri eût pour la guerre, il ne put s'empêcher, en cette occasion, de témoigner quelque vigueur, tant les Anglois étoient choquez de cette bravade. Il somma donc tous les Vas-

Le Roi d'Ecosse refuse l'Hommage à Henri, qui se prépare à la Guerre.

(1) Entre autres exemples, le Nonce donna une des plus riches Prébendes de *Salisbury* à un petit Garçon qui étoit Neveu du Pape; & cela contre le consentement de l'Evêque, & du Chapitre entier. TIND.

(2) Cette Dame qu'épousa le Roi d'Ecosse, étoit fille d'*Enguerrand de Coucy*, Grand Seigneur de France, & ennemi mortel de *Henri*. TIND.

faux de la Couronne, de se rendre à Newcastle, où il faisoit assembler l'Armée destinée contre l'Ecosse. Lorsqu'Alexandre avoit pris la résolution de refuser au Roi l'Hommage qu'il lui devoit, il ne s'étoit pas attendu que ce refus lui attireroit la guerre. Persuadé qu'il étoit de la foiblesse & de la nonchalance du Prince à qui il avoit à faire, il avoit esperé que ce differend se termineroit à l'ordinaire, par une négociation dont il pourroit tirer quelque avantage. Mais quand il vit l'Armée Angloise prête à fondre sur ses Etats, il prit des manieres moins hautaines, & envoya des Ambassadeurs à Newcastle pour demander la paix. Henri en reçut la proposition avec joye. Malgré la résolution qu'il sembloit avoir prise de pousser vigoureusement cette guerre, il donna les mains sans peine à un Traité qui lui fournissoit un prétexte de quitter les armes. Alexandre se soumit au même Hommage que lui-même & ses Ancêtres avoient rendu, & la bonne intelligence entre les deux Rois fut parfaitement rétablie. Avant que de se séparer, ils arrêterent ensemble le mariage du Fils ainé d'Alexandre, qui portoit le même nom que lui, avec Marguerite Fille ainée de Henri.

Alexandre demande la Paix.

Projet d'un mariage entre le Prince d'Ecosse, & une Fille de Henri.

L'Armée qui avoit été mise sur pied pour la guerre d'Ecosse n'ayant pas eu occasion d'agir, on conseilloit au Roi de s'en servir pour ranger le Prince de Galles à son devoir. Mais, au-lieu de profiter d'une conjoncture si favorable, il congédia ses Troupes, dans l'impatience où il étoit d'assembler un Parlement pour lui demander un secours d'argent, qu'il ne put pourtant obtenir. Le Prince de Galles avoit si peu douté que Henri se servît des moyens qu'il avoit en main pour le châtier, que, pour se délivrer du danger dont il se croyoit menacé, il avoit eu recours au Pape, & lui avoit fait entendre qu'il avoit été forcé de se déclarer Vassal du Roi d'Angleterre, & à lui payer un Tribut. Sur ce fondement, il avoit demandé que le Pape cassât le dernier Traité, offrant de se rendre Vassal du S. Siege, & de lui payer le même Tribut de cinq-mille marcs (1), qu'il payoit au Roi d'Angleterre. Innocent IV. n'étant pas moins avide d'argent que ses Prédécesseurs, cette proposition ne lui fut pas desagréable. Cependant, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas juger cette affaire sans connoissance de cause, & sur le simple exposé d'une Requête, il envoya une Commission à deux Abbez Gallois, pour faire des informations touchant la prétendue contrainte alleguée par leur Prince. En même tems, il leur donnoit pouvoir d'annuller le Traité & de délier le Prince de Galles de son serment, s'ils trouvoient qu'il eût été véritablement forcé. Il étoit aisé de prévoir quelle seroit la sentence des Juges. Les deux Abbez, fiers du pouvoir qui leur avoit été confié, eurent l'insolence de faire citer le Roi d'Angleterre à comparoitre devant eux, comme s'il n'eût été qu'un simple Particulier sujet à leur jurisdiction. Cette affaire irrita au dernier point le Roi & tout son Conseil, aussi bien que

Le Prince de Galles offre de se rendre Vassal du Pape.

(1) *Tyrrel* dit après *Matthieu Paris*, cinq cens. Vol. II. p. 930. Tind.

HENRI III. 1244.

La Guerre contre le Prince de Galles est résolue.

tout le reste de la Nation. On se repentit alors d'avoir congédié l'Armée, mais, comme il n'y avoit point de remede, il fut résolu d'en lever incessamment une autre, pour aller châtier le Prince de Galles aussitôt que la saison le permettroit; car on étoit alors au milieu de l'Hiver. Dans le même tems, les principaux Seigneurs conferoient ensemble pour trouver les moyens d'arrêter les entreprises de la Cour de Rome.

Le Roi de France chasse les Anglois établis dans son Royaume.

Pendant qu'on étoit occupé à ces deux affaires, la Cour reçut la nouvelle, que le Roi de France avoit congédié tous les Anglois qui se trouvoient dans ses Etats. Quoique la fin de la Treve fût encore éloignée, Louis avoit cru devoir prendre cette précaution, pour empêcher que les Sujets du Roi d'Angleterre, qui étoient en France, ne s'instruisissent trop bien des affaires du Royaume. Pour cet effet, il avoit fait venir devant lui tous ceux qui avoient des Terres en France, & leur ayant déclaré qu'il ne croyoit pas qu'il fût possible de bien servir deux Maitres à la fois, il leur avoit donné le choix de préferer celui qu'ils voudroient. Ceux qui s'étoient déclarez pour l'Angleterre, avoient eu ordre de sortir de France dans un certain tems, avec assurance que leurs biens leur seroient toujours conservez. Henri n'en usa pas avec la même équité. Dès qu'il eut appris la démarche que Louis venoit de faire, il s'empara de tous les biens que les François avoient en Angleterre, sans aucun égard pour les remontrances que le Roi de France lui fit faire. Cependant, Louis ne jugea pas à propos de rompre la Treve, pour les interêts de quelques Particuliers (1).

Henri confisque les biens des François.

L'Empereur se plaint des secours donnez au Pape.

Peu de tems après, l'Empereur Frideric envoya des Ambassadeurs à Henri, pour se plaindre des secours d'argent qu'il avoit si souvent donnez au Pape. Il lui fit dire, qu'à l'avenir, il traiteroit tous les Anglois qui tomberoient entre ses mains comme des ennemis, puisqu'il ne pouvoit les regarder sur un autre pied. Tout l'effet que ces plaintes produisirent fut, que le Clergé en prit occasion de s'opposer aux exactions de la Cour de Rome, dont le prétexte continuel étoit la guerre qu'elle avoit à soutenir contre l'Empereur.

1245. Naissance d'Edmond, Fils du Roi.

Au commencement de l'année 1245. la Reine accoucha d'un second Fils, qui fut nommé *Edmond*. Ce Prince nous donnera souvent occasion de parler de lui, avant que de finir ce Regne.

Guerre de Galles.

La guerre de Galles, qui avoit été remise au Printems, fut en effet commencée en ce tems-là. Mais ce fut avec si peu de vigueur de la part des Anglois, que bien loin d'attaquer leurs ennemis, ils eurent bien de la peine à se défendre.

(1) *Matthieu Paris* semble insinuer que le Roi de France laissa l'option aux *Anglois* qui étoient sous sa domination, de quitter leurs Biens de *France*, ou ceux d'*Angleterre*; & qu'ils furent forcez d'opter: au lieu que *Henri* ne laissa pas le choix aux *François* qui étoient dans son Royaume, mais saisit leurs Terres, qu'il s'appropria. *M. Paris*, Ann. 1244. TIND.

Cette

Henri III. 1245. Résolutions vigoureuses des Seigneurs Anglois.

Cette foiblesse ne venoit pas tant de leur impuissance, que de ce qu'ils étoient occupez à d'autres affaires qui leur paroissoient d'une toute autre importance que la guerre de Galles. Ils avoient enfin pris la résolution de s'affranchir de la tirannie de la Cour de Rome. Le Nonce Martin usoit de son pouvoir avec si peu de retenue qu'il n'étoit plus possible de le supporter. Les Seigneurs, qui voyoient avec chagrin emporter à Rome tout l'argent du Royaume, & qui savoient bien que le Clergé mollissoit toujours quand il s'agissoit de résister au Pape, s'étoient enfin déterminez à faire les derniers efforts pour s'opposer à ces frequentes exactions. Après avoir souvent conferé ensemble sur ce sujet, ils résolurent d'agir de leur propre autorité. Ainsi, sans s'attendre plus longtems à la protection du Roi qui paroissoit peu disposé à les seconder, ils ordonnerent aux Gouverneurs des Ports, d'arrêter tous ceux qui portoient des Bulles ou des Mandats de la Cour de Rome. En conséquence de ces ordres, auxquels tout le monde déferа, sans se mettre en peine s'ils étoient approuvez du Roi, on arrêta un Courier venant de Rome, chargé de plusieurs Bulles qui donnoient pouvoir au Nonce d'exiger de l'argent du Clergé sous divers prétextes. Le Nonce s'en plaignit au Roi, qui lui fit rendre tout ce qui lui avoit été enlevé. Mais les Seigneurs firent à ce Prince de fortes remontrances sur ce sujet, & lui représenterent vivement combien il causoit de préjudice à ses Sujets, en favorisant sans cesse les rapines de la Cour de Rome. Pour l'en convaincre, ils lui firent voir un Etat des revenus dont les Ecclésiastiques Italiens jouïssoient en Angleterre, qui montoit tous les ans à plus de soixante-mille marcs d'argent : somme qui, en ce tems-là, excedoit les revenus ordinaires de la Couronne. Henri, qui n'étoit jamais entré dans un si grand détail, ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise. Mais, comme il n'osoit prendre de lui-même la hardiesse de remedier à cet abus, de peur de s'exposer au ressentiment du Pape, il se contenta de permettre aux Barons d'écrire au Concile Général qui étoit alors assemblé à Lyon, pour lui représenter les vexations insupportables que l'Angleterre souffroit de la part de la Cour de Rome. Suivant cette permission, les Seigneurs écrivirent au Concile, au nom de toute la Nation, & insererent dans leur Lettre (1), qui fut envoyée par des Ambassadeurs exprès, tous les Griefs dont les Anglois se plaignoient. Mais, comme ils savoient bien qu'en semblables occasions, la Cour de Rome ne manquoit pas d'user de délais & de subterfuges, ils chercherent chez eux des remedes plus prompts & plus efficaces. Pour cet effet, ils résolurent de s'assembler, sous prétexte d'un Tournoi, afin de prendre ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution

Ils font arrêter un Courier du Pape.

(1) Cette Lettre des Barons, qui étoit hardie & bien écrite, fut envoyée par *Roger Bigod*, *Jean Fitz-Geoffroy*, *Guillaume de Cantilupe*, *Philippe Basset*, *Rodolphe Fitz-Nicholas*, & le Sr. *Guillaume Poweric*, leur Secretaire, Voy. *M. Paris*, sous l'an 1245. Tind.

de leur dessein. Le Roi, craignant les suites de cette Assemblée, leur fit défendre de se trouver à ce Tournoi : mais ils ne jugerent pas à propos d'obéir. Ils se rendirent donc au lieu marqué, & après quelques Conferences, ils envoyerent au Nonce un Chevalier (1), qui lui commanda de leur part, de sortir incessamment du Royaume. Cet Envoyé s'acquitta de sa Commission d'une maniere un peu rude ; & comme le Nonce lui demanda qui lui avoit donné cette autorité, il répondit que c'étoit toute la Nation, & que si dans trois jours il étoit encore trouvé en Angleterre, il seroit assurément mis en pieces. Martin ne manqua pas de porter ses plaintes au Roi. Mais Henri lui ayant fait comprendre qu'il n'étoit pas en état de le proteger, il demanda un passeport, & partit incontinent, à la grande satisfaction de tout le Peuple. Le Pape, qui n'avoit jamais souffert en Angleterre une telle mortification, en fut tellement offensé, qu'on lui entendit dire ces paroles : *Je vois bien qu'il faudra faire la Paix avec l'Empereur, afin d'humilier tous ces petits Princes ; car quand le Grand Dragon sera une fois appaisé, nous n'aurons pas beaucoup de peine à écraser ces petits Serpens.*

Cependant, les Ambassadeurs Anglois étant arrivez à Lyon, présenterent leur Lettre au Concile, auquel le Pape présidoit en personne. Cette Lettre ayant été lue publiquement, Innocent en fut si surpris, qu'il ne répondit pas une seule parole pour justifier sa conduite. Après que les Ambassadeurs eurent attendu quelque tems, pour voir s'il auroit quelque chose à opposer à ce que la Lettre contenoit, l'un d'eux prit la parole, & déduisit d'une maniere plus étendue, les Griefs de leur Nation. Il insista principalement sur deux articles, dont le premier regardoit le Tribut de mille marcs, que le Roi Jean s'étoit engagé à payer tous les ans au St. Siege. Il soutint que ce Prince n'avoit pas eu le pouvoir de rendre son Royaume tributaire, & que son engagement n'ayant jamais été approuvé par les Barons, il devoit être regardé comme nul. Le second Grief concernoit la Clause, *Nonobstant* (2), que le Pape inseroit depuis quelque tems dans toutes ses Bulles, Clause qui détruisoit entierement les droits des Evêques, des Abbez, des Monasteres, & des Patrons des Bénéfices. Par exemple, quand le Pape vouloit disposer d'un Bénéfice, il faisoit mettre cette Clause dans sa Bulle, *Nonobstant tout droit de Patronat, ou autres Privileges contraires.* C'étoit proprement réduire à rien tous les droits & toutes les libertez de l'Eglise Anglicane. A ces deux Griefs, l'Ambassadeur en ajouta beaucoup d'autres, touchant les extorsions continuelles des Nonces & des Legats, & généralement sur toutes les oppressions auxquelles la Nation Angloise se trouvoit depuis quelque tems exposée.

Ils exposent les Griefs de la Nation.

Contre le Tribut,

& contre la Clause *Nonobstant.*

(1) Le Chevalier envoyé au Nonce, se nommoit *Foulques Fitz-Warin.* TIND.

(2) Cette Clause, (*Nonobstant*), quoique copiée de la Cour de Rome, se glissa en peu d'années dans les Chartres du Roi comme on le verra dans la suite. TIND.

Ce fut inutilement que les Ambassadeurs attendirent la réponse du Concile. Le Pape empêcha toujours que cette affaire ne fût mise sur le bureau. Enfin, voyant qu'on ne cherchoit qu'à les amuser par des délais continuels, ils présenterent au Concile une Protestation contre le Tribut que le Roi Jean avoit établi, & se retirerent. Pendant le séjour qu'ils firent à Lyon, le Pape ne fit jamais la moindre démarche pour les satisfaire. Mais dès qu'ils furent partis, il tâcha d'éblouir les yeux du Concile, en lui faisant croire qu'il avoit dessein de redresser les abus dont ils s'étoient plaints. Pour cet effet, il fit dresser deux Bulles, dont la premiere permettoit aux Patrons Anglois de présenter aux Bénéfices dont ils avoient le Patronat, ceux qu'ils jugeroient à propos de nommer. La seconde accordoit à la Nation Angloise, que quand un Bénéficier Italien mourroit, ou quitteroit son Bénéfice, on ne seroit pas obligé d'y mettre un autre Italien en sa place. Il fit une grande parade de ces deux Bulles, comme s'il eût accordé des faveurs très signalées à l'Angleterre. Mais il avoit attendu le départ des Ambassadeurs, de peur qu'ils ne fissent voir combien cette legere satisfaction étoit peu proportionnée aux Griefs qu'ils avoient exposez. Pour ce qui regardoit le Tribut contre lequel ils avoient protesté, Innocent n'avoit pas la moindre pensée d'accorder à la Nation Angloise, quelque satisfaction sur ce sujet. Au contraire, dès que le Concile fut séparé, ce Pontife écrivit aux Prélats Anglois des Lettres fulminantes, qui leur enjoignoient expressément de confirmer & de signer la Chartre, par laquelle le Roi Jean s'étoit rendu Vassal & Tributaire du St. Siege. Quoique les Evêques eussent de très fortes raisons pour se dispenser de faire une semblable démarche, ils n'oserent pourtant désobeïr, de peur de s'exposer à l'Excommunication dont ils étoient menacez. Le Roi parut d'abord choqué des manieres hautaines du Pape, & fit mine de vouloir s'opposer à ses prétentions. Mais il reprit bientôt sa complaisance ordinaire, pour tout ce qui émanoit de la Cour de Rome.

Ils protestent contre le Tribut, & se retirent.

Le Pape donne aux Anglois une satisfaction illusoire.

Il force les Evêques à signer la Chartre du Tribut.

La Guerre de Galles fut cause que cette affaire demeura pour quelque tems assoupie. Le Roi qui avoit longtems souffert que les Gallois infestassent impunément ses frontieres, se mit enfin à la tête de son Armée, menaçant leur Païs d'une entiere désolation. Mais ce ne fut qu'un feu de paille, qui ne dura pas longtems. Il n'y fut pas plutôt entré, que ne trouvant point les ennemis qui s'étoient retirez sur leurs montagnes, il se lassa de la Guerre, & après avoir fait construire un Château en un lieu avantageux, il s'en retourna dans sa Capitale.

Guerre de Galles.

Gautier Comte de Pembrook étant mort cette année, sans Enfans mâles, Anselme son Frere, qui étoit Doyen de Salisbury, fut son héritier, & reçut l'investiture de la Charge de Grand Maréchal, que son Frere avoit possedée. Mais il ne la garda pas longtems, la mort l'en

Extinction de la Famille des Marshals Comtes de Pembrook.

ayant privé peu de mois après. Ce fut en lui que finit la noble Famille des Comtes de *Pembrook* & de *Stringuil*, dont les cinq derniers Comtes, qui étoient Freres, avoient possedé la Charge de *Comte Maréchal*, qui étoit héréditaire dans leur Famille (1).

1246. Mort du Prince de Galles. Leolyn lui succede.

David, Prince de Galles, mourut au commencement de l'année 1246. Comme il n'avoit point laissé de Posterité, les Seigneurs du Païs établirent, pour lui succeder, Leolyn son Neveu, Fils de ce malheureux Griffin qui s'étoit tué en voulant se sauver de la Tour de Londres.

Nouvelle exaction de la Cour de Rome.

Les affaires que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome étoient un peu assoupies, lorsque le Pape les réveilla, par une exaction sur les Ecclésiastiques, plus grande & plus intolérable que toutes les précedentes. Le Clergé étoit tellement sous la ferule des Pontifes Romains, qu'il n'osoit faire la moindre démarche pour se délivrer de leur joug. Mais il n'en étoit pas de même des Seigneurs Laïques, qui recommencerent à consulter ensemble, & à prendre des mesures, pour s'opposer à ces vexations. Dans un Parlement qui s'assembla pendant le Carême, il fut résolu qu'on mettroit par écrit les Griefs de la Nation, & qu'on en demanderoit satisfaction au Pape par une Lettre signée du Roi (2), des Evêques, & de tous les Seigneurs Temporels. Voici les principaux de ces Griefs.

Griefs de l'Angleterre.

I. Que le Pape, non content du Denier de S. Pierre, qu'il recevoit annuellement, exigeoit de grandes contributions du Clergé, sans le consentement du Roi, contre les Droits, les Coutumes, les Libertez de l'Eglise Anglicane & du Royaume.

II. Que les Patrons des Eglises n'avoient pas la liberté de présenter aux Bénéfices vacans des personnes capables, le Pape les conferant ordinairement à des Italiens qui n'entendoient pas la Langue Angloise, & qui emportoient hors du Royaume l'argent qui provenoit du revenu de ces Bénéfices.

III. Que le Pape opprimoit les Eglises, en les chargeant d'un grand nombre de pensions.

IV. Que quand un Ecclésiastique Italien mouroit, son Bénéfice étoit incontinent donné à un autre de la même Nation, comme si les Italiens avoient le droit de posseder un certain nombre de Bénéfices dans le Royaume. Qu'au lieu que les Italiens étoient pourvus sans peine & sans frais,

(1) Les grands biens en *Angleterre*, en *Irlande* & dans la principauté de *Galles*, qui appartenoient à cette Famille de *Pembrook*, échurent à cinq Sœurs qui furent mariées à divers Grands Seigneurs d'*Angleterre*. La famille faillit à la troisieme génération, à compter depuis *Richard Strongbow*, qui fut premier Comte de *Striguil*. TIND.

(2) *Matthieu Paris* dit que le Roi écrivit en son particulier; les Evêques dans le leur, & de même les Abbez & les Barons. On voit les copies de toutes ces Lettres dans *Matthieu Paris*, sous l'an 1246. TIND.

il falloit que les Anglois allassent à Rome, pour y solliciter leurs affaires ; ce qui étoit contraire aux Induits accordez à l'Angleterre par les Papes précedens.

V. Que dans les Eglises possedées par les Italiens, il n'y avoit ni aumônes, ni hospitalité : qu'il ne s'y faisoit point de Sermons, & que le soin des ames y étoit entierement negligé.

VI. Que la clause *Nonobstant*, qui étoit devenue ordinaire dans toutes les Bulles, détruisoit absolument toutes les Loix, les Coutumes, les Statuts, les Privileges de l'Eglise & du Royaume.

Ces articles font voir que les Bulles accordées par Innocent, pendant la tenue du Concile de Lyon, n'avoient pas été exécutées, puisqu'on étoit obligé de se plaindre des mêmes Griefs auxquels elles sembloient avoir remedié.

Le Pape continue ses vexations.

La Lettre du Roi & des Seigneurs produisit un effet contraire à celui qu'ils en avoient attendu. Le Pape, accusant le Clergé de l'avoir extorquée par ses importunitez, en prit occasion de le surcharger par de nouvelles Taxes, dont on n'avoit jamais ouï parler auparavant. Non seulement il contraignit les principaux Membres de signer l'Excommunication de l'Empereur (1), mais il enjoignit encore à chacun d'entre eux, de lui fournir un certain nombre de Cavaliers montez & armez, pour servir contre ce Prince, prétendant que toutes les Eglises étoient également interessées dans cette guerre. Ensuite, pour faire voir aux Anglois le peu de cas qu'il faisoit de leurs murmures, au-lieu de reformer les anciens abus, il en introduisit un nouveau, en s'appropriant les biens des Ecclésiastiques qui mouroient sans faire Testament. D'abord, le Roi voulut s'opposer à l'exécution de tous ces articles : mais la crainte de l'Interdit & de l'Excommunication, dont il étoit menacé, l'obligea, comme les autres fois, à plier sous la volonté du Pape. Cette condescendance rendit le Pontife si fier, qu'ajoutant une nouvelle oppression à toutes les précedentes, il imposa sur tous les Ecclésiastiques résidans dans leurs Bénéfices, une Taxe de la troisiéme partie de leurs biens mobiliaires, & de la moitié sur ceux qui ne résidoient pas. Après cela, il ne faut pas s'étonner, si les Papes étoient si difficiles à faire la paix avec l'Empereur, puisque la guerre leur fournissoit le prétexte de lever de si fréquentes Taxes sur le Clergé. L'Evêque de Londres fut chargé de l'exécution de ce nouvel ordre, avec pouvoir d'excommunier & de suspendre ceux qui refuseroient d'obeïr. Mais, pendant que ce Prélat & quelques autres étoient assemblez sur ce sujet, le Roi leur fit défendre de consentir à cette Taxe, d'où ils prirent prétexte de rompre leur Assemblée. Si Henri s'étoit opposé avec la même vigueur à toutes les autres entreprises de la Cour de Rome,

Il s'approprie les biens des Ecclésiastiques morts sans faire testament.

Il impose une grosse taxe sur le Clergé,

à laquelle le Roi s'oppose efficacement.

(1) L'Empereur *Frederic* fut de nouveau excommunié & déposé, au Concile de *Lyon* ; & le Pape fit signer cette *Déposition* aux Evêques d'Angleterre. *M. Paris*, ibid. Tind.

il y auroit également réussi, puisque le Pape ne jugea pas à propos de pousser plus loin celle-ci (1), dès qu'il comprit qu'on étoit résolu à lui résister.

Entreprise de l'Evêque de Lincoln.

L'empire absolu que le Pape s'attribuoit sur les Chretiens, produisoit de pernicieux effets parmi quelques Evêques Anglois, qui s'imaginoient que l'autorité de l'Eglise étoit sans bornes. Sur ce fondement, ils prétendoient l'étendre sur les affaires civiles, sous prétexte qu'il n'y en a presque point où l'on ne puisse faire intervenir la Religion. L'Evêque de Lincoln, prévenu de ce principe, entreprit cette année de faire des perquisitions exactes touchant la vie & les mœurs de chaque Particulier de son Diocese. Peut-être le faisoit-il à bonne intention; mais il étoit trop dangereux que cet attentat ne fût imité par d'autres, & ne dégénerât enfin en une véritable tirannie. Aussi fut-il regardé comme une usurpation manifeste, dont le Roi arrêta le cours par son autorité (2).

Mort de la Mere du Roi.

Isabelle, Comtesse de la Marche, & Reine Douairiere d'Angleterre, Mere du Roi, mourut cette année, après avoir vécu avec peu de reputation, si l'on en croit certains Historiens.

1247. Exactions du Pape sur le Clergé.

L'année 1247, de même que la précedente, se passa presque toute entiere en contestations, entre le Pape & le Clergé, le premier redoublant l'oppression, à mesure que celui-ci faisoit des efforts inutiles pour s'en garantir. Au commencement de cette année, les Evêques & les Abbez furent contraints de faire un présent de mille marcs à un nouveau Légat que le Pape envoya en Angleterre, sans aucune autre nécessité que d'exiger de l'argent du Clergé. Dans le même tems, & pour le même sujet, il y avoit en Irlande un Nonce qui se fit donner cinq cens marcs. Comme le Roi étoit toujours prêt à favoriser les exactions de la Cour de Rome, le Pape voulut, à son tour, lui donner une marque de sa reconnoissance. Dans cette vue, il lui envoya une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'à l'avenir, aucun Italien, quand même il seroit Neveu d'un Cardinal, ou du Pape même, ne pourroit être admis à aucun Bénéfice en Angleterre, sans le consentement du Roi. Grande recompense, pour tant d'argent que le Pape tiroit tous les ans de ce Royaume! Privilege d'ailleurs, qui ne signifioit rien, puisque le Pontife étoit bien assuré d'obtenir le consentement du Roi, toutes les fois qu'il voudroit bien s'abaisser à le demander.

Privilege de peu de consequence accordé au Roi par le Pape.

Trois freres ute-

Pour achever de mettre le comble aux maux des Anglois, trois Freres

(1) Il en fut de même dans le cas du *maniement* des effets des Personnes du Clergé qui mouroient sans Testament : sur la défense du Roi & la médiation des Cardinaux, le Pape revoqua l'ordre. *M. Paris*. TIND.

(2) Le Roi envoya un ordre au *Sherif*, d'empêcher toutes personnes de faire des Enquêtes, excepté dans les Causes de *Mariages* & de *Testamens*. Ce qui, comme *Tyrrel* remarque, est une preuve évidente de l'ancienneté de la Prérogative de la Royauté, d'empêcher les Procedures des Evêques dans les matieres qui ne sont pas de leur ressort. Vol. II. p. 941. TIND.

uterins du Roi, savoir *Guy*, *Guillaume*, *Athelmar*, Fils du Comte de la Marche, arriverent en Angleterre. Le Comte leur Pere les envoyoit au Roi, pour se décharger de leur entretien, & dans l'esperance qu'il prendroit soin de leur fortune. Ainsi, en arrivant à Londres, ils étoient dénuez de toutes choses, & n'avoient aucun moyen de subsister, que par les bienfaits du Roi leur Frere. Henri se vit donc obligé, non seulement de pourvoir à leur entretien, mais encore de satisfaire leur avarice & leur ambition, par des présens, des Charges, & des Bénéfices, au préjudice des Anglois.

rins du Roi arrivent en Angleterre.

Cette même année, Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince âgé de vingt ans, fut élu Roi des Romains, par les intrigues du Pape, qui avoit déposé Frideric au Concile de Lyon. Mais ce Pontife n'eut pas la même facilité à le mettre en possession de l'Empire, qu'il en avoit trouvé à lui procurer les suffrages d'une partie des Electeurs.

Guillaume Comte de Hollande est élu Roi des Romains.

Quelques belles promesses que le Roi eût faites à son Parlement, lorsqu'on lui avoit accordé le dernier Subside, il n'avoit pourtant rien exécuté de ce qu'il avoit promis. Aussi, quand il voulut demander un nouveau secours à celui qui s'assembla au commencement de l'année 1248. en reçut-il une réponse très mortifiante. On lui demanda, s'il pouvoit, sans rougir, revenir à la charge, après avoir si souvent manqué de parole. On lui reprocha sa passion démesurée pour les Etrangers, & les liberalitez excessives qu'il leur faisoit tous les jours; le mépris qu'il témoignoit pour ses propres Sujets; sa négligence à faire fleurir le Commerce & à proteger les Marchands, desquels même il exigeoit des impôts qui ne lui étoient pas dûs. On lui fit des plaintes très vives sur ce qu'il retenoit entre ses mains, les Bénéfices vacans, & qu'il conferoit les premieres Charges, comme celle de Chancelier, de Trésorier, de Justicier, à des gens incapables de les exercer, sans qu'il daignât jamais consulter son Parlement. Henri, ayant compris par la hardiesse de ces reproches, qu'il lui seroit trop difficile de temperer la mauvaise humeur des Barons, prorogea le Parlement, afin de se donner le tems de penser à ce qu'il auroit à faire.

1248.

Henri reçoit une réponse mortifiante du Parlement.

Pendant cette prorogation, les conseils pernicieux de ses Ministres l'éloignerent de plus en plus de ses Sujets, & le porterent à se livrer entierement aux Etrangers. On en fut bien-tôt convaincu par la hardiesse extraordinaire qu'ils lui inspirerent, de laquelle il n'étoit pas naturellement capable. Lorsque le Parlement fut rassemblé, il reprocha aux Barons, qu'ils vouloient lui imposer des Loix auxquelles ils seroient bien fâchez de se voir eux-mêmes soumis: Que chacun d'eux étoit maitre de sa famille; qu'il se servoit des Conseillers qui lui étoient les plus agreables; qu'il prenoit & chassoit ses Domestiques, sans en être controllé; & que lui seul étoit traité en Esclave par ses propres Sujets (1). Enfin, il

Il s'éloigne de plus en plus de ses Sujets.

Il parle rudement aux Seigneurs.

(1) Ce raisonnement du Roi est fort captieux, quoiqu'il ait été employé souvent

Henri III. 1248.

leur déclara, que bien loin de changer ses Officiers, selon leur caprice, il prétendoit être maitre de son Royaume, & que c'étoit à eux de lui obeïr. Quant aux autres Griefs dont on s'étoit plaint, il se contenta d'y faire des réponses générales qui ne spécifioient rien. Après cela, il leur dit qu'il attendoit d'eux un prompt secours d'argent, pour lui aider à recouvrer les Provinces de France. Cette fierté hors de saison ne fit qu'aigrir encore plus les Barons. Ils lui répondirent avec la même hauteur, que, puisqu'il n'avoit pas intention de se corriger, ils n'étoient pas assez insensez pour continuer à s'appauvrir en faveur des Etrangers, sous prétexte d'une guerre imaginaire. Cette réponse ne laissant au Roi aucune esperance, il prit le parti de dissoudre le Parlement, de peur qu'il ne se portât à des résolutions plus vigoureuses. Cependant, comme ses Finances se trouvoient entierement épuisées, il se vit dans la nécessité de vendre son Argenterie & ses Joyaux, qui trouverent bien-tôt des acheteurs parmi les Citoyens de Londres. Il se sentit extremement choqué de ce que les Bourgeois trouvoient de l'argent si aisément pour acheter ses Joyaux, & de ce qu'ils se plaignoient continuellement de leur pauvreté, quand il étoit question de lui donner quelque secours. Cette réflexion le mit dans une si mauvaise humeur, qu'il établit une nouvelle Foire à Westminster (1), pendant laquelle, il défendit toute sorte de Commerce dans Londres. Bien loin que les plaintes des Marchands sur ce sujet produisissent quelque effet sur son esprit, il leur donna de nouvelles marques de son chagrin, en allant passer les fêtes de Noël dans leur Ville, & en les obligeant à lui donner des étrennes très considerables. Peu de tems après, il leur demanda encore un secours d'argent, & malgré les efforts qu'ils firent pour s'en dispenser, ils se virent obligez de lui faire un présent de deux-mille livres sterling.

Réponse des Seigneurs.

Le Parlement est dissous.

Henri vend son argenterie.

Il établit une Foire à Westminster pour chagriner les Bourgeois de Londres.

Il éxige des présens de la Ville.

1249.

Il employe inutilement d'autres moyens pour recouvrer de l'argent.

Mais une si petite somme n'étant pas capable de subvenir à ses besoins, il s'avisa d'emprunter de l'argent des Grands Seigneurs, des Evêques, des Abbez, des Marchands, & des plus riches Bourgeois du Royaume. Mais comme il se sentoit peu en état de forcer les gens à faire ce qu'il souhaitoit, il fit ces emprunts d'une maniere si basse & si rampante, qu'on eût dit qu'il demandoit l'aumône. Malgré ces bassesses, il ne put tirer de la plupart, que des refus fondez sur leur pauvreté, quoiqu'il prétendît être dans une nécessité indispensable de faire la guerre à la France. Mais ce prétexte ne pouvoit être plus mal inventé. Tout le monde sa-

par ceux qui ne considerent pas que la mauvaise conduite d'un Particulier dans ses propres affaires ne fait tort qu'à lui-même; au lieu que la mauvaise administration d'un Ministre public, est préjudiciable à tout le Royaume; & qu'il est par conséquent de la derniere importance à une Nation, que les grands Postes de l'Etat soient remplis par des Personnes de probité & habiles. Tind.

(1) Cette Foire de *Westminster* duroit quinze jours, & toutes les Foires qui se tenoient dans le même tems furent défendues dans toute l'Angleterre. *M. Paris*, Tind.

voit

voit que le Pape lui avoit fait de très expresses défenses de troubler la France, pendant l'absence de son Roi, qui étoit parti cette même année pour la Palestine. La véritable raison qui l'engageoit à chercher de l'argent de tous côtez, étoit, qu'il se voyoit accablé de dettes, sans avoir de quoi les payer. D'ailleurs, ses Freres, auxquels il n'avoit pas la force de rien refuser, n'avoient aucun égard à son indigence, & le pressoient continuellement par des demandes excessives. Sa foiblesse à leur égard étoit si grande, qu'il ne pût pas ignorer que chaque nouvelle faveur qu'il leur accordoit, donnoit un nouveau sujet de mécontentement aux Barons Anglois.

Il tache en vain de faire élire Athelmar son Frere uterin à l'Evêché de Durham.

Bien-tôt après, l'Evêché de Durham étant devenu vacant, Henri recommanda fortement *Athelmar*, le plus jeune de ses Freres, quoiqu'il fût beaucoup au-dessous de l'âge & de la capacité nécessaires pour gouverner un si grand Diocese. Cette raison lui fut opposée de la part des Moines de Durham. Ils lui firent encore représenter, qu'il avoit souvent promis de laisser aux Eglises la liberté des élections, & qu'ils le supplioient de les faire jouïr de l'effet de ses promesses. Henri, choqué de ces remontrances, répondit, que puisqu'ils trouvoient que son Frere étoit trop jeune, il garderoit cet Evêché entre ses mains, jusqu'à ce qu'il fût en âge.

Alexandre III. Roi d'Ecosse.

Alexandre II. Roi d'Ecosse mourut cette année, laissant Alexandre III. son Fils, âgé de huit ans, pour lui succeder.

Le Comte de Leicester est envoyé en Guienne, pour dompter les Gascons.

Environ ce même tems, le Roi ayant appris que certains Seigneurs Gascons s'étoient revoltez, envoya en Guienne Simon de Monfort Comte de Leicester, qui rangea les Rebelles à leur devoir, & s'acquit une grande reputation.

1250. Le Prince Richard s'abouche avec le Pape à Lyon.

Au commencement de l'année suivante, le Prince Richard, Frere du Roi, partit avec un magnifique train, pour aller s'aboucher avec le Pape qui étoit encore à Lyon. Ce voyage, & les honneurs extraordinaires qu'il reçut du Pontife, donnerent lieu à diverses conjectures qui exercerent les esprits des Politiques. Mais ce ne fut que quelques années après, qu'on en connut le véritable motif.

Henri prend la Croix.

Quelque grande que fût l'indigence du Roi, il prit la Croix des mains du Légat, & fit vœu d'aller faire la guerre aux Sarrasins de la Palestine. Son exemple fut suivi de plus de cinq-cens Chevaliers, & d'un nombre incroyable de Gentilshommes & de gens de moindre consideration. Après les refus que Henri avoit essuyez de la part du Parlement, il étoit impossible qu'il ne prévît pas combien il lui seroit difficile d'en tirer les secours nécessaires pour une entreprise de cette nature. Aussi n'étoit-ce pas son intention de faire ce voyage, mais de tâcher d'arracher au Parlement un grand subside sous ce prétexte, dans la pensée qu'il n'oseroit le refuser. A tout le moins, il se persuadoit que les voyes dont il se serviroit pour exiger de l'argent de ses Sujets, seroient autorisées par une raison si plausible. D'ailleurs, il savoit bien qu'avec une partie de l'argent qu'il

leur déclara, que bien loin de changer ses Officiers, selon leur caprice, il prétendoit être maitre de son Royaume, & que c'étoit à eux de lui obeïr. Quant aux autres Griefs dont on s'étoit plaint, il se contenta d'y faire des réponses générales qui ne spécifioient rien. Après cela, il leur dit qu'il attendoit d'eux un prompt secours d'argent, pour lui aider à recouvrer les Provinces de France. Cette fierté hors de saison ne fit qu'aigrir encore plus les Barons. Ils lui répondirent avec la même hauteur, que, puisqu'il n'avoit pas intention de se corriger, ils n'étoient pas assez insensez pour continuer à s'appauvrir en faveur des Etrangers, sous prétexte d'une guerre imaginaire. Cette réponse ne laissant au Roi aucune esperance, il prit le parti de dissoudre le Parlement, de peur qu'il ne se portât à des résolutions plus vigoureuses. Cependant, comme ses Finances se trouvoient entierement épuisées, il se vit dans la nécessité de vendre son Argenterie & ses Joyaux, qui trouverent bien-tôt des acheteurs parmi les Citoyens de Londres. Il se sentit extremement choqué de ce que les Bourgeois trouvoient de l'argent si aisément pour acheter ses Joyaux, & de ce qu'ils se plaignoient continuellement de leur pauvreté, quand il étoit question de lui donner quelque secours. Cette réflexion le mit dans une si mauvaise humeur, qu'il établit une nouvelle Foire à Westminster (1), pendant laquelle, il défendit toute sorte de Commerce dans Londres. Bien loin que les plaintes des Marchands sur ce sujet produisissent quelque effet sur son esprit, il leur donna de nouvelles marques de son chagrin, en allant passer les fêtes de Noël dans leur Ville, & en les obligeant à lui donner des étrennes très considerables. Peu de tems après, il leur demanda encore un secours d'argent, & malgré les efforts qu'ils firent pour s'en dispenser, ils se virent obligez de lui faire un présent de deux-mille livres sterling.

Réponse des Seigneurs.

Le Parlement est dissous.

Henri vend son argenterie.

Il établit une Foire à Westminster pour chagriner les Bourgeois de Londres.

Il exige des présens de la Ville.

1249.

Il employe inutilement d'autres moyens pour recouvrer de l'argent.

Mais une si petite somme n'étant pas capable de subvenir à ses besoins, il s'avisa d'emprunter de l'argent des Grands Seigneurs, des Evêques, des Abbez, des Marchands, & des plus riches Bourgeois du Royaume. Mais comme il se sentoit peu en état de forcer les gens à faire ce qu'il souhaitoit, il fit ces emprunts d'une maniere si basse & si rampante, qu'on eût dit qu'il demandoit l'aumône. Malgré ces bassesses, il ne put tirer de la plupart, que des refus fondez sur leur pauvreté, quoiqu'il prétendît être dans une nécessité indispensable de faire la guerre à la France. Mais ce prétexte ne pouvoit être plus mal inventé. Tout le monde sa-

par ceux qui ne considerent pas que la mauvaise conduite d'un Particulier dans ses propres affaires ne fait tort qu'à lui-même; au lieu que la mauvaise administration d'un Ministre public, est préjudiciable à tout le Royaume; & qu'il est par conséquent de la derniere importance à une Nation, que les grands Postes de l'Etat soient remplis par des Personnes de probité & habiles. Tind.

(1) Cette Foire de *Westminster* duroit quinze jours, & toutes les Foires qui se tenoient dans le même tems furent défenduës dans toute l'Angleterre. *M. Paris*, Tind.

voit

voit que le Pape lui avoit fait de très expresses défenses de troubler la France, pendant l'absence de son Roi, qui étoit parti cette même année pour la Palestine. La véritable raison qui l'engageoit à chercher de l'argent de tous côtez, étoit, qu'il se voyoit accablé de dettes, sans avoir de quoi les payer. D'ailleurs, ses Freres, auxquels il n'avoit pas la force de rien refuser, n'avoient aucun égard à son indigence, & le pressoient continuellement par des demandes excessives. Sa foiblesse à leur égard étoit si grande, qu'il ne pût pas ignorer que chaque nouvelle faveur qu'il leur accordoit, donnoit un nouveau sujet de mécontentement aux Barons Anglois.

Il tache en vain de faire élire Athelmar son Frere uterin à l'Evêché de Durham.

Bien-tôt après, l'Evêché de Durham étant devenu vacant, Henri recommanda fortement *Athelmar*, le plus jeune de ses Freres, quoiqu'il fût beaucoup au-dessous de l'âge & de la capacité nécessaires pour gouverner un si grand Diocese. Cette raison lui fut opposée de la part des Moines de Durham. Ils lui firent encore représenter, qu'il avoit souvent promis de laisser aux Eglises la liberté des élections, & qu'ils le supplioient de les faire jouir de l'effet de ses promesses. Henri, choqué de ces remontrances, répondit, que puisqu'ils trouvoient que son Frere étoit trop jeune, il garderoit cet Evêché entre ses mains, jusqu'à ce qu'il fût en âge.

Alexandre III. Roi d'Ecosse.

Alexandre II. Roi d'Ecosse mourut cette année, laissant Alexandre III. son Fils, âgé de huit ans, pour lui succeder.

Le Comte de Leicester est envoyé en Guienne, pour dompter les Gascons.

Environ ce même tems, le Roi ayant appris que certains Seigneurs Gascons s'étoient revoltez, envoya en Guienne Simon de Monfort Comte de Leicester, qui rangea les Rebelles à leur devoir, & s'acquit une grande reputation.

1250.
Le Prince Richard s'abouche avec le Pape à Lyon.

Au commencement de l'année suivante, le Prince Richard, Frere du Roi, partit avec un magnifique train, pour aller s'aboucher avec le Pape qui étoit encore à Lyon. Ce voyage, & les honneurs extraordinaires qu'il reçut du Pontife, donnerent lieu à diverses conjectures qui exercerent les esprits des Politiques. Mais ce ne fut que quelques années après, qu'on en connut le véritable motif.

Henri prend la Croix.

Quelque grande que fût l'indigence du Roi, il prit la Croix des mains du Légat, & fit vœu d'aller faire la guerre aux Sarrasins de la Palestine. Son exemple fut suivi de plus de cinq-cens Chevaliers, & d'un nombre incroyable de Gentilshommes & de gens de moindre considération. Après les refus que Henri avoit essuyez de la part du Parlement, il étoit impossible qu'il ne prévît pas combien il lui seroit difficile d'en tirer les secours nécessaires pour une entreprise de cette nature. Aussi n'étoit-ce pas son intention de faire ce voyage, mais de tâcher d'arracher au Parlement un grand subside sous ce prétexte, dans la pensée qu'il n'oseroit le refuser. A tout le moins, il se persuadoit que les voyes dont il se serviroit pour exiger de l'argent de ses Sujets, seroient autorisées par une raison si plausible. D'ailleurs, il savoit bien qu'avec une partie de l'argent qu'il

HENRI III. 1251.

les évenemens dont je vais parler ayent fait autrefois beaucoup de bruit, & qu'ils soient dignes d'une très grande attention; comme ils n'entrent qu'indirectement dans l'Histoire d'Angleterre, je les abregerai autant qu'il sera possible, afin de ne rien dire que ce qui est absolument nécessaire pour la suite de ce Regne.

Il n'y a gueres de gens, tant soit peu versez dans la connoissance de l'Histoire de l'Europe, qui ne sachent, que vers la fin du onzieme Siecle, quelques Gentilshommes Normans, Fils de *Tancrede de Hauteville*, conquirent l'Isle de Sicile sur les Sarrasins; & la Pouille, la Calabre, & plusieurs autres Provinces de l'Italie Meridionale, sur les Empereurs de Constantinople. Ces premiers Conquerans, par un principe de dévotion, ou par quelque autre motif, firent Hommage au Pape de leurs Conquêtes, & se rendirent Vassaux & Feudataires de l'Eglise Romaine, quoiqu'elle ne leur eût rien donné, & qu'elle n'eût pas même contribué à faire réussir leurs entreprises. Quelle que pût être leur Politique, en se soumettant ainsi volontairement au St. Siege, c'est un fait qui ne peut être contesté. Les Conquêtes des Normans furent d'abord divisées en diverses parties, dont la *Sicile delà le Fare*, autrement *l'Isle de Sicile*, faisoit un Corps à part. Le reste étoit partagé en plusieurs Duchez ou Principautez, sous le nom de *Sicile deça le Fare*, dont la Calabre & la Pouille étoient les principales parties. C'est ce qu'on a depuis nommé *Royaume de Naples*. Toutes ces differentes parties, je veux dire les deux Siciles, furent enfin réduites en un seul Corps, sous Roger I. le plus jeune des Fils de Tancrede qui prit le Titre de Roi de Sicile. Il eut pour Successeur, Guillaume I. son Fils, surnommé *le Mauvais*; & à celui-ci succeda Guillaume II. son Fils, à qui on donna le surnom de *Bon*, pour le distinguer de son Pere. Guillaume le Bon étant mort sans Enfans, les Siciliens trouverent à propos de mettre sur leur Trône *Tancrede* Fils naturel de Roger I. qui ajouta au Titre de ses Prédécesseurs, celui de Roi de Naples, ou de Sicile deça le Fare. Il est bon de remarquer, que, par *la Sicile*, on entend, tantôt l'Isle de Sicile en particulier, tantôt les deux Siciles jointes ensemble, comme ne faisant qu'un seul Royaume.

Clement III. qui occupoit le Siege Pontifical au tems de Tancrede, regarda la démarche des Siciliens comme une usurpation de ses droits. Il prétendit que, par la mort de Guillaume le Bon sans Posterité, les deux Siciles étoient dévolues au St. Siege, & que c'étoit à lui, comme Seigneur Suzerain, d'en disposer à sa volonté. Cependant, comme les armes spirituelles ne furent pas capables de dépouiller le Prince qui étoit en possession, Clement envoya dans la Pouille & dans la Calabre, une Armée qui fit d'abord quelques progrès. Mais la mort, qui le surprit bien-tôt après, ne lui permit pas de pousser plus loin cette entreprise. Celestin III. qui lui succeda, résolut de poursuivre ce que son Prédécesseur avoit commencé. Mais, comme il ne se sentoit pas en état d'en venir à bout avec ses seules forces, il jugea qu'il étoit nécessaire d'engager dans cette

querelle un Prince qui fût capable de le soutenir. Dans cette vue, il investit l'Empereur Henri VI. des deux Siciles, sous la condition de l'Hommage, à quoi les premiers Rois Normans s'étoient engagez envers l'Eglise Romaine. Cependant, il étoit à craindre, qu'un acte d'autorité si absolu, sur-tout en faveur d'un Etranger, n'irritât les Siciliens, & ne les attachât encore plus fortement à Tancrede. Pour prévenir cet inconvénient, & donner en même tems quelque couleur de justice à ce qu'il venoit de faire, il fit enlever *Constance*, Fille de Roger I. du Monastere de St. Sauveur de Palerme, dont elle étoit Abesse (1). Cette Princesse, qui étoit alors âgée de cinquante ans, ayant été conduite à Rome, le Pape annulla tous ses Vœux, & lui fit épouser Henri, afin d'ajouter par là un droit plus plausible au don qu'il avoit fait à ce Monarque. D'ailleurs, par le moyen de ce mariage, il espera de jetter, parmi les Siciliens, des semences d'une discorde, dont lui-même & l'Empereur pourroient profiter. Henri, fortifié de ce nouveau droit, se mit incontinent à la tête d'une Armée, & marcha dans la Pouille, où il ne fit pourtant aucun progrès, à cause de la Peste qui se mit parmi ses Troupes, & de quelques affaires qui l'obligerent à s'en retourner en Allemagne. Ainsi Tancrede conserva la Couronne de Sicile jusqu'à sa mort, qui arriva en 1145. Guillaume III. son Fils lui succeda.

Henri n'eut pas plutôt appris la mort de Tancrede, qu'il reprit le chemin d'Italie, & assiegea la Ville de Naples, qui se défendit vigoureusement. La résistance des Napolitains ayant fait perdre à ce Prince l'esperance de venir à bout de son entreprise par la force, il résolut d'employer la ruse. Dans cette vue, il fit proposer au Roi de Sicile de terminer leurs differens par un Traité. La crainte où étoit Guillaume de perdre tous ses Etats, le fit aisément consentir à se dépouiller d'une partie, pour obtenir la paix d'un Concurrent qui étoit beaucoup plus puissant que lui. Par le Traité qu'ils firent ensemble, il fut convenu que l'Empereur auroit pour sa part l'Isle de Sicile, & que Guillaume garderoit la Sicile deça le Fare, ou le Royaume de Naples. Suivant cet accord, Henri se rendit à Palerme, où il se fit couronner. Mais, dans le tems que Guillaume se préparoit à se retirer dans le Royaume qui lui avoit été conservé par le Traité, Henri l'arrêta prisonnier, & le fit conduire en Allemagne, où ce malheureux Prince fut privé de la vue & châtré. Henri se trouvant alors sans Concurrent, s'empara du Royaume de Naples, malgré les efforts de certains Seigneurs de Race Normande, qui voulurent s'y opposer.

Les affaires de l'Empereur se trouvant dans cette heureuse situation,

(1) *Mezerai* dit que *Constance* ne fut jamais Religieuse; mais *Gio. Summonte*, Historien de Naples, assure qu'elle étoit Abbesse du Monastere de St. Sauveur. *Fazellus*, Historien de Sicile dit que le Pape *Celestin* annulla ses vœux, & que cela paroît même par les Decrets de ce Pape, qui sont dans les Archives de Rome. Rap. Th.

 il fit venir en Italie l'Imperatrice sa Femme qui étoit enceinte, quoiqu'âgée de cinquante-deux ans. Son terme d'acoucher étant arrivé pendant qu'elle étoit en voyage, elle s'arrêta dans *Gessi*, petite Ville de la Marche d'Ancone, où elle voulut avoir pour témoins de sa délivrance, toutes les Femmes de la Ville qui en eurent la curiosité. Pour cet effet, elle fit dresser un Pavillon au milieu de la Place publique, où elle mit au monde un Prince qui fut nommé Frideric. Depuis ce tems-là, Henri conserva la possession des deux Siciles jusqu'à sa mort, qui n'arriva que l'an 1199.

Ce Monarque laissa Frideric son Fils âgé de onze ans, sous la Tutele de Constance sa Mere, qui le fit d'abord reconnoitre pour Roi des deux Siciles, & couronner deux ans après à Palerme. Ensuite, il reçut l'Investiture des mains d'Innocent III. qui occupoit alors le Siege Pontifical. Constance sa Mere, étant morte trois ans après, laissa la garde & la Tutele de son Fils au même Pontife, qui fit gouverner les deux Siciles par un Cardinal pendant la Minorité de Frideric. Ce jeune Prince, étant parvenu à l'âge de quatorze ans, épousa *Constance* Fille d'Alphonse IV. Roi de Castille, & deux ans après, il fut élu Empereur, par le parti contraire à Othon de Saxe, que le Pape avoit excommunié. Il ne put pourtant obtenir d'Innocent, qu'il lui mît la Couronne Imperiale sur la tête, ce Pontife craignant qu'il ne fût dangereux pour le St. Siege, d'élever à l'Empire un Prince de la Maison de Suabe, qui avoit fait tant de peine à quelques-uns de ses Prédécesseurs. Ce ne fut qu'en 1220. & après la mort de l'Empereur Othon, que Frideric fut couronné par les mains d'Honorius III. Constance sa Femme mourut deux ans après, lui laissant un Fils nommé Henri, qui en 1233. fut élu Roi des Romains. Ensuite, il épousa en secondes nôces *Yol-nte* Fille de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jerusalem, qui étant morte en 1228. lui laissa un Fils nommé Conrad, Enfin, en 1235. Frideric prit pour troisieme Femme *Isabelle* d'Angleterre, qui mourut en 1241. apres lui avoir donné deux Princes, *Jordan* & *Henri*, dont le premier mourut dans l'enfance.

Après avoir rapporté les divers mariages de cet Empereur, dont la connoissance est absolument nécessaire, il est tems de parler des differens qu'il eut avec les Papes. Depuis que Richard Roi d'Angleterre avoit quitté la Palestine, les affaires des Chretiens de ce Païs-là se trouvoient dans une très fâcheuse situation. Les Sarrasins ayant profité du refroidissement des Européens à l'égard des Croisades, avoient fait de grands progrès, sans que les Chretiens pensassent à former contre eux de nouvelles entreprises. Honorius III. qui occupoit le Siege de Rome au commencement de l'Empire de Frideric II. voulant reparer les pertes que les Chrétiens avoient faites dans la Terre Sainte, publia l'an 1224. une Croisade, dans laquelle s'engagerent un nombre infini de personnes de toutes conditions. Un Historien assure, que plus de soixante-mille Anglois se croiserent pour cette Expédition, de laquelle Frideric devoit être le Chef, tant

en qualité d'Empereur, que comme Gendre de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jerusalem.

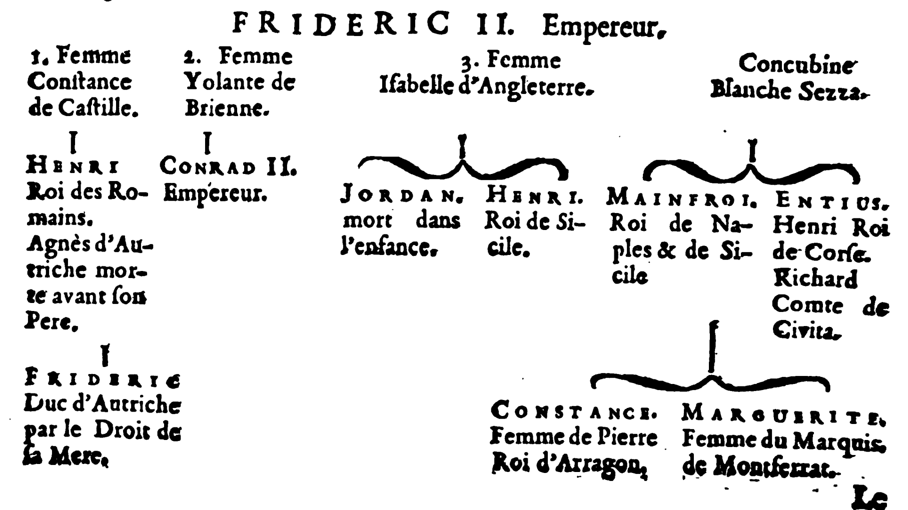
Pendant que toute l'Europe se préparoit à cette entreprise, quelques brouilleries qui survinrent entre l'Empereur & certaines Villes d'Italie, causerent du retardement aux préparatifs de ce Prince, qui vouloit voir la fin de ces troubles avant son départ. Grégoire IX. Successeur d'Honorius, voyant que Frideric n'agissoit que lentement, à proportion des autres Croisez, lui écrivit pour l'exhorter à persévérer dans sa pieuse résolution. Il lui représenta, que le succès de cette Croisade dépendoit de lui, puisque la conduite lui en avoit été confiée. Cependant, les Croisez des divers Etats d'Europe se rendoient en foule à la Terre-Sainte, dans l'esperance d'être bien-tôt suivis de leur Général. Mais Frideric aimoit mieux employer ses forces contre les Villes d'Italie revoltées, qu'à faire la guerre aux Sarazins. Néanmoins, comme il étoit extremement pressé par le Pape, il feignit de se préparer tout de bon, & alla même s'embarquer à Brindes. Mais, après qu'il eut été trois jours sur mer, il se fit rapporter à terre, sous prétexte d'une maladie dont il feignit d'être surpris, ainsi que la plupart des Historiens l'assurent. Cette nouvelle ayant été portée dans la Palestine, il y eut plus de quarante-mille des Croisez qui avoient pris les devants, qui s'en retournerent sur les mêmes Vaisseaux sur lesquels ils y étoient allez. Le Pontife, au desespoir de voir perdre une si belle occasion, par la faute de l'Empereur, ainsi qu'il le prétendoit, excommunia publiquement ce Monarque, & envoya la Bulle d'Excommunication à tous les Princes Chretiens, pour la faire publier dans leurs Etats. Tout le monde ne convient pourtant pas, que le zèle de Religion fût le seul motif qui portoit le Pontife à cette rigueur envers Frideric. Quelques-uns prétendent que ce n'étoit qu'un prétexte pour rompre ses mesures en Italie, en faveur des Villes revoltées, que la Cour de Rome favorisoit en secret. Quoiqu'il en soit, ce fut l'origine d'une querelle qui causa des maux infinis à l'Europe, particulierement à l'Italie. Frideric, irrité de la démarche que le Pape venoit de faire, prit soin de justifier sa conduite auprès de tous les Potentats de l'Europe, par des Lettres où le Pontife étoit extremement maltraité. Mais il ne se contenta pas d'une si legere vengeance. Par le moyen d'un puissant Parti qu'il avoit à Rome, il en chassa Grégoire, & le contraignit d'aller se refugier à Perouse. Cependant, pour faire voir que sa maladie avoit été l'unique cause de son retardement, & que par conséquent l'Excommunication lancée contre lui étoit injuste & précipitée, il partit l'année suivante, pour se rendre dans la Palestine. Les progrès qu'il fit en ce Païs-là furent si grands & si rapides, qu'en peu de tems il obligea le Soudan d'Egypte à lui livrer Jerusalem. Il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les Chevaliers Hospitaliers, qui avoient été gagnez par le Pape, n'y eussent mis des obstacles, par les complots qu'ils faisoient toujours contre lui. D'un autre côté, Grégoire se sentant offensé de ce que l'Empereur faisant

peu de cas de ses Censures, avoit osé entreprendre cette Expédition avant que de s'être réconcilié à l'Eglise, & sans avoir fait, comme il l'accusoit, des préparatifs dignes d'une si grande entreprise, réïtera son Excommunication pour deux fautes directement opposées, l'une pour avoir trop differé son départ, l'autre pour être parti trop tôt. Mais le Pape ne se contentant pas de l'attaquer avec des armes spirituelles, y employa aussi les temporelles. Il mit Jean de Brienne, Beau-Pere de Frederic, à la tête d'une Armée, & l'envoya dans le Royaume de Naples, avec le Titre de Vicaire du S. Siege, pour arracher à son Gendre cette partie de ses Etats.

La querelle s'échauffant de plus en plus entre l'Empereur & le Pape, toutes les Villes d'Italie prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Ce fut alors que se formerent dans ce Païs-là, les deux Factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, qui l'affligerent pendant si longtems, les premiers étant pour le Pape & les autres pour l'Empereur. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici le détail des Guerres sanglantes que cette querelle produisit; Guerres, qui donnerent souvent lieu de juger que le zèle pour la Religion n'étoit pas le principal motif qui faisoit agir les Pontifes Romains. Il suffira de dire, en deux mots, que les Successeurs de Grégoire continuerent avec ardeur le projet qu'il avoit formé, d'arracher non seulement les deux Siciles, mais toute l'Italie & l'Empire même à Frideric. Enfin, Innocent IV. l'ayant publiquement déposé au Concile de Lyon, fit élire Empereur, en sa place, Guillaume Comte de Hollande. Mais, malgré cette prétendue déposition, Frideric sut se maintenir sur le Trône, jusqu'à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1250.

Pour donner une idée distincte des affaires de Sicile, dans lesquelles l'Angleterre se trouvera bien-tôt mêlée, il ne sera pas inutile d'ajouter ici ce morceau de Généalogie de la Famille de Frideric II, extraite de l'Histoire de Naples de *Gio. Summonte*.

FRIDERIC II. Empereur.



Le

Le même jour que Frideric sortit du monde, il avoit fait un Testament par lequel il laissoit à Frideric son Petit-Fils, l'Autriche dont ce jeune Prince étoit déja en possession par le droit de sa Mere. Il donnoit à Conrad son second Fils, le Royaume de Naples, ou la Sicile deça de la Fare, avec cette condition, que si Conrad mouroit sans Enfans, Henri son Frere, Fils d'Isabelle d'Angleterre, lui succederoit; & que, si celui-ci mouroit aussi sans posterité, le Bâtard Mainfroi recueilleroit sa Succession. Il vouloit que ce même Henri, Fils de sa troisieme Femme fût Roi de l'Isle de Sicile, & donnoit à Mainfroi son Fils naturel, la Principauté de Tarente, & la Régence des deux Royaumes, savoir du premier en l'absence de Conrad, & du second pendant la minorité de Henri.

Dès que Frideric fut dans le tombeau, Mainfroi voulut prendre possession du Royaume de Naples au nom de Conrad. Mais le Parti du Pape se trouva si puissant, quand il n'eut plus rien à craindre de l'Empereur, que les principales Villes, comme Naples & Capoue, lui fermerent leurs portes. Cette résistance le mit dans la nécessité d'appeller en Italie Conrad son Frere, qui, depuis la mort de Frideric, avoit pris le Titre d'Empereur, quoique Guillaume de Hollande fût reconnu par le Pape & par son parti. Dès que ce Prince fut arrivé, les affaires changerent de face, & il fit souvent repentir les Napolitains de s'être engagez dans la querelle du Pape. Cependant, Innocent employoit tous les moyens possibles pour arrêter ses progrès. Il lança ses foudres contre Conrad, comme il les avoit lancez contre Frideric son Pere, & par les secours qu'il fournissoit aux *Guelfes* ses partisans, il entretenoit la Guerre en ce Païs-là, en attendant que le tems lui devînt plus favorable. C'est par là que je finirai cette longue digression, qui, comme je l'espere, ne paroitra pas inutile, quand on verra quelle part l'Angleterre prit dans cette querelle. Revenons présentement à notre Histoire.

1251.

L'année 1251. vit paroitre le premier exemple de la Clause *Nonobstant* dans les ordres du Roi, à l'imitation du Pape qui l'employoit depuis longtems dans ses Bulles. L'Evêque de Carlisle ayant un procès contre un Gentilhomme de son Diocese, & se trouvant obligé de faire un voyage en France, obtint un ordre du Roi pour faire differer le Jugement jusqu'à son retour. Mais pendant son absence, sa partie trouva le moyen d'obtenir un second ordre par (1) lequel, *Nonobstant le premier*, il étoit ordonné aux Juges de proceder au Jugement du procès.

(1) Après ce second Ordre rapporté par M. *de Rapin*, ces Lettres ou Ordres où l'on mettoit cette détestable Clause, *Nonobstant*, devinrent fort fréquens : ce qui ayant été remarqué par *Roger de Turkeby* un des Justiciers du Roi, il dit avec un profond soupir : *Helas, en quel tems sommes-nous venus! Voilà donc la Cour Civile tombée dans la même corruption que la Cour Ecclésiastique; & la Riviere est empoisonnée depuis cette source!* C'est là l'origine du *Nonobstant*, dans les *Lettres* & *Chartres*. *Tyrrel* remarque que ceci a été passé sous silence par le Docteur *Brady*. TIND.

HENRI III. 1251.

Outre les principes du pouvoir arbitraire, dont Hubert de Bourg & l'Evêque de Winchester avoient imbu l'esprit de Henri pendant sa jeunesse, & selon lesquels il se conduisoit ordinairement, il avoit encore une autre raison qui le portoit à garder peu de ménagement avec ses Sujets. C'étoit la consideration des avantages que le Comte de Leicester avoit remportez sur les Rebelles de Guienne. Depuis que ce Seigneur avoit eu le Gouvernement de cette Province, il y avoit si bien servi son Maitre, que selon les apparences, il ne devoit avoir de longtems rien à craindre de l'inconstance des Gascons. Comme peu de chose suffisoit pour abattre Henri, il en falloit aussi très peu pour lui élever le cœur. Le châtiment des Gascons lui faisant juger que cet exemple seroit propre à tenir en bride les Anglois, il crut que désormais il pourroit se dispenser de garder des mesures avec eux. Ainsi, sans se mettre en peine des murmures continuels des Barons par rapport à la préference qu'il donnoit aux Etrangers, il affecta de recevoir avec des honneurs excessifs, *Gui de Lusignan* (1) son Frere uterin, que le Comte de Leicester lui remena lorsqu'il vint lui rendre compte de ce qu'il avoit fait en Guienne. Il lui fit des présens si considerables, qu'ils auroient paru excessifs, quand même il auroit été dans une grande opulence. Tout cela faisoit redoubler les plaintes des Anglois. Ils ne pouvoient endurer que le Roi donnât tant de marques d'affection aux Etrangers, dans le tems qu'il affectoit d'avoir si peu de consideration pour ses Sujets.

Henri neglige de ménager les Anglois.

Arrivée de Gui de Lusignan Frere uterin du Roi.

Le Roi lui fait de grands présens

L'indigence où Henri se trouvoit, & le peu d'esperance qu'il avoit de pouvoir arracher quelque secours du Parlement, lui avoit fait oublier son voyage de la Terre-Sainte. Mais tout-à-coup, une Lettre du Pape lui remit en mémoire qu'il étoit tems d'accomplir son Vœu. Il se trouvoit alors à Yorck, où il célebroit les Nôces de la Princesse Marguerite sa Fille, avec le jeune Roi d'Ecosse. Cette Fête n'étoit pas le seul motif qui l'avoit conduit à Yorck. Comme le Roi son Gendre étoit encore fort jeune, il avoit esperé de pouvoir le porter à lui rendre hommage pour tout le Royaume d'Ecosse. Il l'en pressa même avec beaucoup d'instance: mais ce jeune Prince s'en défendit honnêtement. Il lui représenta qu'il étoit venu à Yorck pour s'y marier, & non pour y discuter une affaire de cette nature, sujette à beaucoup de difficultez, & sur laquelle il ne pouvoit rien décider de lui-même, sans prendre les avis des Etats de son Royaume. Cependant, il lui rendit l'Hommage accoutumé, pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Soit que Henri ne se crût pas bien fondé dans ses prétentions, ou qu'il craignît de troubler la Fête en insistant sur sa demande, l'affaire en demeura là. Nous verrons dans le Regne suivant que ces mêmes prétentions servirent de fondement à une sanglante Guerre entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Entrevue des deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse.

Alexandre épouse Marguerite Fille de Henri.

Henri presse le Roi d'Ecosse de lui faire Hommage pour son Royaume.

Alexandre s'en défend.

(1) *Lusignan* est la même chose que *Lezignen*. Cette derniere prononciation est encore celle du Peuple en Poitou.

Cette entrevue s'étant passée à la satisfaction des deux Rois, Henri sembla vouloir se préparer tout de bon au voyage de la Terre Sainte. Comme l'argent étoit le préparatif le plus nécessaire, il prit occasion de ce voyage, d'extorquer des Juifs des sommes très considerables; après quoi les Sujets Chretiens ne furent pas plus épargnez. Mais ce qu'il pouvoit amasser par de semblables voyes, ne suffisoit pas pour le mettre en état de faire en Orient une Expédition digne d'un Successeur de Richard, dont la mémoire n'étoit pas encore éteinte parmi les Sarrasins.

Le Roi extorque de l'argent des Juifs.

Pendant que le Roi s'occupoit aux préparatifs de ce prétendu voyage, il lui vint des Députez de la part des Gascons, qui se plaignoient d'avoir été injustement opprimez par le Comte de Leicester. Ces plaintes étant venues à la connoissance du Comte, il alla trouver le Roi pour se justifier; & nia ce dont il étoit accusé. Il ajouta qu'il ne pouvoit que trouver fort étrange, que le Roi voulût écouter les plaintes frivoles des Gascons rebelles, contre un homme qui l'avoit si bien servi, & qui avoit dépensé tout son bien dans un Emploi, où les autres avoient accoutumé de s'enrichir. Henri lui répondit qu'il n'ajoutoit point foi à ces accusations; qu'au contraire, pour faire mieux connoitre son innocence, il avoit résolu d'envoyer des Commissaires en Guienne, afin d'être exactement informé de la conduite des Gascons. Cependant, pour le convaincre que ces accusations n'avoient produit aucun mauvais effet sur son esprit, il lui fit toucher quelque argent, & lui ordonna de se tenir prêt pour s'en retourner en Guienne.

Les Gascons se plaignent du Comte de Leicester,

qui se justifie.

Néanmoins, le Roi envoye des Commissaires en Guienne.

Avant que le Comte fût en état de partir, les Gascons ayant été informez du dessein que le Roi avoit de le renvoyer dans leur Païs, députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour renouveller leurs plaintes. Pendant que ce Prélat étoit à Londres, les Commissaires qui avoient été envoyez en Guienne, furent de retour. Ils rapporterent, qu'à la vérité le Comte de Leicester avoit traité un peu rudement quelques-uns des Seigneurs de ce Païs-là; mais qu'en cela, il n'avoit fait que les punir selon leurs mérites. Quoique Leicester se trouvât entierement déchargé par cette relation, le Roi se laissa persuader par l'Archevêque de Bourdeaux, que si le Comte retournoit en Guienne, & si même il n'étoit pas châtié, cette Province étoit perdue pour la Couronne d'Angleterre, d'une maniere à ne pouvoir plus esperer de la recouvrer. Cette pensée s'imprima si fortement dans son esprit, que pour conserver les Gascons dans la fidelité, il prit la résolution de leur sacrifier leur Gouverneur. Dans cette vue, il ordonna que l'accusation fût portée devant les Pairs, ne doutant point qu'il n'eût assez de crédit pour le faire condamner. Cependant, Leicester, quoique surpris du prompt changement du Roi, ne s'endormoit pas. Il trouva le moyen de mettre dans ses interêts le Prince Richard, le Comte de Glocester, & plusieurs autres Seigneurs accréditez, qui lui promirent de le soutenir. Sur cette assurance, il comparut devant la Cour, & sut se justifier avec tant de force & d'éviden-

L'Archevêque de Bourdeaux vient porter des plaintes contre Leicester, qui est déchargé par le rapport des Commissaires.

Henri se résout à sacrifier Leicester aux Gascons.

Le Comte s'appuye du secours de ses amis.

Il comparoit devant les Pairs.

HENRI III. 1252.

ce, que l'Archevêque de Bourdeaux se trouvoit fort embarrassé à soutenir son accusation. D'ailleurs, toutes les fois qu'il vouloit ouvrir la bouche, pour appuyer ce qu'il avoit avancé, il voyoit les principaux d'entre les Seigneurs, toujours prompts à faire valoir les raisons de leur ami. Le Roi, voyant que cette affaire prenoit un train tout contraire à ce qu'il s'en étoit promis, ne put s'empêcher d'en témoigner son chagrin, & de lâcher même quelques paroles très injurieuses à l'accusé. Comme le Comte de Leicester, non content de justifier ses actions vantoit encore ses services, & sommoit même le Roi, avec hauteur, de lui tenir parole, en lui donnant les récompenses qu'il lui avoit souvent promises; ce Prince lui répondit aigrement, qu'il ne se croyoit pas obligé de tenir sa parole à un Traitre. Ce mot-là produisit un terrible effet sur l'esprit du Comte, qui étoit déja fort ému. Sans considerer qu'il parloit à un Roi son Souverain, il lui repartit sur le champ, *qu'il avoit menti, & que s'il n'étoit pas Roi, il le feroit bientôt repentir de ce qu'il venoit de dire.* Ensuite après quelques discours insolens, il ajouta, qu'il étoit difficile de se persuader qu'un Prince tel que lui, se fût jamais confessé. *Oui*, répondit le Roi, *je suis Chretien, & je me suis souvent confessé. A quoi donc*, répartit le Comte, *sert la confession, sans la repentance? Je ne me suis jamais tant repenti d'aucune faute*, repliqua le Roi, *que d'avoir prodigué mes bienfaits à un homme tel que vous, qui a si peu de reconnoissance, & tant de brutalité.* Après ces discours, il voulut le faire arrêter. Mais voyant que les amis du Comte se préparoient à s'y opposer, la crainte s'empara de son ame, & il n'osa exécuter ce dessein. Il souffrit même qu'on lui parlât en faveur du Comte; & sans tirer vengeance de l'affront qu'il venoit de recevoir, il se contenta d'une legere satisfaction, & se reconcilia exterieurement avec lui. Cependant, l'insolence de ce Seigneur demeura tellement gravée dans sa mémoire, qu'il ne pouvoit plus le regarder sans frémir; de quoi il y a d'autant moins lieu d'être surpris, que c'est sans doute la seule fois qu'un Sujet s'est porté à une telle extrémité, que de donner un démenti en face à son Souverain. Aussi auroit-on de la peine à croire un fait si extraordinaire, si tous les Historiens ne l'attestoient unanimement.

Le Roi l'appelle Traitre.

Le Comte lui donne un dementi en face.

Le Roi n'ose le faire arrêter,

& il se reconcilie avec lui.

Quelque grande que fût la haine que le Roi avoit conçue contre le Comte de Leicester, il ne laissa pas de le renvoyer commander en Guienne (1). Mais c'étoit moins en vue de le favoriser, que de l'éloigner d'Angleterre où il avoit un trop grand crédit. D'ailleurs, il craignoit que

Le Comte est renvoyé en Guienne.

(1) *Matthieu Paris* rapporte que le Roi dit au Comte de *Leicester* qui partoit pour la Guienne, *que s'il aimoit si fort la Guerre, il trouveroit là de quoi s'occuper, & des récompenses égales à son mérite, comme son Pere avoit fait avant lui.* A quoi le Comte répondit hardiment, *qu'il se disposoit à partir pour ne plus revenir jusqu'à ce qu'il eût entierement subjugué les Ennemis, & réduit les Sujets rebelles d'un Prince ingrat.* Matth. Paris. Ann. 1252. TIND.

ce Seigneur ne mît quelque obstacle à l'execution du dessein qu'il avoit formé, de donner la Guienne au Prince Edouard son Fils ainé, ce qu'il fit incontinent après son départ. Les Gascons ressentirent une extrême joye de ce changement. Comme ils n'avoient plus le même sujet de craindre Leicester, qui alloit être bientôt rappellé, ils lui dresserent tant de pieges, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y fût surpris. De son côté, il leur fit souvent sentir les effets de son ressentiment, avant que de quitter la Province.

Le Roi donne ce Duché à Edouard son Fils ainé.

Le chagrin que le Roi venoit de recevoir de la part du Comte de Leicester, n'étoit pas la seule chose qui l'inquietoit. Il étoit encore plus sensible au refus que le Clergé avoit fait, de lui accorder un Subside. Comme il étoit convaincu qu'une simple demande ne pouvoit produire aucun effet, il avoit pris la précaution de la faire appuyer d'un ordre exprès de la Cour de Rome. Innocent prenant pour prétexte, que le Roi ne pouvoit se passer d'un secours extraordinaire pour faire le voyage de la Terre Sainte, avoit ordonné à tous les Ecclésiastiques, de lui payer, pendant trois ans, la dixieme partie de leurs revenus. L'Assemblée du Clergé ayant été convoquée sur ce sujet, trois ou quatre Evêques gagnez par le Roi (1), & particulierement celui de Winchester son Frere, opinerent en sa faveur. Mais l'Evêque de Lincoln s'y opposa fortement, & fit passer à la pluralité des voix, qu'on feroit des remontrances au Roi, & qu'il seroit exhorté, pour le salut de son ame à se désister de sa demande. La remontrance des Prélats ne fit qu'aigrir l'esprit du Roi. Il leur fit dire, qu'ils prissent bien garde à eux-mêmes, puisque non seulement ils desobeïssoient à leur Souverain Temporel, mais encore au Spirituel, à l'Eglise, & à Jesus-Christ-même. Mais, sans s'étonner de toutes ses menaces, le Clergé lui fit une réplique très offensante, dans laquelle il paroissoit ne vouloir plus garder de mesures avec lui. Il lui reprocha, en termes extremement durs, ses extorsions, ses tirannies, la violation de ses promesses & de ses sermens. Ensuite, il se sépara sans attendre sa réponse, sous prétexte que l'absence des deux Archevêques l'empêchoit de prendre aucune résolution (2). Henri, voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de cette Assemblée, tenta d'en gagner les principaux Membres par des caresses. Dans cette vue, il fit appeller l'Evêque d'Ely, & l'ayant fait entrer dans son cabinet, il lui fit un accueil très gracieux, afin d'en arracher quelque promesse. Mais ce Prélat, qui n'étoit rien moins que Courtisan, bien loin d'avoir quelque complaisance pour lui, s'expliqua d'une maniere très rude. Il lui dit nettement, que c'étoit une folie, que de s'en-

Henri demande un secours au Clergé.

Le Clergé lui fait des remontrances.

Le Roi le menace.

Replique offensante du Clergé.

Le Roi tache de mettre quelques-uns des Membres du Clergé dans ses interêts; mais en vain.

(1) Les Evêques gagnez par le Roi, étoient ceux de *Londres*, de *Chichester*, & de *Worcester*. Tind.

(2) L'Archevêque de *Cantorberi* étoit outre-mer, & celui d'*Yorck* étoit absent pour des raisons inconnues. *Matthieu Paris* a donné la *Représentation* des Evêques au sujet des Griefs du Clergé contre le Roi tout au long ; le Lecteur curieux peut les lire sous l'année 1252. Tind.

HENRI III. 1252.

gager à cette Expédition pour la Terre Sainte, & qu'il devoit se rendre sage par le malheureux exemple du Roi de France, qui languissoit entre les mains des Infideles. Henri, voyant que, contre son attente, cet Evêque prenoit les airs de Conseiller, n'eut pas la patience de l'écouter plus longtems, & lui commanda de sortir de sa présence (1).

Aigreur réciproque entre le Roi & ses Sujets.

Comme l'obstination des Anglois à refuser de l'argent aigrissoit l'esprit du Roi, & l'engageoit de plus en plus à donner sa confiance aux Poitevins; d'un autre côté, les faveurs continuelles qu'il répandoit sur ces Etrangers, éloignoient entierement les Barons de lui. Il étoit donc comme impossible que ces mécontentemens réciproques ne produisissent enfin de très funestes effets, comme il arriva dans la suite. Il y a même sujet de s'étonner, que la rupture entre le Roi & les Barons tardât si longtems. L'aigreur étoit venue à un tel point, que comme il ne ménageoit nullement ses Sujets, de leur côté ils ne gardoient presque plus de mesures dans les plaintes qu'ils faisoient contre son Gouvernement. La Ville de Londres étoit encore plus mécontente que le reste du Royaume, à cause des fréquentes exactions à quoi elle avoit été exposée. Mais elle eut bien-tôt un nouveau sujet de se plaindre, d'une Taxe de vingt marcs d'or (2) que le Roi imposa sur ses habitans. Cette imposition étoit peu considerable, & ne regardoit que la Ville de Londres seulement. Cependant, tout le Royaume en murmura, parce qu'elle partoit d'un pouvoir arbitraire dont on craignoit les conséquences. Cela n'empêcha pas que, peu de jours après, sans se mettre en peine de ménager les habitans de Londres, le Roi ne leur commandât de tenir leurs boutiques fermées, pendant la tenue de la Foire de Westminster, qui duroit quinze jours. Cette nouveauté, qui fut regardée comme une infraction manifeste des Privileges de la Ville, causa de grands murmures parmi les Bourgeois, & un ressentiment dont les effets se manifesterent dès que l'occasion s'en présenta.

Le Roi vexe la Ville de Londres.

Il attaque encore inutilement le Comte de Leicester.

Jamais Prince n'avoit si mal pris son tems que Henri, pour tout ce qu'il vouloit entreprendre. Au-lieu que chacun tâche de se servir des conjonctures qui paroissent favorables, Henri avoit un talent tout particulier à former ses projets dans les circonstances qui lui étoient le plus contraires. Il n'ignoroit pas que la Noblesse étoit mécontente, & qu'il y avoit entre les Seigneurs une espece de Conféderation pour proteger le Comte de Leicester. Il venoit de donner un nouveau sujet de mécontentement au Clergé, en faisant venir la Bulle qui le délioit de son serment; & il avoit entierement aliené les cœurs des Bourgeois de Londres, par la violation de leurs Privileges. Ce fut pourtant dans ces con-

(1) Le Roi donna ordre à ses Officiers de faire passer la porte à l'Evêque d'*Ely*, comme à un *Drôle mal-appris* qu'il étoit. TIND.

(2) Vingt Marcs reviennent à deux-cens marcs d'argent; ce qui étoit une assez grande somme en ce tems-là. TIND.

jonctures qu'il entreprit encore une fois de faire condamner le Comte de Leicester, par l'Assemblée des Pairs, qu'il convoqua sur ce sujet. Aussi cette entreprise eut-elle un succès très desagreable pour lui. Bien loin de condamner ce Seigneur, les Barons dirent hautement, que le Roi lui avoit fait une très grande injustice, en donnant la Guienne au Prince Edouard avant que le terme de son Gouvernement fût expiré, & sans lui en donner aucun dédommagement. Cette déclaration qui, vrai-semblablement alloit être suivie de quelque résolution chagrinante pour le Roi, lui fit rompre cette Assemblée qui paroissoit si peu disposée à favoriser ses desseins.

1253. Il se laisse gouverner par les Etrangers.

C'est ainsi que ce foible Prince, par une conduite irréguliere & capricieuse, s'attiroit de plus en plus la haine de ses Barons, qui pourtant devoit lui être très redoutable, s'il eût su profiter du malheureux exemple du Roi son Pere. Toujours obsédé par des Etrangers imprudens & interessez, qui ne cherchoient que leur propre avantage, il ne voyoit rien que par les yeux de ses Ministres, qui lui faisoient accroire que, pourvu qu'il fût appuyé de la Cour de Rome, il ne devoit pas craindre les vains efforts de ses Sujets. Ces Conseils l'engageoient incessamment à favoriser les extorsions du Pape, & l'avidité de ses Parens & de ses Ministres, auxquels il faisoit des présens continuels, avec une profusion inconcevable. C'étoit à cela qu'il employoit les revenus les plus liquides de la Couronne. Par cette conduite, si peu conforme à ses interêts, il se rendoit toujours indigent, pendant que ses Parens & ses Conseillers, & les Créatures du Pape, s'enrichissoient aux dépens de ses Sujets. L'Evêque de Lincoln voulant lui ouvrir les yeux, fit faire, cette année, un calcul des revenus que les Etrangers possedoient en Angleterre. Il se trouva qu'ils montoient à plus de soixante & dix-mille marcs d'argent, dans le tems que ceux de la Couronne n'alloient pas à plus de la troisieme partie de cette somme. Ajoutons encore une particularité, pour faire mieux comprendre la facilité de ce Prince, & l'avidité de ses Ministres. *Mansel*, l'un de ses Favoris, qui étoit Ecclésiastique, jouïssoit seul de sept-cens Bénéfices, dont il tiroit quatre-mille marcs d'argent tous les ans.

Les revenus des Etrangers surpassent ceux de la Couronne.

Affaires de Sicile. Continuation de la Guerre entre Conrad & le Pape. *Act. Publ. T. I. p. 746.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, l'Empereur Conrad & le Pape Innocent IV. continuoient à se faire la guerre en Sicile. Mais c'étoit avec beaucoup de desavantage pour le dernier, dont les armes spirituelles n'avoient pas beaucoup de vertu contre un Prince qui les méprisoit. Comme le Pontife se sentoit trop foible pour venir à bout de ses desseins, il crut qu'en offrant la Couronne de Sicile à un Prince qui eût de l'argent comptant, il pourroit aisément l'engager à fournir ce qui seroit nécessaire pour en faire la conquête. De tous les Princes de l'Europe sur lesquels il jetta les yeux, il n'en trouva point qui fût mieux en état de s'engager dans cette entreprise, que Richard Comte de Cornouaille, Frere du Roi d'Angleterre. Outre que ce Prince possedoit de grands biens qu'il savoit mieux ménager que le Roi son Frere, il y avoit

Innocent offre la Couronne de Sicile au Prince Richard II. *M. Paris.*

apparence qu'il se laisseroit éblouïr par l'éclat d'une Couronne, celle d'Angleterre paroissant trop éloignée de lui, à cause que le Roi avoit deux Fils. Cette résolution étant prise, Innocent lui dépêcha un Nonce nommé *Albert*, pour lui offrir la Couronne de Sicile, à condition qu'il l'arracheroit aux Enfans de Frideric. Richard ne rejetta pas cette proposition : mais il demanda certaines conditions préalables, qui ne furent pas du goût du Pontife. Premierement, que la conquête de la Sicile se feroit à frais communs entre lui & le Pape. 2. Qu'Innocent lui livreroit certaines Places dans le Royaume de Naples, tant pour sa fureté, que pour y faire des magasins. 3. Qu'il lui donneroit des ôtages pour sureté de sa parole. Ces conditions ne s'accordoient nullement avec les intentions du Pape. Il avoit esperé que Richard, regardant le simple don de la Sicile comme une faveur singuliere, s'engageroit à fournir tout l'argent nécessaire pour en faire la conquête, & qu'il se reposeroit sur la bonne-foi de celui qui lui faisoit un si beau présent. Mais, quand il vit que ce Prince n'étoit pas d'humeur d'être sa dupe, & qu'il paroissoit entendre trop bien ses interêts, il se désista de ce projet, & rappella son Nonce. Cette négociation n'ayant pas eu l'effet qu'il s'en étoit promis, il se vit obligé de continuer la guerre à ses dépens, jusqu'à ce qu'il pût engager à cette entreprise un Prince plus facile & moins prévoyant.

Richard veut prendre des précautions qui ne sont pas au gout du Pontife.

La négociation se rompt.

Henri croyoit avoir prévenu la revolte des Gascons, en ôtant le Gouvernement de la Guienne au Comte de Leicester. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que la vigilance de ce Seigneur, qu'ils regardoient comme un obstacle invincible à leurs pernicieux desseins, étoit le véritable motif de leurs plaintes. Leicester n'eut pas plutôt resigné sa Patente, qu'on découvrit en Guienne un complot pour livrer cette Province au Roi de Castille. Quoiqu'auparavant ce Prince n'eût jamais fait connoitre qu'il avoit des prétentions sur la Guienne, dès qu'il vit son Parti fortifié par la retraite du Comte de Leicester, il commença ouvertement à se déclarer. Il prétendoit avoir des Chartres en bonne forme de Henri II, de Richard, & de Jean, qui lui adjugeoient ce Duché. Véritablement, ces Chartres ne furent jamais produites. Mais il avoit eu l'adresse de persuader quelques Seigneurs mécontens, qu'il les avoit en son pouvoir. Sur ce fondement, il avoit formé dans la Guienne un puissant Parti, dont *Gaston de Moncade*, Vicomte de Bearn, étoit le Chef. Il y a beaucoup d'apparence que la pusillanimité de Henri avoit inspiré au Roi de Castille la pensée de s'emparer de cette Province, sous ce prétexte frivole. Du moins il croyoit avoir lieu d'esperer que, soit par les armes, ou par la voye de la négociation, il pourroit en avoir quelque partie. Quoi qu'il en soit, ces prétentions, bien qu'apparemment très mal fondées, ne laisserent pas d'exciter, dans cette Province, des troubles qui firent souvent repentir Henri d'en avoir ôté le Gouvernement au Comte de Leicester. Enfin les Mécontens, fortifiez du secours du Roi de Castille, pousserent si loin leurs progrès, que Henri se vit obligé d'aller lui-même

Menées dangereuses en Guienne.

Le Roi de Castille déclare qu'il a des prétentions sur ce Duché.

Henri est obligé

lui-même en ce Païs-là pour le conserver. Mais il lui falloit trouver de l'argent, & il lui auroit été inutile d'alleguer la Guerre de Guienne pour en tirer de ses Sujets, trop mécontens de toutes ses Expéditions militaires, pour se laisser gagner par cette consideration. Il parut donc plus expédient de s'arrêter au vieux prétexte, je veux dire le voyage de la Terre Sainte, parce que la Religion y étoit interessée. Dès que le Parlement, qui avoit été convoqué pour ce sujet, eut commencé ses Séances, le Roi lui demanda un puissant secours, qui pût le mettre en état d'accomplir son Vœu. Il représenta, qu'ayant été jusqu'alors dans l'impossibilité d'entreprendre son voyage, les Chretiens de la Palestine ne pouvoient que souffrir beaucoup de ce retardement.

d'aller en Guienne.

Il demande un secours au Parlement sous prétexte du voyage de la Terre Sainte.

Bien que les Seigneurs fussent très persuadez que le Roi n'avoit aucun dessein d'entreprendre ce voyage, ils craignirent pourtant de donner quelque prise sur eux, s'ils refusoient le secours qui leur étoit demandé sur un prétexte si plausible. Ils résolurent donc d'accorder un Subside, mais en y ajoutant des conditions dont ils esperoient de tirer quelque avantage, soit que le Roi exécutât son projet, ou que, comme on le soupçonnoit, il employât l'argent qu'on lui donneroit à toute autre chose. Cette résolution étant prise, ils lui envoyerent des Députez pour lui porter leur réponse, qui contenoit en substance, que s'il vouloit laisser aux Eglises la liberté des élections, & faire observer de bonne foi les Chartres du Roi son Pere, ils feroient leurs efforts pour le contenter. Henri, qui s'étoit attendu à cette demande, avoit déja préparé sa réponse. Il dit à ces Députez, qu'il ne desavouoit pas, qu'en certaines occasions, il n'eût poussé un peu trop loin la Prérogative Royale : mais qu'il étoit dans une ferme résolution de ne retomber plus dans la même faute. Il ajouta qu'ils pouvoient s'assurer que les Chartres du Roi Jean seroient exactement observées. Ensuite, s'adressant à ceux d'entre les Députez qui étoient du Corps du Clergé, il les pria de considerer, que, parmi les Prélats qui gouvernoient alors l'Eglise d'Angleterre, il y en avoit peu qui n'eussent été élevez aux Dignitez qu'ils possedoient, à la faveur de cette Prérogative Royale dont ils se plaignoient. Il leur demanda si eux-mêmes, dans le tems qu'ils avoient été élus, auroient souhaité qu'il y eût eu dans les élections cette liberté qu'ils demandoient avec tant d'instance. Enfin, il ajouta, que puisqu'ils desiroient qu'il reformât les abus du Gouvernement, ils devoient eux-mêmes lui donner l'exemple d'une bonne reformation : Qu'ils n'avoient qu'à quitter leurs Evêchez & leurs Abbayes, acquises par des voyes illégitimes, & qu'il leur donnoit sa parole que leurs places ne seroient remplies que par des gens d'une capacité reconnue, & d'une vie sans reproche. Les Prélats, se trouvant confondus par des objections si pressantes, se contenterent de répondre, qu'il ne s'agissoit pas pour le présent de défaire ce qui avoit été fait, mais de prévenir les maux à venir. Comme l'unique but du Roi étoit de tirer un secours du Parlement ; il ne poussa pas plus loin ses reproches. Content d'avoir un peu mor-

Le secours est accordé à condition que les Chartres seront observées.

Réponse du Roi aux Députez du Parlement, & particulierement aux Evêques.

HENRI III 1153.

Le Subside est accordé.

tifié le Clergé, il dit aux Députez, qu'il étoit disposé à prendre avec le Parlement toutes les mesures nécessaires pour reformer les abus. Sur ces assurances, le Clergé lui accorda la Dixme de ses revenus pendant trois années, & les Seigneurs trois marcs pour chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Excommunication prononcée solemnellement contre les Infracteurs des Chartres.

L'engagement où le Roi venoit d'entrer à l'égard des Chartres, étoit trop formel pour pouvoir se dispenser de l'exécuter. Ainsi, sans se faire solliciter, il convoqua dans la grande Salle de Westminster, une Assemblée où se trouverent tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels, ayant chacun un cierge à la main. Le Roi ne voulut pas en prendre, disant qu'il vouloit tenir la main sur son cœur (1) pendant toute la cérémonie, afin de faire mieux connoitre qu'il donnoit un sincere consentement à ce qu'on alloit prononcer. Alors l'Archevêque de Cantorberi s'étant levé, en présence de tout le Peuple, prononça un terrible anathême contre ceux qui, à l'avenir, s'opposeroient, directement ou indirectement, à l'exécution des deux Chartres; ensuite, contre ceux qui violeroient, diminueroient, ou altereroient, en quelque sorte que ce fût, les Loix & les Constitutions du Royaume. Cette exécration étant prononcée, les deux Chartres furent lues à haute voix, & confirmées par le Roi, qui tenoit toujours la main sur son cœur. Cela fait, chacun des Seigneurs, jettant son cierge à terre, souhaita que ceux qui violeroient ces Chartres fumassent ainsi dans l'Enfer.

Henri cherche à se dégager de sa promesse.

Qui n'auroit cru que l'acquiescement du Roi à une exécration prononcée avec tant de solemnité, étoit une preuve indubitable de l'intention qu'il avoit d'observer religieusement sa promesse? Peut-être avoit-il en effet ce dessein, dans le tems qu'il tenoit la main sur son cœur. Cependant, le Parlement ne fut pas plutôt séparé, qu'il chercha tous les moyens possibles de s'en dégager. Outre qu'il étoit naturellement inconstant, & peu scrupuleux, on prétend qu'il fut porté à cette résolution par quelques-uns de ses Favoris, qui lui représenterent, qu'il ne seroit qu'un Roi en peinture, pendant que les deux Chartres demeureroient en vigueur. Mais comme ils s'apperçurent qu'il étoit retenu par la considération de son serment, ils lui conseillerent de s'adresser au Pape, lui faisant entendre, que, pour deux ou trois-cens marcs, il lui seroit aisé d'en obtenir la cassation. Ce foible Prince, qui suivoit ordinairement les plus mauvais conseils, ne fit aucune difficulté de s'arrêter à celui-ci. Il étoit conforme à ses inclinations; cela suffisoit pour le faire passer par-dessus ce que l'honneur & la Religion exigeoient de lui, & pour l'empêcher de faire attention aux maux qui pouvoient lui en arriver. Mais, si c'est une cho-

(1) Le Roi dit, après que toute la cérémonie fut finie: *Ainsi Dieu me soit en aide, comme j'observerai inviolablement toutes ces choses!* *M. Paris* semble insinuer que les seuls Evêques avoient des Cierges à la main, car il fait dire au Roi, qu'il n'en vouloit pas tenir un, *à cause qu'il n'étoit pas Prêtre.* Tind.

se étonnante, que ce Prince fit si peu de cas de sa parole & de ses sermens, on n'a pas moins sujet d'être surpris, que de semblables maximes se trouvassent autorisées par la conduite ordinaire de celui qui se disoit le Vicaire de J. Christ.

Il part pour la Guienne.

Cependant, Henri employoit aux préparatifs de la guerre de Guienne, le Subside que le Parlement lui avoit accordé pour le voyage de la Terre Sainte. Quand tout fut prêt, il se rendit à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à ses Troupes. Ensuite, ayant laissé la Régence à la Reine & au Prince Richard, il fit mettre à la voile, étant accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, qui, pour raison de leurs Fiefs, n'avoient pu se dispenser de ce service. Dès qu'il fut arrivé à Bourdeaux, il se mit à la tête de son Armée, pour aller assieger *la Reole*, qui étoit entre les mains des Revoltez. Comme ils avoient compté sur son indolence ordinaire, ils avoient négligé de bien munir les Places dont ils s'étoient emparez. Cela lui donna la facilité de se rendre maitre, non seulement de celle-ci, mais encore de toutes celles qui étoient en leur pouvoir. Pendant ce tems-là, le Roi de Castille n'ayant fait aucune démarche pour soutenir ses partisans, Henri se persuada qu'il attendoit son départ pour exciter de nouveaux troubles dans cette Province, & il craignit que ce ne fût toujours à recommencer. Cette pensée lui causoit beaucoup d'inquietude, parce que, pour prévenir les desseins de son ennemi, il se voyoit obligé de tenir toujours une Armée Angloise dans la Guienne, sans avoir de quoi l'entretenir. Pour se tirer de cet embarras, il envoya en Espagne un Ambassadeur, qui eut ordre de proposer le mariage d'Edouard son Fils ainé, avec *Eleonor* Fille d'Alphonse Roi de Castille (1). Alphonse se voyoit peu en état de se rendre maitre de la Guienne, depuis que le Secours Anglois y étoit arrivé. D'ailleurs, il consideroit que le mariage qu'on lui proposoit étoit très avantageux à la Princesse sa Fille. Ainsi, sans se faire trop presser, il y donna les mains, & en cette consideration, il ceda au Prince Edouard tous les droits qu'il prétendoit avoir sur la Guienne (2). Ce mariage fut conclu avec beaucoup de secret, Henri ayant dessein de se servir du prétexte de la guerre, pour tirer un nouveau Subside du Parlement. Dans ces entrefaites, le Comte de Leicester, qui s'étoit retiré en France (3), voyant Henri engagé dans une guerre contre les Gascons, leva quelques Troupes à ses dépens, & alla lui offrir ses services. L'arrivée de ce Seigneur, & la nouvelle qui se répandoit qu'Al-

Il y fait quelques progrès.

Il fait demander Eleonor de Castille pour le Prince Edouard son Fils.

Elle lui est accordée.

Le Comte de Leicester va offrir ses services au Roi.

(1) *Eleonor* étoit Sœur d'*Alphonse*, Roi de Castille. TIND.

(2) L'Evêque de *Bath*, & *Jean Mansel*, Chapelains du Roi furent les Agens dans l'affaire de la cession de la *Guienne*, au Prince *Edouard*, & ils rapporterent une Chartre scellée avec un Sceau d'or; on peut la voir dans les Archives du Roi, dans le Vieux-Cloître (*Chapter-house*) de *Westminster*. TIND.

(3) On dit que le Comte de *Leycester* retiré en France, refusa généreusement l'offre d'en être Grand Sénéchal. *M. Paris*. TIND.

Les Gascons se soumettent.

phonse traitoit secretement avec le Roi, firent peur aux Rebelles, & les porterent à se hâter de se ranger à leur devoir.

1254. Henri tâche en vain de tirer de l'argent du Parlement sous prétexte de la Guerre de Guienne.

Pendant ce tems-là, Henri, feignant de craindre les attaques des Castillans, avoit ordonné à la Reine d'assembler le Parlement pour lui demander du secours. Mais cette tentative n'eut pas le succès qu'il s'en étoit promis. Le Parlement, qui avoit eu quelque connoissance confuse du Traité qui se négocioit en Espagne, répondit, que tous les Barons se tiendroient prêts à servir le Roi, de leurs biens & de leurs personnes, à la premiere nouvelle de l'invasion des Castillans. Ce n'étoit pas là ce que le Roi demandoit. Cependant, comme il croyoit qu'on n'avoit encore aucune connoissance du Traité fait à Burgos, il écrivit à la Reine & au Prince Richard, qu'il se trouvoit extremement embarrassé, ayant reçu des avis certains que le Roi de Castille se préparoit à envahir la Guienne, avec une nombreuse Armée de Maures. Sur ce fondement, il leur ordonnoit de presser le Parlement de lui accorder un secours proportionné à ses besoins. Mais comme, dans cet intervalle, la vérité du Traité fait avec Alphonse s'étoit confirmée par le rapport du Comte de Leicester qui étoit retourné en Angleterre, la Reine n'osa presser le Parlement sur un prétexte si frivole. Henri, n'ayant pu réussir de ce côté-là, se réduisit à donner ordre au Prince son Frere de tirer de l'argent des Juifs, à quelque prix que ce fût. Richard s'acquitta de cette commission avec tant de rigueur, qu'à force de vexations, il réduisit ce miserable Peuple à demander la permission de quitter le Royaume. Mais cela même leur ayant été refusé, ils se virent contraints de payer au Roi une Taxe beaucoup plus forte que celles qu'ils avoient payées auparavant.

Il exige de l'argent des Juifs.

Mariage du Prince Edouard.

Dès que la Reine eut reçu l'avis de la conclusion du mariage de son Fils, elle se hâta de se rendre à Bourdeaux, accompagnée d'Edouard & d'Edmond ses Fils, & de l'Archevêque de Cantorberi. Immédiatement après son arrivée, le Prince Edouard fut envoyé, avec un superbe train, à Burgos, où il épousa l'Infante Eleonor, avec laquelle il reprit, peu de jours après, le chemin de Bourdeaux, où le Roi & la Reine les attendoient. Pendant le séjour que la Cour fit dans cette Ville, le Roi confirma, par une nouvelle Patente, le don de la Guienne qu'il avoit déja fait au Prince son Fils, à quoi il ajouta encore l'Isle d'Irlande, & le droit de Souveraineté sur le Païs de Galles (1). Henri, n'ayant plus rien à faire

(1) Au don de la *Guienne*, de l'*Irlande*, & de la principauté de *Galles*, furent ajoutées la Cité & les Villes de *Bristol*, *Stamford* & *Grantham*. (*M. Paris.*) Avant le retour du Roi, lorsqu'il regla ses comptes, il parut que les dépenses de ses Expéditions, se montoient à 20700 livres sterling, sans compter les Terres, les Gardes (*Wardships*) &c. données à des Etrangers; & 30002 Marcs dépensez pour ses Freres *Poitevins*. Quelqu'un lui ayant parlé de ces grandes dépenses, il repliqua: *Oh! tête D.... n'en parlez pas davantage, le seul récit de cela étonneroit les gens.* TIND.

en Gascogne, se prépara pour son départ. Mais pour éviter les fatigues de la Mer, il demanda au Roi de France, qui s'étoit heureusement tiré des mains des Infideles par une grosse rançon (1), la liberté de traverser ses Etats, pour aller s'embarquer à Boulogne. Louis lui ayant très agreablement accordé sa demande, alla le recevoir à Chartres (2), & le conduisit à Paris, où il le régala pendant huit jours.

Henri retourne en Angleterre par la France.

Henri fit son entrée dans Londres avec une pompe extraordinaire, & reçut de cette Ville le présent de cent livres sterling qu'elle avoit accoutumé de faire en semblables occasions. Mais, comme il n'en parut pas satisfait, on y ajouta une piece de vaisselle d'argent curieusement travaillée, dont il fut content. Cela n'empêcha pas que, peu de jours après, il ne prît une occasion qui se présenta, pour tirer de cette Ville un présent plus considérable. Un certain Prêtre accusé d'un meurtre, s'étant sauvé des prisons de Newgate où l'Evêque de Londres l'avoit fait enfermer, la Ville fut condamnée à payer au Roi trois-cens marcs (3), pour puni-

Il exige de l'argent de la Ville de Londres.

(1) La rançon du Roi de France se monta à quatre-cens-mille livres. Tind.
" Quant les *Sarrasins* virent qu'ilz ne peurent vaincre le *Roy* (*Louis IX.*,) par
" menasses, ilz retournerent à lui, & lui demanderent combien il vouldroit don-
" ner de finance au Souldan en oultre *Damiete*, qu'il leur rendroit. Et le *Roy* res-
" pondit, que si le *Souldan* vouloit prandre pris & ranczon raisonnable, qu'il man-
" deroit à la *Royne*, qu'elle le paiast pour la ranczon de sa gent. Et les *Sarrasins* lui
" demanderent, pourquoy il le vouloit mander à la *Royne*. Et il leur respondit que
" c'estoit bien raison qu'il le fist ainsi, & qu'elle estoit sa Dame & compaigne.
" Et adonc le Conseil du *Souldan*, alla sauoir audit *Souldan*, combien il deman-
" doit au *Roy*. Et tantoust retournerent vers le Roi; & lui disdrent; que si la
" *Royne* vouloit paier *dix cens mille besans d'or*, qui valoient lors *cinq cens mil*
" *liures* qu'elle deliureroit le *Roy* parce faisant. Et le *Roy* leur demanda par leur
" serement, si la *Royne* leur paioit les *cinq cens mil liures*, si le *Souldan* consenti-
" roit sa deliurance. Et ilz retournerent sauoir au *Souldan* s'il vouloist ainsi faire,
" & promettre. Et rapporterent les gens de son Conseil, qu'il le vouloit bien. Et
" lui en firent le serement Et si toust que les *Sarrasins* lui eurent juré & promis
" en leur foy d'ainsi le faire & de le deliurer: le *Roy* promist qu'il paieroit vou-
" lentiers pour la ranczon & deliurance de sa gent *cinq cens mil liures*, & pour
" son corps qu'il rendroit *Damiete* au *Souldan*: & qu'il nestoit point tel qu'il se
" voulsist redimer, ne auoir pour aucune finance de deniers la deliurance de son
" corps. Quand le *Souldan* entendit la bonne voulenté du *Roy*, il dist: *Par ma*
" *loy, franc & liberal est le* François, *qui n'a voulu barguigner sur si grant somme*
" *de deniers: mais a octroié faire & paier ce qu'on lui a demandé. Or lui allez dire*
" fist le Souldan, *que je lui donne sur sa ranczon cent mil liures, & ne paiera que*
" *quatre cens mil.* " *Hist. de S. Loys*, par *Jean* Sire de *Jonville*, Edit de *Cl. Menard*, in-4 pp. 144. 145.

(2) *Henri* fut accompagné par mille Cavaliers de distinction bien montez. Il avoit avec lui la Reine son Epouse, & sa Sœur la Comtesse de *Cornouaille*; au devant desquelles furent la Reine de France, & sa Sœur la Comtesse d'*Anjou*. On y vit aussi la vieille Comtesse de *Provence*, Mere de toutes ces Dames. *M. Paris*. Tind.

(3) C'est *trois mille* Marcs à quoi se monta l'Amende que la Ville de Londres fut condamnée de payer. Tind.

HENRI III. 1254.

tion de sa négligence. Ce Jugement fut trouvé d'autant plus inique; qu'il avoit été justifié par de bonnes preuves, que les Officiers mêmes de l'Evêque avoient favorisé l'évasion du prisonnier.

Affaires de Sicile.

J'ai laissé l'Empereur Conrad, & le Pape Innocent, dans une guerre fort échauffée. Le dernier étoit enfin parti de Lyon, pour se rendre à Genes, d'où il avoit dessein d'aller secourir la Ville de Naples que Conrad tenoit étroitement assiegée. Mais cette résolution ayant été prise trop tard, l'Empereur eut le tems de se rendre maitre de cette Capitale, & ensuite de tout le reste du Royaume. Cet heureux succès lui fit concevoir le dessein de s'emparer aussi de l'Isle de Sicile, & si l'on en croit quelques Historiens, il l'exécuta par une insigne trahison. On prétend qu'ayant attiré à *Melphi* le jeune Henri son Frere, à qui Frideric II. avoit laissé la Sicile en partage, il l'y fit assassiner. C'étoit, dit un Historien de Naples, de tous les Enfans de Frideric, celui qui valoit le mieux, & qui donnoit de plus belles esperances.

Conrad se rend maitre de Naples.

Il fait mourir son Frere Roi de Sicile.

Avant la mort de ce jeune Prince, le Pape, qui voyoit ses affaires fort dérangées par les progrès de Conrad, avoit envoyé en Angleterre le même *Albert* dont j'ai parlé ci-devant, pour offrir au Roi la Couronne des deux Siciles. Mais Henri avoit rejetté cette offre, par la considération de son Neveu, qu'il ne vouloit pas dépouiller. Innocent n'ayant pu réussir dans ce projet, prit occasion de la mort du Roi de Sicile, pour renouveller l'Excommunication de Conrad, qu'il accusoit d'être le meurtrier de son Frere. Mais l'Empereur s'en défendit hautement, soit qu'il fût innocent, ou qu'il crût qu'on ne pouvoit pas aisément le convaincre de ce crime. Il écrivit même au Roi d'Angleterre, pour lui faire part de la mort de ce jeune Prince, & pour lui témoigner l'extrême douleur qu'il en ressentoit. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette douleur étoit bien sincere. Il suffira de remarquer, que s'il fut coupable de ce meurtre, il ne jouït pas longtems du fruit de sa perfidie. Il mourut cinq mois après, empoisonné, comme on le publia, par un Medecin que *Mainfroi* son Frere bâtard avoit gagné. Bien loin de soupçonner la main d'où partoit ce coup, il laissa la Tutele de *Conradin* son Fils, au même Mainfroi.

Le Pape offre au Roi les deux Siciles.

Henri les refuse.

Conrad est accusé de la mort de son Frere.

Il meurt empoisonné par Mainfroi son Frere bâtard.

La mort de Conrad, qui arriva l'an 1253, changea entierement la face des deux Siciles. Mainfroi, sous prétexte d'agir pour son Pupile qui étoit en Allemagne, forma le projet de se rendre maitre de ces deux Royaumes. Mais il y trouva tant de difficultez, qu'il fut obligé de le tenir caché, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion plus favorable. Cependant Innocent, qui tenoit alors sa Cour à Perouse, s'étant mis à la tête d'une Armée, marcha dans le Royaume de Naples, dont les Peuples se déclarerent en sa faveur. Mainfroi lui-même, qui ne voyoit aucun moyen de s'opposer à ce torrent, alla le trouver à Naples. Dès qu'il fut auprès de lui, il sut agir avec tant de dissimulation, que le Pape, le voyant véritablement dans ses interêts, l'admit dans tous ses Conseils, & lui confirma le don de la Principauté de Tarente, que l'Empereur son

Innocent IV. se rend maitre du Royaume de Naples.

Il est dupé par Mainfroi.

Pere lui avoit fait dans son Testament. Mainfroi se voyant ainsi bien établi dans l'esprit du Pape, pensa d'abord aux moyens d'en tirer quelque avantage pour exécuter ses desseins. Dans cette vue, il lui conseilla de disperser ses Troupes dans tout le Royaume, appuyant ce conseil de deux raisons auxquelles Innocent se laissa surprendre. La premiere étoit, qu'il y avoit de la nécessité à soulager les habitans de Naples, de peur qu'étant trop foulez, ils ne se portassent à la revolte. Il fondoit la seconde, sur ce qu'il n'étoit pas moins important de tenir en bride les Allemans, que Conrad avoit laissez dans le Païs, sous la conduite de deux Princes de Baviere. Cette ruse lui ayant réussi selon ses souhaits, il se tourna du côté des deux Princes Allemans, qui vrai-semblablement ne devoient pas être plus difficiles à surprendre que le Pape. Par le moyen de quelques Emissaires secrets, il leur fit entendre, qu'il avoit beaucoup à cœur les interêts de Conradin, & que ce n'étoit que par politique, qu'il avoit feint d'être partisan du Pape. Ensuite, il leur fit valoir les forces qu'Innocent avoit dans le Royaume, & leur conseilla d'aller en Allemagne chercher du secours. Ce qui porta le plus ces deux Princes à suivre son conseil, fut l'assurance qu'il leur donna, qu'en leur absence, il auroit soin de leurs Troupes. Il leur fit entendre, qu'il se faisoit fort d'engager le Pape à leur fournir la subsistance, en lui faisant esperer qu'il pourroit les renvoyer en Allemagne; & que cependant, il feroit durer la négociation, jusqu'à ce qu'ils fussent de retour. Par ce double conseil, Mainfroi affoiblit les forces du Pape, en les lui faisant disperser, & se délivra de la présence importune des deux Princes Allemans, en se reservant leurs Troupes, pour s'en servir au besoin.

Innocent offre les deux Siciles à Henri, pour Edmond son second Fils. *Act. Publ. T. I. pag. 513.*

L'Armée qu'Innocent avoit menée dans le Royaume de Naples ne pouvoit être entretenue sans une très grande dépense, que ce Pontife ne pouvoit pas longtems soutenir. Dans la crainte où il étoit que ses Troupes ne vinssent à se débander, s'il ne trouvoit de l'argent pour les payer, il fit auprès du Roi d'Angleterre une nouvelle tentative, qui lui réussit mieux que la précedente. Sous prétexte d'informer ce Prince des particularitez de la mort du Roi de Sicile son Neveu, il lui envoya un Nonce, qui eut ordre de lui offrir de sa part la Couronne des deux Siciles pour le Prince *Edmond* son second Fils. Il lui fit représenter, que ses scrupules n'étoient plus de saison, depuis la mort du jeune Roi son Neveu: que d'ailleurs, il devoit considerer l'offre qu'il lui faisoit, comme un témoignage très particulier de son estime & de son affection, dont il n'y avoit point de souverain en Europe qui ne se trouvât honoré. Enfin, qu'une Couronne étoit un présent qui ne demandoit pas qu'on déliberât longtems, si l'on devoit l'accepter. Ces offres éblouïssantes firent tout l'effet que le Pape s'en étoit promis. Henri, sans consulter le Prince son Frere, ni le Parlement, duquel il devoit tirer les secours nécessaires pour faire réussir cette entreprise, accepta ce présent imaginaire, avec de grandes marques de reconnoissance. Dès ce moment, il fit prendre au Prince Ed-

Henri accepte ce présent imaginaire.

HENRI III. 1254.

mond le Titre de Roi de Sicile. Depuis que ce Roi peu avisé se fut imprudemment engagé dans cette affaire, il n'eut jamais la force ni la sagesse de se débarasser des pieges que le Pape lui tendit sous ce prétexte. Ce Pontife lui fit entendre, qu'avec une médiocre somme d'argent, il auroit la satisfaction de voir, en peu de tems, son second Fils sur le Trône; & qu'une Couronne, comme celle de Sicile, valoit bien la peine qu'il fît quelques efforts pour l'obtenir. Flatté de cette agreáble esperance, Henri ne fit aucune difficulté d'envoyer au Pape tout l'argent comptant qu'il avoit, tout ce que le Prince son Frere lui voulut prêter, & tout ce qu'il put extorquer des Juifs ou de ses autres sujets, par le moyen des Juges députez dans les Provinces qu'il mit encore en usage. Mais cela ne suffisant pas pour contenter le Pape, il se laissa porter jusqu'à cet excès d'imprudence, que de s'engager, sous peine d'être excommunié, & privé de la Dignité Royale, à payer toutes les sommes que le Pontife emprunteroit pour faire réussir leur entreprise. Innocent, muni de ce pouvoir illimité, n'épargna pas la bourse de son ami. Par des emprunts vrais ou simulez, il l'engagea si avant, qu'il n'étoit pas possible que ses revenus ordinaires pussent suffire à cette dépense. C'est ce qui le mit souvent dans la nécessité de faire à son Parlement des demandes, qui le rendirent de plus en plus odieux à ses Sujets. Mais il étoit tellement entêté de cette affaire, qu'il ne comptoit pour rien les plaintes & les murmures du Peuple, pourvu qu'il crût trouver l'argent nécessaire pour exécuter son projet.

Il envoye de l'argent au Pape.

Il s'engage à payer ce que le Pape pourra emprunter. *M. Paris.*

Innocent savoit bien qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi d'accomplir ses engagemens. Mais il se promettoit, qu'en usant de la plénitude de sa Puissance Apostolique, il pourroit lui fournir assez de moyens pour arracher l'argent des bourses de ses Sujets. Le premier de ces moyens fut une Bulle adressée à l'Archevêque de Cantorberi, & à l'Evêque de Chester, par laquelle le Pape leur donnoit pouvoir d'emprunter de l'argent de toutes sortes de Personnes, au nom de l'Eglise Romaine, avec ordre de remettre, entre les mains du Roi, les sommes qui proviendroient de ces emprunts. Il est aisé de comprendre, que le Pape se servit du nom de l'Eglise Romaine, premierement, parce qu'il savoit bien que personne ne voudroit prêter de l'argent au Roi; en second lieu, parce que l'Eglise avoit des moyens pour forcer les gens, du moins Ecclésiastiques, à prêter leur argent, ce que le Roi ne pouvoit pas faire.

Le Pape se sert de divers moyens pour faire trouver de l'argent au Roi. *Act. Publ. T. I. p. 511.*

Ibid.

Le voyage de la Terre Sainte fournit au Pontife un prétexte d'accorder au Roi, deux Décimes sur le Clergé. Mais en même tems, il ordonna que l'argent qui en proviendroit seroit déposé en un lieu sûr, d'où il ne pourroit être tiré que par ses ordres. Il vouloit faire entendre, que c'étoit pour empêcher que le Roi ne l'employât à d'autres usages qu'à l'Expédition de la Terre Sainte. Mais dans la vérité, c'étoit à la prétendue conquête de la Sicile que ces sommes étoient destinées. Par une troisieme Bulle, il accorda au Roi la vingtieme partie des revenus Ecclésiastiques d'Ecosse,

Ibid.

d'Ecosse, pourvu que cette levée se pût faire sans scandale. Cependant, comme il s'étoit engagé à contribuer lui-même aux frais de la conquête projettée, il promit de faire compter au Prince Edmond, cent-mille livres tournois, dont la moitié lui seroit payée aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Lyon. Grand engagement, pour une entreprise de cette nature! Encore étoit-il restreint par cette clause, *si le Pontife n'en avoit pas besoin lui-même, pour la défense du S. Siege.*

Ibid.

Quelques précautions que le Pape prît pour faire trouver de l'argent au Roi, il craignit qu'elles ne fussent [illegible] suffisantes, ou que ce Prince ne dissipât inutilement les Finances qu'il auroit amassées. Ce fut dans cette pensée, qu'il l'exhorta par un Bref à retrancher toutes les dépenses non nécessaires, sans excepter celles qui étoient destinées à des usages pieux, par la raison que la conquête de Sicile étoit au-dessus de toutes les œuvres de charité. Quoiqu'Edmond ne possedât encore qu'un vain Titre, le Roi son Pere, aveuglé par les esperances dont le Pape le flatoit, regardoit ce jeune Prince comme le véritable Souverain des deux Siciles. Dans cette pensée, il voulut que, par une Patente authentique, il donnât à Thomas Comte de Savoye, Oncle de la Reine, la Principauté de Capoue, qui, comme tout le reste du Royaume, étoit encore en dispute entre le Pape & Conradin. Mais, quoiqu'il semblât que le Pape s'étoit dépouillé de ce Royaume en faveur d'Edmond, il ne laissoit pas de disposer, sans le consulter, de ce qui en dépendoit. On voit, dans le Recueil des Actes Publics divers dons que le Pontife faisoit, dans ce même Royaume, au Comte de Hoemburch son Général, & à d'autres.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Pendant que le Pape continuoit ses négociations en Angleterre avec tout le secret possible, de peur d'effaroucher les Siciliens, le Bâtard Mainfroi prenoit à Naples, des mesures pour se procurer la Couronne des deux Siciles. Il pratiquoit les Troupes Allemandes que l'Empereur Conrad avoit menées, & s'assuroit du secours des Sarrasins, qui étoient en fort grand nombre dans les deux Royaumes. Dès que ses affaires furent au point où il les desiroit, il chercha l'occasion de se déclarer ouvertement, & il ne tarda pas longtems à la trouver. Une querelle qu'il eut à la Cour du Pape, où il tua un homme qui l'avoit offensé, l'ayant obligé à s'en éloigner, il fut cité à comparoitre en Jugement pour rendre raison de ce meurtre. Sur son refus, Innocent fit marcher des Troupes vers la petite Ville de Nocera, habitée par les Sarrasins, où le Meurtrier s'étoit retiré. Il n'en fallut pas davantage pour fournir à Mainfroi un prétexte d'assembler ses amis, qui étoient déja préparez. Avec les secours qui lui vinrent de plusieurs endroits, il alla au-devant des Troupes qui marchoient contre lui, & les ayant attaquées avec avantage, entre Troya & Foggia, il en tua une partie, & mit les autres en fuite. Innocent ne fut pas peu surpris de la défaite de son Armée, & de se voir sur les bras ce nouvel ennemi, dont il avoit prétendu se servir pour chasser les Allemans du Royaume. Cet évenement lui ayant fait connoître que Mainfroi n'avoit fait que

Mainfroi pense à se faire Roi de Sicile.
Gio Summonte Hist. di Napoli.

Il quitte la Cour du Pape pour un meurtre.

Il est cité en Justice, & il refuse d'obéir.

Le Pape fait marcher des troupes contre lui.

Il bat l'Armée du Pape.

HENRI III. 1254.

l'amuser, il comprit que, puisque les Allemans avoient pris le parti du Bâtard, il lui seroit difficile de se maintenir dans le Royaume avec ses seules forces. Dans cette pensée, il redoubla ses instances auprès du Roi d'Angleterre, pour en obtenir des Troupes & de l'argent, avec un Général Anglois, le menaçant en cas de refus, de donner la Couronne de Sicile à un autre Prince. Mais comme ce secours étoit encore bien éloigné, le chagrin qu'il conçut de voir ses affaires dans une si fâcheuse situation, lui causa une maladie qui le coucha dans le tombeau. Quoique la plupart des Historiens mettent plus d'une [illegible] d'intervalle entre la mort d'Innocent IV. & l'élection d'Alexandre IV. qui lui succeda, le nouveau Recueil des Actes Publics d'Angleterre fait voir manifestement, qu'Alexandre IV. fut élu peu de mois après la mort d'Innocent. En effet, on y trouve des Bulles de ces deux Papes datées de la fin de la même année 1254.

Innocent IV. meurt.

Alexandre IV. lui succede.

Alexandre, suivant les traces de son Prédécesseur, résolut de continuer la guerre contre Mainfroi, qui, voulant encore tenir ses desseins cachez, s'étoit déclaré pour Conradin, de peur d'effaroucher les Allemans dont il avoit grand besoin. Comme le Pape n'en avoit pas moins des secours d'Angleterre, au-lieu de menacer Henri, comme Innocent avoit fait, il lui dépêcha l'Evêque de Boulogne, à qui il mit en main un anneau pour investir, par cette marque, le jeune Edmond du Royaume de Sicile. Mais, pendant que le Légat étoit en chemin, les affaires d'Alexandre achevoient de se ruïner. Ce Pontife ayant emprunté de l'argent de tous côtez, sur le compte du Roi d'Angleterre, avoit trouvé le moyen d'assembler une Armée de soixante-mille hommes, dont il avoit donné le commandement au Cardinal *Octavien Ubaldini*, Florentin, avec ordre d'aller assieger Mainfroi dans Nocera. Ce Cardinal avoit pour Lieutenant le Marquis de Hoemburch, Allemand, qui avoit longtems servi Innocent IV. mais qui, depuis quelque tems, s'étoit laissé corrompre par Mainfroi. Dès que cette Armée se fut approchée de Nocera, le Marquis, qui épioit les occasions d'engager Octavien dans quelque fausse démarche, lui représenta, qu'il étoit non seulement inutile, mais contre son honneur, d'employer une si grande Armée pour se rendre maitre d'une bicoque. Il ajouta, que les environs de cette Place étoient sans fourrage, & que d'ailleurs, il paroissoit bien que Mainfroi n'étoit pas en état de faire de grands efforts, puisqu'il s'étoit renfermé entre des murailles. Le Général Ecclésiastique, qui avoit peu d'expérience dans le métier de la guerre, regardant le Marquis comme un homme habile & fidele, se laissa aisément persuader de séparer son Armée, sur la fausse opinion que son ennemi avoit peur. Il n'eut pas plutôt fait cette faute, que Mainfroi sortit de Nocera, & fondant à l'improviste sur l'Armée qui venoit l'assieger, il la mit dans une entiere déroute. La perte que le Pontife fit en cette occasion fut si grande, qu'il ne se vit plus en état de se maintenir dans ce Païs-là. Ainsi Mainfroi se rendit aisément maitre

Alexandre leve une grande armée contre Mainfroi. *Act. Publ. T. I. p. 532.*

M. Paris.

Act. Publ. T. I. p. 541. Gio Summonte.

Mainfroi défait l'Armée du Pape.

Il est couronné

des deux Siciles, & se fit couronner à Palerme, après avoir fait courir le bruit que le jeune Conradin étoit mort en Allemagne.

HENRI III. 1255.

Roi des deux Siciles.

Quoiqu'Alexandre ne trouvât plus aucune ressource en Italie, il ne perdit pas l'esperance de rétablir ses affaires par le moyen du Roi d'Angleterre, qui étoit peu informé de la révolution arrivée dans le Païs auquel il prenoit un si grand interêt. En effet, l'Evêque de Bologne se rendit à Londres, où, sans faire aucune mention de ce qui étoit arrivé dans le Royaume de Naples, ni du Couronnement de Mainfroi, il donna au jeune Edmond l'Investiture des deux Siciles. Cela se fit avec une pompe qui ajouta un nouveau degré à la satisfaction de Henri. Ce foible Prince regardoit cette cérémonie, comme si en effet elle eût mis Edmond en possession d'une Couronne. Mais s'il se trouvoit des flateurs qui le félicitoient de cette augmentation de gloire, il y avoit des gens plus sages qui gémissoient de voir leur Roi devenir de plus en plus la dupe du Pape. En effet, il n'étoit pas bien difficile de comprendre qu'il s'engageoit dans une entreprise, que tout l'argent comptant qui se trouvoit en Angleterre n'auroit pas été capable de faire réussir.

Le Légat investit le Prince Edmond des deux Siciles.

Henri avoit peu de raison de s'attendre à de grands secours de la part de son Peuple, qu'il avoit trop mécontenté. Encore moins pouvoit-il esperer de faire entrer les Barons dans un projet où il s'étoit témerairement engagé, sans prendre les avis de ceux qui pouvoient seuls lui fournir les moyens d'en sortir à son honneur. Cela n'empêcha pas que, dans un Parlement qu'il convoqua cette année, il ne demandât un secours d'argent, avec autant de confiance que s'il n'eût effectivement travaillé que pour le bien de l'Etat. Quoique le Parlement s'interessât peu dans le succès de l'affaire de Sicile, il crut pourtant pouvoir tirer quelque avantage des besoins du Roi, en profitant de cette occasion, pour procurer d'une maniere solide, l'observation des deux Chartres. Dans cette vûe il répondit au Roi, qu'on lui accorderoit un Subside, à ces deux conditions, que les deux Chartres seroient observées, & que le Grand Trésorier, le Grand Justicier, & le Grand Chancelier, seroient nommez par le Parlement, sans pouvoir être destituez que par la même autorité. Mais le Roi n'ayant pas jugé à propos d'accepter ces conditions, proroga le Parlement jusqu'à la Fête de St. Michel.

Le Roi demande un secours au Parlement,

Qui demande à son tour certaines conditions.

Il est prorogé.

Pendant cet intervalle, Henri fut obligé de faire un voyage en Ecosse, pour les interêts de la Reine sa Fille, qui se plaignoit de ceux qui gouvernoient le Royaume pendant la Minorité du Roi son Epoux (1). La présence du Roi d'Angleterre contribua beaucoup à règler les affaires de ce Royaume, qui commençoient à se sentir des desordres ordinaires pen-

Voyage du Roi en Ecosse.

(1) Les Chevaliers *Robert de Ross* & *Jean Baillol*, Régens d'Ecosse, furent accusez de tenir la Reine comme prisonniere, & de ne pas permettre au Roi de joüir de ses embrassemens. *Henri* ayant condamné les Régens à une Amende, remit ensemble le Roi & la Reine, & leur rendit toute la liberté qu'ils pouvoient souhaiter. TIND.

HENRI III. 1255.

dant une Minorité. Le séjour qu'il fit en Ecosse fut très court, parce qu'il étoit pressé de retourner en Angleterre, où les affaires de Sicile le rappelloient.

Rustand, Nonce du Pape, arrive en Angleterre avec diverses Bulles en faveur du Roi.

Les sommes que le Pape précedent & celui-ci prétendoient avoir empruntées pour l'affaire de Sicile, étoient si excessives, que le Roi se voyoit dans l'impossibilité de satisfaire les Créanciers vrais ou supposez. Alexandre ne l'ignoroit pas; mais comptant que les Anglois & particulierement le Clergé, étoient responsables pour leur Souverain, il employa tous les moyens imaginables pour tirer de l'argent de ce malheureux Royaume, qui étoit déja fort épuisé. Il lui fit porter les premiers coups par un Nonce nommé *Rustand*, qu'il munit de diverses Bulles dont l'unique but étoit d'exiger de l'argent du Clergé. La premiere que ce Nonce fit paroitre, ordonnoit la levée des Décimes en Angleterre, en Irlande, & en Ecosse même, tant pour l'usage du Pape que pour celui du Roi d'Angleterre. Cette Bulle étoit conçue en termes qui ne laissoient au Clergé aucun lieu de chicaner sur son exécution. Le Pontife y ordonnoit cette levée, *Nonobstant toutes Lettres, Indults, Privileges, Exemptions, ou autres Concessions, sous quelque forme, & pour quelque cause que ce pût être, & nonobstant toutes oppositions qui pourroient être imaginées.* Une seconde Bulle donnoit au Nonce le pouvoir de changer le Vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête de Sicile: Conquête que le Pape vouloit faire regarder comme bien plus importante que celle de Jerusalem. Henri s'engagea dans ce nouveau Vœu, par un Serment solemnel qu'il fit sur les reliques de St. Edouard, ainsi qu'il l'avoit fait à l'égard du premier. De plus, le Nonce fit prêcher une Croisade contre Mainfroi, comme contre un ennemi du Nom Chretien, & promit le pardon des péchez à tous ceux qui donneroient du secours au St. Siege contre ce Prince excommunié. La publication de cette Croisade fit peu d'effet en Angleterre. Mais elle en produisit un très grand dans la Palestine, en ce qu'elle obligea les Chretiens de ce Païs-là, qui voyoient les secours qui leur étoient destinez, détournez à un autre usage, à faire avec les Sarrasins une Treve pour dix ans.

Le Parlement se rassemble.

Le Parlement, qui avoit été prorogé, étant rassemblé, le Roi y pressa inutilement la demande du Subside. Il avoit eu la précaution de n'envoyer point de sommations à ceux d'entre les Seigneurs qui avoient marqué le plus de fermeté dans la derniere Séance. Mais ce fut de cela même que le Parlement prit occasion de se dispenser de répondre à sa demande. Il prétendit que, selon la teneur de la Grande Chartre, il n'étoit pas obligé de déliberer sur aucune affaire, si tous ceux qui avoient droit d'assister au Parlement n'y avoient pas été appellez. Henri, voyant peu d'apparence à pouvoir tirer de l'argent de cette Assemblée, la congédia, & chercha d'autres moyens pour en recouvrer. Il voulut en emprunter encore du Prince son Frere: mais il n'en put rien obtenir. Richard étoit fâché que le Roi se fût indiscretement engagé dans cette affaire, sans avoir

Il ne donne point de réponse au Roi.

Il est dissous.

Richard refuse de prêter de l'argent au Roi son Frere.

daigné prendre ni ses conseils, ni ceux des autres Grands du Royaume.

Mais ce que Henri n'avoit pu faire par sa propre autorité, il tâcha de le faire par l'appui du Pape, qui lui prêtoit son secours avec d'autant plus d'ardeur, que c'étoit pour ses propres interêts. On peut dire hardiment, qu'en ce malheureux Siecle, la Cour de Rome avoit perdu toute pudeur. C'est ce qui paroitra manifestement dans ce que je vais rapporter. Ce ne sera plus sur le témoignage d'un Historien dont on a tâché de rendre la bonne foi suspecte; mais sur les propres Bulles d'Alexandre IV. qui se trouvent dans les Archives d'Angleterre, selon les Copies authentiques qu'on en voit dans le Recueil des Actes Publics. Pour le dire en passant, rien n'est plus propre à refuter tout ce qu'on a voulu alleguer contre le témoignage de *Matthieu Paris*, que la conformité qui se trouve entre les Bulles, & son Histoire. Ce qu'il y a de plus étrange dans la conduite d'Alexandre, c'est qu'il n'employoit pas même à la guerre contre Mainfroi, les sommes excessives qu'il tiroit incessamment de l'Angleterre sous ce prétexte. Si l'on confronte ensemble les Histoires d'Angleterre & de Sicile, on trouvera que, dans le tems même que ce Pape épuisoit l'Angleterre d'argent par la conquête projettée, il laissoit Mainfroi jouir tranquillement de sa Couronne, sans faire presque aucun effort pour le détrôner. Ainsi la conquête de Sicile n'étoit qu'un leurre dont le Pape se servoit pour tirer de grosses sommes de Henri, sur l'esperance frivole qu'il lui donnoit de mettre Edmond son Fils sur le Trône. Dans le Recueil que j'ai souvent cité, on trouve jusqu'à la fin de 1255. diverses Bulles qui font connoitre bien clairement avec quelle avidité le Pontife Romain suçoit la miserable Angleterre.

1257. Diverses Bulles pour tirer de l'argent de l'Angleterre.

M. Paris.

Dans une de ces Bulles, il ordonne à Henri de payer quatre-mille livres à l'Evêque de Boulogne, pour les frais de la Légation; comme si la Cour de Rome n'avoit eu elle-même aucun interêt dans cette affaire.

Act. Publ. T. I. p. 547.

Dans un autre du même mois, il confirme le changement du Vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui de l'Expédition de Sicile, afin que l'argent destiné à faire la guerre aux Sarrasins, servît à payer les dettes contractées pour la conquête de ce Royaume.

Idem.

Par une autre semblable adressée à l'Archevêque de Cantorberi, il fait, de son autorité, le même changement à l'égard du Vœu du Roi de Norwege & de ses Sujets. Ensuite il leur ordonne d'envoyer en Angleterre, pour la prétendue Expédition de Sicile, l'argent qu'ils avoient destiné au voyage de la Terre Sainte.

Pag. 549.

Une troisieme ordonne à tous ceux d'entre les Anglois qui ont reçu quelque secours d'argent pour leur aider à faire le voyage de la Palestine; de le mettre entre les mains de certains Commissaires, pour être employé à l'Expédition de Sicile.

Pag. 551.

Quoiqu'il eût déja confirmé le changement du Vœu de Henri, il ne laissa pas de lui accorder, par une Bulle, la vingtieme partie des revenus du Clergé d'Ecosse, pour l'employer à l'Expédition de la Terre Sain-

Idem.

te. Cette Bulle étant posterieure à celle qui avoit changé le Vœu du Roi, on ne peut la regarder que comme une véritable supercherie, pour faire accroire aux Ecossois que leur argent seroit employé à la guerre contre les Infideles.

Ensuite, par une Bulle subséquente, il dispense les Ecossois du Vœu qu'ils avoient fait pour la Terre Sainte, à condition qu'ils envoyeroient en Angleterre une certaine somme, qui seroit employée à la conquête de Sicile.

Pag. 558.

Il accordoit la même faveur aux Anglois, par une Bulle dattée du mois d'Août de la même année.

Ibid.

Enfin, par une autre du mois d'Octobre, il enjoignoit à son Nonce, de contraindre les Prélats Anglois de donner au Roi les Décimes qui lui avoient été accordées, pour payer les dettes contractées depuis son engagement avec Innocent IV.

Si toutes ces Bulles ne se trouvoient pas en original dans les Archives d'Angleterre, on auroit de la peine à se persuader, que le Vicaire de Jesus-Christ eût été assez peu Chretien, pour préferer sa propre querelle à celle de Dieu; car c'est là l'idée qu'on avoit alors des Croisades contre les Infideles. On ne peut voir encore sans étonnement, qu'Alexandre ait conçu le dessein de faire payer aux Ecossois, aux Norwegiens, qui habitent une des extremitez de l'Europe, les frais de la querelle qu'il avoit avec la Maison de Souabe, pour un Royaume qui en occupe l'autre extremité. Mais si ce que l'Historien ajoute est vrai, de quoi pourtant il n'y a presque pas lieu de douter, on n'aura pas beaucoup de peine à comprendre que, pour recouvrer de l'argent, il n'y avoit point de moyen, quelque injuste qu'il fût, qui ne semblât bon à ce Pape.

Les sommes empruntées au nom du Roi montoient en capital, selon le compte du Pape, à cent trente-cinq-mille cinq-cens quarante marcs d'argent (1), sans y comprendre les interêts. Alexandre n'ignoroit pas que

(1) Outre cette somme exorbitante, les Prélats étoient obligez au Pape de la somme de cinquante-mille livres sterling & plus, sans leur connoissance & leur consentement. Voici les paroles de *M. Paris* sur cette affaire. " Les sacrez Privileges des Eglises ne signifient rien, & quoique le Pape ait une autorité seulement pour *l'édification*, & non pour la *destruction*, la Taxe sur le Clergé qui ,, avoit été accordée pour trois ans, a été mise pour cinq. Anciennement aussi, ,, les Laïques payoient les dixmes au Clergé; mais à présent les Prélats mêmes ,, sont obligez de payer des Dixmes aux Laïques. On avoit accordé un Subside ,, pour le secours de la *Terre Sainte*, & nous sommes obligez de le payer pour ,, combattre contre les Chrétiens de la *Pouille*. Nous accordions aussi au Roi un ,, dixieme pour l'observation de la *Grande Chartre*, qui cependant n'est pas *observée*; outre plusieurs autres Griefs que souffre le Clergé & l'Eglise d'Angleterre ,, de la part du *Pape*, quoique ce soit avec la participation & la connivence du ,, Roi, ce qui seroit trop long à rapporter ici ". Ceci, comme *Tyrrel* remarque, quoique passé sous silence par le Docteur *Brady*, peut servir à faire voir le triste état du Peuple, où le Prince, au-lieu de le défendre, le livre en proye à une Puissance étrangere. Voyez *M. Paris*, sur la fin de l'année 1255. TIND.

les revenus ordinaires du Roi suffisoient à peine pour la dépense de sa Maison, & que par conséquent, il étoit impossible de prendre là-dessus de quoi satisfaire les prétendus Créanciers. Pour tirer le Roi de cet embarras, il lui fit trouver bon, que toutes les levées d'argent ordinaires qui se feroient dans son Royaume, fussent appliquées à cet usage; moyennant quoi, il se chargea de trouver lui-même les moyens de lever l'argent qui leur étoit nécessaire. Ce n'étoit pas tant dans les bourses du Peuple ou des Seigneurs, qu'il falloit fouiller, que dans celles du Clergé. Outre que celui-ci étoit fourni de plus d'argent comptant, il avoit bien plus de docilité à l'égard du Pape, que le Peuple n'en avoit pour le Roi. Ainsi, afin d'obliger le Clergé à payer la plus grande partie de cette dette, Alexandre se servit d'un moyen extraordinaire, qui lui fut suggeré par l'Evêque de Hereford (1). Il fit faire un grand nombre de Billets obligatoires, par lesquels chaque Membre du Clergé d'Angleterre reconnoissoit avoir reçu d'un tel Marchand de Sienne, de Florence, ou de quelque autre endroit d'Italie, la somme de... (2) pour les besoins de son Eglise, & s'obligeoit à la payer dans un certain tems. Cela fait, on entreprit de contraindre chaque Particulier de signer une de ces promesses, comme si effectivement il avoit emprunté ce qu'elle contenoit. Tirannie d'une telle nature, qu'il seroit difficile d'en trouver des exemples parmi les Tirans les plus renommez.

Etrange moyen employé par le Pape pour tirer de l'argent du Clergé.
M. Paris.

Pour exécuter ce dessein, Rustand fit assembler tous les Prélats du Royaume, & leur fit savoir que l'intention du Pape étoit, que chaque Membre du Clergé signât une de ces promesses, & s'engageât à payer la somme qu'elle contenoit, dans un tems assez court, sur peine d'Excommunication. Cette proposition surprit tellement les Prélats, que l'Evêque de Londres ne put s'empêcher de dire tout haut, qu'il perdroit plutôt la tête, que de se soumettre à une telle tirannie. L'Evêque de Worcester en dit tout autant; & enfin, on donna pour réponse à Rustand, que le Clergé d'Angleterre ne vouloit point se rendre esclave du Pape. Le Nonce se plaignit au Roi d'une réponse si fiere, & lui fit entendre que l'Evêque de Londres étoit l'auteur de la desobeïssance du Clergé. Henri, qui n'étoit pas moins irrité que le Nonce, s'emporta contre cet Evêque, & lui dit, que puisqu'il ne craignoit pas de s'attirer son indignation, aussi bien que celle du Pape, il en ressentiroit bien-tôt les effets. Cette menace n'étant pas capable d'épouvanter ce Prélat, il répondit, *qu'il savoit bien que le Roi & le Pape étoient plus puissans que lui; mais que si on lui ôtoit sa mitre, il prendroit un casque en sa place*. Cependant, cette fermeté ne fut pas capable de faire désister le Nonce de son projet. Avec le secours de l'Evêque de Hereford, il sema la discorde

(1) *Pierre Egneblanck*, un Etranger. TIND.

(2) Cette somme, laissée en blanc se montoit à six ou sept-cens Marcs par tête, ou plus, selon *M. Paris*. TIND.

HENRI III. 1257.

parmi les principaux Membres du Clergé, en caressant les uns, en intimidant les autres, & en faisant intenter contre quelques-uns des accusations sur lesquelles il prenoit occasion de les excommunier. Ces censures étoient d'autant plus redoutables, que si dans quarante jours ils ne demandoient pas leur absolution, laquelle ils ne pouvoient obtenir qu'en se soumettant à la volonté du Pape, tous leurs revenus étoient confisquez.

Mais ce que le Pape & le Roi pouvoient tirer de quelques Particuliers par ces voyes violentes, ne pouvoit pas faire une somme assez considerable pour subvenir à leurs besoins. Il falloit avoir le consentement de tout le Clergé, pour faire signer toutes les promesses, sans quoi ce n'étoit pas la peine de commettre des injustices si criantes. Rustand assembla donc encore une fois les Prélats pour cette affaire. Mais l'absence de l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit hors du Royaume, & la vacance du Siege d'Yorck (1), fournirent aux Prélats un prétexte de demander un délai, qu'on ne put leur refuser. Ils esperoient que le tems ameneroit quelque changement favorable, qui les exempteroit de payer l'argent qu'on leur demandoit. Mais la conduite du Nonce devoit bien leur faire perdre cette esperance. Il se mettoit en fureur contre ceux qui proposoient des difficultez sur cette affaire, & trouvoit fort étrange qu'on osât le moins du monde s'opposer à la volonté du Pape. Un Agent du Clergé, nommé *Leonard*, ayant voulu insister sur l'injustice de ce que le Pape demandoit, Rustand lui ordonna de dire s'il parloit de lui-même, ou de la part des Prélats. Ensuite, il mit par écrit les propres paroles de l'Agent; disant qu'il vouloit informer le Pape de la maniere insolente dont il s'étoit exprimé. Un autre Ecclésiastique ayant voulu aussi parler un peu librement sur la même matiere, le Nonce lui dit d'un ton furieux, que s'il n'avoit pas de la consideration pour les Prélats, il ne lui laisseroit pas un cheveu à la tête.

Le délai accordé au Clergé étant expiré, tous les Prélats du Royaume, avec les Archidiacres qui représentoient le Clergé inferieur, se rendirent à Londres pour y tenir leur assemblée. Comme ce n'étoit que pour cette seule affaire qu'ils s'assembloient, dès le premier jour Rustand y renouvella ses instances. Le Clergé répondit, par la bouche de Leonard son Agent, que sa pauvreté ne lui permettoit pas de consentir à la demande du Pape, vu qu'elle n'étoit fondée ni sur la raison, ni sur aucune apparence de justice. Le Nonce répondit, qu'il n'y avoit point d'injustice dans ce que le Pape prétendoit, puisque toutes les Eglises lui appartenant, il pouvoit faire de leurs revenus ce qu'il jugeoit à propos. Cette prétention extraordinaire fut relevée par Leonard, qui lui répondit, que

(1) *Gautier de Grey* qui avoit été Archevêque d'*Yorck* pendant près de quarante ans, étoit mort l'année précedente. *Sewall*, Doyen de l'Eglise d'*Yorck*, lui succeda. TIND.

véritablement

véritablement, on pouvoit dire en quelque maniere que toutes les Eglises appartenoient au Pape, pour les proteger & pour les défendre ; mais non pas quant à la proprieté. Tout de même, ajouta-t-il, qu'on dit en Angleterre que tout est au Roi ; mais que personne ne s'étoit jamais avisé de dire que le Roi fût proprietaire de tous les biens de ses Sujets. Qu'ainsi, à l'égard des biens de l'Eglise, jamais on ne pourroit faire voir que l'intention des Donateurs fût de les donner au Pape. Cette réponse ne fit qu'irriter encore plus le Nonce, qui pourtant ne jugea pas à propos de disputer & d'argumenter plus longtems. Il se contenta de crier d'un ton menaçant, que chacun eût à parler pour soi-même, & que le Pape vouloit être informé des sentimens de chaque Particulier. Il vouloit par là intimider l'Assemblée : mais ses manieres violentes produisirent un effet tout contraire à son intention. Les Prélats, indignez de se voir ainsi traitez, répondirent unanimement, qu'ils ne pouvoient ni ne vouloient se soumettre à une exaction si injuste ; que c'étoit là leur derniere résolution, & qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour cette cause, bien plus juste que celle pour laquelle le bien-heureux Thomas Becket avoit souffert le Martyre. Le Nonce voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir par ses menaces, prit le parti de s'adoucir, en disant, qu'il vouloit aller lui-même rendre compte au Pape des difficultez qui se rencontroient dans l'exécution de ses ordres. Le Clergé députa aussi de son côté le Doyen de St. Paul, pour informer le Pontife des raisons de son refus. Pour finir tout d'une suite cette affaire à laquelle je n'ai pas dessein de revenir, je rapporterai ici la modification que le Clergé obtint enfin de la Cour de Rome, après de longues sollicitations. Comme le Pape prétendoit, que les sommes dont il s'agissoit avoient été réellement empruntées pour le service du Roi & de l'Eglise, il ordonna que chaque Membre du Clergé en payeroit sa part à proportion de ses revenus ; mais que ce que chacun payeroit seroit défalqué des Décimes qui, dans la suite, seroient accordées au Roi. Après cette décision, ne voulant plus rien écouter, le Clergé se vit contraint de payer des sommes qu'il n'avoit pas empruntées, & au payement desquelles on l'avoit engagé sans qu'il en sût rien.

Le Nonce attaque les Abbez de Cîteaux.

Quelque tems après, le même Nonce fit assembler tous les Abbez de Cîteaux, & leur demanda le revenu d'une année de leurs Laines, pour subvenir aux besoins du Pape & du Roi. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient accorder cette demande, que sur une déliberation du Chapitre général de leur Ordre. Cette réponse ne satisfaisant pas le Prélat Italien, il se mit en fureur, & jura, que s'il ne pouvoit les fléchir tous ensemble, il les traiteroit d'une telle maniere, chacun en particulier, qu'il les contraindroit d'obeïr. L'effet suivit de près la menace. Sur des fautes legeres ou imaginaires, il les attaqua l'un après l'autre, & les fit condamner à de grosses amendes. Mais cet Ordre trouva de si puissans protecteurs auprès du Pape, que le Nonce eut ordre de les laisser en repos.

Act. Publ. T. I.

Bulle d'Alexan.

La tirannie que la Cour de Rome exerçoit contre le Clergé d'Angle-

HENRI III. 1257.

dre IV. qui justifie ce qui a été rapporté touchant les Billets. *M. Paris.*

terre, étoit si étrange, qu'il semble que l'Historien qui rapporte tous ce faits, ait craint qu'on ne le soupçonnât de les avoir inventez, s'il n'en donnoit pas une preuve convainquante. C'est sans doute dans cette pensée qu'il a inseré dans son Histoire une Bulle entiere d'Alexandre IV. qui fait voir qu'il ne s'étoit rien fait dans l'affaire des Billets, que par ses ordres exprès. Cette Bulle, qui est adressée à Rustand, finit par ces mots: *Vous prendrez soin d'informer le Roi, que tout cela procede de notre volonté. C'est pourquoi nous vous marquons par ces Présentes, ce que chaque Abbé & chaque Prieur sera tenu de payer. Le Prieur & le Monastere de* Durham, *cinq-cens marcs; celui de* Bath, *quatre-cens; celui de* Thornei, *quatre-cens &c.... Donné à Anagnia, le X. des Calendes de Juillet, la seconde année de notre Pontificat.*

Le Parlement refuse de l'argent au Roi.

Revenons présentement au Roi, qui ne sollicitoit pas avec moins d'ardeur les secours qu'il avoit demandez aux Seigneurs, pour mettre le Prince son Fils sur le Trône de Sicile. L'Archevêque de Messine étoit venu exprès de Rome pour appuyer cette demande, portant aux Seigneurs des Lettres du Pape, qui les exhortoit fortement à donner satisfaction au Roi. Mais l'empressement du Pape, & les vives sollicitations de l'Archevêque de Messine, faisoient un effet tout contraire à leurs desseins. Car on voyoit très clairement, que le Subside qui étoit demandé devoit être mis entre les mains du Pape, sans quoi, il ne se seroit pas donné de si grands mouvemens. D'ailleurs, le Parlement ne pouvoit se résoudre à permettre qu'on levât des Troupes pour les envoyer en Italie, comme le Pape & le Roi le souhaitoient, persuadé qu'il étoit que ce seroit les exposer à une ruïne certaine. Ces considérations le porterent à refuser au Roi le secours qu'il demandoit. Pour justifier son refus, il lui présenta une Adresse qui en contenoit les raisons. I. La difficulté de l'entreprise projettée. II. La pauvreté du Royaume. III. La crainte d'une invasion de la part des Etats voisins, si les forces du Royaume étoient envoyées si loin. IV. Que ce projet s'étoit fait sans consulter le Parlement. V. Enfin, que les conditions attachées au don de la Sicile, laissoient au Pape la liberté de se retracter quand il le jugeroit à propos; ce qui n'étoit pas réciproque.

Raisons de son refus.

Henri veut que le Clergé cautionne pour lui.

Le Roi ne se contentoit pas de demander à son Parlement un secours extraordinaire: il prétendoit encore, que le Corps du Clergé en particulier fût caution des sommes que le Pape prétendoit lui être encore dues, & qu'il consentît que les Décimes accordées pour trois ans, fussent continuées pendant cinq autres années. Ces demandes étoient si excessives, que le Clergé ne put se résoudre à les accorder. Mais on n'avoit pas les mêmes égards pour les Seigneurs Ecclésiastiques, que pour les Temporels. Le Pape n'eut pas plutôt parlé d'un ton absolu, par la bouche de son Nonce, que le Clergé mollit tout à coup, & donna au Roi la plus grande partie de ce qu'il avoit demandé.

Le Clergé refuse; mais il y est contraint.

Guerre de Galles.

Quelque considerables que fussent les sommes qu'on avoit depuis peu tirées du Royaume, Henri ne laissoit pas de continuer ses exactions

tant sur les habitans de Londres que sur le reste du Peuple. Il fit même sentir les effets de son avidité aux Gallois, qu'il regardoit comme ses Sujets, depuis qu'ils étoient devenus ses Vassaux. Les injustices qu'il leur fit, sous divers prétextes, ayant enfin poussé leur patience à bout, ils eurent recours aux armes, & firent des courses sur les frontieres d'Angleterre, d'où ils emporterent un riche butin. Le Prince Edouard voulut se mettre en devoir de les aller châtier; mais il ne lui fut pas possible de lever des Troupes suffisantes pour arrêter leurs progrès. Les Finances du Roi étoient tellement épuisées, tant par le Pape, que par ses propres Favoris, que ne pouvant fournir aux dépenses de cette guerre, il se vit contraint de souffrir que les Gallois pillassent impunément les frontieres de ses Etats. Son aveuglement pour ses Freres uterins, & pour les Parens de la Reine, étoit prodigieux. Il ne se contentoit pas de leur faire des dons immenses, qui le mettoient hors d'état de défendre son Royaume; il leur permettoit de faire mille exactions sur ses propres Sujets, en défendant au Grand Chancelier d'expédier aucun ordre qui pût leur porter du préjudice (1).

Excès du Roi en faveur de ses Freres uterins, & des parens de la Reine.

Cependant, le Pape n'étoit pas encore content des grandes sommes qu'il avoit tirées d'Angleterre. Il pressoit continuellement le Roi de lui envoyer de l'argent, le menaçant d'annuller le don de la Sicile, s'il ne se hâtoit d'exécuter tout ce qu'il avoit promis. Henri s'excusa de n'avoir pu encore envoyer des Troupes en Italie, avec un Général Anglois, sur ce que, bien loin de pouvoir fournir à cette nouvelle dépense, il ne se trouvoit pas en état d'achever le payement des sommes que le Pape lui demandoit. Mais, pour lui donner quelque satisfaction, il lui envoya cinq mille marcs, & ordonna au Prince Edouard son Fils, qui devoit lui succeder, de ratifier les Conventions faites touchant la Sicile. Dans une autre Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, il l'informoit que les Grands de son Royaume refusoient de souscrire aux conditions qu'on avoit exigées de lui, les trouvant trop peu raisonnables (2), particulierement depuis que les affaires de Sicile avoient changé de face par la trahison du Marquis de Hoemburch. Dès que le Pape sut que les Grands commençoient à murmurer, il crut devoir se hâter de tirer de l'Angleterre tout ce qu'il en pouvoit esperer, prévoyant bien que le manege qu'il faisoit ne pouvoit pas durer longtems. Dans ce dessein, il envoya en Angleterre un Nonce nommé *Jean de Die*, chargé de diverses Bulles qui tendoient toutes à procurer de l'argent au Roi, afin qu'il en pût payer les prétendues dettes du Pape. Par la premiere, il ordonnoit aux Evêques de payer exactement les Décimes accordées au Roi, *Nonobstant toutes Lettres, tous*

Le Pape presse le Roi de lui envoyer de l'argent & le menace.

Le Prince Edouard ratifie les Conventions faites touchant la Sicile.

Le Roi informe le Pape que les Grands n'approuvent point ces Conventions.

Le Pape envoye un nouveau Nonce en Angleterre avec diverses Bulles.

Act. Publ. T. I. pag. 595.

(1) Cette défense faite au Chancelier, dit *Matth. Paris*, étoit contraire à la Loi & à la Paix du Royaume. Tind.

(2) Ces *Conventions* se trouvent à la fin du I. Tome des *Actes Publics*, parmi les Actes omis. Rap. Th.

HENRI III 1257. Pag. 597. Ibid. Pag. 591. Ibid. Pag. 601. Pag. 607.

Indults, ou Privileges quelconques. Selon les apparences, la déduction qu'il leur avoit auparavant permis de faire, fut rendue inutile par cette clause. Une autre Bulle accordoit au Roi, pour le voyage de la Terre Sainte, dont il l'avoit déja dispensé, tous les revenus des Bénéfices vacans. Par une troisieme, il lui donnoit tous les revenus des Ecclésiastiques qui ne résidoient pas dans leurs Bénéfices. Une quatrieme lui accordoit les Décimes de tous les revenus Ecclésiastiques de son Royaume, selon leur vraye estimation, au-lieu qu'auparavant on les évaluoit suivant les anciennes Taxes. Une cinquieme ordonnoit à Rustand, d'adjuger au Roi les biens immeubles des Ecclésiastiques qui mouroient sans faire Testament. Par une sixieme, il ordonnoit au même Nonce, de taxer lui-même tous les Ecclésiastiques du Royaume, pour le secours qu'ils devoient donner au Roi, *Nonobstant tous privileges accordez par ses Prédécesseurs, & toutes exemptions ou oppositions qui pourroient être faites.* Une septieme excommunioit tous les Prélats qui n'auroient pas payé leurs Décimes dans un certain tems. Il y en avoit encore quelques autres dont il n'est pas nécessaire de faire mention, puisqu'elles tendoient toutes au même but. C'étoient toujours les instances des Créanciers Siennois & Florentins, qui servoient de prétexte à ces vexations. Quoique ces dettes eussent dû être plus que payées par toutes les levées d'argent qui s'étoient faites en Angleterre pour ce sujet, c'étoit une Hydre dont les têtes se renouvelloient incessamment.

1257.

Il sembloit que, sous ce malheureux Regne, un concours de malignes influences se fût rencontré en Angleterre, pour en réduire les habitans à la mendicité. Tout contribuoit à leur misere, & les évenemens qui en paroissoient les plus éloignez, se trouvoient enfin tendre au même but. Guillaume, Comte de Hollande & Roi des Romains, ayant été tué en Frize, les Princes Electeurs de l'Empire se partagerent sur l'élection d'un nouveau Roi des Romains. Les uns, qui faisoient le plus grand nombre, donnerent leurs voix à Richard Frere du Roi d'Angleterre, & les autres élurent Alphonse Roi de Castille. Richard, plus diligent que son Compétiteur, alla incontinent se faire couronner à Aix la Chapelle, & soutenir ses droits par sa présence en Allemagne, pendant qu'Alphonse se contentoit d'agir par ses Ambassadeurs. Cependant, le premier n'eut aucun avantage sur son Concurrent, que celui d'être couronné, honneur qu'il acheta si cherement, qu'Alphonse auroit été bien fâché de l'acquerir à ce prix. On prétend que Richard fit passer en Allemagne sept-cens-mille livres sterling d'argent comptant, somme prodigieuse pour ce tems-là (1), qui jointes à toutes celles que le Pape avoit tirées du Royaume, y produisit une extrême disette d'argent. Le petit peuple en souffrit extraordinairement, parce que la recolte n'ayant pas

Le Prince Richard est élu Roi des Romains.

Il fait passer une grosse somme en Allemagne.

(1) *M. Paris* dit que ce Prince étoit si riche, qu'il étoit en état de dépenser cent Marcs par jour dix ans de suite. TIND.

été abondante, il ne se trouvoit pas en état d'acheter des vivres, qui étoient devenus fort chers (1). Tous ces maux ne touchoient point le cœur du Roi. Toujours entêté de son projet touchant la Sicile, il pressa de nouveau le Clergé de lui accorder un Subside, celui de l'année précédente n'ayant pas même suffi, comme il l'assuroit, à payer ses dettes. Comme il s'attendoit bien à trouver de grandes oppositions de la part des Prélats, il mena dans leur Assemblée le Prince Edmond son Fils, habillé à la Sicilienne, s'imaginant que, charmez comme lui de cette vue, ils ne pourroient se défendre de lui accorder ce qu'il demandoit. Mais ce moyen n'auroit pas eu beaucoup de vertu, si les Prélats n'eussent été encore intimidez par le Nonce, qui les contraignit par ses menaces, d'accorder au Roi un don de quarante-deux-mille livres sterling.

Le Roi presse encore le Clergé de lui accorder un nouveau secours d'argent. *M. Paris.*

Le Clergé est contraint de l'accorder.

A tous les maux qui affligerent l'Angleterre pendant le cours de cette année, il faut encore joindre la guerre de Galles, qui se continuoit avec beaucoup de vigueur de la part des Gallois, mais très foiblement du côté de l'Angleterre. Le Prince Edouard, qui avoit entrepris de châtier ce Peuple inquiet, avoit même été obligé de se retirer de devant eux, avec quelque perte. Les progrès qu'ils faisoient tous les jours, obligerent enfin le Roi à marcher contre eux. Mais à son approche, ils se retirerent sur leurs montagnes, après avoir eux-mêmes fait le dégât de leurs frontieres; & par là Henri se vit arrêté, sans pouvoir passer plus avant. Mais ce ne fut pas encore tout. Dans le tems qu'il croyoit les Gallois éloignez & saisis de peur, ils surent si bien profiter de sa négligence, qu'ils le surprirent & taillerent en piece une bonne partie de son Armée; après quoi, il ne pensa plus qu'à se retirer.

Continuation de la Guerre de Galles.

Henri est battu.

On ne sauroit s'empêcher d'être surpris, qu'en semblables conjonctures, Henri s'avisât de vouloir faire peur au Roi de France. Néanmoins, sans considerer l'impuissance où il étoit, il lui envoya des Ambassadeurs (2), pour lui demander la restitution de la Normandie & des autres Provinces de France enlevées aux Anglois. On ne sait ni dans quelle vue, ni par quel motif, il renouvella cette prétention, d'une maniere si fiere & si hautaine, qu'on auroit dit que ses affaires étoient au plus haut point de prosperité, & qu'il se sentoit en état de soutenir cette bravade. Louis, qui connoissoit ses affaires mieux que lui-même, s'abstint pour-

Il demande au Roi de France la restitution de la Normandie & autres Provinces.

(1) L'Auteur du *Julius* de *Gautier de Coventry* dit que les vivres furent si rares, qu'il vit lui-même des personnes du Peuple combattre pour des Chiens morts, & pour d'autres Charognes, & manger même les lavures destinées aux Cochons. Mais *M. Paris* remarque que cela venoit moins de la rareté du grain, que du manque d'argent; le blé ayant été plusieurs fois plus cher qu'alors, sans que personne fût mort de faim, comme cela arriva à plusieurs en ce tems-là. Tind.

(2) Les Ambassadeurs étoient en assez grand nombre; ce furent les Evêques de *Worcester* & de *Winchester*, l'Abbé de *Westminster*, le Comte de *Leycester*, *Hugues Bigod* Comte de *Norfolk*, qui venoit d'être fait *Comte-Maréchal*; *Pierre de Savoye* & *Robert Waleran*. Il semble que *Henri* faisoit cela pour lever les scrupules du Roi de France. Tind.

tant de l'insulter, se contentant de refuser sechement une demande faite si mal à propos.

Le Roi demande au Pape, qu'il adoucisse les Conventions touchant la Sicile. *Act. Publ. T. I. p. 624.*

Cependant le Nonce Rustand, qui étoit allé à Rome pour y prendre de nouvelles instructions, retourna bien-tôt en Angleterre, muni du pouvoir d'excommunier le Roi, si, selon ses engagemens, il ne se resolvoit promptement à entreprendre la Conquête projettée. Henri, surpris de cette menace, & ne sachant plus de quel côté se tourner pour satisfaire le Pape, fit agir Edmond son Fils, qui demanda humblement qu'il plût au Pontife d'adoucir les conditions sous lesquelles il avoit accepté le don de la Sicile. Cette requête n'ayant pas produit un grand effet, Henri se vit enfin dans la nécessité de nommer des Ambassadeurs, pour aller à Rome renoncer, au nom du Prince son Fils, au don de cette Couronne chimerique qui lui avoit déja tant couté. Mais ce n'étoit pas là ce que le Pape demandoit. Bien loin de vouloir recevoir cette renonciation, il envoya un nouveau Nonce nommé *Arlot*, à qui il donna pouvoir de faire quelque changement aux Conventions faites sur cette affaire. Mais en même tems, il lui ordonna de faire tous les efforts possibles pour engager le Roi de plus en plus, en lui accordant de nouvelles graces qui ne lui coutoient rien, puisque c'étoit toujours aux dépens du Clergé. Dans cette vue, il chargea son Nonce de publier une nouvelle Bulle, par laquelle il étoit enjoint aux Prélats de payer les Décimes accordées au Roi sous peine d'Excommunication; *Nonobstant toutes oppositions, tout appel, & toutes Lettres impetrées, ou à impetrer, de quelque teneur qu'elles fussent.* Ce qu'il y a de plus étrange, & qu'on a de la peine à concevoir, c'est que de si prodigieuses sommes envoyées au Pape, non seulement n'avoient rien avancé pour la conquête de la Sicile, mais que même il n'y en avoit pas la moindre petite partie d'employée à cet usage, puisque, depuis la déroute de Nocera, le Pape n'avoit point d'Armée sur pied. Outre les Décimes que le Clergé avoit souvent payées, & les autres Subsides qu'il avoit accordez au Roi pour ce sujet, le Parlement avoit encore fourni des secours considerables, sans qu'on pût voir le fond de ce gouffre qui absorboit toutes les richesses des Anglois. Le Clergé gémissoit de se voir ainsi opprimé. Le Peuple ne murmuroit pas moins de son côté, quand il consideroit, que tant d'argent levé en Angleterre, & qui, comme on l'assuroit, montoit à plus de neuf-cens-cinquante-mille marcs d'argent, ne fût pas capable d'assouvir l'avarice du Pape, & que ce fût toujours à recommencer.

Il veut renoncer à cette Couronne.

Le Pape envoye un nouveau Nonce avec de nouvelles Bulles. *Pag. 628.*

Bulle pour tirer de l'argent du Clergé.

Pag. 640.

1258. Les Barons commencent à prendre des mesures contre le Roi. *M. Paris.*

Il n'étoit pas possible que tant d'oppressions ne lassassent enfin la patience des Anglois. Les Seigneurs se trouvoient encore plus lézez que le Peuple, en ce que les Charges les plus considerables, auxquelles *ils* croyoient avoir seuls droit de prétendre, étoient possedées par des Etrangers. C'est là pour l'ordinaire ce qui excite le zèle des Grands: c'est ce qui leur fait prendre en main avec tant d'ardeur les interêts du Public. Si leur interêt particulier ne s'y trouve joint, en vain s'attendra-t-on que

les Grands exposent leurs biens & leurs vies, pour maintenir la liberté d'un Peuple opprimé. C'est une remarque dont aucune Nation en particulier ne doit se tenir offensée, puisqu'elle convient à tous les tems & à tous les lieux. Les Seigneurs qui vivoient alors en Angleterre, n'étoient pas d'un autre caractere. Le crédit des Etrangers, & les richesses qu'ils possedoient, étoient le principal Grief des Barons, & le véritable motif de leurs plaintes. S'ils faisoient valoir quelques autres abus, c'étoit parce qu'ils n'en profitoient pas eux-mêmes, ou afin de mettre le Peuple dans leur parti. Ils avoient cru jusqu'alors pouvoir engager le Roi à changer de conduite, en le liant par des sermens solemnels. Mais ils s'apperçurent enfin qu'il n'étoit pas possible de s'assurer de ce *Prothée*, comme l'appelle un Historien, s'ils ne se servoient de moyens plus violens que ceux qu'ils avoient employez jusqu'alors. Dans cette pensée, ils commencerent à tenir entre eux des Conferences secretes, où ils chercherent les expédiens les plus propres pour reformer le Gouvernement, & sur-tout, pour en exclure les Etrangers. Le Roi leur fournit bien-tôt une occasion d'exécuter leurs desseins, en convoquant un Parlement auquel il demanda, comme à l'ordinaire, un puissant secours pour l'affaire de Sicile : car pour le voyage de la Terre Sainte, il ne s'en faisoit plus aucune mention. Le Parlement, selon la résolution que les principaux des Barons avoient déja prise entre eux, au-lieu de lui accorder ce qu'il demandoit, lui fit des plaintes très fortes sur la violation de ses promesses, & généralement sur tous les abus dont nous avons eu occasion de parler pendant tout le cours de ce Regne. Henri, comprenant que la fierté seroit inutile en cette occasion, voulut tenter le vieux moyen d'appaiser les Seigneurs, en se reconnoissant coupable, & en promettant de corriger les abus. Mais, pour cette fois, ils ne furent pas si crédules. Ils lui dirent nettement, que sans s'en rapporter à lui, ils avoient dessein de reformer eux-mêmes le Gouvernement, d'une maniere à n'avoir plus à craindre son manque de foi. Ainsi, sous prétexte des difficultez qui se trouvoient dans cette affaire, il prorogea le Parlement, & marqua la Ville d'Oxford pour le lieu de la prochaine Assemblée. Cependant, comme il craignoit que, durant cet intervalle, les Barons ne fissent des préparatifs qu'il ne se sentoit pas en état d'empêcher, il leur promit positivement, qu'aussi-tôt qu'ils seroient rassemblez, il se joindroit à eux pour travailler à la reformation qu'ils desiroient. Il leur donna même un Ecrit signé de sa main, par lequel il consentoit que les Articles en fussent dressez par vingt-quatre Seigneurs, dont il en choisiroit douze, & promettoit de se soumettre à tout ce qui seroit réglé par ces Commissaires. Pour donner plus de force à cet Ecrit, il voulut que le Prince Edouard son Fils le signât aussi bien que lui, afin qu'ils demeurassent convaincus de sa bonne foi. On avoit été si souvent abusé par de semblables promesses, qu'on ne pouvoit se persuader que celle-ci fût plus sincere. Sans s'arrêter aux protestations du Roi, ils se rendirent à Oxford bien accompagnez, & résolus d'obliger le

M. Paris.

Le Roi demande de l'argent au Parlement qui se plaint de sa conduite.

Les Barons forment le projet de reformer le Gouvernement.

Le Parlement est ajourné à Oxford.

Le Roi s'engage à consentir à la réformation.

Parlement d'Ox-

HENRI III. 1258.

ford.

On choisit vingt-quatre Commissaires pour faire un Réglement.

Roi à leur tenir sa parole. La premiere affaire à quoi on travailla dans cette Assemblée, fut l'élection des vingt-quatre Commissaires qui devoient dresser les Articles pour la reformation proposée. Le Roi en choisit douze (1). Les douze autres furent élus par les Seigneurs (2), qui mirent Simon de Monfort, Comte de Leicester, à la tête de ce Conseil. L'élection étant faite, les vingt-quatre dresserent quelques Articles, auxquels le Parlement se reserva le droit d'ajouter de tems en tems, ceux qu'il jugeroit nécessaires au bien de l'Etat. Voici en substance ce qu'ils contenoient.

Articles de ce Réglement.

I. Que le Roi confirmeroit la Grande Chartre qu'il avoit tant de fois jurée sans aucun effet.

II. Qu'on donneroit la Charge de Grand Justicier à un homme capable & integre, qui administreroit la Justice, tant aux pauvres, qu'aux riches, sans distinction.

III. Que le Grand Chancelier, le Grand Trésorier, les Juges, & autres Officiers & Ministres publics, seroient choisis tous les ans par les vingt-quatre.

IV. Que la garde des Châteaux & de toutes les Places fortes seroit remise à la discretion des vingt-quatre, qui en chargeroient des personnes de confiance & affectionnées à l'Etat.

V. Que ce seroit un crime capital, pour quelque personne que ce fût, & de quelque rang qu'elle pût être, que de s'opposer directement ou indirectement à ce qui seroit ordonné par les vingt-quatre.

VI. Que le Parlement s'assembleroit au moins une fois tous les trois ans, afin de faire les Statuts qui seroient jugez nécessaires pour le bien du Royaume (3).

Observation sur le droit des Communes.

Il est certain que douze Députez des Communes assisterent à ce Parlement. Mais si ce fut par grace, ou de droit, je veux dire si ce fut une nouveauté, ou si les Communes avoient des Députez pour les représenter dans les précedens Parlemens, c'est ce que je n'oserois prendre sur

(1) Les douze Commissaires choisis par le Roi étoient les Evêques de *Londres* & de *Winchester*; *Henri*, Fils du Roi des Romains; *Jean* Comte de *Warren*, *Gui de Lusignan*, & *Guillaume de Valence* Freres consanguins du Roi; *Jean* Comte de *Warwick*; *Jean Manset*, Religieux; *Jean de Derlington*, Abbé de *Westminster*; *Henri de Wengham*, Doyen de *S. Martin* de *Londres*; le douzieme est oublié: on suppose que c'étoit ou *Pierre de Savoye*, ou *Jacques Audley*. TIND.

(2) Les Commissaires des Barons étoient, l'Evêque de *Worcester*, les Comtes *Simon de Leycester*, *Richard de Glocester*, *Humphroi de Hereford*, *Roger de Norfolk*, Comte Marêchal; les Lords *Roger Mortimer*, *Jean Fitz-Geoffrey*, *Hugues Bigod*, *Richard de Gray*, *Guillaume Bardolf*, *Pierre de Montfort*, & *Hugues de Espenser*. M. Paris. TIND.

(3) Les Aunales de *Burton*, où le *Reglement* est rapporté selon sa forme & teneur; disent que les vingt-quatre Commissaires ordonnerent qu'il y auroit trois Parlemens dans l'année; le premier, après la Fête de *S. Michel*; le second, le lendemain de la *Chandeleur*; & le troisieme, le premier de Juin, p. 415. TIND.

moi

moi de décider, puisque les Anglois n'en conviennent pas entre eux. Cependant; comme dans une dispute de cette nature il est difficile de s'empêcher de pancher vers une des opinions, je ne ferai pas difficulté de me ranger dans le sentiment de ceux qui croyent que c'est ici la premiere fois que les Députez des Communes ont été admis dans le Parlement. En effet, si le droit des Communes eût été bien établi dans le tems dont nous parlons, ce seroit une chose assez surprenante, qu'elles n'eussent nommé que douze Députez pour tout le Royaume. De plus, tous les Historiens conviennent que ces douze n'étoient pas du Corps des Communes, mais des Seigneurs qualifiez Feudataires immédiats de la Couronne (1). Ajoutons encore, qu'il seroit bien étonnant, si les Communes avoient eu ce droit auparavant, que les Historiens ne les eussent jamais distinguées de la Noblesse. Cependant, parmi tant d'Auteurs, qui depuis le tems de la Conquête jusques vers la fin du Regne de Henri III. ont parlé des Parlemens, il ne s'en trouve aucun qui ait distingué les Communes comme faisant un Corps à part, ou une Chambre séparée dans le Parlement. Enfin, on peut ajouter, comme un préjugé qui n'est pas favorable à l'ancienneté du droit des Communes, qu'en France ce ne fut que sous le Regne de Philippe le Bel, que le *Tiers Etat* fut admis dans l'Assemblée des Etats Généraux, ainsi que *Pasquier* l'assure. Quoiqu'il en soit, comme c'est de cette Assemblée, & d'une autre dont je parlerai tout à l'heure, que quelques-uns tirent la premiere origine du droit des Communes, il a été nécessaire d'en informer le Lecteur.

Le Parlement ayant approuvé les Articles dressez par les vingt-quatre Commissaires, le Roi se vit obligé d'y donner son consentement, & de faire expédier tous les ordres nécessaires pour leur exécution. Le Prince Edouard jura aussi solemnellement qu'il les observeroit & les feroit observer de tout son pouvoir. C'est ainsi que Henri, pour avoir trop négligé ses Sujets, se vit enfin réduit à partager avec eux le Gouvernement de son Royaume, ou plutôt, de le leur abandonner tout entier. Peut-être

(1) Dans les mêmes Annales, l'Acte d'Election des douze Commissaires est dressé en François, en cette forme. " Soit notoire, que la *Communauté* a choisi ,, douze *Preudhommes*, qui s'assembleront aux Parlemens & en d'autres tems, lorsqu'il sera nécessaire, & que le Roi ou son Conseil le leur ordonneront, ou le leur ,, feront savoir, pour traiter des Affaires du Roi, & du Royaume. La *Communauté* tiendra pour établi ce que ces douze feront, & cela sera fait pour épargner les dépens & dommages de la *Communauté*. " Les noms des douze Commissaires sont inserez dans les Annales de cette maniere. " Ce sont ici les douze ,, qui sont élus par les Barons, pour traiter dans les trois Parlemens de chaque année ,, avec le *Conseil* du Roi, pour toute la *Communauté* du Païs, des affaires communes; nommément, l'Evêque de *Londres*, le Comte de *Winchester*, le Comte ,, de *Hereford*, *Philippe Basset*, *Jean de Bailleul*, *Jean de Verdun*, *Jean de Gray*, ,, *Roger de Sumerie*, *Roger de Montalt*, *Hugues de Espenser*, *Thomas de Gresley*, & ,, *Gilles d'Argentan*. " Annal. de *Burton*, in 4o. p. 415. Tous ceux-là étoient les Barons & Tenanciers en chef. TIND.

HENRI III. 1258.

auroit-il évité ce malheur, s'il avoit moins suivi les directions de la Cour de Rome, qui fut certainement la principale cause de sa disgrace. Mais en ce tems-là, il étoit difficile de tenir à cet égard un juste milieu. Le Roi Jean se perdit pour avoir voulu résister trop vigoureusement au Pape, & celui-ci, pour s'être rendu son Esclave.

Oppositions à ces Statuts.

Les Articles dont on étoit convenu, qui furent appellez les *Statuts* ou les *Expédiens d'Oxford*, trouverent d'abord quelque opposition. Le Comte de Warren refusa de les signer. Le Prince Edouard, qui ne les avoit jurez qu'à regret, cherchoit à s'en dédire. Henri, Fils du Roi des Romains, protestoit hautement, qu'ils étoient sans force, jusqu'à ce que le Roi son Pere, qui étoit alors en Allemagne, les eût approuvez. Cette protestation lui attira une réponse très mortifiante de la part du Comte de Leicester. Sans ménager sa qualité, ce Seigneur lui dit nettement, que si le Roi son Pere refusoit de se joindre aux Barons, dans le Réglement qui venoit d'être fait, il ne conserveroit pas la possession d'un seul arpent de terre dans le Royaume. Mais la plus grande résistance vint de la part des Etrangers, & particulierement des Freres Uterins du Roi, & des Parens de la Reine. Principalement Guillaume, élu Evêque de Valence, s'y trouvoit très interessé, parce qu'il disposoit proprement de toute l'Autorité Royale, qu'on avoit pris soin de borner par ces *Statuts*. Aussi déclara-t-il hautement, qu'il ne livreroit point les Châteaux qu'il avoit en garde. Mais le Comte de Leicester, qui étoit d'un naturel impétueux, lui répondit sur le champ, qu'il les livreroit, ou qu'il lui en couteroit la tête. Cette menace ayant été approuvée des autres Seigneurs, les Poitevins prirent la résolution d'aller se renfermer dans Winchester (1), voyant bien qu'ils n'étoient pas en état de s'opposer au torrent. Leur évasion ne fut pas plutôt connue, que les Barons monterent à cheval pour les poursuivre : mais il ne leur fut pas possible de les atteindre. Cependant, comme dans une semblable conjoncture, il étoit difficile que des Etrangers, aussi généralement haïs que ceux-ci, pussent trouver une protection assez puissante, ils consentirent à quitter le Royaume, pourvu qu'on leur donnât un Saufconduit. Cette condition leur ayant été aisément accordée, ils furent conduits à Londres, en attendant qu'on pût les faire embarquer. On prétend que, pendant le séjour qu'ils y firent, ils inviterent à un festin divers Seigneurs, dont quelques-uns moururent peu de tems après; ce qui donna lieu de soupçonner qu'ils les avoient empoisonnez. Mais peut-être la haine qu'on portoit à ces Etrangers, étoit-elle la principale cause de ce soupçon. Quoiqu'il en soit, peu de jours après, ils allerent s'embarquer à Douvre, pour retourner en leur Païs.

Les Etrangers sont chassez du Royaume.

(1) Les *Poitevins* se dérobérent secrètement, tandis que les Barons étoient assis pour dîner; & ils allerent se refugier avec leur Frere l'Evêque de *Winchester*. TIND.

HENRI III. 1258.

Les Seigneurs s'étant ainsi délivrez des Etrangers, convinrent avant que de se séparer, d'un Serment d'association, par lequel ils se promettoient réciproquement de maintenir les Statuts d'Oxford, au péril de leurs biens & de leurs vies (1). Si l'on en croit un Historien qui a donné le détail de cette affaire, les vingt-quatre ne furent pas longtems sans abuser de leur pouvoir, en donnant toutes les Charges à leurs Parens & à leurs amis. Il les accuse encore d'avoir assemblé de fréquens Parlemens, sans en demander la permission au Roi, qu'ils ne regardoient plus que comme une ombre de Souverain.

Les Barons font une Association pour maintenir les Statuts d'Oxford. *M. Paris.*

Dans un Parlement qui fut assemblé à Winchester, les Seigneurs résolurent d'envoyer des Députez de leur Corps à la Ville de Londres, pour l'inviter à se joindre à leur Association. C'est ce qu'ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir, les habitans de cette Capitale ayant encore plus de sujet de se plaindre du Roi, que tout le reste du Royaume. Cette affaire étant terminée, & le Parlement jugeant qu'il étoit nécessaire de proceder d'une maniere juridique contre les Etrangers qu'on avoit chassez, passa un Acte qui les bannit du Royaume à perpétuité. Cependant, comme Athelmar, Evêque de Winchester, se trouvoit du nombre des bannis, on ne pouvoit se dispenser de prendre quelque précaution à l'égard du Pape, puisque, depuis longtems, les Evêques n'étoient point sujets à leur juridiction civile. Il falloit aussi justifier, auprès du Pontife, la conduite du Parlement, tant par rapport à l'affaire de Sicile, qu'au changement qui venoit d'être fait dans le Gouvernement du Royaume. Il fut donc résolu, que les Seigneurs écriroient au Pape, pour lui rendre raison de ce qui s'étoit passé. Leur Lettre contenoit en substance, que plusieurs raisons très fortes les avoient empêchez de déferer aux instances qui leur avoient été faites de sa part, au sujet de la conquête de Sicile. Premierement, parce que le Roi s'étoit engagé dans cette entreprise sans les avoir consultez, & sans considerer l'état du Royaume, qui ne pouvoit en aucune maniere soutenir la dépense d'une semblable Expédition. En second lieu, parce que les conditions sous lesquelles le Roi avoit accepté le don de la Sicile, pour le Prince son Fils, étoient trop dures, & impraticables. Néanmoins, que si le Pape vouloit en accorder de plus équitables, ils étoient prêts à poursuivre ce projet de tout leur pouvoir. Ensuite, ils justifioient les Statuts d'Oxford, par l'incapacité du Roi, & par la facilité avec laquelle il se livroit aux conseils des gens qui ne prenoient aucun interêt au bien du Royaume. C'étoit sur cela qu'ils insistoient principalement, en faisant voir par de fortes raisons, qu'il n'étoit pas convenable que le Royaume fût gouverné par des Etrangers. Ils nommoient en particulier l'Evêque de Winchester, comme le princi-

Londres entre dans l'Association.

Les Etrangers sont bannis par le Parlement.

Les Barons écrivent au Pape pour justifier leur conduite touchant l'affaire de Sicile, *Act. Publ. T. I. p. 660.*

touchant les Statuts d'Oxford,

& l'Evêque de

(1) On peut voir la forme de l'*Association*, dans les *Annales* de *Burton*, p. 413. comme aussi le Serment que les vingt-quatre Commissaires devoient prêter, *ibid.* de même que les Sermens du *Grand Justicier*, & du *Chancelier*, ibid. Tind.

HENRI III. 1258. Winchester.

pal auteur des maux dont l'Angleterre étoit affligée. Ils prétendoient, que ce Prélat s'étoit rendu coupable de divers crimes énormes qui l'avoient porté à demander la permiſſion de ſortir du Royaume, parce qu'il ſavoit bien qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de rendre un bon compte de ſes actions. Sur toutes choſes, ils l'accuſoient d'avoir conſeillé au Roi de violer ſes promeſſes & ſes ſermens, ce qui ne pouvoit être regardé que comme un deſſein formé de troubler la paix du Royaume. Enfin ils ajoutoient, qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'il rentrât dans le Païs, & que, quand même ils pourroient ſe réſoudre à y conſentir, le Peuple ſe mettroit en devoir de l'empêcher. Pour donner plus de poids à leurs juſtifications, ils firent rendre leur Lettre au Pape par des Seigneurs députez de leur Corps (1), qui étoient chargez de lui faire connoitre plus amplement les excès de l'Évêque de Winchester, & des autres Parens du Roi & de la Reine.

Le Pape continue à preſſer le Roi ſur l'affaire de Sicile.

Le Pape ne ſe paya point de ces raiſons. Il vouloit continuer à tirer de l'argent du Roi, ſous le prétexte ordinaire de l'affaire de Sicile; & ce que les Barons venoient de faire, mettoit un obſtacle invincible à l'exécution de ſes deſſeins. Cependant, pour ne pas les effaroucher, il differa de leur répondre, & ſe contenta de faire ſecrettement aſſurer le Roi de ſa protection. Mais, en même tems, comme ſi ce Prince eût été en état de continuer à lui fournir de l'argent, il le fit preſſer de payer les arrerages dûs aux Marchands Italiens, dont il prétendoit que les ſeuls interêts montoient à de groſſes ſommes. Il voulut bien pourtant lui accorder un petit délai, qui ne fut pas plutôt expiré, que l'Évêque de Londres reçut un ordre exprès d'excommunier tous les débiteurs des Marchands Italiens, de quelque qualité qu'ils fuſſent. Mais le tems étant changé, ſes ordres, qui n'avoient plus pour appui l'autorité du Gouvernement, demeurerent ſans exécution. Par la même raiſon, la conquête du Royaume de Sicile ne fut plus regardée que comme un projet chimerique, qui ne tendoit qu'à ruïner l'Angleterre.

Il lui accorde un délai.

Le Roi témoigne ſon reſſentiment au Comte de Leiceſter.

Cependant, le malheureux Henri, dépouillé de toute ſon autorité, ſe voyoit contraint d'approuver tout ce qu'il plaiſoit aux Gouverneurs de lui preſcrire, & de ſigner tous les ordres qu'on lui préſentoit pour faire exécuter des Statuts qui le privoient de toutes ſes Prérogatives. Quoique le Comte de Leiceſter fût ſon Beau-Frere, c'étoit pourtant de tous les Barons, celui qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi & comme le principal auteur de ſa diſgrace. La contrainte où il ſe trouvoit, ne l'empêcha pas de faire connoitre à ce Seigneur même, ce qu'il en penſoit. Un jour qu'il alloit à la Tour par eau, une Tempête qui s'éleva tout

(1) Onze Grands du Royaume mirent leurs Sceaux & leurs Signatures à cette Lettre, au nom de toute la *Communauté*: huit d'entre eux étoient du nombre des *Vingt-quatre*; & les autres trois étoient *Guillaume de Forz* Comte d'*Albemarle*, *Pierre de Savoye* Comte de *Richemond*, & *Jacques Audley*. TIND.

à coup, l'ayant obligé de se faire mettre à terre au lieu le plus prochain, il se trouva par hazard, que ce fut à l'Hôtel de Durham, où le Comte de Leicester logeoit. Il fut reçu a la sortie du bateau, par le Comte même, qui voulant le rassurer, lui dit qu'il n'avoit rien à craindre, puisque l'orage étoit déja passé. *Non, non*, lui répondit le Roi en jurant, *la tempête n'est pas encore passée ; & je n'en vois point que je doive craindre plus que vous.*

1259.

Le Roi des Romains se déclare contre les Statuts d'Oxford.

Ce n'étoit pas sans raison que le Roi craignoit le Comte de Leicester. Ce Seigneur, qui étoit le Chef des Confédérez, prenoit avec les autres toutes les mesures possibles pour l'empêcher de se tirer de l'esclavage où son imprudence l'avoit réduit. La résolution qu'ils avoient prise de ne se dessaisir point de leur autorité, parut manifestement dans la réponse qu'ils firent au Roi des Romains. Ce Prince leur ayant écrit qu'il étoit dans le dessein de retourner en Angleterre, pour leur aider à pacifier les troubles qui s'y étoient élevez, en reçut cette réponse mortifiante : Qu'ils ne souffriroient point qu'il entrât dans le Royaume, à moins qu'il ne jurât l'observation des Statuts d'Oxford. Richard reçut les Députez qu'on lui avoit envoyez sur ce sujet, avec beaucoup de fierté. Il leur dit, qu'il trouvoit fort étrange, que les Barons eussent entrepris de changer le Gouvernement en son absence, & sans sa participation, & protesta qu'il ne prêteroit point le serment qu'on vouloit exiger de lui ; sans se désister néanmoins de la résolution qu'il avoit prise de retourner en Angleterre. Cette réponse ayant été portée aux Gouverneurs, ils préparerent en diligence une Flotte & une Armée pour lui disputer le passage & la descente. Mais cette précaution fut inutile. Comme ce Prince ne se trouvoit pas en état de surmonter tant de difficultez, & que néanmoins il croyoit sa présence nécessaire en Angleterre, il promit de se soumettre à l'ordre établi. A cette condition, on lui permit de passer la Mer, & dès qu'il fut arrivé à Douvre, il prêta le Serment, en présence du Roi, & d'un grand nombre de Barons qui étoient allez au-devant de lui (1).

Il se voit contraint de se soumettre.

Les Barons font avec la France un Traité très dommageable au Roi.

Depuis la revolution arrivée en Angleterre, ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement avoient pour maxime de maintenir la Paix avec les Princes voisins, de peur qu'une guerre étrangere ne détruisît l'ou-

(1) Le Roi *Henri* alla au devant du Roi des *Romains* à *Cantorberi* ; & les deux Rois entrant dans la maison du Chapitre, *Richard* Comte de *Glocester* appella le Roi des *Romains* par le nom de *Richard Comte de Cornouaille*, sans avoir égard à son autre Titre pour le sommer de prêter serment ; ce qu'il fit en ces termes.

„ Ecoutez, vous tous. Moi, *Richard* Comte de *Cornouaille* je jure par les saints „ Evangiles, que je serai fidele & diligent à concourir avec vous autres Barons pour „ reformer le Royaume d'Angleterre, qui jusqu'à présent a été dans un grand „ désordre par le conseil des méchans ; & je vous serai d'un secours efficace pour „ l'expulsion des Rebelles, & des Perturbateurs du repos de ce Royaume. Je „ m'engage à observer ce Serment inviolablement, sur peine de perdre toutes les „ Terres que je possede en Angleterre. *M. Paris.* TIND.



Conditions du Traité.

Traité qui contenoit quatre Articles principaux, savoir, I. Que les Places fortes du Royaume seroient remises entre les mains des Barons. II. Que les Statuts d'Oxford seroient inviolablement observez. III. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, seroient bannis du Royaume. IV. Que l'administration des affaires publiques seroit mise entre les mains des Sujets naturels du Roi, approuvez par les Barons.

Insulte faite à la Reine par la Canaille de Londres.

Cet accord auroit rétabli le calme dans le Royaume, si le Roi y avoit consenti à dessein de l'exécuter. Mais comme il n'avoit eu en vue que de se tirer du fâcheux état où il se trouvoit, il ne tarda pas longtems à le rompre. L'insolence de quelques Bourgeois de Londres ne contribua pas peu à lui faire prendre cette résolution. Un jour que la Reine passoit en bateau sous le Pont de Londres, pour aller à Windsor, une troupe de canaille s'étant rendue sur le Pont, se mit à faire des huées très mortifiantes pour une Reine. Quelques-uns lui dirent des injures, & il y eut même des gens assez brutaux pour lui jetter des pierres (1). Le Roi se sentit extremement choqué de cette insolence, & cela servit à le fortifier dans la résolution qu'il avoit déja prise, de faire un vigoureux effort pour reprendre son autorité. Il commença donc à munir avec beaucoup de soin les Places dont il étoit encore maître, & par cette précaution, il fit assez connoître aux Barons qu'ils devoient se tenir sur leurs gardes.

Henri prend la résolution de se retirer de l'Esclavage.

Les affaires se trouvant dans cette situation, il étoit difficile de dire si le Royaume étoit en Paix ou en Guerre. Quoiqu'on n'eut pas encore recommencé les hostilitez, la défiance étoit si grande des deux côtez, que les deux Partis se regardoient réciproquement comme de véritables ennemis, chacun étant prêt à prendre ses avantages, quand il en trouveroit l'occasion. Pendant cet état d'incertitude, le Prince Edouard crut qu'il étoit important de munir de vivres le Château de Bristol, dont le Roi son Pere lui avoit confié la garde. Pour cet effet, il se rendit à Bristol, & voulut obliger les habitans de cette Ville à lui fournir les vivres dont il avoit besoin pour le Château. Dans la disposition où les esprits se trouvoient alors, cette demande, faite peut-être avec un peu trop de hauteur, excita parmi le Peuple de cette Ville, une sédition, qui obligea le Prince à se retirer promptement dans le Château. Il n'y fut pas plutôt renfermé, que les habitans résolurent de l'assieger, ou du moins, de le tenir bloqué si étroitement, qu'il ne pût leur échaper, sachant bien que, faute de munitions, il ne pourroit pas résister longtems. Cette résolution mit Edouard dans un très grand embarras. Il s'en tira néanmoins par une ruse, qui véritablement lui fit éviter le danger présent,

Edouard est bloqué dans le Château de Bristol, par les Bourgeois de la Ville.

(1) *Matthieu de Westminster* dit que la Reine s'opposoit beaucoup à la signature de ce Traité par le Roi. Cette insulte fut la cause de la perte de la Bataille de *Lewes*, comme on verra ci-après. TIND.

tentement, causé par la trop grande autorité que le Comte de Leicester s'attribuoit. Soit que ce Seigneur se crût plus capable & plus zèlé que ses compagnons, ou que, comme ses ennemis l'en accusoient, son ambition le portât à se frayer le chemin à la Puissance souveraine, il est certain qu'il usurpoit toute l'autorité qui avoit été confiée aux vingt-quatre. Il ne put continuer cette maniere d'agir sans exciter la jalousie de ses Collegues, & particulierement du Comte de Glocester, qui tâcha peu à peu de former un parti contre lui. Il commença d'abord à décrier sourdement sa conduite, & à répandre un bruit qu'il s'étoit ligué avec le Prince Edouard, pour le placer sur le Trône pendant la vie du Roi son Pere. Ce prétendu projet étant parvenu aux oreilles du Roi qui se trouvoit alors à St. Omer, il en fut tellement effrayé, qu'il ne pouvoit se résoudre à retourner en Angleterre, de peur d'être confiné dans une prison, ou peut-être de quelque chose de pis. On lui avoit fait entendre, que le Prince son Fils avoit formé le dessein de prendre les rênes du Gouvernement, & de mettre des obstacles à son retour, ou, s'il ne pouvoit l'empêcher, de le tenir dans une perpétuelle servitude. Mais Edouard sût se justifier avec tant d'évidence, & en termes si soumis, qu'il effaça les soupçons que le Roi son Pere avoit conçus contre lui. Il offrit même de se soumettre au Jugement du Roi des Romains son Oncle, ne voulant point reconnoitre la Juridiction des Pairs du Royaume, qui n'étoient pas ses Pairs. Mais il ne fut pas nécessaire qu'il donnât d'autres preuves de son innocence. Henri, à son retour, en parut parfaitement convaincu. Le Comte de Glocester voyant que cette voye indirecte lui faisoit plus de tort que de bien, attaqua directement le Comte de Leicester, l'accusant de s'être rendu coupable de plusieurs malversations, tant en Guienne qu'en Angleterre. Sur ce fondement, il demanda qu'on assignât un jour pour entendre les accusations qu'il avoit à produire contre lui. Cependant, au jour marqué, voyant que le Comte de Leicester se présentoit hardiment pour se défendre, il craignit, ou de manquer de preuves, ou que le parti de son adversaire ne fût trop puissant. Ainsi, prenant un prétexte sur l'absence de quelques-uns des témoins, il demanda un délai. Cette querelle auroit pu avoir des suites fâcheuses, si le Roi des Romains ne se fût employé pour la terminer, & pour appaiser le Prince son Neveu, qui étoit très irrité contre le Comte de Glocester. Il y réussit enfin, au grand contentement des Anglois, qui craignoient qu'une guerre civile ne vînt à troubler le repos dont ils commençoient à jouir. Dès que cette affaire fut finie, Richard partit pour l'Allemagne, où il avoit quelque esperance de se faire reconnoitre Empereur par tous les Princes de l'Empire. Mais ayant bien-tôt connu qu'il n'étoit pas en état de dissiper les Factions qui divisoient les Allemans, il abandonna ce projet, & reprit la route d'Angleterre. Il y trouva le Roi & la Reine d'Ecosse, qui y étoient venus pour rendre visite au Roi. Peu de jours après, arriva aussi *Jean de Dreux* Duc de Bretagne, pour épouser Beatrix seconde Fille du

1260. Le Comte de Glocester est jaloux du Comte de Leicester.

Il seme un faux bruit contre le Prince Edouard,

Qui se justifie.

Le Comte de Glocester accuse directement le Comte de Leicester.

Il laisse tomber l'accusation.

Le Roi des Romains les reconcilie ensemble.

Il part pour l'Allemagne & en revient peu après.

Le Roi & la Reine d'Ecosse vont à Londres.

Le Duc de Bre-



HENRI III. 1259.

ouvrage qu'ils avoient si heureusement commencé. Ils craignoient sur toutes choses, que le Roi de France ne se prévalût du mauvais état où l'Angleterre se trouvoit, pour faire des conquêtes dans la Guienne. Cette crainte leur fit prendre la résolution de conclure une Paix ferme & durable avec la France, en lui sacrifiant tous les droits que le Roi avoit sur la Normandie & sur l'Anjou. D'ailleurs, ils esperoient que, par ce moyen, ils s'assureroient du secours de Louis, parce qu'il se trouveroit lui-même interessé à maintenir la forme de Gouvernement qu'ils venoient d'établir. En effet, l'exécution du Traité qu'ils se proposoient de faire avec lui, dépendoit en quelque maniere de la durée de cet établissement. Suivant ce projet, le Comte de Leicester se chargea d'aller à Paris pour en faire la proposition. La Cour de France trouva des avantages considerables dans ce que les Anglois lui offroient. Par cette raison, voulant bien regarder le Comte comme suffisamment autorisé, quoiqu'elle n'ignorât pas la situation des affaires d'Angleterre, elle conclut avec lui un Traité que Henri fut obligé de signer. On persuada même à ce Prince d'aller trouver Louis à Abbeville, où les Etats de France étoient assemblez, & de se départir en leur présence de tous les droits qu'il avoit sur la Normandie & sur l'Anjou. Louis lui ceda de son côté, le Limousin & le Perigord, avec tout ce que la France possedoit au-delà de la Garonne, à condition qu'il lui en feroit hommage, & qu'il prendroit séance parmi les Pairs du Royaume, comme Duc de Guienne. Ce fut de cette maniere que, par un Traité, la France acquit, sur ces deux Provinces, un droit qu'elle ne tiroit auparavant que de la force des armes. Mais les Rois d'Angleterre, Successeurs de Henri III. ne se crurent pas liez par ce Traité fait dans une telle conjoncture.

Act. Publ. T. I. p. 675.

Les 24 défendent d'envoyer aux Bénéficiers étrangers, les revenus de leurs Bénéfices.

Pendant que le Roi étoit en France, les vingt-quatre Barons, qui gouvernoient l'Angleterre, crurent qu'il étoit tems de reformer un abus très considerable qui s'y étoit introduit par l'excessive complaisance du Roi pour la Cour de Rome. C'étoit le prodigieux nombre d'Ecclésiastiques Italiens, qui possedoient tous les meilleurs Bénéfices du Royaume. Ces gens-là, sans jamais résider dans leurs Bénéfices, les bailloient à ferme à des Particuliers, ou à des Maisons Religieuses, qui leur en envoyoient les revenus en Italie. Par ce moyen, on voyoit croitre de plus en plus la disette d'argent, dont le Peuple se plaignoit depuis si longtems. Pour remedier à ce mal, les Gouverneurs publierent une Proclamation qui ordonnoit à tous les Fermiers des Bénéficiers Etrangers, de remettre les prix de leurs Fermes entre les mains de certaines personnes qui étoient autorisées pour les recevoir, à peine aux Contrevenans, de voir leurs maisons razées jusqu'aux fondemens. Par cette précaution, l'Angleterre se vit pour un tems délivrée de ces Sangsues Italiennes, qui suçoient le sang le plus pur de ses habitans.

Bien que jusqu'alors les Seigneurs eussent paru assez bien unis entre eux, il se formoit pourtant dans les esprits de quelques-uns un secret mécon-

plus se servir des Conseillers qu'on lui avoit imposez, & qu'ils le traitoient en Esclave, plutôt qu'en Roi. Apres qu'il eut ainsi déclaré son intention en peu de mots, il se retira dans la Tour dont il avoit gagné le Gouverneur, & se saisit de tout l'argent qui s'y trouva. Cette premiere démarche étant faite, il cassa par une Proclamation tous les Officiers & Magistrats établis par les Vingt-quatre, & en nomma d'autres en leurs places. Enfin, il témoigna par toute sa conduite, qu'il vouloit regner avec une entiere indépendance, comme avant le Parlement d'Oxford.

HENRI III. 1261. Il se retire à la Tour, & casse les Magistrats établis par les 24.

Le Prince Edouard qui étoit alors à Paris (1), ayant été informé de ce qui se passoit en Angleterre, y retourna en diligence, pour tâcher d'apporter quelque remede aux maux qui, selon les apparences, devoient bien-tôt arriver. Il connoissoit assez le Roi son Pere, pour avoir sujet de craindre qu'il ne se fût engagé à faire cette démarche sans avoir bien pris ses mesures, & cette crainte n'étoit pas sans fondement. Les Seigneurs attendoient son retour avec impatience, dans la confiance où ils étoient, qu'étant plus éclairé que le Roi, il s'employeroit avec chaleur à prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Pour lui en faciliter les moyens, ils avoient présenté au Roi une Requête, par laquelle ils le prioient de se souvenir de son serment; offrant de leur côté, de se désister des Articles qui seroient trouvez trop rigoureux pour lui, dans les *Statuts d'Oxford*. Henri, prenant pour prétexte qu'il ne pouvoit rien faire avant l'arrivée de son Fils, n'avoit rien répondu à cette proposition, qui ne s'accordoit nullement avec ses projets. Il n'avoit pas moins d'impatience que les Barons, de revoir le Prince, dans l'esperance qu'il fortifieroit son Parti. Mais son étonnement fut extrême, quand il vit que le Prince, à son retour, le blâma hautement de ce qu'il avoit violé sa parole. Ce fut pour lui comme un coup de foudre, qui fut suivi d'un autre encore plus accablant. Les Comtes de Leicester & de Glocester, sur la desunion desquels il avoit compté, se reconcilierent de bonne-foi, pour prévenir leur commune ruïne, & jurerent une seconde fois les Statuts d'Oxford. Le Parti des Barons s'étant considerablement fortifié par cette union, ils firent dire au Roi, que s'il ne chassoit pas volontairement d'auprès de sa personne les gens qui lui donnoient des conseils si pernicieux, ils trouveroient bien le moyen de l'y contraindre. Ce foible Prince, qui s'étoit témerairement engagé dans une entreprise dont il se voyoit peu en état de sortir avec honneur, prit le parti de ne leur donner point de réponse. Cependant, il se tenoit renfermé dans la Tour, d'où il n'osoit sortir, de peur d'être livré entre leurs mains.

Edouard revient de Paris.

Les Barons présentent une Requête au Roi, qui ne répond rien.

Edouard blâme la conduite du Roi son Pere.

Les Comtes de Glocester & de Leicester s'unissent contre le Roi, & le menacent.

Dans cette fâcheuse situation, il ne vit point d'autre ressource, que de

On négocie

(1) Le Prince *Edouard* étoit allé à *Paris*, accompagné du Fils du Comte de *Bretagne*, & des deux Fils du Comte de *Leycester* que le Roi avoit faits Chevaliers, afin qu'ils fussent présens à un grand Tournoi. T. Wikes. Tind.

HENRI III. 1260.

tagne y épouse une des filles du Roi.

Roi, de sorte que la Cour étoit extremement grosse. Quoique les Gouverneurs n'eussent pas beaucoup d'égards pour la personne du Roi, ils ne laisserent pas de faire honneur à la Royauté; en recevant ces illustres Hôtes avec beaucoup de magnificence. Mais c'étoit avec peu de satisfaction pour Henri, qui ne disposant point de ses revenus, ne pouvoit point se faire un mérite du bon accueil que ses Gendres recevoient dans sa propre Cour.

Henri rappelle l'Evêque de Winchester, qui meurt en chemin.

Bien que le génie de ce Prince n'eût pas beaucoup d'élevation, il ne laissoit pas d'être sensible aux mortifications qu'il recevoit tous les jours. Il cherchoit même les moyens de se délivrer du joug qu'on lui avoit imposé: mais il n'avoit auprès de lui personne de qui il pût prendre conseil. Dans cet embarras, il invita secrettement Athelmar son Frere, Evêque de Winchester, qui étoit allé à Rome (1), à retourner en Angleterre. Il esperoit que son caractere, & la protection du Pape, le mettroient à couvert des persécutions des Barons. Déja même ce Prélat s'étoit mis en chemin pour se rendre en Angleterre, où il auroit sans doute causé de grands troubles, si la mort ne l'eût arrêté à Paris. Les Barons en reçurent la nouvelle avec joye, parce que par là ils se voyoient délivrez d'une assez grande inquietude. En effet, ils n'auroient pu lui refuser l'entrée du Royaume, ainsi qu'ils l'avoient résolu, sans rompre entierement avec le Pape.

Le Pape délie le Roi de son Serment touchant les Statuts d'Oxford. *Act. Publ. T. I. p. 722.*

Ce contretems n'empêcha pas que le Roi ne persistât dans le dessein qu'il avoit formé, de se délivrer du joug des Barons. La querelle qui étoit survenue entre les Comtes de Leicester & de Glocester, & qui n'avoit été accommodée qu'exterieurement, lui faisant concevoir quelque esperance de réussir dans son projet, il demanda au Pape d'être *délié du* serment qu'il avoit fait touchant les Statuts d'Oxford. Le Pontife lui accorda sans peine cette faveur, n'étant pas moins interessé que le Roi même, à procurer du changement dans un Gouvernement qui lui étoit si peu favorable. Mais Alexandre étant mort avant que la Dispense fût expédiée, il fallut attendre que le Siege vacant fût rempli. Urbain IV. qui fut élevé sur le Trône Pontifical, n'ayant pas été plus difficile que son Prédécesseur, Henri ne tarda pas longtems à lever le masque. Le Parlement s'étant assemblé à Londres, il s'y rendit inopinément sans en avoir averti personne. D'abord il déclara que, puisqu'avant que de lui faire signer les Statuts d'Oxford, on s'étoit engagé à payer ses dettes & à augmenter ses revenus, & que rien de tout cela n'avoit été exécuté, il ne se croyoit pas obligé de tenir sa parole. Il ajouta, qu'il ne prétendoit

Urbain IV. Pape. *Pag. 742.*

1261. Le Roi déclare au Parlement qu'il ne veut plus observer les Statuts d'Oxford. *Pag. 746. M. Paris.*

(1) Ce Prélat étoit allé à Rome pour faire confirmer son Election au Siege Episcopal de *Winchester*, ce qui fut fait; & le Pape envoya de plus une Lettre au Roi & aux Barons, pour les prier de le rétablir dans son Eglise; mais la Réponse, imprimée dans l'ouvrage du Dr. *Brady* contre Mr. *Petit*, étoit un refus tout franc. TIND.

plus

chacun des deux Partis avoit de rendre sa condition plus mauvaise, suspendoit les effets de la haine qu'ils se portoient réciproquement. Pendant que le Roi & les Barons tâchoient également de se disculper du reproche d'avoir commencé la guerre, le Roi des Romains profita de cette disposition, pour tacher de procurer une bonne paix. Sa médiation ayant été acceptée, il sut porter le Roi son Frere à promettre qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford, & les Barons à se départir des Articles qui faisoient le plus de peine au Roi. Apparemment, les Vingt-quatre furent alors privez de leur autorité, d'autant plus que, depuis le commencement des troubles, elle n'étoit pas généralement reconnue. Le Comte de Leicester refusa son approbation à cet accommodement, & prit le parti de se retirer en France. Il disoit qu'il n'osoit se confier à la bonne-foi d'un Prince qui ne faisoit point de scrupule d'y manquer, quand il y trouvoit son avantage. Parmi les Barons qui signerent cet Accord, il y en avoit plusieurs qui n'étoient pas plus contens. Mais comme le plus grand nombre y donnoit son consentement, ils aimerent mieux l'accepter, que de donner lieu de les accuser qu'ils étoient seuls la cause des troubles. Par ce Traité, l'Angleterre sembloit avoir repris sa premiere tranquillité. Mais le feu qui étoit caché sous la cendre, ne tarda pas longtems à se rallumer, & à produire un nouvel embrasement.

HENRI III 1262.

Le Roi propose de confirmer les Statuts d'Oxford

Le Comte de Leicester se retire en France.

Pendant ce calme dont Henri se flattoit de jouir longtems, les affaires de Guienne l'obligerent à faire un voyage à Bourdeaux, où une maladie dont il fut attaqué le fit demeurer plus longtems qu'il n'avoit projetté. Richard Comte de Glocester étant mort pendant l'absence du Roi, Gilbert son Fils se rendit incontinent en Guienne, pour y recevoir l'investiture de la succession du Comte son Pere. Henri n'étant pas fort porté pour ce Seigneur, se fit longtems solliciter, avant que de lui rendre cette justice. Ce ne fut qu'après en avoir reçu un présent considerable, qu'il le renvoya satisfait.

Henri fait un voyage en Guienne.

Mort du Comte de Glocester. Gilbert son Fils lui succede.

L'absence du Roi fournit aux amis de Leicester une occasion de renouveller leurs cabales, & de réunir le Parti que le dernier accommodement avoit divisé. Ils eurent d'autant moins de peine à réussir dans leurs desseins, que le Roi donnoit aux Barons un prétexte plausible de se plaindre, en differant de confirmer les Statuts d'Oxford. Dès que le Comte de Leicester fut informé que ce Parti commençoit à se reveiller, il repassa promptement en Angleterre, où sa présence acheva de donner du courage à ceux qui, par crainte ou par foiblesse avoient souscrit au dernier Accord. A cette nouvelle, le Roi se hâta de retourner dans son Royaume: mais il étoit déja trop tard. Les Barons avoient pris la résolution de se mettre en état de n'avoir plus rien à craindre de son inconstance. Immédiatement après son retour, ils lui présenterent une Adresse, où ils le sommoient de confirmer les Statuts d'Oxford, suivant son engagement, le menaçant, en cas de refus, de prendre des mesures qui ne lui seroient pas agreables. Ils avoient esperé que la crainte l'obligeroit à leur accorder

Le parti des Barons se réunit.

Leicester retourne en Angleterre.

Le Roi revient de Guienne.

1263.

Les Barons lui présentent une Requête.

HENRI III. 1261.

un accommodement.

faire négocier un accommodement avec les Barons. Il comprenoit que sa condition n'en seroit que plus malheureuse, s'il s'obstinoit inutilement à poursuivre l'exécution de son projet. Il sembloit même que l'affaire commençoit à prendre un bon train, par les offres qui se faisoient des deux côtez. Mais on ne fut pas longtems dans cette esperance. Henri croyant rendre sa cause meilleure, en faisant valoir l'autorité du Pape, donna lieu à une rupture plus éclatante, par l'imprudence qu'il eut de montrer la Bulle qui le délioit de son serment. La découverte de ce secret, qu'il auroit dû tenir caché dans une semblable conjoncture, lui causa un préjudice irréparable. Les Barons, qui jusqu'alors avoient espéré de pouvoir le réduire à des conditions équitables, se déterminerent à ne garder plus de mesures. Ils voyoient bien qu'il n'y avoit aucun fonds à faire sur un accommodement, auquel les sermens les plus solemnels ne pourroient donner aucune force. Suivant cette résolution, ils formerent le dessein de surprendre le Roi dans Winchester, où il étoit allé sur l'esperance que la négociation commencée auroit une heureuse fin. Mais Henri en ayant été averti à tems, se retira encore une fois dans la Tour. Dès qu'il se vit en sureté, son premier soin fut d'envoyer, dans toutes les Provinces, des ordres pour y changer les Magistrats établis par les Vingt-quatre. Ces ordres (1) produisirent une confusion générale dans tout le Royaume. Les uns vouloient obéir aux Magistrats nommez par le Roi, & les autres refusoient de les reconnoitre.

Le Roi cause la rupture de la négociation par son imprudence.

Ils tentent de surprendre le Roi, qui évite le piege.

Cependant les Barons, continuant à prendre des mesures pour s'opposer aux desseins du Roi, avoient engagé les Gouverneurs des *cinq Ports* à mettre une Flotte en Mer pour garder les Côtes, de peur qu'il ne lui vînt du secours de la part de quelque Prince étranger. Les cinq Ports étoient obligez par leur Chartre à équiper cinquante Vaisseaux de guerre, toutes les fois que le service du Roi le requéroit. En cette occasion, les Gouverneurs de ces Ports, expliquant le service du Roi par celui du Royaume, prétendirent servir le premier, en employant leurs forces contre lui-même. Cette maxime ne paroitra pas fort étrange, quand on considerera, qu'en Angleterre on a été de tout tems persuadé que le Roi & l'Etat ne font qu'un seul & même Corps. Sur ce fondement, on prétend que, quand le Roi vient à séparer ses interêts de ceux du Public, il perd ses prérogatives, qui sont plutôt celles de la Couronne, que celles de la personne du Souverain.

Les cinq Ports se déclarent contre le Roi.

1262.

Tout tendoit manifestement à une guerre Civile. Mais la crainte que

(1) Les *Ordres* ou *Lettres* publiées par le Roi en cette occasion, sont enregîtrées dans l'*Appendix* du *Dr. Brady*, No. 205. En voici la Substance. "Que les ,, Barons n'ayant pas rempli leurs obligations, selon les *Règlemens d'Oxford*, il ,, s'étoit fait délier par le Pape du Serment qu'il avoit fait de les observer. Qu'il ,, étoit prêt à rendre Justice à un chacun dans ses Tribunaux, & à observer les ,, Articles de la *Grande Chartre* & de la *Chartre des Forêts*; lesquelles les Sherifs ,, avoient ordre de publier par-tout, &c." Tind.

qui avoient été déja préparées par avance, dans l'incertitude où on étoit du succès de la négociation. Les Etrangers répandus dans le Royaume furent les premiers qui ressentirent les tristes effets de cette rupture. Le Peuple étoit tellement animé contre eux, que, sans distinguer les innocens d'avec les coupables, il persecutoit également tous ceux qui ne parloient pas bon Anglois, cette seule marque étant suffisante pour les lui rendre odieux. D'un autre côté, le Comte de Leicester saccageoit sans miséricorde les Terres des Favoris & des Conseillers du Roi, & protestoit hautement, qu'il n'écouteroit aucune proposition de paix, qu'après les avoir entierement ruïnez (1). Comme le Roi n'avoit point d'Armée qu'il pût opposer aux Barons, il se tenoit toujours renfermé dans la Tour de Londres, pendant qu'ils se rendoient maitres de Glocester, de Hereford, de Bridgenorth, de Worcester, & d'autres Places voisines de la Saverne. Ces conquêtes furent suivies de la déclaration de la Ville de Londres en leur faveur. Cette Ville embrassant avec ardeur l'occasion de se venger du Roi, lui fit dire, qu'elle étoit résolue d'adherer aux Statuts d'Oxford, & de fermer ses portes aux Etrangers, en cas qu'il voulût en faire entrer dans la Ville.

Les Etrangers sont maltraitez.

Londres se déclare pour les Barons.

Quoique ces heureux commencemens donnassent aux Barons un grand sujet de bien esperer de leur entreprise, ils crurent que, pour mettre de plus en plus le Peuple dans leurs interêts, il étoit nécessaire de faire voir qu'ils n'avoient pris les armes qu'à regret, & qu'ils étoient prêts à les quitter avec joye. Dans cette vue, ils firent présenter au Roi une Requête conçue en termes respectueux, dans laquelle ils offroient de consentir qu'un Parlement libre reformât les Statuts d'Oxford, & retranchât les articles qui seroient trouvez trop préjudiciables à l'Autorité Royale. Mais en même tems, ils demandoient que le Roi confirmât les autres, & que l'Etat fût gouverné par des gens natifs du Païs, comme il se pratiquoit par-tout ailleurs. Cette Requête ne produisit aucun effet dans l'esprit du Roi, qui, bien qu'enfermé & comme bloqué dans la Tour, esperoit toujours que le Prince son Fils viendroit le délivrer. C'étoit aussi ce que les Barons craignoient, & dans la vue de prévenir les desseins d'Edouard, ils s'étoient postez à *Thistleworth*, par où il falloit nécessairement qu'il passât pour aller secourir le Roi. La précaution des Barons causa du changement dans les résolutions de Henri. Comme il étoit à peu près hors d'esperance d'être secouru, il se vit obligé de leur faire porter parole, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. C'étoit là tout ce que les Barons demandoient; de sorte qu'il ne fut pas difficile de convenir d'un

Les Barons présentent une Requête au Roi.

Henri se voit contraint de s'accommoder avec eux.

(1) La tempête tomba principalement sur *Jean Mansel* & *Robert Waleran*, qu'on croyoit être les premiers à conseiller au Roi de ne pas en venir à un Accord. Il en fut de même de *Simon de Walton* Evêque de *Norwich*, qui avec *Mansel* avoit publié la Bulle du Pape pour absoudre *Henri* de son Serment pour l'observation des *Réglemens d'Oxford*. A. S. A. Tind.

HENRI III. 1263.

Le Roi les menace.

leur demande, & ce ne fut pas sans une extrême surprise, qu'ils se virent traitez de Rebelles, & menacez des plus séveres châtimens. On s'étonnera, sans doute, que ce Prince, en l'état où il se trouvoit, marquât une si grande fierté. Mais il en avoit une raison secrette, dont les Barons n'avoient aucune connoissance. Pendant son voyage de Guienne, il avoit gagné le Roi des Romains, & le Prince Edouard. Celui-ci même avoit déja levé quelques Troupes étrangeres, sous prétexte de s'en servir contre les Gallois, mais en effet, à dessein de les opposer aux Barons. La guerre ne s'alluma pourtant pas si-tôt. Il y eut encore quelques négociations, mais qui ne firent que rendre la breche plus grande qu'elle n'étoit auparavant, & donner aux Barons le tems de se préparer. Pendant cet intervalle, Edouard alla porter la guerre dans le Païs de Galles, où il ne fit pourtant rien de considerable, parce qu'il manquoit d'argent pour payer ses Troupes. Dans la fâcheuse situation où ce Prince se trouvoit, ne pouvant se résoudre à congédier son Armée, & n'ayant pas dequoi la satisfaire, il crut pouvoir se servir d'une voye extraordinaire pour recouvrer l'argent dont il avoit besoin. Il se rendit inopinément à Londres, & sans avoir communiqué son dessein à personne, il mena lui-même une troupe de gens armez à la Maison des Templiers, & en enleva dix-mille livres sterling que des Bourgeois de la Ville y avoient mis en dépôt. Cette violence causa de terribles murmures parmi les interessez : mais leurs plaintes furent inutiles. Le Prince avoit déja fait porter cet argent dans son Château de Windsor, d'où il auroit été trop difficile de l'arracher.

Il gagne Edouard son Fils & le Roi des Romains.

Edouard enleve dix mille livres de la maison des Templiers.

Urbain IV. menace Henri de donner la Sicile à un autre. *Act. Publ. T. I. p. 769.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Urbain IV. prenoit à l'égard de la Sicile de nouvelles mesures, dont il n'avoit garde de donner connoissance à Henri. La revolution qui étoit arrivée en Angleterre, lui faisant regarder ce Royaume comme un fonds déja épuisé pour lui, il s'étoit tourné du côté de la France, & avoit commencé une négociation avec Charles Comte d'Anjou, pour mettre ce Prince sur le Trône de Sicile. Pour préparer Henri à ce changement, il lui écrivit une longue Lettre, dans laquelle, après lui avoir reproché tout ce que le S. Siege avoit fait pour lui, il se plaignoit de ce qu'il n'avoit pas exécuté ce qu'il avoit promis. Enfin, il lui faisoit entendre, qu'il se verroit obligé de rechercher dans un autre Prince, des secours plus prompts & plus efficaces.

Commencement de la Guerre des Barons.

Cependant, la négociation entre le Roi & les Barons se continuoit toujours : mais elle n'avançoit que bien lentement, les deux Partis n'ayant d'autre intention que de se charger réciproquement du blâme de la rupture. Enfin, le Comte de Leicester craignant que tous ces délais ne tendissent à lui débaucher ses partisans, convoqua l'Assemblée des Barons, dans laquelle il fut unanimement résolu de maintenir les Statuts d'Oxford par les armes. Cette résolution étant prise, ils élurent le Comte de Leicester pour Général, & chacun alla travailler à rassembler les Troupes

Ils élisent le Comte de Leicester pour leur Général.

mais qui le rejetta incontinent dans un autre, dont il ne ſe dégagea pas avec le même bonheur. Il fit prier l'Evêque de Worceſter de le venir trouver, & lui fit entendre que ſon intention étoit d'adherer au Parti des Barons; mais qu'auparavant, il ſouhaitoit, de parler au Roi ſon Pere pour le ſolliciter à leur donner une entiere ſatisfaction: que ne pouvant éxécuter ce deſſein, à cauſe qu'on lui bouchoit les paſſages, il le prioit d'être ſa caution & de l'accompagner à Londres, pour y être témoin de ſa conduite. L'Evêque étant perſuadé de la bonne foi du Prince, fit comprendre aux Bourgeois de Briſtol, qu'il étoit important pour la cauſe commune, de laiſſer partir Edouard; à quoi ils conſentirent, & le Blocus fut levé. Ainſi le Prince partit, étant accompagné du Prélat, qui ne doutoit nullement que ce voyage ne produiſît un bon effet. Mais quand ils furent proche de Windſor, Edouard, lâchant tout-à-coup la bride à ſon cheval, ſe ſépara de l'Evêque ſans lui dire adieu, & alla ſe renfermer dans ſon Château. Cependant, le Prince ne tira pas de cette ſupercherie tout l'avantage qu'il en avoit attendu. L'Evêque irrité d'avoir été abuſé, en alla porter ſes plaintes aux Barons confédérez, qui réſolurent ſur le champ d'aller aſſieger Windſor. Cette Place étoit ſi mal pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour une bonne défenſe, qu'Edouard ne ſe crut pas en état d'y ſoutenir un Siege. Mais d'un autre côté, il ne pouvoit ſe réſoudre à la perdre. Comme il préſumoit beaucoup de ſon adreſſe, il jugea qu'il ne lui ſeroit pas impoſſible d'amuſer les Barons par une négociation qui la lui conſerveroit ſous des conditions de l'éxécution deſquelles il demeureroit le maître. Ce fut dans cette vue qu'il alla lui-même trouver le Comte de Leiceſter, qui s'approchoit de Windſor. Il rencontra ce Général à *Kingſton* ſur la Tamiſe où il eut une Conference avec lui. Mais dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à s'en retourner, n'ayant pu convenir des conditions, il ſe vit arrêté (1), & par là contraint d'accepter celles qui lui furent impoſées. On exigea de lui, qu'il remettroit le Château de Windſor entre les mains des Barons, & que ſa Garniſon, toute compoſée de Troupes étrangeres, ſeroit renvoyée hors du Royaume.

Il ſembloit que la Guerre alloit ſe rallumer avec plus de fureur que jamais, tant les deux Partis paroiſſoient animez l'un contre l'autre. Néanmoins, comme le Roi n'étoit pas bien prêt, & que les Barons avoient interêt de lui laiſſer commencer les premieres hoſtilitez, afin de mettre le Peuple dans leur parti, quelques perſonnes paiſibles ſe ſervirent de ces diſpoſitions pour moyenner une Treve, qui fut ſuivie d'une paix ſur le même pied que la précédente. Mais ce Traité ne rendit pas le calme au Royaume. Comme il étoit forcé de la part du Roi, il fut bientôt rompu, ſur ce que ce Prince tâcha de s'emparer par ſurpriſe du Château de

Il ſe va renfermer dans Windſor.

Les Barons marchent pour l'aſſieger.

Edouard va conferer avec eux.

Il eſt arrêté & contraint de leur livrer la place.

Treve entre le Roi & les Barons.

Les hoſtilitez re-

(1) *Edouard fut arrêté par l'avis de l'Evêque de Worceſter. Matthieu de Weſtminſter.* TIND.

HENRI III. 1263.

Conditions du Traité.

Traité qui contenoit quatre Articles principaux, savoir, I. Que les Places fortes du Royaume seroient remises entre les mains des Barons. II. Que les Statuts d'Oxford seroient inviolablement observez. III. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, seroient bannis du Royaume. IV. Que l'administration des affaires publiques seroit mise entre les mains des Sujets naturels du Roi, approuvez par les Barons.

Insulte faite à la Reine par la Canaille de Londres.

Cet accord auroit rétabli le calme dans le Royaume, si le Roi y avoit consenti à dessein de l'exécuter. Mais comme il n'avoit eu en vue que de se tirer du fâcheux état où il se trouvoit, il ne tarda pas longtems à le rompre. L'insolence de quelques Bourgeois de Londres ne contribua pas peu à lui faire prendre cette résolution. Un jour que la Reine passoit en bateau sous le Pont de Londres, pour aller à Windsor, une troupe de canaille s'étant rendue sur le Pont, se mit à faire des huées très mortifiantes pour une Reine. Quelques-uns lui dirent des injures, & il y eut même des gens assez brutaux pour lui jetter des pierres (1). Le Roi se sentit extremement choqué de cette insolence, & cela servit à le fortifier dans la résolution qu'il avoit déja prise, de faire un vigoureux effort pour reprendre son autorité. Il commença donc à munir avec beaucoup de soin les Places dont il étoit encore maître, & par cette précaution, il fit assez connoître aux Barons qu'ils devoient se tenir sur leurs gardes.

Henri prend la résolution de se retirer de l'Esclavage.

Les affaires se trouvant dans cette situation, il étoit difficile de dire si le Royaume étoit en Paix ou en Guerre. Quoiqu'on n'eut pas encore recommencé les hostilitez, la défiance étoit si grande des deux côtez, que les deux Partis se regardoient réciproquement comme de véritables ennemis, chacun étant prêt à prendre ses avantages, quand il en trouveroit l'occasion. Pendant cet état d'incertitude, le Prince Edouard crut qu'il étoit important de munir de vivres le Château de Bristol, dont le Roi son Pere lui avoit confié la garde. Pour cet effet, il se rendit à Bristol, & voulut obliger les habitans de cette Ville à lui fournir les vivres dont il avoit besoin pour le Château. Dans la disposition où les esprits se trouvoient alors, cette demande, faite peut-être avec un peu trop de hauteur, excita parmi le Peuple de cette Ville, une sédition, qui obligea le Prince à se retirer promptement dans le Château. Il n'y fut pas plutôt renfermé, que les habitans résolurent de l'assieger, ou du moins, de le tenir bloqué si étroitement, qu'il ne pût leur échaper, sachant bien que, faute de munitions, il ne pourroit pas résister longtems. Cette résolution mit Edouard dans un très grand embarras. Il s'en tira néanmoins par une ruse, qui véritablement lui fit éviter le danger présent,

Edouard est bloqué dans le Château de Bristol, par les Bourgeois de la Ville.

(1) *Matthieu de Westminster* dit que la Reine s'opposoit beaucoup à la signature de ce Traité par le Roi. Cette insulte fut la cause de la perte de la Bataille de Lewes, comme on verra ci-après. TIND.

qui la rendit inutile, en déclarant que par là il n'entendoit point porter de préjudice aux privileges accordez aux Anglois par leurs Souverains avant le Parlement d'Oxford. (1) Les Barons regarderent cette clause comme une contradiction manifeste, parce qu'ils prétendoient que les Statuts d'Oxford n'avoient été faits que pour assurer leurs Privileges. Ce fut ce qui leur fournit un prétexte de rejetter la Sentence, & de recommencer la Guerre.

Elle est rejettée par les Barons.

Le détail de ce qui se passa entre les deux Partis, jusqu'à la célebre Bataille de *Lewes*, est chargé de tant de circonstances embarrassantes pour ceux qui ne connoissent point la situation des lieux ou la Guerre se faisoit, qu'il ne pourroit qu'être ennuyeux. Il vaut mieux se hâter de passer à cet évenement remarquable, qui décida la querelle en faveur des Barons. J'observerai seulement, que, pendant l'intervalle qu'il y eut entre le renouvellement de la Guerre & cette Bataille, Henri remporta plusieurs avantages sur les Barons; & même par le moyen du Prince son Fils, & du Roi des Romains, il en gagna plusieurs d'entre eux, qui fortifierent considerablement son Parti. De plus, il se rendit maitre d'Oxford, d'où il chassa les Etudians, parce qu'ils avoient marqué trop de partialité pour les Barons. La Ville de Northampton fut prise d'assaut par ses Troupes, qui y firent prisonniers quinze Barons & soixante Chevaliers (2). Il s'en fallut peu que le Roi ne les fît tous pendre; mais les conseils de ses Généraux, & la crainte des represailles l'empêcherent de se porter à cette extremité. La prise de Northampton fut suivie de celle de Nottingham. Ensuite le Roi marcha dans le Païs de Kent, où il contraignit les Barons de lever le Siege de Rochester, & de se retirer à Londres.

La Guerre se renouvelle.

Le Roi remporte divers avantages.

L'esprit du Roi étoit également susceptible de présomption & de crainte, selon le tour que ses affaires prenoient. Le succès que ses armes avoient eu jusqu'alors, lui ayant enflé le cœur, il résolut de marcher à Londres. Il ne doutoit nullement que cette Ville, intimidée par les avantages qu'il venoit de remporter, ne se déclarât en sa faveur. Peut-être

Il s'approche de

(1) *Nolumus autem, nec intendimus derogare, per præsentem Ordinationem, in aliquo Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis & laudabilibus Consuetudinibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus Provisionum ipsarum.* Rap. Th.

Cette *Sentence arbitrale* (qu'on peut voir au long dans l'*Appendix* de *Tyrrel* N°. 7.) est en date du 3 de Fevrier 1263, dans le *Spicilege* de Dom *Luc Dachery*, à cause que les François ne commençoient leur année que le jour de *Notre-Dame* de Mars; au lieu que selon les relations de nos anciens Historiens, l'année commençoit à *Noel*: ainsi la Sentence est datée, de même que dans *Rapin*, de l'année 1264. Tind.

(2) Outre *Pierre de Montfort* Cousin du Comte, & *Simon de Montfort* son second Fils, dont le Cheval, comme il y étoit monté, marchant trop près de la breche, quelque chose lui fit faire un écart, & il se jetta la tête la premiere le long des ruïnes du mur dans le fossé, où il s'en fallut peu que le Cavalier ne se cassât le cou. Il fut pris par les soldats du Roi. *T. Wikes.* Tind.

HENRI III. 1263. commencent.

Douvre, qui étoit entre les mains des Barons. Cette prise ayant engagé les deux Partis à reprendre les armes, chacun tâcha de fortifier son Parti par la prise de diverses Places. La Ville de Londres, quoique portée d'inclination pour les Barons, étoit pourtant obligée de garder une espece de neutralité, parce qu'elle avoit déja éprouvé combien elle pouvoit être incommodée par la Garnison de la Tour, qui étoit toujours entre les mains du Roi. Dailleurs, Henri avoit encore dans la Ville un bon nombre de Partisans, qui tenoient en bride le Parti contraire. Cependant, le Comte de Leicester, considerant combien il lui seroit avantageux d'avoir cette Capitale dans son parti, s'en approcha du côté de la Province de *Surrey*, située au Midi de la Tamise, dans l'esperance que ses amis pourroient l'introduire par le Pont. Mais le Roi ayant été averti de ce dessein, sortit de la Tour avec quelques Troupes, & se posta dans le Fauxbourgt de Southwark, résolu de disputer le passage aux Ennemis. Le Comte de Leicester, qui comptoit plus sur l'assistance des Bourgeois que sur ses propres forces, attaqua les Troupes du Roi avec beaucoup de vigueur, esperant toujours que les habitans de Londres favoriseroient son passage. Pendant ce combat, quelques Bourgeois du Parti du Roi, voyant qu'il se faisoit quelque mouvement dans la Ville pour donner du secours au Comte, fermerent les portes du Pont, & en jetterent les Clefs dans la Riviere (1). Cette précaution faillit à couter cher au Comte de Leicester, qui se trouva pendant quelque tems dans un très grand embarras, à cause qu'il n'avoit mené que peu de monde avec lui, de peur qu'on ne découvrît son dessein. Mais enfin, les portes du Pont ayant été enfoncées, & les Bourgeois sortant en foule pour aller donner du secours aux Barons, le Roi se vit contraint de se retirer, & le Comte entra dans la Ville.

Le Comte de Leicester veut se rendre maitre de Londres.

Combat au Fauxbourg de Southwark.

Le Comte entre dans la Ville.

L'avantage que les Barons venoient de remporter produisit l'effet ordinaire, c'est-à-dire, que le Roi leur fit proposer un accommodement. Mais comme tous les Traitez qu'on avoit faits jusqu'alors avoient été inutiles, parce que le Roi se plaignoit qu'on le forçoit à recevoir des conditions trop rigoureuses, de quoi les Barons ne demeuroient pas d'accord, on convint de part & d'autre de remettre tous les differens à l'arbitrage du Roi de France. Louis ayant accepté la médiation, Henri, accompagné du Prince Edouard, alla le trouver à Amiens, où les Etats Généraux étoient assemblez. La Sentence que Louis prononça sur ces differens, fut favorable à Henri. Elle portoit, que les Statuts d'Oxford seroient annullez; que le Roi rentreroit dans tous ses droits: qu'il auroit la liberté de choisir lui-même tous les Grands Officiers de la Couronne; que les Etrangers seroient capables de posseder les Charges & les Dignitez, de même que les Anglois. Mais ce Prince y ajouta une clause

1264. Le Roi & les Barons se soumettent à l'arbitrage du Roi de France.

Sentence de Louis.

Act. Publ. T. I. p. 776.

(1) Le principal inventeur de cette ruse étoit un certain *Jean Gisors*, Normand de naissance, *M. de Westminster*. TIND.

qui

qui la rendit inutile, en déclarant que par là il n'entendoit point porter de préjudice aux privileges accordez aux Anglois par leurs Souverains avant le Parlement d'Oxford. (1) Les Barons regarderent cette clause comme une contradiction manifeste, parce qu'ils prétendoient que les Statuts d'Oxford n'avoient été faits que pour assurer leurs Privileges. Ce fut ce qui leur fournit un prétexte de rejetter la Sentence, & de recommencer la Guerre.

Elle est rejettée par les Barons.

Le détail de ce qui se passa entre les deux Partis, jusqu'à la célebre Bataille de *Lewes*, est chargé de tant de circonstances embarrassantes pour ceux qui ne connoissent point la situation des lieux ou la Guerre se faisoit, qu'il ne pourroit qu'être ennuyeux. Il vaut mieux se hâter de passer à cet évenement remarquable, qui décida la querelle en faveur des Barons. J'observerai seulement, que, pendant l'intervalle qu'il y eut entre le renouvellement de la Guerre & cette Bataille, Henri remporta plusieurs avantages sur les Barons; & même par le moyen du Prince son Fils, & du Roi des Romains, il en gagna plusieurs d'entre eux, qui fortifierent considerablement son Parti. De plus, il se rendit maitre d'Oxford, d'où il chassa les Etudians, parce qu'ils avoient marqué trop de partialité pour les Barons. La Ville de Northampton fut prise d'assaut par ses Troupes, qui y firent prisonniers quinze Barons & soixante Chevaliers (2). Il s'en fallut peu que le Roi ne les fît tous pendre; mais les conseils de ses Généraux, & la crainte des représailles l'empêcherent de se porter à cette extremité. La prise de Northampton fut suivie de celle de Nottingham. Ensuite le Roi marcha dans le Païs de Kent, où il contraignit les Barons de lever le Siege de Rochester, & de se retirer à Londres.

La Guerre se renouvelle.

Le Roi remporte divers avantages.

L'esprit du Roi étoit également susceptible de présomption & de crainte, selon le tour que ses affaires prenoient. Le succès que ses armes avoient eu jusqu'alors, lui ayant enflé le cœur, il résolut de marcher à Londres. Il ne doutoit nullement que cette Ville, intimidée par les avantages qu'il venoit de remporter, ne se déclarât en sa faveur. Peut-être

Il s'approche de

(1) *Nolumus autem, nec intendimus derogare, per præsentem Ordinationem, in aliquo Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis & laudabilibus Consuetudinibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus Provisionum ipsarum.* Rap. Th.

Cette *Sentence arbitrale* (qu'on peut voir au long dans l'*Appendix* de *Tyrrel* N°. 7.) est en date du 3 de Fevrier 1263, dans le *Spicilege* de Dom *Luc Dachery*, à cause que les François ne commençoient leur année que le jour de *Notre-Dame* de Mars; au lieu que selon les relations de nos anciens Historiens, l'année commençoit à *Noel*: ainsi la Sentence est datée, de même que dans *Rapin*, de l'année 1264. Tind.

(2) Outre *Pierre de Montfort* Cousin du Comte, & *Simon de Montfort* son second Fils, dont le Cheval, comme il y étoit monté, marchant trop près de la breche, quelque chose lui fit faire un écart, & il se jetta la tête la premiere le long des ruïnes du mur dans le fossé, où il s'en fallut peu que le Cavalier ne se cassât le cou. Il fut pris par les soldats du Roi. *T. Wikes*. Tind.

HENRI III. 1264. Londres.

cette esperance n'auroit pas été mal fondée, si depuis qu'il étoit sur le Trône, il eût gardé plus de ménagemens avec les Bourgeois de cette Ville Capitale. Mais le souvenir des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus de sa part, les empêcha de s'exposer aux mêmes risques. Le Comte de Leicester, ayant pris occasion de l'approche du Roi pour les animer contre lui, sut agir si adroitement, qu'il leur fit prendre la résolution de sortir de la Ville pour aller lui présenter bataille. Cette résolution étonna Henri, qui ne voulant point hazarder un combat contre eux, aux portes de leur propre Ville, se retira plus loin, & alla se poster à *Lewes*, dans la Province de Sussex.

Le Comte de Leicester le suit.

Cependant, le Comte de Leicester & les Barons confédérez, ayant renforcé leur Armée d'un gros Corps de Milices de Londres, sortirent de la Ville pour suivre le Roi, dans le dessein de décider la querelle par une bataille. Suivant cette résolution, ils marcherent du côté de Lewes, & s'arrêterent à deux lieux de l'Armée du Roi. C'étoit pour tenter s'il y auroit encore quelque moyen de rétablir la paix dans le Royaume. Peut-être la souhaitoient-ils effectivement; ou bien ils ne faisoient cette démarche que pour se décharger des évenemens, sur le refus que le Roi feroit d'accepter des conditions raisonnables. Avant que de marcher plus loin, ils lui firent dire, (1) qu'ils n'avoient pas pris les armes pour se soustraire à son obeïssance, mais seulement pour remedier aux desordres du Gouvernement; qu'ils le supplioient de travailler avec eux à cet ouvrage, protestant qu'il les trouveroit aussi obeïssans, que ceux qui, sous prétexte de le servir, ne cherchoient que sa ruïne, en tâchant d'éloigner ses plus fideles Sujets de son affection, par leurs infâmes calomnies. Quelque respectueuse que fût cette Adresse, elle piquoit trop vivement ceux qui étoient auprès du Roi, pour qu'elle pût être reçue avec moderation. Le Roi des Romains & le Prince Edouard s'en sentirent tellement offensez, qu'ils y répondirent par des démentis, des défis & des menaces, & ils porterent le Roi à leur faire une réponse à peu près semblable (2). S'il est vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, que les Barons n'eussent fait cette démarche que pour se disculper envers le Public, ils ne furent pas fâchez qu'on leur fournît un prétexte si plausible de pousser les choses à l'extrême. Aussi, sans plus garder de ménagemens, firent-ils dire au Roi, qu'ils renonçoient à la fidelité qu'ils lui avoient jurée, &

Les Barons font présenter au Roi une Adresse respectueuse.

Elle est rejettée avec hauteur.

Ils renoncent à leur Serment de

(1) Les propositions des Barons au Roi étoient contenues dans une Lettre fort respectueuse, scellée par *Leycester* & *Glocester*, à la réquisition de tous les autres. *M. de Westminster.* TIND.

(2) La Lettre du Roi en réponse est datée du 12 Mai 1264, à *Lewes*. Il y *dit*: » Que ce n'étoit pas lui, mais eux (Barons) qui étoient la cause de la Guerre, de la » destruction, du brigandage, & de la misere qui affligeoient la Nation: Que leurs » intentions prétendues ne s'accordoient pas avec leur Emploi, ni leurs actions » n'étoient conformes à leurs prétentions; & qu'ainsi il les défioit ». La Lettre du Roi des Romains est de la même date. *M. de Westm.* TIND.

qu'ils ne le regardoient plus que comme un ennemi de l'Etat (1).

Fidelité.

Bataille de Lewes.

Toute esperance d'accommodement étant perdue, par l'animosité des deux Partis, on ne pensa plus qu'à combattre. Le Comte de Leicester ayant fait avancer son Armée, la rangea en bataille tout proche de celle du Roi; qui se mit aussi en devoir de le recevoir. L'Armée Royale étoit partagée en trois Corps, dont le Prince Edouard commandoit celui de la droite (2), le Roi des Romains étoit à la gauche (3), & Henri se tenoit au Corps de Bataille. Celle des Barons étoit divisée en quatre Corps. Le premier étoit mené par Henri de Montfort (4), Fils du Général. Le Comte de Glocester commandoit le second (5). Le troisieme avoit à sa tête le Comte de Leicester. Le quatrieme, tout composé de Bourgeois de Londres, étoit tout à fait à la gauche, commandé par Nicolas Segrave.

Edouard bat les milices de Londres, & les poursuit trop loin.

Tout étant ainsi disposé, le Prince Edouard attaqua le premier les Milices de Londres, qui ne pouvant résister à cette vigoureuse charge, lâcherent le pied, dès le commencement du combat. Comme ce Prince étoit animé du désir de venger l'affront fait à la Reine sa Mere par la populace de Londres, il les poursuivit plus de quatre-milles, sans vouloir leur donner aucun quartier. Mais cette vengeance lui couta cher. Pendant qu'il poursuivoit sa victoire, avec plus d'ardeur que de prudence, les Comtes de Leicester & de Glocester avoient le même avantage sur Henri, & sur le Roi des Romains. Les Barons, comprenant assez quel seroit leur sort s'ils venoient à être vainçus, attaquerent avec une impétuosité mêlée de desespoir les Troupes Royales, qui n'avoient pas les mêmes raisons pour combattre avec la même animosité. Aussi prirent-elles la fuite, après une legere résistance, laissant les deux Rois entre les mains de leurs ennemis.

Henri & le Roi des Romains sont faits prisonniers.

Henri s'étant rendu au Comte de Leicester, & Richard au Comte de Glocester, furent incontinent conduits dans le Prieuré de Lewes, situé au pied d'un Château du même nom, qui étoit gardé par quelques Troupes du Roi. C'étoit de ce côté-là, que les Soldats de l'Armée prenoient la fuite, afin de se retirer dans le Château. Mais quand ils virent que la basse Ville étoit déja au pouvoir des Barons, que les deux Rois étoient prisonniers, & que, selon les apparences, ils alloient être envelopez de tous côtez, ils jetterent les armes & se remirent à la discretion des vainqueurs (6).

(1) Les Barons ne firent cette Replique, qu'après avoir employé l'intercession de *Henri* Evêque de *Londres*, & de *Gautier* Evêque de *Worcester*, pour obtenir la Paix du Roi. Ils offrirent aussi trente-mille livres sterling, en considération des dommages qu'ils avoient causez dans le Royaume; de telle sorte pourtant, que les *Règlemens d'Oxford* fussent maintenus. Tind.

(2) Conjointement avec *Guillaume de Valence* Comte de *Pembrooke*, son Oncle; & *Jean*, Comte de *Warren* & *Surrey*. Tind.

(3) Avec son Fils *Henri*. L'Etendart du Roi étoit alors un Dragon. Tind.

(4) Avec le Comte de *Hereford* & *Essex*. Tind.

(5) *Gilbert de Clare* avec *Jean Fitz John* & *Guillaume de Montcamis*. Tind.

(6) Cette Bataille fut donnée le 14 de Mai. *M. de Westminst*, *T. Wikes*. Tind.

HENRI III.
1264.

Edouard retournant de la poursuite, se laisse amuser par le Comte de Leicester.

Cependant, le Prince Edouard, qui retournoit triomphant de la poursuite du Corps qu'il avoit battu, se trouva dans une grande surprise, de voir l'Armée Royale dissipée, & d'apprendre que les deux Rois étoient prisonniers. La premiere pensée qui lui vint dans l'esprit, fut de faire un effort pour les délivrer. Si cette résolution eût pu s'exécuter sur le champ, elle auroit, infailliblement, fait changer la face des affaires. Les vainqueurs, occupez à garder leurs prisonniers, ou dispersez dans la campagne à la poursuite des fuïards, auroient eu assez de peine à résister à une attaque vigoureuse. Mais les Soldats du Prince, consternez par la défaite du reste de l'Armée, & par la Prison des deux Rois, ne témoignerent aucune disposition à recommencer un combat qui leur sembloit trop inégal. Cette crainte, que toutes les sollicitations d'Edouard ne purent surmonter, lui fit perdre une si belle occasion, où, vrai-semblablement, il auroit acquis beaucoup de gloire. Cependant, le Comte de Leicester remettoit son Armée en ordre, avec toute la diligence possible. D'abord il ne pensoit qu'à se défendre, craignant, avec raison, d'être attaqué, dans le desordre où il se trouvoit. Mais quand il vit qu'on lui donnoit le tems de remettre ses Troupes en bataille, il n'eut plus d'autre inquietude que celle d'empêcher que le Prince ne lui échapât. Dans cette vue, il lui fit faire des propositions, pour l'amuser, pendant que, par divers Détachemens, il prenoit soin de lui couper le chemin de la retraite.

Il ne peut plus ni combattre, ni se retirer.

L'incertitude où Edouard s'étoit d'abord trouvé touchant le parti qu'il devoit prendre, la résistance de ses Troupes, le tems qu'il employa pour tâcher de les animer, & les divers messages que le Comte de Leicester lui fit porter pour l'amuser, furent cause qu'il perdit un tems si précieux, qui auroit dû être employé ou à combattre, ou à se retirer en bon ordre. Mais, n'ayant fait ni l'un ni l'autre, il se trouva tout à coup enveloppé de tous côtez, & dans la nécessité d'accepter des conditions qui lui parurent tolerables, dans la fâcheuse situation où il se trouvoit. Cette négociation, qui ne dura que peu de momens, fut terminée par ces conventions: Que les Statuts d'Oxford seroient inviolablement observez: de telle maniere pourtant, qu'ils pourroient être reformez par quatre Evêques ou Barons, que le Parlement nommeroit: Que s'il arrivoit que ces quatre Commissaires ne pussent pas s'accorder, on s'en remettroit à l'arbitrage du Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, assisté de quatre Seigneurs François. Jusques-là, tout alloit bien pour le Prince; mais le dernier article étoit le plus fâcheux. C'étoit que lui-même, & Henri son Cousin, Fils du Roi des Romains, demeureroient en ôtage, jusqu'à ce que toutes choses fussent règlées par l'autorité du Parlement. Quelque rude que fût cette derniere condition, Edouard qui n'avoit aucune ressource, se vit contraint d'y acquiescer. Ces Articles, qui furent appellez la *Mise*, c'est-à-dire, *l'Accord*, ou *les Conventions de Lewes*, furent signez par Edouard, & confirmez par le Roi, qui n'étoit pas en état de les rejetter.

Il est contraint d'accepter de dures conditions.

Mise ou Accord de Lewes.

Leicester se sert du nom du Roi contre le Roi même.

Le Comte de Leicester ayant le Roi & presque toute la Famille Royale en son pouvoir, en tira tous les avantages que sa politique lui put suggerer. Lui qui, peu de tems auparavant, ne se faisoit aucun scrupule de desobeïr au Roi, sous prétexte qu'il étoit gouverné par de mauvais Conseillers, ne se servoit plus que du nom de ce Monarque, depuis qu'il l'eut entre ses mains. Il exigeoit de lui des ordres aux Gouverneurs des Places, de les remettre aux Barons. Il lui faisoit signer des Commissions aux Sherifs des diverses Provinces du Royaume, pour les autoriser à faire prendre les armes contre tous ceux qui oseroient entreprendre de troubler l'Etat, c'est-à-dire, contre les partisans du Roi-même. Enfin, lui qui n'avoit suscité tant d'affaires au Roi, que pour reprimer l'excès de la Puissance arbitraire qu'il vouloit s'attribuer, trouvoit fort mauvais qu'on n'obéït pas aveuglément à ce même Prince, depuis qu'il n'étoit guidé que par ses conseils. C'est ainsi que les hommes changent de principes & de maximes, selon leurs interêts, & selon que leurs affaires viennent à changer de face. Mais ce sont des réflexions qu'on auroit trop souvent lieu de faire, si l'on vouloit s'y arrêter toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Les Barons forment un nouveau plan.

Comme dans l'accord de Lewes, les Barons n'avoient eu pour but que de s'assurer de la personne du Prince Edouard, ils ne se mirent pas beaucoup en peine de l'exécuter. Au contraire, ils dresserent un nouveau Plan de Gouvernement, & résolurent de le faire autoriser par le Parlement qui devoit s'assembler le 22. de Juin. La situation des affaires du Royaume rendoit la convocation de ce Parlement sujette à beaucoup de difficultez. Véritablement, elle fut faite au nom du Roi, qui n'étoit pas en état de s'y opposer. Mais les Barons, qui avoient vaincu, ne vouloient pas y appeller ceux du Parti contraire, sous prétexte qu'ils avoient encore les armes à la main contre la Patrie. D'un autre côté, un Parlement composé seulement d'une partie de ceux qui avoient droit d'y assister, sembloit manquer d'une autorité légitime. On auroit pu dire, que ce n'étoit qu'une Assemblée de quelques Particuliers. Ces difficultez obligerent les Barons à chercher les moyens de rendre cette Assemblée plus générale, & de lui donner un plus grand air d'autorité. Dans cette vue, ils firent signer au Roi des Commissions qui établissoient, dans chaque Province, certains Officiers ou Magistrats auxquels on donna le titre de *Conservateurs*, sous prétexte qu'ils étoient destinez à conserver les Privileges du Peuple. Ces gens-la, qui dépendoient absolument des Barons, furent revêtus d'une très grande autorité. Leur Commission leur donnoit pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour conserver en leur entier les droits & les libertez des Sujets. Ce pas étant fait, on fit signer au Roi de nouveaux ordres, par lesquels il étoit ordonné aux *Conservateurs*, de nommer quatre Chevaliers de chaque Comté (1) pour assister

Un Parlement est convoqué pour cela.

Etablissement des *Conservateurs*.

Act. Publ. T. I. pag. 802.

Quatre Cheva-

(1) On appelle en Angleterre *Shire* ou *Comté*, ce qu'on nomme *Province* en France. R.T.

liers de chaque Province assistent au Parlement. Origine du droit des Communes.

au prochain Parlement, & y représenter leurs Provinces. C'est ici où plusieurs prétendent qu'on doit prendre l'origine du droit des Communes. Ils soutiennent que c'est la premiere fois où il paroit d'une maniere incontestable, que les diverses Provinces du Royaume ont envoyé des Deputez au Parlement : Que toutes les raisons qu'on produit pour prouver que les Communes jouïssoient de ce Privilege avant l'année 1264. sont sujettes à tant de difficultez, qu'on ne peut pas dire qu'elles forment une preuve bien évidente. Il semble en effet, qu'on ne sauroit alleguer une bonne raison qui ait put porter les Historiens à marquer unanimement, qu'en cette occasion il y eut au Parlement des Représentans de chaque Province, si la même chose étoit pratiquée depuis le commencement de la Monarchie, ou du moins, depuis la Conquête des Normans. Par quelle raison auroient-ils négligé de faire la même remarque sur tant d'autres Parlemens précedens, dont ils ont parlé ? Il est certain, que ceux qui prétendent trouver dans les anciennes Histoires, des preuves que le Peuple assistoit aux Parlemens par ses Députez, sont obligez de les déduire par des conséquences qui ne paroissent pas toujours justes.

Le Parlement approuve le plan des Barons.

Le nouveau Parlement étant composé de la maniere que je viens de le dire, & se trouvant entierement à la dévotion des Barons confédérez, ne manqua pas d'approuver le Plan qui avoit été formé. Ce Plan étoit,

Articles.

que le Parlement nommeroit trois Commissaires sages & discrets, qui auroient pouvoir de choisir un Conseil composé de neuf Seigneurs, auxquels l'administration des affaires publiques seroit confié. Que le Roi, avec le consentement des Commissaires, pourroit changer, quand il voudroit, une partie des neuf Conseillers, ou même tous à la fois. Qu'en cas que les trois Commissaires ne se trouvassent pas d'accord à l'égard du changement, ou du choix des Conseillers, on s'en tiendroit à la pluralite des voix. Que les déliberations prises par les neuf Conseillers seroient exécutées, pourvu qu'elles fussent approuvées de six d'entre eux. Que s'il arrivoit qu'ils ne pussent s'accorder ensemble, & que les deux tiers ne fussent pas d'un même avis, l'affaire dont il s'agiroit seroit portée aux trois grands Commissaires, qui la décideroient ainsi qu'ils le jugeroient à propos. Que le Roi pourroit changer ou casser les trois Commissaires, pourvu que ce fût du consentement de la Communauté des Barons. Enfin, que la nomination de tous les Officiers publics seroit à la disposition des neuf Conseillers. Ce Règlement devoit avoir lieu, jusqu'à ce que, d'un consentement unanime, le Parlement jugeât nécessaire de le casser ou de l'alterer. On prétend que le Roi & le Prince Edouard se virent obligez d'y donner leur approbation, par les menaces qu'on fit au premier de le déposer, & à l'autre, de le tenir dans une prison perpétuelle. Ainsi, s'ils l'approuverent extérieurement, ce ne fut que dans la pensée de se retracter dès qu'ils en trouveroient une occasion favorable. Cependant, les Barons continuoient à gouverner le Royaume selon ce Règlement, se

Le Roi & le Prince sont contraints de l'approuver.

persuadant que leurs affaires étoient sur un pied à ne pouvoir pas facilement être dérangées.

Dès l'année précedente, Urbain IV. avoit nommé pour son Légat en Angleterre, le Cardinal *Guy*, du Titre de Ste. Sabine. Ce Légat étant arrivé en France, y avoit reçu une Lettre du Comte de Leicester, par laquelle il l'informoit, que le tems n'étoit pas propre pour cette Légation, & que les Grands ni le Peuple n'étoient pas dans la disposition de le recevoir. Quoique le Légat se sentît très offensé de ce refus, il n'avoit osé continuer son voyage. En effet, il n'y avoit aucune apparence qu'il pût entrer dans le Royaume, contre la volonté de ceux qui gouvernoient. Il s'étoit pourtant avancé jusqu'à Boulogne, où il avoit cité tous les Evêques d'Angleterre à venir lui rendre raison de leur conduite. Les Evêques n'ayant pas jugé à propos d'obeïr à la citation, il avoit lancé contre eux une Sentence d'Excommunication, de laquelle ils avoient appellé au Pape. Enfin, les affaires du Royaume se trouvant établies sur le pied que les Barons le souhaitoient, ils crurent qu'il falloit donner quelque satisfaction au Légat. Dans cette vue, ils députerent quatre Evêques, pour l'informer des raisons qu'ils avoient eues de s'opposer à son entrée dans le Royaume. Ces Députez trouverent le Légat extremement irrité contre les Barons. Pour toute réponse, ils eurent ordre de retourner en Angleterre, d'y publier une Sentence d'Excommunication contre le Comte de Leicester, & de mettre la Ville de Londres & les Terres du Comte de Glocester en Interdit. Les Envoyez ayant donné avis en Angleterre des ordres qu'ils avoient reçus du Légat, rencontrerent en Mer des gens qui, feignant d'être des Corsaires, leur enleverent tous leurs papiers & les jetterent dans la Mer. Cette démarche ayant fait comprendre au Légat, qu'il lui seroit trop difficile de faire respecter l'autorité de son Maitre dans une semblable conjoncture, il reprit le chemin de Rome, où bientôt après il fut élevé sur le Trône Pontifical, sous le nom de Clement IV.

Les Barons refusent de recevoir un Légat.

Cependant, le Comte de Leicester, qui se trouvoit à la tête du Gouvernement, n'étoit pas sans embarras. La Reine faisoit de grands préparatifs en France, pour aller dégager le Roi son Epoux. D'un autre côté, le soulevement de quelques Seigneurs, voisins du Païs de Galles (1), le mettoit en inquietude. Il craignoit que les Gallois ne se mêlassent dans la querelle, & ne donnassent du secours aux partisans du Roi. Il étoit dangereux de laisser les Côtes exposées à l'invasion des Etrangers, qui s'étant rendus en Flandre, n'attendoient qu'un vent favorable pour s'embarquer. Mais il n'y avoit pas moins d'inconvénient à laisser croitre le mal qui commençoit à paroitre dans les Provinces frontieres du Païs de Galles. Pour prévenir ces dangers, il prit la résolution d'aller en personne

Quelques Seigneurs Anglois se revoltent contre le Gouvernement des Barons.

(1) Ces Seigneurs étoient *Roger de Mortimer*, *Jacques de Audley*, *Roger de Clifford*, *Roger de Leyburn*, *Haimo l'Estrange*, avec quelques autres qui s'étoient sauvez de la Bataille de *Lewes*. *M. de Westminst.* TIND.

HENRI III. 1264.

Le Comte de Leicester les réduit.

L'entreprise de la Reine est rompue.

contre les Rebelles, pendant qu'il faisoit assembler les Milices du Royaume dans le Païs de Kent, pour s'opposer à la descente de la Reine. Sa bonne fortune le tira également d'affaires, des deux côtez. Après avoir mis dans ses interêts Leolyn Prince de Galles, qui auroit pu lui faire de la peine, il vainquit les Revoltez, & les contraignit de quitter les armes. Il ne fut pas moins heureux, à l'égard de l'invasion qu'il craignoit. Le vent demeura si longtems contraire aux Troupes Etrangeres qui étoient de l'autre côté de la Mer, qu'elles furent obligées de s'en retourner, à l'approche de l'Hiver, sans que la Reine pût tirer aucun fruit de la grande dépense qu'elle avoit faite (1). Pendant ce tems-là, le Roi demeuroit toujours sous la garde du Comte de Leicester, qui en disposoit à sa volonté, le faisant agir contre ses propres interêts, sous prétexte que c'étoit pour le bien du Royaume.

1265.

On soupçonne le Comte de Leicester d'aspirer à la Couronne.

Le Comte de Glocester se fait Chef de parti contre lui.

Il étoit bien difficile que les Barons, qui n'avoient pris les armes contre le Roi, qu'à cause du pouvoir excessif qu'il vouloit s'attribuer, pussent voir sans jalousie celui du Comte de Leicester, qui n'étoit pas moins absolu. Le Comte de Glocester, sur tous les autres, en étoit très mécontent. Il regardoit Leicester comme un homme qui marchoit à grands pas vers le Trône, sous le spécieux prétexte du bien public. C'étoit pour cela qu'il craignoit, en contribuant à son élevation, de lui fournir des armes pour le perdre lui-même, avec quelques autres qui n'étoient pas moins jaloux de sa grandeur. La disgrace du Comte de Derby lui donnoit lieu de faire ces réflexions. Ce Seigneur qui n'étoit pas ami de Leicester, avoit été envoyé à la Tour, moins pour être châtié de quelque faute qu'on lui imputoit, que pour servir d'exemple à ceux qui oseroient gloser trop ouvertement sur la conduite du principal Gouverneur. D'un autre côté, le Comte de Glocester croyoit voir, dans la maniere froide & reservée dont le Comte de Leicester agissoit avec lui, un dessein secret de le perdre, quand l'occasion s'en présenteroit. Non seulement on ne l'appelloit plus aux Conseils secrets, mais même on ne lui donnnoit aucune part dans les affaires, que celle qu'on ne pouvoit refuser à un des principaux *Pairs du* Royaume. Ces raisons, & plus que tout cela la jalousie qu'il avoit conçue de l'élevation de Leicester, le porterent à favoriser les Mécontens des Marches de Galles, afin de s'en servir à contrequarrer les desseins ambitieux de celui qu'il regardoit desormais comme un ennemi. Les cabales qu'il faisoit tout ouvertement, ayant fait comprendre à Leicester qu'il

(1) *Matthieu de Westminster* dit que la Reine *Eleonor* avoit assemblé une grande Armée, commandée par un si grand nombre de Ducs & de Comtes, que cela paroît incroyable ; & ceux qui connoissoient la force de cette Armée & le nombre de ses Soldats, assuroient que si elle avoit une fois débarqué, elle étoit capable de subjuguer tout le Royaume. Mais, dit notre Auteur, Dieu en disposa autrement par sa miséricorde. Cet Auteur étoit si bon Anglois, que quoiqu'il paroisse fort attaché au Parti du Roi., il ne croyoit pas qu'il fût sûr pour la Nation que son Roi fût rétabli par une Armée d'Etrangers. TIND.

ne devoit rien négliger pour ruïner les desseins d'un ennemi si dangereux, il fit expédier un ordre à tous ceux qui en dernier lieu avoient pris les armes contre le Gouvernement établi, de se retirer en Irlande. Ces Bannis, au-lieu d'obeïr, s'en allerent sur les Terres du Comte de Glocester, où ils trouverent de la protection.

Le Comte de Leicester feint de vouloir délivrer le Prince Edouard.

Cependant, les ennemis du Comte de Leicester publioient en tous lieux, que la rigueur avec laquelle il traitoit le Roi, le Roi des Romains, & le Prince Edouard, ne marquoit que trop qu'il avoit de pernicieux desseins. Comme ces bruits commençoient à produire des effets desavantageux à ce Seigneur, il crut qu'il étoit nécessaire d'effacer ces impressions, en faisant comprendre au Peuple, qu'il étoit très éloigné de former les projets ambitieux que ses ennemis lui attribuoient. Dans cette vue, il fit convoquer un Parlement, & publier, que c'étoit pour chercher les moyens de rendre la liberté au Prince Edouard. Il prétendoit par là faire voir, que puisqu'il vouloit bien relâcher l'Héritier de la Couronne, il n'étoit pas vrai-semblable qu'il eût conçu les pernicieux desseins dont on l'accusoit. La convocation de ce Parlement eut ceci de remarquable, que chaque Comté eut ordre de se faire représenter par deux Chevaliers, & chaque Ville où Cité, par deux Députez (1). Les Partisans de l'ancienneté du Droit des Communes inferent de là, que, puisque les Historiens n'observent pas que ce fût une nouveauté, il s'ensuit que c'étoit une chose ordinaire. D'autres, au contraire, prétendent que si c'eût été la coutume, il auroit été inutile de remarquer cette particularité, après avoir parlé de tant d'autres Parlemens, sans y faire la même observation. Le Lecteur choisira de ces deux conséquences, celle qui lui paroitra la plus naturelle.

Il convoque un Parlement à ce sujet.

Deux Chevaliers de chaque Province, & deux Députez de chaque Ville assistent à ce Parlement.

Observation sur ce sujet.

Edouard est mis entre les mains du Roi qui demeure toujours captif.

Dès que le Parlement fut assemblé, le Comte de Leicester, qui disposoit à peu près des voix, y fit ordonner que le Prince Edouard seroit mis en liberté. Mais il y fit ajouter une condition, qui rendit cette faveur inutile. C'étoit, qu'il se tiendroit auprès du Roi son Pere, & lui obeïroit en toutes choses. Cette condition marquoit assez, qu'on n'avoit en vue que d'éblouïr les yeux du Public. En effet, ordonner qu'Edouard seroit mis en liberté, & que néanmoins il se tiendroit auprès du Roi qui étoit lui-même captif, ce n'étoit autre chose que changer sa prison, ou tout au plus, lui en assigner une moins rigoureuse. En conséquence de cet ordre, le Prince fut tiré du Château de Douvre, où il avoit été enfermé depuis la bataille de Lewes, & remis entre les mains du Roi, c'est-à-

(1) Ces Lettres de convocation, adressées aux *Sherifs* des Comtez pour les remettre aux *Chevaliers* des Comtez & aux *Bourgeois*, sont les premieres Lettres de cette espece, qui soient en nature dans les *Rolles*: ce qui a fait conclure au Dr. *Brady*, que ce sont les premieres qui furent publiées, & que le Parlement convoqué l'an cinquante-neuvieme de la naissance de *Henri II*, fut le premier auquel les *Chevalier des Comtez*, & les *Bourgeois* furent appellez. Pour voir combien il se trompe, voyez les ouvrages de Mr. *Petit*, de Mr. *Tyrrel*, & de M. *Hody*. Tind.

HENRI III. 1265.

dire, au pouvoir du Comte de Leicester. C'est ce qu'on appelloit lui donner la liberté. Cependant, Henri demeuroit toujours sous la garde de Leicester, qui le menoit partout avec lui, & qui prenoit de grandes précautions pour empêcher que ses prisonniers ne s'évadassent.

Le Comte de Glocester se déclare ouvertement contre le Comte de Leicester.

La Scene qui venoit de se passer ne fit qu'augmenter les soupçons du Comte de Glocester, ou plutôt achever de le convaincre, que Leicester se préparoit le chemin au Trône. Il n'auroit pourtant pas encore éclaté, s'il ne se fût présenté une occasion où il auroit été dangereux de dissimuler. Les deux Fils aînez du Comte de Leicester ayant fait publier un Tournoi où tous les Seigneurs furent invitez, le Comte de Glocester ne jugea pas à propos de s'y trouver. Il étoit persuadé qu'on se servoit de ce prétexte, pour l'attirer dans quelque piege. Soit que ses soupçons fussent fondez, ou que sa prévention les lui fit regarder comme des preuves convainquantes, il se ligua ouvertement avec les Seigneurs des Marches de Galles, ennemis de Leicester, & fit munir ses Châteaux, comme se préparant à la guerre. Cette démarche ayant fourni à ses ennemis un prétexte plausible de le pousser à bout, on vit bien-tôt paroitre une Proclamation, par laquelle ce Comte & ses adhérens étoient déclarez Traitres & ennemis de l'État. En conséquence de cette Déclaration, Leicester se mit à la tête d'une Armée, pour aller punir ces prétendus ennemis du Roi. Dans ce dessein, il marcha vers la Saverne, & ensuite il se rendit à Hereford, menant avec lui ses deux prisonniers.

Il est déclaré Traitre.

Leicester marche contre lui.

On procure au Prince Edouard, le moyen de se sauver.

La précaution avec laquelle il gardoit le Roi & le Prince son Fils n'empêcha pas que le Comte de Glocester ne formât le projet de lui enlever Édouard. Il comprenoit que, pendant que son ennemi auroit le Roi en son pouvoir, il en tireroit de grands avantages. C'est pourquoi il crut qu'il devoit retirer le Prince d'entre ses mains, afin d'opposer l'autorité du légitime Heritier de la Couronne, à celle du Roi détenu en captivité. Apparemment il ne jugea pas qu'il fût aussi facile de délivrer le Roi que le Prince, ou peut-être comptoit-il plus sur le secours d'Edouard, que sur celui du Roi son Pere. Quoi qu'il en soit, il fit confidence de ce dessein à *Roger Mortimer*, l'un des Seigneurs des Marches de Galles, qui lui fournit un moyen pour l'exécuter. Mortimer ayant beaucoup d'habitudes à Hereford, fit présent à Edouard, par une personne tierce, d'un Cheval extremement vîte, & en même tems, le fit informer de l'usage qu'il en devoit faire, & du dessein qu'on avoit de lui procurer la liberté. Pour seconder ce projet, le Prince ayant feint d'être incommodé, & d'avoir besoin de faire un peu d'exercice, demanda la permission de monter quelques Chevaux. Le Comte de Leicester, qui n'avoit aucun soupçon de ce qui se tramoit, la lui accorda, quoiqu'avec de grandes précautions. Outre sa Garde ordinaire, dont il le fit accompagner, il donna ordre à quelques Gentilshommes de se tenir toujours à ses côtez, & d'avoir continuellement l'œil sur lui. Edouard étant sorti à la campagne, monta d'abord deux Chevaux, & leur fit faire le manege. Ensuite, il fit ame-

Le Prince s'évade.

ner celui dont on lui avoit fait présent en dernier lieu, & comme s'il eût voulu l'accoutumer doucement à son Cavalier, il le mena au petit pas assez loin de la Garde, étant toujours suivi de ces Gentilshommes qui se tenoient près de lui. Lorsqu'il fut parvenu à un certain endroit qu'il avoit déja exactement remarqué, & qui lui avoit paru propre pour exécuter son dessein, lâchant tout d'un coup la bride à son Cheval, & lui appuyant les talons, il surprit tellement ceux qui l'accompagnoient, qu'il étoit déja bien loin avant qu'ils fussent revenus de leur étonnement. Ils coururent pourtant après lui, jusqu'à ce qu'ils apperçurent un Corps de Cavalerie que le Comte de Glocester avoit envoyé pour favoriser son évasion. Edouard étant ainsi échapé, alla joindre le Comte de Glocester, qui le reçut avec beaucoup de joye & de respect. Cependant, en procurant au Prince sa liberté, son dessein n'étoit pas de rétablir le pouvoir arbitraire que le Roi avoit voulu usurper. Aussi dit-il nettement à Edouard, qu'il ne pouvoit lui promettre son secours, s'il ne s'engageoit par serment à faire ses efforts pour remettre en vigueur les anciennes Loix, & pour chasser les Etrangers d'auprès de la personne du Roi. Edouard le promit, & le jura en présence de divers Seigneurs; après quoi, il prit le commandement des Troupes que le Comte de Glocester avoit levées.

HENRI III. 1265.

Il va joindre le Comte de Glocester, qui exige de lui un serment qu'il reformera les abus.

Quoique le Comte de Leicester comprît assez de quelle conséquence pouvoit être l'évasion du Prince, il feignit de n'en être pas déconcerté, & continua, comme auparavant, à gouverner au nom du Roi. Il faisoit expédier sous le Grand Sceau tous les ordres qu'il jugeoit convenables au bien de l'Etat, ou à ses propres intérêts, ces deux choses étant ordinairement confondues, par ceux qui tiennent le timon du Gouvernement.

Le C. de Leicester dissimule son chagrin.

Il seroit inutile de rapporter ici toutes les précautions que ce Seigneur prit pour se maintenir dans son autorité, pour enrichir ses amis, & pour avancer ses créatures. Il suffit de dire en un mot, qu'il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit lui être avantageux, ou contribuer à rendre inutiles les desseins de ses ennemis. Tout cela étoit pour lui-même, & en vue de son propre intérêt. Mais il fit une chose très avantageuse au Royaume, en ôtant enfin à la Cour de Rome le prétexte dont, depuis quelque tems, elle se servoit avec tant de succès, pour s'enrichir des dépouilles des Anglois. Comme il vit que le Peuple n'avoit plus pour le Pape la même estime & la même déference qu'il avoit eue auparavant, il se fit expédier une Commission qui l'autorisoit à renoncer, pour le Roi & pour le Prince Edmond, à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la Sicile. En vertu de ce pouvoir, il fit une Renonciation authentique, laquelle il prit soin de faire notifier au Pape par une Lettre du Roi.

Il fait tout ce qu'il peut pour se soutenir.

Il renonce pour le Roi & pour Edmond, à la Couronne de Sicile.

Cependant ce Seigneur, prévoyant les suites fâcheuses que pourroit avoir pour lui l'évasion du Prince Edouard, fit publier des ordres très rigoureux à tous les Sujets, de s'opposer de tout leur pouvoir au Prince Edouard, au Comte de Glocester, & à leurs adhérens, qui étoient tous

Les forces d'Edouard augmentent.

qualifiez de Traitres au Roi & à l'Etat. Mais cela n'empêcha pas qu'un très grand nombre de Seigneurs, d'Officiers (1) & de Soldats, n'allassent offrir leurs services au Prince, qui en peu de tems, se vit à la tête d'une Armée superieure à celle des Conféderez. Ce fut alors que les affaires commencerent à changer de face. Le Comte de Leicester, qui peu de tems auparavant, disposoit de toutes les forces du Royaume, ne put empêcher qu'Edouard ne se rendît maitre de Glocester & de plusieurs autres Places. Il se vit même obligé de ceder le terrein à ce jeune Prince qui le suivoit de lieu en lieu, & d'employer toute son adresse & toute son expérience, pour éviter d'en venir à une bataille. Comme il étoit très bon Général, il prenoit ses mesures de loin, pour se tenir dans des postes d'où il pût se retirer quand il se sentiroit trop pressé. Cependant, il envoyoit des ordres réiterez à Simon son Fils, de quitter le siege de Pevensey, qui le retenoit dans le Païs de Kent, pour venir le renforcer. Simon obeït, & se mit en marche avec sa petite Armée, faisant une diligence extraordinaire pour le joindre. Mais comme déja il approchoit d'*Evesham* où le Comte son Pere étoit campé, Edouard, qui avoit été averti de sa marche, fondit inopinement sur lui avec toutes ses forces, & tailla en pieces ce petit Corps, qui n'étoit pas en état de lui résister (2).

Leicester fuit devant lui.

Edouard bat Simon de Monfort.

Cette victoire ayant animé le jeune Prince d'une nouvelle ardeur, il retourna promptement sur ses pas, pour aller attaquer le Pere avant qu'il eût reçu la nouvelle de la défaite de son Fils. Il sut si bien tromper la vigilance de ce vieux Général, par cette prompte résolution, qu'il se trouva tout proche des ennemis, dans le tems que le Comte croyoit que c'étoit son Fils qui venoit à son secours. La surprise de Leicester fut si grande, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner. Cependant, il fit toutes les dispositions nécessaires pour se bien défendre, comprenant que la retraite étoit encore plus dangereuse que le combat. La bataille commença sur les deux heures après midi, & dura jusqu'à la nuit, malgré la fuite précipitée des Troupes Galloises, qui abandonnerent le Comte dès le commencement de l'action. Il ne laissa pourtant pas de soutenir, par son courage & par son expérience, les efforts d'Edouard, qui combattoit avec une valeur étonnante, voyant bien que le bonheur ou le malheur de sa vie dépendoit du succès de cette journée. Enfin, après une longue résistance de la part des Barons confédérez, le Comte de Leicester & Henri son

Il marche contre le Comte de Leicester.

Il l'engage à donner bataille.

Bataille d'Evesham.

Le Comte de

(1) Entre ceux qui se rangerent au parti d'*Edouard*, étoit *Jean Gifford*, le second en réputation pour la Guerre après le Comte de *Glocester*: il amena au Prince un bon nombre de gens de cheval & de gens de pied. TIND.

(2) *Thomas Wikes* dit que le Prince ayant marché toute la nuit, arriva à la pointe du jour à *Kenelworth*, & tomba sur *Simon* & sur ses gens qui étoient encore au lit: il en tua ou fit prisonniers la plupart. Les principaux étoient *Robert de Vere*, *Guillaume* Lord *Munchansy*, & *Adam de Newmarket*, *Simon* s'enfuit dans le Château. TIND.

Leicefter eft tué. Edouard gagne la Bataille, & délivre le Roi.

Fils ayant été tuez fur la place, leurs Troupes perdirent courage, & le Prince obtint une pleine & entiere victoire (1). La joye que cet heureux fuccès lui caufa, fut d'autant plus grande, que, pendant la chaleur du combat, il eut la fatisfaction de délivrer le Roi fon Pere de la captivité où il étoit détenu depuis la bataille de Lewes. Le Comte de Leicefter, qui n'ofoit perdre de vue fon prifonnier, avoit eu la dureté de l'expofer au danger de cette bataille, où il fut même bleffé à l'épaule. On dit même qu'il alloit être tué par un Soldat qui ne le connoiffoit pas, fi un Officier ne fût accouru à fon fecours dans le tems qu'il difoit à ce Soldat: *Ne me tue pas, je fuis Henri de Winchefter, ton Souverain.* Edouard, qui n'étoit pas loin de là, ayant été informé du péril où le Roi fon Pere fe trouvoit, y accourut incontinent. D'abord il le mit en fureté, & s'étant contenté de lui demander en hâte fa bénédiction, il le quitta, pour ne pas perdre un tems qui lui étoit fi précieux.

Cette Bataille fe donna tout proche d'Evesham, le 4. d'Août 1265. quatorze mois après celle de Lewes, qui avoit fait perdre au Roi fa liberté. Le corps du Comte de Leicefter ayant été trouvé parmi les morts, Roger Mortimer eut la cruauté de lui faire mille outrages. Enfin il lui coupa la tête, pour l'envoyer à fa femme, comme un témoignage certain qu'il étoit vengé de cette ennemi. Telle fut la cataftrophe du Comte de Leicefter, qui, bien qu'Etranger, avoit trouvé le moyen de fe rendre le plus confidérable Seigneur du Royaume, & qui fut même foupçonné de porter fes vues jufqu'au Trône. Il n'y en a pourtant aucune preuve certaine, les bruits qu'on fit courir fur ce fujet n'étant fondez que fur de fimples foupçons, & peut-être fur des calomnies. Mais on ne peut difconvenir, qu'il n'eût abufé du pouvoir qu'il s'étoit acquis, & de la confiance que fes amis & fes collegues avoient eue en lui. Du moins il fit voir par fa conduite, qu'il n'étoit pas auffi ennemi du pouvoir abfolu, qu'il avoit voulu le perfuader lorfqu'on le mit à la tête des Confédérez. Cela ne prouve pourtant pas qu'il eût afpiré à la Couronne. Certainement, ce Seigneur avoit de grandes qualitez. S'il fut femblable au Comte Simon de Montfort fon Pere, par fa valeur & par fon courage, du moins, il ne lui reffembla pas par la cruauté. Il avoit toujours eu une fi grande déference pour les Moines, qu'après fa mort, ils voulurent en faire un Saint, à quelque prix que ce fût, prétendant qu'il fe faifoit beaucoup de Miracles fur fon Tombeau. Un Hiftorien moderne affure, qu'il a vu un ancien livre manufcrit, où fe trouvent plufieurs Oraifons adreffées à ce

Confidérations fur le Comte de Leicefter.

Les Moines l'ont regardé comme un Martyr.

M. Tyrrel.

(1) Ceux qui furent tuez dans cette Bataille étoient *Hugues d'Efpenfer* le Jufticier, *Pierre de Montfort*, *Guillaume de Mandeville*, *Rodolphe Baffet*, *Jean de Beauchamp*, *Roger de S. Jean*, &c. Les prifonniers furent *Guy de Montfort* troifieme Fils du Comte de *Leycefter*, *Jean Fitz-John*, *Humphroi de Bohun*, *Henri de Haftings*, &c. TIND.

HENRI III. 1265.

Comte, comme à un Martyr (1). Cette opinion se répandit tellement parmi le Peuple, que le Pape eut besoin d'employer toute son autorité, pour empêcher le cours de cette superstition. Quoi qu'il en soit, comme on est incertain du motif qui fit agir ce Seigneur, on ne l'est pas moins de savoir s'il y a plus de sujet de le blâmer, que de le plaindre. En effet, s'il ne fut poussé à prendre les armes contre le Roi, son Souverain & son bienfaiteur, que par sa seule ambition, on ne peut assez détester son ingratitude, envers un Prince son Beau-Frere qui l'avoit comblé de bienfaits. Mais s'il ne se fit Chef de Parti qu'en vue du bien public, & pour délivrer le Royaume de l'oppression manifeste sous laquelle il gémissoit, il se trouveroit sans doute des gens qui ne manqueroient pas de raisons plausibles pour justifier sa conduite. Cependant, sans examiner ce motif de trop près, la plupart des Auteurs modernes se sont déchainez contre lui, & le titre de *Catilina Anglois* est un des moins offensans qu'on lui a donnez. Mais on ne doit gueres attendre autre chose de la plupart des Historiens, qui pour l'ordinaire dédient leurs Ouvrages aux Rois, aux Reines, aux Ministres, aux Favoris.

Les Barons Confédérez sont persécutez.

La défaite des Confédérez changea entierement la face des affaires. Ceux qui, peu de tems auparavant, avoient été persécutez, devinrent persécuteurs à leur tour. Ils chagrinerent leurs ennemis, en mille manieres, & leur firent souffrir bien des maux. Le Roi, qui étoit naturellement vindicatif, & avide d'argent, avoit une extrême impatience de se venger de ceux qui l'avoient offensé, & de profiter de leurs dépouilles. Ce fut dans cette vue qu'il convoqua un Parlement, qui s'étant trouvé tout composé de ses créatures, lui accorda la confiscation des biens des Rebelles. La Ville de Londres ne fut pas épargnée. Le Parlement ayant jugé qu'elle méritoit de perdre tous ses Privileges, elle fut abandonnée à la merci du Roi, qui lui ôta ses Portes, ses Chaines, ses Magistrats, & en tira une grosse somme d'argent (2), pour lui rendre ensuite ce dont il l'avoit privée. Les Barons confédérez, se trouvant exposez à une vengeance qui vrai-semblablement ne devoit point avoir de bornes, étoient dans une consternation d'autant plus grande, qu'ils ne voyoient aucune ressource pour se tirer de ce mauvais pas. Simon de Montfort, Fils ainé du Comte de Leicester, ne douta point qu'il ne dût être attaqué des premiers, vu la haine que le Roi avoit conçue contre le Comte son Pere, & contre sa Maison. Dans cette pensée, il tâcha, de bonne heure, de se faire un protecteur de Richard Roi des Romains, qu'il tenoit sous sa garde, dans le Château de *Kenelworth*, en le relâchant sans exiger de lui aucune rançon. Cet exemple fut avantageux à plusieurs prisonniers de la bataille

Leurs biens sont confisquez & la Ville de Londres est severement châtiée.

Montfort met le Roi des Romains en liberté.

(1) *Tyrrel* dit qu'il a vu à la fin d'un Manuscrit qui est dans la Bibliothéque publique de *Cambrigde*, certaines prieres adressées au Comte de *Leycester* comme à un Saint, avec un grand nombre de Vers rimez à sa louange. TIND.

(2) La somme que *Londres* paya, étoit vingt mille Marcs. *Annal. de Londres.* TIND.

de Lewes, qui furent aussi mis en liberté dans les mêmes vues, par ceux qui les gardoient.

Le Roi se venge de ses ennemis.

Cependant, le Roi se vengeoit de ceux qui avoient pris les armes contre lui, par la saisie de leurs biens, qu'il s'approprioit à lui-même, ou distribuoit liberalement à ses Favoris. Loin de se mettre en peine des suites, il se laissoit conduire par sa passion, sans considerer que les gens réduits à la mendicité, ne sont pas loin du désespoir. Il auroit bien mieux fait d'imiter la prudente conduite du Comte de Pembrook, son premier Gouverneur, qui avoit rendu leurs biens aux Barons vaincus, de peur d'exposer le Royaume à de nouveaux troubles. Mais Henri n'étoit pas de ce caractere. Il ne tint pas à lui, qu'il ne perdît les fruits de la victoire que le Prince son Fils avoit remportée sur les Barons, en leur refusant toute sorte de grace. Simon de Montfort, se voyant sans ressource de ce côté-là, sortit du Château de Kenelworth, après y avoir laissé une bonne Garnison, & ayant assemblé quelques Troupes, du débris de l'Armée de son Pere: il se jetta dans l'Isle d'*Axholm* située dans la Province de Lincoln. Comme il étoit très facile de fortifier ce lieu, il le mit bien-tôt en état de servir d'azyle à lui-même & à ses amis. Tous les jours il s'y en rendoit un grand nombre, qui enfin commencerent à causer de l'inquietude à leurs ennemis.

Montfort se fortifie dans l'Isle d'Axholm.

1266.

La Reine arrive en Angleterre.

Pendant que la Cour cherchoit les moyens de prévenir les suites de cette nouvelle revolte, la Reine arriva de France, où elle s'étoit retirée avec le Prince Edmond son Fils, après la bataille de Lewes. Elle fut bientôt suivie d'un Légat, qui, peu de jours après son arrivée, convoqua un Synode, où il excommunia solemnellement le feu Comte de Leicester & tous ses adhérens, tant ceux qui étoient déja morts, que ceux qui étoient en vie. Mais ce n'étoit pas là le principal sujet de sa Légation. Clement IV. voyant que les Anglois étoient las de fournir de l'argent pour la conquête de Sicile, crut qu'il falloit sauver l'honneur du S. Siége, qui avoit reçu quelque atteinte par la renonciation du Prince Edmond. Dans cette vue, il fit notifier au Roi, par son Légat, une Bulle d'Urbain son Prédécesseur, qui annulloit le don fait au Prince son Fils. Il avoit tenu cette Bulle secrete, parce qu'il vouloit attendre la fin de la négociation commencée avec Charles Comte d'Anjou, à qui en effet il donna cette même année l'Investiture des deux Siciles. Henri, qui ne s'étoit départi de ses prétentions que parce qu'il y avoit été forcé par le Comte de Leicester, pendant sa captivité, ne put voir sans chagrin qu'il falloit renoncer à ses esperances. Mais il n'étoit pas en état d'y remedier.

Arrivée d'un Légat qui excommunie les Barons rebelles, morts & vivans.

Le Pape révoque le don de la Sicile.

Il en investit Charles d'Anjou.

Ce fut de cette maniere qu'on vit enfin terminer cette affaire, qui avoit été une source féconde des vexations que le Peuple & le Clergé d'Angleterre avoient souffertes de la part des Papes. Si elle leur couta des sommes immenses, ils en tirerent du moins cet avantage, qu'elle diminua sensiblement la bonne opinion qu'ils avoient auparavant de tout ce qui

Observation sur l'affaire de Sicile.

émanoit de la Cour de Rome, & qu'elle leur apprit à prendre à l'avenir plus de précautions pour s'opposer à ses usurpations. C'est ce qu'on aura occasion de connoitre plus particulierement dans les Regnes suivans, où l'on verra les Anglois bien moins dociles à l'égard des Papes. On peut dire encore, que cette affaire fut la principale cause des disgraces auxquelles Henri se trouva exposé pendant plusieurs années, & en même tems, du solide établissement de la Grande Chartre, à laquelle on n'a donné depuis ce tems-là que de foibles atteintes. Sans la nécessité où Henri se trouva de contenter l'avarice des Papes, il auroit moins opprimé ses Sujets, & les Barons auroient manqué du prétexte le plus plausible de leur Confédération. On ne peut assez s'étonner que le don fait par le Pape au Prince Edmond, ait été ignoré par les Historiens de Naples & de Sicile, qui n'en font aucune mention, quoique les Païs dont ils ont écrit l'Histoire y fussent si intéressez. Il n'y en a qu'un seul qui en dise un mot en passant, encore se trompe-il dans le nom du Prince Anglois à qui il dit que le Pape avoit voulu donner la Sicile. *Villani*, Historien de reputation, rapporte le Discours que le Pape fit aux Cardinaux, pour leur faire approuver le dessein qu'il avoit de donner l'Investiture des deux Siciles à Charles d'Anjou. Dans cette Harangue, le Pontife leur représenta toutes les injures que l'Eglise avoit souffertes de la part de Mainfroi, la nécessité qu'il y avoit à détruire la Maison de Souabe, & les avantages qui en reviendroient à l'Eglise, si l'on donnoit à ces Royaumes un Prince qui fût en état d'entreprendre sa défense. Il semble que c'étoit là une occasion très naturelle de parler des efforts que ses Prédécesseurs avoient faits pour détrôner l'Usurpateur, par le secours du Roi d'Angleterre, en donnant la Couronne de ces Royaumes à un de ses Fils. Mais il n'en dit pas un seul mot. Que peut-on donc inferer de ce silence, du Pape & des Historiens Napolitains, & Siciliens, sinon, que la Cour de Rome n'eut jamais une véritable intention de procurer cette Couronne au Prince Edmond, & que son unique but étoit d'épuiser l'Angleterre d'argent, sous un prétexte si frivole?

Simon de Montfort est contraint de se rendre.

La retraite de Montfort dans l'Isle d'Axholm, pouvant avoir de trop fâcheuses suites, pour qu'on négligeât de les prévenir, le Prince Edouard fit marcher l'Armée de ce côté-là. Les difficultez n'étoient pas petites, à déloger les Mécontens d'un lieu si bien fortifié par l'Art & par la Nature. Cependant, ce Prince ne laissa pas d'en venir à bout. Après une défense assez opiniâtre, les assiegez se virent contraints de se rendre, à condition qu'on leur conserveroit la vie & les membres. Pour ce qui regardoit les biens, il fut convenu qu'ils se soumettroient au Jugement du Roi des Romains & du Prince Edouard. Cette Capitulation étant signée, Montfort fut mené au Roi, auprès duquel il trouva un puissant protecteur dans le Roi des Romains. Ce Prince assura, qu'après la Bataille d'Evesham, la Garnison de Kenelworth lui auroit ôté la vie, si Montfort ne s'y fût pas opposé au péril de la sienne propre. Ensuite, il pria le Roi de pardonner

Le Roi des Romains intercede pour lui.

donner à ce Seigneur, en consideration de ce qu'il l'avoit si genereusement mis en liberté sans exiger aucune rançon. On dit que Henri, touché des services que Montfort avoit rendu au Roi son Frere, étoit disposé à lui accorder une grace entiere, si le Comte de Glocester ne s'y fût hautement opposé. Ainsi, comme il étoit nécessaire de ménager ce Seigneur, aussi bien que le Roi des Romains, il fut résolu dans le Conseil, que Montfort auroit la liberté de sortir du Royaume, & que le Roi lui accorderoit une pension annuelle de cinq-cens marcs, moyennant qu'il livrât le Château de Kenelworth. Mais il ne lui fut pas possible de remplir cet engagement, parce que la Garnison refusa de lui obeïr. Tous les autres Rebelles qui s'étoient trouvez dans Axholm, en furent quittes, en prêtant serment qu'ils ne porteroient plus les armes contre le Roi : serment, qui fut depuis très mal observé. Cette affaire étant finie, le Royaume se trouva d'abord assez tranquille. Montfort paroissoit assez content de son état. Mais peu après, soit par inconstance, ou parce qu'il n'avoit pas de quoi subsister, il se joignit à certains Corsaires des Cinq-Ports, qui lui défererent le commandement de leurs Vaisseaux, avec lesquels il pilloit indifferemment tous les Navires Marchands qu'il rencontroit. Comme il paroissoit manifestement, que les habitans des Cinq-Ports favorisoient ces pirateries, le Roi envoya le Prince Edouard de ce côté-là, pour les châtier. Mais ce Prince trouva le moyen de les réduire à leur devoir, sans en venir à la force. Ce fut en leur promettant une Amnistie, & la confirmation de leurs Privileges, moyennant quoi ils prêterent au Roi un nouveau serment de fidelité.

Montfort promet de livrer le Château de Kenelworth, mais il n'en est pas le maître.

Il fait le métier de Corsaire.

Edouard ramene les Cinq Ports à l'obéissance du Roi.

Quelque grands que fussent les avantages que les armes du Roi avoient remportez, on ne pouvoit pourtant pas dire que la tranquillité fût parfaitement rétablie dans le Royaume, puisque le Château de Kenelworth étoit encore entre les mains des Mécontens. D'un autre côté, il y avoit dans les Provinces du Nord une Troupe de gens armez (1), qui obligerent le Roi à faire marcher contre eux Henri, Fils ainé du Roi des Romains. Ce jeune Prince fit une telle diligence, qu'il surprit les Revoltez, & en ayant taillé en pièces la plus grande partie, il dissipa tout le reste. Il ne put pourtant se saisir des Chefs, qui s'étant joints à d'autres Mécontens, & particulierement à ceux qui étoient sortis de l'Isle d'Axholm, allerent s'emparer de l'Isle d'Ely, dans la Province de Cambridge. Ils faisoient de là des courses continuelles dans les Provinces voisines, où ils commettoient de grands excès.

Divers soulevemens dans le Royaume.

Les Mécontens s'emparent de l'Isle d'Ely.

En même tems, un autre Rebelle, nommé *Adam*, ayant paru dans la Province de *Hant*, Edouard marcha vers ces quartier-là, où il eut occasion de donner des preuves sensibles de son courage & de sa generosité.

Action vigoureuse & généreuse du Prince Edouard.

(1) Ces Revoltez du Nord avoient à leur tête *Robert* Comte de *Ferrars*, conjointement avec *Baudouin Wake & Jean Dayville*, & plusieurs autres Barons. Le Comte fut fait prisonnier; le reste se refugia dans l'Isle d'*Ely*. TIND.

HENRI III. 1266.

Dans un combat qu'il livra aux Rebelles, Adam, qui étoit brave & vigoureux (1), s'attacha particulierement au Prince, & lui donna lieu de mettre en usage toute son adresse, & toute sa valeur. Ce combat particulier ne fut point interrompu, jusqu'à ce qu'Adam ayant été porté par terre, se vit contraint de se rendre prisonnier au Prince. L'action de vigueur qu'Edouard venoit de faire, fut immédiatement suivie d'une autre génerosité, qui ne lui fit pas moins d'honneur. Sans se laisser transporter par un desir de vengeance, contre un homme qui lui avoit fait courir tant de risque, il lui donna génereusement la vie & la liberté. Adam, sensible à cette faveur, comme il le devoit, le servit très fidelement, tout le reste de sa vie (2).

Le Roi assiege le Château de Kenelworth.

La Garnison de Kenelworth s'étoit rendue si redoutable, & en même tems si odieuse, par les violences qu'elle exerçoit dans les contrées voisines, que le Conseil du Roi résolut qu'on commenceroit par ce Siege, & qu'on remettroit celui d'Ely à un autre tems. Le Roi étoit extremement irrité contre le Gouverneur de cette Forteresse, qui avoit eu l'insolence de faire couper les mains à un Officier qu'on lui avoit envoyé pour le sommer. L'envie qu'il avoit de le punir, lui fit prendre la résolution d'aller lui-même à ce Siege, s'imaginant que sa présence contribueroit beaucoup à inspirer de la terreur aux assiegez. Mais ils se défendirent si bien, qu'après un Siege de six mois, il n'y avoit encore aucune apparence qu'on pût les obliger à capituler. Cette vigoureuse résistance fut cause que le Siege fut changé en Blocus. Cependant, le Roi se tint toujours dans la basse Ville, dont il étoit maitre, en attendant que la faim contraignît la Garnison du Château de se rendre.

1267. Il convoque un Parlement à Kenelworth.

Pendant ce Blocus, Henri convoqua un Parlement à Kenelworth même, afin de déliberer sur les moyens de réduire les Rebelles d'Ely, soit en leur offrant une honnête composition, ou par la force, s'ils refusoient la grace qu'on leur offriroit. Pour cet effet, le Parlement fit dresser certains articles, contenant les conditions sous lesquelles le Roi devoit accorder une Amnistie générale (3). Ces conditions étoient assez moderées, vu les circonstances du tems. Il n'en devoit couter à quelques-uns, pour rentrer dans la possession de leurs biens, que le revenu de cinq années; à d'autres, de trois; & à quelques-autres, d'une seulement. Mais, soit

Conditions offertes aux Mecontens de l'Isle d'Ely; [illegible].

(1) Il semble que le Prince, lorsqu'il attaqua les Rebelles entre *Farnham & Alton*, franchit d'un saut le Fossé ou retranchement qui entouroit leur Camp; & ses Troupes n'étant pas en état de le suivre de près, il fut obligé de combattre tout seul contre *Adam*. TIND.

(2) *Gautier de Hemmingford* dit que le Prince envoya *Adam* chargé de chaines au Château de *Windsor*, pour y tenir compagnie au Comte de *Ferrars*, TIND.

(3) Ces Articles de pardon furent appellez *Dictum de Kenelworth*, & devoient être mis à exécution par douze personnes nommées par le Roi & les Barons assemblez en Parlement. Ce Decret ou Statut de *Kenelworth* peut être vu au long dans une Copie manuscrite de la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*. TIND.

que les Mécontens ne s'assurassent pas sur la parole du Roi, ou qu'ils trouvassent ces conditions trop dures, ils refuserent de les accepter. Ils en prirent même occasion de redoubler leurs violences, & ils eurent la hardiesse de faire une course jusqu'à Norwich, d'où ils emporterent plus de vingt-mille livres sterling (1).

La Garnison de Kenelworth capitule.

Ceux de Kenelworth, quoiqu'étroitement bloquez, & contraints de manger leurs chevaux, se confiant sur le secours que Simon de Montfort leur avoit fait esperer, soutenoient un si long Siege avec une constance invincible. Enfin, quand ils ne purent presque plus résister à la faim qui les pressoit, ne voyant aucune apparence de secours, ils firent une Capitulation par laquelle ils s'obligerent à rendre la Place, s'ils n'étoient pas secourus dans quarante jours. Encore obtinrent-ils que, pendant ce tems-là, on leur fourniroit des vivres. Ce terme expiré, ils sortirent de la Place, si maigres & si défaits, qu'on ne pouvoit comprendre qu'une Garnison en ce pitoyable état eût eu l'assurance de demander une telle Capitulation (2).

Le Comte de Glocester prend des mesures contre le Roi.

La prise de Kenelworth, & l'esperance que le Roi avoit de réduire bien-tôt les Rebelles d'Ely, lui firent oublier ses malheurs passez, aussi bien que l'engagement où le Prince son Fils étoit entré pour lui, avec le Comte de Glocester. Edouard même, quoique plus particulierement interessé à cause du Serment qu'il avoit fait, pensoit moins à exécuter ses promesses, qu'aux moyens de soumettre les Mécontens d'Ely, à l'obeïssance du Roi. Le Comte de Glocester remarquoit avec un extrême chagrin, qu'à mesure que les affaires du Roi prosperoient, le Pere & le Fils agissoient avec moins de retenue, & se faisoient moins de scrupule d'étendre les Prérogatives Royales au-delà des bornes prescrites par les Loix. Ce qu'il avoit fait pour le Roi & pour le Prince étoit bien moins pour augmenter le pouvoir Royal, que pour empêcher que le Comte de Leicester ne se frayât le chemin au Trône. C'est ce qu'il avoit assez fait connoitre par le Serment qu'il avoit exigé du Prince Edouard. La conduite du Roi, qui reprenoit le même train qu'auparavant, lui ayant fait comprendre, que si les Mécontens étoient une fois opprimez, il seroit trop difficile de réduire le Prince dans les bornes d'une autorité moderée par les Loix, il crut devoir s'opposer de bonne heure à ses progrès. Sa résolution étant prise, il se retira dans ses Terres qui étoient sur les frontieres du Païs de Galles, où il fit une Ligue avec Leolyn, & avec quel-

(1) Les Rebelles firent les mêmes courses auprès de la Ville de *Cambridge*, lorsqu'ils s'en retournerent à *Ely*. Tind.

(2) Le Roi donna le fort Château de *Kenelworth*, confisqué à son profit par la rebellion du Comte de *Leycester*, il le donna, dis-je, au Comte *Edmond* son second Fils, qu'il avoit créé quelque tems auparavant Comte de *Derby*, après la conviction de *Robert de Ferrars* (*T. Wikes.*) Tind.

HENRI III. 1267.

ques uns des Seigneurs voisins. Ensuite, il fit savoir aux Mécontens d'Ely, qu'il alloit travailler à les secourir.

Il étoit difficile que son absence, & les préparatifs qu'il faisoit ne donnassent de l'ombrage à la Cour. Néanmoins, comme il couvroit ses desseins du prétexte d'une querelle qu'il avoit avec Mortimer, il laissoit encore lieu de douter des motifs de son armement. Cependant, au-lieu que la politique & le bon-sens demandoient que le Roi tâchât de donner quelque satisfaction à un Seigneur si considerable, toutes ses pensées ne tendoient qu'à chercher les moyens de réduire les Rebelles d'Ely. Ce n'étoit pas tant pour procurer la tranquillité à son Royaume, que par l'impatience où il étoit de se rendre autant ou plus absolu qu'il ne l'étoit auparavant. Il voyoit bien qu'il ne pouvoit parvenir à ce but, pendant qu'il y auroit un Corps de Rebelles en armes, au milieu de ses Etats. Dans cette vue, il convoqua un Parlement, afin d'y prendre des mesures pour la réduction des Mécontens. Le refus que fit le Comte de Glocester de se trouver à cette Assemblée, causa de l'inquietude au Roi, qui lui envoya quelques Seigneurs pour lui persuader d'y venir prendre sa place. Ces Envoyez trouverent le Comte occupé à lever des Troupes, & comme ils lui en témoignerent leur surprise, il leur dit pour les rassurer, qu'elles étoient destinées contre Mortimer son ennemi. Il ne fit pas même difficulté de leur donner un Ecrit signé de sa main, dans lequel il s'engageoit à ne porter jamais les armes contre le Roi. Par ce moyen, il effaça tous les soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Cette crainte s'étant évanouïe, le Roi & le Parlement ne penserent plus qu'aux moyens de faire le Siege d'Ely, la seule chose qui leur causoit encore quelque inquietude. La résolution qui fut prise de pousser vigoureusement ce Siege, fournissant au Roi un prétexte plausible de demander un Subside, le Parlement lui en accorda un très considerable. Quoique le Légat n'eût pas les mêmes raisons, il ne laissa pas de presser beaucoup le Clergé d'accorder le même secours au Pape. Cette demande hors de saison irrita extremement les Prélats. Non seulement ils refuserent ce qu'on leur demandoit, mais même ils mirent par écrit les raisons de leur refus, qui ne faisoient pas trop d'honneur à la Cour de Rome.

Il refuse de se trouver au Parlement,

& amuse les Envoyez du Roi.

Le Parlement accorde au Roi un Subside.

Le Légat en demande un au Clergé, qui le refuse.

Aussi-tôt que le Parlement eut terminé ses séances, le Roi se mit en campagne à la tête de son Armée. Il s'avança jusqu'à Cambridge, où il s'arrêta pour envoyer sommer les Rebelles d'Ely de se ranger à leur devoir. Mais leur réponse fit connoitre qu'ils n'étoient pas gens à prendre aisément l'épouvante. Cette vigueur, & la situation de l'Isle d'Ely, qui avoit autrefois causé beaucoup d'embarras à Guillaume le Conquerant, modererent un peu son ardeur guerriere, & lui firent prendre la résolution d'attendre le Prince son Fils, qui étoit alors à Yorck.

Le Roi marche vers Ely, & s'arrête à Cambrigde.

Pendant que le Roi étoit à Cambridge, le Comte de Glocester se mit à la tête de son Armée, qu'il avoit levée sur ses Terres & dans le Païs de

Le Comte de Glocester se rend

Galles. D'abord il prit sa marche vers Londres, & fit tant de diligence, qu'il entra dans cette Capitale, avant qu'on eût le tems de s'y opposer, & qu'on sût même s'il agissoit pour le Roi, ou contre lui. Il y a pourtant apparence, que les Magistrats & les principaux Bourgeois n'ignoroient pas ses desseins. Quoi qu'il en soit, le Comte, laissant à chacun la liberté de former des conjectures, s'approcha de la Tour, dont le Roi avoit confié la garde au Légat du Pape. Il le fit sommer de la lui livrer sur le champ, disant que ce n'étoit pas un poste qui dût être confié à un Etranger, & moins encore à un Ecclésiastique. Le Légat, surpris de cette sommation, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, fit mine de vouloir se défendre. Mais comme il manquoit de munitions, & que le Comte avoit fait publier des défenses très rigoureuses de lui en porter, il fut bien-tôt contraint de se rendre. Dès que le Comte fut maitre de cette Forteresse, il ne prit plus le même soin de cacher ses desseins. D'ailleurs, comme plusieurs des Mécontens (1) venoient tous les jours le joindre, on n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, qu'il n'avoit pas intention d'agir pour les interêts du Roi. Enfin, il leva le masque, en publiant un Manifeste, dans lequel il déclaroit qu'il avoit pris les armes pour faire accorder des conditions équitables aux Mécontens. De plus, il se plaignoit du Roi & du Prince, & disoit que son dessein étoit de les obliger à mieux observer leurs promesses. Surpris de cette nouvelle revolte, Henri envoya des ordres pressans au Prince son Fils, de le venir joindre incessamment, étant dans une crainte continuelle d'être attaqué. Il ne se sentoit pas en état de se tirer avec honneur d'une affaire de cette nature, s'il falloit en venir à une Bataille. Ces ordres ayant trouvé le Prince retournant du Nord où il avoit terminé ses affaires, l'obligerent à faire toute la diligence possible, pour aller au secours du Roi. Dès qu'ils se furent joints, ils marcherent ensemble vers Londres, & allerent se poster à *Stratford*, qui n'en est éloigné que d'une lieue. L'estime générale qu'Edouard s'étoit acquise parmi les Grands & le Peuple, plutôt que leur affection pour le Roi, fit en très peu de tems grossir considerablement cette Armée. Par cette raison, le Comte de Glocester se tenoit renfermé dans Londres, d'où il n'osoit sortir, de peur de s'engager à un combat inégal. Il avoit esperé que tout le Royaume prendroit son parti, & que le Roi se trouveroit tout d'un coup abandonné de ses propres Troupes. Mais, voyant qu'il avoit compté sur des secours incertains, & que ses amis mêmes commençoient à le quitter, il chercha de bonne heure le moyen de se tirer de ce mauvais pas, par l'entremise du Roi des Romains. Cette précaution lui fut très utile, puisque ce Prince lui procura des conditions plus avantageuses qu'il n'avoit sujet d'esperer. Non seulement il en fut quitte pour poser les armes; mais il eut encore la satisfaction de faire compren-

HENRI III. 1267. maitre de Londres & de la Tour.

Il publie un Manifeste contre le Roi.

Edouard va joindre le Roi son Pere.

L'Armée Royale grossit tous les jours.

Le Comte de Glocester demande la Paix, & l'obtient. *Act. Publ. T. I. p. 841.*

Il y fait com-

(1) On appelloit les mécontens, *les Desheritez*. TIND.

HENRI III. 1267. prendre les habitans de Londres.

dre, dans son pardon, la Ville de Londres, qui, sans cela, auroit été sans doute sévèrement châtiée. Il auroit bien souhaité de pouvoir procurer le même avantage aux Rebelles d'Ely; mais le Roi & le Prince s'étant tenu fermes à cet égard, il se vit contraint d'abandonner leurs intérêts.

Edouard contraint les Rebelles d'Ely, de se rendre. Fin de la Guerre des Barons.

Cette affaire s'étant terminée plus heureusement qu'il n'y avoit eu lieu de l'espérer, Edouard s'approcha de l'Isle-d'Ely. Comme les Mécontens n'avoient plus aucune ressource, ils n'attendirent pas à se rendre qu'ils fussent à l'extrémité. La seule condition qu'on leur accorda, fut la conservation de leurs vies & de leurs membres. C'est par-là que finirent enfin les troubles, qui avoient agité le Royaume pendant cinq ans.

Traité de Paix avec le Prince de Galles.

Henri, se trouvant les armes à la main, prit la résolution d'aller châtier le Prince de Galles, qui, pendant tous les troubles précedens, avoit toujours fourni du secours aux Rebelles. Pour cet effet, il s'avança jusqu'à Mongommery, où Leolyn lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander la paix. L'offre qu'il fit au Roi de lui payer vingt-cinq mille marcs, & de lui faire Hommage de sa Principauté, fit qu'on voulut bien écouter ses propositions. Mais, outre ce qu'il avoit offert, il fut encore obligé de livrer certains Châteaux qui étoient à la bienséance du Roi.

1268. Edouard se croise pour la Terre Sainte.

Tout étant ainsi pacifié dans le Royaume, le Roi convoqua un Parlement, où *Ottobon*, Légat du Pape, assista. Il informa l'Assemblée, que le Pape avoit résolu de faire publier une Croisade dans tous les Etats Chrétiens, & en prit occasion d'exhorter les Anglois à contribuer de leurs biens & de leurs personnes à faire réussir cette Expédition, dont l'unique but étoit la gloire de Dieu & l'avantage de l'Eglise. Le calme dont l'Angleterre commençoit à jouir, fut cause qu'un grand nombre de Seigneurs s'engagerent dans cette entreprise, principalement quand ils virent le Prince Edouard, & Henri Fils du Roi des Romains, recevoir la Croix des mains du Légat. Les Comtes de Warwick & de Pembrook, & plus de six-vingt Chevaliers, imiterent ces deux Princes, outre une infinité de gens d'un rang inferieur. Le Légat, n'ayant plus rien à faire en Angleterre, reprit le chemin de Rome, & le Roi des Romains alla faire un troisième voyage en Allemagne.

Statuts de Marlborowgh.

Pendant que les Croisez se préparoient pour leur voyage, le Roi assembla un Parlement à *Marlborowgh*, où furent faits des Statuts qui tiennent un rang considérable parmi les Loix d'Angleterre (1).

(1) Les Statuts de *Marlebridge*, à présent *Marlborowgh*, furent faits au mois de Novembre de l'an 52 de la naissance de *Henri III.* (1267.) On dit dans la Préface, qu'ils ont été faits par l'avis & le consentement des Hommes les plus prudens (*Discreet*) du Royaume, de même que de ceux du plus haut & du plus bas rang : ce qui, selon *Tyrrel*, doit s'entendre de la Chambre des *Communes* ou des *Chevaliers du Comté* & des *Bourgeois*. Ces Statuts ont pour but principal la Refor-

Mort de Clement IV. Vacance de trois ans.

Bataille de Celano.

Avant que de passer aux évenemens d'une autre année, il est nécessaire de remarquer dans celle-ci, la mort du Pape Clement IV. qui fut suivie d'une vacance de trois ans. Ce fut aussi dans cette année que se donna la fameuse Bataille du *Lac Fucin*, ou *Celano*, entre Charles d'Anjou nouveau Roi de Sicile, & Conradin Fils de l'Empereur Conrad. Le jeune Conradin ayant eu le malheur d'y être vaincu & fait prisonnier, Charles eut la cruauté de lui faire trancher la tête (1).

Edouard s'engage à accompagner le Roi de France dans son expédition de la Terre Sainte.

Act. Publ. T. I. p. 858.

La Croisade n'avoit pas été publiée seulement en Angleterre, mais encore dans tous les Etats Chrétiens, & particulierement en France. St. Louis en devoit être le Chef. Le mauvais succès de l'Expédition que ce Monarque avoit faite en Egypte n'ayant pas été capable de refroidir son zèle, il n'avoit point cessé, depuis son retour, de penser aux moyens de porter encore une fois la Guerre chez les Infideles. L'engagement où le Prince Edouard venoit d'entrer, en prenant la Croix, fit concevoir à Louis l'esperance de mieux réussir, s'il pouvoit porter ce Prince à se joindre à lui. Dans cette vue, il le pria de se rendre à Paris, où il lui communiqua son projet. Edouard ne demandoit pas mieux que d'unir ses forces avec celles d'un si grand Prince, & d'aller commander sous lui. Mais il lui fit connoitre qu'il ne pouvoit être assez tôt prêt, parce qu'il manquoit d'argent pour son voyage. Louis étant bien aise qu'il ne se rencontrât point d'autre obstacle, lui prêta trente-mille marcs, pour lesquelles Edouard lui assigna les revenus de Bourdeaux, pendant sept ans. Cet accord étant fait, Edouard s'en retourna en Angleterre. Le Roi son Pere y avoit déja assemblé un Parlement, qui lui accorda le vingtieme des biens mobiliaires, dont une partie devoit être employée aux frais de l'Expédition du Prince.

Louis lui prête de l'argent.

Subside accordé au Roi.

Second mariage du Roi des Romains.

Avant qu'Edouard fût prêt pour son départ, on vit arriver le Roi des Romains avec une nouvelle Femme qu'il avoit épousée en Allemagne, moins pour sa qualité ou pour sa richesse, que pour sa beauté (2).

1269.

Le corps de S. Edouard est transporté dans la nouvelle Eglise de Westminster.

Peu de tems avant le départ des Croisez, Henri fit faire la translation du Corps d'Edouard le Confesseur, pour qui il avoit une dévotion singuliere. Cette cérémonie, à laquelle toutes les personnes considérables du Royaume avoient été invitées, se fit avec beaucoup de pompe. La Châsse du Saint (3) ornée de pierres précieuses, fut portée sur les épau-

mation des Abus qui s'étoient glissez durant les derniers troubles, & sont divisez en vingt-neuf Chapitres, comme le Lecteur peut le voir au long dans le Livre des Loix d'Angleterre. Tind.

(1) *Conradin* s'étoit échapé en se déguisant; mais il fut trahi, & livré au Vainqueur, qui sur le point de partir pour la Terre-Sainte, lui fit trancher la tête dans la Place publique de *Naples*. Tind.

(2) Le nom de cette Princesse, seconde Epouse d'*Edouard* étoit *Beatrix*, Fille de *Theoderic de Fulkmorite*, Seigneur Allemand d'une grande réputation. Tind.

(3) La Châsse d'*Edouard le Confesseur* étoit d'Or; & apparemment elle subsista jusqu'à l'an 27 du Regne de *Henri VIII*, que toutes ces Châsses & Reliques

HENRI III. 1269.

les du Roi, du Roi des Romains, des Princes, & des principaux Seigneurs, & placée dans la nouvelle Eglise de Westminster, qui venoit d'être achevée, & rendue plus superbe qu'aucune autre Eglise, qu'il y eût alors dans l'Europe.

1270. Le Roi des Romains reconcilie Edouard avec le Comte de Glocester.

Le calme dont l'Angleterre jouïssoit depuis quelque tems, fut sur le point d'être troublé par les soupçons que le Comte de Glocester conçut contre le Prince Edouard. Ce Seigneur ne pouvant se persuader que le Prince se fût reconcilié avec lui de bonne-foi, se tenoit éloigné de la Cour, & trouvoit toujours des prétextes pour ne pas assister aux Parlemens. Cette conduite causoit beaucoup d'inquietude au Roi, qui craignoit que le Comte n'eût encore dessein de troubler la Paix. Mais le Roi des Romains le tira de peine, en procurant une parfaite reconciliation entre ces deux ennemis.

St Louis débarque en Afrique pour faire le Siege de Tunis.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Roi de France avoit changé son projet. Au lieu d'aller tout droit à la Terre-Sainte, comme il se l'étoit d'abord proposé, il avoit fait voile vers l'Afrique, à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, son Frere, qui avoit certains differens avec le Roi de Tunis. Il prétendoit que ce Prince Africain lui payât le même Tribut que ses Prédécesseurs avoient payé à l'Empereur avec tous les arrerages qui étoient dûs. Pour soutenir ces prétentions, Louis avoit fait débarquer son Armée sur les rivages d'Afrique, & il se préparoit à faire le Siege de Tunis. Mais le Roi Maure aima mieux s'engager à payer ce qu'on vouloit exiger de lui, que de hazarder la perte de ses Etats.

Edouard va joindre le Roi de France.

Louis étoit déja arrivé en Afrique, lorsqu'Edouard partit de Portsmouth, pour aller prendre la Princesse son épouse à Bourdeaux, d'où ils allerent ensemble s'embarquer à *Aigues-mortes*, où leur Flotte les attendoit. Ils joignirent le Roi de France devant Tunis où il attendoit l'exécution du Traité qu'il avoit fait avec les Maures. Quelques instances qu'Edouard pût faire auprès de ce Monarque, pour l'engager à continuer son voyage vers la Palestine, il ne lui fut pas possible de l'obtenir, parce que Louis ne vouloit pas s'éloigner, avant que d'avoir reçu une entiere satisfaction du Roi de Tunis. Comme Edouard n'étoit nullement interessé dans cette affaire, il prit la résolution d'aller passer l'Hiver en Sicile, à dessein de continuer son voyage de la Terre-Sainte, au commencement du Printems. Il avoit à peine quitté les côtes d'Afrique que la Peste se mit dans le Camp des François, & le ravagea d'une telle maniere, qu'elle n'emporta pas seulement les simples Soldats, mais encore les principaux Officiers. Le Roi lui-même en ayant été enfin attaqué, rendit les derniers soupirs entre les bras de Philippe son Fils aîné, qui ne pensa plus qu'à s'en retourner en France.

Il tache en vain de lui persuader de quitter l'Afrique, pour aller dans la Palestine.

Il va passer l'Hiver en Sicile.

St. Louis meurt devant Tunis. Philippe III. son Fils lui succede.

furent ôtées, comme des marques de superstition. La Translation d'*Edouard le Confesseur* se fit le 13 d'Octobre, comme cela est marqué dans le Calendrier. TIND.

Quoique

Quoique, par la mort de Louis, Edouard se vît déchu de l'esperance de faire de grands progrès dans la Palestine, il ne laissa pas de continuer son voyage, & de se rendre en ce païs-là, comme il en avoit fait le vœu (1). Cependant, le retour de Philippe en France, lui donnant quelque sujet de craindre pour la Guienne, il résolut d'y envoyer Henri son Cousin, Fils du Roi des Romains, pour avoir l'œil sur les François. Ce jeune Prince étant parti en diligence pour se rendre à Bourdeaux, passa par *Viterbe*, Ville de l'Etat Ecclésiastique, où il voulut faire un séjour qui lui couta la vie. Gui de Montfort, Fils du feu Comte de Leicester, se trouvant alors dans la même Ville, & ayant vu entrer ce Prince dans une Eglise, l'y suivit & le massacra au pied de l'Autel, pour venger la mort de son Pere, tué à la Bataille d'Evesham. Mais le prétexte dont le meurtrier se servoit pour justifier cette infame action, ne pouvoit être plus injuste, puisque ni ce Prince, ni le Roi des Romains son Pere, ne s'étoient point trouvez à cette Bataille, étant tous deux en prison (2).

Henri, Fils du Roi des Romains est tué à Viterbe par Gui de Montfort.

Act. Publ. T. I. pag. 870.

1271.

Les progrès d'Edouard, dans la Terre Sainte, se réduisirent à peu de chose. Il ne laissa pourtant pas, avec le peu de Troupes qu'il avoit, de faire connoitre aux Sarrasins ce qu'ils devoient attendre de lui, s'il venoit à être assisté de plus grandes forces. Sa valeur, son nom, la reputation du Roi Richard son Grand-Oncle, qui avoit fait des actions si éclatantes en ce Païs-là, inspirerent tant de terreur à ces Infideles, que, pour se délivrer de l'inquietude qu'il leur causoit, ils détacherent un Assassin pour se défaire de lui. Ce scélerat, sous prétexte de lier un commerce entre Edouard & le Gouverneur de Jaffa, qui feignoit de vouloir embrasser le Christianisme, trouva le moyen d'être admis en la présence de ce Prince, & de s'entretenir souvent avec lui. Enfin, un jour qu'il étoit demeuré seul dans sa chambre, il alloit lui enfoncer un poignard dans le sein, si Edouard n'eût paré le coup avec son bras, où il fut dangereusement blessé. L'assassin, au desespoir d'avoir manqué son coup, alloit redoubler avec plus de violence; mais Edouard lui donna un si furieux coup de pied dans l'estomac, qu'il le renversa par terre, & s'étant en même tems jetté sur lui, il lui arracha le poignard & le tua. La blessure du Prince se trouva beaucoup plus dangereuse qu'elle n'avoit paru d'abord, parce que le poignard étoit empoisonné. La gangrenne qui se mit dans la playe, faisoit déja desesperer de sa guérison; mais heureusement pour lui, il se trouva

Edouard se rend dans la Palestine.

Il y est blessé par un Assassin.

Il tue l'Assassin, & guérit de sa blessure.

(1) *Edouard* s'étoit mis si fort ce voyage dans la tête, que lorsqu'on tâcha de l'en dissuader en *Sicile*, il se frappa la tête & jura *par le sang de D.... quoique tout le monde me quitte, j'irai à S. Jean d'Acre, quand je ne serois accompagné que de Fowen mon Valet de chambre.* TIND.

(2) Ce fûrent les deux Cousins germains de *Henri*, *Simon* & *Gui de Monfort*, qu'on dit qui eurent part à ce meurtre. Le Corps de ce jeune Prince fut porté l'année suivante en Angleterre, & enseveli au Monastere de *Hayles* dans le Comté de *Glocester*, fondé par le Roi *Richard* son Pere. TIND.

dans son Armée un habile Chirurgien, qui le tira de ce danger. Quelques-uns ont dit qu'il ne fut redevable de son salut, qu'à la tendresse d'Eleonor son Epouse, qui voulut bien hazarder de sucer elle-même tout le venin qui se trouvoit dans la playe. Mais cette circonstance ne se voit point dans les Historiens contemporains (1). Cette Princesse accoucha dans Acre, d'une Fille qui fut nommée *Jeanne*, & surnommée *d'Acre* lieu de sa naissance, selon la coutume de ce tems-là.

Naissance de Jeanne d'Acre fille d'Edouard.

Pendant qu'Edouard étoit dans la Palestine, *Thibaud*, Archidiacre de Liege, qui s'y avoit accompagné, y reçut la nouvelle de son élection au Souverain Pontificat. Il partit sur le champ pour se rendre à Rome, où il prit le nom de Gregoire X.

Gregoire X. Pape. *Act. Publ. T. I. p. 879.*

1272. Edouard fait une Treve de dix ans avec le Soudan.

L'Armée d'Edouard diminuoit tous les jours, soit par les maladies, soit par divers combats contre les Sarrasins, sans qu'il eût aucune esperance d'être renforcé ni de France ni d'ailleurs. Cette consideration l'obligea, quoiqu'avec beaucoup de repugnance, à faire proposer au Soudan une Treve, qui, après une courte négociation, fut conclue pour dix ans, dix mois & dix jours, chacun gardant les Places dont il étoit en possession. Rien n'arrêtant plus Edouard dans la Palestine, il fit embarquer ses Troupes, & mit à la voile pour retourner en Angleterre.

Il part pour s'en retourner en Angleterre.

Pendant son absence, le Roi son Pere jouït toujours d'une parfaite tranquillité, qui ne fut troublée que par la mort du Roi des Romains son Frere. On prétend, que la douleur que ce Prince ressentit de la mort tragique de son Fils, lui causa la maladie qui le coucha dans le tombeau (2). *Edmond*, son autre Fils, lui succeda dans le Titre de Comte de Cornouaille, dont il fut investi par le Roi son Oncle.

Mort du Roi des Romains.

Peu de tems, après, il y eut à Norwich une sédition, causée par une querelle entre les Bourgeois & les Moines, dans laquelle l'Eglise Cathedrale, & le Monastere joignant, furent réduits en cendres par les habitans. Henri, ne voulant pas laisser cet excès impuni, alla lui-même à Norwich, où il fit séverement châtier les coupables (3). En s'en retournant à Londres, il fut surpris à S. Edmondbury d'une maladie, qui n'ayant pas paru d'abord dangereuse, ne l'empêcha pas de continuer son voyage jusqu'à Londres. Mais son mal s'étant augmenté depuis son arrivée, il mourut peu de jours après (4), étant âgé de soixante & six ans,

Sédition à Norwich.

Les coupables sont châtiez.

Mort de Henri III.

(1) *Tyrrel* remarque que *Cambden* dans sa *Britannia* (à l'Article de *Middlesex*) est le premier qui ait fait mention de cette action d'*Eleonor*; & c'est de lui que *Speed* l'a transcrite dans sa Chronique. Tous deux citent *Roderic de Tolede*; mais cet Archevêque, comme il le dit lui-même, finit son Histoire à l'année 1243, vingt ans avant cet accident. Tind.

(2) Pendant l'absence d'*Edouard*, *Jean* son Fils ainé mourut. C'étoit un Enfant fort beau, & fort spirituel pour son âge. Il fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye, où l'on voit encore son Tombeau. Tind.

(3) Les Séditieux de *Norwich* furent menez au Gibet, attachez à la queue des chevaux, & leurs corps furent brulez. Tind.

(4) Le 20 de Nov. 1272. Tind.

dont il en avoit regné cinquante six & vingt jours. Il ordonna qu'on l'enterrât auprès de la Châsse d'Edouard le Confesseur, dans l'Eglise de Westminster, où l'on voit encore son Tombeau.

Caractere de ce Prince.

Le Caractere de ce Prince a paru si manifestement dans toutes les circonstances de sa vie, que j'ai rapportées, qu'il ne sera pas nécessaire de s'y arrêter longtems pour le faire mieux connoitre. Son petit génie, sa facilité à se laisser gouverner par des Conseillers superbes & interessez, son naturel inconstant & capricieux, & les maximes du Pouvoir arbitraire dont on l'avoit imbu dès sa jeunesse, furent les véritables causes des troubles qui agiterent son Regne. Trop foible quand il auroit fallu avoir de la fermeté, & trop hautain quand il auroit été nécessaire de plier & de s'accommoder au tems, il sembloit qu'il affectât incessamment de faire ce qui convenoit le moins à ses interêts. On ne peut rien dire de son courage, puisqu'il n'en donna jamais aucune marque sensible. Mais on peut justement le louer de sa continence, & de l'éloignement où il étoit de tout ce qui ressentoit la cruauté, s'étant toujours contenté de punir les Rebelles par la bourse, lorsqu'il n'avoit tenu qu'à lui de faire répandre leur sang sur des échafauts. Il étoit avide d'argent jusqu'à l'excès, mais c'étoit pour le dépenser si mal à propos, que les sommes excessives qu'il leva sur ses Sujets, ne le rendirent jamais plus riche. Quelque pressans que fussent ses besoins, il ne pouvoit s'empêcher de prodiguer son argent à ses Favoris, sans considerer la peine extrême qu'il avoit à tirer des secours de son Parlement. Cette prodigalité, & les sommes immenses qu'il employa inutilement pour la malheureuse affaire de Sicile, furent les principales causes des mortifications & des disgraces qu'il essuya pendant tout le cours de sa vie.

Quatre choses dignes de remarque dans le Regne de Henri III.

Quatre choses, principalement, rendent ce Regne remarquable. La premiere est, la facilité avec laquelle les Barons liguez contre le Roi Jean, se remirent sous l'obéïssance de leur jeune Souverain, dès qu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre pour leurs Privileges. La seconde est, la patience des mêmes Barons, qui dura plus de quarante ans, quoique le peu d'égard que Henri avoit pour eux, & les continuelles violations de ses sermens, ne leur donnassent que trop sujet de se plaindre. On doit considerer en troisiéme lieu, que c'est aux troubles qui agiterent ce Regne, que les Anglois sont redevables des Libertez & des Privileges dont ils jouïssent encore aujourd'hui. Si les Barons de ce tems-là eussent été plus endurans, on peut conjecturer avec beaucoup de fondement, que les deux Chartres du Roi Jean auroient été ensevelies dans un éternel oubli. Si leur Revolte leur devint enfin funeste à eux-mêmes, du moins elle fut avantageuse à leur Posterité, puisque les Rois, Successeurs de Henri, craignant de s'exposer à de semblables dangers, n'oserent plus entreprendre de revoquer ces Chartres, qui sont la base & le fondement de la liberté des Anglois. Ainsi, elles eurent le tems de s'établir peu à peu, d'une maniere à ne pouvoir plus être annullées. Qu'on se déchaine

HENRI III. 1272.

tant qu'on voudra contre le Comte de Leicester, qu'on le traite d'impie & de scélerat, pour avoir osé prendre les armes contre son Souverain; du moins on ne sauroit disconvenir, que son ambition n'ait produit d'heureux effets pour toute la Nation Angloise. La quatrieme chose remarquable de ce Regne, c'est la tirannie des Pontifes Romains, qui abusant de leur pouvoir, traiterent le Clergé d'Angleterre avec une dureté inconcevable. J'ajouterois ici un article qui n'est pas moins important, je veux dire, l'origine du Droit que les Communes ont d'envoyer des Députez au Parlement, si la chose étoit sujette à moins de contestations.

Ses Enfans.

Henri III. ne laissa que deux Fils & deux Filles, de neuf Enfans qu'il avoit eus d'Eleonor de Provence sa Femme, les autres étant morts dans l'enfance. ***Edouard*** son Fils ainé, fut son Successeur. ***Edmond*** son second Fils, après avoir inutilement attendu la Couronne des deux Siciles dont le Pape l'avoit flaté, fut Comte de Lencastre, de Darby, & de Leicester, Seigneur de Monmouth, & Grand Stuart d'Angleterre. ***Marguerite***, Fille ainée de Henri, épousa, n'étant âgée que de neuf ans, Alexandre III. Roi d'Ecosse, à qui elle ne laissa qu'une Fille de son nom, qui fut Femme d'Eric Roi de Norwege. De ce mariage vint une Princesse du même nom, de laquelle j'aurai occcasion de parler dans le Regne suivant. ***Beatrix***, seconde Fille de Henri, fut mariée à ***Jean de Dreux*** (1) Duc de Bretagne. (2).

(1) *Jean de Dreux*, premier Duc de *Bretagne II.* du nom, Petit Fils de *Pierre Mauclerc*, étoit Fils de *Jean I.* Comte de *Bretagne* & de *Blanche*, Fille de *Thibaud*, Roi de *Navarre* & Comte de *Champagne*. *Jean II.* passa pour le Prince de son tems le plus équitable & le plus rempli d'honneur. Ce fut pour lui que *Philippe le Bel*, Roi de *France* érigea la *Bretagne* en *Duché-Pairie*. Il mourut à Lyon le 19. Novembre 1305. âgé de 65. ans, & 10. jours, après avoir assisté avec le Roi de France, & plusieurs autres Princes, à la Cavalcade qu'y fit le 14. du même mois *Clement V.* qui venoit de s'y faire couronner. Le Duc *de Bretagne*, fut presque accablé sous les ruines d'un mur, qui s'éboula tout-à-coup pendant cette cérémonie; & ne survécut que quatre jours à cet accident.

(2) Voici ce qui se passa de remarquable sous le Regne de *Henri III*, & qui a été omis par Mr. *de Rapin*. L'Epreuve par le *Feu* & par l'*Ordeal* de l'*Eau*, quoiqu'elles n'eussent pas été supprimées par Acte du Parlement, furent abandonnées par les Juges, selon les ordres de *Henri*; & peu après, l'usage en finit entierement. En l'année 1257, le Roi fit frapper à la Monnoye un Denier (*Penny*) d'Or pur, du poids de deux *sterlings*, & ordonna qu'il passât pour vingt Shillings. On croit que c'est la premiere Monnoye d'Or frappée en *Angleterre*. Les poids & les mesures furent ainsi règlez: Un *Penny* Anglois, nommé *sterling*, rond & sans rognure, devoit pezer 32 grains de froment, tirez du milieu de l'épi; & vingt *Penny* devoient faire une *Once*, douze onces une *Livre*, huit Livres un *Gallon* de Vin, & huit Gallons de Vin un *Boisseau* de *Londres*, qui est la huitieme partie d'une *Quarte* (*Qarter*). TIND.



ETAT
DE L'EGLISE,

Pendant les Regnes de HENRI II., RICHARD. I, JEAN *Sans Terre*, *&* HENRI III.



Endant les quatre derniers Regnes que nous venons de parcourir, les affaires de l'Eglise ont été tellement mêlées avec celles de l'Etat, qu'on n'a pu se dispenser de les rapporter ensemble. En effet, la querelle de Henri II. avec Thomas Becket, celle de Jean avec Innocent III. & la tirannie que les Papes exercerent en Angleterre sous le Regne de Henri III. fournissent la principale matiere de l'Histoire Ecclésiastique de ces trois Regnes. Celui de Richard I. fut le seul sur lequel l'Eglise n'eut point d'influence; si toutefois on ne doit pas regarder la Croisade où ce Prince s'engagea, comme une affaire purement Ecclésiastique. Il y a des gens qui considerent le tems de ces quatre Regnes, comme un tems de triomphe pour l'Eglise, parce qu'ils ne renferment dans la notion de l'Eglise, que le Pape & le Clergé. D'autres croyent pouvoir le regarder comme un tems d'oppression & de servitude, parce que les Chretiens se trouverent exposez aux vexations des Papes, qui abusoient indignement de l'autorité qu'on leur avoit laissé prendre.

ETAT DE L'EGLISE.

La simple lecture de l'Histoire de ces quatre Regnes aura pu aisément faire comprendre, que ce n'est pas sans raison que je me suis ci-devant étendu sur le prodigieux accroissement de la Puissance Papale, puisque ce devoit être la principale matiere de la suite de l'Histoire. On a vu les funestes effets de ce pouvoir que les Papes s'attribuoient. Il ne reste plus qu'à faire voir sur quels principes ils avoient établi leur autorité, & les conséquences qu'ils en avoient tirées, pour l'étendre de plus en plus. C'est une chose d'autant plus digne d'être remarquée, qu'on doit la regarder comme la source de tous les évenemens considerables arrivez dans l'Eglise d'Angleterre, pendant plusieurs Siecles.

ETAT DE L'EGLISE. Principes sur lesquels la Puissance Ecclésiastique s'est établie.

1. Principe.

Le premier principe étoit, que Jesus-Christ avoit commis le soin de l'instruction des Fideles, aux Ministres de son Eglise, d'où l'on tiroit ces deux conséquences. La premiere, que les Fideles doivent recevoir avec soumission les décisions de ces mêmes Ministres sur les matieres de la Foi. La seconde, que les Laïques n'avoient aucun droit de décider, ou même d'examiner les difficultez qui pouvoient survenir sur ces matieres, mais qu'ils devoient se soumettre aveuglément aux décisions des Ecclésiastiques. Cela, comme on voit, suppose l'infaillibilité dans les Ministres de l'Eglise. Mais, comme cette supposition étoit fondée sur les promesses que J. Christ a faites à son Eglise en général, & que la conséquence qu'on en tiroit pour l'infaillibilité des Ministres en particulier n'étoit pas assez évidente, on trouva le moyen d'éblouïr le monde, en confondant la notion générale de l'Eglise, avec celle du Clergé en particulier. Ainsi, peu à peu le seul Clergé fut appellé du nom d'Eglise, & on lui appliquoit à lui seul les promesses que J. Christ avoit faites en général à tous les Fideles. Ainsi en disant avec J. Christ, que les portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre l'Eglise, on prétendoit dire bien clairement, que le Clergé, ou les Conciles, composez seulement des Membres du Clergé, seroient infaillibles dans leurs décisions. C'est donc le terme d'*Eglise*, mal entendu, qui a été une des principales causes de l'aveuglement des Chretiens. Le Lecteur pourra étendre ses réflexions sur ce sujet, car je ne me propose que d'indiquer seulement les divers degrez par où la Puissance Ecclésiastique a pris son accroissement.

2. Principe.

Le second Principe étoit, que J. Christ n'avoit pas seulement commis les Ministres de l'Eglise, pour l'instruction des Fideles; mais encore, pour avoir inspection sur leur vie & sur leurs mœurs. On inferoit de là, que c'étoit donc aux Pasteurs à déclarer à leurs Troupeaux, ce qui étoit juste & conforme aux Commandemens de Dieu, & ce qui ne l'étoit pas. On prétendoit de plus tirer de ce Principe, cette conséquence, que non seulement ils avoient droit d'exhorter les Fideles, & de les censurer quand ils négligeoient leur devoir; mais même, de les punir quand ils demeuroient dans l'impénitence.

3. Principe.

On établit pour troisiéme Principe, que l'Eglise de J. Christ devant être pure & sainte, sans aucune tache ni ride, il étoit nécessaire de faire tous les efforts possibles pour empêcher qu'elle ne fût souillée ni par les crimes, ni par les erreurs. Or comme, par les Principes précedens, le Clergé seul avoit le droit d'instruction & d'inspection, il s'ensuivoit que c'étoit à lui qu'appartenoit le soin de conserver l'Eglise dans la pureté.

4. Principe.

Cela conduisoit à ce quatrieme principe, que, pour maintenir l'Eglise dans la pureté, il étoit nécessaire d'en retrancher les Membres gâtez. La conséquence qu'on en tiroit étoit, que lorsqu'un Chretien s'étoit laissé corrompre, ou par le crime ou par l'erreur, il devoit être excommunié, c'est-à-dire retranché du Corps de l'Eglise. On comprend bien que, selon les Principes précedens, c'étoit au Clergé à faire ce retranchement, &

que par là il acqueroit une grande autorité, & s'attiroit un profond respect de la part des Chretiens.

ETAT DE L'EGLISE.

Si les Conducteurs de l'Eglise eussent tous été saints & infaillibles, ces divers Principes, avec leurs conséquences, n'auroient produit que de bons effets. Par là on auroit conservé, dans l'Eglise, une discipline très utile pour le salut. Mais il n'arrivoit que trop souvent, qu'ils agissoient par interêt, par caprice, ou par les mouvemens d'un zèle mal réglé. Ainsi, on ne pouvoit s'empêcher d'avoir cette pensée, qu'il n'étoit nullement vrai-semblable que Dieu eût voulu soumettre son Eglise aux passions & aux préjugez de ses Ministres. De là, il étoit naturel de conclure, ou que ces Principes étoient faux, ou du moins, qu'on en étendoit trop les conséquences. Cette pensée ne pouvoit gueres manquer de produire, pour les Excommunications injustes ou précipitées, un mépris qui avoit même quelque influence sur les plus régulieres. Chacun est naturellement assez enclin à se persuader qu'il est injustement condamné. De ce mépris nâquit la négligence des Excommuniez à se reconcilier à l'Eglise, & à lui donner la satisfaction qu'elle demandoit.

Si dans les Excommunications, le Clergé n'avoit eu pour but que de conserver la pureté de l'Eglise, il se seroit contenté d'en avoir retranché les Membres pourris, & de gémir de la dureté de ceux qui négligeoient de se faire absoudre. Mais ce n'étoit pas là ce qui le touchoit le plus. C'étoit la satisfaction qui l'interessoit principalement. La raison en est, que la plupart des Excommunications étoient lancées contre ceux qui donnoient quelque atteinte aux biens & aux immunitez du Clergé, auquel seul on donnoit toujours le nom d'Eglise. Il étoit donc nécessaire, pour l'interêt de ce même Clergé, d'obliger ceux qui étoient retranchez du Corps de l'Eglise, à se reconcilier avec elle, & de lui donner satisfaction. Cela fut cause qu'on établit cette autre maxime: *Que les peines spirituelles n'étant pas suffisantes pour vaincre l'obstination des pécheurs endurcis, il étoit nécessaire, pour la gloire de Dieu, d'employer les peines temporelles, pour les forcer à l'obeissance.* Ce fut sur ce fondement que le Clergé, qui étoit déja en possession de règler toutes les choses où la Religion se trouvoit interessée, décida dans ses Conciles, *que les personnes excommuniées devoient non seulement être éloignées des Assemblées de l'Eglise, mais encore de toute communication avec les Fideles.* Si cette rigoureuse Loi avoit été observée dans toute son étendue, les Excommuniez auroient bien-tôt fini leur vie, faute des secours que les hommes se donnent naturellement, à moins qu'ils n'eussent pris le parti d'aller vivre parmi les Infideles. Mais, comme il n'étoit pas possible d'empêcher les parens & les amis de leur donner quelque assistance, quoique le contraire soit souvent arrivé, on trouva un autre expédient pour mettre les personnes retranchées de l'Eglise, dans la nécessité de se soumettre à ses ordres, c'est-à-dire, à ceux du Clergé. On fit ordonner par des Conciles, *Que si dans*

5. Principe.



quarante jours après l'Excommunication, l'Excommunié ne faisoit pas ses diligences pour se reconcilier à l'Eglise, le Magistrat, sur la plainte de l'Evêque, seroit obligé de le faire mettre en prison & de confisquer ses biens. Ainsi, lorsqu'un Chretien se trouvoit excommunié, il devoit s'attendre à perdre ses biens & sa liberté, ou donner à l'Eglise une satisfaction, dont l'Eglise même, c'est-à-dire le Clergé, étoit l'unique Juge. Ce Décret des Conciles auroit eu de la peine à prendre force de Loi, si les Souverains n'y eussent pas trouvé leur avantage, en ce qu'ils profitoient des confiscations. Ils ne s'attendoient pas que cette rigueur dût s'étendre jusqu'à eux. Mais quand une fois ils eurent admis le principe de l'autorité sans bornes que l'Eglise s'attribuoit, ils éprouverent bien-tôt, qu'en qualité de Chretiens, ils n'avoient pas plus de privilege que leurs Sujets. Les Papes dont la puissance prenoit tous les jours un nouvel accroissement, l'étendirent enfin sur les Têtes couronnées. Ils ne firent pas difficulté d'excommunier les Souverains mêmes, qui se virent souvent abandonnez de leurs Sujets & de leurs propres Domestiques, de leur ôter leurs Royaumes, & de les donner à d'autres.

Les mêmes Principes donc qui avoient été établis à l'égard des Particuliers, s'étendirent jusqu'aux Rois & aux Empereurs. Il n'y avoit d'abord qu'une seule chose qui mît de la difference entre un Prince excommunié, & un simple Particulier. C'est que les Sujets du premier étoient liez à lui par un serment, que plusieurs ne pouvoient se résoudre à violer, sous prétexte que leur Souverain étoit excommunié. Mais les Papes trouverent le moyen de lever ce scrupule, en les déliant du serment de fidelité, par la plénitude de la Puissance Apostolique dont ils se disoient revêtus. C'étoit en conséquence de la Maxime déja *établie*, *Qu'une personne excommuniée devoit être privée de ses biens.*

Tout cela n'étoit pourtant pas suffisant, pour forcer les Princes excommuniez à donner à l'Eglise la satisfaction qu'elle demandoit. Il y avoit plusieurs de leurs Sujets, qui n'étoient pas trop persuadez que le Pape eût le pouvoir d'excommunier les Souverains. D'autres croyoient, que tant qu'un Roi étoit sur le Trône, les Sujets n'étoient pas en droit de lui refuser l'obeïssance qu'ils lui devoient. Quelques-uns, quoique persuadez de l'autorité du Pape, ne jugeoient pas qu'il leur fût permis de prendre les armes contre un Souverain regnant actuellement. D'autres enfin, n'osoient se hazarder dans une entreprise si dangereuse, qui pouvoit entraîner leur propre ruïne; & celle de leurs familles. Pour surmonter ces difficultez, les Papes s'aviserent de deux choses. La premiere fut de déposer les Rois excommuniez & obstinez, dans un Concile, ou simplement dans un Consistoire, afin de rassurer par là les Sujets trop scrupuleux. La seconde fut, de charger quelque puissant Prince de l'exécution de cette Sentence, afin que se joignant à ceux des Sujets qui ne demeuroient dans l'inaction que par un motif de crainte, le Prince déposé fût contraint de

se

se soumettre à l'Eglise. C'est de quoi, sans aller plus loin, nous avons vu un terrible exemple dans la querelle qu'Innocent III. eut avec le Roi Jean.

ETAT DE L'EGLISE.

C'est de cette maniere que, de quelques Principes qui pouvoient être originairement bons, à les considerer en eux-mêmes, on tiroit des conséquences qui tendoient à faire de la Jurisdiction spirituelle de l'Eglise, une Monarchie temporelle & absolue. En effet, un Chretien pouvoit-il s'empêcher de regarder comme ses véritables maitres, des gens qui disposoient de son bien, de son honneur, de sa vie, & de son salut? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les Chretiens se soient aveuglez eux-mêmes jusqu'à ce point, que d'admettre tous ces Principes avec toutes les conséquences illimitées, & qu'ils ayent laissé bâtir là-dessus un Système qui ne tendoit qu'à les jetter dans l'Esclavage. Il est vrai qu'on s'avisa enfin, quoique trop tard, qu'il étoit nécessaire de donner des bornes à la Puissance absolue que le Pape & le Clergé s'attribuoient, & qu'ils étendoient peu à peu sur toutes sortes de choses. Mais on y trouva de fortes oppositions, & une résistance d'autant plus grande, qu'on leur avoit donné le tems de s'affermir dans leurs usurpations.

C'est là la principale matiere de l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre pendant plusieurs Siecles, & principalement pendant les quatre Regnes dont il s'agit présentement. A quelque peu d'évenemens près, elle ne contient que des affaires qui sont des dépendances de cette autorité excessive dont le Pape & le Clergé s'étoient emparez. L'unique but des Conciles étoit de maintenir les privileges & les immunitez de l'Eglise, c'est-à-dire du Clergé: car ces deux Corps étoient ordinairement confondus. Tous les desseins des Papes ne tendoient qu'à étendre leur autorité, tant sur les Laïques & les Souverains mêmes, que sur le Clergé. S'ils n'ont pu conserver ce pouvoir exhorbitant auquel ils étoient parvenus, on ne doit l'attribuer qu'à l'abus qu'ils en ont fait, qui leur a fait perdre peu à peu l'estime qu'on avoit pour tout ce qui émanoit de leur Siege. Les seuls faits rapportez dans cette Histoire touchant l'affaire de Thomas Becket, la déposition du Roi Jean, & les vexations que l'Angleterre souffrit de la part de Rome, pendant le long Regne de Henri III. sont suffisans pour convaincre les Esprits raisonnables & non prévenus, de la dureté avec laquelle les Papes exerçoient l'autorité qu'on leur avoit laissé prendre. Que seroit-ce si on ajoutoit à ces exemples, tout ce qui s'est passé sur le même sujet, dans tous les autres Royaumes Chretiens? Mais, pour me renfermer uniquement dans ce qui regarde l'Angleterre, je me contenterai de remarquer, que l'affaire de Becket porta la puissance des Papes en Angleterre, plus haut qu'elle n'y avoit jamais été, après qu'on eut vu un Prince, aussi fier que l'étoit Henri II. contraint de se soumettre à une honteuse discipline. L'hommage que le Roi Jean se vit obligé de faire au Pape, acheva de mettre cette même puissance à son comble. Depuis ce tems-là, les Papes ne regarderent plus l'Angleterre que

comme un Païs de Conquête, avec lequel ils se croyoient dispensez de garder aucun ménagement. C'est ce qui a paru manifestement, par tout le détail qui en a été fait dans le Regne de Henri III.

Demélez touchant les élections.

Il faut encore observer, que si la rigueur avec laquelle les Papes traiterent l'Angleterre, servit durant quelque tems à tenir ce Royaume dans la soumission, elle fut pourtant la principale cause de la décadence que leur pouvoir souffrit dans ce même Païs, quand les conjonctures se trouverent changées. Comme ils voulurent le pousser trop loin, ils firent souhaiter aux Anglois, naturellement jaloux de leur liberté, de se délivrer d'un joug qui leur étoit devenu insupportable. Aussi ne manquerent-ils pas d'en profiter, quand ils se virent dans des circonstances plus favorables, d'autant plus qu'ils se trouverent appuyez par le Clergé, qui n'avoit pas moins souffert que le Peuple, de la tirannie des Papes. C'est ce qui paroitra dans quelques-uns des Regnes suivans. Cependant, on doit regarder le tems de Jean & de Henri III. comme celui où la puissance des Papes étoit à son plus haut période en Angleterre, &c, si je ne me trompe, dans la plupart des autres Etats de l'Europe. Je pourrois appuyer ce que j'avance, d'une infinité de preuves, si ce que j'en ai déja dit ne me paroissoit suffisant. Ceux qui souhaiteront de voir dans un plus grand détail les injustices & les violences que la Cour de Rome exerça en Angleterre pendant les Regnes de Jean & de Henri III. pourront se satisfaire dans la lecture de l'Histoire de *Matthieu Paris* qui en a parlé fort au long. Il est vrai qu'on a fait de grands efforts pour décréditer cet auteur. Mais les gens de bon-sens ne regardent pas comme une conviction de mauvaise-foi, de simples accusations sans preuves.

Les fréquens démêlez qui arrivoient à l'occasion des élections des Evêques & des Abbez, font encore un article considerable des affaires de l'Eglise. Mais, comme j'ai eu déja occasion d'en parler plusieurs fois, il ne sera pas nécessaire d'entrer dans un grand détail sur ce sujet. Il suffira de remarquer en général, ce qui servoit de fondement à ces differens. A l'égard du Siege de Cantorberi, les Moines de St. Augustin prétendoient, que le droit d'élire les Archevêques leur appartenoit privativement à tous autres. Mais les Evêques suffragans de ce même Siege soutenoient, qu'ils n'avoient pas moins de droit que les Moines. D'un autre côté, la Cour ne souffroit pas volontiers qu'on élevât à la Dignité d'Archevêque, des Sujets qui ne lui fussent pas agréables. Ainsi, directement ou indirectement, elle avoit toujours beaucoup de part à ces élections. Ces divers interêts faisoient qu'on ne pouvoit gueres élire un Archevêque, sans qu'il y eût quelque brouillerie sur ce sujet. Tantôt c'étoit parce que les Moines faisoient un choix, sans consulter les Evêques suffragans; tantôt, parce que les Evêques en faisoient un different de celui des Moines. Quelquefois, les Moines mêmes faisoient une double élection; & quelquefois il arrivoit que le Prélat élu n'étant pas agreable au Roi, ne pouvoit obtenir son approbation. La Cour de Rome tiroit de grands avantages

ges de ces contestations, puisque c'étoit à elle que la décision en étoit renvoyée. En ces occasions, les Papes tenoient pour maxime, de prononcer en faveur de celui qui paroissoit le plus affectionné au St. Siege. Souvent même, par la plénitude de leur Puissance Apostolique, ils cassoient les élections faites d'un consentement unanime, & faisoient élire ceux qu'il leur plaisoit. C'est de quoi on trouve divers exemples dans l'Histoire d'Angleterre.

ETAT DE L'EGLISE.

Ces mêmes divisions ne regnoient gueres moins dans les élections des autres Evêques, & des Abbez. La Cour avoit toujours parmi ceux qui avoient droit de donner leur voix, un Parti qui l'emportoit ordinairement sur les autres. Du moins, il étoit assez puissant pour mettre des obstacles à l'élection de ceux qui ne plaisoient pas au Roi. En tout cas, il faisoit naitre des differens, dont la décision étoit reservée au Pape. C'étoit alors que le Roi faisoit agir auprès du Pontife, des moyens qui manquoient rarement de réussir. Cette matiere revient souvent dans l'Histoire de l'Eglise Anglicane. Mais il suffit d'y avoir fait ce peu de remarques, sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter davantage.

Sur les Exemptions.

Les Exemptions que la Cour de Rome accordoit très souvent aux Eglises & aux Monasteres, au préjudice des Evêques, étoient encore une source féconde de disputes. Ces exemptions regardoient, ou les visites des Maisons Religieuses, ou les élections des Abbez, ou la permission donnée à quelques Prélats de se dispenser d'assister aux Conciles. Tous ces articles produisoient une infinité de procès, dont tout le profit revenoit au Pape, qui, sous ce prétexte, ordonnoit aux Parties de se rendre à Rome pour y défendre leurs droits. Quand elles y étoient une fois, elles ne voyoient jamais la fin de leurs procès, à moins que, par des présens, elles ne trouvassent le moyen de se faire expédier; & celle qui donnoit le plus, s'en retournoit ordinairement satisfaite. C'est de quoi il ne seroit pas difficile de donner divers exemples. Mais c'est un fait trop connu & trop averé, pour mériter qu'on s'arrête à le prouver. Il est tems présentement de passer aux Conciles qui se sont assemblez pendant les quatre Regnes que nous parcourons.

CONCILES

Sous le Regne de HENRI II.

Concile mixte.

DANS l'année 1155. qui fut la premiere de Henri II. il se tint à Londres un Concile mixte, composé d'Evêques & de Barons, où l'on traita de diverses affaires qui concernoient l'Eglise & l'Etat. Je remarque



exprès cette Assemblée, pour faire voir que l'usage de ces sortes de Conciles mixtes n'étoit pas encore entierement aboli.

Concile contre Becket.

En 1166. il se tint un Synode qui appella au Pape de l'Excommunication lancée par Thomas Becket, contre ceux qui observoient les Articles de Clarendon.

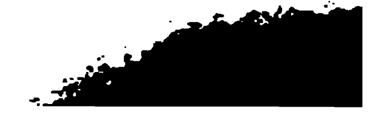
Concile d'Oxford contre les Publicains.

La même année, selon le Docteur *Hody*, mais six ans plutôt selon *Spelman*, & quatre seulement, selon quelques autres, Henri II. fit assembler un Concile à Oxford, pour examiner certains Hérétiques appellez *Publicains*, dont j'ai déja parlé dans le Regne de ce Prince. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoient des Disciples des *Vaudois*, qui commençoient alors à paroitre. Quand on leur demanda dans le Concile, qui ils étoient; ils répondirent qu'ils étoient Chretiens, & qu'ils suivoient la Doctrine des Apôtres. Ensuite, ayant été interrogez sur les Articles du Symbole, ils répondirent d'une maniere orthodoxe sur les points de la Trinité & de l'Incarnation. Mais si l'on en croit *Guillaume de Newbridge*, ils rejettoient le Baptême, l'Eucharistie, le Mariage & la Communion des Saints. Ils marquerent beaucoup de modestie & de douceur dans toute leur conduite. Quand on les menaça de la mort, pour les obliger à renoncer à leurs Dogmes, ils se contenterent de répondre, qu'on étoit bienheureux quand on souffroit pour la Justice. Le Concile, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur eux, les livra au bras seculier. Par malheur pour eux, le Roi étant alors brouillé avec la Cour de Rome, craignit de donner prise sur lui, s'il les épargnoit. Ainsi, par cette considération, il les traita plus séverement qu'il n'auroit fait en tout autre tems. Après les avoir fait marquer avec un fer chaud, il défendit sous de grosses peines de leur donner la moindre assistance. Ils souffrirent ce dur traitement sans lâcher aucune plainte; & comme ils ne purent trouver de secours, ni pour demeurer dans le Royaume, ni pour en sortir, ils périrent tous misérablement. C'est là tout ce que les Historiens ont rapporté touchant ces prétendus Hérétiques, sans nous apprendre la raison qui leur fit donner le nom de *Publicains*. J'ai dit, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils étoient disciples des Vaudois, à cause de leur Orthodoxie sur la Trinité, & sur l'Incarnation du Fils de Dieu, de la réponse qu'ils firent au Concile, qu'ils suivoient la Doctrine des Apôtres; car c'étoit là précisément le langage des Vaudois. Il est vrai qu'on pourroit ne pas reconnoître les Vaudois, dans les Dogmes qu'on leur attribue, touchant le Baptême, l'Eucharistie, le Mariage & la Communion des Saints. Mais il n'est pas impossible que les Historiens qui en ont parlé, ayent mal expliqué leur Doctrine. Peut être ne croyoient-ils pas la Transsubstantiation, & que refusant d'avoir communion avec ceux qui la croyoient, on a inferé, qu'ils rejettoient l'Eucharistie, & la Communion des Saints. Pour ce qui regarde le Baptême, peut-être vouloient-ils, avec les Vaudois, qu'on en ôtât tout ce qu'on y a ajouté depuis son

institution. Enfin, il peut être qu'ils nioient que le mariage fût un Sacrement, & qu'à cause de cela, on les accusoit de le rejetter. Quoiqu'il en soit, ils ne seroient pas les premiers à qui on auroit attribué des Doctrines peu conformes à leurs sentimens par des conséquences forcées, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par l'Histoire des Vaudois & des Albigeois (1). Ce que je viens de dire à cet egard, n'est pourtant qu'une conjecture. Mais elle est assez plausible, pour faire regarder avec étonnement la précipitation de quelques Auteurs Protestans, qui sur la foi du Moine *Guillaume de Newbridge* & de quelques autres du même Ordre, ont si peu menagé ces prétendus Hérétiques.

Gervaise, dans sa Chronique, parle d'un autre Concile que Henri II. fit assembler, dans lequel il dit que ce Prince fit prêter serment aux Evêques, qu'ils obeïroient à ses ordres, avant que de les avoir informez de ses intentions. Il ajoute, qu'en conséquence de ce serment, il voulut les obliger à se soustraire à l'obédience d'Alexandre III. & à reconnoitre son Antipape: mais que les Prélats le refuserent absolument. Il semble que *Gervaise*, qui étoit Moine de St. Augustin, & contemporain de Becket, devoit être bien instruit de tout ce qui se passa dans la querelle que cet Archevêque eut avec le Roi. Mais, comme il est extremement partial pour ce Prélat, & que d'ailleurs aucun autre Historien ne parle de ce Concile, on ne peut presque douter, que ce ne soit un fait inventé. Le seul fondement qu'on y pourroit trouver, c'est la démarche que fit Henri, en écrivant à l'Archevêque de Cologne, comme il a été dit dans l'Histoire de son Regne. J'observerai ici en passant, que certains Historiens modernes faisant trop de cas du témoignage de *Gervaise* qui étoit Créature de Becket, l'ont pris trop legerement pour Guide dans le récit qu'ils ont fait de cette querelle. Par là ils se sont engagez à donner à leur relation un tour qui favorise l'Archevêque, & qui insinue que le Roi le persécutoit injustement. Ceci, joint à ce que je viens de remarquer dans l'exemple précedent, fait voir combien ceux qui écrivent l'Histoire se laissent facilement entrainer, sans s'en appercevoir, dans les sentimens ou dans les préjugez de ceux qui ont écrit avant eux.

(1) Les *Vaudois* publierent leur Confession de Foi, & la dédierent au Roi de *France*, qui les persécutoit alors. Les Moines auroient bien voulu cacher leur Doctrine; mais elle parut au jour, en partie au moyen des querelles des Papistes entre eux-mêmes, & en partie au moyen de la prise de *Montbrun* en 1585 par le Maréchal de *Lesdiguieres*, Protestant. Il sauva les Mémoires qui regardoient la persécution, qui furent trouvez dans cette Place dans le tems que les Moines vouloient les bruler, à cause qu'ils contenoient non-seulement un récit des cruautez exercées contre les *Vaudois*; mais encore, parce qu'ils prouvoient que leur Doctrine étoit la même que celle des Protestans. Cela rend la conjecture de Mr. de *Rapin* d'autant plus probable, & doit être une leçon pour les Ecrivains Protestans, de se tenir sur leur garde, pour ne pas prendre trop legerement pour *Hérétiques* tous ceux qui sont représentez ainsi par les Moines. TIND.



ETAT DE L'EGLISE.

Concile de Westminster.

En 1175. Richard Archevêque de Cantorberi assembla dans Westminster un Concile National, où il fit lire quelques Canons qu'il avoit lui-même dressez. Ils regardoient presque tous la Discipline Ecclésiastique & le Célibat des Prêtres, qui n'étoit pas encore parfaitement établi. *Roger*, Archevêque d'Yorck n'assista point à ce Concile : mais il y envoya des Agens qui firent des protestations en son nom, sur trois choses où il se croyoit grevé. Premierement, il se plaignoit de ce qu'on ne vouloit pas permettre qu'il fît porter la Croix devant lui dans la Province Ecclésiastique de Cantorberi. En second lieu, il se plaignoit que c'étoit injustement, que les Evêchez de Lincoln, de Chester, & de Worcester, avoient été soustraits de la Jurisdiction du Siege d'Yorck. Le troisieme grief étoit au sujet d'une Excommunication, que l'Archevêque de Cantorberi avoit lancée contre certains Clercs de l'Eglise de St. Oswald de Glocester. Cela fait comprendre, que les anciens differens entre les deux Métropolitains subsistoient toujours, malgré les précautions qu'on avoit prises sous le Regne de Henri I. pour les terminer.

Demêlez entre les deux Archevêques.

Ce qui se passa l'année suivante 1176. dans un Concile assemblé par *Huguccio*, Légat du Pape, le montre encore plus manifestement. L'Archevêque d'Yorck ayant voulu s'asseoir à la main droite du Légat, les Domestiques de l'Archevêque de Cantorberi se jetterent sur lui, l'arracherent de cette place, & le foulerent aux pieds. Cet accident causa la rupture du Synode, & fut suivi d'un long Procès, qui donna occasion aux deux Métropolitains de porter à la Cour de Rome divers Appels, dont elle tira de grands avantages.

Expédient du Clergé pour contenter le Pape, de peur des conséquences.

L'an 1183. le Pape ayant prié Henri II. de lui procurer du Clergé un Subside, pour lui aider à soutenir la Guerre contre l'Empereur, ce Prince assembla les Prélats pour les informer de cette demande. Le Clergé n'osant refuser le présent que le Pontife lui demandoit, & d'un autre côté, craignant que cela ne se tournât en coutume, au préjudice des Libertez de l'Eglise Anglicane, se servit de cet expédient pour le satisfaire. Il pria le Roi de donner lui-même au Pape ce qu'il jugeroit raisonnable, & promit de lui rendre ce qu'il avanceroit.

Concile d'Armagh en Irlande.

Pendant ce même Regne, on tint en Irlande deux Conciles, dont le premier fut assemblé à Armagh, immédiatement après les premieres conquêtes des Anglois. Il y fut résolu, qu'on mettroit en liberté tous les Esclaves Anglois, les Prélats étant persuadez, que les maux dont leur Isle commençoit à être affligée, provenoient de ce que les Irlandois retenoient dans l'esclavage, des gens qui étoient Chretiens aussi bien qu'eux. Outre cela ils considererent que par là on encourageoit les Corsaires, en leur fournissant la facilité de vendre leurs Esclaves en Irlande. Le second de ces Synodes se tint à Cashel, pour mettre l'Eglise d'Irlande, sur le même pied que celle d'Angleterre, c'est à dire, pour

Autre à Cashel.

réduire cette Eglise sous l'autorité du Pape, ainsi que le Roi s'y étoit engagé en demandant l'approbation d'Adrien IV. pour faire cette conquête.

XI. Concile de Latran.

Avant que de finir ce qui regarde les Conciles assemblez sous le Regne de Henri II, j'ajouterai un mot touchant le XI. Concile de Latran, convoqué à Rome par Alexandre III. Il n'y avoit dans ce Concile que trois Evêques Anglois (1); car, selon le témoignage de *Roger de Hoveden*, c'étoit un des privileges de l'Eglise Anglicane, de n'être point obligée d'envoyer plus de quatre Evêques aux Conciles convoquez à Rome. On y excommunia les Albigeois, & l'on défendit très expressément à tous les Chrétiens, d'entretenir aucune correspondance avec eux.

Un des Canons de ce Concile défendoit sous peine d'Excommunication, de promettre les Bénéfices avant qu'ils fussent vacans. Mais cette défense n'eut lieu qu'à l'égard des Patrons, & non par rapport aux Papes, qui la violerent incessamment, par le moyen des *Provisions*, dont, malgré ce Canon, ils firent un fréquent usage.

Il fut encore résolu dans ce même Concile, de moderer les grandes dépenses ausquelles les Eglises & les Maisons Religieuses étoient exposées pour l'entretien des *Visiteurs* & de leur suite. On y ordonna, que dans les *Visites*, un Archevêque ne pourroit pas avoir à sa suite, plus de cinquante chevaux, un Evêque plus de trente, un Légat plus de vingt-cinq, & un Archidiacre plus de sept. Grande reformation, qui marquoit bien la moderation du Concile! Les frais que les Eglises & les Monasteres faisoient en cette occasion, étoient appellez *Procurations*, sans doute, par ce que les Eglises étoient obligées de procurer ce qui étoit nécessaire pour l'entretien des Visiteurs. Dans la suite, cela fut changé en une certaine somme d'argent, qui garda toujours le même nom de *Procurations*, & devint peu à peu une source féconde de vexations que les Nonces & les Légats firent souffrir aux Eglises sous ce prétexte. Ce même Concile défendit aussi les Tournois; mais cette défense ne fut pas capable de les abolir.

(1) *Hoveden* nomme quatre Evêques, qui furent présens au Concile de *Latran*: savoir *Hugues* Evêque de *Durham*, *Jean* Evêque de *Norwich*, *Robert* Evêque de *Hereford*, & *Reginald* Evêque de *Bath*. Les Abbez y étoient en plus grand nombre. Voyez *Hoveden*, p. 332. Anno 1179. Tind.

CONCILES

Sous RICHARD I.

Concile en faveur du mariage de Jean.

En 1189. Baudoüin, Archevêque de Cantorberi ayant mis en Interdit les Terres du Prince Jean, à cause de son mariage avec Havoise de Glocester sa parente, il y eut Appel au Pape de cette procedure. Sur cet Appel, le Pape envoya en Angleterre un Légat nommé *Jean d'Anagnia*, qui assembla sur ce sujet un Synode, où la procedure de l'Archevêque fut cassée, & l'Interdit levé. Ensuite le Pape confirma le mariage par son autorité. Malgré ce Jugement définitif, ce mariage fut dissous plusieurs années après, sous le même prétexte de Parenté, & par la même autorité, tout étant facile à ceux qui sont revêtus d'une puissance absolue.

Droits des Evêques de Londres & Winchester, en l'absence de l'Archevêque de Cantorberi.

Le même Baudoüin, étant sur son départ pour aller accompagner Richard à la Terre Sainte, assembla un Synode auquel il déclara, qu'il laissoit l'administration des affaires de la Province Ecclésiastique de Cantorberi, à l'Evêque de Londres, & celle du Diocese particulier de Cantorberi, à l'Evêque de Rochester.

Conciles peu importans.

Pendant l'absence des deux Archevêques, dont l'un étoit en Orient, & l'autre en Normandie, l'Evêque d'Ely, Régent du Royaume & Légat du Pape, convoqua deux Conciles, l'un à Glocester, l'autre à Westminster. Mais il ne s'y fit rien d'important, ce Prélat ne les ayant assemblez que pour faire montre de sa grandeur.

Concile pour l'élection d'un Archevêque de Cantorberi.

Baudoüin étant mort à Acre, dès que la nouvelle en fut venue en Angleterre, l'Evêque de Londres fit des inhibitions aux Moines de St. Augustin, de proceder à l'élection d'un Archevêque, sans la participation des Evêques suffragans. Quelque tems après, ces Prélats s'étant assemblez à Cantorberi, les Moines entrerent dans leur Assemblée, & leur déclarerent qu'ils avoient élu l'Evêque de Bath. En même tems ils allerent le prendre au milieu d'eux, & le placerent sur le Siege Archiépiscopal. Les Evêques en appellerent au Pape; mais la mort du Prélat élu, qui arriva bien-tôt après, termina ce différend.

Autre sur le même sujet.

En 1193. Richard écrivit de la Palestine aux Evêques suffragans de Cantorberi, pour leur ordonner d'élire un Archevêque, conjointement avec les Moines de St. Augustin. Suivant cet ordre, on assembla une espece de Synode, où l'on élut *Hubert Walters*, que le Roi avoit fortement recommandé.

Concile d'Yorck.

Deux ans après, le même Hubert, étant revêtu de la Dignité de Légat, convoqua dans l'Eglise d'Yorck, un Concile National qui fit divers

Canons;

Canons, parmi lesquels il ne s'en trouve que deux qui méritent d'être remarquez. Par le premier, il étoit défendu aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Messes. Le second faisoit de très expresses inhibitions aux Diacres, d'administrer les Sacremens du Baptême, & l'Eucharistie, sans une pressante nécessité.

ETAT DE L'EGLISE. Canons.

CONCILES

Sous le Regne de JEAN.

L'An 1200. le même Archevêque assembla un Concile National à Westminster, malgré les défenses du Roi, ce qui est remarqué par les Historiens comme la premiere usurpation de cette nature. On fit dans ce Concile divers Canons, dont les plus importans sont,

Concile tenu malgré la défense du Roi.

Le I. qui règle la prononciation dans le Service divin, pour éviter la trop grande lenteur, ou la trop grande rapidité.

Canons.

Le II. qui défend de consacrer l'Eucharistie plus d'une fois par jour, sans une grande nécessité.

Le XI. qui déclare nuls les Mariages clandestins, & qui défend aux personnes mariées, de passer la Mer, sans avoir fait publier que c'est d'un consentement mutuel.

En 1206. le Pape voulant lever en Angleterre un *Romescot*, ou *Denier de St. Pierre* extraordinaire, les Evêques s'assemblerent en Concile, pour déliberer sur sa demande. Mais le Roi leur ayant fait défendre de passer plus avant, ils se séparerent sans prendre aucune résolution. En effet, le *Denier de St. Pierre* ne regardant pas le Clergé plus que les autres Sujets, il ne lui appartenoit pas de déliberer s'il devoit être payé ou non. Néanmoins, peu de tems après, un Légat nommé *Florentin* assembla un autre Concile à Reading, pour le même sujet; & comme si le Clergé avoit été cause du refus du Roi, il en extorqua un Subside, pour tenir la place du Romescot extraordinaire que le Pape avoit demandé.

Concile qui refuse de l'argent au Pape.

Je passe sous silence divers Conciles qui ne furent assemblez que pour règler la restitution que le Roi devoit faire aux Ecclesiastiques, après qu'il se fut reconcilié avec le Pape, parce que j'en ai parlé ailleurs.

Pendant le Regne de ce même Roi, le Pape Innocent III. assembla le XII. Concile de Latran, auquel quatre-cens douze Evêques assisterent (1). On y fit soixante & dix Canons, qui, selon le témoignage des

XII Concile de Latran. *M. Paris.*

(1) *Langton* Archevêque de *Cantorbery*, se trouva au XII. Concile de *Latran*. Tind.

 M. du Pin.

Historiens, ne furent pas trop agreables aux Prélats par l'autorité desquels ils furent faits. Cela donne lieu à un illustre Auteur moderne de conjecturer que le Pape avoit lui-même fait dresser ces Canons, & qu'ils furent lus en présence du Concile, dont le Silence fut pris pour une approbation. C'étoit un artifice dont on commençoit à se servir, pour faire passer dans les Conciles ce que le Pape souhaitoit. Le Président faisoit lire les Canons tous dressés; & les Prélats comprenant par là, qu'on n'avoit pas intention qu'ils fussent examinez, aucun d'eux n'osoit être le premier à s'y opposer. Dans la suite, on se servit fréquemment de ce moyen, & le Concile de Vienne, qui se tint en 1312. & où l'Ordre des Templiers fut aboli, nous en fournira un exemple remarquable.

Pour revenir au Concile de Latran, puisque l'Eglise Anglicane, comme Membre de l'Eglise Universelle, n'étoit pas moins interessée que les autres dans les Canons qu'on y fit, il ne seroit peut-être pas hors de propos d'en donner quelque détail. Mais, pour éviter une excessive longueur, il suffira de rapporter trois Canons qui paroissent remarquables pardessus les autres.

Canons de ce Concile.

Le I. établit en termes formels, le Dogme de la *Transsubstantiation*.

Canon qui oblige les Princes à exterminer les Hérétiques.

Le III. porte, que les Puissances Souveraines seront requises, sollicitées, &, s'il est nécessaire, contraintes par des Censures Ecclésiastiques, de prêter serment qu'elles feront tous leurs efforts, pour exterminer les Hérétiques des Païs de leur domination. Qu'à l'avenir on exigera ce même serment de toutes personnes sans exception, quand elles seront élevées à quelque Dignité Spirituelle ou Temporelle. Que si quelque Seigneur Temporel refuse de purger son Païs d'Hérétiques, après en avoir été sommé, il sera excommunié par le Métropolitain assisté de ses Suffragans. Et en cas que méprisant les censures de l'Eglise, il refuse de donner satisfaction dans un an, le Pape déclarera ses Sujets & Vassaux déliez du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, & en même tems, exhortera les Princes Catholiques à se saisir de ses Etats, sauf les droits du souverain du Fief, s'il y en a; mais à condition que ce même Souverain ne fera rien qui puisse porter du préjudice à l'observation de ce Canon.

Réflexion sur ce Canon.

Il est difficile de lire ce Décret, sans se trouver surpris, que des Evêques s'attribuent le droit de priver les Princes Souverains de leurs Etats, comme si effectivement Jesus-Christ les eût, en termes clairs & précis, revêtus de cette puissance. On pourroit leur passer le droit d'exhorter, de requérir, de solliciter les Princes à purger leurs Païs d'Hérétiques. Passons leur encore, si l'on veut, l'Excommunication de ces mêmes Princes, sous prétexte qu'étant Membres de l'Eglise, ils devoient être soumis aux Censures Ecclésiastiques, de même que leurs Sujets. Mais que des Evêques puissent étendre leur autorité jusqu'à décerner des peines temporelles, & priver les Princes ou même les Particuliers de leurs biens, c'est ce qu'on ne peut leur accorder, sans leur ceder en même tems la domination temporelle de tout le monde Chretien. A quoi donc,

dira-t-on, servira l'Excommunication, si ceux qui en sont frappez viennent à la mépriser? Je ne sçai; c'est Dieu qui en sera le Juge dans l'autre vie: mais c'est ce qui ne contentoit pas le Clergé, & moins encore les Papes, qui vouloient être respectez, redoutez, obéïs dans cette vie: car c'étoit là l'unique but de toutes ces Excommunications. C'étoit en effet, à quoi les peines temporelles étoient absolument nécessaires; les spirituelles ne produisant leur effet que dans l'autre Monde, à l'égard duquel ils se mettoient peu en peine de ce qui pourroit y arriver. Graces à Dieu, la plupart des Chrétiens suivent aujourd'hui une autre Theologie. Aussi, voit-on que les Excommunication des Princes sont bien moins fréquentes, parce que les Peuples sont revenus de leur aveuglement, & qu'ils ne se croyent pas obligez de refuser l'obéïssance à leurs Souverains, selon le caprice des Papes. On peut encore observer sur ce même Décret, qu'encore qu'il ne semblât toucher directement que le Comte de Toulouse, & les autres Protecteurs des Albigeois, les conséquences portoient généralement sur tous les Princes Chretiens. En effet, du même principe couloit naturellement l'autorité sans bornes du Pontife Romain, qui ne fut que trop souvent mise en usage.

Canon qui regarde le Célibat des Prêtres.

Le dernier des Canons du Concile de Latran que j'ai dessein de remarquer, est le XIV. Par ce Canon il est ordonné, que les Prêtres qui s'abandonnent à la débauche dans les lieux où le mariage leur est permis soient plus séverement punis que ceux qui vivent dans les lieux où ils sont obligez de garder le Célibat. On peut inferer de là, que le Célibat des Prêtres n'étoit pas encore universellement établi.

CONCILES

Sous le Regne de HENRI III.

JE ne m'engagerai point à parler de tous les Conciles qui se tinrent sous le long Regne de Henri III., parce que la plupart ne furent convoquez que pour fournir de l'argent aux Papes, ou pour favoriser leurs exactions. Je me contenterai d'en choisir quelques-uns qui ont un rapport plus direct à la Religion, ou dans lesquels il s'est passé quelque chose de remarquable.

Concile de Cantorberi qui livre trois hommes au bras séculier.

En 1222. le Cardinal Langton assembla dans l'Eglise de Cantorberi un Synode Provincial, qui condamna trois hommes, & les livra au bras séculier. Le premier disoit qu'il étoit Jesus-Christ, & montroit sur son corps les cinq plaies de notre Seigneur. Le second étoit un Hermaphrodite, qui accompagnoit cet imposteur. Le troisieme étoit un Diacre (1), qui s'étoit fait circoncire pour épouser une Juive dont il étoit amoureux.

(1) Ce Diacre fut attaché à un poteau, & brulé; au lieu que l'Imposteur fut condamné à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau. T. *Wikes*. TIND.



ETAT DE L'EGLISE: Concile contre le mariage des Prêtres.

En 1225. le même Prélat assembla un Synode, où fut fait un Canon qui confirmoit la défense du mariage des Prêtres. Cela donne lieu de présumer, qu'il y avoit encore en Angleterre des Prêtres qui tenoient bon contre les défenses précédentes.

Concile à S. Paul.

En 1237. Othon Légat du Pape convoqua un Concile National à Londres, dans l'Eglise de S. Paul. Comme il savoit qu'on avoit dessein de s'opposer aux Canons qu'il vouloit faire passer contre la pluralité des Bénéfices, il obtint du Roi une Garde de deux-cens hommes. Dès que les Prélats eurent pris leurs places, il fit lire certains Canons qu'il avoit apportez de Rome tous dressez, selon la nouvelle méthode. Quand on vint à lire celui qui défendoit la pluralité des Bénéfices, *Gautier de Chantelou* Evêque de Winchester, & quelques autres Prélats s'y opposerent fortement, & firent même des protestations. Cette résistance obligea le Légat à déclarer que le Canon ne seroit en vigueur, que pendant le tems de sa Légation. Cependant, il n'eut pas plutôt été approuvé sous cette condition, qu'un Ecclésiastique de la suite du Légat lut à haute voix un Décret du Pape, qui en ordonnoit l'observation à perpétuité.

Canons apportez de Rome.

Le second de ces Canons établissoit le nombre de sept Sacremens (1).

Le III. fixoit les Vigiles de Pâque & de la Pentecôte pour l'administration du Batême; & comme quelques personnes faisoient difficulté de faire batiser leurs Enfans dans ces jours-là, leur scrupule fut condamné.

Le XXII. ordonnoit aux Ecclésiastiques de résider dans leurs Bénéfices, du moins la meilleure partie de l'année. Ce Canon étoit absolument nécessaire en ce tems-là. Comme le Pape dispensoit de la résidence les Italiens, qui possedoient un grand nombre de Bénéfices en Angleterre, si l'on n'eût pas obligé les Anglois à résider, les Eglises se seroient trouvées désertes.

En 1239. il se tint à Londres un Concile, qui refusa nettement au Légat l'argent qu'il demandoit pour les frais de sa Légation.

L'année suivante, le même Légat (2) assembla un autre Synode auquel il demanda pour le Pape la cinquieme partie des revenus du Clergé; mais il ne put rien obtenir.

Tous les autres Conciles qui furent assemblez depuis 1240, jusqu'en 1264, n'étoient convoquez que pour demander des Subsides au Clergé.

(1) Savoir le *Batême*, la *Confirmation*, l'*Eucharistie*, la *Pénitence*, l'*Extrême-Onction*, le *Mariage* & l'*Ordre*. TIND.

(2) Ce n'étoit pas *Othon*, mais *Othobon*. *Othon* avoit quitté l'Angleterre longtems avant, en 1241, comme Mr. *de Rapin* l'a rapporté lui-même sous le Regne de *Henri III*. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

Concile de Reading.

Pendant la Guerre des Barons on assembla deux Conciles. Le premier à Reading, où fut confirmé l'appel interjetté par les Barons des procédures du Légat qui se tenoit à Boulogne.

Concile de Northampton.

Dans le second, qui se tint à Northampton en 1266., le Légat Othon excommunia tous les Membres du Clergé qui s'étoient engagez dans le parti du Comte de Leicester.

Autre à S. Paul.

En 1268, le même Légat assembla dans l'Eglise de S. Paul à Londres, un Concile National, où furent publiées certaines Constitutions qu'il avoit apportées de Rome, & dont quelques-unes font encore partie du Droit Canonique de l'Eglise Anglicane. Comme plusieurs de ces Constitutions tendoient à diminuer le pouvoir & la jurisdiction des Evêques, on y fit de fortes oppositions, qui obligerent le Légat à proroger l'Assemblée jusqu'au jour suivant. Il sut si bien se servir de ce court délai, qu'ayant gagné dans cet intervalle, soit par promesses, soit par menaces, ceux qui avoient paru les plus opiniâtres, le lendemain il n'y eut plus d'opposition. Voilà la maniere dont on tenoit alors les Conciles.

Constitutions apportées de Rome.

La premiere de ces Constitutions permettoit aux Laïques d'administrer le Baptême, en cas de nécessité.

La II. défendoit aux Prêtres de prendre de l'argent pour l'administration des Sacremens. Elle fixoit aussi ces paroles dont ils devoient se servir en donnant l'absolution : *Je t'absous de tes péchez*, ou bien celles-ci, *Par l'autorité dont je suis revêtu, je t'absous, &c.* On peut inferer de là, qu'il y avoit encore des Prêtres qui faisoient difficulté de prononcer l'absolution d'une maniere directe, & qu'ils se contentoient d'une simple déclaration.

La IX. ordonnoit la résidence aux Ecclésiastiques.

La XIII. confirmoit le droit d'azile aux Eglises.

La XIV. ordonnoit de célebrer les Mariages en public.

La XX. étoit contre ceux qui prétendoient donner une compensation pour la pénitence qui leur avoit été enjointe.

La XXIII. défendoit d'aliener aucune partie des Dixmes dues au Curé de la Paroisse. Cette Constitution regardoit particulierement les Moines, en faveur desquels il se faisoit tous les jours de semblables alienations.

La XXX. étoit contre la pluralité des Bénéfices.

La XXXI. défendoit de donner des Bénéfices en Commende, & déclaroit vacans tous ceux qui seroient donnez de cette maniere. Cette coutume, qui étoit devenue fort à la mode, devoit son origine aux persécutions auxquelles l'Eglise fut exposée pendant que les Nations du Nord inonderent l'Occident. Lorsque par les fureurs de la Guerre, les Prêtres & les Evêques mêmes étoient obligez de s'absenter, les principaux Prélats de la Province établissoient des Prêtres dans les Bénéfices vacans, pour y faire le service, jusqu'à ce que le Pasteur fût en état de

Fra Paolo Hist. dell' Inquisitione de Venetia.

reprendre le soin de son Troupeau. Cette coutume dégenera enfin en un abus très préjudiciable à l'Eglise. Après même qu'elle eut repris sa tranquillité, on ne laissa pas de continuer à établir dans les Bénéfices de pareils Prêtres, qui n'en étoient pas les véritables Pasteurs, & qu'on appelloit *Commendataires*. Cela fut cause que divers Conciles travaillerent à reformer cet abus, en ordonnant que ceux qui possedoient les Bénéfices en *Commende*, n'en pussent point tirer les revenus, ni faire les fonctions du Pasteur ordinaire, que pendant six mois seulement. Mais les Papes qui se croyoient au-dessus des Canons, ne laisserent pas de continuer à donner des Bénéfices en *Commende* pendant toute la vie des Commendataires.

La XXXII. La Constitution ordonnoit, qu'avant que de sacrer un Evêque, on s'informeroit exactement s'il possedoit plusieurs Bénéfices sans Dispense, & si la Dispense étoit authentique & en bonne forme.

La XXXIII. déclaroit nuls les Contrats préalables faits entre les Patrons, & les personnes présentées aux Bénéfices.

Ce sont-là les principaux Conciles qui furent assemblez en Angleterre, depuis le commencement du Regne de Henri II. jusqu'à la fin de celui de Henri III., c'est à dire pendant l'espace de six-vingts ans. Après avoir remarqué la maniere dont on y faisoit passer les Canons, il est nécessaire de faire encore une autre observation sur ce sujet. C'est qu'il arrivoit très souvent que, pour faire passer un Canon auquel on craignoit de trouver de trop fortes oppositions, on l'inseroit parmi un assez grand nombre d'autres très utiles. C'étoit afin de pouvoir accuser les opposans qu'ils mettoient des obstacles à des Réglemens d'une utilité reconnue. Cette ruse n'a pas été non seulement mise en usage dans les Conciles; mais encore dans les Parlemens, quand pour faire passer certains *Bills*, on les a joints à d'autres d'une nécessité absolue. Cependant, elle y a trouvé de tems en tems de si fortes oppositions, qu'elle n'a pu jusqu'ici passer en coutume.

Artifices pour faire passer certains Canons.

Ce que nous avons vu dans quelques-uns de ces Conciles, touchant le Célibat des Prêtres, prouve avec la derniere évidence, qu'il n'étoit pas encore universellement établi, quoiqu'on prétende qu'*Anselme* y mit la derniere mains sous le Regne de Henri I. On peut encore appuyer cette preuve par des faits. Longtems après Anselme, un Evêque de Lichfield, nommé Richard, étoit Fils de Robert Evêque de Chester; sur quoi un Historien remarque, qu'en ce tems-là, la qualité de Fils de Prêtre ne mettoit point d'obstacle aux avancemens dans les Dignitez de l'Eglise. Le même Historien rapporte, que le Pape s'étant plaint de ce que l'Evêque élu d'Ely n'étoit pas allé à Rome demander sa confirmation, l'Ambassadeur d'Angleterre lui répondit en plaisantant, que ce Prélat avoit une excuse très légitime tirée de la Ste. Ecriture, savoir, qu'il venoit de prendre une femme. On voit encore dans les Annales de Baronius, qu'on

Légat que le Pape Innocent III. avoit envoyé en Pologne pour y établir le Célibat des Prêtres, y avoit enfin réussi : mais qu'ayant voulu faire la même chose en Boheme, il y avoit couru risque de la vie.

ETAT DE L'EGLISE.

Décrétales des Papes.

Il y avoit un autre article qui n'étoit pas moins important pour les Papes, & qu'ils ne pousserent pas avec moins de vigueur que celui du Célibat des Prêtres. C'étoit de donner à leurs Ordonnances ou *Décrétales*, la même autorité qu'aux Canons des Conciles. En 1150. un certain *Gratien* publia un Recueil de *Décrétales*, contenant toutes les Ordonnances que les Papes avoient faites jusqu'à ce tems-là, afin qu'il servît de règle pour l'administration de la Justice Ecclésiastique. A ce Recueil on ajouta dans la suite divers Décrets faits depuis, pour faire un Corps complet du Droit Canon. *Raymond de Pegnafort*, Pénitencier de Gregoire IX. fut chargé de faire cette Collection, qui fut intitulée, *La seconde partie du Droit Canonique*, & publiée en 1230. Il y joignit quelques Constitutions des Conciles, & quelques Décisions des Docteurs, depuis l'an 1150. où cette seconde Partie commençoit. Cette derniere Collection n'étoit pas seulement un supplément à l'ancien Droit Canonique, mais elle en alteroit même plusieurs Articles. Par exemple, il est décidé que les Bâtards ne pourront être admis aux Charges Ecclésiastiques, sans une Dispense du Pape. Par cette addition, *sans une Dispense du Pape*, la Cour de Rome s'attribuoit indirectement le pouvoir de favoriser les Bâtards, quand elle le jugeroit à propos, contre les anciennes Constitutions des Conciles. Cette Cour ne pouvoit prendre un tems plus favorable pour publier ses Décrétales, puisque c'étoit le plus haut période de sa grandeur. Il n'y avoit ni Particulier ni Prince, qui osât s'opposer aux volontez des Papes, lorsqu'ils parloient d'un ton absolu. Ce fut donc sans trouver beaucoup de résistance, qu'ils firent passer en Loi tout ce qu'il leur plut d'ordonner, jusqu'à des choses directement opposées aux Loix dont on s'étoit servi jusqu'alors. Par exemple, pour ce qui concerne les Bâtards, le Droit Civil d'Angleterre regardoit comme illégitimes les enfans nez avant le mariage, quand même les Peres & Meres venoient à se marier ensemble dans la suite ; mais le Droit Canon établissoit le contraire : sur quoi il y eut de grandes disputes dans le Parlement assemblé à Merton en 1236 (1).

Ordres Religieux.

Les Pontifes Romains ne se furent pas plutôt rendus presque Monarques absolus dans l'Eglise, qu'elle se vit inondée par un grand nombre d'Ordres Religieux, qui étoient comme une Armée destinée à soutenir

(1) Dans le *Statut de Merton*, Ch. IX. il est déclaré que tout homme né avant le mariage, est *Bâtard*. Sur cela les Evêques repliquerent, que cela étoit contraire aux Canons de l'Eglise, & presserent fort les Barons de donner leur consentement à ce que ceux qui seroient nez avant le Sacrement, puissent être légitimez, de même que ceux qui étoient nez après ; l'Eglise l'ayant reglé ainsi. Mais les Barons répondirent tous d'une voix, qu'ils ne donneroient point leur consentement à ce que les Loix du Royaume fussent changées. Tind.

la grandeur & la puissance des Papes. Le Concile de Latran avoit tâché de prévenir cet abus, en défendant expressément l'institution d'aucun nouvel Ordre de Moines. Mais cela n'empêcha pas *Dominique Gusman*, Espagnol, qui avoit longtems prêché contre les Albigeois, de former le projet d'un nouvel Ordre sous le nom de *Freres Prêcheurs*, dont il demanda la confirmation au Pape Innocent III. Ce Pontife, se fondant sur la défense du Concile, fit d'abord difficulté de consentir à cet établissement. Mais, si l'on en croit les Historiens de cet Ordre, il eut une Vision céleste, qui lui fit connoitre qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour l'Eglise. Ce ne fut pourtant qu'Honorius son Successeur qui confirma ce nouvel Ordre, sous le nom de *Freres Prêcheurs*, parce qu'ils étoient destinez par leur Institut à prêcher contre les Hérétiques. Ces Moines furent aussi appellez *Dominicains*, du nom de leur Fondateur, & en France *Jacobins*, à cause de la rue *S. Jacques*, où ils eurent leur premiere Maison dans Paris. On leur confia *l'Inquisition*, qui les rendit fameux par les barbaries qu'elle leur donna lieu d'exercer contre les prétendus Héretiques. Ils s'établirent en Angleterre, en 1317, peu après leur Institution.

Ordres des Freres Prêcheurs ou Dominicains.

Ordres des Franciscains.

L'Ordre des *Franciscains* fondée par *François d'Assize*, suivit bientôt celui des Dominicains. Innocent III. l'avoit bien approuvé en 1215. mais il ne l'avoit pas confirmé authentiquement. Ce fut Honorius III. qui l'établit par une Bulle de l'année 1223. & dès l'année suivante, cet Ordre s'établit en Angleterre. Les Religieux qui embrasserent cette Règle, prirent, par modestie, le nom de *Freres Mineurs*; & bien que dans la suite ils se soient divisez en plusieurs bandes, ils reconnoissoient tous *François d'Assize* pour leur Chef & Fondateur. Leur Règle portoit, qu'ils ne pourroient ni prêcher ni confesser dans aucun Diocese, sans la permission expresse de l'Evêque du lieu. Mais à l'égard de cet Article, elle ne fut pas longtems observée. Ils représenterent au Pape, que les Chretiens avoient quelque honte à se confesser à leurs propres Pasteurs. Que même plusieurs en faisoient difficulté, à cause que les Curez eux-mêmes étoient coupables des péchez qui leur étoient confessez. Enfin, qu'ils n'avoient pas la discretion de bien garder le secret. Sur ce fondement, ils demanderent, pour cette partie de leur Règle, une Dispense qui leur fut aisément accordée.

Progrès de ces deux Ordres.

Ces deux Ordres, de *Dominicains* & de *Franciscains*, avoient si bien établi la réputation de leur sainteté, parmi le Peuple Chretien, qu'il se trouvoit peu de personnes qui n'eussent un de ces Moines pour Directeur. Par conséquent, les aumônes qu'on leur faisoit étoient très considerables. Ils avoient encore un autre avantage, en ce que, pendant un assez longtems, presque tous les Papes étoient pris de l'un ou de l'autre de ces deux Corps. Ainsi, par le crédit qu'ils avoient à la Cour de Rome, ils obtinrent souvent des biens appartenans à d'autres Ordres, sous prétexte qu'il étoit nécessaire de faire subsister ceux-ci. D'un autre côté, ils amas-

serent

ſerent des richeſſes immenſes, tant par les Dons volontaires des Dévots vivans, que par les Teſtamens & les Donations qu'ils extorquoient des Mourans, en leur faiſant accroire que rien ne pouvoit mieux contribuer à leur faire obtenir le ſalut éternel. Cependant, comme ces deux Ordres travailloient avec une égale ardeur à s'attirer les bienfaits des Chretiens, & que par là ils ſe portoient réciproquement du préjudice, il en naquit entre eux une jalouſie, qui fut ſuivie d'une querelle très ſcandaleuſe, à laquelle il ne fut pas facile de mettre fin.

Querelle entre eux.

Dans un Concile qui ſe tint à Rochester en 1244. un nouvel Ordre de Religieux, appellez *Porte-Croix*, ſe préſenta pour demander la permiſſion de s'établir en Angleterre. Ces Religieux produiſoient une Bulle du Pape, qui défendoit à toutes ſortes de perſonnes de leur faire aucun reproche, & leur donnoit pouvoir à eux-mêmes, d'excommunier ceux qui auroient la hardieſſe de violer ce privilege. Le Synode n'ayant pas jugé à propos de leur accorder leur demande, ils furent renvoyez, ſous prétexte qu'on n'oſoit contrevenir au Canon du Concile de Latran.

Les Portes-Croix refuſez en Angleterre.

Finiſſons cet Abregé de l'Egliſe, par quelques remarques ſur les Eccléſiaſtiques qui ont eu quelque reputation, pendant le tems que nous venons de parcourir.

Eccléſiaſtiques fameux.

Jean de Saliſburi, natif, & non pas Evêque de cette Ville, comme quelques-uns l'ont avancé, fut un des ornemens de l'Egliſe Anglicane, par ſon ſavoir, par ſa politeſſe, & par la régularité de ſa vie. Il étoit intime ami du Pape Adrien IV. qui ſe plaignoit ſouvent à lui de la peſanteur de ſa Tiare. Cependant, la Bulle dont ce Pontiſe gratifia Henri II. au ſujet de la conquête d'Irlande, ſemble marquer qu'il n'étoit pas des plus ſcrupuleux. Jean de Saliſburi, qui s'étoit attaché à la fortune de Thomas Becket, & qui l'avoit ſuivi en France, obtint par ſon moyen l'Evêché de Chartres. On a de lui un Livre intitulé *Polycraticon*, ou *de Nugis Curialium*, un Recueil de Lettres, & quelques autres Traitez peu importans. Il mourut en 1181. ou 1182.

Jean de Saliſburi.

Je ne dirai rien ici de Thomas Becket, ni d'Etienne Langton Archevêque de Cantorberi, parce qu'il en a été aſſez parlé ailleurs.

Baudouin Archevêque de Cantorberi, qui accompagna Richard à la Terre Sainte, & qui y mourut, paſſoit pour un bon Théologien. Quelques-uns de ſes Livres, qui ſe ſont conſervez juſqu'à préſent, font voir que cette reputation n'étoit pas mal fondée. Les grands démêlez qu'il eut avec avec les Moines de S. Auguſtin, qui étoient devenus fort inſolens, lui firent prendre la réſolution d'établir une Societé de Chanoines Réguliers (1) tout proche de Cantorberi (2), ayant deſſein d'y transpor-

Baudouin de Cantorberi.

(1) *Hoveden* dit *Chanoines Séculiers*, p. 335. TIND

(2) Ce fut à *Hackington*, à un demi mille de *Cantorberi*. Il pouſſa ſon deſſein juſqu'à faire bâtir une Egliſe magnifique; mais il fut contraint de la démolir. Cet Edifice devoit être conſacré à l'honneur de *Becket*, & le but ſecret étoit d'attirer

ETAT DE L'EGLISE.

ter peu à peu les droits du Monastere de S. Augustin. Mais les Moines s'en étant apperçus à tems, trouverent tant d'appui à la Cour de Rome que l'Archevêque fut contraint de se désister de ce projet.

Hugues de Lincoln.

Hugues Evêque de Lincoln, natif de Grenoble, fut un des plus illustres Prélats de l'Eglise Anglicane, sous les Regnes de Richard I. & de Jean. Sa vertu lui donnoit un très grand credit parmi ses Diocesains, qui craignoient beaucoup ses censures, parce qu'ils croyoient avoir remarqué que ceux qu'il excommunioit, manquoient rarement de tomber dans quelque disgrace du côté du monde. On raconte, pour une preuve du zèle & de la fermeté de ce Prélat, que de sa seule autorité, il fit ôter de l'Eglise de *Godstaw*, dans la Province d'Oxford, le Tombeau de *Rozemonde* Maitresse de Henri II. qui étoit au milieu du Chœur, couvert d'un tapis de velours noir, avec plusieurs cierges tout autour. Quoiqu'on l'avertît que ce Tombeau avoit été mis là par ordre du Roi, il ne crut pas devoir le souffrir, disant que c'étoit une chose indigne, que le Tombeau d'une telle Femme occupât une place si honorable. Ce Prélat étant mort en odeur de sainteté, fut canonisé par Honorius III. en 1221.

Alexandre Cementarius.

Pendant que la querelle du Roi Jean avec le Pape étoit dans sa plus grande force, un Ecclésiastique nommé *Alexandre Cementarius*, qui avoit été Professeur en Théologie dans l'Université de Paris, prêcha publiquement, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de priver les Rois de leur Couronne. Cette hardiesse lui attira de la part de Rome, des persécutions, qui le réduisirent enfin à la nécessité d'aller mandier son pain de porte en porte. Matthieu Paris déclame beaucoup contre les erreurs de ce Docteur, quoique personne n'ait paru plus convaincu que cet Historien, de l'abus que le Pape faisoit de son pouvoir, comme il l'a bien fait connoitre dans son Histoire.

Walter d'Yorck.

Walter Gray, Archevêque d'Yorck, se distingua mieux en qualité de Ministre d'Etat, qu'en qualité d'Evêque. Ses Successeurs se trouverent enrichis, par sa liberalité, de la Terre de *Thorp*, qu'il avoit achetée & annexée à son Diocese. Il fit aussi bâtir à Londres, un magnifique Palais, qui fut nommé le Palais d'Yorck, & qui dans la suite reçut le nom de *Whitehall* (1). Malheureusement, cette Maison, qui a longtems logé les Rois d'Angleterre, a été depuis quelques années réduite en cendres par un funeste incendie.

Edmond de Durham.

Edmond (2), qui, de Chanoine de Salisburi, fut promu à l'Archevêché de Cantorberi, après que le Pape eut cassé trois élections pour le placer

le droit d'Election de l'Archevêque du Monastere de *S. Augustin*, à ce nouveau Couvent. TIND.

(1) Cette maison de *Wite-Hall*, à ce qu'on prétend, fut bâtie premierement par *Hugues de Burgh* Comte de *Kent*, & donnée aux Dominicains, de qui l'Archevêque l'acheta. Lorsque le Cardinal *Wolsey* fut disgracié, *Henri VIII.* s'en empara, & en fit un Palais Royal. TIND.

(2) Il est dit de *Durham*, à la marge. C'est une méprise: il n'étoit pas né à *Durham*;

dans ce Siege, fut très recommandable par sa moderation, & par la régularité de sa vie. Il auroit bien souhaité, que la puissance du Pape, qui étoit alors à son plus haut degré, eût pu être réduite dans de justes bornes. Mais ne voyant pas qu'une semblable entreprise pût réussir, dans les circonstances où l'Angleterre se trouvoit, il aima mieux ceder au torrent, que de se roidir contre une puissance si formidable, qui se trouvoit même appuyée de celle du Roi. Cependant, pour ne pas encourir le blâme d'une lâche complaisance, il se retira en France, dans le Monastere de Pontigny, où ses austeritez avancerent la fin de ses jours. Il fut canonisé par le Pape Innocent IV. en 1246.

Richard Poor de Durham.

Richard Poor, premierement Evêque de Salisburi, & ensuite de Durham, est connu par deux endroits. Pendant qu'il étoit à son premier Diocese, dont la Ville Capitale étoit nommée *Sarum*, il persuada aux habitans, de se transporter au lieu où est présentement *Salisburi*, dont la situation est beaucoup plus avantageuse. Il y fit commencer une superbe Eglise, qui ne fut finie que trente ans après, & qui subsiste encore aujourd'hui. La seconde chose par laquelle ce Prélat s'est rendu fameux, ce sont ses Constitutions Synodales à l'usage de l'Eglise de *Sarum*, ou Salisburi. Elles contiennent 87. Articles, dont je ne rapporterai que le XV. qui défendoit aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Messes, & le XXXIV. par lequel il paroit manifestement, que les Laïques communioient alors sous les deux Espéces.

Alexandre Hales.

Alexandre Hales, né dans la Province de Glocester, grand Canoniste, & à qui on donna le titre de *Docteur irréfragable*, fut Professeur dans l'Université de Paris. Entre autres Ouvrages, il composa des Notes sur la Bible, & un Commentaire sur le Maitre des Sentences, dans lequel, selon Monsieur Du Pin, il y a plus de Logique & de Métaphisique, que de vraye connoissance des Antiquitez de l'Eglise.

Sewald d'Yorck.

Sewald, Archevêque d'Yorck, étoit un habile Théologien, & d'une vie sans reproche. Il prenoit pour modele de sa conduite, Edmond Archevêque de Cantorberi, qui avoit été son Maitre. Les frequentes exactions de la Cour de Rome lui causoient tant d'indignation, qu'il ne put s'empêcher d'en représenter l'abus au Pape Alexandre IV. dans une Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet. Entre autre choses, il lui représentoit, que quand Jesus-Christ avoit donné la conduite de ses Brebis à St. Pierre, il ne lui avoit pas ordonné de les écorcher. Cette hardiesse, jointe au refus d'admettre certains Italiens qui portoient des Provisions de la Cour de Rome, lui attira l'indignation d'Alexandre, qui enfin l'excommunia. Ce Prélat, se trouvant à l'article de la mort, se plaignit amerement de l'in-

mais à *Abington* dans le Comté de *Berks*. Le nom de son Pere étoit *Reynald le Riche*, & sa Mere *Mabille* étoit regardée comme Sainte. Il fonda une Ecole à *Oxford*, & y forma sous lui un grand nombre d'Ecoliers. *Hist. & Antiq. d'Oxford*. L. 1. p. 9. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

justice du Pape, & en appella au Souverain Juge. Matthieu Paris n'a pas cru sans doute, que cette Excommunication ait privé Sewald du salut éternel, puisqu'il assure que ce Prélat fit un Miracle dans sa derniere maladie.

Kilwarby de Cantorberi.

Robert Kilwarby, Archevêque de Cantorberi, fut un Prélat d'un grand savoir, pour le Siecle où il vivoit. Son mérite l'ayant fait élever à la Dignité de Cardinal, il quitta son Archevêché pour aller demeurer à Rome.

Grosteste de Lincoln.

Je finirai ce que j'ai à dire touchant les Ecclésiastiques distinguez de ce Siecle, par un des plus fameux. C'est de *Grosteste*, Evêque de Lincoln, que je veux parler. Comme on trouve sur son sujet diverses particularitez assez curieuses, je m'y arrêterai plus longtems que sur les autres.

Grosteste étoit un Prélat ferme & courageux, qui ne se laissoit pas gagner par les faveurs de la Cour, ni intimider par les menaces du Pape, écueils que peu d'Ecclésiastiques de ce tems-là savoient éviter. Celui-ci, s'attachant uniquement à suivre ce qu'il croyoit que la Raison & l'Equité lui dictoient, sans qu'aucune consideration pût l'en détourner, avoit peu d'égard aux circonstances du tems, ou à la qualité des personnes, & s'opposoit également, tantôt aux volontez du Roi, tantôt aux ordres du Pape, selon que l'occasion s'en présentoit. Par cette fermeté, il s'étoit acquis une grande reputation parmi le Peuple, accoutumé, depuis plusieurs années, à voir les Evêques plier sous l'une ou sous l'autre de ces deux Puissances. Il lui arriva un jour d'excommunier un Sherif, parce qu'il refusoit d'emprisonner un homme excommunié qui se moquoit des censures de l'Eglise (1). Henri III. mécontent de ce que le Prélat ne s'étoit pas adressé à lui, pour obliger le Sherif à exécuter les Canons, chercha dans l'autorité du Pape un secours pour maintenir la sienne propre : remede pire que le mal.

Cette affaire obligea Grosteste à faire un voyage à Rome, où il se confirma dans la mauvaise opinion qu'il avoit de la Cour du Pape. Il ne pouvoit voir sans indignation, & sans en témoigner son chagrin, les meilleurs Bénéfices du Royaume conferez à des Italiens, qui n'y faisoient pas même leur résidence, ou qui n'entendoient pas l'Anglois. La douleur qu'il ressentoit de voir les biens de l'Eglise sucez par ces sangsues, lui ayant fait refuser de recevoir un de ces Italiens pourvu par le Pape d'un des meilleurs Bénéfices de son Diocese, il fut bien-tôt après suspendu. Mais, sans se mettre en peine de cette censure, il continua ses fonctions de l'Episcopat, son Troupeau n'étant pas plus scrupuleux que lui. Il refusa même, pendant ce tems-là, d'admettre de nouvelles Provisions

(1) C'étoit un certain *Rodolphe* (*Ralph*), Ecclésiastique, que *Grosteste* avoit destitué pour son incontinence, & l'avoit ensuite excommunié pour ne s'être pas soumis à la Sentence. Le *Sherif* étoit ami de *Rodolphe*. TIND.



du Pape, en faveur de quelques autres Italiens. Il disoit, que confier le soin des ames à de tels Ministres, c'étoit agir au nom du Diable, plutôt qu'en l'autorité de Dieu.

La Cour de Rome vouloit alors éviter l'éclat, de peur de revolter contre elle tout le Clergé d'Angleterre, qui lui fournissoit une abondante moisson. Ce fut par cette raison que le Pape crut devoir fermer les yeux à la désobeïssance de ce Prélat, qui étoit d'une fermeté reconnue & fort estimé du Peuple. Il aima mieux tâcher de le gagner par la douceur, en lui donnant un témoignage de son estime par une Commission qu'il lui envoya, pour reformer certains abus qui s'étoient glissez dans les Monasteres. Cela n'empêcha pas que bien-tôt après, Grosteste ne lui causât un très sensible chagrin, en faisant le calcul de l'argent que les Bénéficiers Italiens tiroient tous les ans d'Angleterre, ainsi qu'il a été dit en un autre endroit. C'étoit alors Innocent IV. qui occupoit le Siege Pontifical. Il étoit tellement accoutumé à traiter les Anglois avec hauteur, qu'il ne put apprendre la démarche de ce Prélat, sans en être extraordinairement irrité. Mais, comme il n'osoit le pousser sur ce sujet, parce que son action avoit été généralement approuvée, il l'attaqua sur ce qu'il avoit refusé de recevoir ses Provisions, & lui adressa un Bref menaçant, dont tout autre que lui auroit été effrayé. Il répondit à celui qui avoit été chargé de lui envoyer ce Bref avec certaines Instructions (1), d'une maniere extrement hardie, par une Lettre dont on ne sera peut-être pas fâché de voir ici un Extrait.

Je desire que Votre Prudence sache, que je suis prêt en tout tems à obeïr au Pape, avec un respect filial. Mais je suis ennemi de tout ce qui est contraire aux Instructions Apostoliques, à quoi aussi les Commandemens de Dieu m'engagent. Pour faire maintenant l'application de ce que je viens de dire, j'ajouterai, qu'il faut nécessairement que les Instructions du Siege Apostolique (2) soient conformes à celles des Apôtres, & de N. S. Jesus-Christ qui est représenté par le Pape. Puisque Jesus-Christ a déclaré que celui qui n'est pas pour lui, est contre lui, la Sainteté du Siege Apostolique doit être telle qu'elle ne se trouve jamais en opposition avec celle de Notre Sauveur. Il suit donc évidemment de ce principe, que la Lettre (3) dont il s'agit est entierement opposée au Caractere Apostolique. En premier lieu, à cause de la clause NONOBSTANT, *dont on se sert si souvent depuis quelque tems, & qui ne renferme aucune équité naturelle. Au contraire, il est certain qu'elle produit une infinité de maux, puisqu'elle donne occasion à l'inconstance & à la*

(1) *Matthieu Paris* ne fait point mention du contenu de la Bulle; il remarque seulement en général, que l'Evêque regardoit les Instructions qui lui étoient envoyées par le Pape comme déraisonnables; ce qu'elles étoient ordinairement, dit notre Auteur. Tind.

(2) Il entend par Instructions Apostoliques, les *Ordres du Pape*. Tind.

(3) Il entend la Bulle du Pape. Tind.

mauvaise foi. Elle ébranle les fondemens de la confiance, & rend le langage & les Ecrits sans force & de nulle signification. Enfin, il ne se peut faire, que la sureté de la Religion, & la paix de la Societé, ne souffrent beaucoup d'une pareille extension de l'Autorité Apostolique. Je dis en second lieu, qu'après les péchez de Lucifer & de l'Antechrist, il ne peut y avoir une plus grande défection, ni qui marque une opposition plus directe à la Doctrine de N. Seigneur & de ses Apôtres, que de détruire les ames, en les privant de l'office pastoral. Il est pourtant manifeste, que ceux qui prennent le titre sacerdotal, & en reçoivent les émolumens, sans en faire les fonctions, sont coupables de ce crime. Car l'Ecriture sainte dit en termes exprès, que le Pasteur qui néglige son Troupeau, est un véritable meurtrier des Brebis. Peut-on donc s'empêcher de regarder comme un crime des plus atroces, une conduite qui tend si manifestement à la destruction de la Vérité & de la Vertu, & du bonheur du Genre humain? Si dans les productions morales, la cause du bien est toujours meilleure que ses effets, il en est tout au contraire dans la propagation du vice, dont la source & l'origine sont toujours pires que les désordres qui en procedent. Il est donc manifeste, que ceux qui font entrer dans l'Eglise des Sujets si peu capables, & qui par là ruinent la Hierarchie, sont très dignes de blâme, & que leur faute est proportionnée au degré de leur élevation. Je conclus de cela, que le Siege Apostolique, qui a reçu de Notre Seigneur une si grande mesure d'autorité, pour l'édification, & non pas pour la destruction, & dont la puissance est resserrée dans certaines bornes, ne doit point appuyer, & moins encore commander une si horrible prévarication, si pernicieuse à l'Eglise. Un attentat de cette nature seroit un abus manifeste de son autorité, & une cause suffisante pour l'en faire depouiller. Ce seroit en effet, se placer dans une trop grande distance du Trône de gloire, & représenter bien mal la personne de Notre Seigneur. On peut dire au contraire, que ce seroit s'asseoir dans la Chaire de pestilence, & sur un même Siege avec le Diable & l'Antechrist. Il n'y a point de Chretien qui voulant vivre dans la Communion de l'Eglise, & rendre au Siege Apostolique le respect qui lui est dû, doive obeïr à des Commandemens de cette nature, quand même ils lui seroient portez par un Ange du Ciel. Il doit au contraire se revolter, si je puis m'exprimer ainsi, contre ces ordres, & s'y opposer de tout son pouvoir. Par toutes ces raisons, puisque les instructions dont il s'agit sont si manifestement contraires à la Foi Catholique, & à la sainteté du Siege Apostolique, mon devoir m'oblige à les rejetter, bien loin de les recevoir par déference pour celui qui les envoye. Votre Prudence ne peut donc point m'imposer de peine, parce qu'à proprement parler, mon refus ne doit pas être regardé comme une rebellion, mais au contraire comme un respect filial. Car pour tout dire en un mot, le Siege Apostolique n'a reçu sa Commission que pour édifier, & non pas pour détruire, & la plénitude de sa puissance ne doit s'étendre qu'à ce qui regarde l'édification. Mais ces Provisions, comme on les appelle, ne tendent qu'à la destruction. C'est pourquoi le St. Siege ne

doit point autoriser une semblable liberté. J'ajoute pour conclusion, que ce sont des pratiques revelées par la Chair & le Sang, qui ne peuvent hériter le Royaume des Cieux, & non pas par le Pere de N. S. Jésus-Christ.

Cette Lettre mit Innocent dans une terrible colere. *Quoi*, dit-il, après en avoir entendu la lecture, *ce vieux rêveur a la hardiesse de censurer notre conduite ? Par St. Pierre & par St. Paul, j'en ferai un si terrible châtiment, que le Monde en sera étonné* (1). Sa passion fut pourtant un peu calmé par quelques-uns des Cardinaux, qui lui représenterent les conséquences fâcheuses qui pourroient naitre d'une trop grande séverité. Que l'éclat qu'il feroit en cette occasion, ne pourroit qu'être préjudiciable au St. Siege, puisqu'infailliblement il donneroit occasion aux Anglois d'en examiner les motifs. Qu'il étoit à craindre, que dans les dispositions où ils étoient par rapport au St. Siege, & en faveur de l'Evêque de Lincoln, ils ne trouvassent trop étrange, qu'un Prélat si généralement estimé fût traité avec une rigueur si excessive. Qu'au contraire, il falloit éviter avec soin de leur donner occasion d'entrer dans l'examen de ce qu'il alleguoit pour justifier sa desobeïssance, & que, par toutes ces raisons, on agiroit plus prudemment en ne prenant point connoissance de cette insolente Lettre. Quoique ces remontrances moderassent les effets de la colere du Pontife, elles ne furent pourtant pas capables de l'appaiser entierement. Les Annales de *Lanercost* portent, que l'Evêque fut excommunié peu de tems avant sa mort, & que, sans s'embarrasser de cette censure, il en appella à la Cour Céleste. Cela se confirme par le rapport de plusieurs Historiens, qui ont dit, qu'Innocent proposa, dans un Consistoire, de faire déterrer le corps de *Grosteste* & de le faire jetter à la voirie: mais que les Cardinaux ne furent pas de cet avis. Quoi qu'il en soit, s'il fut excommunié, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, puisqu'il ne discontinua point ses fonctions, & que le Clergé de son Diocese, aussi peu scrupuleux que son Evêque, lui obeït jusqu'à la fin de sa vie. Les Evêques ses Confreres, & les Moines mêmes, quoiqu'extremement attachez aux interêts du Pape, n'étoient pas plus portez à croire que cette Excommunication eût produit un grand effet. Quelques-uns d'entre eux qui se trouverent à la mort de ce Prélat, assurerent qu'ils avoient entendu une Musique divine dans l'air, au-dessus de la maison où il mourut. On trouve encore, que sous le Pontificat de Clement V. les Chanoines de St. Paul solliciterent très fortement la Canonisation de *Grosteste*, sur les témoignages de divers Miracles qu'il avoit faits après sa mort. Mais, comme ce n'étoit pas de Saints de cette espece que la Cour de Rome prétendoit

(1) » Car, *continue le Pape*, le Souverain, le Roi d'Angleterre n'est-il pas notre Vassal, n'est-il pas même notre *Esclave* ? Il nous suffit donc de faire savoir notre volonté à la Cour d'Angleterre, pour faire emprisonner sur le champ ce Prélat » & lui faire essuyer toutes les autres peines que nous trouverons à propos. *M. Paris.* TIND.

remplir le Calendrier, leur demande fut rejetté Un pareil exemple d'un Evêque mort dans les liens de l'Excommunication, & qui néanmoins passe pour Saint dans le Païs même où il a vêcu, est une difficulté qu'il faut laisser démêler à ceux qui y ont interêt. Je me contenterai de rapporter encore sur ce sujet une particularité, qui, si elle n'est pas véritable, prouve du moins qu'on avoit une grande opinion de la sainteté de ce Prélat. Un Historien rapporte, que Grosteste, peu de tems après sa mort, apparut, revêtu de ses habits Pontificaux, à Innocent IV. & qu'après lui avoir donné un coup de sa Crosse sur le côté, il lui fit une rude reprimande. Il ajoute, que le Pontife fut tellement effrayé de cette apparition, qu'il en demeura deux jours sans manger. Je n'ai rien à dire sur la vérité de ce récit. J'en tire seulement cette conséquence, qu'encore que cet Evêque fût mort excommunié par le Pape, & dans des sentimens très opposez à ceux de la Cour de Rome, l'Historien n'a pas laissé de témoigner par son récit, qu'il le croyoit glorifié.

Grosteste (1) composa divers Traitez. Entre autres, il traduisit en La-

(1) Il naquit à *Stodbrooke*, dans le Comté de *Suffolk*.

Les Historiens les plus dignes de remarque, qui vécurent sous ces quatre Regnes sont les suivans.

Simeon de Durham, Moine & *Précenteur* de l'Eglise de *Durham*, en l'année 1164; un des plus savans hommes de son Siecle. Outre divers autres ouvrages, il écrivit deux Livres *De Gestis Regum*, qui ne sont pas ses chefs d'œuvres : ce ne sont que des Recueils mal digerez, tirez principalement de *Florent de Worcester*, dont il copie souvent les propres paroles. Il commence où *Bede* finit, & va jusqu'à l'an 29, de *Henri I.* (1129.) Il est un des *X. Scriptores* publiez à *Londres* en 1652.

Henri, Archidiacre de *Huntingdon*, fleurissoit environ le même tems. Ses huit Livres finissent par le Regne du Roi *Etienne* : ils furent publiez par le Chevalier *Henri Savill*. Il s'attache à *Bede*, & a emprunté beaucoup de mensonges de *Geoffroy de Monmouth*. Sa maniere d'écrire est confuse. Il a rangé les évenemens de l'*Heptarchie* selon les divers Regnes des Rois *Saxons* Occidentaux ; mais son ordre n'est pas le meilleur du monde.

Guillaume de Newbridge, ainsi nommé d'un Monastere du Comté d'*Yorck*, dont il étoit Moine. Son Histoire finit à l'année 1197. Ce fut un violent Persécuteur de *Geoffroy de Monmouth*. Son style Latin est preferé à celui de *Matthieu Paris*, par le Dr. *Wats*, & égalé à celui d'*Eadmer* & de *Malmsbury*.

Gervase (ou *Gervaise*) Moine de *Cantorbery*, écrivit une Chronique des Regnes d'*Etienne*, de *Henri II*, & de *Richard I*, avec assez de jugement, dit l'Evêque de *Nicholson*. Il fut publié parmi les *X. Scriptores*, Lond. 1652.

Roger de Hoveden, Chapelain pendant quelque tems de *Henri II*. On l'accuse d'emprunter bien des choses de *Simeon de Durham*, sans lui en faire honneur, mais comme l'Evêque *Nicholson* le remarque, s'il l'a fait, il a perfectionné l'Histoire de *Siméon*, en marquant les années de plusieurs évenemens que cet Auteur a rapportez confusément. Il y a dans le Livre de *Hoveden* plusieurs *Lettres*, *Discours*, &c. qui ont rapport aux Matiéres Ecclésiastiques. Il étoit contemporain de *Gervaise*, en 1201. Son Histoire fut publiée par le Chevalier *Henri Savill*, Francf. 1601.

Rodolphe ou *Raoul de Diceto*, Doyen de *Londres*, écrivit environ l'an 1210. Ses *Abbreviationes Chronicorum* contiennent un Extrait de l'Histoire d'Angleterre jusqu'à la *Conquête* ; & ses *Imagines Historiarum* donnent les Portraits de quelques-

tin,

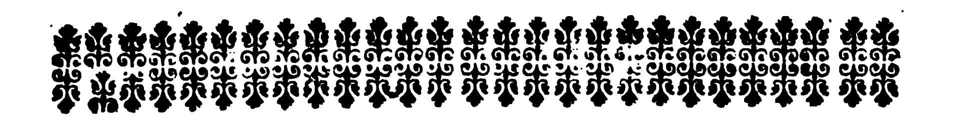
tin, le *Testament des douze Patriarches*, dont Jean de Basingstock, qui l'avoit trouvé à Athenes, lui avoit mis en main une Copie. On ne sait pas bien en quel tems l'Original a été écrit. Le Docteur Cave croit qu'il est du second Siecle; Dodwel le place dans le premier; & d'autres croyent qu'il a été composé par quelque Juif, avant la naissance de Jesus-Christ.

uns de ses Rois plus au long, finissant par les premieres années du Regne du Roi *Jean*. Mr. *Selden* loue cet Auteur, & ses Ouvrages, quoique l'Evêque *Nicholson* dise qu'il copie ordinairement mot à mot (*verbatim*) les autres Auteurs. Il est parmi les *X. Scriptores*.

Walter (ou *Gautier*) Moine de *Coventry*, Ecrivain clair & fidele. Il demeuroit à *Coventry* en 1217. Il y a un petit nombre de choses remarquables, qu'on ne trouve pas dans *Geoffroi de Montmouth*, *Hoveden & Huntingdon*, dans ses Chroniques divisées en trois Livres, qui sont pour la plus grande partie des Recueils de ces mêmes Auteurs.

Matthieu Paris, Moine de S. *Albans*; un des plus renommez Historiens d'Angleterre. Son *Historia Major* contient au long les Annales des huit Rois d'Angleterre, depuis *Guillaume le Conquérant*, jusqu'à *Henri III*. Elle fut publiée premierement à *Londres* en 1571, & réimprimée avec des Additions & de differentes Leçons, &c. par le Dr. *Wats* à *Londres* en 1640. Depuis l'année 1259, dans laquelle *M. Paris* mourut, jusqu'à la mort de *Henri III*, cette Histoire fut continuée par *Guillaume Rishanger*, Moine de la même Confrerie. Tout l'Ouvrage de *M. Paris* fait voir beaucoup de candeur & d'exactitude de la part de l'Auteur, qui raconte si bien en particulier la courageuse résistance de quelques Souverains d'Angleterre aux usurpations du Siege Romain, que c'est une merveille qu'une Histoire si hérétique ait pu parvenir jusqu'à nous. On en voit une belle Copie, qu'on croit écrite de la propre main de l'Auteur, dans la Bibliotheque du Roi à *S. James*. *M. Paris* écrivit un Extrait de son Histoire, que *Lambard* appelle son *Historia Minor*, à cause qu'il a passé sous silence plusieurs particularitez de remarque qui sont dans son *Historia Major*. On prétend que *M. Paris* a eu peu de part à toute cette Histoire, ayant commencé seulement en l'année 1235, & ayant trouvé le reste tout fait par un nommé *Roger de Windle bore*, ou *Windsor*, (ou de *Wendover*, Prieur de *Bealvair*, comme il se voit dans la Copie manuscrite, qui est dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*). Ce Prieur étoit un des Prédecesseurs de *M. Paris* dans le même Monastere, TIND.





EXTRAIT DU I. TOME DU RECUEIL D'ACTES PUBLICS DE THOMAS RYMER,

Par JEAN LE CLERC. (1)



ON n'avoit encore jamais vu un si grand Recueil d'Actes & de Monumens Publics, que celui-ci, qui contient déja six Volumes *in-folio* (2). Il commence justement avec le douzieme Siecle, au Regne de *Henri I.* & doit être continué, selon le projet que l'on en a fait en Angleterre, jusqu'à notre tems. Les Actes des cinq premiers Volumes ne vont que jusqu'à l'an 1356. & comme l'on trouve plus d'Actes des derniers tems, que des précédens, on peut croire que le nombre des Volumes augmentera (3) à mesure que l'on s'approchera du tems présent. C'est une entreprise digne de la générosité d'une grande Reine, & d'un Conseil aussi éclairé que l'est celui de la Grande-Bretagne. On trouvera ici des materiaux très considerables, pour

(1) Cet Extrait est le seul que Mr. *Le Clerc* ait fait : Tous les autres sont de Mr. *de Rapin.* WHATLEY.

(2) Le premier Vol. de ce Recueil parut à Londres, en 1704. En voici le Titre. FŒDERA, CONVENTIONES, LITERÆ, *& cujuscumque generis* ACTA PUBLICA, *inter* REGES ANGLIÆ *& alios quosvis* Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, *vel* Communitates, *ab ineunte sæculo duodecimo, videlicet ab anno* 1101. *ad nostra usque tempora, habita aut tractata; ex Autographis, infra secretiores Archivorum Regiorum Thesaurarias per multa sæcula reconditis, fideliter expressa : in lucem missa de mandato* REGINÆ. *Accurante THOMA RYMER, ejusdem Serenissimæ Reginæ Historiographo.* Tom. I. Londini, per A. & J. Churchill. M. DCC. IV. WHAT.

(3) Le Recueil complet contient XVII Volumes. WHAT.

sans se soucier de savoir le passé, ni se mettre en peine de ce qui pourra arriver ci-après. Les Philosophes nous apprennent que la curiosité de savoir le passé, l'attention que l'on y fait pour s'en former des règles afin de se bien conduire pour le présent & pour l'avenir, & le soin que l'on prend de la Posterité, sont entre les principales choses qui distinguent les Hommes des Bêtes. » Entre l'homme & la Bête (dit un Ancien qui » n'avoit pas moins de savoir que d'éloquence) il y a principalement » cette difference, que la Bête n'est frappée que par les sens, qu'elle ne » se règle que sur le présent, & qu'elle n'a que très peu de sentiment du » passé & de l'avenir. L'Homme au contraire, qui est doué de la Raison, » par laquelle il voit les suites & les progrès des choses, & ce qui avoit » précedé, compare ce qui se ressemble, & joint l'avenir avec le pré- » sent (2). *Inter hominem & belluam hoc maximè interest, quod hæc tantum, quantum sensu movetur, ad id solum quod adest, quodque præsens est, se accommodat, paullulum admodum sentiens præteritum aut futurum. Homo autem, quod rationis est particeps, per quam consequentia cernit, causas rerum videt, earumque progressus & quasi antecessiones non ignorat, similitudines comparat, & rebus præsentibus adjungit atque adnectit futuras.*

C'est avec un plaisir particulier, que l'on voit que les personnes du premier rang de la Grande-Bretagne s'élevent au-dessus des défauts du Siecle; & peut-être que leurs Voisins les imiteront au moins quelque jour, s'ils ne le font pas à présent, & qu'ils auront autant de soin d'instruire la Posterité de ce qui s'est passé de mémorable chez eux, qu'ils en avoient il y a environ cent ans. Il y auroit à faire l'Histoire d'un Siecle entier, depuis la Treve que les Provinces-Unies firent avec l'Espagne en 1609. & il n'y auroit pas des choses moins importantes à dire, ni des révolutions moins surprenantes, que dans l'Histoire des quarante ans qui précéderent cette Treve, & que tant d'habiles gens de ce tems-là ont écrit à l'envi les uns des autres. Mais pour s'en acquitter comme il faut, il faudroit avoir accès aux Actes Publics de ce Siecle-là.

En attendant que cela puisse arriver, il faut que nous nous amusions à l'Histoire plus ancienne, ou à celle de nos Voisins. Pour faire voir l'utilité de cette occupation, je donnerai un Extrait du I. Tome des Actes, dont j'ai mis ici le Titre. Mais avant que de commencer, je dois temoigner que j'ai l'obligation à *Mylord Halifax*, dont le mérite est connu de tout le monde, non seulement en Angleterre, mais encore deça la Mer, de ce que j'ai les cinq Volumes de ce Recueil qui ont déja paru. Je voudrois pouvoir donner à cette lecture tout le tems & tout le soin qu'elle mériteroit, & comparer exactement ces Actes avec les Historiens que nous avons, pour en bien faire sentir l'usage. Mais pour cela, il faudroit se préparer plusieurs mois, & avoir bien des Livres que je n'ai pas, & que l'on ne trouve pas communément ici; outre que je n'ai pas assez de loisir

(2) Cicero Officior. Lib. I. cap 4. LE CLERC.

pour ce dessein. Ce que j'en dirai pourra néanmoins faire comprendre, en quelque sorte, ce que l'on pourroit faire si l'on y apportoit tout le soin qu'il faudroit.

Il seroit à souhaiter que Mr. *Rymer*, Historiographe de la Reine de la Grande-Bretagne, nous eût fait en peu de mots l'Histoire & le Plan de son dessein, & nous eût donné quelque description des Archives d'où ces Actes ont été tirés. Je suis persuadé que le Public auroit reçu agréablement ce petit détail. Il s'est contenté de nous donner, dans sa Préface, une liste de divers faits, par le moyen desquels on peut redresser, ou suppléer l'Histoire; & semble promettre quelques Remarques sur les Actes qu'il publie. Cependant on doit lui savoir beaucoup de gré de la peine qu'il a eue de lire & de faire copier tous ces Actes, de prendre garde qu'on les imprimât correctement, & d'en avoir fait graver plusieurs, tels qu'ils sont dans les Parchemins, pour donner quelque connoissance de l'Écriture de ce tems-là, des Sceaux & des Seings de ceux entre qui ces Actes ont été passés; ou des Témoins, & des Agens ou Ambassadeurs qui s'en sont mêlés. Tout cela ne s'est pas pu faire, sans bien de la fatigue & de l'ennui. On pourroit faire là-dessus une *Diplomatique*, qui ne seroit pas moins sûre que celle que le P. *Mabillon*, célebre Bénédictin mort depuis peu, a faite pour les Siecles précédens. Des Actes tirés des Archives des Rois sont même plus assurés que ceux que les Moines ont gardés, qui ne contiennent la plupart que des Donations en leur faveur, souvent très suspectes. Si on les en croyoit, les trois quarts de l'Europe appartiendroient aux Couvens, ou aux Eglises. Ce n'est pas que je veuille entrer dans la querelle des Bénédictins & des Jésuites-là-dessus; ni encore moins me déclarer en faveur des derniers. C'est une remarque générale, que je ne prétends appliquer qu'aux Actes qui sont suspects avec raison.

Ceux qui auront besoin de trouver quelque ancien Acte, se serviront très utilement de l'Indice Chronologique que Mr. *Rymer* en a fait, & qui est au-devant. On voit par-là d'un coup d'œil sous quel Regne, en quelle année & en quel mois, lorsqu'on l'a pu savoir, chaque Acte a été écrit, ou passé, depuis l'an 1101. jusqu'à l'an 1273.

Convention entre le Roi Henri I.

I. Ce Volume commence par une Convention du 17. de Mai 1101. entre *Henri I.* Roi d'Angleterre, & *Robert* (1) Comte de Flandre, faite

(1) *Robert* Comte de *Flandre* fut appellé *Robert de Jerusalem*, à cause qu'il se trouva à la prise de cette Ville sur les *Sarrasins*, par *Godefroi de Bouillon*. La Flandre, de son tems, fut si affligée de Peste, de Famine, d'Inondations & de Pluyes continuelles, depuis le mois d'octobre 1108, jusqu'au mois d'Avril 1109, qu'un grand nombre d'habitans du Païs furent obligez de se refugier en Angleterre. *Henri I.* en fit une Colonie dans la partie orientale du Royaume. *Robert* fut le premier Comte de Flandre que les Empereurs nommerent Protecteur de la Ville de *Cambray*.

Après son retour de la Terre-Sainte, il embrassa le parti de *Louis le Gros* Roi de

à Douvres ; par laquelle le Roi s'oblige de lui payer par an *en fief* 400. Marcs d'argent, à condition que Robert sera obligé, lorsqu'il en sera besoin, d'envoyer en Angleterre 500. Cavaliers au service du Roi. Il y a ensuite une semblable Convention de l'année suivante, où le même Comte s'oblige de fournir 1000. Chevaux, aux mêmes conditions.

HENRI I. & Robert Comte de Flandre. p. 4.

Comme ce ne sont pas les Pieces les moins considerables de ce Recueil, il ne sera pas mal de s'y arrêter un peu ; & en effet M. *Rymer* fait là-dessus des Remarques, dans sa Préface, qui méritent qu'on y fasse attention ; & l'on y en joindra aussi d'autres, quand on aura rapporté quelques endroits de ces Actes. Après avoir nommé les Témoins de la part du Roi & du Comte, le premier continue ainsi : ROBERTUS *Comes Flandriæ fide & sacramento asseveravit Regi* HENRICO *vitam suam & membra quæ corpori suo pertinent, & captionem corporis sui, ne Rex eum habeat ad damnum suum, & quod juvabit eum ad tenendum & defendendum Regnum Angliæ, contra omnes homines, qui vivere & mori possint ; salvâ fidelitate Lodovici Regis Francorum. Ita si Rex Lodovicus Regnum Angliæ invadere voluerit, Comes Robertus, si poterit, Regem Lodovicum remanere faciet ; & quæret quocumque modo poterit, consilio & precibus, per fidem absque malo ingenio, sine datione pecuniæ, ut maneat. Et si Rex Lodovicus in Angliam venerit & Robertum Comitem secum adduxerit, Comes Robertus tam parvam fortitudinem hominum secum adducet, quàm minorem poterit ; ita tamen ne inde feodum suum erga Regem Franciæ foris faciat.*

Il y a ensuite diverses conditions, que l'on verra dans l'Original, car je ne puis pas m'y arrêter. Il y a entre autres ces mots : *Et si quis Comes Angliæ vel alii homines ejusdem terræ bosiaverint, ita quod Rex Comitatum, vel valens Comitatum amiserit*, &c. Il y a encore des Garans des deux côtez pour ce Traité, qui sont nommez *Obsides* ; & dans le second Acte ces Garans s'obligerent à payer 100. marcs, pour celui pour qui ils sont Garans, en cas qu'il n'observe pas le Traité. Le Roi d'Angleterre s'oblige de son côté à payer au Comte de Flandre, *uno quoque anno*, 400. *marcas argenti in feodo*, quatre-cens marcs d'argent en Fief, par an.

Mr. *Rymer* remarque sur ces Conventions, 1. Qu'*Eadmer*, Historien du tems, témoigne qu'on ne sut rien parmi le Peuple, de la raison pour laquelle Robert étoit allé en Angleterre ; raison que l'on voit dans cet Acte, qui fut apparemment tenu secret, de peur de choquer le Roi de France. 2. Que les Historiens de Flandre prennent mal à propos les 400. marcs d'argent, pour un Tribut ; puisque le Roi le donnoit au Comte de Flandre *in feodo*, comme un Fief, en vertu duquel le Comte étoit obligé de lui rendre un certain service ; comme il paroît par cette Convention originale & par plusieurs autres, quoique quelques Historiens an-

France contre les Anglois. Ce Comte assiegea la Ville de *Mante* sur la Seine alors possedée par les Anglois ; mais dans une de leurs sorties ce Seigneur fut foulé aux pieds des chevaux, & en mourut à *Arras*, l'année 1111. WHAT.



ciens & modernes en ayent parlé tout autrement, parce qu'ils n'étoient pas instruits du fait. 3. Que les François ont ici un Acte, par lequel ils peuvent prouver que les anciens Comtes de Flandre étoient Vassaux de leurs Rois, plus ancien que ceux qu'ils ont produits pour cela. 4. Que *Louis* est ici nommé pour son Pere *Philippe* (1), parce que ce dernier étoit alors excommunié, à cause de son commerce avec *Bertrade*, Femme de *Foulques*, Comte d'Anjou, quoique Louis n'eût pas encore commencé à prendre soin des affaires du Royaume, comme il le fit dans la suite; sur quoi l'on réfute *David Blondel*, qui dans son Livre *de formula regnante Christo*, avoit soutenu qu'on n'avoit jamais donné dans aucun Acte le titre de Roi à Louis, du vivant de son Pere.

On peut ajouter à ces remarques : 1. Que néanmoins, dans la seconde Convention, le Roi Philippe est nommé plusieurs fois, apparemment parce que cet Acte fut fait dans un intervalle où quelques Evêques de la Belgique approuvoient le prétendu mariage du Roi avec Bertrade; sur quoi l'on peut consulter les Historiens François. 2. Qu'il est remarquable qu'une pension est ici nommée *Feodum*, au-lieu que ce nom n'est donné communément qu'à des Biens immeubles, d'où vient que l'on définit le Fief : *Ususfructus rei immobilis sub conditione fidei*. Cependant dans l'une & dans l'autre Convention, il est dit que les quatre-cens marcs d'argent seront donnez au Comte Robert *in Feodo*, comme s'il s'agissoit d'une Terre.

Il faut encore dire en passant, que si quelqu'un vouloit entreprendre d'enrichir le Glossaire de la Basse Latinité de *Mr. du Cange*, il trouveroit bien des exemples nouveaux ici des mots que Mr. du Cange a expliquez, & sans doute encore bien des mots dont il n'a rien dit. Il faut nécessairement avoir ce Livre, ou *Spelman*, si l'on veut pouvoir entendre ces Actes. Qui entendroit sans cela *bosiare* pour se rebeller, *exonium* pour empêchement, *foris facere* pour rejetter, renoncer, perdre, qui se rencontrent dans les premiers Actes; & autres semblables mots que l'on trouve en grande quantité dans la suite ?

Origine de la Langue Françoise.

Comme la Langue Françoise d'aujourd'hui est née immédiatement de cette basse Latinité, c'est là qu'il faut chercher l'origine de la plupart des mots : comme Mr. *Ménage* l'a assez fait voir dans ses Origines de la Langue Françoise. Par exemple, ceux qui n'ont connoissance que de l'ancienne Latinité, auroient bien de la peine à dire d'où vient cette expression : *Il sera quitte de cela ;* mais ceux qui auroient lu ces premiers Actes, sauront que l'on disoit alors, *quietus erit de illa re*. Pour parler de l'Etymologie d'un mot Latin de ce tems-là, qui ne tire pas son ori-

(1) *Philippe* répudia sa Femme, sous prétexte qu'elle étoit sa parente dans un degré prohibé; & en épousa une autre. Il fut excommunié pour cela, & ensuite absous par le Pape, qui confirma son dernier mariage. Il s'énerva par ses débauches, & mourut en 1108, fort peu regretté par ses Sujets qu'il opprimoit sans pitié. WHAT.

gine

gine de l'ancienne Langue Latine, l'orthographe du mot *Feodum*, pour Fief, & le sens auquel il se trouve dans les Actes dont on a parlé, me persuadent que ceux (1) qui dérivent ce mot de l'ancien Saxon *Feo*, qui signifie récompense, ont raison.

HENRI I.

II. On trouve ici une Bulle (2) d'*Innocent II* de l'an 1137., dans laquelle il prend en sa protection l'Eglise d'*Aldegate* à Londres, & confirme les donations qu'on lui avoit faites. Mr. *Rymer* en a fait graver le commencement & la fin, pour en donner quelque idée à ceux qui n'ont jamais vu de semblables Actes. On y peut voir très distinctement le *Seing* du Pape; son *Monogramme*, ou certaines lettres embarassées qu'il mettoit après son nom; & enfin son Sceau. Elle est datée de *l'an du Seigneur* 1137. ce qui fait voir, selon la remarque de Mr. *Rymer*, que le P. *Papebroch* Jésuite s'est trompé, lorsqu'il a nié que les Bulles eussent été datées de la sorte avant *Eugene IV*, & prétendu que celles que l'on produisoit au contraire, étoient supposées. Le P. *Mabillon* l'a nié avec raison, & ce Monument ancien le fait voir. On trouvera la même chose dans une Bulle semblable d'*Eugene III*, qui est un peu plus bas; & dans une autre du Pape *Honorius*, que l'on produit entre les Actes du Regne d'*Henri III.*: de sorte qu'on n'a que faire d'en chercher des exemples ailleurs.

ETIENNE. Bulle du Pape touchant l'Eglise d'Aldegate. P. 7.

P. 11.

P. 227.

L'année 1141, l'Imperatrice *Matilde* Fille de *Henri I.* Reine d'Angleterre, fit *Milon de Glocester*, Comte de Hereford, & l'on en voit ici la Patente; par où l'on apprend que les Comtez de ce tems-là, en Angleterre, étoient de véritables Fiefs, & non de simples Titres, comme à présent. Cette Princesse donne à Milon *la Mote de Hereford* & tout le Château, avec plusieurs droits qui sont spécifiez. On croit qu'il ne reste aucune Chartre plus ancienne, touchant la création d'un Comte.

P. 8. Don fait au Comte de Hereford.

Enfin le dernier des Actes que l'on trouve ici du Regne d'*Etienne*, est celui de la Convention qu'il fit en 1153. après une longue Guerre avec Henri, Fils de l'Impératrice Matilde; qu'il déclara pour son Successeur après sa mort, à condition que lui Etienne jouïroit du Royaume pendant sa vie. Les Historiens d'Angleterre (3) font mention de cet Acte, que l'on voit ici tout au long.

Convention entre le Roi Etienne & Henri Fils de Mathilde touchant la Succession.

III. Après cela viennent les Actes du Regne de *Henri II.* Le premier est un Bref de l'an 1354. d'*Adrien IV* Pape (4), par lequel il approuve fort la conquête que Henri vouloit faire de l'Irlande, à condition que chaque maison de cette Ile payeroit au Siege Apostolique le Denier de S. Pierre,

HENRI II. P. 15. Le pape l'encourage à faire la conquête de l'Irlande.

(1) Voyez l'*Etymologicon de Skinner*, au mot *Fee*. WHAT.

(2) *Inocent II.* eut une Conference en France avec le Roi d'Angleterre, à qui il tâcha de persuader de faire un Voyage dans la Terre-Sainte. WHAT.

(3) Voyez *Polydore Virgile*, in Stephano. LE CLERC.

(4) *Adrien IV*, Pape étoit Anglois, & se nommoit *Nicolas Breakspear*: il étoit né de petites gens à *Abbats-Langley*, dans le Comté de *Hertford*. Son pere étoit Frere-Lay, dans l'Abbaye de *S. Albans*, où il recevoit l'aumône journellement à la porte & rendoit pour celà des services bas. WHAT.

HENRI II.

ſelon l'offre que ce Prince lui en avoit faite. Mais cette conquête ne fut exécutée que longtems après.

Autre Convention entre le Roi & le Comte de Flandre. P. 23. P. 27.

L'an 1163. il ſe fit une nouvelle Convention à Douvres, entre le Roi d'Angleterre & ſon Fils d'une part, & *Thierry* (1), Comte de Flandre & ſon Fils de l'autre part; par laquelle le Comte de Flandre recevoit 500. marcs d'argent *en fief*, comme on l'a déja dit auparavant, à condition qu'il envoyeroit mille Chevaux au Roi d'Angleterre, quand il en auroit beſoin. Mais il y a ici de plus une autre Convention approchante de la précédente, des Seigneurs Flamands, Vaſſaux du Comte de Flandre, qui font de ſemblables promeſſes au Roi d'Angleterre; à proportion du *fief*, ou de l'argent qu'ils reçoivent de lui tous les ans.

Lettre du Roi Henri au Pape contre Thomas Becket. P. 28.

Sur l'an 1169. il y a une Lettre aſſez véhémente de Henri au Pape *Alexandre III*, contre *Thomas Becket* Archevêque de Cantorberi, dans laquelle le Roi demande au Pape, qu'il abſolve divers Evêques & Abbez, que cet Archevêque avoit excommuniez. Il eſt ſurprenant qu'il n'y ait pas plus d'Actes touchant l'affaire que le Roi eut avec Becket; mais peut-être qu'ils ont été ſupprimez par l'autorité des Papes, qui voulurent qu'on regardât Becket comme un Saint, parce qu'il avoit défendu *les Libertés de l'Egliſe*, comme l'on parle, contre ſon Roi.

P. 35. P. 41. P. 43. P. 54.

Il y a enſuite divers Actes, concernant des affaires de ce tems-là, telles qu'étoient les démêlez que Henri eut avec ſes Fils, & avec un Roi d'Irlande; ceux des Rois de Caſtille & d'Arragon, pour leſquels ils reconnoiſſoient le Roi d'Angleterre pour Arbitre; des Conceſſions des Papes en faveur des Chevaliers du Temple de Jeruſalem, &c.

RICHARD I. P. 63, &c.

IV. RICHARD I. Fils de *Henri III*, Roi d'Angleterre, ayant réſolu d'aller dans la Terre-Sainte avec *Philippe* Roi de France, paſſa divers Actes avec lui, dont on en verra quelques-uns ici.

Reglement qu'il fit concernant les Soldats & les Matelots lorſqu'il partit pour la Terre Sainte. P. 65.

Il y a de fort ſeveres Règlemens qu'il fit à Chinon en 1189. pour tenir dans l'ordre les Soldats & les Matelots, que l'on embarqua pour cela. Si quelqu'un tuoit un homme ſur un Vaiſſeau, il devoit être lié avec le mort & jetté dans la Mer; s'il le tuoit ſur la Terre, il devoit être enſeveli avec lui. Celui qui avoit tiré ſon couteau contre un autre, & qui l'auroit bleſſé, devoit avoir le poing coupé. Celui qui frapperoit un autre de la main, & lui donneroit un ſoufflet, devoit être plongé trois fois dans la Mer. Si quelqu'un diſoit des injures à un autre, il devoit lui donner autant d'onces d'argent que d'injures. Les Voleurs devoient être tondus, recevoir de la poix bouillante ſur la tête, ſur quoi on devoit jetter des plumes de couſſin, & les mettre ainſi à terre, au premier lieu auquel on aborderoit. Par ces ſupplices, on pouvoit empêcher que les ſim-

(1) *Thierry d'Alſace* Comte de Flandre fit quatre voyages dans la Terre-Sainte, contre les Infideles. Il épouſa en premieres nôces la Douairiere de *Charles* ſurnommé *le Pieux*, Roi de France; & en ſecondes nôces une Fille de *Foulques d'Anjou*, Roi de *Jeruſalem*. WHAT.

ples Soldats ne se querellassent; mais le plus grand mal venoit de la division des Princes, qui rendit la plupart des voyages d'Outre-mer inutiles.

RICHARD I.

On voit ici divers Traitez de Richard avec *Tancrede* Roi de Sicile, & avec Philippe Roi de France, qui aborda dans la même Isle en allant en Terre-Sainte. Il n'y a aucune Piece, qui nous apprenne ce que Richard fit en Judée : mais on sait par l'Histoire, qu'en revenant il fut arrêté en 1192. par le Duc d'Autriche, & remis à l'Empereur, qui ne le voulut relâcher que pour cent-mille marcs d'argent, qui étoit une très grande somme en ce tems-là.

Ses Traitez. P. 63. &c. 66. jusqu'à 69.

Son emprisonnement.

On trouvera ici de quoi éclaircir & appuyer tout le détail de cette Histoire. 1. Dans une Lettre de l'Empereur Henri IV. où il raconte comment Richard tomba entre les mains de Leopold, Duc d'Autriche, qui l'arrêta pour se venger d'en avoir reçu un affront à *Ptalemaide*, ou *S. Jean d'Acre*, en Terre-Sainte. 2. Dans une Lettre remarquable du *Vieux de la Montagne* au Duc d'Autriche, où il déclare que c'étoit lui, & non Richard, qui avoit fait assassiner à Tyr le Marquis de *Monferrat*; par ce qu'il avoit fait mourir un de ses Sujets, pour lui ôter son argent; & proteste qu'ils ne faisoient assassiner que ceux qui leur avoient fait quelque mal. 3. Dans trois Lettres de la Reine *Aleonore* ou *Eleonore*, Mere de Richard, au Pape *Celestin* (1), pour le prier d'interposer son autorité afin d'obliger l'Empereur de rendre le Roi son Fils. 4. Dans quelques Lettres de ce même Prince à la Reine sa Mere, à l'Archevêque de Cantorbery, & à la Noblesse d'Angleterre, où il leur apprend les conditions auxquelles il étoit convenu de se racheter. On voit même après cela le Traité de Richard avec l'Empereur, où il lui promet cent-mille marcs d'argent.

Histoire de cet Evenement. P. 70. &c.

P. 72. P. 74. P. 76. P. 80. P. 83. P. 84.

P. 84.

Quoiqu'il y eût eu plusieurs Traitez de paix entre la France & l'Angleterre, avant que Richard fût en Terre-Sainte, & qu'il y en eût eu même depuis, dont on voit ici des copies; ces deux Royaumes se brouillerent bien-tôt après. Ce fut à cause de cela que Richard fit en 1197. une Ligue offensive & défensive contre la France, avec *Baudouin* Comte de Flandre, & cela à perpétuité. Ce dernier ne parle plus dans ce Traité comme Vassal du Roi de France, ainsi qu'il faisoit auparavant. On en trouvera la raison dans les Historiens François, qui parlent aussi de ce Traité. Peu de tems après, Richard entra en Guerre avec la France, & il remporta quelque avantage sur les François, près de Gisors, petite Ville de Normandie, dont il donna lui-même avis à l'Evêque de Durham, le 30. Septembre de la même année.

P. 85, 91.

Ligue de Richard avec le Comte de Flandre contre la France. P. 94.

P. 96.

Innocent III travailla à accommoder les deux Rois, & on voit ici des

P. 98. 100.

(1) Le Pape *Celestin* prit le parti de *Richard I.* contre les Barons de son Royaume, & l'engagea dans la Croisade entreprise pour reconquerir la Terre-Sainte. WHAT.

RICHARD I. Lettres qu'il écrivit à ce dessein en 1198. ils firent en effet une Trève ; sur laquelle on trouve quelques Actes, auxquels je ne m'arrêterai point.

JEAN. P. 111.

Les Actes passez sous le Regne du Roi Jean, commencent par quelques Privileges accordez à ceux de l'Isle d'*Oleron*, en 1199. Il y a ensuite beaucoup d'Actes particuliers, qui peuvent servir à divers détails, ou à vérifier des faits & des dates, dont on pourroit avoir besoin, mais dont on ne peut pas parler ici.

Traité de Sanche Roi de Navarre avec le Roi Jean. P. 126.

Il y a un Ecrit assez particulier de Sanche, Roi de Navarre, qui fait alliance perpétuelle avec Jean & ses Successeurs, & promet de les secourir contre tous, *excepté contre le seul Roi de Maroc*. Cet écrit fut fait en 1201.

P. 129. 132.

On voit aussi diverses Lettres du Roi Jean, aux Abbez de l'Ordre de Cîteaux & à son Clergé, où il leur demande du secours, tant contre le Roi de France, que pour soutenir l'Empereur *Othon*. En effet, comme on avoit donné la meilleure partie du Royaume aux Moines & aux Eglises, il n'y avoit gueres que ces gens-là qui fussent en état de trouver promptement de l'argent. Il fallut enfin que les Rois demandassent, pour ainsi dire, l'aumône à ceux qui ne s'étoient enrichis que des aumônes des Rois & du Peuple.

Lettre du Roi Jean pour demander un don gratuit au Clergé. P. 132.

» Parce qu'il est juste, dit Jean dans une Lettre de » l'an 1202. que tous les Membres en général secourent & défendent la » Tête, nous avons cru devoir prier votre Communauté, puisque vous » avez été fondez & enrichis par les biens & les liberalitez de nos Prédé» cesseurs, de nous donner un secours gratuit & efficace, pour repousser » la violence d'un si grand Ennemi. Nous vous en saurons le gré que » nous devrons, & nous expédierons plus promptement à votre dévo» tion ce que vous jugerez devoir nous demander. Sachez aussi que nous » ne tirerons point la subvention que vous nous ferez, à conséquence. *Quia ad defensionem capitis æquum est universalem membrorum subventionem accurrere, universitatem vestram rogandam duximus, quatenus vos qui de bonis & largitionibus Prædecessorum nostrorum fundati estis & ditati, ad tanti hostis propulsandam violentiam, & gratuitum nobis & efficax conferatis auxilium; ita quod vobis inde debeamus grates condignas impendere, & in his, quæ à nobis duxeritis expetenda devotionem vestram benigniùs expedire.*

Caractère de ce Prince.

L'Histoire nous apprend que Jean se fit par-là des affaires avec son Clergé, mais il ne traita pas moins mal les Laïques. C'étoit un Prince avare & ambitieux, qui ne pensoit qu'à s'enrichir des dépouilles de ses Sujets, & qui n'observoit aucunes Loix.

Il prend le Roi de Man sous sa protection. P. 187.

On voit un Acte de l'an 1205. où il prend en sa protection le Roi de *Man*, qui est une petite Isle entre l'Angleterre & l'Irlande. Il y en a encore un autre semblable dans la suite, page 234. Voyez de plus la page 379.

Brouillerie du Roi Jean avec le Pape.

On sait que Jean se brouilla avec le Pape *Innocent III*, qui avoit fait élire sans son consentement Archevêque de Cantorberi, un homme qui ne lui plaisoit pas. Le Roi refusa de le reconnoitre, jusqu'à ce que le Pa-

pe l'eût excommunié. On voit là-dessus une Lettre d'Innocent, où il se plaint à lui de cette prétendue désobeïssance. Elle fut écrite en 1207. Il y a encore une Lettre du même Pape, écrite l'année suivante aux Barons d'Angleterre, sur la même chose. Ce même Pape lui écrivit l'année d'après une Lettre fort menaçante, pour l'obliger de rendre les biens à *Berengarie*, Reine Douairiere d'Angleterre. Il y a encore d'autres Pieces là-dessus, parmi les Actes de ce Regne.

JEAN. P. 143. P. 157.

P. 152.

P. 142., 194, 208, 201, 213.

Le Roi ayant été excommunié, il fallut qu'il se racommodât avec le Pape, qui lui prescrivit en 1213. les conditions auxquelles il vouloit le recevoir à la paix de l'Eglise. On en trouve une Copie dans ce Recueil, avec l'Instruction de *Pandulfe* Légat du Pape, & autres Pieces concernant cette affaire. La plus remarquable & la plus scandaleuse est la Résignation qu'il fit des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape; que l'on publie ici sur un MS. de la Bibliotheque *Cotonienne*. Ce Roi, aussi lâche dans l'adversité, qu'insolent dans la prosperité, y dit: „ Que sans „ y être forcé par la violence, ni contraint par la peur, mais de sa bon„ ne volonté, & par le conseil commun de ses Barons, il offroit & don„ noit librement à Dieu & aux SS. Apôtres S. Pierre & S. Paul, à la „ Sainte Eglise Romaine sa Mere, à son Seigneur *Innocent III*, & à „ tous ses Successeurs Catholiques, tout le Royaume d'Angleterre & „ tout le Royaume d'Irlande, avec tous leurs droits & appartenances, „ pour la rémission de tous ses péchez & de ceux de toute sa Race, „ tant vivans que morts: Que dès à présent il les recevoit & tenoit de „ Dieu & de l'Eglise Romaine, comme son Feudataire. — Qu'il lui en „ avoit fait publiquement hommage; — & qu'il avoit obligé ses Suc„ cesseurs à en faire autant. Que pour marque de cette Concession, il „ vouloit que de ses propres revenus de ses deux Royaumes, outre le „ Denier de S. Pierre (1), on payât au Papemille marcs sterling, &c. — „ Que si quelqu'un de ses Successeurs manquoit à cela, il seroit déchu du „ droit qu'il avoit au Royaume.

Conditions de son raccommodement avec le Pape.

P. 166, 167.

Il résigne au Pape les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande.

P. 176.

Après cela, il y a une espece de Serment de fidelité qu'il prêta au Pape, comme son Vassal. Il n'y a pas sujet de s'étonner si le Pape le ménagea si extraordinairement dans la suite, & prit son parti contre les Barons du Royaume, qui voulurent l'obliger de gouverner selon les Loix, & à qui il fut contraint de donner ce qu'on appelle la *Magna Charta*. On trouve ici quantité de Brefs d'*Innocent III*. en sa faveur, qui ne sont fondez que sur cette bassesse. Le Pape lui accorda, entre autres choses, comme une faveur extraordinaire, par un Bref de l'an 1214. de ne pouvoir être excommunié, que par un ordre exprès de Sa Sainteté.

Honnêteté du Pape à son égard. P. 177.

P. 177. jusqu'à 181.

P. 183.

Il n'y a pas ici la *Grande Charte*, dont on a parlé dans le Volume XV.

Grande Charte.

(1) Voyez le *Glossaire de Henri Spelman*, sur *Romescot*, par où l'on voit que ce Tribut étoit de trois cens Marcs d'argent, & qu'il étoit beaucoup plus ancien que ce Regne. WHAT.

JEAN. P. 201.

de cette *Bibliotheque*, page 40. Mais on y voit un Acte remarquable touchant son exécution faite en 1215. qui fut l'année à laquelle elle fut donnée. Par cet Acte, le Roi remet aux Comtes & Barons de son Royaume la Ville de Londres, pour la tenir en bail jusqu'au jour de l'Assomption de la Ste Vierge de la dix-septiéme année de son Regne. Il remet de même la Tour de Londres à l'Archevêque de Cantorberi, pour la garder jusqu'à ce tems-là; sans qu'ils soient obligez de recevoir aucunes Troupes de sa part, ni dans la Ville, ni dans la Tour. Cependant tout le Royaume devoit prêter aux Barons le serment dont nous avons parlé au Tome XV. page 37. & l'on devoit restituer tout ce que le Roi & les Barons jugeroient devoir être restitué. La restitution étant exécutée dans ce terme, ou s'il n'avoit pas tenu au Roi qu'elle ne le fût, la Ville & la Tour lui devoient être remises sans aucun délai. Que si elle n'étoit pas exécutée dans le terme marqué, les Barons devoient retenir la Ville & l'Archevêque la Tour de Londres, jusqu'à ce qu'elle le fût; & cependant chacun recouvreroit les Châteaux & les Terres qu'il avoit eues avant la Guerre entre le Roi & les Barons.

Cependant le Roi ne voulut point exécuter ses promesses, & se fit relever par le Pape du serment qu'il avoit fait de rétablir les anciennes Loix & d'observer la *Grande Charte*. Il n'importoit nullement au Pape, que le Peuple fût tyrannisé par le Roi; pourvu que le Roi fût soumis à l'Eglise, qui avoit ainsi la meilleure part de l'Autorité arbitraire que le Roi prétendoit s'attribuer.

Lettres du Pape au Roi & du Roi au Pape. P. 203, &c. P. 205. P. 207.

On trouve donc ici 1. Une Lettre de la même année 1215. où le Pape desapprouve entierement l'Accord qui avoit été fait entre le Roi & les Barons. 2. Une autre, où il exhorte les Barons à renoncer à cet Accord. 3. Une Lettre du Roi au Pape, où il se plaint de ce que les Barons lui étoient moins soumis, depuis qu'il étoit devenu le Feudataire du Pape, & de ce qu'ils le blâmoient même à cause de cela en particulier; de sorte qu'il supplie le Pape de pourvoir à un Royaume qui étoit à *lui*. 4. Une Excommunication générale contre les Barons d'Angleterre, parce qu'ils troubloient un Royaume qui appartenoit à l'Eglise Romaine. 5. Une autre encore plus particuliere.

P. 208.

P. 211.

C'est ainsi que la Cour de Rome favorisoit la tyrannie d'un fort méchant Roi, quand elle ne s'étendoit que sur les Laïques; quoiqu'elle se fût violemment opposée à quelques entreprises qu'il avoit faites, comme elle le disoit, contre les droits de l'Eglise, jusqu'à l'excommunier. Si l'on compare ces Actes, avec *Polydore Virgile*, & d'autres Auteurs de l'Histoire d'Angleterre, on s'appercevra facilement, qu'ils peuvent servir à y redresser & à y suppléer bien des choses, auxquelles je ne puis pas m'arrêter.

HENRI III.

VI. Le reste des Actes de ce Volume, qui en fait les trois quarts, regarde le Regne de *Henri III*, qui regna 56. ans, y compris le tems auquel *Simon de Monfort* régna sous son nom, pendant qu'il le tint prisonnier.

Le premier Acte est une Lettre de l'an 1216. dans laquelle Henri donne avis à son Justicier d'Irlande de la mort de son Pere, & de son avenement à la Couronne. Il y a ici une infinité d'Actes qui regardent des choses particulieres & publiques, auxquels il n'est pas possible de s'arrêter; mais qui ne laisseroient pas de servir beaucoup à ceux qui écriroient l'Histoire de ce tems-là.

HENRI III. P. 215.

L'an 1218. le Pape *Honorius III* (1) envoya une Bulle en Ecosse, où il accorda divers Privileges à ce Royaume; savoir, que personne ne pourroit le mettre en interdit, que le Pape ou ses Légats; que personne, qui ne seroit pas Ecossois, n'y feroit la fonction de Légat; à moins que le Siege Apostolique ne l'eût choisi; que s'il arrivoit des querelles dans le Royaume, touchant le droit à la Couronne, aucun Etranger n'en jugeroit, à moins que l'on n'en eût appellé au Pape; que les Immunités & les Privileges accordez par les Papes précédens, subsisteroient toujours. On voit que dans le fond le Pape, selon l'usage de ce tems-là, prenoit plus pour lui, qu'il ne donnoit aux Ecossois, & que cependant il vouloit qu'on regardât tout cela comme des graces singulieres. C'est une des Bulles, dont Mr. *Rymer*, a fait graver le commencement & la fin, comme nous l'avons déja dit, pour en faire connoitre la forme à ceux qui n'en ont jamais vu.

Bulle du Pape en faveur de l'Ecosse. P. 227.

Il remarque aussi dans sa Préface, que *George Buchanan*, au Livre VII. de son Histoire d'Ecosse, accuse mal à propos *Henri III*, Roi d'Angleterre, d'avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée, de marier les deux Sœurs d'Alexandre Roi d'Ecosse son Beau-frere, dans un certain tems, puisqu'il paroit par deux Actes que l'on trouve dans ce Recueil, qu'elles furent en effet mariées. Il y a premierement une Déclaration de Henri du 15. de Juin 1220. où il promet de donner sa Sœur ainée *Jane*, s'il la pouvoit avoir entre les mains, (elle étoit en France entre les mains du Comte de la Marche) à *Alexandre*, Roi d'Ecosse; ou s'il ne le pouvoit pas, sa Sœur cadette *Isabelle*; & ensuite de marier en Angleterre les deux Sœurs du même Prince, *Marguerite & Isabelle*, dans un an, à compter du jour de la S. Denys 1220. Si Henri manqua de parole, ce ne fut qu'à l'égard du tems, puisqu'il paroit, par un Acte du 14. de Mai 1225. qu'*Isabelle* se maria alors avec le Fils du *Comte de Bigod*; & par un autre du 8. d'Octobre de l'an 1232. que *Marguerite* étoit mariée avec *Hugues du Bourg*.

Erreur de Buchanan dans l'Histoire de ce Roi rectifiée. P. 278., 328. P. 240. P. 278. P. 327.

On voit aussi par des Actes de l'an 1221. que le Comte de la *Marche*, qui avoit épousé la Mere de Henri Roi d'Angleterre, après la mort de son Pere, lui envoya sa Sœur *Jane*, & qu'elle se maria avec le Roi d'Ecosse; en considération de quoi Henri rendit, comme il semble à sa Mere les Terres qui lui avoient été assignées en Angleterre pour son Douaire, ainsi

P. 252., 253.

(1) Le Pape *Honorius III* excommunia l'Empereur *Frederic II*, & ordonna qu'on se mettroit à genoux à l'élevation de l'Hostie. WHAT.

HENRI III. P. 255.

qu'il paroit par deux Actes de l'an 1222. Ils ne laisserent pas d'avoir ensuite des démêlés, dont le Pape se mêla, comme on le pourra voir par d'autres Actes.

Un Prince de Galles se brouillle avec Henri, & est excommunié par le Pape. P. 261.

Les Rois d'Angleterre avoient souvent des affaires avec les Princes de Galles, & on trouve dans ce Volume quantité d'Actes, qui concernent un Prince de ce Païs-là nommé *Lewelyn*, qui fut souvent brouillé avec Henri, quoiqu'il eût épousé la Sœur de ce Roi. Comme les Papes se mêloient le plus qu'ils pouvoient des affaires des Princes, le Pape *Honorius* excommunia *Lewelyn* en 1222. en cas qu'il ne satisfit pas le Roi d'Angleterre. Il prit aussi très souvent le parti de ce Prince, contre d'autres, apparemment à cause de la soumission qu'il avoit pour le Siege de Rome. On en verra quantité d'exemples dans les Actes de son Regne.

Mariage de la Sœur du Roi avec l'Empereur. P. 353.

On y voit aussi le Contrat de Mariage de l'Empereur *Frideric II* avec *Isabelle*, Sœur de ce Prince, passé en 1236; & diverses autres Pieces concernant la même chose. Ce fut *Pierre de la Vigne* (1), nommé autrement *des Vignes*, qui fut envoyé en Angleterre pour cela, comme il paroit par les Actes. Henri promit à sa Sœur trente-mille marcs d'argent en mariage, & écrivit au Pape *Gregoire IX* pour le prier de répondre à l'Empereur de cette somme-là; se soumettant aux Censures Ecclésiastiques, s'il ne payoit pas dans les termes marquez. Il paroit par la suite, qu'il acheva en effet de payer cette somme. De ce mariage il nâquit un Fils, nommé Henri, à qui son Pere donna la Sicile, comme on le voit par un Acte, de l'an 1237. Mr. *Rymer* se plaint dans sa Préface, de quelques Historiens qui n'avoient pas daigné faire mention de ce Mariage de *Frederic*, ni de son Fils *Henri*; & fait voir que d'autres en avoient parlé.

P. 362. Le Pape répond à l'Empereur du Douaire de la Sœur du Roi. Fruit de ce mariage. P. 373, 374.

Demande du Pape à Henri. P. 374. P. 444.

On voit ici un Bref du 7 de Juillet de la même année 1237. par lequel le Pape Gregoire demande à Henri *le Cens annuel de mille marcs sterling* de l'année précédente, qui n'avoit pas été payé. On trouve un semblable compliment d'*Innocent IV* son Successeur, en 1147.

P. 374.

Le Pape en récompense se mêloit de toutes les affaires du Roi d'Angleterre, & l'on voit une Déclaration de la même année, touchant la fin de tous les démêlés que le Roi d'Angleterre avoit eus avec le Roi d'Ecosse. Cette réconciliation fut faite en présence d'un Légat du Pape, &

(1) *Pierre des Vignes* Chancelier de l'Empereur, & son Conseil dans les affaires les plus secrettes, se laissa suborner avec d'autres créatures de l'Empereur, pour attenter à sa vie. Il avoit eu recours pour cela à un Medecin, qui devoit donner du poison à ce Prince; mais l'affaire étant découverte, le Medecin fut pendu, & le Chancelier eut les yeux arrachez: l'Empereur ordonna encore qu'on le promenât dans la plupart des Villes d'Italie, pour faire connoitre son crime détestable. Ce malheureux étant à *Pise*, se cassa la tête de désespoir. Voyez *Albert Krantz*, liv. I. ch. 14. Cet Historien étoit un Docteur en Droit & en Theologie, & *Doyen* de l'Eglise de *Hambourg*. Il vêçut dans le quinze & dans le seizieme Siecle. Ce fut un homme d'une grande pieté, & d'un grand savoir: il fit plusieurs Livres. WHAT.

fut

fut ſignée par pluſieurs Evêques & Barons d'Angleterre, ſelon la coutume. Ce qu'il y a ici de ſurprenant, c'eſt que l'on voit enſuite une Lettre du Roi d'Ecoſſe au Pape, qu'il nomme *Innocent*, au-lieu que le Pape d'alors ſe nommoit *Gregoire*, & ſon Succeſſeur *Innocent*.

HENRI III. P. 377.

L'Empereur & le Pape ſe brouillerent bientôt après, & l'on voit ici des plaintes très ameres de *Frederic* (1) contre le Pape, & contre les Anglois, qui avoient ſouffert qu'on publiât chez eux l'Excommunication que le Pape avoit fulminée contre ce Prince. C'eſt dommage qu'il n'y ait plus de faits dans ces Ecrits, au-lieu qu'il n'y a preſque que de la Rhétorique de ce tems-là, qui n'eſt nullement agréable à lire. Il paroit par les plaintes de l'Empereur, que ſon Beau-Frere le Roi d'Angleterre penchoit beaucoup du côté du Pape; qui apparemment pour le récompenſer, écrivit l'année ſuivante 1239. en Angleterre, pour donner ordre qu'on n'y élût pas aux Evêchés de *Winchester* & de *Durham*, des perſonnes deſagreables au Roi; car dans ce tems-là il n'oſoit pas nommer aux Evêchez. Il y a encore des Lettres du même Empereur, où il donne avis à *Henri* des ſuccès avantageux de la Guerre qu'il faiſoit en Italie; & enſuite de la mort de ſa Sœur *Isabelle*, du mariage de laquelle nous avons parlé ci-devant.

Brouillerie entre l'Empereur & le Pape. P. 382, &c. P. 387, 388. P. 393. P. 399.

Je ne m'arrête pas aux Actes qui concernent la France, avec laquelle l'Angleterre avoit toujours quelque choſe à démêler; ni à ceux qui regardent la Principauté de Galles, qui n'étoit pas encore tombée entre les mains des Rois d'Angleterre. Il y a un très grand nombre d'Actes concernant l'une & l'autre, qui conſiderez à part ne contiennent rien d'important, mais qui ſeroient très utiles à ceux qui écriroient l'Hiſtoire de ce tems-là, quand ce ne ſeroit que pour fixer les dates & ranger les évenemens.

En 1250. le Pape *Innocent IV* publia une Croiſade, dont on voit la Bulle dans ce Recueil, & d'autres Brefs qui s'y rapportent, & qui ne furent pas ſans effet, comme l'Hiſtoire de ce tems-là nous l'apprend. on trouve encore une autre Bulle l'an 1252, pour le même effet, & d'autres Actes qui concernent la même choſe. Les Papes étoient bien-aiſes d'envoyer en Aſie les Princes de l'Occident; parce que dans leur abſence ils avoient plus d'autorité dans leurs Etats, & que ces Princes revenant ordinairement ruïnez d'Outre-mer, ils étoient plus ſoumis au Siege de Rome, que s'ils avoient été en meilleur état.

P. 452 jusqu'à 457, &c. Raiſons Politiques qui portoient les Papes à publier des Croiſades. P. 468, &c.

Outre les mille marcs d'argent, que l'Angleterre payoit au Pape tous les ans, le Clergé de ce Royaume ſe plaignit en 1252, que la Cour de

Le Clergé d'An-

(1) Le Docteur *Nicholson* dit que l'Empereur *Frederic* ſavoit le *Grec*, le *Latin*, l'*Allemand*, & le *Turc*. Il poſſedoit la plupart des Arts & des Sciences. Il avoit autant de prudence que de bravoure; & n'eſſuya pas moins de cinq Excommunications du Pape. L'Hiſtoire de cet illuſtre Empereur, & de ſes differens avec le Pape qu'il qualifioit d'*Ante-Chriſt*, ſe trouve au long dans le premier Volume du *Livre des Martyrs*. WHAT.

HENRI III. gleterre se plaint des exactions du Pape. P. 471. P. 478, &c.

Rome en tiroit cinquante-mille marcs d'argent pour la Provision des Bénéfices (1). *Innocent* écrivit là-dessus un Bref, pour adoucir les plaintes des Anglois; mais où il y a plus de paroles que de réalité, selon l'usage de la Cour de Rome. Il y a aussi divers Brefs de ce Pape qui regardent la Cassation du Mariage du Roi d'Angleterre avec la Fille du Comte de Ponthieu, sous prétexte qu'elle s'étoit trouvée sa parente au quatrieme degré; & la confirmation de son Mariage avec *Eleonore*, Fille du Comte de Provence.

P. 503, 504. jusqu'à 510.

Après quelques démêlés avec le Roi de Castille, le Roi d'Angleterre fit une Alliance perpétuelle avec lui en 1254. *contra omnes de mundo, salvâ fide Ecclesiæ Romanæ.* Il y a diverses Pieces là-dessus, propres à éclaircir l'Histoire d'alors.

P. 514.

P. 511, jusqu'à 518.

Conrad Roi de Naples, & Fils de *Frederic II*, ayant fait tuer son Frere *Henri*, Neveu du Roi d'Angleterre, & Roi de Sicile, donna avis de sa mort à son Oncle en 1254, par une Lettre où il fait fort l'affligé; mais le Pape *Innocent* donna le Royaume de Sicile à *Edmond*, Fils du Roi d'Angleterre, qui étoit encore enfant, & n'oublia rien pour engager son Pere à s'en mettre en possession, comme on le voit par plusieurs Actes de cette année, jusqu'à donner ordre au Clergé d'Angleterre d'emprunter de l'argent pour ce Prince, & d'engager pour cela les biens de leurs Eglises. Tout cet argent fut dissipé par ce Pape même, qui mourut sur la fin de l'année, & tout le projet fut déconcerté.

Le Roi de Castille cede à Edouard ses prétentions sur la Gascogne. P. 531.

Edouard, Fils ainé du Roi d'Angleterre, s'étant marié à *Eleonore*, Sœur d'*Alfonse* Roi de Castille, ce dernier ceda à *Edouard* toutes ses prétentions sur la Gascogne, par des Lettres Patentes, dont Mr. *Rymer* a fait graver une partie. Il y a un Sceau d'or du poids d'un marc d'argent, attaché à cette Patente, duquel *Matthieu Paris* a fait mention. Les autres ornemens en sont aussi tout particuliers. L'Auteur de ce Recueil croit que c'est un Acte semblable à ces Privileges, qu'on appelloit en Espagnol *Previlleios Rodados*, de *la roue* que l'on voit dans la signature.

P. 536, &c.

Alexandre IV, qui succeda à *Innocent IV*, écrivit dès le commencement de son Pontificat, diverses Bulles & divers Brefs, qu'il envoya en Angleterre. Il s'échauffa aussi beaucoup, pour ôter la Sicile & le Royaume de Naples à *Mainfroi*, Bâtard de *Frederic II*. Il s'en étoit rendu maitre, après qu'il avoit fait tuer *Conrad*. Le Pape changea même le Vœu, que le Roi d'Angleterre, le Roi de Norwege & d'autres avoient fait d'aller en Terre-Sainte, en un Vœu de conquérir la Sicile & le Royaume de

(1) Le Pape *Innocent IV* persécuta violemment le savant & religieux *Grosthed* Evêque de *Lincoln*, qui l'avoit qualifié d'*Antechrist*. *Matthieu Paris*, *Cestrensis*, & autres Historiens de ce tems-là, disent que le Pontife fut effrayé par une apparition de l'Evêque mort, qui le sommoit de comparoitre devant le Tribunal de Dieu, que cette vision le fit tomber malade, & qu'il ne fit que languir jusqu'à sa mort, qui arriva peu de tems après. Ce Pape fut le premier qui donna des Chapeaux rouges aux Cardinaux. WHAT.

Naples, en faveur de l'Eglise. On trouvera ici & dans la suite quantité de monumens, propres a éclaircir & à confirmer les circonstances de cette entreprise.

HENRI III. P. 548, &c.

Il y a entre autres une Lettre du Roi de l'an 1256. aux Cardinaux, où il dit que les Barons de son Royaume avoient trouvé très dures les conditions sous lesquelles le Pape l'avoit engagé à aller prendre possession du Royaume de Sicile : qui étoient, qu'avant la prochaine S. Michel il y iroit en personne, ou envoyeroit un Capitaine pour commander l'Armée, avec cent trente-cinq-mille cinq-cens quarante-un marcs d'argent; sans quoi le Traité seroit nul, le Roi seroit excommunié, & le Royaume mis en Interdit. On trouvera la Bulle même du Pape *Alexandre IV*, où ces conditions sont exprimées plus au long, à la fin entre les Actes omis. Cependant, le Roi étoit entré en traité à ces conditions; & pendant que l'affaire en étoit là, il étoit arrivé un malheur à l'Armée du Pape, qui avoit si fort dégouté les Anglois, qu'ils déconseilloient au Roi d'y aller; mais il témoigne dans cette Lettre, qu'il étoit résolu de pousser cette entreprise, quoiqu'il ne la pût pas exécuter si promptement que le Traité portoit, à cause de la difficulté de trouver une si grande somme d'argent. Néanmoins l'affaire en demeura là, & le Roi d'Angleterre ne voulut point s'engager dans une entreprise si difficile; mais il ne put éviter de fournir de grandes sommes d'argent à la Cour de Rome pour cela, comme on le voit par quantité d'Actes; jusqu'à ce que *Simon de Montfort* renonçât, au nom du Roi, à ses prétentions sur le Royaume de Sicile, comme on le verra.

P. 587.

Les Barons d'Angleterre se plaignent des exactions des Papes.

P. 893.

Henri témoigne que le malheur dont il parle, étoit arrivé par la trahison du Marquis d'*Herebroke*. Mr. *Rymer* rapporte cette Histoire dans sa Préface. Il l'a tirée de *Matthieu Paris*, Historien assez sincere, qui vivoit sous ce Regne, & qui étoit en grande estime en Angleterre. Pour dire en peu de mots cette avanture, il faut savoir que *Mainfroi* tenoit la Ville de *Nocera*, dans la Campanie, avec une Armée que l'on dit avoir été de soixante mille hommes, qui étoient des Sarrazins, que *Frederic II* avoit fait venir en Italie, pour les opposer à ceux qui suivoient le parti des Papes. *Alexandre IV* ayant envoyé une Armée considerable contre cette Ville, sous la conduite du Cardinal *Octavien*, mais sous qui le Marquis d'*Herebroke* commandoit; cette Armée s'arrêta à bloquer Nocera, sans rien entreprendre contre la Ville, & sans que *Mainfroi* fit aucun mouvement de son côté. Comme il n'y avoit pas d'apparence d'en venir à un combat, le Marquis fit en sorte que le Cardinal congédiât la plus grande partie de son Armée, pour épargner les frais; de sorte qu'il n'y demeura que dix ou douze-mille hommes : après quoi il en avertit lui-même *Mainfroi*, qui fit une sortie & tailla en pieces l'Armée du Pape. *Octavien* néanmoins se sauva, & il n'y eut personne d'épargné que le Marquis & ses gens. Ce fut cet évenement qui dégoûta le Roi d'Angleterre de l'entreprise de Sicile; mais il ne put pas éviter, comme je l'ai

L'Armée du Pape est livrée à Mainfroi.



HENRI III.

Le Roi oblige le Nonce du Pape à déposer tout l'argent qu'il avoit levé pour la Sicile.

P. 624, &c.

En ce tems-là, le Roi d'Angleterre, las de dépenser tant d'argent pour l'affaire de Sicile, sans en esperer une bonne fin, ordonna à *Maitre Rostand, Chapelain & Nonce du Pape en Angleterre*, de déposer tout l'argent qu'il avoit levé dans ce Royaume sous ce prétexte, & l'empêcha d'en payer les Banquiers du Pape. Le Pape s'en fâcha extremement, & ordonna à son Nonce d'employer, malgré les défenses du Roi, tout l'argent qu'il avoit des Décimes, du rachat des Vœux, & de tous les autres moyens qu'il avoit employez pour en tirer des Anglois, à acquitter les dettes du S. Siege. L'affaire s'accommoda ensuite, comme il paroit, quoique le Roi d'Angleterre témoignât dès-lors qu'il étoit prêt à renoncer au Royaume de Sicile.

P. 623, 636.

Il paroit par quelques Actes, que les Juifs qui étoient alors en Angleterre, tâchoient de s'intriguer dans les affaires de la Cour, selon leur coutume. Pour quelques services que deux Freres Juifs, nommés *Cresse* & *Hagen*, avoient rendus à *Richard*, le Roi les déchargea en 1257, de toute Taille & charge pour cinq ans, en payant un marc d'or & demi. Dans une Patente de la même année, le Roi déposa un Juif nommé *Elie*, qu'il appelle *Evêque & Sacrificateur des Juifs*, c'est-à-dire apparemment, Rabbin; pour une faute qu'il avoit commise contre Sa Majesté, & contre *Richard* Roi des Romains. Les deux Juifs ci-dessus nommez donnerent au Roi *trois marcs d'or*, pour obtenir la permission à la Communauté des Juifs d'Angleterre, d'élire pour Rabbin celui qu'elle voudroit.

P. 636.

Lettre de la Noblesse d'Angleterre au Pape touchant l'affaire de Sicile.

p. 660, &c.

On trouve sur l'an 1258, une Lettre remarquable signée par onze Seigneurs d'Angleterre, & adressée au Pape, au nom de tous les autres. Ils s'y plaignirent de ce que le Roi avoit accepté pour son Fils le Royaume de Sicile, contre leur avis & leur consentement, à cause que l'Angleterre n'étoit nullement en état de faire une semblable entreprise. Ils ajoutent que néanmoins, par respect pour le Siege Apostolique, ils avoient cru devoir lui dire que s'il vouloit redresser les desordres qu'il y avoit dans le Royaume, & obtenir la Sicile à de meilleures conditions, ils le soutiendroient dans une entreprise dans laquelle il s'étoit engagé sans leur consentement. Ils racontent, que sur cela le Roi & le Prince *Edouard* son Fils ainé y ayant consenti, on étoit convenu de prendre vingt-quatre personnes, dont le Roi nommeroit douze, & les Barons douze, & de suivre ce qu'eux tous ou la plupart auroient résolu. C'est ce à quoi le Roi & son Fils *Edouard* s'étoient engagés par serment. Cependant, selon la Lettre des Seigneurs Anglois, les (1) Freres du Roi, qui étoient venus de

mettoit la main à la règle & au compas, dans le tems qu'il falloit la mettre à la Bourse; qu'ainsi *Richard* le prévint, & le débusqua.

Le Docteur *Hovell* dit que *Richard* paya cet honneur d'une grande somme d'argent; & qu'il passoit dans ce tems-là pour avoir tant d'argent monnoyé, qu'il pouvoit tirer de son Capital cent Marcs par jour pendant dix ans, sans compter les revenus qu'il possedoit en Allemagne & dans les Etats d'Angleterre. WHAT.

(1) *Les Enfans du Comte de la Marche & de la Reine Mere de Henri III, nez en France.* LE CLERC.

 France, avoient empêché le Roi d'exécuter sa parole. *Ademar* sur-tout, qui avoit été élu Evêque de *Winchester*, mais qui n'avoit pas encore pris les Ordres, entretenoit le Roi dans ces pensées, lui promettoit tout l'argent dont il auroit besoin dans ce démêlé, sans se soucier de ruïner son Evêché, & avoit mis le trouble par-tout. Les Barons faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour faire rétablir les Loix, comme on en étoit convenu; mais les Freres du Roi tâchoient de rompre toutes leurs mesures, & causoient de très grands desordres dans le Royaume: de sorte, disent les Barons, *que ni ceux qui étoient au-dessus d'eux, ni ceux qui étoient leurs égaux, ni ceux qui étoient au-dessous d'eux ne pouvoient plus vivre avec eux.* On les fit donc citer en Justice, pour rendre raison de leur conduite, en sorte qu'on permettoit à deux d'entre eux de se retirer en France, pourvu qu'il en demeurât deux en Angleterre pour comparoitre en Justice. Mais ils se retirerent tous en France, avec un Passeport du Roi, qu'on voit après cet Acte.

p. 662.

Les Barons, après avoir instruit le Pape, demandent qu'il fasse en sorte que les Freres du Roi demeurent en France, & sur-tout *Ademar*, élu à l'Evêché de *Winchester*, qui étoit la principale cause de tout le mal; à qui ils souhaitoient même que le Pape ôtât entierement l'Evêché de *Winchester*, puisqu'aussi bien les Peuples d'Angleterre ne pourroient pas souffrir qu'il y rentrât jamais; ce qui étoit d'autant plus facile, qu'il n'avoit que l'administration de l'Evêché, sans avoir été consacré.

Paix entre le Roi Henri & Louis IX Roi de France. p. 675, &c. p. 688.

A cause de ces brouilleries, *Henri* fit une paix desavantageuse avec la France, comme les Historiens d'Angleterre & de France nous l'apprennent. On en verra les Articles en Latin & en François, datez du 20. de Mai 1259, & divers autres Actes qui s'y rapportent; tel qu'est l'Acte François & Latin du mois d'Octobre de la même année. Je ne puis pas entrer dans le détail de tout cela.

Le Pape absout ceux qui avoient fait serment d'observer les Loix. p. 722.

Le Pape répondit ensuite par deux Bulles, où, au-lieu d'exhorter le Roi à l'observation des anciennes Loix du Royaume, il envoya à quelques Prélats ordre d'absoudre tous ceux qui s'étoient engagez par serment à exécuter ce que la plupart des vingt-quatre Barons avoient résolu, & d'excommunier ceux qui ne voudroient pas rompre leurs engagemens. Les brouilleries s'augmenterent, au-lieu de diminuer; & outre les démêlez que le Roi avoit avec tout le Royaume, il en eut de particuliers avec *Simon de Montfort*, Comte de Leycester, qui avoit épousé *Eleonore* sa Sœur, & qui se mettant à la tête des ennemis de *Henri*, lui causa beaucoup de mal, comme on le verra. On voit ici des Lettres de 1261, par lesquelles ce Prince vouloit prendre la Reine de France *Marguerite*, sa Belle-Sœur, pour Arbitre du démêlé qu'il avoit avec le Comte de *Montfort*; mais cela ne servit de rien, & les esprits s'aigrirent toujours davantage en Angleterre.

Démêlé du Roi avec le Comte de Leycester.

Henri offre de s'en remettre à l'arbitrage de Marguerite Reine de France. p. 724.

Obtient du Pape l'absolution du serment qu'il a-

En 1262, le Roi demanda au Pape *Urbain IV*, successeur d'*Alexandre*, d'être absous du serment qu'il avoit fait aux Barons, par une Lettre du

1. de Janvier; & ce Pape sans déliberer, lui envoya cette absolution dès le 25 de Fevrier, avec ordre à l'Archevêque de *Cantorbery* de dissoudre & de casser tous les engagemens dans lesquels les Barons avoient pu entrer. C'est ainsi que les Papes se jouoient des sermens des Rois & des Peuples, comme si ni les uns ni les autres n'avoient eu aucun droit de s'engager sans leur permission.

HENRI III. voit fait aux Barons. P. 736.

L'année 1263, *Urbain* écrivit au Roi & au Prince *Edmond*, qu'il étoit résolu de donner le Royaume de Sicile à un autre, puisqu'ils n'étoient pas en état d'accomplir les conditions auxquelles il avoit été donné à *Edmond*. Il en investit ensuite *Charles d'Anjou*, Frere de S. *Louis* Roi de France. Ainsi, après avoir tiré de l'Angleterre de très grandes sommes d'argent pour cette affaire, le Siege de Rome la frustra de toute esperance. Tout le mal qu'il y eut, c'est que le Roi d'Angleterre auroit dû d'abord refuser cette Couronne, ou au moins y renoncer peu de tems après. Donner un Royaume, sur lequel on n'a dans le fond aucun droit, à condition qu'on l'ira conquérir à ses risques & à ses dépens, c'est faire un présent également injuste & nuisible, & qui fait autant de mal à celui qui l'accepte, que de deshonneur à celui qui le donne.

La Sicile donnée par le Pape.

Le Roi d'Angleterre d'une part, & les Barons de l'autre, prirent pour Arbitre de leurs démêlez le Roi de France en 1264, comme on le voit par leurs Lettres datées de cette année; & la même année, *Louis* prononça à Amiens sur leurs differends.

Le Roi de France pris pour Arbitre des démêlez de Henri avec les Barons. P. 776, &c.

Il cassa, à l'imitation du Pape, de l'autorité duquel il se couvre, tout ce que les Barons avoient obtenu du Roi, & jugea tout-à-fait en sa faveur; quoiqu'il laissât les choses dans le même état où elles avoient été, avant le Traité que les Barons avoient fait avec le Roi. *Urbain* confirma le jugement du Roi de France, & voulut qu'on employât l'Excommunication contre ceux qui ne s'y soumettroient pas, comme on le voit par ses Bulles.

Jugement du Roi de France en faveur de Henri.

Confirmé par le Pape. P. 781, jusqu'à 783.

La faute que firent les Barons, ce fut d'avoir mis en compromis les Loix & les Privileges de leurs Païs, & d'avoir bien voulu en passer par le jugement d'un Prince qui étoit Beau-frere de leur Roi, & qui étoit Roi lui-même; nom que l'on regarde ordinairement, au-deçà de la Mer, comme incompatible avec les Privileges & les Libertez des Peuples. *Louis* étoit de plus Bigot, & aveugle en matiere de Religion; & il suffisoit pour lui, que le Pape fût du parti de *Henri*, pour en être. Il n'étoit pas non plus de la bonne Politique, pour un Roi, qui avoit lui-même quantité de Vassaux, très puissans, de juger en faveur des Vassaux contre leurs Souverains; de peur que dans un semblable cas, les Vassaux des Rois de France ne prétendissent à quelque chose de semblable.

Imprudence des Barons.

Les Barons d'Angleterre ne voulurent nullement se soumettre au jugement de *Louis*. Ils ne firent pas plus de cas de leur Compromis,

Les Barons refusent de se soumettre au juge-

Edouard se moqua de tout ce qu'on avoit publié de la part du Roi contre lui, & assembla assez de Troupes pour donner le combat à celles de *Simon*, le 4 d'Août (4), où tous les Chefs du Parti ayant été pris ou tuez, le Roi fut délivré, & révoqua tout ce que le Comte de *Leycester* avoit fait sous son nom. L'Evêque de *Sabine* ayant été fait Pape, se servit aussi des armes spirituelles, & envoya en Angleterre quantité de Bulles inutiles, avant que de savoir ce qui s'y étoit passé.

Bulles du Pape contre Simon de Leycester, &c p. 817, jusqu'à 819 p. 862.

Il semble qu'*Edouard* avoit eu assez de peine & de fatigues les années passées, pour l'exempter d'aller en Terre-Sainte. Il ne laissa pas de se disposer à y aller avec *S. Louis* Roi de France, & l'on voit deux Actes en François de cette année, par lesquels le Roi d'Angleterre & son Fils empruntent une somme de *soixante & dix mille livres tournois*, pour mettre *Edouard* en état de faire ce Voyage. Le même *Edouard* donna la garde de ses Enfans, pendant son absence, à son Oncle *Richard* Roi des Romains, comme un Acte François de l'an 1270 le fait voir. On trouve aussi des Sauf-conduits de Charles d'*Anjou*, Roi de Sicile, pour *Edouard*, qui alla en effet en Terre-Sainte; quoique son Pere l'eût rappellé par une Lettre de l'an 1271, du 6 de Fevrier, parce que se sentant malade, il craignoit de mourir dans l'absence de son Fils. Il guérit de cette maladie, & fit vœu de prendre lui-même la Croix & d'aller aussi en Terre-Sainte, comme il le témoigne dans un Acte François du 16 d'Avril de la même année. Il croyoit que c'étoit la plus grande marque de reconnoissance qu'il pût donner à Dieu, qui venoit de lui accorder la santé.

Edouard fait un Voyage en Terre-Sainte.

p. 866, jusqu'à 869.

Le Roi Henri fait vœu d'entreprendre le même Voyage. p. 871.

Gregoire X étant monté sur le Trône Pontifical, en donna avis à *Henri* par une Bulle du 26 de Mars 1272; & deux jours après publia une Croisade, par laquelle il ordonnoit à tous les Croisez de se rendre en Terre-Sainte, dans l'espace de deux ans, à compter depuis le 1 de Mai 1274.

Election du Pape Gregoire X. p. 879. Il publie une Croisade. p. 881.

On trouve ici un Testament du Prince *Edouard*, qui y étoit arrivé depuis quelque tems, fait à Acre. Il est en François, & *Edouard* y nomme des Exécuteurs Testamentaires & des Tuteurs pour ses Enfans, en cas que le Roi son Pere vînt à mourir avant que l'aîné fût en âge de regner par lui-même. On peut voir à quels risques les Princes exposoient leurs Etats & leurs Familles, en allant en Terre-Sainte; & cependant on ne laissoit pas de les y envoyer, parce que l'absence des Princes donnoit lieu aux Ecclésiastiques d'augmenter leur autorité & leurs biens. *Edouard*, comme nous l'apprend l'Histoire pensa être tué par un Assassin qui lui donna quelques coups de poignard; & comme il fut guéri, & qu'il eut appris que *Louis* Roi de France, qu'il attendoit, étoit mort en Afrique, il se mit en chemin pour revenir; & l'on voit ici une Lettre du 23 de Décembre

Testament du Prince Edouard. p. 885.

p. 888.

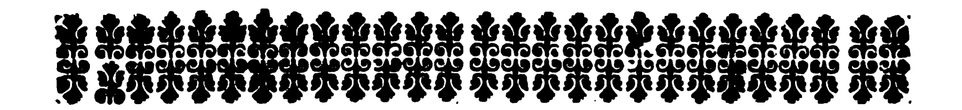
(4) Cette Bataille se donna près d'*Evesham*, dans le Comté de *Worcester*. WHAT.



ne demande l'impossible de personne. On substitue, à forces de conjectures, la vraisemblance à la Vérité; & peu à peu on les confond si bien, qu'on a beaucoup de peine à les distinguer.

Je ne veux pas m'engager dans ce sujet, qui est de plus grande étendue que bien des gens ne pensent, en finissant cet Extrait. Il vaut mieux avertir le Public, qu'il a l'obligation du premier dessein de ce Recueil à *Milord Halifax* & à *Milord Sommers*, qui l'ont aussi soutenu depuis. Le mérite de ces Seigneurs est si connu, & les louanges que je leur pourrois donner à cause de cela sont d'ailleurs de si peu de poids, qu'il vaut mieux que je me taise, pour laisser ce soin à de plus habiles gens. Assurez de l'approbation de notre Siecle, & de celles de la Posterité, ils sont au-dessus de tous les éloges que je leur pourrois donner.





ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE. RECUEILLIS PAR THOMAS RYMER.

EXTRAIT DU I. TOME,

PAR PAUL DE RAPIN, SIEUR DE THOYRAS;

Pour servir de Supplément à l'Extrait que M. LE CLERC a fait du même Tome.



ONSIEUR LE CLERC ayant donné l'Extrait du premier Tome du Recueil de Mr. *Rymer* dans le XVI Tome de la *Bibliotheque Choisie*, ce seroit en moi une extrème présomption, que de m'ingerer de faire un second Extrait de ce même Tome, si je le faisois dans la pensée que je puis faire mieux, ou de corriger quelque chose dans ce qu'il a jugé à propos de remarquer. Mais ce n'est pas là ce qui me porte à donner ce Supplément. Je suis

au contraire très persuadé, que l'Extrait de Mr. *Le Clerc* fera assez connoitre à ceux qui aiment l'Histoire moderne, combien ils ont perdu, lorsqu'il a bien voulu se décharger sur moi du soin de continuer ces Extraits. Si la multiplicité de ses affaires lui avoit permis de s'appliquer à ce travail, il auroit fait sur ce Recueil une infinité de Remarques, qu'on ne pouvoit pas attendre de moi. Mais comme j'ai donné les Extraits de tous les Tomes suivans dans une méthode differente de celle de Mr. *Le Clerc*, & dans d'autres vues, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de faire encore celui-ci en suivant la même méthode, afin de rendre tout l'Ouvrage plus uniforme. Comme, selon les apparences, Mr. *Le Clerc*, en donnant l'Extrait du premier Tome, n'a pas eu dessein de travailler sur les suivans, il s'est contenté de faire connoitre en gros l'usage qu'on pourroit faire de ce Recueil; premierement, par quelque remarques générales; & secondement, en indiquant quelques-uns des Actes les plus importans qui se trouvent dans le premier Tome. Mais mon but dans les Extraits suivans, depuis le second jusqu'au XVII, a été d'entrer dans un plus grand détail, de marquer le rapport des Actes avec les évenemens qui se lisent dans l'Histoire, & d'éclaircir les uns par les autres. C'est dans cette même vue, & pour suivre la même méthode, que, sans toucher à l'Extrait de Mr. *Le Clerc*, je me suis proposé de donner celui-ci, qui bien que le premier en ordre, est pourtant le dernier, par rapport au tems de la composition.

Ce premier Tome contient les Actes qu'on a pu trouver de six Regnes, savoir, de *Henri I*, d'*Etienne*, de *Henri II*, de *Richard I*, de *Jean*, & de *Henri III*. Ces six Regnes font ensemble un espace de 172 ans, depuis 1101 jusqu'à 1272. Il auroit été à souhaiter, qu'on eût pu commencer ce Recueil par le Regne de *Guillaume le Conquérant*. Outre que c'est-là l'Epoque la plus considerable de l'Histoire d'Angleterre, il est certain que la connoissance de ce qui s'est passé dans ce Royaume, depuis la Conquête, c'est-à-dire, depuis l'année 1066. jusqu'à l'année 1101. où commence ce Recueil, est absolument nécessaire pour la parfaite intelligence d'un grand nombre de Pieces qui s'y trouvent. Cela est vrai principalement dans ce qui regarde la Succession à la Couronne, sur quoi il y a eu des Guerres, dont on ne peut bien connoitre les fondemens, si on ignore en quel état se trouvoit le Droit de la Succession pendant les deux premiers siecles qui suivirent la Conquête. C'est ce qui m'engage à dire un mot sur cette matiere, que je regarde comme très importante, par rapport aux diverses Révolutions arrivées dans la suite, & même à ce qui s'est passé de nos jours.

Recherche touchant le droit de Guillaume à la Couronne d'Angleterre.

On ne peut gueres disconvenir, que *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie, ne conquit véritablement l'Angleterre, par la Victoire de *Hastings* qu'il remporta sur *Harald*, & par tout ce qu'il fit dans la suite, tant pour se procurer la Couronne, que pour en conserver la possession. La force seule le fit monter sur le Trône, & ce fut par ce même moyen

qu'il s'y maintint. Je n'entrerai point ici dans la discussion des preuves, que quelques-uns ont alleguées pour faire voir que la Couronne d'Angleterre étoit justement dévolue à *Guillaume*, après la mort d'*Edouard le Confesseur*; comme, le Testament d'*Edouard*, qui n'a jamais été vu de personne; la prétendue approbation du Parlement, même pendant la vie d'*Edouard*, qui n'est appuyée que sur le témoignage de quelques Historiens fort postérieurs à ce tems-là; & enfin la Parenté entre ces deux Princes, qui ne pouvoit être que défectueuse, puisque *Guillaume* étoit bâtard, outre qu'elle n'étoit que par les Femmes. Tout le Droit de *Guillaume* se réduisoit à ceci. C'est qu'*Edouard* avoit eu la pensée de le nommer son Héritier, & que peut-être, il lui en avoit fait quelque promesse verbale. Mais comme *Edouard* avoit un Neveu, sçavoir *Edgar Atheling*, Fils de son Frere, il est certain, qu'il ne dépendoit pas de lui de laisser sa Couronne à un Etranger. Du moins on ne trouve aucun exemple dans l'Histoire des Saxons, duquel on puisse inferer, qu'il fût au pouvoir d'un Roi de laisser sa Couronne à des Etrangers, au préjudice de la Race Royale.

Après la mort d'*Edouard*, *Edgar Atheling* fut exclus de la succession, & les Anglois élurent *Harald II.* qui n'étoit pas du Sang Royal. Ce fut cette Election, qui fournit à *Guillaume* un prétexte d'aspirer à la Couronne d'Angleterre. Il prétendit que puisqu' *Edgar* étoit rejetté, le Droit que *Harald* pouvoit tirer du consentement des Grands qui l'avoient élu, n'étoit pas mieux fondé que celui qu'il pouvoit lui-même tirer de la promesse d'*Edouard*. Ce fut-là le véritable fondement de la querelle entre les deux Princes, dans laquelle *Harald* succomba, ayant été vaincu & tué à la Bataille de *Hastings*.

Depuis ce tems-là, *Guillaume* ayant été placé sur le Trône, acquit un nouveau Droit, par le Serment que ses Sujets lui prêterent; Serment qu'ils n'étoient pas en état de lui refuser, & qui certainement fut plutôt extorqué, qu'accordé volontairement. Mais cela n'empêcha pas que *Guillaume* ne se regardât lui-même comme un véritable Conquérant, & qu'il n'exerçât un Pouvoir despotique sur ses Sujets, pendant tout le reste de sa vie. Il ôta aux Anglois leurs biens & leurs Héritages, pour les donner à des Etrangers; & dans l'espace de peu d'années, on vit l'Angleterre peuplée, s'il faut ainsi dire, de nouveaux Habitans, & sur-tout de nouveaux Seigneurs.

Serment prêté à ce Conquérant.

Son pouvoir despotique.

Pendant tout ce Regne, il ne se fit aucune Loi touchant la Succession à la Couronne. La Conquête étant supposée, elle ne formoit par elle-même aucune sorte de Droit par rapport à la Succession, puisque de ce qu'un Royaume est conquis, on n'en peut inferer, ni un Droit héréditaire de Pere en Fils, ni des Mâles à l'exclusion des Femmes, & encore moins un Droit d'Election dans le Peuple, ou dans les Grands. Ce fut dans cet état de confusion, que *Guillaume* laissa la Succession, en mourant; c'est-à-dire, qu'il n'y avoit rien de reglé à cet égard. C'est une cho-

Sa négligence par rapport à la Succession à la Couronne.

se que je pose en fait, & que je prouve par ce qui se passa dans la suite.

Guillaume le Conquérant étant dans son lit de mort, ne jugea pas à propos de disposer de la Couronne par un acte de Puissance absolue. Il se contenta de témoigner qu'il souhaitoit que *Guillaume* son second Fils montât sur le Trône après lui; & il prit même quelques mesures secrettes avec *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi, pour faire en sorte que son souhait fût accompli, comme il le fut effectivement.

Moyen par lequel Guillaume le Roux succeda à son Pere.

Guillaume II surnommé *le Roux*, second Fils de *Guillaume le Conquérant*, s'assit sur le Trône de son Pere, au préjudice de *Robert* son Frere ainé. Ce ne fut pas en vertu d'une Nomination expresse, ou par un Testament du Pere, ni par une Election en forme; mais par les Brigues qu'il avoit faites parmi les Grands, pour les empêcher de s'y opposer; & il sût s'y maintenir tout le reste de sa vie, malgré les efforts de *Robert*.

Henri I. lui succede.

Henri I lui succeda de la même maniere, à peu près, quoique *Robert* son Frere ainé fût encore en vie. Jusques-là on ne voit aucune trace de succession Héréditaire, de la même maniere dont ce terme est ordinairement entendu. *Henri* laissa une Fille nommée *Mathilde*, Veuve de l'Empereur *Henri IV*, & Femme en secondes nôces de *Geoffroi Plantagenet*, Comte d'Anjou. Mais *Etienne* Fils cadet d'une Fille de *Guillaume le Conquérant*, mariée au Comte de Blois, trouva le moyen de monter sur le Trône, de la même maniere que ses deux Prédécesseurs. Il eut une longue guerre à soutenir contre *Mathilde*, qui avoit ses Partisans en Angleterre; mais enfin il vint à bout de la chasser du Royaume. J'avoue que je ne comprens pas bien pourquoi *Etienne* mérite mieux le Titre d'Usurpateur, que les trois Rois qui l'ont précédé; & néanmoins, c'est un Titre que les Historiens lui donnent communément, comme s'il lui convenoit mieux qu'aux autres. Mais après qu'il se fut délivré de *Mathilde*, il lui survint un nouveau Concurrent, savoir *Henri*, Fils de *Mathilde* & du Comte d'Anjou. Ce jeune Prince s'étant rendu en Angleterre, disputa la Couronne à *Etienne*, & enfin le contragnit de faire avec lui un Traité, par lequel il le déclaroit son Successeur présomptif, quoiqu'il eût lui-même un Fils; & ce Traité fut approuvé de tous les Grands du Royaume. C'est ici où l'on commence à entrevoir un Droit de Succession Héréditaire, puisque *Henri* ne disputa la Couronne à *Etienne*, qu'en qualité de Fils de *Mathilde*; & néanmoins *Mathilde*, étoit encore en vie, lorsque *Henri* son Fils fit ce Traité, & lorsqu'il monta sur le Trône, sans qu'il paroisse dans l'Histoire, qu'elle lui eût transporté ses Droits.

Etienne succede à Henri I.

Et ne mérite pas plus le nom d'Usurpateur que ses prédecesseurs.

Il fait un Traité avec Henri II, son Rival.

Un Fils de Henri II. couronné par avance.

Henri II. eut un Fils de même nom que lui, lequel il fit couronner par avance; précaution qui auroit été assez inutile, s'il avoit cru la Succession Héréditaire suffisamment établie. Il avoit encore trois autres Fils, savoir, *Richard*, *Geoffroi*, & *Jean*. *Henri*, l'ainé des quatre, mourut sans Enfans, pendant la vie de son Pere. *Richard* fut Roi d'Angleterre. *Geoffroi* mourut avant son Pere, laissant une Fille nommée *Alienor*, & un Fils posthume qui fut nommé *Arthur*. *Richard* succeda au Roi son Pere,

mais

mais après sa mort, ce ne fut pas *Arthur* qu'on mit sur le Trône: mais *Jean*, le dernier des Fils de *Henri II*, quoique selon l'ordre naturel d'une Succession Héréditaire & Linéale, la Couronne fût dévolue à *Arthur* Fils de *Geoffroi*, qui étoit Frere ainé de *Jean*.

Guerre des Barons avec le Roi Jean.

Jean, surnommé *sans Terre*, s'étant brouillé avec ses Barons, ils appellerent à leur secours le Prince *Louis*, Fils du Roi de France, & le reconnurent pour leur Roi. Ce Prince se rendit maitre de presque tout le Royaume; & *Jean*, qui n'avoit qu'un très petit nombre de partisans en Angleterre, mourut avant la fin de cette Guerre. Après sa mort, les Barons qui s'étoient attachés à lui, couronnerent *Henri III* son Fils, âgé de douze ans. Ensuite *Louis* ayant été contraint d'abandonner l'Angleterre, les deux Partis se réunirent, & reconnurent le jeune *Henri* pour leur Roi.

Couronnement de Henri III.

Voilà une Histoire abregée de la Succession à la Couronne d'Angleterre, depuis la Conquête jusqu'à *Henri III*. On y peut observer, 1. Que la Couronne à été conservée dans la Posterité de *Guillaume I*, quoiqu'*Etienne* & *Henri II*, ne descendissent de ce Prince que par des Femmes. 2. Que tous les Rois d'Angleterre, depuis *Henri II*, tirent leur origine de *Mathilde*. 3. Que des huit premiers Rois qui ont regné depuis la Conquête, il n'y en a eu que deux, savoir *Richard* & *Henri III*, qui ayent succedé selon l'ordre naturel, c'est-à-dire, de Pere en Fils, en suivant la priorité des Branches. Ceux qui admettent cet Ordre, comme une maxime fondamentale de la Succession, ne peuvent s'empêcher de reconnoitre que *Guillaume I*, *Guillaume II*, *Etienne*, *Henri II*, & *Jean* ont été des Usurpateurs; du moins, s'ils veulent s'en tenir à leur principe. Mais comme dans cet espace de tems, on ne trouve aucune Loi ni aucun Règlement qui ait établi cet Ordre, & qu'au contraire, on voit dans ces huit premiers Regnes six Préjugés opposés, il me semble qu'on en peut inferer, qu'il n'y avoit rien de fixe à cet égard, ni aucun principe assuré pour règler la Succession. Ces Remarques pourront être de quelque utilité, dans la suite de ces Extraits. Je viens présentement aux six Regnes, dont les Actes sont contenus dans le premier Tome.

REGNE DE HENRI PREMIER.

Année 1100.

Henri I. monte sur le Trône.

HENRI I monta sur le Trône après *Guillaume le Roux*, quoique *Robert* leur Frere ainé, qui avoit été déja supplanté une fois, fût encore en vie. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si *Henri* devint Roi par la ruse, par la force, par le droit de sa naissance, comme étant né en Angleterre depuis que le Roi son Pere fut Roi, par une Election libre, ou forcée, ou par tous ces droits réunis ensemble. Comme il n'y a dans ce

Recueil aucun Acte qui ait du rapport à cela, je n'insisterai point sur cette matiere. Ce Prince pouvant aisément prévoir qu'il auroit besoin du secours de ses Sujets pour se maintenir sur le Trône, leur accorda une Chartre très avantageuse, par laquelle il leur restituoit les anciens Privileges dont ils avoient joui sous les Rois Saxons. Mais cette Chartre fut si mal observée, qu'on en perdit même la mémoire. Ce ne fut que par hazard, que cent ans après, on en trouva une copie, de celles qu'on avoit mises en dépôt dans les principaux Monasteres.

Chartre qu'il accorde à ses Sujets.

1101. Pour s'attirer encore mieux l'affection des Anglois, *Henri* rappella *Anselme* Archevêque de Cantorberi, qui avoit eu de grands démêlés avec *Guillaume le Roux*, & qui s'étoit retiré en France. De plus, il épousa *Mathilde* d'Ecosse, Fille de *Macolm*, & d'une Sœur d'*Edgar Atheling*, dernier Prince de la Race des Rois Saxons. Par ce mariage, il se fit une union du Sang Saxon avec le Normand & l'Angevin, en sorte que la Posterité de *Henri* tira son origine de l'un & de l'autre.

Il rappelle Anselme Archevêque de Cantorberi.

Se marie.

Ce n'étoit pas sans quelque nécessité, que *Henri* prenoit ces précautions, puisqu'il eut bientôt lieu de connoitre combien le secours des Anglois lui étoit nécessaire pour résister aux attaques de *Robert* son Frere, qui tâcha, quoiqu'envain, de le détrôner. Les Anglois servirent si bien leur Roi, que *Robert* se vit obligé de se désister de ses droits, moyennant une certaine pension. 1103. *Henri* brûloit d'envie de se venger de son Frere, ou plutôt, de lui enlever la Normandie; mais il fut arrêté quelque tems, par un démêlé qu'il eut avec *Anselme* au sujet des Investitures, & qui fut enfin terminé par un Accommodement.

Il cherche à se venger de son Frere, & a un démêlé avec Anselme.

1105. Cette affaire étant finie, *Henri* attaqua *Robert*, le battit, le fit prisonnier, lui enleva son Duché, & le confina dans le Château de *Cardiff* au Païs de Galles, où ce malheureux Prince mourut, après une prison de vingt-huit ans. 1108. Pendant qu'il étoit en prison, *Guillaume* son Fils, surnommé *Criton*, étant appuyé du Roi de France, causa beaucoup d'embarras à *Henri* son Oncle, qui n'en fut délivré que par la mort de ce jeune Prince, qui arriva en 1128.

Ruïne & mort de Robert.

Criton Neveu de Henri cause de l'embarras à ce Prince.

Dans l'année 1109. *Henri* donna *Mathilde* sa Fille en mariage à l'Empereur *Henri IV*, qui mourut sans avoir eu des Enfans d'elle. *Mathilde* étant retournée auprès du Roi son Pere, fut remariée à *Geoffroi Plantagenet*, Comte d'Anjou. 1127. De ce Mariage nâquit *Henri*, de qui j'aurai occasion de parler dans la suite. Cependant *Guillaume*, Fils unique de *Henri I*, se noya malheureusement en repassant de France en Angleterre. Par cette mort, l'Imperatrice *Mathilde* devint Héritiere présomptive du Roi son Pere, qui la fit reconnoitre pour telle, & lui fit prêter serment par tous les Seigneurs Anglois: mais ce serment fut mal observé, ainsi qu'on le verra dans la suite. 1127. & 1130. *Henri* avoit avec lui en Angleterre deux Neveux, Fils d'*Adele*, sa Sœur, Comtesse de Blois. Il se fit un plaisir d'enrichir ces deux Neveux, & de les rendre puissans, en procurant à l'aîné nommé *Etienne*, le Mariage de l'Héritiere de Boulogne,

Mariage de sa Fille Mathilde.

Son Fils Guillaume se noye.

L'Imperatrice Mathilde reconnue Héritiere présomptive de la Couronne.

Henri enrichit ses Neveux.

& au second nommé *Henri*, l'Evêché de Winchester. Son but étoit de donner par-là un appui à l'Imperatrice sa Fille, en cas que les Anglois fissent difficulté de la reconnoitre pour Reine. Comme il n'y avoit encore rien de règlé par rapport à la Succession, il craignoit qu'ils ne refusassent d'obeïr à une Femme. Mais cette précaution ne servit qu'à mettre Etienne en état de supplanter l'Imperatrice. *Henri* mourut en 1135, après avoir regné environ trente-six ans.

But qu'il se proposoit en cela.

Sa mort.

Il n'y a sur ce Regne que deux Actes. qui font voir tous deux, que c'étoit alors la coutume de donner des Pensions en Fief, comme on donnoit des Terres.

Année 1101.

Convention entre *Henri I*, & *Robert* Comte de Flandre. Faite à Douvre le 17 Mai 1101. Page 1.

Convention avec Robert Comte de Flandre.

Par cette Convention, *Henri* donnoit à *Robert* en Fief, une Pension de 400 marcs; & *Robert* s'engageoit à lui envoyer en Angleterre, ou en Normandie, 500 Hommes-d'armes, ayant chacun trois chevaux, & 250 dans le Maine: *Salva fidelitate Ludovici Regis Francorum. Philippe I.* étoit pourtant en vie; mais comme il étoit excommunié, on ne nommoit dans les Actes que le Roi *Louis* son Fils.

Autre Convention entre les mêmes. Faite à Douvre le 10 Mars 1101. Page 4.

Le Comte de Flandre s'engageoit par cette Convention, à fournir au Roi 1600 Cavaliers, pour une Pension de 400 marcs en Fief, & lui donnoit douze Cautions, chacune pour 100 marcs. Le Roi donnoit aussi des Cautions pour le payement de la Pension.

REGNE D'ETIENNE.

Année 1135.

PENDANT que *Henri I* étoit au lit de la mort, au Château de Lyons proche de Rouen, l'Evêque de *Winchester* briguoit en Angleterre, en faveur d'*Etienne* son Frere. Il réussit si bien dans le projet qu'il avoit formé de lui procurer la Couronne, que quand *Etienne* arriva en Angleterre après la mort du Roi son Oncle, les Grands se trouverent dispo ez à le placer sur le Trône, malgré le serment qu'ils avoient fait à *Mathilde*. Il ne paroit pas qu'en ce tems-là, le Peuple se mêlât en aucune maniere de ce qui regardoit la Succession à la Couronne. C'étoient les Grands, tant Ecclésiastiques que Laïques, qui en disposoient. Le sexe de l'Impé-

Etienne succede à la Couronne.

Pourquoi les

Grands se déclarerent en sa faveur.

ratrice fut le grand prétexte dont on se servit pour l'exclure. Mais la véritable raison qui porta les Barons à se déclarer pour *Etienne*, fut que l'Evêque de *Winchester* s'étoit engagé pour lui, qu'il les maintiendroit dans la possession de leurs Biens & de leurs Privileges. Ce fut sur cette promesse positive, que les Grands voulurent bien s'engager à lui obeïr. Cela paroit par le serment du Comte de *Glocester*, Fils naturel de *Henri I*, qui contenoit cette clause, *qu'il seroit fidele au Roi, pendant qu'il observeroit les Conventions faites avec les Barons.*

J'observerai ici en passant, qu'en ce tems-là, presque tous les Barons d'Angleterre étoient Etrangers, c'est-à-dire, Normans, Bretons, Angevins; & qu'ils possedoient les Fiefs que *Guillaume le Conquérant* avoit ôtez aux Anglois. Or comme ils avoient reçu ces Fiefs de la puissance absolue du Conquérant, ils craignoient avec raison, que la même Puissance Royale ne fût en droit de les en priver. Ce fut par cette raison qu'ils placerent *Etienne* sur le Trône, parce que, comme il n'avoit aucun droit à la Couronne, ils étoient en droit d'exiger de lui des conditions auxquelles, peut-être, *Mathilde* n'auroit pas voulu s'engager. La plus importante de ces conditions étoit, qu'ils jouïroient de leurs Fiefs, indépendamment de la volonté du Roi; avec le Privilege de n'en pouvoir être dépouillez, que par les Jugemens de leurs Pairs, & conformément aux Loix. Les deux *Guillaumes* n'avoient pas eu beaucoup d'égard à ces Privileges: mais *Henri I* avoit prétendu leur en assurer la possession par une Chartre, qui, comme je l'ai déja dit, n'avoit pas été bien observée. Ainsi, en ne prêtant à *Etienne* qu'un serment conditionnel, les Barons se mettoient à couvert du danger que la même Puissance Royale, qui les avoit mis en possession de leurs Biens, ne fût en pouvoir de les en priver. *Etienne* promit tout ce qu'on voulut, pour obtenir la Couronne: mais dans la suite, les Barons prétendirent qu'il ne leur avoit pas tenu parole; & ce fut-là le sujet d'une Guerre, qui dura autant que ce Regne. 1138. Le Comte de *Glocester* se fit Chef du Parti contraire au Roi, & l'Evêque de *Winchester*, quoique Frere d'*Etienne*, se joignit aussi à ses Ennemis; & comme il étoit Légat du Pape, il entraina presque tout le Clergé dans le même Parti. Enfin, *David* Roi d'Ecosse voulant profiter de ces divisions, sous prétexte de soutenir les droits de l'Impératrice sa Niece, entra aussi dans cette querelle. Mais ce qui fit le plus de tort au Roi, c'est qu'il eut l'imprudence de se brouiller avec le Clergé, qui lui débaucha ses Sujets, & fit en sorte qu'on appella *Mathilde*, pour la mettre sur le Trône. C'est dans les évenemens que cette Guerre civile produisit, que consiste toute la matiere de ce Regne. 1140. Mais sans entrer dans aucun détail, je me contenterai de dire, qu'*Etienne* ayant été vaincu dans une Bataille, & fait prisonnier par le Comte de *Glocester*, languit quelque tems en prison, pendant que *Mathilde* étoit reconnue pour Reine, quoiqu'elle ne fût pas encore couronnée. 1141. Mais l'Evêque de *Winchester* étant mécontent de l'Imperatrice, reprit le parti du Roi son Frere,

Sa Guerre avec les Barons.

Il est vaincu & fait prisonnier.

Son Frere reprend son parti & fait changer la fa-

tout prisonnier qu'il étoit, & fit encore une fois changer la face des affaires. Par ses intrigues, *Mathilde* fut comme chassée de Londres, & réduite à s'enfuire avec beaucoup de précipitation. Ensuite, ayant esperé de surprendre l'Evêque dans *Winchester*, & s'étant amusée à faire le Siege du Château de cette Ville, elle fut elle-même surprise par une Armée que ce Prélat avoit mise sur pied, & contrainte de se retirer en diligence : mais le Comte de *Glocester*, qui se tenoit à l'Arriere-garde pour favoriser sa retraite, fut fait prisonnier. Comme ce Comte étoit son plus grand appui, & que sans lui elle ne se sentoit pas en état de se maintenir, elle consentit qu'il fût échangé avec le Roi. 1146. Depuis ce tems-là, *Etienne* remporta de si grands avantages sur sa Concurrente, qu'il l'obligea enfin à s'en retourner en Normandie, auprès du Comte son Epoux.

ce des affaires.

Fuite de Mathilde.

Le Comte de Glocester fait prisonnier, & échangé avec le Roi.

Mathilde s'en retourne en Normandie.

La tranquillité que la retraite de *Mathilde* procura au Roi, ne dura que trois ou quatre ans. *Henri*, Fils de *Mathilde* & du Comte d'Anjou, étant devenu Duc de Normandie par la cession que sa Mere lui fit de ce Duché, & ensuite Duc de Guyenne par son Mariage avec *Alienor* Héritiere de ce Païs-là, entreprit de faire valoir ses droits sur la Couronne d'Angleterre, comme Petit-fils de *Henri I.* 1151. Ce fut en vain qu'*Etienne* voulut faire couronner *Eustache* son Fils, pour assurer la possession du Trône à sa Famille : il y trouva une résistance invincible dans le Clergé, qui avoit déja pris des engagemens avec *Henri*. 1152. Ce jeune Prince s'étant rendu en Angleterre, y fut appuyé d'un puissant Parti, & fit une rude Guerre au Roi, qui de son côté se défendit avec beaucoup de courage. 1153. Enfin, *Eustache* Comte de Boulogne, Fils aîné du Roi, étant mort, & la Guerre se continuant toujours entre les deux Concurrens, il arriva que les deux Armées se trouverent dans une telle situation, qu'elles ne pouvoient éviter d'en venir à une Bataille. 1154. Mais les Seigneurs des deux Partis s'étant entremis pour accommoder cette querelle sans une plus grande effusion de sang, il se fit un Traité, par lequel *Henri* fut déclaré Successeur présomptif d'*Etienne*, qui même l'adopta, quoiqu'il eût encore un Fils nommé *Guillaume*. Ce Traité étant signé, *Henri*, s'en retourna en Normandie, pour y attendre la mort d'*Etienne*, qui devoit conserver la Couronne sa vie durant. Il ne la garda qu'environ un an, étant mort l'année 1154. après un Regne plein de troubles, qui avoit duré dix-neuf ans.

Droits de Henri à la Couronne.

Etienne tâche en vain de faire couronner son Fils.

Henri passe en Angleterre & fait la Guerre au Roi Etienne.

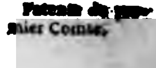
Accord entre ces Princes.
Etienne adopte Henri qui s'en retourne en Normandie.

Voici les Actes qui se trouvent dans le Recueil, sur le Regne d'*Etienne*.

Année 1141.

Patente par laquelle *Mathilde* crée *Milon* de Glocester, Comte de Hereford. Donné le 25 de Juillet, A Oxford, page 8.

Patente du premier Comte.



C'est la plus ancienne qu'on connoisse, pour la création d'un Comte.

Année 1144.

Bulle du Pape Lucius touchant la succession aux Bénéfices.

Bulle du Pape *Lucius*, qui casse les Chartres par lesquelles les Enfans prétendent succeder à leurs Peres, dans les Bénéfices Ecclésiastiques. La date n'est point exprimée. Page 9.

Année 1153.

Traité entre Etienne & son successeur Henri.

Traité entre le Roi *Etienne*, & *Henri* Duc de Normandie. A Westminster, sans date. Page 13.

Etienne reconnoit *Henri* pour son Successeur présomptif. Il est dit que *Guillaume*, Fils d'*Etienne*, a fait hommage à *Henri*, qui s'est engagé à lui faire d'autres faveurs. Les Barons s'engagent à rendre hommage à *Henri*, comme Successeur présomptif d'*Etienne* : *Salvâ fidelitate Regis Stephani*, *quandiu vixerit*. Ils promettent aussi d'abandonner *Etienne*, s'il agit contre ce Traité.

On voit dans ce Traité, que *Geoffroi* comte d'Anjou, Pere de *Henri*, étoit en vie ; quoique les Historiens ayent marqué sa mort quelque tems auparavant.

REGNE DE HENRI II.

Année 1154.

Henri II monte sur le Trône.

HENRI II, surnommé *Plantagenet*, monta sur le Trône après la mort d'*Etienne*, quoique l'Impératrice sa Mere fût encore en vie, & qu'elle ne lui eût fait aucun transport authentique de ses droits. Du moins, on ne trouve rien sur ce sujet dans l'Histoire. Le Regne de ce Prince contient plusieurs matieres principales, dont je ferai divers Articles, pour plus grande clarté. Le premier sera, de l'Accroissement de la Monarchie Angloise, arrivé principalement sous ce Regne. La connoissance de cet Accroissement est absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire d'Angleterre, tant par rapport à ce même Regne, qu'aux suivans. Le second contiendra un petit abregé de la querelle de *Henri II* avec *Thomas Becket* Archevêque de Cantorberi, quoiqu'on ne trouve dans le Recueil qu'un seul Acte qui s'y rapporte. Le troisième sera de la Conquête de l'Irlande. Le quatrième de la Revolte des Enfans du Roi. Le cinquième, des affaires de *Henri II* avec l'Ecosse. Le sixième, des affaires de *Henri* avec la France. Le septième, de la Revolte de *Richard* Fils du Roi, & de la Guerre qu'elle produisit entre *Henri* & *Philippe-Auguste*.

ARTICLE PREMIER.

De l'Accroissement de la Monarchie Angloise.

J'Appelle Accroissement de la Monarchie Angloise, ce qui ne fut proprement que l'augmentation de la Puissance des Rois d'Angleterre. Mais quoique les Provinces que ces Rois possederent en France, ne fussent pas unies à la Couronne d'Angleterre, elles ne laissoient pas d'en dépendre en quelque maniere, puisqu'elles dépendoient de celui qui la portoit. Aussi arrivoit-il en toutes occasions, que les Rois d'Angleterre ne faisoient aucune difficulté d'employer les forces & les finances des Anglois, pour la conservation de ces Provinces éloignées, quoiqu'elles ne fissent pas partie de leur Royaume.

Accroissement de la Monarchie Angloise.

De cette maniere, *Guillaume le Conquérant* ajouta la Normandie à la Couronne d'Angleterre. Mais ce Duché en fut séparé après sa mort, parce qu'il tomba entre les mains de *Robert* son Fils ainé, pendant que *Guillaume le Roux* son second Fils possedoit la Couronne d'Angleterre. Celui-ci fit bien connoitre qu'il croyoit que la Normandie devoit être unie à l'Angleterre, puisqu'il fit des efforts pour en dépouiller son Frere. Mais n'ayant pu réussir dans son entreprise par le moyen des armes, il acquit ce même Duché d'une autre maniere, sur la fin de son Regne, *Robert* le lui ayant engagé pour une somme d'argent, afin d'avoir de quoi faire le voyage de la Terre-Sainte.

La Normandie ajoutée à l'Angleterre & ensuite séparée de ce Royaume.

Robert engage ce Duché à son Frere Henri I.

Après la mort de *Guillaume le Roux*, *Henri* son Frere cadet s'empara du Trône d'Angleterre, en l'absence de *Robert* son Frere ainé: mais il n'osa d'abord tenter de se rendre maitre de la Normandie. Dans la suite, *Robert* étant de retour de la Terre-Sainte, se mit en possession du Duché: mais *Henri* lui fit la Guerre sous un très leger prétexte, & l'ayant battu & fait prisonnier, il s'empara de son Païs, & le garda tout le reste de sa vie.

Henri s'en rend le maitre.

Ce même Duché devint un sujet de Guerre entre *Etienne*, & l'Impératrice *Mathilde*. *Etienne* s'en saisit, & le garda quelque tems, en ayant obtenu du Roi de France l'Investiture pour *Eustache* son Fils ainé. Mais enfin, il tomba entre les mains de *Mathilde* & de *Geoffroi Plantagenet* son Epoux, qui le cederent à *Henri* leur Fils. Ainsi, *Henri* étoit actuellement Duc de Normandie, quand il parvint à la Couronne d'Angleterre.

Ensuite le Roi Etienne.

Enfin ce Païs est cedé à Henri II.

Il étoit encore Comte de Poitou, & Duc de Guyenne, par son Mariage avec *Alienor* de Guyenne. *Louis le jeune*, Roi de France, avoit épousé cette Princesse, & en avoit eu deux Filles: mais il se brouilla tellement avec elle, qu'il la répudia, & lui rendit tous les Etats qu'elle lui avoit apportez en Dot. Par cette restitution, il priva la Couronne de Fran-

Ses autres acquisitions.

ce du Duché de Guyenne & du Comté de Poitou, qui comprenoient le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Rouergue, la Saintonge, le Païs d'Aulnis, outre la Guyenne & le Poitou proprement dits. *Henri*, qui étoit déja Duc de Normandie, voyant une si riche Héritiere qui ne demandoit qu'un Mari, lui fit parler de Mariage, & cette affaire fut ménagée si secrettement, que la premiere nouvelle que le Roi de France en eut, fut, que les Noces s'étoient célebrées à Bourdeaux.

Son Mariage.

Il dépouille son Frere cadet, &c.

1156. A ces belles acquisitions, *Henri* joignit encore, après la mort de *Geoffroi* son Pere, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, dont il dépouilla *Geoffroi* son Frere cadet. Le Comte d'Anjou, leur Pere commun, avoit laissé ces trois Provinces à son second Fils, comptant que l'ainé auroit lieu d'être satisfait du Duché de Normandie, dont il étoit déja en possession, & de la Couronne d'Angleterre qui devoit lui revenir un jour, par le Traité qu'il avoit fait avec *Etienne*. Il l'avoit même fait jurer, qu'il exécuteroit ponctuellement cette disposition de son Testament. Mais *Henri* ne jugea pas à propos de laisser l'Héritage de ses Ancêtres à son Frere cadet, & s'étant fait relever de son serment par le Pape, il s'empara de ces trois Provinces.

Geoffroi est chassé de l'Anjou.

Geoffroi étant chassé de l'Anjou, se retira en Bretagne, où il fut reconnu Comte de Nantes par les Nantois, qui n'étoient pas contens de leur Comte. 1159. Ce Prince étant mort deux ans après, *Conan* Duc de Bretagne se saisit de Nantes. Mais *Henri* soutenant qu'il étoit le légitime Héritier de son Frere, marcha en Bretagne avec de si grandes forces, que *Conan* se vit obligé, non-seulement de lui ceder le Comté de Nantes, mais encore de faire avec lui un Traité, par lequel il promit de donner *Constance* sa Fille unique en Mariage à *Geoffroi*, troisieme Fils de *Henri*, qui étoit encore au berceau. Ce Mariage se celebra cinq ans après, malgré la jeunesse du Prince, qui devint Duc de Bretagne après la mort de son Beau-pere. Mais comme il étoit encore Mineur, lorsque *Conan* mourut, *Henri* se mit en possession de la Bretagne, au nom de son Fils. Pour empêcher que la France ne s'opposât à son agrandissement, il s'étoit rendu à Paris, & y avoit conclu le Mariage de *Henri* son Fils ainé, avec *Marguerite* Fille de *Louis le Jeune*, âgée seulement de cinq ou six mois.

Toutes ces acquisitions n'étant pas encore capables de le contenter, il entreprit de se rendre maitre du Comté de *Toulouse*, sur lequel *Alienor* sa Femme avoit des prétentions, comme Héritiere de la Maison de Poitiers. Dans ce dessein, il fit alliance avec le Roi d'Arragon & avec le Comte de Barcelonne, & alla assieger Toulouse, après avoir pris Cahors en passant. Mais le Roi de France, qui avoit été plus diligent que lui, s'étoit déja jetté dans Toulouse, & défendit si bien cette Ville, qu'il le contraignit enfin de lever le Siege.

Je parlerai dans la suite, de la Conquête de l'Irlande, qui se fit sous ce même Regne.

ARTICLE

ARTICLE II.

Affaires de HENRI II *avec* THOMAS BECKET, *Archevêque de Cantorbery.*

Histoire de Thomas Becket.

THomas Becket étoit Fils d'un Bourgeois de Londres, & d'une Mere Syrienne. Il exerça dans sa jeunesse la profession d'Avocat; & s'y étant distingué par son habileté, il fut fait Archidiacre de Cantorbery. Quelques affaires qu'il eut à ménager à la Cour, le firent connoître à *Henri II*, qui l'ayant employé en diverses occasions, conçut tant d'estime pour lui, qu'il le fit Grand-Chancelier. Il se comporta dans cette nouvelle Dignité, d'une maniere fort superbe envers tout le monde, excepté le Roi, pour qui il témoigna toujours toute sorte de soumission & de complaisance. *Henri* se persuadant que *Becket* lui étoit entierement dévoué, résolut de se servir de lui pour exécuter le projet qu'il avoit formé d'abaisser un peu le Clergé, & de réduire son pouvoir à de justes bornes, en lui retranchant une partie de sa Jurisdiction. Pour en venir à bout avec plus de facilité, il étoit absolument nécessaire d'avoir la concurrence de l'Archevêque de Cantorbery; c'est pourquoi *Henri* crut ne pouvoir mieux faire que de procurer à *Becket* cette Dignité Ecclésiastique, après la mort de l'Archevêque *Thibaud*, qui arriva en 1163. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, que les Moines de *Saint-Augustin* se résolurent à élire *Becket*, parce qu'ils le croyoient trop dévoué à la Cour.

Henri forme le projet d'abaisser le Clergé.

Diminution & augmentation du pouvoir du Clergé.

Sous le Regne de *Guillaume le Conquérant*, le Clergé d'Angleterre étoit fort déchu de la grandeur & du pouvoir où il s'étoit vu sous les Rois Saxons. Ce Prince faisoit tout ce qu'il vouloit, tant dans l'Eglise que dans l'Etat; & *Gregoire VII*, avec toute sa fierté, n'osa jamais entreprendre de le contrequarrer. Il en fut à peu près de même sous *Guillaume le Roux*, qui n'étoit pas d'humeur à se laisser gourmander, ni par le Clergé, ni par le Pape. Ce Prince eut un grand démêlé avec *Anselme* Archevêque de Cantorbery, qui se vit enfin obligé de sortir du Royaume, & d'aller se refugier à Lyon, où il demeura jusqu'à la mort de ce Roi. *Henri I* perdit un peu de terrein & ne put conserver le pouvoir absolu que les deux Rois précédens avoient eu, tant sur le Clergé que sur le reste du Peuple. L'opiniâtreté, ou si l'on veut, la fermeté d'*Anselme*, dans la querelle qu'ils eurent ensemble au sujet des Investitures, lui causa beaucoup de mortifications; & enfin il se vit obligé de la terminer par un Accommodement. La Couronne perdit encore plus sous le Regne d'*Etienne*. Le Clergé, qui avoit proprement placé ce Roi sur le Trône, se rendit, pour ainsi dire, tout-puissant; & quand *Etienne*, qui en craignit les conséquences, vou-

Démêlé de Guillaume le Roux avec l'Archevêque de Cantorbery.

lut tâcher de l'abaisser, ses efforts n'aboutirent qu'à l'engager dans une Guerre, qui fit perdre la Couronne à ses Enfans.

Henri II connoissoit parfaitement quel étoit le pouvoir du Clergé, puisqu'il en avoit fait lui-même un grand usage avant que d'être Roi. Il ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il forma le projet de l'abaisser; mais il ne put l'exécuter d'abord, à cause des affaires qui le retinrent en France. 1163. Ces affaires étant finies, il persista dans son dessein; & regardant *Thomas Becket* comme un homme sur lequel il pouvoit compter, il le fit Archevêque de Cantorbery, afin que possedant ensemble deux Dignitez aussi considerables que celles de Chancelier & d'Archevêque, il fût plus en état de lui aider. Vraisemblablement, il avoit fait confidence de son dessein à *Becket*, pendant qu'il n'étoit encore que Chancelier; & ce fut ce qui rompit ses mesures. *Becket* ne fut pas plutôt revêtu de la Dignité Archiépiscopale, qu'il renvoya au Roi le Grand Sceau; de quoi ce Monarque parut fort surpris. De plus, au-lieu qu'auparavant il avoit aimé le faste avec excès, il changea de manieres dès qu'il fut Archevêque, en s'habillant d'une étoffe grossiere, & ne gardant qu'un très petit nombre de Domestiques. Enfin, il fit voir dans toute sa conduite, qu'il rouloit dans sa tête quelque grand dessein. Il parut dans la suite, que ce dessein étoit de s'opposer au projet du Roi, par rapport à l'abaissement du Clergé, soit que ce fût par persuasion, ou par l'envie de se rendre plus recommandable. Le Roi, qui pendant ce tems-là avoit été en Normandie, étant retourné en Angleterre, & soupçonnant ce que *Becket* avoit dans l'ame, le reçut fort froidement. Mais quoiqu'il prévît bien l'opposition qu'il trouveroit de la part de ce Prélat, il ne laissa pas de persister dans sa résolution. Pour mettre le droit de son côté, il entreprit premierement, de reformer un abus tout manifeste, qui s'étoit introduit dans la Jurisdiction que le Clergé avoit acquise sur ses propres membres. Cette Jurisdiction étoit exercée avec tant d'indulgence pour les Prêtres, ou les Clercs, que les crimes les plus énormes n'étoient punis que par la dégradation, & les moindres par quelque legere censure, ou par quelques jours de prison. Un Jugement de cette nature, fut ce qui donna commencement à la querelle entre le Roi & l'Archevêque. Un Prêtre du Diocese de Salisburi ayant commis un meurtre, la Cour Ecclésiastique se contenta de le punir en le privant de son Benéfice, & en le faisant enfermer dans un Monastere. Le Roi se plaignit de la douceur de cette Sentence, comme autorisant le crime; & l'Archevêque la soutint hautement en présence du Roi même, se fondant sur les Privileges du Clergé. Quoique par-là *Becket* eût mis le Roi dans une assez grande passion, il ne laissa pas de prendre ce même tems, pour lui reprocher qu'il violoit les Immunitez de l'Eglise de Cantorbery, en le privant de la Garde du Château de Rochester. Quelques jours après, il fit sommer le Comte de Clare de venir lui faire Hommage pour le Château de *Tunbridge*, sans avoir daigné informer le Roi de cette prétention. Le Comte refusa l'Hommage, parce qu'il tenoit ce Château de la

Becket est fait Archevêque de Cantorbery.

Querelle entre le Roi & l'Archevêque.

Couronne ; & *Becket* qui, selon les apparences, étoit mal fondé, laissa tomber cette affaire. Ensuite, il donna la Cure d'*Ainesford* à un Prêtre, contre les droits du Patron. Ce Patron, qui étoit un des Barons du Royaume, & qui tenoit ses Terres immédiatement de la Couronne, ayant empêché le Prêtre de se mettre en possession, l'Archevêque l'excommunia, quoique ce fût un droit reconnu des Vassaux immédiats, de ne pouvoir être excommuniez que du consentement du Roi.

L'audace de *Becket* confirma de plus en plus le Roi dans la résolution qu'il avoit prise contre le Clergé. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée de Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques, à laquelle il se plaignit de l'insolence de l'Archevêque; après quoi, il proposa de reformer certains abus qui s'étoient introduits dans le Royaume, & de faire un Règlement, dont il donna le modele. Ce Règlement étoit divisé en cinq Articles, savoir : I. Que personne ne pourroit porter des Appels à Rome, sans l'approbation du Roi. II. Qu'aucun Evêque ou Archevêque ne pourroit aller à Rome, sans en avoir obtenu la licence du Roi, quand même il y seroit mandé par le Pape. III. Qu'aucun Vassal immédiat de la Couronne ne pourroit être excommunié, à moins que le Roi n'y consentît expressément. IV. Que les Ecclésiastiques, accusez d'un crime capital, seroient jugez par les Cours Laïques. V. Que les affaires de l'Eglise, qui ne regardoient pas directement la Religion, comme celles qui concernoient les Dixmes, les réparations des Eglises, & autres choses de cette nature, seroient d'abord portées aux Cours Royales. Les Seigneurs Temporels consentirent unanimement à ces articles : mais les Evêques tâcherent de les éluder, en y voulant faire inserer cette clause, *sauf les Droits de l'Eglise*. Cependant, le Roi les ayant menacez de son indignation, ils y donnerent aussi leur approbation. Il n'y eut que *Becket* qui se fit longtems solliciter : mais enfin il se laissa vaincre par les instances de ses Confreres, qui craignoient les effets du ressentiment du Roi. Cependant, comme cette Assemblée n'étoit pas assez solemnelle, le Roi convoqua l'Assemblée générale du Royaume, ou le Parlement, à *Clarendon*, pour faire confirmer les mêmes Articles. Ils y passerent sans beaucoup d'opposition, & l'Archevêque, après avoir longtems refusé de les signer, se laissa persuader comme la premiere fois. Cela ne paroissant pas encore suffisant au Roi, il voulut faire confirmer les articles de Clarendon par une Bulle. Mais le Pape, bien loin d'accorder la Bulle que le Roi lui demandoit, déclara que ces articles étoient préjudiciables à l'Eglise. Alors *Becket* se repentit d'y avoir donné son consentement, & se suspendit lui-même, pour se punir de sa faute : mais le Pape le rétablit.

Le Roi se plaint de Becket aux Seigneurs.

Et propose de réformer certains Abus.

Assemblée générale convoquée à Clarendon.

Depuis ce tems-là, ce Prélat s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution des cinq articles. Cela fut cause que le Roi lui suscita diverses affaires fâcheuses, pour tâcher de dompter sa fierté : mais tout cela fut inutile. Enfin, ce Prélat ayant fait quelques démarches qui donnoient prise sur lui, la Cour des Pairs le condamna à la prison ; mais il se sauva en

Condamnation

& fuite de Becket.

Flandre, en habit séculier. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de cette affaire. Je dirai seulement, que le Pape soutint hautement l'Archevêque; que le Roi de France lui donna un asyle dans son Royaume; & que cette querelle, qui avoit déja duré plusieurs années, fut enfin terminée en 1170, par un accommodement & par une reconciliation entre le Roi & l'Archevêque. Elle avoit commencé en 1163.

Retour de Becket en Angleterre.

Becket étant de retour en Angleterre, après avoir forcé le Roi à se reconcilier avec lui, se conduisit d'une maniere fort hautaine. Il excommunia l'Archevêque d'Yorck & quelques autres Evêques, outre divers autres Seigneurs qui avoient tenu le parti du Roi, comme s'il eût cherché à renouveller la querelle. Sur les plaintes qui en furent portées au Roi, qui étoit alors en Normandie, il s'écria, qu'il étoit bien malheureux, qu'ayant tant de gens à son service, il ne se trouvât personne qui voulût entreprendre de le délivrer de ce Prêtre. 1171. Sur cela, quatre de ses Domestiques se rendirent à Cantorbery, & massacrerent l'Archevêque dans l'Eglise, au pied de l'Autel. Cette mort causa plus d'embarras au Roi que la querelle n'avoit fait. Le Pape prétendit qu'il étoit l'auteur de ce meurtre, & menaça de l'excommunier. On attribua au Mort plusieurs miracles, qui le firent canoniser fort peu de tems après sa mort, sous le nom de *S. Thomas de Cantorbery*. Alors le Peuple le regardant comme un véritable Martyr, eut pour lui une extrême vénération, qui se communiqua bientôt à toute la Chrétienté. Le Roi de France qui étoit jaloux de *Henri*, & qui cherchoit à lui causer des embarras, excitoit de tout son pouvoir le Pontife à venger la mort du nouveau Saint. Enfin *Henri*, à force de soumissions, & de protestations qu'il n'avoit jamais pensé à faire assassiner l'Archevêque, fut reçu, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, à la paix de l'Eglise. Mais il lui fallut casser les articles de *Clarendon*, & se soumettre à recevoir quelques coups de verge par les mains des Moines de *S. Augustin*, en faisant le tour du sacré Tombeau.

Mort de Becket.

Sa Canonisation.

Pénitence du Roi.

On ne trouve, comme je l'ai déja dit, qu'un seul Acte dans le Recueil touchant cette affaire, savoir:

Année 1169.

Lettre de Henri au Pape.

Lettre de *Henri II.* au Pape *Alexandre III.* Page 28.

Le Roi se plaint dans cette Lettre, que le Pape, après lui avoir promis d'exempter l'Angleterre de la Jurisdiction de *Becket*, avoit changé d'avis. Il se plaint encore, que *Vivien* & *Gratien*, Légats, ayant protesté qu'ils ne venoient en Angleterre que pour avancer la gloire de Dieu, n'avoient pas laissé d'excommunier quelques-uns de ses Domestiques. Qu'ensuite on étoit convenu avec eux, que l'Excommunication seroit annullée, que *Vivien* passeroit en Angleterre avec le Roi, & que *Gratien* iroit annoncer à *Becket* que le Roi le rétablissoit. Que néanmoins, ils

avoient manqué de parole, sans que le Roi en fût la raison. C'étoit sur cela qu'il envoyoit des Ambassadeurs au Pape. Cette Lettre contient aussi quelques menaces.

ARTICLE III.

De la Conquête de l'Irlande.

De la Conquête de l'Irlande.

J'Ai déja fait remarquer dans le premier article, combien *Henri II* étoit ambitieux. On en verra ici une nouvelle preuve. La Couronne d'Angleterre, avec toutes les riches Provinces qu'il possedoit en France, n'étant pas capables de contenter ses desirs, il forma de bonne heure le projet de conquérir l'Irlande, & il en demanda l'approbation au Pape *Adrien IV*, Anglois de Nation, qui occupoit alors le Siege Pontifical. Pour obtenir plus aisément cette approbation, il lui représenta deux choses, bien capables de faire impression sur son esprit. La premiere, que si les Anglois faisoient la Conquête de l'Irlande, ce seroit un moyen infaillible pour soumettre à l'Eglise Romaine cette Isle, qui ne reconnoissoit pas encore sa Jurisdiction. La seconde, qu'après qu'il l'auroit conquise, il y établiroit le *Denier de S. Pierre*, de la même maniere qu'il étoit établi en Angleterre. *Adrien*, touché de ces avantages, lui adressa un Bref par lequel, en feignant de croire que *Henri* n'avoit uniquement pour but que la gloire de Dieu dans l'entreprise qu'il méditoit, il lui faisoit savoir qu'il approuvoit son pieux dessein, d'étendre les bornes de l'Eglise, de porter la connoissance de la vérité parmi des Peuples grossiers & ignorans, d'extirper les Vices du Champ du Seigneur, & d'établir des Colonies de Fideles en Irlande. Ce n'est pas que cette Isle ne fût Chrétienne depuis plusieurs Siecles: mais elle ne reconnoissoit point l'autorité du Pape. C'étoit-là le Vice qu'il falloit extirper, & la soumission à l'Eglise Romaine étoit la Vérité qu'il falloit y planter. *Henri* ne put faire usage de ce Bref dans le tems qu'il le reçut, à cause des affaires qu'il avoit en France. Ce ne fut qu'en 1171, qu'il en trouva l'occasion.

1171. l'Irlande étant partagée en sept Royaumes, dont celui de *Connawght* étoit le plus considerable, le Roi de ce Pays-là ayant même une espece de Souveraineté sur les autres; il arriva, que les Rois de *Linster* & de *Meath* ayant pris querelle ensemble, le dernier fit la Guerre au Roi de Linster, le chassa de ses Etats, & le contraignit même de sortir de l'Ile. *Dermoth*, c'étoit le nom du Roi de Linster, alla trouver *Henri* qui étoit alors en France, pour lui demander du secours. Mais *Henri*, qui étoit alors embarrassé dans l'affaire de *Becket* qui n'étoit pas encore terminée, ne put lui accorder sa demande. Il se contenta, en lui faisant esperer son assistance dans un tems plus convenable, de lui permettre d'en-

gager quelques Seigneurs Anglois à son service ; jugeant bien, qu'il ne pouvoit que lui être avantageux d'entretenir les divisions en Irlande. *Dermoth* trouva deux Seigneurs qui voulurent bien s'engager à le servir, sous certaines conditions. Ce furent *Robert Fitz-Stephen*, & *Richard Strong-Bow* Comte de Pembroke. Les progrès de ces Avanturiers, conduits par le Roi de Linster, furent si prodigieux & si rapides, qu'en très peu de tems ils conquirent une bonne partie de l'Isle, & pousserent même leurs Conquêtes jusqu'à Dublin. Ces heureux succès exciterent la jalousie de *Henri*, qui craignant que toute l'Irlande ne tombât entre les mains des Avanturiers, & d'avoir ensuite trop de peine à leur arracher leur proye, les rappella, & défendit à tous ses Sujets de leur donner aucun secours. Alors les Avanturiers comprenant qu'ils auroient trop de peine à se maintenir, si le Roi étoit contre eux, lui envoyerent des Députez, & firent avec lui un Traité, par lequel ils s'engageoient à lui remettre les Places maritimes, & à lui faire hommage de tout ce qu'ils avoient conquis en Irlande. La terreur étant répandue parmi les Irlandois, *Henri* crut qu'il devoit profiter d'une conjoncture si favorable, pour se rendre maître de l'Isle. 1172. Dans cette vue, il se rendit à Waterford avec une nombreuse Armée à laquelle les Irlandois n'eurent pas même la pensée de s'opposer : tant les armes des Avanturiers Anglois les avoient déja épouvantez. Au contraire, peu de tems après l'arrivée de *Henri*, tous les Rois de l'Isle allerent se soumettre à lui, & lui rendre Hommage. Ensuite il se rendit à Dublin, où il fit quelques Règlemens pour le Gouvernement de sa nouvelle Conquête ; & y ayant laissé *Hugues Lacy* pour Gouverneur, il s'en retourna triomphant en Angleterre. C'est ainsi que l'Irlande fut conquise en très peu de tems, & sans aucun effort considérable.

Conquête de l'Irlande.

Il n'y a dans ce premier Tome du Recueil pour le Regne de *Henri II*, que deux Actes seulement, qui regardent l'Irlande ; savoir ;

Année 1174.

Bref du Pape à Henri.

Bref d'*Adrien IV* à *Henri II*, touchant l'Irlande. Page 15.

» Il n'y a point de doute, dit le Pape dans ce Bref, comme aussi vous » le reconnoissez, que l'Irlande, de même que toutes les autres Isles qui ont » le bonheur de jouir de la lumiere du Soleil de Justice, & qui ont reçu les » préceptes de la Religion Chrétienne, ne doive être soumise à la Juris- » diction de *S. Pierre*, & de l'Eglise Romaine, &c ».

Année 1175.

Traité avec le Roi de Connawght.

Traité entre *Henri II*, & *Roderic* Roi de Connawght. Fait à Windsor, *in octavis Sancti Michaël*. Page 41.

Il est dit dans ce Traité, que *Roderic* demeurera Roi de Connawght, sous la dépendance du Roi d'Angleterre, à qui il rendra Hommage.

Que de dix animaux qui seront tuez dans ses Etats, il donnera une peau, ou un cuir, au Roi d'Angleterre; excepté de ceux qui se trouveront dans les Terres que *Henri* se reserve, ou qu'il a données à des Anglois, dont *Roderic* ne se mêlera point.

Il y a quelque apparence, ou que *Henri* n'avoit pas conquis le Royaume de Connawght avant l'année 1175; ou que *Roderic* s'étant revolté, se vit enfin obligé de faire ce Traité avec *Henri*.

ARTICLE IV.

De la Revolte des Enfans de HENRI II.

HENRI II avoit quatre Fils, savoir: *Henri* qui avoit épousé *Marguerite* de France, Fille de *Louis* le Jeune, & qui avoit été couronné; *Richard*, qui portoit le Titre de Comte de Poitou; *Geoffroi* qui étoit Duc de Bretagne, par son Mariage avec *Constance* Héritiere de ce Duché; & *Jean*. Les trois premiers étoient mécontens du Roi leur Pere. *Henri* étant d'une humeur fort altiere, ne pouvoit qu'avec beaucoup de chagrin, se voir revêtu de la Dignité Royale, sans en exercer aucune fonction. *Richard* étoit Comte de Poitou, mais sans avoir aucune autorité dans cette Province. *Geoffroi* se croyoit assez âgé pour gouverner lui-même son Duché de Bretagne, & ne voyoit qu'avec une extrême peine, que le Roi le tînt exclus du Gouvernement de cette Province, sous prétexte d'une Tutele dont il croyoit n'avoir plus besoin. Les mécontemens de ces trois Princes étoient encore fomentez par *Alienor* leur Mere, qui souffroit beaucoup de voir le Roi son Epoux toujours distrait par des amours étrangeres. Entre les Maitresses du Roi, il y en avoit une nommée *Rosemonde*, qu'il aimoit passionnement; & comme la Reine l'avoit souvent menacée, il avoit fait faire à Woodstock une espece de Labyrinthe où il la tenoit enfermée, pour la mettre à couvert de la vengeance de la Reine. Mais cette précaution n'empêcha pas, que pendant l'Expédition qu'il fit en Irlande, la Reine ne trouvât le moyen d'ôter la vie à cette Rivale. Ensuite, prévoyant que cette violence attireroit enfin quelque orage sur sa propre tête, elle tâcha de se soutenir, en engageant ses trois Fils ainés dans une Conspiration contre le Roi leur Pere, dans laquelle entrerent aussi, outre un grand nombre de Seigneurs Anglois, les Rois de France & d'Ecosse, les Comtes de Flandre, de Blois, de Boulogne, & plusieurs Seigneurs François, Vassaux de *Henri* le Pere,

Revolte des Enfans de Henri.

Amours de Henri avec Rosemonde.

Conspiration contre Henri.

pour mettre *Henri* le Fils sur le Trône. Le Roi ne soupçonnant rien de ce qui s'étoit tramé en son absence, ne fit que passer en Angleterre à son retour d'Irlande, parce qu'il étoit pressé de se rendre à Montferrand en Auverge, pour traiter du Mariage du Prince *Jean* son quatrieme Fils, avec une Fille du Comte de *Maurienne*. 1173. Dès qu'il fut arrivé à Rouen, il y reçut une Lettre du Roi de France, qui n'ayant pas vu sa Fille depuis son enfance, le prioit de la lui envoyer à Paris avec le Roi son Epoux, pour passer quelque tems avec lui. Comme *Henri* n'avoit aucun soupçon, il consentit au voyage de son Fils; mais peu de tems après, il le rappella, pour le mener avec lui à Montferrand. Le Fils n'osa desobeïr, parce que ses affaires n'étoient pas tout à fait prêtes. D'ailleurs, il avoit besoin d'un prétexte pour faire éclater la Conjuration, & il esperoit que le séjour qu'il feroit auprès du Roi son Pere lui en fourniroit quelqu'un. En effet le Roi, pour conclure le Mariage du Prince *Jean*, ayant offert de lui donner les Villes de *Loudun*, *Chinon*, & *Mirebeau*, le jeune *Henri* s'y opposa fortement. Cette opposition étant assez mal fondée, le Roi soupçonna que son Fils n'eût quelque mauvais dessein, & le fit épier soigneusement: mais cela n'empêcha pas que le Fils ne s'évadât, & n'allât trouver le Roi de France. Il ne fut pas plutôt arrivé à Paris, que la Reine y envoya aussi les deux Princes *Richard* & *Geoffroi*, & incontinent après, la Conspiration éclata en divers endroits à la fois, comme en Guyenne, en Poitou, en Bretagne. En même tems, le Roi d'Ecosse entra en Northumberland, & le Comte de *Leycester* fit débarquer à Southampton une Armée qu'il avoit levée en France.

Henri passe en France.

La Conspiration éclate.

Henri, quoiqu'attaqué par tant d'endroits, bien loin de perdre courage, témoigna une fermeté extraordinaire. Je ne prétends pas entrer ici dans le détail de cette Guerre, dont il suffit pour mon dessein, de rapporter le succès. *Henri* fut victorieux par tout, ou par lui-même, ou par ses Lieutenans. *Humphroy Bohun* battit en Angleterre le Comte de *Leicester*, & le fit prisonnier. Ensuite, il marcha vers le Nord contre le Roi d'Ecosse, & mit son Armée en déroute. Le Roi lui même tomba entre les mains des Anglois, & fut envoyé en Normandie, pour y être gardé. Les succès que *Henri* eut en Guyenne, en Poitou, en Saintonge, en Bretagne, ne furent pas moins heureux. Pour comble de bonheur, une Armée composée de Troupes Françoises & Flamandes, que le jeune Roi vouloit faire passer en Angleterre, fut retenue si longtems à Graveline par le vent contraire, qu'elle devint inutile. Ce retardement donna au Roi le tems de passer lui-même en Angleterre, où il acheva de réduire les Villes qui s'étoient revoltées contre lui.

Victoires remportées par Henri.

Un succès si contraire à celui que les Alliez avoient esperé, obligea le Roi de France à faire des propositions de paix. *Richard*, qui étoit d'une humeur fougueuse & inquiete, s'y opposa de tout son pouvoir: mais ses Freres & le Roi de France ne jugeant pas à propos de continuer la Guerre

pour

pour l'amour de lui, la paix fut conclue, & les Fils de *Henri* allerent se jetter à ses pieds pour lui demander pardon. Dans cette Négociation, on arrêta le Mariage de *Richard* avec *Aix*, Fille du Roi de France; & cette Princesse qui étoit fort jeune, fut mise entre les mains de *Henri* pour la faire élever jusqu'à ce que le Mariage se pût consommer.

Paix.

Mariage de son Fils Richard avec une Fille de France arrêté.

ACTES

Sur cet Article.

Année 1173.

Lettre de *Henri II* au Pape. Page 35.

Lettre de Henri au Pape.

Le Roi se plaint de la revolte de ses Enfans, & demande l'assistance du Pape...... *Vestra Jurisdictionis est Regnum Anglia, & quantum ad Feudatarii Juris obligationem, vobis dumtaxat obnoxius teneor & obstringor. Experiatur Anglia quid possit Romanus Pontifex, & quia materialibus armis non utitur, Patrimonium Beati Petri spirituali gladio tueatur.*

Henri avoit besoin du Pape, & se reconnoissoit son Feudataire: mais je ne sai sur quoi cette reconnoissance étoit fondée.

Année 1174.

Traité entre *Henri II* & ses Enfans. Page 37. Voici l'Article VI.

Traité entre Henri & ses Fils.

Et Dominus Rex per hanc Conventionem donat Regi filio Castella idonea in Normania, ad voluntatem ipsius Patris, & singulis annis quindecim millia librarum Andegavensium. Et Ricardo filio suo, in Pictavia duo Receptacula idonea, unde Domino Regi non possit damnum provenire, & medietatem redituum Pictavia, in denariis. Et Gaufredo filio suo in Britannia dat in denariis medietatem redituum maritagii filia Comitis Conani, quam ducere debet in uxorem. Et postquam concessione Ecclesia Romana eam in uxorem duxerit, habebit omnes reditus maritagii, sicut continetur in Charta Comitis Conani.

Tous les prisonniers de part & d'autre seront relâchez, excepté le Roi d'Ecosse, qui a déja fait son accord.

Henri *le Fils promet d'exécuter la volonté de son Pere, touchant certains dons, que le Pere a faits à* Jean *son quatrieme Fils.*

Il est dit dans le Traité, que Henri *le Fils ayant voulu faire hommage au Roi son Pere, le Pere n'a pas voulu l'accepter, parce que son Fils est Roi.*

ARTICLE V.

Affaires de HENRI II *avec l'Ecosse.*

Ses affaires avec l'Ecosse.

PENDANT le Regne d'*Etienne*, *David* Roi d'Ecosse, profitant des troubles qui agitoient l'Angleterre, avoit souvent porté la Guerre dans ce Royaume, sous prétexte de soutenir les droits de l'Impératrice sa Niece, quoiqu'il fût aussi Oncle de la Reine *Mathilde*, Femme d'*Etienne*. Enfin, il avoit réussi à se faire ceder la Province de Northumberland, sur laquelle il avoit quelques prétentions. *Macolm*, son Petit-Fils, qui lui succeda, voyant *Henri II* sur le Trône d'Angleterre, & que la puissance de ce Prince alloit toujours en augmentant, jugea qu'il lui étoit plus avantageux de gagner son amitié, en lui rendant *Carlisle*, *Newcastle*, & le Château de *Bambourg*, que de s'engager dans une Guerre inégale, en voulant conserver ce que son Ayeul avoit acquis dans un tems de troubles. Il conserva pourtant le Comté de Huntingdon, que *Henri* son Pere avoit possédé, & pour lequel il rendit Hommage à *Henri II*.

Macolm rend à Henri les Places prises par son Ayeul.

Mort de Macolm. Son Frere Guillaume lui succede.

Macolm étant mort en 1171, *Guillaume* son Frere monta sur le Trône d'Ecosse; & deux ans après, il se jetta dans le Parti des Fils de *Henri*, en vue de recouvrer ce qu'il croyoit que *Macolm* son Frere avoit mal à propos restitué à l'Angleterre. Il entra dans le Northumberland à la tête d'une Armée, & ravagea cette Province, pendant que le Comte de *Licester* agissoit du côté du Midi, pour les interêts du jeune Roi. Mais *Humphroy Bohun* ayant trouvé le moyen de faire une Treve avec lui, employa utilement ce tems pour aller combattre le Comte de *Leycester*; après quoi il marcha sans perte de tems vers le Nord, tailla en piece l'Armée du Roi d'Ecosse, & le fit lui-même prisonnier. 1173. Les Ecossois prétendent, que le Général Anglois n'attendit pas la fin de la Treve pour attaquer le Roi d'Ecosse, mais quoi qu'il en soit, le Roi prisonnier fut envoyé en Normandie, pour y être gardé. Avant que la Guerre fut finie, *Guillaume* ayant beaucoup d'impatience de se voir en liberté, fit avec *Henri* un Traité particulier, par lequel il s'engagea, non seulement à rendre tout ce dont il s'étoit emparé en Angleterre, mais encore à faire Hommage à *Henri* pour tout le Royaume d'Ecosse; & sur le Serment solemnel qu'il fit d'exécuter le Traité, il fut relâché. Ensuite, lorsque *Henri* fit la paix avec ses Enfans, il fut convenu que tous les Prisonniers seroient relâchez, excepté ceux qui avoient déja fait leur accord. Ainsi *Guillaume* ne put tirer aucun avantage de ce Traité.

Il est vaincu & fait prisonnier.

Il recouvre sa liberté,

1174. Lorsque *Henri* eut terminé toutes ses affaires avec ses Fils, & avec la France, il se rendit, accompagné du Roi son Fils, à Yorck,

où *Guillaume* leur vint rendre Hommage pour tout le Royaume d'Ecosse en général, & pour la Province de Galway en particulier ; & cet Hommage fut confirmé par les Sermens d'un grand nombre de Seigneurs Ecossois. De plus *Henri* se fit livrer comme des sûretez, les Châteaux de *Barwick*, de *Rokborowgh*, de *Jedworth* & de *Sterlyn*.

Et rend Hommage à Henri pour l'Ecosse.

ACTE

Sur cet Article.

Année 1174.

Conventions entre *Guillaume* Roi d'Ecosse, & *Henri* Roi d'Angleterre, Fils de *Mathilde*. Page 39.

Conventions entre ces deux Princes.

Guillaume se reconnoit Homme-lige de *Henri*, & lui fait Hommage de tout le Royaume d'Ecosse, aussi-bien qu'à *Henri* le Fils,

Quod Ecclesia Scoticana talem subjectionem faciet à modo Ecclesiæ Anglicanæ, qualem illi facere debet & solebat, tempore Regum Angliæ Prædecessorum suorum.

Que les Barons d'Ecosse feront Hommage au Roi d'Angleterre, toutes les fois qu'ils en seront requis.

Guillaume livre à *Henri*, pour sûreté de sa parole, les Châteaux de Barwick, &c.

Les Barons d'Ecosse se font fort de faire approuver ces Conventions par les Barons absens, & de faire en sorte qu'ils rendront Hommage aux Rois d'Angleterre. Ils promettent de se déclarer contre *Guillaume* & de servir *Henri* contre lui, s'il n'exécute pas ses Conventions.

ARTICLE V.

Affaires de HENRI II *avec la France.*

Année 1159.

J'Ai déja dit que *Marguerite*, Fille de *Louis le Jeune*, avoit été mise entre les mains de *Henri* pour la faire élever jusqu'à ce qu'elle fût en âge de consommer le Mariage, dont on étoit convenu dans le Traité fait à Paris. Une partie de sa Dot consistoit dans la Ville de Gisors, que *Louis* remit aux Chevaliers du Temple, pour la livrer à *Henri* dès que le Mariage seroit celebré. 1161. *Henri* ayant la Princesse en son pouvoir, fit celebrer le Mariage deux ans après, quoiqu'elle ne fût âgée

que de cinq ans ; & l'Epoux de sept ; & les Templiers lui livrerent Gisors. Cette précipitation causa entre les deux Rois une Guerre, qui ne dura que peu de tems, & qui fut terminée par la Médiation du Pape *Alexandre III*.

Courte Guerre avec la France à l'occasion du Mariage de Marguerite de France.

Depuis ce tems-là, ces deux Monarques ne furent jamais bons Amis, & en toutes occasions, *Louis* tâcha de s'opposer à l'agrandissement de *Henri*. L'entreprise de *Henri* contre Toulouse produisit une nouvelle Guerre, qui finit par un Traité où celui de Paris fut confirmé, sans qu'il fût fait aucune mention de l'affaire de Toulouse. Ainsi *Henri* conserva ses prétentions sur ce Comté.

Entreprise contre Toulouse.

Dans la querelle que *Henri* eut avec *Becket*, *Louis* témoigna une extrême envie de lui causer des embarras, en excitant le Pape contre lui. Sans cela *Henri* se seroit sans doute mieux tiré de cette affaire.

Haine de Louis contre Henri.

La Conspiration des Enfans de *Henri* contre leur Pere, fut un nouveau sujet de Guerre entre les deux Monarques. *Louis* fit paroitre en cette occasion beaucoup d'animosité contre *Henri*. Non seulement il donna du secours au Fils contre le Pere ; mais même, dans la pensée que les mesures qu'il avoit prises ne pouvoient manquer de réussir, il ne voulut plus reconnoitre que *Henri* le Fils pour Roi d'Angleterre. Il ne souffroit même qu'avec peine, qu'on donnât au Pere le Titre de Roi. Le projet de détrôner ce Prince échoua, comme je l'ai déja dit ; & *Henri* sortit à son honneur de cette affaire, qui devoit causer sa ruïne.

1177. Quelques années après, *Louis* alla en pelerinage à Cantorbery, pour demander à Dieu, par l'intercession du nouveau Saint *Thomas*, la guérison de *Philippe* son Fils, qui étoit attaqué d'une maladie dangereuse. *Henri* alla le recevoir à Douvre & le conduisit au sacré Tombeau, où ils firent ensemble leurs dévotions ; & *Louis* donna pour la Châsse du Saint un Joyau d'un très grand prix. Ce fut vraisemblablement en cette occasion, que les deux Monarques convinrent ensemble, de faire une Expédition dans la Terre-Sainte. Mais *Louis* mourut bien-tôt après, en 1180 ; & *Philippe* son Fils, qui fut ensuite surnommé *Auguste*, lui succeda

Louis va en Pelerinage au Tombeau de Becket.

Pour bien entendre la derniere affaire que *Henri II* eut avec la France, il faut nécessairement savoir quelle étoit la situation de la Cour d'Angleterre, depuis que *Philippe-Auguste* fut monté sur le Trône de France. Dès le premier avis que *Henri* avoit eu de la Conspiration dont j'ai parlé dans le IV Article, il avoit fait mettre en prison la Reine *Alienor* son Epouse, & cette Princesse y fut détenue jusqu'à la mort du Roi. *Henri* le jeune étoit toujours mécontent, quoiqu'il se fût extérieurement reconcilié avec le Roi son Pere. *Richard* demandoit qu'il lui fût permis de consommer son Mariage avec *Alix* de France, pour avoir un prétexte de se plaindre, sachant bien que le Roi son Pere, qui étoit amoureux de cette jeune Princesse, n'y consentiroit jamais. Il y avoit même lieu de soupçonner, qu'il entretenoit une intrigue criminelle avec elle. *Geof-*

La Reine Alienor mise en prison.

Mécontentement de trois des Fils de Henri.

froi n'étoit pas moins mécontent. Il étoit parvenu à sa vingt-quatrieme année, sans que le Roi voulût se défaire en sa faveur de l'administration de la Bretagne. Le mécontentement de ces trois Princes étoit encore augmenté par l'excès d'affection que leur Pere témoignoit au Prince *Jean*, qui étoit le plus jeune. Pour se délivrer des dangers auxquels l'humeur inquiete de ses Enfans pouvoit l'exposer, *Henri* tâcha de semer la division entre eux, & fut même sur le point de réussir; mais comme ils s'apperçurent enfin de ses artifices, ils prirent ensemble des mesures pour se soutenir reciproquement. Le jeune Roi brassoit même des Complots qui auroient pu devenir funestes au Roi son Pere: mais la mort qui l'enleva en 1183 dans sa vingt-huitieme année, fit évanouïr ses projets.

Mort du jeune Henri.

Richard étant devenu Successeur présomptif par la mort de son Frere aîné, qui n'avoit point laissé d'Héritiers, souhaitoit passionnement d'être couronné, comme son Frere l'avoit été. Mais il étoit d'une humeur trop fougueuse, pour que le Roi voulût s'exposer au risque de le voir marcher sur les traces de son Frere. 1185. Cela n'empêcha pas que *Richard* ne tentât de se tirer de la dépendance du Roi son Pere, en se rendant maitre de la Guyenne. Mais sa tentative ne lui ayant pas réussi, il se vit obligé de se soumettre. 1186. *Geoffroi* son Frere mourut quelque tems après, laissant une Fille nommée *Alienor*, & *Constance* sa Femme enceinte d'un Fils, qui fut nommé *Arthur*. Cette mort causa quelque brouillerie dans la Bretagne, *Henri* prétendoit avoir la Tutele des Enfans de son Fils: mais les Etats l'adjugerent à *Constance* leur Mere, à condition qu'elle ne feroit rien d'important, sans l'avis du Roi.

Et de Geoffroi.

ARTICLE VII.

De la Revolte de RICHARD.

PHILIPPE-AUGUSTE projetta dès le commencement de son Regne, de réunir à la Couronne de France les Provinces que les Rois d'Angleterre possedoient; & n'abandonna jamais ce projet, jusqu'à ce qu'il en fût à peu près venu à bout, sous le Regne du Roi *Jean*. C'est-là la véritable cause des Guerres qu'il y eut entre la France & l'Angleterre, pendant tout le Regne de ce Prince. Il commença de bonne heure à manifester ses desseins. 1186. Dès qu'il vit un commencement de brouillerie entre *Richard* & le Roi son Pere, il crut que cette dissension pourroit lui être favorable; & ce fut dans cette vue qu'il attaqua *Richard*, à qui le Roi son Pere avoit enfin cedé le Poitou. Mais le Pere & le Fils s'étant réunis ensemble pour leur commune défense, *Philippe*, qui n'avoit pas bien pris ses mesures, consentit à une Trève de deux ans.

Revolte de Richard.

Cette premiere entreprise ne lui ayant pas réussi comme il l'avoit espe-

Attirée par Philippe de France.

ré, il jugea, que pour recommencer la Guerre avec avantage, il étoit de son interêt d'augmenter la division entre *Henri* & son Fils. 1187. Pour cet effet, ayant trouvé le moyen d'attirer *Richard* à Paris, il lui fit tant de caresses, jusques-là qu'il couchoit avec lui dans un même lit, que ce Prince le regardoit comme le meilleur de ses amis. *Henri*, qui fut informé de cette étroite union, en craignit les suites; & voulut rappeller son Fils auprès de lui. Mais *Richard* refusa d'obeïr, se plaignant de ce qu'il ne lui étoit pas permis de consommer son mariage avec *Alix*, & feignant de croire que le Roi ne le rappelloit que pour l'enfermer dans une prison, afin de pouvoir laisser sa Couronne à *Jean* son Frere cadet. C'étoient-là des prétextes que *Philippe* lui suggeroit pour fomenter la dissension. Mais *Henri* ayant trouvé le moyen de faire parler à son Fils par un Emissaire secret, *Richard* quitta tout à coup la Cour de France, & se rendit auprès de lui.

Richard passe en France.

Son retour en Angleterre.

Dès que la Trève fut expirée, les deux Rois reprirent les armes. Mais la Guerre fut suspendue par la nouvelle qui vint en Europe, que le Sultan *Saladin* s'étoit rendu Maitre de Jerusalem. 1187. Cela fut cause que les deux Monarques résolurent d'abandonner leur querelle particuliere, pour aller ensemble secourir les Chretiens de la Palestine. *Richard* prit la Croix avec eux, & s'engagea solemnellement à les accompagner dans ce voyage.

Résolution des Rois d'Angleterre & de France, de faire le voyage de la Terre-Sainte.

1188. Les préparatifs qui se faisoient pour cette Expédition, furent interrompus par une brouillerie, qui survint entre *Richard* & le Comte de *Toulouse*, sur un sujet de peu d'importance. Cette brouillerie alla si loin que *Richard* entreprit de renouveller les prétentions de la Reine sa Mere sur le Comté de Toulouse, & qu'il s'empara de *Moissac*, & de quelques autres Places. Le Comte de *Toulouse* implora le secours de la France; & *Philippe*, feignant de croire que *Henri* étoit le véritable auteur de cette Guerre, fit une irruption dans le Berri, & s'empara d'*Issoudun*.

Démêlé entre Richard & le Comte de Toulouse.

Autre Guerre avec la France.

La Guerre étant ainsi rallumée, & se poussant des deux côtez avec assez de vigueur, *Henri* fut terriblement surpris d'apprendre que *Richard* étoit allé se jetter entre les bras de *Philippe*. Dès que ce Prince fut arrivé à Paris, il renouvella ses premieres plaintes, feignant de croire que le Roi son Pere vouloit donner *Alix* à *Jean*, & lui laisser sa Couronne. Mais ce n'étoit pas tout. *Richard*, avant que de partir, avoit débauché au Roi presque tous ses Sujets de France, ensorte que le Pere se voyoit hors d'état de continuer la Guerre. 1189. Il fit tout son possible pour obtenir la Paix de *Philippe*: mais plus il paroissoit la souhaiter, plus *Philippe* s'en éloignoit. Celui-ci demandoit que *Richard* fût couronné, & qu'on lui livrât son Accordée pour consommer le Mariage. Mais *Henri* avoit de fortes raisons de rejetter ces conditions. Dans la suite, *Philippe* en ajouta encore une autre, en demandant que le Prince *Jean* fît le voyage de la Terre-Sainte, de peur qu'il ne supplantât son Frere ainé, s'il

arrivoit que le Roi leur Pere mourût dans ce voyage. Cette nouvelle condition ayant encore été rejettée, la Guerre se continua; & *Henri*, abandonné de tous ses Sujets de France, fut toujours battu. Enfin, après avoir inutilement employé la Médiation du Pape pour obtenir la paix, il se vit contraint de subir toutes les conditions qu'il plut à *Philippe* de lui imposer, pour finir une Guerre qui ne pouvoit que lui devenir funeste. Quelque tems après, il découvrit que *Jean* son Fils bien-aimé étoit entré dans les Complots de son Frere. Cela lui causa un si grand chagrin, qu'il en tomba dans une maladie, dont il mourut à Chinon dans l'année 1189, après avoir regné trente-quatre ans.

Malheurs de Henri.

Sa mort.

ACTES

Qui se rapportent aux deux Articles précédens.

Année 1162.

BREF du Pape *Alexandre III.* au Roi, en lui envoyant un Cordelier nommé *Mansuatus*, pour moyenner la paix entre lui & le Roi de France. Viterbii, id. Sept. Pontificatus nostri III. Page 21.

Bref du Pape à Henri.

Année 1177.

Convention entre *Louis le Jeune* & *Henri II*, touchant l'Expédition de la Terre-Sainte. Page 50.

Traité de Henri avec Louis.

Année 1180.

Traité de Paix entre *Henri II* & *Philippe Auguste*. 4. Kal. Julii, Page 53. Près de *Gisors*.

Avec Philippe de France.

Autres ACTES du Regne de HENRI II, *qui n'ont point de rapport aux Articles précédens.*

Année 1163.

CONVENTIONS entre les deux *Henris*, Pere & Fils, d'une part; & *Theodorick* Comte de Flandre, & *Philippe* son Fils, d'autre; *Apud Doverham*. 14. Kal. April. Page 23.

Avec les Comtes de Flandre.

Les deux Rois donnent en Fief au Comte de Flandre 4000 marcs; &

100 marcs à la Comtesse ; pour lequel Fief, le Comte & son Fils sont tenus de faire Hommage.

Engagement des Seigneurs Flamands de servir Henri.

Engagement des Seigneurs Flamands, de servir *Henri*, selon les Fiefs en argent qu'ils tiennent de lui, savoir, de lui fournir dix Cavaliers pour 30 marcs. Page 27.

Ces deux Actes prouvent clairement, que c'étoit alors la coutume de recevoir de l'argent ou des pensions, en Fief.

Année 1173.

Convention sur le Mariage du Prince Jean.

Convention entre *Henri II* & le Comte de *Maurienne*, sur le Mariage du Prince *Jean* avec une Fille du Comte. Page 33.

Année 1176.

Lettre du Roi de Sicile à Henri.

Lettre de *Guillaume II* Roi de Sicile, à *Henri II.* A Palerme. 23 Août. Page 42.

Cette Lettre est sur le Mariage de *Guillaume*, avec *Jeanne* Fille de *Henri*. Le Roi de Sicile dit, qu'il n'a pas juré lui-même le Traité, parce que ce n'a pas été la coutume de ses Prédécesseurs ; mais qu'il l'a fait jurer en son nom par ses Ambassadeurs ; & qu'il l'a ratifié.

Conventions par lesquelles Henri est pris pour Arbitre.

Conventions par lesquelles *Alphonse* Roi de Castille, & *Garcias* Roi de Navarre son Oncle, prennent *Henri II* pour Arbitre & Juge de leurs differends ; ou le Roi de France, en cas que *Henri* vînt à mourir avant le Jugement. *Inter Navarres & Lucronium.* Kal. Septemb. Page 43.

Alphonse avoit épousé *Alienor*, Fille de *Henri II.*

Année 1177.

Lettre de l'Archidiacre de Bath à Henri.

Lettre de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bath, à *Henri II.* Page 45.

Il lui donne avis de l'arrivée des Ambassadeurs de Castille & de Navarre, pour terminer le Procès.

Il lui dit aussi: *Nuncii vestri à Romanâ Curiâ redierunt exonerati quidem argento, onerati plumbo.*

Sentence de Henri au sujet de la Castille & de la Navarre.

Sentence de *Henri II*, sur les differends entre les Rois de Castille & de Navarre. Page 48.

On voit dans cette Sentence le sujet du Procès, & les deux Rois acquiescerent au Jugement.

Traité de Mariage de Guillaume Roi de Sicile.

Traité de Mariage entre *Guillaume II*, Roi de Sicile, & *Jeanne* Fille de *Henri II. Mense Februario.* Page 52. A Palerme.

Année

Année 1181.

Bulle en faveur des Chevaliers du Temple. Page 54.

Année 1182.

Testament de *Henri II. Apud Waltam.* Page 57.

Testament de Henri.

REGNE DE RICHARD I.

Richard I monte sur le Trône.

LA principale matiere du Regne de *Richard I*, consiste dans l'Expédition de ce Prince à la Terre-Sainte, & dans ses dépendances & ses suites; c'est pourquoi cet Abregé ne contiendra qu'un seul Article.

1189. Quoique *Richard* eût témoigné beaucoup d'ardeur pour consommer son Mariage avec *A..x* de France, il en perdit la pensée, dès qu'il fut en son pouvoir de se satisfaire. D'un autre côté, il ne fit paroitre aucune inquiétude par rapport à *Jean* Comte de *Morton*, son Frere, quoiqu'il eût pris de ces deux articles un prétexte pour se revolter contre le Roi son Pere. Il alla d'abord rendre Hommage au Roi de France. Ensuite, il se fit couronner Duc de Normandie à Rouen; & il ne passa en Angleterre, qu'un mois après qu'il eut été couronné à Londres; il reçut une Lettre de *Philippe*, qui le sommoit de tenir son engagement par rapport à l'Expédition de la Terre-Sainte. Il n'avoit pas besoin d'être beaucoup sollicité, puisqu'il y étoit entierement résolu. Il fit des préparatifs prodigieux, & employa pour recouvrer de l'argent divers moyens, qui ne furent pas tous trop réguliers. Entre autres, il accepta dix mille marcs, que le Roi d'Ecosse lui fit offrir; moyennant quoi, il lui rendit les Places de sureté qui avoient été mises entre les mains de *Henri II*, & se désista de la Souveraineté que la Couronne d'Angleterre avoit acquise sur le Royaume d'Ecosse. Le Comte de *Morton* son Frere ayant témoigné qu'il n'étoit pas disposé a faire le voyage de la Terre-Sainte, il crut devoir s'assurer de sa fidelité, en le comblant de bienfaits. Il lui donna six Comtez considerables en Angleterre, & lui fit épouser *Havoise*, Héritiere de Glocester, quoique l'Archevêque de Cantorbery s'opposât à ce Mariage, à cause de la Parenté qu'il y avoit entre les Parties.

Il rend hommage au Roi de France.

Il passe en Angleterre,

Et fait des préparatifs pour l'Expédition de la Terre-Sainte.

Bienfaits accordez au Comte de Morton.

Mariage de ce Comte.

1190. Dès que *Richard* fut prêt, il partit avec son Armée pour se rendre en France, laissant pour Régent en Angleterre, *Longchamp* son Favori; homme de basse naissance, & Normand, mais qu'il avoit élevé à la Dignité de Chancelier, d'Evêque d'Ely, & de Légat du Pape. Ainsi, en lui confiant encore la Régence, il rendit son pouvoir parfait, tant dans l'Etat, que dans l'Eglise. Il est vrai qu'il lui donna pour Adjoint l'Evêque de *Durham*, qui avoit acheté de lui la Régence, ou plutôt le Ti-

La Régence confiée à Longchamp.

tre de Régent : car *Longchamp* ne lui permit pas de se mêler des affaires du Gouvernement. Les deux Rois de France & d'Angleterre se rencontrerent à Vezelay dans le Nivernois, & après y avoir renouvellé leur alliance, & fait quelques Règlemens pour le voyage, ils marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se séparerent ; *Philippe* prit la route de Genes, & *Richard* alla droit à Marseille, où il avoit envoyé sa Flotte. Mais en arrivant à cette Ville, il trouva que la Flotte n'y étoit pas encore arrivée ; ce qui lui fit prendre la résolution de freter quelques Vaisseaux pour se rendre plutôt à Messine, où étoit le Rendez-vous général des Croisez. Sa Flotte l'ayant joint à l'embouchure du Tibre, il continua son voyage jusqu'à Messine, où le Roi de France étoit déja arrivé. Les deux Monarques passerent l'Hiver en Sicile ; & pendant le séjour qu'ils y firent, il s'y passa certaines choses, dont il est nécessaire de dire un mot.

Richard passe en France.

Et puis en Sicile.

Querelle touchant la succession du Royaume de Sicile.

Roger Roi de Sicile, avoit laissé deux enfans légitimes, savoir, *Guillaume* & *Constance* ; & un Bâtard nommé *Tancrede*. *Guillaume*, qui fut surnommé *le Mauvais*, succéda au Roi son Pere, & *Constance* fut Religieuse à Palerme. A *Guillaume le Mauvais* succeda *Guillaume le Bon* son Fils, qui épousa *Jeanne* Fille de *Henri II*, & Sœur de *Richard*. *Guillaume le Bon* étant mort sans Enfans, le Pape *Clement III* prétendit être en droit de disposer du Royaume de Sicile, parce que c'étoit un Fief de l'Eglise ; mais *Tancrede* s'étant fait élire par le Peuple, se mit en possession du Trône. *Celestin III*, Successeur de *Clement*, eut les mêmes prétentions que son Prédécesseur ; & pour arracher la Couronne à *Tancrede*, il donna le Royaume de Sicile à l'Empereur *Henri IV*, de la Maison de *Souabe*, & lui fit épouser *Constance* Fille du Roi *Roger*, âgée de cinquante ans, après avoir fait enlever cette Princesse du Monastere de Palerme. De ce Mariage, naquit deux ans après, un Fils nommé *Frideric*, non-obstant l'âge de *Constance*, qui pour prévenir tout soupçon, voulut accoucher en public. Comme *Jeanne*, Reine Douairiere de Sicile & Sœur de *Richard*, s'étoit un peu trop remuée en faveur du Pape, *Tancrede* l'avoit confinée dans une prison : mais à l'approche de *Richard*, il la mit en liberté.

Richard étant arrivé en Sicile, & s'étant campé tout proche de Messine, fit demander à *Tancrede*, qui résidoit à Palerme, le Douaire qui avoit été assigné à la Reine sa Sœur par le Roi son Epoux, & un Legs que ce même Roi avoit fait à *Henri II* son Beau-Pere. Comme *Tancrede* tâchoit de l'amuser par des délais, il se saisit d'un Château & d'un Monastere voisins de son Camp, & les ayant fait fortifier, il y fit porter ses munitions. Cette action fit croire à *Tancrede* que *Richard*, sous prétexte d'aller à la Terre-Sainte, étoit venu en Sicile à la sollicitation du Pape, pour lui enlever sa Couronne. Ainsi, craignant qu'il n'eût dessein de se rendre maître de Messine, il fit en sorte que les Anglois, qui alloient tous les jours dans la Ville pour leurs affaires, en furent chassez

par les Habitans. *Richard*, offensé de cet affront, en demanda satisfaction; & comme on le faisoit trop longtems attendre, il fit à l'improviste escalader les murailles, & se rendit maitre de la Ville Dès qu'il y fut entré, il fit planter ses Drapeaux dans tous les quartiers de la Ville, sans excepter ceux qui avoient été marquez pour les François, comme on en avoit aussi marqué pour les Anglois, afin de prévenir le desordre. *Philippe* se plaignit de cette espece d'affront, & les deux Rois en seroient peut-être venus à une rupture, si *Richard* ne se fût pas enfin laissé persuader de faire ôter ses Drapeaux, & de donner quelque satisfaction à *Philippe*. La suprise de Messine ayant fait connoitre à *Tancrede* qu'il n'étoit pas sûr pour lui de mécontenter *Richard*, il alla le trouver à Messine, & fit avec lui un Traité pour le satisfaire sur ses prétentions.

Richard prend Messine.

Son Traité avec Tancrede.

1191. Dans la suite *Tancrede* sema une telle dissension entre les deux Monarques Croisez, en montrant à *Richard* certaines Lettres écrites par le *Duc de Bourgogne*, & qui peut-être étoient supposées, que depuis ce tems-là, ils ne cesserent presque point de se chagriner l'un l'autre. *Philippe* fit dire à *Richard*, qu'il ne pourroit le regarder que comme un ennemi, s'il ne consommoit pas son Mariage avec la Princesse sa Sœur. *Richard* répondit, qu'il ne vouloit pas épouser une Princesse qui avoit eu un enfant du Roi son Pere, & offrit de le prouver par des Témoins, qui étoient actuellement en Sicile. Cette réponse obligea *Philippe* à se désister de sa demande, & à consentir même que *Richard* se mariât ailleurs. Mais *Richard* avoit déja pris de lui-même cette permission, en concluant son Mariage avec la Princesse *Berenguelle* de Navarre, qui devoit venir le trouver en Sicile pour consommer le Mariage. Enfin, les deux Rois se reconcilierent extérieurement : mais depuis ce tems-là, ils ne furent jamais amis. *Philippe* partit le premier de Messine, & se rendit au Siege d'*Acre*, ou *Ptolemaïde*, que les Chrétiens avoient commencé depuis quelque tems.

Tancrede sème de la dissension entre lui & le Roi de France.

Mariage de Richard.

Philippe se rend au Siege d'Acre.

Richard ne partit qu'après l'arrivée de la Reine *Alienor* sa Mere, qui lui amena la Princesse de Navarre, & qui l'ayant laissée avec lui, s'en retourna en Angleterre. *Richard* étoit si pressé de partir, qu'il mit à la voile avant que d'avoir consommé son Mariage, amenant avec lui la Reine de Sicile sa Sœur, & *Berenguelle* son Accordée. Quand il fut arrivé proche de l'Isle de Chypre, une violente tempête dispersa sa Flotte, & quelques-uns de ses Vaisseaux ayant abordé à cette Isle, furent pillez par les ordres d'*Isaac Comnene*, qui, de Gouverneur de Chypre, s'en étoit rendu Souverain, & avoit pris le Titre d'Empereur. *Richard* se vengea de cet outrage, en se rendant maitre de l'Isle de Chypre, au grand contentement des Habitans, las de la tyrannie de *Comnene*, qui tomba même entre les mains des Anglois. Après cette Expédition *Richard* remit à la voile, & se rendit devant Acre; dont le Siege fut poussé avec une nouvelle vigueur, en sorte que la Place se rendit par Capitulation. Pendant ce Siege, *Leopold* Duc d'Autriche s'étant rendu maître

Voyage de Richard.

Il se rend maitre de l'Isle de Chypre.

Prend Acre.

d'une Tour, y fit planter ses Drapeaux. *Richard* regardant cela comme une injure, y envoya des gens qui arracherent ces Drapeaux & les foulerent aux pieds. Cet affront ne fut que trop bien vengé dans la suite.

Mesintelligence & maladie des deux Rois.

Après la prise d'Acre, les aigreurs entre les deux Rois croisez se renouvellerent, par l'extréme jalousie qu'ils avoient l'un de l'autre. Ils étoient venus pour conquérir le Royaume de Jerusalem: mais *Philippe* vouloit que ce fût pour *Conrad* Marquis de *Montferrat*, & l'autre pour *Gui de Lusignan*; chacun de ces Princes ayant des prétentions sur ce Royaume, qui étoit entre les mains de *Saladin*. Ces differends firent trainer longtems les déliberations touchant la continuation de la Guerre. Après cela, les deux Rois furent attaquez d'une maladie, qui leur fit tomber les cheveux, & dont ils ne guérirent qu'avec beaucoup de peine.

Philippe s'en retourne en France.

1192. Enfin, *Philippe* voulut s'en retourner en France; & comme les deux Monarques s'étoient engagez à ne se quitter point, ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté, qu'il obtint le consentement de *Richard*. Il laissa dix-mille hommes dans la Palestine, sous le commandement du Duc de *Bourgogne*, à qui il ordonna publiquement d'obeïr au Roi d'Angleterre, comme à lui-même: mais on prétend, que ce Duc avoit un ordre secret de le traverser.

Philippe étant parti, *Richard* se mit en marche avec l'Armée des Croisez, pour aller assieger Jérusalem; mais il falloit auparavant se saisir des Villes maritimes de *Jaffa*, d'*Ascalon* & de *Césarée*, sans quoi il n'auroit pas été possible de réussir dans ce Siege. Pendant qu'il marchoit vers ces Villes, il rencontra le Sultan *Saladin*, qui l'attendoit dans un poste avantageux, avec une Armée fort supérieure en nombre à celle des Chrétiens. Comme les Croisez ne pouvoient s'approcher de Jerusalem, sans

Richard défait l'Armée de Saladin.

passer sur le ventre à cette Armée, *Richard* résolut de l'attaquer, & le fit avec tant de valeur & de succès, qu'il la mit dans une entiere déroute. Cette défaite mit *Saladin* dans la nécessité d'abandonner les Villes maritimes dont je viens de parler, après en avoir rasé les murailles. Mais comme elles étoient absolument nécessaires pour faire subsister l'Armée des Croisez pendant le Siege de Jerusalem *Richard* s'arrêta quelque tems

Il marche vers Jerusalem.

à *Jaffa*, pour les faire reparer. Cela fait, il marcha vers Jerusalem; & il eut le bonheur dans sa marche, de rencontrer une grande & riche Caravane, dont il se rendit maître, & en distribua le butin à toute l'Armée. Enfin, il arriva sur une Colline, d'où il eut la satisfaction de voir la Ville de Jerusalem. Mais comme tout le Païs des environs manquoit de fourage, il se vit obligé de remettre le Siege au Printems suivant. Dans cet

Départ & mort du Duc de Bourgogne.

intervalle, le Duc de *Bourgogne* quitta l'Armée des Croisez avec ses Troupes Françoises, pour s'en retourner en Europe; mais il mourut à Acre, pendant que ses Troupes s'embarquoient. D'un autre côté, le Marquis de *Montferrat*, qui commandoit un Corps de Troupes Italiennes, fit entendre à *Richard*, qu'il ne prétendoit point contribuer à la Conquête du Royaume de Jerusalem, qui lui appartenoit légitimement,

mais qui étoit destiné à *Guy de Lusignan* son Concurrent. Le Duc d'*Autriche* se retira aussi fort mécontent de l'affront qu'il avoit reçu de *Richard* au Siege d'Acre. Ces contretems obligerent *Richard* à se désister du dessein d'assieger Jerusalem, & à faire avec *Saladin* une Trève de trois ans, après quoi il résolut de s'en retourner en Europe. Avant que de partir, il fit assembler les Chefs de l'Armée, afin d'élire un Général pour commander les Troupes qui devoient demeurer dans la Palestine. Le choix tomba sur le Marquis de *Montferrat* : mais ce Prince ayant été assassiné peu de tems après, par les ordres du *Vieil de la Montagne* qui s'étoit rendu fameux par de pareils coups, *Richard* fit élire *Henri* Comte de *Champagne*, & lui fit épouser la Veuve du Marquis, qui lui porta en Dot la Couronne titulaire de Jerusalem. Cependant, comme *Richard* avoit pris des engagemens avec *Guy de Lusignan*, il le récompensa par le don de l'Isle de Chypre, qu'il avoit vendue aux Chevaliers du Temple, mais dont il les dépouilla, parce qu'ils en tyrannisoient les Habitans.

Assassinat du Marquis de Montferrat.

Richard n'ayant plus rien à faire en ce Païs-là, alla s'embarquer à Acre. Lorsqu'il fut arrivé proche de l'Isle de Corfou, il fut porté par la tempête au fond du Golfe de Venise, où il fit naufrage tout proche d'Aquilée, la Galiotte sur laquelle il étoit s'étant brisée contre un rocher. Il eut pourtant le bonheur de se sauver : mais s'étant engagé dans les Etats du Duc d'*Autriche*, il y fut reconnu, & poursuivi de si près, qu'on lui enleva d'abord plusieurs personnes de sa suite. Enfin, comme il tâchoit de donner le change à ceux qui le poursuivoient, il arriva à un Village proche de Vienne, où il fut arrêté, & livré par le Duc d'*Autriche* à l'Empereur, qui le demanda. Il seroit trop long d'entrer ici dans le détail de toutes les duretés que l'Empereur fit essuyer à son Prisonnier. 1193. Il suffira de dire en deux mots, qu'il le retint quinze mois en prison : qu'il le fit conduire à Haguenau où la Diete de l'Empire étoit assemblée, & où, comme si les Princes Allemands avoient été les légitimes Juges, il l'accusa de divers crimes contenus en six Articles. I. Il prétendit que *Richard* avoit fait Alliance avec *Tancrede*, pour maintenir cet Usurpateur sur le Trône de Sicile. II. Il l'accusa d'avoir recherché les occasions de se brouiller avec le Roi de France, pour mettre des obstacles à la prise de Jerusalem. III. D'avoir injustement dépouillé un Prince Chrétien, du Royaume de Chypre. IV. D'avoir fait un affront sanglant au Duc d'*Autriche*, pendant le Siége de Ptolemaïde. V. D'avoir fait assassiner le Marquis de *Montferrat*. VI. D'avoir trahi les intérêts des Chrétiens, en faisant une Trève avec *Saladin*. *Richard*, sans reconnoitre la compétence des Juges, se défendit sur ces accusations, d'une maniere dont les Princes de la Diete furent satisfaits. Mais cela n'empêcha pas que, pour obtenir sa liberté, il ne se vît obligé de s'engager à payer une Rançon de cent-cinquante-mille Marcs d'argent, savoir, cent-mille comptant, & de donner des Otages pour le reste. De plus, il promit de donner en Mariage *Alienor de Bretagne* sa Niece, au

Retour de Richard de la Terre-Sainte

Son naufrage.

Il est livré à l'Empereur.

Sa Rançon.

Fils ainé du Duc d'*Autriche*. Pour le dédommager en quelque maniere, l'Empereur lui fit présent du Royaume d'Arles, & voulut le couronner en cette qualité, quoique depuis longtems, les Empereurs n'eussent sur cet ancien Royaume que des prétentions surannées. Enfin, *Richard* retourna en Angleterre, après une absence de près de quatre ans, dont il avoit passé quinze mois en prison. Il faut présentement dire un mot de ce qui s'étoit passé en Angleterre, pendant son absence.

Son retour en Angleterre.

Caractere de Longchamp.

J'ai déja dit, qu'en partant d'Angleterre, *Richard* avoit laissé la Régence du Royaume à *Longchamp*, qui étoit en même tems, Chancelier, Evêque d'Ely, & Légat du Pape. Cet homme se conduisit avec tant de hauteur & de fierté dans son Administration, que les Conseillers nommez par le Roi pour l'assister, se virent obligez de se plaindre au Prince *Jean* Comte de *Morton*, & de se mettre sous sa protection. *Jean* se servit utilement de cette occasion, pour s'introduire dans le Gouvernement, dont le Roi son Frere ne lui avoit fait aucune part; & s'étant uni avec les Barons, il chassa *Longchamp* du Royaume. Ensuite, il fit plusieurs démarches pour s'assurer de la Couronne, en cas que le Roi vînt à mourir dans son Voyage. Cette précaution lui paroissoit nécessaire, à cause des justes prétentions que pouvoit avoir le jeune *Arthur*, Duc de Bretagne, Fils de *Geoffroi* son Frere ainé.

Longchamp chassé du Royaume.

La nouvelle de la prison de *Richard* ne fut pas plutôt venue en Angleterre, que *Jean* fit paroitre l'envie qu'il avoit de lui enlever la Couronne. Mais par les soins d'*Alienor* leur Mere, il se fit une association entre les Barons, pour maintenir les Droits du Roi. Cela fut cause que *Jean*, après divers efforts inutiles pour séduire les Seigneurs Anglois, fit Alliance avec *Philippe-Auguste*, qui n'avoit pas moins d'envie que lui, de profiter de cette occasion pour s'emparer des Provinces que les Anglois possedoient en France. Il assiégea même Rouen: mais il fut contraint de lever le Siége. Ces deux Princes liguez firent tous les efforts possibles pour empêcher que *Richard* ne fût mis en liberté. Ils offrirent à l'Empereur des sommes qui tenterent tellement ce Prince avare, qu'encore qu'il eût donné sa parole, & fait un Traité avec *Richard*, il voulut se retracter. Mais les Princes d'Allemagne lui ayant fait connoitre, qu'il ne violeroit pas impunément une promesse dont ils s'étoient rendus garans, il n'osa retenir son Prisonnier.

Alliance du Prince Jean avec Philippe de France.

Sentence donnée contre lui.

1194. Dès que *Richard* fut en Angleterre, il fit donner contre son Frere une Sentence, qui confisquoit tous ses Biens, & le déclaroit incapable de succéder à la Couronne: mais dans la suite, il lui pardonna.

Richard lui pardonne.

Guerre & Trève avec la France.

1195. Cependant *Richard*, brûlant d'envie de se venger de *Philippe*, fit de grands préparatifs pour porter la Guerre en France: mais il fut prévenu par son Ennemi, qui assiégea *Verneuil*, dont pourtant il ne put se rendre maitre. Cette Guerre, qui dura trois ou quatre ans avec des succès divers, dont le détail seroit ici assez inutile, fut interrompue par une Trève de cinq ans.

1199. Quelque tems après, *Richard* ayant appris qu'un Gentilhomme Limousin avoit trouvé dans sa Terre un Trésor caché, demanda ce Trésor, prétendant qu'il lui appartenoit, comme Souverain du Païs Limousin, qui étoit une dépendance de la Guyenne. Le Gentilhomme ne voulant point s'en dessaisir, se refugia dans le Château de *Chaluz*, appartenant au Vicomte de *Limoges*, où *Richard* alla l'assiéger. Pendant qu'il faisoit le tour de la Place pour la reconnoître, il fut blessé à l'épaule d'un coup d'Arbalête, dont il mourut quelques jours après. Il avoit fait en Sicile un Testament, en faveur d'*Arthur* Duc de Bretagne son Neveu : mais il en fit un autre avant sa mort, dans lequel il nommoit le Prince *Jean* son Frere pour son Héritier.

Mort & Testament de Richard.

ACTES

du Regne de RICHARD I.

Année 1189.

LETTRE de *Philippe-Auguste* à *Richard*, pour le sommer d'exécuter leurs Conventions touchant le Voyage de la Terre-Sainte. Datée au mois d'Octobre. Page 63.

Lettre de Philippe à Richard, sur le voyage de la Terre-Sainte.

Nouvelles Conventions entre *Philippe* & *Richard*, sur le même sujet. Page 63. A Nonancourt.

Conventions sur le même sujet.

Chartre de *Richard I*, par laquelle il se désiste de sa Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse. A Cantorbery, le 5. Décembre. Page 64.

Chartre par laquelle Richard se désiste de sa Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse.

Præterea, quietavimus omnes Factiones quas bonus Pater noster Henricus Rex Angliæ, per novas Cartas, & per captionem suam extorsit : Ita videlicet, ut Nobis faciat integrè & pleniarè, quidquid Rex Scotiæ Macolmus frater ejus Antecessoribus nostris de jure fecit & facere debuit.

...... *Reddidimus etiam ei ligantias Hominum suorum quas Pater noster de illo habuit per captionem suam ; & quæ forte per oblivionem retentæ & inventæ fuerint, eas penitus carere viribus præcipimus. Sæpe dictus verò Gulielmus Rex ligius Homo noster deveniat, de omnibus terris, de quibus Antecessores sui Antecessorum nostrorum ligii Homines fuerint, & Nobis atque Hæredibus nostris fidelitatem juravit.*

Ordonnances de *Richard* sur le Voyage de la Terre-Sainte. Page 65.

Ordonnances sur le voyage de la Terre-Sainte.

Qui hominem in navi interfecerit, cum mortuo ligatus projiciatur in mari.

Si autem ad terram eum interfecerit, cum mortuo ligatus infodiatur.

Si quis cultellum extraxerit, aut alium ad sanguinem percusserit, pugnum perdat.

Si palmâ percusserit, tribus vicibus mari mergatur.

Si quis seriò convitia aut odium Dei injecerit, quot vicibus ei conviciatus fuerit, tot uncias argenti ei det.

Latro autem tondeatur ad modum Campionis, & pix bulliens supra caput ejus effundatur; & pluma pulvinaris supra caput ejus excutiatur, ad cognoscendum eum; & in primâ terrâ quâ navis applicuerit, projiciatur.

Année 1190.

Traité entre Richard & Tancrede Roi de Sicile.

Traité entre *Richard I*, & *Tancrede* Roi de Sicile. Page 66.

Ut verò pax ista & fraterna dilectio, tam multiplici quam arctiori vinculo convertatur, prædictis Curiæ Vestræ Magnatibus, id ex parte vestrâ tractantibus, Domino disponente, condiximus inter Arthurium egregium Ducem Britanniæ karissimum nepotem nostrum, & Hæredem, si fortè sine prole Nos obire contigerit, & Filiam vestram, matrimonium in Christi nomine contrahendum, ut cum illa ad nubiles annos pervenerit.... aut si Celsitudini Vestræ placuerit, eam infrà annos nubiles desponsari, prædictus Nepos noster, juxta beneplacitum vestrum, id faciet, si Summus Pontifex dispensare voluerit....

...Si autem Nobis sine Hærede decedentibus, ipse ad Regnum nostrum hæreditario jure pervenerit, ei (Filiæ) dotarium designamus de Regno nostro, quale antiquum & consuetum dotarium Reginarum Angliæ.

Richard reconnoît qu'il a reçu de *Tancrede* vingt-mille onces d'Or, & s'engage à les restituer, si le Mariage ne s'accomplit pas; en quoi il se soumet au Jugement du Pape.

Lettre de Richard au Pape.

Lettre de *Richard* au Pape. Du 11 Novembre, près de Messine. Page. 68.

Il lui fait part du Traité qu'il a fait avec *Tancrede*, & répéte la clause ci-dessus, en parlant d'*Arthur: Et Hæredem si fortè sine prole*, &c.

Cela fait voir qu'en ce tems-là il ne faisoit aucune difficulté, que s'il venoit à mourir sans Enfans, *Arthur* ne dût être son Héritier; & néanmoins, étant au lit de la mort, il institua *Jean* son Frere.

Année 1191.

Traité de Richard avec Philippe de France.

Traité fait à Messine, entre *Philippe-Auguste* & *Richard I*, Messanæ; mense Martio. Page 69.

- *Prædicto Regi (Ricardo) bono corde, & bonâ voluntate concedimus, quod à modo liberè quamlibet voluerit ducat uxorem, nonobstante illâ conventione inter Nos & Ipsum factâ, de Sorore nostrâ Adelaïs, quam debebat ducere in uxorem.*

...... Et si Rex Angliæ haberet duos Masculos aut plures, voluit & concessit, quod major natu teneat in capite de Nobis, totum id quod tenere debet à Nobis, citra mare Angliæ; & alius tenebit à Nobis in capite, unam ex tribus Baroniis, videlicet Dominium Normaniæ, aut Dominium Andegaviæ & Canomaniæ, aut Dominium Aquitaniæ & Pictaviæ.

...... Ipse

...... *Ipse autem concessit, quod de Terra Sancti Egidii Comitis* (1) *nihil de cætero occupabit, ultrà quod diximus, quamdiu Comes S. Egidii in Curiâ nostrâ sufferre justitiam voluerit aut poterit.*

...... *Concessit etiam Nobis Rex Angliæ, quod infrà primum mensem à reditu suo, remittet in Franciam sine contradictione aliquâ & impedimento, Adelais Sororem nostram, sive vivi, sive mortui fuerimus.*

Année 1192.

Lettre de l'Empereur au Roi de France.

Lettre de l'Empereur *Henri VI*, à *Philippe-Auguste* Roi de France. *Apud Rhetiensie*. V. Kal. Januarii. Page 70.

Il lui fait part de la nouvelle de la prise de *Richard*, & de la maniere dont il fut pris. Après que *Richard* eut fait naufrage dans l'Istrie proche d'Aquilée, le Comte de *Gortze* le poursuivit, & prit huit de ses Chevaliers. Ensuite *Richard* se rendit à un Bourg de l'Archevêché de Saltzbourg, où *Frideric de Botesvcwe* lui prit six Chevaliers. Après cela, *Leopold* Duc d'Autriche mit des Gardes dans tous les chemins, & prit *Richard* dans un Village proche de Vienne.

Ceci peut servir à faire comprendre, que selon les apparences, *Richard* prit le chemin de Vienne pour donner le change à ceux qui le poursuivoient.

Lettre du Vieil de la Montagne, au Duc d'Autriche.

Lettre du *Vieil de la Montagne* (2) au Duc d'*Autriche*. Au Château de Messiat, au milieu du mois de Septembre, l'an cinquième du Pape *Alexandre*. Page 71.

Il justifie *Richard* du meurtre du Marquis de *Monferrat*, & avoue que c'est lui-même qui l'a fait assassiner au milieu de *Tyr*, parce que le Marquis avoit fait tuer un de ses Freres, que la tempête avoit poussé à Tyr.

Si *La Montagne* n'étoit pas Chretien, comme tous les Auteurs en conviennent, la date de cette Lettre, l'*an cinquième du Pontificat d'Alexandre*, peut faire soupçonner qu'elle est supposée.

Année 1193.

Lettres de la

Trois Lettres de la Reine *Alienor* au Pape, pour le prier de s'employer

(1) Le Comté de Toulouse. RAP. TH.

(2) Mr. *de Rapin* dit dans sa grande Histoire, que le *Vieil de la Montagne* étoit le nom que l'on donnoit au Chef des *Chassins*, Peuple qui habitoit aux environs d'*Antioche*, & que les François nommoient *Assassins*, & le Traducteur Anglois de cette Histoire a observé dans une Note sur cet endroit, que ces assassins étoient une Secte de Mahometans, qui occupoient six Villes près d'*Antaradus*, en Syrie : qu'ils étoient toujours prêts à assassiner quelque Prince que ce fût, à qui le *Vieil de la Montagne* leur ordonnoit d'aller ôter la vie, & à exécuter les entreprises les plus desesperées. WHAT.

Reine Alienor au Duc d'Autriche.

pour procurer la liberté à *Richard*. Pages 72, 74, & 76.

Les Lettres sont fortes, & pleines de reproches au Pape, sur sa froideur.

Lettre de l'Archidiacre de Bath à l'Archevêque de Mayence.

Autre de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bath, à l'Archevêque de Mayence, sur le même sujet. Page 78.

Lettre de Richard à la Reine Mere.

Lettre de *Richard I* étant en prison, à la Reine sa Mere, & aux Justiciers d'Angleterre. *Apud Haguenau*. XIII. Kal. Maii. Page 80.

Il demande 70000 marcs d'argent pour payer sa rançon, & ordonne qu'on tienne un compte exact de l'argenterie qu'on prendra des Eglises, aussi-bien que de ce que chaque Baron donnera, afin qu'il puisse connoitre la bonne volonté de chacun, & qu'on tienne prêts les Otages.

Quem autem in nostrâ necessitate promptum inveniemus, amicum in suis necessitatibus Nos reperiet, & remuneratorem; gratiusque Nobis erit, si quis in absentiâ nostrâ, in aliquo Nobis subveniat, quam si in præsentiâ nostrâ in duplo quis Nobis subveniret.

Accord entre Philippe & les Ambassadeurs d'Angleterre.

Accord entre *Philippe-Auguste* & les Ambassadeurs d'Angleterre, envoyez en France pendant la prison de *Richard*. *Actum Meduncæ*, VIII Idus Julii. Page 81.

Les Ambassadeurs promettent, au nom de *Richard*, de payer à *Philippe* vingt-mille marcs, & de lui remettre quatre Châteaux pour sûreté de cette somme.

Ils promettent que le Prince *Jean* ne sera point recherché pour avoir violé la promesse qu'il avoit faite à *Richard*, de ne retourner point en Angleterre.

Il y a aussi quelque chose par rapport à *Jean*, que je n'entends pas. Savoir : *Si homines Regis Angliæ poterunt monstrare, quod Comes Joannes juraverit ad perquirendum pecuniam ad liberationem Regis Angliæ.*

Les Historiens ont dit que *Richard*, avant que de partir, avoit stipulé avec *Jean*, que pendant son absence il se tiendroit en Normandie, sans remettre le pied en Angleterre; mais qu'ensuite, il l'avoit dispensé de cette obligation. Il paroit pourtant dans cet Acte, que *Jean* étoit toujours obligé.

Lettre de Richard à l'Archevêque Hubert.

Lettre de *Richard* à *Hubert*, Archevêque de Cantorbery. A Spire, le 22 Septembre, page 83.

Il lui dit, que l'Empereur a fixé le Lundi après Noël, pour le mettre en liberté; & que le Dimanche suivant, il sera couronné Roi de Provence. *Vigiliâ Beati Thomæ Apostoli.*

Lettre de l'Empereur aux Anglois.

Lettre de l'Empereur *Henri IV* aux Anglois. *Apud Thealusam*, page 84.

Il leur donne avis, qu'il a fixé un jour pour mettre *Richard* en liberté, & un autre pour le faire couronner Roi de Provence. *Nostra siquidem est voluntatis præfatum Dominum vestrum, sicut amicum nostrum specialem, promovere, & magnificentius honorare.*

Conventions en-

Conventions entre l'Empereur & *Richard*. Page 84.

tre l'Empereur & Richard.

1. Les Ambassadeurs de l'Empereur iront en Angleterre avec ceux du Roi. On leur comptera cent-mille Marcs d'argent, qui seront cachetez; & les gens du Roi en seront chargez jusqu'à ce que l'argent soit arrivé sur les Terres de l'Empire, en sorte que s'il se perd avant ce tems là, la perte sera pour le Roi. Ensuite, il sera remis aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui en seront seuls chargez. De plus, le Roi donnera encore cinquante-mille Marcs d'argent, poids de Cologne, à l'Empereur & au Duc d'*Autriche*; & au défaut d'argent, il donnera soixante Otages à l'Empereur pour trente-mille Marcs, & sept au Duc d'*Autriche* pour vingt-mille Marcs.

2. Si le Roi d'Angleterre veut exécuter ce à quoi il s'est autrefois engagé envers l'Empereur, concernant le Duc de Saxe, l'Empereur le tiendra quitte des 60000 Marcs, & s'obligera d'en payer 20000 au Duc d'*Autriche*.

3. Le Roi sera mis en liberté, immédiatement après que l'Empereur aura reçu les 100000 Marcs, & que le Roi aura donné les Otages.

4. Le Roi d'Angleterre s'oblige par Serment, de donner la Sœur d'*Arthur* Duc de Bretagne, en Mariage en Fils du Duc d'*Autriche*, & de la faire mener sur les Terres de l'Empire. Que si le Duc refuse de la recevoir, le Roi sera quitte de son Serment.

5. S'il refuse d'accomplir son engagement par rapport au Duc de Saxe, il sera tenu de payer les 50000 Marcs, sept mois après son arrivée en Angleterre.

Année 1194.

Bref du Pape à l'Evêque de Verone.

Bref du Pape *Célestin* à l'Evêque de Verone. *Romæ.* Id Jun. Pontific. IV. Page 88.

Il lui donne commission d'ordonner de sa part au Duc d'*Autriche*, de renvoyer les Otages Anglois, & de faire restitution à *Richard*. Après que le Duc aura obéi, il lui est ordonné d'aller faire la Guerre aux Infideles dans la Palestine, autant de tems que *Richard* a été détenu en prison.

Il faut remarquer, que pendant tout le tems que *Richard* fut en prison, le Pape ne fit pas la moindre démarche en sa faveur, comme il paroit par les Lettres d'*Aliénor* indiquées ci-dessus. Mais dès que ce Prince fut arrivé en Angleterre, le Pape parut s'intéresser beaucoup pour lui.

Chartre de Richard en faveur des Rois d'Ecosse.

Chartre de *Richard I*, en faveur des Rois d'Ecosse. Du 17 Avril. Page 87. A Winchester.

Cette Chartre contient certains Privileges accordez aux Rois d'Ecosse, quand ils se trouveront en Angleterre.

Traité avec Philippe.

Traité entre *Philippe-Auguste* & *Richard I*, conclu entre Gaillon & Val-Rodelle. Page. 91.

Lettre à l'Evêque de Durham.

Lettre de *Richard I* à l'Evêque de *Durham*. Du 30 Septembre. Page 96. A Dangu.

Le Roi donne avis à l'Evêque, d'un avantage qu'il a remporté sur le Roi de France proche de Gisors. Il dit que le Roi de France avoit avec lui 300 Chevaliers avec leurs Ecuyers, *& Communibus suis*; & qu'ayant été poussé jusqu'à Gisors, le Pont rompit sous lui. Il ajoute : *Rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveria, & viginti milites submersi sunt. Nos autem ibi cum unâ lanceâ prostravimus Matheum de Montmorency, & Alanum de Rusci, & Fulconem de Gilerval, & captos detinuimus, & benè capti sunt gentes usque ad centum milites.*

Cette Lettre peut servir à redresser les Historiens Anglois & François, dont les uns exagerent cet avantage comme une grande Victoire, & les autres en parlent comme d'une bagatelle.

Année 1198.

Bref du Pape Innocent au Duc d'Autriche.

Bref du Pape *Innocent III* au Duc d'*Autriche*. III. Kal. Junii, Pontif I. Page 102.

Leopold Duc d'*Autriche*, qui avoit arrêté *Richard*, étoit mort, & avoit ordonné à son Fils & Successeur de renvoyer les Otages Anglois. Le Pape ordonne au Fils par ce Bref, d'exécuter la volonté de son Pere, sous peine d'Excommunication.

Autre Bref à l'Archevêque de Magdebourg

Autre Bref du même Pape à l'Archevêque de Magdebourg. II. Kal. Junii. Page. 103.

Il lui ordonne de solliciter le Duc de *Souabe*, Frere & Héritier du défunt Empereur *Henri VI*, à faire restitution au Roi d'Angleterre.

Autre Bref.

Bref du Pape *Innocent*, qui confirme le Statut de *Richard*, par lequel il ordonne que les secours qu'on a tirez des Eglises pour le délivrer de sa prison, ne soient pas tirez à conséquence pour l'avenir. V. Kal. Octob. Page 104. *Perusa.*

REGNE DE JEAN,

Surnommé SANS-TERRE.

QUOIQUE *Richard* eût institué *Jean* son Frere, son Héritier universel, le Droit de *Jean* n'étoit pas incontestable. *Arthur* Duc de Bretagne son Neveu, Fils de *Geoffroi*, son Frere ainé, ne manquoit pas de raisons plausibles pour lui disputer, & la Couronne d'Angleterre, & les Provinces de France, dont la Succession de *Richard* étoit composée. Pour ce qui regarde l'Angleterre, il n'y avoit ni Loi, ni Règlement, ni Préjugé, depuis la Conquête, qui pût établir un Droit fixe pour la Succession à la Couronne, comme je l'ai fait voir au commencement de cet Extrait. Par conséquent, les Droits de *Jean* & d'*Arthur* étoient également soutenus par de puissantes raisons. Quant aux Provinces de France, savoir,

la *Normandie*, la *Guyenne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, *Touraine*, l'*Anjou*, le *Maine*, il y a beaucoup d'apparence que le Droit, par rapport à la Succeſſion, y étoit mieux règlé qu'en Angleterre: mais comme c'étoient des Fiefs de la Couronne de France, il étoit apparent que *Philippe-Auguſte*, comme Souverain, prétendoit être en droit de décider la queſtion entre les deux Concurrens, & qu'il ſe règleroit plutôt ſur ſon intérêt, que ſur la Juſtice. Si ce Procès avoit dû être décidé régulierement, & dans toutes les formes, les Juges y auroient ſans doute trouvé de grandes difficultez. Mais *Jean* ne trouvant pas à propos de commettre ſes Droits à un Jugement de cette nature, aima mieux ſuivre une autre route. Ce Prince ſe trouvant en France lorſque *Richard* ſon Frere mourut, envoya d'abord en Angleterre *Hubert* Archevêque de Cantorbery, & *Guillaume Marshal*, qui étoient avec lui, pour diſpoſer les eſprits des Anglois en ſa faveur. Ces deux Seigneurs qui lui étoient dévouez, étant aidez du crédit de la Reine *Alienor* qui ſe déclara pour *Jean*, travaillerent avec tant d'ardeur à gagner les Grands & le Peuple, qu'ils réuſſirent enfin, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, dans ce qu'ils avoient entrepris. Ce ne fut pas en faiſant décider la queſtion qu'il pouvoit y avoir entre *Jean* & *Arthur*, par un Jugement des Etats, ou du Parlement; mais en gagnant les uns après les autres, ceux qui auroient pu s'oppoſer à l'élevation de *Jean* ſur le Trône. C'eſt ainſi que *Guillaume le Roux*, *Henri I*, & *Etienne*, avoient agi pour réuſſir dans leurs deſſeins.

Meſures qu'il prit pour s'aſſurer la Couronne.

Ardeur de ſes Amis à le ſervir.

Pendant que les amis de *Jean* le ſervoient utilement en Angleterre, il travailloit de ſon côté à s'aſſurer la poſſeſſion des Provinces de France qui faiſoient partie de la Succeſſion de *Richard*. Le premier pas qu'il fit pour cela, fut de gagner *Robert de Turnham*, qui lui livra les Tréſors du feu Roi qu'il avoit en garde, avec les deux importantes Places de *Chinon & Saumur*, dont il étoit Gouverneur; mais cela ne ſuffiſoit pas. Le Gouverneur d'*Angers* avoit déja livré ſa Place au Duc de Bretagne; les Seigneurs de Poitou, de Touraine, d'Anjou, du Maine, étoient tous diſpoſez à reconnoitre ce jeune Prince pour leur Souverain; & il y avoit beaucoup d'apparence que *Philippe* le favoriſeroit auſſi, puiſqu'il ne pouvoit qu'être avantageux à la France, que ces Provinces fuſſent ſéparées de la Couronne d'Angleterre. *Jean* ne pouvant pourvoir à tout dans un même tems, s'attacha à ce qu'il y avoit de plus preſſé, c'eſt-à-dire, à ſe faire reconnoitre par la Normandie, dont les Habitans étoient encore incertains du parti qu'ils devoient prendre. Pour cet effet, il ſe ſervit des Tréſors qu'il avoit en main, pour gagner les principaux Normands; & en même tems il leva une Armée, avec laquelle il alla faire le Siege du *Mans*, qui avoit pris le parti d'*Arthur*. Dès qu'il fut maitre de cette Ville, il en fit raſer les murailles, & traita les Habitans avec beaucoup de ſévérité. Cet exemple acheva de déterminer les Normands, qui craignant un ſemblable ſort, ſe hâterent de reconnoitre *Jean* pour leur Duc, & le couronnerent à Rouen. Cela fait, il ſe hâta de paſſer en Angleterre, où

Il met la main ſur les Tréſors du feu Roi.

Prend le Mans & en fait raſer les murailles.

Couronnement de Jean en Normandie.

Et en Angleterre.

tout étoit disposé à le recevoir. Peu de jours après, il fut couronné, après que l'Archevêque de Cantorbery eut fait un discours à l'Assemblée, dans lequel il fit entendre, que *Jean* ne parvenoit à la Couronne que par Election; & parce qu'étant de la Race Royale, il avoit été trouvé digne de commander aux Anglois. Ce Prélat ne s'exprima sans doute de cette maniere, que pour éviter d'entrer dans la discussion du Droit de *Jean*, qui étoit trop douteux pour pouvoir en faire un solide fondement de son élevation sur le Trône.

Remarque de l'Archeveque de Cantorbery sur ce sujet.

Son retour en France, où la Duchesse de Bretagne se met sous la protection de Philippe.

Jean ne fit qu'un petit séjour en Angleterre, après avoir été couronné; étant pressé de s'en retourner en France, où *Philippe* avoit rompu la Trève de cinq ans qu'il avoit faite avec *Richard*. *Constance*, Mere d'*Arthur*, lui avoit déja livré toutes les Places dont elle pouvoit disposer, & s'étoit mise avec le Prince son Fils, sous sa protection, & entre ses mains. Ainsi, sous prétexte d'agir pour *Arthur*, *Philippe* avoit repris les armes, & s'étoit emparé d'Evreux, & de toute la Province du Maine. *Jean* étant arrivé à Rouen, y leva une Armée, qui devint bientôt fort nombreuse, par les Troupes qu'on lui amenoit de tous côtez. Mais *Philippe* lui fit perdre un tems qui lui étoit précieux, en lui demandant une Trève de cinquante jours, qui lui fut aisément accordée; *Jean* s'imaginant que la terreur de ses armes avoit réduit son Ennemi à faire cette démarche, & que bientôt il lui demanderoit la Paix. Cependant, il laissa disperser son Armée, qui n'étoit presque composée que de Volontaires. Mais au-lieu de la Paix à quoi il s'attendoit, *Philippe*, dans une entrevue qu'il eut avec lui, demanda pour *Arthur* toutes les Provinces de France que *Richard* avoit possédées, & pour lesquelles il avoit déja reçu l'*Hommage* de ce jeune Prince. Cette demande ayant été rejettée, la Guerre commença incontinent.

Trève de 50. jours.

La Guerre recommence.

Mort de la Sœur du Roi.

Dans ce même tems, *Jeanne* Reine Douairiere de Sicile, qui avoit épousé en secondes noces le Comte de Toulouse, mourut à Rouen, où elle étoit allée pour y voir le Roi son Frere. Pendant que *Jean* s'amusoit à faire les funerailles de sa Sœur, *Philippe* faisoit des progrès dans l'Anjou, & s'emparoit des Places qui avoient pris le parti de *Jean*: mais sur quelque mécontentement qu'il donna au Gouverneur du Duc de Bretagne, ce jeune Prince, avec la Duchesse sa Mere, & son Gouverneur, alla se jetter entre les bras du Roi son Oncle. Ce Coup imprévu auroit pu rompre les mesures du Roi de France; mais peu de tems après, la Duchesse conçut contre *Jean* des soupçons qui l'engagerent à remener le Duc son Fils à *Philippe*. Malgré tout cela, les affaires de *Jean* se trouvoient dans une heureuse situation. Il avoit fait alliance avec l'Empereur *Othon* son Neveu, & avec le Comte de Flandre; & dans le même tems, la Guyenne se déclara pour lui. Cela fut cause que *Philippe*, qui se trouvoit pressé d'un autre côté, demanda la Paix. Elle se conclut à l'avantage de *Jean*, à qui *Philippe* sacrifia les intérêts du Duc de Bretagne, en s'engageant à ne donner aucun secours à ce Prince. Pour amener *Philippe* à ce point,

Constance & Arthur retournent vers Jean, & ensuite vers Philippe.

Bon état des affaires de Jean.

Son Traité avec la France.

Jean promit de ceder pour un certain tems au Prince *Louis* son Fils, l'Auvergne & le Berry, & de donner une Dot de vingt-mille marcs à *Blanche de Castille* sa Niece, que ce même Prince devoit épouser. *Arthur* étant ainsi abandonné de son Protecteur, ne se trouva plus en état de résister au Roi son Oncle, qui se mit en possession de toute la Succession de *Richard*, & ne lui laissa que la Bretagne. Le Mariage de *Louis* avec *Blanche* fut celebré peu de tems après, à Rouen.

Le Prince Louis marié à la Niece de Jean.

Pendant que *Jean* faisoit ces acquisitions, il devint amoureux d'*Isabeau d'Angoulême*, qui avoit été accordée par paroles de présent avec *Hugues le Brun*, Comte de *la Marche*. Sa passion fut si violente, qu'il voulut à quelque prix que ce fût l'épouser, quoique pour faire ce mariage il fallût rompre celui d'*Isabeau*, & le sien propre avec *Havoise de Glocester*. Mais la faveur & l'autorité du Pape surmonterent tous les obstacles qui s'opposoient à son bonheur.

Divorce & Mariage de Jean.

Tout lui ayant réussi selon ses souhaits, il repassa en Angleterre, & y assembla un Parlement, auquel il demanda de l'argent pour payer la Dot qu'il avoit promise à *Blanche de Castille* sa Niece. Cette demande parut fort extraordinaire, personne ne pouvant comprendre pourquoi il falloit que l'Angleterre payât le Mariage d'une Princesse Espagnole, qui épousoit un Prince François. Mais le Roi fit entendre assez clairement, qu'il ne vouloit pas être refusé; & comme c'étoit le premier subside qu'il demandoit, le Parlement l'accorda, quoique d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit très mécontent. Cependant, le Roi ayant fait plier le Parlement en cette occasion, en devint plus fier dans la suite. On prétend même qu'il commença dès-lors à travailler pour se rendre absolu, & que les Grands étant persuadez qu'il avoit ce dessein, commencerent de leur côté à penser aux moyens de s'y opposer. En effet, dès la premiere année de son Regne, il eut à essuyer des mortifications, qui pouvoient lui faire comprendre combien il auroit de peine à réussir dans ses desseins. *Geoffroi* Archevêque d'Yorck, son Frere-naturel, s'opposa de tout son pouvoir à la levée de l'argent que le Parlement venoit d'accorder au Roi; & il ne tint pas à ce Prélat inquiet, que tout le Royaume ne se soulevât. D'un autre côté, *Hubert* Archevêque de Cantorbery ayant convoqué le Synode de sa Province sans en informer le Roi, contre la coutume de ses Prédécesseurs, le Roi lui fit défendre de l'assembler : mais malgré cette défense, le Synode ne laissa pas de se tenir.

Jean demande un Subside à son Parlement.

L'Archevêque d'Yorck s'oppose à la levée du Subside.

L'Archevêque de Cantorbery tient un Synode malgré la défense du Roi.

Ce ne fut pas seulement avec le Clergé, que *Jean* eut affaire dès le commencement de son Regne. Tous les Seigneurs en général étoient mécontens. Ils ne l'avoient placé sur le Trône, que sur la promesse positive qui leur avoit été faite de sa part, qu'il les rétabliroit dans leurs privileges; & cependant, ils ne lui voyoient faire aucune démarche qui tendît à ce but. Au contraire, depuis qu'il étoit de retour en Angleterre après avoir si bien réussi en France, il prenoit une route toute opposée. Il avoit déja, comme je l'ai dit ci-dessus, exigé un Subside du Parle-

Mécontentement des Anglois.

Et en Angleterre.

Remarque de l'Archeveque de Cantorbery sur ce sujet.

tout étoit disposé à le recevoir. Peu de jours après, il fut couronné, après que l'Archevêque de Cantorbery eut fait un discours à l'Assemblée, dans lequel il fit entendre, que *Jean* ne parvenoit à la Couronne que par Election; & parce qu'étant de la Race Royale, il avoit été trouvé digne de commander aux Anglois. Ce Prélat ne s'exprima sans doute de cette maniere, que pour éviter d'entrer dans la discussion du Droit de *Jean*, qui étoit trop douteux pour pouvoir en faire un solide fondement de son élevation sur le Trône.

Son retour en France, où la Duchesse de Bretagne se met sous la protection de Philippe.

Jean ne fit qu'un petit séjour en Angleterre, après avoir été couronné; étant pressé de s'en retourner en France, où *Philippe* avoit rompu la Trève de cinq ans qu'il avoit faite avec *Richard*. *Constance*, Mere d'*Arthur*, lui avoit déja livré toutes les Places dont elle pouvoit disposer, & s'étoit mise avec le Prince son Fils, sous sa protection, & entre ses mains. Ainsi, sous prétexte d'agir pour *Arthur*, *Philippe* avoit repris les armes, & s'étoit emparé d'Evreux, & de toute la Province du Maine. *Jean* étant arrivé à Rouen, y leva une Armée, qui devint bientôt fort nombreuse, par les Troupes qu'on lui amenoit de tous côtez. Mais *Philippe* lui fit perdre un tems qui lui étoit précieux, en lui demandant une Trève de cinquante jours, qui lui fut aisément accordée; *Jean* s'imaginant que la terreur de ses armes avoit réduit son Ennemi à faire cette démarche, & que bientôt il lui demanderoit la Paix. Cependant, il laissa disperser son Armée, qui n'étoit presque composée que de Volontaires. Mais au-lieu de la Paix à quoi il s'attendoit, *Philippe*, dans une entrevue qu'il eut avec lui, demanda pour *Arthur* toutes les Provinces de France que *Richard* avoit possédées, & pour lesquelles il avoit déja reçu l'Hommage de ce jeune Prince. Cette demande ayant été rejettée, la Guerre commença incontinent.

Trève de 50. jours.

La Guerre recommence.

Mort de la Sœur du Roi.

Dans ce même tems, *Jeanne* Reine Douairiere de Sicile, qui avoit épousé en secondes noces le Comte de Toulouse, mourut à Rouen, où elle étoit allée pour y voir le Roi son Frere. Pendant que *Jean* s'amusoit à faire les funerailles de sa Sœur, *Philippe* faisoit des progrès dans l'Anjou, & s'emparoit des Places qui avoient pris le parti de *Jean*: mais sur quelque mécontentement qu'il donna au Gouverneur du Duc de Bretagne, ce jeune Prince, avec la Duchesse sa Mere, & son Gouverneur, alla se jetter entre les bras du Roi son Oncle. Ce Coup imprévu auroit pu rompre les mesures du Roi de France; mais peu de tems après, la Duchesse conçut contre *Jean* des soupçons qui l'engagerent à remener le Duc son Fils à *Philippe*. Malgré tout cela, les affaires de *Jean* se trouvoient dans une heureuse situation. Il avoit fait alliance avec l'Empereur *Othon* son Neveu, & avec le Comte de Flandre; & dans le même tems, la Guyenne se déclara pour lui. Cela fut cause que *Philippe*, qui se trouvoit pressé d'un autre côté, demanda la Paix. Elle se conclut à l'avantage de *Jean*, à qui *Philippe* sacrifia les intérêts du Duc de Bretagne, en s'engageant à ne donner aucun secours à ce Prince. Pour amener *Philippe* à ce point,

Constance & Arthur retournent vers Jean, & ensuite vers Philippe.

Bon état des affaires de Jean.

Son Traité avec la France.

Jean promit de ceder pour un certain tems au Prince *Louis* son Fils, l'Auvergne & le Berry, & de donner une Dot de vingt-mille marcs à *Blanche de Castille* sa Niece, que ce même Prince devoit épouser. *Arthur* étant ainsi abandonné de son Protecteur, ne se trouva plus en état de résister au Roi son Oncle, qui se mit en possession de toute la Succession de *Richard*, & ne lui laissa que la Bretagne. Le Mariage de *Louis* avec *Blanche* fut celebré peu de tems après, à Rouen.

Le Prince Louis marié à la Niece de Jean.

Pendant que *Jean* faisoit ces acquisitions, il devint amoureux d'*Isabeau d'Angoulême*, qui avoit été accordée par paroles de présent avec *Hugues le Brun*, Comte de *la Marche*. Sa passion fut si violente, qu'il voulut à quelque prix que ce fût l'épouser, quoique pour faire ce mariage il fallût rompre celui d'*Isabeau*, & le sien propre avec *Havoise de Glocester*. Mais la faveur & l'autorité du Pape surmonterent tous les obstacles qui s'opposoient à son bonheur.

Divorce & Mariage de Jean.

Tout lui ayant réussi selon ses souhaits, il repassa en Angleterre, & y assembla un Parlement, auquel il demanda de l'argent pour payer la Dot qu'il avoit promise à *Blanche de Castille* sa Niece. Cette demande parut fort extraordinaire, personne ne pouvant comprendre pourquoi il falloit que l'Angleterre payât le Mariage d'une Princesse Espagnole, qui épousoit un Prince François. Mais le Roi fit entendre assez clairement, qu'il ne vouloit pas être refusé; & comme c'étoit le premier subside qu'il demandoit, le Parlement l'accorda, quoique d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit très mécontent. Cependant, le Roi ayant fait plier le Parlement en cette occasion, en devint plus fier dans la suite. On prétend même qu'il commença dès-lors à travailler pour se rendre absolu, & que les Grands étant persuadez qu'il avoit ce dessein, commencerent de leur côté à penser aux moyens de s'y opposer. En effet, dès la premiere année de son Regne, il eut à essuyer des mortifications, qui pouvoient lui faire comprendre combien il auroit de peine à réussir dans ses desseins. *Geoffroi* Archevêque d'Yorck, son Frere-naturel, s'opposa de tout son pouvoir à la levée de l'argent que le Parlement venoit d'accorder au Roi; & il ne tint pas à ce Prélat inquiet, que tout le Royaume ne se soulevât. D'un autre côté, *Hubert* Archevêque de Cantorbery ayant convoqué le Synode de sa Province sans en informer le Roi, contre la coutume de ses Prédécesseurs, le Roi lui fit défendre de l'assembler: mais malgré cette défense, le Synode ne laissa pas de se tenir.

Jean demande un Subside à son Parlement.

L'Archevêque d'Yorck s'oppose à la levée du Subside.

L'Archevêque de Cantorbery tient un Synode malgré la défense du Roi.

Ce ne fut pas seulement avec le Clergé, que *Jean* eut affaire dès le commencement de son Regne. Tous les Seigneurs en général étoient mécontens. Ils ne l'avoient placé sur le Trône, que sur la promesse positive qui leur avoit été faite de sa part, qu'il les rétabliroit dans leurs privileges; & cependant, ils ne lui voyoient faire aucune démarche qui tendît à ce but. Au contraire, depuis qu'il étoit de retour en Angleterre après avoir si bien réussi en France, il prenoit une route toute opposée. Il avoit déja, comme je l'ai dit ci-dessus, exigé un Subside du Parle-

Mécontentement des Anglois.

ment. De plus, dans un voyage qu'il avoit fait du côté du Nord, il avoit extorqué de grandes sommes de quelques Provinces, sous prétexte de punir certaines malversations, qui s'étoient commises dans ses forêts. Enfin, il donnoit un grand sujet de mécontentement à son Peuple, en débauchant des Femmes & des Filles, sans aucun égard pour les Familles les plus distinguées. Tout cela donnant de grands soupçons aux Barons du Royaume, quelques-uns d'entre eux s'assemblerent secrettement, & s'engagerent à se soutenir mutuellement. En même tems, ils résolurent de saisir la premiere occasion qui se présenteroit, pour faire connoitre au Roi qu'ils ne prétendoient point se soumettre à un pouvoir absolu.

Les Barons s'engagent à s'opposer au Roi.

Quelque tems après, les Poitevins ayant fait quelque démarche qui donnoit lieu de croire qu'ils avoient dessein de se revolter, *Jean* résolut de les aller châtier, & fit sommer tous les Vassaux de la Couronne de se rendre à Portsmouth, pour l'accompagner en France. Mais les Barons lui firent dire, qu'ils n'obeïroient point à cet ordre, à moins qu'il n'exécutât ses engagemens par rapport à leurs Privileges. *Jean* regardant ce refus comme une Rebellion, il se mit incontinent à la tête de quelques Troupes, & sans leur donner le tems de se reconnoitre, il se saisit de quelques-uns de leurs Châteaux. Comme ils n'avoient encore pris aucunes mesures pour opposer la force à la force, ils se virent contraints de promettre qu'ils se rendroient à Portsmouth, & de lui donner leurs Enfans en Otage. Quand ils furent arrivez au Rendez-vous, le Roi les dispensa de ce voyage, moyennant deux marcs d'argent pour chaque Fief. Ensuite il se rendit en Normandie, avec peu de Troupes.

Ils refusent de l'accompagner en France.

Jean les attaque & les oblige à se soumettre.

Dès qu'il fut arrivé à Rouen, *Philippe* souhaita d'avoir avec lui une Conference, dans laquelle ils confirmerent le dernier Traité qu'ils avoient fait ensemble. *Philippe* lui fit toutes les caresses possibles, & l'engagea même à l'aller voir à Paris, où il lui donna tant de marques d'une parfaite estime, & d'une sincere amitié, que *Jean* le regarda comme le meilleur de ses Amis; en quoi il se trompa beaucoup, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Entrevue de Jean & de Philippe.

J'ai rapporté jusqu'ici, le plus brievement qu'il m'a été possible, ce qui se passa dans les deux premieres années du Regne de *Jean*: mais ce n'est pas-là ce qu'il y a de plus considerable. C'est dans la suite de ce Regne qu'on trouve trois évenemens importans, qui en font toute la matiere, & dont je ferai trois Articles séparez. Le premier contiendra les Affaires que *Jean* eut avec *Philippe-Auguste*. Le second, celles qu'il eut avec le Pape *Innocent III*; & le troisième, sa querelle avec ses Barons.

Les trois principaux évenemens de ce Regne.

Avant que de passer à ces trois Articles, j'indiquerai ici les Actes qui se trouvent dans le Recueil sur les deux premieres années de ce Regne.

Année

Année 1199.

Engagement de *Jean*, de payer 2125 Marcs d'argent prêtez à *Richard* par des Marchands de Plaisance. A Rouen le 25 Août. Page 115.

Engagement de Jean, de payer pour Richard.

Année 1200.

Acte par lequel *Hugues le Brun* Comte de la *Marche*, & *Raoul* Comte d'*Augi*, se déclarent Hommes-liges du Roi *Jean*. A Caen, le 28 Janvier. Page 116.

Hommes-liges du Roi Jean.

Autre semblable, du Vicomte de *Thouars*. Page. 117.

Traité de Paix entre *Philippe-Auguste* & *Jean*. A Gâleton.... Mai. Page 117.

Son Traité avec Philippe de France.

Praterea dedit nobis Rex Angliæ 20 millia Marcarum sterlingarum; ad pondus & legem in quo fuerunt, vid. 13 solidos & 4 denarios pro Marcâ, propter Rechatum nostrum, & propter feoda Britanniæ quæ Nos ipsi demisimus. Ipse verò recipiet Arthurum in Hominem, ita quòd Arthurus Britanniam tenebit de Rege Angliæ.

In conventionibus istis cum Rege Angliæ, habemus conventionem, quod ipse Othoni nepoti suo nullum auxilium faciet, nec per gentem, nec per se, nec per alium, nisi per consilium & consensum nostrum.

...... De Arthuro sic erit, quod Rex Angliæ non minuet eum nec de feudo nec de dominio Britanniæ citra mare, nisi per rectum judicium Curiæ suæ.

Année 1201.

Acte par lequel *Leolyn Ap-Jorworth*, Gallois, se déclare Homme-lige du Roi *Jean*. V. Id. Jul. Anno Regis Johannis III. Page. 123.

Autre Homme-lige de Jean.

Conventions entre *Jean* & la Reine *Berenguelle* de Navarre, Veuve de *Richard I.* A Chinon, le 20 Août. Page 124.

Conventions entre Jean & la Reine Berenguelle de Navarre.

Jean lui assigne une Pension annuelle de mille Marcs, chaque Marc de 13 sous 4 deniers sterling.

Chartre de D. *Sanche*, Roi de Navarre, par laquelle il déclare qu'il fait Alliance avec le Roi *Jean*, contre tous, excepté le Miramolin d'Afrique. A Chinon, le 14 Octobre. Page 126.

Alliance entre Jean & le Roi de Navarre.

Ce fut de ce meurtre, vrai ou prétendu, que *Philippe* prit occasion de faire citer *Jean* à la Cour des Pairs; & sur le refus qu'il fit de comparoitre, il fit confisquer toutes les Terres que *Jean* possedoit en France, & dans l'espace de deux ou trois ans, il lui enleva la Normandie & toutes les autres Provinces, excepté la Guyenne. Il n'est nullement nécessaire de parler en détail de cette Guerre, dans laquelle *Jean* se défendit si mal, qu'il s'attira un mépris universel, & particulierement celui des Anglois, qui lui fut très funeste dans la suite.

Jean cité à la Cour des Pairs.

Les Terres qu'il possedoit en France confisquées.

Jean perd la Normandie & plusieurs autres Provinces par sa faute.

1205. Enfin, *Jean* sembla reprendre courage, & vouloir faire quelque effort pour recouvrer le Poitou. Mais comme il étoit sur le point de s'embarquer, l'Archevêque de *Cantorbery*, & Guillaume *Marshall* comte de *Pembroke*, l'en détournerent en lui représentant qu'il alloit trop s'exposer, puisqu'il n'avoit aucune Place en Poitou pour le recevoir. Dès qu'il fut de retour à Londres, il se repentit d'avoir suivi ce conseil; & supposant sans fondement, que ces deux Seigneurs avoient agi au nom & de la part de tous les autres, il punit cette prétendue faute, en exigeant de la Noblesse des Taxes, qu'elle ne croyoit pas qu'il eût droit de lui imposer, & dont elle fut très mécontente. 1206. L'année suivante, il mena une Armée en Poitou, & recouvra une partie de cette Province. Mais dans le tems qu'il faisoit le plus de progrès, il consentit à une Trève de deux ans, après laquelle il ne fut plus en état de continuer la Guerre, à cause des affaires qu'il eut avec le Pape, dont je parlerai dans l'Article suivant.

Il veut reparer ces pertes, mais est détourné de ce dessein.

Il recouvre une partie du Poitou, & fait une Trève.

ACTES

Sur le premier Article.

Année 1141.

Sommation à *Arthur*, Duc de Bretagne, de venir rendre Hommage au Roi *Jean*, *Apud Andel.* 27 Martii. Page 128.

Demande du Roi à l'Ordre de Cîteaux, d'une Subvention pour la Guerre contre la France. Du 11 Décembre. Page 132.

Sommation à Arthur de rendre Hommage à Jean.

Demande à l'Ordre de Citeaux, d'une Subvention contre la France.

Année 1153.

Chartre qui établit le Douaire d'*Isabelle d'Angoulême*, Femme de *Jean*. A Porchester. Du 5 Mai. Page 134.

Douaire de la Reine Isabelle.

ARTICLE II.

Affaires de JEAN *avec le Pape.*

Quelques Moines de l'Ordre de S. Augustin élisent un Archevêque de Cantorbery.

HUBERT Archevêque de Cantorbery étant mort en 1205, un petit nombre de Moines du Monastere de S. Augustin se rendirent au milieu de la nuit à l'Eglise, où ils élurent *Reginald* leur Sous-Prieur: mais ils tinrent cette Election secrete, ayant dessein de la faire confirmer par le Pape, avant que le Roi & les autres Moines en fussent informés. Pour cet effet, ils firent en sorte que *Reginald* fut député pour aller solliciter à Rome certaine affaire qui regardoit la Communauté. Mais ce Moine indiscret, ayant pris le Titre d'Archevêque de Cantorbery dès qu'il eut passé la Mer, le Roi en fut averti, & ne doutant point que tout le Monastere ne fût complice de cet attentat, menaça les Moines, qui ne purent l'appaiser qu'en élisant pour Archevêque l'Evêque de Norwich, à sa recommandation. Cette Election étant faite, le Roi mit le Prélat élu en possession du Temporel de l'Archevêché, & le Monastere députa au Pape pour le faire confirmer. Mais *Innocent III* trouva plus à propos de casser les deux Elections déja faites, & de contraindre les Moines députés d'élire le Cardinal *Langton*, Anglois, qui se trouvoit alors à Rome. Non-seulement il confirma cette derniere Election, qu'il avoit extorquée des Députés par son autorité; mais il voulut même sacrer le nouvel Archevêque de sa propre main. C'est-là le sujet de la grande brouillerie qu'il y eut entre *Jean* & *Innocent*, qui dura plusieurs années. Je ne prétends pas m'engager à faire ici un récit exact de tout ce qui se passa pendant cette fameuse Querelle. Il me semble, que pour l'intelligence des Actes qui s'y rapportent, il suffira d'en parcourir les principales circonstances.

Jean les menace.

Nouvelle Election.

Moines envoyez à Rome pour obtenir la confirmation du Pape, qui casse les deux Elections, & en fait une troisieme.

Le Pape voulant soutenir ce qu'il avoit fait, se contenta d'abord d'insinuer doucement au Roi, à quoi il s'exposeroit, s'il prétendoit s'y opposer. C'est ce qu'il fit en lui adressant un Bref, dans lequel il lui donnoit l'explication mysterieuse de quatre Anneaux qu'il lui envoyoit, montés de différentes pierres, dont chacune avoit sa signification particuliere. Mais de peur que *Jean* ne comprît pas assez bien ce qu'il vouloit lui faire entendre, il lui adressa un Bref, pour l'exhorter sans détour, à reconnoitre le Cardinal *Langton* pour Archevêque; & en même tems, il ordonna aux Evêques Suffragans de le recevoir en cette qualité. *Jean*, choqué de la conduite du Pape, & se persuadant qu'il agissoit de concert avec les Moines de S. Augustin, les chassa tous de leur Monastere, & les bannit du Royaume. Ensuite, il écrivit au Pape une Lettre pleine de reproches, à laquelle le Pape repondit d'une maniere douce en apparence, mais très mortifiante pour le Roi. Enfin, *Innocent* voyant le Roi obstiné à ne vouloir point reconnoitre *Langton*, mit le Royaume en Interdit; & l'année

Le Pape envoye au Roi une Lettre avec quatre Anneaux.

Il exhorte le Roi & les Moines à reconnoitre le Cardinal Langton pour Archevêque.

Jean bannit les Moines de S. Augustin du Royaume.

Lettre du Roi au Pape.

Réponse de celui-ci.

Le Royaume mis en interdit, & le

suivante, il excommunia le Roi : mais il differa de publier l'Excommunication. Comme *Jean* n'étoit ni aimé, ni estimé de ses Sujets, le Pape eut un beau champ pour faire valoir son Autorité ; d'autant plus que dans le même tems le Roi exerçoit des violences, qui n'étoient pas propres à mettre les Grands & le Peuple dans ses interêts. Cependant, comme le Pape ne vouloit jouer qu'à jeu sûr, il voulut, avant que d'aller plus loin, s'assurer si la fermeté du Roi étoit feinte ou véritable. Dans cette vue, il envoya deux Nonces en Angleterre, sous prétexte de vouloir travailler à un Accommodement avec le Roi : mais ce n'étoit que pour sonder s'il étoit véritablemen tresolu à soutenir la querelle. *Jean* fut la dupe de ces Nonces. Après qu'ils lui eurent témoigné que le Pape souhaitoit passionnément de terminer cette brouillerie par les voyes de la douceur, il en fit paroître beaucoup de joye, & leur fit de si grandes avances, qu'ils s'apperçurent aisément, que dans la disposition où il se trouvoit, le Pape obtiendroit tout ce qu'il voudroit exiger de lui. Ils rejetterent donc ses offres, & ayant rompu la Négociation, ils publierent l'Excommunication, & se retirerent. Peu de tems après, le Pape délia les Sujets de *Jean* de leur Serment de fidélité. *Jean* se trouvant dans cette fâcheuse situation, leva une Armée, sous prétexte de vouloir porter la Guerre dans le Païs de Galles, se persuadant, que pendant qu'il seroit armé, les efforts du Pape seroient inutiles : mais ayant reçu des avis secrets, qu'il seroit trahi par ses propres Troupes, il les congédia, & se retira dans Londres. Peu de tems après, le Pape le déposa solemnellement, & commit l'exécution de la Sentence à *Philippe-Auguste*, qui accepta la commission, & fit des préparatifs prodigieux pour l'exécuter. *Jean* en fit aussi de son côté, & les deux bords de la Mer se trouverent couverts de Troupes.

Roi excommunié.

Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre.

Ces Nonces rejettent les avances du Roi Jean,

Et publient l'Excommunication contre lui.

Jean leve une Armée qu'il congédie peu de tems après.

Pendant que l'Armée de France se préparoit à s'embarquer, un Légat du Pape, nommé *Pandolphe*, arriva en Angleterre, après avoir passé par la France, où il avoit exhorté *Philippe* à se comporter en véritable Champion de l'Eglise. Dans les Conférences qu'il eut avec *Jean*, il lui représenta, que vraisemblablement, il alloit être accablé par les puissantes forces que la France mettoit sur pied ; & que ses propres Sujets, qui feignoient de vouloir le servir, n'attendoient que l'occasion de le livrer à ses Ennemis. Cet avis, qui s'accordoit avec ceux qu'il avoit déja reçus, le mit dans un embarras, dont il ne fut pas difficile au Légat de s'appercevoir. Alors *Pandolphe* feignant d'avoir pitié de son sort, lui représenta, qu'il n'avoit qu'une seule ressource, qui étoit de se mettre sous la protection du Pape, seule capable de le soutenir : mais que pour l'obtenir, il faloit qu'il s'engageât à faire tout ce qui lui seroit ordonné par le Pape, qui, comme un bon Pere, ne demandoit pas sa mort, mais sa conversion. *Jean* qui avoit pris l'allarme, & qui se croyoit effectivement réduit à la nécessité de se soumettre, ou au Pape, ou au Roi de France, aima mieux ceder au premier, & promit d'obéir aveuglément au Pontife. *Pandolphe* s'étoit d'abord contenté de lui faire entrevoir certaines conditions dont son Absolution

Arrivée de Pandolphe Légat du Pape en Angleterre.

Pandolphe offre à Jean la protection du Pape.

Jean promet d'obeïr au Pontife.

dépendoit, comme, de reconnoitre *Langton* pour Archevêque, de rappeller les Bannis, de faire une entiere restitution à l'Eglise, & d'en payer comptant huit-mille livres sterling. Ainsi *Jean*, qui ne soupçonnoit rien de plus, promit par Serment d'obéïr au Pape, se persuadant que son Serment étoit relatif aux conditions dont on lui avoit parlé. Mais dès qu'il se fut engagé, le Légat lui fit entendre, qu'il y avoit encore une condition nécessaire pour obtenir la Paix de l'Eglise. C'étoit de résigner sa Couronne au Pape. La démarche que *Jean* venoit de faire, & qui étoit connue de tout le monde, ayant entierement aliéné de lui les cœurs de ses Sujets, il ne se trouva plus en état de refuser ce qu'on demandoit de lui. Ainsi, dès le lendemain, s'étant rendu à l'Eglise de Douvre, avec tous les Ornemens Royaux, il les mit entre les mains de *Pandolphe*, en présence du Peuple qui assistoit à ce spectacle. Ensuite il signa une Chartre, dans laquelle il reconnoissoit, que sans y être forcé, & uniquement en vue d'expier ses péchés, il résignoit au Pape le Royaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande; ajoutant, que c'étoit du consentement des Barons, quoiqu'ils n'eussent pas été consultés. Le Légat garda trois jours la Couronne, après quoi il la rendit au Roi, comme une marque signalée de la bonté du Pontife. Mais il fallut que *Jean* se reconnût Vassal du Pape, & qu'il lui rendît Hommage; en s'engageant de plus, à lui payer une redevance de mille livres sterling tous les ans, savoir, sept-cens pour l'Angleterre, & trois-cens pour l'Irlande. Dès qu'il eut fait cette démarche, il ne fut plus regardé que comme un Prince indigne de porter cette Couronne, qu'il venoit de résigner si lâchement.

Jean résigne sa Couronne au Pape.

Et lui rend hommage.

Pandolphe ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, retourna promptement en France, & ordonna de la part du Pape à *Philippe*, de quitter les armes, puisque le Roi d'Angleterre étoit devenu un Fils obéïssant de l'Eglise. *Philippe*, surpris de ce changement, refusa d'abord d'obéïr à cet ordre. Il voulut même engager ses Vassaux qui étoient avec lui, à lui promettre par Serment qu'ils ne l'abandonneroient point, quand même il seroit excommunié. Mais le Comte de *Flandre* s'y opposa hautement, & dit, qu'il seroit bien plus à propos de rendre au Roi *Jean* ce qu'on lui avoit enlevé en France, que d'ajouter une nouvelle injustice, en lui enlevant encore sa Couronne. *Philippe*, choqué de la hardiesse du Comte de *Flandre*, résolut de le châtier, d'autant plus qu'il espéroit d'intimider par-là ses autres Vassaux. Dans cette vue, il fit marcher son Armée dans la *Flandre*, où il fit d'abord des progrès considerables. Mais *Jean* ayant envoyé sa Flotte au secours du Comte de *Flandre*, le Comte de *Salisbury*, qui la commandoit, surprit celle de *Philippe*, & la détruisit entierement. On prétend qu'en cette occasion, *Philippe* perdit plus de quatre-cens Vaisseaux. Ce succès imprévu l'obligea à se retirer, & en même tems à se désister de ses desseins, tant à l'égard de la *Flandre*, qu'à l'égard de l'Angleterre.

Pandolphe ordonne à Philippe de quitter les armes.

Philippe refuse d'obeïr, & tâche d'engager ses Vassaux à l'assister.

Le Comte de Flandre s'oppose à ce dessein.

Philippe tourne ses armes contre lui.

Flotte de Philippe défaite par celle d'Angleterre.

Mais d'un autre côté *Jean*, enflé de cet avantage, & voulant en profi-

Jean veut por-

ter, résolut de porter la Guerre en France. Pour cet effet, il fit sommer les Barons de se rendre à Porstmouth pour l'accompagner : mais ils refuserent d'obéir, jusqu'à ce qu'il fût délié de son Excommunication. Il fallut donc attendre l'arrivée de *Langton* & des Ecclésiastiques bannis, auxquels le Roi avoit envoyé des Sauf-conduits. *Langton* étant arrivé, fit prêter au Roi un Serment extraordinaire, par lequel il s'engageoit à proteger la Sainte-Eglise; à rétablir les Loix d'*Edouard le Confesseu*; à faire rendre la Justice par les Cours ordinaires, & non pas par des Jugemens arbitraires, comme il avoit fait jusqu'alors; à rendre aux Communautés & aux Particuliers leurs Libertés & leurs Privileges; à réparer avant la Fête de Pâques, tous les dommages qu'il avoit causez. Après cela, le Roi confirma la Chartre de Résignation qu'il avoit donnée à *Pandolphe*, & reçut son Absolution.

ter la Guerre en France.

Les Barons refusent de le faire jusqu'à ce qu'il soit délié de son Excommunication.

Langton arrive & fait prêter un Serment au Roi.

Il absout ce Prince.

Jean se croyoit au-dessus de ses affaires, puisqu'il étoit assuré de la protection du Pape. Mais il ne tarda pas longtems à connoitre qu'elle ne lui étoit pas d'une grande utilité. Il se brouilla bien-tôt après avec les Barons, ainsi qu'on le verra dans l'Article suivant; & les Barons ayant fait une Association contre lui, il se vit dans la nécessité d'implorer le secours du Pape, qui envoya d'abord un Légat en Angleterre. Mais ce Légat ne voulut rien faire en faveur du Roi, avant qu'il eût résigné une seconde fois sa Couronne au Pape, & fait expédier une nouvelle Chartre plus étendue que la premiere. Après cela il leva l'Interdit qui avoit subsisté jusqu'alors, & déchargea le Roi, pour une somme très modique, de la restitution à laquelle il s'étoit engagé.

Les Barons s'associent contre lui.

Arrivée d'un autre Légat, auquel le Roi résigne une seconde fois sa Couronne.

Levée de l'Interdit.

ACTES

Qui se rapportent au second Article.

Année 1205.

Bref d'*Innocent III* au Roi *Jean*, en lui envoyant quatre Anneaux. Page 139.

Bref du Pape au Roi Jean.

Année 1206.

Traité de Trève pour deux ans, entre *Philippe* & *Jean*. A Thouars, le 26 Octobre. Page 141.

Trève avec Philippe.

Année 1207.

Bref d'*Innocent III* à *Jean*. A Viterbe. III. Non. Sept. Page 142. Il l'exhorte à rendre justice à la Reine *Perenguelle* sa Belle-Sœur.

Autres Brefs du Pape au Roi.

Autre du même au même, touchant l'Election d'*Etienne Langton*. Anno Pontific. V. Page 143.

Année 1208.

Autre aux Seigneurs Anglois.

Autre du même aux Seigneurs Anglois, sur le même sujet. Page 147. A Rome.

Vos igitur, quorum fidem atque prudentiam Regis & Regni necessitates debent efficaciter experiri, sic in articulo mali hujus, intentioni præfati Regis occurratis fideliter & prudenter, ut non patiamini vos & Regnum ejus in illam perturbationem induci, quâ (quod absit) de facili nequeat expediri.

Nos enim qui pro justitiâ causæ hujus, si forsitan expediret, certare usque ad mortem nullatenus vitaremus, à defensione libertatis Ecclesiasticæ manum Apostolicam retrahere non disponimus, quæ profecto abbreviata non est, imo per Dei Gratiam, sic extenta, quod in quem fuerit aggravata, spiritualiter & temporaliter, ingens pondus oppressionis inducere valebit in ipsum.

Année 1280.

Autre au Roi en faveur de la Reine Berenguelle.

Bref d'*Innocent III* à *Jean*, en faveur de la Reine *Berenguelle*, XII. Kal. Febr. Pontif. II. Page 152.

Engagement du Roi d'Ecosse à l'égard du Roi Jean.

Engagement du Roi d'Ecosse, de payer à *Jean* quinze-mille marcs, & de lui donner ses deux Filles en Otage. A Northampton, le 7 Août. Page 155.

Jean voulant être armé pendant sa brouillerie avec le Pape, chercha querelle au Roi d'Ecosse, & leva une Armée pour lui faire la Guerre. C'est ce qui produisit cet engagement de la part du Roi d'Ecosse.

Année 1213.

Bref menaçant du Pape au Roi.

Bref menaçant d'*Innocent III* à *Jean*, au sujet de son Excommunication. Page 165.

Conditions d'accommodement proposées par le Pape.

Conditions d'Accommodement proposées par le Pape. Kal. Martii, Pontific. XV. Page 166.

« 1. Que *Jean* s'engagera par serment à obeïr au Pape, dans tous les » Articles pour lesquels il a été excommunié.

» 2. Qu'il recevra en grace l'Archevêque *Langton*, & tous les autres » Exilez.

» 3. S'il manque de parole, il perdra la garde des Eglises vacantes, » & le droit de Patronage sur toutes les Eglises d'Angleterre.

» 4. Il envoyera un Saufconduit en forme de Lettres-Patentes, à l'Archevêque, & à tous les autres Exilez, avant qu'ils rentrent en Angleterre.

» 5. Il fera une restitution entiere de toutes choses, sans rien excepter.

» 6. Il

» 6. Il payera huit-mille livres sterling, incontinent après l'arrivée de » celui qui viendra l'absoudre de la part du Pape, & diverses autres som- » mes à divers Evêques.

» 7. Il rendra tous les biens meubles & immeubles, saisis sur les Evê- » ques, Ecclésiastiques, & Eglises.

» 7. Il revoquera toutes les Sentences données, tant contre les Laï- ques, que contre les Ecclésiastiques ».

Instructions du Pape à *Pandolphe* & à *Durand*. Page 167.

Instructions du Pape à ses Légats.

Ces Instructions sont conformes aux Conditions de l'Acte précédent. Mais il n'y est point parlé de la Résignation de la Couronne. Apparemment, cet Article étoit réservé pour des Instructions secretes.

Conventions entre Jean & le Comte de Hollande.

Conventions entre *Jean* & le Comte de *Hollande*. A Londres, le 29 Mars. Page 168.

Le Comte se déclare Homme-lige du Roi, & promet de le secourir.

Paix entre Jean & l'Eglise.

Forme de la Paix entre *Jean* & l'Eglise. A Douvres, le 13 Mai. Page 170.

Ceci est conforme aux Conditions marquées ci-dessus.

Sauf-conduit pour le Cardinal Langton, &c.

Sauf-conduit pour le Cardinal Archevêque, & autres. *Apud Templum de Ewel*, 24 Maii. Page 171.

Acte par lequel Jean résigne sa Couronne.

Acte par lequel *Jean* résigne sa Couronne au Pape. A Londres dans l'Eglise de S. Paul, le 3 Octobre. Page 176.

C'est ici la Seconde Résignation, la premiere ayant été faite à Douvre.

Ordre du Pape de brûler les Lettres impétrées contre le Roi.

Ordre du Pape au Cardinal de *Tusculum* son Légat, de brûler toutes les Lettres impétrées contre le Roi *Jean*. Romæ XI. Kal Novemb. Pontif. XVI. Page 180.

Année 1214.

Trève avec la France.

Traité de Trève entre *Philippe* & *Jean*. A Chinon .... Septembre. Page 192.

Jusqu'à Pâque de l'année 1215, & de-là en avant pour cinq ans.

Lettre de l'Ambassadeur de Jean à Rome.

Lettre de *Guillaume Maucler*, Ambassadeur de *Jean* auprès du Pape. Page 184.

Il lui donne avis, que les Barons se sont plaints au Pape.

Engagement de Jean envers l'Archevêque.

Engagement de *Jean*, de payer tous les ans à l'Archevêque douze-mille marcs, jusqu'à ce que la restitution soit complette. A Anjou, le 17 Juin. Page 187.

Ordre d'extirper quelques Hérétiques.

Ordre du Roi au Senéchal de Guyenne, d'extirper certains Hérétiques. A Londres, le 20 Novembre. Page 195.

ARTICLE III.

Affaires de JEAN *avec ses Barons.*

Causes du mécontentement des Barons.

LORSQUE les Barons d'Angleterre avoient consenti à l'élevation de *Jean* sur le Trône, malgré les prétentions du Duc de *Bretagne*, ce n'avoit été que sur les assurances qu'on leur avoit données de sa part, qu'il les rétabliroit dans leurs Privileges, pour lesquels les Rois précédens, depuis la Conquête, n'avoient pas eu beaucoup d'égards. Mais quand il fut sur le Trône, il ne témoigna pas la moindre envie d'observer ses promesses. Cela fit naitre des soupçons dans l'esprit des Grands, & ces soupçons se changerent en une espece de certitude, quand on le vit en diverses occasions, exercer un Pouvoir arbitraire, dont tous les Grands souhaitoient passionnément de se voir délivrez. D'un autre côté, sa conduite ne contribua pas à lui attirer l'amour & l'estime de ses Sujets. La dissolution de son Mariage avec *Havoise de Glocester*, l'indolence avec laquelle il se vit enlever ses Provinces de France, le meurtre du Duc de *Bretagne* son Neveu, la double Résignation de sa Couronne au Pape, & la servitude à laquelle il l'avoit soumise; enfin, la hauteur avec laquelle il traitoit, aussi bien les Seigneurs, que le reste de ses Sujets, l'avoient rendu odieux & méprisable aux Grands & au Peuple. Cette disposition parut favorable aux Barons pour se faire rétablir dans leurs Privileges, & ils résolurent d'en profiter. Il y a beaucoup d'apparence, que le Cardinal *Langton*, avant que de partir de Rome, étoit entré dans ce Complot, s'il n'en étoit pas lui-même l'auteur. Sans cela il est difficile de comprendre, qu'avant que de donner l'Absolution au Roi, il eût affecté de lui faire prêter le Serment dont j'ai parlé ci-dessus, dans lequel il y avoit diverses choses qui n'avoient aucun rapport à sa querelle avec le Pape. Il n'est point du tout vraisemblable, qu'il eût reçu un pareil ordre du Pontife, qui étant devenu souverain Seigneur de l'Angleterre, ne pouvoit trouver aucun avantage à étendre les Privileges des Anglois. Quoi qu'il en soit, le dessein des Barons éclata immédiatement après que *Jean* eut reçu l'Absolution. Ils avoient déja refusé de l'accompagner en France; & quand son Absolution leur eut ôté ce prétexte, ils en trouverent un autre, sur ce qu'ayant fait un long séjour à Portsmouth, ils avoient dépensé l'argent qu'ils avoient préparé pour la Campagne. Le Roi, choqué de ce refus, voulut les châtier : mais *Langton* s'y opposa hautement, & menaça d'excommunier tous ceux qui prendroient les armes avant que l'Interdit fût levé. Cette menace obligea *Jean* à se désister de son entreprise.

Jean veut châtier les Barons. Menace de Langton.

Langton fait voir aux Barons la Chartre de

Peu de tems après, *Langton* ayant recouvré une copie authentique de la Chartre que *Henri I* avoit autrefois accordée à ses Sujets, assembla les

principaux Barons, & leur ayant fait voir cette Chartre, il les exhorta fortement à la faire valoir, & à profiter de la foiblesse du Roi, pour faire rétablir leurs anciens Privileges. Les Barons virent avec plaisir cette Chartre, qui confirmoit les Libertés dont les Anglois avoient joui sous la domination des Rois Saxons, & firent une Confédération pour la faire confirmer, & pour se soutenir réciproquement. *Jean* en ayant été informé, & en appréhendant les suites, implora la protection du Pape, & prit la Croix, comme s'il eût eu dessein d'aller combattre les Infideles. Ce fut à cette occasion, que le Pape envoya en Angleterre un Légat, qui obligea le Roi à résigner une seconde fois sa Couronne au Pape, & qui ne fit autre chose en sa faveur, que de lever l'Interdit sous lequel le Royaume gémissoit depuis plusieurs années. Mais *Jean* crut que c'étoit assez d'avoir fait voir aux Barons, que la faveur du Pape ne lui manqueroit pas au besoin. Ainsi, croyant avoir suffisamment pourvu à sa sûreté, il se rendit à La Rochelle avec une nombreuse Armée, & recouvra le Poitou avec assez de facilité, parce que le Roi de France étoit occupé ailleurs. De-là, il marcha dans l'Anjou; mais le Prince *Louis*, Fils de *Philippe*, l'arrêta tout court, sans que *Jean* osât lui présenter la Bataille, parce qu'il se vit abandonné des Poitevins. Ensuite, la nouvelle de la Bataille de *Bovines*, que *Philippe* venoit de gagner contre l'Empereur & le Comte de Flandre, ayant fait comprendre à *Jean* qu'il auroit bien-tôt cet Ennemi sur les bras, il demanda une Trève, qu'il lui fut accordée pour cinq ans.

Henri I.

Ligue des Barons contre le Roi.

Jean implore la protection du Pape.

Il résigne une seconde fois sa Couronne.

Il porte la Guerre en France & recouvre le Poitou.

Le Prince Louis arrête ses progrès.

Victoire de Philippe à Bovines.

Jean obtient une Trève.

Cette Trève ne procura quelque repos à *Jean*, que pour le jetter dans de plus grands troubles. Il avoit chez lui des Ennemis domestiques, qui n'étoient pas moins à craindre que le Roi de France. Les Barons, comme je l'ai déja dit, étoient résolus de profiter de la conjoncture favorable que leur offroit le mépris universel du Peuple pour le Roi, & la situation où il se trouvoit par rapport aux Puissances étrangeres. Ils savoient bien, que *Jean* ne trouveroit que peu de Partisans dans le Royaume : qu'il ne pouvoit esperer aucun secours, ni de la France, ni de l'Ecosse; encore moins de l'Empereur son Neveu, & du Comte de *Flandre*, qui venoient d'être accablez par la perte de la Bataille de *Bovines*. Dans ce dessein, ils s'assemblerent à Edmondbury, & après avoir renouvellé leur Association, ils allerent en Corps trouver le Roi, & lui présenterent une Requête très respectueuse, par laquelle ils demandoient la confirmation de la Chartre de *Henri I*, & le rétablissement des Loix Saxonnes. Le Roi, qui ne cherchoit qu'à les amuser, demanda un délai, & promit de répondre à leur Requête, à la Fête de Pâques prochaine. Pendant cet intervalle, les Barons allerent se préparer pour contraindre le Roi, s'il étoit nécessaire, de leur accorder leurs demandes; & le Roi écrivit au Pape, pour lui demander sa protection contre les Barons. Comme c'est ici une affaire d'une très grande importance, & qui eut de grandes suites, on ne sera peut-être pas fâché de voir ici en peu de mots, en quoi consistoit le Droit

Association des Barons pour le recouvrement de leurs Libertez.



des Barons, & les raisons sur lesquelles le Roi pouvoit se fonder pour rejetter leur demande.

Examen des prétentions du Roi & des Barons.

Il est très certain, quoi qu'en puissent dire certains Historiens, que *Guillaume le Conquérant* opprima beaucoup les Anglois. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ce fut par politique, ou pour les punir des fréquentes Revoltes dans lesquelles ils tomberent sous son Regne. Mais on ne peut disconvenir, qu'il n'ait ôté aux Seigneurs Anglois les Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, pour les donner à des Normands, des Bretons, ou autres, qui l'avoient servi dans sa Conquête. La violence fut poussée si loin à cet égard, qu'enfin il ne se trouva presque point de Seigneur Anglois, qui possedât un Fief tant soit peu considerable. On ne parloit alors des Loix Saxonnes réduites en un corps par *Edouard le Confesseur*, que pour s'en moquer. Si *Guillaume le Conquérant* ne les cassa pas expressément, du moins, on n'y avoit aucun égard dans les Jugemens. En ce tems-là, les nouveaux Possesseurs des Fiefs ne trouvoient nullement étrange, que le Roi usât d'un pouvoir despotique, puisque c'étoit en leur faveur. Mais quand ils se virent enfin dans une possession tranquille des Biens qui avoient appartenu au Anglois, ils commencerent à craindre que le même pouvoir Royal, qui leur avoit accordé ces Biens, ne fût aussi en droit de les en priver. Ce fut alors qu'ils souhaiterent d'être confondus avec les Anglois, & de jouïr des mêmes Privileges dont ceux-ci avoient joui sous les Rois Saxons. Les occasions se présenterent naturellement, de faire valoir cette prétention : car les trois premiers Rois qui succederent à *Guillaume le Conquérant*, n'ayant aucun Droit sur la Couronne, se virent obligez, pour monter sur le Trône, de promettre ce que les Barons vouloient exiger d'eux. Cette promesse fut mal observée par *Guillaume le Roux*. *Henri I*, qui avoit à craindre les attaques de *Robert* son Frere ainé, mit les Barons dans son parti, en leur accordant une Chartre très avantageuse : mais quand il se vit bien établi, il se dispensa de l'observer. *Etienne* se conduisit de la même maniere, & la Guerre qu'il eut à soutenir contre *Mathilde*, ne vint que du mécontentement des Barons, qui se plaignoient qu'il n'exécutoit pas ses promesses. Cependant, ces engagemens des Rois, quoique mal observez, ne laissoient pas de donner aux Barons un Droit, auquel sans cela ils n'auroient pas pu légitimement prétendre. En effet, il avoit dépendu du *Conquérant*, de leur donner les Terres qu'il avoit ôtées aux Anglois, sans y attacher les Privileges dont les anciens Possesseurs avoient joui, & que les nouveaux n'étoient pas en droit d'exiger de lui, ni de ses Successeurs. Tout le droit des Barons n'étoit donc fondé que sur les promesses réiterées, & sur les Chartres de quelques-uns des Rois Successeurs du *Conquérant*. Mais comme ces Chartres & ces promesses n'avoient jamais été bien observées, *Jean* ne prétendoit pas être plus *lié* que ses Prédécesseurs. Il tiroit de l'inexécution de leurs promesses une raison, qui lui paroissoit très plausible, pour leur refuser des Privileges dont ils

n'avoient jamais joui, quoiqu'ils eussent voulu les extorquer des Rois précédens. C'est-là le véritable fondement de la querelle de *Jean* avec les Barons, dont je vais continuer le récit en peu de mots.

Avant que le terme fixé par le Roi pour donner sa réponse, fût expiré, il se fit renouveller l'Hommage & le Serment de fidelité par tous les Barons. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne se rendissent à Stamford, au nombre de plus de mille Chevaliers bien armez & bien montez, outre les Ecuyers & les Domestiques. *Jean*, qui les attendoit à Oxford pour leur répondre de sa propre bouche, ne jugeant pas à propos de se mettre à leur discretion, leur envoya *Guillaume Marshall*, Comte de *Pembroke*, pour leur demander quelles étoient ces Loix & ces Libertez dont ils parloient dans leur Requête. Ils répondirent à cette question par un long Mémoire, dans lequel ils insererent tous les Articles contenus dans la Chartre de *Henri I*; & firent dire au Roi, que c'étoit-là ce qu'ils demandoient, & que s'ils ne pouvoient pas l'obtenir par la douceur, ils étoient résolus d'employer la force. *Jean* ayant lu ce Mémoire, le rejetta hautement, disant, qu'il ne vouloit pas se rendre Esclave de ses Sujets. Sur cela les Barons leverent des Troupes, élurent un Général, & commencerent les hostilitez. Pendant ce tems-là, le Roi s'étoit retiré dans la Tour de Londres, d'où il n'osoit sortir, parce qu'il n'avoit pas eu le tems d'assembler des Troupes, & que d'ailleurs, il n'avoit que peu d'Amis dans le Royaume. Mais peu de tems après, les Barons ayant été introduits dans Londres par les Bourgeois, assiegerent le Roi dans la Tour, & firent publier par tout le Royaume, qu'ils ne vouloient point souffrir de Neutralité, & que ceux qui ne se joindroient pas à eux, seroient traitez en Ennemis. Comme ils étoient en état d'exécuter leurs menaces, & que le Roi se trouvoit assiegé dans la Tour, leur Parti se renforça tellement, que le Roi se voyant abandonné de tout le monde, se soumit enfin à toutes les conditions qu'on voulut exiger de lui. Pour cet effet, il se rendit avec tous les Barons sur une Bruyere nommée *Runesmede*, où il signa deux Chartres, dressées par les Barons, dans lesquelles ils avoient inseré tout ce qu'ils avoient voulu. La premiere de ces Chartres fut nommée, *la Chartre des Libertez* ou *la Grande Chartre*; & l'autre, *la Chartre des Forêts*. La premiere a été depuis ce tems-là regardée comme le fondement des Libertez des Anglois, dont ils ne se sont jamais départis, quelques efforts que *Jean* & quelques-uns de ses Successeurs ayent fait pour se délivrer de ce joug.

Jean n'eut pas plutôt signé ces deux Chartres, qu'il chercha les moyens de les revoquer. Mais comme il voyoit presque tout son Royaume bandé contre lui, il envoya des gens dans les Païs étrangers pour y lever des Troupes, avec pouvoir de s'engager en son nom, qu'il donneroit à ceux qui viendroient le servir, les Terres qui seroient confisquées sur les Barons revoltez. En même tems il écrivit au Pape, pour lui demander son secours & sa protection. En attendant les effets de ces précautions, il se retira dans l'Isle de Wight avec fort peu de suite, de peur que s'il se communiquoit

Jean se fait renouveller l'Hommage par les Barons, qui le pressent de répondre à leur Requête.

Jean rejette leur demande.

Ils choisissent un Général & commencent les hostilitez.

Ils assiegent le Roi dans la Tour de Londres.

Jean se soumet.

Et signe la Grande Chartre & la Chartre des Forêts.

Il se repent d'avoir signé ces Chartres.

Et donne commission de lever des Troupes hors du Païs.

Jean demande du secours au Pape.

Il se retire dans l'Isle de Wight.

Le Pape menace les Barons,

trop, on ne pénétrât sont secret. Peu de tems après, *Innocent III* adressa aux Barons un Bref fulminant, dans lequel il leur commandoit de se départir des Chartres qu'ils avoient extorquées du Roi, s'ils ne vouloient pas attirer sur leurs têtes l'indignation du S. Siege. Mais les Barons, sans faire attention à cet ordre, allerent toujours leur train, & se mirent en possession de Rochester, que le Cardinal *Langton* leur livra. C'étoit dans cette Place que *Jean* avoit fait un grand Magasin de munitions de guerre & de bouche, pour s'en servir au besoin. Cependant le Pape, choqué au dernier point de la désobeïssance des Barons, cassa les deux Chartres par son autorité, & délia le Roi du Serment qu'il avoit fait de les observer. Dans le même tems, le Roi ayant été informé que les Commissaires qu'il avoit envoyez dans les Païs étrangers, avoient parfaitement réussi, se rendit à Douvre, pour y attendre les Troupes qu'on lui amenoit, qui étoient en fort grand nombre. Dès qu'elles furent arrivées, il se mit à leur tête, & après avoir repris Rochester, il ravagea impitoyablement les Terres de ses Ennemis. Peu de tems après, le Pape fulmina contre les Barons une Bulle d'Excommunication, qui fut publiée par *Pandolphe* & par l'Evêque de Norwich, au refus de *Langton* qui avoit reçu l'ordre, mais qui se dispensa d'obeïr, sous prétexte que le Pape avoit été surpris. Mais les Barons ne firent aucun cas de cette Excommunication, parce qu'aucun d'eux en particulier n'étoit nommé dans la Bulle. Cela fut cause que le Pape en envoya une seconde, où ils étoient tous excommuniez nom par nom, & chacun en particulier, & de plus, leurs Terres & la Ville de Londres étoient mises en Interdit. Celle-ci ne fut pas plus efficace que la premiere. Les Barons empêcherent qu'elle ne fût publiée dans Londres soutenant, que le Pape outrepassoit son pouvoir, en se mêlant des affaires qui ne le regardoient pas.

Qui s'en moquent & s'emparent de Rochester.

Des Troupes étrangeres arrivent, avec lesquelles Jean reprend Rochester, & ravage le Royaume.

La Pape excommunie les Barons.

Londres mise en Interdit.

Les Barons empêchent que la Bulle n'en soit publiée.

Cependant, le Roi continuant toujours à ravager tout le Royaume avec son Armée d'Etrangers, les Barons prirent enfin le parti desesperé d'appeller à leur secours le Prince *Louis*, Fils de *Philippe Auguste*, en lui promettant de le reconnoitre pour leur Roi; & ce Prince accepta l'invitation, du consentement du Roi son Pere. Immédiatement après, on fit de grands préparatifs en France, malgré les menaces du Pape, auxquelles *Philippe* n'eut aucun égard; & *Louis* se rendit en Angleterre, avec un bon Corps de Troupes Françoises. Alors les affaires des Barons commencerent à changer de face. *Louis* assiegea & prit Rochester, & quoique l'Abbé de S. Augustin, par ordre du Pape, l'eût solemnellement déclaré excommunié, les Barons ne laisserent pas de le reconnoitre pour Roi d'Angleterre, & de lui prêter Serment de fidelité. Le Roi d'Ecosse même alla lui rendre Hommage, pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Enfin, *Louis* soumit en peu de tems toutes les Provinces méridionales: il n'y eut que Douvre, dont *Hubert de Burgh* étoit Gouverneur, qu'il assiegea inutilement.

Jean continue ses ravages, & les Barons offrent la Couronne au Prince Louis de France.

Philippe lui promet du secours.

Préparatifs de Philippe nonobstant les menaces du Pape.

Prise de Rochester.

Louis est excommunié, mais reçoit le serment de fidelité des Barons & l'Hommage du Roi d'Ecosse.

Progrès de Louis.

Quoique *Jean* eût une Armée considerable, comme elle étoit pour la plus grande partie composée de Soldats & d'Officiers François, il n'osa

se confier à ses Troupes, ni offrir la Bataille à son ennemi. Au contraire, il tâcha de l'éviter, en marchant dans les Provinces orientales, où il commit de grands ravages. Mais ayant appris que *Louis* & les Barons se préparoient à le suivre, il résolut de se retirer dans la province de Lincoln. Il s'en fallut peu, qu'il ne pérît avec toute son Armée, en traversant un grand Marais, pour n'avoir pas bien pris son tems pendant que la Mer étoit basse. Mais il ne put sauver son bagage, son argent, & sa Couronne même, qu'il faisoit porter avec lui. Le chagrin que cette perte lui causa, le fit tomber dans une violente fievre, qui en peu de jours le coucha dans le Tombeau, après qu'il eut fait un Testament, dans lequel il instituoit son Héritier, *Henri* son Fils ainé, âgé de douze ans. Il avoit encore un second Fils, nommé *Richard*, qui fut Comte de Cornouaille.

Ravages de Jean.

Il perd son bagage, son argent & sa Couronne.

Sa maladie & sa mort.

ACTES

Qui se rapportent au troisieme Article.

Année 1215.

Bref d'*Innocent III* au Cardinal *Langton*, sur la Conjuration des Barons. Romæ XIV. Kal. April. Page 196.

Brefs du Pape sur la Conjuration des Barons.

Autre du même aux Barons Page 197.

Lettre de *Jean* au Pape. A Odiham, le 29 Mai. Page 200.

Lettre de Jean au Pape.

Il dit, que la Revolte des Barons l'empêche d'exécuter son Vœu, touchant le Voyage de la Terre-Sainte.

Accord entre le Roi & les Barons. Page 201.

Accord entre le Roi & les Barons.

Il est dit, que les Barons tiendront la Ville de Londres, & que l'Archevêque gardera la Tour.

Lettre du Roi au Pape. Page 202.

Lettre du Roi au Pape.

Pro certo habentes, quod post Deum, personam vestram & autoritatem Apostolicæ Sedis habemus unicum & singulare præsidium, ac sub vestri confidentiâ patrocinii respiramus.

Bulle qui casse l'Accord fait entre le Roi & les Barons. *Anagniæ.* IX. Kal. Sept. Page 203.

Bulle qui casse l'accord

Bref du Pape aux Barons. *Anagniæ.* VIII. Kal. Sept. Page 205.

Il les exhorte à se désister de l'Accord qu'ils ont fait avec le Roi.

Lettre du Roi au Pape. Du 13 Sept. Page 187.

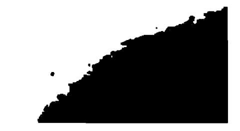
Lettre du Roi au Pape.

Il lui dit, que les Barons se sont revoltez, parce qu'il lui a résigné sa Couronne.

Bulle, contenant une Excommunication générale des Barons. Page 208. A Rome.

Excommunication des Barons.

Autre, contenant une Excommunication spéciale. *Romæ.* XVII Kal. Jan. Page 211.



REGNE DE HENRI III.

POUR donner une Connoissance un peu distincte de ce Regne, qui a duré cinquante-six ans, je me vois obligé de le diviser en deux Parties, dont la premiere contiendra ce qui s'est passé en Angleterre depuis la mort du Roi *Jean*, jusqu'à l'année 1254. Cette premiere Partie sera partagée en cinq Articles; savoir: 1. Les affaires Domestiques. 2. Les Affaires de *Henri III* avec la France. 3. Les affaires avec l'Ecosse. 4. Les affaires avec les Gallois. 5. La conduite des Papes envers l'Angleterre.

La seconde Partie contiendra ce qui s'est passé depuis l'année 1254, jusqu'à la mort de *Henri III*, arrivée en 1272, & sera divisée en trois Articles; savoir: 1. Ce qui regarde le don de la Sicile fait par le Pape à *Henri*, pour *Edmond* son second Fils. 2. La Guerre des Barons. 3. Le reste de ce Regne, depuis la fin de la Guerre civile, jusqu'à la mort du Roi.

PREMIERE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

TOUTE la matiere de cet Article ne consiste que dans l'amas d'un assez grand nombre de faits, ou peu importans en eux-mêmes, ou détachez les uns des autres; mais qui servent pourtant à faire connoitre l'humeur & le caractere de *Henri III*, & de ses Ministres, & à donner une idée du Gouvernement de ce Prince, qui produisit enfin une Guerre civile. Parmi ces faits, j'en choisirai quelques-uns des *plus* considerables, & principalement ceux qui regardent les efforts que firent le Roi & les Barons, chacun de son côté, pour annuller, ou pour maintenir les Chartres accordées par le Roi *Jean*. Dans toute l'Histoire de ce Regne, on voit un Roi d'un mérite fort médiocre, inconstant, capricieux, imprudent; des Ministres fiers & hautains, ménageant peu le Peuple, & faisant peu d'attention au bien du Royaume; & d'un autre côté, des Seigneurs opiniâtres, qui ne vouloient point se laisser dépouiller de ce qu'ils avoient gagné sous le Regne précedent, ni laisser perdre l'occasion que leur offroit un Roi foible & peu guerrier, pour se maintenir dans leurs Privileges. Enfin, on y voit les Papes user d'une tyrannie ouverte envers le Clergé d'Angleterre, & regarder ce Royaume comme un Païs de Conquête. C'est à cela que se rapportent presque tous les

Idée générale de ce Regne.

Evenemens

Evenemens du Regne de *Henri III.* Je ne ferai que parcourir quelques-uns des principaux, de peur d'allonger trop cet Extrait.

1216. Dès que *Jean* eut les yeux fermez, le Comte de *Pembroke*, qui avoit toujours été attaché au service de ce Prince, assembla le petit nombre de Seigneurs qui suivoient le même Parti, & avec leur approbation, il fit couronner *Henri* Fils ainé de *Jean*, qui n'étoit que dans sa douzième année; & il fut lui-même déclaré Régent par les mêmes Seigneurs. Le Couronnement du nouveau Roi ayant été notifié à tout le Royaume, plusieurs Barons se détacherent du Parti de *Louis*, leur haine pour *Jean* s'étant éteinte par sa mort. D'ailleurs, ils n'étoient pas contens du Prince étranger, qui, se défiant de la fidélité des Anglois, ne confioit la garde des Places qu'à des François. Ce mécontentement, la mort de *Jean*, la jeunesse de *Henri* qui n'étoit pas coupable des fautes du Roi son Pere, l'habileté du Comte de *Pembroke* qui savoit bien profiter de ces dispositions, la faveur & la protection du Pape qui étoit alors un secours très considerable, firent au jeune Roi un Parti, qui le mit en état de résister à son Ennemi.

Couronnement de Henri.

Le Comte de Pembroke déclaré Régent

Les Barons quittent le parti de Louis.

1217. Comme le détail de cette Guerre seroit ici assez inutile, je me contenterai de dire en un mot, que *Louis* se trouva enfin réduit à une telle extrémité, qu'il demanda la Paix, pour pouvoir s'en retourner en France avec sureté. Cette Paix fut bientôt conclue. *Louis*, qui se trouvoit bloqué dans Londres, ne cherchoit qu'à se tirer du danger où le mettoit la défection des Anglois, qui panchoient manifestement du côté du nouveau Roi. Le Régent de son côté ne souhaitoit rien tant que de voir les François hors du Royaume, & presque tous les Barons étoient dans la même disposition. S'ils paroissoient encore attachez au Parti du Prince *Louis*, ce n'étoit que pour tâcher de trouver leur sureté dans un Traité général. En effet, *Louis* protesta qu'il ne signeroit point de Traité, qui ne mît à couvert ses Partisans de toute recherche. Le Régent ne jugea pas à propos de refuser cette condition, puisque son but étoit de rétablir la Paix dans le Royaume, & de faire reconnoitre par-tout son jeune Pupile. On prétend néanmoins, & ce n'est peut-être pas sans quelque fondement, que pour obtenir ce point, avec la liberté de se retirer, *Louis* promit, que quand il seroit sur le Trône de France, il rendroit les Provinces que *Philippe* son Pere avoit enlevées au Roi *Jean*. Véritablement, le Traité dont je viens de parler, ne faisoit aucune mention de cet Engagement; mais les Historiens des deux Nations en ont parlé d'une maniere assez positive, & l'on en découvre même quelques traces dans les scrupules que *S. Louis*, Fils de ce Prince, eut dans la suite sur ce sujet.

Louis demande & obtient la Paix.

Est bloqué dans Londres.

But des Barons attachez à son parti

Louis s'étant retiré, *Henri* fit son Entrée dans Londres, & jura l'observation des deux Chartres du Roi son Pere. Ainsi, tout le Royaume se rangea sous l'obeïssance du jeune *Henri*, & la Paix fut entierement rétablie.

Louis se retire, & Henri fait son entrée dans Londres.

1218. Il y eut bien quelques esprits inquiets, qui tâcherent encore d'exciter des Troubles : mais ils furent rangez à leur devoir. Comme les

efforts que *Jean* avoit faits pour se délivrer du joug des deux Chartres, avoient été l'unique cause de la Guerre précédente, le Comte de *Pembroke* prit soin de faire connoitre aux Barons, que son intention étoit de les faire exactement observer, en donnant diverses fois des ordres severes sur ce sujet. 1219. Mais ce Grand-homme, si affectionné au bien du Roi & de l'Etat, étant mort peu de tems après, l'Evêque de *Winchester*, Poitevin, qui fut fait Régent en sa place, & *Hubert de Burgh*, qui fut pourvu de la Charge de Grand Justicier, se trouverent d'un caractere tout différent, & furent cause de tous les maux dont l'Angleterre fut accablée sous ce Regne. Ces deux hommes, qui gouvernerent le Royaume pendant la Minorité, inspirerent au jeune Roi des principes directement contraires aux Libertez établies par les deux Chartres; & pendant leur Administration, ils ne cesserent point de porter des atteintes à ces Libertez. *Henri* étant devenu majeur, & se trouvant imbu de ces mêmes principes, fit tous les efforts possibles pour se délivrer du joug de ces Chartres; & les Barons ne cesserent point de chercher les moyens de les maintenir. C'est-là la principale matiere des affaires domestiques de ce Regne, dont je vais parcourir les Evenemens les plus considérables, en suivant l'ordre des années.

Le Comte de Pembroke promet de faire observer les deux Chartres.

Mort de ce Comte.

L'Evêque de Winchester est dans d'autres sentimens.

Henri tâche d'abolir les Chartres, & les Barons s'efforcent à les maintenir.

En 1220, *Henri* fut couronné une seconde fois, avec plus de solemnité qu'il ne l'avoit été la premiere. L'année suivante, un Seigneur nommé *Guillaume d'Albermarle*, se revolta, & causa quelque peine au Régent.

Henri est couronné une seconde fois.

Revolte du Comte d'Albermale.

Une querelle qui arriva par hazard en 1222, entre les Habitans de Westminster & les Bourgeois de Londres, sur un sujet de peu d'importance, causa une violente émeute dans Londres. Un Bourgeois de cette Ville, nommé *Constantin*, s'étant mis à la tête de la Populace, se rendit à Westminster, en criant dans sa marche, *Montjoye S. Denis*, qui étoit le cri de Guerre des François; & vengea un affront, que les Bourgeois de Londres prétendoient avoir reçu de leurs voisins. Le tumulte étant passé, *Hubert de Burgh*, Grand-Justicier, se rendit à la Tour, dont il étoit Gouverneur, & y attira par adresse les principaux de ces Séditieux, parmi lesquels étoit *Constantin*, lequel il retint, & le fit pendre sur le champ. Dès le lendemain, il fit enlever de leurs maisons quelques autres des plus mutins, & leur fit couper les pieds & les mains.

Querelle entre Londres & Westminster.

Châtiment arbitraire des séditieux.

1223. Quoique la punition des coupables fût juste, comme elle s'étoit faite par une autorité arbitraire, le Parlement, qui s'assembla bientôt après, en fut très mécontent, & demanda au Roi, qu'il lui plût de faire observer exactement la Grande Chartre, comme il s'y étoit engagé par Serment. Lorsqu'on présenta cette adresse au Roi, l'Evêque de *Winchester* répondit, que cette Chartre ayant été extorquée du feu Roi, il n'y avoit aucune justice dans cette demande. Mais l'Archevêque de *Canterbery* lui répondit vertement, & lui reprocha qu'il ne cherchoit qu'à plonger le Royaume dans de nouveaux troubles. Le Roi, qui étoit alors dans sa seizième année, prit le parti de l'Archevêque, & dit sans consulter le

Plainte du Parlement sur ce sujet.

Reproches de l'Archevêque de Cantorbery à l'Evêque de Winchester.

Régent, qu'il accordoit ce que le Parlement demandoit; & en effet, il envoya des ordres dans tout le Royaume, pour faire exécuter les deux Chartres.

Ordres du Roi pour faire exécuter les deux Chartres.

Ce fut une mortification pour le Régent; mais il en eut bientôt une autre plus considérable. *Hubert de Burgh*, qui possedoit toute la faveur du Roi, se trouvant incommodé par l'autorité du Régent, fit en sorte que le Pape déclara le Roi majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les Loix. Mais les Seigneurs s'y opposerent fortement; & néanmoins, cela n'empêcha pas que *Hubert*, qui avoit mis le Roi dans son complot, ne travaillât à l'exécuter par un artifice. Comme il étoit inutile d'avoir fait déclarer le Roi majeur, puisque les Grands n'y vouloient pas consentir, & qu'il étoit trop difficile d'extorquer leur consentement pendant qu'ils étoient maitres des Places fortes; il se fit demander par le Roi, celles qu'il avoit lui-même en son pouvoir, & lui livra Douvre & la Tour de Londres. Quelques-uns des Barons imiterent cet exemple; & quand le Roi fut en possession de leurs Places, il rendit à *Hubert* celles qu'il avoit reçues de lui. Cette supercherie déplut beaucoup aux Seigneurs. Plusieurs de ceux qui avoient des Charges, remirent leurs Commissions au Roi; & ceux qui n'avoient pas livré leurs Places, résolurent de les garder, malgré l'Excommunication dont *Hubert* les menaçoit. En général, la démarche que le Roi venoit de faire donna aux Seigneurs une mauvaise opinion de lui, & inspira à tout le monde, une haine extrême contre *Hubert*.

Artifice de Hubert de Burgh pour diminuer l'autorité du Régent.

Le Roi & Hubert s'attirent la haine publique.

1224. Quelque tems après, le Roi de France s'étant rendu maitre de La Rochelle, le Roi demanda au Parlement un secours d'argent, pour le mettre en état de recouvrer cette Ville. Le Parlement l'accorda: mais ce ne fut qu'à condition que les deux Chartres seroient exactement observées; à quoi le Roi consentit. Il envoya même des ordres sur ce sujet, dans tout le Royaume. Il paroit par-là, qu'il y avoit du relâchement dans l'exécution de ces Chartres.

Le Parlement accorde de l'argent pour le recouvrement de la Rochelle.

En 1226, le Parlement ayant déclaré le Roi majeur, ce Prince commença sa Majorité par une démarche, qui déplut à tout le monde. C'est que, pour avoir de l'argent, il obligea tous ceux qui avoient des Charges, ou des Patentes, à les faire renouveller, & mit une Taxe sur chacune.

Le Roi déclaré Majeur.

Fausse démarche de ce Prince en commençant sa Majorité.

1227. L'Evêque de *Winchester* n'étant plus nécessaire au Roi, *Hubert* fit en sorte qu'il fut renvoyé à son Eglise; & par-là, il jouït seul de la faveur du Roi. Dès que ce Ministre se vit sans Concurrent, il persuada au Roi, qu'il étoit indigne d'un Prince de vivre sous le joug des Chartres qu'on avoit extorquées du Roi son Pere, & trouva en lui un Disciple très disposé à profiter de ses leçons. Bientôt après, le Roi exigea de la Ville de Londres un emprunt de cinq-mille livres sterling, sous prétexte qu'elle avoit prêté une pareille somme au Prince *Louis*, lorsqu'il quitta l'Angleterre. La Ville de Northampton fut aussi contrainte de lui donner douze-cens livres. Les Monasteres ne furent pas plus épargnez: il fallut qu'ils donnassent au Roi ce qu'il leur demanda, sans que leur Appel au Pape les en pût

L'Evêque de Winchester renvoyé à son Eglise.

Hubert prévient le Roi contre les Chartres.

Le Roi exige 5000 l. de la Ville de Londres,

Et 1200 de celle de Northampton.

Il n'épargne pas même les Monasteres,

Et annulle les deux Chartres.

dispenser. Enfin, *Henri* annulla les deux Chartres du Roi *Jean*, sous prétexte qu'elles avoient été extorquées, & prétendant, qu'il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit diverses fois promis avec Serment pendant sa Minorité. Mais bientôt après, les Seigneurs se liguerent ensemble pour faire maintenir les Chartres; & *Richard* Comte de *Cornouaille* Frere du Roi, qui étoit brouillé avec lui, se mit à la tête de cette Ligue; qui néanmoins n'aboutit à rien, parce que, par le conseil de *Hubert*, le Roi prit soin de satisfaire le Chef sur ses interêts particuliers.

Ligue des Barons rendue inutile.

En 1228, *Henri* ayant levé une Armée pour porter la Guerre en France, quand ses Troupes furent sur le point de s'embarquer, il ne se trouva point de Vaisseaux prêts pour les transporter; & par-là il se vit contraint de remettre son Expédition au Printems suivant. Il en fut dans une si grande colere, qu'il voulut tuer *Hubert* son Ministre, de sa propre main: mais *Hubert* trouva le moyen de l'appaiser.

Colere de Henri contre Hubert.

Pendant qu'il attendoit le tems propre pour passer en France, il exigea de l'argent de la Ville de Londres & du Clergé, & contraignit les Juifs de lui payer une Taxe de la troisième partie de leurs Biens. 1229. Je ne dirai rien ici de son Expédition en France, parce que j'en dois parler en un autre endroit.

Il exige de l'argent de Londres, du Clergé, & des Juifs.

En 1231, le Prince *Richard* épousa la Comtesse Douairiere de *Glocester*, Sœur du Comte de *Pembroke*. Ce Comte étant mort peu de tems après, & ayant fait *Richard* son Frere Héritier, le Roi s'empara de la Succession, & refusa de la rendre à l'Héritier, sous prétexte de certains crimes imaginaires dont il l'accusoit. Mais *Richard* s'étant retiré en Irlande, y envahit les Terres du Roi, en représailles du Bien qu'on lui retenoit en Angleterre. Enfin, le Roi se vit contraint de le rappeller, & de lui rendre ses Biens & ses Charges, après avoir témoigné son ingratitude envers le Fils d'un homme qui avoit rendu de si grands services & à lui-même, & au Roi son Pere.

Mariage du Prince Richard.

Le Roi s'empare de son bien.

Richard se retire en Irlande & y envahit les Terres du Roi.

Henri le rappelle & lui rend ses biens.

1232. L'année suivante, le Roi demanda de l'argent au Parlement, qui le lui refusa nettement, par la raison qu'il avoit fait un très mauvais usage de celui qu'on lui avoit auparavant accordé. Outre cela, tout le Peuple étoit mécontent, tant de la révocation des Chartres, que de ce que le Roi favorisoit ouvertement les exactions de la Cour de Rome, & l'intrusion d'un très grand nombre d'Etrangers dans les Bénéfices.

Le Parlement refuse de l'argent au Roi.

Les Ennemis de *Hubert de Burgh* ayant trouvé le moyen de faire rappeller à la Cour l'Evêque de *Winchester*, ce Prélat n'y fut pas plutôt, qu'il travailla de tout son pouvoir à la ruïne de *Hubert*, & il y réussit enfin. Le détail de la conduite du Roi dans toute cette affaire, son inconstance, ses injustices, ses violences envers ce Favori disgracié, serviroient beaucoup à faire bien connoitre son humeur & son caractere. Mais la peur que j'ai d'être trop long, me fait passer par-dessus toutes ces choses, pour dire en un mot, que *Hubert de Burgh* fut non-seulement disgracié & dépouillé de toutes ses Charges, & de la plus grande partie de ses Biens; mais même

L'Evêque de Winchester est rappellé à la Cour.

Disgrace de Hubert.

opprimé, persécuté, emprisonné; & que ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté, qu'il put conserver sa vie.

1233. Le Peuple d'Angleterre ne gagna rien par le changement de Ministre. L'Evêque de *Winchester* qui prit sa place, & qui n'étoit pas moins porté que lui à établir un Gouvernement despotique, tâcha d'abord de diminuer le trop grand pouvoir des Seigneurs: car, selon les apparences, c'étoient eux, avec le Clergé, qui composoient alors le Parlement. Du moins, je n'ai jamais vu de preuve assez forte pour me convaincre, qu'en ce tems-là les Communes y envoyassent des Députez. Quoi qu'il en soit, le nouveau Ministre persuada au Roi, que les Barons Anglois étoient peu affectionnez à son service; qu'ils prétendoient le tenir dans une espece de dépendance, sous prétexte de leurs prétendues Libertez, en ne lui accordant des secours d'argent que quand ils le trouvoient à propos: que pour réprimer leur insolence, il falloit peu à peu les priver des Charges & des Gouvernemens, qui servoient à entretenir leur fierté, que cela se pourroit faire aisément, en conferant les Charges lucratives, & la garde des Places fortes, à des Etrangers, qui devenant avec le tems riches & puissans, pourroient servir à contrequarrer les Barons Anglois. *Henri* ayant approuvé ce conseil, on vit tout à coup arriver en Angleterre un prodigieux nombre de Poitevins, auxquels l'Evêque de *Winchester*, leur compatriote, fit donner les meilleurs Emplois. Les Barons murmurerent beaucoup, de voir des Etrangers si bien pourvus; & le Comte de *Pembroke* représenta fortement & publiquement au Roi les inconvéniens qui pouvoient en arriver. Mais l'Evêque de *Winchester* répondit pour le Roi, que si le nombre d'Etrangers qui étoit en Angleterre ne suffisoit pas pour domter les Rebelles, on en feroit venir encore davantage. Depuis ce tems-là, les Barons Anglois se retirerent de la Cour, & commencerent une Confédération pour se maintenir dans leurs Privileges.

L'Evêque de Winchester anime le Roi contre les Barons, & travaille à le rendre despotique.

Il lui conseille d'avancer des Etrangers.

Remontrances du Comte de Pembroke sur cette conduite.

Quelque tems après, le Roi ayant convoqué le Parlement, les Barons refuserent de s'y trouver, quoiqu'ils fussent sommez plusieurs fois. Enfin, ayant appris qu'il étoit encore arrivé un grand nombre de Poitevins, ils s'assemblerent sous quelque prétexte, & firent dire au Roi, que s'il n'éloignoit pas de sa personne, & de son Conseil, l'Evêque de *Winchester* & les autres Etrangers, ils étoient résolus à élire un autre Roi, qui sauroit mieux observer les Loix du Royaume. L'Evêque de *Winchester* trouvant une si belle occasion d'animer le Roi contre les Barons, lui fit entendre, qu'il étoit tems d'employer la force pour les châtier; & le Roi commença même à agir contre quelques-uns d'entre eux. Ensuite il convoqua un Parlement, dans la pensée que la plupart n'oseroient s'y rendre, qu'il les feroit condamner, & qu'il auroit par-là une raison légitime pour les poursuivre. Mais contre son attente, les Barons se rendirent au Parlement, si bien accompagnez, qu'ils n'avoient rien à craindre du Roi, ni de son Ministre. Le Comte de *Pembroke*, qui étoit le Chef de la Confédération, étoit en chemin pour se rendre à Londres: mais

Les Barons menacent Henri de choisir un autre Roi, s'il n'éloigne pas les Etrangers de sa personne.

Le Comte de Pembroke se retire dans le Païs-

de Galles & fait une ligue avec le Prince.

ayant appris que le Ministre brassoit quelque secret Complot contre lui, il rebroussa chemin, & se retira dans le Païs de Galles, où il s'assura de la protection de *Leolyn*, Prince de ce Païs-là, & fit alliance avec lui. La retraite du Comte de *Pembroke* & de quelques autres, ayant fourni au Roi le prétexte qu'il cherchoit, il fit saccager leurs Terres, & en donna le butin aux Poitevins. Cela lui fut d'autant plus facile, que la dissension s'étant mise parmi les Barons, ils n'avoient pris aucune mesure pour se défendre. Le Roi poursuivant sa pointe, assiegea un Château du Comte de *Pembroke*; & comme il avoit trop de peine à s'en rendre maitre, il feignit de vouloir remettre le differend qu'il avoit avec les Barons absens, à la décision du Parlement, qui devoit s'assembler au mois d'Octobre. Mais il demanda, que pour son honneur, la Place qu'il assiegeoit lui fût rendue, promettant de la restituer au Comte, quinze jours après. Cela lui ayant été accordé, il ne voulut plus rendre le Château quand il l'eut en son pouvoir, quoique plusieurs Evêques eussent cautionné pour lui.

Le Roi assiege inutilement un de ses Châteaux, Dont il se rend ensuite maitre par supercherie.

Remontrance du Parlement sur ce sujet.

Le Parlement qui s'assembla au mois d'Octobre, fit au Roi une sérieuse Remontrance sur sa conduite en général, & plus particulierement, sur ce qu'il donnoit toute sa confiance à des Etrangers, & qu'il s'attribuoit le pouvoir de déclarer Traitres, & de traiter en Rebelles, des gens qui n'avoient pas été condamnez. L'Evêque de *Winchester*, qui en ces occasions prenoit toujours la parole pour le Roi, répondit à cette Remontrance, d'une maniere si dure & si hautaine, que les Evêques menacerent de l'excommunier. Cependant, le Comte de *Pembroke* ayant repris son Château que le Roi avoit refusé de lui rendre, le Roi se mit en marche à dessein de l'aller châtier: mais malheureusement pour lui, le Comte le surprit pendant la nuit, mit son Armée en déroute, & le contraignit de se retirer à Glocester. Depuis ce tems-là, le Comte se rendant de plus en plus redoutable, l'Evêque de *Winchester* trouva le moyen de faire ravager ses Terres en Irlande, & de l'attirer par-là dans cette Isle, où il le fit assassiner.

Les Evêques menacent d'excommunier l'Evêque de Winchester à cause de son insolente réponse.

Le Comte de Pembroke surprend & défait l'Armée du Roi.

Il est attiré & assassiné en Irlande.

Enfin, l'Archevêque de *Cantorbery* ayant représenté au Roi à quels dangers il s'exposoit en suivant les conseils violens de l'Evêque de *Winchester*, fit en sorte, que ce Ministre odieux fut congédié, aussi bien que *Pierre de Rivaux* son Fils, qui passoit pour son Neveu, *Segrave*, *Passelew*, & les autres Poitevins, à qui le Roi avoit conferé les Charges les plus importantes de l'Etat. 1236. Ils furent même poursuivis en Justice, pour rendre compte de leur Administration: mais ils trouverent le moyen d'obtenir leur grace.

Les Etrangers sont congédiez,

Et poursuivis:

Mais ils obtiennent leur grace.

Dans cette même année, *Isabelle* Sœur du Roi fut envoyée à l'Empereur *Frederic II*, qui l'avoit demandée en Mariage; & le Roi épousa *Eléonor* de Provence, après avoir inutilement tenté pendant plusieurs années, de se marier ailleurs. La nouvelle Reine amena en Angleterre un de ses Freres nommé *Athelmar*, qui avoit été élu Evêque de Valence,

Mariages de l'Empereur Frederic & du Roi Henri.

& qui devint d'abord Favori du Roi. Ainsi, les Barons Anglois ne gagnerent pas beaucoup par l'expulsion des Ministres Poitevins. Le Parlement se plaignit au Roi d'une maniere si forte, de ce qu'il continuoit toujours à donner toute sa confiance à des Etrangers, que ce Prince craignant quelque insulte de sa part, voulut se transporter dans la Tour : mais les Barons ayant refusé de s'y rendre, le Roi se vit obligé de retourner à Westminster, & de leur promettre quelque satisfaction sur leurs Griefs. Peu de tems après, au-lieu de tenir parole aux Barons, il rappella ses anciens Ministres Poitevins, excepté l'Evêque de *Winchester*, qui étoit allé à Rome. Il voulut aussi revoquer tous les dons qu'il avoit faits avant sa Majorité, sous prétexte que le Pape ne les avoit pas confirmez : mais le Parlement refusa son consentement à cette révocation ; principalement à cause de la raison sur laquelle le Roi l'appuyoit.

Plaintes du Parlement au Roi contre les Etrangers.

Anciens Ministres rappellez du Poitou.

Le Parlement s'oppose à ce que le Roi revoque ses anciens dons.

1237. Enfin, le Roi ayant grand besoin d'argent, & voyant que le Parlement n'étoit pas disposé à lui en donner, promit sur son honneur, de faire observer les deux Chartres du Roi *Jean* ; & ce fut à cette condition, qu'on lui accorda ce qu'il demandoit.

Henri obtient de l'argent de son Parlement à condition de faire observer les deux Chartres.

En ce tems-là, *Simon de Montfort* commençoit à entrer en faveur auprès du Roi. Il épousa la Comtesse de *Pembroke*, Sœur du Roi, & fut fait Comte de *Leycester*. Il étoit Fils du fameux *Simon de Montfort*, Général de la Croisade contre les Albigeois. Le Prince *Richard* se plaignit aigrement au Roi au sujet de ce Mariage, non-seulement à cause de l'inégalité des conditions, mais parce que *Montfort* avoit eu l'audace de débaucher leur Sœur, qui étoit enceinte lorsqu'il l'épousa ; & que le Roi, sans témoigner aucun ressentiment, avoit fait celebrer le Mariage dans sa Chapelle. Les plaintes de *Richard* obligerent *Montfort* à s'en aller à Rome, pour y faire confirmer son Mariage par le Pape. A son retour, il fut très bien reçu du Roi : mais dans la suite, ce Prince voulut le punir de ce qu'il avoit séduit sa Sœur ; & enfin, il lui rendit encore sa faveur & sa confiance.

Origine & Mariage de Simon de Montfort.

Son Mariage confirmé par le Pape.

Inconstance du Roi à son égard.

1238. La faveur & le crédit des Etrangers allant toujours en augmentant, le Prince *Richard*, qui n'étoit pas moins mécontent que les Barons, se mit à leur tête, & ils firent tous ensemble dire au Roi, qu'ils le prioient de se souvenir de ce qu'il avoit promis. Le Roi voulut les amuser par une réponse générale : mais comme bientôt ils se rendirent tous à Londres bien accompagnez, le Roi se vit contraint de plier, & de donner son consentement à un Règlement qui fut fait pour le Gouvernement du Royaume, mais qui fut très-mal observé.

Les Barons font une Ligue avec le Prince Richard, & demandent reparation de leurs griefs.

Le Roi est contraint de plier.

En 1239, *Henri* eut un Fils, auquel il donna le nom d'*Edouard*.

Naissance du Prince Edouard.

1240. Dans l'année suivante, le Roi envoya des Juges extraordinaires dans les Provinces, sous prétexte de reformer certains abus : mais ce n'étoit que pour amasser de l'argent par des Amendes & des Confiscations, à quoi ces Juges condamnoient pour les moindres fautes, & par des Ju-

Confiscations arbitraires pour fournir de l'argent au Roi.

gemens arbitraires. Le Prince *Richard* alla, cette même année, voyager à la Terre-Sainte.

Thomas Comte de *Savoye*, Oncle de la Reine, étant arrivé en Angleterre en 1242, & le Roi manquant d'argent pour le recevoir avec somptuosité, contraignit les Juifs de lui donner vingt-mille marcs, en les menaçant de les chasser du Royaume.

Le Roi oblige les Juifs à lui fournir de l'argent.

En 1242, *Henri* s'étant engagé dans une Guerre contre la France, demanda de l'argent au Parlement: mais il eut la mortification d'essuyer un refus, accompagné de reproches piquans touchant l'inobservation des Chartres, & sur son manquement de parole. Comme il vit qu'il ne pouvoit rien tirer du Parlement, il employa divers moyens injustes & violens, pour extorquer de l'argent des Particuliers; après quoi il se rendit en Poitou. Cette Guerre lui réussit très mal. Il fut battu deux fois, & contraint de s'enfuir jusqu'à Bourdeaux, où il obtint une Trève de cinq ans. Il passa l'Hiver dans cette Ville, mais si dénué d'argent, qu'il n'avoit pas de quoi fournir à la dépense de sa Maison, bien loin de pouvoir entretenir ses Troupes, qui souffroient une extrême disette, les Gascons refusant de leur fournir leur subsistance. Enfin, il écrivit à l'Archevêque d'*Yorck*, qu'il avoit laissé pour Régent en Angleterre, de confisquer les biens de quelques-uns des Barons, qui avoient quitté l'Armée sans congé. Mais le Régent refusa d'exécuter cet ordre, de peur d'allumer un feu trop difficile à éteindre. Ce moyen ayant manqué, il donna ordre à l'Archevêque, d'emprunter des Religieux de Cîteaux, une année du revenu de leurs Laines, mais il ne put rien obtenir, & le Régent comprit qu'il ne pouvoit user de violence, sans un grand danger. Enfin, l'Archevêque sachant que le Roi se trouvoit dans un très fâcheux état, assembla le Parlement, qui accorda quelque argent au Roi. Ce secours vint au Roi très à propos: mais il fut bien-tôt consommé, & le Régent reçut un nouvel ordre d'exiger de l'argent en prêt, des Particuliers qui passoient pour les plus aisez. Cet ordre fut exécuté en partie: mais le Régent fit savoir au Roi, qu'après cela, il n'y avoit plus de ressource, & le conjura de retourner au plutôt dans son Royaume. Ces instances obligerent *Henri* à reprendre le chemin d'Angleterre, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il exigea une grosse somme des Juifs.

Moyens injustes dont il se sert pour extorquer de l'argent.

Trève avec la France.

Il passe l'Hiver à Bourdeaux & demande qu'on lui envoye de l'argent d'Angleterre.

Le Parlement lui accorde quelque argent.

Le Régent emprunte pour lui de l'argent de quelques particuliers.

Henri exige une grosse somme des Juifs.

Peu de tems après, la Comtesse de *Provence*, Belle-mere du Roi, arriva en Angleterre, amenant avec elle *Sanche* sa seconde Fille, qui devoit épouser le Prince *Richard*, dont la premiere Femme étoit morte. Le Roi fit la dépense de ces Noces, & l'on prétend qu'au festin qui se fit en cette occasion, il fut servi trente-mille plats.

Mariage du Prince Richard.

En 1244, le Roi assembla le Parlement, & lui demanda un secours d'argent: mais il trouva les deux Corps du Clergé & de la Noblesse tellement unis ensemble, qu'il comprit non-seulement qu'il n'obtiendroit rien, mais qu'il étoit même dangereux de tenir le Parlement, plus longtems assemblé. En effet on y prenoit des mesures, pour lui ôter

l'administration

l'Administration du Gouvernement. Cela fut cause qu'il le prorogea après lui avoir promis positivement, qu'à la premiere Séance, il lui donneroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter. Lorsque le Parlement se rassembla, le Roi renouvella sa demande, & promit avec Serment, de faire exécuter les deux Chartres. Il consentit même que les Evêques l'excommuniassent, s'il manquoit à sa parole. Cela lui fit obtenir ce qu'il demandoit.

Enfin il obtient ce qu'il demande à condition d'observer les Chartres.

En 1245, *Henri* eut un autre Fils, auquel il donna le nom d'*Edmond*.

Naissance du Prince Edmond.

1247. Deux ans après, on vit arriver en Angleterre trois Freres uterins du Roi, Fils du Comte de la *Marche*, & de la Reine Douairiere, qui après la mort du Roi *Jean*, avoit épousé ce Comte avec lequel elle avoit été autrefois accordée.

Arrivée de 3 Freres uterins du Roi.

1248. Quoique le Roi eût promis avec Serment de faire observer les deux Chartres, il n'avoit pourtant pas exécuté sa promesse. Cela n'empêcha pas qu'il ne demandât encore un secours d'argent au Parlement, qui s'assembla au commencement de l'année 1248: mais il en reçut une réponse si aigre, qu'il le prorogea sur le champ. A la nouvelle Séance, il parla fort rudement aux Seigneurs, qui lui répondirent sur le même ton. Cela fut cause que le Parlement, fut dissous.

Le Parlement est prorogé & dissous, pour avoir répondu aigrement au Roi.

1249. *Henri* n'ayant pu rien obtenir du Parlement, & ayant un grand besoin d'argent, parce que ses Freres & les Parens de la Reine en consommoient beaucoup, vendit son Argenterie; & outre cela, il exigea une grosse somme de la Ville de Londres. Il voulut aussi emprunter de l'argent des Particuliers: mais comme il n'étoit pas aimé, & qu'on n'avoit pas beaucoup de confiance en lui, ce moyen ne lui réussit pas.

Le Roi vend son argenterie, & employe d'autres moyens bas pour avoir de l'argent.

1250. L'année suivante, *Henri* ayant appris que les Gascons étoient sur le point de se revolter, envoya en Guyenne *Simon de Montfort* Comte de *Leycester*, qui trouva le moyen de les ranger à leur devoir.

Le Comte de Leycester envoyé en Guyenne.

Enfin, le Roi ne voyant plus aucune ressource pour recouvrer de l'argent, s'avisa de prendre la Croix, & de s'engager à faire la Guerre aux Sarazins, à l'exemple du Roi de France, qui étoit déja parti dans un semblable dessein. Ce n'est pas que *Henri* eût envie d'exécuter cet engagement: mais il jugeoit que c'étoit un moyen assuré pour faire venir de l'argent dans ses coffres, & que le Parlement n'oseroit lui en refuser, lorsqu'il lui en demanderoit sous ce prétexte. Une infinité de gens suivirent cet exemple, & se préparerent à faire le Voyage de la Palestine. Mais quand ils furent prêts à partir, le Roi, qui n'avoit fait de son côté aucun préparatif, obtint du Pape une défense aux Croisez de partir sans lui; & par-là, la dépense qu'ils avoient faite devint inutile. Cependant, quoique l'Expédition du Roi de France eût mal réussi, puisque ce Prince étoit tombé entre les mains des Infideles, *Henri* feignoit toujours de vouloir partir au-plutôt. Mais comme il avoit besoin d'argent, & qu'il n'osoit en demander au Parlement après avoir si mal exécuté ses promesses, il nomma

Henri prend la Croix.

Le Pape défend aux Croisez de partir avant le Roi.

Perquisitions

touchant les Forêts.

des Commissaires pour aller dans les Provinces, faire des perquisitions touchant les malversations commises dans ses Forêts. Cette Commission procura beaucoup d'argent au Roi : mais les vexations des Commissaires causerent un murmure universel.

Retour de Guy de Lusignan, Frere uterin du Roi.

1251. Le Comte de *Leycester* étant venu rendre compte au Roi du Commandement qu'il avoit eu en Guyenne, lui amena *Guy de Lusignan*, un de ses Freres uterins, lequel il reçut avec beaucoup de caresses, & il lui fit de grands présens. Ses Freres, & les Parens de la Reine, absorboient tous ses revenus, & tout ce qu'il pouvoit amasser d'ailleurs, par des voyes qui n'étoient pas toujours légitimes.

Les Gascons se plaignent du Comte de Leycester.

Le Roi leur envoye des Commissaires.

1252. Les Gascons étoient si mécontens du Comte *Leycester*, qu'ils firent au Roi de grandes plaintes contre lui, l'accusant d'avoir usé d'une tyrannie extrème envers eux. Sur cela, le Roi envoya des Commissaires en Guyenne, pour s'informer de la vérité. Mais quoique ces Commissaires, à leur retour, eussent pleinement déchargé le Comte, les Gascons ne laisserent pas de renouveller leurs plaintes ; l'Archevêque de Bourdeaux se rendit à la Cour, pour agir contre lui, en qualité de Député de toute la Guyenne. Ce Prélat sut si bien tourner l'esprit du Roi, en lui faisant craindre qu'il alloit perdre la Guyenne, si le Comte n'étoit pas puni, que le Roi prit la résolution de sacrifier ce Seigneur aux Gascons. Mais le Comte trouva tant d'Amis parmi les Pairs, devant lesquels il fut obligé de comparoitre, & il se défendit par de si bonnes raisons, qu'il rendit les plaintes de l'Archevêque inutiles. Le Roi voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, entra dans une violente colere, & dit au Comte de *Leycester*, qu'il étoit un Traitre. Le Comte piqué de cette injure, & oubliant qu'il parloit à son Souverain, lui donna un démenti en face, en présence de tous les Pairs. Il sembloit qu'une insolence de cette nature pouvoit difficilement se pardonner : mais le Roi n'osa, ni se venger lui-même, ni faire arrêter le Comte, parce qu'il remarqua, que tous les Pairs étoient disposés à prendre en main la cause de ce Seigneur. Il se vit même comme contraint de se reconcilier avec lui, quoique ce ne fût qu'extérieurement, & de le renvoyer en Guyenne. Mais peu de tems après, pour avoir un prétexte de lui ôter ce Gouvernement, il investit *Edouard* son Fils aîné du Duché de Guyenne.

Le Roi se résout à sacrifier Leycester,

Et l'appelle Traitre.

Le Comte lui en donne le démenti.

Le Roi n'ose le faire arrêter & se reconcilie avec lui.

Il l'envoye en Guyenne.

Il demande un Subside au Clergé.

Cette affaire étant finie, le Roi tenta d'obtenir du Clergé un Subside extraordinaire, pour lui aider à supporter les frais de son prétendu Voyage à la Terre-Sainte : mais le Clergé fut inflexible.

Secretes pratiques des Gascons.

Le Roi de Castille forme des prétentions sur la Guyenne.

1253. *Henri* se persuadoit qu'il avoit prévenu la revolte des Gascons, en ôtant au Comte de *Leycester* le Gouvernement de la Guyenne : mais il ignoroit ce qui se passoit en ce Païs-là. Les Gascons n'avoient agi contre le Comte, que pour éloigner un Gouverneur trop vigilant, & pour pouvoir mieux réussir dans le Complot qu'ils avoient fait, de livrer la Guyenne au Roi de Castille, qui commença immédiatement après le départ du Comte, à déclarer ouvertement, qu'il avoit des prétentions sur

ce Duché. *Henri* ſe voyant en danger de perdre la Guyenne, prit la réſolution d'aller lui-même en ce Païs-là, pour tâcher de la ſauver. Mais prévoyant qu'il auroit de la difficulté à tirer du Parlement l'argent qui lui étoit néceſſaire pour ce Voyage, il ſe ſervit du prétexte de l'Expédition de la Terre-Sainte, & demanda un ſecours proportionné à ſes beſoins. Le Parlement l'accorda ſans ſe faire ſolliciter : mais ce fut à condition, qu'on prendroit des ſûretez ſuffiſantes pour l'obſervation des deux Chartres ; & le Roi voulut bien y conſentir. Ces précautions furent, que tous les Seigneurs, Eccléſiaſtiques & Laïques, ſe rendirent dans la grande Salle de Weſtminſter, où l'Archevêque prononça un Anathême contre ceux qui à l'avenir s'oppoſeroient, directement ou indirectement, à l'exécution des deux Chartres. Cela fait, les Seigneurs, qui avoient chacun un cierge allumé à la main, jetterent leurs cierges à terre, en ſouhaitant, que ceux qui violeroient les Chartres fumaſſent ainſi dans l'Enfer. Le Roi n'avoit pas voulu avoir de cierge ; mais il tint toujours la main ſur ſon cœur, pendant toute la Cérémonie, pour marque de la ſincere approbation qu'il donnoit à l'Anathême. Cependant, le Parlement ne fut pas plutôt ſéparé, qu'il demanda au Pape la diſpenſe de ſon Serment.

Henri demande un Subſide pour une expédition en Terre-Sainte, lequel lui eſt accordé à condition que les Chartres ſeront obſervées.

Anathême prononcé contre ceux qui s'oppoſeroient à l'exécution de ces Chartres.

Henri étant parti pour la Guyenne, y fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles, Partiſans du Roi de Caſtille. Mais comme il ne ſe ſentoit pas en état d'entretenir une Armée en ce Païs-là, auſſi longtems qu'il auroit été néceſſaire, il trouva le moyen de ſe délivrer de cet embarras, en faiſant demander au Roi de Caſtille une de ſes Filles en Mariage, pour *Edouard* ſon Fils aîné. Cette propoſition ayant été acceptée, le Roi de Caſtille ceda ſes prétentions ſur la Guyenne, à ſon futur Gendre ; & le Mariage s'accomplit l'année ſuivante. Comme cette Négociation avoit été tenue ſecrette, *Henri* voulut tenter d'arracher encore quelque choſe du Parlement, ſous le prétexte du danger où étoit la Guyenne, d'être envahie par les Caſtillans. Mais quand la Reine, qui étoit Régente en l'abſence du Roi, voulut faire cette demande, les Seigneurs, qui étoient mieux informez qu'elle ne penſoit, répondirent, qu'ils ſe tiendroient prêts à ſervir le Roi de leurs perſonnes, au premier avis qu'ils auroient, que les Caſtillans ſeroient entrez en Guyenne. Le Roi n'ayant pu rien tirer du Parlement, s'en retourna en Angleterre, en traverſant la France, où *Louis*, revenu depuis peu de ſon eſclavage, lui rendit tous les honneurs dûs à ſon Rang. Il étoit à peine arrivé à Londres, que ſous quelque prétexte, il exigea un préſent de cette Ville.

Départ de Henri pour la Guyenne.

La Fille du Roi de Caſtille mariée au Prince Edouard.

Henri tâche d'obtenir quelque argent de ſon Parlement pour la Guerre de Guyenne.

Il exige un Préſent de la Ville de Londres.

ACTES

Qui se rapportent à ce premier Article.

Année 1217.

Traité entre Henri & Louis.

Traité entre *Henri III* & le Prince *Louis* Fils de *Philippe-Auguste. Apud* Lameth, die 11 Septembris. Page 221.

Ce Traité contient dix-huit Articles : mais il n'y en a pas un seul, qui fasse mention de la restitution des Provinces de France. Si *Louis* entra dans un pareil engagement, il falloit que ce fût ou verbalement, ou par quelque Article secret.

Année 1219.

Interdiction de l'Epreuve de l'Ordeal.

Interdiction de l'Epreuve de l'*Ordeal*. Du 26 Janvier, page 228. A Westminster.

Cette Epreuve, qui avoit été fort commune parmi les Saxones, se faisoit de diverses manieres, & pour l'ordinaire avec le Fer chaud, ou l'Eau bouillante (1).

Année 1220.

Ordonnance du Pape touchant les Possesseurs des Châteaux.

Ordonnance du Pape, que personne en Angleterre ne puisse tenir en sa main plus de deux Châteaux du Roi. Viterbii, V. Kalendas Junii, page 240.

(1) On dit que cette coutume subsiste encore dans quelques Provinces de Suede, où elle est établie depuis très longtems, comme il paroit par les plus anciens Monumens historiques de ce Royaume. Ces Epreuves se faisoient par le Clergé, avec beaucoup de solemnité. Dans celle du Feu, on mettoit un Fer ardent dans les mains de l'Accusé ; ou on le faisoit passer, nuds-pieds & les yeux bandez, par-dessus neuf socs de Charrue rougis au feu, & placez à égale distance l'un de l'autre : c'est cette derniere épreuve que subit *Emma*, Mere d'*Edouard le Confesseur*. Si l'accusé avoit le bonheur de n'être point offensé du feu, il étoit absous ; sinon, on le déclaroit coupable. L'*Ordeal* ou l'épreuve de l'Eau étoit en usage pour le Peuple. Elle se faisoit avec de l'Eau froide, ou avec de l'Eau bouillante. Dans celle d'Eau froide, on lioit les mains & les pieds à l'Accusé, & on le jettoit dans une Riviere ou dans un Etang. On le déclaroit innocent, s'il alloit à fond ; & coupable, s'il surnageoit : ce qui s'observe encore dans quelques endroits d'Angleterre, pour faire l'épreuve des Sorciers. Dans celle qui se faisoit avec l'Eau bouillante, l'Accusé étoit obligé d'y plonger le bras ou le pied. *Ordeal* est un mot Saxon, qui signifie *Grand Jugement*, ou *Jugement impartial*. WHAT.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 20 Juin, page 242.

Lettre de Henri au Pape.

C'est pour prier le Pape d'ordonner à *Hugues de Lusignan*, Comte de la Marche, de lui renvoyer *Isabelle* sa sœur, qui étoit promise au Roi d'Ecosse.

Acte par lequel *Henri* continue à *Berenguelle* de Navarre, Veuve de *Richard I*, le Douaire qui lui avoit été assigné. Mense Julio. Page 243. A Londres.

Douaire de Berenguelle continué.

Ordonnance du Légat, pour défendre les Tournois. VIII. Kal. Septemb. Page 245. A Cery.

Ordonnance du Légat contre les Tournois.

C'étoit parce que, sous ce prétexte, les Barons s'assembloient pour comploter contre le Roi.

Année 1224.

Lettre des Habitans de Bayonne au Roi. Page 269.

Lettre des Habitans de Bayonne.

Ils disent que La Rochelle a été rendue au Roi de France, quoiqu'elle fût encore en état de soutenir le Siege.

Lettre de l'Archidiacre de Lichfield, à l'Evêque de Chester. Page 271.

Lettre de l'Archidiacre de Lichfield à l'Evêque de Chester.

Il lui parle de la Dispense que le Pape accorde au Roi, pour épouser la Fille du Comte de *Bretagne*.

Année 1225.

Lettre de *Henri III* au Duc d'*Autriche*. Janvier. Page 275. A Westminster.

Lettre de Henri au Duc d'Autriche.

C'est sur le Mariage qui avoit été proposé, du Roi avec une Fille du Duc d'*Autriche*.

Lettres-Patentes de *Henri III*, par lesquelles il déclare, qu'il s'est engagé par Serment à épouser *Yolante* Fille de *Pierre* Duc de Bretagne; pourvu qu'il puisse obtenir la Dispense du Pape. Du 19 d'Octobre. Page 283. A Westminster.

Son contrat de Mariage avec la Fille du Duc de Bretagne.

Année 1227.

Lettre de *Henri III* à l'Archevêque de Cologne. Du 13 Avril. Page 295. A Westminster.

Sa Lettre à l'Archevêque de Cologne.

Il lui propose son Mariage avec une Fille du Roi de Boheme.

Année 1228.

Bref du Pape *Grégoire IX* aux Evêques d'Angleterre. III. Kal. Martii. Page 301.

Bref du Pape contre les Tournois.

Il leur ordonne d'excommunier les Barons qui se trouveront aux Tournois, par la raison marquée ci-dessus.

Année 1232.

Défense aux Barons de se trouver à la Table ronde.

Ordonnance du Roi, portant défense aux Barons de se trouver à la Table Ronde. Du 20 Juillet. Page 324. A Westminster.

Année 1234.

Intercession du Pape pour Hubert de Burgh.

Lettre du Pape au Roi. V. Non Mail. Page 330.
C'est une intercession pour *Hubert de Burgh*.

Année 1235.

Lettre du Roi au Comte de Ponthieu.

Lettre du Roi au Comte de *Ponthieu*. Du 8 Avril. Page 338. A Havering.

C'est sur le Mariage proposé du Roi avec la Fille du Comte.

Lettre de la Fille du Comte de Ponthieu au Pape.

Autre, de *Jeanne* Fille du Comte de Ponthieu, au Pape, sur le même sujet. Page 339.

Lettre du Roi au Comte de Savoye.

Lettre du Roi à *Thomas* Comte de Savoye. Du 2 Juin. Page 341. A Windsor.

C'est sur le dessein qu'il a d'épouser *Alienor* de Provence, sa Niece.

Henri revoque le pouvoir donné à ses Ambassadeurs de solliciter la Dispense de son Mariage.

Lettres-Patentes, par lesquelles *Henri* revoque le Pouvoir donné à ses Ambassadeurs à Rome, de solliciter la Dispense de son Mariage avec la Fille du Comte de *Ponthieu*. Du 16 de Juillet. Page 342. A Westminster.

Sa Lettre au Comte & à la Comtesse de Provence.

Lettre du Roi au Comte & à la Comtesse de *Provence*. Le 10 d'Octobre. Page 343. A Windsor.

C'est sur son Mariage avec *Alienor* leur Fille.

Articles de son Mariage.

Articles arrêtez pour le Mariage du Roi avec *Alienor de Provence*. Le 15 d'Octobre. Page 344. A Westminster.

Dot d'Alienor.

Pouvoir donné par le Roi à ses Ambassadeurs, de recevoir du Comte de *Provence* vingt-mille Marcs, pour la Dot d'*Alienor*. Le 19. d'Octobre. Page 346. A Windsor.

Année 1236.

Traité sur le Mariage de sa Sœur avec l'Empereur.

Traité sur le Mariage d'*Isabelle* Sœur de *Henri III*, avec l'Empereur *Frederic II*. Le 2 Fevrier. Page 355. A Westminster.

Acte par lequel Henri se soumet au Jugement du Pape.

Acte par lequel le Roi se soumet au jugement du Pape, touchant le payement de la Dot d'*Isabelle* sa Sœur. Du 3 Mai. Page 361. A Westminster.

Lettres du Roi à l'Empereur.

Lettre du Roi à l'Empereur. Page...

Il s'excuse de ce qu'il n'a pu lui envoyer *Richard* son Frere.

Autre du même au même. Page 362.

Il lui demande un Saufconduit pour *Richard*.

Année 1237.

Bulle de *Grégoire IX*, par laquelle il absout *Henri* du Serment qu'il avoit fait d'épouser la Fille du Comte de *Ponthieu*. V. Kal. Maii, Pontif. X. Page 371.

Bulle d'Absolution.

Bref du même à l'Archevêque de *Canterbery*, sur le même sujet *Interamn.* III. Kal. Junii. Page 372.

Bref du Pape à l'Archevêque de Cantorbery.

Lettre de l'Empereur *Frederic II* à *Henri III*. Page 374.

Lettre de l'Empereur au Roi.

Il lui notifie la naissance d'un Fils qu'il a eu d'*Isabelle*, auquel il a donné le nom de *Henri*; & dit qu'il l'a fait Gardien du Royaume de Sicile.

Année 1238.

Lettre de *Frederic II* au Roi. Page 283.

Autre.

Il se plaint de ce qu'il a permis que l'Excommunication lancée contre lui par le Pape, ait été publiée dans les Eglises d'Angleterre; & de ce qu'il souffre qu'on leve dans son Royaume de l'argent, pour lui faire la Guerre.

Autre du même aux Barons d'Angleterre, sur le même sujet. III. Kal. Novembris. Page 285.

Autre aux Barons.

Année 1242.

Lettre de *Frederic II* à *Henri III*. 30 Januarii Page 399.

Autre Lettre à Henri.

Il lui notifie la mort de l'Imperatrice *Isabelle* sa Femme, arrivée au mois de Décembre.

Ordre du Roi pour lever de l'argent en Angleterre. A Xaintes, le 8 Juin. Page 404.

Ordre du Roi pour lever de l'argent.

Et quod idem Archiepiscopus Eborum, & Galielmus de Cantilupe sciant, quod Dominus Rex incidit in talem necessitatem, quod ultrà modum indiget pecuniâ, quia ad præsens recuperaturus est honorem suum in partibus transmarinis, vel ignominiam, quod absit, incurret in perpetuum.

Traité d'Alliance entre *Henri III*, & le Comte de *Toulouse*, contre tous, excepté le Pape & l'Empereur. A Bourdeaux, le 28 Août. Page 410.

Traité entre Henri & le Comte de Toulouse.

Année 1243.

Bulle d'*Innocent IV*, qui ordonne que la Fête de *S. Edouard* sera observée dans toute la Chretienté. IV. Kal. Junii. Page 418.

Bulle touchant la Fête de S. Edouard.

Accord entre *Henri III*, & le Prince *Richard* son Frere. *In Crastino sancti Andreæ Apostoli*. Page 421.

Accord entre Henri & son Frere Richard.

Richard se désiste du don de la Gascogne, qui lui avoit été fait, & de toutes ses prétentions.

Le Roi lui donne le Comté de Cronouaille, une Pension, & lui accorde d'autres faveurs.

Année 1244.

Bref d'Innocent à Henri.

Bref d'*Innocent IV* à *Henri III*. X. Kal. Febr. Page 423. A Lyon.

Il exhorte le Roi de se croiser pour la Guerre dans la Terre-Sainte.

Année 1246.

Pension accordée au Comte de Savoye.

Pension de mille livres sterling accordée à *Amédée* Comte de *Savoye*, pour certaines Terres que le Comte reconnoît tenir en Fief de la Couronne d'Angleterre. Du 16 Janvier. Page 441.

Ordre d'observer les Loix d'Angleterre en Irlande.

Lettres-Patentes de *Henri III*, pour confirmer celles du Roi *Jean*, touchant les Loix d'Angleterre qui doivent être observées en Irlande. Du 9 Septembre. Page 442. A Woodstock.

Année 1248.

Hommage & Pension de la Comtesse de Flandre.

Commission du Roi à *Thomas de Savoye*, pour recevoir l'Hommage de la Comtesse de Flandre, pour la Pension qu'elle reçoit du Roi. *Quamquam inusitatum*. Du 15 Fevrier. Page 445. A Westminster.

Année 1250.

Bref du Pape au Roi.

Bref du Pape au Roi. III. Id. Apr. Page 451.

Il tâche de le dissuader d'entreprendre le Voyage de Terre-Sainte.

Ordre d'observer l'Anniversaire de la mort de la Reine.

Ordre du Roi à tous les Sujets, d'observer l'Anniversaire de la Reine sa Mere. Du 17 Octob. Page 458. A Westminster.

Année 1251.

Serment & Mariage de Henri annullez.

Sentence donnée par l'Evêque de *Hereford*, & l'Archevêque d'*Yorck*, Juges déléguez du Pape, qui annulle le Serment que *Henri III* avoit fait d'épouser la Fille du Comte de *Ponthieu*. *Die ante ramos Palmarum*. Page 464,

Cette Sentence est fondée sur ce que les deux Parties étoient parentes au quatrième degré. *Gregoire IX* avoit annullé le même Serment en 1237. Il est difficile de comprendre à quoi cette derniere Sentence étoit nécessaire.

Année

Année 1253.

Acte par lequel le Roi consent, que les Infracteurs des deux Chartres du Roi *Jean* soient excommuniez. Page 489.

Infracteurs des Chartres du Roi Jean excommuniez.

Instruction sur le Mariage du Prince *Edouard* Fils de *Henri III*, avec *Alienor de Castille*. Du 24 Mai. Page 491. A Londres.

Mariage du Prince Edouard.

Lettres-Patentes pour établir la Reine, Régente en l'absence du Roi; & pour commettre la garde du Grand-Sceau à la Reine, & au Prince *Richard*. Du 22 Juin, Page 491. A Winchester.

La Reine établie Régente en l'absence du Roi.

Ordre de la Reine & du Prince *Richard* à tous les Sujets, de se tenir prêts à repousser le Roi de Castille. Du 29 Décembre. Page 497. A Westminster.

Ordre touchant l'invasion du Roi de Castille.

On suppose dans cet Ordre, que le Roi de Castille avoit dessein d'envahir la Guyenne, l'Angleterre & l'Irlande; pour avoir un prétexte de tirer de l'argent du Parlement. Cependant, la paix avec le Roi de Castille étoit faite, & le Mariage du Prince *Edouard* conclu.

Année 1254.

Lettre de la Reine au Roi. Page 499.

Lettre de la Reine au Roi.

Elle lui fait savoir que les Barons ont répondu, qu'ils étoient prêts, à le servir, aussitôt qu'ils sauroient que le Roi de Castille seroit entré en Guyenne; & que le Clergé n'a voulu rien accorder.

Lettres-Patentes, par lesquelles le Roi fait don au Prince *Edouard* son Fils, de toutes les Terres de France, dont les Rois de France se sont emparez. Il lui avoit déja fait un transport du Duché de Guyenne. Du 18 Fevrier. Page 500.

Dons faits au Prince Edouard.

Autres, par lesquelles le Roi donne l'Irlande au Prince *Edouard* son Fils. Du 14 Fevrier. Page 501.

Confédération entre *Henri III* & *Alphonse* Roi de Castille. A Tolede. Pridie Kal. Maii. Æræ 1292. A Tolede.

Confédération entre Henri & Alphonse, Roi de Castille.

L'Epoque dont on se servoit en Espagne, étoit différente de celle du reste de la Chrétienté.

Année 1255.

Acte par lequel *Henri* livre à *Richard* son Frere tous les Juifs de son Royaume, pour payement de la somme qu'il lui doit. Du 24 Fevrier. Page 523. A Westminster.

Henri donne à son Frere tous les Juifs de son Royaume, pour payement de ce qu'il lui doit.

Rex omnibus, &c.

Noveritis, Nos mutuo accepisse à dilecto Fratre & fideli nostro Ricardo Comite Cornubiæ 5000 *marcarum sterling* ... *ad quorum solutionem assignavimus & tradidimus ei omnes Judæos nostros Angliæ*, &c.

ARTICLE II.

Affaires de HENRI III *avec la France.*

Mort de Philippe de France.

PHILIPPE-AUGUSTE mourut en 1223, & eut pour Successeur *Louis VIII* son Fils. Dès que ce Prince fut sur le Trône, *Henri* lui envoya des Ambassadeurs, pour le sommer, en vertu de l'engagement où il étoit entré en partant d'Angleterre, de lui rendre les Provinces que *Philippe* son Pere avoit enlevées au Roi *Jean*. Mais soit que sa parole ne fût pas aussi positive que *Henri* le prétendoit, ou par quelque autre raison, il répondit, qu'il vouloit bien s'en tenir au Jugement de la Cour des Pairs; ce qui étoit autant qu'un refus.

Son Successeur refuse de tenir la promesse faite par son Pere.

Dès l'année suivante, *Louis* fit confisquer tout ce que *Henri* possedoit en France. Le prétexte fut, que *Henri* n'avoit pas assisté à son Sacre; mais selon les apparences, la véritable raison étoit, qu'il vouloit profiter de la Minorité de *Henri*, pour lui enlever encore une partie de ses Domaines.

Il attaque la Saintonge & la Rochelle.

En vertu de cette confiscation, il marcha dans la Saintonge, & après s'être rendu maitre de quelques petites Places, il assiegea La Rochelle, qui lui fut rendue en très peu de jours, par *Savary de Mauleon*, qui en étoit Gouverneur, & qui entra dans son service. Cette attaque imprévue ayant fait comprendre au Conseil de *Henri* la nécessité de s'opposer de bonne heure aux desseins du Roi de France, le Parlement fut convoqué, & il y fut résolu de lever une Armée; & le Prince *Richard* Frere du Roi, fut envoyé en Guyenne pour y commander, ayant sous lui le Comte de *Salisbury*, Frere bâtard du Roi *Jean*. *Richard* emporta d'abord la Ville de *S. Macaire*, qui s'étoit revoltée; ensuite il assiegea *La Reole*, dont le Comte de la *Marche* lui fit lever le Siege. Les Historiens François disent que ce Prince se retira derriere la Dordogne, & que peu après il s'en retourna en Angleterre. Mais il est certain, qu'il étoit encore en Guyenne en 1227. Le détail de cette Guerre, touchant lequel les Historiens des deux Nations ne s'accordent pas, seroit ici assez inutile. Il suffira de dire, qu'avant qu'elle fût finie, *Louis* ayant été déclaré Général de la Croisade contre les Albigeois, obtint du Pape un ordre à *Henri*, de suspendre les hostilitez pendant qu'il seroit occupé à cette Expédition. *Louis* mourut à Perpignan en 1226, laissant pour son Successeur *Louis IX* son Fils, en âge de Minorité, sous la Régence de *Blanche de Castille* sa Mere.

Armée envoyée en Guyenne sous les ordres de Richard.

Louis VIII, Général de la Croisade contre les Albigeois.

Sa mort & son Successeur.

Troubles en France.

1228. La Régence de cette Reine étrangere causa en France des mécontentemens, qui aboutirent enfin à une Guerre-civile, dont *Henri* auroit pu tirer de grands avantages, s'il eût su s'en prévaloir à tems. Mais par un aveuglement extrême, ou par la trahison de ses Ministres,

il laissa échapper une occasion si favorable. Ce fut en cette occasion qu'il voulut tuer *Hubert de Burgh*.

1229. Enfin, quand il ne fut plus tems, il alla descendre à Saint Malo, où le Duc de *Bretagne* alla le recevoir, & lui remit ses plus fortes Places. Les François, qui avoient eu tout l'Hiver pour se préparer, s'étoient postez dans l'Anjou, & *Henri* leur laissa tout le tems nécessaire pour s'y fortifier, & pour l'empêcher de passer dans le Poitou. Cependant, les Mécontens de France s'étant réveillez quand ils surent que le Roi d'Angleterre étoit en Bretagne; l'Armée de France se vit obligée de quitter l'Anjou, pour aller s'opposer à leurs entreprises. C'étoit alors pour *Henri*, le tems d'agir vigoureusement, d'autant plus que les Normands offroient de le recevoir dans leur Païs. Mais au lieu de profiter de cette conjoncture, il alla faire un voyage en Guyenne, pour y recevoir le Serment de fidelité des Gascons. Ensuite il retourna en Bretagne, où il s'amusa inutilement; & enfin il s'embarqua pour retourner en Angleterre, dès qu'il sut que l'Armée de France se rapprochoit de lui; après avoir contraint les Mécontens de rentrer dans leur devoir. Cette conduite donna au Peuple d'Angleterre une si mauvaise opinion de lui, que depuis ce tems-là, le Parlement ne voulut plus lui accorder de l'argent pour de pareilles Expéditions. Cette Guerre se termina sans aucun Traité, ni de Paix, ni de Trève. Le Roi de France, qui avoit attaqué le Duc de *Bretagne*, le soumit enfin aux conditions qu'il voulut lui imposer; & *Henri* ne fit rien pour soutenir ce Duc. qui s'étoit mis sous sa protection.

Henri fait une descente en Bretagne.

Va en Guyenne, & retourne en Bretagne & de là en Angleterre.

En 1241, il y eut entre *Louis IX* & *Henri* une nouvelle Guerre, dont celui-ci se tira fort mal, à son ordinaire. *Henri* ayant investi le Prince *Richard* son Frere, du Comté de Poitou; *Louis*, qui possedoit une partie de cette Province, fit présent à *Alphonse* son Frere de la portion qui étoit en son pouvoir, & lui en donna l'Investiture. *Hugues de Lusignan*, Comte de la *Marche*, qui avoit épousé la Mere de *Henri*, & qui avoit ses Terres dans la portion du Poitou qui venoit d'être donnée au Prince *Alphonse*, en avoit toujours fait Hommage au Roi de France: mais la fierté de la Reine sa Femme ne put lui permettre de voir son Epoux fléchir le genou devant *Alphonse*. Elle le sollicita donc avec tant d'instance, qu'elle le porta enfin à refuser de rendre Hommage au nouveau Comte de Poitou. Mais comme il prévit bien que le Roi de France ne laisseroit pas cet attentat impuni, il engagea *Henri* à faire la Guerre à la France, & lui promit des forces suffisantes pour chasser les François de tout le Poitou, pourvu qu'il voulût se charger de la dépense de la Guerre. *Henri* accepta ses offres, & se rendit en Poitou: mais il s'en fallut bien qu'il n'y trouvât ce qu'on lui avoit fait esperer. Son Armée se trouva fort foible, & fort inférieure à celle *Louis*, qui étoit déja entré dans la Province, & assiegeoit Fontenay. Quoique *Henri* fût peu en état de lui faire lever le Siege, il ne laissa pas de lui envoyer des Ambassadeurs, pour lui demander toutes les Provinces que le Roi son Pere s'étoit engagé à restituer; & en cas de refus, pour lui

Nouvelle Guerre entre Henri & la France.

Le Comte de la Marche engage Henri à porter la Guerre dans le Poitou.

[illegible] Fontenay.

déclarer la Guerre. *Louis*, qui fut canonisé après sa mort, avoit la conscience tendre; & selon les apparences, il avoit quelque scrupule touchant l'engagement du Roi son Pere. Il offrit donc de rendre à *Henri* une partie du Poitou & de la Normandie; & une Trève de trois ans, à condition qu'il se désistât de proteger le Comte de la *Marche*. Mais *Henri* rejetta ces offres, quelque avantageuses qu'elles fussent en l'état où il se trouvoit. Cependant, *Louis* s'étant rendu maitre de Fontenay, s'approcha de *Henri*, qui avoit mis la Charente entre lui & son Ennemi. Mais *Louis* ayant gagné le Pont de *Taillebourg*, & ayant passé de l'autre côté, lui donna un si terrible échec, qu'il le réduisit à s'enfuir à Xaintes, où il défit encore une bonne partie de son Armée. Ces deux pertes consécutives obligerent *Henri* à s'aller renfermer dans Bourdeaux. Cependant, le Comte de la *Marche* fit sa Paix particuliere avec *Louis*, & laissa au Roi d'Angleterre le soin de se tirer d'affaires comme il pourroit. Rien ne pouvoit empêcher *Louis* de porter ses armes victorieuses en Guyenne: mais la Peste, qui se mit dans son Armée, fit qu'il voulut bien accorder à *Henri* une Trève de cinq ans.

Et fait des offres avantageuses qui sont rejettées.

Il prend Fontenay.

Défaite des Anglois.

Le Comte de la Marche fait sa Paix avec Louis.

Louis accorde une Trève.

ACTES

Qui se rapportent au second Article.

Année 1235.

Henri se plaint au Pape du Duc de Bretagne.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 25 Fevrier. Page 335. A Westminster. Il se plaint que le Duc de *Bretagne* l'a abandonné, qu'il a fait sa Paix particuliere avec le Roi de France, & lui a rendu un Hommage-lige. Ce Duc de *Bretagne* étoit *Pierre I*, que les Bretons surnommerent *Mau-Clerc*, à cause de cet Hommage: mais il y fut forcé, parce qu'il ne pouvoit plus attendre aucun secours du Roi d'Angleterre.

Année 1242.

Henri rompt la Trève avec la France.

On trouve dans cette année diverses Pieces par lesquelles il paroit que *Henri* étoit le premier infracteur de la Trève avec la France, quoiqu'il se plaignît beaucoup de *S. Louis*.

Année 1243.

Copie de la Trève.

Traité de Trève entre les deux Rois de France & d'Angleterre jusqu'à la Fête de *S. Michel*, & de-là en avant pour cinq ans. A Bourdeaux, le 7 d'Avril. Page 416.

ARTICLE III.

Affaires de HENRI III avec l'Ecosse.

LEs Affaires qu'il y eut entre l'Angleterre & l'Ecosse pendant le Regne de *Henri III*, furent peu considerables. Ainsi cet Article ne sera pas long.

Hommage du Roi d'Ecosse à Henri.

Le Roi d'Ecosse, qui avoit fait Hommage à *Louis* lorsque ce Prince fut appellé en Angleterre par les Barons, se servit de la faculté qui lui fut laissée d'être compris dans le Traité qui se conclut entre *Henri* & *Louis* en 1217. Dès qu'il eut appris que *Louis* s'en étoit retourné en France, il se rendit en Angleterre, où il fit Hommage à *Henri*, des Terres qu'il possedoit dans ce Royaume, & lui rendit Carlisle, dont il s'étoit emparé pendant la Guerre civile.

Son Mariage avec la Sœur de Henri.

En 1221, *Henri* fit un voyage à Yorck, où il arrêta le Mariage de *Jeanne* sa Sœur, avec *Alexandre II* Roi d'Ecosse. Cette princesse, qui avoit été accordée avec le Fils du Comte de la *Marche*, se trouvant entre les mains de son futur Beau-pere, on n'eut pas peu de peine à l'en retirer. Mais enfin, le Comte la renvoya au Roi son Frere, & son Mariage avec le Roi d'Ecosse s'accomplit.

Traité honteux de Henri avec le Roi d'Ecosse.

1236. Comme *Henri* étoit peu redoutable à ses Voisins, à cause de la mesintelligence qui regnoit entre lui & les Barons, *Alexandre* renouvella ses prétentions sur le Northumberland, & demanda cette Province avec une hauteur, dont les Rois d'Ecosse n'avoient pas accoutumé d'user envers les Rois d'Angleterre. *Henri*, bien loin de répondre sur le même ton, fit un voyage à York, pour y négocier un Traité avec ce Prince, & ne se fit pas un scrupule d'acheter la Paix, en lui accordant une Pension de quatre-vingts Marcs d'argent.

Mort de la Reine d'Ecosse.

Le Roi se remarie & refuse de rendre hommage à Henri.

Jeanne Reine d'Ecosse & Sœur de *Henri*, étant morte en 1238, & *Alexandre* ayant pris une seconde Femme qui étoit Françoise, fit savoir à *Henri*, qu'il ne vouloit plus lui rendre Hommage. Il s'étoit attendu, que comme la premiere fois, *Henri* voudroit mettre cette affaire en Négociation, & il esperoit d'en tirer quelque avantage. Mais le Parlement fut tellement choqué de cette bravade, que la Guerre contre l'Ecosse fut résolue, & on leva incontinent une Armée, qui s'avança jusqu'à Newcastle.

Il demande la Paix.

Quand *Alexandre* vit les Anglois si proches de lui, il demanda la Paix; & *Henri* la lui accorda volontiers, sous la condition, qu'il rendroit le même Hommage que ses Prédécesseurs.

Sa mort & son Successeur.

Mariage de ce dernier.

Ce Prince mourut en 1249, laissant pour lui succeder, *Alexandre III*, son Fils, en âge de Minorité; & qui en 1251, épousa *Marguerite*, Fille de *Henri III*. Les deux Rois s'étant rendus à Yorck où les Noces se de-

Henri le presse envain de lui faire hommage.

voient celebrer, *Henri* voulut engager le jeune Roi son Gendre à lui faire Hommage pour tout le Royaume d'Ecosse. Mais *Alexandre* s'en défendit avec beaucoup de fermeté, quoiqu'il en fût instamment pressé. Il se contenta de rendre le même Hommage que ses Prédécesseurs avoient rendu, & *Henri* en fut satisfait, soit qu'il ne se crût pas bien fondé, ou qu'il eût peur de troubler la Fête. On verra dans la suite, qu'*Edouard I*, Fils de *Henri*, se fit une affaire de faire valoir ce Droit prétendu, pour l'établissement duquel le Roi son Pere n'avoit fait qu'une legere tentative.

ACTES

Qui regardent l'ECOSSE.

Année 1220.

Lettre de Henri au Pape.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 20 de Juin. Page 241. A Nottingham.

Il le prie d'employer son autorité pour obliger le Comte de la *Marche* à lui renvoyer *Jeanne* sa Sœur, accordée avec le Roi d'Ecosse.

Autre aux Cardinaux.

Autre aux Cardinaux, sur le même sujet. Du 20 de Juin. Page 242.

Autre au Comte de la Marche.

Autre du Roi au Comte de la *Marche*, sur la même affaire. Du 16 Septembre. Page 128. A Winchester.

Année 1221.

Douaire de la Reine d'Ecosse.

Lettres-Patentes du Roi d'Ecosse, pour établir un Douaire à la Reine *Jeanne* sa Femme. A Yorck, le 18 de Juin. Page 252.

Année 1235.

Bref du Pape au Roi d'Ecosse.

Bref de *Gregoire IX* au Roi d'Ecosse. II. Nonas Januarii. Page 334. A Perouse.

Il l'exhorte à rendre Hommage au Roi d'Angleterre.

Année 1237.

Autre Bref.

Autre du même, au même. V. Kalend. Maji. Page 371. A Viterbe.

Il le blâme, de ce qu'il n'a pas rendu son Hommage au Roi d'Angleterre.

Traité avec l'Ecosse.

Traité de Paix entre les Roi d'Angleterre & d'Ecosse. *Die Veneris proxima ante Festum S. Michaëlis.* Page 374.

Le Roi d'Ecosse se desiste, 1. de ses prétentions sur le Northumberland, Cumberland & Westmorland. 2. De sa prétention de la somme de 15000 Marcs, qu'il avoit payée au Roi *Jean*, sous des conditions que *Jean* n'avoit pas exécutées. 3. De l'engagement où *Henri* & le Prince *Richard* son Frere étoient entrez, d'épouser *Marguerite* & *Isabelle* ses Sœurs. 4. De l'engagement particulier de *Henri* avec *Marguerite* sa Sœur.

Henri lui donne en récompense 200 *Libratas terræ* (1) dans le Comté de Cumberland, à tenir de la Couronne d'Angleterre, sous la redevance d'un Autour.

Année 1244.

Confirmation du Roi d'Ecosse, du Traité conclu avec *Henri* en 1237, page 428.

Ratification de ce Traité par le Roi d'Ecosse.

Année 1251.

Bref d'*Innocent IV*, à *Henri III*. VIII. Id. April. Page 463. A Lyon.

Bref du Pape à Henri.

Il lui refuse deux choses qu'il avoit demandées ; savoir, que le Roi d'Ecosse, comme son Vassal, ne pût être couronné sans sa permission ; & de pouvoir lever des Décimes en Ecosse.

Acte sur le Mariage d'*Alexandre III* avec *Marguerite*, Fille de *Henri III*. A Noel. Page 467. A Yorck.

Mariage du Roi d'Ecosse.

ARTICLE IV.

Affaires de HENRI III *avec les Princes de Galles.*

LES Gallois étoient les Descendans des anciens Bretons, qui ayant été chassez de leur Patrie par les Anglo-Saxons, s'étoient retirez dans un Païs montagneux, situé à l'Occident de la Saverne. Les Saxons appellerent ce Païs-là, *Païs de Galles*, ou des Gaulois, parce qu'ils supposoient que les Bretons étoient d'origine Gauloise. Ainsi, en donnant à ce Païs-là le nom de *Païs de Galles*, ils vouloient marquer que c'étoit le Païs où les Bretons s'étoient retirez ; pour le distinguer du reste de la Bretagne, qu'ils avoient eux-mêmes conquis. Pour les Bretons ou Gallois, ils se nommoient eux-mêmes *Cambres*, & le Païs situé à l'Occident de la Saverne, où ils se retirerent, retint parmi eux le nom de *Cambrie*. C'étoit

Histoire des Gallois.

(1) Selon *Skene* (*De verb. signif. verbo Bovata*) la *Librata terræ* contenoit quatre *Ox-gangs*, c'est-à-dire, quatre fois autant de Terre qu'un Bœuf en peut labourer ; & chaque *Ox-gang*, 13 *Acres*. Dans le Regiftr. Orig. fol. 1. B. une *Librata terra* est supposée monter à 140 *Acres*. Dans le même Regiftr. fol. 94 A. & fol. 248 B. il semble que la *Librata terra* est prise pour une étendue de Terre qui rapporte 20 shelins par an. WHAT.

vraisemblablement le nom qu'ils donnoient au Païs qu'ils avoient habité dans l'Isle de la Grande-Bretagne, quoique les Grecs & les Romains ne l'eussent connu que sous celui de *Britannia*, qui étoit un nom donné à l'Isle par des Etrangers.

Depuis que les Anglo-Saxons se furent emparez de la Bretagne il y eut des Guerres continuelles entre eux & les Gallois, qui habitoient au-delà de la Saverne : mais les premiers ne purent jamais se rendre maitres entierement du Païs de Galles. Après la dissolution de l'*Heptarchie*, les Rois Saxons firent diverses tentatives pour le conquérir : mais tout ce qu'ils purent faire, fut de le tenir dans quelque dépendance de leur Couronne. Les Rois Normands & Angevins, qui regnerent en Angleterre depuis la *Conquête*, voulurent aussi très souvent entreprendre de s'en rendre maitres ; mais ce fut toujours inutilement. Véritablement, ils contraignirent assez souvent les Princes de Galles de leur rendre Hommage : mais cette dépendance ne duroit, qu'autant qu'elle étoit maintenue par la force des armes. Dès que les Rois d'Angleterre se trouvoient embarassez dans des Guerres civiles, ou étrangères, pour l'ordinaire, les Princes de Galles secouoient le joug. C'étoit-là un sujet continuel de Guerres entre les Anglois & les Gallois. L'Eglise du Païs de Galles étoit à peu près dans les mêmes termes. Elle reconnoissoit quelquefois la Jurisdiction de l'Archevêque de Cantorbery, & quelquefois elle la rejettoit, selon les changemens qui arrivoient dans l'Etat.

Le Prince de Galles fait la Paix avec le Roi.

Sous le Regne du Roi *Jean*, *Leolyn* Prince de Galles, profitant de la dissension qu'il y avoit entre le Roi & les Barons, s'étoit emparé de diverses Places que les Anglois avoient enlevées à ses Prédécesseurs, & avoit été excommunié par le Légat qui avoit été envoyé en Angleterre pour favoriser le Parti du Roi. La Paix s'étant rétablie dans le Royaume, par le Traité qui fut conclu en 1217 entre *Henri III* & le Prince *Louis* ; le Régent, qui avoit pour but de bien affermir le jeune Roi sur son Trône, ne jugea pas à propos d'entreprendre une nouvelle Guerre, pour déposseder *Leolyn* des Places dont il s'étoit emparé. Il aima mieux lui accorder une Paix honorable & avantageuse, à condition qu'il rendroit Hommage à la Couronne d'Angleterre. *Leolyn*, qui voyoit les Troubles d'Angleterre finis, accepta la Paix ; & après avoir rendu son Hommage, il reçut l'Absolution du Légat.

Guerre avec les Gallois.

1228. Dix ans après, les Gallois voulant profiter du mécontentement universel que produisoit en Angleterre la revocation des Chartres, firent des courses dans les Provinces voisines de leur Païs ; & par-là, ils engagerent *Henri* à mener une Armée sur leurs frontieres. Mais comme ce Prince n'étoit pas guerrier, il réussit assez mal dans son Expédition, & s'en retourna sans avoir rien fait de considerable.

Le Prince fait une Ligue avec le Comte de Pembroke contre le

1233. Dans la suite, *Leolyn* prit le parti du Comte de *Pembroke*, & fit une Ligue avec lui contre le Roi. Sans le secours du Prince de Galles, le Comte de *Pembroke* n'auroit pas pu se soutenir. Après la mort de ce

Seigneur

Seigneur, qui fut tué en Irlande, *Henri* envoya au Prince de Galles l'Archevêque de Cantorbery, & l'Evêque de Chester, qui conclurent la Paix avec lui.

Roi d'Angleterre. Paix avec les Gallois.

En 1237, *Leolyn*, qui étoit vieux & infirme, se voyant persécuté par *Griffin* son Fils, se mit sous la protection du Roi d'Angleterre, & lui rendit Hommage volontairement; ce que ses Prédécesseurs n'avoient jamais fait, mais seulement après y avoir été forcés.

Le Prince de Galles rend hommage à Henri.

Ce Prince mourut en 1241, laissant ses Etats à *David* & à *Griffin* ses Fils, qui devoient les partager également: mais *David* se saisit de la Portion de son Frere, & le retint en prison. La Femme de *Griffin*, voyant son Mari dépouillé & prisonnier, s'adressa au Roi d'Angleterre, & lui promit de la part de son Epoux, un présent de six-cens Marcs, & un Tribut de trois-cens, s'il le délivroit de sa prison, & le mettoit en possession de ses Droits. *Henri* accepta cette offre, & fit sommer *David* de mettre son Frere en liberté. *David* se voyant pressé, prit le parti de gagner la bienveillance du Roi d'Angleterre, en lui faisant des offres beaucoup plus avantageuses que celles de son Frere; & *Henri* les accepta sans balancer. Il se chargea même de faire garder *Griffin* dans la Tour de Londres, où ce Prince fut conduit. Trois ans après, ayant voulu se sauver par une fenêtre, il tomba dans le fossé, & se rompit le cou.

Mort de ce Prince, & démêlé de ses Fils.

1244. *David* ne se vit pas plutôt délivré de son Frere, qu'il cessa de ménager *Henri*, & fit des courses sur les frontieres d'Angleterre, sous quelque prétexte recherché. *Henri* ne faisant aucun mouvement pour repousser cette injure, les Habitans du Païs prirent d'eux-mêmes les armes pour se défendre: mais ils furent toujours battus. C'étoit précisément dans le tems qu'une Armée Angloise marchoit vers l'Ecosse; & comme elle devint inutile par la Paix qui se conclut entre *Henri* & *Alexandre*, le Prince de Galles ne douta point qu'on ne l'employât contre lui. Dans cette pensée, comme il ne se trouvoit pas en état de résister à de si grandes forces, il écrivit au Pape, qu'il avoit été forcé à faire Hommage au Roi d'Angleterre, & à lui payer un Tribut de cinq-mille Marcs, par un Traité qui avoit été extorqué de lui. Sur ce fondement, il prioit le Pape de le délier de son Serment, & d'annuller le Traité; offrant de faire Hommage au S. Siege, & de lui payer le même Tribut qu'il payoit au Roi d'Angleterre. *Innocent IV*, qui étoit alors sur le Siege Pontifical, n'avoit garde de refuser cette offre. Cependant, pour donner quelque couleur à cette entreprise, il donna commission à deux Abbez du Païs de Galles, de faire des informations sur cette affaire; & s'ils trouvoient que *David* eût été forcé, il leur donnoit pouvoir de le délier de son Serment, & d'annuller le Traité. Ces deux Abbez ayant eu l'insolence de faire citer le Roi devant eux, le Parlement en fut tellement indigné, que la Guerre contre les Gallois fut résolue. 1245. Mais cette Guerre fut mollement poussée par les Anglois, qui furent toujours battus. 1246. Enfin, *Henri* étant allé se mettre à la tête de son Armée, les Gallois se retirerent sur

Le Prince de Galles offre de faire hommage au S. Siege.

Guerre avec les Gallois.

leurs Montagnes, où il n'étoit pas possible de les poursuivre. Cela fit que *Henri* se retira de son côté, après avoir fait construire un Château dans un lieu avantageux. *David* étant mort peu après sans Enfans, *Leolyn* son Neveu, Fils de *Griffin*, lui succeda.

Depuis ce tems-là, les Anglois & les Gallois vécurent en assez bonne intelligence pendant dix ans. Mais en 1256, *Henri* ayant donné quelque sujet de mécontentement aux Gallois, ils prirent les armes, & firent des courses en Angleterre. Le Prince *Edouard*, qui étoit alors âgé de dix-sept ans, voulut entreprendre de les repousser : mais il n'en put venir à bout, parce que manquant d'argent, il étoit fort mal servi par ses Troupes.

Défaite de Henri.

1257. Enfin, les progrès des Gallois obligerent le Roi à marcher en personne dans leur Païs. Mais comme à son approche ils firent eux-mêmes le dégât dans leurs propres Terres, & qu'ils se retirerent sur leurs Montagnes, il se vit contraint de s'arrêter tout court. Cependant, dans le tems qu'il croyoit ses Ennemis bien éloignés, ils tomberent sur lui à l'improviste, & mirent son Armée en déroute. Depuis ce tems-là, d'autres affaires empêcherent les Anglois de continuer cette Guerre.

ACTES qui regardent le Païs de GALLES.

Année 1218.

Sommation au Prince de Galles de rendre hommage.

Sommation à *Leolyn* Prince de Galles, de venir rendre son Hommage. Le 12 Fevrier. Page 225. A Exceter.

Année 1220.

David protegé.

Lettres-Patentes, par lesquelles *Henri* prend *David* Fils de *Leolyn* sous sa protection. Du 5 Mai. Page 239. A Shrewsbury.

Année 1244.

Absolution donnée à ce Prince,

Bulle d'*Innocent IV*, qui casse l'Absolution donnée à *David* Prince de Galles, sous prétexte que le Serment qu'il avoit fait à *Henri* avoit été extorqué. VII. Id. Apr. Page 425. A Lyon.

Année 1246.

Accord entre Henri & les deux Princes Gallois.

Accord entre *Henri III*, & les deux Princes *Owen* & *Leolyn*, Fils de *Griffin*. Du 30 Avril. Page 448. A Woodstock.

Le Roi pardonne leur Revolte, & leur laisse la Partie du Nord du Païs de Galles, sous la condition de l'Hommage, & de lui fournir un certain nombre de Gens de guerre.

ARTICLE V.

Affaires de HENRI III *avec la Cour de Rome.*

Année 1216.

IMMEDIATEMENT après que *Henri III* eut été couronné, il rendit Hommage au Pape entre les mains du Légat, le Régent ayant trouvé à propos de mettre la Cour de Rome dans les intérêts du jeune Roi, en confirmant par cet Hommage ce qui avoit été fait par le Roi son Pere. En même tems il écrivit au Pape, pour lui notifier la mort de *Jean*, & le Couronnement de *Henri*, & pour lui demander sa protection pour ce jeune Prince. Le Pape n'avoit garde de négliger ses propres intérêts, dans une semblable occasion, où il s'agissoit de sauver l'Angleterre, qui étoit devenue le Patrimoine de *S. Pierre*. Ainsi, pour favoriser *Henri* autant qu'il dépendoit de lui, il envoya en Angleterre un nouveau Légat, qui renouvella & aggrava l'Excommunication contre *Louis*, & contre tous ses Adhérans. *Louis*, de son côté protesta solemnellement contre tout ce que le Légat pourroit faire à son préjudice.

Hommage de Henri au Légat du Pape.

1217. Le Traité qui se conclut l'année suivante entre *Henri* & *Louis*, ne fut pas capable de mettre à couvert du ressentiment du Pape, les Ecclésiastiques qui avoient adheré au Prince étranger. Quoiqu'il portât en termes exprès, que personne ne pourroit être recherché pour avoir pris le parti de *Louis*, le Légat prétendit que les Ecclésiastiques ne pouvoient pas être censez compris dans cet Article, parce qu'ayant desobeï au Pape en n'observant pas l'Interdit, c'étoit une affaire qui regardoit la Religion, & sur laquelle les deux Princes n'avoient pas pu transiger. Ainsi, ceux qui se trouverent coupables de ce crime, se virent contraints d'acheter leur pardon par de grandes sommes d'argent, le Régent refusant de les proteger, de peur d'attirer la colere du Pape sur le Roi, dans un tems où il étoit encore si peu affermi sur le Trône.

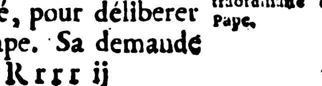
Le Légat du Pape attaque les Ecclésiastiques qui avoient adheré à Louis.

1223. *Innocent III* mourut cette même année, & *Honorius III* lui succeda. Quelques années après, le Pape fit un acte d'Autorité souveraine, en déclarant par une Bulle, que le Roi étoit majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les Loix; & en ordonnant à tous ceux qui avoient en garde des Places de la Couronne, de les mettre incontinent entre les mains du Roi. Mais cette Bulle, que *Hubert de Burgh* avoit obtenu pour se délivrer du Régent qui l'incommodoit, ne fut pas exactement obeïe, ainsi qu'on l'a vu dans le premier Article.

Bulle par laquelle le Pape déclare le Roi majeur.

En 1226, le Pape envoya en Angleterre un nouveau Légat, qui demanda en arrivant, que le Parlement fût convoqué, pour déliberer sur une Proposition qu'il avoit à faire de la part du Pape. Sa demande

Proposition extraordinaire du Pape.



lui ayant été accordée, il proposa, que par Autorité du Parlement, on adjugeât au Pape deux Prébendes dans chaque Eglise Cathédrale ; & deux places de Moine dans chaque Monastere. Il appuya cette Proposition par ces raisons : Que depuis longtems on se plaignoit publiquement, que la Cour de Rome n'accordoit aucune faveur sans argent : Que pour faire cesser ce scandale, il falloit faire cesser la cause qui le produisoit, savoir, l'extrème pauvreté du S. Siege, & pourvoir d'une autre maniere à ses besoins. Le Parlement s'étant séparé sans avoir rien répondu à cette Proposition, le Légat alla faire un tour dans les Provinces du Nord, où il vexa tellement les Eglises, qu'on fut contraint de se plaindre au Pape, qui le rappella, de peur d'irriter les Anglois, & de porter du *préjudice à sa* demande, de laquelle il ne s'étoit point désisté. Au contraire, il enjoignit à l'Archevêque de Cantorbery, de procurer une autre Assemblée du Parlement, & d'insister fortement sur la demande que son Légat avoit faite : mais il ne put rien obtenir.

Instances inutiles du Légat.

Grégoire IX fut le Successeur d'*Honorius III*, en 1227.

Grégoire IX Pape.

1228. Le Cardinal *Langton* Archevêque de Cantorbery étant mort l'année suivante, les Moines de S. Augustin se hâterent d'élire un de leurs Confreres, sans en avoir obtenu la permission du Roi. Mais le Roi ayant refusé de le reconnoitre, & les Evêques Suffragans ne voulant point consentir à cette Election, il fallut porter cette affaire à Rome. Comme le Pape ne se hâtoit pas de la terminer, le Roi, sans consulter le Parlement, lui fit offrir la dixième partie des Biens mobiliaires d'Angleterre & d'Irlande, pourvu qu'il cassât l'Election. Cette offre rendit le droit de l'Archevêque élu si mauvais, que le Pape annulla son Election ; & en même tems, de sa propre autorité, il conféra l'Archevêché de Cantorbery à *Richard le Grand*, Chanoine de Lincoln, qui vraisemblablement lui avoit été recommandé par le Roi. Quoique ce fût un attentat manifeste, le Roi n'eut garde de s'en plaindre, & les Evêques Suffragans se trouverent contens d'avoir fait casser l'Election des Moines de S. Augustin. Peu de tems après, le Pape envoya un Nonce en Angleterre, pour y recevoir ce qui lui avoit été promis. Le Roi ayant assemblé le Parlement sur ce sujet, les Seigneurs s'opposerent fortement à la demande du Pape. Mais quelques-uns d'entre eux ayant été gagnez par des promesses, & d'autres intimidez par des menaces, le Nonce obtint enfin tout ce qu'il voulut. Ensuite, en vertu d'un pouvoir qu'il avoit du Pape, il leva lui-même cette Taxe avec tant de rigueur, qu'il se fit même payer la Dixme des fruits qui n'étoient pas encore recueillis. De plus, il contraignit les Evêques d'avancer l'argent pour le reste du Clergé, sauf à eux à se faire rembourser dans la suite. A l'égard de ceux qui n'avoient point d'argent, le Nonce y avoit pourvu, en menant avec lui des Usuriers Italiens, qui leur en prêterent à gros intérêt.

Mort de l'Archevêque Langton, & Election d'un autre que le Pape refuse de confirmer.

Le Pape en nomme un autre.

Et demande les Dixmes promises.

Le Nonce leve cette Taxe avec rigueur.

L'Archevêque de Cantorbery, ayant quelque differend avec le Roi, partit en 1231 pour aller porter ses plaintes au Pape. Ce Prélat étant

L'Archevêque de Cantorbery va à Rome se plaindre

mort à Rome cette même année, les Moines de S. Augustin élurent en sa place l'Evêque de Chichester, & le Roi le mit en possession du Temporel de l'Archevêché. Mais le Pape ayant été informé que l'Archevêque élu étoit trop dépendant de la Cour, cassa cette Election, & ordonna aux Moines de proceder à une autre. La seconde Election, qui se fit en 1232, n'ayant pas été au goût du Pape, il en fallut faire une troisiéme, qui tomba sur *Richard Bluni*, Professeur en Théologie à Oxford, dont le Pape ne fut pas content. Enfin, de peur que les Moines ne se méprissent encore, il leur donna pouvoir d'élire *Edmond* Chanoine de Salisbury, qui fut effectivement élu, & confirmé par le Pape.

du Roi.
Mort & Successeur de ce Prélat.
Le Pape casse cette Election,
Et une seconde.
Et une troisiéme.

Ce même Pontife publia une Croisade en 1236, parce que la Trève que *Frederic II* avoit faite avec les Sarazins, étoit sur le point d'expirer. Une infinité de gens prirent la Croix, dans la pensée, que c'étoit tout de bon qu'on alloit faire la Guerre aux Infideles. Mais pendant qu'on se préparoit à ce Voyage, le Pape publia une bulle, par laquelle il dispensoit les Croisez de leur Vœu, moyennant une Taxe qu'il imposa sur chacun.

Croisade publiée.

En 1237, le Pape envoya en Angleterre un nouveau Légat nommé *Othon*, sans qu'il en parût aucune nécessité. Mais on s'apperçut dans la suite, que le Roi l'avoit demandé pour se servir de son autorité & de sa protection, contre les Barons qui le menaçoient.

Arrivée du Légat Othon.

1238. Mais l'année suivante, le Roi se brouilla tellement avec la Cour de Rome, en envoyant un Corps de Troupes Angloises au service de l'Empereur, que durant quelque tems, les Ecclésiastiques Anglois y furent fort mal reçus. Mais le Roi & le Pape avoient trop besoin l'un de l'autre, pour demeurer longtems brouillez. L'Evêque de Winchester étant mort cette même année, le Roi recommanda au Chapitre de cette Eglise, l'Evêque de Valence, Frere de la Reine. Mais sans avoir égard à cette recommandation, le Chapitre élut l'Evêque de Chichester. Cette Election n'étant pas agréable au Roi, il fit des avances pour se raccommoder avec le Pape, & enfin, il obtint qu'elle fût annullée.

Ecclésiastiques Anglois froidement reçus à Rome.
Mort de l'Evêque de Winchester.
Henri propose le Frere de la Reine au Chapitre.

1239. Depuis que le Légat *Othon* étoit en Angleterre, il n'avoit point cessé d'extorquer de l'argent du Clergé, sous divers prétextes. Ses exactions étoient allées si loin, que le Clergé en avoit porté des plaintes au Pape, qui avoit voulu le rappeller : mais le Roi s'y étoit toujours opposé. Enfin le Clergé, voyant qu'il n'y avoit point de fin aux vexations qu'il souffroit de la part du Légat, s'assembla extraordinairement, pour chercher quelque remede à ce mal. Il ne fut pas plutôt assemblé, que le Légat lui demanda un secours d'argent pour les besoins pressans du S. Siege. Mais on lui répondit nettement, que le Clergé étoit résolu à ne plus endurer ses vexations. Cependant, l'Assemblée se sépara, pour ne pas donner lieu au Légat d'insister sur sa demande. Le Pape n'y perdit pourtant rien, parce que le Légat fit payer aux Monasteres ce qu'il avoit voulu exiger du Clergé.

Exactions du Légat.
Il demande un Subside au Clergé, qui lui est refusé.

Ce Légat, toujours insatiable, n'étant pas content de piller impuné-

Le Légat cher-

ment l'Angleterre, voulut aussi en faire autant en Ecosse. Mais en arrivant sur la frontiere, il y trouva le Roi d'Ecosse, qui l'attendoit pour l'empêcher d'entrer dans son Royaume : il lui fit même entendre, que sa personne ne seroit pas en sureté parmi un Peuple, qui n'étoit point accoutumé à voir des Légats du Pape. Le Légat insista, & menaça même d'excommunier le Roi d'Ecosse, qui ne paroissoit pas se mettre beaucoup en peine de cette Excommunication. Enfin, quelques Seigneurs s'étant entremis pour les accommoder, le Roi consentit qu'il entrât en Ecosse, comme Personne privée, à condition qu'il reconnoîtroit par un Ecrit signé de sa main, qu'on n'avoit eu égard en lui accordant cette permission, qu'à sa Personne seulement, & non pas à sa Dignité. Il ne laissa pas, quand il fut à Edimbourgh, d'extorquer quelque argent du Clergé d'Ecosse. C'étoit-là l'unique but de son voyage.

Qui veut à piller l'Ecosse.

Il y extorque quelque argent du Clergé.

Le Roi favorisoit la Cour de Rome en toutes occasions, parce que la protection du Pape étoit la seule ressource qu'il avoit contre les mécontentemens de ses Sujets. Pour ne pas déplaire au Pontife, il avoit permis que l'Excommunication lancée contre l'Empereur son beau-Frere, fut publiée dans toutes les Eglises d'Angleterre ; & quand l'Empereur voulut s'en plaindre, il lui répondit, qu'étant Vassal du S. Siege, il ne pouvoit se dispenser d'obéir aux ordres du Pape. Après cela, il n'est pas étonnant que le Légat continuât à opprimer le Clergé d'Angleterre avec toute la rigueur imaginable, puisqu'il étoit assuré d'être soutenu par le Roi. Mais le Clergé n'étoit pas le seul vexé. Dans l'année 1240, le Légat fit publier dans tout le Royaume, que non-seulement il avoit le pouvoir de dispenser les Croisez de leur Vœu, mais même de les contraindre, sous peine d'Excommunication, de se rédimer pour de l'argent.

Demandes du Pape au Clergé.

Immédiatement après, ce même Légat demanda au Clergé la cinquiéme partie de tous ses biens, pour aider à la défense de l'Eglise, contre les attaques de l'Empereur. Les Evêques refusérent d'abord hautement ce qui leur étoit demandé : mais enfin l'Archevêque de Cantorbery, qui souhaitoit de vivre en paix, fit consentir le Clergé à donner la cinquiéme partie de ses revenus. Le Légat accepta le don ; mais avec tant de difficulté, qu'on auroit dit qu'il donnoit au Clergé l'argent de son Maitre.

Retraite & mort de l'Archevêque de Cantorbery.

L'Archevêque, voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de faire changer, ni le Roi, ni le Pape, & souhaitant de passer tranquillement le reste de sa vie, se retira en France dans le Monastere de Pontigny, où il mourut cette même année, en odeur de Sainteté. Il fut ensuite canonisé au Concile de Lyon.

300 Italiens nommez aux Bénéfices vacans.

Ce Prélat ne fut pas plutôt parti, qu'on vit arriver un nouveau Nonce nommé *Pierre Rossi*, qui portoit une Liste de trois-cens Italiens, ausquels le Pape ordonnoit qu'on conferât les premiers Bénéfices vacans, nonobstant tout droit d'Election, de Patronat, ou autre quelconque. Mais ce n'étoit pas-là l'unique motif de son voyage. Il avoit une Com-

Le Nonce du

mission plus importante, qui consistoit à tirer de l'argent de toutes les Maisons Religieuses, d'une maniere qu'il ne parût pas qu'elles y fussent forcées. Pour cet effet, il engagea quelques Abbez à signer un Ecrit, par lequel ils promettoient de donner une certaine somme au Pape. Ensuite, il se servoit de cet Ecrit, pour en porter d'autres à suivre cet exemple, en leur faisant craindre le danger qu'il y auroit pour eux à se distinguer des autres par un refus. Mais sa trame ayant été trop tôt découverte, il ne put réussir dans son projet. Cependant, le Légat fit une nouvelle demande au Clergé, toujours sous prétexte de défendre l'Eglise contre l'Empereur. Le Clergé refusa hautement de se soumettre à cette exaction, & se sépara sans rien accorder. Mais le Roi & le Légat ayant trouvé le moyen d'intimider quelques-uns des Membres, ceux-ci se laisserent gagner, & les autres se virent comme contraints de les imiter. Ainsi, chacun fit en particulier ce que le Corps avoit refusé.

Pape essaye d'obtenir de l'argent des Maisons Religieuses.

Le Légat demande un nouveau Subside au Clergé.

1241. Enfin, le Légat *Othon* partit pour s'en retourner à Rome, portant avec lui des sommes immenses, qu'il avoit amassées en Angleterre. Mais en entrant en Italie, il eut le malheur de tomber entre les mains des Troupes de l'Empereur, qui lui enleverent toutes ses richesses. *Grégoire IX* mourut pendant que le Légat étoit en chemin. Ce Pape, qui avoit comme épuisé l'Angleterre, n'étoit pas encore content. Peu de tems avant sa mort, il avoit fait proposer à l'Abbé de Peterborough, que s'il vouloit lui donner un Bénéfice de deux-cens-livres sterling de rente, il le lui donneroit à ferme pour cent livres, & qu'ainsi chacun profiteroit de la moitié. Mais l'Abbé fut assez honnête-homme pour rejetter cette proposition simoniaque. Vraisemblablement, si le Pape avoit réussi, il auroit tenté la même chose avec tous les autres Abbez. La mort de *Grégoire IX* produisit un Schisme, qui dura dix-huit mois.

Il s'en retourne à Rome,

Et tombe avec toutes ses richesses entre les mains de l'Empereur.

Mort de Grégoire IX.

Simonie de ce Pape.

Schisme après sa mort.

Cette même année, *Henri* trouva le moyen de faire élire Archevêque de Cantorbery, *Boniface* Frere de la Reine, jeune homme qui n'entendoit pas la Langue Angloise.

Le Frere de la Reine fait Archevêque.

Le Trône Pontifical fut rempli en 1243, par *Innocent IV*. Ce nouveau Pape envoya en Angleterre un Nonce nommé *Martin*, qui étoit autorisé pour remplir tous les Bénéfices vacans. De plus, il avoit pouvoir de suspendre, d'excommunier, de déposer tous les Ecclésiastiques qui seroient réfractaires; c'est-à-dire, qui refuseroient de donner l'argent qu'on leur demanderoit. Ce Nonce, après avoir commis une infinité d'extorsions particulieres, en vertu de son pouvoir, demanda encore au Clergé un Subside extraordinaire, pour payer les dettes que *Grégoire IX* avoit contractées dans la Guerre contre l'Empereur: mais il ne put rien obtenir.

Innocent IV Pape.

Il vexe le Clergé.

1245. Enfin, les Barons voyant que la Cour de Rome épuisoit le Royaume d'argent, & que le Clergé mollissoit toujours quand il s'agissoit de résister au Pape, prirent la résolution de s'opposer à ses brigandages, de leur propre autorité. Pour cet effet, ils ordonnerent aux Gouverneurs des Ports, d'arrêter tous ceux qui viendroient dans le Royaume de la

Résolution des Barons de s'opposer à ses vexations.

Courier du Pape arrêté.

part du Pape. Peu de tems après, on arrêta un Courier venant de Rome, qui étoit chargé de diverses Bulles pour exiger de l'argent du Clergé. Sur les plaintes que le Nonce en fit, le Roi lui fit rendre tout ce qui avoit été enlevé au Courier. Mais les Seigneurs lui firent sur ce sujet une vive remontrance, & lui firent voir, par un calcul exact, que les revenus des Bénéfices Italiens excedoient de beaucoup ceux de la Couronne. Le Roi en fut surpris, & permit aux Seigneurs de porter leurs plaintes au Concile général, qui étoit assemblé à Lyon. Ils écrivirent donc au Concile par des Ambassadeurs exprès, une longue Lettre, pour lui représenter leurs Griefs. Mais comme ils jugerent que cette affaire pourroit trainer plus qu'ils ne le souhaitoient, ils s'assemblerent malgré les défenses *du Roi*, & envoyerent au Nonce un Chevalier, qui lui commanda de leur part, de sortir incessamment du Royaume, s'il ne vouloit être mis en pieces. Le Nonce eut beau s'adresser au Roi, qui n'étoit pas alors en état de le proteger, il fut contraint d'obeïr, & tout ce qu'il put obtenir, fut un Passeport pour pouvoir se retirer avec sûreté.

Les Barons envoyent une Lettre au Concile Général.

Les Ambassadeurs exposent les Griefs de la Nation.

Et protestent contre le Tribut accordé par le Roi Jean.

Le Pape feint de vouloir contenter les Anglois.

Les Ambassadeurs étant arrivez au Concile, y présenterent leur Lettre, qui fut lue publiquement. Après cela, ils expliquerent plus au long tous les Griefs dont les Anglois se plaignoient; & après avoir *protesté* contre le Tribut de mille Marcs accordé au Pape par le Roi *Jean*, ils se retirerent, sans que le Pape répondît un seul mot à leurs plaintes. Mais quand ils furent partis, il voulut faire accroire au Concile, qu'*il* avoit dessein de remédier à ces abus. Pour cet effet il publia deux Bulles, dont la premiere accordoit comme une grace aux Anglois qui avoient *droit de* Patronat, de nommer ceux qu'ils voudroient aux Bénéfices qui *dépendoient* d'eux. La seconde ordonnoit, que quand un Bénéficier *Italien* mourroit, ou quitteroit son Bénéfice, on ne seroit pas obligé de mettre un autre Italien en sa place. Il fit une grande parade de ces deux Bulles, comme s'il avoit entierement redressé tous les torts dont l'Angleterre se plaignoit. Mais dès que le Concile fut fini, il contraignit tous les Evêques d'Angleterre, sous peine d'Excommunication, de souscrire la Chartre de résignation du Roi *Jean*; & *Henri* souffrit cela sans s'y opposer.

Il contraint les Evêques de signer la Chartre de résignation du Roi Jean.

Nouvelles exactions de la Cour de Rome.

1246. Les plaintes des Barons ne furent pas capables d'arrêter les exactions de la Cour de Rome. Dès l'année suivante, le Pape imposa sur le Clergé d'Angleterre une Taxe intolérable, sans que les Evêques osassent se remuer. Mais il n'en fut pas de même à l'égard des Seigneurs Laïques, qui firent en sorte que le Parlement résolut de faire mettre par écrit les Griefs de la Nation, & d'en demander satisfaction au Pape par une Lettre, qui fut signée de tous les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers. Cette Lettre, toute vigoureuse qu'elle étoit, produisit un effet contraire à celui qu'on en avoit attendu. Le Pape se roidissant contre les *difficultés*, contraignit le Clergé de souscrire à l'Excommunication qu'il *avoit fulminée* contre l'Empereur. Après cela, prétendant que toutes les Eglises, & plus particulierement encore celle d'Angleterre, étoient interessées à le

soutenir

ſoutenir dans la Guerre qu'il faiſoit à ce Monarque, il obligea chaque Membre du Clergé à fournir de l'argent pour la levée & pour l'entretien de ſes Troupes. De plus, il s'appropria par une Bulle, les Biens de tous les Eccléſiaſtiques qui mouroient ſans avoir fait Teſtament. Enfin, pour mettre l'oppreſſion au comble, il voulut impoſer ſur le Clergé d'Angleterre une Taxe de la troiſième partie des Biens mobilaires de ceux qui réſidoient dans leurs Bénéfices, & de la moitié de ceux qui ne réſidoient pas. Mais le Roi ne put ſe diſpenſer de défendre au Clergé de ſe ſoumettre à cette Impoſition.

Le Pape s'approprie les biens de tous les Eccléſiaſtiques morts ſans avoir fait de Teſtament, & leur impoſe une Taxe intolérable.

1247. Au commencement de l'année ſuivante, on vit arriver un nouveau Légat, qui exigea d'abord des Evêques & des Abbez d'Angleterre, un préſent de mille Marcs, & cinq cens de ceux d'Irlande. Pour récompenſer le Roi de ſa condeſcendance ordinaire à l'égard des exactions de la Cour de Rome, le Pape lui envoya une Bulle par laquelle il ordonnoit, qu'aucun Italien, fût-il Neveu d'un Cardinal, ou du Pape même, ne pourroit être mis en poſſeſſion d'un Bénéfice en Angleterre, ſans le conſentement du Roi. Mais il ſavoit bien que ce conſentement ſeroit très facile à obtenir.

Dans l'année 1250, *Henri* fit élire Evêque de Winchester, *Athelmar* ſon Frere uterin, & le Pape confirma cette Election.

Le Frere uterin de Henri élu Evêque de Wincheſter.

J'aurois pu entrer dans un plus grand détail des exactions de la Cour de Rome ſur le Clergé d'Angleterre. Mais je crois que ce que je viens d'en rapporter ſuffit pour faire connoitre l'avidité des Papes; d'autant plus que je ſerai obligé dans la ſeconde Partie de ce Regne, d'en donner des preuves encore plus inconteſtables.

ACTES

Qui ont du rapport au cinquiéme Article touchant la Cour de Rome.

Année 1224.

Bref d'*Honorius III* à *Henri III*, pour l'exhorter à prendre la Croix, à l'exemple de l'Empereur *Frederic*. V. Kal. Maii. Page 267.

Bref du Pape à Henri pour l'exhorter à prendre la Croix.

Année 1232.

Bref de *Grégoire IX* au Roi. A Spolete. VII. Id. Jun. Page. 322.

Il ſe plaint que ſes Miniſtres ſont maltraitez, & ſes Bulles mépriſées.

Lettre de plainte de Grégoire IX à Henri.

 SSSS



Année 1235.

Lettre du Roi aux Cardinaux.

Lettre du Roi aux Cardinaux. Le 25 Fevrier. Page 337. A Westminster.

C'est une réponse à leur plainte, que le Tribut de 500 Marcs avoit été payé au Pape seul, sans qu'on leur en eût fait part.

Année 1244.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. X Kal. Febr. Page 433. A Lyon.

Il exhorte le Roi à faire le Voyage de la Terre-Sainte.

Année 1245.

Ordre du Roi aux Prélats qui devoient se rendre au Concile de Lyon.

Ordre du Roi aux Prélats Anglois, qui doivent aller au Concile général de Lyon, de ne rien faire dans le Concile, au préjudice de sa Couronne. Page 434.

Bulle contre les Evêques

Bulle contre les Evêques qui reçoivent de l'argent pour absoudre les personnes excommuniées. X Kal. Julii. Page 435. A Lyon.

Année 1246.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. II Id. Junii. Page 441. A Lyon.

Il le prie de permettre la levée du vingtieme des revenus des Bénéfices; moyennant quoi, il promet de se comporter avec beaucoup de modération à l'égard des Provisions.

Année 1250.

Autre Bref pour dissuader au Roi le voyage de la Terre-Sainte.

Autre au Roi. III Id. Aprilis. Page 451. A Lyon.

Il veut le dissuader d'entreprendre le Voyage de la Terre-Sainte.

Bulle qui casse l'Excommunication

Bulle qui cassa l'Excommunication lancée par l'Archevêque de Cantorbery contre les Moines de S. Augustin. V Id. Octobris. Page 458. A Lyon 458.

Année 1252.

Plaintes sur le grand nombre des Bénéficiers étrangers.

Bref du Pape pour répondre aux plaintes des Evêques d'Angleterre, sur le grand nombre de Bénéficiers étrangers. II Kal. Jun. Page 471. A Assise.

Il élude cette plainte par des généralités.

Année 1253.

Bulle d'*Innocent IV*, au sujet des Provisions. III Non. Novemb. Page 495. A Latran.

Bulle au sujet des provisions.

Il accorde quelque chose : mais c'est bien peu.

SECONDE PARTIE

Du Regne de HENRI III.

ARTICLE PREMIER.

Affaires de HENRI *avec les Papes, touchant le don du Royaume de Sicile.*

ON vient de voir dans le dernier Article de la premiere Partie, que toutes les exactions de la Cour de Rome sur le Clergé d'Angleterre avoient pour prétexte la Guerre que l'Eglise avoit à soutenir contre l'Empereur. Cet Article-ci n'est proprement qu'une suite du précédent. On y verra des vexations encore plus intolerables, quoique sous un autre prétexte, qui feront voir jusqu'à quel point les Papes portoient leur avidité pour l'argent, & leur dureté pour le Clergé d'Angletere. Pour convaincre le Lecteur de cette vérité, j'expliquerai ici aussi brievement qu'il me sera possible, ces deux prétextes dont je viens de parler, parce que celui dont il s'agit ici, n'est qu'une suite & une dépendance du premier; après quoi je ferai voir les rigueurs & les injustices que les Papes *Innocent IV* & *Alexandre IV* exercerent contre le Clergé d'Angleterre, pendant les quatre années à quoi cet Article se borne, savoir, depuis 1254 jusqu'en 1258.

Mort & Successeur de Tancrede Roi de Sicile.

J'ai déja dit dans l'Abregé du Regne de *Richard*, que *Tancrede*, Fils-naturel de *Roger* Roi de Sicile, s'étoit emparé de ce Royaume, & en avoit gardé la possession jusqu'à sa mort, malgré les efforts de l'Empereur *Henri* de la Maison de Souabe, à qui le Pape avoit fait épouser *Constance* de Sicile, quoiqu'âgée de cinquante ans. Après la mort de *Tancrede*, *Guillaume III* son Fils monta sur le Trône de Sicile; & l'Empereur *Henri* renouvellant ses prétentions sur ce Royaume, se rendit en Italie, & assiegea Naples. La Sicile étoit divisée en deux parties, dont la premiere comprenoit l'Isle de Sicile, qu'on appelloit *la Sicile au-delà du Phare*; & la seconde, ce qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Naples, & qui étoit

Division de Païs.

Traité entre l'Empereur & le Roi de Sicile.

alors connue sous le nom de *Sicile en-deça du Phare*. *Henri* trouvant dans le Siege de Naples plus de difficulté qu'il n'avoit pensé, fit proposer à *Guillaume* un accommodement, qui fut accepté. Par le Traité qui se fit sur ce sujet, l'Empereur eut la Sicile au-delà du Phare, & *Guillaume* garda le Royaume de Naples. Mais *Henri* ayant trouvé le moyen de se saisir de la personne de *Guillaume*, lui fit crever les yeux, & l'envoya en Allemagne pour y être gardé en prison. Après cela, il s'empara de Naples, & garda les deux Royaumes réunis, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1199. *Frederic* son Fils, âgé de onze ans, lui succeda, & fut couronné à Palerme, avec l'approbation du Pape, qui lui donna l'Investiture des deux Siciles. *Constance* Veuve de l'Empereur, étant morte trois ans après, laissa au même Pontife *Innocent III* la Tutele de *Frederic* son Fils, qui, à l'âge de quatorze ans, épousa *Constance* de Castille. Ce même Prince fut élu Empereur par le Parti d'*Innocent III*, opposé à celui de l'Empereur *Othon* excommunié; mais il ne fut couronné qu'après la mort d'*Othon*, en 1220, par le Pape *Honorius III*. *Constance* de Castille étant morte en 1222, *Frederic* épousa *Yolante*, Fille de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jerusalem. Comme ce Royaume étoit encore entre les mains des Sarazins, *Honorius III* publia en 1224 une Croisade, dont *Frederic* fut déclaré Général, pour arracher ce Royaume aux Infideles.

Triste sort de ce Roi.

L'Empereur s'empare des deux Siciles.

Son Couronnement & son Mariage.

Croisade contre les Infideles.

Revolte de quelques Villes d'Italie contre l'Empereur.

Pendant que l'Empereur se préparoit pour cette Expédition, quelques Villes d'Italie se revolterent contre lui; & comme il ne vouloit point laisser l'Italie en trouble pendant son absence, il résolut de domter ces Villes avant son départ. Mais *Grégoire IX*, Successeur d'*Honorius*, le pressoit extraordinairement de partir, sous prétexte que les Croisez ne pouvoient se passer plus longtems de leur Général: mais vraisemblablement, sa raison secrete étoit, qu'il avoit dessein de profiter de l'absence de l'Empereur, pour fomenter la Revolte de l'Italie. Quoi qu'il en soit, *Frederic* ne pouvant plus résister aux pressantes sollicitations du Pape, s'embarqua, comme ayant dessein de passer dans la Palestine: mais il ne fut pas plutôt dans le Vaisseau, qu'il se fit reporter à terre, à cause d'une maladie dont il fut surpris. Ce fut-là ce qui fournit au Pape un prétexte pour l'excommunier, parce qu'il prétendit, non-seulement que cette maladie étoit feinte, mais encore, qu'un très grand nombre de Croisez, qui étoient déja arrivez à la Terre-Sainte, s'en étoient retournez chez eux, quand ils avoient vu que l'Empereur n'arrivoit pas. Cette Excommunication irrita tellement l'Empereur; que s'étant mis à la tête de son Armée, il marcha droit à Rome, d'où le Pape se vit contraint de sortir. Il partit néanmoins l'année suivante pour la Terre-Sainte, où il fit de grands progrès, quoiqu'il fût traversé par les Chevaliers Hospitaliers, qui même avoient comploté de le livrer aux Sarazins, apparemment, pour faire plaisir au Pape. Car *Grégoire* avoit renouvellé l'Excommunication de l'Empereur, sur ce qu'il étoit parti avant que de s'être reconcilié à l'Eglise. En même tems, il avoit donné le Commandement d'une

Le Pape l'excommunie.

Armée à *Jean de Brienne*, pour aller se saisir du Royaume de Naples C'est-là l'origine de cette fameuse Guerre, qui couta tant de sang a l'Italie, & qui donna la naissance aux deux Factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, qui s'entre-déchirerent pendant si longtems, & qui remplirent ce Païs-là de meurtres & de carnage. L'Angleterre, quoique fort éloignée de l'Italie, en souffrit aussi, puisque c'étoit cette même Guerre qui servoit de prétexte au Pape pour opprimer le Clergé.

Innocent IV son Successeur l'excommunie aussi.

Innocent IV, Successeur de *Grégoire IX*, marchant sur les traces de son Prédécesseur, fit tous les efforts possibles pour enlever à l'Empereur le Royaume de Sicile, & pour lui faire perdre l'Empire. Il l'excommunia solemnellement, au Concile de Lyon, & tâcha de soulever toute la Chretienté contre lui. Mais malgré tous ses efforts, *Frederic* garda la Sicile & l'Empire jusqu'à sa mort, qui arriva en 1250.

L'Empereur partage les Siciles entre ses Fils.

Ce Prince ayant des Enfans de trois Femmes, leur avoit partagé sa Succession par son Testament. Il avoit donné l'*Autriche* à *Henri* son Fils ainé, de *Constance de Castille*; la Sicile en-deça du Phare, ou le Royaume de Naples, à *Conrad* Fils d'*Yolante de Brienne*; & l'Isle de Sicile à *Henri*, qu'il avoit eu d'*Isabelle d'Angleterre* Sœur de *Henri III*, sa troisiéme Femme. Il avoit encore un Fils naturel nommé *Mainfroi*, auquel il laissa la Principauté de Tarente, avec la Régence des deux Royaumes; savoir, de celui de Naples, en l'absence de *Conrad*, & de celui de Sicile, pendant la Minorité de *Henri*. *Mainfroi* ayant pris possession de la Régence de Sicile, voulut faire la même chose à l'égard de l'autre Royaume: mais les principales Villes ayant refusé de le recevoir, il pressa *Conrad* de venir lui-même en ce Païs-là, pour s'y faire reconnoitre. L'Allemagne se trouvant alors divisée en deux Factions, aussibien que l'Italie, une partie des Princes avoit élu *Conrad* pour Empereur, & le Parti du Pape avoit fait choix de *Guillaume* Comte de Hollande.

Conrad excommunié.

Conrad ne fut pas plutôt élu, que le Pape l'excommunia; mais cela ne l'empêcha pas de se rendre dans le Royaume de Naples, pour y soutenir son Parti contre le Pape, qui avoit fait revolter les plus grandes Villes.

Innocent offre la Sicile au Prince Richard.

Cette Guerre coûtant beaucoup au Pape, il tâcha de persuader au Prince *Richard* Frere de *Henri III*, d'accepter la Couronne de Sicile qu'il lui fit offrir. *Richard*, qui étoit un Prince fort œconome, avoit amassé de grandes Richesses, pendant que le Roi son Frere étoit toujours dans la disette.

But du Pape en faisant cette offre.

C'étoit ce qui avoit engagé le Pape à jetter les yeux sur lui, dans l'esperance qu'il prodigueroit ses trésors pour se procurer une Couronne. Véritablement, *Richard* ne rejetta pas la proposition; mais il voulut prendre certaines suretez, qui ne plurent pas au Pape. En lui offrant cette Couronne, il avoit prétendu, que content du simple Titre de Roi de Sicile, il se laisseroit diriger par ses conseils, & le rendroit maitre de son argent.

La Négociation rompue.

Mais *Richard* n'ayant pas jugé à propos de se livrer ainsi à sa discretion, la Négociation se rompit.

Conrad se rend

Cependant, *Conrad* continuant toujours avec vigueur la Guerre con-

maitre de Naples.

Le Pape offre les deux Siciles à Henri, qui refuse ce présent.

tre le Pape, se rendit enfin maitre de Naples, & de presque tout le Royaume. Cela obligea *Innocent IV* à se tourner du côté du Roi d'Angleterre, & à lui offrir la Couronne des deux Siciles, pourvu qu'il voulût s'engager à en faire la Conquête. Mais *Henri* refusa ce présent, se faisant un scrupule de dépouiller *Henri* son Neveu de la portion qui lui étoit tombée en partage. Dans ces entrefaites, *Conrad* trouva le moyen de faire mourir *Henri* son Frere, & de s'emparer de la Sicile. Cette action donna lieu au Pape de renouveller l'Excommunication de ce Prince, qui mourut cinq mois après, empoisonné, comme on l'a prétendu, par *Mainfroy* son Frere bâtard, qui avoit toujours paru dévoué à sa personne & à son service.

Conrad accusé d'avoir fait mourir son Frere.

Excommunié, & empoisonné.

Innocent se rend encore une fois maitre de Naples.

Mainfroy feint se dévouer à lui.

Immédiatement après la mort de *Conrad*, *Innocent IV* profitant de la conjoncture, se rendit encore une fois maitre du Royaume de Naples; & *Mainfroy*, quoique couvant dans son ame le dessein de s'emparer des deux Siciles, feignit de se dévouer entierement à lui. Il sut si bien dissimuler, que le Pape le croyant entierement dans ses intérêts, ne prenoit aucune résolution par rapport à sa nouvelle Conquête, sans le consulter. Cependant, comme le Pape ne pouvoit entretenir qu'avec beaucoup de dépense l'Armée qu'il avoit menée à Naples, il se tourna encore une fois du côté du Roi d'Angleterre, & lui offrit la Couronne de Sicile, c'est-à-dire, des deux Royaumes, pour *Edmond* son Fils cadet, en lui représentant, que la mort du Roi de Sicile son Neveu devoit avoir fait cesser ses scrupules. *Henri* fut assez dupe pour accepter sans aucune précaution ce présent, qui n'avoit que l'apparence, & dont le but étoit de le ruïner. Il ne se contenta pas d'envoyer d'abord au Pape tout l'argent qu'il put amasser: mais il eut encore l'imprudence de s'engager à payer toutes les sommes que le Pape emprunteroit pour mettre le Prince *Edmond* sur le Trône de Sicile. Depuis qu'il se fut ainsi engagé, il se vit continuellement pressé d'envoyer de l'argent à Rome. Mais comme il n'étoit pas en son pouvoir de disposer des bourses de ses Sujets, ainsi que je l'ai déja fait voir, le Pape se chargea du soin de lui en faire recouvrer. Ce fut en imposant continuellement des Décimes & d'autres charges sur le Clergé d'Angleterre, sous prétexte de secourir le Roi dans ses besoins, mais en effet, pour subvenir aux frais de la Guerre de Sicile.

Le Pape offre la Sicile à Henri pour son Fils Edmond.

Henri l'accepte.

Soins du Pape pour faire trouver de l'argent au Roi.

Quoiqu'*Innocent* fût maitre de Naples, & des principales Villes du Royaume, il y avoit néanmoins contre lui un Parti, qui étoit soutenu par les Troupes Allemandes que *Conrad* y avoit amenées, & qui étoient sous le Commandement de deux Princes de Baviere. *Mainfroy*, qui, comme je l'ai déja dit, avoit formé le projet de s'emparer des deux Royaumes, avoit également à combattre les obstacles qu'il devoit naturellement rencontrer, tant de la part du Pape, que des deux Princes Allemands qui soutenoient les intérêts du jeune *Conradin* Fils de *Conrad*. Comme il n'étoit pas alors en état d'employer la force, il résolut de se servir de la ruse, & voici comment il s'y prit pour se délivrer de tout ce qui

Vues de Mainfroy sur les Siciliens.

l'embarrassoit. Il persuada au Pape, qui n'avoit aucun soupçon contre lui, que la Ville de Naples étant trop foulée par le long séjour que l'Armée y avoit fait, il étoit nécessaire de la soulager, en dispersant les Troupes en divers lieux : que d'ailleurs, il n'étoit pas avantageux au Pape de laisser aux Allemands, qui étoient à une des extrémitez du Royaume, la liberté d'étendre leurs quartiers autant qu'ils vouloient ; & qu'il falloit les tenir en bride, en faisant marcher quelques Troupes de leur côté. Le Pape suivit ce conseil, & disposa son Armée en plusieurs quartiers. Ce premier point du projet étant exécuté, *Mainfroy* pensa aux moyens de se délivrer des deux Princes de Baviere. Pour cet effet, il leur fit entendre par des gens affidez, qu'encore qu'il feignît d'être dévoué au Pape, ce n'étoit que pour mieux profiter des occasions qui pourroient se présenter de servir *Conradin* comme son devoir l'y obligeoit. Mais qu'il ne voyoit aucune apparence de pouvoir lui procurer la possession du Royaume, avec le peu de Troupes que le défunt Empereur avoit laissées, vû les grandes forces que le Pape avoit amenées avec lui. Qu'il leur conseilloit donc d'aller faire de nouvelles levées en Allemagne, & que pendant leur absence, il se faisoit fort de pourvoir à l'entretien de leurs Troupes, en faisant entendre au Pape, qu'en leur fournissant quelque subsistance & un peu d'argent, il les engageroit à se retirer volontairement ; mais qu'il feroit en sorte, que la Négociation dureroit jusqu'à leur retour. Les deux Princes ayant donné dans ce piege, partirent pour l'Allemagne, & laisserent leurs Troupes sans aucun Chef de distinction, se reposant sur *Mainfroy*, qui leur avoit fait entendre que c'étoit un moyen assuré pour tromper le Pape. La troisiéme chose à laquelle *Mainfroy* s'attacha, ce fut à s'assurer secretement du secours des Sarazins, qui étoient encore en assez grand nombre dans le Royaume, & qui étoient maitres de diverses Places. Ses mesures étant ainsi prises, il arriva, qu'ayant tué un homme qui l'avoit offensé, il quitta la Cour du Pape, sous prétexte de se mettre a couvert de la Justice, & se retira dans la petite Ville de *Nocera*, dont les Sarrazins étoient en possession. Il fut cité pour répondre à l'accusation intentée contre lui, & comme il refusa de comparoitre, le Pape fit marcher une partie de son Armée pour aller le saisir dans le lieu de sa retraite. Mais *Mainfroy*, qui l'avoit prévu, & qui s'étoit déja préparé, alla rencontrer ces Troupes en chemin, les surprit, & les mit dans une entiere déroute. *Innocent* ouvrit alors les yeux, & s'appercevant de l'infidelité de *Mainfroy*, il en conçut un chagrin, qui le coucha dans le tombeau. *Alexandre IV* fut son Successeur. Cependant, *Mainfroy* tenant encore ses desseins secrets, prit ouvertement le parti de *Conradin* ; & par ce moyen, il disposa des Troupes Allemandes qui étoient dans le Royaume.

Mainfroy ayant tué un homme se retire de la Cour du Pape.

Le Pape le poursuit & est défait.

Mort & Successeur du Pape.

Le nouveau Pape ayant pris la résolution de faire la Guerre à *Mainfroy*, emprunta de l'argent de tous côtez, sur le compte du Roi d'Angleterre qui s'étoit engagé à le payer ; & enfin, il assembla une Armée de soixante-

Le nouveau Pape leve une Armée contre Mainfroy.

mille hommes, à la tête de laquelle il mit le Cardinal *Ubaldini*, Général peu expérimenté, & lui donna pour Lieutenant le Marquis de *Hoemburch* Allemand, qui avoit fidelement servi *Innocent IV*; mais qui depuis la mort de ce Pape, s'étoit laissé corrompre par *Mainfroy*. Le Cardinal se préparant à marcher contre Nocera avec toute son Armée, le Marquis lui fit entendre, que le Païs des environs de cette Ville manquoit de fourage & de vivres: que d'ailleurs, il n'auroit pas beaucoup d'honneur d'attaquer une bicoque avec une si grande Armée, d'autant plus que *Mainfroy* se tenant renfermé dans cette Ville, c'étoit une marque qu'il ne se trouvoit pas en état de rien entreprendre. Le Cardinal le crut, & se contenta de marcher avec une partie de ses Troupes: mais *Mainfroy*, qui en fut bientôt informé, étant sorti de Nocera, rencontra l'Armée ennemie entre Troya & Foggia, & la battit à platte couture. Après cela, ne craignant plus ni le Pape, ni les Allemands, il leva le masque, & se fit couronner Roi des deux Siciles.

Mainfroy le met en déroute, & se fait couronner Roi de Sicile.

Le Pape ayant perdu la meilleure partie de son Armée, & ne se trouvant pas en état d'en lever une autre, ne fit depuis ce tems-là aucun effort considerable pour arracher la Couronne à l'Usurpateur. Il ne laissa pourtant pas de se servir du prétexte de cette Guerre, pour tirer du Roi, du Peuple, & principalement du Clergé d'Angleterre, des sommes prodigieuses, outre ce qu'il avoit emprunté sous le nom du Roi. Pour entretenir les esperances de ce Prince trop crédule, il envoya en Angleterre l'Evêque de *Bologne*, qui investit solemnellement le Prince *Edmond* du Royaume de Sicile, en lui mettant un Anneau au doigt. Le Roi étoit très content de voir cette Cérémonie, comme si par-là le Prince son Fils eût été véritablement placé sur le Trône de Sicile; & ne daignoit pas même s'informer de l'état où se trouvoient les affaires de ce Royaume, dont le Légat n'avoit garde de lui rendre un fidele compte. J'ai déja dit, qu'*Alexandre IV* n'avoit plus d'esperance de dépossеder *Mainfroy*. Il auroit fallu pour cela faire des dépenses excessives; & néanmoins, il ne laissoit pas de faire entendre à *Henri*, que la chose étoit facile, & sur le point de s'exécuter, pourvu qu'il fournît quelque argent pour hâter la levée des Troupes: levée imaginaire, qui ne se fit jamais, & pour laquelle néanmoins *Alexandre* épuisa l'Angleterre d'argent. C'est dans les moyens extraordinaires qu'il employa pour tirer de l'argent de l'Angleterre, que consiste la principale matiere de cet Article. Je me contenterai d'en rapporter quelques-uns, parce qu'il seroit trop long d'entrer dans un grand détail sur ce sujet. Si quelqu'un avoit la curiosité de voir ce détail, il n'auroit qu'à consulter l'Histoire de *Matthieu Paris*, sur le Regne de *Henri III*.

Le Pape investit Edmond du Royaume de Sicile.

En 1255, on vit arriver en Angleterre un Nonce nommé *Rustand*, qui portoit diverses Bulles. Il en produisit d'abord deux, dont la premiere ordonnoit la levée des Décimes en Angleterre, en Irlande, en *Ecosse*, pour les besoins du Roi & du S. Siege, c'est-à-dire, pour la prétendue Conquête de Sicile, nonobstant toutes manieres d'oppositions qui pourroient être imaginées,

Il envoye son Nonce Rustand en Angleterre avec des bulles.

imaginées. La seconde autorisoit le Roi à changer le Vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête de la Sicile : Conquête qui, selon le Pape, étoit plus nécessaire & plus avantageuse à l'Eglise, que celle de Jerusalem.

1256. Dans l'année suivante, on vit paroitre huit différentes Bulles, dont l'unique but étoit d'arracher de l'argent au Clergé, pour la prétendue Conquête. Je n'en rapporterai point ici le contenu, parce que comme elles se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, on le verra dans l'indication des Actes qui se rapportent à cet Article. Rien n'est plus propre à confirmer ce que *Matthieu Paris* a écrit sur ce sujet, quoiqu'on ait voulu rendre son témoignage suspect.

Etrange méthode employée par le Pape pour tirer de l'argent du Clergé.

Toutes ces Bulles, & l'argent qu'elles avoient produit, ne suffisant pas pour contenter l'avidité du Pape, comme si ce n'eût été qu'une goutte d'eau jettée dans la Mer, il fallut encore que le Clergé d'Angleterre payât 135540 Marcs, que le Pape prétendoit avoir empruntez pour le Roi. Mais comme le Pape craignoit qu'en fournissant au Roi les moyens de tirer de l'argent du Clergé, cet argent ne fût employé à toute autre chose par le Roi même, ou par ses Ministres; il obtint premierement du Roi, que toutes les levées d'argent extraordinaires qui se feroient en Angleterre, seroient employées au payement de cette dette. Dès que le Roi eut consenti à cela, les moyens de trouver de l'argent ne manquerent pas. En voici un des plus étranges. Le Nonce *Rustand* fit faire un grand nombre d'obligations ou Promesses, pour diverses sommes, contenant, que les soussignez reconnoissoient avoir reçu chacun en prêt, d'un tel Marchand de Sienne ou de Florence, la somme de ..... laquelle ils s'obligeoient de payer dans un certain tems, sous peine d'être excommuniez. Après cela, il prétendit que chaque Membre du Clergé signât une de ces Obligations, selon la somme à laquelle il étoit taxé. Les oppositions que *Rustand* trouva dans son entreprise, malgré ses menaces & ses emportemens, furent si grandes, qu'il se vit contraint de faire un voyage à Rome, pour en informer le Pape. Le Clergé députa aussi de son côté, pour instruire le Pape des raisons de son refus. Mais tout ce qu'il put obtenir du fier & avide Pontife, fut que le Clergé payeroit les sommes contenues dans les Obligations, sauf à s'en rembourser sur les Décimes qui seroient dans la suite accordées au Roi. C'est une tyrannie d'une telle nature, qu'on auroit de la peine à la croire sur le témoignage de *Matthieu Paris*, si elle ne se trouvoit pas confirmée par un Bref du Pape à *Rustand*, qu'il a inseré dans son Histoire.

Le Roi demande au Clergé d'être sa Caution.

Quoique l'argent provenant des Obligations dont je viens de parler, eût été d'abord destiné au payement des sommes empruntées par le Pape, il ne fut plus question de cela dès que les Obligations furent signées. Le Roi prétendit, que le Clergé devoit être sa Caution pour ces mêmes sommes; & qu'outre cela, il consentît que les Décimes qui avoient été accordées pour trois ans, fussent continuées pour cinq autres années. Le Clergé

voulut se roidir contre cette nouvelle demande : mais le Pape ayant parlé d'un ton absolu, il fallut obeïr, ou du moins donner une somme telle que le Roi la demanda.

La prétendue Armée que le Pape étoit obligé d'entretenir pour faire la Conquête de la Sicile, ne subsistoit que dans son imagination ; & néanmoins, il pressoit sans cesse le Roi de lui envoyer de l'argent. Il le menaçoit même de donner le Royaume de Sicile à un autre Prince, puisqu'il étoit si peu exact à exécuter les Conventions qu'ils avoient faites ensemble. Mais il n'étoit pas au pouvoir du Roi de lever de l'argent sur son Peuple, quand il le trouvoit à propos. Les Barons qui n'approuvoient en aucune maniere les engagemens où il étoit entré, n'avoient garde de lui fournir les secours qu'il demandoit pour cette entreprise chimérique. Le Roi s'excusoit envers le Pape, le mieux qu'il pouvoit, sur la résistance du Parlement ; & néanmoins, pour lui donner quelque satisfaction, il lui envoya encore quatre-mille Marcs, & fit ratifier les Conventions dont je viens de parler, par le Prince *Edouard* son Fils ainé. Mais une si petite somme n'étant pas capable de satisfaire le Pape, il envoya encore en Angleterre de nouvelles Bulles, qui tendoient toutes à faire trouver de l'argent au Roi, en opprimant le Clergé.

Le Pape presse le Roi de lui envoyer de l'argent.

Le Prince Edouard ratifie le Contrat concernant la Sicile.

Le Pape envoye de nouvelles Bulles.

1257. Dans l'année suivante, le Roi demanda un nouveau secours au Clergé, toujours pour l'affaire de Sicile. Le Clergé voulut d'abord s'excuser sur sa pauvreté : mais *Rustand* l'obligea par ses menaces, à donner au Roi quarante-deux-mille livres sterling. Tout cet argent se portoit à Rome ; & néanmoins, il s'en falloit bien que le Pape ne fût content. *Rustand* ayant fait un court voyage à Rome, en revint avec un Pouvoir en forme, d'excommunier le Roi, s'il n'entreprenoit pas au plutôt la Conquête de Sicile. Le Pape prétendoit, que les sommes qu'il avoit reçues ne suffisoient pas pour payer les dépenses déja faites, & que le Roi devoit envoyer en Sicile une Armée avec un bon Général, pour arracher ce Royaume à l'Usurpateur. *Henri* ne sachant plus de quel côté se tourner, fit écrire au Pape par le Prince *Edmond*, pour le prier humblement d'adoucir un peu la rigueur de leurs Conventions. Mais comme le Pape ne fit aucune réponse, *Henri* se vit enfin contraint de nommer des Ambassadeurs, qui devoient aller à Rome renoncer pour le Prince *Edmond*, à la Couronne de Sicile. Une telle Renonciation n'accommodoit pas le Pape, par deux raisons. Premierement, il vouloit encore tirer de l'argent d'Angleterre. Secondement, le don de la Sicile fait à *Edmond* étoit si peu connu en Italie, qu'on ne trouve point d'Historiens de ce Païs-là qui en parlent, & qu'une Renonciation publique auroit découvert ce secret, que le Pape vouloit tenir caché. Entre plusieurs Historiens de Naples & de Sicile que j'ai lus, je n'en ai trouvé qu'un seul qui dit un mot en passant, du don fait par le Pape à un Fils du Roi d'Angleterre ; encore se trompe-t-il dans le nom du Prince, à qui ce don avoit été fait.

Il Extorque un Subside au Clergé.

Le Roi prie le Pape d'adoucir la rigueur de leurs conventions.

Henri veut renoncer à la Sicile.

Alexandre IV ne voulant point recevoir la Renonciation dont je viens

de parler, envoya en Angleterre un nouveau Nonce nommé *Arlot*, avec pouvoir de faire quelque petit changement aux Conventions. Mais en même tems, il fit de nouveaux efforts pour engager *Henri* de plus en plus, en lui accordant de nouvelles graces, toujours aux dépens du Clergé.

Quoique cette affaire durât encore quelques années, je me vois obligé de m'arrêter ici, parce que la Guerre des Barons qui survint, en interrompit le cours. D'ailleurs, la cause qui la fit cesser, est une dépendance naturelle des Affaires dont je dois parler dans l'Article suivant, où l'on en verra la fin.

ACTES qui regardent le Don de la Sicile.

Année 1252.

Bref d'*Innocent IV* au Roi, III. Non. Aug. Page 476. A Perouse.

Bref du Pape au Roi.

Il le prie d'exhorter *Richard* son Frere à accepter le don du Royaume de Sicile.

Année 1254.

Acte par lequel le Notaire *Albert* donne au nom du Pape le Royaume de Sicile au Prince *Edmond*, second Fils de *Henri III*. Pridie Non. Mart. Page 502. A Vendôme.

Don de la Sicile au Prince Edmond.

Bulle qui donne pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery, d'emprunter de l'argent en Angleterre, pour la Guerre de Sicile. II Id. Maii. Page 511. A Assise.

Bulle pour emprunter l'argent

Autre, qui confirme le don du Royaume de Sicile au Prince *Edmond*. II Id. Maii. Page 512.

Don de la Sicile confirmé.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. Id. Maii. Page 513. A Assise.

Bref du Pape au Roi.

Il exhorte *Henri* à accepter pour *Edmond* le Royaume de Sicile, & lui représente, que la mort du Roi de Sicile son Neveu doit faire cesser ses scrupules.

Lettre de l'Empereur *Conrad* à *Henri III*. Page 514.

Lettre de l'Empereur au Roi.

Il lui notifie la mort de *Henri* Roi de Sicile, Fils de *Frederic II*.

Quoique ces deux derniers Actes soient placez après les trois premiers de cette même année 1254, il me semble qu'ils devroient les précéder, puisque ce ne fut qu'après la mort du jeune Roi de Sicile, que *Henri III* accepta le don fait à *Edmond* son Fils.

Bulle qui change le Vœu fait par *Henri III* d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête du Royaume de Sicile. XI Kal. Junii. Page 517. A Assise.

Bulle qui change le Vœu de Henri.

Il est parlé dans cette Bulle, de la mort de l'Empereur *Conrad*.

Lettres-Patentes du Roi, par lesquelles il donne son consentement au

Le Comte de

Savoye fait Prince de Tarente.

don de la Principauté de Tarente, fait par *Edmond* son Fils au Comte *Thomas de Savoye*. A Bourdeaux, le 3 Octobre. Page 527.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. A Naples. XV. Kal. Decembris. Page 535.

Il lui ordonne d'envoyer une Armée dans la Pouille, & le menace de donner la Sicile à quelque autre Prince.

Année 1255.

Autre.

Bref d'*Alexandre IV* au Roi, pour lui notifier son Exaltation au Pontificat. XI Kal. Jan. Page 536.

Plusieurs Historiens ont mis un long intervalle entre la mort d'*Innocent IV*, & l'Election d'*Alexandre IV*: mais on voit par la date de ces deux derniers Brefs, que l'Election d'*Alexandre* suivit de près la mort d'*Innocent*.

Bulle du Pape à l'Archevêque de Cantorbery.

Bulle d'*Alexandre IV*, adressée à l'Archevêque de Cantorbery. Non. Maii. Page 547. A Naples.

Il autorise l'Archevêque à changer le Vœu du Roi, comme ci-dessus.

Vœu du Roi de Norwege changé.

Autre, qui autorise le Roi de Norwege à changer le Vœu d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'aider à la Conquête du Royaume de Sicile. V Id. Maii. Page 509.

C'étoit aller chercher du secours bien loin, pour conquérir la Sicile: mais l'argent étoit bon, de quelque part qu'il vînt; car ce n'étoit que de cela qu'il s'agissoit.

Conditions du don de la Sicile.

Confirmation d'*Alexandre IV*, des conditions sous lesquelles *Innocent IV* avoit donné la Sicile au Prince *Edmond*. V Id. Aprilis. A Naples.

Cet Acte, qui auroit dû être inseré parmi ceux de l'année 1255, ayant été omis, a été placé à la fin de ce Tome. Page 893.

Voici les Conditions. « Qu'*Edmond* fera Hommage lige au Pape.

» Que la Sicile ne sera plus divisée, & que les deux Parties seront sous » la Domination d'un même Roi.

» Que le Roi donnera tous les ans au Pape une Redevance de deux- » mille onces d'Or pur.

» Qu'il envoyera 300 Chevaliers, pour trois mois, au service de l'E- » glise, quand elle en aura besoin.

» Que les Eglises de Sicile jouïront de leurs Libertez, & que le Pape » jouïra tranquillement de ses Droits sur ces mêmes Eglises.

» Qu'*Edmond* & ses Successeurs, en rendant leur Hommage, jureront, » qu'ils ne consentiront jamais à être élus Empereurs, sous peine de perdre » leur Couronne, & d'être excommuniez.

» Que l'Eglise gardera la possession du Duché de Benevent.

» Qu'*Edmond* étant parvenu à l'âge de quinze ans, rendra son Homma- » ge en personne; & que jusqu'alors, le Roi son Pere le rendra pour lui: la » forme de l'Hommage est ici inserée, &c.

» Que le Pape aura le choix de se faire rendre l'Hommage par *Edmond*

» & ses Successeurs, ou en Personne, ou par Procureur.

» Qu'*Edmond* confirmera & maintiendra les dons accordez par ses » Prédécesseurs à la Famille de *Hoemburch* ».

Outre ces conditions, il falloit qu'il y eût encore d'autres Conventions touchant les frais à faire pour mettre *Edmond* en possession du Royaume.

Année 1256.

Bref d'*Alexandre IV* au Roi. Non. Februarii. Page 581. A Latran.

Bref du Pape au Roi.

Il lui demande le payement des sommes avancées par le S. Siege pour la Conquête de la Sicile; & le menace, qu'en cas de refus, il donnera ce Royaume à un autre.

Défense du Roi à tous les Clercs ses Sujets, d'aller à Rome avant que d'avoir prêté serment qu'ils n'y impetreront rien touchant la Sicile. Le 15 Fevrier. Page 582. A Woodstock.

Ordre du Roi au Clergé.

Lettre du Roi à *Guillaume Bonquer*, par laquelle il se reconnoit débiteur du Pape, pour la somme de 135501 marcs. Page 583.

Lettre par laquelle le Roi se reconnoit débiteur du Pape.

Lettre du Prince *Edouard* au Pape. Page 586.

Lettre du Prince Edouard au Pape.

Il approuve le don du Royaume de Sicile fait à *Edmond* son Frere.

Bulle qui taxe tous les Evêques d'Angleterre, pour l'affaire de Sicile, nonobstant tous Privileges, &c. Id. Julii. Page 595. A Anagni.

Bulle qui taxe tous les Evêques.

Ordre du Pape à l'Evêque de *Winchester*, de marquer un jour fixe au Roi pour son Voyage de la Terre-Sainte. Non. Septembris. Page 605. A Anagni.

Ordre du pape de fixer un jour pour le voyage de la Terre-Sainte.

Apparemment, l'argent ne venant point d'Angleterre aussi promptement, ou en aussi grande quantité, que le Pape le souhaitoit, il prétendoit que le changement du Vœu du Roi étoit nul, puisque les conditions n'en étoient pas exécutées.

Bulle qui excommunie tous les Prélats, qui n'ont pas payé les Décimes. X Kal. Octobris. Page 607. A Anagni.

Prélats ne payant point les Décimes excommuniez.

Bulle qui ordonne la levée d'un Subside sur le Clergé d'Ecosse, pour le payement des dettes contractées pour l'affaire de Sicile. V Kal. Octob. Page 609. A Anagni.

Bulle qui taxe le Clergé d'Ecosse.

Bulle, qui prolonge pour six mois le payement de l'argent dû par le Roi au Pape. II Non Octob. Page 611. A Anagni.

Temps du payement de ce que le Roi doit au Pape, prolongé.

Le Pape ordonne au Roi dans cette Bulle, d'envoyer une Armée en Sicile, à peine d'Excommunication & d'Interdit.

Année 1257.

Bref menaçant d'*Alexandre IV* au Roi, sur sa négligence dans l'affaire de Sicile. III Non. Junii. Page 624. A Viterbe.

Bref menaçant du Pape au Roi.

Commission du Roi à l'Archevêque de *Tarente*, & autres Ambassa-

Commission du

Roi de renoncer à la Sicile.

deurs nommez pour aller renoncer au Royaume de Sicile. Du 28 Juin. Page 630. A Windsor.

Instructions aux Ambassadeurs. Page 632.

Année 1258.

Bref du Pape à l'Archidiacre de Londres.

Bref d'*Alexandre IV* à son Official l'Archidiacre de Londres. III Non. Decemb. Page 670. A Anagni.

Il ordonne d'excommunier les Débiteurs des Marchands Florentins, s'ils ne payent pas dans un certain tems.

ARTICLE II.

Guerre des Barons.

Motifs de la Guerre des Barons.

DEPUIS le commencement de ce Regne, ou du moins, depuis la mort du premier Régent, on s'étoit plaint du Gouvernement. *J'ai* déja fait voir que les Barons en extorquant du Roi *Jean* les deux Chartres dont j'ai si souvent parlé, avoient eu des vues qui s'étendoient plus loin que le tems où ils vivoient. Leur but étoit de sapper les fondemens du pouvoir despotique, & de faire en sorte qu'il ne fût pas au pouvoir du Roi d'ôter, ou à eux-mêmes, ou à leur posterité, les Fiefs que leurs Ancêtres avoient reçus en don de *Guillaume le Conquérant*; ni d'imposer sur ces mêmes Fiefs, les Taxes qu'il trouveroit à propos, sans les consulter. Ce fut-là le sujet de la Guerre qu'ils soutinrent contre le Roi *Jean*, dans laquelle ils auroient sans doute succombé, sans le secours de la France. Depuis que cette Guerre fut heureusement terminée par la bonne conduite du Comte de *Pembroke*, les Barons eurent continuellement l'œil sur la conduite de ceux qui furent chargez du Gouvernement pendant la Minorité de *Henri III*, de peur de laisser perdre des Privileges qu'ils avoient conservez, ou pour mieux dire, acquis avec tant de risque & de peine. *Hubert de Burgh*, & l'Evêque de *Wirchester*, regardant ces Privileges comme extorquez, voulurent revendiquer les Droits de la Royauté; & par-là ils firent comprendre aux Barons, combien ils devoient être sur leurs gardes pour les empêcher d'exécuter leur dessein. Les Barons se plaignirent; mais comme on n'eut pas beaucoup d'égard à leurs plaintes, ils employerent le moyen ordinaire, pour se soutenir contre la Puissance Royale, en fomentant le mécontentement du Peuple, & en tâchant de le mettre dans leurs interêts, par les allarmes continuelles qu'ils lui donnoient, de voir établir la Tyrannie avec le pouvoir absolu. Les premiers Ministres du jeune Roi n'eurent pas assez de soin de prévenir ces intrigues, par un juste Gouvernement. Au contraire, ils

tomberent dans des excès, qui commencerent à faire perdre au Roi l'affection de ſon Peuple : perte qui manque rarement à produire enfin de funeſtes effets.

Mauvaiſe conduite de Henri.

Henri III, qui ſe trouva un Prince d'un petit génie, & qui pour l'ordinaire agiſſoit plutôt par caprice, que par raiſon, donna encore plus lieu que ſes Miniſtres, au mécontentement de ſes Sujets. Non ſeulement il revoqua les Chartres du Roi ſon Pere; mais quand dans la ſuite le beſoin d'argent le contraignit aſſez ſouvent de promettre qu'il les rétabliroit & les feroit obſerver, il manqua toujours de parole. Il eut ſur-tout l'imprudence de ne ſavoir pas ménager la Ville de Londres, & de la traiter toujours au contraire avec beaucoup de dureté. D'un autre côté, le conſentement tacite ou exprès qu'il donnoit aux extorſions de la Cour de Rome, lui attira le mépris & la haine du Clergé, qui ſe voyant ſans protection, ne ſouhaitoit pas moins que le reſte du Peuple, de voir changer le Gouvernement. Ce ſont-là les cauſes générales de la Guerre entre le Roi & les Barons, qui va faire le ſujet de cet Article. Il n'eſt pas néceſſaire de repeter ici les cauſes particulieres, dont j'ai déja parlé dans les Articles précédens. Je ferai ſeulement remarquer, que le don prétendu de la Sicile, en achevant d'épuiſer le Royaume d'argent, força pour ainſi dire les Barons à chercher un remede à ce mal, auquel on ne voyoit aucune fin, tout l'argent comptant du Royaume allant ſe perdre à Rome, comme dans un gouffre, d'où il ne revenoit jamais.

Le Parlement lui refuſe de l'argent.

Raiſons de ce refus.

En 1256, le Roi ayant aſſemblé le Parlement, lui demanda un ſecours d'argent pour entretenir une Armée, que le Pape vouloit qu'il envoyât en Sicile. Le Parlement refuſa nettement ce que le Roi demandoit, & lui préſenta une adreſſe, pour l'informer des raiſons de ſon refus. Ces raiſons étoient. 1. La pauvreté du Royaume. 2. La difficulté, ou plutôt l'extravagance d'une pareille entrepriſe. 3. Le danger qu'il y avoit d'envoyer les Forces du Royaume dans un Païs ſi éloigné. 4. Que le Roi, en s'engageant dans cette affaire, n'avoit pas conſulté ſon Parlement. 5. Que par les Conventions qu'il avoit ſignées, le Pape s'étoit reſervé la faculté de pouvoir ſe retracter, au-lieu que le Roi n'avoit ſtipulé rien de ſemblable pour lui-même. Le Roi ſe vit obligé de prendre patience, ſa pauvreté le mettant hors d'état de rien entreprendre pour forcer le Parlement à lui accorder ſa demande.

Prodigalité du Roi pour ſes Freres uterins.

Cette pauvreté étoit cauſée, premierement, par cette malheureuſe affaire de Sicile, qui abſorboit tous les revenus du Roi, & tout ce qu'il pouvoit amaſſer par des moyens extraordinaires. Secondement, par ſes Freres uterins, & par ceux de la Reine, qui ne ceſſoient jamais de demander. Le Roi avoit tant de foibleſſe ſur leur ſujet, que ne pouvant les contenter, il leur permettoit de piller le Royaume comme ils le trouvoient à propos, & même, ſans craindre d'être punis, puiſqu'il avoit expreſſement défendu au Chancelier d'expédier aucun Ordre qui leur pût être préjudiciable. Le grand crédit de ces Etrangers étoit pour les Ba-

rons un Grief des plus insupportables, parce qu'ils possedoient les meilleurs Charges & presque tous les Gouvernemens du Royaume.

[illegible]

1257. Pour comble de malheur, le Prince *Richard* Frere du Roi, après avoir amassé des richesses immenses, fut élu Roi des Romains, par les intrigues du Pape, qui vouloit l'opposer au Roi de Castille élu par un Parti; & alla porter en Allemagne tout l'argent comptant qu'il put ramasser, tant pour recompenser ceux qui l'avoient élu, que pour les frais de son Couronnement, qui se fit a Aix-la-Chapelle.

1258. Le Roi se voyant pressé par le Pape, qui vouloit avoir de l'argent, & qui le menaçoit de donner la Sicile à quelque autre Prince, se résolut enfin a rassembler le Parlement, quoiqu'il fût peu content de la derniere Séance. D'abord, il renouvella sa demande d'un secours d'argent pour l'affaire de Sicile. Mais il eut bientôt lieu de s'appercevoir, qu'il avoit mal pris son tems. Les Seigneurs avoient déja résolu entre eux, dans des Conférences secretes, de reformer le Gouvernement, & de demeurer étroitement unis ensemble, pour exécuter leur dessein. Ainsi, au-lieu de lui accorder sa demande, le Parlement, dans une Adresse qu'il lui présenta, lui fit des reproches très mortifians sur sa conduite, & principalement, sur la violation de ses promesses; & lui fit entendre bien clairement, qu'il avoit résolu de travailler malgré lui, à établir un meilleur Gouvernement dans le Royaume. Les Seigneurs ayant déja pris des mesures pour exécuter leur dessein, & le Roi n'ayant rien de prêt, il voulut encore les amuser par des promesses générales, & en reconnoissant ses fautes: mais rien ne fut capable de les appaiser. Tout ce qu'il put faire, fut d'ajourner le Parlement à Oxford, afin de gagner un peu de tems. Mais pour obtenir le consentement des Seigneurs à cet Ajournement, il se vit obligé de donner un Ecrit signé de sa main, par lequel il s'engageoit à consentir que le Gouvernement fût reformé par l'avis de vingt-quatre Seigneurs, dont il en nommeroit douze, & le Parlement les douze autres.

Projets des Barons pour reformer le Gouvernement.

Le Parlement ajourné à Oxford.

Le Roi consent que le Gouvernement soit reformé par 24 Seigneurs.

Les Barons se défioient tellement du Roi, qu'ils se rendirent à Oxford, accompagnez d'un grand nombre de gens armez, & avec une ferme résolution d'exécuter leur projet à quelque prix que ce ce fût: de sorte que le Roi ne vit aucun jour à pouvoir éluder sa promesse. On proceda donc d'abord a l'élection des vingt-quatre Commissaires, qui peu de tems après, présenterent un Règlement consistant en six Articles, auxquels le Parlement, en les approuvant, se reserva la liberté d'ajouter de tems en tems ce qu'il jugeroit à propos. Voici la substance de ces six Articles, qui furent appellez les *Provisions* ou les *Statuts d'Oxford*.

Les Articles qu'ils dressent nommez Provisions ou Statuts d'Oxford.

« 1. Que le Roi confirmeroit la Grande Chartre.

» 2. Que la Charge de Grand-Justicier seroit conferée à un homme de » bien, approuvé par le Parlement.

» 3. Que le Grand-Chancelier, le Grand-Trésorier, & les Juges du » Royaume, seroient nommez par les vingt-quatre Commissaires.

» 4. Que

» 4. Que toutes les Places fortes seroient remises entre les mains des » Vingt-quatre, pour y mettre tels Gouverneurs qu'ils jugeroient à » propos.

» 5. Que ce seroit un crime de trahison, que de s'opposer directement, ou indirectement, aux ordres des Vingt-quatre Commissaires.

» 6. Que le Parlement s'assembleroit, au moins une fois tous les trois » ans, pour faire les Statuts qui seroient jugez nécessaires ».

Douze Députez des Communes assisterent à ce Parlement: mais si ce fut de droit, ou par une faveur extraordinaire, c'est ce que je n'oserois décider, puisque les Anglois n'en conviennent pas entre eux. Tout ce que j'ajouterai sur ce sujet, c'est que si avant ce tems-là les Communes étoient appellées au Parlement, il est assez étrange qu'en cette seule occasion, les Historiens se soient accordez à marquer cette circonstance, qui dans cette supposition, paroit fort peu nécessaire. Aussi, le sentiment le plus commun est, que les Seigneurs, qui souhaitoient de mettre le Peuple dans leurs interêts, voulurent gagner son suffrage pour le changement qu'ils avoient résolu, par cette condescendance.

Opposition aux Statuts d'Oxford.

Les Statuts d'Oxford trouverent d'abord quelque opposition. Le Prince *Edouard* cherchoit des défaites pour s'empêcher de les approuver, quoiqu'il eût signé avec le Roi son Pere l'Engagement dont il a été parlé ci-dessus. *Henri* Fils du Roi des Romains refusoit absolument d'approuver un changement d'une si grande conséquence, fait en l'absence du Roi son Pere. Mais on leur fit entendre d'une maniere un peu rude, que leurs oppositions seroient inutiles, & qu'on sauroit bien trouver le moyen de les forcer à se conformer aux résolutions du Parlement. D'un autre côté, les Freres uterins du Roi, & les parens de la Reine, protesterent hautement, qu'ils ne quitteroient ni les Charges, ni les Gouvernemens dont ils étoient en possession. Mais ils ne purent se soutenir contre tous les Barons liguez contre eux; & enfin, ils se virent réduits à demander des Passeports, pour se retirer hors du Royaume.

Les Etrangers chassez du Royaume.

Association des Barons.

Cela fait, les Seigneurs firent entre eux une Association, qui fut confirmée par un Serment solemnel, pour maintenir les Statuts d'Oxford. Ensuite, le Parlement se sépara, laissant le Gouvernement entre les mains des vingt-quatre Commissaires, à la tête desquels étoit le Comte de *Leycester*, soit par élection en qualité de Président, ou par la supériorité de son génie. Ces Commissaires abuserent bientôt de leur pouvoir. Ils donnerent toutes les Charges & les meilleurs Emplois à leurs Amis, & à leurs Parens, sous prétexte de les mettre en des mains sûres; & au-lieu que le but de leur établissement étoit uniquement de temperer le Pouvoir du Roi, la Puissance Royale ne fut plus comptée pour rien. Mais comme le Roi n'étoit ni aimé, ni estimé, il y avoit peu de gens qui se missent en peine des injustices qu'on lui faisoit. Au contraire, la Ville de Londres entra dans l'Association des Barons; & le prochain Parlement fit un Acte pour

Mauvaise conduite des 24 Commissaires.

Londres entre dans l'Association des Barons.

bannir à perpétuité les Etrangers, que les Barons, de leur autorité privée, avoient chassez du Royaume.

Lettre justificative des Barons au Pape.

Le Roi n'étant plus consulté sur les Affaires du Gouvernement, les Barons écrivirent au Pape une longue Lettre signée de tous, pour justifier leur conduite sur trois choses principalement. 1. Sur leur refus d'assister le Roi pour la Conquête de la Sicile. 2. Sur les Statuts d'Oxford. 3. Sur le bannissement de l'Evêque de *Winchester*, auquel le Pape pouvoit prendre un intérêt plus particulier. Le Pape differa quelque tems sa réponse à cette Lettre, & fit assurer le Roi en secret de sa protection. En même tems, il le pressa sur l'affaire de Sicile, comme si le Roi avoit été en état de lui fournir l'argent qu'il demandoit, & qu'il prétendoit avoir emprunté pour lui de quelques Marchands d'Italie. Mais le tems étant changé, il n'étoit pas au pouvoir du Roi de le satisfaire.

Le Pape continue à presser le Roi sur l'affaire de Sicile.

Le Roi des Romains se déclare contre les Provisions d'Oxford.

1259. Cependant, le Roi des Romains, après avoir été couronné, voulant retourner en Angleterre, écrivit aux Barons, qu'il leur offroit son assistance pour pacifier les Troubles du Royaume. Mais les vingt-quatre lui envoyerent des Députez, pour lui notifier, qu'ils ne souffriroient pas qu'il remît le pied dans le Royaume, s'il ne promettoit pas de ratifier les Statuts d'Oxford. *Richard* répondit fort fierement à ces Députez, trouvant fort étrange, qu'on eût fait de si grands changemens en son absence, & sans sa participation; & protesta, qu'il ne prêteroit, point le Serment qu'on vouloit exiger de lui. Mais dans la suite, ayant appris qu'on équipoit une Flotte pour mettre des obstacles à son retour, il s'adoucit, & promit de ratifier les Statuts; comme il le fit effectivement dans l'Eglise de Douvre, en présence du Roi, du Prince *Edouard*, & d'un grand nombre de Barons.

Mais il est obligé de les ratifier.

Traité désavantageux des Barons avec la France.

Les vingt-quatre Commissaires exerçant actuellement les fonctions Royales sans aucune contradiction, jugerent, que pour s'en assurer la possession, il étoit nécessaire de mettre la France dans leurs interêts, parce que c'étoit-là le seul endroit d'où ils pouvoient craindre de se voir inquietez. Ils résolurent donc de faire avec cette Couronne, au nom du Roi, un Traité, dans lequel elle trouvât de l'avantage, afin de l'engager par-là à soutenir le Gouvernement nouvellement établi en Angleterre. Selon ce projet, le Comte de *Leycester* s'étant rendu à Paris, y fit avec le Roi de France un Traité, par lequel *Henri* se désistoit de toutes ses prétentions sur la Normandie & sur l'Anjou, & *Louis IX* lui cedoit de son côté le Limousin & le Périgord, avec tout ce que la France possedoit au-delà de la Garonne. Ce Traité étant conclu, *Henri* se vit obligé d'aller trouver *Louis* à Abbeville, où les Etats-Généraux étoient assemblez, & d'y ratifier le Traité.

Les Etrangers privez des revenus de leurs Bénéfices.

Pendant que le Roi étoit en France, les Vingt-quatre ordonnerent à tous ceux qui tenoient à Ferme des Bénéfices des Etrangers, de remettre l'argent qu'ils devoient payer aux Proprietaires, entre les mains de cer-

pris des mesures pour se mettre en état de n'avoir plus besoin de se confier à ses promesses. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'ils le sommerent d'accomplir ses engagemens touchant les Statuts d'Oxford. Mais le Roi, au-lieu de répondre doucement, comme ils s'y étoient attendus, les traita de Rebelles, & menaça de les châtier. Sa confiance étoit fondée sur ce que pendant son voyage de Guyenne, il avoit gagné le Prince son Fils, & le Roi des Romains, & les avoit engagez dans ses intérêts. Déja même *Edouard* avoit levé quelques Troupes en France, & les avoit fait passer en Angleterre, sous prétexte de faire la Guerre au Prince de Galles. Quoique la Guerre parût inévitable, elle ne commença pourtant pas aussi-tôt qu'on l'avoit cru. Aucun des Partis n'avoit encore rien de prêt : c'est pourquoi on tâcha des deux côtez à s'amuser réciproquement par des Négociations; qui n'aboutirent qu'à donner à chacun des deux Partis le tems de se préparer, puisqu'en effet, on levoit ouvertement des Troupes des deux côtez, & que les Barons avoient déja fait choix du Comte de *Leycester* pour être leur Général. Pendant qu'on négocioit encore, quoique sans beaucoup d'apparence de réussir, le Peuple s'anima contre les Etrangers, qui étoient devenus odieux, à cause de la préférence que le Roi leur donnoit sur ses propres Sujets. Il y en eut un grand nombre qui furent fort maltraitez, pendant que de son côté le Comte de *Leycester* faisoit ravager sans misericorde les Terres des Favoris & des Conseillers du Roi. Enfin, la Ville de Londres prit hautement le parti des Barons contre le Roi, qui se tenoit renfermé dans la Tour, en attendant que ses Troupes fussent prêtes; car les levées ne se faisoient pas pour lui aussi promtement, que pour les Barons.

Les Barons le somment d'accomplir ses promesses.

Il engage dans ses interêts son Fils Edouard & le Roi des Romains.

Les Barons prennent Leycester pour leur Général.

Etrangers maltraitez.

Londres prend le parti des Barons.

Quoique la Guerre fût résolue des deux côtez, les deux Partis ne laissoient pas de temporiser. Chacun souhaitoit que son Ennemi commençât les hostilitez, parce qu'il s'agissoit de gagner le Peuple, qui en ces occasions, ne doit pas être négligé. Ce fut dans cette vue, que les Barons firent présenter au Roi une Requête très respectueuse, dans laquelle ils disoient, qu'ils consentiroient qu'un Parlement libre reformât les Statuts d'Oxford, à condition que les Ministres du Roi feroient choisis parmi des gens natifs du Païs, comme il se pratiquoit par-tout ailleurs. Le Roi ne répondit rien à cette Requête, quoiqu'il fût étroitement bloqué dans la Tour, parce qu'il esperoit que le Prince son Fils viendroit au-plutôt le dégager. Mais les Barons s'étant campez à *Gittleworth*, boucherent au Prince le seul passage qu'il avoit; & par-là ils rompirent ses mesures, aussi-bien que celles du Roi. Cette ressource manquant au Roi, il se vit contraint de faire dire aux Barons, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. Quoique les Barons ne se fiassent pas trop à ses promesses, ils n'oserent rejetter cette offre, puisque c'étoit tout ce qu'ils avoient demandé, & que leur refus auroit donné lieu de croire qu'ils vouloient la Guerre, sans nécessité. Il se fit donc un Traité contenant ces quatre Articles. 1. Que les Statuts d'Oxford seroient inviolablement observez. 2. Que toutes les

Requête des Barons au Roi.

Henri consent à un Traité. Articles de ce Traité.

Réconciliation des Comtes de Leycester & de Glocester.

un grand sujet de mortification pour le Roi : mais il en eut bien-tôt un autre encore plus fâcheux, dans la reconciliation, plus sincere que la précédente, entre les Comtes de *Leycester* & de *Glocester*, sur la desunion desquels il avoit fondé ses esperances. Cette reconciliation lui ôtant toute sa ressource, il prit le parti de demander un Accommodement aux Barons.

Accommodement avec les Barons rompu par l'imprudence du Roi.

On y travailla effectivement : mais le Roi, qui croyoit de rendre sa Cause meilleure, ayant eu l'imprudence de faire voir la Bulle qu'il avoit obtenue du Pape, la Négociation se rompit, parce que les Barons comprirent qu'ils ne pouvoient plus compter sur les engagemens du Roi.

Ils tâchent de se saisir de lui.

Peu de tems après, ils tâcherent de se saisir du Roi, qui étoit allé à Winchester ; mais il eut le bonheur d'être averti de leur dessein, assez à tems pour pouvoir se remettre en sureté dans la Tour. Tout tendant manifestement à une Guerre civile,

Les Gouverneurs des Cinq Ports prennent le parti des Barons.

les Gouverneurs des *Cinq-Ports* prirent le parti des Barons, & firent équiper cinquante Vaisseaux, comme ils y étoient obligez par leur Chartre, prétendant, que c'étoit pour le service du Roi, quoique cette Flotte fût destinée à servir contre lui.

1262. Enfin le Roi des Romains, voyant le Roi son Frere dans une très fâcheuse situation,

Le Roi promet de confirmer les Statuts d'Oxford.

trouva le moyen de le porter à promettre *qu'il* confirmeroit les Statuts d'Oxford, & engagea les Barons à se désister des Articles qui portoient le plus de préjudice à l'Autorité Royale.

Vraisemblablement, le pouvoir des Vingt-quatre fut aboli, ou du moins borné, par cet Accommodement, qui desunit entierement le Parti des Barons, dont les uns l'accepterent pour éviter une Guerre civile, & les autres le rejetterent entierement.

Leycester se retire en France.

Le Comte de *Leycester* fut du nombre de ces derniers, & se retira en France, pour ne demeurer pas exposé au ressentiment du Roi. Mais le calme que cet Accommodement procura, ne fut pas de longue durée.

Vraisemblablement le Roi, qui n'avoit consenti à la Paix que pour gagner du tems, n'avoit pas eu dessein de tenir sa parole, puisqu'il partit

Henri passe en Guyenne.

pour faire un voyage en Guyenne, sans avoir confirmé les Statuts d'Oxford, quoique les Barons eussent de leur côté exécuté leurs engagemens avec beaucoup d'exactitude. Cette inobservation de la part du Roi allarma les Barons. Ceux qui n'avoient pas signé l'Accommodement, fomenterent le mécontentement de ceux qui l'avoient accepté, en leur persuadant, que ce n'avoit été qu'un piege pour les surprendre, & un artifice pour rompre l'Association. Le Comte de *Glocester* étant mort dans ces entrefaites, *Gilbert* son Fils alla trouver le Roi en Guyenne, pour recevoir l'Investiture des Fiefs que le Comte son Pere avoit possedez, & en revint très mécontent du Roi, parce qu'il n'avoit pu l'obtenir qu'en lui payant une grosse somme d'argent. Enfin, le Comte de *Leycester* étant informé

Retour de Leycester.

de la disposition des Barons, retourna promtement en Angleterre, & prit un extrême soin d'entretenir le feu, qui commençoit à se rallumer.

Et du Roi.

1263. *Henri* ayant appris ce qui se passoit en Angleterre, partit incontinent pour s'y rendre : mais il arriva trop tard. Les Barons avoient déja

pris des mesures pour se mettre en état de n'avoir plus besoin de se confier à ses promesses. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'ils le sommerent d'accomplir ses engagemens touchant les Statuts d'Oxford. Mais le Roi, au-lieu de répondre doucement, comme ils s'y étoient attendus, les traita de Rebelles, & menaça de les châtier. Sa confiance étoit fondée sur ce que pendant son voyage de Guyenne, il avoit gagné le Prince son Fils, & le Roi des Romains, & les avoit engagez dans ses intérêts. Déja même *Edouard* avoit levé quelques Troupes en France, & les avoit fait passer en Angleterre, sous prétexte de faire la Guerre au Prince de Galles. Quoique la Guerre parût inévitable, elle ne commença pourtant pas aussi-tôt qu'on l'avoit cru. Aucun des Partis n'avoit encore rien de prêt : c'est pourquoi on tâcha des deux côtez à s'amuser réciproquement par des Négociations, qui n'aboutirent qu'à donner à chacun des deux Partis le tems de se préparer, puisqu'en effet, on levoit ouvertement des Troupes des deux côtez, & que les Barons avoient déja fait choix du Comte de *Leycester* pour être leur Général. Pendant qu'on négocioit encore, quoique sans beaucoup d'apparence de réussir, le Peuple s'anima contre les Etrangers, qui étoient devenus odieux, à cause de la préférence que le Roi leur donnoit sur ses propres Sujets. Il y en eut un grand nombre qui furent fort maltraitez, pendant que de son côté le Comte de *Leycester* faisoit ravager sans misericorde les Terres des Favoris & des Conseillers du Roi. Enfin, la Ville de Londres prit hautement le parti des Barons contre le Roi, qui se tenoit renfermé dans la Tour, en attendant que ses Troupes fussent prêtes; car les levées ne se faisoient pas pour lui aussi promtement, que pour les Barons.

Les Barons le somment d'accomplir ses promesses.

Il engage dans ses interêts son Fils Edouard & le Roi des Romains.

Les Barons prennent Leycester pour leur Général.

Etrangers maltraitez.

Londres prend le parti des Barons.

Quoique la Guerre fût résolue des deux côtez, les deux Partis ne laissoient pas de temporiser. Chacun souhaitoit que son Ennemi commençât les hostilitez, parce qu'il s'agissoit de gagner le Peuple, qui en ces occasions, ne doit pas être négligé. Ce fut dans cette vue, que les Barons firent présenter au Roi une Requête très respectueuse, dans laquelle ils disoient, qu'ils consentiroient qu'un Parlement libre reformât les Statuts d'Oxford, à condition que les Ministres du Roi seroient choisis parmi des gens natifs du Païs, comme il se pratiquoit par-tout ailleurs. Le Roi ne répondit rien à cette Requête, quoiqu'il fût étroitement bloqué dans la Tour, parce qu'il esperoit que le Prince son Fils viendroit au-plutôt le dégager. Mais les Barons s'étant campez à *Gittleworth*, boucherent au Prince le seul passage qu'il avoit; & par-là ils rompirent ses mesures, aussi-bien que celles du Roi. Cette ressource manquant au Roi, il se vit contraint de faire dire aux Barons, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. Quoique les Barons ne se fiassent pas trop à ses promesses, ils n'oserent rejetter cette offre, puisque c'étoit tout ce qu'ils avoient demandé, & que leur refus auroit donné lieu de croire qu'ils vouloient la Guerre, sans nécessité. Il se fit donc un Traité contenant ces quatre Articles. 1. Que les Statuts d'Oxford seroient inviolablement observez. 2. Que toutes les

Requête des Barons au Roi.

Henri consent à un Traité. Articles de ce Traité.

Places fortes seroient mises entre les mains des Barons. 3. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, seroient bannis du Royaume. 4. Que l'Administration des Affaires du Gouvernement seroit confiée à des Anglois naturels, approuvez par les Barons. Le Roi signa ce Traité, selon les apparences, sans dessein de l'exécuter, son but n'ayant été que de se tirer de la fâcheuse situation où il se trouvoit. Une insulte faite par la Populace à la Reine, qui passoit en bateau sous le Pont de Londres, fournit au Roi le prétexte qu'il cherchoit apparemment. Il commença donc à munir les Places qu'il avoit entre ses mains, & qu'il auroit dû remettre aux Barons, selon le Traité; & par-là, *il leur* fit connoitre qu'il n'étoit pas encore tems de congédier leurs Troupes.

La Reine insultée en passant sous le Pont de Londres.

Quoique la Paix fût faite, la défiance étoit si grande des deux côtez, qu'on ne pouvoit regarder cette Paix, que comme une simple interruption de la Guerre. Le Prince *Edouard*, prévoyant aisément qu'on ne tarderoit pas longtems à reprendre les armes, pensa de bonne heure à fortifier le Parti du Roi, en munissant le Château de Bristol de toutes sortes de provisions. Mais le Peuple de Bristol voulant éviter le joug qu'on lui préparoit, bloqua si étroitement le Château, qu'*Edouard*, qui s'y étoit rendu pour y donner ses ordres se vit obligé d'user d'artifice pour pouvoir s'en retirer. Il fit dire à l'Evêque de Worcester, que son intention étoit d'aller trouver le Roi, pour l'exhorter à donner une entiere satisfaction aux Barons: mais que ne pouvant sortir du Château, il le prioit d'être sa Caution envers les Habitans de Bristol, & de l'accompagner à Londres pour être témoin de sa conduite. L'Evêque ayant fait ce qu'*Edouard* souhaitoit, le Blocus fut levé, & ils partirent tous deux pour Londres. Mais quand ils furent proche de Windsor, le Prince lâchant tout à coup la bride à son cheval, se sépara du Prélat sans prendre congé, & alla se renfermer dans son Château de Windsor. Les Barons, qui étoient campez à Kingston sur la Tamise, ayant été informez de cette supercherie, marcherent incontinent pour aller assieger Windsor, qui étoit trop mal pourvu pour pouvoir faire une longue résistance. Cela fut cause qu'*Edouard*, dans l'esperance de les amuser, résolut d'aller avec peu de suite, négocier avec eux. Mais il fut arrêté prisonnier, & contraint, pour obtenir sa liberté, de leur livrer son Château.

Le Prince Edouard bloqué dans le Château de Bristol.

Stratagème de ce Prince pour en sortir.

Il se renferme dans le Château de Windsor.

Il est arrêté prisonnier dans une Conference, & obligé de livrer le Château.

1264. Cependant, comme le Roi n'étoit pas encore assez préparé pour exécuter ses desseins, il fit demander aux Barons une Trève, qui lui fut accordée, & qui fut suivie d'une Paix sur le même pied que la précédente. Mais le Roi la rompit tout aussi-tôt, par la tentative inutile qu'il fit, pour se rendre maitre par surprise du Château de Douvre. Cette démarche acheva de faire perdre aux Barons toute confiance, & les réduisit à ne penser plus qu'à la Guerre. Le Comte de *Leycester* ayant été introduit dans Londres, se fortifia tellement par l'assistance de cette grande Ville, que le Roi se vit encore une fois contraint de demander à s'accommoder. Mais comme jusqu'alors tous les Traitez avoient été inutiles, on convint enfin

Treve entre les Barons & le Roi.

Le Roi la rompt.

Le Roi & les Ba-

de prendre le Roi de France pour Arbitre, & de se soumettre à son jugement. *Louis* ayant accepté la qualité de Juge, rendit une Sentence toute favorable au Roi. Mais parce que dans cette même Sentence, il disoit qu'il ne prétendoit pas porter aucun préjudice aux légitimes Privileges des Anglois, les Barons la rejetterent, prétendant qu'il y avoit une contradiction manifeste, puisque les Statuts d'Oxford, qui étoient cassez par la Sentence, n'avoient été faits que pour les maintenir dans leurs Privileges.

rons prennent le Roi de France pour Arbitre.

Sentence de Louis rejettée par les Barons.

Les hostilitez ayant recommencé des deux côtez, le Roi qui avoit assemblé une Armée assez nombreuse, par les soins du Prince son Fils & du Roi des Romains, eut d'abord des succès très avantageux. Il se rendit maitre de diverses Places, sans que les Barons osassent paroitre devant lui. Enfin, il résolut de marcher droit à Londres, dans l'esperance que cette Ville intimidée lui ouvriroit ses portes, & que par-là, le Parti des Barons seroit entierement ruïné. Mais le Comte de *Leycester*, qui étoit entré dans la Ville avant lui, anima tellement les Bourgeois par la crainte qu'il leur inspira de se voir à la discretion du Roi, qu'ils lui offrirent un Corps de leurs Milices pour aller combattre l'Armée Royale. *Henri* ayant été informé de cette résolution : ne jugea pas à propos de donner Bataille aux portes de Londres. Il se retira donc dans la Province de Sussex, & alla camper à *Lewes*, où le Comte de *Leycester*, renforcé des Milices de Londres, fut presque aussi-tôt que lui. Les deux Armées étant si proches l'une de l'autre, qu'il étoit comme impossible d'éviter le combat, les Barons firent présenter au Roi une Requête très soumise, par laquelle ils le prioient de travailler avec eux à reformer les abus du Gouvernement, afin d'épargner le sang Anglois. Cette Requête fut reçue avec tant de hauteur & de mépris, que les Barons indignez renoncerent publiquement à l'obeïssance du Roi, & le déclarerent, lui & ses Adherans, ennemis de la Patrie.

Les hostilitez recommencent.

Avantages remportez par le Roi.

Il approche de Londres.

Se retire à Lewes.

Le Comte de Leycester le suit,

Et lui présente une Requête,

Qui ayant été rejettée, les Barons renoncent à l'obeïssance du Roi.

Toute esperance de Paix étant évanouïe par cette déclaration, les deux Armées se mirent en bataille pour décider la querelle par les armes. Le Prince *Edouard*, qui commandoit l'Aile droite de l'Armée du Roi, se trouvant opposé aux Milices de Londres qui étoient à la gauche de l'Armée ennemie, les attaqua si brusquement, & avec tant de succès, qu'il leur fit prendre la fuite : mais comme il voulut les poursuivre trop loin, il trouva en retournant au Champ de bataille, que l'Armée Royale avoit été déja mise en déroute, & que le Roi son Pere & le Roi des Romains étoient Prisonniers. Comme l'Armée des Barons étoit encore occupée à la poursuite des fuyards, & qu'elle se trouvoit dans quelque désordre, il voulut d'abord l'attaquer avec le Corps victorieux qu'il commandoit. Mais il ne trouva pas dans ses Troupes assez de résolution pour prendre ce parti aussi promptement qu'il auroit été nécessaire. Pendant qu'il perdoit du tems à tâcher de les persuader, le Comte de *Leycester* remettoit son Armée en ordre, avec toute la diligence possible ; & pour gagner du tems, il fit faire au Prince des propositions d'accommodement.

Bataille de Lewes.

Edouard défait les Milices de Londres ;

Mais les poursuit trop loin.

Henri & le Roi des Romains faits prisonniers.

Le Prince Edouard revenant de poursuivre les fuyards est amusé

par Leycester.

Edouard eut l'imprudence de se laisser amuser, pendant que son ennemi, en faisant trainer la Négociation, envoyoit de tous côtez des Détachemens, pour rendre sa retraite impossible. Enfin, pour n'entrer pas ici dans un trop long détail, *Edouard* se trouva dans la fâcheuse situation de ne pouvoir ni combattre, ni se retirer, sans un peril manifeste. Cela fut cause qu'il se vit enfin contraint d'accepter les conditions que le Comte lui offroit. Il fut donc convenu entre eux, que les Statuts d'Oxford pourroient être reformez par quatre Evêques ou quatre Barons, dont le Parlement feroit choix; & qu'en cas que ces Commissaires ne pussent pas s'accorder, on s'en rapporteroit au jugement du Duc d'*Anjou*, Frere du Roi de France, assisté de quatre Seigneurs François: qu'en attendant que tout fût règlé par le Parlement, *Edouard* & *Henri* Fils du Roi des Romains demeureroient en ôtage entre les mains des Barons. C'est ce qui fut appellé *la Mise* ou *l'Accord de Lewes*, qui ne fut jamais exécuté.

Il ne peut ni combattre ni se retirer.

Accepte les conditions proposées par Leycester.

La Mise de Lewes.

Le Comte de *Leycester* ayant le Roi & presque toute la Famille Royale en son pouvoir, se servit desormais du nom & de l'autorité du Roi pour se faire obeïr. Il exigeoit du Roi prisonnier, des ordres à ses propres Partisans, de livrer les Places qu'ils avoient en leur pouvoir, & traitoit de Rebelles ceux qui refusoient d'obeïr aveuglément au Roi, depuis qu'il étoit son prisonnier. Peu de tems après, les Barons formerent un nouveau Plan de Gouvernement, & voulurent le faire approuver par le Parlement. Pour rendre plus nombreuse & plus solemnelle cette Assemblée, dont ils prétendoient exclure tous les Partisans du Roi, ils établirent dans chaque Province quatre Officiers, auxquels on donna le Titre de *Conservateurs*, avec une très grande autorité. Ensuite, ils firent adresser à ces Conservateurs un ordre du Roi, de faire choix de quatre Chevaliers de leur District, pour assister au Parlement. Plusieurs trouvent ici l'origine du droit que les Communes ont d'assister au Parlement par leurs Députez. D'autres croyent ce droit beaucoup plus ancien. Quoiqu'il en soit, ce Parlement ainsi composé, approuva le nouveau Plan des Barons, qui contenoit en substance: *Que le Parlement nommeroit trois Grands-Commissaires, qui auroient le pouvoir de choisir neuf Conseillers auxquels l'Administration des Affaires publiques seroit confiée. Que si les deux tiers des neuf ne se trouvoient pas d'un même avis, l'Affaire dont il s'agiroit seroit renvoyée aux trois Grands-Commissaires. Que le Roi avec le consentement des Grands-Commissaires, pourroit casser ou changer les neuf Conseillers, ou partie d'entre eux, & même les trois avec l'approbation des Barons. Que les Officiers publics seroient à la disposition des neuf Conseillers.* Il seroit aisé de faire voir, que ce nouveau Plan étoit tout à l'avantage du Comte de *Leycester*. Mais je ne crois pas qu'il y ait aucune nécessité de s'arrêter sur ce sujet. Le Roi & le Prince furent obligez d'approuver cette nouvelle forme de Gouvernement.

Leycester employe le nom du Roi contre le Roi lui-même.

Les Barons font un nouveau Plan de Gouvernement.

Conservateurs établis.

Quatre Chevaliers choisis dans chaque Province pour assister au Parlement.

Plan des Barons approuvé par le Parlement.

Le Roi & le Prince obligez d'approuver ce Plan.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, *Urbain IV* avoit nommé pour Légat dans ce Royaume, *Guy* Cardinal de *Ste. Sabine*, qui

Les Barons refusent d'admettre

qui étant arrivé à Paris, y reçut une Lettre du Comte de *Leycester*, par laquelle il lui faisoit savoir qu'il ne seroit pas reçu en Angleterre. Cela n'empecha pas que le Légat ne s'avança jusqu'à Boulogne, d'où il cita tous les Evêques d'Angleterre de se rendre auprès de lui, pour lui rendre compte de leur conduite. Mais les Evêques ne jugerent pas à propos d'obeir à cet ordre. Quand les affaires du Gouvernement eurent été réglées de la maniere dont je l'ai dit ci-dessus, les Barons crurent qu'il étoit nécessaire de donner quelque satisfaction au Légat, en lui envoyant quatre Evêques pour justifier leur conduite. Mais ces Députez le trouverent tellement irrité, que sans vouloir écouter aucune raison, il les chargea d'un Ordre par écrit, d'excommunier les Comtes de *Leycester* & de *Glocester*, & de mettre leurs Terres, & la Ville de Londres, en Interdit. Les Députez ayant fait savoir en Angleterre l'Ordre dont ils étoient chargez, trouverent en repassant la Mer un Vaisseau dont le Commandant, feignant d'être un Corsaire, leur enleva leurs Papiers, avec l'Ordre du Légat, & les jetta dans la Mer. Le Légat, voyant bien que le tems n'étoit pas propre pour faire valoir l'autorité de son Maitre, reprit le chemin de Rome, où bien-tôt après il fut élu Pape sous le nom de *Clement IV*.

Colere du Légat.

Le Légat élu Pape.

Peu de tems après, le Comte de *Leycester* se vit tout à coup embarrassé de deux affaires, qui lui causerent de l'inquiétude. La Reine avoit levé en France une Armée, & la faisoit marcher à Graveline, pour passer en Angleterre; pendant que d'un autre côté, quelques Seigneurs prenoient les armes pour le Roi, dans les Provinces voisines du Païs de Galles. La bonne fortune du Comte le tira heureusement de ces embarras. Premierement, il prévint les Revoltez, qui avoient compté sur le secours de *Leolyn* Prince de Galles, en mettant ce Prince dans ses interêts: après quoi il les battit, & les réduisit à quitter les armes. D'un autre côté, le vent demeura si longtems contraire, que la Reine se vit obligée de congédier son Armée, n'ayant plus d'argent pour la faire subsister.

Quelques Seigneurs Anglois quittent le Parti des Barons.

Leycester les soumet.

1265. Cet embarras fut suivi d'un autre, dont les suites furent bien plus funestes pour le Comte de *Leycester*. Depuis quelque tems, il étoit soupçonné d'avoir des desseins trop ambitieux, & de vouloir se frayer le chemin au Trône. Ce soupçon étoit principalement fondé sur ce qu'il retenoit en prison le Prince *Edouard*, qui auroit dû être relâché selon l'Accord de Lewes, puisqu'il n'étoit en ôtage que jusqu'à ce que le Gouvernement fût règlé, & que ce Règlement étoit déja fait. Le Comte de *Leycester*, sentant bien qu'il y avoit quelque chose à dire contre sa conduite à cet égard, entreprit d'éblouïr le Public, en feignant de rendre la liberté au Prince, quoiqu'en le tenant toujours sous sa garde. Pour cet effet, il convoqua le Parlement, & fit publier, que c'étoit pour chercher les moyens de mettre le Prince en liberté. En cette occasion, chaque Province eut ordre de députer deux Chevaliers, & chaque Cité deux Bourgeois, pour assister au Parlement. On prétend que c'est ici la premiere fois

Leycester soupçonné d'aspirer à la Couronne.

Leycester voulant rendre la liberté à Edouard, convoque le Parlement, auquel chaque Province députe deux Chevaliers, & chaque Cité deux Bourgeois.

Remarque sur ce sujet.

que les Villes ont envoyé des Députez au Parlement. Mais sans entrer ici dans une question si difficile, je me contenterai de dire, que depuis le tems de l'Administration du Comte de *Leycester*, le droit des Communes ne leur a jamais été disputé. Ce Parlement, dont ce Seigneur étoit à peu près le maitre, ordonna, que le Prince seroit mis en liberté, & qu'il se tiendroit toujours auprès du Roi son Pere, pour lui obeïr en toutes choses. Mais le comme Roi étoit prisonnier, c'étoit toujours laisser le Prince sous la garde du Comte de *Leycester*, qui effectivement, le faisoit garder fort soigneusement.

Edouard remis au Roi, qui continue à être retenu prisonnier.

Cette démarche ne fit que confirmer les soupçons du Public, & particulierement du Comte de *Glocester*, qui ne se payant point d'une telle satisfaction, prit les armes, & attira beaucoup de monde dans son Parti. Le Comte de *Leycester* ne voulant pas lui laisser le tems de se fortifier davantage, le fit déclarer Traitre; & s'étant mis à la tête de l'Armée, il marcha droit à Hereford pour être à portée de l'attaquer, menant avec lui le Roi & le Prince bien gardez. Mais ses précautions furent inutiles. *Edouard* ayant trouvé le moyen de s'évader, alla trouver le Comte de *Glocester*, qui lui ceda le Commandement de ses Troupes, après lui avoir fait prêter serment, qu'il travailleroit de tout son pouvoir à remettre les *Loix anciennes* en vigueur, à reformer les abus, & qu'il éloigneroit les Etrangers de la personne du Roi.

Le Comte de Glocester se déclare contre Leycester.

Leycester le fait déclarer Traitre.

Le Prince Edouard s'évade, & va trouver Glocester qui lui fait jurer qu'il redressera les Abus.

L'évasion du Prince fut un coup mortel pour le Comte de *Leycester*, qui néanmoins dissimula son inquiétude autant qu'il lui fut possible, agissant toujours, comme si cet évenement n'avoit apporté aucun changement dans ses affaires. Ce fut en ce tems-là, qu'en vertu d'une Commission du Roi, il renonça solemnellement pour le Roi & pour le Prince *Edouard*, à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur le Royaume *de Sicile*: après quoi il fit notifier cette renonciation au Pape, par une Lettre du Roi.

Leycester dissimule son inquiétude.

Il renonce aux prétentions sur la Sicile.

Dès que le Prince *Edouard* fut à la tête d'une Armée, le nombre de ses Troupes s'accrut si considerablement, qu'il se vit bien-tôt en état d'aller chercher le Comte de *Leycester*, qui se sentant inférieur, se retiroit de lieu en lieu, dans des Postes avantageux, pour éviter le Combat. Il attendoit avec impatience un secours, que *Simon de Montfort* son Fils lui amenoit du Païs de Kent. Ce secours arriva effectivement, à une journée d'Evesham, où le Pere étoit campé. Mais *Edouard*, qui avoit été averti de la marche de *Montfort*, étant allé à sa rencontre, le défit entierement. Immédiatement après cette Victoire, il retourna sur ses pas, & alla attaquer le Comte de *Leycester*, qui n'avoit pas encore reçu la nouvelle de la défaite de son Fils. Dans cette Bataille, qui se donna tout proche d'Evesham, le Comte de *Leycester* fut tué, son Armée mise en déroute; & le Roi qu'il avoit avec lui, recouvra sa liberté.

Les forces d'Edouard s'accroissent.

Leycester se retire.

Edouard défait Simon de Montfort & le Comte de Leycester proche d'Evesham; & remet le Roi en liberté.

Henri ne se vit pas plutôt libre, qu'il voulut se venger de ses Ennemis; & par-là, il en réduisit quelques-uns au desespoir. *Simon de Montfort*, qui avoit le Roi des Romains sous sa garde dans le Château de Kenelworth,

le mit en liberté, sans en exiger aucune rançon, afin de se faire un Protecteur de ce Prince. Mais cette protection n'ayant pu lui faire obtenir son pardon du Roi, il sortit de Kenelworth après y avoir laissé une bonne Garnison, & se retira dans l'Isle d'*Axholm* située dans la Province de Lincoln. Ce fut-là qu'il rassembla les débris de l'Armée de son Pere ; & comme cette Isle pouvoit être aisément gardée, il donna lieu au Roi de se repentir d'avoir été trop rigoureux.

Simon de Montfort se retire dans l'Isle d'Axholm.

1266. Au commencement de l'année 1266, la Reine, & le Prince *Edmond* arriverent de France, où ils s'étoient retirez après la Bataille de Lewes. Ils furent bien-tôt suivis d'un Légat de *Clement IV*, Successeur d'*Urbain III*, qui excommunia le Comte de *Leycester* tout mort qu'il étoit, avec tous ses Adhérans, tant ceux qui étoient morts, que ceux qui étoient en vie. Ensuite, il notifia au Roi une Bulle d'*Urbain III*, qui revoquoit le don de la Sicile fait au Prince *Edmond*. Cette Bulle avoit été tenue secrette, parce que la Cour de Rome étoit en Négociation sur cette même affaire avec *Charles* Duc *d'Anjou*, Frere du Roi de France, à qui *Clement III* donna cette même année l'Investiture de la Sicile, à condition qu'il en déposséderoit *Mainfroy*, qui en avoit gardé la possession jusqu'alors.

La Reine arrive de France suivie d'un Légat, qui excommunie tous les Barons rebelles, morts ou en vie, & qui revoque le don de la Sicile.

Simon de Montfort se rendant de jour en jour plus redoutable dans l'Isle d'*Axholm*, *Edouard* fit marcher l'Armée de ce côté-là ; & enfin, quoiqu'avec beaucoup de peine, il obligea *Montfort* à se rendre, & à promettre de livrer le Château de Kenelworth. Mais il ne fut pas le maitre d'accomplir sa promesse, le Gouverneur du Château ayant refusé d'obeïr à son ordre. Peu de tems après, *Edouard* trouva le moyen, par des voyes de douceur, de ramener les *Cinq-Ports* à l'obeïssance du Roi.

Simon de Montfort se rend.

Il promet de rendre le Château de Kenelworth, mais il ne peut.

Edouard se rend maitre des Cinq-Ports.

Dans le tems que la Cour se persuadoit qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à soumettre le Château de Kenelworth, quelques-uns d'entre les Mécontens s'emparerent de l'Isle d'*Ely*, & s'y fortifierent si bien par la jonction d'un grand nombre d'autres qui allerent s'y renfermer avec eux, que cette affaire devint très sérieuse, à cause de la situation de l'Isle, qui avoit autrefois causé beaucoup d'embarras à *Guillaume le Conquérant*. Il fut néanmoins trouvé à propos d'assieger le Château de Kenelworth, avant toutes choses. Mais comme cette Place étoit forte & bien munie, le Roi se vit obligé de changer le Siege en Blocus.

Siege de Kenelworth.

1267. Ce fut pendant ce Blocus, & dans la Ville même de Kenelworth, située au bas du Château, que le Roi assembla un Parlement, qui offrit des conditions assez avantageuses aux Rebelles d'Ely : mais ils ne jugerent pas à-propos de les accepter, par les raisons qu'on verra tout à l'heure. Enfin, la Garnison de Kenelworth ayant capitulé après avoir souffert un long Blocus, le Roi pensa d'abord aux moyens de soumettre les Rebelles d'Ely. Mais il lui survint de nouvelles affaires, qu'il n'avoit pas prévues. Depuis la Bataille d'Evesham, il avoit repris son train ordinaire, & croyant qu'il n'avoit plus rien à craindre, il portoit son autorité aussi loin qu'il eût jamais fait, sans se mettre beaucoup en peine ni des Loix, ni des Privileges du

Parlement assemblé en cet endroit.

Conditions offertes aux Rebelles d'Ely, qui les rejettent.

Prise de Kenelworth.

Peuple. *Edouard* même, quoiqu'engagé par serment avec le Comte de *Glocester*, ne faisoit aucune démarche pour accomplir sa promesse. Le Comte de *Glocester*, indigné de cette conduite, voulut faire sentir au Roi & au Prince, qu'on ne le méprisoit pas impunément. D'ailleurs, il comprenoit par leur conduite, que si les Rebelles d'Ely étoient une fois opprimez, il seroit trop difficile de mettre l'autorité Royale sur le pied où il la souhaitoit. Il fit donc savoir de bonne heure aux Rebelles d'Ely, qu'il alloit travailler à les secourir; & en effet, il fit des préparatifs qui causerent de l'inquiétude au Roi; & comme il ne savoit quel jugement en faire, il lui fit demander quel étoit le motif de son armement. Le Comte répondit, que ce n'étoit que pour se défendre contre *Mortimer* son *Voisin & son Ennemi*; & donna un Ecrit signé de sa main, par lequel il promettoit de ne prendre jamais les armes contre le Roi. Cette promesse endormit le Roi, qui ne craignant plus rien de ce côté-là, se rendit à Cambridge avec son Armée, pour aller faire le Siege d'Ely. Le Comte de *Glocester* ne fut pas plutôt informé que le Roi étoit sorti de Londres, qu'il se mit en marche, & avec une extrême diligence il se rendit dans cette Ville, où il fut agreablement reçu par les Habitans. Ensuite, il fit sommer le Légat de lui remettre la Tour, dont le Roi en partant lui avoit confié la garde. Le Légat fit mine d'abord de vouloir soutenir un Siege: mais il se rendit néanmoins en très peu de jours. Cela fait, le Comte publia un Manifeste, dans lequel il disoit, qu'il avoit pris les armes pour obliger le Roi & le Prince à mieux exécuter leurs engagemens.

Le Comte de Glocester prend des mesures contre le Roi.

Il se rend maître de Londres & de la Tour.

Publie un Manifeste contre le Roi.

Comme le Roi ne savoit de quelle maniere s'y prendre pour se démêler de l'embarras que cette nouvelle Revolte lui causoit, il ne vit point d'autre moyen que de rappeller le Prince son Fils, qui étoit occupé à quelque autre Expédition. *Edouard* ayant joint l'Armée du Roi avec le Corps qu'il commandoit, & y ayant fait venir d'autres Troupes d'ailleurs, le Comte de *Glocester* qui se trouvoit fort inférieur, & qui n'osoit sortir de Londres, se vit enfin réduit à demander la Paix, qui lui fut assez aisément accordée, & la Ville de Londres fut même comprise dans le Traité. Cette ressource ayant manqué aux Rebelles d'Ely, ils se virent enfin contraints de se rendre, sans pouvoir obtenir d'autre condition, que la conservation de leurs vies & de leurs membres. Ce fut par-là que finit la Guerre des Barons, qui véritablement fut funeste à ceux qui vivoient alors: mais qui ne laissa pas de procurer à leurs descendans & à tout le Peuple d'Angleterre, la jouissance des Privileges contenus dans la Grande Chartre. Les Successeurs de *Henri III* aimerent mieux se soumettre à ce joug, que de s'exposer au même risque que lui, en tâchant de s'en délivrer.

Edouard joint l'Armée de son Pere.

Glocester fait sa paix.

Les Rebelles d'Ely se rendent.

ACTES

Qui se rapportent à l'Article précedent.

Année 1257.

Lettre de *Richard* Roi des Romains au Prince *Edouard* son Neveu, pour lui donner avis de son Couronnement.

A Aix-là-Chapelle. Du 18 Mars. Page 622.

Couronnement du Roi des Romains.

Année 1258.

Lettres-Patentes de *Henri*, par lesquelles il se soumet par avance à ce qui sera règlé par les vingt-quatre Commissaires qui doivent être élus & s'assembler à Oxford. Le 2 Mai. Page 654 & 655. A Westminster.

Consentement de Henri à ce que feroient les 24 Commissaires.

Lettre des Barons d'Angleterre au Pape. Sans date. Page 660.

Ils se justifient ce qui s'est passé à Oxford, & se plaignent beaucoup de l'Evêque de *Winchester*

Lettre des Barons au Pape.

Lettre du Roi aux Habitans de l'Isle d'Oleron. Le 11 Juillet. Page 669. A Winchester.

Il leur ordonne de ne pas consentir qu'*Edouard* son Fils vende cette Isle.

Lettre du Roi aux habitans d'Oleron.

Bref d'*Alexandre IV*, à son Official l'Archidiacre de Londres. III Non. Decemb. Page 670. A Anagni.

Il lui ordonne d'excommunier les Débiteurs des Marchands Florentins, s'ils ne payent pas dans un certain tems.

Bref du Pape pour excommunier les Débiteurs des Marchands Florentins.

Année 1259.

Acte par lequel le Roi prétend, que le Roi des Romains doit prêter serment touchant les Statuts d'Oxford. Le 23 Janvier. Page 671. A Cantorbery.

Demande au Roi des Romains de prêter serment

Acte pour traiter du Mariage entre *Beatrix* Fille du Roi, & *Jean* Fils du Duc de Bretagne. Du 10 Mai. Page 675. A Windsor.

Traité du mariage de la Fille du Roi.

Traité de Paix entre *Louis IX* Roi de France, & *Henri III.* A Westminster. Le 20 Mai. Page 675.

C'étoit le Comte de *Leycester* qui avoit négocié ce Traité.

Traité entre Henri & la France.

Année 1260.

Lettre du Grand-Maitre du Temple à Henri.

Lettre du Grand-Maitre du *Temple* à *Henri III.* A Acre. Le 4 Avril. Page 699.

Il lui demande du secours pour la Terre-Sainte.

Année 1261.

Lettre d'Edmond aux Siciliens.

Lettre du Prince *Edmond* aux Siciliens. XIII Kal. *Aprilis.* Page 720. A Windsor.

Bulles qui cassent l'Association des Barons.

Bulle qui casse l'Association des Barons touchant les Statuts d'Oxford. III Kalend. Maii. Page 722. A Rome.

Autre sur le même sujet. Non. Maii. Page 722. A Viterbe.

Differend du Roi avec le Comte & la Comtesse de Leycester.

Lettres-Patentes du Roi, par lesquelles il se soumet au Jugement de *Marguerite* Reine de France, touchant le different qu'il a avec le Comte & la Comtesse de *Leycester.* A la Tour. Le 20 Juillet. Page 724.

La Comtesse de *Leycester* étoit Sœur du Roi.

Hugues Bigod menacé d'excommunication.

Lettre de l'Archevêque de *Cantorbery* à *Jean Mansel* Tresorier d'Yorck; lui insinuant un Bref du Pape qui ordonne d'excommunier *Hugues Bigod*, s'il refuse de rendre au Roi les Châteaux de Scarborowgh & de Pickeringh. Le 8 d'Août. Page 726. A Windsor.

Réponse de Bigod.

Réponse de *Mansel* à l'Archevêque. III Kal. Septemb. Page 727. A Hilburg.

Il lui dit que *Bigod* a répondu, que tenant ces Châteaux du Roi & des Barons, il ne peut les rendre que par l'ordre des mêmes conjointement, *ou de la plus grande partie des Barons.*

Reconnoissance de la Reine de France.

Reconnoissance de *Marguerite* Reine de France, qu'elle a reçu du Roi d'Angleterre certains Joyaux qu'elle a mis en dépôt au Temple. A S. Germain, le Mardi après la Pentecôte. Page 730.

Lettre de Henri au Roi & à la Reine de France.

Lettre de *Henri III* au Roi & la Reine de France, & à la Reine de Navarre, sans date. Page 730.

Il les prie d'interceder pour lui envers le Pape, afin qu'il conserve à *Edmond* son Fils, son droit sur le Royaume de *Sicile.*

Année 1262.

Lettre du Roi à Urbain.

Lettre du Roi à *Urbain IV.* Le 1 de Janvier. Page 736. A Westminster.

Il le prie de confirmer la cassation des Statuts d'Oxford, faite par *son* Prédécesseur.

Aux Cardinaux.

Lettre du Roi aux Cardinaux. Le 1 Janvier Page 737.

Il justifie *Mansel* de l'accusation intentée à Rome contre lui, qu'il est

la cause de la discorde entre le Roi & eux. Ce *Mansel* possedoit lui seul plus de 300 Bénéfices.

Jugement de *Richard* Roi des Romains, sans date. Page 738.

Jugement du Roi des Romains.

Il avoit été choisi Arbitre entre le Roi & les Barons, pour décider si le Roi pouvoit mettre des Vicomtes dans les Provinces, & les changer, sans le consentement des Barons. Le Jugement est en faveur du Roi.

Bulle qui canonise *Richard* Evêque de *Chester*. Le Lundi après le jour de la Purification. Pape 740. A Viterbe.

Canonisation de l'Evêque de Chester.

Bulle d'*Urbain III*, qui annulle le Serment fait par le Roi, par la Reine, & par le Prince *Edouard*, au sujet des Statuts d'Oxford. V. Kal. Martii. Page 742. A Viterbe.

Bulle qui annulle le serment.

Proclamation du Roi, pour notifier qu'il est délié par le Pape, de son Serment par rapport aux Statuts d'Oxford. Du 2 Mai. Page 746. A Westminster.

Proclamation à ce sujet.

Année 1263.

Citation de *Richard*, & du Roi de *Castille*, à Rome, pour vuider leur differend touchant le Titre de Roi des Romains, par l'autorité du Pape. II Kal. Septemb. Page 762. A Orvieto.

Citation de Richard & du Roi de Castille à Rome.

On voit ici les raisons par lesquelles les deux Concurrens soutenoient leur droit.

Bulle d'*Urbain III*, qui revoque le don de la Sicile fait à *Edmond*. V Kal. Aug. Page 769. A Orvieto.

Bulle qui revoque le don de la Sicile.

Acte par lequel le Prince *Edouard* se soumet au Jugement de *Henri*, Fils du Roi des Romains, & du Comte de *Warren*, touchant son differend avec les Barons. Samedi après l'Assomption. Page 773.

Acte par lequel le Prince Edouard &c.

Annee 1264.

Sentence Arbitrale de *S. Louis*, sur les differends entre le Roi & les Barons. A Amiens, le jour après la S. Vincent. Page 776.

Sentence de S. Louis sur les differends entre Henri & les Barons.

Les Statuts d'Oxford sont cassez, sans préjudice des Chartres & des Libertez dont les Anglois jouissoient avant ce tems-là. *Nolumus autem nec intendimus per præsentem Ordinationem, derogare in aliquo Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis, & laudabilibus Constitutionibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus Provisionum ipsarum.*

Bulle d'*Urbain III*, qui confirme la Sentence précédente. XVII Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Bulle qui confirme la Sentence.

Autre à l'Archevêque de Cantorbery, touchant la punition des infracteurs de la Sentence. XVI Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Autre pour punir les infracteurs de la Sentence.

Autre, qui casse toutes les Confédérations faites contre le Roi. XII Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Autre qui casse toutes les Confédérations faites contre le Roi.

Les ACTES suivans sont depuis la Bataille de Lewes ; & pendant que le Roi étoit prisonnier.

Conservateurs établis.

Ordre du Roi, pour établir des Gardiens ou Conservateurs dans les Provinces. Du 4 de Juin. Page 792. A Londres.

Accord de Lewes.

Accord fait après la Bataille de Lewes, qui devoit durer pendant les vies du Roi & d'*Edouard*. Page 793.

Ordres touchant les Décimes.

Ordre du Roi pour obliger à payer les Décimes. Le 1 de Sept. Page 795. A Cantorbery.

Autre à l'Archevêque d'*Torck*, sur le même sujet. Le 3 de Sept. Page 795. A Cantorbery.

Paix avec la France.

Commission du Roi & du Comte de *Leycester* & autres Barons, à l'Evêque de Londres & autres, pour traiter de la paix avec le Roi de France. Jeudi après la Nativité de la Ste Vierge. Page 796. A Cantorbery.

Plein-pouvoir sur ce sujet.

Plein-pouvoir du Roi sur le même sujet. Page 797. A Cantorbery.

Excommunication des Barons.

Ordre du Cardinal *Guy*, Légat du Pape, aux Suffragans de Rheims, de faire publier l'Excommunication & l'Interdit, contre les Barons d'Angleterre, qui lui ont refusé l'entrée dans ce Royaume. A Hesdin, XIII Kal Novemb. Page 798.

Conseil convoqué pour déliberer.

Convocation d'un grand Conseil, composé d'Evêques, de Barons, d'Abbez, de Procureurs, de Députez des Villes & des Provinces, pour déliberer sur les moyens de rendre la liberté au Prince *Edouard*. A Westminster, le 4 de Décembre. Page 802.

Année 1265.

Défense à la Noblesse de se trouver au Tournoi de Dunstaple.

Défense à la Noblesse de se trouver au Tournoi de Dunstaple. Le 16 de Fevrier. Page 806. A Westminster.

Ce Tournoi avoit été proposé par les Ennemis du Comte de *Leycester*, pour y cabaler contre lui.

Don du Comté de Chester.

Don du Comté de *Chester*, fait par le Roi à *Simon de Montfort*. Le 20 de Mars. Page 807. A Westminster.

Ordres, pour lever une Armée contre le Prince Edouard.

Ordre pour lever une Armée contre le Prince *Edouard*. Le 30 de Mai, Page 810. A Hereford.

D'arrêter ses Adherans.

Ordre d'arrêter les Adherans du Prince *Edouard*. Le 22 de Juin. Page 811. A Hereford.

D'excommunier ce Prince.

Ordre aux Evêques suffragans de Cantorbery, d'excommunier le Prince *Edouard*. A Hereford, le 8 de Juin. Page 812.

Commission pour renoncer au don de la Sicile.

Commission au Comte de *Leycester*, pour renoncer au don de la Sicile, au nom du Prince *Edmond*. Du 26 de Juin. Page 815. A Windsor.

Diverses

Diverses Bulles de *Clement IV* contre le Comte de *Leycester*. Id Sept. Page 817. & seq. A Perouse.

Bulles contre Leycester.

Bulle adressée au Légat *Ottoboni*, pour absoudre le Comte de *Glocester*. Kal. Octob. Page 825. A Perouse.

Absolution de Glocester.

Ce fut après que le Comte de *Glocester* se fut déclaré pour le Roi.

ACTES depuis que le Roi fut en liberté.

Revocation de tous les Actes faits au nom du Roi, pendant sa captivité. Le 1 d'Octob. Page 826. A Windsor.

Revocation des Actes faits durant la Captivité du Roi.

Lettres-Patentes, par lesquelles le Roi donne au Prince *Edmond* tous les biens qui ont appartenu au Comte de *Leycester*, & le fait Grand Senéchal d'Angleterre. A Cambridge, le 26 d'Octob. Page 830. A Cantorbery.

Les biens de Leycester donnez au Prince Edmond.

Année 1267.

Convention entre le Roi & le Comte de *Glocester*. A Strafford, 16 de Juin. Page 841.

Convention entre le Roi & le Comte de Glocester.

Ils se rendent au Jugement du Pape, touchant la suffisance de la Caution que le Comte doit donner au Roi de vingt-mille marcs, pour assurance qu'il ne prendra plus les armes contre lui.

ARTICLE III.

Affaires qui regardent le reste du Regne de HENRI III, *depuis la fin de la Guerre civile.*

DEPUIS que la Guerre des Barons fut terminée, jusqu'à la mort de *Henri III*, on ne trouve dans l'Histoire de ce Prince aucune affaire suivie, qui demande une grande explication; c'est pourquoi je me contenterai dans cet Article, de rapporter briévement sur chaque année, ce qui s'est passé le plus considerable dans cet intervalle.

1267. Après que *Henri* eut soumis le Comte de *Glocester* & les Rebelles d'*Ely*, il voulut avant que de congédier son Armée, châtier le Prince de *Galles*, qui durant tous les Troubles précédens avoit assisté les Barons, & témoigné en toutes occasions une extrême envie de fomenter la division entre les Anglois. Il s'avança dans ce dessein jusqu'à Montgommery, où *Leolyn* lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander la Paix, offrant en même tems de lui faire hommage de ses Etats, & de lui payer vingt-cinq-mille Marcs d'argent. Mais *Henri* voulut avoir de plus certains Châteaux, qui pouvoient lui faciliter l'entrée dans le Païs de Galles, en cas que *Leolyn* vînt à se revolter. Ce fut sur ce pied-là que la Paix se conclut, par la Médiation du Cardinal *Ottoboni*, qui étoit Légat en Angleterre.

Accord entre Henri & le Prince de Galles.

Le Pape veut publier une Croisade.

En 1268, le Parlement s'étant assemblé, le Légat lui fit savoir que le Pape avoit dessein de publier une Croisade contre les Infideles; en même tems il exhorta les Anglois à ne perdre pas cette occasion de mériter le Paradis, en servant Dieu & l'Eglise. Le Prince *Edouard*, *Henri* Fils du Roi des Romains, plusieurs Comtes & Barons, & plus de six-vingt Chevaliers, outre une grande quantité de Peuple reçurent la Croix des mains du Légat, qui peu de tems après, reprit le chemin de Rome.

Le Siege Pontifical vacant pendant trois ans.

Clement IV étant mort cette même année, le Siege pontifical demeura vacant pendant trois ans.

S. Louis prie Edouard de se joindre à lui dans la Croisade.

Quoique *S. Louis* eût mal réussi dans la premiere Expédition qu'il avoit entreprise contre les Infideles, il ne laissa pas de s'engager dans cette nouvelle Croisade dont il devoit être le Chef; & comme il savoit qu'*Edouard* avoit aussi pris la Croix, il le pria de le venir voir à Paris, en vue de le porter à se joindre avec lui. *Edouard* ne demandoit pas mieux que d'aller servir sous un si grand Prince: mais il lui fit connoitre, que le défaut d'argent l'empêchoit de partir aussi promtement qu'il le souhaitoit. Pour surmonter cet obstacle, *Louis* lui prêta trente-mille Marcs d'argent; & pour le payement de cette somme, *Edouard* lui engagea les revenus de Bourdeaux pendant sept ans. Outre cela, le Parlement accorda au Roi une somme considerable, dont une partie étoit destinée au Prince, pour subvenir aux frais de son voyage.

Louis prête pour cet effet de l'argent à ce Prince.

Subside accordé par le Parlement dans le même dessein.

La Châsse de S. Edouard portée en procession.

L'année 1269 n'offre rien de remarquable, que la Translation du Corps d'*Edouard le Confesseur* dans la nouvelle Eglise de Westminster, qui venoit d'être achevée. Le Roi lui-même, le Roi des Romains, & quelques-uns des Seigneurs les plus distinguez, porterent la Châsse du Saint sur leurs épaules.

S. Louis débarque en Afrique avant que d'aller en Syrie.

1270. *S. Louis* étant parti de France, au-lieu d'aller tout droit en Syrie, se laissa persuader par le nouveau Roi de Sicile son Frere, de faire débarquer son Armée en Afrique, pour obliger le Roi de Tunis à lui payer un certain Tribut, qu'il avoit accoutumé de payer à l'Empereur de Constantinople, dans le tems que les Grecs étoient maitres de la Sicile. *Edouard*, qui n'avoit pu partir si-tôt, alla prendre la Princesse son Epouse à Bourdeaux, & s'étant rendu à *Aiguesmortes*, il s'y embarqua, & alla joindre le Roi de France, qui étoit campé proche de Tunis, où il attendoit l'exécution du Traité qu'il avoit fait avec le Roi Maure. Quelques instances qu'*Edouard* pût faire pour engager *Louis* à poursuivre son voyage vers la Palestine, il ne lui fut pas possible de l'obliger à partir avant que le Traité fût exécuté. Cela fut cause que comme il n'avoit rien à démêler avec le Roi de Tunis, il se retira en Sicile, pour y passer l'Hiver, en attendant que *Louis* fût prêt. Peu de tems après, il apprit que ce Monarque étoit mort de la Peste dans son Camp. La crainte qu'il eut que *Philippe III* son Fils qui lui succedoit, & qui s'en retournoit en France, n'attentât quelque chose contre la Guyenne, lui fit prendre la précaution d'envoyer *Henri* son Cousin, Fils du Roi des Romains, dans cette Province. Mais ce

Edouard le joint.

Louis fait un Traité avec le Roi de Tunis.

Mort de S. Louis.

Le Fils du Roi

Prince, en passant par Viterbe, fut tué dans une Eglise, par *Guy de Montfort*, Fils du feu Comte de *Leycester*.

des Romains tué dans une Eglise.

1271. *Edouard* étant arrivé à Acre, ne put, avec le peu de Troupes qu'il avoit, faire des progrès considerables contre les Infideles. Néanmoins, soit que sa réputation eût déja volé en ce Païs-là, ou que peut-être la mémoire de *Richard I* son Grand-oncle ne fût pas encore éteinte, il ne laissa pas de leur être assez redoutable pour les porter à se délivrer, par une trahison, de l'inquiétude qu'il leur causoit. Un Scélérat, qui s'étoit chargé de l'assassiner, ayant trouvé le moyen de se faire introduire dans sa chambre, sous prétexte de lui communiquer un secret, voulut lui plonger un poignard dans le sein : mais *Edouard* para le coup avec son bras, où il fut dangereusement blessé. L'Assassin alloit redoubler, si *Edouard* ne l'eût pas prévenu par un coup de pied dans l'estomac, qui le renversa par terre. En même tems, s'étant jetté sur lui, il lui arracha le poignard & le tua. La blessure qu'il avoit reçue au bras se trouva très dangereuse, parce que le poignard étoit empoisonné : mais un habile Chirurgien le tira d'affaire. Quelques-uns ont attribué sa guérison à la Princesse son Epouse, qui voulut bien se charger de sucer tout le venin qui se trouvoit dans la playe. Cette Princesse accoucha dans Acre d'une Fille, qui fut nommée *Jeanne*, & surnommée d'*Acre* du lieu de sa naissance.

Arrivée d'Edouard dans la Palestine.

Il tue un scélérat qui vouloit l'assassiner.

Mais il est dangereusement blessé.

1272. Pendant qu'*Edouard* étoit en ce Païs-là, *Thibaud* Archidiacre de Liege, qui l'y avoit accompagné, fut élu Pape, & prit le nom de *Grégoire X*.

Election du Pape Gregoire.

Edouard voyant bien, qu'avec peu de forces qu'il avoit, & qui diminuoient tous les jours par les maladies, il ne pourroit pas faire de grandes Conquêtes sur les Sarazins, fit avec eux une Trève de dix ans, & reprit la route d'Angleterre. Pendant qu'il étoit en chemin, le Roi des Romains son Oncle mourut, & cette mort fut bien-tôt suivie de celle du Roi *Henri III*, qui finit sa course à l'âge de soixante-dix ans, après avoir regné cinquante-six ans & quelques jours.

Edouard fait une Trève de 10 ans avec les Sarasins.

Mort du Roi des Romains & de Henri III.

ACTES

Qui se rapportent au troisieme Article.

Année 1267.

Traité de Paix entre *Henri III*, & *Leolyn* Prince de Galles. A Montgommeri. III Kal. Octob. Page 844.

Paix entre Henri & le Prince de Galles.

Année 1269.

Traité d'Alliance entre *Henri III* & *Magnus* Roi de Norwege. A Winton. Mercredi après l'Assomption. Page 857.

Alliance avec le Roi de Norwege.



